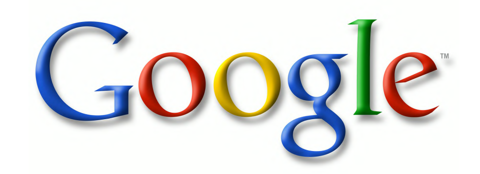
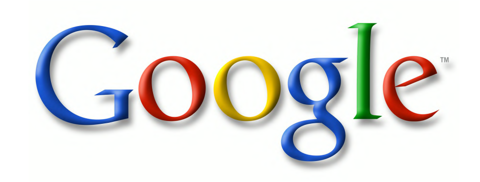

Google




ARIES
469 8


183B3
Am

L'AMI
DE LA RELIGION,
JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE,
POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. COLOSS. II, 8.

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

ANNALES CATHOLIQUES.



TOME QUATRE-VINGT-QUINZIÈME.

Chaque volume 8 francs 50 centimes et 10 francs franc de port.

PARIS.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE D'AD. LE CLERE ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, QUAI DES AUGUSTINS, N° 35.

1837.

TABLE
DU QUATRE-VINGT-QUINZIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU QUATRE-VINGT-QUINZIÈME VOLUME.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2871.

MARDI 3 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

L'AMI DE LA RELIGION.

EPISCOPALIS SOLLICITUDINIS ENCHIRIDION, AUCTORE ABELLY (1).

Louis Abelly, évêque de Rodez, disciple de saint Vincent de Paul, fut un des plus pieux et des plus zélés prélats du XVIIe siècle. Il est connu par de bons écrits, entre autres par une Vie fort estimée de saint Vincent de Paul. Etant devenu évêque, il voulut, dit-il lui-même, s'instruire de ce qui lui étoit le plus utile pour bien remplir ses fonctions. Il trouva bien des livres qui expliquoient tout ce qui regarde la dignité, la puissance et les obligations des évêques; mais il lui parut qu'il en manquoit un qui entrât dans le détail de leurs fonctions et qui indiquât la manière de s'en acquitter dignement. On avoit bien les Actes de l'église de Milan sous saint Charles Borromée; mais la grosseur du volume et le grand nombre d'objets qu'il contient pouvoient détourner les évêques de le consulter, et d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de choses qui ne conviennent qu'au diocèse de Milan, et qui seroient sans application ailleurs. L'évêque de Rodez fit donc un choix dans les Actes de l'église de Milan; il y joignit ce qu'il trouva de mieux dans d'autres ouvrages sur le même sujet, et de là résulta l'*Enchiridion*, que le prélat composa dans sa retraite à Saint-Lazare où il demeuroit après avoir donné la démission de son siége.

L'ouvrage est dédié à la sainte Vierge pour laquelle l'auteur professoit une tendre piété. On voit aussi en tête une épître dédicatoire au pape Clément IX qui gouvernoit alors l'Eglise, et les approbations de deux prélats, M. Henri de La Mothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, et M. Henri de Maupas, évêque d'Evreux; elles sont d'avril et mars 1668.

M. l'archevêque actuel de Besançon, prélat aussi distingué par ses lumières que par sa piété, fait une grande estime de l'*Enchiridion*, et voyant que le livre devenoit de plus en plus rare, il a engagé M. Gauthier, imprimeur de Besançon, à le réimprimer, et a bien voulu en revoir lui-même les épreuves. Il l'offre et le recommande à ses collègues par une approbation datée du 30 juillet dernier, où il en parle comme d'un *ouvrage excellent, tiré des sources sacrées, rempli de l'esprit des Pères, présentant la conduite et la doctrine des plus saints prélats, et fort utile à tous les évêques chargés du soin des ames.* Un tel jugement nous dispense de louer le travail du docte et pieux Abelly; nous nous bornerons à en faire connoître le plan et la distribution.

L'*Enchiridion* est divisé en trois parties: La première traite des dispositions pour remplir dignement les fonctions épiscopales. L'auteur y parle d'abord de la légitime vocation à l'épiscopat, et des consi-

(1) In-4°, à Besançon, chez Gauthier.

dérations qui doivent précéder l'entrée dans une si haute charge. Il faut considérer la dignité, le fardeau, les dangers de l'épiscopat et les fruits qu'on en peut tirer en s'en acquittant dignement. La droiture d'intention est nécessaire; il y a de plus des connoissances requises et des habitudes de vertu qu'on a dû contracter. L'évêque se prescrira un réglement de vie; il établira sa maison sur un pied convenable, choisira avec soin ses officiers et son conseil. L'auteur explique le sens moral et mystique des principaux rits de la consécration épiscopale, ainsi que des ornemens propres aux évêques.

La deuxième partie roule sur les principales fonctions des évêques, sur l'entrée dans le diocèse, sur la connoissance qu'il faut acquérir des lieux et des personnes, sur le zèle pour la pureté de la foi, sur le synode diocésain, sur la visite épiscopale, sur l'administration de la confirmation, sur la collation des ordres, sur la direction des séminaires, sur les conférences spirituelles à établir entre les prêtres, sur la visite des monastères, sur la nomination aux bénéfices ou places, etc., etc. L'auteur paroît n'avoir rien omis des devoirs de l'épiscopat et des moyens à prendre pour s'en acquitter dignement. Il finit cette partie en rappelant sommairement ce qu'un évêque doit faire pour le bien général de l'Eglise.

La troisième partie traite des vertus qui conviennent spécialement à un évêque. Abelly y a réuni un choix de passages de l'Ecriture sainte avec les avis et les remarques des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques les plus recommandables. Il ne dit rien de lui-même, mais laisse parler les hommes les plus révérés dans l'Eglise par leur savoir et leur sainteté.

Dans une appendice l'auteur traite en détail des fonctions des grands vicaires et des officiaux. Il indique les ouvrages qu'ils pourront consulter, et donne différentes formules pour les actes épiscopaux.

Abelly s'excuse dans sa préface de la simplicité de son style; c'étoit sans doute modestie de sa part. Le style est tel qu'il convenoit à un ouvrage de ce genre. Il est naturel, précis, sans divagation, sans enflure. Une simplicité qui n'est pas sans élégance s'y joint à la piété. Le latin est pur et annonce une heureuse facilité d'écrire dans cette langue. Mais ce qu'il y a de vraiment remarquable dans l'ouvrage, c'est l'esprit de sagesse et de piété qui y règne. Pour parler si bien des devoirs de l'épiscopat, il falloit s'en être pénétré soi-même, les avoir long-temps étudiés, et surtout les avoir pratiqués avec ferveur et et constance. Il y a entre autres dans la préface d'Abelly un passage qui prouve la délicatesse de sa conscience et la pureté de ses vues.

Il craint que ce qu'il dit de la pratique des fonctions épiscopales ne donne lieu à des esprits prévenus ou orgueilleux ou d'un zèle outré, de juger défavorablement les évêques qui n'observeroient pas exactement dans leur conduite tout ce qui est recommandé dans l'*Enchiridion*. Ces jugemens, dit Abelly, seroient aussi injustes que téméraires. Ce n'est point aux inférieurs à censurer leurs supérieurs. La raison d'ailleurs nous apprend que tout ce qui paroît bon et utile ne peut pas être pratiqué utilement dans toutes les circonstances. Tout m'est permis, disoit l'apôtre, mais tout n'est pas expédient. Ce

qui convenoit à un temps ne convient plus à un autre; ce qui étoit bon dans certain lieu seroit nuisible ailleurs. C'est à l'évêque à juger dans sa sagesse les moyens à prendre suivant les besoins du temps, suivant l'esprit des peuples, suivant les circonstances si variables où peut se trouver l'Eglise.

L'ouvrage est dédié par l'imprimeur aux évêques de l'Eglise de France. Il espère qu'ils verront avec intérêt la réimpression de cet ouvrage, qui témoigne assez son désir de se rendre utile à la religion par des publications choisies. Il a bien voulu nous envoyer son livre; et quoiqu'il ne nous demandât pas de l'annoncer, nous n'avons pas cru devoir garder le silence sur une publication si importante.

L'EGLISE PRIMATIALE DE SAINT JEAN ET SON CHAPITRE;

esquisse historique par M. l'abbé Jacques.

In-8°.

L'église cathédrale de Saint-Jean à Lyon est un des beaux monumens de notre ancienne architecture. Il paroît qu'on n'en connoît guère l'origine. Du moins l'auteur ne dit rien de bien précis à cet égard. Il distingue deux constructions différentes dans le chœur et dans la nef, deux de même dans la croisée, et trois autres dans le frontispice et les clochers. Il croit qu'une partie de la nef actuelle fut élevée dans le XII° siècle, mais le chœur est bien antérieur. Il admet aussi que le vaisseau étoit terminé au dedans en 1451, année où la Fête-Dieu concourut avec celle de saint Jean. Les actes manuscrits de l'église prouvent qu'elle a été construite par les libéralités de ses principaux dignitaires. On diroit, ajoute l'auteur, qu'il exista une louable émulation entre les membres du chapitre pour orner saint Jean et les habitans de la ville pour achever Saint-Nizier. Deux conciles généraux se tinrent dans cette église au XIII° siècle. Ce sont deux faits mémorables dans l'histoire de ce grand édifice.

L'auteur donne une vue générale de l'église. Il admire cette masse imposante de constructions, ces contreforts surmontés de statues, ce large frontispice où l'architecture gothique a étalé ses richesses, cette variété infinie d'ornemens, de dessins, de figures, ces galeries à jour, ces aiguilles, où la grandeur le dispute à l'élégance, ces vitraux coloriés, ces belles rosaces, etc. Il décrit surtout les chapelles, et en fait l'histoire. Il remonte à l'origine du chapitre et raconte combien celui de Lyon devint riche et puissant. Il donne des détails sur sa constitution, sur ses rits et ses usages. Les chanoines-comtes étoient depuis 1321 au nombre de 32. Au dessous d'eux étoient les 7 chevaliers ou chanoines secondaires, puis les 12 chapelains perpétuels, enfin des habitués et prébendiers, etc. Un *manécantier* tenoit en pension les enfans de chœur. Tous les offices avoient des revenus fixes et tous les devoirs étoient marqués avec précision. Sous Louis XIV, l'office se faisoit à la fois dans trois églises, celle de Saint-Jean, celle de Saint-Etienne et celle de Sainte-Croix.

Le chapitre de Lyon avoit de grandes prérogatives, il élisoit l'archevêque et ses propres membres, il exerçoit des censures, régloit la liturgie, gouvernoit provisoirement le diocèse jusqu'à l'arrivée du suffragant d'Autun, envoyoit des députés aux conciles et aux états-généraux. Ses actes capi-

tulaires montrent quelles étoient ses libéralités; elles paroissent surtout dans l'établissement et la dotation de l'hospice de la Charité. Les actes capitulaires commencent en 1361, et c'est depuis ce temps que l'histoire du chapitre devient suivie. Mais c'est surtout à l'époque du protestantisme qu'elle présente plus d'événemens et d'intérêt.

Les protestans firent des prosélytes à Lyon et tentèrent de s'en emparer. Il y eut une première entreprise en 1535 et une plus tard, les Genevois y prirent part. En 1561 des prèches s'établirent, l'autorité ne prit aucune mesure. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les protestans prirent les armes, s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville, renversèrent les autels et firent beaucoup de dégâts dans la cathédrale. Ils brisèrent les tombeaux et brûlèrent les archives. Le clergé et les religieux furent obligés de fuir. La messe fut abolie. La paix ne fut rétablie qu'en 1563; le clergé revint, mais il trouva la cathédrale et le cloître dans un triste état. On établit des prédications extraordinaires; c'est alors que le père Edmond Auger, jésuite, eut beaucoup de succès par son zèle et sa charité. Cependant les protestans firent encore des tentatives en 1568, en 1570 et en 1576.

En 1617, le chapitre érigea un séminaire. Il établit dans la ville les Sœurs de la Charité. En 1745, Louis XV lui accorda une décoration magnifique. Mais en 1790 le chapitre fut supprimé, ou au moins perdit ses biens et ses honneurs; il n'y eut qu'une voix dans son sein pour repousser la constitution civile du clergé. Presque tous les chanoines sortirent de France. A la mort de M. de Marbeuf, ceux qui étoient restés à Lyon tentèrent de prendre l'administration du diocèse, ce qui donna lieu à quelques discussions avec l'administration Verdollin.

Dans un dernier paragraphe, M. l'abbé Jacques donne ses vues sur les chapitres et sur les moyens de les rendre plus utiles. Il y a de bonnes choses dans ce morceau. L'auteur insiste sur la nécessité de la science et de l'étude. Il a cru devoir rappeler tous ses travaux dans une longue note. Il nous apprend qu'il est auteur de discours dogmatiques et moraux, d'un traité de catéchistique, de l'*Origine de l'église de Lyon*, de *Deux mots de paix* aux protestans, d'un traité de l'influence mutuelle de la philosophie et de la religion, d'un travail inédit sur l'ouvrage le plus dangereux du temps (l'auteur ne le désigne qu'ainsi), *de l'Eglise considérée dans ses rapports avec la liberté et la civilisation*, etc. Nous avons parlé de quelques-uns de ces écrits. Peut-être l'auteur auroit-il dû laisser à d'autres le soin d'en faire l'éloge.

Cette *esquisse* sur l'église de Lyon, qui est une partie détachée d'un plus grand travail, renferme des recherches sur les antiquités de cette illustre église. On y a joint une vue de l'intérieur de la métropole, et une liste des principaux chanoines-comtes de Lyon.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le *Diario* du 19 se plaint amèrement de quelques articles des journaux étrangers sur ce qui s'est passé dans cette capitale pendant le fléau. On devroit du moins, dit-il, respecter les peuples et les gouvernemens frappés de grandes calamités, et c'est être bien peu généreux que d'insulter alors à leurs malheurs par des bruits

et des accusations pleines de malignité. La *Gazette d'Augsbourg*, par exemple, a fait le 22 un tableau ridicule de la terreur qui régnoit à Rome et des précautions qu'on y prenoit, dit-elle, pour échapper au fléau.

Nous pouvons, dit le *Diario*, en appeler à cet égard à tous ceux qui se sont trouvés à Rome pendant ce temps. Cette ville n'a point changé un seul jour son aspect ordinaire, même lorsque plus de 400 lits portoient dans les rues les malades aux hôpitaux, et que plus de 200 cercueils transportoient les corps aux cimetières. Les rues étoient fréquentées comme auparavant, les boutiques étoient ouvertes, les travaux et les relations n'ont point cessé. Rome n'a jamais été plus tranquille. Le peuple alloit prier Dieu dans les églises et y prenoit des sentimens de résignation.

On n'a pas même épargné la personne du Saint-Père. On a osé dire que Sa Sainteté s'étoit renfermée dans son palais, se rendant inaccessible à tous et se faisant entourer de la force armée. Le *Diario* se récrie contre de telles assertions. Le Saint-Père est resté constamment au milieu de son peuple; l'accès auprès de sa personne n'a jamais été interrompu. Sa Sainteté se montroit souvent publiquement pour inspirer la confiance, elle alloit s'informer de l'état des maisons de secours, elle a épuisé sa cassette pour soulager les malheureux. Chacun peut démentir ici le journaliste étranger.

Le fléau diminue graduellement. Le 16 septembre, 34 cas nouveaux, 49 guéris, 21 morts et 1,544 en traitement; le 17, 34 cas nouveaux, 52 guéris, 20 morts et 1,506 en traitement; le 18, 53 cas, 107 guéris, 17 morts et 1,415 en traitement; le 19, 27 cas, 133 guéris, 11 morts, 1,298 en traitement; le 20, 32 cas, 103 guéris, 17 morts et 1,210 en traitement.

Des lettres de Fermo annoncent la mort de M. le cardinal César Brancadoro, premier prêtre, du titre de Saint-Augustin, archevêque de Fermo. Il étoit né à Fermo le 28 août 1775, devint archevêque de Nisibe en novembre 1789, fut envoyé nonce à Bruxelles, visita les catholiques de Hollande, fut fait évêque d'Orviète, prononça l'oraison funèbre de Pie VI en 1799, fut secrétaire du conclave de Venise, puis secrétaire de la Propagande, déclaré cardinal le 23 février 1801, eut le titre presbytéral de Saint-Jérôme des Esclavons, devint archevêque de Fermo le 22 juillet 1803, amené à Paris en 1809, n'assista point au mariage de Bonaparte en 1810, fut exilé à Reims, rappelé à Fontainebleau en 1813, envoyé à Orange au commencement de 1814, y resta peu, passa bientôt en Italie. Depuis plusieurs années, ce cardinal étoit aveugle. Nous avons parlé en 1825 d'une pastorale qu'il adressa à son diocèse sur la réédification de l'église Saint-Paul. Il est mort à Fermo dans la nuit du 9 au 10 septembre. Nous reviendrons sur ce vertueux cardinal, qui étoit oncle de M. le cardinal Bernetti.

PARIS. — Il y a dans ce moment à l'Hôtel-de-Ville des réunions du congrès historique. On y tient des discours sur différens sujets. Dans la séance de jeudi 21, une dame a fait un discours sur l'influence du christianisme dans la politique au XVIIIe siècle, et a cherché entr'autres à montrer cette influence au commencement du consulat de Bonaparte. Le président de l'assemblée a cru devoir répondre à ce discours. Il a dit qu'il ne nioit pas cette influence, mais il a ajouté que le même clergé qui avoit été comblé de biens et d'honneurs par Bonaparte, lequel avoit même fait à cet égard plus qu'il ne devoit, n'avoit pas craint cependant d'afficher sur les portes de

l'église Notre-Dame la bulle d'excommunication contre son bienfaiteur.

Tout le monde fut assez surpris de ce reproche adressé au clergé. D'abord la bulle d'excommunication n'a point été affichée à la porte de Notre-Dame; le fait est faux. La bulle n'a jamais circulé que secrètement. Ensuite est-il vrai que Bonaparte eût fait pour le clergé plus qu'il ne devoit? Il l'avoit rappelé de l'exil; il l'avoit non pas *comblé de biens et d'honneurs*, mais rendu à la liberté et à ses fonctions en lui assurant un traitement qui n'avoit rien d'excessif. Le clergé lui devoit pour cela de la reconnoissance, mais cette reconnoissance devoit-elle aller jusqu'à approuver des procédés violens contre le pape? Assurément Rome envahie, l'état Romain occupé presqu'en entier par des troupes françaises, des insultes et des avanies continuelles, l'autorité spirituelle du pontife entravée de mille manières, les cardinaux exilés, tout cela gâtoit un peu la louable pensée du concordat. Pie VII étoit assurément bien fondé à user de ses armes spirituelles, et il étoit permis au clergé d'être sensible aux outrages de son chef. Parce que l'empereur avoit rétabli la religion, cela lui donnoit-il le droit de l'opprimer ensuite? S'il avoit été généreux autrefois, étoit-il autorisé par-là à être violent et injuste? Parce qu'il avoit rouvert les temples, étoit-ce une obligation pour le clergé d'approuver les excès de son ambition et d'applaudir à ses caprices?

La sortie du président du congrès historique étoit donc aussi étonnante pour le fond que déplacée pour la forme. Mais l'étonnement cessera quand on saura que celui qui présidoit la séance étoit M. Dufey, de l'Yonne, ancien rédacteur du *Nain Tricolore*, condamné à la déportation en 1816. M. Dufey est aussi auteur des *Confessions de Napoléon* et éditeur de l'ouvrage de Morizot, sur le *Sacre des rois de France*. L'éditeur ne paroît pas très-fort sur les connoissances historiques; dans sa préface, il appelle *Yvon Carnot* le célèbre Yves, évêque de Chartres, parce qu'il avoit pris le nom du siége, *Carnotensis episcopus*, pour le nom de famille. Quand on est capable de telles méprises, on ne devroit pas présider un institut historique. On dit que M. Dufey ne dissimule pas, même publiquement, à l'Institut ses sympathies républicaines et ses antipathies religieuses.

Un journal de Bordeaux a annoncé que M. l'évêque de Montpellier étoit mort à Barèges. Nous sommes heureux de démentir cette nouvelle. M. l'évêque de Montpellier est allé à Barèges cet été, mais le prélat en est parti en bonne santé, a passé depuis quelques jours à Bordeaux et est de retour dans son diocèse, où il a dû présider la retraite ecclésiastique qui se donne au petit-séminaire de Saint-Pons.

M. l'évêque du Puy a adressé le 8 septembre à son clergé une circulaire pour lui recommander la maison du Bon-Pasteur. Le prélat se félicite d'avoir pu établir dans sa ville épiscopale des institutions de piété et de charité; une manquoit encore, savoir un refuge pour les brebis égarées du troupeau. Le défaut de ressources avoit d'abord arrêté les efforts du zèle; mais enfin le prélat a compté sur la providence, et a appelé pour diriger la maison les dames de la congrégation de Notre-Dame-de-Charité du Bon-Pasteur, établies à Angers. La maison est ouverte, et déjà de jeunes personnes égarées dans des voies malheureuses sont revenues à Dieu, et consolent par leurs bonnes dispositions. Le prélat continue ainsi :

« Vous voyez les avantages immenses de l'œuvre dont nous vous avons parlé

pendant la retraite pastorale, et que nous venons de nouveau recommander à votre charité, et, par votre entremise, à la charité des fidèles confiés à vos soins. Le bien que produira ce nouvel établissement ne sera pas pour la ville épiscopale seule ; il se répandra encore sur vos paroisses, puisque nous nous proposons d'ouvrir les portes *du refuge* à celles de vos ouailles qui, par leurs excès, feroient votre douleur, et seroient une pierre de scandale pour le reste du troupeau. Après une heureuse transformation que la grâce toute puissante opérera dans ces ames avilies, elles reviendront auprès de vous pour augmenter le nombre des fidèles fervens qui sont votre joie et seront un jour votre couronne.

» Mais, messieurs, l'œuvre du Bon-Pasteur a besoin des efforts généreux de la charité pour se soutenir. La maison ne peut pas contenir dans ce moment au-delà de quarante pénitentes ; il faut donc l'agrandir, afin de pouvoir y admettre toutes ces victimes de la dépravation qui veulent renoncer à leurs égaremens. Le travail des pénitentes suffit à peine à leur entretien ; il faut donc des secours plus abondans pour leur donner du pain et pourvoir aux autres besoins de l'établissement. Vous avez applaudi à l'œuvre que nous avons entreprise, et déjà vous nous avez donné des preuves non équivoques de votre intérêt pour elle. Vous n'en resterez pas là, messieurs ; et puisque le sort du *refuge* est entre vos mains ; puisque vous pouvez décider de sa ruine ou de son existence dans le diocèse, votre zele se prononcera pour sa conservation, et vous concourrez avec nous à sauver un grand nombre d'ames, en travaillant avec nous à l'épuration des mœurs publiques.

» Messieurs, on dit et on imprime que *la religion n'a plus de ministres qui soient à la hauteur de ses besoins et de ceux de la société.* Si l'unique rempart de la religion et de la société est la parole puissante d'un Bossuet et d'un Fénelon, hélas ! nous confesserons humblement que nous ne pouvons plus rien pour leur défense. Mais si la charité d'un Vincent de Paul peut aussi leur prêter avec succès l'appui de son éloquence, nous saurons lui emprunter ses accens persuasifs pour étendre et affermir les conquêtes de la croix. Et lorsqu'on nous demandera où sont nos armes pour combattre l'incrédulité, où sont nos triomphes sur les cœurs et sur les intelligences, nous pourrons au moins, pour toute réponse à nos adversaires, leur produire les orphelins que nous aurons nourris, les malades que nous aurons soulagés, les ames dépravées que nous aurons ramenées, les pauvres que nous aurons instruits : *Leprosi mundantur... Pauperes evangelizantur.* A l'exemple de Jésus-Christ, nous présenterons avec confiance cette apologie de notre ministère pastoral parmi les hommes. Non, le prêtre ne sera jamais au-dessous des besoins de la religion et de la société, quand, par ses œuvres, il rendra la première chère et vénérable aux peuples ; et quand il dévouera toute son existence à la seconde, pour faire fleurir au milieu d'elle les vertus qui peuvent seules lui assurer la paix et la sécurité. »

Nous avons annoncé sur la foi d'un autre journal que le conseil-général de la Sarthe avoit voté 200,000 fr. pour la construction d'un nouvel évêché pour M. l'évêque du Mans, à l'ancien hôtel de Tessé. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée. Seulement le conseil-général a consenti à l'échange de la maison qui sert aujourd'hui d'évêché, avec l'hôtel de Tessé qui, à cause de la proximité de la cathédrale et de sa belle position, conviendroit merveilleusement pour une résidence épiscopale. Mais le conseil ne s'est point occupé des frais de construction. La délibération du conseil-général sur cette affaire doit être en ce moment au ministère, où peut-être on avisera aux moyens de la réaliser en affectant des fonds pour cette dépense.

La retraite ecclésiastique de Moulins a eu lieu du 13 au 20 septembre. M. l'évêque l'a ouverte en exprimant à son clergé la joie de le voir réuni, et la confiance que chacun s'appliqueroit à recueillir les fruits de ces jours de réflexions et de solitude. Les exercices ont été donnés par le Père Maillard, qui parloit quatre fois par jour, retraçant successivement les grandes vérités de la foi et les principales obligations des prêtres. Son élocution vive et rapide, sa connoissance de l'Ecriture, son organe sonore et infatigable ont contribué à l'impression produite par ses discours. M. l'évêque a assisté constamment aux exercices qui étoient suivis par près de 150 prêtres. La retraite s'est terminée le 20 par une messe solennelle, à la cathédrale. Le Père Maillard, dans un dernier discours, a montré la dignité du sacerdoce.

On a renouvelé cette année, comme les précédentes, dans le conseil général de l'Allier, la proposition de suppression du siége épiscopal de Moulins. C'est vraiment une obstination inconcevable que ce vœu manifesté ainsi à chaque session du conseil, en dépit des vœux bien notoires de la majorité des habitans et de l'évidente nécessité de la religion pour réprimer les désordres de la société.

Il a été proposé aussi de supprimer toute allocation aux Frères des Ecoles chrétiennes, et on assure que ce n'est qu'à la majorité d'une voix qu'on a maintenu une très-foible allocation pour ces écoles.

Les feuilles libérales ont trouvé bon de ressusciter une vieille histoire qui a eu lieu il y a six semaines, et où elles ont cru trouver un sujet de plaintes contre le clergé. Nous avions *parlé de cette affaire* le 26 août dernier. Un ouvrier protestant et qui étoit généralement connu pour tel, mourut à Saint-Claude au mois de juillet dernier. Le clergé demandoit qu'il fût enterré hors de l'enceinte destinée aux catholiques; l'autorité locale ne voulut pas. M. l'évêque réclama, et le ministre ordonna que conformément au décret du 23 prairial an XII, le protestant fût inhumé dans un endroit à part. Le *Journal des conseils de Fabrique* a donné une consultation dans ce sens. L'ordre du ministre fut exécuté le 17 août dernier. L'affaire étoit oubliée lorsqu'il a paru dans le *Courrier Français* une lettre signée *Honoré Colomb*, où on ressasse à cette occasion les vieilles doléances sur l'intolérance et l'esprit de domination du clergé. On prétendoit dans cette lettre que l'ouvrier étoit catholique, et on a trouvé, dit-on, son acte de baptême dans une église catholique. Mais cela ne prouveroit rien, si cet ouvrier avoit fait depuis profession de la religion protestante. Or, la *Charte de* 1830 convient qu'il passoit pour protestant et que les protestans l'ont enterré comme tel; voici l'article qu'elle a publié sur cette affaire :

« L'individu inhumé étoit un ouvrier suisse nommé Pilloud. Cet homme habitoit depuis plusieurs années les environs de Saint-Claude. Il s'y étoit présenté comme protestant et avoit toujours été connu pour tel.

» Quoique d'une famille catholique, sa possession d'état parut si complète à cet égard, qu'à sa mort les préparatifs de son convoi furent faits par ses co-religionnaires. La cérémonie funèbre eut lieu, conformément à l'usage prescrit par le rite protestant. Il fut présenté au cimetière comme protestant. Enfin, c'est dans la partie du cimetière désignée pour les personnes non catholiques que la fosse destinée à le recevoir fut creusée. Par un incident fortuit, cette fosse n'étant pas assez profonde, le corps fut enterré dans

le cimetière catholique, contrairement à la loi, et malgré les réclamations fondées de l'autorité ecclésiastique. Aussi, l'exhumation a été demandée par l'évêque.

» La religion du nommé Pilloud n'étant mise en doute par personne au moment de son décès, et la notoriété publique le qualifiant de protestant. l'administration ne dut pas faire porter ses investigations sur ce point. Elle demanda un rapport sur la question de savoir si l'inhumation du protestant décédé auroit pu se faire dans le terrain réservé aux individus non catholiques. Sur la réponse affirmative de l'autorité, le ministre des cultes a été d'avis qu'il y avoit lieu à l'exhumation, et cette exhumation a été prescrite par l'autorité locale qui a dû se conformer au décret du 25 prairial an XII, portant « qu'il y aura dans chaque cimetière un lieu particulier pour les inhumations des différens cultes. »

On voit, ajoute la *Charte de* 1830, que le gouvernement n'a fait dans cette circonstance qu'assurer l'exécution de la loi.

Une lettre insérée dans la *Gazette du Midi* sur les événemens d'Angoulême nous paroît mériter d'autant plus de confiance qu'elle vient, nous le savons, d'une personne fort bien informée.

Les habitans religieux d'Angoulême, et à leur tête leur digne évêque, souffroient de ne pas revoir sur le mur extérieur de la cathédrale une croix qui remplaçât celle de la mission enlevée après 1830. Le 14 septembre au matin, on en plaça une fort modeste; cela se fit sans bruit, ni concours, ni cérémonie. Trois ouvriers suffirent pour la fixer contre le mur. La présence de cette croix parut une insulte à quelques mauvaises têtes qui en ameutèrent d'autres. Le soir, ils enlevèrent la croix et en brûlèrent les morceaux devant l'hôtel de la préfecture. Plusieurs individus furent arrêtés. La multitude voulut les faire élargir, le préfet tint ferme, se rendit à la prison, et résista à toutes les propositions. Comme on craignoit une collision entre la force armée et l'émeute, la ville fut plusieurs jours dans l'anxiété. Si on avoit laissé le champ libre aux anarchistes, ils auroient pu se porter à l'évêché, y exciter du désordre, insulter le clergé de la ville. M. l'évêque s'étoit retiré à la campagne, et la plupart des prêtres ne couchèrent pas chez eux. Peu après, le prélat rentra en ville, et la tranquillité fut entièrement rétablie.

On remarquera aisément le ton de modération de l'auteur de la lettre. Il ne parle point de la conduite de la mairie, mais il la fait apprécier indirectement. La croix étoit fixée contre le mur extérieur de la cathédrale; comment a-t-on pu appeler cet emplacement *un terrain communal*? Il est évident que ce n'étoit là qu'un prétexte pour colorer l'enlèvement. Le terrain tient à la cathédrale et ne touche point à la voie publique.

La *Guienne* qui a donné une autre relation des événemens d'Angoulême, rapporte quelques circonstances qui ne paroissent pas exactes. Elle dit que le samedi, un charivari fut donné à M. l'évêque. Aucun autre journal n'a parlé de ce fait, et nous croyons que la *Guienne* n'a pas été bien informée sur ce point, comme sur quelques autres détails de l'affaire.

Un vol sacrilége a été commis dans l'église de Clermont, diocèse de Beauvais. On a enlevé les vases sacrés et l'ostensoir, qui étoient renfermés dans le tabernacle. La perte est estimée à 1,800 fr. On ne dit point si au vol a été jointe quelque profanation des hosties consacrées. On soupçonne deux étrangers qui ont été trouvés couchés dans la forêt.

POLITIQUE.

Nous ne voulons pas laisser passer sans le remarquer un article qui a paru dans

le *Bon Sens* la semaine dernière. On sait quelle est la couleur de ce journal, et on sera peut-être également surpris de la forme et du fond de cet article. Est-ce un retour aux principes d'ordre, de sagesse et de religion qui font la base des sociétés? Il est plus consolant de le penser ainsi. Nous ne voulons pas voir là seulement un calcul politique, une idée d'opposition ou un de ces jeux d'esprit que des écrivains légers se permettent, prêts à soutenir dans l'occasion la thèse toute contraire. La *Gazette de France* a déjà cité cet article du *Bons Sens* :

« On a vraiment abusé d'une manière étrange de ce mot si souvent répété et toujours si mal compris ; la liberté des cultes. Permettre que tous les cultes viennent dans une confusion tumultueuse s'emparer de la place publique; que les processions arborant des bannières diverses, se heurtent dans les rues; que toutes les églises soient également protégées; est-ce là ce qu'il faut entendre par la liberté des cultes? Mais c'est légitimer tous les désordres, et ouvrir carrière, en sens contraire, à toutes les profanations. C'est de la part de l'état abdiquer toute direction des intérêts moraux de la société. Et cette direction-là est la plus importante de toutes. Enfin, c'est entretenir les esprits dans une incertitude qui brise le dernier ressort des consciences chancelantes, et ne laisse aux ames plus fortement trempées d'autre alternative que l'incrédulité avec toute son effronterie, ou le fanatisme avec toute sa violence.

» Et d'ailleurs où s'arrêter dans cette voie? Faudra-t-il sanctifier tout charlatanisme qui aura écrit le mot *religion* en tête de son programme? Faudra-t-il livrer les consciences foibles et que domine le goût du merveilleux aux Cagliostros de tout culte inventé ou rajeuni? Ne pas admettre cette conclusion, qui mène évidemment à l'absurde, c'est reconnoître à l'état le droit d'apprécier la moralité d'un culte, de juger de son influence sur la direction générale des esprits. Et *c'est ainsi que se trouve rigoureusement condamnée par la logique l'indifférence de l'état en matière de religion.*

» Le pouvoir actuel est-il catholique, ou protestant, ou presbytérien, ou méthodiste? Qui le sait? Il gouverne en vertu d'une charte d'où on a banni ces mots : *Religion de l'Etat.* Lui-même il a soin de faire dire par ses organes officiels que son plus grand soin est de tenir la balance égale entre tous les cultes. Et dès lors sur quoi s'appuie la légitimité de son intervention? Evidemment sur rien. Et voilà pourquoi nous l'avons si souvent rappelé au respect de son propre principe, quoique notre opinion soit qu'un gouvernement démocratiquement constitué rendroit nécessaire UNE RELIGION DE L'ÉTAT.

» Affirmer le contraire, c'est affirmer un non-sens. A moins qu'on ne regarde le *pouvoir* comme un vain mot, il faut bien lui accorder le droit, que dis-je? lui attribuer la mission de régler les intérêts politiques de la société. Or, comment comprendre que le réglement des intérêts politiques de la société ait lieu en dehors du réglement de ses intérêts moraux?

» La direction politique des affaires du peuple doit donc avoir lieu parallèlement à leur direction religieuse et morale. Nier celle-ci, c'est annihiler L'ÉTAT, ou, ce qui revient au même, c'est protester contre toute idée D'ASSOCIATION.

» Eh quoi! les progrès de la civilisation consisteroient-ils par hasard dans le relâchement du lien social, dans la négation brutale de cette unité d'action qu'on rencontre même chez des sociétés qui, se rapprochant plus que nous de l'état de nature, sembleroient devoir plus naturellement que nous subir la loi d'individualisme? N'est-il pas singulier qu'à mesure que les intérêts sociaux tendent à se compliquer d'avantage, on affoiblisse l'action du pouvoir chargé d'empêcher cette complication ou d'en prévenir les dangers?

» Quand nous demandons une religion de l'état, nous entendons qu'il y ait dans la société une religion à qui l'état accorde une protection spéciale, et qui recueille

tous les honneurs, tous les bénéfices d'un culte officiel et public. Nous entendons qu'on arrête les autres dans toute manifestation éclatante qui auroit pour but une prise de possession audacieuse, collective et brusque de la société. »

La plupart des journaux ont maintenant une place réservée dans leurs cadres *pour les assassinats, les vols et les suicides*. Cela forme un titre composé d'avance et toujours prêt à recevoir les crimes que chaque jour voit se reproduire. Ce n'est point pour en exprimer notre surprise que nous faisons cette remarque, mais seulement pour constater un fait qui se rattache aux nécessités de notre époque et à la situation morale de la société. On voit que cette situation n'est pas sans avoir quelque ressemblance avec les autres temps de peste, où il est d'usage aussi de tenir des fosses ouvertes à l'avance pour recevoir les morts qu'on y attend à chaque heure.

Les journaux, du reste, ne se sont pas trompés en affectant une partie de leurs cadres *aux assassinats, aux vols et aux suicides*. C'est l'espace qui se remplit le plus facilement chaque jour et où la matière manque le moins. On doute que les sociétés aient jamais fourni de quoi composer un tableau aussi noir et aussi chargé de crimes de toute espèce. Heureusement cet état de choses n'empêche pas qu'on lui donne le nom de progrès et de civilisation avancée.

Un réfugié de distinction, le comte Confalonieri, vient de recevoir l'ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures, et de se retirer en Angleterre. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il trouve parmi nos écrivains révolutionnaires de plus chauds défenseurs que s'il s'agissoit d'un royaliste né en France et dont l'illustration de famille datât de neuf siècles, comme, par exemple, celle des Bourbons de la branche aînée. Ce qui blesse particulièrement les journaux de juillet dans cet ordre d'exclusion, c'est que ce soit l'Angleterre qui ait l'honneur de se montrer plus hospitalière que ce qu'ils appellent notre noble terre d'asile.

Il y a effectivement dans cette affaire un côté qui nous est désavantageux, et que leur modestie apparemment les empêche de faire connoître; c'est celui qui ne permet pas à la France de regarder sans frayeur un révolutionnaire de plus ou de moins, et qui l'oblige à s'en débarrasser pour sa sûreté. Il est certain que l'Angleterre, en ne faisant pas difficulté de s'en charger, montre par là qu'elle se sent une force que nous n'avons pas, et que sa position est moins triste, moins incertaine et moins facile à déranger que celle où la révolution de juillet nous a mis.

PARIS, 2 OCTOBRE.

Une lettre datée de Kirchberg, 20 septembre, annonce que la famille exilée continue à jouir d'une parfaite santé. Le départ pour Goritz qui devoit avoir lieu du 18 au 20 de ce mois est retardé de 15 jours; les bruits qui se sont répandus de quelques cas de choléra qui se seroient déclarés à Venise et dans les états vénitiens ont motivé cette décision.

— Une ordonnance du 26 septembre règle ainsi qu'il suit le traitement des tribunaux de première instances, à compter du 1er janvier prochain :

« Le traitement des juges et substituts près les tribunaux de première instance placés dans les villes, chefs-lieux d'arrondissement, est fixé à 1,500 fr. Celui des présidens et procureurs du roi près ces tribunaux est provisoirement fixé à 2,200 fr. Les juges d'instruction recevront, avec le traitement de juge, un supplément du cinquième en sus.

» Le traitement des commis assermentés près les tribunaux de première instance de Bastia, Ajaccio, Calvi, Corte et Sartène (Corse), est fixé à la somme de 600 francs. »

—Louis-Philippe et sa famille sont arrivés samedi soir à Saint-Cloud.

— M. le duc d'Orléans et la princesse Hélène sont restés à Compiègne.

— Le camp de Compiègne sera levé demain mardi.

— Plusieurs ordonnances datées de Compiègne, 29 septembre, nomment à divers grades et emplois dans l'armée.

—Une lettre de Tunis, du 20 septembre, annonce que l'escadre de M. Gallois et celle de M. Lalande vont se séparer. La première, composée de cinq vaisseaux, fera route pour le Levant; on ignore dans quel but. La seconde, de trois vaisseaux seulement, ira à Porto-Farine faire son eau, et reviendra sans doute à Tunis, qu'elle continuera de surveiller.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« On a reçu l'ordre à Toulon de tenir tous les batimens à vapeur et les corvettes de charge qui sont dans ce port, prêts à prendre la mer au premier signal. Ces bâtimens et ceux de l'amiral Lalande sont destinés à aller reprendre nos troupes à Bone, à leur retour de l'expédition de Constantine. »

— On lit dans une lettre de Bone du 16 septembre :

« Un grand complot de désertion vient d'être découvert à Guelma, parmi les spahis de l'escadron Mouton, commandé par le lieutenant Laurent. C'est au zèle et à la vigilance du colonel Duvivier qu'on doit d'avoir saisi les 25 spahis qui devoient passer à l'ennemi. Ils ont été désarmés immédiatement. On leur a retiré les chevaux; ils arrivent aujourd'hui sous escorte à Dréan, et feront leur entrée demain à Bone. L'intention du gouverneur, dit-on, est d'en faire fusiller plusieurs. »

— Louis-Philippe, sur la proposition du garde-des-sceaux, a étendu le bénéfice de l'ordonnance d'amnistie du 8 mai dernier au nommé Carrey, condamné par contumace à 10 ans de détention par arrêt de la cour des pairs du 9 janvier 1836.

—Le ministre de l'instruction publique a chargé MM. les inspecteurs-généraux Dutrey et Monferrand de l'inspection extraordinaire qu'il a ordonnée en Bretagne relativement à l'instruction primaire. Il a réservé à M. Dubois, par une disposition spéciale, l'inspection de la Loire-Inférieure.

— Par suite d'une décision du ministre de la guerre, les officiers en non-activité, qui se déplacent pour être visités, ont droit à l'indemnité de route et de séjour.

— Le ministre de la guerre a donné des ordres pour la construction d'une salle d'artifices en remplacement de celle qui a sauté dernièrement à Vincennes. La nouvelle salle devra être construite loin du donjon de la poudrière.

—Le conseil d'état se réunira mercredi pour affaires administratives. Le garde-des-sceaux doit présider la séance.

— Dans le courant du mois d'octobre, le journal le *Charivari* a publié une gravure qui n'avoit pas été préalablement soumise, aux termes de la loi du 9 septembre, à l'examen de la commission établie au ministère de l'intérieur. M. Simon, gérant du *Charivari*, a été cité devant le tribunal de police correctionnelle à raison de cette contravention; le ministère public a mis en cause comme complice M. Caboche, lithographe, publicateur des dessins. M. Caboche a été renvoyé de la plainte, et M. Simon condamné à 100 fr. d'amende et aux frais.

— Hier matin, un marchand de nouveautés et un maître maçon ont été arrêtés. Le bruit court que ces arrestations se rattachent au vol du Palais-Royal.

— Des militaires en garnison à Paris, ayant obtenu des congés et déposé leurs armes pour aller dans leurs foyers, ont reçu contr'ordre et repris leurs armes.

— Dans la répartition du contingent de 80,000 hommes de la classe de 1836 entre les divers corps de l'armée de terre et de mer, l'armée de mer est comprise pour 4,100 hommes.

— M. Serrurier, ministre plénipotentiaire de France à Bruxelles, qui étoit venu en congé pour se faire opérer de la

lithotritie, vient de quitter Paris pour retourner à son poste.

— Le comte Confalonieri, qui avoit reçu l'ordre de quitter la France dans un bref délai, est parti samedi pour Bruxelles.

— L'exposition publique des prix décernés en 1837, ainsi que celle des travaux des pensionnaires de l'académie de France à Rome, et du tableau du *Jugement dernier*, aura lieu à l'Ecole royale des Beaux-Arts, du mercredi 4 au dimanche 8 octobre inclus, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

— Par arrêté du préfet de police, en date du 30 septembre, le prix du pain, pour la première quinzaine d'octobre, est fixé à 60 centimes ou 12 sous les quatre livres, première qualité, et à 45 centimes ou 9 sous la seconde qualité.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes a fait savoir à l'administration municipale de cette ville qu'une récompense de 1,000 francs sera décernée à celui qui feroit découvrir le voleur du Palais-Royal.

— *L'Echo du Nord* du 28 septembre raconte que la nuit précédente une brigade de fraudeurs à cheval ayant tenté de s'introduire dans la ville par la porte de Gand, le poste de la douane et la garde ont pris les armes et ont été obligés de croiser la baïonnette pour s'opposer à leur entrée.

— M. Langlois, directeur de l'Académie de peinture de Rouen, vient de mourir dans cette ville.

— Le *Courrier de Lyon* annonce que tous les amnistiés politiques qui se trouvoient encore dans cette ville ont reçu l'ordre d'en partir immédiatement pour se rendre dans les lieux fixés pour leur résidence.

— Dans la journée du 27 septembre, l'état civil de Marseille a enregistré 11 décès, sur lesquels 3 cholériques.

— Une lettre de Marseille, du 26 septembre, confirme malheureusement ce qu'on avoit appris de la présence du choléra à Toulon; elle porte :

« Une dépêche télégraphique de Toulon qui nous arrive à l'instant signale vingt-sept décès cholériques. D'hier à midi à aujourd'hui à midi, un bataillon du 22e de ligne, qui venoit d'y arriver, a perdu douze hommes. Il y a des cas foudroyans qui ont enlevé huit hommes en deux heures. »

— Une dépêche télégraphique, parvenue à Brest, a donné l'ordre d'envoyer immédiatement à Toulon sept chirurgiens et un pharmacien de la marine.

— On écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port, au *Mémorial des Pyrénées* :

« Le 11 de ce mois, deux marchands espagnols furent arrêtés sur la route de Burguette aux Aldudes par quatre brigands qui, après les avoir menacés de leur arracher la vie, s'emparèrent de tout tout ce qu'ils possédoient et notamment d'une somme de 10,000 fr. dont l'un des Espagnols étoit porteur. Le vol avoit été commis au milieu des montagnes et sur le territoire espagnol; il existoit donc peu de chances qu'on pût parvenir à découvrir les malfaiteurs. Néanmoins, il paroît que le maire des Aldudes s'est livré à des investigations tellement actives qu'il est parvenu peu de jours après à arrêter deux des brigands, et à saisir sur eux une somme de 3,875 fr. qu'ils ont reconnu provenir du vol effectué au préjudice des marchands espagnols. Ces misérables ont de plus fait connoître leurs complices; ils ont été mis à la disposition du procureur du roi. »

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les courriers sont toujours en retard, et les communications en souffrance. On n'a de nouvelles de Madrid que jusqu'à la date du 23. Comme les journaux n'ont la permission de parler que dans le sens des intérêts du pouvoir, il n'y a pas trop à compter sur l'exactitude de leurs récits. Ils sont forcés de se racheter de l'état de

siége par des carmagnoles, c'est-à-dire par des exagérations en plus pour ce qui regarde la cause du gouvernement, et par des exagérations en moins pour ce qui est relatif aux affaires de don Carlos.

Toutefois, on découvre à travers les récits et les nouvelles qui ont la permission de passer, on découvre, disons nous, quelque désavantage dans la position de Charles V, quelque chose qui gène ou retarde ses opérations. Au milieu du mouvement des armées, il est bien difficile de ne pas essuyer des pertes de part et d'autre. On annonce que ces pertes ont plus fortement pesé sur les troupes royales que sur les troupes révolutionnaires. Nous ne voulons point prononcer sur des événemens que l'on ne connoît que très-imparfaitement, et par les seuls rapports d'une des parties; il faut attendre ce qu'on apprendra de l'autre côté.

Ce qui paroît certain, c'est qu'aucun engagement de quelque gravité n'a eu lieu entre aucun des grands corps d'armée. Des traînards qui se laissent prendre; des détachemens attaqués en queue; de petites rencontres et de petits chocs; voilà ce qui paroît être arrivé. Mais il y a loin de là, Dieu merci, à des revers importans. Les corps de l'armée royaliste se meuvent de tous côtés sans obstacles sérieux, marchent par où ils veulent, et choisissent plutôt leurs positions qu'on ne les leur fait. L'autorité de don Carlos est acceptée avec joie dans toutes les provinces où ses troupes mettent le pied; son armée se recrute en marchant et paroît ne manquer de rien, tandis que celle de sa belle-sœur ne cesse de faire entendre des réclamations et des plaintes.

L'intérieur du royaume est partagé par des factions révolutionnaires qui se dévorent, et dont le gouvernement de Marie-Christine n'est pas moins embarrassé que des progrès de don Carlos. Il faudroit bien des petits succès comme ceux dont les christinos se vantent depuis quelques jours pour relever les affaires du parti qui règne encore à Madrid. Il faut donc savoir lui laisser le plaisir de publier ses triomphes et ses bulletins. Voici les derniers que le télégraphe a transmis, sauf les modifications que les nouvelles de l'armée de Charles V pourroient y apporter.

« Le 22, Oraa a atteint près de Cuenca le corps carliste qu'il poursuivoit, l'a battu et lui a fait 900 prisonniers.

» Le 24, le général Carondelet, après un engagement meurtrier, a forcé Zariateguy d'évacuer Valladolid, et a délivré son château, assiégé depuis huit jours. »

—Le journal ministériel du soir donne aujourd'hui trois nouvelles dépêches de Bayonne, la première du 29 septembre, et les deux autres du 30 :

« Le général Carondelet a écrit au commandant de Burgos que le 24 il a attaqué Zariateguy et l'a chassé de Valladolid. Ce dernier a essuyé une perte considérable : artillerie et munitions, tout a été repris. »

« Le général Carondelet, après avoir battu complètement Zariateguy, qui assiégeoit le corps de Valladolid, est entré dans cette ville le 24 au soir. Il a délivré la garnison du fort, et repris à l'ennemi 16 pièces d'artillerie avec une grande quantité de munitions de guerre. Les carlistes paroissent avoir essuyé une perte considérable en morts et en blessés. Cet événement a produit un grand effet dans la Vieille-Castille. »

« Les carlistes ont envahi, le 28, la vallée d'Ahescoa, ont désarmé tous les nationaux, brûlé beaucoup de maisons et le village de Garalda, et sont revenus à Burguete le 29, menaçant Val-Carlos et les autres points de communication entre notre frontière et Pampelune. »

On a trouvé dans les papiers d'une personne morte dernièrement à Bruxelles des autographes du plus haut intérêt. Ce sont les bulletins de la campagne de Russie, et notamment le 29e, en original, écrit de la main du baron Fain, avec annotations de Napoléon.

— La reine d'Angleterre a passé en revue, le 28, plusieurs corps de troupes, gardes du corps, grenadiers de la garde et lanciers.

— L'alderman Cowan a été nommé lord-maire de Londres pour l'année prochaine.

— Londres renferme, à ce qu'on assure, un personnel de 30,000 voleurs, 20,000 mendians et 10,000 joueurs de profession.

— Les dégâts causés dans le tunnel de la Tamise par la dernière irruption des eaux ont été réparés. Le public est maintenant admis à visiter les travaux.

— Le nouveau président des Etats-Unis, M. Van Buren, vient d'adresser, sous la date du 4 septembre, au congrès un message sur les embarras financiers de l'Union, et les moyens d'y remédier. M. Van Buren accuse les banques d'avoir favorisé, par des émissions extravagantes de papier, de folles spéculations; il demande l'autorisation, pour arrêter les conséquences de cette surabondance de crédit et de l'esprit de spéculation qu'elle engendre, de forcer tous les débiteurs de l'état au paiement de leurs dettes en espèces, ou du moins en valeur immédiatement conversibles en espèces.

— Le *Sun*, journal anglais, du 29 septembre, dit que les Américains les mieux informés croient que le président sera soutenu dans la détermination d'adhérer au système du paiement en espèces de la part du gouvernement, ainsi qu'à la reprise des paiemens en espèces par les citoyens. On ne savoit pas encore à Londres l'effet que ce document avoit produit à New-York sur l'esprit public.

— Par ordre du roi de Prusse, l'armée entière a pris le deuil pour huit jours, à l'occasion de la mort du duc Charles de Meklembourg-Strelitz.

— Du 24 au 25 septembre, il y a eu à Berlin 50 nouveaux cas de choléra, et 31 décès.

— En quittant Wosnezensk, le prince auguste de Prusse, l'archiduc Jean d'Autriche et le prince de Leuchtemberg se sont embarqués pour Constantinople. Ils ne reviendront en Allemagne qu'après avoir été visiter le roi Othon.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, en rappelant le trait le plus saillant de la vie de chacun des personnages figurés dans le bas-relief qui salit le bel édifice deshérité du nom de Sainte-Geneviève, un journal a convenablement stigmatisé l'inévitable gâchis dans lequel doit tomber un artiste qui veut grouper et illustrer ensemble plusieurs gloires révolutionnaires.

Elevez une statue à Jean-Jacques, soit.

Loin, bien loin de lui, érigez-en une autre à Voltaire, soit.

Mais ne placez pas sous la même auréole deux hommes qui se sont traités de *misérables*, et qui, malheureusement, avoient raison tous les deux.

Ce n'est pas là cependant le reproche le plus grave que l'on puisse adresser à l'œuvre de David.

A l'entrée de ce *pandemonium*, auquel on a donné le sobriquet de Panthéon, sur le portique de ce temple sans dieu et sans autels, il falloit bien placer tous ces grands hommes, dont les écrits ou la conduite ont ébranlé les plus saintes lois de la société, et ce n'est pas la faute de l'artiste, si ces constructeurs d'une nouvelle Babel ne pouvoient pas s'entendre entre eux. Le doigt de Dieu étoit là.

Mais, au milieu d'eux, pourquoi placer Fénelon?

Fénelon, l'une des plus grandes illustrations de l'épiscopat!

Fénelon qui sut allier la foi la plus simple au plus vaste génie!

Fénelon, dont le nom seul rappelle tout ce que les vertus évangéliques ont de plus pur; tout ce que les vertus humaines ont de plus doux!

Fénelon dans le même cadre que Voltaire! Fénelon est à côté du peintre qui, lorsque l'échafaud battoit monnoie sur la place de la Révolution, disoit, en se frottant les mains : *Broyons du rouge!*

Est-ce qu'il ne devroit pas s'élever une réclamation universelle? Est-ce que les petits-neveux de Fénelon, tous ses admirateurs, tous ceux qui s'intéressent à la gloire de ce beau nom et à l'honneur de la religion, ne devroient pas faire entendre des plaintes unanimes, jusqu'à ce que l'image de l'archevêque de Cambrai, faite pour être vénérée dans nos temples chrétiens, eût disparu du fronton de l'indéfinissable monument sur lequel elle est si outrageusement placée?

L......

Auxerre, le 29 septembre 1837.

HISTOIRE DE LA RELIGION AVANT ET APRÈS JÉSUS-CHRIST, racontée aux enfans, par M. Fontaine de Resbecq. In-18.

Ce livre paroît destiné pour les écoles de Frères et est dédié par l'auteur à la respectable congrégation des disciples de l'abbé de la Salle. Il se partage naturellement en deux parties, l'une avant Jésus-Christ, l'autre après Jésus-Christ. La première comprend 15 chapitres depuis la création jusqu'aux temps qui précédèrent la venue du Sauveur. Tout cela est fort abrégé et la fin surtout est très en raccourci; mais les principaux traits de l'histoire des patriarches et les merveilles de la sortie d'Egypte sont racontés avec plus de détails. Les réflexions sont à la portée des enfans.

L'auteur a eu l'idée de dresser un tableau chronologique de quarante personnes notables qui ont pu se communiquer pendant vingt ans au moins et se transmettre par tradition les faits de l'histoire sainte. Ce tableau est double et indique quarante personnes avant Jésus-Christ et quarante depuis Jésus-Christ. On pourroit cependant faire une difficulté à l'auteur et lui objecter que les personnages qui forment la chaîne n'ont pas toujours pu se voir. Ainsi dans le dernier siècle il indique Bossuet et Benoît XIV comme se touchant immédiatement, mais *ces deux grands hommes* ne se sont pas vus effectivement, comme leur histoire le prouve, et il auroit mieux valu, ce semble, eussent été choisir des personnages qui réellement en contact l'un avec l'autre. Cette observation pourroit s'appliquer à d'autres personnages.

La partie depuis Jésus-Christ comprend 18 chapitres jusqu'aux derniers temps. On comprend combien il a fallu abréger pour renfermer dix-huit siècles en un demi petit volume, mais l'auteur a pensé qu'il écrivoit pour de petits enfans qui n'avoient pas beaucoup de temps à donner à l'histoire et il n'a accueilli que les faits les plus essentiels ou plutôt le resumé de ces faits. Ce qu'il y a d'important, c'est l'esprit dans lequel cette histoire est rédigée, et sous ce rapport l'ouvrage nous paroît tout-à-fait digne d'éloges.

On engage pourtant l'auteur, s'il donne une 2me édition, à rectifier ce qu'il dit page 205, *qu'on commença à traiter les prêtres moins durement dans les derniers temps du directoire*. Le directoire persévéra jusqu'à la fin dans son système de rigueur contre eux. Il les déporta à Cayenne, puis les entassa à l'île de Ré, et le clergé de la Belgique surtout fut frappé alors de déportations arbitraires qui en firent périr un grand nombre.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2430 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1190 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cie, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2872.

JEUDI 5 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

THEOLOGIÆ CURSUS COMPLETUS (1).

Nous avons, sans doute, des cours de théologie complets très-estimés ; mais la théologie étant une science si profonde et si étendue, il est difficile que ceux qui l'ont embrassée dans son entier, en aient traité les différentes parties avec la même perfection et la même solidité. On a voulu dans ce nouveau *cours complet* emprunter aux théologiens les plus renommés et réunir en un même corps d'ouvrage les meilleurs traités du dogme et de la morale. On aura ainsi comme une collection des chefs-d'œuvre de la théologie, et l'on pourra se procurer aisément ce qu'on n'auroit pu trouver que dans une vaste bibliothèque.

Le premier volume de théologie, dont nous avons à parler, contient : 1° des *Prolégomènes;* 2° les *Lieux théologiques de Melchior Canus;* 3° le *Commonitorium de saint Vincent-de-Lérins;* 4° les *Prescriptions de Tertullien contre les Hérétiques;* 5° les *Traités généraux de controverse des Frères de Wallembourg, et leur profession de foi catholique;* 6° la *Règle de foi catholique de Véron;* 7° un *Petit traité de M. Montaigne sur les censures et notes théologiques, et sur le sens des propositions.*

Nous applaudirons sans restriction au choix de ces ouvrages. En tête du volume sont des *prolégomènes* que l'auteur avoit d'abord destinés à être joints en notes au traité de Melchior Canus, mais il a préféré ensuite les réunir pour en former le préliminaire du cours. Cet auteur, qui ne s'est pas nommé, et qui a signé seulement *S. P.*, paroît instruit; il a de la méthode, il donne de sages conseils sur l'étude de la théologie, il trace l'histoire abrégée des études théologiques. Seulement, il nous permettra de faire quelques remarques sur certaines parties de son travail. Il définit la théologie, *la science de la religion*; puis, à l'article suivant, demandant quel est l'objet de la théologie, il répond : *la science de la religion* : c'est-à-dire que la théologie est l'objet de la théologie. L'auteur n'eût-il pas donné une définition et une réponse plus satisfaisantes, s'il s'en étoit tenu à celles qui sont reçues parmi les théologiens? Un peu plus bas, il distingue dans la théologie comme dans toutes les sciences deux méthodes, l'une d'*exposition*, et l'autre de *démonstration.* L'auteur veut sans doute parler des méthodes analytique et synthétique ; mais il ne peut ignorer que la méthode synthétique, qu'il paroît désigner comme la première, est aussi une méthode de démonstration. Il croit, qu'en théologie, les principes n'appartiennent pas à la science ; j'ose penser que c'est une erreur. Les principes, en théologie, ne sont pas d'une évidence intuitive : on les prouve et on les *apprend.* Dans le chapitre sur la Certitude, l'auteur paroît d'abord admettre l'évidence comme un principe de certitude, et bientôt il la déclare incapable de la produire, puisqu'elle

(1) In-4° : Prix 5 fr.

cède, suivant lui, à la moindre contradiction, et doit s'appuyer en dernière analyse sur l'autorité. M. S. P. nous dit que la question de l'utilité de la méthode scholastique est fort controversée parmi les théologiens. Il est vrai que quelques modernes se sont permis de parler fort légèrement de la scholastique, mais nous croyions qu'on désavouoit aujourd'hui leur témérité. Nous sommes surpris que l'on cite à ce sujet Melchior Canus qui ne dit rien de semblable. La notion des *lieux théologiques* est la même chez tous les théologiens, et nous ne concevons guère qu'on puisse en donner une autre. L'auteur l'a néanmoins tenté. Sa définition, que nous nous abstenons de citer ici, nous paroît inadmissible. Nous remarquerons encore que M. S. P. citant un long passage du *Traité des études monastiques de Mabillon* croit que le savant religieux renvoie à la *Défense de la tradition* de Bossuet, tandis que c'est au *Traité de la lecture des Pères*, par Noël d'Argonne, chartreux. Ces observations ne sauroient nuire au premier volume des *Cours complets*, rempli d'ailleurs d'excellens traités. Les *prolégomènes* n'y occupent qu'un petit nombre de pages, et renferment d'ailleurs des notions justes et des choses utiles.

Les *Lieux théologiques de Melchior Canus* jouissent depuis long-temps d'une réputation méritée. On pourroit s'étonner de ne pas les avoir vus réimprimés dans ces derniers temps. C'est un ouvrage, dit Tournely, aussi remarquable par la solidité de la doctrine que par l'élégance du style, et dont la lecture ne sauroit être assez recommandée. Melchior Canus appartenoit à l'ordre de Saint-Dominique, et fut promu à l'évêché des Canaries, dont il ne prit pourtant jamais possession. Il assista au concile de Trente sous Paul III, et mourut à Tolède en 1560, étant provincial de Castille. Il distingue dans son ouvrage dix espèces de preuves ou de *lieux théologiques* : 1° l'Ecriture sainte, qui est la parole de Dieu; 2° la tradition conservée de vive voix depuis les apôtres jusqu'à nous; 3° l'autorité de l'Eglise catholique ; 4° les décisions des conciles généraux qui la représentent; 5° l'autorité de l'Eglise romaine ou des souverains pontifes; 6° le témoignage des Pères de l'Eglise; 7° le sentiment des théologiens qui ont succédé aux Pères dans la fonction d'enseigner, et auxquels on peut joindre les canonistes; 8° les raisonnemens par lesquels on tire des conséquences de ces différentes preuves; 9° l'opinion des philosophes et des jurisconsultes ; 10° le témoignage des historiens touchant les matières de fait.

Melchior Canus a soin de remarquer, en commençant, que la théologie est une science de tradition et non d'invention, d'autorité et non de raisonnement. Nous ne pouvons donner une analyse de toutes les questions qu'il traite dans ses *Lieux théologiques*. Nous nous contenterons seulement d'observer qu'après avoir établi l'autorité de l'Ecriture sainte, il prouve que le discernement des livres qu'on doit recevoir comme parole de Dieu, ne peut se faire que par le jugement de l'Eglise. Il fait voir que la Vulgate doit être reçue pour authentique, dans le sens que l'a déclaré le concile de Trente; et il parle de l'inspiration des auteurs sacrés. Sur la tradition, il montre que les apôtres, outre les vérités qu'ils ont mises par écrit, en ont enseigné

d'autres que l'Eglise a soigneusement conservées, et que l'on doit y croire comme à celles qui sont consignées dans les saintes Ecritures. Il observe que l'Eglise de Jésus-Christ étoit formée avant que le nouveau Testament eût été écrit, à plus forte raison avant qu'on eût pu le traduire dans les différentes langues des peuples convertis. Dans les 4e, 5e et 6e livres, Melchior Canus établit l'autorité de l'Eglise enseignante, des conciles généraux qui la représentent, et des souverains pontifes qui en sont les chefs suprêmes. A l'égard des Pères de l'Eglise, il observe que leur sentiment, lorsqu'il n'est pas unanime, ou du moins suivi par le très grand nombre, ne fait qu'un argument probable ; mais il soutient qu'en fait de matières dogmatiques, lorsque le très-grand nombre des Pères enseignent une même doctrine, on doit regarder ce consentement comme une marque certaine de vérité. Calvin, et nous pouvons ajouter Jansénius, abusoient donc de l'autorité de saint Augustin, lorsqu'ils vouloient l'égaler à celle de tous les Pères réunis. Le consentement unanime des théologiens qui continuent la chaîne de la tradition, doit être également regardé comme une preuve certaine de vérité, et il y auroit de la témérité à le contredire et à le taxer d'erreur. Plusieurs scholastiques, à une certaine époque surtout, sont, il est vrai, tombés dans quelques défauts ; mais ces défauts, qu'on a exagérés, ne doivent être attribués ni à la théologie, ni à la méthode dont ils se sont servis. Ce ne sont point ces défauts, du reste, qui ont rendu les scholastiques si odieux aux hérétiques et à tous les novateurs; ce sont bien plutôt les argumens invincibles qu'ils ont opposés à leurs paradoxes : *Inde iræ*. Melchior Canus convient que les théologiens des derniers siècles se sont trop appuyés sur des raisonnemens philosophiques, au lieu de s'attacher principalement à l'Ecriture et à la tradition ; mais il n'approuve pas non plus ceux qui voudroient bannir de la théologie l'usage de la dialectique et des autres sciences humaines. Puisque les hérétiques et les incrédules s'en servent pour attaquer les vérités de la foi, un théologien doit s'en servir pour les défendre. L'ouvrage du célèbre auteur est terminé par quelques discussions relatives aux objets qui y sont traités. Il indique les précautions que l'on doit prendre en faisant usage des divers *lieux théologiques* dont il a parlé, le plus ou moins de certitude que peuvent avoir les argumens qu'on en tire. Pour donner un exemple, il termine en exposant trois questions théologiques suivant la méthode qu'il a prescrite.

Les *Lieux théologiques* sont suivis du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins. Mabillon dit qu'on peut appliquer à ce petit livre ce que Cicéron disoit du livre d'un Académicien : *Est non magnus, verùm aureolus et ad verbum ediscendus libellus.* Saint Vincent de Lérins, né dans les Gaules, avoit d'abord suivi la profession des armes ; il la quitta pour se donner entièrement à Dieu, et se retira, suivant Grenade, dans le célèbre monastère de Lérins. Il composa son *Commonitorium* ou *Avertissement contre les hérétiques* en 434, trois ans après le concile général d'Ephèse, qui proscrivit le nestorianisme. Le saint s'est proposé de prémunir les fidèles contre les piéges de l'hérésie ; il a surtout en vue les nestoriens et les apollinaristes ; il les réfute par des prin-

cipes généraux et lumineux, applicables aux novateurs de tous les temps. Par humilité, il déguisa son nom et prit celui de *Peregrinus* ou pélerin. Il pose pour première règle ce fameux principe qu'on a si souvent invoqué, mais qui n'a pas toujours été entendu : *Qu'on doit regarder comme dogme catholique ce qui a été cru dans tous les lieux, dans tous les temps et par tous les fidèles* (1). «Cette règle est bonne, dit le Père Rosaven, qui cite à l'appui de son explication une réponse de la censure romaine, mais elle n'est pas la seule, elle n'est pas même la principale. La règle principale et universelle est la définition de l'Eglise, qui a souvent décidé des questions long-temps controversées et douteuses, sur lesquelles les saints Pères eux-mêmes n'étoient point d'accord. Prendre la maxime de saint Vincent pour la règle unique, c'est tomber, à l'égard de la tradition, dans une erreur semblable à celle où sont les protestans à l'égard de l'Ecriture. Quoiqu'il soit vrai que tout ce qui est transmis par une tradition perpétuelle et unanime est catholique, nous avons souvent besoin d'une autorité qui constate la perpétuité et l'unanimité de la tradition, d'autant plus que cette unanimité n'est pas à beaucoup près une unanimité physique.» Cette annotation nous eût paru pour le moins aussi nécessaire que beaucoup de celles qui se trouvent dans le traité de Melchior Canus. Saint Vincent de Lérins propose encore comme règles de foi, le consentement unanime des Pères, tel que nous l'avons expliqué, et la décision des conciles œcuméniques. Tels sont les principes généraux que le saint docteur établit dans son ouvrage. Il n'est point de livre de controverse, dit Alban Butler, qui renferme autant de choses en si peu de mots. Les raisons solides qui y sont développées, ont fourni et fourniront toujours des armes puissantes contre tous les hérétiques. L'édition qu'on a suivie dans cette réimpression est celle de Baluze avec ses notes et celles de don Jean Salinas, chanoine de Saint-Jean-de-Latran, qui a donné à Rome une nouvelle édition du *Commonitorium* en 1765. E.

(1) Illud est catholicum, quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La retraite ecclésiastique s'est ouverte lundi matin au séminaire. Elle est fort nombreuse. Toutes les chambres disponibles au séminaire sont occupées. En outre beaucoup d'ecclésiastiques viennent le matin et assistent aux différens exercices. M. l'Archevêque préside la retraite. M. l'évêque de Nancy suit tous les exercices. Le prédicateur, M. l'abbé Chaignon, fait la méditation le matin, prêche deux discours matin et soir, et fait encore la conférence dans le milieu du jour. Il justifie sa réputation par la manière profonde, savante, pleine d'onction et de piété que l'on remarque dans ses instructions. La cérémonie pour la clôture aura lieu samedi dans l'église Saint-Sulpice.

M. l'abbé Didon, supérieur du petit séminaire Saint-Nicolas, est obligé, par l'état de sa santé, de renoncer à des fonctions qu'il remplissoit avec autant de sagesse que de zèle. M. l'Archevêque, forcé de se priver de ses services, a fait choix pour le remplacer de M. l'abbé Dupanloup, premier vicaire de Saint-Roch. Le talent si distingué de

M. l'abbé Dupanloup pour toutes les parties du ministère, et spécialement pour la direction de la jeunesse, ne peut que faire regarder ce choix comme très-heureux pour le petit séminaire. M. l'Archevèque, sensible au dévoûment de M. Dupanloup, l'a de plus nommé grand-vicaire, et ce nouveau titre que justifient si bien le mérite et les services de cet habile et pieux ecclésiastique, ne lui donnera que plus de moyens de faire prospérer un établissement si important pour le diocèse.

M. l'Archevêque a nommé également grand-vicaire M. l'abbé Morel, chanoine de la métropole, théologal, ecclésiastique pieux et éclairé, qui vient en ce moment même de publier un livre utile dont nous rendrons compte incessamment.

Enfin M. l'Archevêque a appelé à la cure de Saint-Louis-d'Antin, vacante par la mort de M. l'abbé Longin, M. l'abbé Pététot, second vicaire de Saint-Roch, prêtre fort recommandable par toutes les vertus de son état et par son application à en remplir les devoirs, et qui avoit obtenu l'estime générale dans cette paroisse et dans celle de la Madeleine où il étoit précédemment.

Les entrailles du vénérable M. Legris-Duval avoient été déposées en 1819 dans l'église basse des Missions-Etrangères. Par suite des dispositions nécessitées pour les exercices des catéchismes de la paroisse, ce pieux dépôt se trouvoit relégué dans un coin obscur et abandonné, et demeuroit sans honneur et dans un parfait oubli. M. le curé des Missions-Etrangères a conçu la pensée de transporter ces restes dans un endroit plus convenable et plus rapproché de l'autel. M. le duc de Doudeauville, qui n'est étranger à aucune bonne œuvre, et qui a toujours environné de sa vénération M. l'abbé Legris-Duval, a accueilli cette pensée avec un noble empressement. En conséquence, le samedi 30 septembre dernier, le vase qui contenoit les entrailles du pieux ecclésiastique a été retiré de la terre, et placé, avec toutes les cérémonies religieuses ordinaires, dans l'épaisseur du pilier le plus rapproché de l'autel. Le tout a été recouvert d'une table de marbre noir qui porte cette inscription en lettres d'or :

VISCERA.
REV. MICH. LEGRIS-DUVAL.
PRESBYTERI.
XVII. JANUARII.
M.DCCC.XIX.

Nous parlions dernièrement de la décadence de l'*église française*; de nouveaux renseignemens nous parviennent à ce sujet. Par décision du 25 septembre, M. le ministre de l'intérieur a déclaré ne pouvoir accéder à la demande que le sieur Heurtault lui a adressée pour exercer son culte à Boulogne, près Paris; il enjoint à l'autorité municipale de dresser procès-verbal des infractions que pourroit commettre le sieur Heurtault à la décision dont il s'agit. En ce moment l'église française est en vente, le sieur Heurtault vend son mobilier, et se retire à Paris, escorté d'un ami qui a épuisé ses foibles moyens pour le soutenir jusqu'à ce jour. Ainsi finit cette église sur le frontispice de laquelle on avoit inscrit ces mots burlesques : *par actes homologués, fondée à perpétuité*. Plaise à Dieu que des gens abusés reconnoissent enfin que la perpétuité n'appartient qu'à cette seule Eglise dont Jésus-Christ a dit : *Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles !*....

Ces jours derniers des voleurs ont tenté de s'introduire pendant la nuit dans l'église paroissiale de Boulogne, près Paris ; ils ont complétement échoué; les grillages et la hauteur des murs les ont empêchés d'accomplir leur dessein sacrilége.

M. l'évêque de Nîmes, qui étoit depuis plusieurs années en proie à de graves infirmités, y a succombé le 29 septembre au matin. M. Claude-François-Marie-Petit-Benoit de Chaffoy, né à Besançon le 7 février 1752, fut d'abord chanoine et archidiacre de cette métropole. Nommé évêque de Nîmes en 1817, il ne fut sacré que le 21 octobre 1821. Il administra son diocèse avec beaucoup de prudence, et même dans ces derniers temps où de douloureuses infirmités l'empêchoient de faire aucune cérémonie, il dirigeoit encore les affaires avec une rare présence d'esprit.

Une troisième attaque de paralysie a hâté sa fin, mais le prélat a conservé assez de connoissance pour prier et bénir son clergé et son troupeau Il reconnoissoit tous ceux dont on lui prononçoit le nom, et sa main mourante leur témoignoit ses sentimens; c'est que, comme il l'avoit dit lui-même, si son corps fut paralysé, son cœur ne le fut jamais. Tout a été calme en lui, il a vu approcher la mort comme le terme de son exil.

Le corps est exposé dans une chapelle ardente où le clergé des paroises va successivement prier.

M. l'évêque de Nantes étoit attendu le 29 dans cette ville, lorsqu'une lettre de M. l'abbé Vrignault, son grand-Vicaire, qui l'accompagnoit, annonça qu'il lui étoit arrivé un accident dont les suites ont été graves. Sa voiture avoit versé à Bressuire. La secousse fut violente; le prélat reçut des contusions et est encore foible et souffrant de la commotion. M. l'abbé Vrignault paroît avoir été moins maltraité. Le domestique se rétablit aussi; mais le postillon, très-jeune homme, a été lancé avec tant de violence sur le pavé, qu'il a eu la tête fracassée. Il est mort des suites de la chute.

Le mercredi 27 septembre, a eu lieu dans la cathédrale d'Orléans la cérémonie de la clôture de la retraite ecclésiastique; 120 prêtres y étoient réunis. M. l'abbé Chaignon a prêché sur la nécessité de l'union des prêtres avec Jésus-Christ, et des fidèles avec les prêtres. Il a présenté les prêtres comme les continuateurs de l'œuvre de Jésus-Christ, et comme aussi sauveurs des ames par l'instruction, par la prière, par les sacremens. Ce discours a fait une vive impression, et en général les prédications de M. Chaignon pendant la retraite ont montré en lui autant de piété que de savoir et de talent Après la messe, tous les prêtres allèrent renouveler leurs promesses cléricales entre les mains de leur vénérable évêque. Ils sortirent ensuite processionnellement de la cathédrale par une des portes latérales, et retournèrent au séminaire en chantant le *Te Deum*. Cette procession étoit accueillie par les passans avec des témoignages de respect. C'est un exemple de plus pour prouver que les processions extérieures n'auroient point d'inconvénient à Orléans.

Dans le même temps précisément la retraite avoit lieu pour le clergé du diocèse de Chartres. Elle a été prêchée par M. l'abbé Dufêtre, dont le talent n'a pas été moins remarqué là qu'ailleurs. La clôture s'est faite à la cathédrale où le clergé s'est rendu processionnellement; ce qu'on n'avoit point vu depuis 1830, et ce qui n'a pas eu de résultats plus fâcheux qu'à Orléans.

M. l'abbé Combalot a donné à la fin du mois dernier la retraite pastorale à Gap. Elle étoit présidée par M. l'évêque et comptoit plus de 200 prêtres. Ainsi le prélat a pu, dès son arrivée, faire connoissance avec la plus grande partie de son clergé. La clôture de la retraite a eu lieu le 26.

Des ecclésiastiques du diocèse de Grenoble étoient venus prendre part à la retraite.

L'*église française* se remue toujours. La semaine dernière, un *ministre* de cette église, dont on ne dit point le nom, s'est adressé à un imprimeur d'Orléans, M. Pellisson-Niel, pour faire imprimer son catéchisme. M. Pellisson-Niel, dont la librairie est surtout consacrée aux livres religieux, et qui est l'imprimeur de l'évêché, a refusé de prêter ses presses pour une publication impie. On craint que le *ministre* de l'erreur ne trouve des imprimeurs moins consciencieux.

La paroisse de Chatillon-les-Dombes eut le bonheur, il y a un peu plus de deux cents ans, d'avoir saint Vincent de Paul pour curé. C'est là qu'il commença à donner d'éclatantes preuves de ce zèle et de cette charité active qui depuis enfantèrent tant de prodiges. La mémoire du saint prêtre est toujours en grande vénération dans cette paroisse, et le curé et les bons habitans viennent de faire restaurer une chapelle pour y déposer ce qu'ils possèdent de ses reliques. Le dimanche 24 septembre, M. l'évêque de Belley en a fait la translation avec beaucoup de pompe. Le prélat étoit assisté d'un nombreux clergé, et la population a pris beaucoup de part à cet hommage rendu à un des plus grands hommes dont s'honore l'église de France.

M. l'évêque de Perpignan s'étoit plaint, il y a quelque temps, dans un mandement, des manœuvres des protestans dans son diocèse. Aujourd'hui ces manœuvres sont favorisées par l'autorité locale. Un ministre protestant s'installe, dit-on, le soir à la mairie et y prêche. On a demandé au général d'y laisser aller les soldats. Cet esprit de prosélytisme, qui va troubler dans ses croyances une population catholique, est déplorable, et l'autorité qui le protége suit une bien fausse et dangereuse politique.

La commune d'Eloyes, arrondissement de Remiremont, fit reconstruire, il a déjà quelques années, son église; mais les constructions furent mal exécutées. Il fallut démolir l'église. Le conseil municipal demanda des dommages-intérêts contre l'architecte et les entrepreneurs. L'affaire fut portée au conseil de préfecture des Vosges, qui, par des arrêtés des 8 novembre et 22 décembre 1832, condamna solidairement l'architecte et les entrepreneurs envers la commune d'Eloyes. Le sieur Perrin, architecte, se pourvut contre ces arrêtés. L'affaire traîna, et ce ne fut que le 7 novembre 1835 que le conseil d'état statua sur la compétence d'une première décision interlocutoire. Il jugea que le conseil de préfecture étoit compétent, mais il remit à statuer sur le fond. Le ministre de l'intérieur, consulté sur la responsabilité des architectes, opina pour la négative. L'avocat du sieur Perrin a plaidé dans le même sens devant le conseil d'état; mais M. Chasseloup-Laubat, maître des requêtes, remplissant les fonctions du ministère public, a combattu ce système par des raisons qui nous paroissent assez bonnes. Conformément à ses conclusions, le conseil d'état a rendu, le 22 juin, une décision en ces termes :

« Considérant que, par la seule acceptation de la direction des travaux de l'église de la commune d'Eloyes, direction pour laquelle il lui étoit alloué sur les fonds desdits travaux des honoraires proportionnels aux sommes dépensées, le sieur Perrin, en sa qualité d'architecte, se trouvoit responsable des vices de construction pouvant être attribués au défaut de surveillance;

» Que, d'ailleurs, l'art. 1792 du Code civil a été rapporté dans l'art. 37 de l'instruction du préfet des Vosges, dont il a été donné connoissance officielle au sieur Perrin;

» Considérant toutefois qu'aux termes de l'art. 16 du cahier des charges, les entrepreneurs se sont engagés à garantir la solidité des ouvrages pendant l'*an et jour*, à dater de la réception définitive des travaux, indépendamment de la garantie de dix ans imposée par les art. 1792 et 2270 du Code civil.;

» Qu'il résulte de l'instruction de l'affaire que les malfaçons dont il s'agit proviennent principalement de la négligence des entrepreneurs à se conformer aux conditions du devis annexé au cahier des charges de leur adjudication.

» Que dès lors la responsabilité de l'architecte, pour défaut de surveillance, ne doit être encourue que subsidiairement, et dans le cas seulement d'insolvabilité des entrepreneurs;

» Art. 1er L'arrêté du conseil de préfecture du département des Vosges, en date du 8 novembre 1832, est annulé dans celle de ses dispositions qui condamne le sieur Perrin solidairement avec les entrepreneurs aux frais de reconstruction de l'église d'Eloyes;

» Art. 2. La commune d'Eloyes ne pourra exercer son recours contre le sieur Perrin, pour les frais desdites reconstructions, que subsidiairement et dans le cas seulement d'insolvabilité des entrepreneurs. »

Ainsi, la pauvre commune d'Eloyes n'est pas au bout de ses traverses. Il a fallu cinq ans pour décider que l'architecte étoit responsable, mais dans le cas seulement d'insolvabilité des entrepreneurs; il est fort à craindre qu'on ne suscite de nouvelles difficultés pour retarder le jugement définitif, et la commune, après les dépenses de son église, aura encore celles du procès, et d'un procès interminable.

M. l'évêque d'Ajaccio a dernièrement terminé sa visite pastorale dans l'arrondissement de Bastia et est parti pour le centre de l'île. Partout on lui a fait de brillantes réceptions. Il lui a été donné de faire cesser de vieilles haines et de ramener la paix dans le pays. Le prélat s'occupe de créer des établissemens utiles. Il a promis de revenir l'année prochaine à Bastia et d'y passer plus de temps. Il se propose d'y établir un collége, et demande pour cela à la ville un local. Un tel établissement bien dirigé seroit d'une grande ressource pour l'avenir de la jeunesse du pays.

Le 16 et le 17 septembre on a délibéré dans la diète suisse sur les pétitions des couvens d'Argovie. Le député d'Argovie a essayé de justifier ce qu'avoit fait son gouvernement. Uri, Schwytz, Underwalden, Zug ont parlé en faveur des couvens. Fribourg a proposé d'inviter Argovie à modifier son décret du 7 novembre 1835, à rendre aux couvens l'administration de leurs biens, à les laisser recevoir des novices et à ne point vendre leurs propriétés. Il y a eu pour cette proposition huit cantons et demi, savoir, Uri, Underwald, Zug, Schaffouse, Tessin, Neuchatel, Fribourg, Schwytz et Bâle-Ville. Sept cantons et demi ont voté pour l'ordre du jour. Cinq députés ont référé à leurs cantons. Ainsi il n'y a pas eu de majorité.

Dans la séance du 19, le député de Saint-Gall a proposé de répondre aux réclamations du nonce du Saint-Père. On a parlé là-dessus pendant une heure et demie, mais on n'a pu même s'entendre sur la question de savoir si on s'occuperoit oui ou non de la réclamation.

POLITIQUE.

Dans un moment où les esprits ignorans sont fortement travaillés par les entrepreneurs de réformes religieuses, et

par les missionnaires des sociétés bibliques, voici un fait qui semble arriver tout à point pour faire apprécier les conséquences du système de *libre examen* qui forme la base du protestantisme. Un des moyens qu'on emploie avec le plus de succès pour remuer les passions et soulever les orgueils contre la loi catholique, c'est d'enseigner que l'interprétation des saintes Ecritures appartient à chaque jugement, et que la manière de les entendre doit servir de règle à chacun pour le gouvernement particulier de sa conscience.

Or, voici de quoi montrer jusqu'où l'esprit humain peut être conduit par cette règle. Une femme anglaise, horrible sous le rapport du cœur, mais qui ne manque pas du tout de sens, étoit traduite il y a peu de jours devant les assises de son *pays* pour un crime énorme. Gravement irritée de la conduite de sa fille, âgée de dix ans, elle résolut de s'en délivrer par le supplice du feu, et elle exécuta cette férocité avec le plus grand sang-froid. Quand la justice lui en a demandé compte, veut-on savoir ce qu'a répondu cette mère dénaturée? « J'ai lu, a-t-elle *dit*, que les parens peuvent disposer à leur gré des enfans que le ciel leur donne. Le mien se conduisoit mal; j'ai voulu le punir. Je ne puis me repentir de ce que je regarde comme l'exercice d'un juste droit. Ce droit je l'ai trouvé écrit dans un livre rempli d'histoires édifiantes et de conseils tirés des auteurs sacrés. J'ai donné le jour à quatre enfans; l'un d'eux faisoit le tourment de ma vie; j'ai abrégé la sienne. Que s'ensuit-il? Il me devoit l'existence; je la lui ai ôtée; maintenant il ne me doit plus rien. »

Mettez à la place de cette horrible mère une femme catholique à laquelle on n'ait pas donné le droit d'interpréter l'Ecriture sainte à son gré; dont l'enseignement de Luther et de Calvin n'ait pas troublé le jugement en matière de foi et de *libre examen*; et rien de semblable, assurément, ne sera possible de sa part. Mais en revanche, tout deviendra possible, comme dans l'exemple qu'on vient de voir et dans tous les autres genres, si les bibles falsifiées et les petits traités protestans sont livrés et abandonnés à la multitude pour y chercher individuellement ce qu'elle voudra. Nous ne savons en vérité si une bonne table rase et la loi athée de M. Odilon-Barrot ne vaudroient pas autant que tout ce désordre d'idées, que tout ce pêle-mêle d'esprits malades et d'ignorances raisonneuses.

On ne sait véritablement où les esprits querelleurs de la révolution de juillet peuvent trouver de quoi alimenter la petite guerre qu'ils ne cessent d'entretenir contre la branche aînée des Bourbons. Quelle autre famille de princes a jamais porté le poids de l'injustice et du malheur avec plus de patience et de dignité que celle-là? Quelle autre a moins fait retentir le monde du bruit de ses plaintes et de ses reproches? Quelle autre enfin a jamais su tenir une conduite moins irritante, et se mieux envelopper dans le manteau de l'adversité? Sans doute la mémoire des faits doit avoir quelque chose d'importun et de pesant pour ses ennemis. Mais enfin, à moins qu'ils ne prétendent exiger qu'elle abrége sa vie un peu plus vite par le manque de résignation et de courage chrétien, que peuvent-ils vouloir qu'elle fasse de plus que ce qu'elle fait pour ne point troubler leur repos? Elle ne les fatigue en rien que ce soit, ni par ses intrigues, ni par ses menaces, ni par ses murmures.

Si quelque chose étonne, c'est qu'il soit possible de cacher tant de grandeurs, d'ensevelir tant d'illustration dans le silence et l'obscurité des exils. Sans les passions révolutionnaires qui vont chercher les augustes proscrits au fond de leur retraite pour leur jeter quelques nouvelles insultes, c'est à peine si les traces de leur existence seroient connues, tant ils prennent soin de subir leur sort dans toute la modestie et la dignité du malheur. Si tant de modération et de sagesse ne leur

obtient pas le repos dont ils devroient jouir, c'est qu'ils ont affaire à cette espèce d'ennemis dont M. de Bonald a dit : *Ils ne vous pardonneront jamais le mal qu'ils vous ont fait.*

Rien n'exprime mieux l'état de décadence où la grandeur royale est tombée en Espagne, que de voir l'infant don François de Paule se mettre sur les rangs pour postuler une modeste place de sénateur dans l'organisation de la chambre qu'il est question de former par voie d'élection, pour remplacer les anciens procérès. C'est là ce qu'on peut appeler *devenir d'évêque meunier,* comme on dit vulgairement.

Il est vrai que, dans notre première révolution, on a vu des choses semblables; alors que les plus grands seigneurs du sang royal briguoient également l'honneur de se faire admettre dans les assemblées dont la mission étoit de les abaisser et de les renverser. Mais aussi les affaires de la royauté n'en alloient pas mieux pour cela; c'étoient ses mauvais jours, ses jours de dégradation et de ruine; et nous ne voulons pas dire autre chose non plus en établissant le point de rapprochement que nous citons.

Un autre signe qui marque la décadence de l'autorité royale en Espagne, c'est cette précaution oratoire que Marie-Christine se croit obligée d'employer dans une ordonnance qui autorise ses généraux à requérir l'assistance des forces navales anglaises stationnées sur les côtes de ses provinces maritimes. La raison déterminante qu'elle allègue, c'est que les forces dont il s'agit sont dans de favorables dispositions *pour les intérêts de la liberté.* Ainsi, comme on voit. ce n'est point au nom des intérêts de la monarchie, ni des siens, ni de ceux de sa fille, que Marie-Christine avertit qu'on peut compter sur le secours des auxiliaires anglais, qu'elle désigne à ses généraux comme étant bons à requérir; c'est parce qu'ils ont des *baïonnettes intelligentes*, qui savent choisir les causes avant de les défendre, et qui sont incapables de servir d'autres intérêts que ceux de la liberté. *Malheureuse Espagne! Malheureuse reine!*

Le général Bracci, dont nous avons annoncé la mort, mérite doublement de nous intéresser, pour sa fidélité à son souverain, et pour son attachement à la France. Nous revenons sur cette perte pour faire connoître les titres qu'avoit le général à l'estime des gens de bien.

Joseph Bracci, né à Fano en février 1756 d'une famille noble, vint en France dans sa jeunesse, et entra dans le régiment royal italien où il devint en peu de temps officier; Masséna y étoit alors adjudant-major. Dans la révolution, il passa dans la Vendée, puis en Espagne, et s'y embarqua pour aller joindre l'armée du prince de Condé en Allemagne. Il servit sous le duc de Bourbon et se battit à Weissembourg et à Bersthelm. Après avoir fait deux campagnes avec distinction, M. Bracci profita d'un intervalle de négociations pour revoir sa mère qui le redemandoit depuis long-temps. Il partit pour l'Italie à pied et le sac sur le dos. Bientôt la guerre se ralluma, le retour en Allemagne étoit difficile. Bracci offrit ses services à son souverain, Pie VI, qui le nomma capitaine de grenadiers.

Devenu major avant le combat de Faenza et connoissant l'ennemi auquel les troupes pontificales avoit affaire, il fut d'avis de se retirer à Ancône; mais ce conseil ne fut point suivi. Après la paix de Tolentino, et pendant l'anarchie républicaine, il se condamna à une retraite profonde. Pie VII le rappela au service, et le fit commandant des Marches. A l'époque de la deuxième invasion française. il étoit colonel. On ne négligea rien pour le séduire, et on lui promit entr'autres le grade de général. Sur son refus on l'envoya au château Saint-Ange. Les notes officielles publiées sur les affaires de Rome et l'allocution de Pie VII du 16 mars 1808, attestent combien sa conduite fut agréable au pontife, qui lui accorda une pension.

Envoyé prisonnier à Bologne, où fit de nouveaux efforts pour l'engager à prendre du service dans les troupes françaises; sa fermeté alla jusqu'à refuser le traitement que l'on faisoit aux prisonniers suivant leur grade. En 1814, il accourut un des premiers auprès de Pie VII qui le chargea d'organiser des troupes. Nommé général de brigade, puis lieutenant-général, il maintint la discipline, et se fit aimer et respecter des soldats. L'ordre de Malte le nomma chevalier, et Louis XVIII lui envoya le cordon de commandeur de Saint-Louis. Sous Léon XII, le général eut la place de président des armes, jusqu'à ce qu'en 1828, âgé de 72 ans, il demanda sa retraite qui lui fut accordée avec le titre de capitaine-général.

Son dévoûment au Saint-Siége étoit le sentiment dominant de son cœur. Il le montra par toute sa vie, et jusque dans son testament, où, après des legs à ses serviteurs et à ses amis, il laisse un fonds pour une prélature dans sa famille, afin d'avoir toujours un des siens au service du Saint-Siége. Sa piété, sa charité, son esprit de justice, ses manières pleines de douceur *et de courtoisie*, lui avoient concilié le respect et l'attachement de tous. Le choléra l'enleva le 30 août, comme nous l'avons dit, mais lui laissa du moins le temps de recevoir tous les secours de la religion.

PARIS, 4 OCTOBRE.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'ordonnance qui dissout la chambre des députés, convoque les colléges électoraux pour le 4 novembre, et fixe l'ouverture de la session au 18 décembre.

— Nous avons annoncé qu'on préparoit une création de pairs ; voici les noms que publie la feuille officielle :

M. le marquis Dandigné de la Blanchaye, ancien député; M. le marquis Casimir d'Angosse, ancien député et membre du conseil-général du département du Gers; M. le marquis d'Audiffret, président à la cour des comptes; M. le marquis de Belbeuf, premier président à la cour royale de Lyon ; M. Bessières, député, conseiller-maître à la cour des comptes, membre du conseil-général du département de la Dordogne; M. le baron Bignon, député, ancien ministre plénipotentiaire, membre du conseil-général du département de l'Eure ; M. Bourdeau, ancien député, ancien ministre, président du conseil-général du département de la Haute-Vienne; M. le baron de Brigode, député ; M. le marquis de Cambis d'Orsan, député, membre du conseil-général du département de Vaucluse ; M. le comte de Castellane, lieutenant-général ; M. le marquis de Chanaleilles, membre du conseil-général du département de l'Ardèche ; M. Chevandier, député, membre du conseil-général du département de la Meurthe ; M. le baron Darriule, lieutenant-général ; M. le baron de Daunant, député, premier président de la cour royale de Nîmes, membre du conseil-général du département du Gard ; M. le baron Delort, député, lieutenant-général, membre du conseil-général du département du Jura ; M. le baron Charles-Dupin, député, membre de l'Académie des sciences; M. le comte Durosnel, député, lieutenant-général, membre du conseil-général du département de Seine-et-Marne ; M. le marquis d'Escayrac de Lauture, ancien député, président du conseil-général du département de Tarn-et-Garonne ; M. le baron de Gérando, conseiller d'état ; M. Halgan, vice-amiral, ancien député, ancien gouverneur de la Martinique ; M. le comte Eugène d'Harcourt, député, ancien ambassadeur; M. le vicomte Harmand d'Abancourt, président de la cour des comptes, ancien député; M. Humann, député, ancien ministre, président du conseil-général du département du Bas-Rhin ; M. le baron Jacquinot, lieutenant-général ; M. Kératry, député, conseiller d'état ; M. le comte Lalaing-d'Audenarde, lieutenant général ; M. Laplagne-Barris, avocat-général à la cour de cassation; M. le baron Lombard, ancien député, ancien membre du conseil-général du

département de l'Isère; M. le comte Marchand, lieutenant-général; M. Mérilhou, ancien député, ancien ministre, président du conseil-général du département de la Dordogne, conseiller à la cour de cassation; M. le comte Bailly de Monthion, lieutenant-général; M. le comte de Mosbourg, député, président du conseil-général du département du Lot; M. Odier, député; M. Paturle, député; M. le baron Pavée de Vandœuvre, député, président du conseil-général du département de l'Aube; M. le baron Pelet (de la Lozère), député, ancien ministre; M. le baron Pelet, député, lieutenant-général; M. Camille Périer, député; M. le baron Petit, lieutenant-général; M. Poisson, membre de l'Académie des sciences; M. le vicomte de Préval, lieutenant-général; M. Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale de Douai; M. Rouillé de Fontaine, député, membre du conseil-général du département de la Somme; M. le baron de Schonen, député, procureur-général à la cour des comptes; M. le vicomte Tiburce Sébastiani, lieutenant-général, ancien député; M. Serrurier, ministre plénipotentiaire; M. Tarbé de Vauxclairs, ancien conseiller d'état en service ordinaire; M. le vicomte Tirlet, député, lieutenant-général; M. le vicomte Villiers du Terrage, ancien président; M. Willaumez, vice-amiral.

— Par ordonnances du 1er octobre, sont nommés : premier président de la cour royale de Limoges, M. Tixier-la-Chassagne, en remplacement de M. de Gaujal nommé conseiller à la cour de cassation; juge au tribunal de première instance de Versailles, M. Dorchy, en remplacement de M. Elie de Beaumont, juge au tribunal de la Seine; juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Camille Jordan, en remplacement de M. Garin.

— On a des nouvelles de Bone jusqu'au 25 septembre. Il y a de l'hésitation et du tâtonnement pour l'expédition de Constantine. Les incidens se succèdent par une sorte de fatalité, comme pour en retarder le moment. Tout devoit être prêt à recevoir l'impulsion et à se mettre en mouvement le 28 ou le 30 au plus tard, lorsqu'un ennemi plus redouté que le bey Achmet est venu causer une alarme imprévue : c'est le choléra qui est arrivé sur la côte d'Afrique avec le 12e régiment.

Le général en chef a cru devoir isoler et placer ce régiment en quarantaine, et après avoir consulté les différens chefs de corps, il a été décidé qu'on attendroit pour commencer la campagne l'arrivée d'un autre régiment en remplacement de celui qu'on craignoit de mêler aux autres corps de l'armée expéditionnaire. En même temps le gouverneur général a fait demander au ministère le 20e régiment qui se trouve à Toulon. La réponse ne s'est, dit-on, point fait attendre; mais au lieu d'envoyer des troupes qui stationnent dans une ville où règne le choléra, l'ordre a été transmis à un autre régiment, qui est près de Port-Vendres, de s'embarquer sur-le-champ pour Bone.

— On écrit d'Alger que les tribus de l'est continuent à s'agiter et à persécuter les indigènes qui veulent entretenir des relations commerciales avec les Français. Abd-el-Kader vient de signifier qu'il ne falloit pas nous établir à Blida, si nous ne voulions y être reçus à coups de fusil par les Beni-Sala, les Mouraïa et autres tribus montagnardes qui sont décidées à se faire exterminer plutôt que de se soumettre.

— Le duc de Nemours a dû partir de Bone pour le quartier-général le 25 au soir; il marchera avec tous les généraux et toutes les troupes disponibles qui escorteront un convoi d'artillerie.

— On a appris le 25 à Bone que l'armée du bey Achmet avoit attaqué deux jours auparavant avec beaucoup de résolution la position de Guelma. L'ennemi avoit plus de 4,000 hommes, et le camp n'étoit défendu que par 600 ou 700 hommes valides; mais l'artillerie a foudroyé les assaillans, des renforts ont été envoyés du camp de Medjez-el-Ammar, et l'ennemi s'est retiré laissant quelques cen-

taines de morts sur le champ de bataille.

— Un ordre du jour du général Damrémont divise l'armée en quatre brigades : la 1re commandée par M. le duc de Nemours, la 2e par M. le général Trézel, la 3e par le général Rulbières et la 4e par le colonel Combes du 47e. L'artillerie et le génie forment deux corps à part ; ils sont commandés par les généraux Vallée et Fleury, ayant sous leurs ordres les maréchaux de camp Caraman et Lamy. Chaque brigade a quelques escadrons de cavalerie et quatre pièces d'artillerie. La colonne n'aura que six batteries d'artillerie, une de montagne, une de campagne et quatre de siége.

— M. Louis Meyer, récemment appelé aux fonctions de pasteur à l'église luthérienne de Paris en remplacement de feu M. Boissard, a été installé le 3 septembre, par M. Cuvier, président du consistoire, délégué à cet effet par M. Edel, inspecteur ecclésiastique du temple neuf de Strasbourg. Mais comment se fait-il que la communauté luthérienne de Paris ressorte d'une inspection de Strasbourg? Cet arrangement est fort bizarre. La présidence du consistoire luthérien de Paris qui depuis 1802 alternoit entre les deux et plus tard entre les trois pasteurs à peu près égaux d'âge et d'ancienneté, est depuis la mort de M. Boissard, exclusivement exercée par M. Rodolphe Cuvier, le plus ancien des pasteurs. Ainsi l'église des Billettes est rentrée sous ce rapport dans les termes de la loi organique de 1802.

— M. Lacave-Laplagne a cru devoir profiter du bénéfice de l'art. 11 de la loi du 31 janvier 1833, et a réclamé une allocation de 12,000 fr. pour frais de premier établissement, comme ministre des finances. Cette somme lui a été allouée par ordonnance du 15 septembre.

— M. Duchâtel, ancien ministre des finances, a épousé hier la belle-fille du général Jacqueminot. M. de Broglie étoit un des témoins.

— L'Académie des Beaux Arts tiendra samedi sa séance publique annuelle.

— Un des évadés de Doullens, l'ex-officier Tilleman, âgé de soixante-cinq ans, vient d'être arrêté à Paris.

— Le préfet de police vient d'interdire le bruit des cors de chasse dans Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Du 23 au 30 septembre il est entré à Boulogne 19 paquebots avec 830 passagers, et il en est sorti un pareil nombre ayant à bord 1,079 voyageurs.

— M. le comte de Pontfarcy a obtenu de revenir à Orléans en attendant son jugement. Il est arrivé samedi dans cette ville.

— Une lettre de Blois contient les détails d'un déplorable événement arrivé parmi les ouvriers employés aux travaux du canal de Berri, dans le canton de Saint-Aignan : « Le 20 septembre, plus de cinquante ouvriers montèrent dans une barque pour traverser le Cher de la rive gauche à la rive droite, en amont de l'écluse dite de la Méchinière. Bientôt cette barque, si imprudemment surchargée, fut entraînée par la violence du torrent dans l'écluse, puis submergée et poussée à environ cent mètres à l'aval. En un instant, tous les ouvriers, entassés et culbutés, disparurent pêle-mêle sous les eaux. A l'aide de prompts secours administrés avec zèle et dévoûment, la plupart d'entre eux furent immédiatement retirés. Toutefois, six manquèrent, et six cadavres jetés quelques instans après par les eaux, donnèrent la triste certitude qu'ils avoient été victimes de leur imprudence.»

— Le sieur Mathurin Moreau a comparu le 30 septembre devant le tribunal correctionnel d'Angers, comme prévenu d'avoir supprimé 45 lettres et 239 bordereaux ou avertissemens de contributions qu'il devoit, en sa qualité d'agent de la poste, porter à leur adresse. Le tribunal a condamné Mathurin Moreau à un mois d'emprisonnement, à l'interdiction de ses fonctions pendant cinq ans et aux frais du procès.

— On a enregistré à Marseille, le 29 septembre, 13 décès, dont 2 cholériques.

— Un journal de Toulon porte le nombre des cas, du 22 septembre au 28 à midi, à 38, et les décès à 16.

— On écrit de Toulon qu'un grand nombre d'étrangers de tout grade et de tout pays se trouvent en ce moment dans cette ville. Ils se rendent à Bone pour assister à l'expédition de Constantine.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

D'après les nouvelles des frontières, en date du 28 septembre, l'armée royaliste de Catalogne n'a pas fait de mouvement depuis quelque temps; elle occupe les mêmes positions autour de la Seu d'Urgel et de Saint-Jean de las Abadessas. Un corps de sept à huit mille hommes observe le baron de Meer, qui n'ose pas attaquer. A Prats, le 20 du courant, Tristany a surpris Ayerbé, qui venoit pour essayer de reprendre cette place; il lui a tué 200 hommes et fait 75 prisonniers. Zorilla a mis le feu à un bâtiment près de Gironne, dans lequel s'étoient enfermés 130 urbains; sommés de se rendre, ils ont refusé, et tous ont péri. Les affaires de Charles V, dans la province, deviennent tous les jours meilleures.

On peut remarquer, à l'occasion de ce qui précède, que le télégraphe ne se charge pas de toutes les nouvelles. Il n'a point parlé de l'affaire du 20 septembre dont il est fait mention ci-dessus. On diroit qu'il n'a de bras que pour le service de Marie-Christine.

— Tout n'est pas malheur pour don Carlos. Il reçoit de la part des hommes les moins bienveillans pour sa cause des hommages touchans, tels que ceux qu'on va lire dans la note biographique ci-après :

« Don Carlos est l'idole de ses soldats, dont il a constamment partagé, depuis quatre ans, les dangers et les fatigues, les souffrances et les privations; l'exemple du prince soutient le courage moral des *troupes*. Don Carlos va au feu quand il le faut, et y montre un calme et un sang-froid admirables; aussi, dans les momens critiques, sa présence produit-elle toujours le meilleur effet. Pendant la marche de l'expédition à travers l'Aragon et la Catalogne, lorsqu'il s'agissoit de passer des gués et des torrens, don Carlos mettoit pied à terre et entroit dans l'eau à la tête de son infanterie, et quand on lui exposoit qu'en sa qualité, ne fût-ce que de général d'armée, il étoit tout simple qu'il restât à cheval, il répondoit : « Ce que font mes troupes, je peux bien le faire. »

» Jamais, dans les plus longues marches, par les plus mauvais temps ou par une chaleur accablante, il n'a voulu monter en voiture. Aux instances qui lui étoient faites, il répondoit toujours : « Le moment n'est pas encore venu pour moi de monter en voiture, et je n'y monterai pas jusqu'à ce qu'il soit arrivé; » aussi fait-il *toutes les* marches, soit à cheval, soit à pied, à travers les neiges comme dans la canicule. Sur les crêtes glacées des montagnes de la Navarre, on le vit, il y a trois ans, bivouaquer enveloppé de son manteau, au milieu de ses troupes, supportant ainsi qu'elles, sans se plaindre, le froid, la faim et les fatigues; et tout récemment, en traversant les âpres montagnes de la Catalogne, il s'est trouvé sans pain pendant deux jours!

» Il y a réellement du Henri IV dans ce prince, dont la liste civile se compose de 1,500 fr. par mois, qu'il dépense en libéralités, et dont la table ne coûte que 3 fr. par jour, quoiqu'il commande aujourd'hui à plus de cent mille soldats fanatisés pour sa cause. Comment les a-t-il fanatisés? Nous l'ignorons; ce que nous savons, c'est qu'ils ne sont pas toujours très-bien payés ni très-bien vêtus, et qu'ils manquent quelquefois du nécessaire; mais, soumis à une discipline sévère, ils ne murmurent point, ne se révoltent point, et n'assassinent point leurs généraux. »

— Les trois bulletins ci-après, dont le premier n'est qu'une répétition et un duplicata de celui qu'on a déjà lu, sont publiés par le télégraphe.

« Bordeaux, 29 septembre.

» Le général Oraa écrit de Cuença, le 22, qu'il avoit atteint de nouveau Cabrera ce jour même aux environs de cette ville; qu'il l'avoit battu complétement; qu'il lui avoit fait 900 prisonniers, un grand nombre de morts et de blessés, et qu'il s'étoit emparé d'une grande quantité d'armes, de chevaux et de bagages. Les carlistes fuyoient dans le plus grand désordre.

» Les nouvelles de Saragosse du 26 annoncent que, le 23, le général Espartero étoit à Alcolea. à deux lieues du prétendant, qu'il poursuivoit dans la direction de Soria. »

« Bayonne, 30 septembre.

» Un courrier de commerce annonce qu'Espartero a écrit de Cifuentès, le 22 au soir, que le prétendant se dirige sur *Siguença* ou Medina-Celi, et qu'il le poursuit sans relâche. »

« Bayonne, 2 octobre.

» Le gouvernement a révoqué l'ordre d'envoyer les cinq bataillons de Saint-Sébastien en Castille, où ils ne sont plus nécessaires. Don Carlos étoit le 25 dans les environs d'Aranda de Duero; il s'étoit *réuni à Zarialegui*; mais les troupes de la reine alloient les joindre. Le parti de la constitution de 1837 l'a emporté dans les élections à Madrid. »

— Le journal ministériel du soir donne la dépêche télégraphique suivante de Madrid le 30 septembre, et de Bayonne le 4 octobre : « Les cortès, dans la séance d'hier, ont adopté à la majorité de 84 voix contre 27 une proposition tendant à déclarer inconstitutionnelle la mesure prise le 2 septembre par le ministre des finances. Une modification ministérielle paroît probable. Rien de nouveau du théâtre de la guerre. »

La mesure dont parle la dépêche avoit pour objet d'arrêter le paiement de certaines créances, afin de faire face aux dépenses de la guerre.

Une lettre de Suisse dit que Louis Bonaparte, qui est toujours à Arenenberg, auprès de sa mère mourante, a reçu du grand-duc de Bade la défense de mettre le pied dans le grand-duché, et même de traverser la ville de Constance.

— On assure qu'un traité de commerce se négocie, et sera prochainement conclu entre l'Angleterre et l'Autriche. Deux envoyés anglais, appartenant au ministère du commerce, sont partis mercredi dernier de Londres pour se rendre à Vienne, et s'y occuper de terminer cette négociation.

— On annonce que le roi de Hanovre va créer un nouvel ordre de chevalerie sous la dénomination de loyaux Irlando-Hanovriens, et dont il seroit le grand-maître.

— L'empereur d'Autriche a passé en revue, le 22 septembre, les troupes de la garnison de Vienne. On a remarqué dans les rangs plusieurs officiers turcs.

— Du 26 au 27 septembre, il y a eu à Berlin 29 cas de choléra et 24 décès.

— Des lettres d'Amérique annoncent que le choléra fait des ravages terribles dans l'Amérique centrale, et que dans plusieurs endroits des bruits d'empoisonnement ont amené des scènes de désordre.

— Des lettres de Saint-Pétersbourg donnent comme certaine la nomination du grand-duc Michel à la vice-royauté de Pologne.

AU RÉDACTEUR.

Il existe à la porte de Paris un établissement assez peu connu et qui cependant mérite l'estime et la confiance des familles. On nous saura gré de le leur indiquer.

Cet établissement fondé dans le principe à Poissy, fut transféré il a huit ans à Surennes, près Paris. M. Delafosse, docteur ès-lettres, en est le fondateur, le propriétaire et le chef. Il annonce dans un prospectus de quelques lignes *qu'il instruit et surveille lui-même, en père de famille chrétien, les enfans qui lui sont confiés*, et ce sont pas là de vains mots.

En entrant dans cet asile de la vertu et des bonnes lettres, on est frappé de la

candeur et de l'air de bonheur qui respirent dans les traits de ces aimables enfans. Leur maître est à la fois leur père. S'il parle, il est obéi; s'il gronde, il fait naître le repentir; il est aimé et craint tout ensemble, mais d'une crainte filiale, qui n'ôte rien à la confiance et ne trouble jamais les joies de cet âge.

Les enfans n'y sont pas reçus au-dessus de 10 ans. M. Delafosse voudroit les avoir à 5 ans, afin de les pétrir, comme il dit, et de leur inspirer à tous un même esprit: esprit de foi, esprit de charité et d'innocence, esprit de fraternité qui fait leur bonheur et promet à leurs familles les plus douces consolations. Vingt fois il a refusé des élèves, jamais il n'en a sollicité.

On peut croire, d'après cet exposé, que M. Delafosse a peu d'élèves. Leur nombre en effet ne va pas à trente, y compris ses enfans. Sa résolution bien arrêtée est de ne pas le porter beaucoup au-delà.

Pour ces trente élèves, l'établissement compte quatre maîtres; le principal et trois professeurs, presque tous anciens élèves de la maison.

L'établissement est vaste et parfaitement aéré. Une cour de plus d'un arpent est consacrée aux récréations, qui se passent sous les yeux du principal et de ses trois professeurs. Les enfans ne font pas un pas qui échappe à leur surveillance. Les paroles impérieuses sont bannies du milieu d'eux, à plus forte raison tout ce qui sent la violence.

Les domestiques y sont traités avec bonté; les enfans apprennent qu'ils ont en eux des frères, dont ils doivent adoucir la condition.

Si je passe à l'enseignement, j'en trouve le plan non moins bien concerté. Le grec, le latin, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, la musique y marchent de front, servant de délassement l'un à l'autre. On y voit des élèves de 12 à 13 ans traduire, à livre ouvert, du grec en latin, et du latin en grec, avec une étonnante facilité. Des enfans de 10 à 11 ans y possèdent imperturbablement les racines grecques, et savent tous les livres de Phèdre, la date des principaux faits de l'histoire, celle de l'avénement des rois au trône, les noms des grands hommes etc., et sont tellement familiarisés avec la situation des lieux, qu'ils composent de *mémoire* des cartes géographiques, sur des calques qui n'indiquent que de simples contours. Une de ces cartes, celle de France, travail historique et géographique à la fois, marque les époques auxquelles nos provinces ont successivement accru le domaine de nos rois, et la cause de leur accesssion au territoire français.

M. Delafosse, succédant à ses professeurs, prend les élèves à la sixième et les mène jusqu'à la rhétorique inclusivement. Les personnes instruites comprendront de quel avantage est pour les enfans ce genre d'unité dans le système des études.

La compagne de ce vertueux instituteur partage avec lui le mérite d'une si belle œuvre. Modèle accompli des mères chrétiennes, elle en remplit tous les devoirs auprès des élèves de son mari; ceux-ci et ses propres enfans ne formant à ses yeux qu'une même famille.

De S. M.,
ancien sous-préfet.

Le Gérant, **Le Bresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2435 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1185 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 55 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 5/8
Emprunt d'Haïti. 372 fr. 1/2
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2873.

SAMEDI 7 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ORIGINES DE L'ÉGLISE ROMAINE,

PAR LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE SOLESMES.

Tome Ier.

C'est ici le commencement d'une entreprise savante qui paroît devoir être de quelque étendue. Les auteurs donneront sous le titre d'*Origines catholiques* le résultat de leurs recherches sur les antiquités ecclésiastiques. Ils se proposent, disent-ils, d'y traiter les principales questions qui tiennent à l'esprit et à la forme du catholicisme. Un de leurs premiers objets sera d'examiner et de réhabiliter les écrits attribués à saint Denis l'Aréopagite et dédaigneusement rejetés par les protestans. Mais ils ont cru devoir ouvrir cette série de travaux par des recherches sur les origines de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres, pour laquelle ils professent autant d'attachement que de vénération.

Dans une préface très-bien écrite, les religieux de Solesmes remarquent le mouvement général qui paroît s'être fait chez les littérateurs de notre temps vers les recherches historiques. On s'est mis tout à coup à étudier les temps passés et à fouiller dans les anciens monumens, et on prétend déjà y avoir fait d'importantes découvertes pour les lettres, pour les arts et pour ce qu'on appelle la philosophie de l'histoire. Les auteurs des *Origines romaines* ne paroissent pas persuadés du plein succès de ces recherches improvisées :

« Il ne faut pas s'imaginer que l'espèce de nécessité morale qui a jeté les écrivains d'aujourd'hui dans les habitudes historiques ait fait autant d'hommes doctes que nous comptons d'amateurs. Rien n'est plein de choses, il faut l'avouer, comme un grand nombre de ces volumes, de ces articles de *revue* que chaque heure voit éclore, rien n'annonce une vie de souvenirs et d'impressions historiques plus développée, une plus ample moisson de ces fleurs ac[illegible]nes dont les nuances variées séduisent l'œil; mais pour peu que vous échappiez à l'enchantement de ce premier moment qui éblouit, pour peu que vous osiez jeter la sonde dans cet océan de connoissances qu'on diroit sans fond ni rives, vous toucherez bientôt, et tel en qui vous vénériez un savant universel, n'est plus qu'un homme aimable dont la mémoire est heureuse et l'expression pittoresque; le tout révêtu d'un vernis de profondeur qui trompe la vue par une illusion de perspective, comme ces lacs fantastiques que le voyageur altéré poursuit avec ardeur au désert, et qui s'évanouissent au moment où il alloit s'y plonger.

» Ce n'est pas qu'il n'y ait aujourd'hui encore plusieurs écrivains d'une vraie science, et dont les labeurs obstinés dans le champ de l'histoire n'ont point éteint cette verve et cette inspiration qui tiennent de la poésie, et dans une organisation complète peuvent s'allier aux trésors de l'érudition. Ce n'est pas non plus qu'une société où tout le monde étudie et sait quelque chose, ne puisse, sous plusieurs rapports, subir, sans trop de désavantage, la comparaison avec celles où quelques-uns monopolisent toute science jusqu'à la posséder dans des proportions colossales, tandis que les autres sont à peine admis à se nourrir des miettes de leur table; nous voulons dire seulement que si l'on ne peut nier le penchant qui entraîne nos contemporains vers les goûts

historiques, il faut confesser aussi que ce régime, si l'on en juge par les vrais savans qu'il a produits, est loin d'avoir donné en réalité tout ce qu'il sembloit promettre en espérance.

» Du reste, la chose est avouée depuis long-temps, car à toutes nos prétentions nous joignons souvent une incroyable bonne foi. Ensuite, quelle si grande profondeur pourroient avoir des études improvisées pour l'ordinaire dans l'unique but de faire de la poésie ou de l'art, ou bien encore de se livrer à ce qu'on appelle solennellement la philosophie de l'histoire?

» La philosophie de l'histoire! C'est surtout sur cet article que les prétentions du siècle sont montées à leur comble. Chacun veut, à toute force, résumer l'expérience des âges passés, tracer à sa guise les phases du *progrès humanitaire*. Les annales du monde sont devenues comme un vaste champ de bataille où chaque jour des doctrinaires de toute couleur se livrent leurs combats. Chacun crie sa victoire et pense avoir deviné l'énigme des temps, parce qu'en appliquant les faits à ses théories toutes faites, il les a trouvés justes à leur mesure. Epoque à jamais fameuse par les systèmes qu'elle aura enfantés, et dont quelques-uns étonneront la postérité par leur largeur et leur profondeur. Malheureusement leurs auteurs s'inspirèrent trop de leur propre génie, tandis qu'ils devoient simplement s'attacher à connoître, et expliquer ensuite. »

Les religieux de Solesmes déplorent surtout un défaut capital qui affecte la plupart des travaux des littérateurs et des savans de nos jours :

« Il est une cause qui rendroit à jamais inféconds les efforts d'une science véritable, si un jour elle nous étoit rendue : c'est le défaut d'appréciation chrétienne, l'absence du point de vue catholique. Qu'est l'histoire du genre humain, sinon une pensée éternelle de Dieu réalisée successivement dans le temps? Or, cette pensée divine, il faut la savoir pour juger l'œuvre qu'elle produit; et qui la saura, si Dieu ne l'a révélée? Heureusement pour le monde, l'énigme est depuis long-temps expliquée; Dieu a tout dit à l'homme sur les fins de la création, et son œuvre, si vaste et si magnifique qu'en soit l'ensemble, est demeurée pleinement justifiée aux yeux du fidèle. La mission de Jésus Christ, rédempteur et docteur des hommes, les destinées de l'Eglise qu'il a fondée, voilà ce qu'il faut comprendre pour saisir l'enchaînement des temps anciens et modernes, et c'est pour l'avoir raconté avec plénitude que Bossuet, dans sa grande synthèse historique, a mérité d'être proclamé le prophète du passé...

« Nous pourrions d'abord demander si le scepticisme ou le fatalisme, pris pour point de départ dans l'investigation des faits de l'humanité, ont inspiré jusqu'ici à certains auteurs de nos jours une bien lucide et bien consolante philosophie de l'histoire. Ensuite nous demanderions pourquoi tant d'auteurs, malheureusement désintéressés de toute question religieuse, se permettent chaque jour d'apprécier des événemens, des mœurs, des résultats, un ensemble qui tiennent à ces mêmes questions, sans avoir daigné faire la plus légère étude spéciale sur ces croyances et ces usages, sans s'être procuré même un énoncé exact des principes de vérité ou d'erreur qui se remuent au fond des événemens qu'ils racontent. L'abus est arrivé au degré le plus monstrueux. C'est ainsi, et nous choisissons cet exemple entre dix mille, c'est ainsi, disons-nous, qu'un de nos premiers écrivains d'histoire, dans un livre admiré, a osé soutenir que le dogme de la virginité de Marie, dans son enfantement divin, étoit une idée du XII[e] siècle, confondant, par un trait de la plus inconcevable ignorance, un article de foi évangélique, apostolique et traditionnelle, avec la croyance pieuse de l'immaculée conception. Il est vrai que l'auteur avoit besoin d'étayer une idée assez neuve et inattendue d'ail-

leurs, c'est-à-dire qu'*au* XII*e* *siècle, dans l'Eglise. Dieu changea pour ainsi dire de sexe*. Et ce sont là les hommes que des esprits imprudens ou séduits proclament les restaurateurs des annales de l'humanité, chargés de réhabiliter le christianisme dans l'histoire! En vérité, ce dix-huitième siècle qui s'en va, dit-on, connoissoit mieux les dogmes qu'il vouloit détruire, et il est triste de dire qu'on prendroit une idée plus complète de l'enseignement du christianisme dans le fameux *Dictionnaire philosophique* où Voltaire a pris à tâche de le travestir, que dans certains ouvrages où l'on en parle parfois avec enthousiasme, tout en affectant d'ignorer les points précis de sa doctrine. Nous ne craignons pas de le dire, cette science d'aujourd'hui, si hâtive dans ses conclusions, si riche et si neuve dans ses découvertes, se fait tort à elle même, et il pourroit bien se faire que sa gloire ne passât pas la seconde génération, pour peu que cette dernière s'applique sérieusement à connoître les choses dont elle voudra parler.

» Oui, certainement, pour parler avec assurance de l'élément religieux qui occupe une si grande place dans les événemens de ce monde, pour parler du christianisme, en fût-on venu à ne croire rien, à force de comtempler les divers *syncrétismes*, comme l'on dit, opérés dans les croyances de l'humanité, y compris la religion de Jésus-Christ, toujours est-il qu'il faut étudier pour savoir. Mais ne touchons pas davantage cette plaie désolante; qu'il suffise ici de l'avoir signalée pour montrer à ceux qui en gémissent que nous l'avons vue et que nous en gémissons aussi. »

Nous avons cité ces deux morceaux de la préface parce qu'ils nous ont paru aussi sagement pensés que bien écrits, et qu'ils peuvent donner une idée favorable du jugement et du goût des auteurs. Dans le reste de la préface, ils rendent hommage au savoir et aux travaux des anciens Bénédictins, et parlent modestement de leurs propres efforts. Ils n'ont point, disent-ils, la folle prétention de remplacer la docte corporation qui a laissé tant de monumens de son zèle laborieux; ils n'aspirent qu'à marcher de loin sur ses traces en s'éclairant de ses lumières et s'animant de ses exemples. Mais ils veulent que l'on sache qu'ils sont religieux avant tout, qu'ils ont en cette qualité des devoirs d'offices et de prières à remplir, et qu'on ne sauroit par conséquent les assimiler à une académie uniquement occupée de travaux littéraires.

L'ouvrage est dédié à M. l'évêque du Mans qui protége spécialement l'établissement de Solesmes.

Dans un autre article nous rendrons compte de ce qui fait le fond de ce volume, c'est-à-dire des *Origines de l'Eglise romaine*.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le choléra n'est pas encore totalement dissipé dans cette ville. Le 21 septembre, il y a eu 32 cas nouveaux, 88 guéris, 14 morts, et 1,140 en traitement. Le 22, 25 cas, 62 guéris, 22 morts, et 1,081 en traitement.

PARIS. — Outre les nominations que nous avons annoncées, M. l'Archevêque a encore nommé grand-vicaire M. l'abbé de Dreux de Brézé, qui étoit déjà chanoine honoraire de la métropole. Le prélat a nommé chanoines honoraires de la métropole MM. les abbés Augé, docteur de Sorbonne, directeur du collége Stanislas; Poiloup, chef d'une institution si précieuse aux familles; Juste, ancien proviseur, supérieur de la communauté des Dames du Temple; Longuemare, aumônier des Gobelins; Dorémus, ancien aumônier de madame la duchesse de Berri, et

Montès, aumônier de la Conciergerie.

M. Bonamie, archevêque de Smyrne, est arrivé il y a peu jours à Paris. Ce prélat vient occuper, à ce qu'il paroît, la place de supérieur de la congrégation de Picpus, à laquelle il a été nommé par ses confrères en remplacement de M. l'abbé Coudrin. Le Saint-Père a permis à M. Bonamie de se rendre au vœu de la congrégation. On peut regretter pour les catholiques de Smyrne ce changement de destination. Le pieux archevêque avoit commencé dans ce pays des établissemens dont son départ va suspendre ou peut-être empêcher totalement le succès.

M. Pierre-Marcellin Bonamie, né le 26 mars 1798 à Albas, diocèse de Cahors, étoit entré dans la société de MM. de Picpus, et se trouvoit directeur au séminaire de Tours, lorsque l'on jeta les yeux sur lui pour l'évêché de Babylone. Il partit pour le Levant en octobre 1833, et arriva à Alep en janvier suivant, après avoir visité les îles de la Grèce et même Alexandrie et le Caire. Il resta assez long-temps à Alep, attendant le départ d'une caravane. Mais dans l'intervalle la Propagande changea sa destination et le nomma en février 1835 à l'archevêché de Smyrne. Nous avons parlé plusieurs fois de ce qu'il a fait dans cette ville, où il avoit commencé une église et un collége.

Plusieurs journaux se sont occupés du mariage de la princesse Marie avec le prince de Wurtemberg. Ils ont prétendu qu'il y avoit eu des discussions relativement à l'éducation des enfans. Voici ce que dit à cet égard le *Courrier* :

« Le prince vouloit, dit-on, que tous les enfans qui naîtroient de son mariage fussent élevés dans la religion protestante, prétention à laquelle on a résisté, et nous croyons qu'on a eu raison. Il ne faut pas que le protestantisme attire le catholicisme, ni qu'une religion domine l'autre. Egalité entre les cultes, *c'est ce que demande la raison, la justice et l'esprit du temps.* Toute apparence de suprématie d'un côté ou de l'autre ne pourroit que favoriser l'esprit d'intolérance dont il est trop bien prouvé qu'aucun culte n'est exempt. Il y a un usage, une règle établis pour les mariages mixtes entre individus qui ne sont pas princes : c'est que les enfans mâles soient élevés dans la religion du père et les filles dans celle de la mère. Cet usage, qui concilie tous les intérêts et toutes les convenances, doit s'appliquer tout naturellement aux mariages princiers. C'est ce qui aura lieu pour le mariage de la princesse Marie. Tout est définitivement arrêté ; le mariage aura lieu, dit-on, le 12 de ce mois. »

Il n'est point vrai que ce soit un *usage* et une *règle établie* pour les mariages mixtes que les garçons soient élevés dans la religion du père, et les filles dans celle de la mère. Le roi de Prusse a voulu peut-être établir cet usage dans ses états, mais il y a eu des réclamations. En tout cas nous ne sommes pas en Prusse, et les réglemens de S. M. prussienne ne font pas loi pour nous. L'Eglise n'a jamais souscrit à l'*usage* et à la *règle* dont parle le *Courrier*; elle a un *usage* et une *règle* toute contraire. Les dispenses qu'elle accorde ont toujours pour condition que les enfans seront élevés tous dans la religion catholique. Nous croyons savoir que la dispense accordée pour le mariage de la princesse Marie le porte expressément. Il est recommandé, dit-on, dans le bref à la princesse, de s'abstenir de toute participation au culte protestant, de tâcher d'engager son époux à embrasser la religion catholique, et d'élever tous ses enfans dans cette religion. On ne peut supposer qu'une princesse élevée dans la piété voulût dès le principe manquer à ces conditions, et qu'elle consentît à la de-

mande d'élever ses enfans dans la religion protestante. Ce seroit un grand scandale qu'une telle concession faite au parti protestant par une princesse du sang des Bourbons. C'est déjà un assez grand malheur que tant de mariages protestans dans une famille; faudroit-il y ajouter encore une clause qui sembleroit aussi honteuse qu'affligeante pour les catholiques, et qui seroit un exemple fatal donné à la France, d'une indifférence entière pour la religion, ou même d'une faveur déclarée pour le protestantisme?

Nous pensions qu'après cet article du *Courrier* et d'autres dans le même *sens* par le *Messager* et par d'autres feuilles, le gouvernement ne garderoit pas le silence. Nous espérions *qu'il* démentiroit des bruits qu'il devroit regarder comme injurieux pour lui. Rien n'a paru encore à ce sujet dans les journaux du pouvoir. Comment n'a-t-on pas senti la nécessité de s'expliquer sur un fait si grave? Comment n'a-t-on pas compris le besoin de rassurer les catholiques *alarmés* par les récits des journaux? Un silence persévérant à cet égard ne sembleroit-il pas la preuve qu'on est indifférent au blâme de la partie religieuse de la nation, et qu'on dédaigne de la tranquilliser?

Il y a même ici, indépendamment des motifs de conscience et de religion, une considération humaine, si l'on veut, mais qui tient à l'honneur et à la dignité nationale. On a dit que le roi de Wurtemberg vouloit que les enfans ou du moins une partie d'entre eux fussent élevés dans la religion protestante. Nous avons peine à croire à cette exigence de la part d'un prince qui compte bien des catholiques parmi ses ancêtres, et qui ne peut ignorer que dans le siècle dernier même, le duc régnant de Wurtemberg, Charles-Alexandre, mort en 1737, étoit catholique, que son fils Louis-Eugène étoit aussi catholique, et que plusieurs autres personnages de cette famille professoient la même religion. Mais d'ailleurs le roi de Wurtemberg a-t-il quelque chose à prescrire pour un mariage qui se fait en France, et pour des époux qui habiteront la France? Souffriroit-on qu'un prince étranger fît la loi pour les stipulations matrimoniales d'un de ses parens, qui vient résider parmi nous? il y auroit là quelque chose d'humiliant pour le caractère national.

Nous ne pouvons croire que le gouvernement ne démente pas les bruits qui ont couru, et qui sont faits pour contrister profondément tous les vrais catholiques.

A l'exposition de l'année dernière, on voyoit deux grandes compositions relatives à sainte Philomène. Une statue en plâtre par M. Gayrard, de l'Institut, représentoit la sainte foulant aux pieds l'autel des faux dieux, et s'en servant comme de marchepied pour s'élancer dans les airs vers lesquels elle élève les mains. Cette statue commandée par M. le professeur de Portets, a été placée dans l'église de Mortagne, diocèse de Seez. L'autre sujet est un tableau de M. Perlet, où la sainte vierge est représentée à genoux sur des nuages, entourée d'anges qui portent les instrumens de son martyre. Ce tableau a été envoyé à Lyon, pour être placé dans la chapelle en l'honneur de la sainte dans l'église Saint-Nizier, ou peut-être dans la chapelle privée de mademoiselle Jaricaud, fondatrice du Rosaire vivant.

Dernièrement un tableau de la même sainte a été expédié par MM. de Saint-Lazare pour l'église de Salonique, une de leurs missions en Turquie. Cette dévotion s'est même répandue parmi les chrétiens de la Chine, et un peintre de ce pays vient d'envoyer en Europe une belle miniature de sainte Philomène, exécu-

tre d'après une petite image gravée à Rome et à Naples.

Une parcelle des reliques de la sainte, envoyée de Paris à Bordeaux avec les authentiques, a été enchâssée dans un beau reliquaire, et placée le lundi de Pâque dans l'église Saint-Martial; M. l'abbé Carbois, qui prêchoit alors à Bordeaux, prononça un discours à cette occasion. La relique resta exposée toute la semaine, et un grand nombre de fidèles y vinrent prier. Deux ans auparavant on avoit fait à Saint-Martial une neuvaine en l'honneur de la sainte.

Le choléra ayant paru dans le diocèse d'Avignon, M. l'archevèque de cette ville a publié, sous la date du 24 septembre, un mandement pour ordonner des prières :

« C'est pour nous un devoir, dit le prélat, de rompre le silence dans la conjoncture actuelle, et de vous adresser de paternels avis qui, nous l'espérons, ne seront pas infructueux. Le fléau que Dieu semble avoir chargé de visiter la terre, comme ministre de sa justice, et qui, il y a deux ans, n'épargna pas tout-à-fait nos contrées, nous menace de nouveau de ses rigueurs. Il s'est approché de nous; il a manifesté sur divers points sa présence par des accidens plus ou moins nombreux; l'effroi s'est répandu parmi les populations, et la crainte de la mort est tombée sur nous, selon l'expression du Prophète. Mais ne nous laissons pas dominer par une frayeur pusillanime, et sachons mettre à profit de salutaires avertissemens.

» Dieu ne nous éprouve que pour nous ramener à lui. Il veut que nous nous jetions dans ses bras; nous y trouverons un refuge assuré; car il est le Dieu qui sauve, le Dieu qui fait vivre, le Dieu qui délivre des portes même de la mort. Allons donc à lui avec un cœur contrit et humilié; il ne repoussera pas son peuple; il écoutera le cri de notre prière; il ne permettra pas que nous périssions, et nous pourrons dire avec le Prophète, que c'est par un effet singulier de la miséricorde du Seigneur que nous avons échappé au mal qui sembloit devoir nous atteindre. Tournez vos pensées vers le ciel, et placez-vous sous la garde du Très-Haut. Le chrétien qui s'est mis entre les mains de son Dieu, et qui sait qu'un seul de ses cheveux ne tombera pas sans la permission du Père céleste, est au-dessus des alarmes; il ne fuira pas à l'aspect du danger. La charité lui fait un devoir de ne point abandonner ses frères, de ne point les priver des secours qu'ils ont droit d'attendre de lui. Car s'il y a obligation pour chacun de veiller sur son prochain, cette obligation ne devient-elle pas plus rigoureuse quand il y a un péril réel, des besoins pressans? Il ne songera donc pas à s'éloigner; sa présence est trop nécessaire au pauvre, à l'indigent. Faire en pareil cas abnégation de soi-même, pour se consacrer aux œuvres de la charité, c'est se ménager de la part du ciel une assistance toute spéciale, et s'environner de la protection du Seigneur comme d'un bouclier à l'épreuve de tous les traits. Et n'a-t-on pas vu plus d'une fois se réaliser pour le héros chrétien, au milieu d'une contagion dévorante, cette parole du Psalmiste : « Mille tomberont à votre gauche, dix mille à votre droite, et le fléau n'approchera point de vous? »

M. l'archevèque invite à prier aussi pour le chef de l'Eglise et pour sa capitale. Il ordonne des prières de quarante heures dans la cathédrale d'Avignon, le lundi 2 octobre et les deux jours suivans. En outre, à dater du 8 octobre, les prêtres diront à la messe, pendant neuf jours, les oraisons *pro vitandâ mortalitate* et *pro Papâ*, et une neuvaine commencera dans toutes les paroisses du diocèse. Les curés pourront même établir ensuite des neuvaines ou des quarantaines de prières, mais il est défendu de faire imprimer et de distribuer des formules de prières qui

ne seroient pas approuvées. M. l'archevêque autorise les curés à dispenser de l'abstinence pendant le choléra, quand cette dispense aura été reconnue nécessaire. La sonnerie pour le viatique et pour les morts étant un objet purement spirituel, c'est aux curés de juger s'il est opportun d'en suspendre l'usage. Il n'y a pas d'inconvénient à s'abstenir de toute sonnerie pour les enterremens dans le cas d'une grande mortalité; mais pour le viatique, il convient d'avertir toujours les fidèles d'une manière quelconque, afin qu'ils puissent, en l'accompagnant, s'acquitter d'un devoir cher à la piété. Cette précaution, dit en finissant M. l'archevêque, ayant été omise dans quelques localités, il en est résulté de justes plaintes.

Les journaux de Dieppe se sont entretenus d'un fait relatif au Frère Euthime, des écoles chrétiennes, qui étoit accusé d'avoir infligé des punitions corporelles à plusieurs enfans. La plainte a été portée par le *comité communal*, et a été jugée par le comité d'arrondissement le 31 août. Après les explications données par le Frère, la discussion s'est établie sur le fait. Un membre, M. Delabarre, avocat, a pris la défense du Frère. Il a fait observer que la plainte du comité communal n'avoit été formée qu'à la majorité de sept contre six, et que deux des professeurs du collége, juges assez compétens d'un fait de cette nature, étoient d'avis de la minorité. M. le pasteur protestant Réville a cherché à répondre à ces observations. Quand on est allé aux voix, deux des membres, M. le curé de Saint-Jacques et M. le procureur du roi, ont déclaré se récuser parce qu'étant du comité communal qui avoit adressé la plainte, ils ne pouvoient être à la fois accusateurs et juges. Cette récusation dictée par le sentiment des convenances a été fort applaudie; ce qui n'a pas empêché le pasteur protestant de concourir au jugement. Il a voté contre le Frère, et la majorité n'ayant été, comme au conseil communal, que d'une voix, c'est lui qui a fait la décision. On a été frappé de ce procédé de sa part, surtout en le comparant à la délicatesse des deux membres qui s'étoient récusés. M. Réville, membre de droit aussi des deux comités, n'a pas voulu suivre l'exemple que lui avoit donné un respectable curé. Nous en sommes fâchés pour lui.

Le Frère a donc été jugé coupable, grâce à la voix du ministre. Quant à l'application de la peine, M. Réville, qui a senti apparemment que sa sévérité ne faisoit pas bon effet dans le comité, a voulu se donner un air de générosité; il trouvoit que la réprimande étoit trop rigoureuse. Cependant elle a été prononcée malgré la clémence tardive du ministre.

Un fait arrivé à Marseille pendant le choléra a donné lieu de reproduire les vieilles déclamations sur les refus de sépulture. Un capitaine de navire, M. Santhuarie, tomba malade du choléra. Deux prêtres de la paroisse Saint-Laurent se présentèrent chez le malade, et furent reçus avec des termes que l'on n'ose répéter. M. Bonnafoux, curé de Saint-Laurent, aimé et respecté à Marseille pour son zèle et sa charité, ne fut pas mieux accueilli et dut se retirer. Le malade mourut, et la sépulture chrétienne lui fut refusée. Son convoi eut lieu sans appareil, accompagné seulement de quelques matelots; un mousse portoit en tête une croix de bois. Le *Messager de Marseille* et le *Sémaphore* firent là-dessus des articles assez violens. Ils se plaignirent de la *rancune* du curé, de son *intolérance*, de l'*esprit de vengeance sacerdotale*. Ces plaintes sont bien usées. Nos parleurs de liberté, dit la *Gazette du Midi*, veulent avoir toute leur vie le

droit d'insulter à la religion, et même le droit de l'insulter à la mort; et après cela ils s'irritent quand la religion qu'ils avoient reniée les renie à son tour à leur heure dernière. Le malade qui refuse les secours de l'Eglise, et qui les refuse publiquement et avec insulte, ne peut espérer ses prières. Il les repousseroit s'il vivoit; on se conforme aux vœux qu'il a manifestés.

Nous avons tant de fois traité ce sujet, que nous n'y reviendrons pas. Nous avons cité sur ce point l'avis de plusieurs philosophes. Nous avons inséré des réflexions fort justes de M. de Cormenin. Mais l'esprit de parti n'entend rien. On veut humilier l'Eglise, et forcer le prêtre à célébrer les saints mystères pour ceux mêmes qui se moquoient des saints mystères. La raison seule et le simple bon sens protestent contre cette tyrannie.

Dom Grisard, chartreux, qui appartenoit autrefois à la Chartreuse de Seillon, et qui depuis qu'il avoit été expulsé de son couvent par la première révolution, vivoit dans la retraite et dans les pratiques de la piété, vient de mourir à l'hôpital de Bourg, à l'âge de 88 ans. D'après son désir il a été inhumé dans son costume de chartreux. Dom Grisard étoit né à Paray-le-Monial en 1749. Malgré son âge avancé il couchoit encore sur la dure et jeûnoit rigoureusement.

Le 22 septembre, jour où l'Eglise célèbre la fête du martyre de saint Maurice et de ses compagnons, a été célébré avec plus de solennité encore cette année à Saint Maurice dans le Valais, où la tradition porte qu'a eu lieu le martyre de la légion thébéenne, vers l'an 286. Il y a là une abbaye célèbre fondée au VIe siècle. On y déposa les reliques des saints martyrs, et elles y sont en grande vénération. Au XVIe siècle, les ducs de Savoie en obtinrent une partie qui furent transportées à Turin, et déposées dans la cathédrale. Les habitans de Saint-Maurice ne voulurent jamais consentir à laisser emporter toutes les reliques. Voyez ce qui est dit à ce sujet dans les *Vies des Pères* par Butler et Godescard, au 22 septembre.

Les reliques des martyrs étoient conservées à Saint-Maurice dans une des chapelles de l'église de l'abbaye, d'où on fut obligé de les extraire il y a quelque temps pour exécuter différentes réparations. Le roi de Sardaigne, dont la maison regarde saint Maurice comme son principal patron, a pris part aux honneurs rendus aux saints martyrs. Un autel en marbre orne leur tombeau. L'autorité civile a concouru avec le clergé pour donner plus de solennité à la translation des reliques. Le conseil du Valais assistoit à la fête, qui commença de grand matin le 22 septembre. A six heures, M. l'évêque de Sion consacra le nouvel autel. A neuf heures, M. l'évêque de Lausanne qui a sous sa juridiction tout le canton de Vaud, et qui par là se trouve voisin de Saint-Maurice, alla processionnellement chercher les reliques dans l'intérieur de l'abbaye.

Cette procession au retour fut très-pompeuse; on y comptoit environ quarante prêtres et seize diacres venus de tous les environs, et qui pour la plupart portoient des reliques données dans divers temps à l'abbaye. Le peuple donnoit sur le passage de grands signes de foi et de respect. Après avoir parcouru les principales rues de la ville, la procession passa sous un trophée avant de rentrer dans l'église. Les corps militaires rendirent les honneurs militaires aux reliques. Pendant ce temps, le bruit de l'artillerie, le son des cloches et une musique brillante se joignoient aux démonstrations de l'allégresse publique.

M. Taberd, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine, est depuis quelque temps à Calcutta. Il fait imprimer chez le docteur Marhman (1), à Serampore, *deux dictionnaires cochinchinois* d'environ 5 à 600 pages, format in-4°. L'un est *cochinchinois et latin*, en caractères romains, mais ayant les caractères Cochinchinois en regard ; l'autre est latin et cochinchinois seulement. La préface contiendra une *grammaire abrégée de la prononciation et des règles de la langue Annamite*, avec un *traité de la poésie cochinchinoise*. Un *Vocabulaire* d'environ 100 pages, composé pour l'utilité des voyageurs, en quatre langues, *français*, *anglais*, *latin* et *cochinchinois*, servira de supplément aux dictionnaires auxquels on joindra encore une *carte du pays*, et plusieurs remarques intéressantes sur les *poids* et *mesures* en usage en Cochinchine.

Cet ouvrage important, à l'impression duquel veille l'auteur, aidé de deux cochinchinois pour corriger les épreuves, ne pourra qu'être bien exécuté et bien précieux pour le progrès de la science ; car outre la connoissance approfondie de la langue, que seize ans d'étude, faite dans le pays même, ont acquise à M. l'évêque d'Isauropolis, ce prélat n'a fait que corriger, mettre dans un meilleur ordre et augmenter considérablement l'ouvrage inédit, composé jadis par le célèbre évêque d'Adran, M. Pigneau, mort en 1799, dont la mémoire et les services ne peuvent être oubliés en Cochinchine.

(1) Marshman, missionnaire anglais de la secte des baptistes, établi depuis près de 40 ans à Serampole, dans le Bengale, y a appris les langues de l'Inde et le chinois, et a traduit en chinois plusieurs des livres saints. L'exactitude et la fidélité de ces traductions ont été constatées par les savans et ont été également l'objet de très-justes plaintes de la part des missionnaires.

POLITIQUE.

La critique des journaux continue à s'exercer sur l'exiguité des alliances de famille auxquelles les jeunes princes et princesses de la dynastie de juillet paroissent réduire leurs prétentions. Il n'y a cependant pas trop à s'étonner de ces choses-là. Elles sont une conséquence assez naturelle des abaissemens et de la dépréciation que la grandeur est forcée de subir dans les pays révolutionnaires.

Il suffit de considérer le sort que la France a fait, depuis un demi-siècle, aux plus augustes et aux meilleurs de ses princes, pour cesser d'être surpris du peu d'empressement que les hautes familles étrangères peuvent montrer pour des alliances qui se présentent aux esprits sages et circonspects, comme frappées de souvenirs funestes, par des exemples de coups de foudre et d'infortunes inouies. A raison des tristes antécédens que nous avons à offrir, n'est-ce pas déjà beaucoup que de pouvoir trouver dans les rangs inférieurs des familles princières, quelques ames fortes qui aient le courage d'affronter notre mer d'orages révolutionnaires, pour s'associer à des destinées de peuple aussi effrayantes que les nôtres, et aussi marquées de catastrophes royales ?

Qu'avez-vous donc à présenter de si attrayant pour séduire les princes et les princesses des pays étrangers auxquels l'histoire de nos cinquante dernières années n'est pas inconnue ? Est-ce avec les exemples de Louis XVI, du duc de Berri, que vous prétendez les gagner et les éblouir ? Est-ce avec l'exemple de Marie-Antoinette, de son angélique belle-sœur et de sa noble fille ? Est-ce avec celui de la veuve et des enfans de la victime de Louvel ? Combien encore d'autres grandes infortunes !

Non vraiment, la France de juillet n'a pas le droit de se plaindre ni de s'étonner de ce qu'on marchande un peu avec elle, avant d'exposer à la chaleur de son foyer révolutionnaire les princes et les princesses qui peuvent faire autrement. Trop

heureuse d'accepter les alliés courageux qui se présentent comme époux et comme épouses, elle n'a rien à dire ni à débattre. C'est à elle à les prendre tels qu'ils sont, sans regarder ni à la fortune, ni à l'élévation du rang, ni à la religion. Et si elle n'est pas contente, qu'elle s'en prenne à elle-même, pour s'être fait une renommée et une condition révolutionnaires dont il est naturel que personne n'ose plus approcher qu'en tremblant.

Un homme d'état, qui s'est acquis en France une grande réputation d'habileté, passe pour avoir dit en parlant de la situation d'un pays révolutionnaire : *Tout cela finira par les finances*. Oui, mais pour savoir quand tout cela doit finir par les finances, il faudroit qu'il nous eût appris en même temps jusqu'où la courroie peut s'allonger en matière d'emprunts à découvert et d'abus de crédit. Faute d'indication sur ce point, on se trouve réduit à constater purement et simplement les vides et les déficits qui mettent aujourd'hui les finances de l'Europe à cinquante-sept milliards au-dessous de rien. Tel est du moins le relevé qu'on nous donne du passif actuel des gouvernemens. Pour faire face à cet énorme capital de dettes, les mêmes économistes auxquels on doit ce calcul nous apprennent que l'Europe possède quatre milliards de numéraire.

Avant de pouvoir déterminer le moment où *tout cela finira par les finances*, il faut donc toujours en revenir à demander combien les valeurs réelles peuvent supporter et entretenir de valeurs fictives, et quel est le terme où la dette fera crever le sac. Mais en attendant, voilà qui aide à expliquer comment les banquiers et les hommes d'argent qui s'entendent à substituer le fictif au réel et le papier de soie au numéraire, sont devenus des personnages si importans dans les pays endettés. C'est avec raison que tous les gouvernemens malades les choisissent pour leurs médecins consultans. Il ne faut plus *s'étonner qu'ils soient* appelés à décider de la paix et de la guerre, comme aussi des révolutions quand les choses ne vont pas comme ils veulent.

PARIS, 6 OCTOBRE.

Des détails publiés par le *Moniteur* sur l'état des préparatifs de l'expédition de Constantine ne changent ni ne modifient presque en rien l'aperçu que nous en avons donné dans notre numéro précédent. Les forces de l'armée étoient reconnues suffisantes et on se disposoit à entrer en campagne. Cependant l'état sanitaire du 12e régiment de ligne qui arrivoit de Toulon avec des germes de choléra, empêchoit de faire entrer ce corps dans l'expédition, et forçoit de le tenir isolé par prudence. De sorte que, pour le remplacer on étoit obligé d'en envoyer chercher un autre en France sur des bateaux à vapeur. On calculoit que cet incident retarderoit de huit jours le départ de l'expédition, et qu'elle ne pourroit avoir lieu avant le 8 octobre.

Déduction faite des malades, l'armée qui alloit marcher contre Constantine devoit se composer de 9,500 hommes d'infanterie et de mille chevaux, sans compter les spahis irréguliers. L'artillerie avoit un personnel de mille hommes, et le génie de sept cents. Le tout réuni, en y comprenant les trains, les sapeurs ou mineurs, présentoit un effectif de 13,000 hommes; et il en restoit à peu près un égal nombre pour la défense des places et le service des garnisons.

— Un journal de Toulon publie une lettre de Bone suivant laquelle le bey de Constantine auroit reçu un renfort de 5,000 turcs qui lui seroient arrivés on ne sait par quelle voie. Il est probable que dans cette guerre demi-régulière, demi-barbare, où les communications doivent être fort mal établies, les fausses rumeurs, la ruse et les stratagêmes entrent pour beaucoup ; et les cinq mille turcs dont il s'agit pourroient bien n'être pas autre chose que des fantômes mis en avant par l'espionnage.

— On lit dans la *Charte* la dépêche télégraphique suivante, du camp de Medjez-Hamar, le 1° octobre, et de Toulon le 5; elle est adressée par le général Damrémont au ministre de la guerre :

« L'armée se met en marche; la première brigade, commandée par S. A. R. Mgr le duc de Nemours, et la deuxième, commandée par le général Trezel, passent aujourd'hui le Raz-el-Akba. Le reste de l'armée suivra demain. Le temps est beau. »

— On écrit de Constantinople, le 14 septembre, que le capitan-pacha a été rappelé avec toute sa flotte.

— Par ordonnance du 4, M. Bryon, procureur-général près la cour royale de Lyon, est nommé premier président de la cour royale de Riom.

— Le duc d'Orléans et la princesse Hélène vont habiter Trianon.

— La duchesse de Mecklembourg-Schwerin est partie de Compiègne pour l'Allemagne avec M. de Rantzau et Mlle de Saint-Clair.

— Le camp de Compiègne a été levé le 3. Le duc d'Orléans et la princesse Hélène sont alors revenus à Saint-Cloud. Les officiers supérieurs prussiens que des journaux ministériels avoient fait partir de Berlin pour venir assister aux manœuvres, et que les correspondans de ces feuilles avoient vus à Metz, n'ont pas paru à Compiègne.

— Il paroît que les officiers étrangers qui, d'après des journaux de Paris, devoient venir à Compiègne, se rendoient à Bone. Un journal de Toulon annonce, à la date du 30 septembre, qu'il en arrive chaque jour dans cette ville pour prendre passage à bord des bateaux à vapeur en partance pour l'Afrique.

— Le *Journal des Débats* annonce qu'un agent français doit se rendre en Perse pour y traiter de nos intérêts commerciaux avec ce pays.

— La chambre des pairs se trouve aujourd'hui composée de trois cent vingt-six pairs siégeant; dix-sept jeunes pairs par droit d'hérédité viendront prendre successivement place au Luxembourg.

— Plusieurs bourrasques terribles ont causé de grands désordres à Terre-Neuve. Le 22 août dernier, un ouragan a fait naufrager, sur la côte de Saint Pierre-Miquelon, l'*Indien*, de Granville. Ce bâtiment, de retour de sa seconde pêche, avoit déjà 24.000 morues à terre. Il appareilloit de nouveau pour le Grand-Banc, au moment du sinistre. Le navire est totalement perdu; l'équipage a été sauvé.

— Le capitaine américain Benjamin Morell, connu par ses voyages dans les mers du Sud, a écrit à la Société de géographie de Paris, pour lui offrir les renseignemens qu'elle croiroit utiles à l'expédition du pôle antarctique commandée par le capitaine d'Urville. M. Morell a annoncé en même temps qu'il avoit rencontré dans l'une des îles dont il a fait la découverte, deux enfans du chirurgien attaché à l'expédition de *Lapeyrouse*. Le ministre de la marine, instruit de cette particularité, a fait demander à M. Morell tous les renseignemens qu'il seroit à même de donner sur ces enfans et sur les parages où il les a rencontrés.

— Le conseil d'état a repris mercredi ses travaux sous la présidence du garde-des-sceaux.

— Le sieur Urvoy de Carbonzeux, ancien militaire, acquitté par le jury d'une première accusation de vol chez un logeur, vient encore de comparoître devant la cour d'assises, mais cette fois pour fabrication et usage d'un faux certificat de bonne conduite, portant la signature des officiers composant le conseil du 6° de ligne, stationné à Oran, et revêtu de l'imitation du sceau du sous-intendant militaire. C'est lorsqu'on fit chez lui une visite domiciliaire, par suite de la première accusation, qu'on découvrit les pièces matérielles de la seconde, qui parurent destinées à suppléer au certificat de bonne conduite qui lui avoit été refusé à sa sortie du régiment et servir à son admission comme remplaçant. Urvoy déclaré coupable de fabrication de pièce

fausse, mais non coupable d'usage de cette même pièce, l'avocat-général a réquis alors l'application de la peine. A ce moment il se manifesta un mouvement de surprise dans le jury. Le défenseur demanda que la cour, usant de son droit, renvoyât l'affaire à une autre session, attendu que les jurés ayant cru prononcer un acquittement, s'étoient abstenus d'admettre des circonstances atténuantes. La cour en délibéra, et n'adoptant pas les conclusions de M° Laporte, condamna Urvoy à cinq ans de travaux forcés, à l'exposition et à 100 fr. d'amende. M° Laporte reprit la parole et pria le tribunal de lui donner acte de ce que, pendant qu'il faisoit remarquer l'erreur matérielle dans laquelle MM. les jurés sont tombés, deux voix parties de leur banc se sont écriées : *Oui*; *oui*, *c'est vrai.*

LES JURÉS, se levant en masse : Dites 12 voix... 12 voix... (Profonde sensation.) Le président répondit à l'avocat que la cour avoit été dans l'obligation d'accomplir ses devoirs, que l'erreur ne provenoit pas du fait des magistrats.

M° LAPORTE. Mais, M. le président...

LE PRÉSIDENT. Il y a arrêt; vous n'avez pas la parole. L'audience est levée.

Le public en quittant l'audience pendant que le tumulte étoit à son comble. déploroit à haute voix la bévue du jury.

— Le ministre de l'intérieur vient de charger M. Cortot, membre de l'Institut, de l'exécution du bas-relief du fronton de la chambre des députés.

— MM. Pradier, membre de l'Institut, et Rude, ancien pensionnaire à Rome, doivent décorer les murs en arrière de la façade principale du palais de la chambre.

— L'enquête sur l'important projet d'établir un chemin de fer de la Villette à Bondy, pour transférer dans la forêt l'infecte voirie de Montfaucon, a été close sans qu'aucune protestation ou empêchement ait été consigné sur le registre d'enquête.

— Les cloches de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois ont sonné le tocsin dans la nuit du 3 au 4, vers quatre heures du matin. Une maison située au coin de la rue d'Orléans et de celle des Deux-Ecus, et dans laquelle se trouvoit un magasin de papiers, étoit devenue en peu d'instans la proie des flammes. On s'est rendu difficilement maître du feu qui menaçoit les maisons voisines.

—Le recueil des *Cantiques de Saint-Sulpice*, arrangés à trois voix par M. Berton, membre de l'Institut, obtient le succès auquel son utilité devoit prétendre. M. le ministre de l'intérieur a, en outre, souscrit pour cent exemplaires.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Sur 2517 électeurs inscrits sur les contrôles de la garde nationale de Versailles, 1170 seulement viennent de prendre part aux élections.

—Delluc, condamné à mort par la cour d'assises du Tarn pour crime d'assassinat sur les personnes de sa femme et de sa belle-mère, a été exécuté le 30 septembre à Albi. M. l'abbé Chaffary, aumônier des prisons, qui l'a préparé à la mort, a accompagné le condamné jusque sur l'échafaud. Au moment terrible, Delluc s'est agenouillé et a prié Dieu pendant dix minutes. Plusieurs assistans se sont aussi agenouillés et ont prié pour lui. Après, il s'est relevé, a embassé le christ et présenté sa tête aux exécuteurs.

— Une exécution a aussi eu lieu à Aix, le 30 septembre. Jouve, après avoir subi six années de réclusion pour vol, fut condamné à mort, le 24 août, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, devant laquelle il avoit été amené comme accusé d'attentat à la pudeur sur une jeune fille de 9 ans, d'incendie, de vol à main armées sur les routes, de tentative d'assassinat et enfin de tentative de parricide. Après l'exécution de cet homme, qui jeune encore étoit déjà familier avec tous les crimes, la foule honteuse qui assistoit à

rrible spectacle s'est précipitée vers 'aud, et l'on a vu un individu, un é peut-être, soulever le couteau nt et simuler une autre exécution.

Le conseil de révision des Basses-Ées a déféré aux tribunaux le nommé n, de la commune de Ger, canton ntacq, comme prévenu de s'être té ou fait amputer les deux dernières ges de l'indicateur droit, dans l'in- ı de se soustraire au service mili-

Il vient de se former dans la Man- me société pour l'encouragement lève et l'amélioration du cheval ce département.

Le conseil municipal de Nantes s'est extraordinairement le 3 octobre, et à l'unanimité la construction d'une ie de cavalerie et d'un camp de uvres.

Le général Proteau vient de mourir ient. Il avoit servi d'abord dans la e en qualité de capitaine de vais- en 1812 Bonaparte l'avoit nommé al de brigade.

La police de Lyon vient d'arrêter industriels qui ont exploité la li- ependant quelques jours. Le nommé mbes, sorti des galères, se cachoit e nom de Clavel, et, empruntant le de M. F..., vicaire à Saint-Eant, écrit à presque tous les libraires de pour leur demander des envois ou moins considérables que lui, l, se disant propriétaire à Saint- devoit recevoir dans un hôtel in- , et transmettre au vicaire. Les com- es s'élevoient tantôt à 40, tantôt à u 100 fr. Plusieurs des livres ainsi iotés ont été cédés à vil prix à des deurs; c'est là ce qui a fait décou- e vol.

On a enregistré, le 30 septembre, à ille, 24 décès, dont 7 cholériques.

Les journaux de Toulon du 1er oc- annoncent que du 28 au 29 sep- re on a enregistré 15 décès dont 9 riques, et du 29 au 30, 11 décès 5 cholériques.

—Une nouvelle ferme modèle, à l'instar de l'institut agricole de Roville et de la ferme modèle de Grignon, près de Versailles, va être établie à Luberza (Corrèze.)

— A la date du 30 septembre, le général espagnol Cordova étoit à Bordeaux, et se disposoit à partir pour Paris.

— On vient de découvrir à Saint-Jean-des-Verges (Arriège) une médaille en or, au type d'Adrien.

— Le 28 septembre, un orage très-violent a éclaté sur Bayonne. Des grêlons de plus d'un demi-pouce de diamètre, et poussés par de rapides raffales de vent, ont couvert les rues pendant quelques minutes; des vitres ont été cassées, des gabares chargées ont été jetées à la dérive dans les rivières, et la foudre est tombée sur la rampe du Château-Neuf et sur d'autres points.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid apportées par le courrier ordinaire ne vont que jusqu'au 26 septembre. L'assemblée des cortès s'occupe de se mettre en sûreté contre la liberté de la presse. Elle paroît tenir beaucoup à ce que les journaux la laissent tranquille. On diroit que pour elle péchés cachés sont à demi pardonnés. Mais si elle veut que les siens soient cachés, elle n'a pas la même charité pour les ministres de Marie Christine. Celui des finances surtout est bien harcelé, bien malheureux.

Entre autres griefs articulés à sa charge par les cortès, on lui reproche d'avoir contracté un emprunt de sept millions dont le résultat paroît avoir été de lui faire réaliser à son profit personnel un bénéfice de trois millions. Les pauvres ministres de Marie Christine, et en général tous les employés du gouvernement qui n'ont pas la ressource des baïonnettes intelligentes pour exiger leur dû, sont si mal payés de leurs salaires, qu'il seroit bien juste de leur passer quelque chose

Amende honorable et hommage de réparation de l'outrage public fait à la Croix dans la ville d'Angoulême le 14 septembre dernier.

Hymne des vêpres (1) de la fête de l'*Exaltation de la Croix* (14 septembre) : *Crux alma, salve, Crux venerabilis* etc. (ouvrage de Santeul), traduite en forme d'Ode sacrée.

DÉDIÉ A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGOULÊME.

Croix auguste, salut! Salut, Croix vénérable,
Ivre du sang d'un Dieu, témoin de ses douleurs;
Chère au cœur déchiré que l'infortune accable:
Il oublie à tes pieds, il bénit ses malheurs.

Fils de l'Homme! Homme-Dieu! sur la Croix [tu t'immoles.
La Croix, l'espoir du juste, et l'effroi du per- [vers,
Reçoit d'un Dieu mourant les dernières pa- [roles.
La Croix ouvre les cieux et ferme les enfers.

Croix, berceau du chrétien! tu nous donnes [la vie.
Trône, char triomphal, chaire de vérité;
Autel où tous les jours pour nous se sacrifie
La victime de grâce et d'immortalité.

Loin d'ici des vainqueurs l'impitoyable gloire
Si fatale aux vaincus qui tombent sous leurs [coups.
La Croix, signal de paix, dans son humble [victoire,
Nous offre des exploits plus nobles et plus [doux.

Du monde racheté la terreur est bannie.
Espérez, ô mortels.... Quelle immense ran- [çon!..
Un instrument de mort, d'horreur, d'ignominie
Nous donne le salut, la joie et le pardon.

La Croix fait fuir l'impie, et terrasse le doute:
Elle nous montre un Dieu mort pour le genre [humain.
Pour retourner au ciel il choisit cette route:
Pourrions-nous désormais prendre un autre [chemin?

Ce Dieu, touché des maux d'un monde trop [coupable,
L'épure, le guérit, le sauve par la Croix.
Gloire à la Croix! Régnez, brillez, signe ado- [rable,
Dans nos cœurs, sur nos murs, et sur le front [des rois.

LE COMTE DE MARCELLUS.

(1) Selon le rit parisien.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2145 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1160 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1190 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 104 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2874.

MARDI 10 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

FRAGMENT

D'UNE HISTOIRE DE L'IMPIÉTÉ, OU RÉFORME DU SYSTÈME RELIGIEUX DE BENJAMIN CONSTANT.

Ouvrage traduit de l'italien, par M. Ch.

Cet opuscule est une dissertation de M. l'abbé Rosmini, dans laquelle il signale les erreurs de l'ouvrage de Benjamin Constant : *La religion considérée dans sa source, dans sa forme et ses développemens*. Voyons quel est d'abord le plan de l'auteur. Il n'a pas voulu se borner à réfuter une doctrine qui conduit à l'athéisme. Son écrit renferme des vues générales sur tous les systèmes d'impiété; il cherche à réduire à un seul principe les symptômes si nombreux et si étranges de la maladie antichrétienne qui travaille notre société. Ce mauvais principe, dit-il, a agi dans tous les temps, il est aussi ancien que l'homme. C'est l'orgueil d'une part qui lui exagérant ses forces le pousse à s'égaler à Dieu, à s'élever contre lui, à s'en séparer. A côté de ce sentiment, il s'en élève toujours un autre, c'est celui de notre foiblesse. Il est impossible que l'homme se fasse pleinement illusion : quelles que soient les chimères enfantées par une trop haute idée de lui-même, sa nature proteste avec tant de force qu'elle est limitée et qu'elle n'est qu'un accident dans cet univers, qu'il faut bien, de gré ou de force, qu'il sente, qu'il s'avoue son impuissance, et qu'il cherche un appui hors de lui-même. Mais après avoir détruit la vraie notion de Dieu, où le trouvera-t-il, cet appui inébranlable? Son imagination travaillera continuellement à reproduire ce que son orgueil a défiguré ou anéanti. Ainsi, comme le dit avec beaucoup de justesse et de profondeur M. Rosmini, *l'homme est en travail continuel pour fabriquer des dieux, précisément parce qu'il est devenu ennemi de Dieu*. Notre auteur remarque encore que ce ne sont pas les seuls ignorans qui se forgent des dieux; les philosophes sont aussi idolâtres à leur manière. En brisant des idoles de bois ou de pierre, en rejetant les êtres divinisés de la nature, ils se créent un dieu selon les caprices de leur raison, et surtout selon les désirs de leur cœur. Cette manière d'expliquer comment les fausses religions se succèdent, et comment le philosophisme les renverse toutes, est un peu mieux justifiée par les faits que celle de M. Benjamin Constant. M Rosmini cite à l'appui de sa doctrine les monumens de l'antiquité, non pas comme un sophiste qui les force à étayer un mauvais système, mais avec la sagacité et la justesse d'esprit qui le caractérisent.

Passant ensuite à l'erreur de Benjamin Constant, il remarque qu'elle conduit à une espèce de fatalisme, puisque son auteur rejette également la raison et l'autorité. En effet, il admet un sentiment dont il fait une loi primordiale de notre nature; l'homme éprouve, selon lui, un besoin impérieux du sentiment religieux, sentiment qui le conduit nécessairement à avoir une religion, ou à créer ce qu'il appelle des formes religieuses. Ce sentiment n'est pas dirigé par l'au-

torité que tout l'ouvrage, de Benjamin Constant tend à exclure, et qu'en sa double qualité de protestant et de philosophe, il ne pouvoit bonnement admettre. C'est donc chose surabondante de sa part que de venir nous dire : *L'autorité peut se tromper comme tout homme isolé.* Par autorité il ne désigne pas seulement un juge des controverses, tel que l'admettent les catholiques, mais aussi l'autorité qui résulte du consentement général de tous les hommes à admettre certaines vérités. « On peut dire de la raison infaillible du genre humain la même chose que de la souveraineté illimitée du peuple.... Il n'y a pas de raison infaillible, il n'y a pas de raison illimitée. » (Liv. 1. chap. 3.) La raison de chaque individu n'est pas plus ménagée. « Il n'est pas vrai, ajoute-t-il, qu'on puisse en trouver une qui soit infaillible ; il n'est pas vrai qu'il faille la trouver. Elle n'existe ni dans l'homme, ni pour l'homme. » (Liv. 1, chap. 3.) Voici qui est plus fort : c'est une profession non équivoque de scepticisme : « La logique fournit des syllogismes *insolubles* pour et contre *toutes* les propositions. » (*Ib.*) Que reste-t-il donc à l'homme? Un sentiment invincible qui le pousse à admettre certaines formes religieuses. N'est-ce pas là un vrai fatalisme?

Ce n'est point l'unique vice du système. Les formes inventées par Benjamin Constant ne répondent jamais parfaitement au sentiment religieux ; et c'est pour cela que la raison est obligée de les briser. Mais quels que soient les égaremens de cette raison, elle est encore supérieure, dans notre philosophe, aux créations du sentiment qui finissent toujours par inspirer le dégoût, et par être rejetées pour faire place à d'autres formes moins imparfaites. Il est évident que dans un pareil système il ne peut y avoir une seule religion de vraie, puisqu'il s'ensuit évidemment que toutes sont réformables, que toutes doivent être réformées, et qu'elles ont tout au plus une bonté relative et temporaire. Nous disons tout au plus, car Benjamin Constant professant que Dieu ne peut être connu par la raison, ni par aucune autre voie, il doit dire, et il dit effectivement, que les rapports de l'homme avec Dieu nous sont inconnus. Cependant la religion ne peut être vraie qu'autant que ces rapports sont vrais et connus pour tels. Cela ne peut être autrement, puisque la religion ne fait que les exprimer et imposer les devoirs qui en sont la conséquence.

Dans le système de Benjamin Constant, il est donc impossible d'arriver à la religion véritable. Et cependant, chose étrange, il veut qu'on ait une religion. Sans elle, dit-il, la vie est insupportable, l'homme devient le plus infortuné des êtres, il manque quelque chose à sa nature, ou plutôt il est privé de ce qu'il lui importe le plus de connoître et de pratiquer. Il fait donc une obligation de la religion, mais une obligation immorale, en nous condamnant à adorer l'erreur ; nouveau vice de la théorie, qui n'est pas le moins grand.

Quelque subtils que soient ces raisonnemens, ils sont incontestables, et nous ne voyons pas trop ce que les partisans de Benjamin Constant pourroient y répondre. Mais en voici un qui ne suppose pas moins de sagacité dans M. Rosmini. Tout ce système repose sur l'action du sentiment, lequel produit les diverses formes religieuses. Mais cette action et le senti-

ment lui-même sont impossibles de la manière dont ils sont entendus par le sophiste. En effet, tout sentiment suppose un objet connu. Le sentiment de l'amour, de l'admiration, comme celui du mépris ou de la haine, ont nécessairement un objet, d'après l'axiome vulgaire : *Ignoti nulla cupido*. Mais on nous dit que n'avons nulle idée de Dieu. Comment donc se formera le sentiment religieux qui ne peut s'adresser qu'à lui?

Tels sont les principaux argumens developpés dans la dissertation de M. Rosmini. Cet opuscule, qui a 116 pages, mérite d'être lu et médité par tous les hommes qui veulent s'occuper des controverses de notre époque. Après en avoir donné une analyse, que nous croyons exacte, qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur la méthode adoptée par l'auteur et sur la nature de ses déductions.

Ce sont des hommes comme M. Rosmini qui peuvent, avec le moins d'inconvénient, subir la critique du public. La nôtre, nous commençons par le déclarer, ne doit point empêcher de profiter d'un écrit rempli de sagacité, et qui est certainement l'œuvre d'un homme distingué. Nous serions heureux d'avoir souvent des écrits de ce mérite à juger. Il est si rare de trouver des idées neuves qui soient en même temps sages et exactes, que personne ne doit négliger cette bonne fortune, quand la presse vient la lui offrir. Après ces précautions oratoires que la justice et l'amour de la vérité nous obligent de prendre, nous dirons, toujours inspirés par le même sentiment, que la discussion auroit été plus claire, plus utile, plus populaire, si, après avoir exposé le système de Benjamin Constant, M. Rosmini ne s'étoit pas livré à des considérations générales sur les systèmes impies, qui occupent la moitié de sa brochure. Quand on arrive ensuite à la réfutation directe de Benjamin Constant, on a un peu perdu de vue l'exposition de la doctrine de cet auteur. Ces considérations elles-mêmes, qui renferment de très-bons et très-judicieux aperçus, sont tirées d'un principe trop général. L'impiété vient sans doute de l'orgueil, comme les fausses religions viennent de l'impuissance où est l'homme de se passer d'un Dieu, Dieu que son imagination altère quand il a perdu de vue le flambeau de la révélation. Mais il n'y a pas d'erreur humaine qu'on ne puisse attribuer à cette cause. Le livre de la *Sagesse*, et après lui Bossuet dans son *Discours sur l'histoire universelle*, ont assigné à l'idolâtrie d'autres causes plus spéciales et qu'il étoit bon de rappeler.

Quant à la réfutation elle-même, nous la trouvons excellente. Nous aurions seulement désiré que M. Rosmini y eût ajouté un argument plus simple et que tout homme instruit de l'histoire des anciennes religions auroit facilement compris. Benjamin Constant suppose dans tout son ouvrage un progrès de l'esprit humain qui entraîne un progrès correspondant dans le sentiment religieux. Selon lui, des formes toujours plus parfaites remplacent d'autres formes qui le sont moins. Or, on ne peut donner un démenti plus positif aux monumens religieux de tous les anciens peuples. Evidemment le théisme des Hébreux, au temps de Moïse, qui n'a fait que nous transmettre celui des patriarches, vaut mieux que le polythéisme combattu par les apôtres

et les docteurs de l'Eglise. Qu'on nous montre ici le progrès des formes. Comment concilier ce même progrès avec le penchant si connu et si incontestable des anciens Juifs à abandonner l'adoration du vrai Dieu pour se prosterner devant les idoles? Est-ce par hasard que la forme religieuse du veau d'or relevé par Jéroboam valoit mieux que la notion que Dieu donne de lui-même au saint législateur, quand il lui dit : *Je suis celui qui suis?*

Sans examiner ici jusqu'à quel point les livres religieux des Chinois, des Indiens, des Perses, des Egyptiens, ont été bien interprétés, il est certain, et sur ce point il n'y a nulle dissidence parmi les savans, qu'à mesure que l'on remonte plus haut dans les annales de ces peuples, ainsi que dans celles des Pélages (1) et en général de toutes les nations connues, on y trouve la vérité moins défigurée, et les notions sur Dieu plus pures et plus exactes. Il n'y a pas jusqu'aux sauvages du Nouveau-Monde qui n'aient eu des idées plus raisonnables sur la divinité que la plupart des anciens philosophes, et surtout que les anciennes nations civilisées. Les philosophes ont presque tous incliné vers le panthéisme; les Grecs et les Romains ont multiplié les dieux à l'infini. Ainsi, ce sont précisément les hommes qui ont le moins réfléchi sur Dieu, ceux qui se sont bornés à conserver leurs traditions, ceux surtout qui ne se sont jamais occupés de créer de nouvelles formes religieuses, qui se sont le moins égarés.

Benjamin Constant a beaucoup subtilisé pour écarter ces faits accablans; mais les subtilités ne détruisent pas les faits. D'ailleurs il étoit facile à un esprit aussi pénétrant et aussi cultivé que M. Rosmini, de les réduire à leur juste valeur.

Ces observations, encore un coup, n'ont pas pour but de diminuer l'estime que mérite la dissertation que nous avons analysée.

Nous pensons seulement que le mauvais système de Benjamin Constant pourroit être réfuté d'une manière plus complète.

Quel que soit celui qui entreprenne cette tâche, il aura beaucoup à profiter du travail de M. Rosmini, écrivain déjà si avantageusement connu en Italie par un *Essai sur l'origine des idées*. Nous désirons voir cet ouvrage traduit en notre langue, tant à cause du mérite intrinsèque qu'on lui attribue, qu'à raison de celui qu'il tire des circonstances. On assure que les théories de Fichte, de Lessing et de Cousin y sont parfaitement appréciées.

F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le bulletin sanitaire porte: pour le 23 septembre, 16 cas nouveaux, 55 guéris, 6 morts, et 1,036 en traitement; pour le 24, 12 cas, 31 guéris, 11 morts, et 1,006 en traitement; pour le 25, 17 cas, 54 guéris, 16 morts et 953 en traitement; pour le 26, 16 cas, 103 guéris, 8 morts et 858 en traitement; enfin pour le 27, 10 cas, 154 guéris, 6 morts et 708 en traitement.

Une notification de la commission extraordinaire de santé publique, du 26 septembre, annonce diverses mesures pour hâter de plus en plus le décroissement de la maladie, et en prévenir le retour.

PARIS. — La retraite ecclésias-

(1) Voyez les *Mystères du paganisme*, par M. le baron de Sainte-Croix. Tom. 1. chap. 1.

tique a été close samedi, comme on l'avoit annoncé. Le matin, M. l'Archevêque et les retraitans se sont rendus à Saint-Sulpice. Le prélat a célébré la messe et a donné la communion à un nombreux clergé. Après la messe M. l'abbé Chaignon devoit prêcher le discours de clôture; mais sans doute par suite de la fatigue des jours précédens, il s'est trouvé atteint d'une extinction de voix subite et complète, et n'a pu se faire entendre. Cependant tous les prêtres et bon nombre de fidèles étoient réunis dans l'église. M. l'abbé Jammes, archidiacre, a été invité par M. l'Archevêque à le remplacer autant que possible, et quoique sans préparation, il a parlé sur ce texte: *Sacerdotes tui induantur justitiam.* Il a exposé les devoirs du prêtre et fait sentir l'importance de son ministère. M. l'abbé Jammes s'est tiré heureusement de cette épreuve difficile. Le clergé lui a su gré d'avoir pu se mettre au-dessus des répugnances de l'amour-propre, et d'être monté en chaire par dévouement et sans *préparation*, en présence d'un tel auditoire.

Rentré à la chapelle des Allemands, M. l'Archevêque a adressé en latin à ses prêtres des paroles de piété, tirées principalement, à ce qui a paru, du dernier chapitre de la première épître de saint Pierre : *Seniores obsecro consenior, pascite qui in vobis est gregem Dei....* Ces derniers avis ont terminé la retraite, après laquelle chacun est retourné à ses fonctions pour les remplir avec un nouveau zèle.

M. l'abbé Bonafous, aumônier de l'hospice de la Charité, a été nommé curé de Sceaux, en remplacement de M. Mabire qui est mort. MM. Dupanloup et Pététot sont remplacés comme vicaires à Saint-Roch par M. l'abbé Roquette, curé de Bagneux, et par M. l'abbé Fraisse.

L'installation de M. l'abbé Pététot dans l'église Saint-Louis a lieu jeudi à deux heures.

Les journaux excitent par de continuelles déclamations les populations contre le clergé, et quand à la suite de ces déclamations il arrive quelque manifestation populaire, ils en triomphent comme d'une preuve du peu de sympathie des populations pour le clergé. Cela prouveroit seulement l'influence qu'ont sur une classe ignorante et crédule des feuilles écrites avec emportement et qui s'adressent aux passions de la multitude.

Un refus de sépulture fait à une femme non mariée à l'église, a occasionné une émeute à Villeneuve-Saint-Georges. L'adjoint a fait porter le corps à l'église où on a d'abord récité des prières. On a ensuite exigé la présence du curé ou du vicaire. Celui-ci étoit enfermé dans la sacristie. On va au presbytère ; le curé, M. Laurein, vieillard âgé de 84 ans, refuse d'ouvrir ; on force la porte; le curé est renversé à terre et blessé. Son âge seul n'auroit-il pas dû en imposer aux turbulens? Ils ont signifié au maire que si le vicaire n'étoit pas congédié sous les vingt-quatre heures, on le chasseroit de force. C'est que l'on prétend que cet ecclésiastique qui est estimable par son zèle est cause du refus de sépulture. Le maire ne pouvant en imposer à des esprits exaltés, a prévenu les autorités du chef-lieu d'arrondissement. Le sous-préfet de Corbeil, le juge d'instruction, le substitut du procureur du roi, se sont rendus sur les lieux. Il paroît que cette petite émeute n'a pas eu de suite et que les esprits se sont calmés ; du moins nous n'avons pas eu de nouveaux renseignemens.

Le jour même que se terminoit la retraite de Paris, s'est terminée aussi

celle de Meaux. Elle a été donnée par M. l'abbé Boyer, qui a clos par là ses retraites ecclésiastiques de l'année. M. l'évêque de Meaux a présidé à la retraite et a assisté à tous les exercices.

Deux retraites ecclésiastiques ont eu lieu cette année dans le diocèse de Beauvais; l'une à Beauvais, l'autre à Noyon où il y a un petit séminaire. Toutes deux ont été nombreuses. A Beauvais il y avoit près de deux cents prêtres. M. l'abbé Brian, chanoine honoraire de La Rochelle, étoit chargé des instructions et discours. M. l'évêque a assisté aux retraites et a adressé à la fin une allocution à ses prêtres pour les féliciter de cette réunion et les encourager dans leurs travaux.

Un pieux ecclésiastique français est mort récemment en Angleterre, où il étoit retourné depuis 1830; nous voulons parler de M. l'abbé Prémord, ancien chapelain du roi sous la restauration, chanoine honoraire de Notre-Dame, grand-vicaire de Strasbourg et de Quimper. M. Charles-Léonard Prémord, né à Honfleur, le 10 juillet 1760, montra de bonne heure des habitudes de piété. Il reçut la tonsure à onze ans, et fit avec succès ses études ecclésiastiques. Il dut remplir les fonctions ecclésiastiques dans quelque paroisse de son diocèse, avant d'être nommé à un canonicat de Saint-Honoré à Paris. Il n'obtint ce canonicat qu'assez tard, car il n'est point nommé dans la *France ecclésiastique* de 1790. Il jouit donc très-peu de ce bénéfice. La révolution qui l'en priva le força même de s'exiler.

Retiré en Angleterre et dépouillé de tout, comme ses confrères, il n'eut d'abord d'autre ressource que de donner des leçons de français. Il devint ensuite chapelain des religieuses Bénédictines venues de France, sous la conduite de madame de Lévis-Mirepoix. Il dirigea cette communauté jusqu'à la restauration. La plupart des prêtres français qui étoient restés en Angleterre rentrèrent alors dans leur patrie, et M. l'abbé Prémord revint aussi en France. Il se fixa à Paris et s'y rendit utile par son zèle. Sa modestie, sa douceur, sa charité lui procuroient l'estime et la confiance des personnes pieuses. Il confessoit chez les Dames de la Visitation, chez les Dames de Saint-Thomas, chez les Dames Anglaises. Les gens du monde le recherchoient, et il avoit des rapports avec des personnes distinguées du faubourg Saint-Germain. M. le cardinal de Périgord le nomma chanoine honoraire de Notre-Dame. M. de Trevern, évêque d'Aire puis de Strasbourg, lui donna le titre de son grand-vicaire dans ces deux diocèses. M. Prémord avoit encore le même titre à Quimper.

M. Asseline, évêque de Boulogne, prélat si distingué dans les derniers temps par son savoir et sa piété, avoit laissé en mourant ses manuscrits à M. l'abbé du Bréau, son grand-vicaire; et celui-ci, mort peu après la restauration, les avoit confiés à M. l'abbé Prémord, son ami. L'estimable ecclésiastique voulut remplir leurs intentions, et publia en 1823 une édition des *OEuvres choisies de M. Asseline*, en 6 vol. in-12. Cette édition, dont nous rendîmes compte dans le temps, contient plusieurs morceaux qui étoient encore inédits et qui sont dignes de la réputation de l'illustre auteur. M. Prémord mit en tête une notice sur le prélat; il loue justement le caractère et les vertus du pieux évêque, mais il omet entièrement les détails d'une vie qui eût offert tant d'intérêt. On regrette que M. Prémord qui avoit sans doute à sa disposition des renseignemens précieux sur les actions du prélat, ait négligé d'en faire usage. Son extrême modestie lui aura inspiré cette

réserve dont les amis et les admirateurs de feu M. de Boulogne avoient néanmoins à se plaindre.

En 1825; M. l'abbé Prémord fut nommé chapelain du roi. Il occupa cette place jusqu'en 1830, sans cesser d'exercer le ministère et de se rendre utile à plusieurs communautés. Sa vie étoit consacrée aux bonnes œuvres, et son aisance ne servoit qu'à lui donner les moyens d'assister les pauvres. Il soutenoit des familles malheureuses, instruisoit des protestans et charmoit tout le monde par sa simplicité et sa modestie. Les événemens de 1830 l'engagèrent à quitter la France. Il ne s'accoutumoit point à l'agitation et aux désordres qui signalèrent cette époque. Les Bénédictines qu'il avoit dirigées en Angleterre le redemandoient. Il alla les rejoindre à Haywood. Outre les fonctions du ministère qu'il exerça aussi long-temps qu'il l'a pu, il s'occupa, par intérêt pour ses confrères malheureux, de donner une édition anglaise des *Rules of christian life* ou *Règles de la vie chrétienne*. L'ouvrage est tiré des écrivains les *plus estimés* sur les matières spirituelles. C'est une série de lettres à une protestante convertie. La deuxième édition est augmentée de lettres sur le mariage, du choix d'un état de vie, de réflexions sur les institutions monastiques, etc. L'éditeur destinoit le produit de l'édition au soulagement des prêtres pauvres, comme il avoit destiné son édition de M. Asseline au soulagement des prêtres espagnols réfugiés en France après la révolution de 1820.

Les religieuses Bénédictines ayant quitté Haywood, M. Prémord, déjà âgé et infirme, y resta. C'est là qu'il s'affoiblit successivement. La défaillance de la nature ne l'empêcha pas de conserver jusqu'à la fin une tête saine et toutes ses facultés morales. Sa douceur, sa résignation et son humanité ne se démentirent point pendant cette lente agonie. Il reçu le saint viatique plusieurs fois; il le reçut encore à ses derniers momens, et expira peu après, le 26 août dernier, à sept heures et demie du soir. Il étoit dans la paroisse de Colwich, comté de Stafford, dans le district du Milieu.

Tandis que toutes les villes autour d'Apt étoient plus ou moins envahies par le choléra, cette ville en étoit préservée; aucun cas ne s'y étoit manifesté. L'hôpital étoit vide. On avoit déjà eu le même bonheur en 1835. Les habitans, sensibles à cette faveur de la providence, ont voulu en rendre grâces à Dieu. Une neuvaine à sainte Anne, leur patronne, avoit précédé la procession générale, qui eut lieu le dimanche 24, à Notre-Dame de la Garde, chapelle bâtie en 1721, en exécution d'un vœu fait par la ville après la cessation de la peste. La population a montré un grand empressement pour cette cérémonie. La procession, sortie de l'ancienne cathédrale après les vêpres, se dirigea à travers les faubourgs sur la colline au nord. Toutes les autorités, le tribunal, le sous-préfet, le maire, le conseil municipal, etc., y assistoient. Les bustes et châsses des saints protecteurs de la paroisse étoient portés par les confréries de Pénitens.

Dans le mandement de M. l'évêque d'Ajaccio, du 1er septembre, dont nous avons parlé numéro du 28 de ce mois, le prélat invitoit ses diocésains de la manière la plus pressante à détourner les fléaux de Dieu en s'abstenant de ce qui pourroit attirer sa colère, et montroit ensuite un vif intérêt pour Rome où le choléra exerçoit alors ses ravages avec le plus de force.

« Les ravages de la mystérieuse maladie ont pénétré jusqu'au centre de la catholi-

cité. Rome, dont les murs arrosés du sang des martyrs, dont le sol couvert de tant de monumens religieux, riche des dépouilles de tant de saints illustres et gardé par les cendres immortelles des deux plus grands Apôtres, sembloient devoir la défendre de l'invasion de la contagion; Rome, par une secrète disposition de cette providence adorable qui n'exclut pas les ames les plus justes de la distribution des maux et des disgraces de cette vie, tantôt pour éprouver la vertu et lui faire mériter davantage, tantôt pour nous donner l'exemple de la patience et de la résignation avec lesquelles il nous faut passer par les tribulations de l'exil avant d'arriver à l'éternelle patrie; Rome elle-même a été frappée. La désolation s'est assise dans ses palais et ses basiliques. Les voûtes de ses temples si renommés par la pompe et la sainte allégresse de ses solennités, ne retentissent plus aujourd'hui que des accens de la douleur et des gémissemens du repentir. Le Pontife suprême, qui, du haut de son auguste siége établi sur la pierre immobile posée par Jésus-Christ, gouverne avec tant de douceur et de sagesse l'Eglise universelle, le souverain Pontife a dépouillé les ornemens de sa dignité pour prendre des vêtemens de deuil et de pénitence. Son ame, oppressée par le poids de toutes les angoisses qui affligent ses fidèles sujets, ne se nourrit plus que de sa douleur et de ses larmes. Il voudroit, comme David, porter à lui seul tout le courroux du ciel, qui pèse sur son peuple. Sa main, comme celle d'Aaron, balance vers le ciel le mystérieux encensoir, d'où s'exhalent les parfums de la prière et du sacrifice sans tâche, pour désarmer le bras qui frappe son cher troupeau. Et cependant il ne paroît pas encore que le ciel s'apaise. Le nombre des victimes se multiplie sans cesse. Les convois de la mort continuent à se presser, silencieux et lugubres, dans les rues et sur les places désertes de la Cité sainte, et un immense voile de deuil est toujours tendu sur ses dômes. »

M. l'évêque a ordonné une neuvaine de prières dans son diocèse pour les pays attaqués du choléra.

Le *Journal de la Corse* fait l'éloge de M. l'abbé Lanfranchi, curé d'Azzana, canton de Salice, qui, chargé récemment de cette paroisse, a concilié les esprits sur la construction et le placement de l'église, et a obtenu de chaque habitant des sacrifices pour contribuer à la bonne œuvre. Lui-même ne s'est pas épargné, a donné du fruit de ses économies, et est parvenu à terminer l'église et à la pourvoir de tout ce qui est nécessaire.

Les catholiques de la Chaux de Fonds, canton de Neuchâtel, s'occupent de bâtir une chapelle. Le gouvernement de Soleure leur a fait don d'une somme de 200 livres de Suisse pour les aider dans cette entreprise.

Le 10 septembre, les religieux Capucins sont rentrés à Villafranca, diocèse de Vérone. Le marquis Boniface Canossa leur a bâti en entier un couvent à ses frais, l'a meublé et l'a mis en état de les recevoir. Le 10 septembre, M. l'évêque de Vérone, le pieux bienfaiteur, les autorités locales et le clergé se sont rendus à l'église paroissiale. Après la messe, on conduisit processionnellement les religieux à leur couvent. Le Père provincial prononça un discours dans l'église. La cérémonie finit par le *Te Deum* et la bénédiction du saint Sacrement.

Un Suisse déserteur des troupes pontificales fut trouvé dans les dragons d'Este, et fut conduit dans les prisons de Massa di Carrara, état de Modène. Il y tomba malade, et on avertit M. Strani, évêque de Massa, que cet homme étoit luthérien. Le prélat se rendit à la prison et lui parla de religion, mais ne put le per-

suader ; d'autres visites furent également inutiles. M. Strani avoit renoncé à voir le malade, lorsqu'au bout de quelques jours celui-ci demande à voir le prélat, et lui déclare qu'il a réfléchi sur ses exhortations, et qu'il est disposé à se faire catholique. M. l'évêque veut l'éprouver, et l'engage à y réfléchir encore. Enfin, à la troisième visite, les prières du malade devinrent si pressantes et furent accompagnées de tant de larmes, que le prélat consentit à recevoir son abjuration, le baptisa sous condition, et lui administra les sacremens et même l'extrême onction. Le jeune homme mourut de la manière la plus édifiante, en tenant le crucifix et une médaille de la sainte Vierge conçue sans péché. La charité du prélat est d'autant plus remarquable, qu'il ne pouvoit communiquer avec cet étranger que par le moyen d'un interprète.

L'état de New-York dans l'Union américaine, un des plus florissans pour le commerce et la population, compte aujourd'hui plus de deux *millions d'habitans*. Le nombre des catholiques y est à peu près le 10e de la population totale. Il n'y a pas 40 prêtres pour soigner ce nombre de catholiques. A New-York, M. l'évêque a 13 prêtres, pour les différentes églises de la ville. Outre la cathédrale de Saint-Patrice, il y a les églises de Saint-Pierre, de la Transfiguration, de Sainte-Marie, de Saint-Joseph et de Saint-Nicolas, et l'on bâtit une autre église du Christ. Il y a trois prêtres à Buffalo pour desservir cette congrégation et visiter les catholiques voisins. Albany, Utica, Rochester et Brooklyne ont chacun deux prêtres qui visitent les congrégations voisines. 14 prêtres sont dispersés dans les autres congrégations voisines du diocèse, qui comprend, comme on sait, une partie du New-Jersey. On compte en tout dans le diocèse 31 églises et 4 en construction; on pourvoit y joindre 5 petites chapelles. Mais le diocèse est tellement vaste et les catholiques sont si fort dispersés, qu'il y a plus de cinquante endroits où les catholiques se réunissent dans des maisons particulières.

Les catholiques, étrangers pour la plupart, qui habitent la ville de Cronstadt, près Saint-Pétersbourg, n'avoient pu réunir les fonds nécessaires pour bâtir une église. Lorsque l'empereur Nicolas visita Cronstadt en 1836, il assigna sur le trésor une somme de 200,000 roubles pour la construction d'une église catholique, et en même temps d'un presbytère qui serviroit pour les prêtres attachés à cette église et pour les employés nécessaires. On a commencé cette année les travaux. L'église sera dédiée à saint Pierre et à saint Paul. La première pierre en a été posée par le prélat Ignace Paulowski, président du collége catholique.

Le gouvernement a depuis quelque temps accordé des fonds pour diverses églises catholiques dans l'empire. Il a prêté 500,000 roubles pour quatre ans sans intérêt à l'église catholique de Sainte-Catherine à Saint-Pétersbourg.

POLITIQUE.

Il a paru samedi dans le *Journal des Débats* une lettre sur l'Espagne, par M. Adolphe Guéroult, qui voyage dans ce pays. Sa lettre est datée de Cadix, le 10 septembre. Ce voyageur ne juge pas l'Espagne comme la plupart de nos journaux. Il va au fond des choses et apprécie très-bien ce qu'on appelle la régénération de l'Espagne. Quelques extraits de cette lettre nous paroissent offrir de l'intérêt dans les circonstances actuelles :

« Je suis resté dix mois à Madrid ; en voilà quatre que je parcours les villes et les campagnes de près de la moitié de l'Espagne, et je n'ai vu encore que de

fausses révolutions, de faux enthousiasmes, de faux succès, de fausses réformes, à chaque instant démentis par les faits, et dissimulant mal un trop légitime découragement. Je voulois vous décrire l'Espagne, et malgré moi, je commence par la plaindre moi-même de la continuité d'un spectacle qui ne peut exciter, au fond de tout cœur honnête, que des alternatives de tristesse et d'indignation.

» Ce que j'ai à vous montrer, c'est le tableau d'une agonie qui ne peut pas finir, d'un désordre sans limite et sans terme assignable, c'est la ruine certaine et progressive d'un peuple qui tout un siècle durant a fait la loi à l'Europe, qui vit sur la terre la plus riche et la plus favorisée peut-être qui soit sous le ciel, mais que les fausses expérrences ont tellement découragé, qu'il se sent et se regarde périr avec une sorte de résignation fataliste dont on essaie en vain de le faire sortir à grand renfort de mots sonores et de phrases retentissantes. D'autres pourront s'évertuer à vous montrer l'ordre et le progrès organisés sur le papier, l'enthousiasme régnant dans les proclamations officielles, les victoires se succédant sans interruption dans les bulletins, et les cortès enfin poursuivant avec une gravité digne de la chaise curule des anciens sénateurs romains, le grand œuvre de la régénération nationale.

» Notre tâche à nous, sera plus triste et plus sévère; ce sera de faire disparoître tous ces brillans fantômes devant la triste lumière des faits, de vous montrer le mal dans toute son étendue, et de vous faire voir combien sonnent creux toutes ces fondations de granit si miraculeusement élevées par les mains de la foiblesse, de l'imprévoyance et du gaspillage. Je ne vous réponds pas d'aller jusqu'au bout de la tâche que j'entreprends; il y a un terme où la plume vous tombe des mains, on ne fait point l'analyse du néant; mais si je puis vous faire voir combien est faux et pernicieux le prétendu système de régénération qui achève en ce moment la ruine de l'Espagne, combien les mœurs, les préjugés et les intérêts de ce pays sont antipathiques au régime prématuré auquel on l'a soumis, et quels funestes, et peut-être irréparables effets sont résultés de cet empressement puéril de tout changer et de tout refaire, je croirois avoir rendu, dans la mesure de mes forces, un service véritable à la cause de l'Espagne.

» Il est un fait, dont, au bout de quelques mois de séjour en Espagne, on demeure profondément convaincu, c'est que le gouvernement constitutionnel et les institutions libérales n'existent là que dans l'opinion de la presse anglaise et française. Que le pays soit en révolution, ce n'est que trop évident; qu'il éprouve, sinon le désir réfléchi, du moins le besoin impérieux de l'ordre d'abord, et ensuite d'une foule de réformes dans toutes les branches de l'administration publique, que le rétablissement de l'ancien système qui, depuis trois cents ans bientôt, endort et assoupit encore le génie déjà trop apathique de la nation, soit devenu antipathique à une grande partie de la population, et que le rétablissement en soit à peu près impossible; c'est ce dont on ne sauroit douter; mais après avoir proclamé hautement cette vérité, permettez-moi d'attaquer sans ménagement le système, ridiculement absurde, par lequel on a espéré fonder en Espagne des institutions nouvelles, et dont le résultat a été un désordre tel que je ne pourrai, qu'à la longue, vous en donner une idée incomplète. La longue tournée que j'ai faite dans les provinces ne m'a point fait découvrir aux événemens de ce pays d'explication nouvelle; elle n'a pu que confirmer, par une multitude d'exemples, une idée que je vous ai souvent répétée, et que je demande la permission de vous répéter encore. »

Ce n'est pas d'aujourd'hui que, dans l'intérêt de l'ordre et du pouvoir social, nous nous affligeons profondément des graves altérations que la royauté reçoit

nécessairement de tout ce qui se passe depuis quelques années. Quelle idée veut-on que les peuples apprennent à se faire d'elle en voyant les souverains poursuivis à main armée par leurs sujets, et réduits à lutter corps à corps, d'égaux à égaux, avec de simples rebelles?

Connoissez-vous, par exemple, rien de plus triste et de plus mortel, nous ne dirons pas seulement pour l'autorité de don Carlos, mais pour toutes les autorités et toutes les majestés royales en général; connoissez-vous rien de plus triste, disons-nous, que le spectacle qui nous est donné par l'Espagne révolutionnaire? Un souverain pourchassé, signalé aux coups des premiers venus, montré comme un point de mire à quiconque veut lui courir sus; des généraux et des soldats lancés à sa poursuite, les yeux attachés sur leur prince comme sur une proie qui leur est livrée, qui leur appartient s'ils peuvent l'atteindre et la frapper du coup mortel; un peuple qui assiste à cette criminelle profanation, à cet énorme abaissement de la dignité royale, et auquel on enseigne que c'est-là une sorte de jeu *permis* de sujets à souverains!.... Voilà de ces *coups* qui sapent tous les fondemens de l'autorité, qui atteignent à la fois toutes les têtes couronnées, qui amoindrissent, dégradent et ruinent tous les pouvoirs, en accoutumant les yeux du vulgaire à ne voir en eux que des jouets de la force brutale, que de vaines idoles dont le culte n'est d'obligation que pour ceux qui ne savent pas les briser.

PARIS, 9 OCTOBRE.

Le Moniteur publie la dépêche télégraphique suivante de Toulon: « Le 1er les trois premières brigades ont passé la Seybouse avec M. le duc de Nemours et le général Danrémont, une partie de l'artillerie et du convoi d'administration. Le temps étoit beau. Le reste devoit partir le lendemain avec la 4e brigade. On espère être sous les murs de Constantine le 6. »

— On continue à embarquer à Toulon des troupes pour Bone.

— M. Fabvé, ancien secrétaire-général de préfecture, est nommé sous-préfet de Sainte-Menehould, à la place de M. Becquey, sous préfet du Hâvre.

—Le *Bulletin des Lois* publie deux ordonnances qui allouent à chacun des ministres des finances et de l'instruction publique une somme de 12,000 fr. pour frais de premier établissement.

— On dit que beaucoup d'électeurs de Loir-et-Cher qui ont voté, aux dernières élections, pour M. Pelet de la Lozère, actuellement membre de la chambre des pairs, doivent donner leurs suffrages à M. Hennequin, alors son concurrent.

— M, Gisquet, ancien préfet de police, se présente comme candidat à Bar-sur-Aube.

— M. Peton, député de la Seine-Inférieure, annonce dans une lettre adressée au *Journal de Rouen*, qu'il renonce à la députation.

— Les journaux révolutionnaires disent que la proposition de M. Bavoux tendant à rétablir le divorce sera reproduite lors de la prochaine session.

— Le journal ministériel de Seine-et-Oise assure que le mariage de la princesse Marie d'Orléans aura lieu le 12 octobre, à Versailles.

— Louis-Philippe et sa famille ont dû quitter Saint-Cloud, pour aller habiter Versailles.

— En l'absence de M. le commandeur Berlinghieri, ministre-résident de S. A. I. et R. l'archiduc grand-duc de Toscane, M. le chevalier Peruzzi remplira les fonctions de chargé d'affaires de Toscane.

— Le baron Desmousseaux de Givré est parti pour aller remplacer temporairement M. de Bourqueney, comme premier secrétaire d'ambassade à Londres.

— L'exécution de la nouvelle loi sur la garde nationale éprouve de grandes difficultés. Les registres ouverts aux mairies pour recevoir les noms de ceux qui, ne voulant pas encourir la peine d'emprisonnement, seroient venus se décla-

rer, sont généralement restés sans inscriptions. Maintenant l'autorité est obligée d'avoir des éclaireurs, et d'inscrire d'office les quelques noms qu'ils obtiennent çà et là. Beaucoup de gardes nationaux aussi, qui font le service en bourgeois, ne paroissent pas disposés à prendre l'uniforme, à cause de leurs foibles moyens pécuniaires. D'un autre côté, le commerce de la capitale, toujours fort souffrant, voit avec tristesse que beaucoup de propriétaires resteront dans les départemens, ou ne passeront que fort peu de temps à Paris, pour éviter le double service que la nouvelle loi leur impose.

— M. de Chérisey, maréchal-de-camp qui commandoit le 2e régiment de la garde royale à Paris, au moment de la révolution de juillet, vient de mourir.

— M. Lesueur, membre de l'Institut et professeur au Conservatoire, vient de mourir à l'âge de 73 ans.

— Hier *dimanche*, le conseil général du département de la Seine a ouvert sa session, et nommé M. Aubé pour son président.

— La commission établie dans le département de la Seine pour examiner les aspirans aux brevets de capacité, tant pour l'instruction primaire supérieure, que pour l'instruction primaire élémentaire, se réunira le 6 novembre, rue de Sorbonne, n° 11.

— M. de Monferrand, inspecteur de de l'académie de Paris, est nommé inspecteur-général adjoint des études.

— M. le vicomte Walsh, gérant du journal *la Mode*, avoit gagné en première instance, quoique par défaut, le procès que lui avoit intenté le ministère public relativement à la publication d'une gravure légèrement retouchée après le dépôt. Le parquet, comme on se le rappelle, trouvoit que le jeune homme que représentoit cette gravure ressembloit, avec les changemens opérés par l'artiste, à M. le duc de Bordeaux. Sur l'appel interjeté par le procureur du roi, l'affaire vient d'être portée devant la cour royale, qui, amendant le jugement de première instance, a condamné M. Walsh à un mois de prison et 500 fr. d'amende.

— La rue des Lombards, dit *le Droit*, vient d'être le théâtre de scènes affligeantes. Un pharmacien, nouvellement établi, ayant voulu fermer sa boutique à dix heures du soir au lieu de neuf heures, a vu son magasin entouré par un rassemblement composé en grande partie de garçons droguistes qui craignoient que les autres pharmaciens n'imitassent l'exemple que leur donnoit leur confrère. M. N... se montra à la fenêtre de son appartement avec l'espoir que sa présence alloit en imposer à tous ces étourdis qui faisoient un horrible vacarme; mais les huées augmentèrent, et il reçut à la tête une bouteille pleine d'acide sulfurique, qui, se brisant, lui fit à la figure les blessures les plus graves. Le lendemain le train alloit recommencer, malgré le triste état où se trouvoit M. N... quand des patrouilles survinrent et dissipèrent les perturbateurs dont plusieurs se trouvent actuellement sous la main de la justice.

— Les ouvriers de M. Proux, imprimeur de la *Quotidienne* et de quelques autres journaux, se sont coalisés pour obtenir une augmentation de salaire. Plusieurs ouvriers qui ne vouloient pas faire partie de la coalition ont été frappés par les meneurs. La police a fait arrêter ces derniers comme ils se disposoient à recommencer le lendemain leurs désordres.

— La compagnie du chemin de fer de Saint-Germain a adressé au ministre des travaux publics une demande, à l'effet d'établir le point de départ entre la place de l'Europe et la rue Neuve-des-Mathurins.

— L'école de Droit de Paris a compté en 1833, 4,467 élèves; en 1834, 4,897; et en 1835, 5,157.

— En 1833, il y avoit à Paris 2,013 étudians en médecine; en 1834, 2,446; en 1835, 2,672.

— Les écoles secondaires (non compris les écoles ecclésiastiques) ont eu, à Paris, en 1833, 59,275 élèves latinistes; en 1834, 59,926; et en 1835, 66,904. Les

élèvés qui ont suivi les classes primaires dans les écoles secondaires ont été en 1834, au nombre de 7,900, et de 11,394 en 1835.

— La *Charte de* 1830 dit qu'une dépêche télégraphique reçue aujourd'hui, annonce la mort de la duchesse de Saint-Leu qui depuis long-temps habitoit la Suisse.

— Des ouvriers sont occupés, sur le toit du Palais de la Bourse, à placer une mécanique semblable à celle de l'Observatoire, laquelle donnera, dans l'intérieur de la grande salle, la direction et la force des vents.

— On pose les candélabres qui doivent servir à l'éclairage au gaz de la place Louis XV. On va aussi mettre sur cette place des colonnes rostrales lampadaires en bronze, ayant deux pieds de diamètre et vingt pieds de hauteur, qui serviront aux illuminations des fêtes publiques.

— Le grand bâtiment du quai d'Orsay est terminé, du moins extérieurement. Ce bâtiment, qui reste sans destination, est entouré d'une grille.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Esmangart, ancien conseiller d'état et ancien préfet du Bas-Rhin, est mort à Meaux le 4 de ce mois.

— M. Moure, ancien recteur de l'Académie d'Aix, est mort à Draguignan le 10 septembre dernier.

— Les officiers de la garde nationale de Laon, élus par sept ou huit voix, ont tous refusé leurs grades.

— A Poitiers, il ne s'est présenté que dans une seule compagnie, celle des pompiers, le nombre suffisant de gardes nationaux pour pouvoir procéder à la nomination des officiers.

— Les lettres de la Bourgogne et de l'Anjou disent que les vendanges seront abondantes et le vin d'une assez bonne qualité.

— En moins d'un mois, on a deux fois tenté de s'introduire dans la grande poudrière de Strasbourg. Chaque fois, le refus du factionnaire d'accepter les propositions qui lui étoient faites, sa bonne contenance et ses cris, ont éloigné les individus qui vouloient y pénétrer.

— Gergoin, condamné aux travaux forcés, étoit parvenu à s'échapper des mains des gendarmes qui le conduisoient ; il vient d'être arrêté par les habitans de Pagny-sur-Meuse et conduit dans les prisons de Saint-Mihiel.

— M. de Saint-Hubert, condamné par contumace, vient de se constituer prisonnier à Orléans.

— Une tentative d'incendie a encore eu lieu dans la commune d'At enay (Sarthe) ; deux colporteurs ont été arrêtés.

— La marine vient de mettre en adjudication, à Brest, la fourniture de 18 mille stères de bois de construction. C'est la maison Rothschild qui a été déclarée adjudicataire, moyennant 1,794.492 fr. Il y avoit onze soumissions, et la plus élevée doubloit presque la somme demandée par M. Rothschild pour cette fourniture.

— Le 5 octobre, la souscription ouverte à Nîmes, à l'effet d'élever dans cette ville un monument en l'honneur de Sigalon, mort dernièrement du choléra, à Rome, s'élevoit à 1,400 fr.

— M. Gaëtan Murat a été nommé commandant de la garde nationale de Figeac (Lot.)

— Le 4 octobre, l'état civil de Marseille a enregistré 4 décès cholériques.

— A la même date, l'état sanitaire de Toulon, où jusqu'ici on n'avoit compté que peu de cas, s'étoit également amélioré.

— On écrit de Toulon, à la date du 3, qu'une rixe a eu lieu entre les matelots d'un navire français et ceux d'un navire anglais. Par suite de l'exaspération des habitans de la ville, ce dernier bâtiment a jugé à propos de s'éloigner promptement.

— M. Thiers, en revenant des eaux, s'est arrêté chez le préfet de Bordeaux.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Tout le personnel de la révolution semble vouloir se renouveler en Espagne, sans que pour cela on s'aperçoive d'aucun adoucissement dans la situation générale. Le ministère vient d'être changé; on cherche à changer de cortès par les élections. Mais on a beau chasser le mal par une porte, il rentre par l'autre.

Au milieu de la confusion qui règne, il est bien difficile de suivre de l'œil les dilapidations de la fortune publique. On croit que ceux qui peuvent mettre la main dessus ne s'en font pas faute. Il n'est pas jusqu'au vertueux Espartero qui ne passe pour pêcher dans ces eaux troubles, et qui ne songe, dit-on, à assurer ses derrières par des acquisitions de propriétés qu'il feroit faire en France.

Le parti exagéré de la révolution se fortifiera encore, à ce qu'il paroît, dans les nouvelles élections. On ne voit cependant pas trop comment il sera possible d'avoir une assemblée de cortès plus révolutionnaire que celle dont le bail expire.

Un duel de quelque importance a eu lieu au sujet des élections. L'un des adversaires étoit le fameux Romero, chef politique de Grenade, et ami presque fanatique de M. Mendizabal; c'est lui, Romero, qui a été tué.

Il paroît positif que le corps d'armée de Zariategui a fait sa jonction avec celle de don Carlos. Il y a eu le 28 à Aranda de Ducro un léger engagement entre lui et le général Lorenzo. Ce dernier ne se trouvant pas en état de lutter avec le chef carliste, s'est retiré dans la ville.

Les premiers rapports avoient exagéré les pertes que le corps d'armée de Zariategui étoit censé avoir essuyées en évacuant Valladolid. La *Gazette de Madrid* est plus modeste dans le récit de cet événement. « Un *escadron* du régiment du prince, dit-elle, chargea l'ennemi avec la plus grande bravoure, et lui fit un grand nombre de prisonniers; mais deux escadrons de lanciers *de la faction* le forcèrent à se replier. Ceux-ci furent bientôt repoussés par les braves régimens d'Almanza et de Ségovie; les ennemis se retirèrent sur les hauteurs voisines, et la nuit empêcha de les poursuivre. Nos troupes étoient tellement fatiguées que le lendemain elles se trouvoient hors d'état de pousser les carlistes un peu loin. »

Ainsi tout le tapage des bulletins au sujet de cette grande affaire n'étoit que ce qu'on vient de voir. C'est *un escadron* qui a chargé les carlistes à leur départ de Valladolid. Ce sont ensuite deux escadrons de Zariategui qui ont affaire à deux régimens christinos et qui se retirent devant eux sur les hauteurs. Tout cela, comme on voit, n'a pas dû produire une grande boucherie.

Le général Quiroga vient de se signaler par une de ces mesures acerbes qui étonnent encore, même après tout ce que les révolutions ont fait voir dans ce genre. Il a décidé que toute localité menacée d'être envahie par des bandes de rebelles qui ne seront pas plus fortes en nombre que la moitié des populations attaquées, sera tenue de s'armer et de se défendre contre ces invasions. De sorte qu'une paroisse de 1,200 ames, dont la moitié se composera de femmes, et une autre forte partie de vieillards, d'enfans et d'infirmes, sera obligée de soutenir le choc contre six cents hommes armés qui se présenteront pour l'occuper ou pour y passer. Faute de quoi, tout habitant valide qui n'aura pas couru sus à ces bandes de six cents hommes armés, sera condamné à une amende de 200 ducats, ou à deux années de galères, s'il ne se trouve pas avoir ces 200 ducats dans sa poche.

Tout cependant n'est pas préjudice et punition pour ces localités; car si elles éprouvent des dommages, des coups et des pertes par suite de leur opiniâtreté à se défendre et à faire des prouesses, ceux qui auront souffert seront indemnisés par.... la localité elle-même, dont les habitans aisés et les suspects seront tenus de

réparer tout ce qui sera arrivé de fâcheux. Ceci dénote que la révolution espagnole se voit réduite à d'étranges extrémités.

Le bruit se répand que don Carlos a été proclamé à Tordesillas dans la vieille Castille. Ce seroit un nouvel embarras qui viendroit déranger les opérations électorales, lesquelles ne sont déjà que trop embrouillées par l'effet du désordre et de la confusion qui règnent dans les provinces.

L'assemblée actuelle des cortès paroît avoir pris la résolution de siéger jusqu'au moment où une autre viendra s'asseoir à sa place.

La chaleur révolutionnaire est loin de diminuer en Portugal. Il n'est question de rien moins que d'embarquer la royauté actuelle pour le Brésil, et de la remplacer par le petit enfant qui vient de naître à *dona* Maria, et auquel on donneroit une régence pour gouverner à sa place jusqu'à la fin du long bail qui reste à courir d'ici à sa majorité.

— Le nouveau ministère révolutionnaire se trouve ainsi composé : MM. Bardaji, secrétaire d'état; Balanzat, ministre de la guerre; Uatejon, ministre de la justice; Raphaël Perez, ministre de l'intérieur; Jose-Maria Perez, ministre des finances par intérim ; Ulloa, ministre de la marine.

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante de Bayonne le 7 :

« Une expédition qui a réussi en partie, et à laquelle le lord John Hay a coopéré, est partie de Saint-Sébastien le 3, pour surprendre Guetaria; elle est rentrée, le 4, avec beaucoup de butin; on annonçoit à Saint-Sébastien que don Carlos étoit rentré en Navarre. Les bandes de Sanz, qui ont quitté Cabrera pour rejoindre don Carlos, ont intercepté la route de Madrid pendant deux jours. »

— Le journal ministériel du soir publie une dépêche de Bayonne, le 8. Le général Lorenzo s'étant présenté le 28 septembre à Aranda, le roi Charles V et le général Zariatégny ont quitté cette ville pour se retirer sur Gumiel de Izan. Le 3, 1,200 carlistes ont occupé Ochavia. Les gardes nationaux se sont retirés sur le territoire français.

Les chambres belges ont tenu le 5 leur séance d'ouverture. Le roi Léopold n'y a pas assisté.

— On écrit de Berne que la diète fédérale a maintenu dans sa séance du 27 septembre, la mesure prise l'année dernière relativement aux réfugiés. La session de la diète a été close le lendemain.

— On mande de Francfort, le 29 septembre, que la diète ne tiendra plus qu'un petit nombre de séances, et entrera ensuite dans les féries d'automne.

— Il résulte des relevés publiés par la douane anglaise, que le chiffre des personnes qui ont émigré l'année dernière pour les colonies anglaises de l'Amérique du Nord s'élève à 34,226, et pour les Etats-Unis d'Amérique à 37,774. En 1834, il y avoit eu 40,060 émigrations pour la première destination, et 33,074 pour la deuxième.

— On compte dans Londres et sa banlieue 850 voitures dites *omnibus*, faisant chacune huit voyages par jour avec dix voyageurs au prix de 90 centimes, ce qui donne pour chaque voiture un produit journalier de 72 fr.

— Les licences pour voitures de place s'élèvent à 1.797.

— Le nombre des voitures et des cabriolets à Londres s'élevoit en 1826 à 1,150, et produisoit au gouvernement 750,000 fr.

— Du 13 au 19 septembre, il y a eu à Malte 18 nouveaux cas de choléra et 13 décès.

— Le choléra a cessé à peu près à Livourne.

— On écrit de Hambourg, le 27 septembre, à la *Gazette des postes de Francfort* que tout le monde croit à l'apparition du choléra dans cette ville, bien que les médecins persistent à la nier.

— Du 1er au 2 octobre il y a eu 14 cas de choléra, à Berlin, et 19 décès.

— Le *Mercure de Souabe* annonce que M. le duc Blacas est arrivé le 28 septembre à Vienne, venant de Goritz.

—L'Autriche s'occupe avec activité des chemins de fer. La partie du chemin de fer qui s'étend de Vienne à Brunn, capitale de la Moravie, sur une longueur de 25 lieues, va être livrée au public.

— Une violente secousse de tremblement de terre a jeté l'effroi, le 22 septembre, dans la ville d'Agram, en Servie. On compte peu de maisons qui n'aient reçu quelque dommage. Pendant la secousse on a entendu un bruit souterrain semblable à un coup de tonnerre.

— L'arrivée du brick de guerre le *Laurier*, qui transportoit Boireau aux Etats-Unis, a causé quelque sensation à New-York. Le lieutenant de vaisseau, commandant le navire français, informé par le maire de cette ville que le canon de terre ne rendroit pas le salut du *Laurier*, a fait son entrée dans le port à petit bruit. Les journaux de ce pays ont alors jugé diversement la conduite de l'autorité municipale; pendant que les uns la louangeoient, à cause du mépris qui se trouve attachée à la personne du passager Boireau, les autres disoient que le maire avoit outrepassé ses droits, en décidant la question du salut qui regardoit exclusivement le commandant du fort, et ajoutoient que le brick français le *Lapeyrouse*, arrivé le 18 août à Pensacola avec Meunier à son bord, avoit été salué par la frégate américaine la *Constellation*.

— Meunier, débarqué à Pensacola, a quitté aussitôt cet endroit pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, où, d'après des journaux américains, il a dû être fort mal accueilli par les habitans.

— Nous lisons dans le *Courier des Etats-Unis* du 13 septembre, que d'après le rapport du secrétaire de la trésorerie, la situation financière du pays est fort triste. Les dépenses dépassent de beaucoup les revenus disponibles, et le rapport fait pressentir à la fin de l'année un déficit de 16 millions. Pour subvenir aux exigences du moment, le pouvoir exécutif demandera au congrès le privilége d'émettre des billets de la trésorerie, sans base réelle, et seulement rachetables dans le cas éventuel où il se trouveroit au trésor et à la monnoie plus de 5 millions de dollars en espèces. Proposer un pareil plan, ajoute le *Courier*, lorsque les banques sont le sujet du blâme continuel du gouvernement, parce qu'elles ont suspendu leurs paiemens en espèces, est certes fort extraordinaire.

— Le président Boyer a lancé, le 20 juillet, une proclamation touchant les embarras qui l'assiégent. Après avoir attribué l'état déplorable du commerce, la disparition du crédit; la cherté des denrées au malaise des Etats-Unis et de quelques autres pays, à la sécheresse et aux ouragans qui ont désolé la république, il engage les Haïtiens à se livrer à la culture de la terre et des racines nourrissantes qui ont peu à redouter l'intempérie des saisons.

— Beaucoup de journaux considèrent la destitution du ministre Pertew-Pacha comme un symptôme d'accroissement de l'influence russe à Constantinople.

—L'état du Maine et le New-Hampshire (Amérique du Nord), viennent d'abolir la peine de mort dans leur code pénal.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 9 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2445 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1162 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1190 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 795 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 102 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 305 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2875.

JEUDI 12 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR LES MÉMOIRES DE M. ANDRYANE.

Un compagnon de Silvio Pellico, un Français, M. Alexandre Andryane, long-temps captif au Spielberg, publie en ce moment ses mémoires. Comme Pellico, M. Andryane a été ramené à la religion par le malheur. Ses mémoires peuvent, sous ce rapport, offrir autant d'intérêt que ceux de l'auteur italien. La *Gazette de France* en cite un extrait qui nous paroît fort remarquable, surtout par le portrait qu'on y trouve d'un digne ecclésiastique, et par les paroles de sagesse et de douceur que le vertueux prêtre adresse au jeune Français. Ces paroles ont produit depuis du fruit. Nous connoîtrons plus tard le nom de cet homme vénérable :

« *Signori*, nous dit un jour le geôlier Riboni avec la gravité d'un huissier, la commission n'a chargé de vous prévenir que ceux d'entre vous qui voudroient faire leurs dévotions pourront s'entretenir demain et après-demain avec un ecclésiastique qu'elle a choisi pour remplir cet office. Etes-vous déterminés, *signori?* c'est ce que la commission m'a ordonné d edemander à chacun de vous. — Mon compagnon, sur lequel Riboni avoit tourné les yeux, se hâta de répondre : Certainement; je suis prêt à voir ce digne prêtre, je le désirois. — Et vous, *signor Francese*, me demanda en souriant notre malin custode, le désirez-vous aussi? — Moi? non. — Mais faut-il vous mettre sur la liste? — Pas davantage; je ne suis point préparé à remplir ce devoir religieux. — C'est bien, dit le geôlier en nous saluant, j'en ferai mon rapport.

Quelques heures s'étoient écoulées depuis ce message, lorsque Minghini nous arriva tout empressé, me prit à part dans un des coins de la chambre, et me dit d'un air d'étonnement : Quoi! vous refusez de faire vos pâques? — Sans doute. — Mais tous les autres prisonniers y consentent. — C'est possible; mais il s'agit ici d'une chose sacrée, d'une chose de conviction, et ma conscience...

— C'est très-respectable, je le sais; mais songez-y bien! Voulez-vous être le seul dans cette catégorie? voulez-vous qu'on dise que vous êtes un impie? — Aimeriez-vous mieux, repris-je avec force, qu'on m'accusât d'hypocrisie, et que moi-même je pusse rougir de cette honteuse capitulation avec ma conscience?

— Bah! bah! ce sont-là des scrupules que je ne saurois comprendre de la part d'un homme d'esprit; je vous le répète, cela fera le plus mauvais effet, non pas auprès de nous autres juges, mais auprès de sa majesté, qui tient beaucoup à ces devoirs remplis comme preuves de soumission. — Comment! dis-je avec surprise, l'empereur s'occupe de semblables détails?.. — Mais ne vous ai-je pas déjà déclaré, reprit Minghini avec vivacité, que l'on adresse directement de fréquens rapports à sa majesté sur la conduite de chacun des prisonniers, sur leurs moindres actions, leurs moindres paroles, et dans cette circonstance vous pouvez être certain qu'on n'y manquera pas. L'empereur, croyez-le, s'en formalisera, s'en irritera contre vous, qu'on aura soin de lui peindre comme un jeune obstiné, imbu de jacobinisme, sans religion et sans foi... L'empereur est dévot maintenant, il veut que tout le monde le soit, et surtout les prisonniers d'état. Ce sera, je vous le dis avec certitude, une note fatale contre vous, quand viendra le moment de votre sentence. C'est un pécheur endurci qui ne cède sur rien, se dira sa majesté... et

elle sanctionnera votre condamnation à mort!... Mettez-y donc un peu de complaisance, cela n'engage à rien, tous le font.

— Je vous remercie, mon cher monsieur Minghini, de votre bonne volonté à mon égard, mais agir ainsi seroit contraire à ma manière de sentir et à mes principes; non que je blâme ceux qui font autrement, ou que je rejette les secours de la religion, loin de là!... Mais je ne suis pas maintenant préparé à remplir un devoir qu'on ne peut envisager légèrement; si j'étois prêt, si je me croyois digne de m'approcher de la sainte table, je le ferois alors par conviction, en prison comme en liberté; aucun respect humain, aucune considération personnelle ne sauroient, sur ce point, avoir de poids dans mon esprit. L'empereur, j'aime à le croire, loin d'attribuer mon refus actuel à l'endurcissement et à l'obstination d'un athée, n'y verra qu'un louable scrupule, qu'une juste crainte d'une conscience qui sent qu'en matière religieuse il ne peut y avoir d'accommodemens.

— Désabusez-vous, reprit Minghini, l'empereur ne verra que le résultat sans remonter à la cause; ou plutôt il sera convaincu que le Français est un révolutionnaire qui ne mérite aucune indulgence. Faut-il que je vous parle encore de votre famille, de votre sœur qui le désire?.... Songez à la peine que vous allez leur faire.

— Epargnez-moi, mon cher monsieur, vos amicales instances, et croyez bien qu'il m'en coûte de ne pouvoir suivre vos conseils.

—Bien, bien... s'écria Minghini; après tout c'est votre affaire, et ce que j'en dis est uniquement pour votre avantage.

— Personne ne sauroit en être plus persuadé que moi; soyez donc assez bon pour ne pas m'en vouloir.

— N'en parlons plus, rien n'est plus sacré que la liberté de conscience; adieu, monsieur.

Bien persuadé de la convenance de ma conduite en cette circonstance, je restai tout le jour invariablement décidé à ne pas voir l'ecclésiastique qu'on nous avoit annoncé pour le lendemain, jusqu'à ce qu'une idée nouvelle, une réflexion plus sage eussent modifié et ma manière de voir et ma détermination : persister dans le refus de me confesser et de communier étoit une conséquence naturelle et nécessaire, soit de tous mes principes en matière de religion, soit de ma position même; mais ne pas consentir à voir le ministre de l'Evangile, à lui parler, me parut une exagération qui pourroit faire concevoir de moi une opinion que je ne méritois pas; j'étois prêt à me nuire dans l'esprit de l'empereur plutôt que de mentir à ma conviction; mais il étoit aussi de mon devoir de me montrer à celui que l'on m'avoit choisi pour confesseur tel que j'étois en effet, plein de confiance en Dieu, c'est-à-dire plein de respect pour la religion révélée, et non pas incrédule, non pas matérialiste.

Je résolus donc de demander le lendemain à être conduit près de l'ecclésiastique, aussitôt après que mon compagnon y auroit été appelé. Dès que mon tour fut venu, je descendis, escorté par des gendarmes, et je traversai, au milieu d'une double haie de soldats hongrois, une cour qui conduisoit aux prisons où j'avois passé trois mois au secret; c'est dans une de ces étroites cellules que l'on avoit préparé une sorte de chapelle tendue de noir, éclairée par quelques cierges, dont l'aspect parloit d'autant plus à l'imagination, qu'on voyoit à côté des ornemens du culte, et près des emblêmes de la miséricorde divine, les tristes signes de la captivité et du malheur.

Le prêtre se leva à mon approche; c'étoit un homme de taille moyenne, dont la physionomie douce et bienveillante annonçoit tout d'abord qu'il savoit compatir aux infortunes qu'il étoit appelé à connoître et à soulager!.. Il vint à moi, me prit la main d'un air affectueux, en me priant de m'asseoir près de lui.

Peut-être y a-t-il long-temps, me de-

manda-t-il avec bonté, que vous n'avez rempli vos devoirs religieux? les distractions du monde, ses plaisirs, nous empêchent souvent de penser à Dieu et de mettre en pratique les pieuses instructions que nous avons reçues dans notre jeunesse... C'est, hélas! la condition de presque tous les jeunes hommes favorisés par la fortune et exposés aux séductions de la société; c'est dans cet oubli de ce qu'il y a de plus important ici bas pour l'homme, de son salut éternel, qu'il passe une vie qui touche souvent à son terme sans que Dieu, dans sa miséricorde, l'ait averti de revenir à lui!

Heureux ceux qui n'attendent pas pour se convertir que le Seigneur les ait frappés de son tonnerre comme le grand apôtre saint Paul!... Mais heureux aussi ceux qui, reconnoissant comme lui la main divine dans les adversités qu'ils éprouvent, ouvrent les yeux à la lumière, et trouvent dans le sein du Seigneur des consolations à leurs maux présens, et de saintes espérances pour l'avenir!... Donnez-moi la joie de penser que vous serez un de ces prédestinés de Dieu, me dit-il *en jetant sur moi* un regard de suppliante *bonté*; prouvez-moi, ô mon fils! qu'un malheur si grand, qu'une solitude si profonde, ont ramené votre cœur à notre sainte religion; et je remercierai Dieu avec vous d'avoir permis que l'adversité, qui est venue fondre sur votre tête, ne soit pas restée stérile de consolations et d'impérissables joies!

Il me parloit avec tant d'onction, tant de bonté, que l'idée que j'avois conçue d'abord qu'il pouvoit être un instrument de la commission se modifia peu à peu, que bientôt même la défiance disparut entièrement...

— Permettez-moi, lui dis-je en français, de m'exprimer dans ma langue, que vous comprenez sans doute?

— Oui, oui, mon fils, parlez français; les pensées intimes, les pensées du cœur ne se rendent bien que dans la langue maternelle, et je suis heureux maintenant de pouvoir comprendre le langage de votre admirable Bossuet et de votre divin Fénelon.

— J'avois d'abord refusé, continuai-je, de venir près de vous; mais des réflexions plus sages m'ont fait changer d'opinion, et je m'en applaudis aujourd'hui;.... je craignois, pour dire toute la vérité, que cette démarche, de ma part et dans ma position, ne pût paroître un acte de foiblesse, une concession faite aux circonstances;..... et j'étois déterminé à m'en abstenir....

— Ainsi, mon enfant, c'étoit une fausse honte qui vous empêchoit de remplir vos devoirs, de rendre à Dieu l'hommage que vous lui devez?

— Non, mon père, non; une telle considération ne m'eût pas arrêté si j'avois été convaincu, si j'avois pratiqué la religion catholique;... mais la foi, mon père, je ne l'ai pas!...

— Dites, mon fils, que vous ne l'avez plus!

— Je crois en Dieu, en sa puissance, en sa bonté; j'attends une autre vie, je respecte la religion révélée, et j'admire la morale de Jésus-Christ...

— Et cependant, dit en soupirant le digne prêtre, vous ne pouvez admettre ni la divinité ni les vérités de l'Ecriture sainte!.... et vous vous croyez religieux parce que vous sentez des inspirations vers le Tout-Puissant! parce que vous l'invoquez dans des momens de sensibilité et d'exaltation!..... Hélas! ce n'est-là qu'une poésie du cœur et de l'imagination, qu'un pur déisme, sans autre consistance, sans autre base que le besoin d'une autre vie, que Dieu a mis dans notre ame, mais qui ne sauroit résister ni aux sophismes de l'incrédulité ni aux coups de l'adversité.

— Elle a suffi pourtant, mon père, pour me faire supporter avec résignation le sort fatal qui m'attend!...

— Ah! mon fils, me dit-il alors d'une voix si douce que ses accens me touchèrent le cœur, je sais que dans un cœur comme le vôtre l'exaltation se soutient et s'augmente même en raison de la vio-

lence des crises et de l'imminence de la catastrophe... mais que l'épreuve se prolonge, que la prison et ses tristes ennuis succèdent à l'agitation du procès, et cette exaltation tombera, et cette croyance en l'Etre suprême, ces élans vers Dieu, qui vous avoient soutenu dans le moment décisif, se refroidiront dans le silence d'une longue captivité, s'ébranleront sous les sophismes du doute..... vous laissant désarmé et sans refuge contre les regrets du passé, le dégoût du présent, et l'incertitude de l'avenir! — A Dieu ne plaise, s'empressa-t-il d'ajouter, que je veuille en inférer que c'est-là le sort qui vous attend!... non, mon enfant; et si notre sauveur Jésus-Christ exauçoit mes prières en touchant votre cœur, en vous reconduisant dans le sein de la sainte Eglise, il vous rendroit cette liberté, ce bien si cher, dont les captifs seuls connoissent tout le prix!

— Je vous l'ai dit, mon père, je respecte la religion révélée; mais à cette heure, et dans ma position, il est trop tard pour en examiner la vérité; si je consentois à feindre, à m'approcher des sacremens dans les dispositions religieuses où je me trouve, n'auriez-vous pas le droit de m'accuser de légèreté ou d'hypocrisie?... Je ne puis mentir à ma conscience, ni m'abaisser jusqu'au point de feindre une croyance que je n'ai pas; si je me nuis dans l'esprit de l'empereur, j'aurai du moins conservé l'estime de moi-même!

— Mon fils, s'écria-t-il, que sont toutes ces vaines considérations auprès de votre salut! Si cette religion, que vous respectez, que vous révérez, dites-vous, est la vraie, si l'on ne peut être sauvé qu'en la reconnoissant pour telle, qu'en la pratiquant, que deviendroit votre ame, ô mon enfant, si Dieu vous destinoit à la dernière épreuve, s'il vous enlevoit bientôt de ce monde?

— Si je me trompe et si je meurs, mon père, Dieu aura pitié de moi! Il sait, lui qui scrute les cœurs, que ce n'est point *par mépris que* je refuse de pratiquer la religion catholique; il jugera mes intentions, et couvrira mes fautes du manteau de sa miséricorde!

— Vous reviendrez à lui, jeune homme, vous y reviendrez! Votre ame est trop sensible, il y a trop de piété dans votre cœur pour qu'un jour notre Dieu sauveur ne vous compte pas au nombre de ses plus chères brebis! Oh! je vous en supplie, foulez aux pieds tous ces respects humains: que sont-ils auprès de l'éternelle béatitude que la révélation seule nous promet et nous assure? Prenez en main les livres saints que vous ne connoissez pas; je vous le dis, lisez-les, méditez-les, et vous y trouverez, mon enfant, la sagesse, la vérité; vous y apprendrez l'humilité, la patience, le repentir; et en voyant que cette morale divine, que ce langage adorable ne sauroient venir des hommes, vous y reconnoîtrez la main de Dieu, qui nous a envoyé son Fils pour racheter nos péchés en mourant pour nous, et pour nous ouvrir les portes de la vie éternelle... Alors votre esprit, qui n'est maintenant que ténèbres, sera éclairé: alors votre cœur, qui se raidit avec peine contre l'adversité, supportera son infortune avec joie, parce qu'il la supportera par amour pour son Dieu! alors vous serez prêt, toujours prêt à quitter la vie si les hommes vous condamnent, ou à soutenir avec résignation les maux d'une longue captivité, ou bien encore à édifier vos semblables par la sainteté de votre vie, si vous étiez rendu à la société. Avec la religion vous serez partout et en tout temps résigné, heureux, plein d'espérances; sans elle vous n'aurez ici bas que désappointemens, regrets, désespoirs, qui ne vous auront pas acheté cette félicité sans fin que Jésus-Christ a seul promise à ceux qui croient en lui et qui ont souffert pour lui. Dieu, mon fils, continua-t-il avec une touchante conviction, n'aura pas en vain appesanti sur vous les rigueurs de sa divine colère..... Vous reviendrez à lui, à ce père miséricordieux, source première, source unique de consolation et de vérité! et quand par sa grâce vous aurez goûté les douceurs

et les joies que donnent une foi vive et une pratique efficace, vous bénirez le jour où celui que nous appelons notre père, en vous condamnant tout à coup, sur cette terre, aux afflictions et aux larmes, vous aura rendu le plus précieux, le plus impérissable des biens, la croyance à sa révélation, et l'espoir de mériter par vos vertus les éternelles béatitudes.

— Ce que je bénirai, mon père, c'est que Dieu m'ait envoyé dans ma prison un ministre de l'Evangile, qui comprenne si bien la mission de paix et de consolation qu'il est chargé de remplir auprès des malheureux captifs.... Vos paroles, n'en doutez pas, laisseront des traces dans mon esprit et mon cœur, j'y penserai souvent, je les méditerai... Et si jamais la conviction descendoit dans mon ame avant mes derniers momens, je supplierois qu'on m'accordât la grâce de vous revoir encore, et d'être assisté par vous.

Si je refuse aujourd'hui d'accomplir les devoirs d'un chrétien, vous le voyez, mon père, ce n'est ni par mépris de la religion, ni par obstination, ni par athéisme; mon cœur peut être égaré, mais il n'est pas endurci; l'exaltation peut l'aveugler et l'entraîner loin de la vérité, mais il est sincère dans ses sentimens, mais il est ennemi de tout accommodement, de toute fausseté, de toute bassesse dans des choses où la conscience ne doit jamais en admettre, au prix même de la vie....

Merci, mon père, dis-je en me levant, merci de votre indulgence et de votre bonté; quel que soit mon sort, c'est avec reconnoissance, et j'espère avec fruit, que je me rappellerai l'entretien que nous venons d'avoir; veuillez ne pas garder un souvenir trop défavorable d'un jeune Français dont les opinions politiques ne sont pas plus exagérées, plus exclusives que ses sentimens religieux, et qui n'a d'autre tort que d'avoir trop aimé votre malheureux pays! A ces mots, je pris la main du bon prêtre, je la portai à mes lèvres, je la mis sur mon cœur, et j'entendis, en m'éloignant, ces paroles qui sortoient de sa bouche, aussi douces qu'une prière : Que Dieu, ô pauvre ame, prenne pitié de toi!

C'est ainsi que je me séparai de ce respectable ecclésiastique, dont les pieuses exhortations avoient touché mon cœur sans y porter la conviction, parce que mon heure n'étoit pas encore venue, et que de longues épreuves m'étoient réservées avant que mon déisme, que l'attente de la mort et la vue de l'échafaud n'avoient pas ébranlé, croulât sous les argumens de l'analyse et sous l'accablante influence d'une perpétuelle captivité! C'est alors, c'est quand mes yeux commencèrent à s'ouvrir à la lumière, que les paroles du digne prêtre me revinrent à la mémoire, et qu'elles portèrent enfin le fruit qu'il avoit espéré pour moi. Puisse-t-il savoir un jour que c'est le souvenir de sa piété si sage, si charitable, si éclairée, si digne d'une ministre de l'Evangile, qui m'a ramené aux lumières de la foi; puisse la pensée que ses indulgentes paroles furent une des causes de mon retour à la vérité, lui être douce au cœur et lui donner cette consolation que Jésus-Christ a si divinement exprimée dans sa parabole du Bon Pasteur.

L'effet que ce pieux entretien avoit même alors produit sur moi fut tel que pendant plusieurs jours mes pensées se portèrent uniquement vers la grande et difficile question des vérités religieuses, et qu'un instant ébranlé dans ma déistique croyance, j'aurois demandé des livres pour m'instruire, si je n'eusse craint de nouveau qu'on n'attribuât à des considérations personnelles ce qui n'étoit que le résultat de la conviction; puis la fin de mon procès, ma défense, que j'écrivis quelque temps après, achevèrent de me détourner de m'occuper à fond de cet important sujet. »

Ce récit de M. Andryane laisse voir le germe des sentimens chrétiens qui prévalurent depuis dans son cœur, et qui l'ont consolé dans sa captivité. La manière seule dont il rapporte les exhortations du ver-

tueux prêtre indiquoit une ame déjà touchée, et qui ne résistoit encore que par un excès de délicatesse et pour ne pas être soupçonnée de ne montrer de la religion que pour plaire à l'empereur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS — Plusieurs journaux ont annoncé que M. l'Archevêque avoit interdit la musique dans les églises. Le prélat n'a porté aucune défense à ce sujet. Ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est que M. l'Archevêque, un des jours de la dernière retraite, donnant après chaque discours, comme il le faisoit souvent, des avis sur le sujet traité par le prédicateur, parla de quelques abus qui avoient pu s'introduire dans la musique des églises, et recommanda d'éviter tout ce qui pourroit ressembler à une musique profane et théâtrale, et tout ce qui, loin de favoriser la piété, ne pourroit que la contrarier et la troubler dans son désir de s'unir aux prières et aux cérémonies de l'église.

Il n'y a qu'un cri des quatre coins de la France pour se plaindre du prosélytisme protestant. Des émissaires courent de tous côtés; ils répandent des livres, ils cherchent à séduire de pauvres catholiques, ils s'adressent aux classes ignorantes. A Orléans, ils ont distribué de petits traités, ils promettent à des ouvriers des secours et du travail, ils se flattent déjà d'en avoir gagné plusieurs. Si, après cela, il se trouve là un ministre doucereux et insinuant, il ne manquera pas d'attirer quelques ames simples.

Cette propagande protestante se fait actuellement de la manière la plus publique. Autrefois on y mettoit du mystère : aujourd'hui on ne s'en cache plus. Le dernier compte rendu de la société évangélique de Genève, publié en 1837, nomme treize départemens du royaume où cette société exerce principalement son zèle. Ce sont la Côte-d'Or, le Doubs, l'Isère, le Jura, la Haute-Marne, la Meurthe, le Nord, le Puy-de-Dôme, le Bas-Rhin, la Haute-Saône, Saône-et-Loire, les Vosges et l Yonne. Nous avons en effet signalé les menées des protestans dans plusieurs de ces départemens.

Mais c'est surtout à Paris et à Lyon qu'ils agissent avec plus d'ardeur. Ces deux villes sont pour eux comme deux centres d'où ils se répandent dans les provinces. Là ils ont des protecteurs puissans, des comités d'action, des bureaux de correspondance. Des hommes en place, des banquiers, des dames zélées sont à la tête du mouvement. On met tout en œuvre, on s'insinue partout, on multiplie les livres, on prétend que l'occasion est favorable, et qu'il faut se hâter d'en profiter, et en effet les prédicans et les colporteurs s'agitent d'une manière extraordinaire, répandent des bruits, exagèrent leurs succès, et parviennent ainsi à jeter de la poudre aux yeux.

La société évangélique de Genève se vante d'avoir placé en France 303 Bibles et 6,200 nouveaux Testamens. Elle parle de l'œuvre du colportage comme de l'une des plus anciennes de la société. Dans la première année, elle n'avoit que sept colporteurs; aujourd'hui, el e *occupe vingt et un de ces colporteurs du message de paix* :

« Onze départemens, dit le compte rendu, ont été parcourus. Dans celui de Saône-et-Loire les ventes ont été abondantes. Plus on avance vers le nord-ouest, plus semble s'éclaircir le *sombre brouillard du papisme*. Dans la Lorraine, ce pays qui de bonne heure a donné de si grandes espérances et qui offre aujourd'hui un intérêt toujours croissant, le colportage est dirigé par MM. Mounier et Vaucher. C'est toujours le département de Saône-et-Loire qui occupe le plus grand

nombre de nos ouvriers évangéliques. Entreprise il y a trois ans avec trois ouvriers, cette œuvre compte aujourd'hui cinq stations principales confiées aux soins de cinq pasteurs. »

Ainsi la société évangélique de Genève affiche son prosélytisme. De quel droit vient-elle ainsi exploiter nos départemens, et troubler des populations catholiques dans leurs croyances? Elle appelle ses colporteurs des *messagers de paix*, dites plutôt de division et de discorde. Elle les envoie dans des paroisses toutes catholiques ; ses prédicans, ses colporteurs s'adressent à des catholiques. Ils tournent en ridicule leurs croyances et leurs pratiques du culte. N'est-ce pas là porter l'inquiétude et le trouble dans les consciences?

L'article 52 des articles organiques défend aux curés dans leurs instructions aucune inculpation dircte ou *indirecte* contre les autres cultes autorisés dans l'état. Mais ce qui n'est pas permis aux curés, l'est-il aux ministres protestans? La réserve imposée aux premiers, les seconds en sont-*ils exempts?* Que de cris si des missionnaires catholiques alloient prêcher dans une paroisse toute protestante ! On trouveroit là un fanatisme punissable. On appelleroit la sévérité du gouvernement contre cet esprit de prosélytisme. Quoi ! et les protestans feront impunément ce qui paroîtroit une coupable témérité dans des prêtres catholiques ! En vérité, cette partialité est monstrueuse, et il est incroyable que l'autorité ferme les yeux sur ces abus.

Remarquez encore quels graves inconvéniens peuvent résulter de cette fausse politique. Un prédicant protestant arrive dans une paroisse toute catholique. Il parvient à séduire quelques personnes, il met la division dans les familles. Les uns se déclarent pour le nouveau culte, les autres tiennent à l'ancien. Les esprits s'échauffent. On se dispute. Les catholiques se plaignent qu'un nouveau venu vienne porter le trouble parmi eux, insulter à leur foi, tourner en ridicule leurs cérémonies. Le nouveau venu cependant continuera ses prédications. Qui peut répondre que la guerre n'éclate entre les deux partis, qu'on n'en vienne aux voies de fait, que les catholiques blessés dans ce qu'ils ont de plus cher n'expulsent le prédicant, ou que les protestans excités et ameutés par des émissaires ardens ne veuillent chasser le curé? Or, à qui pourroit-on plutôt imputer ces violences, qu'à l'autorité qui laisse un libre cours au zèle indiscret des agens de la société évangélique de Genève? Ne pourroit-on prier cette société de rester chez elle? Une saine politique ne conseilleroit-elle pas à l'autorité de prevenir une occasion de troubles? Il sera bien tard de s'en aviser quand le mal sera fait.

La retraite pastorale, ouverte le 20 septembre, s'est terminée le 27, dans le diocèse de Viviers. M. l'abbé Debussy a donné les exercices de cette retraite. On l'a écouté jusqu'à là fin avec un intérêt toujours croissant. Le nombreux clergé réuni dans la belle chapelle du grand-séminaire, ne savoit ce qu'admirer le plus, ou de la science profonde de cet ecclésiastique, ou de sa grande piété. M. l'abbé Debussy est un véritable apôtre. Dieu se plaît à répandre sur ses travaux les bénédictions les plus abondantes.

Le vénérable évêque a assisté aux principaux exercices de la retraite; l'air de sainteté qui brille sur l'extérieur du prélat fait toujours une vive impression sur un clergé qui le vénère comme son modèle, et le chérit comme le meilleur des pères.

Cette année, ainsi que les années précédentes, M. l'évêque de Viviers a visité plusieurs cantons de son dio-

cèse. Tournon, Serrières, Annonay, Satillien, Saint-Agrève, La Mastre l'ont vu successivement arriver dans leurs murs. La pluie, la neige, le mauvais état des chemins, rien n'a pu mettre obstacle à son zèle. A mesure qu'il avance en âge, sa sollicitude pour le vaste diocèse que la providence a confié à ses soins, semble devenir plus ardente. On aime à voir un vénérable vieillard de 81 ans, parcourant les vallées et les montagnes de son diocèse, étendre ses mains paternelles, et bénir ses enfans qui accourent en foule pour se prosterner à son passage. Il y a, il faut en convenir, dans ces témoignages de vénération, dans ces démonstrations non équivoques de la foi et de la piété des peuples, de quoi dédommager un saint évêque des longs travaux et des fatigues d'une visite pastorale.

C'est le vendredi 6 qu'ont dû avoir lieu les obsèques de M. l'évêque de Nîmes. Ce jour-là le corps devoit être transporté de grand matin à la cathédrale. M. l'évêque de Montpellier avoit été invité par le chapitre à venir officier et avoit bien voulu promettre de faire la cérémonie. M. l'abbé d'Alzon, grand-vicaire, s'étoit chargé de prononcer l'oraison funèbre. Le prélat seroit enterré, selon son désir, dans la chapelle du séminaire.

L'*Hermine* annonce avec *une bien vive douleur*, ce sont ses expressions, la mort de M. Joseph Bouyer, curé de Saint-Clément, à Nantes. Ce respectable ecclésiastique étoit né en 1765, et occupoit la cure de Saint-Clément depuis 1811. Il est mort à onze heures du soir, le vendredi 6 octobre, après quelques semaines de souffrances supportées avec résignation. Ses obsèques ont eu lieu dimanche soir dans l'église de sa paroisse.

Les journaux de Belgique donnent une triste idée de l'état de M. l'évêque de Gand. Ce prélat, frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, a perdu l'usage de la parole. Il ne voit plus personne. Ses grands-vicaires gouvernent le diocèse. Ce prélat n'est cependant pas fort âgé. M. Jean-François Van de Velde est né à Boom, le 8 septembre 1779, et a été fait évêque de Gand en 1829.

Un militaire protestant, Abraham Kruller, hollandais d'origine, et Caroline Arent, hanovrienne, ont fait récemment abjuration à Charleroi, diocèse de Tournai, entre les mains de M. Raoult, curé-doyen de la ville. Ils avoient été instruits par M. Van Geersdaele, vicaire-aumônier. Les deux nouveaux convertis soutiennent par leur conduite la démarche qu'ils ont faite.

Les Jésuites de Belgique doivent transférer leur noviciat à Tronchiennes, ancienne abbaye de Prémontrés, près Gand. Les bâtimens ont été restaurés et adaptés à leur nouvelle destination. Le lieu convient d'ailleurs très-bien pour une vie de retraite.

Les journaux de la révolution citent avec admiration le fait suivant comme un exemple de courage héroïque; voici d'abord leur récit :

«L'évêque d'Huesca, ancien Franciscain, célèbre par son libéralisme dans un pays où les couvens ne laissent fermenter dans leurs murs qu'une seule opinion, présidoit la chambre des procérès, lorsque la chambre des procuradorès vota la déchéance à perpétuité contre don Carlos et ses descendans. L'évêque d'Huesca présenta le vote des procuradorès à l'adoption des procerès, et il en soutint vivement l'opportunité. Ce qui étoit dans l'esprit et dans la volonté de l'Espagne libérale passa dans sa législation : don Carlos et ses des-

cendans furent déchus; néanmoins, le prétendant ne tarda pas à répondre par un décret qui condamnoit à la peine de mort tous ceux des procuradorès ou procerès qui avoient pris part à ce vote irrespectueux.

» Lorsqu'au mois de mai dernier, don Carlos s'approchoit d'Huesca, on conseilla vivement à l'évêque libéral de quitter la ville et de se dérober ainsi à une vengeance prévue; il refusa constamment en disant que, dans des temps difficiles, les grands dignitaires de l'Eglise n'avoient pas l'habitude de donner de tels exemples de lâcheté. Maître d'Huesca, don Carlos fut logé au palais épiscopal, et se trouva face à face avec l'homme qui avoit présidé la chambre des procerès, avec un de ses ennemis les plus actifs et les plus résolus. L'évêque livra son palais au prétendant et s'enferma dans son appartement ordinaire, une chambre nue avec un lit de sangle, deux chaises communes, une table et un cruxifix. Echeverria et un autre chef de l'expédition se présentèrent devant lui et l'invitèrent à se rendre auprès de don Carlos : « J'ai livré mon palais à » des hommes armés, répondit-il, je ne » reconnois pas ici de *roi légitime*, retirez-» vous. » Moreno se présenta de nouveau et menaça de faire abattre la porte de la cellule, si on ne se hâtoit de la lui ouvrir.

» L'évêque ouvrit alors : « Que me vou-» lez-vous? dit-il avec calme : si ce sont les » richesses que vous supposez dans l'ap-» partement de l'évêque, qui vous poussent » à violer sa prière et son recueillement, » regardez et prenez... ou bien si l'homme » qui vous envoie se souvient du président » des procerès, prenez encore ma tête; les » révolutions ont besoin de martyrs, et le » sang d'un prêtre fécondera la cause du » roi catholique.... »

» Le prétendant n'osa pas se trouver face à face avec cet homme si plein d'énergie et de résolution; la cellule de l'évêque fut respectée, mais le palais fut pillé sans pudeur. » (*Sentinelle des Pyrénées.*)

Les journaux qui exaltent si fort l'héroïsme de M. l'évêque d'Huesca sont pourtant les mêmes qui défendent au clergé de s'immiscer dans la politique. Il paroît que la défense qu'ils ont si souvent intimée à notre clergé et avec tant d'arrogance n'est pas absolue, et qu'ils permettroient volontiers aux prêtres de s'immiscer dans la politique pourvu qu'elle fût révolutionnaire. Il est probable qu'ils admireroient beaucoup moins M. l'évêque d'Huesca, s'il avoit proposé la déchéance de Christine au lieu de celle de don Carlos. Quant à nous, nous croyons que le prélat auroit beaucoup mieux fait de ne pas *soutenir si vivement l'opportunité* du décret contre don Carlos. Religieux et évêque, il ne lui convenoit guère de proscrire; ce n'étoit pas à lui à provoquer un tel décret, et son *libéralisme*, dont on le loue tant, l'a entraîné ici trop loin. Il est clair que M. l'évêque d'Huesca est dans cette circonstance hors de son caractère et de ses fonctions, il s'est fait homme de parti. Un évêque avoit un autre rôle à jouer que celui de se faire l'*ennemi le plus actif et le plus résolu* d'un prince de la famille royale.

Il nous semble encore que la conduite de don Carlos n'est pas aussi révoltante qu'on veut bien nous la présenter. Il pouvoit tirer de l'évêque une vengeance plus éclatante. Il pouvoit le faire prisonnier et l'emmener avec lui. Il montre certainement de la modération envers un *ennemi si actif et si résolu.*

On fait dire à M. l'évêque d'Huesca que *les révolutions ont besoin de martyrs*. Il sait bien sans doute que la révolution d'Espagne en a plus fait que la cause de don Carlos. Ce n'est pas don Carlos qui a fait massacrer tant de religieux à Madrid, à Barcelonne, à Reuss et dans tant d'autres endroits.

Nous soupçonnons beaucoup le récit des journaux d'être apocryphe; c'est une de ces anecdotes qu'on

imagine pour relever l'honneur d'un parti. D'ailleurs M. l'évêque d'Huesca n'est point Franciscain, comme on le dit; il est des clercs des écoles pies. Son nom est Laurent-Ramo de San-Blas. Il est né en 1771, et a été fait évêque en 1833.

POLITIQUE.

Tout l'intérêt du moment se porte vers Constantine. Nous ne savons jusqu'à quel point c'est rendre service aux généraux et aux troupes de cette expédition que d'en proclamer le succès d'avance, comme on le fait dans la plupart des journaux. Il est bien sans doute d'avoir bonne opinion du courage de l'armée d'Afrique, et de l'habileté des chefs qui la commandent; mais on risque de leur faire tort en exagérant trop ces avantages, et en leur faisant de la victoire non-seulement une obligation indispensable, mais quelque chose de facile qui doit aller tout seul et vite comme le célèbre *veni, vidi, vici.*

On doit sentir qu'il y a deux inconvéniens à présenter ainsi une entreprise de guerre sous un si riant aspect : le premier c'est de l'amoindrir et d'en réduire considérablement la valeur si elle réussit; le second, c'est de la rendre cruellement humiliante et ridicule si elle ne réussit pas. D'où il faut conclure que les chants de triomphe qui viennent avant la victoire ne sont ni aussi convenables, ni aussi modestes, ni aussi bien placés que ceux qui viennent après.

Dans cette expédition de Constantine, d'ailleurs, il ne nous paroît pas qu'il y ait rien à retrancher jusqu'à présent du mérite qu'elle peut avoir sous le rapport de la difficulté. D'abord on a négocié la paix jusqu'à la fin avec le bey Achmet; et le bey Achmet, qui se trouve mieux placé que les journaux de Paris pour apprécier les chances de sa position, ne s'en montre pas trop effrayé. On publie de tous côtés qu'il lui est arrivé des secours importans; et ce qui sembleroit autoriser à le croire, c'est qu'il envoie des troupes fort loin au-devant de notre armée d'expédition pour la harceler dans sa marche et l'attaquer jusque dans ses campemens. De notre côté, on a éprouvé une sorte d'hésitation avant de se mettre en mouvement; et sans l'approche de l'arrière-saison qui fait craindre les mauvais temps, il paroît qu'on n'auroit pas été fâché d'attendre par prudence les renforts qu'on a fait demander en France; ce qui vaut mieux, du reste, qu'une présomption aveugle.

Enfin, toutes les dispositions sur lesquelles nous aurions droit de compter ne nous sont peut-être pas aussi favorables qu'on se plaît à l'imaginer. Jusque parmi nos plus proches alliés, il se fait des vœux à notre égard qui sont pour le moins douteux. Il n'est pas jusqu'aux Espagnols qui ne se mêlent aux autres mauvais vouloirs pour nous retirer la très-modique faveur qu'ils avoient bien voulu nous faire en permettant que nos bateaux à vapeur trouvassent chez eux sur le chemin d'Afrique un entrepôt de charbon pour leurs besoins d'approvisionnement! Il nous semble donc que toutes ces circonstances réunies jettent assez d'obstacles sur l'expédition de Constantine pour qu'il y ait beaucoup de mérite à les surmonter.

Ainsi nous ne sommes pas de ceux qui croient que tout est obligé de plier sans résistance devant nos entreprises militaires, et qui ne reconnoissent que les élémens pour supérieurs à nos armes. Les élémens ont bon dos. Mais il est bon de ne pas trop s'accoutumer à les regarder comme ses seuls maîtres. D'abord, c'est une grande vanité, et ensuite une grande imprudence.

PARIS, 11 OCTOBRE.

Les correspondances d'Afrique parvenues aujourd'hui ne donnent aucune nouvelle postérieure à la dépêche télégraphique que nous avons publiée dans notre dernier numéro, et qui annonçoit le passage de la Seybouse par les troupes de l'expédition.

[U]ne lettre de Bone du 2, publiée [par] journal ministériel, dit qu'on [croit q]ue le gouvernement français a un [parti d]ans Constantine, ce qui épargne-[ra l'ef]fusion du sang.

[— D]'après une lettre de la même date, [le sa]nitaire du 12e régiment d'infan-[terie de] ligne, mis en quarantaine au fort, s'est beaucoup amélioré.

[— A] la date du 2, on n'avoit depuis [plusieur]s jours constaté aucun cas de [choléra] à Bone.

[— L]'intendant civil a prévenu les ha-[bitants d]e Bone que jusqu'à nouvel ordre [l'autori]té militaire ne pourroit comme [par le] passé accorder des escortes aux [colons] qui voudroient s'éloigner de la [ville.]

[— O]n a appris que les tribus des en-[virons] de Bouge sont presque désertes; [que les] hommes en état de porter les ar-[mes so]nt allés se joindre aux troupes du [bey A]chmet. Tout cela donne à penser [que ce] bey n'est pas disposé à faire la [paix.]

[— L]ouis-Philippe et sa famille ont [quitté] hier Saint-Cloud pour aller habi-[ter T]rianon.

[— M]M. Guizot et Thiers sont arrivés [à Paris.]

[— M]. Cousin est aussi de retour de son [voyage] en Suisse.

[— L]e général espagnol Cordova est ar-[rivé à] Paris, venant des eaux des Pyré-[nées.]

[— M]. Aubry, ancien avoué près la cour [royale] de Metz, et actuellement juge [supplé]ant à Chateauroux, est nommé juge [au trib]unal de première instance de Sa-[verne] (Bas-Rhin).

[— M]. le lieutenant-colonel de Lassone [vient] d'être nommé commandant de la [place] de Soissons, en remplacement de [M. Bou]ssard, admis à la retraite.

[— L]es journaux ministériels annoncent [que M]. Nau de Champlouis, préfet du [Pas-de]-Calais, et beau-frère de M. de [Gi]rardy, a été nommé chevalier de la [Légion] d'honneur.

— M. Félix de Vauguyon, qui votoit avec M. Guizot et avoit été élu par le premier collège du Mans, renonce à la candidature.

— M. Blanchard, député de Nantes (extra-muros), qui votoit avec l'opposition radicale, se désiste également de la candidature.

— Le député actuel de Troyes, M. Vernier, est décidé, dit-on aussi, à quitter la vie politique.

— Le marquis de Bryas, député de Basas (Gironde), qui vote avec l'opposition libérale, ne se présentera pas aux élections.

— Les journaux de Rouen annoncent que MM. Henri Sevaistre et Rondeaux, tous deux manufacturiers, se présentent à Elbeuf pour succéder à M. Petou.

— Poiron, ouvrier chez le sieur Coupelle, fabricant de jouets d'enfans, prit, le 4 mai dernier, une tabatière en argent et l'engagea au mont-de-piété; pressé de questions il avoua son crime et rendit la reconnoissance. Pour toute punition il fut renvoyé, bien qu'il dût à son maître une somme de 17 fr. que celui-ci lui avoit avancée sur son futur travail. Le 18 du même mois, la femme Coupelle le rencontrant dans la cour Saint-Martin, lui demanda son argent. Poiron proposa d'aller trouver son père qui demeuroit à Belleville, ce qui fut accepté. Là tout s'arrangea au gré de la réclamante; le père promit de payer la dette. Alors le fils Poiron s'achemina vers Paris avec la femme Coupelle. L'un et l'autre fatigués, ils se reposèrent dans un cabaret où l'ancien ouvrier en jouets d'enfans ne tarda pas à voir entrer une de ses connoissances, le nommé Rey, qui se mit en troisième à leur table. Le temps s'écouloit : neuf heures venant à sonner, la femme Coupelle, dont le mari étoit en voyage, voulut retourner chez elle. Poiron et son camarade offrirent de la conduire en fiacre; ils appelèrent le premier qui passa et aidèrent la femme Coupelle à y monter. Les voyant tout aussitôt s'éloigner, l'idée lui vint qu'elle étoit volée; en effet,

les clés de son appartement avoient disparu. Se trouvant peu éloignée de la maison de son gendre, elle descendit du fiacre et y alla autant vite que possible. Lui ne perdit pas de temps et se rendit à la maison de sa belle-mère. Il arrivoit chez le portier, lorsque, apercevant deux individus qui passoient furtivement, il les suivit sans bruit; et comme, après avoir ouvert avec une des clés qu'ils avoient prises, ils s'introduisoient dans l'appartement de la femme Coupelle, il tira la porte d'entrée sûr eux et les enferma à double tour. Alors la garde et le commissaire de police les saisirent en flagrant délit. Ils viennent d'être condamnés par la cour d'assises, Rey à cinq ans de réclusion, et Poiron à trois années de prison.

— Un malheureux jeune homme que son père avoit envoyé à Paris pour y suivre les cours de l'école de Droit, ne tarda pas à faire de mauvaises connoissances et à mener une conduite fort déréglée, qui, jamais exempte de regrets, conduit bien souvent ceux qui s'y livrent devant les tribunaux. Le jeune homme en question oubliant sa première éducation, sa famille, avoit fini par voler. Allant tantôt dans un restaurant, tantôt dans un autre, il substituoit une cuiller de vil prix à une cuiller d'argent, une fourchette à une fourchette. Dernièrement il entra dans un restaurant de la rue de la Harpe et substitua une fourchette légère de bon aloi, volée ailleurs, à une fourchette qui lui parut d'un poids supérieur. Arrivé chez lui. ce jeune homme vit bien vite qu'il n'avoit entre les mains qu'une imitation d'argent. Retournant donc le lendemain chez le restaurateur, il lui dit que ne voulant pas se servir du couvert du premier venu, il avoit l'habitude d'en apporter un avec lui. et réclama ensuite la fourchette qu'il avoit laissée la veille sur la table. Le commissaire de police requis à l'effet d'apprécier cette explication, ne voulut rien décider avant d'avoir visité le domicile de ce jeune homme, où il trouva trois couverts entièrement dépareillés.

— L'incendie de la rue d'Orléans Saint-Honoré vient de donner lieu à un procès qui sera vidé demain. M. Guillot, marchand de papiers, chez qui le feu a pris, s'étoit fait assurer spécialement pour 20,000 fr. contre le recours des voisins. Plusieurs locataires qui ont perdu leurs mobiliers ayant voulu être subrogés dans les droits de M. Guillot pour le paiement de la somme susdite, la compagnie d'assurances leur a répondu que par *voisins* il ne falloit pas entendre les locataires de la maison incendiée, mais seulement ceux qui habitent les maisons contiguës.

— Par suite du dernier concours d'agrégation pour les classes d'histoire et de géographie, le ministre de l'instruction publique a nommé agrégés MM. Courgeon, Macé et Parisot.

— L'Académie des Beaux-Arts a tenu dernièrement une séance publique, particulièrement consacrée à la distribution des prix de peinture, sculpture, architecture, paysage historique et composition musicale. Le premier grand prix de peinture a été remporté par M. Murat, (de la Creuse) âgé de 30 ans, élève de feu Regnault et de M. Blondel. Le premier grand prix de sculpture a été décerné à M. Chambard (du Jura), âgé de 26 ans. C'est M. Guénepin, âgé de 30 ans, élève de Guénepin, qui a été couronné comme ayant remporté le premier grand prix d'architecture. M. Buttura, de Paris, âgé de 25 ans, élève de MM. Delaroche et Bertin, a reçu la couronne du premier grand prix de paysage historique; et M. Besozzi. de Versailles, âgé de 22 ans, élève de feu Lesueur et de M. Barbereau, celle du premier grand prix de composition musicale.

— Le lieutenant-général Bordesoulle, pair de France, vient de mourir à l'âge de 67 ans.

— L'Université vient de perdre un de ses plus jeunes professeurs, M. Frédéric Boissière, agrégé d'histoire, professeur au collége Rollin.

— Les astronomes annoncent qu'il y aura le 15 une occultation d'étoile. L'étoile de la deuxième grandeur, *delta*, du Bélier, passera derrière le disque lunaire. On la verra s'approcher progressivement de la lune et disparoître à dix heures quarante minutes du soir, pour reparoître à onze heures quarante-neuf minutes, temps moyen. L'étoile sera placée à ce moment du côté de l'Orient, et un peu au sud des Pléiades.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. le duc de Lorges, qui étoit resté fidèle à l'ancienne monarchie, est mort vendredi dernier à sa terre de Fonpertuis (Loiret).

— M. Cantillon-de la-Couture, chevalier de Saint-Louis et ancien officier de l'armée de Condé, vient de mourir dans sa terre de la Chapelle-Blanche, près Bellac.

— M. Martin, président du tribunal d'Orange (Vaucluse), est mort le 1er de ce mois.

— Le général baron Opheinstein vient de mourir à Mouzay (Meuse), à l'âge de 78 ans.

— Par suite de la disette de fourrage qui s'est fait sentir cet hiver, beaucoup d'herbagers ayant réduit considérablement le nombre des élèves qu'ils avoient l'habitude de faire, l'augmentation du prix des bestiaux commence à en déterminer l'importation, malgré l'élévation des droits d'entrée.

— Du 30 septembre au 6 octobre il est arrivé à Boulogne 43 paquebots avec 645 passagers, et il en est parti 12 qui avoient à bord 902 voyageurs.

— La duchesse douairière de Mecklembourg, belle-mère de la princesse Hélène, a passé le 5 à Strasbourg. On sait qu'elle retourne dans le Mecklembourg.

— Le 16, un malheureux ouvrier de la fabrique de M. Oriolle à Angers, s'étant imprudemment approché d'un cylindre armé de pointes mu par la vapeur, a été saisi et broyé par cet instrument propre à la préparation des laines, et connu dans l'atelier sous le nom de *Diable*.

— Le rédacteur en chef de la *Gazette du Limousin* a subi, depuis deux ans seulement, 12 mois de prison. Depuis la même époque, il a déjà payé 14,000 fr. pour frais et amendes; il faut qu'il paie encore, tant pour dommages-intérêts à M. Charreyron que pour amendes, frais, etc., 13,150 francs.

— La distribution des prix du collége de Brives (Corrèze) ne s'est fait remarquer que par l'exécution de la *Marseillaise*. C'est dans ce collége qu'il y a eu dernièrement une petite émeute révolutionnaire parmi les élèves qui vouloient être élèves et maîtres tout à la fois.

— M. de Toulzac, chevalier de Saint-Louis et ancien maire de Brives, vient, dit la *Gazette du Limousin*, de refuser la croix d'honneur que le gouvernement lui avoit envoyée.

— L'*Echo des Cévennes* parle d'un homme du Vigan, qui est descendu d'une hauteur prodigieuse jusqu'au sol, debout dans un charriot roulant sur un fil de fer incliné.

— On écrit de Saint Brieuc que le brigadier de Lanvallon et trois gendarmes qui avoient arrêté à Pommeril-les-Bois un individu évadé de la prison de Guingamp, ont été assaillis par les habitans qui, après les avoir fort maltraités, leur ont arraché le prisonnier. Le 4, un détachement de ligne et les gendarmes de Saint-Brieuc se sont rendus à Pommeril avec l'autorité judiciaire. Cinq hommes et une femme ont été arrêtés.

— Une coalition a lieu en ce moment à Rennes parmi les ouvriers serruriers pour augmentation de salaire. Les ateliers sont déserts.

— Le génie militaire ayant coupé la route départementale de Grenoble à Montmeillant sans s'être entendu avec le préfet de l'Isère, ce dernier a notifié au colonel qui avoit ordonné les travaux, un arrêté à l'effet de les cesser immédiatement. Comme le génie n'obéit point, un

commissaire de police s'est rendu sur les lieux avec un piquet de troupe de ligne, et a fait évacuer les ateliers.

— Un nouveau service de voitures publiques pour Paris vient d'être mis en activité à Marseille. Ces diligences se divisent en deux coupés avec un siége sur le derrière pour les domestiques. Comme dans les voitures anglaises, le chargement des bagages se fait par dessous. Elles mettent trois jours seulement pour arriver à Paris.

— L'état civil de Marseille a encore enregistré, le 6 octobre, 3 décès cholériques.

— On écrit d'Aix, le 5, que depuis plusieurs jours le fléau dont on se croyoit débarrassé a reparu dans le faubourg.

— On mande de Toulon, à la même date, que l'état sanitaire des hôpitaux de terre, de marine et du bagne est satisfaisant; mais le choléra frappe principalement sur la ville où l'on constate en outre des cas de typhus et des fièvres cérébrales.

— Armely, condamné à mort pour assassinat suivi de vol, vient d'être exécuté à Montpellier. Beaucoup de femmes et d'enfans assistoient à cet horrible spectacle.

— Le 28 septembre, un orage terrible, une sorte de trombe, a éclaté dans l'arrondissement de Saint-Pons (Hérault); ses effets désastreux se sont particulièrement fait sentir dans les vallées pittoresques qui séparent cette ville de Saint-Chinian. La route neuve, qui y avoit été pratiquée sur le flanc des montagnes, a été coupée et détruite sur près de deux lieues de longueur. Deux ponts et un moulin ont été emportés. Quelques personnes ont péri.

— Le consul français à Haïti, M. Cerfberr, s'est embarqué le 3, à Bordeaux, pour se rendre à son poste.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le nouveau ministère, installé au milieu des en barras, de la confusion et des intrigues, a bien de la peine à prendre une couleur et une direction. On ne sait s'il est né viable. Au moins la *Gazette de Madrid* n'a-t-elle pas encore annoncé officiellement sa naissance; on diroit qu'elle attend son décès pour faire d'une pierre deux coups.

Le général Quiroga, en levant pour les journaux la défense de parler des opérations militaires, ne paroît pas avoir également levé la peur que leur cause l'état de siége. Ils savent que le gouvernement du sabre est capricieux; et ils se le tiennent pour dit. Aussi n'est-ce pas par eux que la vérité se fait jour sur les exagérations et les fanfaronnades des généraux christinos qui sembloient avoir haché dans leurs derniers bulletins l'armée de don Carlos; ce sont les correspondances particulières qui prennent soin heureusement de rectifier ce qu'il y avoit de trop carmagnole et de trop absurde dans les premiers rapports. Tout cela se réduit à des opérations qui auroient à peine le nom d'escarmouches dans des bulletins où l'on voudroit mettre quelque pudeur. La vérité est que tous les corps d'armée de don Carlos se portent bien, et que leurs mouvemens ne ressemblent à rien moins qu'à des déroutes.

La preuve qu'on n'a pas grande confiance aux prétendus succès des armées et à la fortune du gouvernement de Madrid, c'est que le nombre des familles de christinos qui se réfugient en France, augmente plutôt qu'il ne diminue.

Un coup de main avoit été combiné par les Anglais de la garnison de Saint-Sébastien, pour enlever le dépôt des prisonniers de guerre de Marquina. Cette tentative a été rendue infructueuse par les carlistes, dont la vigilance a déjoué l'entreprise dont il s'agit.

Les malheureux habitans de Bilbao, déjà si épuisés par tous les genres de sacrifices, viennent d'être frappés d'une nouvelle contribution de guerre de dix mille piastres fortes (52,000 fr.) Assuré-

ment. ce n'est pas son commerce, naguère si florissant, qui les lui rendra. C'est une des villes les plus ruinées de l'Espagne.

Ces jours derniers une compagnie du bataillon de Burgos qui travailloit aux fortifications de Bilbao près du fort Saint-Augustin, a été faite prisonnière par les carlistes.

Un journal de la frontière, qui est tout dévoué à la cause des christinos, est aujourd'hui le premier à signaler les mystifications où l'on a cherché à jeter le public par les bulletins que le gouvernement de Madrid a fait publier en dernier lieu avec tant de jactance et de forfanterie. Cette feuille déclare positivement que les choses sont dans l'état où elles étoient auparavant; que don Carlos manœuvre comme bon lui semble, ainsi que Zariategui, et que s'ils se sont approchés deux *fois* de la capitale. c'étoit pour produire l'effet de peur qu'ils ont effectivement produit. Le même journal ajoute qu'il n'est jamais entré dans leur plan de prendre Madrid, parce que c'est une ville qui se prendra toute seule, par le résultat naturel des autres opérations de la guerre. Quoi qu'il en soit, il faut laisser aux christinos *le plaisir* de publier leurs bulletins comme à l'ordinaire.

— On lit dans le *Moniteur* les deux dépêches télégraphiques suivantes de Bayonne et de Narbonne le 9 : « Espartero et Lorenzo étoient le 1er à Lerma, et Carondelet à Gumiel; don Carlos à Covarrubias avec Zariateguy. Oraa a fait venir à Daroca de l'artillerie et des munitions pour assiéger Cantavieja. Le fort de Peralba avec 500 hommes de garnison a été pris.

» Uranga assiége actuellement Lodosa.

» La *Gazette de Madrid*, du 4, ne contenoit pas encore la nomination officielle des nouveaux ministres.

» Les élections s'annonçoient à Valence le 1er à l'avantage du parti modéré. Cabrera et Forcadell étoient arrivés à Villar. On croit qu'Oraa est à Utiel. Le brigadier Carbo a battu à Manlleu, près Vich, le 2. la bande de Mallóna et a fait 200 prisonniers. Le 3 Barcelonne étoit tranquille; 3,000 insurgés étoient à Vacariscas (six lieues de cette ville). Les carlistes étoient maîtres du Haut-Ebre, de Tortose à Maquinenza. »

— Un journal dit que le général Espartero vient d'acheter une propriété du prix de 300,000 fr. dans l'arrondissement de Saint-Séver, département des Landes. On pourroit en conclure que les révolutionnaires ne font pas la guerre à leurs dépens.

— Le journal ministériel du soir publie une dépêche de Bordeaux, le 9. Le 1er, le roi Charles V étoit à Santo-Domingo de Silos, et Espartero à Lerma. Une affaire deviendroit inévitable, dit la dépêche, si le prétendant ne fuyoit toujours. Deux membres du nouveau cabinet révolutionnaire, M. Balanzat, ministre de la guerre, et M. Uatejon, ministre de la justice, n'ont pas accepté.

Les ministres belges veulent être plus expéditifs que les ministres français. Ils ont déjà déposé sur le bureau de la chambre des députés le budget de 1838, ainsi que divers autres projets de loi.

— La reine d'Angleterre vient de nommer le major-général Thomas Napier gouverneur et commandant en chef de la colonie du cap de Bonne-Espérance.

— La cour est en ce moment à Brighton.

— M. O'Connell va publier, dit-on, un ouvrage sur l'Irlande.

— Les feuilles de l'Irlande représentent ce pays comme étant dans une position critique. Il paroît que des troubles ont éclaté dans plusieurs comtés.

— De nouvelles difficultés se sont élevées, dit-on, entre le consul anglais à Panama, et les autorités du pays.

— On s'occupe beaucoup en Suède d'un parti qui s'est formé en Norwège, et qui demande la séparation des deux royaumes. Ce parti affiche les opinions les plus républicaines.

BOURSE DE PARIS DU 11 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2435 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1165 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1192 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. 000 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

L'ouvrage intitulé *Fragment d'une histoire de l'impiété*, brochure in-8°, dont nous avons rendu compte dans le numéro d'avant-hier, se trouve :

à LYON, chez PÉLAGAUD, LESNE et CROZET, Grande rue Mercière;

et à PARIS, chez POUSSIELGUE-RUSAND, rue Hautefeuille, 9.

PRIX : 1 franc 25 cent.

Le Gérant, Le Bresque.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2876.

SAMEDI 14 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

RAPPORT

SUR LA SITUATION ACTUELLE DES ÉTABLISSEMENS DITS DE LA PETITE-OEUVRE, A BORDEAUX.

Le 10 août dernier il y eut à l'archevêché de Bordeaux, sous la présidence de M. l'archevêque, une réunion d'une centaine de personnes notables, parmi lesquelles étoient M. le préfet, M. Lucas, inspecteur-général des prisons, le secrétaire-général de la préfecture, M. de Contencin; deux adjoints, MM. Matthieu et Lestapis, MM. les grands-vicaires, plusieurs chanoines et curés, des magistrats, des négocians, de pieux laïques voués aux bonnes œuvres. La réunion précédente avoit eu lieu en février 1836, sous la présidence de M. le cardinal de Cheverus, enlevé depuis à l'affection de son troupeau. Dans la réunion du 10 août, M. l'archevêque invita M. l'abbé Dupuch, directeur de la Petite-OEuvre, à lire son rapport sur la situation de ces établissemens. Nous avons déjà parlé quelquefois de tout ce qu'a fait à Bordeaux cet ecclésiastique d'une charité si active et si efficace. Nous avons donné une idée de ses œuvres, Numéro du 18 octobre de l'année dernière. Nous croyons qu'on verra aujourd'hui avec intérêt un extrait de son rapport à l'assemblée du 10 août.

La Petite-OEuvre proprement dite est une réunion de jeunes enfans, dont le plus âgé n'a pas 13 ans, et le plus jeune en a à peine 7. Elle a donné son nom à des établissemens fondés avec ses ressources. Il y en a aujourd'hui environ 30 en pleine activité.

Ce sont les petits Savoyards, les deux œuvres des pauvres orphelins de la Teste et de Notre-Dame-de-Pitié, les treize salles d'asile de l'enfance, les écoles primaires gratuites, celles des degrés supérieurs et à demi-payantes, les ouvroirs de Saint-Nicolas et de Saint-Martial, l'école normale des institutrices de campagne, le pénitencier de Saint-Jean, le refuge des jeunes prisonnières, celui de Sainte-Philomène pour les femmes libérées, et enfin, celui de Saint-Vincent-de-Paul pour les hommes libérés.

A l'association d'enfans se sont réunies diverses associations de jeunes gens distingués par leurs sentimens, et de pieuses filles qui prennent le nom de jeunes Economes de la providence.

Etablie depuis 1819, l'œuvre des Savoyards n'a cessé depuis de recueillir, d'instruire, de vêtir, de nourrir, de secourir de toute façon la totalité des petits Savoyards et Auvergnats. Terme moyen, leur nombre s'est élevé chaque année à cent en hiver et à quarante en été. Sans l'œuvre, ces enfans eussent bien plus souffert de la faim et de la misère, et de plus ils n'eussent pas appris à connoître et à servir Dieu. L'œuvre s'est accrue dans ces dernières années, grâce à la Petite-OEuvre. Une quête faite le jeudi-saint pourvoit aux dépenses de la première communion. Ce fut à une de ces réunions, il y a 18 mois, qu'arriva la chute de la tribune de

la chapelle. Nul n'y perdit la vie, n'y fut même dangereusement blessé. On rendit à Dieu des actions de grâces publiques, et une quête faite à cette occasion rapporta 1,000 fr. au lieu de 4 ou 500 fr. qu'on recevoit ordinairement. La tribune vient d'être réparée par les jeunes ouvriers en menuiserie du pénitencier de Saint Jean.

L'œuvre des Savoyards dépense par an de 7 à 8,000 livres de pain. Les frais de loyer et autres sont de 1,500 f. Cet été on avoit formé le projet de les loger, pour échapper au grave inconvénient qui résulte pour les mœurs, de l'usage où sont leurs logeurs d'exiger pour se coucher qu'ils se dépouillent de leur dernier vêtement. Il seroit à désirer que l'autorité locale prît des mesures pour réprimer cet abus. Vingt jeunes chrétiens instruisent les Savoyards et leur donnent tous les soins d'une charité tendre.

Les orphelins de Notre-Dame-de-Pitié et ceux de la Teste sont recueillis par les ressources de la Petite-OEuvre. Ils vont être réunis dans le même établissement. L'œuvre des orphelins a adopté vingt enfans des naufragés de la Teste, et vingt autres orphelins de Bordeaux ou du département. Cette œuvre n'existe que depuis deux ans. Il y avoit eu jusque là quatre ou cinq établissemens d'orphelines, mais rien pour les orphelins. Aujourd'hui ils sont nourris, vêtus, logés, instruits par les Frères des Ecoles chrétiennes. Après la première communion on les met en apprentissage.

Ici M. l'abbé Dupuch a rappelé d'une manière touchante les désastres de la Teste du 29 mars 1836, et l'élan de générosité de quatre cents enfans riches de Bordeaux ou du diocèse qui donnent 10 fr. par an pendant six ans. Les vingt autres orphelins sont entretenus par la Petite-OEuvre et par quelques souscriptions. Les quarante réunis coûtent 8,000 fr. par an. Le mobilier des enfans de la Teste a été donné par une association d'enfans de la Charente, excités par les soins du préfet et de sa famille. Angoulême a montré le même esprit que Bordeaux. M. Dupuch supplie le maire et le conseil municipal d'accorder gratuitement aux orphelins les livres nécessaires à leur éducation chez les Frères. Si de plus ils allouoient un secours annuel de 1,000 à 1,200 fr. on n'auroit plus besoin de recourir au moyen précaire et difficile des souscriptions prolongées.

Aux établissemens d'orphelins il faut joindre ceux des chefs d'ateliers et des ouvriers qui aident à leur donner un état.

Les deux œuvres prospèrent sous la direction de M. l'abbé Grillon aidé des conseils de M. l'abbé Gignoux, grand-vicaire, auquel les Savoyards doivent aussi beaucoup.

Les salles d'asile sont dirigées par les Sœurs de la Présentation du Vivarais. Chaque dimanche et fête ces Sœurs réunissent dans leurs deux maisons de Saint-Nicolas et de Saint-Martial beaucoup de jeunes filles et même de femmes plus âgées qu'elles savent intéresser et instruire. Les asiles de Sainte-Eulalie, de Saint-Nicolas, de Saint-Martial, de Saint-Bruno, de Saint-Michel et de Saint-Seurin, renferment environ 1,800 enfans, tant garçons que filles. Ils sont tenus par trente maîtresses ou surveillantes sous la direction des Sœurs qui les visitent souvent, les

encouragent, leur donnent de bons conseils. Leurs réglemens ont été répandus au loin et ont servi à établir des salles d'asile sur le même pied. C'est ce qui est arrivé à Bayonne, à Montpellier, à Angoulême, à Nantes, à Pau, à Autun, à Bourges, à Amiens, à Beauvais, à Toulouse, à Tours, etc. Si les salles d'asile étoient dirigées partout dans le même esprit, on n'auroit pas sur elles les trop justes préventions que leur direction a fait naître dans beaucoup de bons esprits.

Toutefois M. l'abbé Dupuch ne dissimule pas ses inquiétudes sur l'existence de plusieurs de ses salles d'asile. Depuis la mort de M. de Cheverus beaucoup de souscriptions ont cessé, et s'il n'en vient point d'autres, ont ne pourroit conserver que les établissemens de Sainte-Eulalie, de Saint-Nicolas, de Saint-Martial et de Saint-Bruno. Les ressources des autres sont insuffisantes, et ils ne pourroient subsister à moins que *la ville* n'augmente son allocation, ou que l'on n'ait recours à des quêtes, à des sermons, ou à d'autres moyens d'exciter la charité publique.

Les écoles élémentaires des divers degrés renferment environ 500 jeunes filles, et les ouvroirs offrent un apprentissage sûr à 60 ou 80. Ces écoles et ces ouvroirs sont situés près Saint-Nicolas et Saint-Martial. Le bureau de charité a promis 4 fr. par an pour chaque élève gratuite.

M. le préfet a promis de recommander au conseil-général l'école normale d'institutrices. On peut tout espérer de son influence et des bonnes dispositions du conseil.

Mais laissons parler M. Dupuch lui-même; le lecteur perdroit trop à ne connoître son rapport que par notre analyse :

« Il faut presque renoncer à vous retracer le tableau que commence à offrir notre pénitencier de Saint-Jean avec sa société de patronage, son saint et vénérable aumônier (1), héritier du cœur et du manteau de saint Jean, à qui ce rapport fera tant de bien et tant de mal. S'il eût été ici, il eût partagé en frère la tâche que je remplis si incomplètement auprès de vous. Ah! venez nous visiter, et vous serez touchés de ce spectacle si consolant pour la religion et pour la société. Venez encourager par vos conseils nos enfans déjà nombreux. Ils gardent le silence; ils travaillent; ils apprennent à lire, à écrire. Chacun choisit son état et en reçoit les premières notions. Ils s'aiment les uns les autres; ils sont avides d'instructions religieuses. Bientôt ils feront leur première communion. Enfin rendus à leurs familles, à leurs concitoyens étonnés, ils achèveront, sous la surveillance paternelle de leur patron, de se régénérer. Ils béniront mille fois, et vous bénirez avec eux, avec nous, la providence de celui qui, après s'être fait captif pour nous sauver tous, leur ouvrit lui-même cet asile; son doigt y est. Avec de la boue il rendoit la lumière aux aveugles; il bénissoit quelques petits pains et il nourrissoit tous ceux qui le suivoient.

» Dans le vrai, cet établissement que M. l'inspecteur-général des prisons appeloit gracieusement un roman, un rêve devenu la plus douce réalité, n'est-il pas l'œuvre éclatante de la providence? Rencontre providentielle! répétoit il sans cesse.

» Dans quelques semaines 50 jeunes détenus des trois départemens qui composent le ressort de la cour royale de Bordeaux y seront réunis sous les mêmes règles, dont l'application est déjà jugée, sous les mêmes célestes auspices, et bientôt devenu maison centrale de correction

(1) M. l'abbé George, neveu de M. le cardinal de Cheverus.

pour les jeunes détenus de deux cours royales réunies, il pourra en contenir cent et plus. Ce n'est pas assez, d'autres établissemens parfaitement semblables se multiplieront de toutes parts en France. A Toulouse, à Montpellier, à Angers on nous appelle. On nous supplie d'essayer ce que nous avons à peine ébauché à Bordeaux. Nous promettons avec bonheur de faire suivant nos forces. Avec bonheur ajoutons à ce sujet les expressives paroles de M. l'inspecteur-général, Ch. Lucas, annonçant au pauvre prêtre qui a l'honneur d'être auprès de vous l'interprète de la Petite-Œuvre, sa singulière et touchante nomination, son titre de directeur.

» *Et si vous réussissez, comme nous l'espérons, votre maison pénitentiaire deviendra le drapeau de toutes les autres, nous le planterons partout. Ce sera le commencement du problème de la réforme pénitentiaire enfin résolu.*

» Puisse-t-il l'être aussi pour cette maison pénitentiaire de Sainte-Philomène, ou maison de correction pour les jeunes prisonniers! La croix ombrage l'un et l'autre : *In hoc signo vinces.*

» Que si en même temps la providence bénit également notre refuge du Bon-Pasteur ou des femmes libérées, qui compte à peine quelques semaines d'existence, et notre refuge de Saint-Vincent de Paul ou des hommes libérés, qui s'ouvrira ces jours-ci, qui devoit s'ouvrir le jour même de la fête de son glorieux patron, nos vœux seront comblés. Du moins il ne nous restera plus que bien peu d'essais à tenter pour réaliser ce que nous disions dans notre premier rapport du 4 février 1836, quand nous voulions enlacer la société tout entière dans les brûlantes et divines étreintes de la religion, depuis l'enfant encore dans le sein maternel, et qu'attend à sa naissance la société de la Charité maternelle, jusqu'à l'homme le plus abandonné, le plus coupable même avant d'être tombé entre ses miséricordieuses mains. Car après tout ce que nous venons de vous raconter si mal, après notre société de patronage pour les libérés et particulièrement pour les plus jeunes, après notre double société de bonnes œuvres, après nos jeunes économes, nous n'avons plus su rêver que l'œuvre de Saint-François-Régis pour la réhabilitation d'unions malheureuses et criminelles, et celle des écoles d'adultes, soit durant la semaine, soit le dimanche, que nous espérons pouvoir ouvrir immédiatement après les prochaines vacances, et celle des petits enfans malades, à qui nous voudrions voir réserver une salle particulière dans notre magnifique hôpital. On lui donneroit le nom de l'hôpital des Enfans-Malades à Paris, le nom si doux et si puissant de Jésus. »

Nous n'avons pas besoin de dire que ce rapport si plein d'ame, et qui porte un caractère si touchant de simplicité et de sensibilité, a été écouté avec le plus vif intérêt. On a remarqué avec quelle modestie M. l'abbé Dupuch parloit de ces œuvres, dont tout le monde sait qu'il est le fondateur, l'ame et le soutien. Nous reviendrons sur ces précieux établissemens qui réalisent si bien les vœux d'une sage philanthropie.

Il seroit bien à souhaiter que l'on profitât de l'essai de pénitencier de Bordeaux pour former des établissemens sur le même plan. On va étudier les pénitenciers de Genève, de New-York et de Philadelphie. On disserte longuement sur les systèmes et les méthodes usités dans ces pays protestans, et l'on ferme les yeux sur l'œuvre d'un prêtre qui a résolu le problème avec son bon esprit et sa charité. C'est surtout la religion qu'il faudroit appeler à la direction des pénitenciers; tout ce qu'on fera sans elle sera un édifice bâti sur le sable.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le choléra va toujours

en décroissant; le 28 septembre il y a eu 8 nouveaux cas, 30 guéris, 6 morts et 680 en traitement, et le 29, 7 cas, 26 guéris, 4 morts et 657 en traitement.

La commission extraordinaire de santé publique déclare qu'il est faux qu'elle ait autorisé l'opuscule du sieur Eug. de Valadous, qui a pour titre : *Instruction pour prouver la nécessité de faire une cure préventive au moment de l'invasion du choléra.* Elle n'a pas examiné ce livre, et elle s'est bornée à n'en pas empêcher la publication, parce que l'*Instruction* avoit déjà paru en français en 1835.

Le meilleur moyen de répondre à de faux bruits est de raconter les faits de générosité et de dévoûment auxquels a donné lieu l'invasion du choléra à Rome. A peine le fléau eut-il éclaté, que le Saint-Père envoya d'un seul coup 4,000 écus romains de sa cassette. Il fit passer des présens à Lorète, où des prières eurent lieu par son ordre. Sa Sainteté créa une commission sanitaire qui pourvut à tout. Dans chaque quartier, on forma des maisons de secours qui fournissoient des médecins, des chirurgiens, des remèdes, de la viande, du pain, des lits, etc. A cette heure, on ouvre deux maisons distinctes pour les enfans devenus orphelins par suite du choléra. On a établi aussi un hôpital pour les convalescens.

Les curés et les prêtres du clergé séculier et régulier ont rivalisé de charité et n'ont point connu de bornes dans leur zèle à porter du secours, jusqu'à se faire infirmiers, jusqu'à porter et enterrer les morts. Beaucoup ont été victimes de leur dévoûment, et nous pourrions en citer une longue liste. C'est un fait péremptoire à opposer à des reproches malveillans. Que l'on cite un seul exemple d'un homme tombé mort dans la rue et abandonné ; nous pourrions aussitôt le démentir. Tous ceux qui, à cause de la crise commerciale, n'avoient plus de travaux, ont trouvé une ressource dans les travaux publics qui ont été augmentés exprès par le gouvernement.

Les Jésuites, les Dominicains, les chanoines réguliers, les Franciscains, se sont montrés prêts à toutes les heures du jour et de la nuit pour aller au secours des cholériques. Des jeunes personnes se sont offertes pour soigner les cholériques dans les lazarets. Des princes romains dirigeoient les maisons de secours. Eux et les particuliers les plus aisés ont donné si généreusement, qu'on a pu réunir une somme de 200,000 écus pour soulager les indigens. La charité a été telle, qu'elle rappeloit celle des plus beaux temps de l'Eglise.

PARIS — On croyoit d'abord que le consistoire auroit lieu quelques jours avant la saint Michel, mais il a été différé. Il paroît qu'il devoit avoir lieu le 2 octobre. Deux évêques français ont dû y être préconisés.

Le chapitre de Nîmes s'est assemblé après la mort de M. de Chaffoy, et a adressé aux curés une circulaire qui commence ainsi :

« L'Eglise de Nîmes est plongée dans la plus profonde douleur; elle vient de perdre le vénérable prélat que Dieu lui avoit donné pour mettre un terme à son long veuvage, la relever de ses ruines, l'éclairer par de grandes lumières, l'édifier par les plus sublimes vertus.

» Bien que, depuis long-temps, nous dussions nous attendre à cette perte, elle ne nous a pas été moins sensible.

» Nous voudrions pouvoir vous rendre ici tout ce que cette mort a eu pour nous de hauts enseignemens par la résignation avec laquelle le digne prélat a accepté son sacrifice, et par les sentimens

d'une foi toujours si vive, d'une piété toujours si tendre, mais qui ont paru l'environner d'un nouvel éclat dans ses derniers momens. Cela ne pouvoit nous surprendre : toute sa vie n'avoit été qu'une préparation à la mort des justes.»

Le chapitre annonce ensuite qu'il a élu grands-vicaires MM. d'Ayrolles, Bonhomme, Sibour, Privat et Berton. Tous ces noms sont honorables. M. d'Ayrolles étoit grand-vicaire du prélat depuis le rétablissement du siége. M. Bonhomme est le doyen des curés de la ville, et étoit aussi grand-vicaire de M. l'évêque. M. Privat est chanoine et archiprêtre. MM. Sibour et Berton sont chanoines.

Nous nous étonnions de ne pas trouver sur cette liste de grands-vicaires capitulaires M. l'abbé Laresche, grand-vicaire du prélat. La *Gazette du Bas-Languedoc* annonce qu'il avoit été nommé grand-vicaire par le chapitre, mais qu'il a prié les chanoines d'agréer sa non-acceptation, en offrant cependant de donner aux grands-vicaires tous les renseignemens qu'ils pourroient désirer sur une administration dont il connoissoit parfaitement tous les détails. Le chapitre s'est rendu en corps chez M. Laresche pour lui témoigner ses remercîmens et ses regrets. La *Gazette du Bas Languedoc* dit que le clergé et le diocèse s'associeront à ces témoignages d'estime et de reconnoissance.

Nous n'avons point l'honneur de connoître personnellement M. l'abbé Laresche, mais nous regardons sa retraite comme un malheur pour le diocèse de Nîmes. Attaché depuis seize ans à l'administration, d'abord comme secrétaire de l'évêché, puis comme grand-vicaire, il avoit pris part à toutes les affaires et secondoit M. l'évêque dans le gouvernement du diocèse, surtout depuis que le prélat étoit tombé dans un état grave d'infirmités. Il semble qu'il auroit fallu tout faire pour retenir dans le diocèse un ecclésiastique recommandable par ses services. Son départ, sitôt après la mort de l'évêque qui l'honoroit d'une confiance entière, paroîtra un manquement à la mémoire d'un prélat si vénéré.

Les obsèques de M. l'évêque de Nîmes ont été célébrées le vendredi 6. La ville avoit pris dès la veille un aspect de tristesse, les cloches ne cessoient de sonner. Pendant la nuit, le corps fut transporté de la chapelle ardente où on avoit prié pendant six jours, dans la cathédrale où on avoit dressé un catafalque. L'église fut remplie de bonne heure. La cérémonie commença à huit heures du matin, en présence des premières autorités du département et de la ville. M. l'évêque de Montpellier célébra pontificalement la messe, pendant laquelle M. l'abbé d'Alzon prononça l'oraison funèbre. Comme elle sera sans doute imprimée, nous nous réservons de parler alors de son discours.

Après la messe, on s'est dirigé vers le séminaire où le corps devoit être enterré. La procession suivit l'itinéraire indiqué. Tous les magasins étoient fermés. Une population respectueuse remplissoit les rues. Un détachement de soldats ouvroit la marche. Les enfans de l'hôpital vêtus de deuil étoient en tête, suivis des filles des Ecoles chrétiennes et des pensionnats, des congrégations de femmes, des Dames de la Miséricorde, des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des Dames de Saint-Maur, de Saint-Thomas et de Marie-Thérèse, des élèves des Frères, des congrégations d'hommes, des fabriques des paroisses, des Frères des Ecoles chrétiennes.

Venoient ensuite des détachemens de troupes. La croix précédoit un nombreux clergé. Les élèves du séminaire, environ 200 prêtres venus de tous les points du diocèse, les curés de la ville, étoient suivis du

chapitre. Il y avoit deux poêles d'honneur, l'un porté par quatre chanoines en manteau long, l'autre par M. de Daunant, premier président, M. de Jessaint, préfet, le général de Feuchères et M. Girard, maire, tous en costume.

Les insignes épiscopaux précédoient le brancard où des ecclésiastiques portoient le corps. M. l'évêque de Montpellier, officiant, suivoit immédiatement. Le deuil étoit mené par un neveu du prélat et par M. l'abbé Laresche, son grand-vicaire. Toutes les autorités suivoient en corps et en costume. C'étoit un spectacle très-imposant.

Arrivé au séminaire, M. l'évêque de Montpellier adressa aux assistans une allocution touchante. Ses adieux au respectable défunt ont vivement ému, et l'on s'est retiré, sentant profondément la perte qu'a faite le diocèse.

M. l'évêque de Verdun vient de procurer à son diocèse le bienfait d'une première retraite ecclésiastique. *Privé* depuis dix années de ce puissant moyen de renouvellement, le clergé de Verdun a prouvé le prix qu'il y attachoit par son empressement à s'y rendre. Deux cent trente prêtres, parmi lesquels on comptoit plus de cinquante confesseurs de la foi chargés de travaux autant que d'années, en ont suivi les exercices avec un recueillement et une ferveur qui, plus d'une fois, provoquèrent l'attendrissement et les éloges du vertueux prélat qui étoit comme l'ame de cette sainte et vénérable assemblée.

Nous essayerions en vain de peindre l'ascendant que, dès l'ouverture de la retraite, M. l'abbé Dufètre avoit pris sur son auditoire. L'infatigable orateur montoit en chaire jusqu'à cinq fois par jour, et constamment il sut le dominer par l'élévation de sa pensée, par l'onction vive et pénétrante de ses entretiens, et surtout par cette noble et riche fécondité de détails que tout le monde se plaît à admirer dans ses conférences. L'imposante cérémonie de la clôture eut lieu le 6 octobre, à la cathédrale, en présence d'un nombreux concours de fidèles. C'est là qu'après avoir retracé dans un discours plein de verve et d'entraînement le tableau des services que le clergé a rendus à la société, M. Dufètre a fait aux nouveaux amis que sa charité et son zèle viennent de lui conquérir, de touchans adieux auxquels tous répondirent par des larmes. Un plus beau triomphe toutefois, un succès plus digne de l'orateur lui est assuré, c'est le bien immense qu'aura opéré cette retraite. Ses exhortations tour à tour pleines de force et de mesure, porteront des fruits solides, nous l'espérons, et des consolations durables sont réservées au zélé pontife qui gouverne l'Eglise de Verdun.

M. l'évêque présidoit lui-même à tous les exercices. Pour être plus à portée de son clergé, le prélat, malgré la proximité du palais épiscopal, avoit fixé sa demeure au séminaire. Les paroles toutes paternelles qu'il adressoit chaque jour à l'assemblée, l'accueil bienveillant et plein de bonté qu'il faisoit à tous ses prêtres lui ont déjà concilié tous les cœurs. La constante sollicitude avec laquelle il veille lui-même aux moindres détails de l'administration, achèveront de cimenter entre lui et son clergé une union commencée sous de si heureux auspices.

La seconde retraite s'ouvrira le vendredi 13 octobre. Les exercices en seront donnés par M. l'abbé Benoin.

Tandis qu'on abat les croix à Angoulême, on les relève tout près de là, dans le diocèse de Périgueux. M. Baret, curé d'Agonac, a répondu au vœu de ses paroissiens en érigeant une croix sur la place publique du

lieu. M. l'évêque de Périgueux, qui étoit attendu à Agonac, pour un autre objet, s'y est trouvé aussi à propos pour la bénédiction de la croix. Le prélat arriva le 26 septembre, accompagné de M. l'abbé Devaulx, grand-vicaire. Le clergé et une partie de la population étoient allés au-devant du prélat. M. le curé lui a adressé un petit discours. Le pasteur avoit prêché une retraite de cinq jours à défaut d'un prédicateur de Bordeaux qu'il avoit vainement attendu. Cette retraite précéda la communion et la confirmation. A la messe de M. l'évêque, plus de 300 personnes s'approchèrent de la sainte table. On se rendit ensuite sur le terrain où étoit plantée la croix. La procession étoit fort nombreuse et pourtant fort recueillie. M. l'évêque bénit la croix, et se félicita de présider à cette cérémonie au moment où une affligeante profanation venoit d'avoir lieu à peu de distance. C'est M le curé qui a fait ériger la croix à ses frais. M. Baret est le même qui publia il y a quelques années un ouvrage dont nous avons rendu compte dans ce Journal.

Quelques personnes pieuses de Lorgues, en Provence, avoient conçu le projet de rétablir un des couvens détruits par la première révolution, afin d'avoir une bonne maison d'éducation pour les jeunes personnes. Les religieuses de la Présentation de Sainte-Marie, établies à Manosque, diocèse de Digne, ont entrepris de réaliser ce projet, et y sont parvenues malgré les obstacles. En moins de deux ans le couvent s'est élevé. Neuf Sœurs de Manosque sont venues en prendre possession. M. l'évêque de Fréjus, n'ayant pu présider à la cérémonie, a désigné pour le remplacer, M. le curé de Draguignan. Dès six heures du matin, le 29 septembre, les cloches ont annoncé l'installation. La population a pris part à un événement qui l'intéressoit vivement. A sept heures, la procession s'est mise en marche. Le maire et un adjoint y assistoient. Toutes les confréries et congrégations y étoient représentées. Le cortége s'est rendu au couvent dont on a béni l'intérieur. Ensuite, on est allé chercher les religieuses dans le local où elles étoient descendues, et on les a conduites à l'église paroissiale où elles ont entendu la grand'messe. M. le curé de Draguignan les a félicitées de leur vocation et de leur zèle, et a loué aussi M. le curé de Lorgues, son clergé, le maire et les habitans de leur ville d'avoir favorisé un établissement si utile pour le pays. De l'église, la procession s'est dirigée vers le couvent, dont les dames ont pris possession après une exhortation du délégué épiscopal. Elles se disposent à donner leurs soins aux jeunes personnes que la confiance des familles mettra entre leurs mains.

L'article suivant qui a paru dans la *Gazette du Midi* a pour objet d'appeler l'attention de l'autorité sur les monumens religieux du Midi.

« Nous lisons dans divers journaux que M. le ministre de l'instruction publique fait recueillir en ce moment en province, par des élèves de l'école des Chartes, les documens historiques relatifs aux monumens religieux, à nos basiliques, et aux vénérables débris répandus çà et là sur le sol de notre vieille France, et qui attestent un passé d'art et de foi religieuse. Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure, toute dans l'intérêt de l'histoire et de la gloire de notre pays, comme aussi de la religion qui a enfanté tant de merveilles. Nous voyons donc avec plaisir que des hommes d'étude, et adonnés aux travaux historiques, parcourent nos départemens pour se livrer à ces importantes recherches. L'ancienne abbaye de Moissac, la belle cathédrale de Chartres, celles de Noyon, d'Amiens, de Sens, de Brou, etc., sont visitées en ce moment par les élèves

paléographes; mais notre Midi est oublié, et nos monumens abandonnés à l'indifférence des conseils municipaux. Le Midi a pourtant droit à revendiquer sa large part de richesses historiques, et sans vouloir ici les citer toutes, nous signalerons: N.-D.-des-Dons, à Avignon; Saint-Sauveur, à Aix; Saint-Siffrein, à Carpentras; l'église de Saint-Maximin; l'Arc-de-Triomphe, à Orange, celui de Saint-Rémy; le Pont-Julien, entre Apt et Cavaillon; et surtout l'ancienne Abbaye de Senanques. près de Gordes (Vaucluse), l'un des édifices les plus remarquables du Midi par son architecture noble et imposante et par son ancienneté, et qui pourtant reste ignoré, même de la plupart de nos méridionaux. Cette abbaye servoit d'asile à des religieux de l'ordre célèbre de Citeaux, fondé par Saint Bernard, et *elle* a joué un rôle important dans l'histoire du comtat Venaissin. Nous citerons encore N.-D.-de-Montfavet, près d'Avignon, magnifique église jetée au milieu d'une plaine, et où reposent plusieurs cardinaux et personnages illustres; Saint-Michel-de-Frigolet, dans le même diocèse, *et qui vient d'être acheté par des Bénédictins;* l'ancien monastère de Saint-Pons, près Gémenos, au fond d'une vallée qui fait chaque jour l'admiration des étrangers; enfin le fort de Buous, près Apt, qui a fixé naguère l'attention de M. Mérimée, inspecteur des monumens historiques. Les départemens des Basses-Alpes et du Var ont aussi divers monumens romains et du moyen-âge.

» Pourquoi le gouvernement ne songeroit-il pas à faire revivre le souvenir de tous ces monumens, en envoyant sur les lieux des hommes instruits, pour qui ces voyages seroient une source de jouissances et qui publieroient le résultat de leurs explorations artistiques? On nous répondra que ce but a été rempli par l'envoi de M. Mérimée; mais nous pouvons affirmer que M. l'inspecteur des monumens historiques n'a vu et jugé qu'en courant, et, pour ainsi dire, le long des grandes routes. Qu'importe au surplus qu'il ait prouvé la nécessité de quelques réparations urgentes si ses observations restent enfouies dans les cartons ministériels et dans les pages de son livre.

» En résumé, l'exploration des monumens du Midi est encore à refaire. Il la faut complète, c'est la première condition; il la faut suivie des allocations nécessaires; c'est le résultat naturel de tout travail semblable. »

On a appris depuis que le ministre de l'intérieur avoit nommé M. Louis Méry inspecteur des monumens historiques de la Provence.

En citant il y a quelque temps un tableau de la population catholique en divers états, nous remarquâmes entre autres erreurs, celle qui comptoit 816,000 catholiques en Grèce où les schismatiques sont au contraire dans une immense majorité, et nous ajoutâmes que sur les 816,000, il n'y avoit peut-être pas 1,000 catholiques. Nous ne parlions que du nouveau royaume de Grèce, et encore ne comprenions-nous pas là-dedans les îles qui dépendent de ce royaume. Une lettre de M. l'évêque de Syra montre que dans le continent du royaume de Grèce le nombre des catholiques est fort restreint; il n'y en a qu'en cinq endroits, à Athènes, à Poros, à Nauplie, à Patras et à Navarin. M. l'évêque de Syra est chargé de gouverner ces catholiques au spirituel.

Mais outre la Grèce continentale il y a quatre îles qui ont des évêques catholiques; ce sont Naxie, Syra, Tine et Santorin. Entre Naxie et Paros qui en dépend, il doit y avoir près de 400 catholiques. A Santorin il y en a un peu plus de 650. A Syra on peut compter près de quatre mille catholiques, tant étrangers qu'indigènes, et plus du double à Tine. Il y en a aussi à Nilo, Sifauto et Nio; ils sont visités par des prêtres de Santorin. On croit que le nombre total des catholiques dans

toute la Grèce monte bien à 15,000, et il est triste d'ajouter que ces catholiques n'ont point sous le gouvernement grec la même liberté pour la religion que sous la domination turque. La seule ressource qui leur reste est dans les droits que la France s'est réservée dans les protocoles de Londres, où il est marqué que l'on ne pourra dans aucun cas toucher aux évêchés et missions qui sont de temps immemorial sous la protection de la France.

POLITIQUE.

Nous donnons la fin de la citation de la lettre de M. Adolphe Guéroult sur la situation de l'Espagne, citation dont on a vu le commencement dans le N° 2874. M. A. Guéroult montre que le gouvernement constitutionnel, tel qu'on l'entend, ne convient point à l'Espagne par la nature même de ses propriétés.

« Lorsque Ferdinand mourut, en quelles mains se trouvoit la propriété en Espagne? Dans les mains de la noblesse et du clergé. Les nobles, presque tous ruinés, possédoient à peine assez de capitaux pour faire valoir leurs terres dont la plus grande partie restoit en friche ou mal cultivée. Le clergé, bon administrateur, mais conservateur par essence et n'ayant que des besoins constans qu'aucun accroissement de famille ne venoit stimuler, le clergé se bornoit à entretenir ses propriétés et ne se livroit à aucun des grands travaux que l'Espagne réclameroit et qui pourroient facilement lui permettre de tripler sa richesse et sa population. Leur gestion, bien qu'imparfaite, s'étendoit néanmoins sur la plus grande partie du sol. Quant à la bourgeoisie, son influence comme propriétaire étoit, comme elle l'est encore, presque nulle : sur le littoral, à Barcelonne, à Cadix, le commerce; dans l'intérieur, les emplois publics étoient à peu près les deux seules voies ouvertes à son ambition.

» Lors de la mort du roi, l'insurrection *de don Carlos d'une part*, de l'autre la rentrée des émigrés et les espérances hautement avouées des anciens libéraux eurent pour effet de rejeter en dehors du parti de la reine une portion du clergé, tant régulier que séculier, c'est-à-dire une classe de propriétaires importans Quant à la portion du clergé demeurée neutre, les massacres des moines, la suppression des couvens et la confiscation de leurs biens, arrachée au gouvernement par les *exaltados*, amena l'anéantissement d'une classe de propriétaires qui se trouva sans héritiers immédiats, puisque l'état s'emparant de leurs biens, de nouveaux intérêts n'avoient point eu le temps de se former Voilà donc déjà, par le fait de l'insurrection de Navarre et de la marche intérieure des affaires, une classe tout entière de propriétaires, ou rendue hostile, ou anéantie sans être remplacée, c'est-à-dire un élément territorial de moins pour l'édification du nouveau gouvernement.

» En dehors du gouvernement une classe influente de propriétaires étoit jusqu'à ces derniers temps restée neutre à son égard. Je veux parler du clergé séculier, depuis les évêques jusqu'aux desservans de paroisses; ils avoient reconnu l'autorité de la reine, et se tenoient soigneusement en dehors de toute action politique. En effet, dans l'hypothèse du triomphe de don Carlos, ils étoient sûrs, comme clergé, que leur influence seroit reconnue des champions de l'ancienne foi; et, dans l'hypothèse du triomphe de la reine, ils avoient tout à perdre en se compromettant. C'étoit donc une neutralité doublement garantie. Eh bien! une loi récente vient de saisir, au profit du gouvernement, la dîme qui faisoit la meilleure part du revenu du clergé séculier. Le gouvernement se charge de solder directement les ministres du culte. Mais comme on sait en quelle monnoie le gouvernement paie ses employés, ses armées, les pensions des moines et celles des religieuses dont il a saisi les dots, toute la hiérarchie ecclésiastique doit désirer du fond de l'ame la ruine d'un gouvernement qui lui enlève ses moyens de subsistance.

Le clergé séculier est nombreux; c'est incontestablement de toutes classes de la société espagnole celle qui réunit le plus de lumières et le plus d'influence. »

Un des journaux révolutionnaires qui ont le plus contribué à nous faire le désordre qui règne maintenant en France, en paroît quelquefois effrayé lui-même; et nous remarquons avec plaisir qu'il revient tout doucement de l'ancienne confiance qu'il avoit mise dans la raison publique et dans la haute sagesse du peuple souverain. Seulement il tient toujours à ce que l'ordre et la morale se rétablissent tout seuls, sans que la religion ait besoin d'y mettre la main.

Une chose qui ne fait que commencer à le frapper, quoique nos lecteurs sachent que nous n'avons cessé d'en être frappés dès le commencement, c'est l'abus continuel que la philantropie croit pouvoir faire des *circonstances atténuantes*, introduites si malheureusement dans les modifications du code pénal par les sensibles législateurs de juillet. Il n'y a plus aucune espèce de crimes, plus d'attentats énormes, plus de parricides, qui ne soient souvent appelés à jouir du bénéfice des *circonstances atténuantes*. Or, ceci équivaut pour la gravité, à un autre cas qui nous est signalé par le journal que nous citons. Il prétend que dans les pays où quelques exécutions ne rappellent pas de temps à autre que la peine de mort n'est point abolie, le savant peuple du progrès et de la raison publique se figure qu'il n'y a plus d'échafaud à craindre, et que cette idée ne contribue pas peu à féconder les crimes capitaux dans ces têtes ignares. C'est précisément ce que nous faisions remarquer l'autre jour en expliquant la multiplicité des vols sacriléges, auxquels le peuple continue de n'attacher aucune importance, parce qu'il en est encore sur ce point à l'enseignement des avocats de la loi athée et du jury révolutionnaire des années de la restauration, et que c'est une leçon qu'il ne peut se résoudre à oublier.

Mais qu'importe ce qu'on fait aujourd'hui pour rappeler aux malfaiteurs que la peine capitale n'est point abolie, et qu'il y a des lois qui punissent les vols sacriléges? Est-ce qu'ils ne savent pas que les *circonstances atténuantes* se trouvent à côté de cela comme correctif, et que, d'après l'usage qu'on en fait dans les tribunaux, les chances d'échapper aux atteintes de la justice équivalent à bien peu de chose près à toutes les abolitions de peines?

PARIS, 13 OCTOBRE.

Un journal attribue le retour de M. de Bourqueney, premier secrétaire de l'ambassade française à Londres, à la facilité avec laquelle il auroit accordé un passeport au comte de Gonfalonieri. C'est le baron Desmousseaux de Givré qui remplit temporairement son poste.

— M. Duméril est nommé ingénieur ordinaire des ponts et chaussées pour l'arrondissement de Soissons et celui de Château-Thierry.

— M. Letellier, directeur des contributions indirectes à Nogent-le-Rotrou, est nommé en la même qualité à Soissons.

— M. Dutour, receveur particulier à Avesnes (Nord), est nommé receveur à Meaux (Seine-et-Marne). M. Peterinck, receveur des finances à Douai (Nord) est nomme receveur particulier à Avesnes (Nord), en remplacement de M. Dutour. M. Blondin, receveur particulier à Fontenay (Vendée), est nommé receveur particulier à Douai, en remplacement de M. Peterinck. M. Joly, receveur des finances à Civray (Vienne), est nommé receveur des finances à Aubusson (Creuse), en remplacement de M. Darcy.

— Par suite de la mercuriale ministérielle du 30 septembre dernier, les droits d'entrée sur les blés exotiques ont été augmentés de 1 fr. 50 c. par 100 litres, soit de 2 fr. 64 c. par 160 litres, quel qu'en soit le pavillon.

— On annonce que le ministre des finances a chargé un inspecteur-général

de son département de se rendre dans le Levant pour examiner le service des paquebots et en suivre les effets.

— Le roi et la reine des Belges sont arrivés mercredi à Trianon.

—Nous sommes aujourd'hui sans nouvelles de Constantine. Tout ce que les journaux de Toulon nous apprennent, c'est que l'armée regorge de vivres et de munitions de guerre, que l'expédition s'est mise en marche sous les plus heureux auspices, et que les troupes sont animées des meilleures dispositions.

— Le *Siècle* annonçoit il y a quelques jours que la majorité des suffrages appuieroit à Saint-Malo la candidature de M. de Chateaubriand, pourvu qu'il se montrât disposé à remplir les fonctions de député. M. de Chateaubriand vient d'adresser au rédacteur en chef du *Siècle* une lettre qui se termine ainsi : « La question des élections devenant de jour en jour plus sérieuse. il est de mon devoir de rompre un silence qui pourroit égarer quelques suffrages bienveillans. Ma profession de foi est la plus simple du monde; la voici : je n'ai pas refusé mon serment en 1830, pour le prêter en 1837; le temps peut modifier mes opinions, mais il ne sauroit changer mes principes. Je ne contredis du reste aucune des résolutions opposées à la mienne; je n'ai ni le droit ni la volonté de blâmer personne. »

— Le 30 avril dernier une perquisition faite chez M. Lireux, directeur de la *Gazette des Théâtres*, amena la saisie des caractères d'imprimerie qui servoient à composer son journal, dont les exemplaires étoient ensuite tirés par les presses de MM. Grégoire et Pâris, imprimeurs. Le tribunal de première instance de la Seine avoit déclaré que la simple possession de caractères, sans presse, ne constituoit pas la détention d'une imprimerie clandestine. La cour royale a réformé hier cette sentence, et elle a condamné M. Lireux à six mois de prison et 10,000 francs d'amende.

— Avant-hier la roue d'une grosse voiture montée sur l'un des trottoirs de la rue Saint-Honoré a passé sur les deux pieds de M. Orfila qui se rendoit à l'Hôtel-de-Ville pour présider une commission. Les blessures, quoique profondes, n'offrent, dit-on, rien de grave.

— Madame de Kilmansegg, femme du ministre de Hanovre, vient de mourir à Paris.

— La caisse d'épargne a reçu les 8 et 9 octobre 493,815 francs, et remboursé 429,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La Porte Ottomane vient d'envoyer au musée de Versailles deux fragmens de sculptures françaises faites jadis par nos Croisés. Ces fragmens, qui ont le mérite de l'antiquité, y joignent celui de rappeler le style du temps des croisades.

— On lit dans l'*Observateur de l'Aisne* que le tonnerre est tombé, le 4, à Villers-Saint-Christophe, sur un moulin qui a été en partie incendié.

— Le conseil de préfecture du Pas-de-Calais a rendu un arrêté qui rejette du cens électoral l'impôt connu sous le nom de prestation en nature. Il y a pourvoi à la cour de Douai contre cet arrêté.

— Un habitant de Claville (Eure), nommé Portevin, fut dernièrement réveillé vers cinq heures du matin par un grand bruit; il courut vers son étable où un gros chien, qu'on dit enragé, l'assaillit. Il ne put s'en débarrasser qu'en le tuant avec une serpe que sa femme venoit de lui apporter. Mais ce malheureux étoit couvert de morsures qui donnent en ce moment beaucoup d'inquiétude aux médecins.

— Tout récemment, le nommé Blanc, gardien de la marine à Cherbourg, a sauvé deux enfans qui se noyoient dans le bassin du commerce.

— M. Bruneau, receveur-général du département de la Haute-Saône, est mort subitement à Vesoul, dimanche dernier, à l'âge de 49 ans.

—Un sieur C...qui tient à Lyon un très-petit magasin, se livroit depuis long-temps à

l'usure; et malheur aux étourdis de bonne famille qui venoient réclamer son obligeance; car ils voyoient bientôt leurs modiques emprunts de quelques centaines de francs, se changer entre les mains de cet homme habile en grosses obligations. Il vient d'être condamné en police correctionnelle à deux ans de prison et 200 fr. d'amende.

— Le 1er octobre une diligence de Toulouse à Aix est tombée dans un précipice. Tous les voyageurs ont été blessés.

— Dans la journée de samedi, l'état civil de Marseille a enregistré 7 décès, sur lesquels 5 cholériques. Dimanche, aucun bulletin n'étoit affiché à la mairie.

— Du 6 au 7, à Toulon, il y a eu 10 déclarations de décès, dont 3 cholériques.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quand on a vu que les bulletins du général Carondelet, sur la défaite si meurtrière de Zariategui, n'étoient suivis d'aucun rapport plus développé, on a dû se douter que des éclaircissemens ultérieurs viendroient la réduire à quelque chose de *moins mémorable*. On ne s'est pas trompé. Les dépêches officielles adressées depuis à Madrid par le vainqueur apprennent qu'il est resté 80 carlistes sur le champ de bataille, avec 38 prisonniers et 121 blessés. Ainsi que nous l'avions donné à entendre dès le premier aperçu, c'est moins qu'une escarmouche ordinaire.

Une lettre de Bayonne, en date du 8, contient les détails suivans sur la défaite de Zurbano, général de la reine, par Uranga, général carliste.

Zurbano, le chef des assassins de Vittoria, ce misérable couvert du sang de ses concitoyens, ce chef christino, qui dernièrement avoit surpris et fait prisonnier le président de la junte d'Alava et quelques officiers carlistes, vient de recevoir enfin le juste châtiment de ses crimes. La nouvelle de son éclatante défaite me parvient à l'instant. Zurbano étoit sorti de Logrono pour aller secourir Lodosa, serré de près par les troupes du roi. Mais Uranga est venu à sa rencontre, et l'a complètement battu. Les christinos ont eu 400 hommes tués ou blessés; 300 prisonniers sont tombés au pouvoir des carlistes, et Zurbano lui-même est resté mort sur le champ de bataille.

» On attend à la suite de cette affaire, la soumission de Lodosa. Les conséquences de cette prise seront incalculables, car la possession de cette place assurera aux carlistes un libre passage pour lier l'insurrection castillane à l'insurrection navarraise. Ainsi appuyées l'une sur l'autre, ces deux insurrections se porteront mutuellement secours, et se fourniront mutuellement des hommes et des munitions. »

Les nouvelles de Madrid par la correspondance ordinaire vont jusqu'au 4 octobre. Aucun adoucissement ne se faisoit remarquer dans la crise politique. Les élections se faisoient péniblement dans les provinces et elles se faisoient presque sans électeurs. Il n'y avoit guère que les esprits ardens qui y prissent part. Les autres, plus ou moins prudens et plus effarouchés, se tenoient à l'écart. On sent d'ailleurs que le plus grand nombre se sent entraîné vers la cause de don Carlos, et compte plus sur la fortune de ses armes que sur les cortès pour sortir de l'abîme de l'anarchie. Il paroît que les élections causoient des troubles sérieux à Cadix et à Malaga. On parle aussi de grands désordres qui auroient eu lieu à Grenade. Les révolutionnaires de Madrid cherchoient à adoucir leurs inquiétudes et les embarras de leur situation en faisant courir le bruit que don Carlos étoit malade. Quoiqu'il n'y eût rien d'étonnant à ce que la santé de ce prince se trouvât altérée par une vie si rude et par tant de fatigues, on paroissoit cependant attribuer généralement ces rumeurs au désir que ses ennemis auroient de se voir délivrés de lui.

Ce qui se passe sur le théâtre de la guerre n'est que très-imparfaitement

connu. On calcule toutefois que l'armée réunie autour de don Carlos ne s'élève pas à moins de 25,000 hommes. On regarde comme probable qu'il restera cantonné dans la vieille Castille, et qu'il établira dans les positions avantageuses que lui offrent les montagnes de Burgos le siége des opérations et le point de départ des tentatives qu'il pourra vouloir renouveler contre la capitale.

Les communications avec un grand nombre de points continuent d'être interrompues. La position de certaines provinces est de plus en plus critique; celle de la Manche peut en donner une idée. La députation de cette province prépare une adresse pour représenter au gouvernement qu'elle est assiégée dans les murs de la capitale et qu'elle à la douleur de voir plusieurs villages attaqués par les carlistes sans qu'il soit possible de les secourir.

Le général Narvaez, arrivé dans la capitale, est l'objet d'attentions telles qu'il seroit aisé de le croire appelé à jouer un rôle important.

Le bruit court que le parti exalté, contre qui tournera probablement le résultat définitif des élections générales, n'assistera pas tranquillement à l'ouverture des cortès. On parle vaguement de violences qui auroient pour but d'empêcher la réunion des deux chambres.

Le général Oraa, laissant 10 bataillons et 5 escadrons à Cavirena, s'est rendu à Sarragosse sous l'escorte d'un bataillon et d'un détachement de cavalerie. Sa visite a pour objet de prendre dans cette place l'artillerie nécessaire pour faire le siége de Cantavieja. Il a encore un autre but, qui est de s'approvisionner d'habillemens, et de faire opérer le paiement de la contribution forcée de 370,000 fr. imposée à la province et payable dans le délai de trois jours.

La dépêche télégraphique ci-après est adressée au ministre des affaires étrangères par l'ambassadeur de France.

« Madrid, 7 octobre.

» Les nouveaux ministres de la guerre et de la justice n'ayant pas accepté, ont été remplacés par le maréchal-de-camp Ramonet et par M. Matavigil, député. Le cabinet est ainsi définitivement constitué.

» Rien de nouveau du théâtre de la guerre.

» Madrid jouit de la plus parfaite tranquillité. »

Un habitant de Gand a eu ces jours derniers la tête broyée sous les roues des wagons du chemin de fer de Bruxelles à Anvers.

— Les journaux anglais annoncent qu'un traité de commerce a été signé entre la Grande-Bretagne et le gouvernement péruvien.

— Le *Sun* trouve que la marine anglaise n'a été à aucune époque plus négligée qu'aujourd'hui. En 1816, dit ce journal, au moment où les flottes de l'Europe étoient presque nulles, l'Angleterre avoit 210 amiraux, 850 capitaines, 812 commandans, 4,010 lieutenans, en tout 5,882. En 1837, on compte 156 amiraux, 691 capitaines, 809 commandans, 2,928 lieutenans, en tout 4,584.

— Dans une lettre insérée au *Glascow Chronicle*, M. Wallace, membre du parlement, dit qu'on ne peut légalement exiger le paiement du port des lettres anonymes, quand il est évident par leur contenu qu'elles n'ont été écrites que dans le but de tourmenter le destinataire. Après avoir inséré cette lette, l'éditeur du *Chronicle* ajoute qu'elle est parfaitement inutile, puisque depuis vingt ans l'administration des postes des Trois-Royaumes s'est fait une règle de rembourser, à la première demande, le port de semblables lettres.

— Le gouvernement révolutionnaire de Lisbonne fait, depuis quelque temps, de grandes tentatives auprès des banquiers de Londres, pour un emprunt qui serviroit à payer les dividendes de décembre et de janvier. Jusqu'ici, on ne dit pas qu'il ait été écouté favorablement.

— Un journal anglais annonce que la

reine dona Maria ayant refusé de dégrader les maréchaux Saldanha et de Terceire, les ministres ont offert leur démission le 30 septembre.

—On va construire un chemin de fer entre Mayence et Francfort, sur la rive droite du Mein.

— Le *Journal allemand de Francfort* dit que le sénat de Cracovie a notifié, le 9 septembre, divers changemens opérés par les trois puissances protectrices, l'Autriche, la Prusse et la Russie, dans le statut organique concernant les assemblées politiques ainsi que la composition du sénat. Les notifications du sénat ont pour objet la direction et l'impression du journal des assemblées politiques, l'élection des sénateurs, le vote du budget, la prorogation des délibérations des états, s'il survient des désordres dans la chambre des représentans, et l'administration de la police en général.

— Du 5 au 6 de ce mois, il y a eu à Berlin 16 cas de choléra et 5 décès.

— La réunion de Wosnesensk a été fort brillante. L'Autriche y a envoyé l'archiduc Jean, frère de feu l'empereur François II, quatre généraux et trente officiers. La Prusse y a été représentée par le prince Auguste, cousin du roi, et par vingt officiers supérieurs. L'Angleterre, la Hollande, la Bavière, le duché de Wurtemberg, le Danemarck et la Suède avoient aussi de hauts personnages au camp de Wosnesensk.

— Des correspondances de la Nouvelle-Orléans du 16 août, portent que la municipalité a pris un arrêté qui interdit à Meunier le territoire qu'il avoit choisi pour sa résidence.

— On écrit de Constantinople, le 21 septembre, que depuis la destitution de Pertew-Pacha, tous les employés du ministère de l'intérieur ont été remplacés.

— Suivant les dernières nouvelles de la Natolie, le gouverneur par intérim, Namik-Pacha, a effectué toutes les réformes projetées par le Sultan, à l'époque de son dernier voyage.

— Besson-Bey, français et vice amiral de la flotte égyptienne, est mort à Alexandrie le 12 septembre.

Un habile compositeur de musique, M. Jean-François Lesueur, membre de l'Institut, est mort à Chaillot le vendredi 6. Il étoit né à Paris le 15 février 1763 et descendoit du célèbre peintre de ce nom. Reçu en 1770 à l'école de musique de la cathédrale d'Amiens, il en sortit à 14 ans. A 16 ans on le choisit pour maître de musique de la cathédrale de Séez. L'année suivante il passa en la même qualité à la cathédrale de Dijon et en 1784 à la maîtrise des SS. Innocens à Paris. En 1786 il obtint au concours la maîtrise de Notre-Dame et y fit exécuter des messes à grand orchestre. Mais, en 1788 il quitta cette place et travailla pour le théâtre. Nous ne le suivrons pas dans cette carrière où l'on dit qu'il obtint de la réputation.

Attaché au Conservatoire, Lesueur écrivit ensuite contre cet établissement. Buonaparte le ramena à la musique d'église en l'attachant à sa chapelle. Il conserva ces avantages sous la restauration et eut le titre de surintendant de la musique du roi. On a de lui un *Essai sur la musique sacrée*; 1787, in-8°.

Dans ses derniers momens la voix de la religion s'est fait entendre à lui. A la suite d'une crise fâcheuse, il parut se réveiller de son assoupissement et dit bien haut: *Je meurs chrétien, je meurs catholique; je crois en Dieu le Père, je crois en Dieu le Fils, je crois en Dieu le Saint-Esprit.* Ce cri de la foi étoit dû sans doute à la première éducation de Lesueur. M. le curé de Chaillot, sur la paroisse duquel il demeuroit, fut appelé. Lesueur reçut tous les sacremens avec une rare présence d'esprit, et répondit même aux prières des agonisans. Immédiatement après avoir reçu le saint viatique, il perdit la connoissance qu'il sembloit n'avoir recouvrée que pour faire sa confession.

Le Gérant, Le Bresque.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

BOURSE DE PARIS DU 13 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2437 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1165 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1192 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. fr. 797 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 25 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 0/0

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2877.

MARDI 17 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LE CHRISTIANISME DÉMONTRÉ;

PAR M. DE LA CHADENÈDE.

« Il faut qu'il y ait des hérésies, » a dit le grand apôtre (1); sans doute, comme il faut qu'il y ait des orages dans l'air et des tempêtes sur les mers. Un calme perpétuel, en s'opposant au renouvellement de l'atmosphère, la rempliroit de vapeurs pestilentielles. Une stagnation constante rendroit l'océan inutile aux fins pour lesquelles il a été créé, et engendreroit la corruption dans ses flots. Ainsi l'Eglise instituée pour combattre et pour conquérir par la violence le royaume des cieux, perdroit dans une paix perpétuelle, cette vigueur, ce zèle, cette vigilance, si nécessaires à la conservation du dépôt de la vérité et à la formation du *corps des élus*. Il faut donc qu'il y ait des hérésies sur la terre : la paix et l'union dans la vérité ne se trouveront que dans le ciel. Il faut qu'il y ait des hérésies comme des scandales, pour éprouver la foi, la vertu, et faire mériter au fidèle sa récompense. Cependant, malheur à ceux par qui viennent et les scandales (2) et les hérésies! Mais heureux ceux qui savent profiter des uns et des autres pour s'avancer dans la vertu et s'affermir dans la foi!

Admirons surtout ici la providence d'un Dieu qui gouverne son Eglise comme la nature, où il aime à faire naître la plante salutaire à côté du poison.

(1) I Cor. XI, 19.
(2) Matt. XVIII, 7

C'est ainsi que les diverses hérésies qui, depuis l'établissement du christianisme, ont successivement déchiré le sein de l'Eglise, virent toujours s'élever pour les combattre des athlètes intrépides, des apologistes courageux et zélés qui ont bientôt fait triompher la vérité. C'est aux blasphèmes d'Arius que l'Eglise a dû saint Athanase. Saint Augustin terrassa Pélage; saint Jérôme, Jovinien; saint Ambroise et saint Grégoire (*Naz.*), Macédonius; saint Cyrille, Nestorius; saint Flavien combattit Eutychès; saint Sophrone les Monothélites; saint Germain (*Const.*), les Iconoclastes, etc. Ce gouvernement si sage et si frappant de la providence, ressort à chaque pas que l'on fait dans l'histoire ecclésiastique, qu'on peut appeler l'histoire de la civilisation du monde. On le remarque surtout dans celle des dernières sectes qui ont affligé l'Eglise, et qui, en ouvrant la porte à toutes les erreurs, ont amené plus que des hérésies; car elles ont enfanté la nouvelle philosophie, c'est-à-dire, le matérialisme, le déisme, l'athéisme, et enfin le doute et l'indifférence.

Les Duperron, les François de Sales, les Vincent-de-Paul, les Bossuet ont tour à tour combattu ces dangereux novateurs par la puissance du raisonnement, de la science, et par des armes plus victorieuses encore, par les exemples de la charité la plus tendre et des plus sublimes vertus. Presque au moment où les deux fameux hérésiarques parurent et allumèrent par leurs fougueuses prédications un feu destructeur, « que

tant de sang répandu n'a pu éteindre (1), » Dieu suscita saint Ignace qui fonda cette société célèbre dont le but unique fut de défendre la foi, et d'embraser le monde de cet autre feu salutaire et céleste que le Fils de Dieu est venu apporter sur la terre (2). Fénelon ne semble-t-il pas avoir été envoyé pour réfuter d'avance, dans un style enchanteur, les sophismes de Rousseau et de Voltaire, pour montrer dans tous ses charmes cette même vérité que Bossuet avoit prouvée d'une manière inattaquable, et pour foudroyer avec la plume de Platon les doctrines funestes des modernes épicuriens? Aujourd'hui que l'impiété philosophique semble avoir triomphé, puisqu'elle a causé tous les événemens désastreux que le dernier demi-siècle a accumulés sur la France, et toutes les révolutions qui en ont été la suite; aujourd'hui que le doute et un scepticisme universel, fruit de la licence de tout écrire et de tout publier, est en quelque sorte devenu l'hérésie dominante, les défenseurs n'ont pas manqué à la bonne cause, ni les apologistes à la religion.

Parmi eux vient se placer aujourd'hui M. l'abbé de La Chadenède, aumônier de l'hôpital Saint-Louis de Paris, chanoine-honoraire de Viviers. En confiant la *Démonstration du christianisme* aux anciens Pères de l'Eglise, il a conçu un plan analogue en quelque sorte à celui de M. l'abbé Dupanloup dans son *Christianisme présenté aux gens du monde* par Fénelon. Laissons-le exposer lui-même ce plan.

« En suivant pas à pas les Pères de l'Eglise, depuis l'origine du christianisme jusqu'à son développement parfait, nous avons observé la marche naturelle à tout esprit judicieux, et nous faisons individuellement pour chaque intelligence, ce que le christianisme a fait, au moyen des saints Pères, pour l'esprit humain en général.

» On distingue en effet une origine et un progrès nécessaires dans les développemens de la foi tels que les saints Pères les ont produits; car il leur a fallu d'abord poser les bases de la croyance avec les seules ressources de la raison, et conquérir de vive force l'adhésion de la philosophie, malgré l'orgueil de l'esprit humain. C'est-là ce qu'ont fait les Pères apologistes, nos premiers docteurs.

» Ce principe une fois établi, il a fallu bâtir dans l'intérieur de l'édifice, afin d'achever l'œuvre, et expliquer, par des commentaires, les objets mêmes de la croyance reconnus pour certains. C'est-là ce qu'ont fait, à la suite des apologistes, une multitude de docteurs, leurs héritiers et leurs disciples.

» Qui ne voit donc qu'en offrant des extraits de leurs divers ouvrages, nous produirons subitement pour la raison incrédule, ce que les saints Pères n'ont pu offrir au monde qu'avec un long concours de siècles successifs : c'est-à-dire que nous montrerons en un clin d'œil, et ce qui constitue les bases de la foi, et ce qui règle sa doctrine après qu'elle a été reconnue dans sa constitution? »

M. de La Chadenède, dans les deux premiers volumes de ce grand ouvrage, qu'il vient de donner au public, appelle à la tribune de l'univers intelligent, et nous fait entendre successivement dans le grand procès qu'il

(1) Bossuet, *Hist. des Variat.*

(2) Voyez Bourdaloue, *Panég. de saint Ignace*, [illegible] partie. Luc. xii, 49.

défend, saint Justin, Origène, Tertullien, saint Athanase, saint Basile, les deux saints Grégoire (de Nazianze et de Nysse), saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostôme, c'est-à-dire, sans contredit les plus grands génies qui aient paru dans le monde depuis dix-huit siècles. C'est ici qu'il faut s'écrier avec Labruyère :

« Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir crue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et par de si solides esprits ! surtout lorsque l'on vient à connoître que pour l'étendue de connoissances, pour la profondeur et la pénétration, pour les principes de la pure philosophie, pour leur application et leur développement, pour la justesse des conclusions, pour la dignité du discours, pour la beauté de la morale et des sentimens, il n'y a rien, par exemple, que l'on puisse comparer à saint Augustin, que Platon et que Cicéron (1). »

Ajoutons qu'il n'y a rien que l'on *puisse comparer* à saint Chrysostôme, que Cicéron et Démosthène. Ajoutons que saint Augustin, ce rival, au jugement de Labruyère, de Platon et de Cicéron, a été, en métaphysique, le vainqueur d'Aristote, et le maître de Malebranche, et a pressenti, dans les sciences exactes et naturelles, plusieurs des découvertes de Newton et de Linné (2). Ajoutons que Photius, si bon juge (1), égale saint Basile à Platon et à Démosthène ; qu'Erasme préfère saint Athanase à tous les écrivains ; que saint Grégoire de Nazianze, pour l'éloquence, est leur émule, comme il est quelquefois, dans ses vers, celui d'Homère. Que dire de l'élocution de Lactance, de la douceur de saint Ambroise, de l'immense érudition d'Origène, de l'énergie de Tertullien ? Quels beaux siècles que ceux qui ont produit tant de grands hommes, et où, suivant l'éloquente expression de leur traducteur, « le génie plana sur l'Eglise, et la couvrit de ses ailes avec tant d'amour (2) ! »

Les Pères de l'Eglise ne sont pas assez connus. Ils ont été jugés trop superficiellement par La Harpe (3) qui les avoit peu lus, et qui en parle trop légèrement, quoiqu'il semble cependant rendre, du moins en partie, justice à saint Chrysostôme. Fénelon, meilleur juge à tous égards, sait bien mieux apprécier une si riche littérature. « On est étonné, dit-il, de tout ce qu'il y a de beau et de grand dans les Pères (4). » Sans doute ; et le grand homme qui sut fléchir en faveur d'une ville coupable, un prince justement irrité (5), qui arracha aux fureurs populaires un ministre abhorré et déchu, ne cède en rien assurément au puissant orateur qui arma un peuple entier contre Philippe, ni à celui dont la vive et tou-

(1) Caractères. Ch. xvi.

(2) Les savans, même du premier ordre, ne liront peut-être pas sans profit les Traités de saint Augustin sur la Musique, sur la Grammaire, sur la Rhétorique, et surtout ce livre divin de la *Cité de Dieu*, dans lequel on trouve tout. Ils seront, par exemple, étonnés d'y trouver, mais plus étendue et plus sublime (*Lib.* v. *c.* xi), cette belle classification qui a fait tant d'honneur au célèbre Linné : *Lapides crescunt. Vegetabilia crescunt et vivunt. Animalia crescunt, vivunt et sentiunt.* (Lin. Philos. botan. intr.)

(1) Photius. Cod. 145.

(2) *Christianisme démontré*. T. i. p. 278.

(3) Lycée. T. iv. p. 13, 14 et 15.

(4) Lett. sur l'Eloquence. iv.

(5) Le discours de Flavien à Théodose est regardé comme l'ouvrage de saint Chrysostôme, qui nous l'a conservé.

chante éloquence désarma César et sauva Ligarius.

Non, on ne sait pas assez quels immenses trésors de littérature renferment les ouvrages des Pères Grecs et Latins : il seroit à désirer qu'une main habile prît soin de composer une rhétorique et une poétique où tous les exemples fussent puisés à cette source, et où tous les genres de beautés nous fussent offerts par ces génies, aussi grands que vertueux.

Tels sont les avocats que M. l'abbé de La Chadenède appelle devant le siècle à la défense de la religion. « L'autorité! s'écrie-t-il, l'autorité qui vient de loin, et par conséquent les écrits des saints Pères; voilà la planche du salut. » Il se montre partout leur digne interprète. Sa traduction, pure et correcte, semble se prêter aux divers caractères du style de ses modèles. Il est grave et noble avec saint Cyprien et saint Jérôme, austère et serré avec Tertullien, abondant et ingénieux, vif et animé avec saint Augustin, sévère et profond avec saint Cyrille, grand et majestueux avec saint Basile, fleuri avec saint Grégoire de Nazianze, élégant, harmonieux et pathétique avec saint Chrysostôme. Pour justifier ces éloges, nous ne donnerons point ici des extraits de ses traductions. Le lecteur en jugera avec plus de plaisir et de fruit dans l'ouvrage même, où il ne se plaindra peut-être que de la trop grande brièveté des divers extraits. On quitte en effet à regret saint Grégoire de Nazianze, même pour saint Basile; et toute l'éloquence de saint Chrysostôme ne peut nous consoler d'avoir trop tôt cessé d'entendre saint Augustin.

Au reste, il ne faut pas oublier que le but de l'auteur n'est pas de donner une traduction des Pères de l'Eglise, mais de prouver par leurs ouvrages et par les traditions dont ils sont les monumens, la perpétuité et la vérité de la foi catholique. Son livre est comme un Traité de la religion, écrit par les plus savans hommes et les plus grands génies du monde. Nous l'exhortons à poursuivre son entreprise, qui présentera aux incrédules et aux pyrrhoniens des temps modernes le magnifique tableau du christianisme fondé par la main d'un Dieu, et marchant avec majesté de siècle en siècle jusqu'à nos jours, toujours vrai, toujours grand, toujours le même : *Sempiterna ejus virtus et divinitas, ita ut sint inexcusabiles.* (Rom. I. 20.)

LE COMTE DE MARCELLUS.

En nous félicitant de pouvoir communiquer à nos lecteurs ce jugement d'un écrivain aussi distingué par son goût que recommandable par sa haute piété, nous nous étions proposé d'y joindre quelques notes, mais elles auroient allongé outre même cet article et nous les avons réservées pour composer un second article qui aura principalement pour objet le *discours préliminaire* de M. l'abbé de La Chadenède, sur lequel nous demanderons à l'auteur de lui faire quelques observations.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le lundi 2 octobre au matin, Sa Sainteté a tenu au Quirinal un consistoire secret qu'elle a commencé par fermer la bouche, suivant l'usage, à M. le cardinal Amat de Saint-Philippe, promu le 19 mai dernier. Ensuite elle a nommé camerlingue M. le cardinal Jacques Giustiniani, secrétaire des mémoriaux. Sa Sainteté a proposé pour diverses églises, savoir :

Pour Porto, Sainte-Rufine et Ci-

vita-Vecchia, unis, M. le cardinal Emmanuel de Grégorio, transféré de Frascati; pour Frascati, M. le cardinal Louis Micara; pour l'église patriarcale d'Antioche *in partibus*, M. Antoine Piatti, transféré de Trébisonde; pour l'archevêché de Fermo, M. Gabriel Ferretti, transféré de Montefiascone; pour celui de Cagliari, M. Antoine Tore, transféré d'Ales; pour l'archevêché de Tarse *in partibus*, M. Fabius-Marie Asquini, délégué d'Ancône;

Et pour les évêchés suivans: A Warmie, M. André Stanislas de Hatten, transféré de Diana *in partibus*; à Pistoie et Prato, M. Jean-Baptiste Rossi, transféré de Pescia; à Marseille, M. Charles-Joseph-Eugène de Mazenod, transféré d'Icosie *in partibus*; à Citta della Pieve, M. Joseph-Marie Severa, abbé mitré et curé de Marino; à Fabriano et Matelica, M. François Faldi, chanoine prieur de Sainte-Pétrone à Bologne, grand-vicaire d'Orviète; à Grosseto, M. Jean-Dominique-François Mensini, chanoine prévôt de la cathédrale de Sienne; à Bovino, M. François Xavier Farace, curé à Rojeto; à Venouse, M. Michel de Gattis, chanoine de la collégiale de Rublano; à Nusco, M. François-Paul Mastropasqua, grand-vicaire de Castellamare; à Lodi, M. Gaëtan Benaglia, chanoine de Bergame; à Girgenti, le père Ignace Montemagno, mineur conventuel, provincial de Sicile; à Saint-Flour, M. Frédéric-Gabriel de Marguerye, grand-vicaire de Soissons; à Zagrab, M. George Haulik, prévôt de Zagrab; à Munkatz, M. Basile Popovicz, chanoine d'Eperies;

Et aux évêchés *in partibus* suivans: à Canate, avec le titre de suffragant d'Ostie et Velletri, M. Antoine Franci, grand-vicaire du diocèse; à Gratianople, avec le titre de suffragant de Varsovie, M. Thomas Chmielewski, prévôt de Polosk, grand-vicaire de Pultow et curé à Szyski; à Cariopolis, M. Raphël Serena, chanoine pénitencier à Naples, vicaire-curé, recteur du séminaire.

Ensuite Sa Sainteté ouvrit la bouche au cardinal Amat de Saint-Philippe, lui assigna le titre presbytéral de Sainte-Marie *in via*, et lui remit l'anneau de cardinal. On fit au Saint-Père la demande du *Pallium* pour les métropoles de Fermo et de Cagliari et pour l'évêché de Warmie.

Nous espérons n'avoir bientôt plus de nouvelles à donner du choléra, qui va de plus en plus en déclinant. Le 30 septembre, il y a eu 3 cas nouveaux, 64 guéris, 6 morts et 590 en traitement; le 1er octobre, 6 cas, 38 guéris, 3 morts et 555 en traitement; le 2, 5 cas, 69 guéris, 2 morts et 489 en traitement; le 3, 1 cas, 30 guéris, 5 morts et 395 en traitement; le 4, 1 cas, 77 guéris, 2 morts et 317 en traitement.

PARIS. — Vendredi dernier, messieurs Augé, Longuemare, Montès, Juste, Dorémus et Poiloup, nommés chanoines honoraires à la suite de la retraite ecclésiastique, ont été installés au chœur de Notre-Dame, par M. l'abbé Boudot, vicaire-général, président du chapitre.

Nous savons que les élèves et les maîtres du collége Stanislas ont éprouvé la joie la plus vive, en apprenant la promotion de leur vénérable chef. La lettre que M. l'Archevêque a adressée en cette occasion à M. l'abbé Augé, a doublé pour eux le prix de la faveur dont sa Grandeur venoit de l'honorer. Nous nous faisons un devoir de la publier ici.

« Paris, le 5 octobre 1837.

» Monsieur l'abbé,

» Dans le désir d'attacher au chapitre métropolitain ce qu'il y a de plus vénérable parmi les ecclésiastiques du clergé de Paris, je n'ai pu oublier, j'ai dû même

placer au premier rang le docte, le bon, le pieux supérieur du collége Stanislas. J'espère qu'il ne se refusera pas à contracter avec moi ce lien de plus. Je suis sûr que ses anciens et ses nouveaux élèves n'auront qu'une voix pour applaudir et pour souhaiter à leur père une longue suite de jours, sous l'habit de chanoine de la métropole. Ces vœux iront à mon cœur parce qu'ils en partent. Je veux être le premier à vous saluer de ce nouveau titre, et je charge M. Eglée de vous porter de ma part ce gage d'estime et de l'attachement bien tendre et bien respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

» † HYACINTHE, *Archevêque de Paris.*»

Cette lettre seule est la récompense la plus flatteuse de longs services rendus à la société, et au diocèse de Paris en particulier, par le vénérable ecclésiastique à qui elle est adressée. M. l'abbé Augé compte déjà dans le chapitre métropolitain de Paris huit élèves, dont deux ont été installés avec lui, MM. Juste et Poiloup.

C'est aux prières de sainte Clotilde que la France est redevable du précieux trésor de la foi, et cependant il n'existe pas à Paris de sanctuaire où elle soit spécialement honorée. Ce sont des enfans élevés dans la piété qui ont fait cette remarque et qui ont conçu la pensée de réparer cet oubli. Les jeunes personnes formées à la piété dans la maison des dames de Sainte-Clotilde, fondée par feu madame Desfontaines, rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine, se sont étonnées qu'il n'y eût encore dans la maison qu'un petit oratoire peu digne de son objet et du nom de la sainte patronne de l'établissement. Elles ont donc voulu s'unir pour élever une chapelle plus convenable. Elles ont associé à cette œuvre de zèle toutes les personnes élevées dans la maison depuis sa fondation il y a seize ans, et leur ont adressé une lettre pour les inviter à y concourir. Enfans d'une même famille, leur disent-elles, ralliées par une œuvre sainte, puissions-nous ainsi former pour jamais entre nous cette union chrétienne qui faisoit des premiers enfans de la foi un seul cœur et une seule ame.

Un conseil a été établi pour connoître de tous les détails de l'œuvre. Il est composé de six anciennes élèves de la maison (1), de trois élèves actuelles, de mesdames la supérieure et l'économe de la congrégation, de trois laïques et de M. l'abbé Levasseur. Le président est M. l'abbé Rauzan, supérieur ecclésiastique de la congrégation de Sainte-Clotilde. Ce conseil rendra compte de la recette et de l'emploi des fonds.

On s'étoit proposé d'abord de faire cette œuvre en *famille*, et une notice adressée à diverses personnes les prioit instamment de n'y donner aucune publicité. Mais un journal qui a eu connoissance de cette notice a voulu s'associer à cette œuvre et a réclamé l'honneur d'être de la *famille*. Il a publié la notice, fait son offrande et a invité ses lecteurs à concourir à un projet digne de l'intérêt de tous ceux à qui la foi est chère. Nous pouvons donc sans indiscrétion parler de cette honorable et religieuse entreprise qui attirera sans doute l'attention de nos lecteurs.

Madame la supérieure de la congrégation de Sainte-Clotilde, en consentant à l'œuvre conçue par ses élèves, a voulu que toutes les personnes qui y concourront fussent considérées comme bienfaitrices. Chaque mois une messe sera célébrée à leur inten-

(1) Mesdames comtesse de Laurencin, née Apolline de Moy; Riant, née Victorine Rouvray; de Lignières, née Mathilde de Batz; Ferrand de Missol, née Hortense Huvé; comtesse de Fitz James, née Cécile de Poilly, et Henri Etienne, née Lucie Tournadre de Noaillat.

Les trois laïques sont M. Marin Lévêque, conseil de la communauté; Lemarié, architecte, et Lehon, notaire, trésorier de l'œuvre.

tion dans la chapelle, et les communions des membres de la communauté seront faites ce jour-là à la même intention. Ces engagemens seront remplis à perpétuité, à dater du 1er juillet dernier.

M. l'Archevêque de Paris a approuvé le projet le 22 juin dernier et a ouvert la liste des bienfaiteurs en donnant une somme de 500 fr.

Dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, l'église de Montmorency a été le théâtre d'un vol sacrilége. Des voleurs s'y sont introduits par une fenêtre qu'ils ont brisée. Ils ont forcé la porte de la sacristie, pris trois calices, un ostensoir et les saintes huiles. Ils ont forcé toutes les armoires. Dans l'église ils ont forcé le tabernacle, pris le saint ciboire, après avoir déposé les saintes hosties sur l'autel. Un reliquaire a été ouvert, les troncs ont été forcés. Les voleurs n'en vouloient qu'à l'argent, car ils ont brisé plusieurs croix en cuivre argenté qu'ils ont abandonnées. La perte est estimée à 900 fr. Tous les habitans de Montmorency ont été vivement affectés de ce sacrilége.

M. l'évêque de Nantes qui avoit versé en voiture, comme nous l'avons vu, a été ramené à Nantes, où il est arrivé le mercredi 11, dit l'*Hermine*, dans un état de santé aussi satisfaisant que possible.

Il y a des journaux d'une singulière aménité pour le clergé. Le *Journal du Loiret*, qui s'imprime à Orléans, s'étonne que le clergé se soit rendu processionnellement du grand-séminaire à la cathédrale. Il est sûr que c'est là un trait d'audace incroyable de la part du clergé. Traverser une rue, quelle ambition ! Au surplus, il ne tiendra pas au *Loiret* que le clergé ne se repente de cet esprit d'envahissement. Car, après avoir rappelé avec éloge l'insulte faite à la croix, à Angoulême, le journaliste ajoute : *On vient à Angoulême de rappeler au clergé catholique la leçon qu'il reçut en juillet ; espérons qu'on la lui rappellera encore.* Ainsi, le *Loiret espère* qu'on renouvellera à Orléans ce qui s'est passé à Angoulême et à la révolution de juillet. Il *espère* donc qu'on abattra les croix avec des cris insultans, qu'on profanera et pillera les églises, qu'on fermera des séminaires, qu'on expulsera des curés, etc. Douce *espérance!* aimable provocation ! Voilà les vœux du *Loiret* pour la religion de son pays et pour un clergé composé de ses compatriotes ! *Les sentimens humains, mon frère, que voilà!*

Nous reproduisons avec plaisir le court éloge que fait l'*Hermine* de M. Joseph Bouyer, curé de Saint-Clément à Nantes, dont nous avons annoncé la mort.

« Il est peu de prêtres dont l'existence ait été aussi complètement consumée dans les soins continuels du ministère et la pratique des bonnes œuvres, et nul ne peut espérer de laisser une mémoire plus vénérée et plus bénie.

» Son souvenir est surtout précieux à ceux qui l'ont connu davantage, et ceux-là attestent qu'on rencontre rarement une ame aussi pure, un cœur aussi dévoué. Sa bonté naïve et touchante donnoit à son amitié et au commerce habituel de sa vie, un charme indéfinissable. On ne pouvoit le connoître sans l'aimer; et l'affection qu'on lui portoit ne pouvoit s'éteindre. Ses éminentes qualités se cachoient sous une angélique simplicité qui eût pu faire douter d'abord des richesses d'intelligence et de science qu'il possédoit. Mais ce qu'il ne pouvoit cacher, c'étoit son cœur, sa vive charité et cette piété sacerdotale dont ses derniers jours ont été tout radieux. Cette ame simple et élevée tout à la fois, étoit douée d'une force sublime. Dans l'exil et tout jeune encore, il s'étoit par sa vertu concilié le respect, et avoit

inspiré aux étrangers une haute et juste idée du clergé français. Cette force étoit puisée dans la foi, et elle s'est soutenue, manifestée, au milieu des cruelles douleurs supportées avec le plus héroïque courage. Pour nous, nous n'oublierons jamais ce calme dans la souffrance, cette vertu dominant la nature, ces lèvres pressant amoureusement l'image du Dieu mourant, et cette ame vivant déjà au ciel au moment où le mal rongeoit sa proie.

» Trente ans, ce bon prêtre vecut parmi nous; tous le louent, mais les pauvres le pleurent et de nombreux amis qu'il avoit conquis dans le malheur et dont il fut l'appui, le regrettent comme un père.

» Cette année fut marquée par une œuvre digne de toute sa vie. Dans sa paroisse natale, où sa nombreuse famille se distingue par ses mœurs patriarcales et ses vertus chrétiennes, il a fondé et doté une maison d'instruction pour les jeunes enfans et de secours pour les pauvres. »

Le 4 octobre, M. l'abbé de Ram, recteur de l'Université de Louvain, a célébré dans l'église Saint-Pierre de cette ville une messe solennelle pour l'ouverture des cours de l'Université catholique. Après la messe, le cortége s'est rendu dans le grand auditoire du collége du Pape, qui a été quelque temps le collége philosophique, et là le vice-recteur, M. Dekock, a prononcé un discours français dont le but étoit de faire voir que la discipline suivie par l'Université étoit un moyen de succès pour les études, et pourroit avoir une grande influence sur l'avenir des élèves.

Dans le semestre qui commence, les cours de la faculté de théologie seront ainsi qu'il suit : M. Beelen expliquera trois fois par semaine les Psaumes, les Proverbes et l'Ecclésiaste. Il donnera aussi trois fois par semaine des leçons d'hébreu, de chaldaïque, de syriaque et d'arabe, en expliquant des morceaux écrits dans ces différentes langues. M. Wouters, doyen de la faculté, continuera le samedi l'histoire ecclésiastique moderne, et trois autres jours, après une introduction sur l'histoire générale de l'Eglise, il parcourra les trois premiers siècles. M. de Ram, recteur, exposera deux fois par semaine les principes de droit ecclésiastique public. Verhoeven, secrétaire de la faculté, expliquera quatre fois par semaine le troisième livre des Décrétales. M. Malou, expliquera deux fois par semaine le traité de la Trinité, et M. Verkest, président du collége des théologiens, traitera quatre fois par semaine des sacremens de l'ordre et du mariage.

Deux pédagogies sont établies près l'Université ; le collége du pape Adrien VI pour les élèves de philosophie, et celui de Marie-Thérèse pour les élèves des sciences et de la médecine.

On n'a pas peur partout de l'influence du clergé sur l'éducation. A Saint-Trond, en Belgique, les habitans souhaitoient depuis long-temps qu'il y eût des prêtres au collége de la ville pour y donner l'instruction. Sur la demande que la régence de Saint-Trond a faite à M. l'évêque de Liége, le prélat a envoyé deux professeurs du petit séminaire de Rolduc, MM. Demal et Boelen. M. Demal a été nommé principal du collége et a célébré le 5 octobre dans la grande église une messe solennelle à laquelle les élèves ont assisté. Le curé qui se félicite beaucoup des nouveaux arrangemens a prononcé un discours. On espère que le collége va prospérer sous sa nouvelle direction.

M. l'évêque de Lausanne a fait dernièrement sa visite dans le district d'Echallens, où il y a plusieurs paroisses mixtes. Quand les catholiques de ce district apprirent la prochaine arrivée du prélat, ils se préparèrent de toute manière à le rece-

voir. Ces préparatifs se firent avec ardeur. Le préfet a constamment accompagné le prélat d'une paroisse à l'autre, et un escadron de dragons à cheval l'escortoit. Les églises étoient ornées, même au dehors. Les protestans ont voulu assister à la cérémonie et plusieurs en ont été touchés. Lorsqu'il s'est agi de quitter le district, l'escorte vouloit suivre le prélat jusqu'à Yverdun, mais il l'a remerciée et l'a priée de ne pas aller plus loin.

De là M. l'évêque se rendit à Yverdun, qui, comme on sait, est aussi du canton de Vaud. On se rappelle que M. le curé d'Yverdun a quêté l'année dernière en France pour trouver les moyens de bâtir une église catholique. Il paroît qu'il a recueilli des fonds pour son entreprise; les travaux sont commencés, et les constructions sont déjà à trois pieds du sol. M. l'évêque a béni une pierre de l'angle de l'édifice. Le prélat étoit en habits pontificaux, assisté de quinze ecclésiastiques également en habits sacerdotaux. Les catholiques de la paroisse et beaucoup de protestans étoient présens. M. l'évêque a prononcé sur le terrain une allocution suivie de la bénédiction pastorale. Il est ensuite allé célébrer la messe dans la chapelle provisoire, au château de la ville, et a encore prononcé là un discours rempli de sages avis. Tous les protestans ont été édifiés, et le préfet en a témoigné sa satisfaction.

Pendant que les troupes occupoient les communes catholiques de Glaris, et que l'on prétendoit qu'elles ne les quitteroient qu'après la prestation du serment du clergé, plusieurs ecclésiastiques du canton s'adressèrent à M. l'évêque de Coire pour lui demander une direction à cet égard. Il leur fut répondu, le 22 août, qu'ils pourroient prêter serment, si on l'exigeoit d'eux, mais *sous la condition seulement qu'il ne renfermeroit rien de contraire à la religion ni aux lois de l'Eglise.*

Le 24 septembre, le gouvernement de Glaris fit publier un ordre par lequel il étoit enjoint à toutes les autorités, comme à tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques, ainsi qu'à tous les citoyens et habitans du canton qui avoient atteint l'âge de 18 ans, de comparoître le dimanche 1er octobre, à 10 heures du matin, par-devant l'assemblée cantonnale, pour prêter le serment qui leur étoit prescrit; déclarant que les absens seroient considérés comme ayant prêté ledit serment.

Le 29 septembre, le clergé catholique du canton adressa au gouvernement une requête pour lui annoncer qu'il ne pouvoit point satisfaire à l'ordre publié le 24, par le motif qu'il lui étoit défendu par l'autorité supérieure ecclésiastique compétente de prêter le serment exigé, à moins qu'il ne fût suivi de la réserve indiquée ci-dessus. Mais il fut répondu à cette requête le 29, que le motif qu'elle renfermoit pour refuser la prestation du serment n'étoit point suffisant; qu'en conséquence le clergé catholique étoit invité de nouveau à se rendre le 1er octobre à l'assemblée cantonnale pour prêter le serment ordonné par la nouvelle constitution.

Le même jour, le clergé qui avoit reçu cette nouvelle invitation déclara au gouvernement qu'il ne pouvoit y obtempérer, attendu qu'étant subordonné à l'autorité supérieure ecclésiastique, il devoit exécuter ce qui lui avoit été prescrit par elle.

Le 1er octobre, le landammann rendit compte à l'assemblée cantonnale de ce qui s'étoit passé, et lui déclara que le gouvernement examineroit avec attention les réclamations qui lui avoient été adressées par le clergé catholique, mais qu'en attendant on procéderoit à la pres-

tation du serment des autorités et des citoyens, conformément à la publication qui en avoit été faite. En conséquence, après avoir fait lire la formule, le serment fut prêté. Voulant ensuite tranquilliser les catholiques sur le serment qu'ils venoient de faire, il leur adressa une allocution, dans laquelle il leur déclara qu'ils ne devoient avoir aucune inquiétude sur l'exercice de leur religion et qu'on n'exigeroit de leurs pasteurs que le serment qu'ils pourroient prêter en toute sûreté de conscience; qu'il espéroit donc qu'on finiroit par s'entendre et par vivre en frères qui ne devoient avoir tous qu'un but commun, le bonheur de la patrie. Il termina par annoncer à l'assemblée que le gouvernement de Zurich renonçoit à toute indemnité pour les frais que pouvoit lui avoir causés la levée des troupes; que cette circonstance devoit concourir encore à amener une entière conciliation.

Nous annoncerons plus tard la détermination que le gouvernement de Glaris aura prise relativement au clergé.

Le diocèse de Bergame a perdu dans ces derniers temps des sujets distingués. M. Marc-Celius Passi, ancien archiprêtre de la cathédrale et grand-vicaire de l'évêque, est mort après une longue vie passée sur le chandelier de cette église. C'étoit un homme aussi instruit que zélé, et qui a laissé de grands exemples au clergé.

Le chanoine Joseph Benaglia, ancien professeur de théologie, puis recteur du séminaire, et enfin vicaire-général capitulaire et grand-vicaire de l'évêque actuel, M. Morlacchi, est allé aussi recevoir la récompense de ses travaux. Ses longs jours se passèrent ou dans de pieuses fonctions ou dans l'étude des sciences sacrées. Il étoit du petit nombre de ceux qui fouilloient des trésors dans les anciennes sources de la théologie. La jeunesse des deux sexes occupa surtout sa charité, et il a laissé en particulier pour les filles une institution de religieuses animées de son esprit. Sa piété, sa douceur, son humilité en faisoient un modèle.

Son frère, Gaëtan Benaglia, chanoine théologal de Bergame, vient d'être nommé par l'empereur d'Autriche à l'évêché de Lodi. C'est une perte pour Bergame, mais en même temps on doit féliciter l'église de Lodi d'acquérir un prélat distingué par ses qualités, sa prudence et son esprit de douceur.

On lit dans une lettre d'Alexandrie publiée par le *Morning-Chronicle* un trait remarquable du vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali. Une femme Turque de Candie s'étoit depuis peu convertie à la religion chrétienne. Ayant fait un héritage, elle s'adressa au tribunal mahométan pour entrer en possession de son legs. Le tribunal décida qu'en se faisant chrétienne elle avoit perdu tous ses droits à l'héritage. Cette femme réclama auprès de Méhémet-Ali, qui la fit rétablir immédiatement dans ses droits, ajoutant qu'il n'admettoit aucune différence dans les droits des habitans, à raison de la différence des cultes. Cette décision est tout-à-fait une nouveauté dans un pays soumis aux Musulmans.

POLITIQUE.

Un député de la précédente session, qui est en même temps journaliste, vient de publier une prophétie effrayante, par laquelle le gouvernement de juillet est menacé d'une fin non moins malheureuse que celle de la restauration, s'il n'avise promptement à quelque moyen d'échapper à la nouvelle puissance révolutionnaire dont M. Jacques Laffitte est à la veille de disposer. Ce présage est fondé sur ce que le banquier des glorieuses

journées a su trouver dans sa force de capacité financière et politique, le secret de se replacer à la tête de neuf journaux et de cinquante millions de commandite, qui vont faire tourner dans sa main et pivoter autour de lui, non-seulement tout le menu commerce, mais tous les petits actionnaires et bailleurs de fonds de la capitale.

Le signataire de ce mauvais pronostic, M. Emile de Girardin, paroît avoir pris chaudement l'alarme à la vue des neuf journaux et des cinquante millions sur lesquels s'appuie et se rétablit comme par enchantement la nouvelle raison de M. Jacques Laffitte, le célèbre *berceau de la révolution de* 1830. Elever un autel contre cet autel; opposer une force de deux cents millions à la force des cinquante millions de M. Jacques Laffitte; établir banque contre banque, maison de prêt contre maison de prêt; s'emparer des cliens de ce perfide séducteur; les attirer et les gagner à soi par des tentatives quatre fois plus fortes, en leur prêtant quatre fois plus d'argent; tels sont les conseils inspirés à M. Emile de Girardin par ses bienveillantes sollicitudes pour le gouvernement de juillet. Quant aux neuf journaux dont il faut songer à contrebalancer l'influence en même temps que celle des cinquante millions de M. Jacques Laffitte, il croit que cette autre puissance tomberoit également devant un journal auquel le trésor public assureroit deux cent mille lecteurs. Ce conseil est peut-être bon; mais il a contre lui l'inconvénient d'être donné par un journaliste, et de trop ressembler à celui d'un certain *orfèvre*, qui ne sait conseiller non plus que les achats de bijoux.

Il semble que certains membres du barreau aient encore plus de peine que le *Constitutionnel* à renoncer au ton facétieux qu'ils avoient pris dans les dernières années de la restauration, à l'égard de la religion et de ses ministres. Voici d'abord un avocat qui, en plaidant dernièrement pour un cocher de place, crut pouvoir présumer assez mal du goût de son auditoire et de ses juges pour se faire un moyen de succès de cette tournure d'expressions joviales : « Voilà qu'un beau jour, dit-il, ou plutôt une certaine nuit, le cocher, mon client, ayant voulu rentrer à sa station, trouva la porte fermée. Vainement il frappa, plein d'une foi chrétienne; il ne lui fut point ouvert. L'efficacité du précepte évangélique venant ainsi à lui manquer, il eut recours à l'intervention humaine des magistrats... » Nous le disons à regret; mais cette gentillesse ne fut pas mal prise; au contraire. L'orateur avoit calculé avec raison que cela feroit grand bien *au cocher, son client*, comme il l'appeloit.

Un second exemple du même genre d'éloquence a été donné, il y a quelques jours, par un autre avocat, à l'audience de la police correctionnelle. Il avoit à défendre deux locataires, le frère et la sœur, qui, en exerçant des voies de fait contre leur propriétaire, l'avoient appelé *vieux jésuite*. La première de ces deux expressions, disoit l'avocat, n'est point une injure quand elle s'applique à un homme qui a passé la soixantaine. « Appeler un homme jésuite, ajoutoit-il, c'est lui dire qu'il est de mauvaise foi, j'en conviens. Mais qui sondera les replis du cœur des prévenus, et pourra nous dire s'ils n'aiment pas, ne considèrent pas à haut point les Révérends Pères Jésuites? Je connois d'honorables personnes qui font grand cas des Jésuites, et qui croiroient faire grand honneur à autrui en l'appelant jésuite. »

Ce mauvais genre de facétie du barreau, nous le laisserions passer pour ce qu'il vaut, s'il ne servoit à constater la continuation d'un état de choses que beaucoup d'honnêtes gens croyoient fini. Il ne l'est point, comme on peut le voir; il ne l'est point, malgré toutes les assurances contraires qui nous en avoient été données par les comédiens de la restauration, lorsqu'ils en furent venus d'eux-mêmes à convenir qu'ils étoient las de se moquer du monde, et que c'étoit assez

abuser de l'ineptie publique. Véritablement nous sommes désolés pour l'honneur de la magistrature et du bon goût, qu'on puisse encore assez compter sur des effets de passion ou de niaiserie comme ceux-là, pour y chercher des moyens de succès auprès des hommes sérieux qui sont chargés de rendre la justice, et qui ont sans doute à cœur qu'elle ne perde pas son caractère de gravité.

PARIS, 16 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* publie ce matin la dépêche télégraphique suivante de Toulon le 14 octobre. Elle est adressée par le général Trézel au ministre de la guerre.

« Ben-Tamtam, le 2 octobre.

» Les brigades Nemours et Trézel, avec l'artillerie de siége, ont pris position au marabout de Ben-Tamtam, sur la rive gauche de l'Oued-Zenati.

» Le général Rulhière, avec les deux autres brigades et le gros du convoi, a dépassé le Raz-el-Akba.

» Je compte prendre position demain près de Mehères, à sept lieues de Constantine.

» L'ennemi n'a pas paru.

» Le bey a quitté sa position de Raz-el-Akba et s'est retiré à trois lieues de sa capitale.

» La santé de l'armée est bonne. »

— Le prince de Joinville, débarqué à Bone le 6 octobre, est parti sur-le-champ pour rejoindre l'expédition de Constantine. Le commandant de Bone lui a donné une forte escorte et deux pièces de campagne pour assurer sa marche.

— Une lettre de Kirchberg, le 5, adressée au journal la *France*, porte que le 29 septembre M. le duc d'Angoulême a permis que tous les Français présens à Kirchberg eussent l'honneur d'être reçus par M. le duc de Bordeaux, et que le jeune prince a donné de nouvelles preuves d'un esprit aussi aimable que réfléchi. La famille exilée faisoit ses préparatifs de départ, et tout annonçoit qu'elle se rendroit encore à Goritz.

— Par ordonnance du 13, sont nommés : procureur du roi près le tribunal d'Alais (Gard), M. Ladevèze; procureur du roi à Florac (Lozère), M. Gauger; procureur du roi à Vienne (Isère), M. Latour; juge à Brives (Corrèze), M. Richefort; juge à Tulle (Corrèze), M. Pasquet: juges suppléans au même tribunal, MM. Favart et Floucaud-Penardille.

— Par ordonnance du même jour, un nouveau crédit supplémentaire d'un million est ouvert sur l'exercice 1837 au ministre secrétaire-d'état des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, pour le paiement des primes relatives à la pêche de la morue et de la baleine.

— Une autre ordonnance étend le bénéfice de l'amnistie au nommé Edeline, condamné par contumace à la peine de la déportation par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 19 septembre 1832.

— M. Las-Cases est parti samedi pour Brest; il s'embarquera de là pour Haïti, chargé d'une mission diplomatique.

— M. de Bourqueney, premier secrétaire de l'ambassade de Londres, est arrivé hier à Paris. Le *Journal des Débats* dément les bruits répandus sur son rappel. M. Bourqueney vient, dit-il, en vertu d'un congé qu'il a sollicité.

— On annonce pour le 20 de ce mois une grande revue qui seroit passée par Louis-Philippe en personne dans la cour des Tuileries.

— Il est question au ministère de la guerre de la formation d'une nouvelle compagnie de vétérans, afin que le service soit réparti sur un plus grand nombre et devienne moins pénible.

— Dans une de ses dernières séances, le conseil-général de la Seine a approuvé l'établissement d'un marché à Vaugirard, et rejeté le projet d'un marché aux fourrages à Alfort.

— On dit que le même conseil vient d'autoriser la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain à établir la tête de ce chemin rue Tronchet, près la Madeleine.

— Un concours pour la chaire de

pharmacie et de chirurgie organique, vacante à la Faculté de médecine de Paris, sera ouvert le 1er février 1838 devant cette faculté.

— M. Cochin père, ancien maire du 12e arrondissement, est mort jeudi dernier à l'âge de 81 ans. Il étoit neveu de l'abbé Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et fondateur de l'hospice qui porte son nom. M. Cochin avoit été quelque temps député à la chambre. Par son testament il laisse 1000 fr. aux pauvres du 12e arrondissement, et autant aux pauvres du 11e sur lequel il demeuroit.

— M. Persigny, condamné par contumace dans la conspiration de Strasbourg, va, *dit-on*, se constituer prisonnier.

— Sorin de Longpré, condamné en trois ans de prison pour escroquerie, obtint sa grâce par la médiation de quelques personnes charitables auxquelles il en avoit imposé par un extérieur religieux. Il vint à Paris où il recommença à exercer son genre d'industrie. Une première condamnation à six mois de prison ne le corrigea point. Il se disoit chargé de différentes acquisitions par différentes *communautés*. Plusieurs marchands de la *capitale* furent trompés par ses belles paroles et par ses airs d'homme consciencieux. Ils lui fournirent des marchandises qui furent mises au mont-de-piété. Sur leurs plaintes, Sorin a été arrêté et s'est mal défendu à l'audience. Il a prétendu que d'excellentes spéculations alloient se terminer à son avantage, et que si les plaignans ne l'avoient pas fait arrêter il les auroit désintéressés. Le tribunal, sur les conclusions du procureur du roi, l'a condamné à trois ans de prison. Il sera bon de retenir son nom pour être en garde quand il sortira.

— Dans les premiers jours du mois d'octobre un vol considérable a été commis chez un notaire du faubourg Saint-Germain. Un des clercs de l'étude a été arrêté.

— Vendredi, dans l'après-midi, une rixe violente a eu lieu sur la place de l'Europe au point où se réunissent les nombreux curieux qu'attire le spectacle du départ et de l'arrivée des wagons du chemin de fer de Saint-Germain. Là, comme dans tous les endroits où la foule se porte, on rencontre des spéculateurs avec des tables, des bancs et des charrettes, et à moins de payer une contribution qu'ils imposent, on ne peut rien voir. Des individus impatientés de se trouver derrière une triple haie de spectateurs plus élevés de trois pieds, renversèrent les bancs et les tables avec tant de violence que plusieurs personnes faillirent être précipitées par-dessus le parapet. Les loueurs de places commencèrent à s'ameuter, une rixe sérieuse s'engagea, et le combat alloit devenir sanglant, car les agens de police étoient en trop petit nombre pour s'y opposer, quand le départ d'un convoi vint heureusement faire diversion, en faisant succéder le sentiment de la curiosité à celui de la colère.

— M. Froidefond Desfarges, conseiller à la cour royale de Paris, va bientôt partir pour la Guadeloupe, son pays natal.

— Le nouveau ministre des affaires étrangères du sultan Mahmoud, Reschid-Bey, venant de Londres où il étoit ambassadeur extraordinaire, vient de quitter Paris pour se rendre à Constantinople.

— Les bibliothèques Royale, du Conservatoire et de l'Hôtel-de-Ville ont été rendues au public aujourd'hui.

— Le *Moniteur* a publié hier l'état comparatif des recettes des neuf premiers mois de 1837 avec celles des exercices 1835 et 1836.

Il résulte de ce tableau que les recettes de 1837 présentent un excédant de 29,847,000 fr. sur l'exercice 1835, et de 6,502,000 sur l'exercice 1836.

Les recettes du troisième trimestre ont excédé de 16,541,000 fr. celles du premier, et de 5,856,000 celles du deuxième trimestre.

Ces augmentations proviennent principalement des droits d'enregistrement et de ceux sur les tabacs et les boissons. La

tat. pour les lettres y figure pour 996,000 francs, le produit des malles-postes pour 118,000 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil général des Ardennes a encore émis le vœu cette année d'établir à Reims une cour royale pour les départemens de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes.

— M. Reilly a été élu président de la chambre de commerce du Havre, en remplacement de M. Perquet père.

— Un nouveau bateau à vapeur, le *Phénix*, destiné à faire le service de paquebot régulier entre le Havre et Londres, va bientôt être lancé à la mer.

— On vient de déposer à la préfecture de la Meuse deux projets importans ; ils ont pour objet la création d'un canal, à partir du département de la Marne pour rejoindre le Rhin à Strasbourg, et l'établissement d'un chemin de fer de Paris à Strasbourg, qui traverseroit une partie du département.

— Depuis plusieurs jours le service des bateaux à vapeur sur le Rhône, de Lyon à Avignon, est suspendu par suite des basses eaux.

— La fabrique de soierie de Lyon retombe dans la stagnation de l'hiver dernier. L'ouvrage est à la veille de manquer complètement.

— Dimanche 8, deux jeunes gens étoient près de se noyer dans la Saône, lorsque M. Goujon, teneur de livres, s'est précipité dans l'eau pour les retirer. Il les a ramenés tous deux sains et saufs à bord.

— On a enregistré le 10 à Marseille, 15 décès, dont 2 cholériques.

— Le conseil municipal de cette ville a décidé dans sa séance du 5 que les loyers de 150 fr. et au-dessous seroient dégrevés de toute contribution mobilière et personnelle.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles qu'on reçoit par la voie du télégraphe sont trop sèches et trop concises pour pouvoir donner une idée un peu satisfaisante de la situation de l'Espagne et des opérations de la guerre. C'est tout au plus si les lettres et les journaux qui arrivent par les courriers ordinaires sont suffisans pour faire distinguer quelque chose de précis au milieu de cette confusion et de ce pêle-mêle d'événemens. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on y découvre à peu près jusqu'à la date du 6 octobre :

Les élections causoient dans les provinces et surtout dans les grandes villes un redoublement de fièvre et d'agitation. A Cadix, la violence des troubles avoit forcé d'y renoncer. L'autorité militaire, comme l'autorité civile, se trouvoit impuissante pour les protéger, et on demandoit là-dessus au gouvernement des instructions, qu'il donnera peut-être, mais qu'il n'est pas en état de faire exécuter. A Barcelonne, les choses ne se passoient pas mieux. Telle étoit l'animosité des partis, qu'un électeur a été tué en pleine assemblée électorale.

On est parvenu à trouver cinq ministres pour composer le nouveau cabinet de la reine ; mais il a fallu en quelque sorte les y faire entrer de force, après avoir frappé à toutes les portes. Il paroît que c'est le portefeuille des finances qui a le plus effrayé les hommes d'état auxquels il a été offert. On en cite seize qui l'ont refusé avant qu'il s'en soit rencontré un qui ait eu la hardiesse de le ramasser. Quoique Marie-Christine ne manque pas d'énergie, on prétend savoir qu'elle perd la tête au milieu de tout ce désarroi. De même qu'on crioit il y a quelques années : Vive le roi absolu (*rey netto*), elle veut qu'on crie maintenant Vive l'*estatuto réal* ; sans quoi elle menace, dit-on, d'employer les voies de rigueur, les coups d'état, ou les coups de tête, pour parler plus juste. Mais la pauvre dame a beau se débattre ; la révolution est plus forte qu'elle, sans compter don Carlos.

avarre a été si dégarnie de troupe le gouvernement de Madrid. pour er les armées de l'intérieur, qu'elle ıve abandonnée presque entière- ıux forces carlistes. Il arrive de là qui reste d'auxiliaires anglais est écontent et fort négligé par le mi- e la guerre de Marie-Christine, et plus par son ministre des finances. ois, M. O'Donnell a obtenu du nement espagnol un à-compte de piastres fortes pour ses soldats. Le neur de Saint-Sébastien, nanti de omme, a voulu la répartir entre les ns espagnols et les Anglais : ces s se sont révoltés; on est parvenu ant à renfermer trois compagnies château, et cinquante hommes ont ıdamnés à deux ans de prison à a.

s les bataillons carlistes station- ı sud et à l'est de Pampelune pa- ıt devoir venir dans le Guipuzcoa, i fait présumer un plan d'attaque les lignes d'Hernani.

lettres récentes de Londres arri- de Saint Sébastien par le bateau à ır, annoncent qu'il s'y prépare une *ition de dix* régimens anglais; on re même ces régimens.

A la séance du 6 le ministre de la : a adressé la parole aux cortès au lu nouveau ministère; ce discours erminé par une adhésion pleine et e à la proposition de M. Osca, pro- on qui tendoit à retirer au gouver- ıt les pouvoirs extraordinaires dont it été investi par les cortès. M. Cal- de Barca demande la levée de l'é- siége qui pèse sur la province. Le tre de la guerre loue les désirs du inant et termine en avouant ingé- ent que pour éteindre le fléau de la e civile il faut de l'*argent*, encore de *nt* et toujours de l'*argent*.

Voici les trois dernières dépêches aphiques publiées par le *Moniteur* :

« Perpignan, le 13 au soir.

y a eu des excès à Barcelonne, le 8, pendant les élections du 2e arrondissement. L'électeur Veheils a été tué. Le gouverneur Puig a annoncé des mesures énergiques pour assurer la liberté des votes.

» Le baron de Meer est arrivé à Vich le 9.

» Valence étoit tranquille le 5.

» Le 3, le général Riego, gouverneur de Castellon de la Plana, a été tué seul dans une sortie contre 600 carlistes de la bande de Rufo, sa troupe ayant lâché pied, abandonnant 300 fusils. »

« Bordeaux, le 13 octobre.

» Une affaire assez sérieuse a eu lieu le 5 à Retuerta, où le prétendant, après avoir attaqué la division Lorenzo, a été battu et poursuivi jusqu'à Santo-Domingo, par ce général et Espartero.

» L'ennemi a laissé sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés, et beaucoup de prisonniers; les généraux de la reine continuent à le poursuivre.

» La mort du chef Zurbano est démentie; il étoit le 6 à Logrono. »

« Narbonne, 15 octobre.

» Le 9, Valence étoit fermée à cause de l'approche de mille carlistes. Esperanza, après être entré à Chiva, alloit au sud de la province. 1,200 hommes de la colonne de Buil le poursuivoient. Borso, avec 1,500 hommes, est arrivé à Segorlée.

» Le 12, à Barcelonne, beaucoup d'électeurs émigroient et laissoient le champ libre aux bullangueros. Les assassins de l'électeur Veheils n'ont pas été arrêtés. Le brigadier Puig avoit été destitué. Barcelonne étoit sans autorité militaire pour maintenir l'ordre. »

Le ministre des finances de Belgique vient de présenter à la chambre des représentans un projet de loi qui établit un système nouveau pour le monnayage de l'or. Afin de se rapprocher du prix de l'or qu'on ne peut se procurer depuis long-temps qu'en payant une prime, les pièces d'or seront un peu plus légères, tout en conservant la même valeur.

— Les journaux de Brighton se plaignent de l'indiscrétion avec laquelle les curieux se portent sur les pas de la reine Victoire, et craignent qu'on ne la dégoûte ainsi de cette résidence, en la privant de toute liberté.

— Une pièce d'or à l'effigie de l'empereur Néron a été trouvée il y a quelques semaines près de Durham. Cette pièce est parfaitement conservée.

— La reine des Pays-Bas, Frédérique-Louise-Willhelmine, sœur du roi de Prusse, est morte le 12 octobre, à 63 ans.

— Le roi de Hollande a annoncé qu'il n'ouvriroit point en personne la session des états-généraux. Il sera remplacé par le ministre de l'intérieur.

— Madame la duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin est arrivée le 8 à Francfort.

— Du 8 au 9 octobre, 7 personnes ont été atteintes du choléra à Berlin, et 5 ont succombé.

— S. M. l'empereur de Russie, le grand-duc héréditaire, le grand-duc Michel sont arrivés à Odessa dans la nuit du 17 septembre.

— A la date du 26 septembre la situation commerciale s'amélioroit aux Etats-Unis.

AVIS.

Le Gérant, **Le Bengue.**

BOURSE DE PARIS DU 16 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 85 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 20 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2450 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1167 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1195 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 20 c.
Emprunt romain. 101 fr. 0/0
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2878.

JEUDI 19 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LE PRÉDICATEUR (1),

PAR M. MOREL,

Chanoine théologal de Paris.

L'auteur n'a point pensé à reproduire les pensées et les maximes si bien exprimées dans les ouvrages de Fénelon, de Gaichies, et même dans le *Traité de l'éloquence de la chaire*, par le cardinal Maury. Outre ces excellens ouvrages, il en est d'autres dont la forme et le but étant moins littéraires, n'en renferment pas moins d'excellens conseils sur la manière d'annoncer avec fruit la parole de Dieu. Le livre de M. Morel se rapproche davantage de ces derniers; mais il en diffère cependant en ce qu'il s'est surtout proposé d'inspirer au prédicateur le goût de la lecture et de l'étude de l'Ecriture sainte. Il accumule les autorités pour lui prouver que telle est la principale source à laquelle il doit puiser ses enseignemens et ses inspirations. Ces autorités ne peuvent être plus imposantes; ce sont d'abord les auteurs sacrés qui recommandent les livres sortis de leur plume; ce sont les Pères, les conciles, les fondateurs d'ordre, les docteurs de tous les temps qui tiennent le même langage. C'est l'Ecriture, disent-ils, que le prédicateur doit lire avec assiduité; c'est elle qu'il doit méditer, parce qu'elle l'aide à se réformer lui-même avant de réformer les autres; parce qu'elle nourrit le cœur; que c'est dans ses divines pages que sont écrits nos dogmes, les mystères de la foi, la règle des mœurs; qu'elle est la source de la véritable éloquence, en donnant au discours de la variété, de l'attrait, de la force, de l'autorité. Ainsi s'exprime la tradition dont M. Morel a reproduit les nombreux témoignages. Peu jaloux de se parer d'une érudition d'emprunt, il avoue franchement qu'il est redevable de ces citations à un auteur aujourd'hui oublié.

« Depuis long-temps, dit-il, je voulois résumer mes idées et mes lectures sur la bonne manière de prêcher, et me donner à moi-même comme un code de prédication. En m'occupant de ces pensées, j'ai rencontré les *lieux communs* du père Balinghem. Dans une introduction, il prouve que la connoissance des Ecritures est indispensable au prédicateur. Comme j'avois les mêmes vues, je me suis mis à le traduire, afin de mieux pénétrer ses raisons et de graver davantage en ma mémoire les citations dont il est si riche. N'ayant pas dessein de lui faire précisément les honneurs d'une traduction, mais de transcrire pour mon avantage... et de mettre en circulation pour les autres des avis salutaires et essentiels, relégués dans l'interminable préface d'un énorme et vieux livre latin, je ne me suis pas gêné pour ajouter, retrancher et changer, quand je l'ai cru bon...

» On voit bien que mon dessein n'est point de faire un livre qui présente les règles de l'art de bien dire, à prendre le mot dans l'acception ordinaire et classique. Ces livres-là ne manquent pas. Nous avons des essais, des principes d'éloquence, et des recueils des modèles. Si les ouvrages de ce genre pouvoient jamais for-

(1) 1 vol. in-12, 2 fr. 50 c. et 3 fr. 50 c. franc de port. Chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9, et au bureau de ce Journal.

mer un éloquent et saint prédicateur, l'Eglise de France en fourmilleroit. Nos vues sont différentes. Nous estimons beaucoup ces livres et leurs auteurs; et c'est précisément parce que nous croyons qu'il est impossible de dire, d'écrire et de choisir mieux qu'eux, que nous nous garderons bien de nous engager dans la même carrière. Notre but à nous, c'est d'entrer plus à fond dans l'étude du ministère du prédicateur. »

On ne peut qu'applaudir à la sagesse de ces réflexions et à l'utilité de ce plan. Toutefois, si pour former un ministre de l'Evangile, tel que le désire avec raison M. Morel, la méditation des livres saints est nécessaire, elle ne suffit pas. Il est trop éclairé pour ne pas savoir qu'une étude méthodique des dogmes catholiques, de la discipline de l'Eglise, des saints Pères, de nos meilleurs moralistes, des auteurs ascétiques, des principaux apologistes de la religion, sont des mines auxquelles un prédicateur ne sauroit puiser trop souvent et trop abondamment. S'il les exploite avec piété, avec persévérance; s'il est doué d'un esprit judicieux et d'un cœur riche en sentimens élevés, s'il est en même temps dirigé par l'expérience et la connoissance des hommes, il ne lui manquera rien pour illustrer la chaire, et ce qui vaut encore mieux, pour entraîner et changer les auditeurs. M. Morel n'a pas la moindre envie de révoquer en doute l'utilité de toutes ces qualités naturelles ou acquises. Toutefois il en parle fort peu ou n'en parle qu'incidemment. Une seule chose, l'étude de l'Ecriture, l'a préoccupé, et il s'est borné à en confirmer la nécessité par les plus imposantes autorités. Le but de son livre ainsi déterminé ne laisse pas que d'être *fort utile, à une* époque surtout où les livres saints sont trop peu lus et médités. On reconnoît d'ailleurs, lorsque l'auteur parle lui-même, cette vivacité de foi, cette fermeté de conviction qu'on aime toujours dans un écrivain, mais qui doit surtout distinguer un bon prêtre. C'est elle sans doute qui l'a entraîné quelquefois à adresser des leçons un peu dures à certains prédicateurs. Il n'y a qu'un zèle indigné qui puisse expliquer les reproches, sans doute mérités, que leur adresse un ecclésiastique aussi remarquable par sa piété et l'aménité de son caractère.

Nous ne discuterons point avec lui quelques autres jugemens qui pourroient être contestés, et en particulier celui qu'il exprime sur les instructions en forme de dialogue et sur les conférences où il n'y a pas d'interlocuteur. Les observations de M. Morel nous semblent moins applicables à ce genre de discours auquel il est fort peu favorable, qu'aux abus qui peuvent s'y glisser. Peut-être auroit-il bien fait de se borner à signaler ces derniers. Du reste ce n'est-là que l'objet d'une note. Le livre tout entier a un but utile. N'auroit-il d'autre mérite que de faire connoître l'opinion des saints Pères sur la bonne manière de prêcher, l'auteur n'en auroit pas moins rendu un véritable service à ceux qui sont appelés à monter dans la chaire chrétienne. F.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le mardi 17 au soir, le mariage de la princesse Marie avec le prince Alexandre de Wurtemberg a été fait à Trianon. Nous devons d'abord démentir ce qui a été avancé par quelques journaux, qu'il y avoit eu une stipulation expresse que les enfans seroient élevés, les uns dans la

religion du père, les autres dans celle de la mère. Il n'y a point eu de stipulation semblable, et le bref du Saint-Père à la princesse lui impose l'obligation *sub gravi* d'élever tous ses enfans dans la religion catholique.

M. l'évêque de Versailles a reçu au nom de l'Eglise le consentement mutuel des deux époux. Il leur a rappelé les conditions énoncées dans le bref de dispense, et a émis le vœu qu'elles reçussent toutes leur entier accomplissement. En regrettant de ne pouvoir citer de fragment de ce discours, nous pouvons dire que le langage du prélat a été digne de son ministère, et qu'il a exprimé les vœux de tous les amis de la religion.

Nous ne savons quelles mesures ont été prises pour assurer l'observation fidèle des conditions de la dispense, mais il semble que de graves pensées ont dû s'élever dans l'esprit de la princesse, quand le prélat lui a rappelé dans des paroles pleines de mesure les intentions de l'Eglise et de son chef, et les obligations que lui impose sa qualité de chrétienne et d'enfant de saint Louis.

On dit que le gouvernement auroit le projet d'établir une poudrière sur le Mont-Valérien. Déjà le génie militaire est allé plusieurs fois reconnoître les lieux, et rechercher les moyens de mettre le projet à exécution. Assurément ce n'est pas dans ce but que Bonaparte avoit fait commencer le bâtiment existant qui paroît propre à faire tout autre chose qu'une poudrière. Mais il y a une autre raison qu'on nous permettra de faire valoir. Ce lieu étoit depuis longtemps consacré par la piété. Des ermites y étoient autrefois établis. Des fidèles y alloient prier tant de la capitale que des environs. Les paroisses de Paris s'y rendoient dans les deux octaves de la Croix, et y célébroient des offices. Ce pieux usage étoit cher à la population religieuse. La révolution de 1830 l'a fait cesser, mais on avoit lieu d'espérer que ce n'étoit là qu'une interruption passagère, et que, l'orage passé, on laisseroit la dévotion des fidèles revenir à ses anciennes habitudes. Il n'y avoit assurément rien d'inquiétant pour le gouvernement ni pour le bon ordre dans les pieux voyages du Mont-Valérien. Il n'est pas dans l'intérêt du pouvoir de perpétuer et de sanctionner l'ouvrage de l'émeute. On conçoit des désordres et des violences à une époque d'effervescence et d'égarement, mais on ne concevroit pas qu'en des temps plus calmes, lorsque les préventions ont dû se dissiper et les passions s'apaiser, on persistât à interdire le Mont-Valérien, et qu'on ne permît pas d'y rétablir les signes religieux qui en faisoient l'ornement.

Une église a été commencée dans ce lieu; les travaux étoient déjà assez avancés. Etablir là une poudrière, c'est en vérité un étrange contresens. Cette poudrière seroit un sujet d'effroi pour tous les environs. Ce seroit un fâcheux voisinage pour le cimetière où tant de morts ont été déposés, et où des familles ont marqué leurs tombeaux. Espérons qu'on abandonnera un projet si peu en harmonie avec l'ancienne et respectable destination de ce lieu plein de religieux souvenirs.

M. l'évêque du Puy a donné le 7 octobre une lettre pastorale à l'occasion des élections générales. Cette lettre est adressée uniquement au clergé. Le prélat donne des conseils à ses prêtres sur la conduite qu'ils doivent tenir dans cette circonstance :

« Si vous êtes jaloux de conserver la paix de votre ame, l'affection et l'estime de vos ouailles, éloignez-vous des élections. Mettez *une garde sur vos lèvres* pour ne pas dire un seul mot de blâme ou d'approbation sur les vues des candidats. Imposez-vous un silence sévère sur l'is-

sue que vous pourriez prévoir. Evitez même de manifester un vœu à cet égard, d'exprimer un désir. Nous le savons, on ne croira peut-être pas à votre réserve; on accusera votre silence; on interprétera en mauvaise part votre isolement. Mais au moins vous aurez le témoignage de votre conscience pour vous consoler de la malignité de vos ennemis; et votre innocence de toute intrigue électorale éclatera bientôt pour votre justification et l'honneur de votre sacerdoce.

« Si la loi vous permet de donner votre suffrage, nous ne prétendons pas vous interdire l'usage de ce droit. Mais si la voix de votre évêque doit trouver un facile accès auprès de vous, nous vous conseillons, nous vous conjurons même de vous abstenir. Du rang élevé que vous occupez par votre ministère, ne descendez pas dans une arène où, au milieu de débats si animés, les intérêts de la religion sont le plus souvent les seuls intérêts qu'on oublie; où la patrie, malgré les plus chaleureuses protestations, trouve rarement un véritable amour pour elle; et où la gloire et la grandeur de la nation paroissent souvent bien peu de chose auprès des grandeurs que l'on convoite et de la gloire que l'on poursuit. Eloignez-vous de ces combats. Votre politique n'est pas de ce monde. Laissez couler à vos pieds le torrent fangeux des passions humaines; il seroit toujours dangereux pour vous d'approcher vos lèvres de ces eaux. L'isolement est donc, pendant le temps des élections, le seul rôle qui convienne à un prêtre; le silence est la position la plus honorable qu'il puisse occuper alors; et il sera d'autant plus vénéré de tous les partis, qu'il sera moins aperçu. »

On remarque avec plaisir que le *Garde National* de Marseille, qui n'est pas rédigé sous une influence favorable au clergé, rend cependant justice à M. l'évêque de Nancy. C'est par lui que nous apprenons que le prélat a fait distribuer une somme de 500 fr. dans les paroisses de Marseille qui ont le plus souffert du choléra. Le charitable évêque avoit envoyé pareille somme pour la même destination pendant l'épidémie de 1835. Espérons, ajoute le *Garde National*, que le gouvernement prendra bientôt les mesures nécessaires pour rendre M. de Janson à son diocèse, qui le réclame avec de vives instances; et le journal cite à ce sujet la lettre du clergé de Nancy à son évêque. Ce vœu est remarquable de la part d'une feuille dont l'esprit est connu.

Le dimanche 8 octobre, le clergé de Pont-l'Evêque, diocèse de Bayeux, a assisté à la bénédiction du nouveau calvaire de Launay, au milieu d'un grand concours. Le chêne offert en don pour la construction de la croix, et le christ, ouvrage de M. Douin, pesoient ensemble environ 4,500. On les a portés à bras jusque sur le terrain. M. Rivière, curé de Sainte-Catherine à Honfleur, a prêché avec talent. Aucun désordre n'a troublé cette pieuse cérémonie, et la population de Pont-l'Evêque, bien différente de celle d'Angoulême, a concouru spontanément à l'érection sur la voie publique du signe extérieur de la religion. Il est assez remarquable que nous trouvons cette dernière réflexion dans le *Journal des Débats*, le même qui avoit trouvé de l'imprudence dans le rétablissement de la croix à Angoulême.

La propagande protestante ne s'endort pas sur ses nouvelles conquêtes dans nos provinces. On a vu avec quelle ardeur elle travailloit à se faire un parti dans le département de Saône-et-Loire. Nous apprenons par un journal protestant même, que le conseil exécutif de Berne a envoyé 600 fr. aux protestans de Branges et de Sornay, près Louhans. On ne pouvoit mieux montrer par quels moyens on cherche à séduire les pro-

testans. On ne néglige rien, pas même les envois d'argent. Il est à remarquer qu'il n'y avoit point précédemment de protestans dans Saône-et-Loire.

Une chapelle du Saint-Sépulcre dans l'église Saint-Michel à Bordeaux, étoit depuis long-temps dans l'abandon et servoit de décharge. Personne n'eût songé à y chercher un morceau remarquable de sculpture ; il étoit réservé au clergé et à l'administration de la paroisse de le découvrir. Cette chapelle représente une descente de croix. Autour du corps du Sauveur sont la sainte Vierge, saint Jean et les saintes femmes. Deux soldats romains soutiennent le corps. Sur le second plan on voit les deux larrons encore attachés à la croix, et dans le lointain le Père éternel entouré d'anges qui portent les instrumens de la passion. Toute cette grande scène est sculptée sur des blocs de pierres choisies de Taillebourg, et l'artiste a su donner aux physionomies l'expression convenable.

Cette sculpture dont on n'avoit pas reconnu le mérite avoit été en différens temps recouverte de peintures d'assez mauvais goût. On a eu le bon esprit de les faire disparoître, et on a mis autant de soin que d'intelligence à la restauration de ce morceau. On ne connoît pas trop la date de ce monument ; seulement deux tombeaux creusés dans la chapelle et dans l'un desquels on a trouvé un corps en poussière, portoient les dates de 1572 et de 1580. Les pierres de ces tombeaux ont été appliquées aux murs de la chapelle.

Le ministre de la justice et des cultes vient d'accorder, sur la proposition du préfet du Jura, une somme de 6,500 fr. à distribuer entre les communes du diocèse de Saint-Claude dont les ressources sont insuffisantes pour les dépenses de constructions et de réparations de leurs églises et presbytères.

M. Demeter, archevêque de Fribourg, dont le diocèse n'est séparé de l'Alsace que par le Rhin, a fait un voyage d'agrément dans le département du Haut-Rhin. Le prélat étoit accompagné de M. Schmid, chanoine d'Augsbourg, le même auquel on doit tant d'excellens petits livres pour l'enfance, dont un grand nombre ont été traduits en français. M. l'archevêque est arrivé à Colmar, le 11 septembre, et a dîné chez M. Maimbourg, curé de la ville, qui avoit invité les principales autorités. A l'issue du repas, les deux respectables étrangers, qui ont consacré une grande partie de leur vie à l'instruction de la jeunesse, se sont rendus à Sigolsheim, chez M. le chanoine Raess, leur ami, pour voir l'établissement où il a fondé depuis un an une école secondaire dirigée par M. l'abbé Kœnig. Cette maison est dans un des plus beaux sites de l'Alsace, et sa réputation naissante attire déjà les enfans des meilleures familles du pays et des parties voisines de l'Allemagne. Aussi, l'habile et zélé fondateur de cet institut est-il encouragé par tous ceux qui s'intéressent à la bonne éducation de la jeunesse. Il l'a été par les deux respectables voyageurs dont nous parlons, comme il l'avoit été à l'époque de la distribution des prix par M. le préfet du Haut-Rhin, par M. de Golbery, député, par plusieurs membres du conseil général et par d'autres personnages distingués.

M. Demeter est le métropolitain de la province ecclésiastique du Haut-Rhin qui comprend les diocèses de Fribourg, de Rottenbourg, de Mayence, de Fulde et de Limbourg. Il est de plus pair de la haute chambre des états du grand duché de Bade. Né à Augsbourg, ce prélat fit ses études avec son digne compa-

triote, le chanoine Christophe Schmid. Ses succès dans ses études le firent placer à la tête du séminaire des instituteurs ou école normale à Rastadt. On lui doit un excellent *Manuel du maître d'école* et d'autres ouvrages pour l'instruction de la jeunesse. Plus tard il fut curé à Sarbach, où est le monument de Turenne. Ses talens le firent rappeler de ce poste pour le nommer membre de la section des affaires ecclésiastiques à Carlsruhe. Mais son goût pour la retraite et l'étude le portèrent à renoncer à une place où il éprouvoit plus d'une sorte d'embarras. Il retourna à sa cure de Sarbach, jusqu'à ce qu'en 1833, il fut fait chanoine de la cathédrale de Fribourg, où son mérite a été bientôt remarqué et l'a fait juger digne de la haute dignité à laquelle il est élevé aujourd'hui.

On a reçu en Belgique la nouvelle de la mort du père Van Quickenborne, jésuite, missionnaire au Missouri. Il est mort au Portage des Sioux, après vingt années de travaux. Charles Van Quickenborne étoit né le 21 janvier 1788, à Peteghem-les-Denize, en Flandre. Il fut quatre ans professeur au petit séminaire de Roulers. Ayant été ordonné prêtre, il exerça quelque temps le ministère dans un village près Courtrai. En 1815, il entra chez les jésuites qui l'envoyèrent en Amérique en 1817. On trouve plusieurs lettres de lui dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. Le Missouri fut le théâtre de ses travaux. Il visita les Osages et parcourut les pays au nord-ouest du Missouri. La providence l'a arrêté au milieu de sa carrière. Nous espérons recevoir de plus amples détails sur ce courageux missionnaire.

Une lettre de Menton, dans la principauté de Monaco, lettre insérée dans la *Gazette du Midi*, fait connoître un fait remarquable de dévoûment et de charité. Quand on apprit à Menton, il y a un mois, l'invasion du choléra à Saint-Remo, dans l'état de Gênes, 14 jeunes gens de Menton s'offrirent généreusement pour aller assister les malades de Saint-Remo et pour rassurer les autres. Avant de partir, ils s'approchèrent des sacremens, et quelques-uns firent leur testament. C'est un beau spectacle, du temps qui court, que ce généreux mépris de la vie pour aller affronter un fléau redoutable, et que ces dispositions si chrétiennes et si propres d'ailleurs à soutenir le courage de ces bons jeunes gens.

L'affaire d'Hermes dans le diocèse de Cologne n'est pas encore finie. Ses partisans ne paroissent pas disposés à se soumettre, et surtout les professeurs de théologie à l'Université de Bonn, montrent un esprit de résistance incroyable. On renouvelle toutes les défaites et les artifices dont d'autres novateurs usèrent en France dans le dernier siècle. On dit que les passages censurés à Rome ont été défigurés par la traduction latine, et qu'ils ne se trouvent point ainsi dans les écrits d'Hermes. Et la vérité est que l'ouvrage a été jugé à Rome, non-seulement sur une traduction latine approuvée par des savans de différentes Universités d'Allemagne, mais encore sur l'allemand même par des hommes qui entendent bien cette langue.

Il va sans dire que le gouvernement prussien a pris le parti des professeurs de Bonn contre leur archevêque. Il n'est point de chicanes qu'on ne suscite au prélat pour ébranler sa fermeté. On répand parmi le peuple des écrits ou des bruits propres à l'indisposer contre son pasteur. Dernièrement on a fait à Berlin un crime au prélat d'avoir autorisé quelques prêtres belges à prêcher dans son diocèse, et le ministère, sans plus de façon, a chargé ses agens de faire arrê-

ter ces ecclésiastiques. Avis aux prêtres belges qui seroient tentés d'aller exercer leur zèle dans le diocèse de Cologne.

Il a paru il y a deux mois une petite brochure ayant pour titre : *La Vérité sur l'affaire d'Hermes*. Cette brochure, très-peu remarquable d'ailleurs, acquiert de l'importance par le nom et la position de son auteur qui est M. de Rehfues, conseiller intime et curateur de l'Université de Bonn. On a lieu de croire que son écrit est l'expression fidèle de la pensée du gouvernement, et de ses dispositions à l'égard de l'Eglise catholique. Les principes qu'il y a établis sont de nature à donner lieu aux plus sévères réflexions.

M. de Rehfues prétend d'abord que le droit prussien est la seule règle que l'Eglise catholique puisse suivre, et que ses supérieurs en Prusse ne peuvent en aucun cas faire de réglement sur les affaires ecclésiastiques, qu'avec la permission et l'approbation de l'état. Or, tout le droit prussien a été rédigé dans une vue hostile à la religion catholique. Le code prussien est basé sur ce principe que le souverain du pays est aussi le souverain de la religion. Dans ce système, le roi ne voit dans les ecclésiastiques que ses employés. Il traite ce qui regarde le culte, le mariage et les écoles, comme choses uniquement du ressort de l'état. On sent aisément combien il seroit funeste à l'Eglise catholique qu'un tel système lui fût appliqué sans aucune modification.

Cependant quiconque considérera avec un peu d'attention l'état de l'Eglise en Prusse, se convaincra qu'elle y est effectivement traitée d'après le principe de M. de Rehfues. Les supérieurs ecclésiastiques ne peuvent faire dans la sphère qui leur est propre aucun réglement, aucune disposition sans l'approbation de l'état. Mais l'état peut dans une sphère qui lui est étrangère, dans la sphère des affaires spirituelles, faire des ordonnances comme bon lui semble, sans même consulter les supérieurs ecclésiastiques, et ces ordonnances devront être d'obligation absolue pour l'Eglise. N'est ce pas dire que l'Eglise catholique se trouve dépouillée de tout droit dans les états prussiens? Et en effet on l'a dépouillée de tout. On lui a retiré son influence sur les écoles, et même, qui le croiroit? sur les séminaires. L'évêque n'a pas la liberté d'admettre ou de renvoyer un professeur de son séminaire diocésain. En France, où l'Eglise est sujette à tant d'entraves, on n'avoit jamais imaginé celle-là. Un évêque dans les états du roi de Prusse ne peut pas interdire à une Université l'enseignement d'une doctrine erronée. Des soldats sont obligés d'assister au prêche protestant. Un ordre du cabinet du roi prive les pères et mères de leur droit naturel de régler l'éducation de leurs enfans, et déclare nuls toute promesse ou serment sur cet objet. Nous pourrions donner des exemples de bien d'autres vexations.

M. de Rehfues prétend encore que si l'état a admis une religion étrangère à la sienne, cela n'a pu se faire que sous la condition que cette religion se soumettroit aux lois de l'état. Mais M. de Rehfues doit savoir l'histoire de son temps. Il est notoire que lorsque les provinces du Rhin furent cédées à la Prusse, ce ne fut qu'à la condition que la religion n'y souffriroit point de changement. Toutes les puissances alors réunies pour rendre la paix à l'Europe garantirent la liberté de la religion catholique dans les provinces du Rhin. La France et l'Autriche comptoient parmi ces puissances. La Prusse elle-même, en prenant possession des pays qui lui étoient cédés, fit entendre aux habitans ces paroles rassurantes : *Votre religion ne sera point génée*. Cela ne vouloit pas dire sans doute que dans

des affaires purement ecclésiastiques, il fallût se soumettre à une législation incompatible avec les droits et les intérêts de la religion catholique. La religion catholique n'a pas été *admise* par la condescendance du gouvernement prussien dans la province du Rhin; elle y étoit avant lui. Il l'a trouvée établie dans ces provinces qu'il a été heureux qu'on lui cédât. C'est lui qui a été admis dans ces pays, et ce seroit un renversement d'idées que celui qui a été *admis* prétendît contester à celle qui étoit depuis long-temps établie dans ce même pays, le droit d'y exister et d'y exister libre.

Et quoi! la religion catholique seroit-elle devenue tout à coup *étrangère* à ces provinces où elle étoit enracinée depuis si long-temps? Pourroit-on regarder comme *étrangère* dans les états prussiens celle qui y compte six millions d'enfans? Les principes de M. de Rehfues sont donc aussi faux en réalité qu'injustes en politique.

POLITIQUE.

Les prochaines élections donnent beaucoup d'occupation à tous les journaux. Il va sans dire que le *Constitutionnel* est un de ceux qui travaillent le plus à les bien préparer. Pour prix de ses efforts il ne demande qu'une chose, *c'est que le triomphe reste aux candidats nationaux.*

Comme on voit, il ne s'agit plus que de savoir quels sont les *candidats nationaux*; car, depuis cinquante ans, il y a eu bien des nations en France, et aujourd'hui plus que jamais, puisque chaque journal a la sienne, et qu'il la recommande très-sérieusement aux suffrages publics comme étant la seule qui en soit digne. Ainsi ce que dit le *Constitutionnel* n'éclaircit pas beaucoup la matière, et nous ne sommes guère plus avancés qu'auparavant dans la connoissance des *candidats nationaux.*

En voici un par exemple que le fronton du Panthéon a placé fort haut parmi les candidats du *Constitutionnel*, et qui se présente certainement comme *national* pour recevoir la récompense de ses travaux et de ses bons sentimens : c'est M. le statuaire David, lequel sollicite les suffrages du huitième collége d'arrondissement de Paris, pour se faire nommer député.

Eh bien, s'il est classé d'un côté par le *Constitutionnel* parmi les *candidats nationaux*, il n'est pas considéré comme tel par un autre journal qui passe pour avoir l'oreille du gouvernement de juillet. En le persifflant avec autant d'esprit que de malice, cet autre journal le renvoie pardevant les électeurs de l'arrondissement où est situé le Panthéon, comme étant mieux placés que les autres pour consulter le fameux fronton, *et être renseignés sur les pensées politiques qui forment la conviction de ce statuaire.*

Sur quoi la *Gazette de France* intervient à son tour pour faire une observation qui, sans décider la question entre les *candidats nationaux*, n'en est pas moins frappante de justesse et appliquée fort à propos. « Si les électeurs de Paris, dit-elle, et mieux encore, si les honnêtes gens de la France entière consultent le fronton du Panthéon, ils ne seront pas *renseignés* seulement sur les pensées politiques de M. David, mais ils le seront aussi sur la moralité d'un gouvernement qui a pu commander et accepter ensuite ce monument élevé à l'irréligion et à l'immoralité philosophique du XVIII[e] siècle. Les coups du journal dynastique portent donc plus haut que le statuaire, qui, après tout, n'a fait qu'exécuter ce qu'on lui avoit demandé..... » Ceci est sans réplique.

Un journal ministériel annonce que le gouvernement vient d'accéder avec beaucoup d'empressement, au désir qui lui a été exprimé de pouvoir réunir les restes de madame la duchesse de Saint-Leu à ceux de l'impératrice Joséphine, sa mère. Il ajoute que des ordres ont été expédiés

sur-le-champ pour autoriser cette translation.

Nous sommes loin, assurément, de désapprouver ce respect pour la cendre des morts, et cette cessation des exils après la cessation de la vie. Mais nous voudrions savoir si la cendre de Charles X obtiendroit aussi facilement la même faveur, et s'il faut être absolument de la famille des usurpateurs de trônes, comme la belle-fille de Bonaparte, pour obtenir après sa mort la permission de reposer dans la tombe à côté de ses pères. Au surplus, regardez les positions qui sont créées par l'état révolutionnaire d'un pays. Voilà des familles dont les membres vivans ne pourroient assister aux funérailles de leurs morts, sans qu'on fût obligé de changer la législation établie, et de mettre peut-être des troupes sur pied.

En général, les hommes de révolution qui sont obligés de subir les formes du régime monarchique, aiment beaucoup à n'avoir que des enfans pour rois ou pour reines. Cela forme des interrègnes que *les peuples souverains* ne sont pas fâchés de remplir.

Quand don Pedro fut chassé du Brésil par ses sujets, ils ne firent aucune difficulté de reconnoître et de garder pour leur empereur un tout petit enfant de deux ou trois ans qu'il laissa derrière lui pour le remplacer. De même les révolutionnaires d'Espagne acceptèrent volontiers le règne de la jeune orpheline de Ferdinand VII, et elle fut saluée des plus vives acclamations par les cortès lorsqu'on la leur présenta solennellement avec ses bourlets pour la faire reconnoître comme *reine de toutes les Espagnes* sous le nom d'Isabelle II.

Maintenant c'est le tour des révolutionnaires portugais. Ils ne trouvent pas la fille de don Pedro assez enfant pour eux, et il est, dit-on, question parmi eux, de la remplacer par celui qu'elle vient de mettre au monde il y a trois semaines. Il y a grande apparence que quand on désire tant d'avoir des enfans pour maîtres, c'est qu'on veut s'arranger pour être maître soi-même.

PARIS, 18 OCTOBRE.

Le journal ministériel du soir publie la dépêche télégraphique suivante, de Toulon, le 15, et de Bone le 7 :

« Le prince de Joinville, arrivé le 4 au soir sur l'*Hercule*, a débarqué le 5 à Bone, et le 6 il est parti pour aller au camp et ensuite se diriger sur nos positions devant Constantine, sous l'escorte du colonel du 26e régiment d'infanterie de ligne.

» Le corps d'expédition étoit entièrement réuni le 5 à trois lieues de Constantine. L'ennemi n'a pas paru. Un grand nombre de tribus avoient abandonné Achmet-Bey, et leurs chefs s'étoient soumis au gouverneur général.

» M. le duc de Nemours, à la tête de la 1re brigade, et suivi du reste de l'armée, devoit occuper le 6 les positions devant Constantine.

» Jusqu'à cette époque, la santé de l'armée a été parfaite et le temps magnifique. »

— La *Charte* donne encore ce soir deux dépêches. La première annonce que le 6 l'armée étoit devant Constantine ; on espéroit battre en brèche le 11. Le 13 le général Bernelle, resté au camp, devoit aller rejoindre l'armée avec le prince de Joinville, trois bataillons, 200 canonniers, 250 chevaux d'artillerie et deux pièces de douze. La seconde dépêche, de Samba, le 5, ne paroît pas postérieure à la première, car elle ne nous conduit aussi que sous les murs de Constantine, et dit seulement que les troupes bivouaqueront le soir près de la ville.

— Le mariage du duc de Wurtemberg et de la princesse Marie a eu lieu hier à Trianon ; on n'y a remarqué que trois membres du corps diplomatique.

— M. le contre-amiral de la Bretonnière, commandant en chef des forces navales françaises aux Antilles et dans le

golfe du Mexique, a reçu son audience de congé.

— Le vice-amiral de Mackau, qui avoit été désigné pour appuyer les négociations de M. de Las-Cases à Saint-Domingue, revient en France pour cause de maladie. M. Charles Baudin, capitaine de vaisseau, le remplace.

— M. Galot, inspecteur des douanes à Dieppe, est appelé à remplir les fonctions de secrétaire auprès de M. Las-Cases, député, envoyé en mission à Haïti pour le réglement de divers intérêts commerciaux et politiques.

— On annonce que M. d'Audiffret, directeur de la dette inscrite, est appelé à la recette générale de la Haute-Saône, vacante par la mort de M. Bruneau.

— M. Weyland, chargé d'affaires de Saxe-Weymar et de Mecklembourg-Strelitz, qui étoit depuis quelques mois en congé, vient de reprendre ses fonctions à Paris.

— Un arrêté du conseil royal de l'instruction publique, approuvé par le ministre, a décidé que les maîtres de conférences à l'École Normale ne pourroient plus se faire suppléer.

— Le *Bulletin des Lois* publie une ordonnance du 11 septembre, qui supprime les droits d'octroi, tant ordinaires qu'extraordinaires, établis à la Martinique par deux décrets coloniaux des 6 décembre 1836 et 18 janvier 1837.

— Une ordonnance du 7 septembre porte que pendant les deux derniers mois du quatrième trimestre de 1837 et le premier trimestre de 1838, la cour d'assises de la Seine sera divisée en quatre sections, qui auront chacune un session par mois, et qui siégeront, la troisième en même temps que la première, et la quatrième en même temps que la deuxième.

— Par décision ministérielle du 16 octobre dernier, 43 jeunes gens provenant de l'école navale ont été nommés élèves de la marine de deuxième classe.

— *Le Temps* annonce que le ministère vient d'accorder la permission de déposer les restes mortels de la duchesse de Saint-Leu à Ruel, à côté de ceux de l'impératrice Joséphine, et que les passeports nécessaires ont été délivrés.

— Trente-quatre gardes nationaux de Paris et de la banlieue ont obtenu, par ordonnance du 11 octobre, grâce de l'emprisonnement prononcé contre eux par le tribunal correctionnel, pour infraction au service.

— Le camp de Compiègne n'a été définitivement levé que le 13 de ce mois, et les dernières troupes sont parties le 14.

— Quinze passeports ont été délivrés ces jours derniers à l'ambassade de Russie à des ouvriers mécaniciens français, qui ont contracté un engagement de huit ans pour aller servir différens métiers dans les nouvelles fabriques de Saint-Pétersbourg et des environs.

—Les actions de la banque Laffitte ont paru hier pour la première fois à la Bourse. Elles se sont faites à 3 et 400 fr. de prime.

— M. le lieutenant-général comte Mathieu Dumas, pair de France et conseiller d'état en service ordinaire, est mort à Paris, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

— Un des échafaudages du Luxembourg s'est écroulé hier. Six ouvriers ont été blessés, et l'un d'eux, transporté à la Clinique de l'Ecole de médecine, est mort quelques heures après.

— Dimanche, dans l'après-midi, un vol considérable a été commis dans la chambre de M. Roussel, marchand mercier, rue Saint-Denis, n° 392. En rentrant chez lui, à dix heures du soir, ce négociant trouva sa chambre en désordre. Etonné, il court à son secrétaire, où se trouvoit une somme de 8,000 fr., tant en billets de banque qu'en argent. Tout avoit disparu. On pense que les voleurs se sont introduits à l'aide de fausses clés.

— On disoit hier que le conseil municipal de Paris, faute de fonds suffisans,

roit renvoyé à deux ans les travaux du alais de-Justice.

— Les cochers de voitures de place et e remise sont autorisés à se faire payer l'avance lorsqu'ils conduisent des personnes au chemin de fer de Saint Germain.

— Dimanche et lundi. la caisse d'éargne de Paris a reçu, de 3.432 déposans, dont 547 nouveaux, 489,980 fr. es remboursemens demandés se sont levés à 385,500 fr.

NOUVELLES DES PROVINCES.

De légers troubles ont eu lieu à Amiens à l'occasion d'une vente publique le marchandises neuves par des marchands ambulans; on a voulu empêcher la vente. L'autorité s'est vue obligée d'envoyer des troupes et de la gendarmerie pour protéger les colporteurs. Malgré les réclamaions des marchands de la ville et du tribunal de commerce, le maire et le procureur du roi ont pensé que les ventes de a nature de celles qui étoient faites, n'étant pas à l'encan, ne pouvoient être prohibées.

— Il vient d'arriver un affreux accident ans *la fabrique* d'huile de M. Frédéric oullard père, à Luneray (Seine-Inféeure.) Un jeune homme de dix-huit ans, ommé Grenet, de la commune de Braie, nettoyoit un cylindre servant à écra-r le colza, lorsqu'il a eu la main prise ans un engrenage; en un instant, son ras à été broyé jusqu'au coude. Ce alheureux a supporté l'amputation avec n courage incroyable, sans qu'il ait été esoin d'user d'autres précautions que de outenir son bras. Il est maintenant dans ne situation très-satisfaisante pour son tat.

— Deux fossoyeurs du cimetière de aint-Roch, au Havre, ont été traduits lernièrement en police correctionnelle omme prévenus de violation de sépulures. Ils ont paru devant le tribunal le octobre. Là, l'affaire s'est trouvée noins grave qu'on ne l'avoit cru. Seulenent il a été reconnu que Maze et son ouvrier creusoient une fosse de six pieds, y mettoient une première bière qu'ils recouvroient d'une légère couche de terre, et par-dessus ils mettoient peu après un second cercueil; ils recevoient ainsi deux rétributions pour une seule fosse. Le tribunal, conformément aux conclussions du ministère public, les a condamnés à trois mois de prison.

— Mercredi dernier, vers sept heures et demie du soir, on a ressenti dans la commune de Tilly-la-Campagne (Calvados), plusieurs violentes secousses de tremblement de terre, accompagnées de fortes détonations. Les mêmes secousses se sont fait sentir au même moment à Bourguébus et à Solliers.

— Dans la soirée du même jour, on a observé à Saint-Brieuc une magnifique aurore boréale. Le phénomène a duré environ une heure.

— Une chaire de pathologie externe vient d'être créée à l'Ecole de médecine de Reims.

— De longues divisions ont eu lieu dans la commission des hospices d'Orléans. Elle vient d'être dissoute. La nouvelle se compose de MM. Decuoy-Burgevin, le vicomte de Morogues père, Demadières-Miron, Deshaies-Bigot et Pelletier, ancien notaire. La supérieure, qui avoit été l'occasion des divisions, se retire. On espère que ce changement aura une heureuse influence pour la paix et la bonne gestion de l'établissement.

— Sur la demande du sous-préfet de Gien, 1,000 fr. ont été accordés à l'hospice de cette ville. Le ministre de l'intérieur a accordé 500 fr. à l'hospice de Pithiviers, sur la demande de M. le comte Jules de Larochefoucault. Marie-Amélie a donné 200 fr. pour l'ouvroir du même hospice.

— La cour royale de Nancy a décidé dans son audience du 14 octobre, et sur les conclusions du procureur-général, que les prestations en nature ne doivent pas compter pour le cens électoral.

— M. le préfet du Bas-Rhin vient de prendre un arrêté ordonnant une enquête

sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

— Le tribunal correctionnel de Bourges vient de condamner un fermier de Vierzon à quinze jours de prison et aux dépens pour avoir adressé un écrit offensant à un maréchal des-logis de gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions.

— M. Thouvenel, ancien député de la Meurthe, est mort le 10 de ce mois dans la commune de Lunery, près de Lignières (Cher).

— D'après un ordre du ministre de la guerre, arrivé le 11 à Bordeaux, tous les soldats dont le temps expire en 1838 vont recevoir leur congé; ils seront remplacés dans les corps par les jeunes gens restés disponibles sur les classes de 1835 et 1836.

— Marseille et Toulon espèrent enfin être délivrés du choléra. Dans la première de ces deux villes le chiffre des décès a diminué dans une proportion tout-à-fait rassurante; dans la seconde, l'autorité ne juge plus nécessaire de publier un bulletin sanitaire.

— A son audience du 12, le conseil de guerre permanent de la marine (à Toulon) a condamné à la peine de mort deux matelots; le premier, nommé Vinet (Jean-Paul), embarqué sur le vaisseau le *Diadême*, avoit déserté après grâce; le second, appartenant à la division des équipages, avoit aussi déserté en récidive et après grâce.

— M. Léonardon, maire de Riberac (Dordogne), a été dernièrement nommé chevalier de la légion-d'honneur.

— Le 10e régiment d'infanterie légère, qui tient garnison à Toulouse et à Montauban, va se rendre à Pau; il sera remplacé par le 57e.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'importance des précédens bulletins de la guerre, publiés par le gouvernement de Madrid, commence à diminuer et à s'affoiblir considérablement. Les généraux de la reine n'ont de bon que les trois ou quatre premiers jours qui suivent leurs publications, pour faire du fracas et jeter de la poudre aux yeux. On n'est point là pour vérifier les faits et démentir les exagérations, et comme ils ont la parole avant les autres, ils en profitent pour ne pas s'épargner la gloire et se donner un moment de plaisir. Mais l'heure de repasser les comptes arrive ensuite; les courriers ordinaires succèdent aux estafettes, aux télégraphes et aux porteurs de bonnes nouvelles; et c'est alors que l'on ne reconnoît plus rien à ce que les généraux de Marie-Christine ont écrit dans le premier feu de la composition.

Voilà ce que nous avons à remarquer encore à l'occasion de la célèbre bataille de la Retuerta, où le général Espartero croyoit avoir jonché la terre de morts, et mis l'armée de don Carlos dans la plus complète déroute. Il avoit d'abord remis les détails à un autre jour, pour ne pas retarder son premier bulletin. Cet autre jour étant venu, le général a fini par réduire lui-même son compte à fort peu de chose. Il a fait, dit-il, *soixante prisonniers* ! et envoyé trois cents blessés à Burgos, sans expliquer à la vérité combien il y en a des siens dans le nombre. Ainsi voilà une grande bataille changée en simple escarmouche : *Desinit in piscem.* Après cela, il doit être permis sans doute aux journaux comme le nôtre, auxquels le genre carmagnole ne convient ni en plus ni en moins à l'égard d'aucun parti, de suspendre leur jugement désormais pendant quelques jours, quand il s'agira des dépêches télégraphiques d'Espagne.

Après les seize hommes d'état qui ont refusé le portefeuille des finances les uns après les autres, on en a enfin rencontré un dans la personne de don Antonio Seijas. C'est un homme inconnu et impotent.

Un journal de Madrid remarque que les recrues affluent à un tel point sur les pas de don Carlos et de ses généraux, qu'il est urgent d'aviser à quelque moyen de réprimer cet élan. Il importe surtout, dit-il, de ne pas donner à l'ennemi le temps

d'exercer au maniement des armes les soldats de six ou huit bataillons qu'il vient de former à l'aide des recrues volontaires ou forcées de la Castille. Si la guerre prenoit un caractère permanent au centre de l'Espagne, la cause de la liberté seroit gravement compromise. La capitale se verroit continuellement menacée, et le gouvernement n'a guère ni crédit ni force morale pour se défendre.

L'Espagnol se plaint amèrement de ce que les populations carlistes ont eu l'audace de proclamer Charles V à Berlanga et Almazan.

Dans la séance des cortès du 8 de ce mois, il a été donné lecture d'une proposition de M. Alcorisa, portant que l'arrêté par lequel le baron de Meer a déclaré en état de siége les quatre provinces de la Catalogne, est inconstitutionnel. M. Alcorisa a invité en conséquence les cortès à déclarer que le baron de Meer a violé la constitution, et doit être mis en accusation, ainsi que les ministres qui l'auroient autorisé à adopter cette mesure.

La *Gazette de Madrid* publie un rapport par lequel le général Oraa rend compte de l'affaire d'Arcos de la Cantera. Il accuse 46 hommes tués des carlistes, plus 896 prisonniers. Par un de ces miracles assez familiers aux bulletins christinos, cette meurtrière et chaude affaire n'a coûté au général Oraa que 1 homme tué et 8 blessés.

Tous les forts et les positions militaires de la Navarre tombent les uns après les autres au pouvoir des carlistes. Cette province a été comme sacrifiée par les christinos à la nécessité de renforcer leurs corps d'armée de l'intérieur. A l'exception de Pampelune, il ne restera bientôt plus rien au gouvernement de la reine dans cette partie de l'Espagne.

———

A la date du 3 octobre la situation du Portugal étoit toujours fort triste. Les clubistes parloient hautement de remplacer dona Maria par une régence gouvernant au nom du prince nouveau-né.

— Au nombre des travaux qui doivent occuper la session des chambres belges se trouve un projet de loi qui réduira considérablement le droit de timbre supporté par les journaux du pays et celui que paient les journaux étrangers, lequel s'élevoit au double. Le droit sera désormais de 4 centimes, au lieu de 25, sur chaque numéro d'un journal de Paris de la plus grande dimension ; et l'abonnement à ce journal, qui coûtoit à Bruxelles la somme de 207 fr. 57 c., ne reviendra plus qu'à 121 fr. 10 c.

— Une somme de 500 liv. st. vient d'être allouée par le gouvernement anglais pour la rédaction de l'énorme masse d'observations sur les corps célestes, entassées depuis 1750 dans l'Observatoire de Greenwich.

— Le major saxon, Jean-Jacques, baron d'Uckermann, qui vient de mourir à Dresde, a légué à l'Université de Leipsick sa bibliothèque, composée de 6,425 volumes d'ouvrages de philosophie, de philologie, de mathématiques, d'histoire naturelle, de jurisprudence et de théologie; une collection de 700 échantillons de minéraux, une collection zoologique d'environ 1,000 articles, ainsi qu'un grand nombre de préparations anatomiques et plusieurs excellens instrumens d'astronomie.

— Le roi de Hanovre a, dit-on, le dessein de supprimer l'inamovibilité de certains fonctionnaires et l'indemnité des députés.

— Un grand nombre de dignitaires de l'armée prussienne viennent d'obtenir des pensions de retraite.

— Le ministre des finances de Prusse a autorisé l'établissement d'un port libre à Coblentz.

— Du 10 au 11 de ce mois, il y a eu 12 cas de choléra à Berlin et 4 décès.

— On parle de l'intention qu'auroit le gouvernement napolitain de supprimer l'administration spéciale dont la Sicile est en possession, et de diviser cette île en deux provinces, unies, comme les autres

divisions du royaume, au gouvernement central.

— Parmi les pétitions curieuses qui ont occupé le congrès américain, il s'en est trouvé une de M. John Quincy Adams, qui prioit l'assemblée de vouloir bien le proclamer étranger. Il a, dit-on, pris sa patrie en aversion, à cause de la non abolition de l'esclavage.

AU RÉDACTEUR.

Je viens de lire dans votre estimable journal, feuille du 5 octobre, un article sur le premier volume de théologie des *Cours complets*, et j'y ai vu avec peine les *Prolégomènes* qui sont en tête de ce volume devenir l'objet d'une critique peu bienveillante. Si je ne consultois que mon caractère, ennemi de toute discussion de ce genre, je garderois le silence; mais comme il pourroit en résulter quelque impression défavorable aux *Cours complets*, même contre l'intention de M. E., qui fait d'ailleurs un juste éloge de cette publication si importante, je crois devoir lui soumettre les explications suivantes qui pourront rectifier dans son propre esprit la partie de son article qui concerne l'auteur des *Prolégomènes*.

M. E. peut très-bien définir la théologie à sa manière, mais il ne devroit point traiter comme une innovation, la définition que j'ai adoptée d'après les plus anciens et les plus modernes théologiens. Notre Bailly a clairement justifié le rejet qu'il a fait lui-même des définitions que mon critique auroit préférées : celle qu'il leur substitue n'est que la mienne un peu développée. L'auteur de l'article a pu chercher ou mettre du ridicule dans mes paroles, en prétendant que par suite de ma définition, j'ai dit équivalemment que l'objet de la *théologie étoit la théologie*. Mais s'il veut bien faire attention que l'*objet général* d'une science ne peut être mieux exprimé que par les termes mêmes de sa vraie définition, il s'apercevra que ce n'étoit point le lieu de faire un jeu de mots.

J'aurois peut-être lieu de me plaindre de la contradiction où mon critique voudroit que je fusse tombé au sujet de l'évidence. L'auteur des *Prolégomènes* se rend la justice de croire que personne plus que lui n'a besoin de se défier de ses propres lumières, surtout dans une question aussi délicate que celle de la certitude. Aussi il a cru devoir consulter notamment sur ce point les hommes les plus éminens par leurs lumières, leurs vertus et même leur rang dans la hiérarchie et l'administration ecclésiastique, et en même temps les plus étrangers à tout esprit de système. Leurs suffrages si honorables et si rassurans ne l'empêcheront point néanmoins d'accueillir toutes les lumières qu'on voudroit bien lui communiquer encore sur une matière devenue si difficile, et toujours si importante.

Je sais gré à M. E. de me fournir l'occasion de faire connoître mes dispositions à cet égard; mais pour en revenir à sa critique, je ne puis que le prier, ainsi que mes lecteurs, de jeter un coup d'œil attentif sur le § 26, n° 9, col. 19, des *Prolégomènes*. Ils y trouveront que toute ma pensée a été que lorsque notre évidence privée rencontre de l'opposition au dehors, il nous arrive de rejeter cette évidence comme illusoire, ou de la suspecter, ou d'y tenir inébranlablement, selon l'impression diverse des raisons contraires; mais que dans ce dernier cas, et tout en conservant notre certitude privée, nous n'avons point d'autre ressource contre un adversaire obstiné que d'en appeller au témoignage ou à l'autorité d'autres raisons. Je ne vois pas en quoi cette doctrine, ou plutôt ces faits, contredisent la certitude que l'individu peut avoir en lui-même par sa propre évidence, ni par conséquent comment j'enlève ensuite à l'évidence ce que d'abord je lui avois accordé.

Forcé d'abréger cette réponse, je passe quelques points que je pourrois également relever; mais je ne puis me dispenser de faire remarquer plusieurs mé-

prises dans une seule phrase. « Nous remarquons encore, dit l'auteur de l'article, que M. P. S. citant un long passage du *Traité des études monastiques* de Mabillon, croit que le savant religieux renvoie à la *Défense de la tradition* de Bossuet, tandis que c'est au traité de la *Lecture des Pères*, par Noël d'Argone, chartreux. » Voilà les paroles de M. E.; voici la vérité qu'il eût trouvée lui-même. s'il eût voulu consulter les lignes qui suivent immédiatement le morceau cité. Le modeste bénédictin y dit que la liste des auteurs qu'on vient de lire, est, pour la meilleure partie, du choix de M. l'évêque de Meaux. C'est textuellement et uniquement ce que je remarque au commencement de la citation, col. 52. C'est moi ensuite, et non le Père Mabillon, qui renvoie à la *Défense de la tradition* de *Bossuet*, apres le passage français terminé. Il étoit difficile de s'y méprendre. Je renvoie encore moi-même au Père d'Argone, ainsi que l'a fait, mais dans un autre chapitre, l'auteur des *Etudes monastiques*, et ainsi que le feront tous ceux qui traiteront de l'étude des Pères.

J'arrive au dernier trait de mon critique : *M. E.* en parlant du *Commonitorium* de saint Vincent de Lerins, cite une remarque du Père Rosaven, où ce savant jésuite montre que pour ne point exagérer le principe de la tradition, il faut reconnoître que nous avons souvent besoin d'une autorité qui constate la perpétuité et l'unanimité de la tradition elle-même. Cette observation est très-juste; mais notre critique ajoute aussitôt une parole qui n'est pas aussi charitable. « Cette annotation, dit-il, nous eût paru pour le moins aussi nécessaire que beaucoup de celles qui se trouvent dans le Traité de Melchior Canus. » Je regrette sincèrement que l'auteur de l'article n'ait pas même lu ces annotations. Je pense que celle du moins qui est à la suite du liv. III[e] *de Traditionib. Apostolicis*, col. 274, ne lui eût pas paru moins nécessaire que la remarque du Père Rosaven, puisqu'elle renferme la même doctrine plus explicitement encore établie. M. E. auroit pu voir encore dans ces annotations plusieurs erreurs positives de Melchior Canus rectifiées.

Je termine cette tâche pénible, et j'ose espérer que M. E. ne se méprendra point sur les raisons qui m'y ont engagé malgré toutes mes répugnances. J'aurois préféré n'avoir qu'à lui exprimer l'estime que j'ai d'ailleurs conçue de lui et de son talent. Si la providence me ménageoit l'avantage de nous entendre de près, je ne doute pas que la préoccupation qui paroît avoir dominé l'esprit et la plume de mon critique ne fît bientôt place à des sentimens plus doux, et plus favorables aux intérêts de la vérité et de la charité.

Agréez, etc. P. S.

M. P. S. nous permettra quelques brièves observations sur sa réclamation. Il se plaint que nous ayons attaqué sa définition de la théologie. Ce n'est point précisément sa définition que nous avons attaquée, quoiqu'à vrai dire, elle nous paroisse trop vague et trop générale. Ce qui nous a paru répréhensible, c'est qu'après avoir défini la théologie, *la science de la religion*, il réponde un instant après que l'objet de la théologie est la *science de la religion* : ce qui sembloit dire, comme nous l'avons remarqué, que la théologie est l'objet de la théologie. Ce n'est pas là un jeu de mots, comme le croit M. P. S., ce sont ses deux réponses réduites à leurs plus simples termes. Cet auteur n'eût-il pas répondu avec plus de justesse que l'objet de la théologie est l'ensemble des vérités qui se déduisent de la révélation? Sur l'article de l'évidence, nous allons citer les paroles textuelles de M. P. S. dans ses *Prolégomènes*, page 19; les lecteurs jugeront. Il parle d'un homme qui a l'évidence, et il ajoute : *Contradictionem verò si fuerit expertus idem homo, jam de illâ suâ evidentiâ incipiet dubitare, vel penitus illusoriam abjiciet, prout eum rationum oppositarum movebit auctoritas.* Il ne s'agit donc plus de recourir à l'autorité pour réduire un disputeur opiniâtre, mais pour obte-

nir la certitude que l'évidence ne peut nous donner. Quant à la phrase où M. P. S. trouve plusieurs méprises, le fait est que le Père Mabillon, après avoir dit que la liste des auteurs qu'il vient de citer est pour la meilleure partie du choix de M. l'évêque de Meaux, renvoie, vers la fin de son chapitre, au sujet des avis qu'il vient de donner pour la lecture des Pères, à un livre qui a été, dit-il, composé depuis peu, et qui a beaucoup servi pour dresser ces mémoires; et il cite en marge l'ouvrage du Père d'Argone, ce qui nous l'a fait plus facilement remarquer. La longue note qu'on lit à la fin du livre 3e *de Tradit.* ne sauroit, à notre avis, remplacer l'explication qu'on eût pu donner du principe de saint Vincent de Lérins. Nous ne voulons point d'ailleurs prolonger cette discussion, et nous pouvons assurer l'auteur que notre esprit ni notre plume n'ont été dominés par aucune préoccupation fâcheuse, et que, dans nos critiques comme dans nos éloges, nous n'avons eu en vue que l'intérêt de la vérité. E.

Le Gérant, Le Bresgue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

BOURSE DE PARIS DU 18 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2460 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1167 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1195 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 15 c.
Emprunt romain. 102 fr. 3/4
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 3/8



L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2879.

SAMEDI 21 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR DES DISCUSSIONS A GENÈVE A L'OCCASION D'UN JEUNE.

Il y a eu dernièrement dans l'église protestante de Genève une petite insurrection de pasteurs contre l'autorité civile. Six pasteurs, à la tête desquels est le pasteur Chenevière, ont soutenu une lutte, et cela pour un jeûne; qui s'en seroit douté? Des protestans qui se sont tant moqués autrefois des jeûnes et des abstinences de l'Eglise, se disputer pour avoir un jeûne; cela est au moins fort singulier. De plus on a dû être fort étonné de voir à la tête de cette espèce de révolte le pasteur Chenevière qu'on auroit cru tenir moins que personne au jeûne, et qui dans ses écrits s'étoit montré fort au-dessus de ces préjugés. Nous avons parlé plusieurs fois de ce pasteur, et nous avons fait connoître entr'autres il y a plusieurs années (Numéro du 24 mai 1820, tome XXIV), un écrit où il plaisantoit, avec le ton et la légèreté d'un incrédule, sur les mystères, sur les livres saints, sur les points les plus importans de la révélation, sur la tradition, etc. Comment M. Chenevière est-il devenu tout à coup si scrupuleux? C'est ce que nous ne saurions expliquer. Voici à quelle occasion son zèle s'est animé.

Depuis le XVIe siècle, un jeûne public se célébroit chaque année à Genève un des premiers jeudis de septembre; c'étoit, à ce qu'on dit, en mémoire de la saint Barthélemi. Les protestans auroient bien fait de jeûner pour expier les troubles et les guerres qu'ils avoient excités dans la moitié de l'Europe, et spécialement tant de désordres et de violences dont ils s'étoient rendus coupables en France, le massacre des prêtres, le pillage, la profanation et la destruction des églises, et tant d'excès consignés dans toute l'histoire du XVIe siècle. Quoi qu'il en soit, on jeûnoit un jeudi à Genève tous les ans. En 1832, la diète helvétique imagina d'établir ce qu'on appela un jeûne fédéral, et désigna pour ce jeûne le troisième dimanche de septembre. Or, quelque austère qu'on soit à Genève, c'étoit beaucoup que d'y jeûner deux fois en un mois. Aussi le conseil d'état transporta au dimanche le jeûne du jeudi.

Etoit-ce bien à un conseil d'état à régler cela? Lui appartenoit-il de changer une discipline existante? On dit que la constitution lui en donne le droit, et d'ailleurs les protestans qui ont secoué l'autorité de l'Eglise et qui ont invoqué si souvent l'appui des princes et du pouvoir civil, quel qu'il fût, n'ont guère bonne grâce à résister aux arrêtés d'un conseil d'état, même pour un jeûne.

Cependant la translation du jeûne du jeudi au dimanche fit un mauvais effet sur une partie de la population protestante de Genève. On se plaignit de voir abolir un ancien usage qui remontoit presque au temps de Calvin, et qui consacroit des souvenirs historiques propres à alimenter le zèle protestant. Aussi chaque année la compagnie des pasteurs sollicitoit le rétablissement des choses sur l'ancien pied. Le conseil d'état s'y étoit refusé. Néanmoins le mardi 5 septembre, un imprimé fut tout à coup

répandu dans la ville, sous ce titre : *Rétablissement du jeûne génevois;* on y annonçoit que le jeûne se célébreroit le jeudi 7, et on y indiquoit les temples et les heures des services, ainsi que les noms des prédicateurs qui devoient officier, au nombre de six. Il paroît que la chose avoit été préparée de longue main, à l'insu du gouvernement et de ceux des pasteurs dont on pouvoit craindre l'opposition.

A la lecture de l'imprimé, le conseil d'état s'assembla et rédigea une proclamation qui fut affichée le 6, et par laquelle, sans rien défendre, il se bornoit à déclarer que ce qui se passoit étoit d'autant moins régulier que le jeûne fédéral étant à la fois une cérémonie religieuse et politique, elle ne pouvoit avoir lieu sans l'intervention du gouvernement, que celle qui se préparoit seroit nécessairement incomplète, peu digne de la gravité de l'objet, et gâteroit celle que les Génevois seroient bientôt appelés au nom de la diète à célébrer en commun avec leurs confédérés.

Le conseil d'état communiqua sa proclamation à la compagnie des pasteurs, qui déclara le même jour qu'elle désavouoit les démarches faites, qu'elle avoit la conviction que les six pasteurs n'avoient pas donné leur adhésion préalable à ces démarches, que la compagnie étoit dans l'impossibilité d'empêcher les services projetés, qu'elle craindroit que si on prenoit des mesures elles ne fussent mal comprises, et ne compromissent la tranquillité, et que pour cette raison elle ne peut se résoudre à prendre une responsabilité que le conseil d'état lui-même a déclinée. Elle terminoit en réitérant le vœu de donner à la population protestante du canton, la satisfaction de célébrer une ancienne fête pour laquelle elle témoignoit un vif attachement.

Ces délibérations, où il est aisé de remarquer de l'indécision et de l'embarras, ne firent qu'enhardir les auteurs du projet. Les deux temples, ceux de Saint-Gervais et de la Madeleine, n'en furent pas moins ouverts le jeudi 7, et trois services y furent célébrés, à huit heures du matin, à midi et à trois heures. Le peuple s'y porta, quoiqu'on se fût abstenu de sonner les cloches. Mais l'invitation des six pasteurs avoit suffi pour attirer les plus zélés protestans. Les magasins, ou du moins beaucoup, furent fermés. Il y eut foule surtout à la Madeleine, où M. Chenevière prêcha le matin à huit heures, et prononça un discours que le *Fédéral*, journal génevois, appelle *étrange*. De plus, M. Chenevière, voyant tant d'auditeurs rassemblés autour de sa chaire, ne craignit pas d'annoncer qu'il répéteroit le même discours à midi dans la cathédrale. Notez que ce dernier temple ne se trouvoit pas dans le nombre de ceux qu'indiquoit l'imprimé du mardi.

M. Chenevière s'y rendit donc; le marguillier refusoit d'ouvrir, on l'y contraignit. Le temple fut envahi. Un mariage qui devoit y être béni à cette heure-là, fut obligé de se retirer. Le pasteur monta en chaire et répéta son discours devant un auditoire plus nombreux que celui du matin.

Il étoit difficile que le conseil d'état tolérât ce procédé, et on ne conçoit même pas trop comment, s'il fut averti de l'annonce faite par M. Chenevière au service de huit heures, il n'empêcha point celui de la cathédrale à midi. On ne pouvoit braver plus ouvertement son autorité, puis-

qu'il est chargé par la constitution de la police et de la surveillance du culte. Le 8, les six pasteurs furent censurés par la *vénérable* compagnie. Il y eut sans doute des négociations et des pourparlers ; car ce n'est que le 27 septembre, suivant les journaux suisses, que le conseil d'état de Genève prit un arrêté par lequel, après avoir pris l'avis de la compagnie des pasteurs et du consistoire, il confirmoit la censure adressée par ces deux corps aux six pasteurs qui, en célébrant dans les temples un service de jeûne non autorisé, malgré l'avertissement qu'ils avoient reçu du Modérateur, et malgré la publication qui témoignoit le déplaisir du conseil d'état à cet égard, ont ainsi enfreint la discipline et porté atteinte au bon ordre. Il a enjoint à ces pasteurs d'être plus circonspects à l'avenir. En outre il a interdit pendant six mois l'occupation de la chaire dans les temples au pasteur qui avoit répété une deuxième fois dans la cathédrale, après s'en être fait ouvrir les portes, un discours de nature à provoquer du mécontentement contre la conduite du gouvernement; ce sont les expressions de l'arrêté.

Le dimanche 17, le jeûne fédéral fut célébré comme à l'ordinaire.

Il paroît qu'on est divisé à Genève sur la démarche de M. Chenevière. Les uns l'approuvent, puisqu'il y avoit foule à ses deux discours du 7; les autres, qui désiroient peut-être le rétablissement du jeûne, trouvent, dit-on, que ce n'est point ainsi qu'il falloit le reconquérir. Cependant M. Chenevière ne s'est pas tenu pour battu. Il a publié une brochure sur le jeûne et sur la décision prise. Il a mis aussi au jour les discours qu'il a prononcés en cette occasion. Ces publications ont eu beaucoup de vogue. On signe des pétitions pour ce pasteur. La faveur populaire est aujourd'hui pour celui qui, il y a quelques années, non-seulement s'étoit prononcé si chaudement contre les *momiers* et contre les anciennes doctrines du calvinisme, mais encore tournoit en ridicule l'attachement aux dogmes les plus importans de la révélation chrétienne.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Castracane a été nommé pro-secrétaire des mémoriaux.

Le dernier bulletin du choléra est bien plus rassurant. Il n'y a eu qu'un cas le 5 octobre, et 2 le 6. Le premier jour, on comptoit 28 guéris, et 83 le lendemain. Chacun des deux jours, il n'y a eu que 2 morts. Le 6, il restoit 205 personnes en traitement.

Parmi les victimes du choléra il faut compter le chanoine Philippe Ludovisi, qui étoit depuis quarante ans gardien des reliques et des cimetières, mais qui n'en avoit le titre que depuis environ deux ans. Dévot aux saints martyrs, il étoit zélé pour la recherche de leurs reliques, et ne manquoit pas d'être présent quand on faisoit des fouilles dans les cimetières. Il recueilloit avec soin et conservoit les pierres sépulcrales, afin qu'elles fussent expliquées par des hommes exercés. C'est à lui particulièrement qu'on doit la découverte du corps de sainte Philomène. Il avoit un talent peu ordinaire pour orner des reliques, et c'étoit son occupation de préférence. Il visitoit souvent le cimetière du Saint-Esprit *in Sassia*, et à l'imitation de Tobie, il ensevelissoit lui-même les morts. Ce respectable prêtre fut une des premières victimes du fléau au mois d'août der-

nier. On attribue sa mort à son zèle et à sa charité. Il étoit sexagénaire.

M. Philippe Appignanesi, évêque de Ripatransone, est mort dans son diocèse, la nuit du 27 au 28 septembre. Il étoit né à Cingoli, le 29 juillet 1781, et fut fait évêque dans le consistoire du 15 mars 1830.

PARIS. — Au mariage célébré à Trianon mardi, M. l'évêque de Versailles étoit accompagné de M. l'évêque de Meaux et de M. l'évêque de Maroc. Le discours du prélat a été loué par les journaux du gouvernement, comme empreint de l'esprit de tolérance. Il est vrai que les paroles du respectable évêque ont été pleines de charité et de douceur. Mais le prélat n'a pas manqué de rappeler la lettre et l'esprit du bref de dispense. Les vœux qu'il a émis, les recommandations qu'il a faites, ont été tels qu'il convenoit à un évêque.

Un journal ministériel, après avoir parlé de ce discours, a fait aussi l'éloge de celui qu'a prononcé le même soir, dans un autre local, le pasteur protestant M. Cuvier, et a dit *que les deux orateurs avoient puisé leurs inspirations à la même source*. Cette phrase peut être dans l'esprit d'une politique qui met l'erreur et la vérité sur la même ligne; mais certainement M. Cuvier n'a pas exprimé le vœu que les recommandations du Saint-Père reçussent, par les soins de la princesse, un entier accomplissement, et que la foi de Charlemagne et de saint Louis se perpétuât parmi les enfans à naître de cette union. Certainement aussi il n'a pas rappelé à la princesse l'autre partie du bref qui l'exhorte à faire tous ses efforts pour éclairer le prince son époux sur la véritable foi. M. l'évêque qui a fait entendre ces vœux et ces conseils n'avoit certainement pas *puisé ses inspirations à la même source* que le ministre qui a dû former des vœux et donner des conseils tout contraires.

L'installation de M. l'abbé Pététot dans l'église Saint-Louis-d'Antin la semaine dernière, a été remarquable par l'affluence qui s'y étoit portée. Beaucoup de MM. les curés de Paris s'y étoient rendus et témoignoient par leur présence l'intérêt et l'estime qu'ils portent à leur nouveau confrère. Un grand nombre d'ecclésiastiques étoient venus de différentes paroisses. Enfin le nombre des fidèles étoit si considérable, que beaucoup n'ont pu entrer dans l'église. M. l'abbé Pététot se trouve là dans un quartier tout voisin de celui où il a long-temps exercé le ministère; il n'a pas besoin de s'y faire connoître. La confiance générale lui est acquise. Aussi c'est avec toute vérité que M. l'abbé Boudot, grand-vicaire, qui a installé le nouveau curé, a félicité la paroisse de voir à sa tête un pasteur si propre à donner une heureuse impulsion à la piété et aux bonnes œuvres.

Le dimanche 1er octobre, jour du saint Rosaire, la ville de Chateauneuf, diocèse d'Orléans, qui a cette dévotion en grand honneur, a donné une nouvelle preuve de l'esprit religieux qui l'anime. Depuis long-temps, le vénérable curé de cette paroisse désiroit planter une croix au quartier que l'on appelle Saint-Jacques, près le château occupé jadis par le pieux et charitable duc de Penthièvre, dont la mémoire est dans ce pays en si grande vénération, que les anciens prononcent avec respect le nom de celui qu'ils regardent comme leur bienfaiteur, et des larmes de reconnoissance coulent de leurs yeux. Le curé avoit donc fixé à ce jour la cérémonie de la plantation de la croix; il avoit demandé à M. l'évêque d'Orléans qu'il voulût bien déléguer M. l'abbé Ri-

chard, chanoine et secrétaire général de l'évêché, pour présider à cette intéressante cérémonie.

Le prélat s'est rendu à ses vœux. Il y [illegible] le secrétaire officia toute la journée au milieu d'un grand concours de peuple. Après le *Magnificat*, cet ecclésiastique est monté en chaire et a fait une allocution sur le triomphe de la croix. Puis, les Sœurs du Rosaire, vêtues de blanc, ayant à leur tête la bannière de la très-sainte Vierge, le clergé et la presque totalité des habitans de la paroisse se sont rendus au lieu indiqué. La croix, donnée par une pieuse famille de cette paroisse, étoit portée sur un brancard par quatre membres du clergé. Des hymnes et des cantiques ont été chantés pendant la marche de la procession. Arrivée au quartier Saint-Jacques, la croix a été bénite et placée sur sa base aux cris de *Vive Jésus*, *vive sa Croix!* Le secrétaire a adressé une courte allocution sur la dévotion envers la croix et pour le nom de Jésus. Il a été écouté avec une respectueuse attention. De retour à l'église, il a de nouveau parlé sur la dévotion à la très-sainte Vierge, et la cérémonie a été terminée par le *Te Deum*. Les anciens du pays disoient que jamais ils n'avoient été témoins d'un aussi attendrissant spectacle, et ce jour a été un véritable triomphe pour la religion.

La paroisse de Clébourg, près Wissembourg, département du Bas-Rhin, est composée de quatre villages, et n'a ni écoles ni presbytère pour les catholiques. Les conseils municipaux de ces quatre villages, car ce sont des communes séparées, sont exclusivement composés de protestans, tant la tolérance de ceux-ci est grande. Cette composition des conseils municipaux et l'esprit qui y règne ont fait que tous les efforts tentés jusqu'ici pour remédier au triste état de la paroisse catholique ont été sans succès. Privée des établissemens les plus nécessaires, la paroisse se trouvoit menacée dans son existence même. Le curé actuel, M. l'abbé Jauch, après avoir inutilement tenté les moyens ordinaires, a cherché à sortir de cette situation difficile en s'imposant des sacrifices personnels, et en allant solliciter la charité des fidèles. Il a commencé par se procurer de bons instituteurs à ses seuls frais. Il leur fournit le local nécessaire pour l'établissement de deux écoles, l'une à Clébourg, et l'autre à Steinselz pour les annexes En dernier lieu il prit un logement à ses frais, parce que le conseil municipal ne voulut pas lui accorder de logement tant soit peu convenable, et que le sage pasteur désiroit éviter des querelles.

Mais le curé ne pourroit continuer des sacrifices hors de proportion avec ses minces revenus, et auxquels son successeur ne se résigneroit pas non plus. M. Jauch, plein de confiance en la providence, a donc entrepris de fonder le traitement d'un instituteur, et de bâtir une maison d'école et un presbytère. Son évêque lui a permis d'aller solliciter la charité des fidèles partout où il pourra espérer d'être accueilli. Il a chargé un autre ecclésiastique de desservir en son absence la paroisse de Clébourg. Pendant que M. Jauch ira hors du diocèse, deux autres personnes autorisées par le prélat feront dans le même but une quête dans le diocèse.

M. Liebermann, grand-vicaire de Strasbourg, a donné à M. Jauch une lettre de recommandation du 30 août. Il y parle de l'estimable curé dans les termes les plus honorables, et prie ceux auxquels il s'adressera de l'accueillir, et de se rappeler que son œuvre est pour la gloire de Dieu et le bien du prochain. On fondera à Clébourg des prières annuelles pour les bienfaiteurs.

Le conseil de fabrique de Clébourg,

sensible aux peines que se donne le curé en allant si loin par pur attachement pour son troupeau, prie aussi qu'on veuille bien le recevoir, et avoir égard aux besoins de son troupeau.

On recevra à notre bureau les dons pour cette pauvre paroisse qui mérite tant d'intérêt par son dénûment même, par sa position au milieu des protestans, et par le zèle de son digne curé.

Au commencement d'octobre, la commission centrale de police à Bordeaux signifia à M. Caballero, archevêque de Sarragosse, l'ordre de se rendre à Tours le plus tôt possible, et depuis on lui a assigné huit jours pour son départ. Le prélat a supporté ce coup avec calme, mais de nombreuses représentations ont été adressées au ministre. Le prélat est âgé, il a tout perdu. On s'est emparé de ses revenus, et on a dernièrement fait vendre à Sarragosse le peu d'effets mobiliers qui lui restoient. Le gouvernement français ne lui donne rien. Le prélat ne subsiste que par la générosité de M. l'archevêque et du séminaire. M. le cardinal de Cheverus fit révoquer autrefois un ordre semblable. On peut être sûr que M. l'archevêque de Sarragosse n'a pas envie de conspirer. Ce ne sont pas des évêques qui font des complots, et l'âge, le caractère et les vertus de l'archevêque devroient engager ses ennemis à l'oublier.

La petite paroisse de Domfront, diocèse de Beauvais, avoit vu renverser son calvaire sous le règne de la terreur. Depuis ce temps on se souvenoit avec peine de ce sacrilége; cette année la providence a fourni le moyen de le réparer. Les habitans ont fait leur offrande, et ont été noblement aidés par une famille honorable de la paroisse. La bénédiction de la croix a été faite le dimanche 8, par M. le doyen de Montdidier, en présence d'une grande foule. Les curés des environs s'étoient joints à lui et au curé du lieu, pour donner de l'éclat à la cérémonie. M. le doyen prononça un discours sur la croix.

La bibliothèque catholique, fondée il y a quatre ans à Cambrai, s'accroît d'année en année. La première année, il n'y eut que 7 à 800 distributions, plus de 10,000 la seconde, 23,500 en 1836, et on est fondé à croire que pour cette année le chiffre ira à 30,000. Les livres prêtés servent à plusieurs personnes. Ceux prêtés aux curés, entre autres, font à peu près le tour de la paroisse. Des demandes ont été faites par les curés ou les instituteurs des 40 communes. C'est ce qui résulte du rapport fait par M. le chanoine Bonce au commencement de l'année.

Lors de l'ouverture, le 1er mai 1834, il n'y avoit que 300 volumes; à la fin de l'année, il s'en trouvoit 790; en 1835, le nombre des volumes s'est élevé à 2,500. A la fin de 1836, il étoit de 3,200, et on suppose qu'il peut monter actuellement à 4,000. Tous ces ouvrages ont été choisis avec soin; il y en a d'instructifs et d'amusans. Aussi ils sont fort recherchés.

Seroit-il vrai que dans un collége universitaire, celui de Valence, on ait dernièrement, à l'occasion de la distribution des prix, entendu une pièce qui avoit pour titre l'*Emancipation de la pensée*, et où on a fait entrer l'apologie de Vanini? Quelle idée d'être allé déterrer au bout de deux cents ans cet apôtre de l'athéisme pour réhabiliter sa mémoire? Que dans certaines académies on eût lu une dissertation à ce sujet, nous en serions peu surpris; l'esprit qui préside à plusieurs est assez connu. Mais que l'on n'ait pas senti l'incon-

vi...nce d'une telle pièce dans un établissement d'éducation, que l'on propose un homme aussi décrié que Vanini à l'estime de la jeunesse, c'est ce qui nous paroît ne pouvoir s'expliquer que par la résolution d'afficher publiquement le drapeau de l'irréligion. Vanini fut un homme méprisable par ses opinions, par son caractère, par ses mœurs. C'est lui rendre un mauvais service que de le tirer de l'oubli, et c'est une singulière affectation que de faire entendre son éloge dans une occasion solennelle, en présence des jeunes gens et de leurs familles. Il est vrai que le nombre des élèves n'est pas grand dans cette maison ; mais l'apologie de Vanini ne pourra que le réduire encore. Quel parent voudroit confier son enfant à élever à un admirateur de Vanini?

Nous apprenons avec plaisir que des protestans ont porté le même jugement que nous du livre de madame Mary Meynieu, *Histoire du peuple juif*, dont nous avons rendu compte dans le volume précédent. Cette histoire, dit un journal protestant, n'est autre chose que l'ancien Testament dépouillé de ses miracles. La chute de l'homme n'est plus que l'exil d'Adam d'un pays fertile dans une contrée qui ne l'étoit pas. L'embrâsement de Sodome par le feu du ciel, c'est un tremblement de terre. La manne, c'est un suc nourrissant que distilloient les arbres, et ainsi de suite. Madame Meynieu, dit le même journal, prend des libertés non moins grandes dans la manière dont elle rapporte des passages de la Bible ; il seroit trop long de signaler toutes les erreurs de doctrine ou de fait dont cet ouvrage est rempli. C'est assez pour nous d'avoir pu prévenir nos lecteurs contre un livre qu'on présente comme destiné à la jeunesse.

M. l'évêque d'Ajaccio vient de rentrer dans sa ville épiscopale, après une absence de plus de deux mois, pendant lesquels il a visité une partie des anciens diocèses d'Aleria et de Mariana. Le prélat a recueilli dans cette visite, comme dans les précédentes, de nombreux et éclatans témoignages d'amour et de vénération. A Corte et à Bastia, la réception qu'on lui a faite a été des plus brillantes ; arcs de triomphe, illuminations, feux de joie, rien n'a manqué à l'expression de l'allégresse publique. Mais nulle part ces démonstrations n'ont été plus vives et plus touchantes que dans le canton de *Niolo*. M. Casanelli avoit à cœur, depuis long-temps, de voir cette portion de son troupeau d'autant plus digne de sa sollicitude qu'il y avoit trente-quatre ans qu'elle n'avoit été visitée par le premier pasteur. Les habitans ont apprécié le zèle qui lui a fait braver tous les obstacles pour accomplir son désir. Ils n'ont pu contenir, en le voyant, les transports de leur joie.

Placé pour ainsi dire au cœur de l'île, le canton de Niolo a conservé, plus qu'aucun autre, les mœurs simples et primitives, le langage, les habitudes, et jusqu'au costume des anciens Corses. Les hautes montagnes qui l'isolent des autres cantons l'ont protégé jusqu'ici contre les dangers d'une civilisation qui, trop souvent, en polissant les manières, amollit les cœurs et énerve les caractères. La foi de cette population brave et hospitalière s'est maintenue jusqu'à présent pure de tout contact avec l'esprit d'impiété. La religion y conserve tout son ascendant. Aussi la présence du premier pasteur y a-t-elle opéré des fruits abondans de salut. Sa parole a été partout accueillie avec un religieux respect. Il y a administré les sacremens d'eucharistie et de confirmation à plus de 1200 personnes, formant le tiers, à peu près, de la population totale. La cérémonie qui a eu lieu à Calacuccia, chef-lieu du can-

ton, a été surtout remarquable par l'ordre et le recueillement qui l'ont accompagnée et par le nombre des personnes qui y ont participé. C'est, en effet, une chose aussi nouvelle qu'édifiante pour ces bons habitans des montagnes, de voir une solennité religieuse célébrée, en plein air, et sous l'épais feuillage de leurs vieux châtaigniers. M. l'évêque, revêtu de ses ornemens pontificaux, parcouroit lentement les longues files de plus de 800 fidèles et marquoit le front de chacun de l'onction sacrée. Après la cérémonie qui a duré près de trois heures, le prélat attendri jusqu'aux larmes n'a pu se défendre de témoigner aux nouveaux confirmés la vive satisfaction que son cœur éprouvoit, en retrouvant au milieu d'eux une image si consolante de la foi des premiers temps.

La visite de M. Casanelli, dans le *Niolo*, a été marquée par l'union fraternelle qu'il a eu le bonheur d'y cimenter entre plusieurs familles, divisées par de vieilles et sanglantes inimitiés. Deux paix mémorables, négociées et conclues par sa médiation, sont le gage de la sécurité qu'il a ramenée partout où elle avoit disparu avec la concorde.

M. Casanelli, avant d'arriver à Ajaccio, s'est arrêté quelques jours à Vico dans la maison des missionnaires, qu'il a fondée l'an dernier. Le prélat a pu juger, pendant le cours de sa visite pastorale, de tout le bien que ces hommes de Dieu sont appelés à faire, par celui qu'ils ont déjà commencé. Huit missions données par eux avec un plein succès, dans l'espace de quelques mois, ont prouvé à la fois la puissance de la parole évangélique sur l'esprit des populations, et le zèle plein de dévouement des ministres infatigables qui l'ont annoncée. Le bruit de ces premiers succès a eu dans toute l'île un heureux retentissement. La faim de la divine parole s'est partout réveillée, et il n'y a pas aujourd'hui de village qui n'aspire à la faveur d'être évangélisé par les nouveaux missionnaires.

L'église de Coursel, dans la Campine, diocèse de Liége, avoit été brûlée avec une partie du village ; elle est presque rétablie, grâces aux dons des fidèles, sollicités par les journaux religieux du pays. Il ne reste plus qu'à disposer l'intérieur de l'église qui est entièrement nue.

La congrégation des Frères de Saint-Joseph qui se livrent à l'enseignement compte aujourd'hui quatre maisons, Grammont, Rooborts, Halle et Melle. Cet institut est dû à M. le chanoine Van Crombrugghe, de Gand. Les membres se réunissent dans les vacances pour se ranimer dans l'esprit de leur vocation. Cette année, leur réunion a eu lieu à Grammont, sous la direction du pieux directeur.

L'église de Notre-Dame, à Maëstricht, vient enfin d'être rendue par le gouvernement à sa destination. Elle a été ouverte le 10 octobre par le commissaire ecclésiastique délégué à cet effet. Le clergé des trois paroisses se rendit processionnellement le matin de l'église de Saint-Servais à celle de Notre-Dame. A onze heures, tout le clergé de la ville partit de l'église Saint-Nicolas pour faire la translation du saint Sacrement. Les habitans avoient décoré leurs maisons. Le commandant de la forteresse, le commissaire du roi, le bourguemestre et d'autres autorités s'étoient rendus à l'église. On entonna le *Veni Creator* et le *Te Deum*. Le lendemain, il y eut une messe solennelle, vêpres et discours ; les autorités y assistèrent encore. Le soir, tout le quartier formant la paroisse a été illuminé. Le rétablissement de cette

église, long-temps sollicité, a été accueilli par une joie générale.

POLITIQUE.

Charles Fourier, de Besançon, auteur d'un nouveau système, est mort à Paris, le 10 octobre, à l'âge de 65 ans, et dans un état voisin de l'indigence. On l'a trouvé mort au pied de son lit. On a de lui la *Théorie des quatre mouvemens*, ou *Nouveau mode industriel*, 1808, et le *Traité d'association domestique agricole*, 1822. Il prétendoit que son système d'association produiroit des effets merveilleux, et il ne cessoit de réclamer des capitalistes philantropes des fonds pour le réaliser ; mais les capitalistes philantropes ne lâchent pas aisément leur argent, même pour des rêveries.

Dans la *Théorie des quatre mouvemens*, Fourier veut que les lois de ces quatre mouvemens soient subordonnées aux mathématiques et à la rectitude des nombres; car sans cela, dit-il, on ne comprendroit pas l'ordre et l'harmonie dans la nature, et Dieu seroit injuste. Effectivement Dieu seroit bien injuste de ne pas *avoir arrangé le* monde comme il plaît à M. Fourier de l'imaginer.

Les passions chez l'homme et dans l'animal ne produisent que des effets géométriquement réglés par Dieu. Ainsi les propriétés de l'amitié sont calquées sur celles du cercle, les propriétés de l'amour sur celles de l'ellipse; la parabole est le modèle géométrique de la paternité, et l'hyperbole de l'ambition. L'activité industrielle des sociétés doit se combiner d'après les propriétés des séries géométriques. Les propriétés d'un animal, d'un végétal, d'un minéral, et même d'un tourbillon d'astres représentent le jeu, l'effet de quelque passion humaine dans l'ordre social, et tout, depuis les atomes jusqu'aux astres, figure et reflète les propriétés de nos passions. C'est-là, suivant Fourier, la clé de l'analogie universelle qu'il lui a été donné de découvrir. La confiance avec laquelle il présente de telles rêveries ajoute à l'étonnement qu'elles produisent.

Fourier consent à appeler Dieu esprit; il ne se déclare pourtant pas exclusivement spiritualiste, et il semble même que, dans son idée, Dieu, l'homme et l'univers soient l'être universel, infini, absolu. Cependant ses amis disent qu'il n'est pas panthéiste. Il distingue l'homme de Dieu, la créature du créateur; il parle de Dieu comme d'un être existant par lui-même, et il se félicite que le christianisme nous ait ramenés à de saines idées, à la croyance en un seul Dieu. Toute lumière, ajoute-t-il, doit venir de Dieu, et la raison ne peut entrer dans les voies de lumière qu'en se ralliant à l'esprit du Créateur. Puisse Fourier, à son heure dernière, avoir encore mieux compris le besoin que nous avons de Dieu!

L'existence du genre humain, dans son système, doit être de 80,000 ans, à un huitième près. Il y a 7,000 ans qu'il existe; il se passera 33,000 ans avant qu'il arrive à son apogée; après quoi 35,000 ans de déclin, 5,000 ans de décrépitude, et la mort. Et la mort est arrivée pour Fourier au milieu de toutes ces chimères! *Heu! cæcas hominum mentes!*

On ne sait pas si l'école dite phalanstérienne, dont Fourier étoit le chef, est destinée à lui survivre. Elle publia, il y a quelques années, la *Phalange*, dont le directeur étoit Baudet-Dulary. Ce journal tomba. M. V. Considérant l'a repris en dernier lieu. Celui-ci est le plus fervent admirateur de la théorie *sociétaire* de Fourier. On a tenté d'appliquer cette théorie dans un établissement dit *Phalanstère*, près Versailles; il ne paroît pas que cet essai ait réussi.

Il faut savoir gré sans doute aux journaux du parti avancé de la révolution des efforts qu'ils veulent bien faire pour rassurer la France sur le but qu'ils se proposent, et sur les résultats qu'auroit pour elle le nouveau système de régénération qui les occupe. Ils assurent qu'on ne peut

revoir ce qu'on a vu sous l'autre république, parce que les circonstances ont entièrement changé, et qu'il n'est plus question de rien de pareil. « Ce sont les trahisons des ennemis de la patrie, disent-ils, qui ont produit la terreur; et comme les étrangers savent maintenant ce qu'il leur en a coûté pour favoriser ces trahisons, ils n'y seroient pas repris. » Ces messieurs concluent de là qu'il n'y a plus de terreur possible, et que la nouvelle régénération dont les imaginations s'effraient auroit quelque chose d'anodin qui enchanteroit tout le monde.

Ce thème donne lieu à des controverses animées entre les journaux de juillet qui trouvent le mouvement révolutionnaire assez fort comme cela, et ceux qui ne veulent pas qu'on l'arrête à moitié chemin. Simples témoins de ces débats, nous nous bornons à écouter ce qui se dit de part et d'autre. Mais quoique nous n'ayons à juger qu'entre de mauvaises raisons des deux côtés, nous ne pouvons nous empêcher de signaler comme telles, en particulier celles qu'on allègue contre la possibilité du retour de la terreur. Sur quoi se fonde-t-on en effet pour nous rassurer à ce sujet? On nous dit que *ce sont les trahisons des ennemis de la patrie qui l'ont produite*, et que, comme on ne reverra pas les étrangers favoriser ces trahisons, elles ne renaîtront point.

Mais il nous semble que la terreur donnoit d'autres raisons que celles-là pour établir son règne. Elle déclaroit formellement que c'étoit aux riches qu'elle en vouloit, et elle ne parloit de rien moins, par l'organe de ses journaux, de ses clubs et de ses représentans du peuple, que de faire couper la tête aux cinq cent mille propriétaires qui lui paroissoient de trop en France. Les gens sincères de la convention qui vouloient plaire à la multitude et réchauffer le zèle patriotique de leurs partisans, ne disoient pas à la tribune : Nous punissons la trahison des ennemis de la patrie. La pensée naturelle qui leur venoit à l'esprit, comme *la plus échauffante* et la plus populaire, étoit de dire : *Nous battons monnoie sur la place de la révolution.* Et d'un autre côté, qu'est-ce qu'on promettoit aux braves pour les électriser et les décider à se faire guerriers? On leur promettoit les dépouilles, les confiscations, les biens des émigrés et des condamnés. Ainsi, c'étoit toujours le solide, la propriété, la monnoie qui se battoit sur la place de la révolution, qui étoient au bout de toutes les idées et de tous les calculs.

Vous aurez beau faire, jamais vous ne séparerez une révolution de ses profits matériels, de ses convoitises et de ses substitutions de propriété. Ce que le peuple y voit, c'est le passage du bien d'autrui entre ses mains. Ses traîtres, à lui, ses ennemis de l'état, ce sont les riches. Otez lui la perspective de les exproprier un peu plus ou un peu moins, et vous verrez combien tout le reste lui deviendra indifférent. Et en cela, il faut bien le reconnoître, s'il ne fait pas preuve de moralité, il fait preuve de bon sens. Car il seroit bien ridicule à lui de se tant échauffer pour des révolutions où son intelligence ne lui permet pas d'intervenir autrement que comme partie prenante.

D'après des données qui méritent notre confiance, comme nous étant fournies par des Espagnols éclairés et distingués, auxquels la situation de leur pays est parfaitement connue, voici ce que nous croyons pouvoir affirmer sur le caractère général de cette révolution :

Numériquement, le parti de ce qu'on appelle les exaltés est peu considérable, et n'excède pas la sixième partie de la population. Mais il est redoutable par l'enthousiasme et le fanatisme. Il ne recule devant aucun excès ni aucun crime. Ce qu'il veut à tout prix, c'est le triomphe des idées révolutionnaires. Il lui seroit démontré que ce triomphe ne peut être acheté qu'avec la moitié du sang de l'Espagne, qu'il ne cesseroit pas pour cela de le vouloir avec la même ardeur. C'est une rage qui ne se peut comparer qu'à

celle des anciens jacobins de France. La haine furieuse et implacable, dont ce parti poursuit don Carlos, est fondée uniquement sur ce qu'il ne connoît rien de plus incompatible que les dispositions de ce prince avec l'esprit des révolutions; car, à cela près, il estime son caractère, ses mœurs privées et ses vertus.

Le fanatisme des exaltés se trouve heureusement contrebalancé par l'enthousiasme et la force de volonté des partisans de don Carlos. Ceux-ci ont également leur exaltation dans le genre opposé; et elle n'est pas moindre que celle de leurs adversaires. De part et d'autre, ce sont des pots de fer qui se heurtent à violence égale; avec cette différence néanmoins que le pot de fer du roi se retrempe et se fortifie par la guerre, tandis que l'autre s'use plutôt qu'il n'acquiert de solidité dans l'émeute et dans les clubs.

Entre ces deux partis, il n'y a rien qui mérite d'être compté pour l'énergie et la constance. Les christinos eux-mêmes, ceux qu'on désigne sous le nom de *constitutionnels*, n'ont que très-peu de foi dans *leur avenir*. Ils sentent que leur château de carton ne sauroit tenir long-temps entre les deux feux où il est placé; c'est-à-dire entre les deux partis dont l'un veut le progrès révolutionnaire et le triomphe du jacobinisme, l'autre le rétablissement de l'ordre dans l'Eglise et dans l'état.

PARIS, 20 OCTOBRE.

Les journaux et les lettres de Toulon arrivées aujourd'hui sont remplis de détails sur la prise de Constantine, détails donnés par des lettres de Bone, du 9, que le bâtiment à vapeur le *Crocodile* avoit apportées. Mais tous ces bruits se trouvent démentis par les nouvelles postérieures que le gouvernement a reçues et que nous avons publiées dans notre dernier numéro d'après la *Charte*.

— L'*Afrique française*, recueil consacré à la défense de nos possessions africaines, contient dans sa troisième livraison une lettre écrite au général Létang par le bey Mostapha-Ben-Ismaël avec l'approbation des notables des Douairs et des Zmélas. Mustapha, après avoir rappelé la fidélité de ces deux tribus envers le gouvernement français, proteste en ces termes contre le traité avec Abd-el-Kader : « Voilà tantôt sept ans que nous combattons sans relâche pour défendre ce pays; et, tandis que nous comptons sur votre protection, vous nous faites tomber dans l'avilissement, et nous nous voyons réduits à un territoire où il ne nous restera plus ni moyens d'existence, ni liberté de mouvement. Nous te faisons savoir que, quant à cette paix, nous n'y avons pas participé et que nous ne la voulons pas. Quant à notre territoire, nous n'y renoncerons jamais.... Si tu es lié d'affection avec quelqu'un de ceux qui ont accès auprès du sultan de France, fais-lui savoir que le traité qui vient d'être conclu avec Abd-el-Kader, sans notre participation, nous ne voulons pas l'accepter ni supporter son joug (Abd-el-Kader.) »

— Une ordonnance du 16 octobre nomme à cinq places vacantes dans le conseil-général des manufactures.

— L'ordonnance qui autorise les compagnies des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite) à établir leur point de départ dans Paris, à l'angle de la rue Neuve-des-Mathurins, vis-à-vis l'église de la Madeleine, a été signée le 16 octobre.

— Par ordonnance du même jour, la banque de France est autorisée à établir un comptoir d'escompte dans la ville de Saint-Quentin (Aisne.)

—Le ministre de la marine vient d'ordonner qu'une inspection générale auroit lieu avant la prochaine session. Des officiers supérieurs sont chargés de cette inspection. et celle du 3e arrondissement, comprenant les ports et quartiers des sous-arrondissemens de Lorient et Nantes, est confiée à M. Théodore Le Ray, capitaine de vaisseau.

— M. Nisard, maître des requêtes en service extraordinaire, vient d'être autorisé à participer aux travaux du conseil d'état.

— M. Olivier de Gérente, directeur des forêts de la liste civile, est nommé administrateur du domaine privé, en remplacement de M. Oudard, décédé.

— M. Lafosse, receveur particulier à Meaux, vient d'être appelé à la recette générale des Basses-Pyrénées.

— A l'occasion du mariage de la princesse Marie avec le duc de Wurtemberg, M. Molé, président du conseil, a été nommé grand'croix de la Légion-d'Honneur, et M. de Mulinen, ministre de Wurtemberg, grand-officier du même ordre.

— On dit que la duchesse de Wurtemberg quittera Trianon, le 24 octobre, pour se rendre en Allemagne où elle passera l'hiver.

— Le ministre des travaux publics a mis à la disposition du préfet des Pyrénées-Orientales une somme de 2.000 fr. pour subvenir aux besoins des malades pauvres qui seroient atteints du choléra dans les communes du département.

— Le conseil d'état rentre demain en vacances jusqu'au 10 novembre, à cause des élections.

— C'est le vendredi 27 de ce mois que se présentera devant la cour d'assises l'affaire du complot du bal de l'Hôtel-de-Ville. Cinq accusés, les nommés Bianchi, Guyot, Cordier, Testelin et Fiévet, sont impliqués dans cette affaire. On a fait assigner un grand nombre de témoins, et on pense que les débats dureront plusieurs jours.

— Nous avons dit qu'un vol d'une somme de 64,000 fr. avoit été commis au préjudice d'un notaire du faubourg Saint-Germain. C'est chez Me Frémin, notaire, que cette soustraction a été faite, et toutes les recherches de la police n'ont pu amener l'arrestation du coupable; car on a appris qu'à l'aide d'un passeport pris sous un faux nom, un clerc de l'étude, le nommé Meudon, s'étoit rendu en poste à Calais, et de là en Angleterre, emportant le produit de son vol.

— Parmi les journaux à 40 francs qui ont été publiés depuis quelque temps, deux ont complètement disparu, la *Renommée* et la *Loi*. Un troisième, le *Journal général de France*, annonce qu'il se voit forcé d'augmenter son prix, à partir du 1er novembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les principaux propriétaires de Chaville, Viroflay et du faubourg de Porchefontaine, dans Versailles, viennent d'adresser une pétition au président du conseil des ministres, pour réclamer un sursis à l'exécution des travaux du chemin de fer de Versailles par la rive gauche de la Seine. Les signataires demandent que la question du chemin de fer soit étudiée d'une manière plus approfondie, avant que l'on en vienne à consommer un acte qu'ils regardent comme attentatoire à la propriété.

— Les travaux du chemin de fer (rive droite), qui continuent à s'exécuter sur la commune d'Asnières, ont été signalés mardi par un déplorable événement. Un éboulement considérable a eu lieu dans une des fouilles pratiquées pour terminer la seconde voie. Plusieurs ouvriers ont été ensevelis sous les terres, et malgré les secours les plus prompts, deux de ces malheureux avoit cessé de vivre lorsqu'il a été possible de les dégager; deux autres ont été retirés des décombres grièvement blessés; mais on conservoit l'espoir de les sauver.

— La cour royale d'Amiens, dans sa séance du 12 octobre, a décidé que les prestations en nature pour réparations de chemins vicinaux, pouvoient être comptées pour le cens électoral. Nous avons donné dans le dernier numéro une décision contraire de la cour royale de Nancy.

— Du 7 au 14 octobre, il est entré à Boulogne 16 paquebots avec 621 passagers, et il en est parti 18 ayant à bord 891 voyageurs.

— M. Antoine Passy, ancien préfet de

ure, a été élu, le 15, à une grande majorité, président de la société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de ce département. Son concurrent étoit M. Achille Begé, préfet actuel.

— M. Farran-Lachèse vient d'être nommé maire d'Angers en remplacement de M. Augustin Giraud. C'est encore M. Farran-Lachèse que le ministère oppose à M. Augustin Giraud aux élections d'Angers.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Jusqu'à la date du 10 de ce mois, rien d'important ne paroissoit être survenu dans les opérations de la guerre, ou du moins la correspondance ordinaire de Madrid n'en faisoit point mention. Cependant il circuloit dans d'autres parties de l'Espagne quelques rumeurs qui n'étoient rien moins que favorables au principal corps de l'armée de la reine, lequel auroit été fort maltraité, selon ces nouvelles, dans les environs de Lerma. Nous n'avons aucune donnée à objecter ni pour ni contre. Seulement nous ferons remarquer qu'en général le silence des événemens est de bon augure pour don Carlos.

Jamais en effet il n'arrive au télégraphe de se taire et aux courriers extraordinaires de se mettre en retard, que dans le cas où ils n'ont rien d'agréable à dire aux partisans de la cause révolutionnaire d'Espagne. Ils attendent ordinairement pour reprendre la parole qu'il survienne quelque petite chose qui puisse faire plaisir aux amis, et que les plaies des christinos soient essuyées. Dans les intervalles, pendant ces sortes de pauses, on pourroit presque toujours parier que c'est à la cause de don Carlos qu'il est arrivé quelque chose d'heureux. Mais ses nouvelles, à lui, n'ont point de trompettes officielles, point de télégraphes, point d'estafettes ni d'ambassadeurs pour les faire transporter sur les ailes des vents. Elles arrivent *pede claudo*, quand il plaît à Dieu; et il faut pour ainsi dire les arracher mot à mot, lambeaux par lambeaux, pendant on ne sait combien de temps, avant que l'on puisse en rapprocher les morceaux. Mais aussi elles ne viennent pas, comme les autres, sans être accompagnées de bonnes preuves et de bons certificats d'origine.

— Il est déplorable sans doute que Cabrera ait eu à venger par des représailles cruelles le sang de sa mère et celui des prisonniers carlistes immolés jusque dans les hôpitaux. Mais du moins ces représailles paroissent avoir servi à réprimer les excès d'inhumanité qui se commettoient dans l'autre parti. Aujourd'hui même où la ville de Barcelonne est livrée à toute son exaspération révolutionnaire, et où l'on s'y tue à coups de poignard dans les assemblées d'élections, la présence de 150 prisonniers de guerre qu'on vient d'y voir entrer n'a occasionné aucune émotion; le droit des gens et du malheur a été respecté à leur égard comme dans les temps les plus calmes et selon toute la rigueur des règles de la civilisation. Il est vrai de dire, au surplus, que le nombre des têtes qui répondent de l'infraction des lois de la guerre est plus considérable dans les dépôts de l'armée de Charles V que dans ceux des christinos, et que ces derniers feroient un mauvais marché s'ils s'exposoient de nouveau à ce qu'on leur redemandât sang pour sang.

— Une seule chose manquoit à la gloire de don Carlos; c'étoit qu'un hommage lui fût solennellement rendu par ses ennemis. Cet hommage, ils le lui rendent dans ce moment par l'espèce de joie féroce avec laquelle ils sourient à la pensée de sa mort. On ne sait combien de fois il lui ont déjà fait administrer l'extrême-onction dans les journaux révolutionnaires d'Espagne et de France. Nous ne croyons pas que les cannibales qui épient l'heure où ils pourront dévorer quelque chef de tribu ennemie, se fassent une plus grande fête d'avoir sa vie. A notre avis, c'est le plus bel éloge que don Carlos ait encore reçu.

— On lit dans un journal de Madrid

du 10 octobre : « L'alcade du quartier de Saint-Basile continue à se distinguer par les mesures habiles qu'il adopte pour déjouer les *trames des ennemis du pays*. Il est parvenu à découvrir l'individu qui délivroit des passeports pour pouvoir s'incorporer dans les carlistes. C'étoit une femme qui en avoit délivré 35. Il a saisi des armes et des papiers importans, et il a fini par mettre la main, dans un couvent, sur un curé qui s'étoit évadé de la prison d'Arivaca. »

—Les forces que Zariategui a réunies à celles du roi se composent de 7,000 hommes d'infanterie, très-bons, très-beaux et parfaitement disciplinés; plus 3 ou 4,000 recrues qu'il avoit laissées dans la Sierra, quand il a fait sa pointe sur Valladolid. Ce chef habile compte en outre 500 chevaux et 3 pièces de canon.

— L'assemblée des cortès gaspille son temps comme elle peut en travaux mesquins et purement révolutionnaires. Elle a encore employé sa séance du 10 à chercher les moyens de mettre le baron de Meer en accusation pour des abus d'autorité militaire. Il y a là, du reste, de la part des cortès une velléité de faire leur paix avec l'opinion en tempérant des mesures acerbes qui n'ont pas réussi auprès d'elle.

— Voici les deux dernières dépêches télégraphiques publiées par les journaux officiels:

« Bayonne, 17 octobre.

» Le 14, Léon Iriarte a escorté jusqu'à Urros la légion étrangère, allant de Pampelune à Jarea. Il est revenu à Huerte le 16.

» Gony et Guergué, avec 7 bataillons et du canon, réunis à Enguy, vont attaquer tous les forts de la ligne; ils commenceront par Zubiri. »

« Bordeaux, 18 octobre.

» Suivant les nouvelles des Madrid du 14, le prétendant s'étoit porté sur la route d'Aranda.

» Espartero étoit parti de Salas, le 10, pour suivre la même direction; il n'y avoit rien d'important à Madrid; seulement les élections se faisoient généralement par le parti modéré. »

— On lit dans le journal ministériel du soir, la dépêche télégraphique suivante, de Narbonne, le 20 octobre : « Le baron de Meer, venant de Manlleu, est rentré à Barcelonne le 13, avec 400 hommes, pour y rétablir l'ordre : il réorganise la garde nationale; à son retour, plusieurs familles qui s'étoient réfugiées à bord des bâtimens dans la rade, ont débarqué.

» Le 11, Valence étoit entourée de petites bandes. Le courrier de Madrid manque depuis deux jours. »

———

La reine d'Angleterre, qui avoit été indisposée depuis son séjour à Brighton, alloit mieux le 17.

— On dit que le lord Hill sera remplacé dans le commandement de l'armée anglaise par le duc de Cambridge, qui prendra le titre de général en chef.

— A la date du 10 le nouveau ministère portugais n'étoit pas encore nommé; on disoit même que la démission des anciens ministres n'avoit pas été acceptée. Le *Journal des Débats* croit qu'on attendoit le retour de M. Sa da Bandeira pour former un nouveau cabinet.

— L'ouverture des états-généraux des Pays-Bas a eu lieu à la Haye, le 16 octobre. Le ministre de l'intérieur a lu, au nom du roi Guillaume, un discours qui roule principalement sur la prospérité matérielle de la Hollande, et sur ses amicales relations avec l'étranger. La question belge n'est traitée qu'en passant; elle restera en suspens jusqu'à ce que la situation de l'Europe permette de s'en occuper.

— La *Gazette d'état de Prusse* du 14 octobre publie un ordre du 23 septembre dernier, qui confirme les statuts de la société pour la construction d'un chemin de fer de Berlin à Potsdam.

— La *Gazette d'état de Prusse* du 14 de ce mois ne donne point de bulletin du choléra à Berlin.

— Le bey de Tunis, Sidi Mustapha, est mort le 10 de ce mois, à l'âge de 52 ans.

Il étoit attaqué d'un anévrisme depuis long-temps. Son fils aîné, Sidi Achmet bey, a été proclamé son successeur sans aucune opposition. Le nouveau souverain est âgé de 30 ans.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que l'empereur de Russie va se rendre en Circassie pour examiner les opérations de la guerre.

— Plusieurs médecins russes ont reçu l'ordre d'aller étudier les institutions sanitaires de divers pays, et de présenter les améliorations dont celles de Russie seroient susceptibles.

— Le conseil municipal de la Nouvelle-Orléans a décidé, comme on sait, que Meunier ne seroit pas reçu sur son territoire; mais le bâtiment de guerre qui le portoit l'a débarqué à Pensacola. Là il a changé de nom, et l'on a complètement perdu sa trace.

— Le sultan Mahmoud a fait retirer toutes ses décorations à Pertew-Pacha. On dit que cet ex-ministre entretenoit des relations coupables avec le vice-roi d'Egypte.

MANUEL DE PRIÈRES *à l'usage des Congrégations de la sainte Vierge*, in-18.

M. l'abbé Langevin, vicaire de Saint-Remi à Amiens, s'est principalement proposé dans ce *Manuel* de donner un tableau exact des indulgences attachées aux congrégations de la sainte Vierge. Il remarque qu'il y en a plusieurs qui ont été révoquées, et d'autres dont les conditions ne sont pas suffisamment indiquées dans les mêmes recueils. Il donne d'abord dans cette partie de son *Manuel* des notions sur les indulgences, traite de leur authenticité, explique en détail les conditions requises, et indique avec soin les indulgences pour chaque jour.

Mais ce n'est pas là tout ce qu'on trouve dans ce *Manuel*. L'estimable auteur y a joint des exercices de piété pour les congréganistes, l'office des fêtes de la congrégation, des actes de consécration à la sainte Vierge, et diverses prières et offices. Une approbation de M. l'évêque d'Amiens, en date du 24 juillet dernier, autorise la publication du livre, qui est fait dans un excellent esprit, et qui pourra en effet être utile aux personnes auxquelles il s'adresse.

Un journal donne la liste des journaux protestans, écrits en français, qui ont paru dans ce siècle, soit en France, soit dans les pays voisins. Il n'en indique pas généralement les auteurs.

En France, le premier journal protestant a été les *Archives du christianisme au* XIXe *siècle*. M. Gonthier, alors pasteur à Nîmes, M. Daniel Encontre, doyen de la faculté des sciences à Montpellier, et M. Juillerat, pasteur à Nîmes, en avoient conçu le projet en 1811, ils ne purent le réaliser alors. Les *Archives du christianisme au* XIXe *siècle* commencèrent en janvier 1818 à Paris; elles se continuent et sont en ce moment dans leur 20e année. Elles paroissent le second et le quatrième samedi de chaque mois, format in-4°. L'*Ami de la jeunesse* commença à Paris en avril 1825 et a toujours continué depuis. Le *Journal des connoissances évangéliques* a commencé en janvier 1826 et continue à paroître; il y a tous les mois une livraison de deux feuilles. Le *Semeur* a commencé à Paris en août 1831 et a continué jusqu'à ce jour; il paroît tous les mercredis.

D'autres journaux n'ont paru que peu de temps et ne paroissent plus. Tels sont les *Annales protestantes*, qui commencèrent à Paris en 1819 et cessèrent au bout de la première année; les *Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée*, publiés à Nîmes, de janvier 1820 à décembre 1824; la *Revue protestante*, commencée à Paris en 1825, cessée à la fin de 1828, reprise en 1830 et ayant cessé définitivement; *Religion et christianisme*, à Nîmes, de janvier 1830 à décembre 1831; le *Protestant*, Paris, d'août 1831 à décembre 1833, remplacé alors par le *Libre examen* qui parut de janvier 1834 à juin 1836.

Hors de France, MM. Gonthier et Roux publièrent en 1802 et 1803, la *Voix de la religion*, Lausanne, 3 vol. in-12. Depuis on a vu paroître successivement le *Magasin évangélique de la religion*, Genève, de janvier 1819 à juin 1822; le *Conservateur chrétien*, Genève, de 1824 à 1826; la *Revue britannique religieuse*, rédigée dans le canton de Vaud et imprimée à Genève, de mars 1829 à décembre 1830; *Discussion publique sur la liberté religieuse et le gouvernement de l'église*, Lausanne, de janvier à décembre 1831; l'*Ami de l'église nationale du canton de Vaud*, Lausanne, de février 1831 à janvier 1832; la *Revue chrétienne*, journal religieux du canton de Vaud, Lausanne, de janvier à décembre 1832; la *Gazette évangélique*, Genève et ensuite Lausanne, de janvier 1833 à février 1836; le *Chroniqueur*, journal de l'Helvétie romande, renfermant l'histoire de la réformation de ce pays en 1835 et 1836, Lausanne, 1835 et 1836, recueil terminé; *La Vérité*, Bruxelles, de février 1835 à août 1836, remplacé ensuite par le *Glaneur*, ci-dessous.

Ceux qui paroissent encore sont la *Feuille religieuse du canton de Vaud*, Lausanne, janvier 1826, entrée dans sa 12e année; *Extrait des journaux de l'église de l'unité des frères*, Neuchâtel, juillet 1835; le *Protestant de Genève*, Genève, de juin 1831, est à sa 6e année.

Cinq sont tout nouveaux; le *Glaneur chrétien*, Lille, octobre 1836, suite de *La Vérité*; l'*Evangéliste*, Nîmes, 1837, rédigé par le pasteur Fontanès; l'*Ami de la famille*, lectures du dimanche soir, Nîmes, 1837, rédigé par le pasteur Emilien Froissard; l'*Observateur évangélique*, par M. Poupot, aumônier à Sorèze, 1837; *Narrateur religieux*, Lausanne, 1837.

C'est donc en tout 28 journaux ou recueils périodiques, dont 12 paroissent encore et 5 sont nouveaux.

Le Gérant, **Le Bresgue.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2465 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1170 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1192 fr. 50c.
Caisse hypothécaire. 797 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 25 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 1/2

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2880.

MARDI 24 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

THEOLOGIÆ CURSUS COMPLETUS.

Suite du N° 2872.

Tertullien est assez connu par ses travaux pour l'Eglise et par sa révolte contre elle. Il vivoit sous les empereurs Sévère et Caracalla. Son *Traité des prescriptions* est, sans contredit, un de ses ouvrages les plus remarquables. Bossuet l'appeloit *un ouvrage divin*. Il paroît certain que ce traité fut écrit avant la défection de l'auteur, puisqu'il s'y glorifie d'être uni de communion avec toutes les Eglises apostoliques, et surtout avec celle de Rome. Quoi qu'en disent quelques critiques, il n'est nullement probable que Tertullien ait écrit dans le schisme et dans l'hérésie un ouvrage qui détruit par des raisons si fortes et si puissantes toutes les hérésies et tous les schismes. Sous le nom de *prescriptions* il a entendu ce qu'on appelle au barreau fins de non-recevoir, ou moyens préjudiciels qui dispensent d'entrer dans le fond de la question. C'est ce que les controversistes modernes ont nommé *préjugés légitimes* contre les hérétiques. Ce n'est pas que Tertullien néglige la prescription fondée sur le laps de temps et sur la possession, qu'il appelle prescription de la nouveauté, *prescriptio novitatis;* mais il ne s'y borne pas. Aussi traite-t il dans son ouvrage, non pas *de la prescription*, mais *des prescriptions*, et il en compte jusqu'à dix. Elles se tirent surtout de l'antiquité et de la succession non interrompue des Eglises apostoliques, de l'uniformité de leur foi, des signes de nouveauté manifestes chez tous les hérétiques, de leurs divisions et de l'esprit d'anarchie et de désordre qui règne parmi eux. Tertullien commence par dire qu'on ne doit pas s'étonner ni se scandaliser de voir naître des hérésies; qu'elles n'ont rien de plus surprenant que ces fièvres qui consument le corps humain; qu'après tout elles ont été prédites par Jésus-Christ, et qu'elles sont une conséquence nécessaire de l'empire que les hommes laissent prendre à leurs passions criminelles. Et comme s'il eût voulu prévenir ou empêcher le scandale que sa chute donna depuis, il s'exprime de la sorte : « Mais quoi, si un évêque, un diacre, une vierge, un prédicateur, ou même un martyr alloient abandonner la foi... vous jugez donc de la foi par les personnes, et non pas des personnes par la foi! On ne peut réputer sage un homme qui ne s'attache point à la doctrine de l'Eglise. Cette doctrine est plus ancienne que les hérésies, puisque celles-ci ne sont que différentes altérations de la doctrine enseignée par les apôtres. Il y avoit des chrétiens avant Marcion, Valentin et les autres chefs de sectes. Ces chrétiens étoient-ils dans l'erreur? Ce seroit donc en faveur de l'erreur que le baptême, la foi, les miracles, les dons du Saint-Esprit, la mission divine, le sacerdoce, le martyre, auroient été accordés à l'Eglise de Dieu?.. La doctrine vraie est celle qui a été enseignée la première; *id verius quod prius*. Que les hérétiques commencent donc par

nous montrer l'origine de leurs Eglises, la succession de leurs évêques et de leurs pasteurs depuis les apôtres jusqu'à nous.» On voit que ces principes peuvent aussi bien s'appliquer aux protestans qu'aux disciples de Valentin et de Marcion : il n'y a que les noms à changer.

Les frères Wallembourg, Adrien et Pierre, naquirent à Rotterdam. Ils prirent des degrés à Paris, et s'appliquèrent avec ardeur à l'étude des controverses. N'ayant pu obtenir d'établir un nouvel oratoire à Rotterdam, ils se rendirent en Allemagne où ils se distinguèrent bientôt par leur zèle et par leurs talens. Adrien, l'aîné des deux, fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Cologne en 1647, et suffragant en 1661, après avoir été sacré évêque d'Andrinople. A l'égard de Pierre, après avoir été le compagnon inséparable de son frère Adrien, il le quitta pour aller à Mayence, où il fut fait chanoine et doyen de Saint-Pierre, et suffragant de cette ville sous le titre d'évêque de Mysie. Mais dans la suite les infirmités de son frère l'obligèrent d'aller à Cologne et d'y exercer les fonctions de suffragant à sa place. Adrien mourut le premier en 1669, et Pierre en 1675. Le traité qu'on donne ici est un abrégé fait par eux-mêmes de leur grand ouvrage *des controverses de la foi* imprimé en deux volumes in-folio à Cologne. Arnauld disoit que ces deux volumes étoient dignes d'être entre les mains de tous ceux qui étudient la théologie. L'abrégé en offre la substance et s'occupe successivement de l'examen des principes de foi, c'est-à-dire de l'Ecriture et de la tradition, des articles de foi nécessaires au salut, des prescriptions entendues au sens de Tertullien, de la mission, de l'unité de l'Eglise, et du schisme. Toutes ces matières sont discutées avec beaucoup d'érudition et de solidité, et ces controverses sont un de ces ouvrages qui termineroient la discussion entre les catholiques et les protestans, si la question à débattre n'étoit qu'une affaire de raisonnement. Les controverses sont suivies d'une profession de foi des mêmes auteurs assez étendue et très-bien motivée.

La *Règle de foi* du Père Véron parut si utile et si exacte aux frères Wallembourg, qu'ils crurent ne pouvoir mieux faire que de l'adopter et de la traduire. C'est cette traduction qu'on a insérée dans le présent ouvrage. Le Père Véron, célèbre controversiste du XVIIe siècle, fut la terreur des ministres de son temps. Il les défioit à des conférences publiques où il les pressoit avec tant de vigueur, que souvent, après la première ou la seconde séance, ils n'osoient plus reparoître. On en a vu abandonner leur temple et leur maison plutôt que d'entrer en discussion avec un adversaire si redouté. Toutefois, comme ces défis n'étoient point conformes aux règles et aux usages des Jésuites, il quitta leur société pour donner plus librement carrière à son zèle. Il parcourut toutes les provinces où se trouvoient des protestans, réfutant les ministres et les confondant lorsqu'ils osoient se mesurer avec lui. A Caen, il mit dans une déroute complète Samuel Bochart, ministre de cette ville et un des plus accrédités du parti. On ne crut pas pouvoir lui donner un emploi plus assorti à ses travaux qu'en le nommant à la cure de Charenton, où étoit établi le consistoire de Paris. Il continua de prêcher la controverse à

iarenton et à Paris, et de combattre
is relâche les doctrines et les écrits
s ministres, soit dans la chaire, soit
r de longs traités, soit par de courts
iscules. Il mourut en 1649. On
ouve sur cet infatigable défenseur
: la foi catholique des détails cu-
eux dans l'*Essai historique sur l'in-
uence de la religion en France pen-
nt le* XVIIe *siècle.*

Dans sa *Règle de foi*, le Père Véron,
t un auteur moderne, discerne avec
aucoup de sagacité les vérités de la
i de celles qui n'en sont point, as-
gnant à chacune d'elles le degré de
obabilité qui lui convient. Bossuet,
convenant que le livre *est très-bon
ns le fond ;* trouvoit néanmoins
*'on pourroit en retrancher quelques
icles et en éclaircir quelques autres
peu davantage.* Nous sommes sur-
is qu'on dise dans la courte notice
ui précède la *Règle de foi*, que le
ère Véron n'a pas composé beau-
oup d'ouvrages; dans la notice mise
à tête de la dernière édition de la
ègle de foi, on en cite 33, sans comp-
r beaucoup d'opuscules moins con-
us ; et Feller dit qu'on a recueilli
s œuvres en deux vol. in-folio.

Le volume est terminé par un *traité*
M. Montaigne *sur les censures* ou
tes théologiques, et *sur le sens des
opositions.* On examine dans cette
ssertation, 1° la nature d'une note
u censure théologique ; 2° ses dif-
rentes espèces ; 3° son objet ; 4° de
uelle manière on doit procéder à
n application, et 5° l'autorité néces-
ire pour cela. L'auteur montre
rtout la précision et l'exactitude
un théologien exercé ; mais ce *traité
s censures ou notes théologiques*
est point, comme on l'a dit, de
. Montaigne, né dans le diocèse de
hors en 1759 et mort à Issy le
14 mars 1821, mais bien de M. Mon-
taigne, né à Grenoble en 1687, égale-
ment prêtre de Saint-Sulpice et doc-
teur de Sorbonne, et auteur de plu-
sieurs ouvrages de théologie, publiés
sous le nom de Tournely, entre au-
tres du *Traité de la grâce.* C'est de
ce dernier, mort le 30 avril 1767,
qu'il est question dans le 4e volume
des *Mémoires pour servir à l'histoire
ecclésiastique pendant le* XVIIe *siècle.*
La notice sur M. Montaigne a été
empruntée à l'*Ami de la Religion*,
tome XXVII.

On voit que ce premier volume
des cours complets de théologie con-
tient un choix d'excellens ouvrages.
Plusieurs étoient devenus fort rares.
Leur réunion forme un bon volume
in-4° dont la modicité du prix tient
sans doute au grand nombre d'exem-
plaires auquel il a été tiré, et au désir
qu'ont les éditeurs de mettre ces ou-
vrages à la portée d'un plus grand
nombre personnes. Nous n'avons pas
besoin de leur dire de quelle impor-
tance sont l'exactitude et la correction
du texte dans la réimpression d'ou-
vrages tels que ceux qui composent
leur collection. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On estime que le choléra a fait à Rome 13,000 victimes. Les Jésuites se sont montrés ce qu'on les a vus toujours dans des temps de calamité. Ils se sont dévoués sans réserve au service spirituel et temporel des cholériques. Quand il n'y avoit pas de porteurs pour transporter les malades dans les hôpitaux, ils les transportoient eux-mêmes. Cependant malgré leurs fatigues, et quoiqu'ils soient en assez grand nombre à Rome et que la maladie sévît avec fureur, aucun d'eux n'en a été atteint. Aucun d'eux ne se ménageoit cependant.

Le peuple romain leur rend bien justice.

Le couvent de la Trinité-du-Mont qui est occupé par les dames du Sacré-Cœur a été dès le commencement violemment attaqué du choléra. Plus du quart de la communauté avoit déjà succombé, quand M. Bérard, le spirituel auteur d'un journal plein de saillies, a prouvé qu'il avoit un autre mérite que celui d'un écrivain amusant par ses plaisanteries. Il s'est enfermé par dévoûment dans cette maison que tout le monde fuyoit, et, en traitant les malades d'après une méthode particulière, il est parvenu à en sauver un grand nombre. Sa méthode une fois connue a été adoptée par les Jésuites et par les Frères des écoles chrétiennes. Ces Frères, qui sont Français, se sont fait également honneur par leur dévoûment.

On a pu voir ce que c'étoit qu'une population religieuse dans ces temps de crise. Pendant que le fléau moissonnoit tant de victimes, le peuple de Rome est resté calme et résigné. Il a déféré aux avis de l'autorité. Bien loin de courir, comme dans des capitales qui aspirent à la réputation d'être mieux civilisées, loin de courir dans des réunions tumultueuses, de noyer ses craintes dans les excès de la boisson ou de se livrer à des actes d'une vengeance aveugle contre des innocens sous prétexte d'empoisonnemens chimériques, il se rendoit dans les églises et adressoit de ferventes prières à celui qui est maître de la vie et de la mort.

Le Saint-Père a été d'un grand exemple pour son peuple. Il a pourvu à tous les besoins, a donné tout ce qu'il avoit, a vendu des objets de prix, et a encore emprunté de grosses sommes pour avoir plus à donner aux malheureux.

En trois jours, le 7, le 8 et le 9 octobre, il n'y avoit eu que 2 cas de choléra et 2 morts. Le nombre des personnes guéries s'élevoit ces trois jours à 139. Il ne restoit plus le 9 que 66 personnes en traitement.

Le journal de Rome, du 12 octobre, annonce que, vu la cessation de la maladie, on ne donnera plus de bulletin.

Les nouvelles répandues dans quelques journaux au-delà des monts sur l'état de la santé du célèbre polyglotte, M. Joseph Mezzofanti, premier garde de la bibliothèque du Vatican, sont en partie fausses, en partie exagérées. Le prélat est toujours resté à Rome, et quoiqu'il ait été indisposé dans ces derniers temps, il est aujourd'hui complétement rétabli.

PARIS. — Le jeudi 19, il y a eu à l'Hôtel-de-Ville une distribution de prix pour l'école d'adultes tenue par les Frères pour le 6e arrondissement. Cette école est la plus nombreuse de toutes celles de la capitale, elle compte environ 450 élèves de 18 ans à 40. Elle est dirigée par sept Frères des Écoles chrétiennes, qui s'acquittent de leur tâche avec un zèle, un dévoûment et une intelligence qui leur méritent la reconnoissance de tous les amis d'une bonne instruction. La distribution des prix a été faite dans la salle Saint-Jean, au milieu d'un nombreux concours où l'on remarquoit entre autres M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, plusieurs autres ecclésiastiques de ce quartier et des Frères des différentes écoles de la capitale. Des modèles d'écriture, de dessin, etc., étoient exposés dans la salle. M. Cotelle, maire, qui présidoit en l'absence du préfet, a prononcé un discours pour encourager les élèves à joindre au soin de s'instruire, la conduite, l'ordre et l'économie.

Des prix nombreux ont été distribués. M. le curé de Saint-Nicolas-des-Champs a donné un ouvrage en plus

sieurs volumes pour l'élève qui avoit été le plus assidu aux instructions religieuses du samedi. M. François Delessert, qui, quoique protestant, favorise beaucoup cette école et témoigne bien de la bienveillance aux Frères, a donné 200 fr. pour les prix, et en sus sept livrets de caisse d'épargne, six de 50 fr. et un de 80 fr. comme récompenses aux meilleurs élèves. Quinze autres livrets de la caisse d'épargne et quatre beaux étuis de mathématiques avoient été envoyés par madame Adelaïde et sa famille. Ces distributions se sont faites au milieu de nombreux et vifs applaudissemens. On a surtout applaudi un nègre qui a reçu un prix de musique.

La distribution des prix étoit presque finie quand M. le préfet de la Seine est arrivé. Il a adressé aux élèves des conseils pleins de sagesse. Il les a engagés à perfectionner de plus en plus leur instruction, en leur représentant que le dimanche ils pouvoient bien, après avoir rempli leurs devoirs religieux, s'exercer d'une *manière utile*, au lieu de se livrer à de bruyantes et ruineuses dissipations. Il en coûte plus, a-t-il dit, pour entretenir un vice que pour nourrir deux enfans. M. le préfet n'a pas omis d'adresser ses remercîmens aux Frères pour leur dévoûment, quoique, a-t-il dit, ils attendent leur récompense de plus haut.

Toute cette séance a été d'un grand intérêt. Elle a été un nouvel exemple des services que rendent les Frères. Leur école d'adultes du 6e arrondissement est un véritable bienfait pour ce quartier populeux. Aussi les ouvriers de tous les états y abondent. Tous les samedis on leur fait une instruction sur la religion. L'année dernière, 84 élèves de différens âges ont fait leur première communion.

Un journal qui a rendu compte de cette distribution des prix, a fait l'éloge du maire, de M. le préfet de la Seine, de M. Delessert et des autres bienfaiteurs de l'école, et n'a pas dit un mot des respectables instituteurs qui tiennent l'école, comme s'il eût eu honte de prononcer le nom des Frères et de proclamer leurs services. Cette omission affectée seroit d'un bien mauvais esprit.

M. l'archevêque d'Amasie, administrateur de Lyon, a éprouvé un accident pareil à celui de M. l'évêque de Nantes. Le prélat étoit allé en Languedoc visiter sa famille et ses propriétés. Sa voiture a versé auprès de Lavaur; elle est tombée dans un fossé, le train s'est détaché et les chevaux se sont emportés dans la campagne. Une rivalité entre le cocher de M. l'archevêque et le postillon d'une autre voiture paroît avoir donné lieu à l'accident. Les voyageurs se sont empressés de donner des soins au prélat qui n'a eu, dit-on, qu'une contusion au front, et qui a pu même, au bout de quelque temps, continuer sa route.

MM. les vicaires capitulaires de Nîmes, le siége vacant, ont, par un mandement du 12 octobre, ordonné des prières pour le repos de l'ame de M. de Chaffoy, et pour le choix de son successeur. Après avoir rapporté ce que les livres saints disent du grand-prêtre Onias, MM. les grands-vicaires ajoutent:

« Ne croiriez-vous pas que toutes ces choses sont dites prophétiquement, et que c'est de celui dont nous pleurons la perte que vous entendez parler? Ne retrouvez-vous pas ici tout ce qui séduisoit si saintement dans sa personne: et ce visage où se montroit, sous la couronne du vieillard, un doux éclat de la vertu, tempéré par la modestie; et ce calme de son ame, que les tempêtes du monde et des passions sembloient ne pouvoir atteindre; et l'onction de sa parole rendue plus suave encore par l'urbanité de toutes

ses manières; et cette tolérance évangélique, et cette mansuétude, qui furent les traits distinctifs de sa piété, auxquelles ceux du *dehors*, comme ceux du *dedans*, rendent témoignage; et tout cet ensemble de qualités physiques et morales qui donnèrent, en nos jours orageux, assez d'autorité à son caractère de pontife, pour contenir son peuple dans le respect de la loi. Et puis, une vaste population vient d'en être témoin, la touchante unanimité de regrets et de larmes qui honora la mort d'Onias, n'a-t-elle pas accompagné les funérailles de votre évêque? Beaucoup ont pleuré aussi, sans distinction de rang ni de culte, au souvenir de sa *sagesse* et de sa *modération*. Enfin (pour compléter le parallèle) après que nous aurons offert les prières expiatoires pour des taches légères dont n'est pas exempte la vie la plus pure, nous ne doutons pas que votre foi consolée ne se plaise à le contempler dans le ciel, au sein de la béatitude, tendant les mains vers le trône de Dieu, et jetant un regard d'amour sur son Eglise veuve. »

Ces MM. annoncent l'esprit qui présidera à leur administration :

« Choisis, malgré notre foiblesse, pour gouverner le diocèse pendant quelques jours, nous serons fidèles à cette mission temporaire que le vénérable chapitre nous a confiée, laquelle n'est autre, selon les saints canons, vous le savez, que de garder religieusement le dépôt de ce qui est, pour le remettre entre les mains de celui qui nous viendra avec la plénitude du sacerdoce. Et si, à cet égard, vous désiriez avoir l'expression plus nette encore de la pensée qui présidera à notre administration, nous emprunterions volontiers ces mots du Sage : *Qu'est-ce qui sera? Ce qui a été. Qu'est-ce qui a été? Ce qu'on fera.* C'est pourquoi, comme il est encore écrit dans la Sagesse, *qui sait le passé, peut conjecturer l'avenir.*

Ce mandement est signé de Messieurs d'Ayrolles, Bonhomme, Sibour, Privat et Berton.

La retraite ecclésiastique de Tulle a été prêchée par M. l'abbé Debussi, frère de l'auteur du *Mois de Marie* et du pieux laïque mort il y a quelques années et sur lequel nous avons donné une notice dans ce journal. Environ cent cinquante prêtres ont suivi les exercices. Le mardi 10 octobre ils se sont rendus processionnellement du séminaire à la cathédrale. Le prédicateur avoit pris pour texte ces paroles de l'Evangile : *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Il a retracé les bienfaits du sacerdoce en général et en particulier, et a rappelé les grandes vertus de quelques saints prêtres et de respectables prélats, même de nos jours. On remarque dans les discours de M. Debussi un homme animé de l'esprit de Dieu. Après la communion générale a eu lieu le renouvellement des promesses cléricales, et le clergé est retourné au séminaire en chantant l'hymne d'actions de grâces.

Lorsque le conseil municipal de Marseille supprima l'allocation d'une partie des Frères des Ecoles chrétienne en 1832, une commission fut formée pour soutenir ces écoles. Elle s'acquitta de ce soin avec zèle. La charité suppléa aux fonds refusés, et les enfans des quartiers populeux ne furent pas privés du bienfait d'une instruction chrétienne. La commission touche à la fin de ses travaux. Les accords pris avec les établissemens des Frères finissent en 1837. Les ressources de cette dernière année, que le choléra a rendue pénible, ne suffisent pas pour faire face à l'arriéré causé en partie par les deux précédentes invasions du fléau. Aussi la commission a proposé une nouvelle quête, et M. l'évêque de Marseille l'a fait annoncer aux prônes des paroisses. La *Gazette du Midi* recommande cette quête; on espère que ce sera la dernière, une demande à cet effet étant actuellement soumise au conseil municipal.

Le ministre des cultes a approuvé le projet de restauration de l'ancienne horloge de la cathédrale de Strasbourg, d'après le projet rédigé par M. Schwilgué, ingénieur-mécanicien de cette ville. Les travaux sont évalués à 32,400 fr. et doivent être exécutés en trois ans.

Quoique les Filles de la Croix aient leur maison-mère dans le diocèse de Poitiers, à La Puie, elles n'avoient cependant aucun établissement dans le chef-lieu du diocèse. Une personne charitable vient de les y appeler pour fonder une maison destinée à recueillir et à élever les jeunes filles qui se trouvent exposées dans le monde. C'est une nouvelle œuvre à joindre à celles que l'on trouve déjà en si grand nombre à Poitiers.

M. l'évêque d'Ajaccio s'est acquis des droits à la reconnoissance de son diocèse et de sa patrie, non seulement par les précieuses institutions dont il l'a dotée, mais aussi par le choix des hommes de mérite qu'il s'est associés pour les fonder et les diriger. Pendant que les uns travaillent sans se lasser à réformer les mœurs du peuple par des missions, les autres s'appliquent, dans la retraite, à former le nouveau clergé et à retremper l'ancien dans l'esprit de sa vocation. Le grand-séminaire, outre les élèves qui se préparent aux saints ordres, reçoit encore des prêtres déjà ordonnés, mais dont l'éducation cléricale avoit été négligée. Leur empressement à réparer cette faute, qui ne peut être attribuée qu'au malheur des temps, prouve assez que ce n'est pas la bonne volonté qui leur a manqué. Il est à regretter que l'établissement ne puisse en admettre qu'un nombre bien petit, comparativement à ceux qu'il faudroit recueillir.

A côté du grand-séminaire s'élève depuis un an un autre établissement non moins important pour le diocèse, destiné à recruter le premier. Malgré toutes les difficultés que sa fondation a dû nécessairement rencontrer, l'école secondaire ecclésiastique d'Ajaccio promet à la Corse un clergé pieux et instruit, des hommes formés de bonne heure au goût de l'étude et à la pratique de la vertu, nourris dans tous les principes conservateurs de l'ordre et de la paix publiques. La séance solennelle qui a eu lieu à l'occasion de la distribution des prix, à la fin de l'année scolaire, a été, par le brillant concours qu'elle avoit attiré, une éclatante preuve de l'intérêt général qui s'attache à cette institution. M. le préfet, M. le maréchal de camp commandant la subdivision, M. le président du tribunal d'Ajaccio, M. le maire et la plupart des notabilités de la ville s'étoient empressés de venir l'honorer de leur présence. M. l'évêque, avant de poser les couronnes sur le front des vainqueurs, a retracé à tous les élèves, dans une touchante allocution sur les destinées de l'île, les espérances que la religion et la patrie aimoient à fonder sur eux et les motifs d'émulation qu'ils devoient puiser eux-mêmes dans la faveur dont ils étoient l'objet, pour se mettre en état de coopérer un jour efficacement à cet heureux avenir.

Le livre de théologie *Prælectiones theologicæ*, du Jésuite Jean Perrone, sera imprimé prochainement à Louvain pour être répandu en Belgique. Le savant auteur de cet ouvrage a traité des systèmes modernes de philosophie et de théologie, notamment de ceux de l'Allemagne, qu'il a saisis avec beaucoup de justesse. On est par conséquent en droit d'attendre que cette nouvelle édition surpassera la première pour ce qui concerne le détail des questions agitées de nos jours ; et c'est ce que l'auteur a pro-

mis dans une lettre à un professeur de l'Université catholique de Louvain : « J'ai l'intention, dit-il, de parler dans les *Locis theologicis* sur l'analogie de la raison et de la foi. Là j'examinerai les trois systèmes de La Mennais, Bautain et Hermès, et je démontrerai combien tous les trois se sont éloignés du sens catholique. Là encore j'établirai la règle dont en pareille matière il ne faut jamais s'éloigner, si l'on ne veut s'écarter du bon chemin suivi par nos pères dans la foi. » Ce sont ses propres paroles.

Nous avons parlé, numéro du 22 août, de l'affaire de Hermès et de l'attachement de plusieurs professeurs de Bonn aux doctrines de ce théologien. On a vu, entre autres, que deux professeurs, MM. Braun et Elvenich, avoient fait le voyage de Rome pour expliquer les ouvrages de Hermès et essayer de faire rétracter le jugement porté par le Saint-Siége. On savoit déjà qu'ils n'avoient pas réussi dans cette mission et qu'ils n'avoient montré qu'une opiniâtre prévention en faveur du professeur condamné. La lettre suivante, publiée par le *Courrier de la Meuse*, est un éclatant témoignage de la modération et de la sagesse avec lesquelles un illustre cardinal s'efforce de les ramener à la soumission qu'ils devoient au chef de l'Eglise :

« Rome, le 5 août 1837.

» *A Messieurs Braun et Elvenich.*

» Messieurs, j'ai reçu votre lettre du 24 juillet et j'ai pensé qu'il étoit de mon devoir de la soumettre au Saint-Père, pour savoir ce que Sa Sainteté décideroit sur son contenu et exécuter ensuite ses ordres.

» D'abord, messieurs, je dois vous témoigner ma sincère reconnoissance pour avoir bien voulu me communiquer les lettres que vous a adressées le vénérable Père général de la Société de Jésus, mais vous annoncer en même temps que ces mêmes lettres, surtout celle du 19 juin, avoient été écrites par ordre et presque sous la dictée du Saint-Père, et qu'en conséquence elles expriment exactement la façon de penser de Sa Sainteté.

» D'un autre côté, je vois par votre lettre que vous êtes dans une grande erreur; vous nourrissez, dites-vous, toujours l'espoir que la sentence contre Hermès pourra subir quelques modifications. Je ne puis vous cacher, messieurs, que Sa Sainteté a été très-étonnée et a été pénétrée de douleur de ce que vous osiez exprimer dans votre lettre un tel espoir. Elle ne peut cependant croire que vous ayez agi ainsi pour insulter au Saint-Siége.

» Le vénérable Père général de la Société de Jésus vous a déjà exposé par quels motifs Sa Sainteté s'est décidée à vous permettre de lui présenter une traduction latine des ouvrages de Hermès, et vous avez annoncé au Saint-Père que vous l'apporteriez à Rome toute préparée, mais vous avez eu tort de conclure de cette condescendance à laquelle le souverain pontife s'est décidé par charité chrétienne et par un zèle exubérant d'amour apostolique, qu'il entendoit vous donner par là le moindre espoir d'une modification de la sentence qui condamne les ouvrages de Hermès. Cette condamnation reste inébranlable comme l'autorité dont elle émane. Sa Sainteté vous enjoint en conséquence de renoncer à tout espoir relativement à cette affaire, vu qu'un pareil espoir seroit aussi vain qu'offensant pour le Saint-Siége.

» Vous dites, en distinguant l'école de Hermès des écrits de Hermès, que vous êtes prêts de recevoir du Saint-Père une profession de foi. Le cœur paternel de Sa Sainteté a été vivement ému de cette confiance toute filiale, et le Saint-Père vous accorde à cet égard un éloge mérité. Mais la voie vous est ouverte pour confirmer par des actes et comme il convient à des catholiques, ce qu'expriment vos paroles. Les écrits de Hermès ont déjà été con-

damnés par le Saint-Siége; on vous a également fait connoître que la sentence prononcée l'a été sans appel; il n'est donc pas nécessaire que le Saint-Père vous prescrive une nouvelle profession de foi; il suffit, qu'avec l'obéissance convenable, vous vous soumettiez de cœur et d'esprit à la décision de la chaire de Pierre, que vous rejetiez ce qu'elle rejette et que vous ne vous éloigniez jamais de cette boussole de la vérité.

» Voilà, messieurs, dans toute leur vérité et dans toute leur sincérité, les sentimens de Sa Sainteté. En vous les communiquant, je ne puis que vous adresser les paroles de saint Grégoire-le-Grand : « Il est convenable qu'à l'avenir vous ayez pleine confiance en l'Eglise du saint Prince des Apôtres, Pierre, que vous persévériez dans la vraie foi, et que vous affermissiez votre vie dans le Père de l'Eglise, c'est-à-dire, dans la profession de foi de saint Pierre, Prince des Apôtres. » (Lib. III.)

» D'après ce que vous connoissez maintenant des désirs du Saint-Père, vous comprendrez vous-mêmes, qu'il est inutile que pour les affaires de Hermès vous fassiez un plus long séjour dans cette capitale. Revenus dans votre patrie, ce sera votre devoir de servir d'exemple aux autres et de montrer au successeur de saint Pierre et au vicaire de Jésus-Christ sur la terre cette obéissance que vous lui promettez dans votre lettre. Ce sera votre devoir d'exhorter les disciples de Hermès de ne pas continuer à troubler par des discussions vaines et criminelles l'unité de cette Eglise dont Pierre et ses successeurs sont la base. Vous les supplierez de renoncer à suivre un chemin qui mène à un schisme déplorable et horrible.

» Le Saint-Père ne doute pas qu'avec le zèle religieux et ardent dont vous brûlez, vous ne travailliez désormais avec activité à relier toujours plus étroitement à la chaire de saint Pierre les catholiques de votre contrée, leur prêchant l'obéissance au Saint-Siége et les engageant à ne professer aucune foi que celle de Pierre, c'est-à-dire du Pape romain.

» Je profite de cette occasion pour vous assurer de la considération bien sincère, avec laquelle je persévère, etc. »

Signé, LAMBRUSCHINI.

POLITIQUE.

Il paroît que la justice criminelle désespère de pouvoir tenir plus long-temps à la somme d'occupation que les mœurs de notre époque lui jettent sur les bras. On nous annonce la création d'une nouvelle cour d'assises pour les besoins du département de la Seine. Elle sera installée dans les premiers jours du mois prochain. Ainsi, deux cours d'assises à Paris pour l'expédition des affaires criminelles; une cour des pairs pour l'expédition des affaires politiques; tel est le bienfait le plus clair, tel est le progrès le mieux constaté de notre civilisation.

Attendons maintenant que le mouvement de protestantisme qui nous arrive par là-dessus ait produit son effet naturel, pour savoir combien de supplémens de cours d'assises devront être ajoutés à ces premiers supplémens. Dans ce genre comme dans les autres, un malheur ne va jamais seul : l'augmentation des frais de police devoit amener l'augmentation des frais de justice; et du moment où l'on a vu qu'il falloit recourir à plusieurs millions de dépense extraordinaire pour faire surveiller les gens, il étoit facile de prévoir qu'il faudroit y recourir également pour les faire poursuivre et juger. Lorsqu'un philosophe du dernier siècle proposoit de remplacer la religion par la maréchaussée, on ignoroit où cette expérience pourroit conduire. Eh bien, on le sait maintenant... c'étoit à ce que nous voyons.

Pendant les quatre sessions précédentes, le *Constitutionnel* a eu constamment deux de ses rédacteurs pour le représenter à la chambre des députés. Dieu sait quels budgets ils ont laissé passer, sans mot dire, dans ce laps de temps! Maintenant voilà qu'il se met à prêcher l'éco-

nomie et à la recommander comme l'unique moyen de réaliser le bonheur promis à la France par la révolution de juillet. Ainsi qu'on peut le voir, c'est s'y prendre un peu tard, et fermer l'écurie, comme dit le proverbe, après que les chevaux sont échappés. Les contribuables, cependant, sont toujours sensibles à ces petites choses-là, et peut-être oublieront-ils en faveur des deux députés du *Constitutionnel* qu'ils ont mis un peu de temps à réfléchir sur l'économie, et à peser les budgets des quatre sessions précédentes avant d'en remarquer le poids.

Si nous n'avions pas déjà fait la remarque qu'il y a plusieurs nations et plusieurs Frances en France, nous serions obligés aujourd'hui plus que jamais de constater ce fait singulier en lisant les journaux des diverses nuances révolutionnaires. A la manière dont chacun d'eux arrange sa France, et la présente comme la seule bonne et véritable, il y en a pour le moins quatre à notre connoissance : savoir la France de M. Molé, la France de M. Guizot, la France de M. Thiers, et enfin la France de M. Garnier-Pagès.

Quant à une cinquième France qui vaut peut-être bien les quatre autres à elle toute seule, nous sommes persuadés que nos lecteurs nous dispensent de la leur désigner. Elle ne fait pas grand bruit, il est vrai, ni de grands efforts pour occuper le rang qui lui appartient. Mais cela vient apparemment de ce qu'elle se repose sur les quatre autres Frances pour le lui rendre elles-mêmes en temps opportun. Quand elles seront lasses de chercher laquelle d'entre elles quatre est la moins française, elles s'accorderont peut-être à reconnoître la cinquième pour celle qui l'est le plus.

La situation actuelle de la jeune reine de Portugal offre un point de rapprochement remarquable avec l'état d'oppression où se trouvoit Louis XVI lorsque le titre de roi, qui lui restoit encore, ne servoit plus aux factieux qu'à couvrir les actes de leur propre tyrannie. On se rappelle qu'alors ils exigeoient de lui par la violence et la terreur qu'il sacrifiât ses meilleurs amis, et qu'il condamnât dans leur conduite ce qu'elle avoit de plus sympathique avec ses sentimens et ses intérêts, de plus bienveillant et de plus salutaire pour lui.

La reine dona Maria se trouve exactement dans la même position. Placée entre deux chartes dont l'une lui a été imposée par la rébellion pour la tyranniser et la dépouiller de tout, tandis que l'autre lui permettroit de régner et la délivreroit de servitude, c'est contre cette dernière qu'elle est forcée de se déclarer et de faire pour ainsi dire des coups d'état qui lui retombent sur la tête et sur le cœur. Les chefs du parti politique qui vouloit la sauver et la dégager des mains de la révolution, sont ceux qu'elle se voit obligée de condamner et de proscrire. Tout ce qu'elle signe en fait d'actes d'approbation et de satisfaction, est précisément le contraire de ce qu'elle voudroit pouvoir faire. La mauvaise part est pour ses fidèles amis, pour ses serviteurs dévoués; et la bonne part pour ses ennemis les plus déclarés, pour les destructeurs de son autorité et les oppresseurs de sa liberté. Et puis les journaux paroissent étonnés de ce qu'elle ne fait pas les choses de bonne grâce, de ce qu'elle montre quelquefois de l'humeur jusqu'à se mutiner et à se débattre contre les gens qui lui présentent la plume pour signer le malheur de ses amis et le sien propre!

PARIS, 23 OCTOBRE.

Dépêche télégraphique.

Toulon, 22 octobre 1837.
Constantine, le 13.

Le général Vallée à M. le ministre de la guerre.

« Le drapeau tricolore flotte sur Constantine; l'armée est arrivée devant ses murs le 6, la brèche a été ouverte le 11, praticable le 12, et on a donné l'assaut ce

matin avec la plus grande bravoure et un succès complet. L'ennemi a fait une vigoureuse résistance, nos troupes en ont glorieusement triomphé.

» Le roi et l'armée ont fait une grande perte; le général Damrémont a été tué hier par un boulet, comme il se rendoit à la batterie de brèche.

» Je l'ai remplacé dans le commandement de l'armée. »

Cette dépêche inspire à la *Gazette de France* les réflexions suivantes :

« La dépêche télégraphique qui annonce la prise de Constantine fait connoître la mort du général Damrémont.

» On doit croire qu'une action où le général en chef trouve une mort glorieuse a été meurtrière, et d'ailleurs la dépêche le fait assez pressentir.

» Puissent des pertes si regrettables faire accepter au gouvernement l'obligation, que viennent de lui imposer nos braves soldats, d'abjurer ses anciennes foiblesses et d'adopter, à l'égard de notre conquête d'Alger, une politique plus éclairée, plus haute, plus digne, en un mot, du sang français qui vient de couler devant Constantine ! »

On écrit de Kirchberg, le 14 octobre, que l'auguste fille de Louis XVI, Henri-Dieudonné et Mademoiselle partent décidément le 20 de ce mois pour Goritz. En passant à Gratz, les illustres voyageurs iront rendre visite à madame la duchesse de Berri.

M. le duc d'Angoulême quittera Kirchberg quelques jours après pour se rendre aussi à Goritz.

— M. de Carbonnel, receveur général des Hautes-Pyrénées, est nommé à la recette générale de l'Aveyron ; il est remplacé par M. Lafosse, receveur particulier à Meaux.

— M. Leleu, colonel au 2e régiment d'infanterie de la marine, vient d'être nommé au commandement militaire de la Guadeloupe.

— M. Charles Baudin, capitaine de vaisseau, est chargé de l'inspection générale du premier arrondissement maritime, comprenant depuis Cherbourg jusqu'à Dunkerque.

— Le ministre des finances a décidé que les quittances délivrées par les percepteurs pour les droits de permis de port d'armes ne doivent pas être timbrées.

— Il vient d'être mis à l'ordre du jour des légions de la garde nationale de Paris que la maison d'arrêt, située quai d'Austerlitz, étoit définitivement en état de recevoir les condamnés, et que les officiers rapporteurs eussent à faire exécuter les mandats d'arrêt. Chaque garde national aura une chambre séparée.

— Le ministre de l'intérieur, consulté par le maréchal Lobau, a fait connoître que rien ne seroit changé à l'uniforme et à l'équipement de la garde nationale, tels qu'ils sont réglés par l'ordonnance du 29 septembre 1831, laquelle ne doit être considérée comme obligatoire que dans ses dispositions relatives à la grande tenue soit d'été, soit d'hiver.

— Des congés viennent d'être adressés aux directeurs des diverses administrations financières dans les départemens, pour tous les employés inscrits sur les listes électorales, avec ordre de les leur transmettre sans délai et de pourvoir à leur remplacement pendant leur absence.

— Lord Granville va bientôt retourner en Angleterre pour y rester environ deux mois. Pendant son absence, M. Aston sera chargé d'affaires du gouvernement anglais.

— On écrit d'Oran que le général Brossard, commandant de la province, après avoir subi 24 heures d'arrêts, a été obligé de s'embarquer sur le paquebot le *Castor* qui l'a porté à Carthagène (Espagne). C'est le général Bugeaud qui a ordonné cette mesure, motivée, à ce qu'il paroît, par de nombreuses dilapidations.

— Une lettre écrite le 9 par un officier du corps qui accompagne le prince de Joinville, dit que depuis deux jours une averse battante mêlée de grêle retardoit

un peu la marche de l'escorte, mais que cependant on espéroit rejoindre le surlendemain l'armée expéditionnaire.

La *Charte* nous apprend ce soir que la jonction a eu lieu effectivement le 11.

— Les journaux publient aujourd'hui une lettre de Mustapha-Ben-Ismaël, qui, au nom des Douairs et des Zmélas, dément la protestation contre le traité avec Abd-el-Kader que l'*Afrique française* avoit attribuée à ces deux tribus arabes.

— Il s'est formé, à la suite de l'armée expéditionnaire de Constantine, une commission scientifique chargée de recueillir les manuscrits, les inscriptions, les objets d'art et d'antiquité qui se rencontreront sur sa route, de les mettre en ordre et d'en rendre compte.

— D'après une décision du ministre de la guerre, trois gymnases militaires vont être établis à Lille, à Valenciennes et à Douai. Les exercices y seront faits d'après le système du colonel Amoros.

— Il résulte d'un état numérique des officiers de tout grade de l'armée française qu'il existe dans ses cadres un total de 16,397 officiers, savoir : 208 dont on n'a pu vérifier les dates de nomination; 7 nommés sous la république; 324 nommés sous l'empire; 2.350 nommés sous la restauration, et 13,508 sous le gouvernement actuel.

— Conformément à l'ordonnance qui constitue le bataillon d'ouvriers d'administration, le ministre de la guerre vient de décider que les ouvriers soldats des compagnies de ce bataillon seroient détachés dans l'intérieur des divisions militaires auprès des établissemens de manutentions, où on les emploiera aux divers travaux, de préférence à des ouvriers non militaires.

— La rentrée de la cour royale de Paris et du tribunal de la Seine est fixée au 11 novembre; celle de la cour de cassation aura lieu le 13 du même mois.

— Le quatrième et dernier tableau de rectification des listes électorales de la Seine contient 19,880 noms, dont 16,922 d'électeurs censitaires.

— Vendredi dernier a eu lieu une rixe entre des étudians et des ouvriers près de l'Ecole-de-Médecine. Les étudians avoient le dessus, mais poursuivis bientôt par d'autres ouvriers qui venoient au secours des premiers, ils se sont réfugiés dans un café voisin, où ils se sont barricadés et où ils ont éteint toutes les lumières. Au bout de deux heures, un commissaire de police s'est montré, suivi de plusieurs soldats du poste. On s'est rendu, et huit étudians ont été arrêtés.

—La semaine dernière des agens de police ont arrêté, rue Planche-Mibray, un des quarante voleurs condamnés il y a dix-huit mois par la cour d'assises de la Seine. Cet homme, nommé Laindel, étoit de plus accusé d'assassinat. Ecroué dans la prison d'Abbeville, il parvint à s'évader, après avoir percé une muraille de douze pieds d'épaisseur.

—Il y a quelques jours lord Pembrocke se promenoit aux Champs-Elysées dans un cabriolet à quatre roues, attelé de deux doubles poneys. Les chevaux, effrayés par le train d'une diligence qui passoit extrêmement près d'eux, se sont emportés, et l'on n'a pu les arrêter. *Ils ont été*, lancés au grand galop, se jeter dans les grilles de la barrière de l'Etoile. L'un des chevaux a été tué sur le coup, la voiture a été brisée, lord Pembrocke a eu le bras cassé.

— On a fait hier, sur le chemin de fer de Saint-Germain, l'essai de trois chars-à-bancs fermés pour les transports d'hiver; ces nouvelles voitures sont très-élégantes et très-commodes; les voyageurs y seront à l'abri de la pluie et du froid.

— L'administration du chemin de fer de Saint-Germain a commandé 25 machines à la fonderie de Chaillot.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Deux grands criminels ont été exécutés, le 18, à Beauvais : l'un, Guillot, à peine âgé de 27 ans, qui, après avoir tenté d'assouvir une passion brutale sur sa sœur, jeune fille de 19 ans, lui avoit

donné la mort; l'autre, Caillotte, âgé de 60 ans, père de sept enfans, condamné à la peine des parricides, comme coupable d'avoir étouffé et étranglé sa mère, âgée de 79 ans, afin de s'affranchir d'une rente modique au paiement de laquelle il étoit obligé. Comme parricide, Caillotte a été conduit au supplice nu-pieds, en chemise, et la tête couverte d'un voile noir.

Ces deux misérables n'ont témoigné aucun regret de leur crime.

— Un incendie causé par imprudence a consumé une partie de bâtiment servant d'habitation, à Beuzeville, près Pont-Audemer. Une assez grande quantité d'effets mobiliers a été la proie des flammes. Le tout étoit assuré.

—La chambre de commerce du Havre vient d'adopter le plan d'un nouveau bassin spécial pour les bateaux à vapeur. On évalue la dépense à quatre millions.

— La *Revue du Havre* annonce que les importations de bestiaux venant de la Hollande continuent, et que l'on fait des pétitions pour obtenir une ordonnance qui modifie le tarif des droits d'entrée.

— Moumel, jeune soldat de la classe de 1835, convaincu de s'être mutilé volontairement pour se soustraire au service, a été condamné par le tribunal correctionnel de Foix (Arriége), à quatre mois de prison, et à être remis ensuite à la disposition de l'autorité militaire.

— On écrit de Toulon, le 18, qu'on transformoit à la hâte l'hôpital de Saint-Mandrier en lazaret pour recevoir quinze cents malades embarqués sur divers bâtimens et provenant de Bone, qui n'avoient pu être reçus au lazaret de Marseille.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On ne sait ce que les journaux révolutionnaires pensent pour le moment de la santé de don Carlos. Mais ce sont eux-mêmes qui nous apprennent que sa maladie ne l'empêche pas de mieux marcher que les généraux de sa belle-sœur, qu'il continue à les mettre hors d'haleine, et que d'après les dernières nouvelles, il les avoit laissés douze lieues derrière lui. Du reste les armées de la reine ne manœuvrent pas de manière à paroître se soucier beaucoup de l'atteindre.

— Si les révolutions pouvoient laisser quelque bon sens aux peuples, quelles réflexions la pauvre Espagne n'auroit pas à faire dans ce moment, en comparant sa situation passée avec sa situation présente! C'étoit elle qui alimentoit précédemment l'Europe avec les produits de ses mines d'or et d'argent; il n'étoit bruit dans l'univers que de son Pérou, de son Mexique et de ses riches gallions. Aujourd'hui la voilà réduite à faire ressource des moindres objets mobiliers de ses églises et du métal de ses cloches! Que d'enseignemens et de tristes pensées doivent sortir de ce décret royal publié par la *Gazette de Madrid*.

« Isabelle II, etc., etc., et, en son nom, Marie-Christine, régente du royaume, à tous ceux qui les présentes verront:

» Les cortès ont décrété ce qui suit: Seront mis à la disposition du gouvernement, pour subvenir aux frais de la guerre, les ornemens d'or et d'argent et les pierreries appartenant à tous les établissemens religieux et ecclésiastiques. L'inventaire en sera fait conformément au décret du 6 octobre 1836. Le gouvernement réalisera le plus tôt possible la valeur de ces objets dont l'état sera publié par la voie de l'impression; il fera monnoyer l'or et l'argent en provenant. On fera la réserve de tous les objets d'art que les juntes provinciales jugeront nécessaire de conserver aux églises.

» Signé : LA REINE-RÉGENTE.

» Le 9 octobre 1837. »

L'adjudication des cloches a eu lieu le 12 de ce mois à très-bas prix. Ainsi qu'on pouvoit le prévoir, ce sont les bandes noires et les Juifs qui se sont partagé les bénéfices du marché. Des maisons anglaises se trouvoient à la tête des principaux intéressés. Pauvre Espagne! pauvre

petite Isabelle II, si les bénédictions du ciel vous viennent de là, tous les gens d'honneur et de foi seront bien trompés. Si don Carlos n'étoit pas si honnête homme, ce seroit à lui à se réjouir; car, bien certainement, cela ne contribuera pas peu à recruter ses armées.

— Un colonel et plusieurs autres officiers anglais avoient été faits prisonniers près de Madrid par les troupes de Charles V. Ce prince a ordonné qu'ils fussent relâchés sur parole, et traités avec tous les égards possibles. Ils ont paru touchés de ces procédés généreux, et ils se sont empressés de signer une déclaration par laquelle ils renoncent à toute participation à la guerre.

—Une lettre de Vittoria publiée par les journaux de la frontière, donne sur la position de cette place forte les détails suivans :

« Les carlistes nous tiennent dans une espèce de blocus, et l'on ne peut s'éloigner de la ville de plus de 200 pas sans être exposé à tomber dans leurs mains. Les habitans des campagnes voisines ne peuvent rien transporter dans nos murs, ce qui rend toutes les denrées très-chères, et l'on ne peut aller d'ici à Miranda, si l'on n'est accompagné d'une bonne escorte. Telle est la situation de Vittoria.

» Aujourd'hui, l'on a mis en état d'arrestation plus de cent personnes soupçonnées de carlisme, sans distinction d'hommes et de femmes, dont les fils ou les parens se trouvent avec la faction. Il paroît que c'est pour obliger les carlistes à lever le blocus, et qu'il est encore question de prendre d'autres mesures dans le même but. »

—Les nouvelles de Madrid, qui vont jusqu'à la date du 15, se ressentent toujours de l'état de siége et des mesures de prohibition qui défendent de parler du mouvement des armées. Cependant on a quelques raisons de conjecturer que don Carlos se trouve dans les environs d'Aranda, et qu'il se rapproche de Madrid. D'après la position respective des armées, on peut aussi présumer que s'il entroit dans son plan de passer le Duero, les douze lieues de marche qu'il avoit sur Espartero lui auroient suffi pour exécuter son opération.

Jeudi, la chambre des représentans belges a ouvert la discussion sur le projet de modifications au tarif des douanes. Elle a prononcé à une forte majorité la levée de la prohibition des draps français qui seront à l'avenir soumis à un simple droit d'entrée n'excédant pas, dans aucun cas, 6 pour 100 de la valeur.

— Il se trouve en ce moment dans la citadelle de Namur 427 soldats atteints d'ophtalmie.

— On a commencé à éclairer les chemins de fer en Belgique.

— On dit que le discours du roi de Hollande, qui laisse dans une si complète indécision la question belge, a produit à Londres quelque sensation, et qu'on attend avec impatience les paroles que le ministère anglais fera entendre à ce sujet lors de l'ouverture du parlement.

— M. Van Sytzama a été nommé président de la deuxième chambre des états-généraux de Hollande.

— Il paroît que le roi de Hanovre persiste dans son refus de reconnoître la constitution de 1833, et que les états seront convoqués conformément à la constitution de 1819.

— On parle de mouvemens miguélistes dans le nord du Portugal, qui retarderoient l'arrivée de M. Sa da Bandeira, attendu impatiemment à Lisbonne pour former un cabinet.

— Le *Journal de Naples* du 2 octobre donne le résultat des condamnations prononcées le 19 septembre par la commission militaire des Abruzzes contre les personnes compromises dans le mouvement insurrectionnel de Penne. Les auteurs principaux de cette tentative ont été condamnés à la peine de mort et exécutés dans les vingt quatre heures; les autres ont été condamnés aux galères. Ceux contre lesquels il n'y avoit pas de preuves

suffisantes ont été mis en liberté, mais ils seront assujétis à la surveillance de la police.

— Suivant une lettre de Varsovie, plusieurs personnes auroient été arrêtées comme possédant des proclamations révolutionnaires envoyées de la Grande-Bretagne.

— Depuis quelques jours on ne publie aucun bulletin de choléra à Berlin.

— On inaugurera le 6 novembre, aux environs de Lutzen, le monument élevé à la mémoire de Gustave-Adolphe.

— Le prince Auguste de Prusse et le prince de Leuchtemberg sont arrivés le 25 septembre à Constantinople.

— Suivant des nouvelles récentes de Tunis, le bey Sidi-Mustapha a péri *victime de ses ennemis*, et la présence seule des vaisseaux français auroit empêché des troubles fort graves.

M. l'abbé Marius Aubert, prédicateur dont nous avons déjà fait connoître le zèle et les travaux, s'occupe aussi d'une autre manière à instruire et à édifier. Cet estimable ecclésiastique publie une collection de petits livres pour tous les âges. Il prend l'homme presque à sa naissance et le suit dans les différens périodes de sa vie. Il lui offre des instructions et des exemples qui peuvent être utiles dans les diverses situations où chacun se trouvera placé. Nous donnerons une idée de quelques-uns de ces petits livres.

Le *Mentor du premier âge, ou instructions pour inspirer aux enfans l'horreur du péché*, est divisé en trois parties. La première renferme des instructions sur les motifs de fuir et de détester le péché. Ces instructions sont accompagnées de traits édifians, de notices sur de pieux jeunes gens, et d'exemples pris dans divers recueils. L'auteur en emprunte même aux journaux, et on trouve à la page 132 l'histoire des illusions d'un jeune ambitieux, histoire qui, bien qu'un peu politique, montre cependant où mène l'exagération des idées dans l'âge de l'inexpérience. La seconde partie est un examen de conscience sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise, sur les sacremens, les péchés capitaux et les devoirs des états. La troisième partie est un recueil des prières les plus nécessaires à la piété; il renferme des exercices pour la messe, la confession et la communion.

Le *Mentor de l'adolescence*. Il y a deux ouvrages sous ce titre; l'un contient des instructions pour prémunir cet âge contre les dangers du monde; l'autre des instructions pour préserver cet âge des vices et de l'endurcissement du cœur. Dans le second, le seul dont nous parlerons ici, l'auteur donne en deux parties des instructions sur les vices principaux que les jeunes gens doivent éviter pour être heureux, et sur les motifs que les jeunes gens doivent méditer pour revenir à Dieu. Chaque instruction est suivie d'exemples propres à confirmer les vérités exposées dans le livre, et à inculquer aux jeunes gens l'amour et la pratique de la vertu.

Le *Mentor de la vieillesse et de tous les âges* a encore un autre titre, celui d'*Instructions pour engager les fidèles à méditer les fins dernières de l'homme*. L'auteur suit ici le même plan que dans les précédens ouvrages, et joint des traits d'histoire aux instructions qu'il présente sur la brièveté de la vie, sur la certitude de la mort, sur le jugement, sur l'éternité, etc.

Le *Mentor des enfans de Marie* est destiné aux congrégations de la sainte Vierge, du Rosaire vivant et des saints Anges. Le volume est en six parties, où l'auteur traite avec beaucoup de détails de l'association des enfans de Marie, en trace le plan et les réglemens, etc. Il s'étend aussi sur la dévotion du Rosaire, et sur l'association en l'honneur des saints Anges.

Dans une préface générale à la tête de sa collection des *Mentors chrétiens*, le respectable auteur expose son plan, qui est d'embrasser tous les âges et tous les états. Il donne la liste des ouvrages qui ont

paru, et de ceux qu'il se propose de publier. Il a mis sa collection et tous ses petits livres sous la protection de la sainte Vierge, et invite ses confrères et les personnes pieuses à répandre ces ouvrages parmi le peuple, pour contrebalancer l'effet funeste de tant de productions licencieuses ou impies qui circulent aujourd'hui.

Le zèle et l'esprit de piété qui animent l'auteur ne peuvent qu'inspirer de l'estime pour son travail.

Nous recommandons à MM. les Ecclésiastiques la Maison de M. DRAPPIER, tailleur de la fabrique de Saint-Roch, rue Neuve-Saint-Roch, 32, à Paris. Ils y trouveront, au prix le plus modéré, soutanes, camails, douillettes, etc. Les objets sont expédiés trois jours après la commande.

On pourra traiter par correspondance. M. DRAPPIER indiquera un moyen sûr et facile de se prendre mesure soi-même.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 23 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2465 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1170 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1195 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 810 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 10 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/4
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

NOUVEAU COURS D'HISTOIRE,
A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION;

PAR M. J. GENOUILLE,
Professeur au collége Saint-Louis.

Abrégé de l'Histoire Ancienne, comprenant l'histoire des Egyptiens, des Assyriens, des Perses, des Grecs, etc.; 1 vol. in-12 de 450 *pages, cart.*, 3 fr.

Abrégé de l'Histoire Romaine, depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort de Théodose, précédée d'une Introduction sur l'ancienne Italie; 1 vol. in-12 *de 400 pages, cart.*, 3 fr.

Abrégé de l'Histoire du Moyen Age, depuis la division de l'empire Romain à la mort de Théodose, jusqu'à la chute de l'empire d'Orient; 2e édition, revue et corrigée; 1 vol. in-12 *de 450 pages, cart.*, 3 fr.

Abrégé de l'Histoire Moderne, depuis la chute de l'empire d'Orient jusqu'à nos jours; 2e édition, revue et corrigée; 1 vol. in-12 *de 450 pages, cart.*, 3 fr.

Abrégé de l'Histoire de France, précédé d'une Introduction sur l'ancienne Gaule; 1 vol. in-12 *de 400 pages, cartonné*, 3 fr.

PARIS, Librairie Classique de JULES DELALAIN et Cie,
rue des Mathurins-Saint-Jacques, 5,
près la Sorbonne.

»E LA RELIGION
es Mardi, Jeudi
»di.

eut s'abonner des
de chaque mois.

N° 2881.

JEUDI 26 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ARCHIVES CURIEUSES
L'HISTOIRE DE FRANCE;

PAR MM. CIMBER ET DANJOU.

Tomes X — XIV.

s avons parlé des neuf pre- volumes de cette collection, 20 août 1836. Nous allons compte des cinq volumes sui- ui appartiennent toujours à la ıre série.

.ome x contient plusieurs piè- ez curieuses. Une déclaration de Navarre, en 1580, sur les s qui l'avoient engagé à pren- s armes, expose longuement les des protestans; ces sortes de estes sont rarement exempts ;ération, et les catholiques au- t pu y répondre et alléguer de :ôté les excès et les violences du protestant. Les lettres de Bus- ambassadeur en France, don- les détails sur la cour de Hen- , de 1582 à 1585. On trouve ire et le jugement de Salcedo, nol, mis à mort en 1582, pour voulu empoisonner le duc d'A- ı, frère de Henri III. Une rela- le la maladie et de la mort du ı duc d'Alençon, par le Frère cordelier, prédicateur du roi, combien alors ceux même vie avoit été la moins régu- voient à cœur que leur fin fût nne. Ce prince ayant été sur- l'un crachement de sang le 13 1584, demanda aussitôt un :, et lui annonça qu'il vouloit ıfesser, ce qu'il fit en effet. Le main il reçut la communion. Le confesseur assure qu'il étoit dans les meilleures dispositions. La mala- die éprouva bien des variations, mais, le 9 juin, le prince retomba plus mal que jamais. Berson, appelé de nou- veau, le confessa, lui donna le via- tique et l'extrême-onction. Le duc mourut le 10 juin, à l'âge de 29 ans.

On trouve aussi dans ce volume la vie de Pibrac, par Pascal, et celle de Ronsard, par Binet. Pibrac, ma- gistrat en grande réputation de son temps et si connu par ses quatrains, étoit un homme religieux ; il vit ve- nir la mort avec courage, consola ses amis, leur tint des discours de piété, et les engagea à louer Dieu du mal qu'il enduroit; il passa ses derniers momens en prières.

La mort de Ronsard, poète célèbre de ce temps-là, ne fut pas moins édi- fiante. Se voyant malade à la cam- pagne, il demanda le curé de Ternay, se confessa, entendit la messe et re- çut la communion. Il languit quel- que temps, se fit transporter à Tours en son prieuré de Saint-Cosme-en- l'Isle, se confessa de nouveau et com- munia avec beaucoup de dévotion. Il commença, dit Binet, à discourir de sa vie, montrant avec grande re- pentance qu'il renonçoit à toutes les *blandices* de ce monde, qu'il étoit un très-grand pécheur, *s'esjouissant* que par ses douleurs Dieu l'eût comme réveillé d'un profond sommeil. Il mourut le 27 décembre 1585, ayant distribué tous ses biens à l'Eglise et aux pauvres

Le volume est terminé par les sta- tuts de la congrégation des Pénitens de l'Association de Notre-Dame, éta-

blie en 1583. Cette pièce est curieuse et montre l'esprit du temps. Ces statuts paroissent dictés par un véritable esprit de religion, et contiennent des avis et un réglement pour les confrères.

Le tome XI est rempli de pièces relatives à la ligue. La première pièce est une ligue protestante faite, dit-on, à Mildebourg en 1584. Quelques-uns ont douté de l'authenticité de cette pièce; mais on sait assez que, depuis quelque temps, les protestans de France entretenoient des intelligences avec les protestans des états voisins, et sollicitoient d'eux des secours. Le premier manifeste de la ligue, du 31 mars 1585, est, disent les éditeurs des *Archives*, d'un style noble, ferme et précis. D'autres catholiques, qui ne voulurent pas entrer dans la ligue, publièrent une déclaration pour expliquer leurs motifs. Au surplus, et les éditeurs le remarquent, il faut distinguer deux époques dans la ligue, les commencemens, où la crainte de voir un prince protestant sur le trône excitoit les vrais catholiques à prendre des précautions dans l'intérêt de la religion, et la suite, où l'esprit de parti, l'ambition, les ressentimens voulurent profiter d'un prétexte honorable pour se satisfaire. On dit que Sixte V n'approuva point la ligue, mais il donna, le 9 septembre 1585, une bulle d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé.

Un écrit du Frère Berson, inséré dans ce volume, donneroit du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, une idée bien différente de celle qu'en avoient la plupart des historiens. Berson raconte un trait de résolution du cardinal qui alla un jour haranguer les protestans de Rouen dans leur prêche.

L'*Advertissement des catholiques anglais aux catholiques français*, par l'avocat Louis Dorléans, est une des pièces qui montrent le mieux l'esprit de la ligue et les inconvéniens d'avoir un roi protestant. On y a joint la réponse de Duplessis-Mornay, qui se défend mal sur bien des points, notamment sur ce qui s'étoit passé en Béarn.

Les autres pièces de ce volume sont principalement sur la bataille de Coutras et la journée des Barricades en 1588; il y a plusieurs relations de cette dernière affaire.

Le tome XII continue l'histoire de la ligue en 1588 et 1589. Les deux événemens les plus graves de cette époque sont l'assassinat du cardinal et du duc de Guise à Blois, en décembre 1588, et l'assassinat de Henri III par Jacques Clément, le 1er août 1589. Il y a sur ces deux assassinats diverses pièces en sens contraire. Une relation de la mort des deux Guise, par Miron, tend à excuser ce meurtre; une lettre du cardinal de Joyeuse montre l'effet qu'il produisit à Rome, et combien Sixte V fut sensible à cet attentat. Toute la ligue surtout en fut émue, et Henri III devint plus odieux que jamais à ce parti. Il y eut de grands troubles à Lyon et à Toulouse. A Paris, les ligueurs, le parlement en tête, se lièrent par un nouveau serment; une fraction de la faculté de théologie décida qu'on étoit délié du serment de fidélité envers Henri III, et qu'on pouvoit s'armer contre lui. L'exaltation des esprits inspira un nouveau crime; Jacques Clément frappa à mort Henri III à Saint-Cloud. Le prince ne survécut que quelques heures au coup. Il

ne parla que de Dieu, pardonna à ses ennemis, entre autres à l'assassin, se confessa et communia ; il mourut le 2 août 1589. Les *Archives* donnent six ou sept relations de cette mort ; nous ne dissimulerons point que plusieurs de ces pièces portent des traces du fanatisme qui égaroit alors bien des têtes. On y exalte le courage et le dévoûment du coupable assassin, et on y exagère les torts de Henri III, qui étoit assurément un très-mauvais roi, mais dont la mort fut néanmoins un horrible attentat.

Le tome XIII commence par un long écrit de Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui appartenoit au parti des *Politiques*, espèce de tiers-parti entre les protestans et la ligue. Dans cet écrit, qui a pour titre : *De la prise des armes*, le duc remonte aux premiers troubles en 1560, justifie la ligne de conduite qu'il a suivie, et donne sur la conduite et le règne de Henri III des détails curieux qui tendent à réhabiliter sa mémoire. L'avertissement des éditeurs sur cet écrit mérite d'être lu.

Plusieurs écrits font connoître les particularités du siége de Paris en 1590. Un procès-verbal de l'abjuration de Henri IV, en 1593, donne lieu aux éditeurs d'examiner dans un *avertissement* la sincérité de cette démarche. Ils citent deux lettres du prince, l'une à la reine Élisabeth, l'autre à la marquise de Mousseaux, qui annonceroient que c'étoit chez lui une mesure de politique ; mais ils ne donnent point le texte de ces lettres, et ils reconnoissent qu'à examiner les actes d'Henri IV avant son abjuration, et sa manière de gouverner, *on trouve les apparences d'un catholicisme véritable*. Ce seroit assurément bien mal juger le caractère si franc de ce prince, que de lui prêter des motifs indignes de sa loyauté. Si des considérations d'intérêt personnel lui firent désirer d'être catholique, il ne prit du moins ce parti qu'après des instructions et des conférences qui dûrent dissiper ses préventions et ses doutes. Le scandale de ses mœurs ne seroit pas non plus une raison de nier sa sincérité ; son éducation première, les habitudes des camps, les désordres de la cour où il avoit vécu, expliqueroient ses foiblesses. Il n'est que trop ordinaire que, chez des hommes de passions ardentes, les mœurs ne soient pas toujours d'accord avec la foi.

Le sacre de Henri IV, le procès de Barrière et celui de Chatel, terminent le volume. Il y auroit quelques observations à faire sur la relation de ce dernier procès ; elle est pleine de partialité, et les éditeurs remarquent que la sentence portée contre les jésuites n'a pas été ratifiée par les historiens les plus sages. De Thou, qui n'est pas suspect, disoit qu'on n'avoit ni observé les formes, ni entendu les parties.

Le tome XIV des *Archives* commence par un écrit fort remarquable sous ce titre : *De la religion catholique en France*, par M. de Lézeau, conseiller d'état. Le manuscrit, conservé dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, n'avoit jamais été publié. L'auteur est Nicolas Lefèvre de Lézeau, conseiller au grand conseil puis au parlement, mort le 1er novembre 1680, étant doyen des conseillers d'état et âgé de plus de cent ans. Il parcourt dans son écrit toute l'époque depuis 1560 jusqu'à 1604, et fait connoître surtout ce qui regarde la ligue. De Lézeau distingue très-bien les temps et les personnes,

et montre que la masse des ligueurs, au moins dans les commencemens, étoit mue par un motif honorable, la crainte des dangers de la religion catholique. « Ce n'est pas, dit-il, l'ambition seule qui pouvoit résider dans le cœur des princes, mais bien plutôt la religion catholique qui étoit dans le cœur des peuples (bien informés du *penchant* où elle se trouvoit), laquelle a formé ce parti, bien que ceux qui lui sont contraires aient voulu et veulent encore revestir et colorer les uns et les autres d'une même livrée, à savoir d'ambition et de malice, fort contens d'avoir sujet sous ce prétexte, de déprimer, comme ils ont fait, la religion catholique. »

M. de Lézeau paroît, dans tout cet écrit, plein de zèle pour la religion, mais sage et modéré. Il loue Henri IV d'avoir rétabli les jésuites. Il parle de la bulle d'Innocent X contre les jansénistes, ce qui montre qu'il composa cet écrit après 1653, date de la bulle. Nous félicitons les éditeurs d'avoir inséré cet ouvrage dans leur collection; ils disent avec raison qu'on y apprendra mieux à connoître la ligue que *par les éloges outrés du fanatisme, par les accusations partiales de la réforme et par les sarcasmes philosophiques de l'incrédulité.* Seulement on voit que les éditeurs ont peine à admettre quelques opinions de M. de Lézeau, qui, en effet, s'accordent mal avec l'esprit d'indifférence de notre siècle en matière de religion.

L'histoire de la vie et de la conspiration du maréchal de Biron, la notice sur Villeroy et d'autres pièces et opuscules, peuvent donner des lumières sur l'histoire du règne de Henri IV. Les éditeurs ont cru pouvoir y joindre l'écrit qui a pour titre *Les amours du grand Alcandre*, écrit d'une authenticité assez douteuse, surtout après les changemens de noms introduits par les éditeurs du XVIIe siècle.

Le dernier écrit de ce volume est sur *le nombre des ecclésiastiques de France, des religieux, des religieuses, le temps de leur établissement, ce dont ils subsistent et à quoi ils servent;* c'est une espèce de statistique du clergé français. La pièce ne porte point de date, les éditeurs croient pouvoir la placer au commencement du XVIIe siècle, mais un examen attentif prouve qu'elle est bien postérieure, puisqu'on y parle de l'Oratoire comme étant du *dernier siècle*. Or, l'Oratoire a commencé en 1611. Le style de l'écrit et d'autres remarques me portent à croire qu'il est du commencement du XVIIIe siècle.

L'auteur compte 136 archevêques et évêques, 40,000 curés ou vicaires perpétuels, 16,000 chanoines, les vicaires amovibles et chapelains qu'il suppose au nombre de 40,000. Il s'occupe surtout des religieux, de leur nombre et de leur dépense. Il distingue les religieux rentés et les mendians. Il ne trouve point à redire aux premiers; *ils vivent de leur bien, ils ont été institués pour la vie contemplative, il faut les y laisser.* Il les estime au nombre de 35,600. Il porte les anciens mendians à 16,000 environ, et les mendians des ordres réformés à 30,000. Il se plaint de la multiplicité des ordres religieux et de la dépense qui en résulte pour le public. Cette dépense paroît exagérée. Cependant l'auteur n'est point ennemi des corps religieux en général; il dit que les anciens mendians rendent de grands services, soulagent les curés, prêchent et catéchisent,

sont les plus zélés contre les hérétiques; ils sont, dit-il, *en très-bonne réputation dans les villes, et l'on n'en parle mal que là où la nouvelle opinion a eu le plus de pouvoir; d'où l'on doit inférer que le mal qu'on dit d'eux est faux.*

L'auteur porte le nombre des religieuses à 80,000 à peu près; il les distingue par leurs ordres particuliers.

Il finit par exposer ses vues sur la réduction des ordres religieux. Il peut y avoir de bonnes idées, mais il y en a qui ne sont point praticables. Il y a aussi quelques expressions de mépris pour quelques ordres, mais au fond l'auteur paroît religieux. On ne sait quel est cet auteur; les éditeurs ne disent rien à cet égard.

Nous avons remarqué ce qui nous a paru le plus curieux dans cette collection. Nous ne ferons plus qu'une observation. En rendant compte des premiers volumes nous avions adressé quelque reproche aux éditeurs pour n'avoir pas mis de notes ou de correctifs à des endroits qui en paroissoient susceptibles, et pour avoir été trop sobres d'indications sur le sujet ou l'auteur des différentes pièces de leur recueil. Ils ont eu soin dans les derniers volumes de multiplier davantage ces notes et ces avant-propos.

Tous les volumes que nous avons analysés appartiennent à la première série, qui va de Louis XI à Louis XIII. La deuxième doit aller jusqu'à Louis XV, et la troisième jusqu'à Louis XVIII.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME.—Le grand Bullaire romain que publie à Rome M. l'avocat André Barberi continue; il en a déjà paru deux volumes, qui comprennent les bulles, brefs, etc., émanés de Clément XIII, dans les six premières années de son pontificat. Il est inutile d'insister sur le mérite de cette importante collection. L'impression des bullaires étoit suspendue depuis la mort de Benoît XIV. On aura donc à publier le bullaire de Clément XIII, celui de Clément XIV, ceux de Pie VI et Pie VII, dont les longs pontificats ont offert tant d'événemens à l'histoire; enfin ceux de Léon XII et Pie VIII. Il est aisé de penser combien cette suite du grand Bullaire peut présenter de décisions importantes pour l'histoire ecclésiastique, pour la discipline, la morale, la liturgie, etc.

L'ouvrage s'imprime à l'imprimerie de la chambre apostolique.

PARIS — Nous empruntons à la *Charte de* 1830 le récit qu'elle fait de la cérémonie qui a eu lieu mardi matin dans la cathédrale de Versailles, à l'occasion de la prise de Constantine :

« Le roi et la reine des Français, le roi et la reine des Belges, accompagnés des autres princes et princesses et des ministres, se sont rendus le 24, à onze heures, à la cathédrale de Versailles, et ont été reçus par M. l'évêque et son clergé. Le prélat a harangué le roi. Les princes et princesses se sont placés dans le chœur, les princes à droite et les princesses à gauche. Le *Te Deum* a été chanté en musique. La garde nationale de Versailles et la troupe de ligne formoient la haie sur le passage du cortége. »

Un *Te Deum* sera chanté demain jeudi à deux heures à la métropole de Paris.

Samedi dernier, on a jugé en police correctionnelle, à Paris, trois mauvais gamins de Saint-Denis-en-Laye, qui s'étoient amusés à jeter des pierres dans la belle rosace au-dessus du portail de l'abbaye. Ils

avoient été arrêtés par des gendarmes au milieu de leurs coupables jeux, et ont montré à l'audience autant de grossiéreté que d'effronterie. Ils ont été condamnés chacun à un mois de prison et 100 fr. d'amende.

Un journal qui rapporte ce fait se récrie sur le *vandalisme inoui* de ces jeunes gens ; malheureusement, il y en a plus d'un exemple. Nous avons vu plus d'une fois sur la place du Parvis Notre-Dame des enfans s'amuser à jeter des pierres dans le renfoncement des trois portes de la façade de l'église, pour briser des têtes de saints et d'autres ornemens de sculpture. Un factionnaire seroit bien nécessaire en cet endroit pour protéger le portail contre ces apprentis vandales.

Le conseil-général de la Vienne vient de faire imprimer ses délibérations, suivant son usage, et on sait actuellement d'une manière authentique ce qu'il a fait et ce qu'il a refusé de faire. Il n'avoit été fait aucune demande au conseil pour les Frères et pour leurs écoles, on savoit trop bien par expérience qu'il n'y avoit rien à attendre de ce côté. Mais M. l'évêque de Poitiers avoit seulement demandé un secours de 1,000 f. pour la maison du Bon-Pasteur de cette ville. Cette maison rend de grands services à tout le département. On y donne asile aux filles qui ont vécu dans le désordre, et qui veulent se convertir. Leur entretien est tout à la charge de la charité publique, et M. l'évêque vient en ce moment de faire de grandes dépenses pour élever les bâtimens nécessaires. Cependant malgré tant de raisons pour exciter l'intérêt en faveur de cet établissement, le secours a été refusé. Il paroît qu'il y avoit un obstacle pour l'admettre, en ce que la communauté n'est point autorisée; mais il est curieux de savoir quels sont les autres motifs qu'ont fait valoir les membres opposans.

« Je suis, a dit le général Demarçay, très-opposé aux communautés religieuses et surtout aux communautés de femmes. M. Montplanet a dit que le secours seroit plutôt accordé à des laïques qu'à des religieuses ; j'avoue qu'il a deviné ma pensée ; je me méfie toujours de ceux qui renoncent à leur libre arbitre, et acceptent la direction d'un autre. » M. Milori, de Loudun, a enchéri encore sur ces douceurs. « Ignorantes et dégradées comme sont ces filles, a-t-il dit, elles abandonnent une mauvaise école pour une peut-être pire, celle du fanatisme et de la fainéantise. » Ainsi ce conseiller estime qu'une communauté est *pire peut-être* qu'une maison de débauche. En vérité ces sentimens et ce ton donnent une étrange idée de MM. du conseil général de la Vienne.

M. l'évêque de Poitiers avoit encore demandé 6,000 fr. pour augmenter le buffet d'orgue de la cathédrale. Ce secours a été encore rejeté. La seule chose qu'on ait accordée, c'est une somme de 4,000 fr. pour réparations aux églises et aux presbytères ; mais pour ne point faire de jaloux, le conseil s'est hâté de voter 3,000 fr. pour concourir aux frais du culte protestant et aux réparations des temples. C'est assurément là du zèle. Mais le conseil général ne s'en est pas tenu là. Le consistoire de Rouillé avoit demandé 600 fr. pour supplément de traitement à trois pasteurs. On a eu beau faire observer que c'étoit-là une dépense communale, le supplément a été accordé, mais sous la condition expresse qu'un des ministres viendroit toutes les grandes fêtes faire le prêche à Poitiers. Pour qui? On n'en sait rien; car le nombre des protestans n'est presque rien à Poitiers. Voilà donc une mission protestante établie à Poitiers de par le conseil général.

En vérité les membres du conseil qui ont voté pour la publicité des délibérations ont fait preuve d'une

grande abnégation en voulant que tout le monde connût les étranges paroles qu'on a lues plus haut.

Une circulaire de M. l'abbé Bicheron, chanoine de Marseille, en date du 30 septembre, expose les mesures prises récemment par M. l'évêque de cette ville pour perfectionner l'enseignement dans son petit-séminaire. Les mutations qui avoient lieu chaque année dans le personnel des professeurs, et qui étoient une suite des nécessités des temps et des besoins des paroisses, ne seront plus aussi fréquentes. On a travaillé à organiser le personnel d'une manière stable, et on s'est procuré un concours permanent d'ecclésiastiques dévoués. Le cours d'études du petit-séminaire a été rendu aussi complet que possible. Des chaires de philosophie et de physique y ont été érigées. On y a introduit l'étude des langues vivantes, l'italien, l'anglais, l'allemand. On a donné de l'extension à l'histoire et aux mathématiques. Un cours de chimie va être établi, et les branches les plus importantes des sciences naturelles seront cultivées. Enfin, on a cru que les élèves ne devoient point être soumis au même réglement, et que les plus jeunes ne sauroient être astreints à des règles qui sont faites pour favoriser l'application de ceux qui commencent à comprendre l'importance des études. On a donc opéré une séparation totale entre les plus jeunes et les plus avancés, et on s'est résolu aux sacrifices nécessaires pour l'exécution d'un arrangement dont ont espère d'heureux résultats.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les graves motifs qui ont présidé à ces dispositions. Sans doute, après de tels exemples, on aura honte de dire que le clergé est ennemi de l'instruction.

Dans la nuit du 19 octobre, des voleurs se sont introduits dans l'église de Radepont, près Ecouis, diocèse d'Evreux. Ils ont pris plusieurs objets dans la sacristie, ont ouvert le tabernacle, où ils n'ont trouvé qu'un saint ciboire avec quelques hosties, mais ils les ont respectées et ont refermé le tabernacle sans rien prendre. Le curé avoit emporté au presbytère les autres vases sacrés. Les voleurs ont essayé de forcer le trésor qui est dans la nef; ils n'ont pu en venir à bout. Plusieurs objets ont échappé à leurs recherches, peut-être ont-ils été interrompus dans leurs opérations. La même église avoit été volée il y a quelques années.

M. l'abbé Pavy, vicaire de Saint-Bonaventure, à Lyon, a été nommé professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique à la Faculté de théologie à Lyon.

On a reçu à Lyon la nouvelle de l'arrivée à Valparaiso de M. Pompallier, évêque de Maronée et vicaire apostolique pour l'Océanie occidentale; la traversée avoit été de six mois. Le prélat, parti du Havre le 24 décembre avec ses missionnaires, avoit été obligé, comme nous l'avons dit, de rester six semaines dans l'île de Ténériffe pour réparer des avaries, et n'est arrivé à Valparaiso qu'au mois de juin. Il se portoit bien, ainsi que ses missionnaires, et devoit continuer sa route vers les îles de l'Océanie placées sous sa juridiction.

M. l'abbé Brady, qui a fait ses études au séminaire du Saint-Esprit à Paris, et qui a été dix ans missionnaire à l'île Bourbon, étant allé faire un voyage en Irlande, a été touché de ce qu'il a ouï dire de l'abandon où se trouvent tant de pauvres Irlandais exilés dans la Nouvelle-Hollande aux extrémités du monde. Tout en regrettant de quitter pour un temps

la mission à laquelle il étoit attaché, il n'a pu se refuser à aller secourir des compatriotes malheureux. Il doit s'embarquer à Plymouth à la mi-octobre pour la Nouvelle-Hollande, où il aura lieu d'exercer son zèle au milieu des déportés. On sait que depuis quelque temps un évêque catholique, M. Polding, a été envoyé dans cette nouvelle partie du monde. Nous croyons que M. l'abbé Brady part avec un grand-vicaire du prélat, qui étoit dernièrement en Europe. Ses amis l'accompagneront de leurs vœux dans la nouvelle mission qu'il va remplir, et qui à ses yeux n'est que provisoire.

On sait que dans les états du roi de Sardaigne les registres de l'état civil sont entre les mains des curés. Il est à croire qu'ils ne sont pas plus mal tenus pour cela et que les curés sont généralement plus en état d'y mettre du soin et de l'exactitude que des maires de campagne qui trop souvent, par leur ignorance et leur négligence, sont très-peu propres à rédiger des actes si importans pour les familles. Mais en France on vouloit isoler entièrement l'homme de la religion; on vouloit apprendre au peuple à se passer d'elle, et on y a parfaitement réussi pour une classe nombreuse qui ne connoît plus son curé, qui n'a plus de rapports avec lui, pas même aux plus grandes époques de la vie, et qui reste entièrement étrangère à la religion depuis sa naissance jusqu'à la mort.

Ce système de complète indifférence n'est pas du moins à craindre dans les états du roi de Sardaigne. Le curé y est, comme il l'étoit autrefois en France, chargé des registres de l'état civil. Seulement on a cru devoir faire en dernier lieu un réglement général sur cet objet. Le roi de Sardaigne, qui a fort à cœur d'entretenir la bonne harmonie avec le Saint-Siége, a fait présenter par son ministre à Rome un réglement pour lequel il a demandé la sanction du chef de l'Eglise. Ce réglement contient trois dispositions principales; par la première, les registres des paroisses seront doubles, et un des exemplaires devra être envoyé tous les ans au gouvernement. Cette disposition étoit déjà exécutée anciennement en Savoie. Cependant ce seront toujours les curés qui fourniront les expéditions des actes, et les registres uniformes seront aux dépens des communes respectives.

La deuxième disposition regarde l'usage de la langue vulgaire dans ces registres. La troisième comprend diverses règles et précautions à observer pour établir l'uniformité et pour donner aux registres toute l'autorité nécessaire.

Le Saint-Père a confié l'examen de ce réglement à la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, qui a approuvé les dispositions principales, et a seulement ajouté quelques modifications. Une instruction sur ce sujet a été adressée aux évêques des états de terre ferme soumis au roi de Sardaigne. Cette instruction de la congrégation est au nom de Sa Sainteté, est datée du 23 août de l'année dernière, et signée de M. Cappaccini, secrétaire.

Le réglement qui suit l'instruction est en vingt-sept articles rédigés avec beaucoup de soin. On y recommande l'exacte tenue des registres pour les naissances, mariages et décès. Il ne faut point mettre les dates en chiffres et on doit s'abstenir d'abréviations et de ratures. Outre les deux originaux, une copie certifiée sera envoyée à l'évêché. Dans l'acte de mort, on indiquera si la mort a été précédée de la réception des sacremens. Quand le nouveau né par défaut de baptême ou un adulte ne pourront avoir la sépulture ecclésiastique, le curé rédigera l'acte sur un

registre séparé et non imprimé. La même chose s'observera pour les non-catholiques dans les lieux où l'exercice de leur religion ne seroit pas toléré (1).

En transmettant cette instruction au roi de Sardaigne, le Saint-Père l'a accompagnée d'un bref du 24 août de l'année dernière. Ce bref, conçu dans les termes les plus affectueux, finit en invitant le roi à concourir à l'exacte observation du réglement. La réponse du prince, en date du 29 octobre, est pleine de témoignages de respect et de dévouement. On voit avec plaisir ces marques de bonne intelligence entre les deux souverains. Heureux les états où tout se fait ainsi de concert entre les deux puissances, et où le prince sent les avantages du concours de l'autorité ecclésiastique!

A ce sujet nous dirons deux mots du code civil publié à Turin le 20 juin dernier, et qui doit avoir force de loi au 1er janvier prochain. Il paroît que plusieurs journaux l'ont tourné en ridicule, comme un code rétrograde et tyrannique. La *Gazette de France* en cite quelques articles qui n'en donnent nullement cette idée :

« Art. 1er. La religion catholique, apostolique et romaine, est la seule religion de l'état.

Art. 3. Les autres cultes qui existent dans l'état ne sont que tolérés conformément aux réglemens et usages spéciaux qui les concernent.

Art. 18. Tout sujet jouit des droits civils, à moins que par son fait il n'en soit déchu. Les sujets non-catholiques en jouissent conformément aux lois, aux réglemens et aux usages qui les concernent. Il en est de même des juifs.

(1) Les patentes royales sur les registres de l'état civil portent, art. 39 : *Les ministres d'un culte non-catholique établis dans les communes où il est toléré, tiendront les registres imprimés et en double qui leur seront fournis à la diligence des intendans, à l'effet d'y inscrire les actes de l'état civil.*

Art. 144. Le mariage ne se dissout que par la mort de l'un des époux et suivant les lois de l'Eglise, sauf les dispositions ci-après en ce qui concerne les non-catholiques et les juifs.

Art. 150. Les fiançailles et les mariages entre personnes qui professent un culte toléré par l'état. sont régis par les usages et les réglemens qui les concernent. »

On ne voit point ce qui dans ce code motiveroit le reproche d'intolérance. Il est tout simple que dans un état où la religion catholique est presque la seule, elle soit religion de l'état. Les protestans n'ont point à se plaindre, puisqu'ils jouissent des droits civils. Leurs ministres sont aussi ministres de l'état civil. Les deux derniers articles ci-dessus indiquent que le divorce est toléré pour eux ainsi que pour les juifs.

Sur la foi d'un correspondant du *Nouvelliste Vaudois*, plusieurs journaux ont répété que le nouveau code civil promulgué par le roi de Sardaigne contenoit des dispositions exceptionnelles contre les juifs et les protestans. Un avocat du barreau d'Annecy vient de donner un démenti à ces insinuations d'esprit de parti. Voici un extrait de la lettre publiée dans le *Fédéral* de Genève :

« Il est faux que notre législation nouvelle rende la condition des protestans pire que celle des juifs; il est faux que les protestans ne puissent pas servir de témoins; il est faux qu'une circulaire récente défende aux notaires de stipuler des contrats en faveur des protestans.

» Si l'auteur de l'article avoit lu notre nouveau code, au lieu de le juger sans l'avoir lu en écrivant sous la dictée d'un déplorable esprit de parti, il auroit trouvé dans les articles 3, 18 et 150 la preuve que rien n'est innové quant aux sujets non-catholiques, et qu'à leur égard on s'est référé aux réglemens qui ont été en vigueur jusqu'aujourd'hui. S'il avoit écrit avec bonne foi, l'auteur de l'article auroit reconnu que notre code a suivi en

majeure partie le code de Napoléon, l'a modifié avec bonheur dans plusieurs de ses articles, a profité habilement de l'expérience pratique acquise depuis le commencement du siècle, et que dans tous les cas ce nouveau corps de lois est un immense progrès en même temps qu'un auguste bienfait pour les sujets de S. M. le roi de Sardaigne. »

Le 8 octobre le clergé catholique de Glaris n'avoit pas encore été cité devant le conseil pour prêter le serment requis ; on craignoit qu'il ne le fût bientôt. L'évêque de Coire, M. Bossi, qui est en même temps administrateur de Saint-Gall et des cantons suisses de l'est, a fait connoître au gouvernement de Glaris les instructions qu'il avoit adressées au clergé. Voici sa lettre :

« Apprenant que conformément à la nouvelle constitution du canton, l'assermentation générale doit être accompagnée d'une assermentation du clergé, j'ai jugé qu'il étoit de mon devoir, en ma qualité de vicaire apostolique, administrateur de l'évêché, de donner à cet égard une direction au clergé catholique; direction à laquelle je dois d'autant plus me référer, que je viens de recevoir du Saint-Père un nouvel ordre en vertu duquel il ne peut être dérogé en rien à cette réserve-ci : *que le serment ne soit prêté que pour ce qui n'est point contraire à la religion et aux statuts de l'Eglise catholique.*

» J'ai la pleine conviction, messieurs, que vous voudrez et pourrez d'autant moins désapprouver cette unique réserve (après qu'on a cédé sur tous les autres points), qu'elle n'est dans le fait que l'expression de la fidélité que l'on doit à Dieu et à ses ordonnances, et par conséquent un strict devoir de conscience; et que, d'un autre côté, elle a été admise pareillement dans les autres cantons où le serment en question a été prêté.

» J. BOSSY. »

Nous avons cité dans le dernier numéro, à l'article *Espagne*, le dernier décret de spoliation et de profanation rendu par les cortès et dûment contresigné par la régente. On met à la disposition du gouvernement *les ornemens d'or et d'argent et les pierreries appartenant à tous les établissemens religieux et ecclésiastiques.* Ainsi voilà un vaste champ ouvert au gaspillage révolutionnaire. Ce ne sont plus seulement les couvens que l'on dépouille, mais tous les établissemens ecclésiastiques, et par conséquent les chapitres, les paroisses, etc. On va voir un brigandage général. Les ornemens d'or et d'argent des églises vont enrichir la cupidité de quelques intrigans, sans profit pour le trésor. Les dilapidations et les profanations dont on avoit eu le spectacle, en Angleterre sous Henri VIII, et en France il y a quarante-cinq ans, vont affliger de nouveau la religion. La dénomination générale d'*ornemens* permettra de comprendre dans la spoliation tout ce que l'on voudra. Les vases sacrés ne seront pas épargnés, ne fût-ce que pour s'emparer des pierreries que la piété y avoit souvent incrustées. Ainsi vont se dissiper les offrandes de plusieurs siècles. C'est ainsi qu'on respecte la foi de l'antique Espagne, et les religieuses intentions des anciens fondateurs. Leurs dons généreux pour la décoration des églises vont être livrés à des spéculateurs avides, à des protestans, à des juifs. En attendant, l'adjudication de toutes les cloches des couvens du royaume s'est faite le 12, moyennant 248 réaux pour le quintal de Castille. Ce sont, à ce qu'il paroît, des étrangers qui se sont associés pour cette opération.

POLITIQUE.

S'il se trouvoit à Paris plusieurs milliers de cosaques irréguliers, comme cela s'est vu, et qu'on vînt dire aux admirateurs du progrès de la civilisation : Quatre cosaques sont entrés dans un cabaret où ils

n'ont trouvé qu'une femme enceinte et un jeune domestique, fort incapables l'un et l'autre de soutenir un assaut. Là, et sans provocation aucune, sans être ivres, uniquement pour le plaisir de faire une scène de soldatesque, ils se sont constitués maîtres de la maison. Après en avoir brisé tous les meubles, toutes les glaces, toute la verrerie, ils ont fait mettre la femme enceinte à genoux, et, dans cette posture, lui appliquant une pointe de sabre sur la poitrine, ils l'ont forcée de crier grâce à plusieurs reprises ; les admirateurs du progrès de la civilisation ne manqueroient pas de se récrier en disant : Voilà ce que c'est que la barbarie du nord! Voilà ce que c'est que d'avoir affaire à des Scytes, à des sauvages, à des *baïonnettes sans intelligence* !

Eh bien, cependant, il y a pire que cela encore dans notre pays d'ordre public ! car, si à la place de ces quatre cosaques, vous mettez quatre soldats français qui fassent exactement ce que nous venons de rapporter, il y aura cette différence entre les uns et les autres, que ces derniers auront exercé les violences dont il s'agit envers leurs propres concitoyens; tandis que les cosaques n'auront agi que d'étrangers à étrangers.

Le jour même où les auteurs de cet incroyable excès d'indiscipline et de barbarie étoient traduits en jugement à Paris, et condamnés à quelques mois de prison, une saturnale de la même espèce se passoit à Tours. Là, c'étoient cinq officiers de cavalerie qui, non contens d'attaquer et de frapper des femmes sur la voie publique, prenoient à partie et maltraitoient également un poste de la garde nationale qui se mettoit en devoir de porter secours aux victimes !... Et puis reposez-vous sur ce que vous habitez un pays de haute civilisation, *où les baïonnettes sont intelligentes* !

La manière dont les journaux s'exprimoient dernièrement sur la facilité qu'il y avoit à prendre Constantine nous suggéra quelques réflexions que l'événement a justifiées. Nous voulions que cette entreprise n'allât pas toute seule, comme on le prétendoit, et qu'un peu de gloire fût réservée à ceux qui l'exécuteroient. Pour cela, il falloit convenir que notre armée paroissoit devoir y rencontrer des obstacles dignes d'exercer son courage, et lui ménager ainsi le mérite qui ne se trouve que dans les difficultés vaincues. C'est ce que nous fîmes.

Les journaux dont nous désapprouvions alors la trop grande assurance sont ceux qui renchérissent le plus maintenant sur les obstacles que nous avions prévus, et sur l'étendue des sacrifices par lesquels il a fallu acheter la prise de Constantine. D'après toutes les rumeurs qui se rattachent à cet événement, ils donnent à entendre que l'armée française a fait des pertes importantes pendant le siége et au moment de l'assaut. Le bulletin officiel lui-même, en annonçant que l'*ennemi avoit fait une vigoureuse résistance*, laisse beaucoup de latitude aux conjectures fâcheuses. Enfin, le gouvernement ne s'oppose pas à ce qu'elles s'accréditent, puisqu'il ne les fait point combattre par les avis ultérieurs qu'il peut avoir reçus, au moins jusqu'à la date du 17 octobre, lesquels embrassent un espace de quatre jours de plus que la dépêche expédiée immédiatement après la prise de Constantine.

Toujours est-il que ce que nous avions signalé de difficultés dans cette entreprise n'en donnoit pas encore la mesure, et qu'elles ont probablement dépassé de beaucoup nos prévisions. Une chose, entre autres, que nous n'avions pas comptée, c'est ce retour de quinze cents malades ramenés à la fois d'Afrique dans nos ports du midi, et qui, après avoir été repoussés d'Alger pour cause de salubrité publique, sont venus se faire également repousser du lazaret et de Marseille. Ce sont-là de ces signes qui, en relevant le mérite de l'expédition de Constantine, donnent à penser qu'elle a eu ses travaux et ses rigueurs.

Nos libéraux doivent être enchantés de la reine de Portugal ; car on peut dire de celle-là en toute vérité que si elle règne, elle ne gouverne pas. Nous avons dit un mot l'autre jour de sa pénible situation en la comparant à celle où se trouvoit Louis XVI dans les derniers temps où il exerçoit encore le pouvoir pour la forme, et lorsqu'il se trouvoit condamné à signer les mesures les plus violentes contre ses plus fidèles défenseurs et contre les propres membres de sa famille.

C'est ainsi que dona Maria, entraînée malgré elle par le parti révolutionnaire qui la gouverne, s'est vue forcée de faire marcher l'armée constitutionnelle qui l'opprime, contre les troupes royalistes du duc de Terceira et du marquis de Saldanha, qui combattoient pour la dégager des mains de ses véritables ennemis. Tant que la lutte a été douteuse entre ses amis et ses tyrans, elle a fait assez bon visage à ces derniers, parce qu'elle avoit l'espérance de les retrouver et d'avoir sa revanche. Mais les choses n'ayant pas tourné comme elle avoit pu l'espérer, il a fallu en venir à laisser pénétrer le fond de son ame et de ses vrais sentimens. C'est ce qu'elle a fait quand il a été question de signer formellement la ruine de son parti, et de sanctionner la loi qui dépouille de leurs titres et emplois ceux que sa reconnoissance lui désignoit comme ses fidèles amis, comme ses seuls et uniques loyaux serviteurs.

Jusqu'à présent donc, il est juste de le reconnoître, elle montre de la fermeté de caractère, et elle refuse expressément de mettre son nom aux actes révolutionnaires qui frappent de proscription les chefs du parti militaire qui s'étoit armé pour la défense de sa cause. Oui, mais du côté des cortès, on tient également bon ; on exige qu'elle signe, et bien certainement c'est elle qui cédera. Si elle ne cédoit pas, ce seroit un signe qui annonceroit que la révolution de Portugal commence à entrer dans son déclin, et malheureusement les apparences n'autorisent pas à penser qu'elle approche encore de sa fin. La résistance que dona Maria voudroit lui opposer ne serviroit qu'à la faire embarquer pour le Brésil, comme elle en est sérieusement menacée par ses charmans sujets.

PARIS, 25 OCTOBRE.

Louis-Philippe a ordonné que les restes mortels du lieutenant-général comte Damrémont seroient déposés à l'Hôtel des Invalides. La cérémonie funèbre sera consacrée à la mémoire de tous les braves qui ont succombé avec le général en chef devant Constantine.

— Louis-Philippe a commandé pour le Musée de Versailles la statue du lieutenant-général Damrémont.

— Le duc et la duchesse Alexandre de Wurtemberg sont partis hier pour l'Allemagne.

— Ce n'est que le 17 que le prince de Joinville a rejoint l'armée expéditionnaire, et par conséquent quatre jours après la prise de Constantine. Du moins c'est la date qu'assigne la dépêche télégraphique. Il doit paroître surprenant que l'escorte du prince ait mit huit jours à faire un trajet pour lequel elle ne comptoit que 48 heures, et que des dépêches expédiées de Constantine le 17 nous soient parvenues en même temps que les nouvelles du 13.

— Le conseil d'état vient de décider une question qui intéresse tous les propriétaires de maisons : il a jugé que les ravalemens et recrépissages faits sans l'autorisation de M. le préfet de la Seine, au mur de face d'une maison sujette à reculement, pouvoient être considérés comme travaux réconfortatifs, que dès-lors la destruction devoit en être ordonnée et le propriétaire ainsi que l'entrepreneur condamnés à l'amende, alors même que ces travaux auroient été effectués sur l'injonction du préfet de police.

— La cour des comptes fera sa rentrée le 2 novembre.

— Nous avions annoncé d'après d'autres journaux que l'exécution du projet d'agrandissement du Palais-de-Justice de

Paris étoit ajournée à deux ans, faute de fonds ; le *Journal des Débats* dit aujourd'hui que cette assertion est dénuée de fondement, et qu'aussitôt que les chambres auront approuvé les dépenses rien ne pourra arrêter l'accomplissement de ce projet.

— On vient de dresser au milieu de l'avant-cour de l'Ecole des Beaux-Arts une colonne de marbre rosat : le chapiteau est de marbre blanc. Cette colonne provient du château d'Ecouen. C'est, dit-on, la première colonne corinthienne qui a été sculptée en France au commencement de la renaissance dans les proportions de l'antique. Sur le chapiteau on a placé une statuette de la Fortune, en bronze, qu'on attribue à Jean Goujon.

— Madame la comtesse de Beaufort d'Hautpoul est morte à Paris, vendredi dernier, à l'âge de 74 ans.

— Un incendie a éclaté hier rue des Lombards, n° 39, chez un marchand de couleurs, dans la cave où étoient déposées des huiles, des eaux fortes et d'autres matières des plus inflammables. Cet incendie a été éteint par le procédé du capitaine des pompiers, M. Paulin. Ce fut dans la même maison et dans les mêmes caves, que M. Paulin, il y a deux ans, employa pour la première fois son procédé.

— L'une des dernières nuits, à deux heures environ, un coup de pistolet et les cris : *au voleur* ! *à la garde* ! ont jeté l'alarme dans la partie de la rue Neuve-Saint-Augustin qui avoisine le passage Choiseul. On a bientôt appris les causes de cette alerte ; il paroît que deux voleurs s'étoient introduits dans le passage, et que le gardien s'étoit vu contraint pour se défendre de tirer sur ces malfaiteurs un coup de pistolet. Aucun d'eux n'a été atteint, et ils ont pu prendre la fuite.

— Depuis quelques années le nombre des voyageurs qui visitent la France augmente sans cesse. D'après des rapports officiels, on porte à 600,000 le nombre des visas des passeports qui ont été fournis de juin à septembre, soit aux diverses frontières, soit sur les ports de mer. C'est à peu près 5,000 étrangers par jour, qui, durant ces quatre mois, sont entrés en France. On estime leur dépense à près d'un milliard.

— On assure que les messageries royales vont organiser sur la route de Paris à Bruxelles un service de diligences contenant chacune vingt personnes et ne transportant d'autres bagages que ceux des voyageurs. Ces voitures, plus légères que les autres, feroient le service en 24 heures au plus.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Guérin, fermier dans les environs de Versailles, cultive avec succès le *blé monstre*. Les épis de ce curieux céréale sont rameux, très-gros, et contiennent une grande quantité de grains. Le fourrage en est très-estimé, et les produits en sont très-avantageux.

— M. Baron, propriétaire au Reclus (Marne), avec huit mille mûriers plantés au mois de mars dans deux hectares de terre presque sans valeur, est parvenu au mois de juin dernier à élever une certaine quantité de vers qui ont produit une soie blanche de la plus belle qualité.

— Le forçat François Langlois, condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de l'Eure, a rompu sa chaîne le 16 octobre. Il paroît que c'étoit la cinquième évasion en huit jours au bagne de Rochefort.

— M. le contre-amiral de La Bretonnière est arrivé à Brest le 21 et a arboré son pavillon sur la *Didon*. La *Didon*, la *Néréide*, la *Bergère*, le *Nisus*, l'*Oreste*, le *Griffon* et le *Cuirassier* partiront incessamment de Brest pour les Antilles.

— Le général Auvray, nommé gouverneur d'Oran, a dû quitter Bayonne le 23 pour se rendre à son poste.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid n'arrivent que

fort irrégulièrement par la voie des courriers ordinaires. Il y a lieu de présumer que les communications sont en souffrance sur les routes royales de Madrid à la frontière de France, et sur d'autres points probablement. Cela doit peu étonner d'après le mouvement continuel des détachemens carlistes qui sillonnent de tous côtés une grande partie des provinces d'Espagne, surtout vers le nord.

— Les débris de la légion étrangère sont décidément à la veille de rentrer en France par Jaca. Il n'a fallu rien moins que cinq bataillons de troupes christines pour les escorter jusque là avec un peu de sûreté. Les tristes restes de ces malheureux auxiliaires sont dans un état digne de pitié; leur vue ne contribuera pas à inspirer la tentation de les imiter, et personne ne voudra probablement se faire volontaire à ce prix-là. Il est difficile assurément d'être plus mal payé de ses bons services et de courir plus de mauvaises aventures de guerre. Depuis leur sortie de Pampelune, ils n'ont rencontré qui que ce soit sur leur route qui ait paru touché de leur sort et avoir pitié d'eux. On n'a pas même voulu les recevoir à Jaca, et ils ont été obligés de coucher à la belle étoile autour de cette place, en attendant qu'on ait pris des arrangemens pour préparer leur rentrée en France.

Du reste, il paroît que le gouvernement espagnol n'a point voulu faire de jaloux. Les soldats de la légion anglaise, que la misère a chassés du service de la reine régente, sont retournés chez eux dans le même équipage. Ils n'ont vécu depuis lors que de quêtes et d'aumônes. Ce sont de vrais spectres qui se traînent de rues en rues, sans pain, sans souliers et sans habits. Si tout cela ne dégoûte pas les aventuriers de leur métier de héros, c'est que décidément ils ont une vocation prononcée que rien ne peut arrêter.

— Les élections de Barcelonne, interrompues par l'assassinat de M. Veihls, poignardé en pleine assemblée, ont pu être reprises le 10 de ce mois, avec peu de monde qui a osé s'y présen[ter]. Mais les effets de terreur que ces hor[ri]bles violences ont produits dans la vi[lle] n'ont pas cessé pour cela. Non-seulem[ent] les émigrations ne sont pas rentrée[s,] mais les bons citoyens continuent de [se] réfugier où ils peuvent pour chercher [un] abri contre ces tempêtes d'anarchie to[u]jours prêtes à recommencer.

— Une lettre de Saint-Jean-Pied-de-Port transmet les informations suivantes :

« Valcarlos est toujours au même point. Les habitans souffrent beaucoup de cett[e] position. Hier le capitaine command[ant] l'artillerie de notre place se transporta [à] Aréguy pour y fixer la place d'une batteri[e] où l'on mettra bientôt des pièces pour fair[e] respecter notre territoire, dans le cas o[ù] les carlistes s'en approcheroient.

» On se bat sur la ligne d'Aréguy [à] Pampelune. Avant-hier, c'étoit à Lar[r]rossagna, à deux lieues de cette ville. O[n] dit que don Léon Iriarte y étoit venu a[u] secours du fort. Hier, de dix heures d[u] matin à quatre heures de l'après-midi on entendoit une vive canonnade et la fu[]sillade de Zubiri. On n'en connoît pas i[ci] le résultat. »

— Les deux dépêches ci-après sont pu[]bliées par les journaux du gouverne[]ment :

« Madrid, le 18.

» Le 14, Espartero a atteint les carlist[es] près de Huerta del Rey, et les a battu[s]. Leur cavalerie surtout a beaucoup sou[f]fert.

» Le 15, don Carlos étoit à Quintan[a] de la Sierra, et Espartero avoit son qua[r]tier-général à Ontaria Delpinas. Il a[n]nonce qu'il poursuivoit vivement l'e[n]nemi, que l'échec de la veille avoit com[]plètement dispersé. »

« Perpignan, le 21 soir.

» Le 15, le baron de Meer a dissous [la] garde nationale de Barcelonne pour [la] réorganiser.

» Pastors remplace Puig comme secon[d] chef de la province, et le capitaine [de] vaisseau Chacon comme gouverneur.

» Le 16, le baron de Meer a défendu de conserver et de vendre des armes sans y être autorisé.

» La majorité des votes, le 17, à Barcelonne, étoit en faveur des modérés. »

— La *Charte* donne la dépêche suivante, de Bayonne le 24 :

« Le capitaine-général d'Aragon a été prévenu de Logrono, que dix bataillons *carlistes*, venant de Castille, étoient arrivés, le 18 au soir, dans les environs de Aro, se disposant à passer l'Ebre. On lui mandoit aussi de Soria que les carlistes, poursuivis par Espartero, avoient passé le 17 à Montenegro.

» Le général Ulibarri a repris Peralta le 16 ; une partie de la garnison a été faite prisonnière de guerre, et le reste a mis bas les armes pour retourner à Estella. Ce général s'est dirigé sur Lodosa »

Un emprunt de 3 millions florins a été ouvert à Amsterdam pour pourvoir aux travaux d'agrandissement de l'entrepôt général de cette ville. Les revenus, les bâtimens et autres propriétés de l'entrepôt serviront d'hypothèques à cet emprunt, dont les intérêts seront spécialement garantis par le roi Guillaume.

— Le gouvernement suédois a fait annoncer officiellement que le service des dépêches par bateaux à vapeur entre Ystadt (Suède) et Greisswalde (Prusse) va cesser, de manière que le bateau partant d'Ystadt fera son dernier voyage le 3 novembre, et celui de Greisswalde le 5 du même mois. Le service sera fait dorénavant par des navires à voiles.

— On écrit de Saint Pétersbourg, le 18 octobre :

« Le baron Full, général en chef des ingénieurs russes, doit partir ces jours-ci pour Tiflis, où, dit-on, il doit remplir les fonctions de chef d'état-major de l'armée du Caucase, ou peut-être celles de commandant en chef de cette armée. Douze mille hommes sont allés renforcer l'armée du Caucase, et dix mille celle de la Mer Noire.

» L'empereur est décidé à faire une guerre sérieuse aux Circassiens, qui, depuis tant d'années, se sont soustraits à la domination russe. »

— Par un ordre de Wosnesensk, l'empereur de Russie a enjoint au chevalier Démétrius Wasilewitz-Daschkow, ministre de la justice et conseiller d'état, d'examiner toutes les pétitions des déportés politiques en Sibérie, et de lui présenter un compte exact de leur conduite durant leur déportation.

— Il y a en ce moment à Odessa une exposition des arts et de l'industrie russe. Les progrès des arts et métiers faits en ce pays méritent d'autant mieux d'être admirés si l'on songe qu'en 1803 le gouverneur d'Odessa a été obligé de faire venir de Saint-Pétersbourg un boulanger, un serrurier et un ébéniste.

LE VADE MECUM DU CHRÉTIEN, par le comte de Coetlosquet. In-12, chez Périsse, rue Pot-de-Fer.

Cet ouvrage est la traduction du livre latin que nous annonçâmes il y a 5 ans, tome LXXIII, pag. 224. Nous en donnâmes alors le plan et nous en louâmes à la fois la pensée et l'exécution. Le but de l'auteur a été d'extraire des livres saints les passages qui ont des rapports avec les devoirs de la vie civile et chrétienne. D'Aguesseau avoit eu le projet de composer un ouvrage de ce genre, et il conseilloit à son fils d'y travailler. C'est à peu près là l'objet du *Thesaurus biblicus* de Metz, et des trois livres publiés sous le titre de *Morale de la bible*, par M. Chaud, par M. Laurens et en dernier lieu par M. l'abbé Didon. Toutefois, le plan de M. de Coetlosquet est différent. Nous engageons à lire là-dessus sa préface, où il rend compte des soins qu'il s'est donnés pour le choix des textes, pour l'ordre des matières, pour la traduction. Tout ce qu'il dit à cet égard annonce un écrivain exact et sage, mais surtout profondément religieux et qui n'est guidé dans son travail que par les vues les plus chrétiennes.

Dans cette édition française l'auteur a ajouté des notes aux passages de l'Ecriture. Il a cru que l'utilité de son livre seroit plus grande si à la suite des textes de la Bible, on trouvoit un certain nombre d'extraits des orateurs sacrés, qui pourroient être comme le développement de la morale des livres saints. Les sermons de Bossuet, de Bourdaloue et de Massillon, lui en ont fourni un grand nombre. Il a pris le reste dans les Pères de l'Eglise, dans l'histoire ecclésiastique, dans l'*Imitation* et dans divers écrivains des derniers siècles. Il a même mis à contribution des ouvrages de l'école philosophique. Enfin plusieurs de ces notes sont de l'auteur lui-même, et le fruit des réflexions qu'il a faites sur divers endroits de l'Ecriture.

« Le titre que j'ai donné à cet ouvrage, dit M. de Coetlosquet en finissant sa préface, indique clairement le but dans lequel il a été composé et l'espoir que je nourris dans mon cœur, savoir qu'il servira réellement de *Vade mecum* aux chrétiens animés de l'esprit de foi et du désir de conformer leur vie à leur croyance. Ils y trouveront des règles de conduite utiles pour toutes les circonstances, des encouragemens à tous leurs efforts, des motifs de consolation dans toutes leurs peines. En embrassant aussi d'un coup d'œil le code de la morale évangélique, ils apprendront à mieux apprécier la religion qu'ils professent, ils s'attacheront à elle chaque jour davantage. Si quelques-uns d'entr'eux avoient eu le malheur de concevoir contre elle de certains préjugés, ils s'empresseroient de les abjurer. Que dirai je enfin? le peu qu'ils auront appris ici touchant la doctrine du christianisme leur inspirera le désir de la mieux approfondir et de s'en pénétrer de plus en plus. Ce ne sera pas assez pour eux d'avoir puisé quelques gouttes à cette source d'eau vive, ils voudront s'y abreuver à longs traits. Trop heureux si par cette publication je réussissois à propager le goût et l'étude de l'Ecriture sainte à laquelle j'ai trouvé tant de charmes et dont la méditation m'a si souvent été salutaire! »

Ces sentimens de l'auteur suffiroient pour lui concilier l'estime de tous les vrais chrétiens. Un livre fait dans de telles vues et avec de tels élémens, ne peut qu'être utile.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, ne voulant point prolonger une discussion aussi peu intéressante que celle qui s'est élevée dernièrement sur mes *Prolégomènes* (voyez le numéro du journal du 19 octobre), je me bornerai à rétablir en entier le paragraphe coupé au point précis où ma pensée alloit recevoir son complément : « *Quod si nulla sit ista* » *(rationum oppositarum auctoritas) vel ap-* » *pareat, tum adversarium in errore versari* » *creditum urgebit, iterum atque iterum rem* » *elucidans, variisque illius evidentiam au-* » *gens demonstrationibus. Quibus frustrà* » *tentatis, contrà adversarium qui suæ pro-* » *priæ vim evidentiæ forsan objecit, ad aucto-* » *ritatem certè seu ad rationum consensionem* » *appellabit.* » (Prolégom., § 26, n° 9.) Il me semble et il semblera sans doute aux lecteurs, que c'est bien pour réduire un disputeur opiniâtre que je recours à l'autorité.

Agréez, etc. P. S.

Le Gérant, Le Bresgue.

BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 15 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 85 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1167 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 810 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 25 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/4
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 360 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION
paroît les Mardi, Jeudi
et Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 2882.

SAMEDI 28 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SCIENCE POPULAIRE DE CLAUDIUS,
Simples discours sur toutes choses.

(Voir le numéro du 11 avril dernier)

Le recueil intitulé, la *Science populaire de Claudius*, *simples discours sur toutes choses*, se continue dans le format in-24. On a publié cette année un nouveau petit volume, c'est une *Histoire de la Bible.* Du moins tel en est le titre, qui donneroit lieu de croire que c'est ou un abrégé de l'histoire de la Bible, ou un choix de faits pris dans l'histoire de la Bible. Ce n'est ni l'un ni l'autre. Il n'y a pas dans le nouveau volume un seul fait de l'histoire de la Bible. Il n'y est parlé ni de la création, ni des patriarches, ni du déluge, ni de tous les grands faits de l'histoire juive ni de celle du Fils de Dieu. Qu'est donc cette *Histoire de la Bible?* C'est tout bonnement une dissertation contre la Bible. On y a réuni tous les doutes, les difficultés, les objections contre l'autorité de la Bible. L'auteur n'a pas l'air de se prononcer, il n'injurie pas, il n'a pas le ton facétieux de Voltaire et de son école, mais il tend au même but. Les questions qu'il pose, les doutes qu'il émet, les difficultés qu'il soulève, tout cela est hostile. Il y auroit des réponses à donner à ces questions, à ces doutes, à ces difficultés. L'auteur ne les donne pas. Il assemble des nuages, comme Bayle. Il prend plaisir à entasser les objections, le tout avec une apparence de simplicité et de bonne foi, sous lesquelles il n'est pas difficile de reconnoître une ironie continuelle et la malice d'un ennemi qui n'est pas fâché qu'on le devine.

L'auteur prétend que du VIe au XVe siècle personne, pas même les prêtres, ne lisoit la Bible, que l'Eglise n'y regardoit pas, et qu'au lieu de s'adresser à la Bible on s'en rapportoit aux anciens docteurs et aux Pères de l'Eglise. Or, c'est-là une assertion toute gratuite. Assurément, les écrivains ecclésiastiques de ce temps lisoient la Bible. Nous avons beaucoup de commentaires de cette époque sur différentes parties de la Bible. Dira-t-on que les auteurs n'avoient pas lu la Bible? Saint Bernard, qui a tant écrit sur les livres saints, ne les avoit-il pas lus? Tant de saints personnages de ces siècles qui citent souvent dans leurs écrits l'ancien et le nouveau Testament ne les avoient-ils pas lus? Il y a dans l'assertion si tranchante de *Claudius* un audacieux démenti donné à toute l'histoire ecclésiastique du moyen âge.

L'auteur suppose qu'on n'auroit pas osé vérifier ce que l'Eglise et les Pères enseignoient de la Bible, que le doute seul eût été un crime, et que celui qui auroit eu la témérité de faire à cet égard des recherches, se seroit exposé aux plus grands dangers. *Que cet homme*, dit-il, *s'il existe, se taise et garde bien son secret! Un seul mot le livreroit pour jamais aux porte-glaives de l'Eglise, aux exécuteurs des hautes-œuvres de Jésus-Christ. Son corps au sommet d'une potence et son nom dans l'histoire, serviroient à glacer à jamais d'effroi ses coupables imitateurs.* Il y a dans ces craintes affectées et dans ces menaces

sinistres une exagération ridicule. Personne n'a risqué sa vie en étudiant la Bible. Personne n'a été menacé des *porte-glaives* et de la *potence* parce qu'il avoit lu l'Ecriture.

L'anonyme accumule les difficultés sur la Vulgate, les Septante, le texte hébreu, etc. Il se moque de la décision du concile de Trente sur la Vulgate. *Reste à savoir ce que vaut le témoignage d'hommes qui témoignent de ce qu'ils ne savent pas.* Mais qui a dit à l'auteur qu'il n'y avoit pas au concile de Trente des hommes qui entendissent l'hébreu? Le concile n'a pas défendu d'étudier le texte hébreu. Il a seulement dit que la Vulgate devoit être regardée comme authentique, et il a ordonné de l'imprimer de préférence, *potissimùm*. C'est se moquer du monde que de dire que *la foi au concile rend inutiles toutes recherches sur le texte hébreu;* est-ce que depuis le concile il n'y a pas eu des catholiques qui ont travaillé sur le texte hébreu? Est-ce que ces travaux ont été blâmés? En vérité, l'auteur voudroit donner une idée par trop absurde de tant de docteurs et de critiques modernes qui ont étudié l'Ecriture pour en éclaircir les difficultés. Comment peut-il reprocher aux catholiques leur *froide indifférence* pour la Bible? N'a-t-il jamais ouï parler des travaux de dom Calmet, d'Houbigant, de Rondet, de Contant de la Molette, de Rossi, etc.

En parlant du canon des Ecritures dressé par le concile de Trente, l'auteur prend un ton encore plus marqué de froide ironie. Sur l'interprétation de l'Ecriture, il cite un long passage de Spinosa. La belle autorité à invoquer que celle d'un homme si décrié par ses extravagances! L'anonyme parle cependant avec une estime toute particulière. Enfin il expose avec complaisance les difficultés que l'on a cherché à tirer des nouvelles découvertes physiques ou historiques, difficultés qui s'éclaircissent de jour en jour et qui ont été résolues dans un assez grand nombre d'ouvrages, et récemment dans les conférences du docteur Wiseman dont nous avons donné un extrait et dont il vient de paroître une traduction française que nous ferons connoître.

Cet aperçu suffit pour montrer quel est l'esprit de ce recueil. C'est évidemment une entreprise dirigée contre la religion. Nous nous en étions déjà douté en analysant dans notre numéro du 11 avril dernier un petit volume sur les *Variations de l'histoire*. Mais l'auteur s'est montré plus à découvert encore dans son *Histoire de la Bible* qui n'est qu'un factum contre la Bible, un recueil de chicanes et d'objections présentées avec un ton sérieux où la dérision n'est guère déguisée.

Le titre est doublement faux : ce n'est point là de la *science*, c'est un mémoire d'avocat partial qui ne veut voir qu'un côté d'une affaire. Ce n'est pas non plus un livre *populaire*. Ce tissu d'objections n'est pas à la portée du peuple, mais il est vrai qu'il pourra contribuer à égarer une jeunesse peu instruite et inattentive. C'est là sans doute à quoi vise l'auteur.

Un autre petit volume de la même collection a pour titre *Histoire de la terre*, et a aussi paru cette année. Il est évidemment rédigé dans le même esprit et dans le même but. L'auteur veut prouver que c'est par la géologie qu'il faut faire l'histoire de la terre; il falloit attendre qu'on

connût bien la géologie avant de faire l'histoire de la terre; et par conséquent la Bible, dont l'auteur ne connoissoit pas la géologie, s'est trop pressée de faire l'histoire de la terre. Tout le volume tend à persuader au lecteur de tirer cette conséquence. L'auteur distingue trois systèmes sur l'histoire de la terre :

« Vient d'abord l'avis de ceux qui se disent, qui se croient possesseurs de l'histoire de la terre et possèdent en effet des livres où sont racontés les événemens terrestres depuis l'origine de la terre jusqu'à ce jour, avec les dates précises et tout le détail des circonstances les plus fugitives; des livres qui de plus nous font confidentiellement part de l'intention même à laquelle ces événemens terrestres répondirent, des desseins prémédités qu'ils furent chargés d'accomplir.

» Nul doute sur la véracité de ces livres; leurs possesseurs les tiennent de celui-là même par qui ces événemens terrestres arrivèrent, lequel auteur, disent-ils, et historien de la terre, a mis sa signature sur cette histoire de la terre comme sur la terre elle-même.

» Aux yeux des hommes qui s'en tiennent à ces livres, la question de savoir quel a été le passé de la terre est résolue, irrévocablement résolue, résolue par une réponse qui coupe court à toute question ultérieure. »

Cette première réponse est, comme on le voit, celle des chrétiens qui s'en tiennent à la Bible. L'auteur expose une seconde réponse, celle des philosophes et des naturalistes du dernier siècle :

« Viennent ensuite d'autres hommes qui trouvent dans l'examen direct de la terre, de fortes raisons de croire que cette histoire de la terre, *définitive*, *irrévocable*, à laquelle les premiers attachent tant de prix, n'est pas la véritable histoire de la terre; qu'entre les événemens terrestres que cette *prétendue histoire* raconte, les uns ne sont pas arrivés comme elle les raconte, les autres ne sont pas arrivés du tout; que les intentions qu'elle prête à ces événemens sont de pure imagination. A les entendre, la terre porte l'empreinte irrécusable de bien d'autres événemens mémorables dont cette *prétendue* histoire de la terre ne dit pas un mot. A ceux-ci la croyance des premiers paroît fausse, de plus elle leur semble mortelle pour la pensée...

» Ces hardis penseurs se mettent en marche pour franchir l'étroit horizon devant lequel les premiers restent assis, horison *illusionnel*, horison local qui recule devant qui l'approche.... Ils vont, ils vont toujours, laissant derrière eux les barrières que les premiers jugeoient inabordables, dépassant les dates même que les premiers considéroient comme les dates suprêmes; puis ils reviennent comme Colomb de son premier voyage, sans connoître encore les choses qu'ils ont vues, mais bien certains qu'elles sont à voir; du reste moins réservés que le Génois dans leur triomphe et surtout moins inoffensifs que lui pour les déceptions abattues, pour les hypocrisies démasquées. »

Il est clair que *Claudius* ne blâme pas ces *hardis penseurs* ; il ne leur reproche que de s'être trop pressés de conclure et d'avoir voulu faire l'histoire de la terre avant d'avoir recueilli assez de faits par l'étude de la géologie. Enfin, il donne une troisième réponse, et il est visible que c'est la sienne :

« Plus tard, d'autres hommes leur succèdent qui sont moins préoccupés de démontrer que l'histoire de la terre alléguée par les premiers est fausse, que de chercher et de trouver par l'examen direct de la terre elle-même quelle est sa véritable histoire. Ceux-ci héritent des *victoires* remportées par les seconds sur les obstacles mis par les premiers au libre exercice de la pensée, sans hériter des passions haineuses du combat. Si par eux la guerre se continue contre les premiers, c'est

presque à leur insu, ils n'y mettent pas de personnalité. Ils laissent leurs découvertes parler d'elles-mêmes, et les *prétendus* mémoires de l'auteur des événemens terrestres se mettre en règle avec elles. »

Voilà le secret de l'auteur de la *science populaire*. Il *continue la guerre* contre les chrétiens, il hérite des *victoires remportées* sur eux. Il n'injurie pas tout-à-fait, mais tout en disant qu'il ne se permet pas de *personnalité*, il ne dissimule pas son mépris. Il parle des *déceptions abattues* et des *hypocrisies démasquées*. On comprendra très-bien ce qu'il entend par l'*horizon illusionnel*. Il ne se gêne pas pour se moquer de la *prétendue histoire* et de ceux qui veulent qu'elle soit *définitive et irrévocable*. Tout prouve que c'est ici un dernier effort de l'esprit d'incrédulité, et que si l'école philosophique du dernier siècle s'est un peu modifiée, elle tend au même but et travaille toujours, quoiqu'avec des formes moins hautaines, à saper la religion à l'aide d'une critique maligne et outrée.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Une *notification* de M. le cardinal vicaire, en date du 11 octobre, annonce que, pour remercier Dieu de la cessation du choléra, le Saint-Père se rendra le dimanche 15 au matin à Sainte-Marie-Majeure, où, après avoir récité les litanies de la sainte Vierge, Sa Sainteté entonnera le *Te Deum* et donnera la bénédiction du saint Sacrement.

Le même jour et à la même heure, les mêmes prières se feront dans les deux basiliques de Saint-Jean-de-Latran et de Saint-Pierre et dans toutes les paroisses de Rome.

Quiconque s'étant confessé et ayant communié assistera à cet acte de piété dans une des églises indiquées, gagnera une indulgence plénière.

Mais en remerciant Dieu, il ne faut pas oublier les victimes du fléau, Ainsi Sa Sainteté ordonne que dans les deux basiliques de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure et dans toutes les églises paroissiales, on célèbre le lundi des messes solennelles de *Requiem*. Sa Sainteté tiendra le même jour chapelle papale à Saint-Pierre et fera l'absoute. Une indulgence plénière, applicable aux défunts, est accordée à tous ceux qui assisteront à la messe dans une des églises indiquées.

La commission extraordinaire de santé publique a publié, le 12 octobre, une notification pour prescrire une fumigation générale. Le gouvernement en fera les frais dans les maisons des pauvres.

Le 8 octobre, il y a eu un service pour les morts qui, après avoir été recueillis dans l'hospice du Saint-Sauveur *ad sancta sanctorum*, y ont succombé. Il y a eu plus de 500 femmes reçues dans cet hospice. Les Pères ministres des infirmes, qui se dévouent à l'assistance spirituelle des pauvres infirmes, les Sœurs hospitalières et les autres personnes qui, durant la maladie, demeuroient dans la maison pour y donner des soins aux cholériques, assistoient au service.

PARIS — Le mercredi 25, une lettre close annonça à M. l'Archevêque l'intention du gouvernement qu'un *Te Deum* fût chanté le lendemain à Notre-Dame, à l'occasion de la prise de Constantine. La brièveté du temps n'a pas permis de faire tous les préparatifs nécessaires; toutefois la cérémonie a eu lieu jeudi avec un grand concours. Le chœur étoit rempli par les officiers de la garde nationale. MM. les chanoines s'étoient retirés dans le sanctuaire. M. le ministre

des cultes, M. le maréchal Lobau, les députations des cours et tribunaux, les deux préfets, le corps municipal, les maires, sont arrivés successivement. Un peu après deux heures, M. l'Archevêque, qui occupoit son trône, a entonné le *Te Deum*, qui a été chanté alternativement par l'orgue et par les enfans de la maîtrise. Après le *Te Deum*, le prélat a donné le salut, où on a chanté une antienne au saint Sacrement, une à la sainte Vierge et le *Domine salvum*. Malgré le grand concours, tout s'est passé convenablement.

Le Frère Jean-Baptiste du Saint-Sacrement, après avoir visité la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Maine, etc., est revenu célébrer la fete de sainte Thérèse à Paris. Il se félicite de l'accueil qu'il a reçu dans les villes les plus importantes. M. le cardinal archevêque de Rouen et MM. les évêques d'Amiens, de Bayeux, de Rennes, d'Angers, du Mans, de Blois, d'Orléans, de Chartres lui ont donné des témoignages tout particuliers d'intérêt et de bienveillance. Ces prélats, outre leurs offrandes personnelles pour le Carmel, ont généralement recommandé la bonne œuvre à leurs curés. Plusieurs ont fait des quêtes dans leurs paroisses. En quelques lieux, on a fait des quêtes dans les maisons, et des ecclésiastiques de la ville accompagnoient le Frère. Quelquefois les autorités civiles elles-mêmes et des personnes d'opinions différentes lui ont montré de l'intérêt. Le Frère va partir pour Lyon, et espère trouver dans le Midi des dispositions non moins bienveillantes. L'esprit religieux qui y règne lui donne la confiance que son œuvre y sera appréciée comme elle le mérite, et que la charité publique lui donnera les moyens de la conduire à fin.

Le Frère Jean-Baptiste du Saint-Sacrement est de la famille Cassini, de Frascati, de la même famille que les Cassini qui se sont rendus si célèbres en France par leur savoir et par les services qu'ils ont rendus à l'astronomie. Il est administrateur de l'hospice du Mont-Carmel. C'est par erreur que des journaux ont annoncé qu'il lui falloit encore 250 mille francs pour achever son entreprise. Il ne lui faut guère que la moitié de cette somme.

Parmi les Polonais que les troubles de leur pays ont forcé à se réfugier au loin, il en est un bon nombre qui sont restés fidèles aux pratiques de la religion, et à Paris même quelques-uns d'entre eux, quoique dans l'âge de la dissipation et des plaisirs, vivent dans les habitudes de la piété. Ils forment entre eux une petite société où l'on s'occupe de travaux utiles, et où surtout on s'anime les uns les autres au service de Dieu et à la pratique des bonnes œuvres. De cette petite réunion sont déjà sortis des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique et qui sont entrés dans les séminaires. D'autres, vivant dans le monde, s'honorent d'être chrétiens et passent tous les ans quelques jours dans une peuse retraite. Un d'eux, M. le comte P., qui porte un nom célèbre en Pologne, avoit fait, il y a quelque temps, une retraite à Saint-Acheul, près Amiens, et parla à un de ses jeunes compatriotes du bonheur qu'il y avoit éprouvé. Celui-ci, quoique protestant, désira visiter aussi cette solitude, et s'occupa de recherches sur la religion.

Je ne veux ni ne puis, se dit-il à lui-même, entrer dans l'examen détaillé de tous les points controversés entre les protestans et les catholiques; ni mes études antérieures, ni le temps dont je puis disposer ne me le permettent. Une telle discussion est d'ailleurs inutile. La véritable Eglise de Jésus-Christ doit se ratta-

cher directement à son fondateur ; je dois la voir remonter par une succession non interrompue de pasteurs légitimes jusqu'à saint Pierre. La nature de cette société religieuse l'exige, et plus encore les promesses de son fondateur. C'est donc un fait historique qu'il s'agit de constater, et si une seule des sociétés chrétiennes offre cette descendance directe des apôtres, ce doit être pour moi l'arche du salut.

Les ouvrages des apologistes les plus connus, le traité du *Ministère des pasteurs* de Fénelon, quelques écrits de Bossuet, du cardinal de la Luzerne, etc., commencèrent à éclairer le jeune Polonais. Il se procura quelques livres protestans, entre autres le Catéchisme de Genève, où il ne remarqua pas sans étonnement qu'on mettoit de côté la divinité de Jésus-Christ. Mais que d'obstacles dans les préjugés de la naissance et de l'éducation! Le jeune étranger voulut prendre tous les moyens de dissiper ses inquiétudes et montrer sa bonne foi à ses parens et à ses amis. Il résolut d'aller conférer à Paris avec des pasteurs distingués de son église sur les points qui l'avoient occupé.

Il s'adressa à l'un d'eux, M. C., et lui exposa ses difficultés sur la succession des pasteurs dans l'église protestante. Mais il ne put réussir à faire entrer le ministre dans la question proposée. On le renvoyoit à la lecture de la Bible, à l'étude des langues savantes d'Orient et aux conférences publiques que le pasteur devoit faire pendant l'hiver. Une seconde conférence avec le ministre n'apporta pas plus de lumières dans l'esprit du jeune Polonais, et il n'en recueillit que cette audacieuse assertion de M. C., qu'à un certain âge c'étoit à chacun à se faire sa religion, et que plus tard il en viendroit là.

Cette maxime d'indifférence décida M. Grotkowski, c'est le nom du jeune Polonais, à abandonner une église où on traitoit si légèrement la religion. Hésitant encore lorsqu'il étoit entré chez le ministre, il en sortit convaincu que ce n'étoit pas là que pouvoit se trouver la vérité. Il avoit d'ailleurs appelé la prière à son secours, il avoit demandé à Dieu de l'éclairer. Il étoit frappé des cérémonies catholiques. Une ordination que fit à Saint-Acheul M. l'évêque de Soissons, le toucha beaucoup. Le recueillement du prélat et des ordinands et la majesté de la cérémonie lui firent impression.

MM. Etienne et Jean Grotkowski, car ils sont deux frères, tous deux militaires, se décidèrent à faire leur abjuration. Ils se rendirent à Saint-Acheul avec quelques amis. On fixa le troisième dimanche de septembre pour la cérémonie ; c'étoit le jour où se célèbre à Saint-Acheul la fête de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. La chapelle de l'église étoit richement décorée, et la nef étoit remplie de monde. M. l'évêque d'Amiens, malgré son âge et ses infirmités, avoit voulu présider à la cérémonie. Un chœur de musiciens exécuta l'hymne *Veni Creator*. M. l'abbé Lacroix, qui avoit dirigé les deux jeunes étrangers dans leurs exercices religieux, prononça un discours analogue à la circonstance. Ils récitèrent à haute voix la formule d'abjuration et la profession de foi contenues dans le Rituel. Le baptême sous condition leur fut conféré dans une chapelle particulière, et après s'être réconciliés, ils rentrèrent dans l'église.

M. l'évêque célébra la messe. On admiroit le recueillement des nouveaux fidèles et des amis qui les accompagnoient. Le prélat voulut donner la communion de ses mains tremblantes aux deux frères. Leurs compatriotes et de pieux fidèles les suivirent à la table sainte. Enfin, après la messe, MM. Grotkowski reçurent encore la confirmation.

Un *Te Deum* termina cette touchante cérémonie. Ainsi, au milieu des douleurs de l'Eglise, Dieu lui ménage des consolations. Ses triomphes sont bien différens de ceux de l'erreur. C'est par une étude calme et sérieuse qu'elle ouvre les esprits à la connoissance de la vérité; c'est par une vie pure qu'elle prépare les cœurs à goûter les douceurs de la religion; c'est par la prière qu'elle obtient le courage qui décide les derniers pas. Revenir à elle, c'est prendre l'engagement de devenir meilleur. Aussi c'est à elle seule qu'il appartient d'opérer de vraies et de solides conversions.

Par décision du 22 septembre, le ministre des cultes a accordé une somme de 6350 fr., à répartir entre 41 communes du département de la Haute-Vienne, pour réparations d'églises et de presbytères.

L'église française, qui a perdu successivement ses plus fermes colonnes, vient d'essayer de se relever par quelque coup d'éclat. Elle s'est donné un évêque. Du moins le sieur Julien Le Rousseau, qui étoit chef de l'église française à Nantes, qui dernièrement fraternisoit avec l'abbé Chatel à Paris, et qui aujourd'hui se trouve à Bruxelles, prend dans une lettre le titre d'évêque et même de *vice-primat*. Nous n'en sommes point surpris, il devoit bien y avoir quelque *vice* dans cette affaire. Le sieur Le Rousseau a sans doute été sacré par Chatel, qui lui aura communiqué le caractère et les pouvoirs qu'il a reçus des Templiers; car c'est-là l'origine de l'église française, origine qu'elle cherche à dissimuler aujourd'hui, depuis qu'elle a secoué le joug des Templiers, en attendant qu'elle croule comme eux.

Le *vice-primat* donc écrit de Bruxelles à M. Mangin, rédacteur de l'*Ami de la Charte* ou du *National de l'Ouest*, à Nantes. Il le remercie de l'*attachement sincère* qu'il porte aux principes de l'église française. Il lui annonce qu'une nouvelle église a été ouverte à Bruxelles le dimanche 1er octobre. Cette église est située rue Royale, à la porte de Schaerbeek. Quoique les travaux ne fussent pas encore terminés, et que l'on y fût à peine à couvert, il s'y est trouvé un grand concours, suivant M. Julien Le Rousseau. Comme il n'y avoit pas encore d'autel, le *vice-primat* et l'abbé Hersen ne se montrèrent point avec les ornemens sacerdotaux, mais en *costume de ville*. M. Julien Le Rousseau prononça une allocution sur la réforme et ses progrès.

Il finit sa lettre en parlant des sacrifices qu'il a faits en quittant Nantes, et du plaisir qu'il aura à y retourner.

Dimanche dernier, le primat a lu à son prône deux lettres du sieur Le Rousseau, qu'il a, dit-il, envoyé en mission à Bruxelles.

Un prêtre bien pieux et bien recommandable, M. Jean-François de Rolland, prévôt de la cathédrale d'Annecy, est mort dans cette ville le 8 juin dernier. Il étoit né à Versonnex en Genevois le 2 avril 1763, d'une famille ancienne du pays. Il avoit un oncle archevêque de Tarentaise. On l'envoya faire son cours de théologie et prendre ses grades à l'université d'Avignon. Il passa quatre ans au séminaire de Saint-Nicolas de cette ville, dirigé par MM. de Saint-Lazare, et conserva pour eux un tendre attachement. Il prit à Avignon le bonnet de docteur et fut élevé au sacerdoce. De retour dans son pays, après avoir exercé le ministère pendant quelques années dans une des premières paroisses du diocèse, M. Paget, évêque de Genève, résident à Annecy, lui donna une place dans son chapitre. Lors de l'invasion de la Savoie par les Français, l'abbé de Rolland passa en Piémont; mais son

zèle ne put supporter long-temps l'inaction de l'exil. Affligé de l'état d'abandon où étoit sa patrie, il y rentra pour se dévouer au ministère. On le vit errer dans les campagnes, se cachant souvent, mais se portant partout où son ministère pouvoit être utile. A l'époque du concordat, on le nomma à la cure de Menthonnex-sous-Clermont, où il se montra pasteur véritable, et où il fit de grands fruits. Transféré en 1817 à la cure de Saint-Pierre d'Annecy, il s'appliqua avec ardeur à l'instruction de son troupeau, et ne passoit presque pas de jour sans monter en chaire et sans rompre le pain de la parole. Il n'oublioit pas non plus les autres devoirs du ministère. Lors du rétablissement du siége épiscopal à Annecy, on le fit prévôt de la cathédrale. Outre son assiduité aux offices, il faisoit une heure d'oraison le matin et passoit une heure le soir devant le saint Sacrement. Il pratiquoit des austérités. Sa charité étoit aussi éclairée que généreuse; elle s'exerçoit surtout sur les pauvres honteux et les malades. Après avoir fait de son vivant une fondation à l'hôpital d'Annecy pour six pauvres vieillards, il a par son testament institué les pauvres pour ses héritiers, sans parler de plusieurs legs en faveur du séminaire et des différentes églises. Il avoit demandé la plus grande simplicité dans ses funérailles. Cet excellent prêtre emporte les regrets de ses confrères et les bénédictions des pauvres.

Il a paru en Angleterre un ouvrage sur *la Chine*, par M. Davis, ancien président de la compagnie anglaise des Indes en Chine. Cet ouvrage a été traduit en français, par Pichard. La traduction a été publiée récemment en deux vol. in-8°. Le *Journal des Débats* en rend compte dans son numéro du samedi 30 septembre. Il donne des extraits de l'ouvrage de Davis; il parle entr'autres des missionnaires en Chine. Durant trois siècles, dit-il, aucune mission n'a réussi aussi bien que celle des Jésuites; mais il n'y a pas en Chine, à l'heure qu'il est, une douzaine de missionnaires pour une population évaluée à plus de 300,000,000 d'ames.

Ce témoignage que l'auteur protestant rend aux Jésuites est fort remarquable. D'ailleurs Davis se trompe beaucoup s'il croit qu'il n'y a qu'une douzaine de missionnaires en Chine. Le séminaire des Missions-Etrangères qui est chargé de la province du Su-Tchuen, y a pour sa part seize missionnaires européens en y comprenant les deux qui ont dû entrer en Corée, et de plus vingt-et-un prêtres indigènes. MM. de Saint-Lazare qui sont chargés de trois missions, celle de Pékin, et celles du Hou-Kouang et du Kian-Si, y ont neuf missionnaires européens et quatorze prêtres chinois. D'autres nations envoient des missionnaires en Chine. Les Dominicains espagnols administrent le Fo-Kien, un d'entr'eux est évêque; ils ont quelques prêtres du pays. Les Franciscains italiens dirigent trois provinces du nord; ils ont aussi un vicaire apostolique. Il y a dans ces provinces plus de quinze prêtres du pays qui ont été élevés pour la plupart dans le collége de Naples. Ainsi il n'y a pas moins de cent missionnaires en Chine. Ce nombre est peu considérable relativement à l'étendue et à la population de l'empire, mais il est bien au-dessus de l'estimation de M. Davis.

POLITIQUE.

Il y a des maires dont l'éducation a été fort négligée, et qui n'ont pas encore eu le temps de profiter de la loi sur l'instruction primaire. Un curé d'un département peu éloigné de la capitale reçut, au mois de juillet dernier, la lettre suivante de son maire; il garde précieusement l'original :

« Cr. le 27 juillet 1837.

» Monsieur lecurer,

» Jairé çu votre lettre en date du 27 du courrant d'anslequel vous memarquée que vous direz demain une messe pour lesparent dés cédé le 27, 28 et 29 juillet 1830 je vous prie delerémèttre aux premiers jours de la semainne prochainne vu que je nay pas la quemodité d iassisté demain lequel je vous prie de lanosser dimanche aux proné de la messe affin que seux qui desire sitrouvé sitrouve. Je sui votre très hum bleserviteur.

« R. P. »

Il faut avouer qu'un maire de cette force, qui, par sa place, rédige des actes, entre autres ceux de l'état civil, doit y faire bien des bévues. De plus, il est membre du comité d'instruction primaire, et on peut juger quelles lumières il y apporte. Enfin, ses rapports avec son curé doivent exercer la patience de celui-ci. Conçoit-on qu'un maire fasse remettre d'une semaine à l'autre pour sa *quemodité* un service public pour les victimes de juillet?

On présume assez généralement, et peut-être avec quelque raison, que les sacrifices par lesquels la prise de Constantine a été achetée vont devenir le plus grand empêchement à ce qu'il soit parlé désormais de renoncer à nos possessions d'Afrique. Il nous semble qu'on peut dire quelque chose de plus; c'est que, s'il y avoit eu des engagemens pris de ne les pas conserver, comme on l'a souvent prétendu, on ne se seroit pas mis sans doute en si grands frais d'hommes et d'argent pour le seul plaisir de prendre et de rendre. Quand il s'agit du sang de la France, il n'est pas naturel d'imaginer qu'on pourroit le jouer de gaité de cœur à un pareil jeu.

Ce ne sont pas d'ailleurs les graves et puissantes considérations qui manquent au gouvernement pour lui faire sentir la nécessité d'élargir plutôt que de les resserrer les canaux qui peuvent donner issue à son trop-plein de population. Les suicides, les vols, les assassinats, les signes de souffrance et de misère publique qui se manifestent de mille manières, doivent l'avertir qu'il est temps d'ouvrir quelque large débouché à la multitude toujours croissante des besoins, des industries et des ambitions populaires, qui s'étouffent dans une carrière devenue trop étroite pour une si grande foule. Il ne faut pas attendre que l'air et l'espace manquent entièrement à cette population pour prévenir les suites d'un engorgement sans proportion avec son territoire. Si les cent millions que l'état dépense pour donner du travail aux ouvriers qui l'inquiètent et l'embarrassent, étoient employés à former un riche établissement colonial à deux cents lieues de nos ports, ce seroit-là une conception plus utile et plus large que celle de se délivrer de l'émeute, dans son intérieur, en lui donnant petitement à manger.

Les journaux qui ont à cœur le triomphe de la cause de Marie-Christine ne lui connoissent qu'un seul ennemi; c'est don Carlos. Il leur semble que tout dépend des revers et de la ruine de ce prince, et que tout seroit dit si l'on étoit une fois sorti d'embarras avec lui.

Nous sommes loin de partager là-dessus leur manière de voir. Il y a derrière Marie-Christine un ennemi plus redoutable pour elle et surtout pour l'Espagne; c'est le jacobinisme et la terreur révolutionnaire. Ou nous sommes bien trompés, ou le petit trône constitutionnel d'Isabelle II et le gouvernement de sa mère ne seroient plus debout depuis longtemps, si don Carlos ne se fût pas trouvé là pour gêner la marche de la révolution et en ralentir le cours. C'est même tout au plus si, à deux qu'ils sont, la reine régente et lui, ils peuvent venir à bout d'arrêter l'essor du parti avancé qui travaille à les supplanter et à les remplacer l'un et l'autre.

Le fait est que, dans toutes les grandes villes où ce parti s'est mis en tête de faire corps à part et de marcher tout seul,

c'est lui qui a fait la loi aux autorités civiles et militaires, dites constitutionnelles, et que celles-ci se sont vues forcées de composer avec lui. Dans ce moment même, voilà qu'il est arrivé jusqu'à cette hauteur qui permet, non-seulement de prononcer le nom de *comités de salut public*, mais de les organiser à la face du pouvoir, sans attendre sa permission, ni même sans la lui demander. Les patriotes de Vittoria viennent de donner cet exemple et cette impulsion dans une place de guerre qui est censée relever encore de la reine régente, et dont la garnison n'ose souffler le mot au nom du gouvernement ni au sien propre.

Et tandis que tout reste muet à la vue de ce terrible drapeau ; tandis qu'il signale son apparition par des arrestations sans nombre et par des mesures de *salut public* empreintes d'un caractère de violence à tout faire trembler, un des membres les plus notables de l'assemblée des cortès déclare en sa qualité de législateur que tout gouvernement est devenu impossible avec la constitution actuellement en vigueur.

Du reste, quand cet aveu public ne seroit pas échappé à la tribune des *cortès constituantes*, l'avénement du régime de la terreur se laisseroit assez voir dans une proclamation du général Oraa, où la peine de mort est prononcée à chaque ligne et à peu près contre tout le monde, sans distinction de classe *ni de sexe*, dans une série de cas auxquels on ne peut échapper que par grâce ou par miracle. Car il s'agit d'une mesure où l'on est enveloppé, traduit aux conseils de guerre et condamné à mort, pour avoir propagé publiquement ou *secrètement*, avec une intention *occulte* et criminelle, des bruits dont l'effet pourroit être de produire *l'indiscipline et le dégoût* parmi les troupes. Or, nous le demandons, une reine qui n'est plus qu'à la tête d'un régime constitutionnel comme celui-là, est-elle véritablement plus menacée de finir de la main de don Carlos, que de celle de la révolution ?

PARIS, 27 OCTOBRE.

Un supplément au *Moniteur* a paru hier soir vers six heures ; il contient les deux lettres suivantes du général Valée au ministre de la guerre.

« Constantine, 13 octobre.

» Monsieur le ministre, après la mort déplorable du général de Damrémont, j'ai dû prendre le commandement de l'armée, et c'est en cette qualité que j'ai l'honneur de vous adresser un rapport succinct de ses opérations depuis son arrivée devant cette place, en attendant le rapport détaillé qui vous fera connoître la conduite particulière des corps et des individus qui se sont le plus distingués.

» Ma dépêche télégraphique vous a appris que le drapeau tricolore flottoit sur les murs de Constantine, et les dépêches précédentes du gouverneur vous ont fait connoître la marche de l'armée jusqu'à Saumah, où nous sommes arrivés le 5. Ce jour-là, l'armée a pris position à environ deux petites lieues de Constantine, sur les bords du Bou-Mersoug. Le lendemain, de bonne heure, elle couronnoit les hauteurs de Sata-Mansourah, et un peu plus tard celles de Coudiat-Aty, sans que l'ennemi opposât une résistance sérieuse à sa marche.

» M. le duc de Nemours a été chargé du commandement du siége ; le général Trézel, avec les deux premières brigades, de l'attaque de Sata-Mansourah ; et le général Rulhières, avec les deux autres, de celle de Coudiat-Aty. J'ai de suite reconnu, avec M. le lieutenant-général Fleury, l'emplacement des batteries à établir sur l'un et sur l'autre point, et on s'est mis à l'ouvrage ; mais à peine l'armée s'établissoit-elle, qu'un temps affreux de pluies et de tempêtes est venu l'assaillir. Ce temps a duré presque sans interruption jusqu'au 10. Il a changé les bivouacs en des mares boueuses dans lesquelles les chevaux enfonçoient jusqu'au ventre, et où les soldats ne pouvoient trouver aucun repos. Cependant, après des efforts admirables, l'artillerie est par-

venue à armer trois batteries à Sata-Mansourah, et à en préparer une à Coudiat-Aty. Le feu contre la place a commencé le 9 et a duré une partie du 10. Les défenses de l'ennemi étant alors détruites en partie, la batterie de brèche a pu ouvrir son feu le 11. à 400 mètres de la place, sur le front de Coudiat-Aty. La brèche étoit faite le soir, mais n'étoit pas encore praticable. Dans la nuit, les pièces ont été transportées à 150 mètres, et hier la brèche a été terminée. L'ennemi nous a opposé partout une vive résistance : ses batteries ont tiré tant qu'elles l'ont pu, et avec acharnement.

» Des fantassins embusqués sur le rempart ou dans les maisons attenantes à la muraille entretenoient un feu continuel à bonne portée. En même temps des attaques journalières avoient lieu contre les deux positions de Sata-Mansourah et de Coudiat-Aty.

» La sommation faite avant-hier à la ville par M. le gouverneur-général n'ayant amené aucune réponse satisfaisante d'Achmet-Bey, qui demandoit, avant d'entrer en pourparlers, que nous cessassions nos travaux, l'assaut a été donné ce matin avec une rare bravoure, et les habitans ont été successivement débusqués de tous les quartiers de la ville dans lesquels ils se sont défendus assez long-temps avec une extrême opiniâtreté. Nous avons des pertes nombreuses à déplorer, et ma première dépêche vous enverra le chiffre exact des hommes tués et blessés, et l'état nominatif des officiers qui sont dans l'un et l'autre cas. Le chef de bataillon de Sérigny, du 2e léger, est mort sur la brèche, ainsi que le capitaine du génie Haket. Au nombre des blessés figurent le général Perregaux, les colonels Combes et Lamoricière; les chefs de bataillon Dumas, aide-de-camp du roi; Vieux, du génie; le capitaine Richepanse. Heureusement plusieurs de ces blessures sont légères.

» Une partie des notables et des autorités de la ville y sont restés. Je leur ai adressé une proclamation pour les inviter à demeurer tranquilles chez eux, et j'ai exigé qu'ils fournissent à la subsistance de l'armée. Achmet s'est éloigné ; on assure qu'il se retire du côté du désert, où il a des relations de parenté. Son calife l'a quitté et a demandé à rentrer dans la ville.

» Je vous enverrai incessamment les drapeaux pris dans Constantine. »

« Constantine, 16 octobre.

» Monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur de vous annoncer, par la dépêche du 13 de ce mois, la prise de Constantine et la mort du lieutenant-général comte Damrémont, par suite de laquelle j'ai dû prendre le commandement en chef de l'armée. J'ai fait préparer un rapport général sur la marche de l'armée de Merdjez-Ammar jusque sous les murs de Constantine, et sur les opérations du siége qui nous a donné entrée dans cette ville. J'espérois pouvoir vous adresser ce rapport, en même temps que le duplicata de ma précédente dépêche. Malheureusement les documens nécessaires pour la rédaction de ce rapport n'ont pu m'être remis en temps utile, et je me vois forcé d'en remettre l'envoi au prochain courrier.

» M. le général Perrégaux, chef de l'état-major général, a été frappé d'une balle dans la tête le 12 octobre, au moment où le général Damrémont venoit d'être emporté par un boulet de canon ; la blessure, quoique grave, n'est pas mortelle. J'espère qu'il vivra pour servir encore le roi et la France. Il n'a pas cessé du reste de remplir les fonctions de chef d'état-major général.

» Le roi a perdu un serviteur habile et dévoué; le colonel Combes est mort hier des blessures qu'il avoit reçues pendant l'assaut. C'est une perte que l'armée ressent vivement. Nous avions tous admiré son courage et son calme sous le feu de l'ennemi, au moment même où il venoit d'être frappé à mort.

» Je me suis fait remettre l'état de nos pertes; elles s'élèvent à 97 morts et 494 blessés, parmi lesquels 15 officiers ont

été tués et 38 ont reçu des blessures plus ou moins graves.

» Mon premier devoir, en prenant possession de Constantine, a été de faire procéder au désarmement des habitans, et de faire cesser en même temps le désordre inséparable d'une prise d'assaut. J'ai donné au général Rulhières le commandement supérieur de la place. La fermeté de cet officier-général est parvenue à calmer l'effervescence des soldats. La tranquillité n'a pas tardé à être rétablie dans la ville, et la confiance commence à renaître parmi les habitans. Des défenses sévères ont été faites de les troubler dans leurs personnes, leur religion ou leurs propriétés. J'ai interdit l'entrée des Mosquées aux soldats français, et toutes les mesures ont été prises pour que les musulmans puissent se livrer aux pratiques de leur culte.

» L'artillerie s'occupe avec suite de faire rentrer dans les magasins les armes que les habitans ont abandonnées de tous les côtés en fuyant; elle fait le recensement des bouches à feu qui se trouvent dans la place. Il en existe, à notre connoissance, dans le moment actuel, 59 dans un état plus ou moins bon de conservation. J'ai prescrit en même temps de placer sur les remparts des pièces approvisionnées à vingt coups, pour repousser une attaque, que toutefois rien ne peut faire craindre.

» Le génie a commencé à fermer la brèche; il s'occupe en même temps de clore toutes les issues autres que les portes, qui peuvent donner entrée dans la place.

» L'intendant de l'armée, aidé des autorités locales que j'ai maintenues dans leurs fonctions, s'occupe de rechercher tous les magasins qui se trouvent dans la place. Il a déjà à sa disposition une grande quantité de blé, et de l'orge en quantité suffisante pour les premiers besoins de l'armée. Ce travail ne peut s'exécuter que lentement, parce que la ville nous est complètement inconnue; mais tout annonce que nous trouverons des *grains* en abondance. L'administration a fait faire du pain, et à dater de demain des distributions régulières seront faites à l'armée.

» Nos recherches n'ont pas été aussi heureuses pour les bestiaux : l'armée est encore nourrie avec la viande venue de Merdjez-Ammar ; mais j'espère que les Arabes nous en amèneront bientôt. Je fais ouvrir un marché à Bab-el-Oued, et les dispositions dans lesquelles paroissent être des tribus voisines donnent lieu de croire qu'elles ne tarderont pas à nous approvisionner.

» Le bey Achmet, qui avoit essayé par des négociations d'arrêter la marche de notre attaque pendant que je faisois battre en brèche, n'a pas cherché à renouer ces négociations depuis que nous occupons Constantine. Les rapports des Arabes sur la position qu'il occupe maintenant varient beaucoup. Cependant il paroît, d'après ceux qui me semblent les plus plausibles, qu'abandonné par le plus grand nombre de ses adhérens, et même, dit-on, dépouillé de ses trésors, il s'est retiré à plusieurs journées de marche de Constantine, pour attendre les événemens. J'ai envoyé des émissaires pour connoître exactement la position qu'il occupe.

» J'adresse à M. le comte Molé copie de la lettre qu'Achmet m'a écrite la veille du jour où j'ai fait donner l'assaut, ainsi que la proclamation du général de Damrémont aux habitans de Constantine. Copies de ces pièces seront également jointes au rapport que je vous adresserai prochainement.

» Je vais m'occuper de mettre sous les yeux du roi les noms des militaires qui se sont distingués pendant le siége. J'ose espérer, monsieur le ministre, que vous voudrez bien appuyer les demandes de récompenses que je vous adresserai en leur faveur. L'armée s'est fait remarquer par son courage et sa résignation : elle a bien mérité du pays, et je compte sur la justice et sur la bonté du roi pour lui témoigner sa satisfaction. »

— Un rapport du même général au

ient du conseil des ministres ap-
l que des tentatives avoient été fai-
ant l'assaut pour nouer des négocia-

Le 11 octobre, le général Dam-
nt adressa aux habitans de Constan-
me proclamation pour les engager à
idre et à éviter ainsi de grands mal-
. Le parlementaire revint le lende-
matin sans avoir été maltraité,
rapportant une nouvelle injurieuse,
i annonçoit de la part des habitans
ntion de s'ensevelir sous les ruines
place. Le 12, quelques heures après
ort du gouverneur-général, un en-
d'Achmet se présenta aux avant-
s français, et remit au général Valée
ettre dans laquelle le bey demandoit
cessât le feu, qu'on attendît vingt-
e heures, et qu'il enverroit un per-
ige intelligent pour s'entendre sur
onditions du traité et pour mettre
rme aux maux de la guerre. Le
andant en chef, craignant que
démarche n'eût pour but que de
er du temps, répondit au bey que,
disposé qu'il étoit à traiter avec
il devoit exiger comme préliminaire
pensable de toute négociation, la
se de la place, et qu'il n'en presse-
pas moins la marche de l'attaque.
is lors on n'entendit plus parler
imet.

On lisoit hier dans le *Messager* la
suivante de Constantine le 15 :

e remets à un autre jour les longs
ls sur notre campagne de Constan-
Vous saurez :

» Qu'après sept jours de tranchée,
ée est entrée dans Constantine le 13,
a brèche, après une lutte opiniâtre
n moins honorable pour les vaincus
pour les vainqueurs.

» Dès le 12, à huit heures du matin,
oulet avoit tué, sous les murs de
tantine, le gouverneur-général, et
néral Valée lui avoit succédé dans le
nandement.

» Nos troupes sont montées à l'as-
avec un courage admirable; mais à
arrivées sur la brèche, une mine
placée par l'ennemi fit un cruel ravage,
et il y eut peut-être un moment d'hésita-
tion. Le brave colonel Combes se jette
alors en avant d'une colonne, renverse
tout, entre dans la ville, et tombe lui-
même percé de deux balles; il se relève,
vient donner au prince des détails impor-
tans, et reçoit les soins du docteur Bau-
dens, qui dans toute occasion a été ad-
mirable de science et de dévoûment.

» Ainsi que le docteur l'avoit annoncé,
la blessure étoit mortelle, et le colonel
est mort aujourd'hui 15 octobre.

» Le colonel Lamoricière, à la tête de
ses vaillans et intrépides zouaves, a été
renversé par la mine, et a été retiré de
dessous les décombres couvert de brû-
lures; mais déjà son état cesse d'être
inquiétant et sa guérison est assurée.

» Le commandant du bataillon du 2e lé-
ger, Leblanc de Sérigny, est mort sur la
brèche.

» Le commandant du génie, Vieux, aide-
de-camp du général Fleury, a été cruelle-
ment brûlé par la mine, mais son état
est aujourd'hui rassurant.

» Le chef d'escadron Dumas, aide-de-
camp du roi, a reçu une balle qui est
fixée dans le fémur; mais le docteur es-
père l'extraire à l'époque de la supura-
tion.

» Le général Perregaux a reçu une balle
à la racine du nez, entre les deux yeux.
M. le docteur Baudens a extrait un grand
nombre d'esquilles; la balle est à deux
pouces de profondeur dans un trajet os-
seux, et on attend l'époque de la supura-
tion pour l'extraire. Grâce aux soins de
cet habile officier, on espère pouvoir sau-
ver le général.

» En somme, il y a environ 40 officiers
tués ou blessés, et 5 à 600 soldats bles-
sés; je ne connois pas encore le nombre
des morts. Parmi les blessés se trouvent
le capitaine Richepanse, atteint à la cuisse
d'un coup de feu; le capitaine des zoua-
ves, Largrave, qui a reçu une balle dans
un os de l'épaule, et le capitaine du gé-
nie Potier, qui a eu la colonne vertébrale
fracassée.

» Je ne vous parle pas de la ville et du palais du bey qui est d'une beauté et d'une élégance qui tiennent du prodige. J'ai le cœur trop oppressé pour trouver sous ma plume des couleurs propres à bien peindre les paysages bizarres, pittoresques et souvent brillans que nous avons sous les yeux.

» M. le duc de Nemours a étonné l'armée par son courage, sa présence d'esprit et son intrépidité; plus d'une fois il a chargé à la tête des grenadiers. Sur cinq aides-de camp du prince, deux ont été blessés; lui-même n'a échappé à la mort que par miracle; il causoit avec le gouverneur au moment où il a été tué.

» *Un officier de la 1re brigade.* »

Par ordonnance du 26 M. le lieutenant-général Valée est nommé gouverneur-général par intérim des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

— Deux condamnés par contumace pour faits politiques, Hiraud et Farcy de Malnoë, viennent d'être admis au bénéfice de l'amnistie.

— Louis-Philippe vient de commander deux tableaux, l'un représentant l'assaut donné à la ville de Constantine, et l'autre la mort du général Damrémont.

— Le général Damrémont laisse une veuve et trois enfans dont un fils âgé de quinze ans.

— Plusieurs journaux avoient avancé que l'ambassadeur de Russie étoit le seul ministre étranger qui ne se fût pas présenté à l'hôtel du ministère des affaires étrangères après la prise de Constantine. Le *Journal des Débats* donne un démenti formel à cette assertion, et dit que M. de Pahlen a été un des premiers, au contraire, à aller complimenter le président du conseil.

— Il paroît que le gouvernement est revenu sur la décision prise à l'égard du comte Gonfalonieri, car les journaux ministériels annoncent que, d'après l'avis de ses médecins, il quitte la Belgique pour se rendre à Montpellier.

— M. Dupin, procureur-général, prononcera le discours de rentrée devant les chambres réunies de la cour de cassation, le lundi 13.

— Pendant qu'il étoit à bord du brick le *Lapeyrouse* qui l'a conduit à la Nouvelle-Orléans, Meunier n'a pas échangé une seule parole. Son isolement a été complet.

— L'entrepôt général des grains et farines de la Villette, dont les constructions ont été commencées il y a à peine huit mois, vient d'être ouvert au commerce.

NOUVELLES DES PROVINCES

— Dans notre numéro de mardi, à la partie politique, nous avons annoncé l'exécution de deux grands criminels à Beauvais, et nous avons dit qu'ils n'avoient témoigné aucun regret de leur crime. On nous écrit de Beauvais que nous avions été mal informés. Plus de quinze jours avant leur supplice, Guillot et *Caillotte* avoient prié M. l'abbé Briquesard, chanoine de la cathédrale, de recevoir leur confession. M. l'abbé Briquesard se dévoue généreusement à assister les prisonniers. Le jour même du supplice, les deux condamnés se sont confessés de nouveau, l'un à cet ecclésiastique, l'autre à M. le curé de la cathédrale. Les deux confesseurs les ont accompagnés jusque sur l'échafaud, où ils leur ont présenté pour la dernière fois le crucifix à baiser, en recevant le dernier acte de leur repentir. Le crime de ces deux hommes étoit grand sans doute, leur impénitence obstinée eût été un malheur plus déplorable encore. Heureusement on n'a point à s'en affliger. Nous nous félicitons de pouvoir démentir la nouvelle que nous avions donnée.

— Une rixe violente a eu lieu à Rouen, le 22 à quatre heures du soir, sur le port, entre trois ou quatre matelots anglais, tous plus ou moins pris de vin. Ils ont boxé pendant près de deux heures avec le

plus grand acharnement, et n'ont cessé qu'après avoir été tour à tour terrassés, meurtris, et presques dépouillés de leurs vêtemens. Cette scène dégoûtante se passoit devant plus de cent curieux, et, chose incroyable! personne n'a cherché à la faire cesser.

— La cour royale de Bourges vient de décider, pour la seconde fois, que la prestation en nature pour les chemins *vicinaux* devoit entrer dans le cens électoral, par le motif que ces prestations sont un véritable impôt personnel, qui conséquemment doit faire partie du cens électoral.

— La cour royale d'Agen a été saisie d'une question électorale importante par la position d'une des parties. M. Brun, préfet de Lot et-Garonne depuis 1833, s'étoit fait inscrire sur les listes électorales d'Agen; un électeur a demandé sa radiation par ce motif, que tant que M. Brun n'a pas fait de déclaration de changement de domicile politique, il le conservoit à Bordeaux. La cour a fait droit et a ordonné la radiation du préfet de la liste électorale.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quoique la dernière dépêche télégraphique ait encore un jour d'avance sur la correspondance ordinaire de Madrid, qui va jusqu'au 17, cette dernière fait augurer que par rapport à la situation de don Carlos, les choses ne sont pas dans l'état où Espartero annonçoit qu'il les avoit mises. Cette fois encore sa victoire remportée sur les carlistes se réduira peut-être à une escarmouche dans laquelle il auroit surpris quelques traînards et fait une soixantaine de prisonniers. C'étoit du moins ce qu'on disoit à Madrid trois jours après cette fameuse affaire.

La preuve que les hauts faits d'Espartero n'ont pas une grande importance aux yeux de son gouvernement, c'est qu'on répand le bruit qu'il va être privé de son commandement et remplacé par Oraa. Ses discussions avec le général Lorenzo ont pris un caractère si grave, qu'on désespère de pouvoir les laisser attelés à la même charrue. Lorenzo lui reproche de hâbler à ses dépens, et de contribuer à ses échecs faute de bonne volonté pour concourir à ses opérations et pour le soutenir au besoin. Ce débat est si vif, qu'on sent la nécessité de les séparer; et comme il paroît que ce seroit Espartero qu'on sacrifieroit de préférence à Lorenzo, il faut conclure de là que ce n'est pas le premier qui est considéré comme le plus grand sauveur de la patrie.

— On calcule qu'un million de francs proviendra de la vente des cloches. Cet argent va être employé à augmenter les fortifications de Madrid, c'est-à-dire à dépouiller cette malheureuse ville de ses promenades, de ses plantations d'arbres et des maisons de plaisance qui en font l'ornement extérieur, sans qu'il soit possible de lui donner pour cela des fortifications capables de la défendre convenablement.

—Dans la correspondance de Madrid en date du 16, on décrit ainsi la situation de la reine régente, ses ennuis et ses dégoûts: « Marie-Christine mène la vie la plus retirée et la plus monotone. Pour elle, plus d'excursions dans les résidences royales, plus de parties de chasse, plus de promenades à cheval. Elle garde prison en quelque sorte dans son palais, et elle ne reçoit presque personne. La musique même n'a plus le pouvoir de la distraire.»

—La dernière dépêche télégraphique d'Espagne arrivée à Paris est ainsi conçue :

« Bordeaux, 24 octobre,

» De Huerta del Rey, Espartero a continué son mouvement par Espeja sur Ontaria, où il étoit le 15, après s'être emparé d'une grande quantité de grains abandonnés par le prétendant, qui se retiroit précipitamment sur Quintana de la Sierra.»

Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 17; on ne voit pas qu'il ait été

pris de mesures pour la formation d'un nouveau cabinet, et cette question demeure dans le provisoire. Cependant M. de Sa da Bandeira, mandé à ce sujet d'Oporto, est arrivé le 14 à Lisbonne.

— Le *Sun* annonce que le général Saldanha et sa famille sont arrivés à Londres.

— Pendant les deux mois que le choléra a sévi à Berlin, dit la *Gazette d'Etat de Prusse*, il est tombé malade 3,093 personnes, dont 1.889 ont succombé; ce qui présente terme moyen 55 cas et 34 décès par jour.

— D'après les dernières nouvelles des Etats-Unis, le sénat et la chambre des représentans ont rejeté plusieurs propositions qui tendoient à obtenir de ces deux assemblées un vote favorable au rétablissement de la banque des Etats-Unis.

— L'archiduc Jean a reçu l'accueil le plus distingué à Constantinople; un grand dignitaire de la Porte a été envoyé au-devant de lui pour le complimenter dans le port. Les préparatifs militaires ordonnés par le sultan, semblent indiquer que le gouvernement veut profiter de la présence du prince pour prouver que les troupes ottomanes ont fait de grands progrès dans la tactique.

Nous avons dit sur la foi de la *Biographie des vivans*, que le musicien Lesueur, qui vient de mourir, étoit né à Paris le 15 février 1763. Un honorable habitant d'Abbeville nous écrit que c'est une erreur, et que ce compositeur étoit né le 15 février 1760, au Plessiel, annexe de Drucat, banlieue d'Abbeville. C'est ce qui résulte de l'inspection des registres mêmes de la paroisse de Drucat. L'article du registre est ainsi conçu :

« Le quinze février mil sept cent soixante est né en légitime mariage, et le même jour a été baptisé par moi soussigné curé, Jean-François, fils de Jean-François *Sueur* et de Marie-Jeanne Duchaussoy, son épouse. Le parrain a été Louis Le Clerc, et la marraine Cécile Platel, soussignés. Signé Louis Le Clerc; Cécile Platel et Duponchel, curé. »

Cet extrait des registres ne constate pas seulement le lieu et l'époque de la naissance, mais encore le nom véritable du célèbre musicien, qui s'appeloit *Sueur*; et non pas *Lesueur*.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1167 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 810 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 30 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/4
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2883.

MARDI 31 OCTOBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'ORIGINE ET LES EFFETS DE LA NOUVELLE MÉDAILLE FRAPPÉE EN L'HONNEUR DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. — In-18.

Nous ne nous adressons point dans ce Journal à des lecteurs frivoles, à des esprits moqueurs qui soient tentés de s'égayer sur les pratiques et les croyances chères à la piété. Nous nous adressons à des hommes de foi qui n'adoptent pas légèrement les faits extraordinaires qu'on propose à leur admiration, mais qui ne les rejettent pas non plus indistinctement, et qui sont disposés à reconnoître l'œuvre de Dieu partout où elle se manifeste par des signes trop nombreux pour être contestés. On a beaucoup parlé de la nouvelle médaille en l'honneur de l'immaculée conception, et nous ne nous sommes pas pressés, comme on a pu s'en apercevoir, d'en entretenir nos lecteurs. Nous avons voulu attendre que les bons esprits se prononçassent, et qu'un grand nombre de faits bien constatés vinssent éclairer la question. La notice que nous annonçons présente à cet égard bien des données qu'il n'est pas permis à un homme sage d'accueillir avec dédain.

L'auteur, qui est un respectable prêtre de la congrégation dite de Saint-Lazare, parle d'abord dans une *Introduction*, de la dévotion à la sainte Vierge en général. Il remarque qu'elle a fait depuis plusieurs années des progrès en France, et il cite quelques-uns des lieux où la mère de Dieu est honorée d'un culte spécial. Il se félicite de voir le mois de Marie bien plus répandu dans ces derniers temps, et il va jusqu'à espérer que *bientôt il n'y aura plus en France de paroisse, plus même de hameau où l'on ne fasse ce mois*. Hélas! nous le souhaitons vivement; mais les choses ne se disposent pas encore pour cela dans tant de paroisses autour de Paris, où si peu de gens vont même à la messe et où un infiniment petit nombre font leurs pâques.

L'origine de la nouvelle médaille ne remonte pas au-delà de 1830; c'est à la fin de cette année si fertile en troubles que la médaille fut indiquée dans la prière à une fervente religieuse. Elle en parla à son directeur, qui est l'auteur même de cette notice, et qui d'abord y fit peu d'attention. Elle revint deux fois à la charge, après plusieurs mois d'intervalle, racontant toujours ce qu'elle avoit vu et entendu. Le directeur consulta un illustre prélat, qui ne vit point d'inconvénient à faire frapper la médaille, vu qu'elle n'offroit rien de contraire avec la foi de l'Eglise, et que tout y étoit même conforme à la piété et propre à l'accroître. La médaille fut frappée en juin 1832, par M. Vachette, quai des Orfèvres. Il en fait de plusieurs grandeurs et en neuf langues différentes. Elle fut d'abord en usage chez les Filles de la Charité, qui la donnèrent à quelques-uns de leurs malades. Ceux-ci en ressentirent de bons effets. Des mères firent porter la médaille à leurs enfans. Elle se propagea à Paris et dans les provin-

ces. Des prêtres la répandirent, des évêques en parlèrent avec estime. Un prélat a déclaré qu'il la donnoit à tous les malades qu'il visitoit. On assure qu'aujourd'hui elle a été frappée en France à plus de 20 millions en cuivre, à un million 22,000 en argent, et à 352 en or.

De là, elle s'est répandue en Suisse, en Piémont, en Italie, en Espagne, en Belgique, en Angleterre, en Amérique, dans le Levant, et jusque chez les chrétiens de Chine.

La notice s'étend surtout sur les effets de la médaille. Elle cite un grand nombre de guérisons et de conversions arrivées par l'usage de la médaille. 115 faits sont ici relatés; tantôt ce sont des guérisons, tantôt des conversions, quelquefois l'une et l'autre ensemble. Il y a la moitié des personnages dont on donne les noms, d'autres que l'on ne désigne que par leurs initiales. L'auteur indique souvent de qui il tient les faits. Ainsi, pour le premier fait qu'il raconte, la conversion d'un militaire à Alençon, il s'appuie sur le témoignage du chapelain de l'Hôtel-Dieu, des Sœurs de la Charité et de quatre autres témoins oculaires.

Les faits sont arrivés en une foule de lieux différens. Quelquefois le récit vient de la personne même, le plus souvent de ses parens et de ses amis. Des malades qui avoient résisté persévéramment à toutes les instances pour se confesser, cèdent quand on leur fait recevoir la médaille. Il y a plusieurs exemples de cette sorte qui sont plus touchans les uns que les autres. Du reste, tout cela est raconté avec beaucoup de naturel, sans enthousiasme et sans apparence d'exagération. De ce nombre est la relation de la guérison d'un directeur au séminaire de Reims, M. l'abbé Fermin, et la relation est de plus certifiée par le supérieur et un directeur du même séminaire. La guérison d'une fille de la Charité à Toulouse, est certifiée par M. Vignerie, chirurgien en chef, estimé à Toulouse pour son talent. Plusieurs relations ont été adressées ou certifiées par des grands-vicaires, des curés et autres ecclésiastiques, par des supérieures de communautés.

Dans le nombre se trouvent des faits que nous avons rapportés nous-mêmes dans ce journal, par exemple dans le numéro du 17 avril 1835. La *Notice* ajoute plusieurs témoignages en faveur de ce même fait. Elle cite des conversions de militaires, de protestans, etc. A Marmande, une protestante, Suzanne Gache, âgée de 17 ans, se convertit et fut guérie; elle a persévéré. Un ancien officier, M. Chappon, envoie lui-même les détails de sa guérison. Quelquefois plusieurs faits sont rapportés sous le même titre. Ainsi à la page 140 et suivantes, on indique 13 conversions ou guérisons opérées en Suisse. On en annonce également plusieurs opérées en Suisse et dans le Chablais, pages 222 et 227. On en raconte d'autres qui ont eu lieu à Smyrne, à Alep et à Constantinople. Il y en a quelques-unes arrivées à l'hôpital de Sédan. Ainsi au lieu de 115 faits que nous avons comptés d'abord on pourroit en compter plus de 140. Cependant il faudroit déduire le fait rapporté page 259, et qui n'est qu'une conversion en espérance.

Nous continuons à parcourir la suite des relations. Une des plus édifiantes est celle de la guérison et conversion de M. de Champmorin, chef de bataillon. Plusieurs relations sont

envoyées d'Italie et de Belgique. Une protestante a fait abjuration à Gex le jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, en 1835. La relation de la conversion de M. Regnault, maire de Poitiers, que nous avons donnée dans ce journal, se retrouve dans la *Notice*. A ce trait succède celui d'un ancien bénédictin, prêtre qui avoit fait le serment en 1791, avoit été curé constitutionnel, puis avoit apostasié et s'étoit marié. Il vivoit dans l'éloignement de la religion, et avoit même refusé de se confesser dans sa maladie; mais quand on lui eut mis la médaille, il demanda de lui-même un prêtre et mourut dans des sentimens de repentir. Nous regrettons qu'on n'ait pas nommé ce prêtre, nous eussions joint son nom à ceux des autres qui étoient dans le même cas et dont nous avons recueilli les rétractations dans ce Journal. Il paroît que celui-ci demeuroit dans le diocèse de Poitiers, et que sa mort a eu lieu pendant le Carême de l'année dernière.

Tel est ce recueil qui présente des exemples éclatans de miséricorde et d'heureux retours à la religion. C'est une preuve que la main de Dieu n'est pas raccourcie, comme dit le prophète, et que son oreille n'est pas fermée à la prière. Si, parmi les faits cités, il y en a de moins frappans ou qui paroissent entourés de moins de preuves, il y en a en revanche un très-grand nombre qu'on ne peut lire sans admirer les merveilles de la grâce, et sans remercier Dieu de tant de bienfaits, qu'il a, dans l'espace de peu d'années, accordé à des infirmes, à des brebis égarées, à des affligés, à des personnes de toutes les conditions, de tous les états, de tous les âges.

Après la partie historique, une troisième partie renferme une neuvaine, des prières et des méditations, toutes en l'honneur de Marie conçue sans péché.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Frezza est mort dans la nuit du 14 au 15 octobre. Il étoit né le 27 mai 1783 à Civita-Lavinia, diocèse d'Albano. Avant d'être cardinal, il étoit secrétaire de la congrégation consistoriale, du sacré collége et de la congrégation des affaires ecclésiastiques. Le Saint-Père le réserva *in petto* dans le consistoire du 23 juin 1834, et le déclara cardinal le 11 juillet 1836. M. Frezza avoit le titre de saint Onuphre.

Le 17 août, le Père Perrone, jésuite, professeur de théologie au collége Romain, lut à l'Académie de la Religion catholique une analyse et des considérations sur la *Symbolique* de Moehler dans ses rapports avec le protestantisme et avec l'enseignement catholique. Il fit ressortir le mérite de cet ouvrage remarquable par l'unité de pensées, par les vues originales et par l'appui qui en résulte pour la doctrine catholique. Malgré quelques taches légères que l'habile dissertateur releva, mais avec beaucoup de modération, il présenta cet ouvrage comme prouvant victorieusement que l'enseignement protestant est impie, absurde et incohérent. Cette dissertation doit paroître dans les *Annales des sciences religieuses*.

PARIS — L'octave des morts érigée en vertu de l'indult du pape du 10 octobre 1833 aura lieu dans la chapelle de l'infirmerie de Marie-Thérèse, rue d'Enfer. Il y aura tous les jours des messes depuis six heures jusqu'à dix, avec indulgence plé-

nière. La grand' messe, à dix heures, sera suivie d'un sermon.

Les messes seront célébrées le jeudi 2 par M. l'évêque de Nancy, le vendredi par M. le curé de Saint-Paul, le samedi par M. le curé de Sainte-Marguerite, le lundi 6 par M. le curé de Saint-Jacques, le mardi par M. l'abbé Salandre, archidiacre; le mercredi par M. le curé de Saint-Sulpice, et le jeudi 9 par M. l'Archevêque.

Les sermons seront prononcés les mêmes jours par M. l'évêque de Nancy, par M. le curé de Saint-Paul, par M. le curé de Sainte-Marguerite, par M l'abbé Grandmoulin, second vicaire de Saint-Leu; par M. l'abbé Pététot, curé de Saint-Louis-d'Antin; par M. l'abbé Humphry et par M. l'abbé Deguerry.

M. l'abbé Frère, chanoine de Notre-Dame et professeur en Sorbonne, prêchera l'Avent cette année dans l'église Saint-Merry. Cette station comprendra le jour de la Toussaint, le jour des Morts, la fête de saint Charles, patron du clergé de la paroisse, celle de la Conception, celle de Noël, et tous les dimanches jusqu'au 7 janvier inclusivement. Le savoir comme la piété de M. l'abbé Frère ne peuvent qu'attirer les fidèles à ses discours.

Tous les dimanches et fêtes, il y a dans la même église, à la chapelle de la Communion, vêpres, salut et conférence pour la réunion de persévérance des jeunes gens que dirige M. le curé, et qui continue à être nombreuse et édifiante.

Dans plusieurs écoles on avoit secoué toute pratique religieuse depuis 1830. Plus de messe le dimanche, plus de prières. Les jeunes gens étoient élevés dans une indifférence complète et même probablement pis que de l'indifférence. Il paroît qu'on a reconnu enfin les inconvéniens de cet état de choses. Une discipline sévère peut bien contenir la jeunesse; mais elle ne forme ni l'esprit ni le cœur; elle retient les bras, mais elle n'a pas d'action sur les mœurs. C'est sans doute parce qu'on l'a reconnu, que le ministre du commerce a écrit au directeur de l'école d'Alfort pour rétablir dans l'école l'assistance obligée à la messe le dimanche. Le *Courrier Français* se plaint de cette mesure; il regarde comme absurde d'obliger des jeunes gens nés apparemment de parens catholiques, à remplir quelques devoirs de cette religion. Est-ce qu'à 18 et 20 ans on est dispensé de toute pratique religieuse? Est-ce que des jeunes gens seroient humiliés d'être chrétiens comme Descartes, comme d'Aguesseau, comme Turenne, comme tant d'autres qui, dans toutes les conditions et dans tous les états, se sont honorés d'être fidèles aux grands préceptes que l'Eglise nous impose? En vérité, ce seroit un bien triste orgueil, et il est bien à désirer que l'on travaille à éclairer sur ce point une jeunesse peu réfléchie.

M. A. O'Hannan, pasteur catholique à la Grenade, une des Antilles anglaises, a passé dernièrement par Paris, se rendant à Rome. Cet ecclésiastique exerce depuis huit ans le ministère dans cette île qui, comme on sait, a appartenu long-temps à la France, et qui est à l'extrémité de la chaîne des Antilles du vent. Il y reste un assez bon nombre de catholiques, tant parmi les blancs que parmi les gens de couleur. Les îles anglaises sont placées sous la juridiction d'un évêque catholique résidant à la Trinité. Cet évêque fut d'abord M. Bulkely, évêque de Geren; aujourd'hui c'est M. Mac'Donell, évêque d'Olympus, le même dont nous avons parlé numéro du 29 mars 1832, et qui étoit venu il n'y a pas long-temps

ance. Il y avoit eu quelques dif-
s entre ce prélat et M. O'Han-
omme nous l'avons dit dans le
; mais ces différens sont apaisés.
idiction du prélat s'étend sur
-Lucie, Saint-Vincent, la Gre-
la Barbade, Tabago, etc. On
etiré la Jamaïque et Demerari
t chacun des préfets apostoli-
articuliers. On nous a rap-
que M. l'évêque d'Olympus
oit environ 60,000 catholi-
ous sa juridiction.

épare ou plutôt on reconstruit
ins le dôme de l'église de
Quiriace qui menaçoit ruine.
glise étoit autrefois une collé-
qui a été supprimée à la pre-
révolution. Placée dans la
aute, exposée à tous les vents,
entretenue sans doute pen-
révolution, l'église pericli-
s fidèles avoient fait une quête
produit étoit cependant loin
voir suffire. La ville et le gou-
nent ont concouru chacun de
ôté aux dépenses de la restau-
de cet édifice, dépenses qui
bien au-delà de la première es-
on. On se félicite de voir réta-
monument.

---

calvaire vient d'être érigé à
ille, près le Cateau, dio-
Cambrai. M. le curé a trouvé
cours le plus empressé pour
uvre. Le maire assisté de deux
illiers fit lui-même une quête à
et. Un propriétaire fit don du
, et M. Rigault, nouvellement
curé de Saint-Géry à Cam-
qui est né à Troisville, voulut
r le christ en bois sculpté et
La bénédiction du calvaire a
le dimanche 22 après vêpres.
nseil municipal se rendit à l'é-
Les curés des environs avoient
leurs vêpres pour assister à la
onie. On y voyoit aussi beau-
'habitans des environs. Les vê-
rent chantées par M. Piquet, archiprêtre de Cambrai. Après l'office on se mit en marche pour le calvaire qui est à une petite distance de l'église. Six prêtres portoient la croix, les autres les accompagnoient en chantant des psaumes. Le conseil municipal suivoit la croix. Le cortége étoit escorté par la garde nationale. La foule étoit considérable. Arrivé au calvaire, M. le curé d'Haussy prononça un discours sur la croix. Il en fit voir les figures dans l'ancien Testament et le triomphe après la mort de Jésus-Christ. Après avoir récité le *Miserere*, on retourna à l'église en chantant le *Te Deum*. Deux prêtres firent la quête qui fut productive. Des protestans même y contribuèrent. Le conseil municipal et la garde nationale ont donné l'exemple du respect et ont contribué à maintenir le recueillement.

L'année dernière, dans le conseil-général du Lot, un membre avoit proposé de demander que les succursalistes fussent astreints comme les curés à obtenir l'agrément du gouvernement avant d'être installés. Cette proposition avoit un peu étonné. A quoi bon cette nouvelle entrave? Bonaparte lui-même qui aimoit tant à avoir sous sa main et à tenir tous les fils de l'administration, n'avoit pas songé à pousser jusque là son système de centralisation. Voudroit-on le surpasser en exigences et en despotisme? La proposition fut repoussée l'année dernière par la grande majorité du conseil. Cette année on est revenu à la charge, mais l'auteur de la proposition a pris adroitement son temps. Il a profité de la fin de la session, où déjà plusieurs membres étoient partis et où d'autres étoient pressés de partir. Sa proposition, combattue par quelques-uns, a passé à une foible majorité qui eût été certainement minorité si le conseil eût été complet. Il y a eu ensuite difficulté sur le procès-verbal; le secrétaire a

refusé de le rédiger sur ce point, et c'est l'auteur de la proposition qui a pris ce soin.

Cette explication servira à montrer que ce qu'on a pu prendre au loin pour le vote du conseil-général du Lot, n'est que le vote d'une fraction du conseil qui n'a eu la majorité que par artifice, et en l'absence de la plupart des membres qui avoient rejeté la proposition l'année dernière.

Les dernières réclamations du clergé de Glaris, fondées sur la décision de l'évêque de Coire, qui lui-même avoit agi conformément à la résolution du chef de l'Eglise, ayant été communiquées à la commission d'état du canton de Glaris, celle-ci a persisté à déclarer, que la prestation du serment des ecclésiastiques catholiques pouvoit avoir lieu sans l'addition d'aucune clause, attendu que le serment exigé ne renfermoit rien contre la religion, ni contre les droits et les lois de l'Eglise.

En conséquence, le 18 octobre, le clergé catholique de Glaris a été appelé devant le *triple Landrath*, qui a demandé aux sept ecclésiastiques qui le composent, s'ils vouloient prêter le serment constitutionnel; à cette question, six d'entre eux ont répondu qu'ils étoient prêts à faire ce serment, avec la réserve indiquée par M. l'évêque leur supérieur; M. le curé Tschudi a développé leurs raisons avec beaucoup de force et montré que la réserve prescrite étoit une affaire de conscience et non d'opposition; mais un d'eux, M. le chapelain Stahlin, a déclaré qu'il prêteroit ce serment comme l'avoit autorisé M. l'évêque de Bâle pour le clergé du Jura. Les comparans s'étant ensuite retirés pendant la délibération du *Landrath*, on les a fait rentrer et on a demandé encore *aux six premiers*, s'ils étoient prêts à faire le serment exigé, *sans condition*. Ils ont tous, avec fermeté, répondu *négativement*; mais le septième a fini par déclarer qu'il le prêteroit *sans condition*. En conséquence, après avoir levé la main, il a prêté le serment que son supérieur ecclésiastique ne l'avoit autorisé à faire qu'en exprimant la réserve indiquée par le Saint-Siége. Les annales de l'Eglise catholique signaleront le nom de M. le chapelain Stahlin. Les six ecclésiastiques fidèles à leur devoir ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel; ce sont : MM. Tschudi, curé à Glaris; Reithaar, curé à Nafels; Etziger, curé à Linthal; et les chapelains de Netstall, de Nafels et d'Oberurnen.

Le gouvernement de Lucerne a envoyé 160 liv. de Suisse aux catholiques de la Chaux-de-Fonds, pour les aider dans la construction d'une chapelle.

On fabrique à Pampelune des *quartos* ou pièces de deux sous avec les cloches des couvens. On assure qu'il doit en être frappé pour 200,000 fr. Ces pièces sont à l'effigie d'Isabelle II. Il est question, dit un journal, de prendre encore, pour parfaire la somme ci-dessus, de prendre encore quelques cloches aux églises *qui en ont trop*. Les voleurs trouvent toujours que les gens qu'ils veulent voler en ont trop. *La récolte sera bonne*, ajoute le même journal, car chaque église a un ou deux carillons au complet. Ainsi, on trouve encore que les cortès et le gouvernement de Madrid ne vont pas assez vite dans leur système de spoliation. On les pousse à des spoliations nouvelles, et les mêmes gens qui jeteroient les hauts cris si on prenoit un petit écu, trouvent bon qu'on dépouille entièrement les couvens et les églises. Nous ne souhaitons pas qu'il leur arrive ce qu'ils souhaitent aux autres; mais en vérité ce mépris des propriétés les plus sacrées avec tant d'attachement à leurs intérêts forme un contraste révoltant.

Parmi les victimes du choléra à Rome, il faut compter l'avocat Michel Gigli, romain, qui a renouvelé dans cette ville les exemples de l'antique charité chrétienne. Il étoit né le 14 mai 1790 d'une famille aisée. Une maladie grave qu'il eut à douze ans, et au sortir de laquelle il se livra trop tôt au travail, fut cause d'un dérangement dans sa taille. Il se livra à l'étude du droit, mais il ne plaida jamais que ses propres causes, et préféra les bonnes œuvres à la renommée et à la fortune. Non-seulement ce qu'il avoit, mais tout lui-même étoit consacré au bien du prochain. Il donnoit des soins à plusieurs institutions de charité, et en fondoit lui-même. Membre de la commission de secours de sa paroisse, outre qu'il étoit distributeur exact et intelligent des secours qu'on y donnoit aux pauvres, il en ajoutoit de lui-même, et savoit faire tourner ses aumônes à l'avantage spirituel comme au soulagement matériel des malheureux. Ainsi il distribuoit du pain le dimanche à ceux qui avoient assisté aux offices.

Célibataire et frugal, il avoit toujours quelque chose à donner aux pauvres, en préférant ceux de sa paroisse dont il connoissoit mieux les besoins, et qu'il considéroit comme sa famille. Quand les prêtres de la Mission établirent à Rome la compagnie de charité pour assister à domicile les pauvres atteints de maladies chroniques, Gigli fit en sorte que cette œuvre s'établît dans sa paroisse. C'est par ses soins aussi qu'une école gratuite fut formée pour les petites filles pauvres.

Mais ce qui mérite à Gigli la reconnoissance et la bénédiction d'une classe nombreuse, c'est l'institution des écoles du soir pour les artisans. En 1829 il en ouvrit une sur la paroisse Saint-Simon et Saint-Jude, et l'an passé une autre dans le quartier del Borgo. Il les appela écoles de religion, pour faire comprendre que l'instruction avoit aussi pour but de rendre les élèves vraiment chrétiens. Il forma une société de personnes pieuses et bienfaisantes pour soutenir cette école et l'étendre aux quartiers les plus pauvres et qui avoient le plus besoin d'instruction. Le charitable avocat étoit lui-même un des instituteurs, et on voyoit avec respect cet homme qui eût rempli une chaire dans les universités, entouré d'artisans pauvres et grossiers, leur enseigner les premiers élémens, passer chaque soir, pendant plusieurs années, dans cette occupation pénible, et traiter ses élèves avec une simplicité et une affection touchantes. Il les réunissoit encore le matin des jours de fêtes, en congrégation spirituelle, et après dîner il les conduisoit dans un jardin où ils se livroient à quelques jeux toujours entremêlés de quelques pieuses pratiques. C'est dans ce lieu, qu'au mois d'août, à la fin de l'année scolastique, il faisoit distribuer par des personnes de distinction, des prix d'étude et de conduite pour encourager tous les progrès.

Cet excellent homme ne pouvoit rester indifférent à l'invasion du choléra à Rome. Au-dessus de la crainte, il ne se cacha point, il ne s'enfuit point. Il savoit que ce qui pouvoit arriver de mieux à un chrétien, c'est de donner sa vie pour le prochain. Nommé membre de la commission des secours, il avoit beaucoup à faire parce que ce sont les pauvres qui sont le plus exposés à la maladie, et que la misère publique s'accroît dans de telles calamités. Le vendredi 1er septembre il fut tout le jour occupé des malades. A la nuit il rentra chez lui et se coucha ; mais à une heure après minuit, il se sentit atteint du mal. Il demanda les secours de la religion avant ceux des médecins; et reçut tous les sacremens, et à

nne heure après midi cette belle ame s'envola vers le ciel.

On nous a communiqué une lettre d'un missionnaire français dans l'Inde, M. Bigot, qui exerce son zèle dans le Meyssour, un des pays de la grande presqu'île de l'Inde. Cette lettre est datée de Nagara dans le Meyssour, 9 décembre 1836, et est adressée à M. Pouplin, missionnaire français à Carical. Ces deux missionnaires sont sortis du séminaire des Missions-Etrangères, le premier en 1830, et le second en 1836 Nous croyons que la lettre de M. Bigot, qui est assez courte, ne sera pas sans intérêt pour le lecteur.

« J'arrive de Goa où j'ai eu le bonheur de passer une dixaine de jours près du tombeau de saint François-Xavier. J'avois besoin de ce saint pelérinage pour guérir mes langueurs spirituelles, et réchauffer un peu mon zèle auprès de la précieuse relique de ce grand apôtre, dont la vue nous rappelle les vertus apostoliques dans tout ce qu'elles ont de plus sublime. Dieu veuille que l'impression produite sur mon esprit dans les doux momens que j'ai passés prosterné près de son glorieux tombeau ne s'effacent jamais! Le corps presqu'entier du saint apôtre est enfermé dans une superbe châsse élevée sur un catafalque à la hauteur d'une vingtaine de pieds, fermée à clé, et qu'on ne peut ouvrir sans la permission du roi de Portugal, et même, dit-on, du Pape. Il y a près de cinquante ans qu'elle n'a été ouverte. Le corps fut alors exposé durant trois jours à la vénération publique. Un des grands-vicaires de Goa qui le vit alors et qui est encore en vie, m'a dit que le corps paroissoit alors desséché.

» Comme j'avois des lettres de recommandation de quelques officiers anglais de haut rang, je fus très bien accueilli à Goa par les autorités civiles et ecclésiastiques. Que j'aurois désiré de voir de mes propres yeux et de baiser cette précieuse relique! Mais il n'y avoit pas moyen.

» Je cherchai vainement le célèbre collége de Sainte-Foi, dirigé jadis avec tant de succès par les anciens jésuites, et dont saint François Xavier parle dans plusieurs de ses lettres. Il n'en reste plus que le frontispice de l'église et l'emplacement. Je versai des larmes sur ses ruines. Au reste, l'ancienne ville de Goa n'offre plus aussi que de bien tristes restes de sa première splendeur. Les Portugais se sont retirés à un mille et demi à l'ouest près de la mer. On voit cependant encore dans la vieille cité de superbes églises désertes et abandonnées, au nombre de 15 ou 16, ayant appartenu à des couvens supprimés à la suite de la révolution du Portugal, ou ayant formé d'anciennes paroisses.

» Je ne vous dirai rien de la politique à présent suivie dans cette malheureuse ville. Un Portugais distingué s'étant avisé de me demander si j'étois du parti de Charles X, ou de celui de Louis-Philippe; *Le gouvernement d'un prêtre*, lui répondis-je, *est celui sous lequel la Providence l'a placé, et auquel sa conscience lui fait un devoir d'obéir : il ne doit s'occuper que des intérêts du ciel : il demeure étranger à la politique mondaine, et ne s'attache à aucun parti; ou s'il intervient dans les commotions qui s'élèvent dans les états, ce n'est que pour prêcher la paix, la concorde, le pardon des injures.* Le Portugais fort étonné ne poussa pas plus loin ses questions.

» Je ne peux pas me vanter de mes succès durant cette année 1836, où je n'ai baptisé que trente-six adultes païens. Ah! que n'ai-je le zèle et les vertus apostoliques d'un François-Xavier, afin de pouvoir offrir au Seigneur une plus riche moisson! »

POLITIQUE.

Nous conserverons Constantine. Telle est la décision que plusieurs journaux qui se donnent pour bien informés assurent avoir été irrévocablement arrêtée par le gouvernement. Ils ajoutent qu'on va relever d'anciennes villes romaines sur le rivage d'Afrique, fonder des villes, creu-

er des ports, et mettre la puissance française dans ce pays-là sur le pied le plus formidable. Toutes les raisons que nous entendons alléguer à ce sujet sont fondées sur ce qu'il n'y a plus moyen de renoncer à tant de gloire, à tant de travaux et de sacrifices dispendieux.

S'il est vrai cependant, comme l'ancienne sagesse nous l'apprend, qu'il faille en tout considérer la fin, l'avantage de jeter de l'éclat et de faire du bruit n'est point un but auquel il soit permis de s'arrêter. On ne peut pas se borner à vivre de renommée, et à briller par les armes. Il faut toujours en revenir à quitter l'Afrique un peu plus tôt ou un peu plus tard, si l'on ne se hâte d'y fonder une grande colonisation qui, en dédommageant la France de ses avances et de ses pertes, devienne le refuge des industries et la ressource des gens qui n'en ont point dans notre pays. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le nombre en est grand malheureusement, et l'accroissement progressif des populations ne peut qu'en faire sentir l'incommodité de plus en plus.

D'autres considérations viennent se joindre à celle-là pour faire comprendre la nécessité de former un puissant établissement en Afrique, si l'on ne veut pas être exposé à perdre prochainement tout ce qu'on y aura semé. L'état des choses y est encore supportable pour le moment, parce que rien ne gêne nos communications maritimes avec cette possession. Mais arrive le jour où la paix et la bonne harmonie avec l'Angleterre viendroient à nous manquer. Qu'on se figure ce que seroit alors une colonie encore foible et hors d'état de se soutenir par elle-même, et qui se verroit placée entre la haine des Arabes et la marine anglaise. Ce que l'on doit conclure de là, c'est que, si l'on n'y doit rien fonder de grand et de large qui puisse se suffire à soi-même et rouler sur sa propre force, *nous ne conserverons point Constantine.*

Dans une réunion de six cents électeurs de l'arrondissement de Saint-Denis, les candidats qui se présentent pour la députation ont été sommés de s'expliquer sur plusieurs points, tels que les forts détachés, les apanages, le maintien ou l'abandon de la conquête d'Alger. L'un de ces quatre candidats, M. Gisquet, ancien préfet de police, a cru devoir se recommander à un titre particulier qui ne manquera pas d'être du goût des contribuables : Il s'est récrié sur la quotité des frais de police, en donnant à entendre qu'il sauroit bien faire réduire les fonds secrets affectés à ce service, à un taux moins exagéré.

Nous commençons par reconnoître la parfaite compétence de M. Gisquet, comme juge de la matière, et nous sommes persuadés que c'est avec connoissance de cause qu'il s'engageroit à faire redresser cet abus. Mais en même temps nous ne pouvons nous empêcher de déplorer cette cruelle fatalité qui semble attachée au sort des contribuables, et qui veut toujours que l'argent soit hors de leur bourse avant que les ames charitables qui s'intéressent à eux se mettent en devoir de leur apprendre qu'il auroit pu n'en pas sortir. Ici M. Gisquet nous paroît avoir d'autant plus de tort qu'il est resté plus long-temps témoin impassible de l'abus sur lequel il se ravise aujourd'hui pour le signaler.

Il est vrai que cet abus s'est accru de huit cent mille francs depuis sa sortie de la préfecture de police. Mais on lui a expliqué pourquoi, à la tribune de la chambre des députés et dans la loi des finances elle-même, en disant que c'étoit pour préserver la royauté de juillet, d'une manière plus efficace que par le passé, des attentats qui se renouveloient sans cesse contre elle. A qui la faute donc, si ce motif a pu être allégué pour faire voter des supplémens considérables de fonds secrets? Puisque M. Gisquet trouve maintenant qu'on pourroit faire les choses à meilleur marché, il auroit bien dû employer sa méthode pendant qu'il étoit à

la tête de la police, et s'arranger de façon à prouver que les allocations des budgets d'alors étoient suffisantes pour repousser les attentats qui en ont motivé l'augmentation. Toutefois, il est possible que l'ancien préfet de police ait quelque moyen d'économie à indiquer sur les fonds secrets, sans que cela nuise en rien à la branche de service dont il étoit chargé. Oui, mais qu'il y prenne garde, son moyen d'économie pourroit le brouiller avec plus d'un journal.

PARIS, 30 OCTOBRE.

Le journal ministériel du soir donnoit hier la dépêche télégraphique suivante du préfet maritime de Toulon, le 29 :

« *L'Etna*, parti de Bone le 25, est arrivé hier au soir; les dépêches ont été aussitôt envoyées par estafette.

» Je n'ai rien d'officiel de Bone.

» Plusieurs officiers, partis de Constantine le 20, ont rapporté que depuis le 15 on ne s'étoit pas battu; les Arabes du dehors viennent journellement au marché, qui est très-abondant, et malgré l'émigration, il y a beaucoup d'habitans favorablement disposés.

» Les princes se portent parfaitement et sont bien établis dans le palais du bey; on dit qu'ils doivent quitter Constantine du 20 au 30.

» La grosse artillerie, une partie du matériel, le corps du général Damrémont et un convoi de blessés sont arrivés à Guelma.

» Il n'y a pas eu de cas de choléra à Bone depuis le 22. »

— Le *Journal des Débats* rapporte une lettre d'un officier de l'expédition de Constantine. Cette lettre renferme des détails intéressans. En voici quelques-uns :

« La rage des Arabes à défendre la brèche étoit si forte qu'ils jetoient jusqu'à des pierres sur nos soldats; tout alloit cependant assez bien, et on voyoit nos soldats repoussant les Arabes de maison en maison, quand des sacs de poudre (à peu près huit), de cent livres chacun, que des sapeurs avoient apportés pour enfoncer les maisons et qu'ils avoient déposés en tas, ont pris feu.

» Aussitôt il y a eu une explosion épouvantable, et nous avons vu un refoulement considérable sur la brèche...

» Il nous est revenu une quantité énorme de blessés, de brûlés, de meurtris, les uns avec des vêtemens en lambeaux, des figures méconnoissables, les autres tout nus.

» Pendant trois quarts d'heure la batterie de brèche a offert un spectacle affreux. Ce passage étoit désolant. Cependant le courage des officiers et des soldats n'a pas failli un seul instant.

» A dix heures j'étois dans la place, au palais du bey. La malheureuse ville étoit jonchée de cadavres, respirant l'infection d'un siége, étalant la plus hideuse misère, criblée de boulets, à moitié démolie par les bombes. »

— Louis-Philippe est revenu samedi habiter les Tuileries; le duc et la duchesse d'Orléans resteront encore quelques jours à Trianon.

— Sont nommés, par ordonnances des 25 et 28 octobre : président du tribunal de la Châtre, M. Daiguzon; procureur du roi et substitut près le même siége, MM. Rochoux-Daubert et Dubail; procureur du roi à Montbrison, M. Demiau-Crouzillac; juge d'instruction à Blois, M. Delaunay; substitut à Falaise, M. G. Hue; substitut à Libourne, M. Duboscq; juge suppléant à Draguignan, M. J. D. Rougnier; procureur du roi à Limoges, M. Peconnet.

— Le *Moniteur* publie l'ordonnance qui suit, datée du 28 octobre :

« Art. 1er. La division du personnel et de l'administration au ministère de l'instruction publique, est érigée en direction, sous le titre de *direction du personnel et de l'administration des établissemens universitaires*.

» Art. 2. Le traitement du directeur du personnel et de l'administration des établissemens universitaires est fixé à 15,000 francs. »

— Par une seconde ordonnance de la même date, M. Delebecque, maître des requêtes au conseil d'état, chef de la division du personnel et de l'administration au ministère de l'instruction publique, est nommé directeur.

— M. Boquet de Saint-Simon, caissier central du trésor, est nommé directeur de la dette inscrite, au ministère des finances, en remplacement de M. Florimond d'Audiffret, appelé à la recette générale du département de la Haute-Saône, vacante par la mort de M. Bruneau.

— MM. Héricart de Thury, Cordier, nommés conseillers d'état, et Nizard ancien maître des requêtes, viennent d'être attachés au comité de l'intérieur et du commerce, avec autorisation de participer aux travaux de ce comité, ainsi qu'aux délibérations du conseil d'état.

— Par décision du ministre de la guerre, du 24 octobre, 170 jeunes gens ont été nommés élèves de l'école spéciale militaire.

— Le conseil d'état, qui avoit fait sa rentrée le 5 octobre en séance *administrative*, présidée par M. le garde des sceaux, et en séance *contentieuse*, le surlendemain 7, sous la présidence de M. Girod (de l'Ain), a suspendu le cours de ses travaux à l'occasion des élections. La dernière séance publique, consacrée aux affaires contentieuses, a eu lieu le 21, et le cours des audiences publiques ne reprendra que le 11 du mois de novembre.

— Les généraux commandant les divisions ont reçu l'ordre de délivrer aux officiers électeurs des congés pour aller exercer leurs droits politiques dans les départemens où ils ont leur domicile.

— Un journal dit que le gouvernement a le projet, à l'ouverture de la prochaine session, de provoquer une mesure qui rende obligatoire pour tous les députés l'exactitude aux séances.

— M. Ernest de Barante, attaché au cabinet des affaires étrangères, est arrivé samedi de Saint-Pétersbourg, porteur de dépêches pour le gouvernement.

— On parle d'arrangemens entre la France et l'Angleterre pour faciliter le transport respectif des livres et brochures périodiques, à l'instar de ce qui a été fait pour les journaux.

— Depuis la fin de la dernière session, l'administration des travaux publics a recueilli en France et à l'étranger tous les documens relatifs à l'établissement des chemins de fer, et les difficultés signalées dans les discussions des chambres ont été l'objet de son attention. M. le ministre des travaux publics vient de nommer une commission chargée, sous sa présidence, de soumettre à un dernier examen ces importantes questions.

— Il vient d'être accordé aux élèves de l'Université un congé de deux jours à l'occasion de la prise de Constantine. Ce congé aura lieu lundi et mardi; les classes vaquent de droit mercredi, jour de la Toussaint; elles reprendront jeudi.

— Les drapeaux pris sur les Arabes, à Constantine, vont, dit-on, être envoyés à Paris, et seront placés à la voûte de l'Hôtel des Invalides.

— Déjà les architectes prennent leurs mesures, aux Invalides, pour la cérémonie funèbre qui y sera célébrée le jour où l'on y déposera le corps du général Damrémont. On pense que cette cérémonie aura lieu vers la mi-novembre.

— M. Horace Vernet, chargé du tableau du siége de Constantine, est parti vendredi pour se rendre dans cette ville.

— La cour d'assises de la Seine a rendu samedi son arrêt dans l'affaire du complot de l'Hôtel-de Ville. M. l'avocat-général Plougoulm a soutenu l'accusation qui a été combattue par MM. Arago, fils du célèbre astronome, et Ledru-Rollin. Les jurés, après une courte délibération, ont rapporté une réponse négative sur toutes les questions. En conséquence les accusés ont été acquittés et mis en liberté.

— M. le baron Auguste de Villeneuve, trésorier de la ville de Paris, vient de mourir.

— Les eaux de la Seine sont descendues à ce point que le bras qui passe au midi de la Cité est à peu près sec. Aux échelles des ponts, elles sont presque au niveau des plus basses eaux, celles de 1719. On profite de cette circonstance pour restaurer les ponts, les abreuvoirs, les quais, et pour draguer les ports qui sont encombrés.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Un avis de l'intendant-général de la liste civile prévient que les galeries historiques du palais de Versailles continueront d'être ouvertes au public pendant tout le mois de novembre, tous les jours de la semaine, sauf les mercredis et jeudis, réservés, sans aucune exception, pour les travaux intérieurs.

— Le grand nombre de loups qui infestent l'arrondissement d'Avesnes (Nord) a donné lieu à des battues; on vient d'abattre un loup de forte taille, et une louve a été blessée assez grièvement pour qu'on puisse croire que l'animal a péri.

— Une débitante de tabac de Dieppe a été saisie en contravention. Elle est accusée, dit-on, d'avoir mêlé de la cendre relevée par l'alcali au tabac de la régie.

— On écrit de Strasbourg, le 27 octobre :

« Hier, à l'issue d'un jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Strasbourg, et dans la cour même du Palais de Justice, un témoin exprimoit devant la foule le regret d'avoir, par un faux serment, contribué à la condamnation de deux pères de famille pour voies de fait. Comme cette condamnation, à trois mois de prison, causoit la désolation des prévenus et de leurs enfans, l'exclamation suivante, dont nous rapportons au moins le sens, échappa au témoin dont il s'agit : « Ah ! mon Dieu ! si j'avois su cela, je n'aurois pas fait un faux témoignage; je ne croyois pas que la peine fût si forte. » — Il y avoit une partie civile dans l'affaire, et il paroît qu'on ne s'attendoit qu'à une peine pécuniaire.

» On assure que M. le procureur du roi informe sur la sincérité de la déposition qui a été l'objet d'un aveu si naïf, et que, de leur côté, les condamnés vont interjeter appel.

» En matière correctionnelle, le faux témoignage, soit contre le prévenu, soit en sa faveur, est puni de la réclusion, dont le *minimum* est de cinq ans, et le *maximum* de dix. C'est ce que ne devroient point ignorer les personnes qui font en justice le serment de dire toute la vérité, rien que la vérité. On n'apprécie pas toujours la sainteté et l'importance d'un tel serment. »

— Une fabrique clandestine de poudre, a été saisie, le 6 octobre, à Labonne, (Landes).

— Par ordre du ministre de l'instruction publique, les professeurs du collége de Lyon ne devront plus, à dater du 1er avril prochain, habiter l'enceinte de ce collége. Cette mesure a pour but d'agrandir et de multiplier les classes et les infirmeries.

— Le colonel Combe, tué sous les murs de Constantine, est né à Feurs, près Lyon. Son vieux père, ancien militaire, réside aujourd'hui à Roanne.

— Les malades de Bone commencent à arriver à Marseille. Deux navires ont mouillé le 25 en rade; ils avoient embarqué à Bone 276 malades, dont 108 en état de convalescence ont été transbordés, à Alger, sur le brich le *Défie*. Les médecins ont déclaré n'avoir remarqué aucun accident de choléra pendant la traversée.

— La société archéologique de Béziers fait ériger une statue en bronze à Pierre-Paul Riquet, créateur du canal de deux mers. Cette statue, ouvrage du sculpteur David d'Angers, sera inaugurée à Béziers le jour de l'Ascension, mai 1838.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les mouvemens de l'armée de don

s paroissent irréguliers et incertains s quelques jours. On ne démêle pas listinctement sa marche et le but de anœuvres. A la guerre, ce n'est pas défaut. Au contraire, cela passe en al pour de l'habileté. Mais cepen-l est bien difficile de croire qu'aux ches de la mauvaise saison, il puisse uestion de combiner et d'exécuter ntreprises importantes. Il est plus il d'imaginer que don Carlos songe ablir dans des positions où il puisse l'hiver, et faire vivre ses trois corps ée le plus commodément qu'il lui ossible.

prétend que de sa personne il re-a en Navarre avec ses principales , et qu'il se contentera de laisser intérieur une grande division qui de point d'appui et de ralliement ces petits corps mobiles de parti-qui sillonnent les provinces et se ortent où il leur plaît, parce qu'ils r les grandes divisions de l'armée iie l'avantage d'être moins pesans s mobiles, et de pouvoir entretenir erre sans se laisser atteindre, sans se r dans des chocs de forces inégales. oi qu'il en soit, toutes les opérations les se bornent à des mouvemens et s déplacemens de troupes dans les-l'armée de don Carlos montre beau-l'habileté, puisqu'elle trompe sans par ses manœuvres les généraux de -Christine en leur dérobant ses es et sa direction. Il en résulte une bscurité que personne ne sait dire e moment, d'une manière précise, t le corps principal de Charles V dispose à repasser l'Ebre pour se r vers la Navarre, ou si ce sont de détachemens de recrues que ce envoie de l'intérieur dans cette ce, pour s'y organiser et se former terre pour le printemps prochain. chose que l'on peut affirmer sans té, c'est que le temps est favorable Carlos beaucoup plus qu'à sa belle-Chaque jour amène un dommage, mbarras nouveau et une cause d'épuisement du côté de cette dernière. Par le triste expédient auquel on vient de la voir recourir en dépouillant jusqu'aux clochers des églises, on peut juger à quelles extrémités elle se trouve réduite. Son fossé se creuse de plus en plus ; tout va pour elle de mal en pire. Placée entre son beau frère qui lui jette la haine des populations sur la tête, et la révolution qui l'use et l'épuise, qui la pousse aux violences et aux mesures désespérées, elle ne peut que s'affoiblir et décliner de jour en jour; tandis que don Carlos se fortifie et grandit dans les mêmes proportions. Cette année a fort avancé ses affaires et lui a ouvert des chemins qu'il saura probablement retrouver le printemps prochain. Quand on compare sa situation présente et la force qu'il a progressivement acquise avec son point de départ et ses foibles commencemens, il nous semble qu'on ne doit pas être embarrassé de dire lequel, de lui ou de Marie-Christine, a le plus avancé.

— L'*Echo du Commerce*, journal de Madrid, a cru devoir constater le fait suivant comme un scandale et une horreur : « La municipalité d'Aranda de Duero, dit-il, ayant ordonné une grande fête et des danses publiques en l'honneur des troupes de la garnison, pas une fille ni une femme du peuple ne s'est présentée pour prendre part à ces réjouissances *patriotiques*... » Qui vous dit le contraire?

— Le bulletin carliste de Navarre et des provinces basques du 20 octobre publie les nouvelles suivantes : « La 6e compagnie du régiment provincial de Siguenza, composée de 80 hommes, ayant déserté des rangs révolutionnaires pour s'unir aux nôtres. S. E. le capitaine-général de Navarre et des provinces basques, au nom de S. M. a accordé au premier sergent le grade de capitaine pour s'être mis à la tête de cette troupe, et aux caporaux qui l'ont aidé dans cette entreprise, les grades de lieutenant et de sous-lieutenans. Les emplois de sous-officiers ont été distribués entre les autres individus de la même compagnie, reconnus pour y

avoir le plus de droit. Nous venons d'apprendre d'une manière positive que les 300 prisonniers faits dans les forts de Torrevilla ont pris les armes en faveur de notre cause. »

— La dépêche télégraphique ci-après est publiée aujourd'hui par les journaux du gouvernement.

Bordeaux, 29 octobre 1837,

« Par suite de l'affaire du 14, Espartero étoit parvenu à s'interposer entre le prétendant et Zariatégui.

» Ce dernier est poursuivi par Lorenzo dans la direction de Villafranqua, tandis qu'Espartero, revenu de Barbadillo et Salas de Los Infantes sur Ontaria, où il étoit le 18, marchoit sur don Carlos, qui se retiroit par Cabaleda sur la province de Soria. »

Dans une lettre écrite, le 19, au secrétaire de l'association d'Irlande, M. O'Connel annonce qu'il sera à Dublin le 30, afin de proposer la dissolution de cette assemblée. Par cette démarche, il veut donner en son nom et au nom de ses amis, un témoignage de sa confiance au gouvernement de la jeune reine. Si les événemens trompoient son attente, l'association renaîtroit avec de nouveaux élémens de force et d'action.

— Un acte d'amnistie a été publié à Lisbonne à l'occasion de la naissance du fils de dona Maria. Il comprend les délits civils et militaires, mais non les délits politiques.

— Le roi de Naples est arrivé le 12 dans sa capitale, de retour d'un voyage qu'il a fait sur les frontières de la Sicile.

— Les nouvelles de Saint-Pétersbourg du 9 annoncent que la guerre du Caucase se poursuit des deux parts avec acharnement. Les Russes ont dompté plusieurs tribus, mais ils ont acheté fort cher ces avantages.

— Des ouvriers et contre-maîtres de Crevelt, de Verviers et d'Aix-la-Chapelle viennent de partir pour la Russie, enrôlés par un conseiller de commerce [illegible] Saint-Pétersbourg. Ils sont défrayés [illegible] qu'à Hambourg où ils sont emb[illegible] aux frais de la Russie. Il y a des [illegible]rands, des drapiers, des veloutiers et [illegible] teinturiers. Il paroît qu'on leur a[illegible] *minimum* de 6 roubles par jour, [illegible] contre-maîtres de 10 roubles.

— Des nouvelles de l'Orient a[illegible]cent une insurrection grave qui auroit [illegible] lieu en Perse.

— Au Canada l'agitation continue. [illegible] meetings turbulens ont eu lieu dans [illegible] haut comme dans le bas pays, et les [illegible]solutions qu'on y prend sont empreintes d'un caractère d'hostilité fort grave c[illegible]tre la marche suivie par le gouvernement anglais.

LA DÉVOTION A SAINT JOSEPH ÉTABLIE PAR LES FAITS, ouvrage traduit de l'italien du Père Patrignani.

Un grand nombre d'écrivains et d'orateurs, dit le traducteur, ont entrepris de relever par d'éloquens panégyriques les vertus et les prérogatives de saint Joseph; on peut arriver au même but par une voie plus facile et plus courte, et c'est celle qu'a suivie le Père Patrignani. Les exemples font souvent plus d'effet que tous les raisonnemens. Les exemples qu'on trouvera ici sont de deux sortes. L'auteur expose dans le premier livre les motifs de dévotion envers saint Joseph. Ces motifs sont l'exemple de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de l'Eglise, des saints, des corps religieux, des personnes les plus recommandables dans les divers états, etc. Ces motifs sont au nombre de douze et forment le premier livre de l'ouvrage.

Le second livre présente le tableau des grâces et des faveurs accordées par saint Joseph à ses dévots serviteurs. L'auteur cite ici des exemples de la protection de saint Joseph pour sainte Thérèse et sa réforme, pour des maisons religieuses, pour des ames pieuses, pour ceux qui l'invoquent avec foi dans leurs nécessités temporelles et spirituelles, etc. C'est l'objet de huit chapitres.

tiques de dévotion en l'honneur Joseph forment le sujet du troire. Il y a des pratiques pour tous et d'autres pour certains temps e, pour des fêtes, des neuvai- On sait que saint Joseph est intout pour obtenir la grâce d'une ort. Il y a des confréries établies tention, et des papes leur ont les indulgences.

euvaine pour se préparer à la int Joseph offre des méditations que jour.

l'ouvrage paroît inspiré par une piété. Les exemples qu'on y cite, ges des Pères et des docteurs qui ints, les réflexions dont on les gne, tout cela est édifiant et

-Antoine Patrignani, jésuite, né e, et mort vers 1740, passa la de partie de sa vie dans sa pacupant à la prédication et à la ion d'ouvrages de piété. Il étoit t à la sainte enfance de Jésuset a publié plusieurs ouvrages ter cette dévotion parmi les fiion *Dévôt à saint Joseph* parut à Venise en 1724. On a encore gnani des poésies chrétiennes, re sur les avantages des écoles s de préférence aux écoles pri-. Son ouvrage le plus important *lénologe de quelques Jésuites de* 1728. Venise, 4 vol. in-4°. Ce fut composé d'après Alegambe, Nadasi, et d'après de nombreux its. Tous les écrits de Patrignani talien.

---

oire du pape Grégoire et de son ar M. Voigt, professeur à l'Unie Hall, paroît en ce moment. Le ir est M. l'abbé Jager, qui y a introduction et des notes. Dans oduction, il venge Grégoire VII oches qu'on lui a faits. Dans ses l relève quelques jugemens de , qui d'ailleurs, quoique protestant, montre dans son *Histoire* plus de sagesse et d'impartialité que bien des catholiques. Il est assez curieux de voir un écrivain protestant disculper un pape que nous avons vu assez récemment jugé trop sévèrement par M. de Vidaillan.

L'ouvrage de M. Voigt est écrit sur les monumens originaux. Il offre un caractère remarquable d'érudition et d'exactitude. Ce qu'y a ajouté M. l'abbé Jager est dans le même esprit. Il a fortifié par de nouvelles considérations les récits de l'auteur allemand. Son introduction en cent pages est pleine de recherches. Il loue le travail de M. Voigt, et va jusqu'à faire entendre que ce n'est qu'en Allemagne que pouvoit paroître un tel ouvrage, pour lequel il faut de longues et pénibles recherches; *choses*, dit-il, *dont nous ne sommes pas capables* en France. Jugement un peu dur sans doute, et que M. Jager nous permettra de ne pas prendre au pied de la lettre.

Nous rendrons compte de cette *Histoire*, qui mérite d'être distinguée parmi tant de productions d'une littérature frivole ou d'une politique âcre et turbulente.

MOIS DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS, 3e édition (1).

Cet exercice de dévotion au Sacré Cœur de Jésus, établi sur le modèle du Mois de Marie, a pour fin d'honorer les trente-trois années que Jésus Christ a passées sur la terre. C'est pourquoi on a porté ce mois à 33 jours. Il y a pour chaque jour des prières, des méditations et des pratiques. On peut faire cet exercice dans tous les temps de l'année, en particulier ou en commun.

Les méditations et réflexions de chaque jour sont sur l'origine de la dévotion au Sacré-Cœur, sur son objet et sa fin, sur les prérogatives du cœur de Jésus, sur ses désirs par rapport aux hommes, sur

(1) 1 vol. in-32; prix : 80 c., et 1 fr. franc de port. A Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, n° 9.

les moyens d'obtenir ou d'augmenter la dévotion au Sacré-Cœur, etc. Le volume est terminé par le petit office, le chapelet et les litanies du Sacré-Cœur, et par d'autres prières analogues. Il y en a entre autres sur la dévotion au cœur de Marie.

Une approbation de M. l'Archevêque, en date du 21 mai 1836, porte que ce petit ouvrage est propre à augmenter la dévotion des fidèles envers Notre-Seigneur.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 30 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2485 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1165 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 810 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 40 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

LIVRE DU MARIAGE. — CURMER, *éditeur.* — Parmi toutes les lacunes qui existent dans la librairie, il en étoit une qu'il appartenoit à M. Curmer de remplir. Ses magnifiques éditions des *Saints-Evangiles* et de l'*Imitation de Jésus-Christ* ont montré quels soins, quelle richesse typographique et artistique on peut déployer dans les livres ; le *Livre du Mariage* mérite sous tous les rapports d'être cité au nombre des plus élégantes publications, et il est à remarquer que nous ne possédons pas un seul volume présentable à une jeune mariée, et qui, offert au moment solennel de la vie, puisse l'accompagner dans l'accomplissement de ses devoirs d'épouse et de mère.

Ce livre est tout-à-fait digne de son importance ; toutes les prières ont été complétées avec une exactitude qui ne se trouve dans aucun autre. S'il est doux à la jeune future de joindre ses prières à celles de l'officiant de qui elle va recevoir la bénédiction nuptiale, n'est-ce pas un besoin pour elle de suivre les prières qui appellent son nouveau-né à faire partie des enfans de l'Eglise lorsque, retenue sur son lit de douleur, elle s'est séparée de lui pour la première fois ?

N'est-ce pas encore une joie pour la mère de prier avec le prêtre quand elle va remercier Dieu de son heureuse délivrance?

Nulle part ces prières n'étoient réunies. Mais ce n'étoit pas assez de les donner aux fidèles, il falloit y joindre des lectures destinées à les compléter; un religieux, un scrupuleux examen a dicté le choix des morceaux qui accompagnent les prières. Les noms les plus imposans sont une autorité, mais les extraits pris dans les œuvres des écrivains même les plus célèbres doivent répondre à l'ensemble du livre auquel on les destine.

Le plus souvent dans les familles on ne se rappelle jamais exactement les dates les plus essentielles ; le plaisir de voir chaque jour ses enfans fait oublier le jour de leur naissance, et l'hésitation accompagne toujours la recherche des dates précises : sous le titre de *Souvenirs de famille*, l'éditeur a disposé, au commencement du livre, quelques pages destinées à inscrire les dates des événemens de la famille, les naissances, le jour de première communion, les maladies, etc.

Ainsi disposé, le *Livre du Mariage* sera le compagnon fidèle des jeunes mariées; elles aimeront à le revoir, il leur rappellera d'heureux jours ; elle le retrouveront encore si des jours moins beaux devoient suivre. L'éloquence des orateurs chrétiens sait conseiller, instruire et consoler. Nous félicitons donc sincèrement M. Curmer d'une heureuse idée, et nous sommes convaincus que son *Livre du Mariage* sera bientôt un des premiers présens qu'un prétendu fera à sa future.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

'AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 2884.

JEUDI 2 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LE PLACET DE L'AUTORITÉ CIVILE POUR LES MANDEMENS DES ÉVÊQUES.

Nous avons parlé, numéro du septembre, d'une décision du conseil d'état du canton de Vaud, en date du 2 juin dernier, relativement aux mandemens de l'évêque diocésain, et nous avons fait quelques réflexions sur cette décision singulière et illibérale. Des réflexions plus fortement motivées et plus développées, ont été adressées sur le même sujet au *Nouvelliste vaudois*, qui avoit essayé de justifier la décision du conseil d'état, et qui s'étoit montré hostile aux catholiques. Le *Nouvelliste* a refusé d'insérer ces réflexions qui ont trouvé place dans l'*Observateur du Jura*. Nous les reproduisons parce qu'elles sont fort sages, qu'elles font connoître l'état des choses sous ce rapport dans le canton de Vaud, et qu'elles combattent très-bien un système qui tend à s'introduire de plus en plus en Suisse, où les gouvernemens de plusieurs cantons ne dissimulent pas la prétention d'asservir entièrement l'Eglise :

« Monsieur, vous avez inséré dans votre feuille du 18 août 1837, numéro 66, sous la rubrique : *canton de Vaud*, un article touchant *la publication des mandemens de l'évêque diocésain*, renfermant des faits controuvés ou dénaturés, des principes erronés, des accusations toutes gratuites, et dès là injurieuses à l'évêque et au clergé catholique.

» En faisant connoître une décision que le conseil d'état vient de renouveler touchant les mandemens, l'auteur de l'article dont il s'agit dit : « que déjà en 1825, » *pour maintenir une ancienne règle à laquelle le clergé romain cherchoit à se soustraire*, le conseil d'état d'alors décida que » les mandemens de l'évêque seroient soumis préalablement au département de » l'intérieur pour être examinés, et qu'ils » ne pourroient être publiés que munis de » l'approbation du conseil. » L'auteur auroit dû signaler *cette ancienne règle* qu'il s'agissoit de maintenir, et indiquer par qui et quand elle fut portée, car, ni le clergé du district d'*Echallens* (1), ni les catholiques n'en eurent jamais connoissance. Sous la domination des Bernois, comme sous l'indépendance vaudoise, c'est-à-dire, *depuis* 1536 *jusqu'en* 1825, *les évêques du diocèse de Lausanne eurent constamment la liberté pleine et entière de faire publier dès la chaire, dans les paroisses du susdit district, leurs mandemens, lettres pastorales, instructions et tous les autres actes relatifs à la doctrine, aux bonnes mœurs et à la discipline religieuse*, SANS VISA, *ni concours aucun de l'autorité civile*. Voilà la seule règle ancienne reconnue et observée dans cette contrée *pendant près de trois siècles*. L'arrêté de 1825, au lieu de la reconnoître cette règle, et de la maintenir, conformément à l'art. 9 de la constitution, la viola sans motifs, et contrista profondément les catholiques en mettant une restriction odieuse à leurs usages et à leurs droits.

» Les curés, continue l'auteur de l'arti-

(1) Echallens est un ancien bailliage du pays de Vaud. Echallens, le chef-lieu, a une population mixte; il n'y a qu'un seul temple pour les catholiques et les protestans. La même chose se pratique dans d'autres villages du bailliage, à Assens, à Bottens, à Laguière. Il y avoit il n'y a pas long-temps, en France, un curé de Bottens qui quêtoit pour avoir les moyens de bâtir une église pour les catholiques seulement.

» cle, distribuèrent furtivement les man-
» demens à leurs paroissiens, au lieu de
» les publier en chaire.... Enhardi par la
» réussite de ces moyens indirects, le clergé
» romain essaya de regagner le terrain
» perdu. » Est-ce à la malice ou à l'igno-
rance, ou à toutes les deux à la fois, qu'il
faut attribuer cette singulière assertion?
Certes, si le clergé catholique eût jugé à
propos de répandre parmi les fidèles des
exemplaires des mandemens, il l'auroit
fait publiquement et non d'une manière
furtive. *La presse n'est-elle pas libre, ainsi
que l'enseignement catholique*, au moins
dans le district d'Echallens? Et pourquoi
les curés ne pourroient-ils faire dans cette
localité, à l'égard des instructions reli-
gieuses de leur évêque, ce qu'on fait par-
tout ailleurs, *même pour des écrits irréli-
gieux et immoraux?* Y auroit-il dans le
canton de Vaud deux poids et deux me-
sures? Mais ce moyen de communication
du pasteur avec les ouailles, tout légitime
qu'il soit, ne fut jamais en usage dans les
communes du district d'Echallens. De-
puis 1825 à 1830, sous l'empire de l'ar-
rêté restrictif de leurs droits, les curés se
bornèrent à faire connoître à leurs pa-
roissiens, dès la chaire, la substance et le
dispositif des mandemens, sans en faire la
lecture ordinaire, que l'évêque par con-
descendance n'ordonnoit plus.

» Cependant, en 1830, vivement affec-
tés de ne pouvoir, comme autrefois, en-
tendre la voix de leur premier pasteur,
les catholiques de toutes les communes
s'adressèrent au grand conseil. Celui-ci
prenant en considération leur juste de-
mande, invita le conseil d'état à prendre
des mesures pour enlever les entraves mi-
ses à l'exercice du culte catholique. Au lieu
de rapporter purement et simplement
son arrêté *préventif*, comme on devoit s'y
attendre, le conseil d'état ne fit que chan-
ger en forme négative ce qui auparavant
étoit en forme positive. Les restrictions
étant les mêmes, les curés protestèrent
contre ce nouvel arrêté, et déclarèrent
par une lettre en date du 30 octobre de
même année, qu'ils n'étoient point au-
torisés à s'y soumettre. Bientôt après s'a-
complirent les événemens du 18 décem-
bre, le conseil d'état fut changé avec
constitution, et, de toutes parts, *on s*
l'aurore d'une liberté religieuse mieux
tendue. Conformément aux anciens u
et à l'ancienne règle, on continua
les paroisses du district d'Echallens à p
blier dès la chaire les instructions de
vêque, et on l'a fait sans obstacle jusq
ce jour. La loi du 22 janvier 1834 n'a f
que confirmer cette règle en déclarant
que les principes de la liberté religieuse
gissent le canton de Vaud. Après le r
port de la loi contre une secte religie
non reconnue par l'état, les catholiq
devoient-ils raisonnablement présu
qu'on laisseroit subsister un arrêté
moins odieux contre leur culte g
par la constitution? Interrogés par le p
fet d'Echallens, au mois de juin derni
s'ils avoient lu le dernier mandeme
pour le Carême, les curés ont donné p
écrit les explications ci-dessus, en expo
sent les motifs de leur conduite. *Et c'e*
ce que l'auteur de l'article appelle : ne ré-
pondre, ni *oui*, ni *non !*

» Non content de déverser, sans rais
le blâme et le mépris sur le clergé cat
lique, l'auteur s'en prend à l'évêque mê
il lui donne un démenti formel, en d
clarant qu'à Genève, la loi de 1820 q
soumet les mandemens au *visa* du pouv
civil est encore en pleine vigueur. Cep
dant c'est un fait que jamais l'évêque
soumis ses mandemens au *visa* du pouv
civil de Genève, que le gouverneme
même ne l'exige point, *qu'ils ont touj*
été publiés, sans autorisation préal
dans toutes les églises catholiques du ca
Le prélat envoie, il est vrai, par défére
pour le pouvoir civil, un exemplaire
ses mandemens au conseil d'état, m
sans les soumettre à son approbation
à sa censure. S'il ne s'agissoit que d'
semblable égard pour le gouverneme
vaudois, l'évêque ne s'y refuseroit s
doute pas; et pour le dire en pass
cette mesure de déférence suffiroit po
rassurer l'état et le prémunir, au beso

contre les actes contraires à l'ordre public.

»L'auteur de l'article dit : « Que la raison pour laquelle l'état intervient dans la publication des mandemens de l'évêque, est la même que celle pour laquelle il intervient dans l'élection des curés ; c'est que l'état privilégie et salarie. L'évêque présente trois candidats, et le conseil d'état choisit; l'évêque présente son mandement et le conseil d'état en autorise la publication, si rien ne s'y oppose. »

Etrange paradoxe qui décèle dans son auteur une profonde ignorance de la doctrine et de la discipline de l'Eglise catholique, et même de ce qui se passe dans le canton de Vaud! N'est-il pas notoire que, dans les nouvelles paroisses catholiques établies à *Lausanne, Vevey, Nyon, Morges et Yverdun*, il n'y a ni privilége, ni salaire, mais une simple tolérance en suite de la loi de 1810, et cependant, l'état ne s'est-il pas réservé le choix et la nomination du prêtre desservant? N'y a-t il pas mis une foule de restrictions dont la publication ne tourneroit pas à l'honneur vaudois? L'évêque y est-il sur un meilleur terrain, et peut-il y publier librement ses instructions? Si le salaire soumettoit l'Eglise à celui qui le paie, ne la réduiroit-il pas à la condition la plus humiliante et la plus contraire à sa constitution divine? Quoi! un gouvernement protestant, païen ou mahométan, qui salarieroit, pourroit, par cette même raison, s'arroger une autorité ecclésiastique, examiner et approuver les enseignemens de l'épiscopat! Mais que deviendroit la pureté de la doctrine? Bien plus, dans les endroits où les fidèles eux-mêmes font le traitement, l'évêque et le curé leur seroient subordonnés; il faudroit soumettre à leur visa et à leur censure les mandemens avant de leur en faire la lecture officielle, c'est-à-dire, que les enfans dirigeroient le père et les ouailles conduiroient le pasteur! En France, l'état salarie le culte protestant et le culte judaïque, mais que diroient les protestans et les Juifs, si un jour l'état s'avisoit de vouloir diriger les consistoires et les synagogues, et soumettre à son *visa* et à sa censure les instructions des ministres et celles des rabbins?

«L'auteur n'a pas fait attention que son raisonnement tomboit à faux et qu'il établissoit ce qu'il vouloit combattre. Il suppose que l'Eglise catholique est salariée par l'état dans le district d'Echallens, cela n'est pas. Les curés possèdent les bénéfices ecclésiastiques créés, *déjà avant la réformation, par les donations pieuses des fidèles, et la pension que l'état leur paie chaque trimestre, n'est que l'intérêt des sommes versées dans les caisses par les paroissiens lors du rachat des dîmes, cens et autres droits légitimement dûs.* En recevant les capitaux, l'état s'est constitué débiteur, dès lors ce n'est plus un salaire qu'il donne, *mais une dette qu'il acquitte.*

»En renouvelant l'arrêté de 1825, touchant la lecture des mandemens, on fait une injure aux catholiques vaudois, dont la conduite n'a jamais provoqué une semblable mesure ; on rétablit contr'eux les restrictions odieuses décrétées en 1824 contre une secte religieuse et qu'on signala au grand conseil, dans la séance du 20 mai 1834, *comme une tache qui ternissoit la gloire vaudoise;* on se met en opposition avec l'esprit et le dispositif de la loi du 21 janvier 1824, qui déclare : *que les principes de la liberté religieuse régissent le canton de Vaud;* on viole l'art. 9 de la constitution portant que : *l'exercice de la religion catholique est garanti aux communes d'Echallens, etc., tel qu'il y a été usité jusqu'à présent.* Or, jusqu'à présent, *pendant un laps de plus de trois siècles*, les relations des catholiques avec leurs évêques *ont été libres.* La garantie ne seroit qu'un vain mot, une illusion, si on ne veut pas garantir la religion catholique comme elle a été jusqu'à présent. — L'arrêté est contraire encore à l'art. 7 de la même constitution, ainsi conçu : *La presse est libre. La loi en réprime les abus; ses dispositions ne peuvent être préventives.* Les catholiques ne sont point exceptés, ils peuvent donc *faire imprimer les mandemens et les instructions de leur évêque, les répandre et les publier où bon leur semble, sauf*

la répression des abus s'il y en avoit. Les curés du district d'Echallens ont déclaré au conseil d'état qu'ils assumoient sur eux la responsabilité de toutes les instructions, lect res et autres actes qu'ils feroient dans l'intérieur de leurs églises; que peut-on craindre pour l'ordre public? Les lois et les tribunaux ne sont-ils pas suffisans pour réprimer les abus qui pourroient se commettre? Enfin, non-seulement la mesure prise est contraire aux dispositions constitutionnelles et législatives ci-dessus citées, mais elle est encore en opposition directe avec les garanties qui déclarent que tous les *citoyens sont égaux devant la loi, et qu'il n'y a aucun privilége de lieux, de naissance, de personnes ou de familles.* Les catholiques seuls, sous le poids d'arrêtés préventifs, seroient-ils donc condamnés à ne point trouver de vérité dans toutes ces déclarations solennelles et souveraines?

» UN CATHOLIQUE VAUDOIS. »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un décret de l'*Index* du 4 juillet de cette année met au nombre des livres prohibés les ouvrages suivans : la *Morale universelle ou les devoirs de l'homme fondés sur sa nature* ; l'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, par A. Beugnot; une *Leçon académique sur la peine de mort*, prononcée dans l'Université de Pise, le 18 mars 1836; la *Biographie de Fra Paolo Sarpi*, par A. Bianchi-Giovini ; *Lettres choisies inédites* de Fra Paolo Sarpi, et la *Bédouine*, conte de M. Poujoulat.

Les deux premiers ouvrages et le dernier sont fra çais. La *Morale universelle* est une des nombreuses productions attribuées au baron d'Holbach, et qui, si elles ne sont pas sorties de sa plume, ont été payées par lui. La première édition est de 1776; il y en a eu d'autres en 1792, en 1798 et il y a quinze ans dans le temps du déluge des réimpressions d'ouvrages philosophiques.

L'*Histoire de la destruction du pa-ganisme en Occident*, par M. Beu-gnot, est celle dont nous avons rendu compte dans ce Journal, et où nous avons signalé des assertions inexactes.

Les trois ouvrages suivans ont pa[ru] en italien.

Quant à la *Bédouine* de M. Poujoulat, l'auteur qui est un des ré[dac]teurs de la *Quotidienne*, et qui [se] montre écrivain religieux, a p[aru] sensible au jugement qu'on a porté à Rome de son ouvrage, et a fait là-dessus quelques réflexions dans [un] article de la *Quotidienne.* Il par[oît] ignorer ce qui a pu lui attirer ce[tte] note fâcheuse. Nous n'avons po[int] lu son conte, et nous ne sav[ons] non plus ce qu'on a pu y repren[dre] à Rome. Mais nous sav[ons] qu'on traite sérieusement dans ce pays tout ce qui est relatif à la reli-gion, et qu'on n'y approuve pas le romantisme, les exagérations ou les choses hasardées qui sont assez de mode chez plusieurs des écrivains de nos jours.

L'*Almanach Royal*, dont la publi-cation avoit été fort retardée, a pa-ru il y a peu de temps. Nous ne par-lerons que de la partie ecclésiasti-que qui est fort succincte, et qui con-tient pourtant encore quelque in-exactitudes.

La liste des cardinaux est fautive. On ne sera peut-être pas surpris d'y trouver le nom du cardinal Galeffi, mort le 18 juin, à l'époque où cette partie de l'*Almanach* étoit déjà im-primée. Mais on y a omis parmi les cardinaux de l'ordre des évêques, M. le cardinal de Gregorio, évêque de Fras-cati, qui devient sous-doyen du sacré collége à la place du cardinal Galeffi. On nomme parmi les cardinaux-prê-tres le cardinal Rudnay, archevêque de Strigonie, qui est mort le 13 sep-tembre 1832; en revanche, on a ou-blié M. le cardinal Serra-Cassano, archevêque de Capoue, fait cardinal en 1831, et déclaré en 1833.

Parmi les personnes attachées aux divers châteaux, on ne nomme que quatre chapelains, M. l'abbé Gonon, premier chapelain aux Tuileries (on ne nomme point le second); M. l'abbé Ménétrier à Versailles, M. l'abbé Saubinet à Fontainebleau, M. l'abbé Laserre à Compiègne. Il n'y en a point, comme autrefois, à Saint-Cloud, à Trianon et à Meudon.

La liste des évêques de France est faite avec peu de soin. On y omet la patrie ou la date de la naissance des évêques nommés dans ces derniers temps, quoique ces renseignemens se trouvent généralement dans les derniers *Almanachs du Clergé*. On est bien étonné surtout de voir figurer parmi les évêques vivans M. André Molins, ou plutôt Molin, évêque de Viviers, prélat mort le 25 juillet 1825, c'est-à-dire il y a plus de douze ans. Son successeur, M. Bonnel, occupe ce siége depuis le commencement de 1826.

Le nom de M. l'Archevêque de Paris ne se trouve point dans la liste des évêques; on renvoie à la fin à la section du clergé de Paris. Mais là on ne trouve que son nom, sans que l'on ait pris la peine d'indiquer, comme pour les autres évêques, sa patrie, son âge, ses titres antérieurs.

On ne met dans l'*Almanach* que les curés et desservans du diocèse de Paris, mais on y a fait entrer tous les pasteurs luthériens et calvinistes de Paris et des départemens. C'est un privilége en faveur du culte de la minorité.

On nomme dans l'*Almanach* les médecins, chirurgiens et employés des hôpitaux et des hospices de Paris; on ne fait pas le même honneur aux aumôniers de ces établissemens; nous ne savons pourquoi, car on indique les aumôniers des prisons.

Les auteurs de pièces de théâtre comme les auteurs de romans ne s'astreignent guère à la vérité historique, ils ne se font aucun scrupule de l'outrager même, de dénaturer les faits, de calomnier les personnages. Ils ont surtout, ou du moins beaucoup d'entre eux, un singulier plaisir à mêler la religion et les prêtres dans leurs fictions, et à faire jouer à ceux ci un rôle odieux ou ridicule. Chénier, dans sa tragédie de *Charles IX*, s'amusa à représenter le cardinal de Lorraine bénissant des poignards la veille de la saint Barthélemy, et le cardinal étoit à Rome. L'auteur de la *Juive*, de cette pièce qui fait, dit-on, encore fureur aujourd'hui, n'est pas moins hostile dans les fictions sur lesquelles sa pièce repose.

Est-il vrai, dit à ce sujet la *Guienne*, que le concile de Constance ait condamné un juif et sa fille à être plongés dans une cuve d'airain chauffée par un brasier ardent? Non. Est-il vrai qu'il soit question dans l'histoire du concile, d'Eléazar et de Rachel? Non. Les faits et les personnages sont de l'invention de l'auteur de la *Juive*. Il ne sait pas sans doute que les conciles, en condamnant la doctrine des hérétiques, ne les condamnoient jamais à mort; et puis les Juifs n'ont jamais été traités d'hérétiques par l'Eglise.

On lit en tête de la pièce une notice biographique sur le cardinal de Brogni, président du concile, dont il a plu à l'auteur de faire le père de la juive Rachel. Mais cette notice même prouveroit que le cardinal n'a pu être marié, puisqu'il a été élevé dès son enfance à l'ombre du sanctuaire. Il n'y a d'autre fondement à cette diffamation, sinon que cela arrangeoit l'auteur.

« Mais, ajoute la *Guienne*, si l'aventure d'Eléazar et de sa prétendue fille se dissipe au flambeau de la vérité, peut-on excuser la violence du concile à l'égard de Jean Hus? Voilà l'objection dans toute sa force, qu'on nous permette d'y répondre.

» L'empereur Sigismond avoit dit, *avant la condamnation* de Jean Hus, qu'il n'y

avoit aucune des propositions de cet hérétique qui ne fût digne du feu. Et de bonne foi, croit-on que la religion seule fût le motif qui anima l'hérésiarque et ses disciples? Ne sait-on pas que les sectateurs ont toujours caché les bouleversemens politiques qu'ils méditoient sous le prétexte du zèle religieux? C'est l'observation de J. J. Rousseau, elle doit faire loi pour tous ceux qui ne veulent soumettre leur esprit qu'à la démonstration philosophique. Au surplus, ce qui ne doit laisser aucun doute à cet égard, c'est que l'histoire affirme que les hussites avoient commencé leurs déprédations et leurs violences *avant la condamnation de leur chef;* qu'ils prirent les armes, au nombre de 40,000, après son supplice; qu'ils mirent la Bohême et les provinces voisines à feu et à sang, et qu'il fallut seize ans de guerres continuelles pour les réduire. Étoit-ce là des chrétiens qui ne cherchoient que la gloire de Dieu, ou bien des révoltés qui cherchoient avant toutes choses à bouleverser les lois politiques d'une partie de l'Europe?

» Jean Hus fut condamné par le concile de Constance, non comme homme politique, mais comme hérétique, c'est-à-dire qu'il fut retranché de la communion de l'Église. Cette condamnation fut prononcée en 1415, dans la quinzième session du concile. « Après avoir invoqué le nom de Jésus-Christ, dit Fleury, le saint concile n'ayant que Dieu seul devant les yeux, prononce, définit et déclare que Jean Hus a été et est manifestement hérétique..... En conséquence, ledit concile commet l'archevêque de Milan et six évêques pour exécuter sa dégradation, selon que le droit le prescrit: après laquelle dégradation, l'*Eglise de Dieu, ne pouvant rien faire de plus, l'abandonne au jugement séculier pour en disposer.* Après qu'il fut dégradé et déclaré laïcque, *l'empereur ordonna de le mettre entre les mains de la justice.* Il fut remis au magistrat de Constance, qui le condamna à être brûlé. »

La *Guienne* croit que l'auteur de la *Juive* a pris le canevas de son opéra dans un roman de Cazotte, intitulé: *Rachel ou la belle Juive;* mais le romancier du XVIIIe siècle avoit conservé à ses héros la physionomie qui leur étoit propre, tandis que le nouvel auteur a changé tout cela. Au lieu de montrer ses êtres imaginaires avec leur type de fourberie, d'orgueil et de cruauté, il en a fait deux personnages simples, vertueux, pour apitoyer le public sur leur sort. Une cuve d'airain destinée à faire bouillir un innocent n'étoit pas une chose à dédaigner sur les théâtres de nos jours, et un brasier ardent allumé par des prêtres devoit plaire à des spectateurs façonnés à l'école de l'impiété moderne.

La retraite pastorale de Montpellier s'est faite, cette année, à Saint-Pons, ancienne ville épiscopale, où M. l'évêque a établi un petit-séminaire, à la tête duquel il vient de placer, en le nommant grand-vicaire, M. Martin d'Agde, aussi distingué par son talent oratoire que par ses succès dans l'éducation de la jeunesse. Ne pouvant faire donner les exercices au grand-séminaire de Montpellier, où l'on fait, sur les fonds obtenus, des augmentations fort considérables, le prélat a tout fait disposer pour que son clergé ne fût pas privé de passer avec lui quelques jours dans le recueillement. Aussi, malgré la distance et la difficulté des lieux, les prêtres sont accourus des différentes parties du diocèse. Ceux dont les paroisses sont situées dans les montagnes ont surtout répondu à l'appel, touchés du motif qui avoit engagé à choisir Saint-Pons, afin de ménager leurs fatigues et leurs ressources. Plus de deux cents prêtres sont venus se retremper et s'édifier ensemble.

M. l'abbé Frère, chanoine de Paris, donnoit les exercices; il prêchoit

rois fois par jour, insistant avec cette chaleur et cette piété qui le distinguent, sur la science sacrée, sur le zèle, sur tous les autres devoirs ecclésiastiques. Sa parole vive, toute empreinte de l'Ecriture, des saints Pères, des règles de l'Eglise, de tout ce qui donne du poids et de l'autorité à l'orateur, fixoit fortement les esprits. On peut dire qu'il a comme électrisé ce clergé, principalement à la fin de son discours sur l'unité, la veille de la clôture. Après avoir développé l'unité en Dieu, l'unité avec l'auguste chef de l'Eglise, l'unité avec l'évêque, et enfin l'unité des prêtres entre eux, il a terminé par ce beau cantique du prophète-roi : *Quàm bonum et quàm jucundum*, que l'assemblée a continué avec enthousiasme.

M. l'évêque suivoit non-seulement les exercices de la retraite, mais présidoit partout, faisant lui-même la méditation le matin, parlant après chaque discours avec à-propos et onction. A table, en récréation, il il s'est montré partout d'une affabilité, d'une sollicitude constantes, pour ses prêtres. Aussi lui en ont-ils exprimé fréquemment leur gratitude, mais principalement à la veille de se séparer de lui pour retourner dans leurs paroisses, lorsque le vénérable curé et archiprêtre de Saint-Pons est venu, au nom de tous, remercier le prélat, après la cérémonie de la communion générale, qui avoit eu lieu à l'ancienne cathédrale au milieu d'un concours nombreux. Après lui avoir exprimé combien les retraitans avoient été touchés de son affection, de ses sages avis, de ses exemples : « Non, Monseigneur, a-t-il ajouté avec émotion, nous n'avons rien perdu ; je le dis avec vérité au nom de tous, et des anciens revenus, comme moi, de l'exil ou blanchis par les fatigues du ministère, et au nom des plus jeunes : vous avez fait revivre Mgr Fournier ; nous l'avons retrouvé plus jeune, plein d'effusion et d'éloquence, comme il fut toujours, le pasteur selon le cœur de Dieu. Nous sommes à vous avec la soumission qui est due à votre caractère, avec le dévoûment que nous a inspiré votre cœur. » La réponse du prélat a été aussi touchante que ces dernières paroles. Le lendemain, après avoir fait une ordination de six prêtres, M. Thibault est parti pour Montpellier, qu'il a quitté bientôt pour faire la troisième visite pastorale de cette année.

Quelques journaux ont trouvé à redire aux collectes qu'on fait chez nous pour les missionnaires étrangers ; mais comme ils ont généralement beaucoup de respect pour ce que font les protestans, nous sommes persuadés qu'ils ne se plaindront pas des sommes énormes recueillies par différentes sociétés protestantes d'Angleterre pour leurs missions des deux mondes. Le relevé suivant des recettes faites par les sociétés religieuses protestantes d'Angleterre est pourtant fait pour étonner. Nous le tirons d'un journal protestant :

La Société Biblique britannique étrangère,	2,718,500 fr.
— pour la Propagation du Christianisme,	2,023,550
— Wesleyenne des Missions,	1,875,000
— des Missions Anglicanes,	1,793,175
— des Traités religieux,	1,694,375
— pour propager le Christianisme parmi les Juifs,	363,250
Assemblée générale de l'Eglise d'Ecosse,	225,000
Société Britannique et étrangère des écoles,	125,000
— Irlandaise de Londres,	108,400
— Aide-Pastoral,	184,075
— Britannique de la Réforme,	78,725
— Biblique trinitaire,	77,300

— pour les Ecoles de Terre-Neuve,	76,150
Société Biblique navale et militaire,	75,225
— Missions à Londres,	67,850
Société en faveur des matelots.	66,750
— de la Liturgie anglicane,	51,800
— Européenne des Missions,	43,375
— des Ecoles de l'Enfance,	200,000
— du dimanche,	13,775
— Continentale irlandaise,	13,475
— pour la Visite des districts.	12,550
Missions de l'Eglise d'Ecosse,	12,500
Société Hybernienne de Londres,	5,325
— Métropolitaine des missions de Londres,	2,225

469,094 l. st. ou 11,727,350

On auroit pu y joindre les recettes d'un grand nombre de sociétés moins importantes.

Nous sommes persuadés que si une œuvre catholique présentoit de tels résultats, les journaux la dénonceroient comme exerçant une dangereuse influence et comme engloutissant la fortune de bien des familles. Mais les protestans, on se gardera bien de réclamer ; on applaudira même à leur zèle. Nous avons bien souvent occasion de remarquer cette différence de procédés.

Une pauvre commune catholique de Westphalie implore la charité des catholiques belges. La petite ville de Rhéda a une paroisse de 1,000 ames, entourée de protestans. Son église, en bois, a été tellement maltraitée par les vents en novembre 1836, qu'on n'y peut entrer sans péril de la vie. Les pauvres paroissiens se recommandent à la générosité de leurs voisins. Le *Journal historique de Liége* recommande cette bonne œuvre à ses abonnés.

Des feuilles estimables de Belgique ont donné la nouvelle suivante qui a été répétée par un de nos journaux :

« M. Troxler, professeur à l'Université de Berne, l'un des plus célèbres philosophes de l'Allemagne actuelle, et qui unit un grand savoir, un amour sincère pour la liberté à un attachement profond aux dogmes de l'Eglise catholique, vient de nouveau d'élever la voix en faveur des catholiques glaronnais, si indignement persécutés par le faux libéralisme. C'est un acte de courage de la part du professeur Troxler, dont la position à Berne, au milieu d'élémens hétérogènes, est aussi désagréable que fausse. »

Nous croyons qu'on sera un peu étonné en Suisse de ce grand éloge de M. Troxler, et surtout de cet *attachement profond* qu'on lui accorde *pour les dogmes de l'Eglise catholique*. M. Troxler est un médecin qu'on avoit fait professeur de philosophie à Lucerne, et qui publia en 1821 un écrit dans le sens le plus avancé du radicalisme Il ne se contentoit pas de déclamer contre la lettre de M. de Haller qui venoit alors de paroître, il prêchoit ouvertement les révolutions et réchauffoit les théories démagogiques de Milton et de Buchanan. Le gouvernement de Lucerne fut très-mécontent de l'ouvrage. Le professeur Troxler fut destitué le 17 septembre 1821, à la majorité de 25 voix contre 8, et son livre fut défendu.

Depuis, il ne cessa de se plaindre et de provoquer l'autorité par des pamphlets et des articles de journaux. Au commencement de 1823, il fit paroître un *Essai sur l'éducation publique*, où il attaque tour à tour la religion et le gouvernement, les Jé-

suites et les professeurs de Lucerne. L'Eglise et l'état, selon lui, conspirent contre l'humanité; l'une et l'autre ont besoin d'être réformés, et l'insurrection contre eux est légale et légitime. Le chanoine Geiger dont nous avons parlé réfuta cet écrit.

Ce Troxler est probablement le même qui est aujourd'hui professeur à Berne. S'il mérite les éloges qu'on fait de lui dans quelques journaux, il faut qu'il ait bien changé sur la route.

Il paroît que M. l'abbé Gillis, ecclésiastique écossais, attaché à l'Eglise catholique d'Edimbourg, est nommé coadjuteur du vicaire apostolique d'Edimbourg. M. Jacques Gillis est un ecclésiastique de beaucoup de mérite. Il a été élevé au séminaire Saint-Sulpice à Paris. Retourné dans son pays, il a exercé le ministère à Edimbourg, et s'est concilié l'estime générale par sa piété et ses talens. Nous avons parlé de lui plusieurs fois, entr'autres à l'occasion d'un voyage qu'il fit en France pour recueillir des aumônes pour l'Eglise catholique d'Edimbourg dont la pauvreté est extrême. Il prêcha pour cette bonne œuvre le 19 avril 1830 dans l'église des Missions-Etrangères devant une assemblée choisie. Il avoit recueilli quelques fonds à Paris et dans les provinces, lorsque la révolution de juillet le força de retourner en Ecosse. Depuis il est encore revenu en France pour chercher des religieuses qui ont établi à Edimbourg le couvent et le pensionnat de Sainte-Marguerite. M. Gillis est le directeur de cette maison qui lui doit tout. Nous avons fait connoître cet établissement qui est une heureuse innovation en Ecosse, où depuis la réforme il n'y avoit plus de couvens. Celui-ci pourra rendre de grands services pour l'éducation des jeunes personnes. Le vicaire apostolique d'Edimbourg est M. André Carruthers, évêque de Cérame, qui a succédé à M. Paterson, mort le 30 octobre 1831 en descendant de chaire.

POLITIQUE.

Il y a lieu de croire que, depuis la prise de Constantine, il est survenu quelque changement d'idées dans l'esprit des hommes d'état qui peuvent avoir de l'influence sur son sort. En effet, les journaux qui leur servent habituellement d'organes, ne tiennent plus le même langage qu'auparavant. Non-seulement ils ont cessé d'être incertains comme ils l'étoient sur la question de savoir si l'Algérie seroit abandonnée ou conservée à la France, mais ils paroissent être d'avis que la nouvelle acquisition nous reste.

Ce n'étoit point ainsi qu'ils s'exprimoient quelques jours avant la prise de Constantine. Comme les opinions étoient débattues et partagées alors entre la paix et la guerre, et qu'on ignoroit encore auquel de ces deux partis on s'arrêteroit, un journal fort attaché au pouvoir et à la dynastie de juillet disoit formellement : «Le rôle de pacificateur ne nous paroît pas convenir à M. le duc de Nemours, et d'après ce qui s'est passé l'année dernière, *c'est une paix après une victoire qu'il faut au prince.*»

Sans nous occuper ici de ce qu'il faut ou de ce qu'il ne faut pas au prince, et que nous croyons assez peu important en comparaison de ce qu'il faut ou ne faut pas à la France, nous nous bornerons à constater que la manière de voir des feuilles ministérielles diffère beaucoup aujourd'hui de ce qu'elle étoit avant la prise de Constantine. C'est à qui maintenant allèguera le plus de raisons pour nous faire retrouver avec Achmet ce que nous avons perdu avec Abd-el-Kader, et personne ne reproduit plus cette question de paix qui devoit être reprise *après la victoire.*

Au milieu de tous les progrès que la révolution de juillet fait faire à notre pays et à ce qu'on appelle notre *raison publi-*

que, il en est un qui nous frappe plus particulièrement que les autres; c'est celui des industries en matière de vol. Jamais on n'a rien vu de pareil et de plus perfectionné dans aucun genre. Ce que les journaux spécialement consacrés à cette sorte d'étude réunissent d'observations chaque jour à ce sujet. est réellement quelque chose de merveilleux. La sphère de l'esprit humain ne cesse de s'agrandir de ce côté-là. Les inventions les plus ingénieuses et les plus raffinées se succèdent continuellement les unes aux autres; et l'on ne sauroit dire où s'arrêtera le perfectionnement du vol, tant ses combinaisons deviennent de plus en plus savantes et variées.

Oui, nous ne craignons pas de le dire cette industrie a pris un essor qui ne permet plus de calculer jusqu'où elle ira. C'est à en tomber à chaque instant de surprise en surprise, quand on entend le récit de toutes les découvertes et de tous les accroissemens de la science du vol. Si quelque chose étonne, c'est qu'on puisse encore garder son manteau sur ses épaules, et ses lunettes devant ses deux yeux. Les anciens Lacédemoniens sont fameux pour avoir excellé dans cet art. Mais s'ils pouvoient revenir, et se présenter aujourd'hui avec ce qu'ils savoient, à l'école de nos moindres voleurs, ils se feroient mettre à la porte comme des ignorans et des incapables. Il n'est pas dans notre pays un apprenti de la profession, qui ne soit mille fois plus Lacédemoinien que leurs meilleurs professeurs de vol.

Depuis environ cinquante ans, nous avons eu en France tout ce que le monde a connu de plus distingué en fait d'entrepreneurs de perfectibilité. Ils ne nous ont pas tenu parole, il est vrai, sur beaucoup de points, et notamment sur la perfectibilité des mœurs, sur la perfectibilité de l'instruction, ni même sur la perfectibilité de la politique. Mais en revanche nous avons la perfectibilité du vol portée à un degré dont on ne croyoit pas que le génie humain fût capable. Ainsi, comme vous voyez, tout n'est pas perdu; nous n'avons été trompés que sur tous les autres points de perfectibilité.

PARIS, 1 NOVEMBRE.

On lit dans un journal du gouvernement : « Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui des nouvelles de Bone du 25 ; ces nouvelles annoncent les rapports du général Vallée, qui ne sont pas encore arrivés à Paris. »

— Le *Morning-Post*, à propos de la prise de Constantine, fait un sombre tableau des conséquences que peut avoir l'occupation d'Afrique pour le commerce et la puissance d'Angleterre. D'après cette feuille de Londres, la cause du roi Charles X a été si vite abandonnée par le gouvernement anglais parce que ce monarque avoit fait la conquête d'Alger. « Le duc de Wellington, dit le *Morning-Post*, prévoyoit bien de quelle immense importance pouvoit un jour devenir pour la France la conquête d'Alger, et, avec sa prudence ordinaire, il prit soin de demander des explications au gouvernement français, quand l'expédition du maréchal de Bourmont se préparoit, et nous avons toujours pensé que l'une des raisons qui ont engagé sa grâce à reconnoître avec tant de précipitation Louis-Philippe, a été que Charles X lui avoit faussé parole à cet égard, et que le roi des barricades mit le plus grand empressement à s'engager à ratifier la promesse faite par son prédécesseur. »

— M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont sera porté, par les royalistes, à Hazebrouck (Nord).

— L'auteur de la charte de 1830, M. Bérard, qui ne fait plus partie de la députation depuis plusieurs années, a tenté d'inutiles efforts auprès des électeurs du collége de Corbeil, qui l'avoient nommé député peu de temps avant 1830. M. Defitte, qui le remplaça à la chambre, n'a plus pour concurrent que M. Dupont (de l'Eure).

— L'*Orléanais* publie une lettre pleine de dignité de M. Henri de la Rocheja-

quelin qui a accepté la candidature au collége *intra muros* d'Orléans.

— M. Nibelle, avocat-général démissionnaire en 1830, est porté comme candidat au collége électoral d'Alençon.

— On nous écrit du Finistère, dit l'*Hermine*, qu'on songe à Châteaulin à nommer M. Rodellec Duportzic père, ancien sous-préfet de cet arrondissement. Ce seroit un choix excellent; M. Duportzic étoit estimé et aimé à Châteaulin pendant qu'il administroit. A Morlaix, ajoute la feuille de Nantes, le candidat royaliste est M. de Saint-Prix, riche et fort honorable propriétaire.

— Les royalistes du collége *extrà-muros* de Montpellier ont adopté pour candidat M. de Larcy, ancien magistrat de la restauration. Ceux du collége *intrà muros* ont choisi M. Durand, fils de l'ancien député de ce nom.

— Beaucoup d'électeurs d'Ussel (Corrèze) ont choisi pour leur candidat M. le vicomte de Sparre, ancien officier de la garde royale.

— M. d'Alès, ancien sous-préfet de Cognac, accepte la candidature royaliste dans cet arrondissement.

— La réélection de M. le duc de Fitz-James paroît assurée, d'après la *Gazette du Languedoc*, au 2e collége électoral de Toulouse.

— On dit que M. Thiers craint de n'être pas réélu à Aix.

— M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides, est de retour à Paris.

— La chambre du conseil a rendu son ordonnance dans l'affaire du *complot royaliste*. Elle a décidé le 28 de ce mois, sur le rapport de M. le juge d'instruction et conformément aux conclusions du ministère public, qu'il *n'y a lieu à suivre* contre MM. Berryer, de Genoude, Walsh, Nettement et de Bousquet. Elle a ordonné la continuation des poursuites contre un sieur Dubuisson, resté inconnu, et qui est l'auteur d'une lettre adressée à madame la duchesse de Berry.

— Le gérant du *National* étoit traduit hier devant la cour d'assises, pour avoir, malgré les inhibitions de la loi du 21 mai 1836, sur les loteries étrangères, annoncé, dans les numéros des 12 et 18 octobre, le prochain tirage, par la voie du sort, des obligations de la ville de Francfort. M. Thevenin a soutenu la prévention.

Me Fenet, avocat du *National*, a invoqué la bonne foi de son client, à l'insu de qui l'annonce en question avoit été publiée. Le tribunal, admettant les circonstances atténuantes, n'a condamné le gérant qu'à 16 fr. d'amende et aux frais.

— Le nommé Dulieux, boulanger, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 6, étoit appelé devant le tribunal de simple police, comme prévenu d'avoir exposé en vente des pains qui n'avoient pas le poids. M. Fouquet, organe du ministère public, a fait remarquer dans son réquisitoire que ce boulanger alloit être condamné pour la treizième fois dans l'intervalle d'une année; que la condamnation à intervenir ne pouvoit être trop sévère, et il a conclu au maximum des peines portées par la loi.

M. Forcade La Roquette, doyen des juges de paix, présidant l'audience, a immédiatement prononcé un jugement conforme à ces réquisitions, et il a en outre adressé ces paroles au ministère public :

« Le tribunal vous invite, M. l'avocat du roi, à signaler le boulanger Dulieux à l'attention de M. le préfet de police, afin que ce magistrat puisse prendre à son égard telles mesures administratives qu'il jugera nécessaire pour la répression d'une suite de contraventions d'autant plus répréhensibles, qu'elles préjudicient généralement à la classe ouvrière. »

— Quelques journaux prétendent que le ministère a le projet, à l'ouverture de la prochaine session, de provoquer une mesure qui rendroit obligatoire la présence de MM. les députés aux séances. On se rappelle que pendant les précédentes sessions la plupart des lois ont été discutées et votées avec un peu plus de la moitié des membres de la chambre, et que, presque toujours, il a fallu suspen-

dre l'ouverture des séances pour atteindre ce pitoyable nombre.

— M. le baron Tupinier, directeur des ports au ministère de la marine, qui étoit en tournée générale pour l'inspection des arsenaux maritimes, vient d'être rappelé à Paris. Les travaux préparatoires pour la réunion des élémens du budget de 1839 sont la cause de ce rappel. M. Tupinier avoit encore à inspecter le port de Toulon et les principaux établissemens de la marine dans le Midi.

— M. Boisselot, gendre et disciple de Lesueur, vient d'être appelé par M. Chérubini à remplir par intérim au Conservatoire la place de professeur laissée vacante par son beau-père.

— Le comte Clément de Ris, ancien sénateur, et membre de la chambre des pairs, vient de mourir.

— En vertu d'une décision de M. le garde-des-sceaux, M. Thomas, conseiller-d'état en service ordinaire, vient d'être attaché au comité de législation et de justice administrative. M. Goupil, auditeur de première classe, attaché jusqu'à ce jour au comité des finances, passe au comité de législation et de justice administrative.

— Le nombre des demandes en exemption d'uniforme pour la garde nationale est considérable.

— Les employés de la division des sciences et lettres au ministère de l'intruction publique ont leurs bureaux dans une maison louée de la rue Bellechasse, dont le bail expire et n'a point été renouvelé. On vient de leur annoncer qu'ils occuperoient provisoirement un des coins de l'immense et nouvel hôtel du quai d'Orsay, sur la destination duquel on n'est toujours pas fixé.

— Le préfet de police a fait afficher un arrêté du conseil général des hospices, exécutoire à dater du 1er novembre. Aux termes de cet arrêté, aucun enfant trouvé ne sera désormais reçu à l'hospice s'il n'a été préalablement dressé par le commissaire de police un procès-verbal de l'abandon.

— Des rapports nombreux avoient annoncé à la préfecture de police la mise en circulation d'un grand nombre de faux billets de banque d'Angleterre dits *banck's-notes*. Un des auteurs de ce crime, le nommé Farié, vient d'être arrêté rue Taitbout, à son domicile, où l'on a saisi une petite caisse carrée d'environ un pied de haut, contenant, dit-on, une quantité de près de deux millions de faux billets.

— On assure, dit le *Courrier de Lyon*, que le jeune Louis Bonaparte, actuellement en Suisse, a obtenu des passeports pour se rendre en Angleterre en passant par Munich, Magdebourg et Hambourg.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 29 et 30 octobre la somme de 438 mille 172 fr., et remboursé celle de 324 mille 500 fr.

— La construction de la nouvelle salle de la pairie qui coûtera cher aux contribuables, et qui aura pendant des années enlevé au public l'une de ses plus agréables promenades, aura également été funeste aux ouvriers. Un de ces malheureux eut, comme on se le rappelle, les deux jambes fracassées, il y a quelques mois, par un éboulement; un autre vient d'être aussi grièvement blessé.

— Voici le relevé, par département, des centenaires décédés en 1835 : dans le département de Tarn-et-Garonne, il en est décédé 14; le Gers, 13; Dordogne, 12; Haute-Garonne, 10; Cantal, 9; dans chacun des départemens suivans: Lot, Nord, 8; Gironde, 7; Isère, Hautes-Pyrénées, 6; Basses-Pyrénées, Vendée, 5; Ardèche, Ariége, Creuse, Loire, Tarn, 4; Lozère, Yonne, 3; Ain, Basses-Alpes, Aveyron, Calvados, Côtes-du-Nord, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Saône-et-Loire, Vienne, Haute-Vienne, 2; Allier, Aube, Aude. Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Inférieure. Cher, Corse, Côte-d'Or, Doubs, Hérault, Marne, Mayenne, Meurthe, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Haut-Rhin, Seine-Inférieure, Var et Vosges, 4. Il n'y en a pas eu dans les 36 autres départemens.

— La fameuse île de Séguin, à Sèvres, sera vendue aux enchères le 14 novembre prochain. On dit que lord Henry Seymour doit en faire l'acquisition pour y créer un haras modèle sur une échelle immense.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Versailles: « Un projet présenté à l'administration par MM. Picard et de Beaupuy, pour l'établissement d'un canal de Paris à Pontoise, est soumis en ce moment à une enquête publique à Versailles et à Pontoise. Une commission nommée par le préfet de Seine-et-Oise se réunira à Versailles, à l'hôtel de la préfecture, le lundi 27 novembre prochain, pour examiner ce projet et les réclamations.

— Du 21 au 28 octobre, il est entré dans le port de Boulogne-sur-Mer 14 paquebots avec 456 passagers; il en est sorti 12 avec 524 voyageurs.

— Il y a quelques jours une voiture alloit à Valenciennes pour y prendre un chargement de charbon. Aux portes de Cambrai, le conducteur répond aux employés de l'octroi qu'il n'a rien à déclarer; la sonde pénètre alors dans une abondante litière. Quel est l'effroi du voiturier et des préposés, lorsqu'un cri perçant se fait entendre. Ils s'empressent de retirer l'instrument; la paille est fouillée, et ils trouvent un enfant de quinze ans blessé à la jambe par l'outil fiscal. Heureusement la blessure n'offroit aucune gravité.

— M. François, ex-conventionnel, vient de mourir à Péronne dans un âge très-avancé.

— Un vieillard de 70 ans, qui travailloit, le 24 octobre, dans une argillière de Monchaux (Calvados), a été écrasé par un éboulement.

— Voilà dix-huit ans bientôt, dit l'*Auxiliaire Breton*, qu'une femme de la commune de Loudun (Gard) fut assassinée et son cadavre enfoui dans un champ voisin de l'habitation de son beau-frère. Les soupçons se portèrent sur celui-ci, et la cour d'assises du Gard le condamna, le 28 février 1820, aux travaux forcés à perpétuité. Il fut conduit au bagne, où il est mort dernièrement, au moment où plusieurs personnes, convaincues de son innocence, cherchoient à obtenir sa grâce. D'après l'*Auxiliaire Breton*, le vrai coupable étoit le mari de la victime, lequel s'étoit servi de faux témoins pour accuser le malheureux Bertrand et lui faire infliger une flétrissure et un châtiment que lui seul méritoit.

— Dans la nuit du 25 au 26 octobre, un des forçats qui se trouvoient dans la voiture cellulaire qui fait le transport entre Strasbourg et Toulon a scié ses fers, pratiqué un trou au-dessus de lui, et est ainsi parvenu jusqu'à l'impériale, d'où il s'est précipité à terre. C'est à Valence qu'on s'est aperçu de son évasion.

— La brigade de Dieulefit (Drôme) vient d'arrêter le nommé Jullien, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour viol sur ses deux filles. Ce malheureux est un des prisonniers qui s'échappèrent, il y a quelques mois, de la maison d'arrêt de Valence.

— François Mazé, ancien domestique, avoit épousé la veuve Lemins, qui avoit cinq garçons en bas âge, tous issus de son premier mariage. Il ne tarda pas à dire à sa femme, qu'il traitoit fort brutalement, qu'il ne vouloit pas nourrir ses enfans. Vers la fin de mars, l'aîné, âgé de neuf ans, entendit un soir, de son lit, son quatrième frère, Jean-Pierre, âgé de trois ans, crier dans le foyer et se plaindre que Mazé lui avoit pressé le ventre avec son pied qui étoit chaussé d'un sabot; mais celui-ci, voyant sa femme revenir de l'étable, ordonna à l'enfant de se taire. Il se tut; le lendemain, souffrant beaucoup, le pauvre petit raconta à sa mère la scène de la veille. Une autre fois, Mazé prit dans ses bras le cadet de ses beaux-fils, et le pressa tellement, que l'enfant tomba dans une maladie de langueur. Ce n'étoit pas assez pour ce forcené, qui avoit résolu de les faire tous

périr. Bientôt l'un d'eux mourut; Mazé, qui l'avoit tué en le foulant aux pieds, chercha à faire croire que sa mort étoit naturelle; mais l'autopsie du cadavre mit l'horrible vérité dans tout son jour. Mazé, qui a comparu le 19 octobre devant la cour d'assises du Finistère (Quimper) a été condamné à la peine de mort.

— Un incendie a éclaté dans la nuit du 16 octobre, dans un moulin à tan, appartenant à M. Venceau, et situé au lieu de Larousse, commune de Chantenay, (Sarthe). La toiture et l'intérieur du bâtiment ont été entièrement consumés. On attribue ce sinistre à la fermentation qui se seroit établie dans une certaine quantité de graine de trèfle amoncelée dans un coin du moulin, avant d'être parvenue à une dessication parfaite.

— On écrit de Mont-Dauphin (Isère) que plus de cent maisons de la petite ville de Guillestre viennent d'être détruites par un violent incendie. Le feu a été mis, dit-on, par suite de l'imprudence d'un habitant qui est allé avec une chandelle dans son magasin à paille faire ce qu'ils appellent de la *mélée* (mélange de foin et de paille). Il paroît que personne n'a péri.

— M. Defontaine, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des études du chemin de fer de Paris à Nantes, de Paris à Bordeaux, et du canal de la Basse-Loire à la Dordogne, est arrivé à Nantes, venant de Bordeaux,

— On écrit d'Angoulême que la tranquillité publique a été troublée un instant à l'occasion de la fête des cordonniers. Des ouvriers de différens corps d'état se sont rassemblés : une dispute s'est engagée avec les compagnons cordonniers, et des paroles on en est venu aux coups; l'autorité a fait alors marcher la troupe qui a bientôt rétabli l'ordre.

— M. Duchâtel, ancien ministre, est arrivé le 25 octobre à Bordeaux.

— Le commerce de Bordeaux se trouve toujours dans un fâcheux état.

— M. Henri Fonfrède, qui paroissoit dégoûté du journalisme, va diriger un nouveau journal à Bordeaux.

— Une feuille de cette ville avoit annoncé qu'un duel venoit d'avoir lieu entre un habitant et un caporal du 37e régiment. Ce fait est heureusement démenti par le général commandant le département de la Gironde.

— L'adjudication du chemin de fer de Bordeaux à la Teste a eu lieu le 26 octobre. Cette entreprise a été concédée à M. Vergez qui n'a demandé que 34 ans, 6 mois et 23 jours de jouissance, tandis que ses concurrens vouloient 48 années et 5 mois.

— L'administration des paquebots-postes du Levant va faire construire à Marseille un canot qui sera mû par la vapeur, et qui servira à transporter, du Frioul, de Pomègue ou de Ratonneau, les dépêches et les passagers jusqu'à la Cannebière.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voilà encore une fois le ballon du général Espartero qui se désenfle. Décidément, la vérification de ses bulletins lui est tout défavorable; c'est son mauvais quart d'heure, et il n'est heureux que quand il compte tout seul. Aussitôt que les autres se mêlent de raconter les faits à leur tour, adieu les victoires :

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Ses exploits de la Retuerta, du 5 octobre, et ceux d'Huerta del Rey, exécutés neuf jours après, lui avoient fourni la matière des deux superbes rapports que les télégraphes de Bordeaux et de Bayonne nous ont servis tout chauds. Les vérifications de ces deux comptes étant arrivés ensuite, voici les erreurs et omissions qu'on y a trouvées :

Le 5 octobre, *don Carlos a livré bataille* et a remporté une victoire complète à Retuerta. Les christinos ont perdu au

moins 1,200 hommes et 300 chevaux. Cette action a été très-vive. La victoire n'a pas été un moment incertaine; et si toute la division d'Espartero ne fût arrivée au secours de Lorenzo, ce dernier n'en auroit pas relevé. La perte des carlistes est évaluée à 400 hommes.

L'affaire de Huerta del Rey n'a pas été plus heureuse pour les christinos. Espartero a été mis dans une complète déroute; sa perte a été fort considérable, et c'est avec beaucoup de peine qu'il est parvenu à se retirer sur Burgos. La preuve qu'il n'est pas content de sa journée. c'est qu'il ne parle de rien moins que de faire mettre en jugement un pauvre général de son armée auquel il reproche d'avoir fait hacher sa cavalerie. Or, quand les chefs ont recours à ces moyens pour se consoler, c'est qu'ils ne sont pas contens d'eux-mêmes; témoin le maréchal Clausel.

Les rectifications qu'on vient de lire sont transmises par la *correspondance d'Espagne*, qui se compose d'un ensemble d'informations recueillies de toutes parts. Ce qui lui donne une grande vraisemblance et un grand crédit, surtout d'après les sévères mesures prises contre les *journaux pour* les empêcher de rien publier sur les opérations de la guerre, c'est que toutes les apparences indiquent réellement que les généraux de la reine ne sont pas aussi heureux sur les champs de bataille que dans les dépêches télégraphiques. A qui fera-t-on croire en effet qu'Espartero ne cesse de mettre les carlistes en déroute et en fuite, quand on le voit chaque lendemain de ses victoires s'arrêter tout court, et lâcher ce qu'il tient pour battre les buissons, sans pouvoir faire plus de *quarante-sept* prisonniers, ni retrouver seulement sa route? Il paroît, au surplus, qu'on apprécie ses exploits à Madrid d'une autre manière que lui; car on s'y tient à chaque instant sur le qui vive, et ses bulletins ne rassurent personne.

Ce qui peut avoir jeté quelque confusion dans les idées sur les mouvemens de don Carlos et sur le projet qu'on lui attribue de repasser l'Èbre, c'est qu'effectivement on voit filer vers la Navarre, par petits corps, des troupes qu'il fait diriger vers cette province. Mais ce sont des recrues, au nombre de cinq à six mille hommes, qu'il a faites dans la Vieille-Castille, et qu'on fait passer dans le nord, probablement pour y remplacer des troupes aguerries qui recevroient ensuite une autre destination.

Charles V a séparé son armée en deux corps principaux. Le premier, qui se trouve placé immédiatement sous ses ordres, paroît se concentrer dans les environs de Soria. L'autre, sous le commandement de Zariategui, tend à se rapprocher de Burgos. Espartero se contente d'observer la marche des carlistes.

— Les Anglais ont pris tranquillement possession du port de Guetaria, dont ils ont renvoyé les christinos. Ils les ont remplacés par une garnison de pur sang anglais, pour être plus sûrs de leur suzeraineté. Une chose que les passions révolutionnaires peuvent seules expliquer, c'est que les christinos regardent la nationalité espagnole comme mieux assurée du côté des Anglais que du côté de don Carlos.

— L'ascendant est tellement acquis aux carlistes dans les provinces du nord, que les christinos n'y ont plus d'abri qu'à Pampelune et dans quelques localités plus ou moins fortifiées où ils vivent perpétuellement en état d'alerte.

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante : « Espartero annonce qu'après avoir rejeté don Carlos sur Quitanar le 15, il marchera le 16 sur Salas, pour empêcher Zariateguy de le rejoindre, le repoussera sur Montes de Oca, et, laissant Lorenzo à sa poursuite, il reviendra sur les traces de don Carlos, qui se dirigeoit sur l'Ebre.

» On écrit de Logrono du 21 que la veille Zariateguy avoit passé l'Ebre à Revenga, et que Lorenzo étoit le 19 à Belorada. Don Carlos étoit le même jour à Santa-Inès, suivi par Espartero. Ces détails sont confirmés par des déserteurs.

» Cabrera avoit toutes ses forces à Arès, pour arrêter Oraa, qui étoit à Castellon de la Plana, le 20, occupé à réunir l'artillerie pour commencer le siége de Cantavieja.

Un violent incendie a consumé dernièrement le joli village d'Albigny au bord du lac d'Annecy (Savoie). Malgré le zèle des pompiers, tout a été la proie des flammes. Beaucoup de familles sont maintenant sans asile et sans ressources.

— On écrit de Portsmouth, le 29 octobre :

« Entre six et sept heures du matin, le feu s'est déclaré à bord du *Coloniste*, bâtiment des Indes occidentales, d'environ 450 tonneaux. L'équipage a débarqué à Portsmouth, mais presque toute la cargaison et le bâtiment sont perdus. A dix heures, le bâtiment n'étoit qu'une masse compacte de flammes. La perte est, dit-on, de 50,000 liv. sterling. »

— Le 27 octobre, une commission de membres des deux chambres a présenté à S. M. le roi de Hollande l'adresse des états-généraux, en réponse au discours d'ouverture. Cette adresse, après avoir payé un tribut d'éloges à la reine qui vient de mourir, constate le bon accord qui existe entre le monarque et les états-généraux, entre le roi de Hollande et son peuple.

— Sir Robert Peel est arrivé le 23 octobre à Munich.

— Suivant les dernières nouvelles d'Odessa, l'empereur de Russie se trouve en ce moment sur le théâtre de la guerre en Circassie.

— On mande de St-Pétersbourg que le grand-duc Michel est de retour en cette ville de son voyage dans les provinces méridionales de l'empire.

Le Gérant, **Le Gresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 45 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 30 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2500 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1157 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 810 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 15 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/8
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2885.

SAMEDI 4 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR L'ORAISON FUNÈBRE
DE M. L'ÉVÊQUE DE NIMES,
PAR M. L'ABBÉ D'ALZON.

Ce n'est pas sans regret, dit l'auteur, qu'il livre au public ce discours composé au milieu des préoccupations les plus douloureuses, et dont la rédaction avoit été nécessairement précipitée; il auroit pu *le remanier après coup, et rendre son œuvre moins imparfaite*, mais il a mieux aimé la donner *avec ses imperfections sans nombre*, c'est ainsi qu'il s'exprime, afin que le public pût prononcer en pleine connoissance de cause entre lui et ses critiques. Ce langage modeste doit prévenir déjà en faveur de l'ouvrage; avant de parler de ce qu'on y a blâmé, donnons une idée du discours.

L'orateur avoit pris pour texte ces paroles de l'*Ecclésiastique : In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum.* Il s'est étonné en commençant qu'on se fût adressé pour cet éloge *à l'un des derniers venus dans le clergé*, au lieu de confier ce soin à quelqu'un des prêtres vénérables qui connoissoient le prélat depuis plus long-temps, et qui sembloient plus en état d'apprécier ses vertus. J'ai consulté, dit M. l'a... d'Alzon, bien moins mes forc... mon cœur, et j'ai compté s... tre, Messieurs. L'auteur ... de peindre la foi ... la ... M. l'évêque de N...

« N'est-ce pa... humble, fe... habituel d... confianc... To...

mission sans bornes à ses décrets, cet abandon absolu à la providence, et d'un autre côté cette ardeur pour le salut des ames, cette charité si grande, cette aménité dans les rapports, qui forment comme le fond de son esprit et de son cœur?... Vous le verrez, tantôt prêtre charitable, travailler avec un désintéressement parfait aux œuvres les plus humbles selon le monde, tantôt évêque des temps primitifs, chargé d'organiser un diocèse au milieu d'obstacles sans nombre, vous admirerez sa force contre les épreuves, sa patience dans les jours mauvais; son inébranlable égalité d'ame dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. »

M. l'abbé d'Alzon parcourt ensuite les principales époques de la vie du prélat. Né d'une famille du parlement de Besançon, M. de Chaffoy fit ses études au séminaire Saint-Sulpice. Au sortir de là, M. de Durfort, archevêque de Besançon, le nomma un de ses grands-vicaires, et le chargea de la haute direction du séminaire. L'abbé de Chaffoy s'acquitta de ce soin avec une prudence au-dessus de son âge. A l'époque de la révolution, il suivit son archevêque dans l'exil. A la mort du prélat, il fut chargé par l'évêque de Lausanne des prêtres français réfugiés dans la plus grande partie de la Suisse, et ... des sacrifices pour les faire ... On assure qu'il rentra une ...tement en France pour as... mourant, mais il ne revint ... sa patrie qu'a... ; c'étoit à l'épo... i l'auteur justi... dinaire prise par ... es évêques légi... ajoute :

« Le pontife alla même plus loin, et dans sa profonde intelligence de l'esprit de l'Eglise, réalisant ce que saint Augustin avoit autrefois proposé pour les Donatistes, il permet que les évêques schismatiques, après avoir fait leur soumission, continuent à régir les églises usurpées par eux. Je blâmai d'abord, nous répétoit souvent notre vénérable prélat, une pareille concession; j'ai depuis reconnu par les résultats combien le pape avoit agi avec prudence. Mais il falloit, pour rendre son calice plus amer, que l'archevêque constitutionnel de Besançon refusât constamment de reconnoître l'autorité du Saint-Siége, et persévérât dans sa séparation avec l'Eglise. Pour lui, il comprit sa position, et évitant avec soin ce qui pouvoit marquer une opposition systématique, il se tint toujours à l'écart. Vainement l'archevêque *intrus* le fit-il solliciter d'accepter le titre de chanoine qu'il avoit autrefois. M. de Chaffoy, à qui la rapacité révolutionnaire avoit à peine laissé quelques débris de son ancienne fortune, fut toujours ferme dans son refus. »

Ces renseignemens, il faut le dire, sont tout-à-fait inexacts. Jamais Pie VII n'a permis que les évêques constitutionnels, même après leur soumission, *continuassent à régir les églises usurpées par eux*. Il n'y en a pas un seul exemple, et M. de Chaffoy n'auroit certainement pas approuvé une si énorme concession. A la vérité des évêques constitutionnels furent institués pour différentes églises, mais aucun ne le fut pour l'église qu'il avoit usurpée. On les changea tous de siéges, et on affecta même de les envoyer très-loin. Ainsi M. Primat, qui s'étoit installé comme évêque à Lyon, fut envoyé à Toulouse. M. de Saurine, de son siége usurpé d'Oleron, passa à Strasbourg; M. Becherel alla de Coutances à Valence, et M. Lecoz de Rennes à Besançon. Ce dernier ne fut point *intrus* à Besançon; il étoit intrus à Rennes, mais il fut canoniquement institué à Besançon. Il paroît que M. l'abbé d'Alzon a cru que ce prélat étoit évêque constitutionnel à Besançon avant le concordat; c'est une erreur. Les évêques constitutionnels qui résidèrent à Besançon avant le concordat furent les sieurs Seguin et Demandre.

L'auteur de l'oraison funèbre a peint M. l'abbé de Chaffoy donnant son temps à l'administration des hospices de Besançon, étudiant la vie de saint Vincent de Paul, apprenant de lui la direction des religieuses pour lesquelles il composa un ouvrage sous le titre d'*Analyse*, formant un établissement de pieuses filles pour les écoles de campagne, réunissant des dames de charité pour visiter les pauvres, témoignant surtout un tendre intérêt aux enfans abandonnés. Vingt ans de sa vie se passèrent dans ces travaux.

Lorsque, sous la restauration, l'évêché de Nîmes fut rétabli, M. de Chaffoy fut proposé comme le plus capable de gouverner ce diocèse. M. l'abbé d'Alzon croit même que M. de Chaffoy avoit été d'abord destiné pour Besançon, mais qu'il refusa. Nous avouons que le fait nous paroît peu vraisemblable. M. de Pressigny avoit été destiné dès l'origine pour Besançon, et sa qualité d'ancien évêque et d'ancien ambassadeur à Rome l'appeloit tout naturellement à un grand siége. On remarqua qu'à l'époque du concordat de 1817, on ne nomma aux archevêchés que des prélats déjà évêques.

L'arrivée de M. de Chaffoy à Nîmes fut marquée par des transports de joie. Il mit de suite la main à l'œu-

vre. Il forma un grand et un petit-séminaire, il appela des missionnaires à Nîmes, il établit en outre des missions diocésaines, il parcourut son diocèse avec activité, il ralluma dans son clergé le zèle sacerdotal, il invita tous les ans ses prêtres à des retraites ecclésiastiques, il forma dans sa cathédrale un cours modèle de catéchismes, etc. L'orateur suit ainsi le prélat dans les principaux détails de son administration. Il montre sa sagesse, son zèle, sa charité. Mais à la fin l'âge se fit sentir. Le prélat étoit à Beaucaire, et alloit commencer la messe, lorsqu'il éprouva une première attaque. Il y survécut trois ans, afin, dit l'orateur, qu'il pût donner à son clergé des règles synodales, préparer aux vétérans du sacerdoce des ressources contre les infirmités, établir des conférences ecclésiastiques :

« L'affoiblissement de ses facultés physiques sembloit devoir diminuer les puissances de son ame, il ne servit qu'à en *faire éclater* l'égalité, la force et la patience. Rendez témoignage à mes paroles, et vous qui l'avez approché pendant ces deux années d'infirmités, et vous à qui il rendoit le service si aisé, et vous qui alliez lui demander des lumières sur les difficultés qui entravoient vos fonctions, et vous qu'il appeloit à ses conseils, et vous surtout qui, semblables à ces guerriers qu'on voit dans les combats faire à leurs princes un rempart de leurs corps, détournâtes sur vous les traits du mécontentement, et même de la calomnie, afin de l'en préserver. »

Nous croyons savoir à qui l'orateur fait ici allusion ; il parle aussi à mots couverts d'un objet qui occupa beaucoup le prélat dans ses derniers momens :

« Il poursuivoit sans relâche les affaires les plus pénibles de son administration. Vainement les membres les plus influens de son conseil veulent-ils le détourner de frapper un grand coup. Messieurs, leur dit il, je suis prêt à paroître devant Dieu, un seul point de mon administration me trouble; je veux écouter le cri de ma conscience avant de me présenter au tribunal suprême. Et lorsqu'après avoir tout conduit avec cette paternelle bonté qui étendoit le voile de la charité sur ceux qu'il croyoit le plus coupables, au moment où il eût eu besoin des secours de l'autorité extérieure, cette même autorité, par des motifs que je n'examine pas, loin de le seconder, le contrarie. Il convoque extraordinairement son conseil. Ecoutez, mes frères, les paroles d'un vieillard qu'on disoit dépourvu d'énergie : Messieurs, dit il, je vous ai convoqués pour vous consulter, non sur le fond, mais sur la forme d'une lettre qu'on va vous lire; ma conscience seule l'a dictée; après tout, je connois le chemin de l'exil, et s'il le faut, je le reprendrai encore.

» Voilà ce que lui inspiroit sa foi en même temps que sa charité tempéroit toutes choses, et certes, qui sut plus que lui se prêter à tout désir qui ne contrarioit pas les lois de l'Eglise? Vous le savez, les dernières paroles qu'il adressa à son clergé réuni autour de lui après la retraite pastorale, ont été des conseils de modération, de prévenance et de charité envers les organes du pouvoir civil. Cependant on lui annonce que les peines qui, depuis quelque temps, fatiguoient sa pensée sont à leur terme, et qu'au moment où l'on pouvoit craindre une fâcheuse collision, tout étoit heureusement apaisé. Ah! mon Dieu, s'écrie-t-il, je puis mourir maintenant. Dieu l'exauça : à onze heures du matin il avoit adressé au ciel sa prière, à quatre heures du soir une troisième attaque l'avoit frappé. »

M. l'abbé d'Alzon a bien fait connoître le respectable prélat, son esprit de douceur, de sagesse et de charité. Ce discours, bien qu'écrit rapidement, offre du mouvement et

de l'intérêt. Il est plein de pensées de modération et de douceur, et cependant il a été jugé avec une grande sévérité. Il paroît qu'à Nîmes il y a eu une espèce de soulèvement contre le discours; on l'a attaqué dans les journaux et dans les salons. Les protestans y ont vu presque une déclaration de guerre. Et pourquoi cela? Parce que l'orateur, en parlant du séjour de M. de Chaffoy en Suisse, s'étoit échappé à dire qu'il avoit conquis l'estime universelle dans un pays peuplé d'*hérétiques*. Ce mot d'*hérétiques* a révolté la susceptibilité protestante, et a jeté de la défaveur sur tout le discours. On a voulu y voir ce qui n'y étoit pas. M. l'abbé d'Alzon s'étoit cependant efforcé de prévenir de fâcheuses interprétations : *Gardez-vous de croire*, avoit-il dit, *que je vienne ici faire entendre des paroles amères*. Il avoit loué partout avec effusion la charité du prélat, son esprit de modération, de conciliation, de douceur. N'importe, un mot a effacé tout cela, et les protestans de Nîmes se sont indignés qu'on appelât *hérétiques* leurs frères de Suisse. Il paroît qu'on est fort chatouilleux dans ce pays.

Plus loin, un autre passage a encore déplu. M. l'abbé d'Alzon avoit dit :

« Rappellerai-je maintenant cette époque sinistre où les catholiques indignés des vexations de tout genre qu'on leur faisoit subir, sembloient enfin avoir pris le parti de résister à l'oppression par la force des armes? Vous montrerai-je les représentans de la force matérielle, reconnoissant leur impuissance morale, rendre comme malgré eux un hommage éclatant à la religion, invoquer le puissant ascendant du pontife sur les esprits, le supplier d'aller apaiser une irritation dont *les conséquences pouvoient* être affreuses? Vous le vîtes se diriger vers le lieu du rassemblement, faire entendre sa voix si persuasive, et obtenir une soumission qu'il eût fallu peut-être encourager davantage. Vous le vîtes encore, lorsque l'autorité ne se sentant pas la force de protéger la liberté des cultes, nous força de renfermer dans nos églises ces signes vénérés, se prosterner au pied de cette même croix, et répondre aux consolations qu'on vouloit apporter à sa douleur augmentée de toute la douleur de ses enfans, par ces seules paroles: *Consummatum est.* »

On a trouvé mauvais que l'orateur eût rappelé ces souvenirs, quoiqu'assurément il n'y ait rien là de violent ou d'amer, et que l'orateur eût pu caractériser avec plus d'énergie des actes arbitraires et empreints d'intolérance. Comment ceux qui ont montré si souvent l'oubli de toute modération veulent-ils prescrire aux autres tant de retenue? Ils n'avoient guère, ce semble, le droit d'être si difficiles.

Dans une courte préface, M. l'abbé d'Alzon se plaint de la sévérité avec laquelle on a apprécié son discours, et explique ce qui a été mal interprété. Il proteste contre toute allusion fâcheuse de sa part envers les protestans, qui peut-être conviendront à la fin qu'on avoit fait en cette occasion beaucoup de bruit pour peu de chose.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — La cérémonie indiquée par M. le cardinal vicaire a eu lieu le dimanche 15 octobre. Le Saint-Père se rendit ce jour-là à Sainte-Marie-Majeure, où se trouvoient les cardinaux et prélats ainsi que le chapitre et le clergé de la basilique. Après les litanies de la sainte Vierge, Sa Sainteté entonna le *Te Deum* et donna la bénédiction du saint Sacrement. Les mêmes actions de grâces

eurent lieu dans les deux autres basiliques patriarcales et dans toutes les églises paroissiales, où les fidèles se portèrent en grand nombre pour gagner l'indulgence plénière.

Le lendemain lundi, le Saint-Père assista, dans la basilique du Vatican, à la messe solennelle de *Requiem*, chantée par M. le cardinal Barberini, et où se trouvoient aussi les cardinaux, la magistrature romaine et les colléges des prélats. Sa Sainteté fit l'absoute. Le même service a été célébré dans les basiliques et les paroisses.

Le dimanche 22, on devoit célébrer avec appareil, dans l'église Saint-Pierre, la béatification du vénérable serviteur de Dieu, Jean Massias, frère convers de l'ordre de Saint-Dominique, né à Rivera, dans le royaume de Castille, le 2 mars 1585, mort en odeur de sainteté le 4 novembre 1642, à Lima, au Pérou. L'héroïsme de ses vertus avoit été reconnu et déclaré par Clément XIII le 2 février 1762.

Le dimanche 29, on devoit célébrer dans la même église une autre béatification, celle du vénérable serviteur de Dieu Martin de Porrès, profès du tiers-ordre de Saint-Dominique, né à Lima le 9 décembre 1579, mort le 3 novembre 1639.

L'abbé Ange Uggeri, antiquaire distingué, est mort dans la nuit du 11 octobre 1837. Il étoit né le 14 avril 1754 à Gerra, près Pizzighittone, forteresse de Lombardie. Il s'appliqua aux arts et à l'antiquité, sans négliger les études du sacerdoce dont il s'occupa de bonne heure, et qu'il continua dans un âge plus avancé. Des prix qu'il remporta dans diverses académies et des constructions importantes qu'il dirigea dans plusieurs villes d'Italie, lui donnèrent la réputation d'un habile architecte. Il s'attacha surtout à l'archéologie, et écrivit beaucoup sur les édifices de Rome ancienne et de ses environs. Il étoit de plusieurs académies, et lié avec Canova, Agincourt, Zoega, les trois Visconti, Rossi, etc. Léon XII le choisit en 1825 pour secrétaire de la commission créée par le pontife pour la réédification de l'église Saint-Paul. Uggeri étoit en relation de lettres avec les princes de la maison royale de Saxe et avec d'autres personnes distinguées qui estimoient son caractère et son talent. Religieux, désintéressé, charitable, il est mort pauvre. C'est la commission pour la reconstruction de l'église Saint-Paul, qui fait les frais de ses funérailles.

PARIS. — La lettre suivante insiste avec force sur un motif que nous n'avons fait qu'effleurer en parlant du projet d'établir une poudrière au Mont-Valérien. L'auteur de la lettre, plus recommandable encore par ses sentimens religieux que par son nom et son rang dans la société, combat le projet au nom de la religion et de l'humanité. La considération si puissante qu'il fait valoir devroit suffire pour faire renoncer à l'idée d'établir une poudrière auprès des cendres de tant de morts :

« Monsieur le rédacteur, l'article du numéro du 19 octobre, dans lequel vous parlez du projet du gouvernement d'établir une poudrière sur le Mont-Valérien, aura causé sans doute une pénible surprise à tous ceux qui se plaisoient à conserver l'espérance qu'un jour la croix se relèveroit sur cette sainte montagne; mais il est surtout un certain nombre de familles qui n'ont pu le lire sans une profonde douleur. Ces familles, ce sont celles qui ont déposé dans ce lieu les précieux restes de parens chéris. Vous le savez, Monsieur, le cimetière du Mont-Valérien n'est point un cimetière ordinaire. La piété seule portoit à le choisir

pour dernière demeure, et l'on peut dire hardiment, que tous les morts qu'il renferme, appartiennent à des familles chrétiennes. La plupart d'entre eux ont été pendant leur vie de fidèles adorateurs de la croix. Ils ont demandé eux-mêmes à reposer sous son ombre et à côté des cendres de leurs frères qui avoient la même foi et les mêmes espérances.

» Cette pensée a adouci leurs derniers momens. N'est-ce pas assez que la croix qui devoit veiller sur leur dernier sommeil ait été renversée, qu'ils soient privés aujourd'hui des prières que de nombreux pélerins offroient au ciel près de leurs tombeaux? Faut-il encore que l'on prépare des instrumens de mort à la place qu'occupoit naguère cette croix, symbole de paix et d'amour; que les juremens et les blasphèmes, peut-être, des soldats qui y seroient casernés, remplacent les chants sacrés qui s'y faisoient entendre autrefois, et qu'une fille ne puisse aller prier sur la tombe de sa mère, sans s'exposer à être insultée?

» Non, Monsieur le rédacteur, un tel projet ne sauroit s'exécuter, et, si l'on osoit le tenter, je ne doute pas qu'un *tolle* général ne s'élevât pour le flétrir comme il le mérite. Bien des voix se joindroient à la mienne pour demander que l'on respecte au moins l'asile des morts.

» Agréez, etc.

» UN DE VOS ABONNÉS. »

On célèbre tous les ans dans l'église Saint-Sulpice, le dernier dimanche d'octobre, une fête dite de la Réparation, en mémoire d'un vol sacrilége qui eut lieu dans cette église à la fin d'octobre 1665. Cette fête, qui est très-solennelle, a eu lieu dimanche dernier; M. l'abbé Dupanloup, grand-vicaire et supérieur du petit-séminaire, prononça le soir un fort bon discours sur les expiations en général et sur celle-ci en particulier.

Il paroît que les protestans sont appelés à recueillir le triste héritage du primat des Gaules. Chatel vient de conseiller à tous ses adeptes dont les églises se trouvent fermées par ordre du gouvernement, d'appeler parmi eux des ministres protestans. On assure que les partisans de l'église française de Boulogne viennent de recourir à ce moyen qui ne peut qu'être funeste à la population de cette commune. La grande majorité de ses habitans vient d'adresser la pétition suivante à Louis-Philippe.

« Sire, les soussignés, habitans de la commune de Boulogne, près Paris, ont l'honneur d'exposer que les sectaires de l'église française s'agitent, en désespoir de cause, pour appeler parmi nous un ministre protestant, en remplacement du sieur Heurtault, dont l'église se trouve fermée par ordre du gouvernement.

» La presque totalité des habitans de Boulogne repousse avec énergie cette prétention affligeante d'une très-foible minorité, qui cherche à établir un temple protestant au milieu d'une population catholique. Elle espère qu'elle n'aura pas la douleur de voir que votre gouvernement autorise à Boulogne une succursale protestante, qui seroit pour cette commune une source de divisions dans les familles déjà agitées pendant plusieurs années par l'église française. »

(*Suit un grand nombre de signatures.*)

Nous souhaitons que cette pétition ait quelque succès. Il est déplorable de voir le protestantisme nous envahir ainsi de toutes parts, et des gens ignorans ou passionnés passer d'une religion à l'autre par caprice et par humeur, et changer de croyance comme on change d'habits. Il est bien clair qu'au fond ils n'ont pas de croyance. Triste état d'une société où l'on traite avec cette légèreté la chose la plus grave!

Un nouveau vol sacrilége a eu lieu dans le diocèse dans la nuit de

samedi à dimanche. Des voleurs ont brisé une porte de l'église de Chatou, entre Nanterre et Saint-Germain-en-Laye. Ils ont forcé le tabernacle et enlevé le ciboire; le saint Sacrement n'y étoit pas, M. le curé ayant pour usage de le déposer chez lui.

Depuis le concordat de 1802, le diocèse du Mans a déjà eu quatre évêques, trois ont payé successivement le tribut à la nature, M. de Pidoll, M. de la Myre et M. Carron. Leurs cendres étoient dispersées en différens lieux. M. l'évêque actuel a résolu de les réunir dans le caveau de la cathédrale. Il vient de publier à ce sujet un mandement sous la date du 25 octobre Après des réflexions générales sur les honneurs dûs à la cendre des morts et sur ce que le christianisme a ajouté sur ce point aux coutumes des peuples et aux vœux de l'humanité, le prélat poursuit ainsi:

« Nous voyions avec une profonde douleur, que nos trois derniers prédécesseurs, qui nous honoroient de leur confiance et dont nous avions partagé les travaux, étoient, le premier, au rang de ceux qui avoient été ses chanoines; le second, dans un cimetière de campagne, et le troisième, dans le cimetière du Mans, qui est maintenant abandonné et sera bientôt livré aux usages profanes. Il ne pouvoit y avoir de difficulté réelle que pour ce dernier, décédé il n'y a guère que quatre ans: nous avons sollicité et obtenu du roi, la permission de l'exhumer avec les précautions convenables, et de le transférer dans le caveau de la cathédrale, destiné à la sépulture des évêques. Nous avons fixé cette lugubre cérémonie de concert avec M. le préfet de la Sarthe, au 9 novembre de la présente année. Déjà, vous le savez sans doute, nous avons annoncé que chaque année nous célébrerions pendant notre vie, un service solennel, le 27 août, jour où ce digne pontife fut arrêté soudainement dans cette carrière apostolique qu'il ne faisoit pour ainsi dire que commencer, qu'il parcouroit avec un zèle si énergique et devoit naturellement continuer long-temps après nous: vous n'ignorez sûrement pas davantage que, conformément aux usages de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises catholiques, nous avons statué qu'un service anniversaire seroit célébré dans notre cathédrale, à perpétuité, le 9 novembre, pour tous les évêques et les chanoines du Mans, morts jusque là.

» Nous avons l'espoir d'obtenir les restes de M. de la Myre; ceux de M. de Pidoll sont à notre disposition: notre intention est de faire alors la translation de ces trois prélats en même temps, de les placer, selon leur rang, dans le lieu souterrain destiné à cette fin; et il semble que nous ne pouvions choisir un jour plus convenable que celui qui est destiné à prier pour eux. »

En conséquence, la translation des restes de MM. de Pidoll, de la Myre et Carron aura lieu avec solennité le 9 novembre. Toutes les cloches de la ville annonceront la cérémonie. Le corps de feu M. Carron, qui repose dans l'ancien cimetière du Mans, sera exhumé de grand matin. Le clergé des paroisses, les séminaires et les écoles sont convoqués à la cathédrale pour huit heures; on ira chercher le corps au cimetière pour le conduire à la cathédrale où M. l'évêque célébrera la messe. Tous les ecclésiastiques du diocèse sont invités à se joindre à la cérémonie, autant qu'ils le pourront, ou du moins à s'y unir de prières.

La seconde retraite ecclésiastique du diocèse de Verdun s'est ouverte le 13 octobre, ainsi que nous l'avions annoncé. 150 prêtres y assistoient. C'est donc en tout 390 prêtres qui, dans un diocèse où l'on en compte à peine 400, auront pris part à ces pieux exercices. Comme la première, cette seconde retraite a été couron-

née d'un plein succès. Simples, mais animées de cette onction touchante et de cette force irrésistible que la foi donne à l'orateur sacré, les paroles de M. l'abbé Besnoin ont trouvé de l'écho dans tous les cœurs.

Immédiatement après la cérémonie de clôture, M. l'évêque au nom de son clergé, exprima à M. Besnoin la reconnoisance dont tous étoient pénétrés pour l'homme apostolique qui venoit de leur retracer avec autant de vérité que de mesure, l'éminente dignité du sacerdoce chrétien, et surtout les grands devoirs qu'il impose. A ces éloges mérités, le prélat ajouta l'expression particulière de la satisfaction qu'il avoit éprouvée de voir réunis près de lui ses frères, ses amis, et comme il se plaisoit à le répéter, ses enfans de prédilection. Véritable réunion de famille, heureuse de se trouver sous les yeux d'un père, la pieuse assemblée s'est retirée pleine d'une nouvelle vénération pour son chef, et animée du désir de seconder ses efforts pour l'avancement de la foi et l'accroissement de la religion dans le diocèse.

On conserve dans le diocèse de Coutances la mémoire d'un bon prêtre, Thomas Elie, né à Biville, au commencement du XIIIe siècle, et mort au château de Vauville, le 19 octobre 1257, ayant été quelque temps aumônier de saint Louis, puis curé de Saint-Maurice. On célèbre tous les ans le 19 octobre l'anniversaire de sa mort. Nous avons parlé d'une semblable cérémonie dans le numéro du 15 février 1822, tome XXXI. Cette année, il y a eu aussi un grand concours à Biville. M. Guillebert, curé des Pieux, célébra la messe, et M. Marais, curé de Virandeville, prêcha sur le culte des saints.

Peu après la mort de Thomas Elie, des informations avoient été commencées par l'évêque de Coutances de ce temps-là, sur ses vertus et sur les miracles attribués à son intercession. Ses restes ont été sauvés pendant la révolution par un prêtre du pays, l'abbé Lemarié. Ils furent reportés en 1803 dans le tombeau placé au milieu du chœur de l'église de Biville. Cette église continue d'être visitée par les fidèles, et on a fait des démarches pour suivre à Rome la béatification du vénérable prêtre.

Le 18 octobre, les ouvriers employés au carrelage d'une chapelle de l'église Saint-Matthieu, à Montpellier, trouvèrent en soulevant une dalle un tombeau qui renfermoit le squelette d'un prêtre encore revêtu de partie des ornemens sacerdotaux. On glosa sur cette découverte, et on y ajouta, comme il arrive souvent, des circonstances extraordinaires. Selon les uns, on avoit trouvé un évêque en crosse et en mitre, et dont le corps étoit parfaitement conservé. D'autres vouloient que ce fût un religieux dominicain déposé là par ses confrères pour quelques méfaits. Ces bruits attirèrent la foule. On descendit dans le caveau; un lambeau d'aube, pris par une femme, fut mis en pièces et partagé comme une relique. Il ne resta bientôt plus rien des ornemens qui couvroient le corps. Enfin, on fit évacuer l'église et on ne la rouvrit que quand le tombeau eût été scellé de nouveau.

Le *Courrier du Midi* qui rapporte ce fait, dit qu'on a reconnu que le tombeau étoit celui de l'abbé B., chanoine et aumônier de madame de M., mort il y a vingt ou vingt cinq ans. Il avoit été inhumé secrètement dans l'église, malgré le décret du 23 prairial an XII ; mais il paroît que cela est arrivé plusieurs fois à Montpellier sous Bonaparte. On conduisoit ostensiblement le corps au cimetière, et la nuit on le transportoit dans les anciens tombeaux de la paroisse.

Il semble que l'insulte faite à la croix à Angoulême excite les fidèles à réparer ce scandale en rendant des honneurs à la croix. Les plantations de calvaires se multiplient davantage depuis quelque temps. On vient d'en bénir un à Fins, près Péronne. Un vicaire de cette ville y a prêché, et un grand concours des villages voisins a donné plus d'éclat à la cérémonie.

Le dimanche 20 octobre, à Marseille, le saint Sacrement passoit devant le corps-de-garde des Allées ; le poste prit les armes, et deux soldats, suivant l'ancien usage, se détachèrent pour escorter le cortége. C'est très-bien, dit la *Gazette du Midi ;* mais pourquoi dans le même temps le marteau des ouvriers retentissoit-il sur les murs de la nouvelle halle des Capucins? Honorer le saint Sacrement, et violer ouvertement le précepte de la sanctification du dimanche, c'est une inconséquence.

La distribution des prix aux écoles chrétiennes de Marseille, qui n'avoit pu avoir lieu à l'époque accoutumée à cause de l'invasion du choléra, s'est faite le samedi 26 avec un grand concours. La séance étoit présidée par M. Loubon, adjoint du maire, qui a prononcé un discours où il a fort bien parlé de l'abbé de La Salle, de son institut, du zèle des Frères pour l'instruction des enfans, et surtout de leur dévoûment tout récent, quand ils se sont offerts pour servir les cholériques. M. l'adjoint a fort exhorté les enfans à bien profiter des leçons et des exemples de leurs pieux instituteurs.

Le doyen des prêtres de la Belgique, et peut-être du monde catholique, vient de mourir. M. Jean-Benoît de Schoesitter, curé de Moerzèke, diocèse de Gand, est mort le 27 octobre, à l'âge de 102 ans 4 mois et 8 jours. Ce respectable centenaire, qui a conservé jusqu'à la fin l'usage de toutes ses facultés, étoit né à Hamme le 18 juin 1735. En 1763, il fut nommé vicaire de Moerzèke, paroisse voisine de Hamme, et le 17 août 1780, il fut pourvu de la cure. Pasteur plein de droiture et de douceur, il montra son courage pendant les jours mauvais de la grande révolution, et ne cessa d'administrer sa paroisse au risque de sa vie. C'étoit un père au milieu de sa famille. Il resta toujours simple succursaliste. Léopold lui avoit donné la croix de son ordre.

POLITIQUE.

Le *Journal de Francfort*, qui passe pour recevoir des communications du cabinet de Saint-Pétersbourg, dit que le bruit d'un mariage entre M. le duc de Bordeaux et une fille de l'empereur Nicolas n'est guère probable, et que la conversion de la princesse est impossible.

Nous avouons que nous pensons, comme le *Journal de Francfort,* que l'alliance en question est peu vraisemblable. Certainement M. le duc de Bordeaux n'épouseroit pas une princesse qui ne seroit pas catholique ou qui n'embrasseroit pas cette religion. Il ne voudroit pas donner un exemple inoui chez les Bourbons avant ces derniers temps. Mais peut-on espérer que l'empereur Nicolas, avec ses préventions contre les catholiques, préventions encore augmentées par l'insurrection de la Pologne et par la part qu'y ont prise quelques membres du clergé, consentît à ce que sa fille se fît catholique? Les princesses russes qui se sont mariées en Allemagne n'ont point abandonné pour cela la religion grecque. C'est une règle que la cour de Russie s'est faite, peut-être autant par politique et par fierté que par esprit de religion. Il n'est pas probable qu'elle s'en départît aujourd'hui que le souverain est mal disposé pour les catholiques.

Par une multitude de décisions admi-

nistratives et judiciaires, rendues invariablement depuis le commencement de notre première révolution. il a été statué chaque fois que l'occasion s'en est présentée, que tout esclave des colonies qui mettoit le pied sur la fameuse terre libre de France se trouvoit par là même affranchi de plein droit, et n'avoit plus de maître que lui-même. Ce qui a été constamment reconnu et décidé sur cette matière en faveur des nègres, ne fait point loi pour les hommes libres de l'Espagne constitutionnelle, ou du moins pour ceux qui sont soupçonnés de ne pas appartenir de bon cœur au gouvernement de Marie-Christine. Maîtres ou serviteurs, ils ont tous à subir indistinctement dans notre pays le sort qu'on veut leur faire. On les cantonne et on les parque, les uns dans les prisons, les autres dans des dépôts de suspects; et pour peu qu'ils aient l'air d'en vouloir bouger, la police et la gendarmerie sont là pour redresser leurs idées sur le régime libéral de France. C'est ainsi que six Espagnols, dont trois domestiques, qui ont échappé dernièrement à la fureur de la populace dans l'île de Majorque, étant venus chercher un refuge dans nos provinces du midi, se sont vus dispersés dans quatre villes différentes de l'intérieur, pour y subir la surveillance d'usage en pareil cas, et les arrêts de rigueur inhérens à notre système de bon voisinage.

Toutefois, nous avons conservé à leur égard quelque chose de la législation libérale adoptée par rapport aux nègres. Les trois domestiques espagnols dont nous venons de parler se sont trouvés affranchis aussi par suite de cette affaire; mais ils n'ont été affranchis que de leur service et de leurs devoirs à l'égard de leurs maîtres, c'est-à-dire qu'on les en a séparés violemment et contre leur gré, par un intervalle de cinquante lieues, afin de les faire mourir plus sûrement de chagrin et de misère. Ainsi, voilà trois malheureux étrangers qui n'ont contre eux *que* le désavantage d'appartenir à l'*Espagne constitutionnelle* et libérale, et qui se voient condamnés à gémir en France de ce qu'ils ne sont pas nègres. S'ils étoient esclaves, notre généreux régime les affranchiroit; mais comme ils sont libres, il veut absolument qu'ils soient traités en esclaves.

Voici une chose qui surprend beaucoup les journaux de juillet, de la part de l'empereur de Russie : il fait exécuter des travaux immenses jusque dans le cœur de la Pologne et à l'embouchure de la Vistule, comme s'il s'agissoit, disent-ils, de mettre une frontière sur le pied de défense le plus formidable, comme s'il avoit à se méfier d'une puissance du dehors qui lui causeroit les inquiétudes les plus sérieuses, ou qu'il voudroit réduire à l'impossibilité de rien entreprendre contre lui.

Ce qui nous surprend à notre tour de la part de ces mêmes journaux, c'est qu'ils trouvent parfaitement bon et sage que le gouvernement de juillet se tienne abrité derrière les lois de septembre, et qu'il les fasse servir à mettre ses ennemis dans l'impossibilité de rien attendre ni espérer de meilleur que ce qu'ils ont; car la défense d'exprimer des vœux et des espérances contraires à sa stabilité s'y trouve formellement articulée. Eh bien, l'empereur de Russie fait dans son genre ce que notre législation de septembre a fait dans le sien. Seulement, au lieu de décrets ou d'ukases pour empêcher les gens d'espérer, il élève de bonnes fortifications qui les avertissent de prendre garde à eux, et de ne pas former de vœux téméraires de la nature de ceux que les forteresses de Pologne sont destinées à réprimer, le cas échéant.

Tout bien considéré donc, les mesures de l'empereur de Russie ne diffèrent de nos lois de septembre que par la forme; car ce n'est, en réalité, qu'une autre manière de faire la guerre à l'espérance. Seulement, si l'on nous donnoit à choisir entre les deux systèmes, celui des forteresses nous paroîtroit peut-être moins gênant que l'autre pour la liberté de

penser et d'écrire. Et en tout cas, il a le mérite de n'obliger l'empereur de Russie à violer ni promesses de charte, ni promesses de juillet, ni promesses d'aucun mois de l'année.

PARIS, 3 NOVEMBRE.

Les journaux ministériels publient aujourd'hui des dépêches adressées par le général Valée au président du conseil et au ministre de la guerre. Ces dépêches datées de Constantine le 20 octobre, ne contiennent pas encore le récit officiel du siége.

Par sa lettre au président du conseil le général annonce que le calme continue à Constantine ; que les habitans, abattus par leur défaite, se soumettent sans difficulté aux mesures prescrites par l'autorité française, et que beaucoup de fuyards ont demandé et obtenu la permission de rentrer dans leurs foyers. L'approvisionnement des marchés se fait régulièrement, et l'armée peut acheter journellement ce qui est nécessaire à sa subsistance. Plusieurs cheïks se sont engagés à fournir les bestiaux nécessaires pour les distributions de viande. L'un d'eux a déjà livré 180 bœufs, et il promet d'en amener encore. « J'ai cru, continue le général Valée, devoir récompenser son dévoûment en lui donnant un *bournous*, et j'en distribuerai par la suite aux chefs des tribus qui se rallieront à nous. Vous savez, monsieur le comte, que le *bournous* rouge ou noir est le témoignage de satisfaction que les chefs donnent dans ce pays à leurs adhérens, et je suis informé qu'Achmet vient d'en distribuer à tous les cheiks qui ont suivi sa fortune. »

Le paiement des fournitures faites à l'armée sera jusqu'à nouvel ordre effectué par la ville de Constantine. Dans la crainte de voir bientôt les chemins impraticables, on a enjoint à l'artillerie de diriger sur Medjez-Hammar, et de cette ville sur Bone, les bouches à feu de siége qui ont été employées contre Constantine.

« J'ai prescrit, dit *encore le général* Valée, la formation d'un corps d'occupation fort de 2,500 hommes de toutes armes. Je laisserai dans Constantine cette garnison, qui me paroît plus que suffisante pour maintenir la ville et asseoir notre influence sur les tribus voisines. J'ai prescrit à l'intendant de l'armée de former pour cette garnison un approvisionnement complet pour six mois. Il s'occupe avec hâte de réunir les denrées nécessaires, et je ne quitterai la ville que lorsque cette opération sera entièrement terminée.

» Les tribus qui vivent autour de Constantine sont moins belliqueuses et plus agricoles que celles des autres parties de la régence. Le pays fournit des grains abondamment, et c'est à Constantine que se trouve le marché où les Arabes viennent les vendre depuis un temps immémorial. »

— Le 26 octobre, l'équipage de siége et le convoi mentionnés dans la précédente lettre sont entrés à Bone.

— Après avoir reproduit dans sa dépêche au ministre de la guerre une partie de sa lettre à M. Molé, le général Valée ajoute que la mauvaise santé de M. le général Perregaux, chef de l'état-major-général, plus encore que sa blessure, qui a cependant de la gravité, retarde la rédaction du rapport général sur les opérations du siége, ainsi que l'état des propositions de récompenses. Le désarmement continue; c'est une opération longue et difficile, parce que la défense soutenue par les habitans joints à la garnison a entraîné la dissémination des armes et des munitions. Le général termine en disant qu'il se met en mesure pour que l'armée soit au camp de Medjez-Hammar vers la fin d'octobre. Dans un *post-scriptum*, le général Valée dit que depuis l'entrée de l'armée française dans Constantine, il a chargé le maréchal-de-camp, marquis de Caraman, du commandement de l'artillerie.

— Un état constatant par aperçu les principaux objets de guerre trouvés jusqu'au 20 octobre dans Constantine est

annexé à la dépêche du général Valée au ministre de la guerre. Le nombre des canons en bronze de différens calibres s'élève à 44, dont plusieurs hors de service. On voit aussi figurer dans cet état un canon en fer de 3; 6 obusiers, dont 5 en bronze; 7 mortiers en bronze et 7 pierriers de même métal. On a trouvé également 3,000 bombes. 500 obus, 6,500 kilog. de poudre de guerre, 20,000 cartouches, 1,100 fusils, 200 pistolets dépareillés, 100 sabres et yatagans. On a aussi trouvé dans Constantine plusieurs objets d'artillerie française.

— A la suite est une lettre du général Perregaux au ministre de la guerre. A cette lettre, datée de Constantine le 21 octobre, est annexé un état indiquant nominativement les officiers et numériquement les sous-officiers et soldats tués, blessés, ou morts de maladie depuis le 1er octobre, jour du départ de l'armée, jusqu'au 19 du même mois.

De Damrémont, gouverneur-général, tué.

De Perregaux, maréchal-de-camp, blessé.

Dumas, chef d'escadron, aide-de-camp de Louis-Philippe, blessé.

Les capitaines d'état-major d'Angicourt, de Villeneuve, de Mac-Mahon, Regnard, de Richepanse, blessés.

De Frossard, chef de bataillon de la garde nationale de Paris, blessé.

Muller, interprète de première classe, blessé.

Zouaves.— De la Moricière, lieutenant-colonel, blessé; Sanzay et Demoyen, capitaines, tués; Repond, Tixador, de Garderens, capitaines, blessés; Samary et Thuilier, lieutenans, blessés. Sous-officiers et soldats tués, 16; blessés, 117; mort de maladie, 1.

2e *léger.* — De Sérigny, chef de bataillon, tué; Fontanilhes, capitaine, blessé; Duportail, id., mort; Leflo, id., blessé; Letellier, lieutenant, id., Blanvillain, id., id. Tués, 8; blessés, 61; morts de maladie, 2.

17e *léger.* — Maréchal, chef de bataillon, mort; Rouand, capitaine, blessé; Sassy, sous-lieutenant, tué. Tués, 9, blessés, 28; morts de maladie, 4.

Turcs à pied. — Mort de maladie, 1.

Compagnie franche; 2e bataillon d'Afrique. — Guignard et Massiat, capitaines, blessés. Tués, 19; blessés, 53.

Bataillons de tirailleurs. — L'Huilier, lieutenant, blessé. Tués, 2; blessé, 1; morts de maladie, 3.

11e *de ligne.* — Dangel, capitaine, mort. Blessés, 3; morts de maladie, 2.

23e *de ligne.* — Tué, 1; blessés, 8; morts de maladie, 7.

3e *bataillon d'Afrique.* — Cahoreau, capitaine, tué; Adam, sous-lieutenant, blessé. Tués, 7; blessés, 41; morts de maladie, 5.

26e *de ligne.* — Béraud, capitaine, tué. Blessés, 4; morts de maladie, 4.

Légion étrangère. — Marland, capitaine, tué; Delacolle, sous-lieutenant, id.; Meyrand, capitaine, blessé; Raindre, capitaine (amputé), id.; Boissy, sous-lieutenant, id. Tués, 5; blessés, 47.

47e *de ligne.* — Combes, colonel, mort; Madiec, capitaine, tué; de Caurobert, capitaine, blessé; Gallini, lieutenant, blessé; Carpette, sous lieutenant, mort. Tués, 8; blessés, 40; morts de maladie, 6.

1er *chasseurs.* — Tué, 1; blessés, 2; mort de maladie, 1.

3e *chasseurs.* — Errochot et Vivansang, lieutenans, blessés. Morts de maladie, 5.

Spahis réguliers. — Capdepont, lieutenant, mort; blessés, 3.

Artillerie. — Tatin et de Beaumont, lieutenans, blessés. Tués 5; blessés 7; mort de maladie, 1.

Génie. — Vieux, chef de bataillon, blessé; Leblanc, capitaine, blessé; Rabier, capitaine, tué; Carette, capitaine, blessé; Potier, capitaine, tué; Obackett, capitaine, tué; Renoux, lieutenant, blessé; Borel-Vivier, lieutenant, blessé. Tués, 5; blessés, 53; mort de maladie, 1.

Train des équipages. — Mort de maladie, 1.

Ouvriers d'administration. — Mort de maladie, 1.

Officiers tués, 14 ; blessés, 38 ; morts de maladie, 5.

Sous-officiers et soldats, tués, 86 ; blessés, 468 ; morts de maladie, 43.

Total général : tués, 100 ; blessés, 506; morts de maladie, 48.

Chevaux tués par l'ennemi, 21 ; morts dans les camps, 216. — Total, 237.

—Les correspondances de Toulon, du 29 octobre, contiennent de longs détails sur la prise de Constantine, que l'abondance des matières ne nous permet pas de rapporter aujourd'hui. Nous les reproduirons en partie dans notre prochain numéro, si d'ici là nous n'avons pas le rapport annoncé par le général Valée.

— Le *Moniteur Algérien*, du 22 octobre, contient divers arrêtés d'un intérêt local ou administratif. A cette date, aucune nouvelle officielle n'étoit parvenue sur l'affaire de Constantine.

— Les Coulouglis d'Oued Zéitoun ont envoyé à Alger une députation de dix de leurs notables pour exprimer au général Négrier leur désir de vivre sous la protection du gouvernement français.

— Le chef de bataillon de Sérigny, qui a été tué sur la brèche de Constantine, est un ancien brigadier des gardes-du-corps du roi de France.

— Le *Morning-Chronicle* juge la future chambre, à l'occasion des affaires d'Afrique, d'après la conduite qu'ont tenue les précédentes relativement au pays conquis par le roi Charles X :

« La possession d'Alger n'ajoute rien à la puissance réelle de la France. Un peuple fier et belliqueux seroit jaloux de conserver cette colonie, et ne s'occuperoit pas de ce qu'il pourroit lui en coûter ; mais une chambre des députés habituée à peser jusqu'au dernier centime réglera tous les ans la balance des recettes et des dépenses, et si elle n'est pas assez hardie pour abandonner la colonie, elle la traitera avec une économie qui en fera un véritable fardeau. »

—Des correspondances de Londres du 31 octobre annoncent que le choléra s'est de nouveau montré dans cette capitale. Le *Morning-Chronicle*, en publiant un rapport de médecins qui ne laisse aucun doute sur le retour de cette affreuse maladie, dit que, depuis près d'un mois, plusieurs cas de choléra de la nature la plus intense se sont déclarés dans divers quartiers. Jusqu'ici le nombre des personnes atteintes du fléau paroît peu considérable. La feuille anglaise, dans son numéro du lendemain, dit qu'ayant pris des renseignemens auprès de plusieurs médecins, aucun de ces messieurs n'avoit été appelé pour soigner des cholériques.

— Les élections qui s'annonçoient dans le principe avec froideur, ont acquis depuis beaucoup de mouvement. Il n'est maintenant si petit arrondissement électoral qui ne compte un bon nombre de candidats tous fort disposés, du moins à les juger d'après leurs circulaires, à prendre sérieusement les intérêts du pays.

— Parmi huit affaires électorales que la cour royale de Poitiers avoit à juger, deux présentoient à décider la question de savoir si la prestation en nature doit compter pour la formation du cens. La cour s'est prononcée pour l'affirmative, et a réformé les arrêtés du préfet de la Charente-Inférieure, malgré les conclusions de l'avocat-général.

— La cour royale de Bourges, présidée par M. Dufour, conseiller, ayant à juger la même question, a aussi annulé un arrêté du préfet de la Nièvre, après avoir décidé que les prestations en nature pour réparation des chemins vicinaux, rachetées ou non en argent, sont une contribution directe, personnelle et mobilière, et doivent à ce double titre être comptées pour leur valeur d'appréciation d'après le prix des journées, tel qu'il est déterminé annuellement par le conseil général.

— M. Thiers, craignant de ne pas être réélu à Aix, se fait colporter à différens colléges, et notamment à Marseille.

— M. Berryer est le concurrent le plus redoutable qu'on oppose, à Marseille, à l'ex-ministre. Différens colléges se disputent l'honneur de nommer M. Berryer.

— M. Hennequin est aussi le candidat de plusieurs colléges.

— On lit dans le *Journal du Bourbonnais* : « M. de Labrousse de Veyrazet est toujours le seul candidat sur lequel tous les suffrages des hommes indépendans paroissent devoir se répartir dans l'arrondissement électoral de Moulins. Le caractère si justement et si universellement estimé de M. de Labrousse, la ligne si indépendante et si sage qu'il a suivie jusqu'à ce jour, sont des titres que ses compatriotes ne sauroient méconnoître. »

— Le 30 octobre une grande partie des bâtimens de la sous-préfecture de Ploërmel (Morbihan) a été la proie des flammes. Aucune des pièces relatives aux élections, dit le journal ministériel du soir, n'a échappé à ce désastre. Ordonnances, procès-verbaux, listes électorales, tout a été anéanti.

Par suite de cet incendie, une ordonnance en date du 1er novembre porte que le collége électoral de Ploërmel se réunira le 1er décembre prochain, au lieu du 4 novembre.

— Le conseil-d'état qui a suspendu ses travaux à l'occasion des élections les reprendra le 11 novembre.

—M. Olivier de Gérente, directeur des forêts et administrateur par intérim du domaine privé, a été nommé administrateur de ce domaine.

— M. Florimond d'Audiffret, directeur de la dette inscrite au ministère des finances, a été nommé receveur-général de la Haute-Saône; M. Bocquet Saint-Simon, caissier central du trésor, a été nommé directeur de la dette inscrite; M. Pérignon, receveur-général des Landes, est nommé caissier central du trésor; M. Féron, receveur-général des Hautes-Alpes, est nommé receveur-général des Landes; et M. Balthazar est nommé receveur-général des Hautes-Alpes.

— Le *Port de Saint-Vaast*, par M. J.-L. Petit, tableau qui faisoit partie de l'exposition dernière, a été acheté par M. le ministre de l'intérieur, pour la ville de Grenoble.

— On lit dans le *Journal du Commerce* que M. V. Lechevalier qui avoit pris, il y a peu de temps, la rédaction en chef du *Messager*, vient de se retirer. On donne pour motif à sa retraite l'opposition qu'il auroit rencontrée à appuyer la candidature de M. Lafitte.

— Il circule en ce moment à Paris une grande quantité de pièces de 10 centimes fausses.

— Le vent a soufflé l'avant-dernière nuit avec assez de violence pour renverser deux fois la malle de Calais à Paris durant son trajet.

— Pendant toute la nuit dernière le vent a soufflé à Paris avec un horrible fracas. La pluie aussi tomboit avec abondance. Ce matin toutes les rues étoient couvertes de tuiles, d'ardoises et de débris de cheminées.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Boursy, directeur-général des contributions indirectes, arrivé à Valenciennes le 25 de ce mois, a provoqué une réunion des principaux fabricans de sucre pour examiner le mode de perception à établir pour le nouvel impôt.

— Le commerce de Calais pourra désormais envoyer à Paris des objets de commission par l'intermédiaire des courriers de la malle estafette, l'administration des postes leur ayant accordé cette faculté par une récente décision.

— On écrit de Strasbourg que le 28 octobre un habitant d'Oberhausbergen s'étant absenté trouva à son retour son fils assassiné. Sa sœur, atteinte depuis long-temps d'aliénation mentale, se voyant seule avec cet enfant, lui avoit coupé la gorge avec un rasoir.

— Depuis moins de quinze mois, trois assassinats ont été commis par les forçats

du bagne de Rochefort. Après Jacquemart et Gavioli est venu Carilla, qui va comparoître devant un tribunal maritime spécial pour avoir tué, le 23 octobre, l'un de ses camarades.

— Le 29 octobre, la force armée s'est introduite dans un café de la place Louis XVI, à Lyon, où contrairement à une ordonnance de police des chanteurs se faisoient entendre. Quelques désordres ont, dit-on, eu lieu à cette occasion, et plusieurs arrestations s'en sont suivies.

— Le *Courrier du Midi* du 26 octobre annonce que la malle-poste de Marseille a versé près de Saint-Etienne dans un ravin profond; deux chevaux et le postillon ont été tués sur la place; le courrier a eu la cuisse cassée.

— A Marseille, les loyers de 150 francs et au-dessous viennent d'être dégrevés de toute contribution mobiliaire et personnelle. La somme de 300,000 fr., prélevée, à l'avenir sur les fonds de l'octroi communal, sera affectée au paiement de cette portion de contributions. Une somme de 90,000 fr. prélevée de la même manière, est destinée à alléger au prorata les loyers plus élevés.

— Le nouveau journal de M. Henri Fonfrède a paru le 1er novembre sous le titre de *Courrier de Bordeaux*.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'événement répond à ce que le gouvernement de Madrid s'étoit promis en prenant sa mesure de salut public pour empêcher les journaux de faire connoître les mouvemens et les opérations de la guerre. On ne peut plus saisir le fil de rien; on ne sait rien de précis; c'est une confusion de récits divers à s'y perdre. L'un raconte à sa manière, l'autre à la sienne; chacun publie ce qu'il peut attraper de côté et d'autre dans des correspondances particulières, dans des récits de déserteurs ou de prisonniers de guerre, et en général chacun arrange ses conjectures comme il lui plaît, sans avoir à craindre les rectifications et les démentis.

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 25 par le courrier ordinaire et jusqu'au 27 par le télégraphe. On a en outre la correspondance de la frontière jusqu'au 29; et avec tout cela rien de bien certain. Les lettres et les journaux qui se publient à la porte de l'Espagne ne s'accordent point encore sur le fait du retour de don Carlos en Navarre. Les uns annoncent que ce prince, à la tête de son armée, présentant un effectif de 17,000 hommes, se trouve toujours en Castille; que le second corps marche vers Soria, et que le troisième, commandé par don Sébastien, a repassé l'Ebre pour se pourvoir de munitions et d'approvisionnemens. Les autres prétendent que c'est don Carlos en personne qui a effectué son retour dans les provinces basques. Au milieu de cette confusion, ce que nous avons de mieux à faire c'est d'attendre des renseignemens plus sûrs.

— Le gouvernement français a, sur la demande de M. le lieutenant-général comte Harispe, accordé à trois compagnies de troupes de la reine l'autorisation de traverser notre territoire, pour se rendre d'Irun à Valcarlos.

— On écrit de Sarragosse que Cabréra ayant appris les menaces dont Cantavieja est l'objet de la part du général Oraa, qui annonce hautement le dessein de faire raser cette place et de la détruire de fond en comble; on mande, disons-nous, que le général carliste fait exécuter d'importans travaux pour répondre à ces menaces. Des fossés de défense sont creusés à l'entour; des coupures sont ouvertes sur le passage de l'armée du centre, et une batterie a été établie à Inarès. La même lettre porte ce qui suit:

« Bonet, depuis sa dramatique aventure, redouble d'ardeur pour tirer vengeance des carlistes. Il vient de faire fusiller 23 prisonniers; Tena, enlevé de sa prison, a subi le même sort. De toutes parts se multiplient ces actes d'atrocité qui impriment à cette guerre un affreux

caractère. Espartero avec Rivero, Buerens, Alcala et Leon, occupoit le 22 Abejar et Cabrijas avec 27 bataillons et 2,000 chevaux. Le 23 il a reçu d'abondantes rations, et il attendoit un million de réaux qu'il avoit demandés. Cent malades venant de l'armée de ce général sont entrés en ville. »

Le *Journal de La Haye*, du 28 octobre, paroît avec des bandes noires, et rapporte les détails de la pompe funèbre qui avoit eu lieu la veille pour l'inhumation de la reine de Hollande.

— La royauté de Belgique et la grande parenté de la reine d'Angleterre sont traitées assez cavalièrement par les autorités municipales de Londres. On lit dans le *Morning-Post* : « La commission nommée pour aviser à toutes les dispositions relatives à la réception de S. M. dans Guildhall ne s'est point distinguée par un grand esprit de convenances : on avoit agité la question de savoir si le roi des Belges seroit invité au banquet du lord-maire, et l'oncle maternel de la reine a été éconduit sous prétexte qu'il n'y avoit plus de place. »

— L'état du commerce à Manchester est très-languissant, et l'on craint que le malaise ne se prolonge une partie de l'hiver.

— Les fonds de la révolution portugaise souffrent en ce moment une assez forte dépréciation à la bourse de Londres, par suite, dit-on, de l'impossibilité où se trouve cette révolution de se procurer de l'argent pour le paiement de ses arrérages qui vont échoir en décembre.

— D'après les nouvelles de Naples du 17 octobre, cette ville prend de jour en jour une physionomie plus animée. Chaque bateau à vapeur y amène un assez grand nombre de voyageurs. Le 16, on a célébré la fête de S. M. la reine Thérèse.

— Le général prussien de Muffling est arrivé le 20 octobre à Hanovre, se rendant dans les provinces rhénanes. Il a eu plusieurs audiences du roi.

— La *Gazette des Postes*, de Francfort, publie une lettre de Hanovre, du 25 octobre, qui dit qu'un changement de ministère est très-probable, et que MM. le chancelier Leist, le directeur de Dachshausen et le comte de Wedel, feront partie du nouveau cabinet. Cette lettre ajoute que le roi a pris la détermination de ne rien faire relativement à la constitution avant le commencement de l'année prochaine.

— On lit dans le *Mercure de Souabe* : « Quelques officiers revenus d'Odessa à Berlin ont passé par Varsovie, et ont assisté à une revue de la garnison et des troupes des environs. Cette revue et les manœuvres ont moins captivé l'attention de ces officiers que les travaux grandioses que le gouvernement russe fait exécuter pour compléter le système de fortification du pays. »

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que le bruit se répand que le prince Paskewithsch, gouverneur de la Pologne, ne jouit plus de la faveur de l'empereur de Russie, et a obtenu un congé de cinq ans pour voyager à l'étranger. Cette nouvelle de la *Gazette d'Augsbourg* ne se trouve point confirmée par les autres feuilles étrangères.

Le Gérant, **Le Vesque.**

BOURSE DE PARIS DU 3 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2512 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1167 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1200 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 812 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 60 c.
Emprunt romain. 102 fr. 1/2
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 350 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2886.

MARDI 7 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LE DUEL

JUGÉ AU TRIBUNAL DE L'HONNEUR ET DE LA RAISON (1),

PAR M. LE COMTE JOSEPH DE LAPANOUSE.

S'il est honorable de combattre un préjugé funeste, il y a surtout pour un militaire un véritable courage à écrire contre le duel. Mais M. de Lapanouse a été frappé des tristes résultats de la manie des duels. Attaché autrefois à l'expédition d'Égypte, il voyoit avec douleur des soldats, dans la position la plus critique, entourés de dangers, menacés par la peste et par des ennemis puissans, sacrifier inconsidérément leur vie sous le plus frivole prétexte. C'est alors qu'il résolut de combattre de toutes ses forces cette déplorable manie. De retour en France, il rédigea son écrit, et le dédia à Bonaparte, alors premier consul, qui en approuva les principes, et lui fit écrire, le 28 brumaire an x, une lettre flatteuse par le ministre de la guerre. L'auteur n'envoya son écrit qu'aux militaires et le répandit dans les casernes; mais il ne le destinoit point au public, qui n'en connut guère l'existence.

Aujourd'hui l'état de l'opinion publique, la multiplicité des combats singuliers, et d'éclatans exemples de leurs tristes résultats, ont engagé l'auteur à donner une nouvelle édition de son opuscule, qu'il a étendu et auquel il a imposé une nouvelle forme. Il ne dissimule pas qu'il a cédé lui-même par foiblesse à l'empire du fatal préjugé.

« Je suis descendu dans l'arène, dit-il, aux prises avec un frère d'armes, dont la vie devoit être sacrée pour moi, pour laver avec du sang une querelle de paroles! Il ne m'en souvient que trop, je ne saurois exprimer tout ce que j'éprouvois de pénible, de déchirant dans mon cœur: je sentois que je me dégradois; mon ame en étoit flétrie, ma nature d'homme bouleversée; j'étois assailli par des sentimens aussi révoltans que honteux. Cette pensée d'exposer ainsi sans but légitime une vie que j'avois consacrée à ma patrie, pour attenter à celle d'un compagnon d'armes, par des motifs d'animosité et de vengeance, étoit pour moi d'un poids accablant. Ce fut pendant un long espace de temps que je luttai contre cette effroyable pensée, car ce ne fut que le lendemain de notre altercation, que nous nous rendîmes, mon adversaire et moi, au lieu du combat. Quelle détestable nuit!.... Toujours inquiet, agité, alarmé tout à la fois, et sur mon sort et sur celui de mon camarade; pas un instant de repos, ayant toujours devant moi un spectre hideux pour effrayer mon imagination troublée!»

L'auteur montre tout ce qu'il y a de révoltant dans cette barbare coutume. Il parcourt les différentes circonstances où le duel peut avoir lieu, et fait voir qu'aucune n'excuse ce combat inhumain. Il rappelle les motifs que la simple raison, l'humanité, l'honneur présentent contre le duel, et ajoute:

« Quel vaste et nouveau champ s'ouvriroit devant moi, si je voulois combattre aussi le duel par les maximes saintes d'une religion sublime et divine, qui nous montre un Dieu fixant leur rang et leur

(1) In-8°, prix 2 fr. et 2 fr. 50 c. franc de port. A Toulouse, chez Sénac; et à Paris, au bureau de ce Journal.

porte à toutes les créatures de l'univers, poursuivant, comme un déserteur, le lâche qui abandonne la vie sans le congé de la providence ; redemandant au meurtrier le sang de son frère si inhumainement versé, de ce frère qu'il créa à son immortelle image !... Vérités imposantes, sévères, et sacrées pour tout homme qui se respecte assez lui-même pour rester fidèle à ses croyances religieuses, aux maximes et aux pratiques qu'elles imposent dans le commerce de la vie. Qu'est donc aux yeux de la foi ce prétendu point d'honneur, si cher à l'homme, à l'égard d'une ame immortelle, si précieuse à sauver?

» Rendons à la religion cet honorable et éclatant témoignage, qu'elle a travaillé sans relâche à détruire le duel. N'est-ce pas cette religion bienfaisante qui a adouci la brutalité et la barbarie des anciens peuples, plaidé la cause des sauvages en Amérique, aboli l'esclavage en Europe? n'est-ce pas elle qui a constitué la véritable égalité parmi les hommes, qui ont tous une même origine, une même fin, un même juge, et un même souverain rémunérateur ; qui a établi ses salutaires institutions parmi les nations barbares, qui a calmé les fureurs de la guerre, qui a introduit dans le droit public ces formes de droiture, de justice et d'humanité, dont s'honorent tous les peuples de l'Europe? Enfin, c'est cette religion sublime, si bien faite pour l'homme, qui a réduit tout le code de la morale dans l'admirable abrégé de cette courte sentence : « *Aime ton Dieu et tes semblables.* » L'on doit à cette religion, toujours secourable, d'avoir opposé au duel, dans le plus fort de ses ravages, ses salutaires ordonnances. Plusieurs fois, sans doute, l'influence invisible de cette religion sainte qui éteint la haine, étouffe la colère dans le cœur de l'homme, a arrêté le bras des duellistes; plusieurs fois aussi, la crainte du tribunal redoutable qu'elle a placé au-delà du trépas, arrêta le bras homicide, dans ces temps prospères où le christianisme étoit honoré des peuples et des rois, où les premiers étoient plus heureux, et les seconds exerçoient paisiblement leur paternelle autorité. »

Il paroît que l'auteur n'a pas connu un fait historique qui alloit merveilleusement à son sujet ; c'est une association de gentilshommes qui promettoient avec serment de ne proposer ni d'accepter aucun duel. M. le cardinal de Bausset, dans son *Histoire de Fénelon*, a fait connoître les détails de cette association qui a existé dans le XVIIe siècle et qui étoit composée de militaires d'une valeur éprouvée. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651 qu'ils déposèrent dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice l'acte par lequel ils s'engageoient à ne jamais se battre en duel. Ce beau trait méritoit d'être opposé à la déplorable manie qui prévaut aujourd'hui qu'elle n'est plus combattue par le même contrepoids.

L'auteur se fait une objection qui n'est pas sans force aux yeux de plusieurs :

« Mais, dira-t-on, faut-il donc souffrir tranquillement un outrage?.... Oui, l'on doit avoir ce genre de courage, je ne crains pas de le dire, même à des guerriers. C'est à la loi qu'appartient la vengeance : et si le simple citoyen prend le fer à chaque instant pour venger ses ressentimens particuliers; s'il usurpe une autorité confiée aux magistrats; s'il tire du fourreau un glaive qui doit rester dans le sanctuaire de la justice, pour punir un insolent agresseur et un meurtrier, quel coin de la terre assez reculé nous offrira un asile assuré contre les fureurs d'une aveugle et sanglante vengeance?... La patrie, en remettant à une portion de ses enfans le sabre dans les mains, les avertit de n'en user que pour sa propre défense. Le corps social tombe en dissolution dès que le guerrier court aux armes sans en avoir reçu le signal de la loi. La

justice invoque son bras pour les mesures d'ordre public et de sûreté générale, parce qu'elle sait que le soldat est le plus ferme soutien du repos de ses concitoyens. La patrie n'a pas entendu lui remettre des armes pour les tourner contre elle, ou pour en immoler ses frères. »

M. de Lapanouse propose les remèdes que le législateur pourroit opposer au préjugé. Il finit en citant l'éloquent réquisitoire de M. Dupin, à la cour de cassation, sur le duel, et se félicite de voir la cause qu'il soutient plaidée par un si habile avocat. Tout l'écrit fait honneur aux principes, à l'ame et aux sentimens de l'estimable officier supérieur.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les obsèques de M. le cardinal Frezza ont été célébrées le mardi 17 octobre, dans l'église Saint-Marcel; M. le cardinal Brignole a dit la messe; les cardinaux et prélats étoient présens. Le corps a été ensuite porté à l'église de Saint-Onuphre, qui étoit le titre du cardinal, et où il est inhumé.

M. Damase Demaire, ancien missionnaire en Amérique, et aujourd'hui chapelain à Saint-Louis-des-Français, prêchera en français dans cette église tout l'Avent et tout le Carême.

La *Quotidienne* du 18 octobre a annoncé, d'après une lettre particulière, que cette ville avoit été la plus ravagée par le choléra, qu'aucune famille n'avoit été exempte de la contagion et de la mort, et que le nombre des morts s'étoit élevé à 14,000. La commission extraordinaire de santé publique déclare que ces renseignemens sont tout-à-fait inexacts. Elle publiera incessamment l'état des morts, qui ne s'élève guère qu'au tiers du nombre assigné par la *Quotidienne* (1).

PARIS — Un des principaux titres de gloire de saint Vincent de Paul fut d'avoir recueilli des enfans trouvés et d'avoir inspiré une tendre pitié pour ces êtres innocens. L'administration actuelle n'aspire pas sans doute à la même gloire et ne veut pas être comptée parmi les bienfaiteurs généreux de l'humanité. Déjà dans beaucoup de départemens on avoit pris une mesure qui ne peut qu'être funeste aux enfans trouvés, en supprimant les tours particuliers où on les recueilloit. Une autre mesure vient d'être prise à Paris; elle est affichée dans les rues et a été annoncée dans la plupart des journaux, et même dans le nôtre, où l'on n'en avoit pas compris d'abord la portée. M. le préfet de police a fait afficher un arrêté du conseil-général des hospices, exécutoire à dater du 1er novembre, et portant qu'aucun enfant trouvé ne sera reçu à l'hospice, s'il n'a été préalablement dressé par le commissaire de police un procès-verbal de l'abandon.

La mesure a déjà reçu son exécution, et depuis plusieurs jours des agens de police stationnent à la porte de l'hospice d'enfans trouvés pour forcer les personnes qui les apportent à se présenter devant le commissaire de police. Il est aisé de voir quelles peuvent être les résultats de cette mesure. La honte retiendra les parens. On peut bien porter son enfant à l'hospice; mais aller déclarer au commissaire de police sa misère ou sa foiblesse, qui voudra s'y résigner?

(1) La *Quotidienne* répond aujourd'hui que son correspondant a pu se tromper, mais que c'est un ami du gouvernement pontifical, et qu'il paroît que l'erreur a été générale à Rome sur le nombre des morts. La *Quotidienne* se fera d'ailleurs un plaisir de publier l'état officiel quand il paroîtra.

Qui ne reculera devant une déclaration publique? Qui ne rougira d'aller expliquer devant un commissaire de police pourquoi on abandonne son enfant? Pour beaucoup de malheureux, il sera plus simple de le jeter à la rivière. Ils en seront du moins tentés, et le résultat le plus clair de la mesure sera de multiplier les infanticides.

Voilà donc la bienfaisance de notre siècle! La charité avoit appris à accueillir les yeux fermés les pauvres enfans que leurs parens abandonnent; elle ne cherchoit point à connoître ce que l'on avoit intérêt à cacher, et, connoissant la foiblesse humaine, elle couvroit de l'ombre du mystère l'entrée des enfans trouvés dans les hospices. Notre philantropie ne connoît point ces délicatesses, elle veut une déclaration publique, un procès-verbal. Excellent moyen pour réduire le nombre des enfans trouvés! C'est à cela qu'on vise. On veut diminuer la dépense des enfans trouvés. C'est une mesure d'économie, la chose est avouée. Honorable économie qu'on obtiendra au prix de la vie de quelques milliers de petits êtres qui périront faute de soins!

On assure que ceux même qu'on charge de l'exécution de l'arrêté se plaignent d'être obligés de prêter les mains pour une mesure si rigoureuse et dont ils pressentent les tristes conséquences.

La circulaire suivante a été adressée par M. le préfet de police aux maires de la banlieue.

« Paris, le 28 octobre 1837.

« M. le maire, plusieurs vols et tentatives de vols ont été commis, depuis quelque temps, dans les communes de la banlieue, notamment dans les églises.

» L'approche de la mauvaise saison et la longueur des nuits devant faire craindre de nouvelles entreprises de cette nature, il importe de ne rien négliger pour *les prévenir, et pour* placer sous la main de la justice les individus qui s'en rendroient coupables.

» En ce qui concerne les églises, je vous prie d'engager MM. les curés à mettre en lieu de sûreté les vases sacrés et autres objets précieux servant à l'exercice du culte, et à recommander à leurs suisses, sacristains et autres employés, d'apporter dans leur service la plus grande vigilance, et surtout de faire avec soin la visite des lieux, et de s'assurer de leur clôture exacte; car les voleurs ne font souvent que profiter de la négligence des gardiens, ou de l'insuffisance des moyens de fermeture pour s'introduire dans les églises.

» De votre côté, vous aurez à exercer une surveillance active sur les individus étrangers à votre commune logés dans les garnis et auberges, ainsi que sur ceux de vos administrés, dont les moyens d'existence ne seroient pas bien connus, ou paroîtroient illicites. Votre attention devra se porter particulièrement sur les mendians, braconniers et autres gens menant une vie aventureuse et désœuvrée.

» Certains marchands pourroient se livrer au recel des objets volés, et fournir ainsi aux malfaiteurs la facilité de se défaire du fruit de leurs rapines : je compte sur votre empressement à me les signaler, pour que je prenne à leur égard telles mesures que de raison.

» Je recommande à M. le commandant de la gendarmerie de la Seine de vous seconder par tous les moyens qui sont à sa disposition, et j'espère que vos efforts réunis aux siens seront couronnés d'un plein succès. »

Une circulaire de M. l'archevêque de Bordeaux, en date du 5 octobre dernier, est relative à la caisse de retraite pour les vieux ecclésiastiques. Le prélat présente l'état actuel de cette œuvre :

« Une œuvre si sainte dans son objet et si conforme à l'esprit de la charité chrétienne ne sauroit rencontrer un indifférent, encore moins un contradicteur. Cinquante-trois anciens du sacerdoce,

dont elle a adouci et soulagé les dernières années, ou dont elle console encore la retraite et les vieux jours, sont un hommage à son institution, que la reconnoissance ne sauroit oublier; et les liens de souvenir et d'union qu'elle doit perpétuer dans le sanctuaire, en étendant son action d'âge en âge, ajoutent un nouveau prix à ses dispositions toutes providentielles.

» Cependant elle éprouve quelque gêne en ce moment; ses paiemens n'ont pu être ni complets, ni faits aussi régulièrement que les années précédentes. J'ai dû en rechercher les causes, et j'ai vu qu'elles nous donnoient plutôt des motifs de bénir le Seigneur, puisqu'elles proviennent en grande partie de la prolongation des jours de confrères qui nous sont chers à tant de titres; que cette gêne n'est que de circonstance, et ne peut être dès lors que passagère, et que l'œuvre doit bientôt trouver en elle-même les moyens de la faire cesser et d'en prévenir à jamais le retour.

» Vous verrez, en effet, par le rapport de la commission, la base solide et presque immuable que son illustre fondateur lui a donnée par ses largesses pendant sa vie et par les dispositions paternelles qui ont précédé sa mort; dispositions que le digne héritier de son esprit et de son cœur s'est empressé, non-seulement de ratifier, mais auxquelles il a ajouté lui-même ses propres dons. *La bénédiction d'un bon père affermit la maison de ses enfans*; celle de M. de Cheverus affermira son œuvre, qu'il aimoit tant à appeler *l'œuvre de son cœur*. Il ne s'agit que de rétablir un équilibre momentanément suspendu, et pour cela, je crois n'avoir besoin que de m'adresser avec confiance à mon clergé.

» Je n'ai pas voulu connoître les noms des anciens prêtres qui, à la naissance de l'œuvre, n'ont pas souscrit pour elle. Alors le clergé étoit consulté sur l'œuvre même, et la souscription devoit être facultative; mais une fois l'œuvre en activité d'après le vœu de la presque unanimité, il me semble qu'elle est devenue la dette de tous, sinon par droit rigoureux, du moins par sentiment de réciprocité et de délicatesse. Les premiers souscripteurs n'exclurent personne dans leur intention de faire du bien à leurs frères; peuvent-ils être punis de cette intention si bienveillante? et doivent-ils renoncer à recevoir de tous ce qu'ils ont voulu eux-mêmes assurer à tous? Si nos collaborateurs en retard de souscrire se trouvoient eux-mêmes dans le besoin, nous serions disposés à venir à leur secours; et lorsqu'ils peuvent non-seulement s'unir à ce sentiment délicat, mais encore y avoir un droit fondé par une légère offrande annuelle, je ne saurois croire qu'un seul voulût s'y refuser; et s'il pouvoit être arrêté par les dispositions du paragraphe 3 de l'article 2 des statuts, je le prie instamment de se mettre en mesure pour l'année courante, dans l'ordre de ses fonctions. L'avenir prononcera sur le passé, par les grandes facilités qu'on lui donnera. »

Le prélat engage les prêtres qui n'auroient pas encore eu l'occasion d'envoyer leur contingent annuel, de le faire passer au plus tôt. Plusieurs des jeunes prêtres sont en retard; M. l'archevêque leur rappelle qu'ils doivent prendre part aux engagemens de cette œuvre comme au bien qu'elle doit faire, et qu'ils recueilleront un jour ce qu'ils auront semé dans leur jeune âge. Le prélat s'étonne que la plupart des fabriques se regardent comme étrangères à cette institution et à son objet, tandis qu'un décret du 1er août 1804 affecte au soulagement des prêtres vieux ou infirmes le sixième du produit net des chaises dans chaque église. Ce sixième n'est pas exigé dans le diocèse de Bordeaux, quoique la perception en ait été autorisée; une offrande volontaire de chaque fabrique remplaceroit ce sixième. M. l'archevêque prie les curés de rappeler cet objet à leurs fabriciens

et de les engager à délibérer là-dessus.

Les protestans ne se gênent pas pour attaquer publiquement les catholiques. Une société protestante de Lausanne avoit ouvert un concours pour le meilleur traité destiné aux catholiques *superstitieux*. Or on sait ce que les protestans entendent par nos *superstitions*; c'est l'adoration de Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie, c'est l'invocation de la sainte Vierge et des saints, et d'autres pratiques prescrites par l'Eglise. Ils appellent *superstitions* ce qui est pour nous de l'essence de la religion. Ils mettent donc au concours des attaques et des calomnies contre nous. La société Evangélique de Lausanne a dernièrement couronné un écrit du pasteur Roussel, qui avoit concouru pour le prix indiqué; cet écrit a pour titre : *Le Catholique chrétien*. Nous en prévenons, parce que nous ne doutons pas qu'on cherchera à répandre ce livre parmi les catholiques pour essayer de les séduire.

La même société de Lausanne a publié dix nouveaux traités français et sept italiens. Elle a rédigé un almanach sons le nom du *Bon Messager*, qui est destiné à la Suisse française et sans doute aussi à la France, et qui, pour l'année prochaine, a été tiré à 11,000 exemplaires. On voit que la propagande est active. La même société dirige une bibliothèque composée de 500 ouvrages, et qui compte 180 abonnés.

Il y a eu dernièrement des réunions à Lausanne de plusieurs sociétés, la société Evangélique, la société Biblique, la société des Missions. Nos protestans français y avoient envoyé des députés, car il y a des rapports étroits entre eux et ceux de Suisse. Deux pasteurs de Paris entre autres s'y étoient rendus, MM. Frédéric Monod et Mark Wilks. Genève et la Suisse exercent depuis long-temps une grande influence sur nos églises protestantes.

M. de Angelis, archevêque de Carthage et nonce en Suisse, a fait à la fin de septembre un pélerinage à Notre-Dame des Ermites. Le prélat, qui réside à Schwytz, à six lieues de l'abbaye, a voulu faire le voyage à pied en récitant le chapelet. Il étoit accompagné de son auditeur, de son secrétaire et d'un des premiers magistrats du canton. M. le nonce ne s'étoit point fait annoncer, et refusa toute espèce d'honneurs. Il ne voulut entrer dans le monastère qu'après avoir fait sa prière à la sainte Vierge. Il passa trois jours à Ensielden et célébra la messe sur l'autel de la sainte Vierge. La piété du prélat a fort édifié les pélerins.

On vient d'ouvrir dans une même semaine trois chapelles catholiques en Angleterre, comté de Leicester. Ces chapelles ont été bénites par M. Walsh, évêque de Cambysopolis, vicaire apostolique du district du Milieu. La cérémonie a eu lieu le mardi, le mercredi et le jeudi de la deuxième semaine d'octobre.

La première chapelle qui ait été bénite est celle du château de Grace-Dieu, résidence de M. Ambroise-Lisle-Phillipps. Dès le matin, l'évêque et son clergé se rendirent en procession du château à la chapelle. Le prélat précédé de vingt ecclésiastiques fit le tour de la chapelle en dehors, aspergeant les murailles pendant qu'on chantoit le *Miserere*. On entra ensuite dans l'église en chantant les litanies. L'évêque et le clergé firent le tour intérieur de l'église, le prélat aspergeant les murailles pendant que l'on chantoit les psaumes 119, 120 et 121. La messe fut célébrée par l'honorable M. George Spencer, le même dont la conversion eut tant d'éclat il y a quelques années. MM. Woolfrey et Green, chapelains des

deux baronets, sir Henry Hunloke et sir Clifford Constable, faisoient diacre et sous-diacre. Après l'évangile, M. l'évêque en chape et en mitre, avec la crosse à la main, prononça à l'entrée du sanctuaire un discours où il expliqua quelques-uns des dogmes catholiques qui sont le plus communément mal compris par les protestans. Les protestans qui se trouvoient là furent très-satisfaits de ce discours et on demanda qu'il fût imprimé; ce à quoi le prélat consentit. Dans l'après-midi, il y eut des vêpres solennelles où M. Mac Donnell prêcha et exposa la doctrine catholique sur la présence réelle.

La chapelle de Grace-Dieu est dans le style gothique, elle a 96 pieds de long, et se divise en une nef et un sanctuaire auquel on monte par une suite de degrés. Le maître autel est fort orné et a un bon tableau de la sainte Vierge; deux autels latéraux sont consacrés à saint Joseph et à sainte Philomène. La voûte est en bois, mais bien décorée.

Le mercredi matin, l'évêque et son clergé, accompagnés de sir Charles Wolseley, baronet, et de M. Phillipps, se rendirent de la Grâce-Dieu au monastère des Trappistes distant d'environ deux milles. A un quart de mille du monastère, comme on étoit sur le terrain des religieux, l'évêque et son clergé s'habillèrent dans une cabane qui se trouvoit là, et se formèrent en procession. Le terrain est âpre et sauvage, et convient à des religieux qui veulent vivre dans la solitude. Le monastère de Notre-Dame du Mont-Saint-Bernard est un bâtiment carré, non encore fini; l'église occupe le côté du midi du carré; elle est simple, mais dans le bon style gothique.

La procession monta le côteau qui conduit au monastère. La croix étoit en tête, suivie d'une bannière de satin jaune brodée en argent, avec le nom de Jésus au milieu. M. Phillipps, en uniforme de député lieutenant du comté, avoit voulu porter lui-même la bannière; éclatante profession de foi et d'humilité! Quatre ecclésiastiques en surplis, suivis par M. Wolseley, portoient une autre bannière de la sainte Vierge. Il y avoit trente ecclésiastiques, et après eux l'évêque en crosse et en mitre.

Au haut du côteau, le prieur du monastère vint au-devant du prélat avec ses religieux au nombre de 16, tous portant leur costume, l'habit blanc et le capuchon. Ils se joignirent à la procession. On commença les litanies du Sacré-Cœur. Arrivé à l'église, M. l'évêque la bénit comme celle de Grace-Dieu. M. Spencer, prêcha à la grand-messe sur l'état religieux dont il fit un bel éloge.

Après la messe on servit un goûter aux femmes dans la chambre des étrangers, mais les hommes entrèrent dans le monastère et firent un repas frugal dans le refectoire avec les religieux, pendant qu'un frère faisoit une lecture suivant l'usage: le soir on chanta les vêpres, et le docteur Weedall, président du collège d'Oscott, prêcha sur l'abus de la grâce.

L'église de Notre-Dame du Mont-Saint-Bernard a 86 pieds de long, 25 de large et 36 de haut. Le chœur des religieux est séparé de la nef. Leurs stalles sont bien sculptées. Il y a trois autels; celui du milieu est riche et garni de candélabres et de bouquets de fleurs artificielles faites avec des coquillages par une française, madame de Tocknaye.

Enfin, le troisième jour, les mêmes cérémonies eurent lieu pour la bénédiction de la chapelle et du cimetière de Whitwick. Une grande et belle croix avoit été plantée au centre et fut bénite par M. l'évêque.

C'est une chose assez remarquable que trois cérémonies catholiques qui ont lieu ainsi coup sur coup dans trois lieux très-voisins les uns des autres. L'éclat avec lequel elles se

sont faites est bien différent de l'état de gêne et d'obscurité où les catholiques étoient obligés de se renfermer autrefois en Angleterre. Ici les processions se sont faites publiquement, la croix a paru dans les campagnes, un évêque présidoit à cette pompe, et un journal du pays, *Leicestershire Mercury*, a rendu un compte détaillé de la cérémonie. On y voyoit surtout avec plaisir deux hommes distingués par leur rang dans le monde, et qui tous deux ont quitté le protestantisme pour rentrer dans le sein de l'Église.

M. Ambroise Phillipps se convertit en 1822. Il étoit le fils aîné d'un membre du parlement. Il a eu part en 1829 à la conversion de M. George Spencer, fils de lord Spencer et frère de lord Althorp. M. George Spencer parle de lui très-honorablement dans une relation de sa conversion qu'il a publiée en 1834, et dont nous avons donné la traduction dans ce journal, numéro du 23 octobre 1834, tome LXXXI. On y voit quel étoit le zèle, l'instruction et la candeur de M. Phillipps. Sa ferveur ne s'est point démentie depuis. Il a bâti une chapelle dans sa résidence, il encourage l'établissement des Trappistes et donne des exemples touchans de foi et de piété (1).

Sir Charles Wolseley, qui assistoit aussi à la procession, est d'une ancienne famille du Leicestershire. Sa conversion qui a eu lieu cette année a fait beaucoup de bruit en Angleterre. Elle est due à ses propres réflexions sur le protestantisme. Il en a vu le foible en le comparant à l'ancienneté, à la durée, à l'éclat et aux bienfaits de la religion catholique.

Le monastère des Trappistes est tout récemment établi. Des religieux expulsés de Melleray se sont retirés en Angleterre sans rien emporter avec eux. Ils ont commencé leur établissement en comptant sur la Providence. Ils sont obligés de quêter parmi les catholiques anglais, mais ceux-ci sont tellement pressés de sollicitations pour des églises que l'on bâtit de tous côtés, qu'ils ne peuvent pas être aussi utiles qu'ils le désireroient pour le nouveau monastère. Peut-être cette maison a-t-elle droit d'intéresser aussi les amis de la religion en France. Exilés par la France, les Trappistes du Mont-Saint-Bernard font un appel à la charité de nos compatriotes. C'est une bonne œuvre que d'établir au milieu d'un pays protestant un asile de piété, de pauvreté et de pénitence. Ce sera un grand exemple donné à des peuples qui ne connoissent les couvens que par les déclamations et les calomnies des ennemis de l'état monastique. Et puis, il y a peut-être quelque justice à procurer un lieu de refuge à ceux qu'on a empêchés de servir Dieu dans leur retraite de Melleray, et qu'on a embarqués sans dédommagement et d'une manière, il faut le dire, fort dure et fort inhospitalière. Les Trappistes de Notre-Dame du Mont-Saint-Bernard ont déjà, par le moyen des aumônes, bâti une aile de leur monastère. Un bienfaiteur leur a construit leur église, mais il leur reste encore beaucoup à faire avant d'avoir tous les lieux réguliers nécessaires à une communauté. On peut être assuré qu'ils n'oublieront pas leurs bienfaiteurs. Déjà ils prient tous les jours

(1) Il est assez remarquable que M. Phillipps, non-seulement a célébré cette année à *Grace-Dieu Manor* la Fête-Dieu, mais qu'il a annoncé publiquement la procession du saint Sacrement. Une affiche publiée quelques jours auparavant invitoit les protestans à s'y rendre pour connoître nos saintes cérémonies et apprendre à respecter nos mystères. M. Benjamin Hulme, prêtre catholique à Longhborough, devoit prêcher sur l'eucharistie; mais l'affiche elle-même, rédigée sans doute par M. Phillipps, étoit déjà une exhortation pressante qui montre une foi vive et un grand zèle pour dissiper les préjugés des protestans.

publiquement pour eux et spécialement les dimanches et fêtes. Les prêtres célèbrent dix messes pour le repos des ames des bienfaiteurs de la maison, et les frères récitent le *Miserere* et même le psautier. De plus, tous les premiers vendredis du mois, les frères offrent leur communion à la même intention.

Les personnes qui voudroient contribuer à cette bonne œuvre peuvent envoyer leur offrande au père prieur des Trappistes du Mont-Saint-Bernard, près Ashby de la Zouche, Leicestershire, en Angleterre, ou bien au bureau du journal.

POLITIQUE.

A l'occasion des élections actuelles, la république a éprouvé d'importantes défections de la part de ceux que l'on croyoit être de ses meilleurs amis. Les uns l'ont reniée par leur conduite en refusant de s'associer à des comités électoraux de l'opinion avancée, qui sembloient s'annoncer comme organisés en sa faveur; les autres, en se lavant publiquement les mains devant le peuple et en protestant *solennellement* qu'il n'y avoit rien de commun entre eux et elle, qu'ils ne la connoissoient ni ne vouloient la connoître, et que c'étoit évidemment pour leur faire tort qu'on avoit imaginé de leur jeter le bonnet phrygien sur la tête.

Ainsi, on a cherché la popularité électorale hors de la république; on a senti qu'il falloit se défendre de lui appartenir de près ou de loin par aucun lien d'attachement, et que la plus mauvaise recommandation qu'on pût se donner, étoit de se présenter sous ses auspices.

Pour la portion de la génération actuelle qui ne connoît la république que par tradition, ceci devroit être un avertissement salutaire, et lui servir de règle de jugement pour apprécier l'expérience que des novateurs nouveaux lui proposent de faire. Mais malheureusement l'instinct conservateur de la classe qui possède, n'est pas l'instinct de la classe, beaucoup plus nombreuse, qui ne possède point. Celle-ci ne raisonne pas moins bien à sa manière que l'autre à la sienne; et c'est pour cela qu'on a de la peine à comprendre la conduite et le calcul des riches révolutionnaires qui ont l'imprudence de favoriser les soulèvemens politiques et d'irriter les cupidités populaires par l'exemple de leurs propres cupidités et de leurs envahissemens. A peine sont-ils rassasiés personnellement qu'ils ont l'air d'imaginer que le flot qui les a portés à leur but ne doit plus pousser personne. C'est-là que pour eux commencent les mécomptes et les soucis. Les passions qu'ils ont déchaînées eux-mêmes restent déchaînées. Les leviers dont ils se sont servis pour déplacer l'ordre social, gardent le mouvement qu'ils lui ont imprimé, et menaçent d'ébranler leur existence comme ils leur ont aidé à ébranler celle des autres.

Oui sans doute, les hommes d'ambition et de cupidité se trouvent fort bien des positions qu'ils ont conquises, et il leur paroîtroit excessivement doux et commode d'en pouvoir conserver paisiblement la possession. Mais ceux qu'ils ont été obligés d'employer à leurs travaux et de mettre dans le secret des révolutions, ont beaucoup appris à ce métier, et ils n'y veulent plus renoncer sans avoir essayé de tous les moyens de faire comme les maîtres. Il en résulte pour ces derniers ce que nous voyons aujourd'hui, des embarras et des peines infinies pour faire désapprendre au peuple ce qu'ils lui ont appris; pour lui retirer des mains les armes qu'ils y ont mises; pour lui faire oublier les exemples d'envahissement et d'avidité qu'ils lui ont donnés. Le plus difficile pour eux n'est pas de se dédire de leurs anciens principes, ni de renier *la meilleure des républiques* qu'ils avoient promise à leurs collaborateurs; mais de donner à ceux-ci de bonnes raisons pour leur persuader qu'ils auroient tort de faire comme eux; ce qui seroit vrai, cependant. Mais n'importe, prenons toujours ce qui nous vient de leur part; c'est-à-dire l'a-

veu qu'ils font aujourd'hui que la république n'est bonne qu'à faire repousser les gens avec horreur, même des élections révolutionnaires.

PARIS, 6 NOVEMBRE.

Les élections ont été terminées hier dans beaucoup d'arrondissemens de Paris. Le général Jacqueminot. député sortant et candidat ministériel, a été élu dans le premier arrondissement. Il avoit pour concurrent le général Bachelu. Le deuxième arrondissement a élu M. Jacques Lefebvre, député sortant et candidat ministériel, auquel on opposoit M. Jacques Laffitte. Ce dernier a eu 1,095 voix, 11 voix de moins que M. Jacques Lefebvre. M. Legentil, candidat ministériel, a été élu par le troisième arrondissement, en remplacement de M. Odier, nommé pair. Il avoit pour concurrent M. Nicod. Dans le quatrième arrondissement, M. Ganneron, député sortant, auquel on opposoit M. Voyer d'Argenson, a été proclamé député. Les ciquième et sixième arrondissemens ont élu MM. Salverte et Arago, députés sortans et candidats de l'opposition. Le ministère opposoit à M. Salverte, l'avocat Parquin, et à M. Arago, M. François Delessert. Dans le septième arrondissement aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue; les voix se sont trouvées partagées entre M. Dupont (de l'Eure), candidat de l'opposition, et MM. Debelleyme et Moreau, candidats ministériels. Le huitième arrondissement a proclamé député M. Beudin. candidat ministériel, en remplacement de M. Paturle, nommé pair. Il avoit pour concurrent M. David, candidat de l'opposition. Le neuvième arrondissement n'a pu terminer tous ses travaux, la deuxième section ayant été obligée d'annuler avant-hier ses opérations préparatoires, parce qu'un électeur appartenant à la première section, le baron Dunoyer, avoit été nommé du bureau provisoire, et ne s'étoit aperçu que fort tard de l'erreur. Dans la première section qui avoit agi régulièrement, M. Locquet, candidat ministériel, a obtenu 145 voix, et M. Magendie, candidat de l'opposition, 96. Dans le dixième arrondissement aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue qui étoit de 530 voix; M. Plougoulm, candidat ministériel, a eu 110 voix, et M. Lamy, candidat de l'opposition, 207. Les autres suffrages ont été donnés à M. de Chabrol, ancien préfet de la Seine, qui n'avoit fait aucune démarche pour être député, et à MM. Février, de Jussieu, etc. M. Démonts, député sortant et candidat ministériel, a été réélu dans le onzième arrondissement, où l'opposition vouloit faire nommer M. Berville, avocat-général. Le douzième arrondissement a proclamé député M. Cochin, auquel le ministère avoit opposé M. Panis. A Sceaux qui forme le treizième collége électoral de la Seine, et à Saint-Denis, quatorzième et dernier collége dudit département, aucun candidat n'a obtenu la majorité.

— Les trois sections du premier arrondissement ont fourni 1,074 votans; le général Jacqueminot a obtenu 673 suffrages, et le général Bachelu, de l'opposition de gauche, 346. Dans les cinq sections du deuxième arrondissement, il s'est trouvé 2,206 électeurs dont 1,106 ont voté pour M. Jacques Lefebvre, et 1,095 pour M. Jacques Laffitte. 1,297 électeurs ont voté dans les trois sections du troisième arrondissement, 711 pour M. Legentil, candidat ministériel, et 569 pour M. Nicod, de l'opposition de gauche. Dans le quatrième arrondissement, renfermant deux sections, il y a eu 870 votans, dont 610 pour M. Ganneron, et 190 pour M. Voyer d'Argenson, candidat de l'opposition de gauche. Les trois sections du cinquième arrondissement avoient 1,139 votans, dont 713 pour M. Salverte, de l'opposition de gauche, et 415 pour M. Parquin, candidat ministériel. Le sixième arrondissement, divisé aussi en trois sections, a compté 1,461 électeurs, dont 812 ont voté pour M. Arago, de l'opposition de gauche, et 641 pour M. François Delessert, candidat ministé-

riel. Le huitième arrondissement, divisé en deux sections, avoit 817 électeurs ; M. Beudin a obtenu 436 suffrages, et M. David, de l'opposition de gauche, 289. Dans le onzième arrondissement, partagé en deux sections, sur 1,004 votans, M. Démonts, maire et candidat ministériel, a obtenu 526 suffrages, et M. Berville, de l'opposition de gauche, 428. 334 votans des deux sections du douzième arrondissement qui en comptoit 586, ont élu M. Cochin ; M. Panis député sortant que lui préféroit le ministère, a eu 185 voix.

— Aujourd'hui le 7e arrondissement a élu M. Moreau, candidat ministériel. Il avoit pour concurrent M. Dupont (de l'Eure), de l'opposition gauche, et M. Debelleyme. Les journaux révolutionnaires ont ce matin engagé les électeurs qui avoient voté hier pour M. Dupont (de l'Eure) à donner leur voix au candidat du gouvernement, en frayeur de M. Debelleyme, qu'ils appellent un homme de la restauration. M. Locquet, candidat ministériel, a été aussi élu dans le 9e arrondissement. Le 10e arrondissement n'a point encore terminé ses opérations ; mais M. Plougoulm, candidat ministériel, a *été écarté ;* demain il y aura ballottage entre M. de Jussieu, autre candidat du ministère, et M. Lamy, candidat de l'opposition de gauche.

— A Sceaux, M. Garnon, candidat de l'opposition, a été nommé député ; M. Gisquet, candidat ministériel, a été élu à St-Denis.

— Dans le département de Seine-et-Oise, MM. de Jouvencel, Hernoux, Defitte, Alexandre Delaborde, tous députés sortans et candidats ministériels, ont été élus à Versailles, Mantes, Corbeil et Etampes. A Pontoise et à Saint-Germain, aucun des candidats n'a obtenu la majorité.

— M. Lepelletier d'Aulnay, candidat ministériel, a été élu à Rambouillet.

— A Senlis (Oise), M. Lemaire, député sortant et candidat du ministère, a été réélu.

—MM. Fould, Vivien, candidats ministériels, et Lherbette et de Sade, candidats de l'opposition, ont été élus dans le département de l'Aisne. M. de Meufve, candidat ministériel, a été élu à Nogent-sur-Seine. M. Trullat, qui avoit remplacé M. de Salvandy comme député d'Evreux, a été réélu dans cette ville. Aux Andelys, à Louviers, Pont-Audemer, Bernay, MM. Antoine Passy, ancien préfet, Passy, Hébert, Le Prévôt, ont été nommés. A Brienne, M. Dupont (de l'Eure), candidat de l'opposition, a été élu.

A Chartres, M. Isambert, de l'opposition.

A Nogent-le-Rotrou, M. de Salvandy.

A Orléans, M. Sevin Mabeau, ministériel.

A Reims, MM. Chaix-d'Est-Ange et de Bussière, ministériels.

A Vitry-sur-Marne, M. Royer-Collard.

A Beauvais, M. Danse, ministériel.

A Arras, MM. Harlé père, député sortant, et Harlé fils, tous deux ministériels.

A Provins, M. Lebrun, ministériel.

A Coulommiers, M. George de Lafayette, de l'opposition.

A Rouen, MM. Barbet et Izarn, ministériels.

A Dieppe, MM. de Bérigny et Chasseloup Laubat, ministériels.

A Bolbec, M. Vitet, ministériel.

A Saint-Valery, M. Mallet, idem.

A Abbeville, MM. Estancelin et de Carpentin, idem.

A Montdidier, M. Cadeau d'Acy, idem.

A Péronne, M. d'Ahussy, idem.

A Joigny, M. de Cormenin, de l'opposition.

A Sens, M. Vuitry, ministériel.

Dans le département de l'Ain :

MM. Bernard, Perrier, Dangeville, Félix Girod, ministériels, et Cordier, de l'opposition, ont été nommés.

A Laon, M. Désabes, de l'opposition.

A Narbonne, M. Espéronnier, ministériel.

A Carcassonne, MM. Tesseyre et Mathieu de la Redorte, idem.

A Castelnaudary, le baron Dejean, id.

A Limoux, M. Peyre, idem.

A Angoulême, M. Albert, ministériel.

A Dijon, M. Muteau, id.

A Châtillon, M. Petot, id.

A Sémur, M. Vatout, id.

A Périgueux, M. de Marcillac, ministériel, en remplacement de M. Perrin, de l'opposition.

A Montron, le général Lamy, ministériel.

A Exideuil, le général Bugeaud, idem.

A Besançon, MM. de Magnoncourt et Vejux, idem.

A Beaume-les-Dames, M. Clément, id.

A Montbéliard, M. Tourangin, idem.

A Valence, M. Bérenger, idem.

A Romans, M. Giraud, idem.

A Nismes, M. Ferdinand Béchard.

A Toulouse, M. le duc de Fitz-James.

A Muret, M. de Rémusat, ministériel.

A Saint-Gaudens, M. Amilhau, idem.

A Lombez, M. Troy, idem,

A Auch, M. Barada, idem.

A Condom, M. Persil, idem.

A Mirande, M. Lacave-Laplagne.

A Bordeaux, MM. Ducos et Roul, ministériels.

A Bazas, M. Galos, idem.

A Blaye, M. de La Grange.

A Lesparre, M. Guestier, ministériel.

A Libourne, M. Thiers.

A Lille, MM. Hennequin et Delespaul.

— Plusieurs journaux disent qu'à Bourganeuf (Creuse), on a annoncé et imprimé au nom de M. Emile Girardin, rédacteur en chef du Journal *la Presse*, que s'il étoit nommé député « ses salons ouverts aux arts, à la littérature, à la politique, seroient un point de ralliement aussi agréable qu'utile aux jeunes gens du département qui se sentent de l'ambition et de l'avenir. » L'ambition et le charlatanisme électoral ne reculent point, à ce qu'il paroît, devant le ridicule.

— M. de Saget, ancien président de la cour royale de Bordeaux, a été choisi par les royalistes du collége *extra-muros* de cette ville, au grand déplaisir des feuilles de la préfecture, qui, après lui avoir *donné des éloges*, ont, à plusieurs reprises, cherché à faire croire aux électeurs qu'il n'accepteroit pas leur mandat.

— La *Gazette du Limousin* du 5 novembre dit que la cour royale de Limoges a ordonné la radiation de quatorze électeurs de la Corrèze. « Parmi eux, ajoute cette feuille, on remarquoit M. Bedoch, avocat et conseiller de préfecture, qui vouloit se prévaloir de l'impôt de deux propriétés qui n'ont jamais appartenu à son père, et dont cependant celui-ci s'est servi pendant six ans pour siéger à la chambre des députés et usurper le fauteuil de la présidence provisoire dû au vénérable M. Gras-Préville. »

— Par suite du travail fait dans le comité électoral de l'arrondissement de Muzillac (Morbihan), la majorité des électeurs royalistes de ce collége a porté comme candidat à la députation, M. le général Arthur de la Bourdonnaie, ancien député.

— Beaucoup d'électeurs du deuxième arrondissement de Lyon ont choisi pour leur candidat M. Ravez, né à Lyon et ancien président de la chambre des députés.

— M. le duc et madame la duchesse d'Orléans ont envoyé à M. de Lacroix, évêque de Gap, 1.000 fr. pour aider ce prélat dans les bonnes œuvres qu'il se propose d'établir dans son diocèse.

On nous prie aussi d'annoncer que sur la recommandation de M. le comte Anatole de Montesquiou, il a été accordé un secours de 300 fr. applicables aux réparations d'urgence que réclament l'église et le presbytère de Saint-Gervais-de-Vie, Sarthe.

— On annonce que M. Moller, secrétaire de la bibliothèque de Gotha, et chargé des archives secrètes des princes de ce nom, a découvert, en mettant ces archives en ordre, une collection des lettres autographes de Voltaire adressées à la duchesse Louise-Dorothée de Saxe-Gotha, née de Saxe-Meinungen, morte en 1767. On doit, dit-on, publier ces lettres. Voilà donc une nouvelle correspondance à joindre aux lettres déjà si

nombreuses du grand homme. Que nous apprendra-t-elle? Probablement très peu de chose. Tous ceux qui ont lu la correspondance de Voltaire ont pu remarquer que les lettres qu'il écrivoit à la même époque à différentes personnes roulent toutes sur le même fait ou la même idée qu'il retournoit diversement. On peut donc croire que les lettres écrites à la duchesse de Gotha ne feront guère que reproduire, sous une autre forme, ce qu'on a déjà lu dans les lettres de la même date qui ont été publiées.

— Les feuilles de Toulon continuent à donner des détails sur le siége de Constantine que les élections ne nous permettent pas de répéter. Nous attendrons le rapport du général Valée qui doit être incessamment publié.

— Un journal du matin dit que six Français faits prisonniers lors de la première expédition de Constantine ont été délivrés au moment de la prise de cette ville.

— La cour de cassation ne fera sa rentrée que le 16 novembre. Néanmoins la chambre criminelle reprendra ses travaux le 9.

— La cour royale de Paris a tenu, vendredi, toutes les chambres assemblées en robes rouges, sous la présidence de M. Séguier, son audience de rentrée. Le discours d'usage a été prononcé par l'avocat-général Berville, qui a passé en revue les lois qui nous régissent et s'est élevé principalement contre la peine de mort, qui, selon lui, devroit être bannie de nos codes, même pour les attentats contre la vie des rois.

— Le même jour a eu lieu la rentrée du tribunal de première instance. L'un des membres, M. de Gérando, a prononcé le discours d'usage, lequel a roulé sur ces trois mots : *le bien, le vrai et le beau.*

— La cour des comptes a aussi tenu son audience de rentrée.

— Les journaux ministériels disent que M. Martin Laffitte, directeur de l'administration du Mont-de-Piété, et frère de M. Jacques Laffitte, vient de donner sa démission.

— Le ministre de la guerre vient d'admettre 125 élèves à l'école polytechnique sur 155 qui avoient été présentés par les examinateurs comme admissibles.

— Le nouvel ambassadeur prussien, le chambellan baron d'Arnim, est attendu à Paris.

— M. Fritz Aubin est arrivé de Francfort, chargé d'une mission extraordinaire relative aux chemins de fer. Il a reçu la visite de M. Legrand, directeur-général des ponts-et-chaussées.

— M. Alibert, ancien premier médecin ordinaire du roi Charles X, vient de mourir. Il étoit âgé de 70 ans. M. le docteur Alibert a demandé et reçu les secours de la religion.

— Le tribunal de simple police a prononcé en un jour 128 condamnations pour battage de tapis par les fenêtres. Les maîtres sont condamnés solidairement avec les domestiques.

— Un cadavre retiré de la Seine, il y a quelques jours, non loin du pont des Invalides, fut immédiatement transporté à la Morgue. Plusieurs lettres trouvées dans les vêtemens firent bientôt reconnoître M. Duris Dufresne, ancien député. M. Duris-Dufresne, qui logeoit dans un hôtel garni de la Chaussée-d'Antin, étoit au moment de partir pour La Châtre où il se portoit candidat. Quand son corps a été retiré de l'eau, une épingle d'or contenant des cheveux de Bonaparte étoit à sa chemise; mais la montre de M. Duris-Dufresne avoit disparu.

— Plusieurs journaux assurent aujourd'hui que la mort de M. Duris-Dufresne, parent du général Bertrand, ne peut être attribuée qu'à un audacieux attentat.

— M. Obry a annoncé il y a quelque temps, un *chou colossal*, toujours vert et tellement élevé et garni de feuilles qu'il pouvoit nourrir une vache pendant une partie de l'année. La découverte étoit précieuse; aussi chaque graine se vendoit 1 franc chez M. Obry, qui, dit-on, a ramassé 600,000 fr. Mais où les graines

vendues ne poussoient pas, ou produisoient des choux de variétés déjà connues; alors à l'espérance des crédules succéda le désappointement, à leur reconnoissance pour M. Obry le courroux, et le tout finit par une plainte déposée au parquet du procureur du roi contre ce dernier.

— Le *Droit* dit qu'un couvreur est tombé dernièrement du cinquième étage d'une maison en construction rue Montmartre, sur un menuisier arrêté devant l'une des boutiques, et l'a renversé sans être aucunement blessé lui-même. Le malheureux menuisier est dans un état qui laisse peu d'espoir.

— Depuis le 25 octobre une enquête est ouverte sur le projet d'un chemin de fer de Paris à Strasbourg avec embranchement sur Metz, étudié aux frais du gouvernement.

— Le *Moniteur* publie le compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1835. Il résulte de ce document que 4,407 condamnations ont été prononcées, savoir : à mort, 54; aux travaux forcés à perpétuité, 151; à terme, 777; à la réclusion, 796; à la détention, 1; à des peines correctionnelles, 2,599; à la surveillance, 9; enfans à détenir, 20.

— Samedi, le sol s'est enfoncé tout à coup à une assez grande profondeur, dans la rue Saint-Jacques, non loin de la rue des Mathurins. On sait que presque tout ce quartier est construit sur d'anciennes carrières.

NOUVELLES DES PROVINCES

Pendant la nuit du dernier ouragan, un incendie s'est déclaré à Crony, près Soissons. Les flammes excitées par le vent ont dévoré plus de 50 maisons.

— La veuve Hurel, âgée de 78 ans, qui habitoit seule une maison de la commune d'Ménucourt, près Mantes, a été assassinée dans la soirée du 29 octobre. Le juge de paix de Magny et M. de Berty, procureur du roi à Mantes, se sont transportés sur les lieux; malgré leurs actives informations, les auteurs de ce crime ne sont pas encore découverts.

— On lit dans un journal que, pendant l'ouragan du jeudi 2, la foudre est tombée sur un moulin à Givenchy, près de la Bassée (Nord), et a tué le garçon meunier.

— Pendant l'ouragan de ces jours derniers, dit la *Revue du Hâvre*, la foudre est tombée dans le voisinage de la manufacture de tabac.

— A Boulogne, la force de l'ouragan a endommagé plusieurs maisons en construction. On avoit de sérieuses inquiétudes, à la date du 3, à l'occasion des navires qui auroient pu se trouver dans le voisinage des côtes.

— On lit dans l'*Hermine* du 5 novembre : « Dans une entrevue que M. Victor Mangin, rédacteur en chef du *National de l'Ouest*, a eue, jeudi dernier, au bureau de l'*Hermine*, avec M. J. Crétineau Joly, M. Mangin, en présence de deux habitans de Nantes, a avoué qu'il mentoit quand cela pouvoit lui être *agréable* ou utile. Les lecteurs du *National de l'Ouest* savent du moins à quoi s'en tenir.

— La dyssenterie fait de grands ravages dans la commune de Couëron, dit l'*Hermine* de Nantes. On assure qu'en une seule semaine plus de 40 personnes y sont mortes de cette espèce d'épidémie.

— Quelques journaux ont annoncé qu'au moment où l'on fermoit la bière dans laquelle venoit d'être placé M. Deschamps, riche habitant de Lyon, il s'étoit tout à coup relevé, au grand effroi des assistans, et avoit demandé à manger. L'une de ces feuilles, enchérissant sur les autres, a prétendu que M. Deschamps, pendant son état léthargique, avoit entendu tout ce qui se disoit ou se passoit autour de lui, sans pouvoir faire un mouvement ni exprimer aucune de ses pénibles sensations. Tout ce récit est inexact de tout point, dit aujourd'hui le *Réparateur* de Lyon. M. Deschamps est mort et a été enterré sans aucune des circonstances qu'on s'est plu à inventer.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quoiqu'il règne toujours plus ou moins de confusion et de vague dans les récits qui concernent les mouvemens des armées, il paroît maintenant certain que don Carlos a pris le parti de se retirer en Navarre. On ignore si c'est seulement de sa personne qu'il a repassé l'Ebre avec quelques bataillons, et si son intention est de laisser derrière lui dans l'intérieur de l'Espagne un corps d'armée suffisant pour s'y maintenir et faire diversion aux forces des généraux de la reine.

De part et d'autre, les armées doivent être bien épuisées de fatigue et bien affoiblies par les pertes qu'elles ont faites l'été dernier dans une guerre si acharnée. Il est difficile d'imaginer qu'il leur reste de quoi faire des entreprises sérieuses pendant l'hiver. Probablement elles vont employer la mauvaise saison à se réorganiser. Seulement la Navarre sera plus fortement occupée que jamais par don Carlos, parce qu'il sera difficile aux christinos d'y reprendre les positions qu'ils ont été forcés d'abandonner ou de perdre lorsqu'ils se sont vus obligés de disposer de tous leurs moyens pour la guerre de l'intérieur.

Le nombre des guerillas augmente plutôt qu'il ne diminue. Cette guerre de partisans continue à gêner les communications. Quant au commerce, il est anéanti partout, et rien ne peut donner l'idée d'un état de souffrance pareil à celui des provinces qui ont été le principal théâtre de la guerre pendant la dernière campagne. Le gouvernement de Madrid continue d'être aux expédiens et aux abois pour faire face aux besoins qui l'accablent et qui sont sans proportion avec ses ressources.

— Les journaux officiels publient ce matin la dépêche télégraphique suivante, de Bayonne, le 2 novembre :

« Don Carlos étoit à Durango, le 27, dans un état déplorable. Le fort d'Inigo a capitulé le 29 ; la garnison a été reconduite à Pampelune.

» On entendoit, le 26, un feu très-vif autour de Cantavieja. On suppose que Oraa y étoit arrivé. Rien de nouveau à Madrid le 29. »

— Le *Journal des Débats* cite aujourd'hui une lettre de Madrid du 29 octobre, qui porte que le gouvernement révolutionnaire, dans le but de se prémunir contre les entreprises du parti exalté, qui compte assez ouvertement sur une émeute pour le jour de l'ouverture du prochain congrès, a envoyé l'ordre à Espartero de détacher de son armée 4 000 hommes qui viendront renforcer la garnison de la capitale. La même lettre dit que des partis carlistes, en assez grand nombre, se montrent jusqu'aux portes de Madrid. Le 27 octobre, Iriarte, l'ancien vice-roi de Navarre, a été arrêté par eux, en compagnie de sept autres personnes.

Le gouvernement belge vient d'accorder au gouvernement français l'extradition du sieur M lafosse et des époux Strademeyder, accusés de banqueroute frauduleuse.

— Un colonel d'artillerie est parti de Bruxelles pour se rendre à Saint-Etienne, afin d'y prendre des renseignemens pour l'établissement d'un atelier d'armes de guerre à Liége.

— Le 28 octobre, la cour d'assises de Limbourg, siégeant à Tongres, a jugé le nommé Pierre Martens, âgé de 24 ans, né à Rheydt, en Prusse, ouvrier, qui, le 19 août dernier, étant à la Boverie, près Liége, avoit volé deux couronnes en argent, le sceptre et le chapelet de la sainte Vierge, appartenant à l'église Saint-Vincent, ainsi que deux croix en or garnies de diamans ; le tout se trouvoit déposé chez la veuve Lagasse. Martens a été condamné à douze ans de travaux forcés, à vingt ans de surveillance et à l'exposition.

— La *Gazette de Londres* contient la nomination de M. Villiers, ambassadeur auprès de la révolution espagnole, à la dignité de chevalier grand'croix de l'ordre du Bain.

— D'après plusieurs journaux de Lon-

dres, c'est à tort qu'on a annoncé le retour du choléra dans cette capitale.

— L'ouverture du parlement qui doit avoir lieu le 15 met les réformistes en grand mouvement. Ils se réunissent sur plusieurs points de l'Angleterre pour régler la ligne politique que devront suivre leurs partisans dans les deux chambres. M. O'Connell a provoqué une grande réunion à Londres pour le 16.

— M. O'Connell ayant dernièrement manifesté l'intention de dissoudre l'association générale Irlandaise qu'il avoit formée, s'est rendu à Dublin où une réunion a eu lieu le 31 octobre. Après un discours de M. O'Connell, tout entier à la louange de la reine, des ministres et du comte de Mulgrave qui gouverne l'Irlande, la dissolution a été décidée.

—Le *Morning-Herald* dit que M. O'Connell va être nommé membre du conseil privé de S. M.

— Le *Sun* dit que l'élection municipale de Liverpool s'est terminée par la nomination de douze libéraux et de quatre torys.

— On écrit de Plymouth que le 1er novembre le schooner l'*Albion* a échoué près de la barre, et que le feu s'étant déclaré dans ce navire, il a été entièrement consumé. La femme et l'enfant du capitaine se sont noyés au moment où ils cherchoient à descendre dans le canot.

— On lit dans le *Standard* : « Nos lettres de Lisbonne portent que les cortès ont décidé d'accorder à la couronne le véto absolu et le droit de dissoudre la chambre des députés; quant à la dissolution du sénat, c'est une question qui a été renvoyée à une autre occasion. »

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* qui publie des nouvelles de Hanovre du 26 octobre : « La solution de la question constitutionnelle ne se fera pas longtemps attendre. Les états de 1819 seront convoqués, ce qui équivaut à une suppression de la loi fondamentale. Le roi a accordé à ses ministres un délai de trois jours pendant lequel ils devront déclarer s'ils sont disposés à contre-signer l'ordonnance de convocation des états de 1819, ou s'ils préfèrent donner leur démission. » D'après la feuille allemande, le délai expirant le 27 octobre, l'ordonnance devoit paroître le 1er novembre avec ou sans le contre-seing des ministres.

— La même feuille dit que nonobstant l'ordonnance de dissolution, l'assemblée des états de Valachie a refusé de se séparer. En conséquence, le baron de Ruckmann, consul-général de Russie, a requis une intervention armée; alors les députés intimidés ont quitté la salle après avoir protesté contre la mesure.

— D'après le *Mercure de Souabe* qui donne des nouvelles de Vienne du 25 octobre, on s'occupe beaucoup dans cette capitale du procès intenté au comte Joseph Esterhazy, pour violation d'ordonnances de police et offenses envers des fonctionnaires publics. Les pièces ont été renvoyées au tribunal criminel.

— Le *Mercure de Francfort* donnant des nouvelles de Constantinople du 11 octobre dit qu'à la suite d'un banquet offert par le sultan à l'archiduc Jean, il lui présenta son fils en lui disant : Mon fils, après ma mort, saura maintenir comme moi, l'alliance étroite qui unit la Porte-Ottomane à l'illustre maison d'Autriche.

Le Gérant, **Le Vesque.**

BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2520 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1167 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 812 fr. 50 c.
Rente de Naples. 100 fr. 20 c.
Emprunt romain. 000 fr. 0/0
Emprunt Belge. 103 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 350 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2887.

JEUDI 9 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

TABLEAU

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE AUX ÉTATS-UNIS.

L'*Almanach catholique* des Etats-Unis pour cette année est beaucoup plus complet que les années précédentes. Il contient l'état des diocèses, le nombre et le nom des différentes congrégations, les noms des évêques et des prêtres, les séminaires, collèges et pensionnats tenus par des ecclésiastiques ou par des religieuses. On y voit le plan de la cathédrale de Baltimore, commencée en 1806 par M. Carroll, évêque de Baltimore, et consacrée en 1821 par M. Mareschal, troisième archevêque de Baltimore. Cette église a 177 pieds de long en y comprenant le portique qui n'est pas encore fini. La largeur de la croix est de 114 pieds, la hauteur du dôme de 113 pieds, et celle des clochers de 132. Une notice sur M. Mareschal, troisième archevêque de Baltimore, est accompagnée de son portrait.

Il y a aujourd'hui aux Etats-Unis un archevêché et 12 évêchés. L'archevêché est Baltimore, érigé en évêché en 1789, et en métropole en 1810. Les évêchés sont Bardstown, Charleston, Philadelphie, St-Louis, Boston, New-York, Mobile, Nouvelle-Orléans, Détroit, Cincinnati et Vincennes. L'archevêque de Baltimore est M. Samuel Eccleston, qui est en même temps administrateur du diocèse de Richmond en Virginie. L'évêque de Bardstown est M. Benoît-Joseph Flaget, qui a pour coadjuteur M. Gui-Ignace Chabrat. L'évêque de Charleston est M. Jean England; celui de Philadelphie M. Henri Conwel qui a pour coadjuteur M. Patrice Kenrick. L'évêque de Saint-Louis est M. Joseph Rosati; celui de Boston M. Benoît Fenwick; celui de New-York M. Jean Dubois; celui de Mobile M. Michel Portier. L'évêque de Détroit est M. Frédéric Rézé; celui de Cincinnati M. Jean-Baptiste Purcell; celui de Vincennes M. Simon-Gabriel Bruté, et celui de la Nouvelle-Orléans, M. Antoine Blanc.

Onze prélats de ce pays sont déjà morts; ce sont les quatre premiers archevêques de Baltimore, MM. Carroll, Neale, Mareschal et Whitfield; les deux premiers évêques de New-York, MM. Concanen et Conolly; M. Kelly, premier évêque de Richmond, transféré ensuite à un évêché en Irlande et qui n'a pas eu de successeur, le diocèse ayant été mis provisoirement sous l'administration de l'archevêque de Baltimore; M. Egan, premier évêque de Philadelphie; M. Edouard Fenwick, premier évêque de Cincinnati; M. Dubourg, évêque de la Nouvelle-Orléans, et M. de Nekère, son successeur. M. de Cheverus, archevêque de Bordeaux, qui vient de mourir, a été le premier évêque de Boston.

Le diocèse de Baltimore est celui où il y a le plus de catholiques. Il renferme 55 congrégations dans le Maryland, 11 en Virginie et 3 dans le district de Colombie. A Baltimore il y a, outre la cathédrale, les églises de Saint-Pierre, de Saint-Patrice, de Saint-Jean pour les Allemands, de

Saint-Jacques et de Sainte-Marie. Toutes les congrégations n'ont pas des prêtres résidens, et un prêtre visite quelquefois deux ou trois congrégations. On compte 74 prêtres dans le diocèse, sans compter l'archevèque; dans le nombre sont compris MM. de Saint-Sulpice qui dirigent le séminaire, et les Jésuites qui ont une maison au Manoir Saint Thomas, un noviciat et un séminaire à Frédérick-City, et un collége à Georgetown. Il y a de plus le collége Sainte-Marie, à Baltimore, dirigé par messieurs de Saint-Sulpice, et celui du même nom à Emmitzbourg. Les communautés de femmes qui tiennent des pensionnats sont celles des Carmélites à Baltimore, de la Visitation à Georgetown, de Saint-Joseph à Emmitzbourg. Les Sœurs de la Charité qui dirigent cette dernière maison, soignent à Baltimore l'asile des orphelins, l'infirmerie et l'hôpital du Maryland. Elles ont une école à Frédérick-City, dirigent à Washington un asile et une école, et à Alexandria un pensionnat. Des Sœurs de la Providence ont établi à Baltimore une école pour les filles de couleur.

Le diocèse de Philadelphie a 62 congrégations et 36 prêtres, indépendamment des 2 prélats. Ce diocèse comprend la Pensylvanie, la Delaware et une partie du nouveau Jersey. Il y a à Philadelphie six églises: la cathédrale, qui est dédiée à sainte Marie; Saint-Joseph, Saint-Augustin, la Sainte-Trinité, pour les Allemands; Saint-Jean et Saint-Michel. Le coadjuteur, M. Kenrick, a établi récemment un séminaire à Philadelphie. Il y a dans la même ville deux *institutions*, tenues par des ecclésiastiques, *pour des jeunes gens*. Les Jésuites sont à la tête de quelques congrégations de ce diocèse. Les Sœurs de la Charité dirigent deux asiles et cinq écoles à Philadelphie, ces établissemens occupent 22 Sœurs. Elles ont en outre un asile et une école à Wilmington, dans l'état de Delaware, et un à Conwago. Les Clarisses ont un couvent à Pittsburg.

Le diocèse de New-York comprend l'état de New-York et une partie du New-Jersey. On peut y compter environ 40 congrégations; le nombre des prêtres n'y est que de 35. Un seul visite quelquefois jusqu'à six congrégations. A New-York il y a six églises, la cathédrale de Saint-Patrice, Saint-Pierre, l'église du Christ, Ste-Marie, Saint-Joseph et l'église hollandaise. Les Sœurs de la Charité ont cinq pensionnats ou écoles à New-York, une à Long-Island et une à Albany.

Le diocèse de Boston comprend six états, Massachusetts, Connecticut, Rhode-Island, Maine, Newhampshire et Vermont. On y compte 28 congrégations et 25 prêtres. La cathédrale de Boston est sous l'invocation de la sainte Croix, elle a une chapelle basse; il y a de plus une église à South Boston, et une à Charlestown, près Boston. Il y a 6 prêtres à Boston et Charlestown. Le couvent des Ursulines de Charlestown a été consumé par le feu le 11 août de l'année dernière, comme nous l'avons raconté. Elles se sont retirées à Roxbury; mais l'acharnement des protestans étoit tel qu'elles ont été obligées de quitter le pays. Elles sont allées au Canada. Les Sœurs de la Charité ont une école à Boston.

Le diocèse de Charleston se compose des deux Carolines et de la Géorgie. Il n'y a qu'une vingtaine de congrégations formées, mais les ca-

tholiques dispersés en différens lieux sont visités autant que possible par les seize prêtres qui forment tout le clergé du diocèse. Il y a à Charleston deux églises, la cathédrale dédiée à saint Finbar, et Sainte-Marie, et cinq prêtres. L'évêque a commencé un séminaire à Charleston. Il a aujourd'hui un coadjuteur, M. Clancy, qui est comme lui irlandais. Des dames de la Retraite sont venues de France établir un pensionnat dans cette ville, et des Sœurs de Notre-Dame de Nancy y tiennent une autre école. Plus récemment M. l'évêque a amené d'Irlande des Ursulines.

Le diocèse de Mobile est un de ceux qui ont été créés il y a peu d'années. Il se compose de l'état d'Alabama et des deux Florides. Il n'y a encore que 10 congrégations et 10 prêtres. L'évêque, M. Portier, est français, et presque tous ses prêtres sont français; tels sont MM. Loras, Bazin, Chalon, Mauvernay, Guinand, Rampon, etc. Un collége a été formé à Springhill, à 7 milles de Mobile; il est dirigé par M. Bazin. Les religieuses de la Visitation ont un pensionnat à Mobile.

Le diocèse de la Nouvelle-Orléans comprend l'état de la Louisiane. Il compte 27 congrégations formées presque toutes dans d'anciens établissemens français. Le nombre des prêtres est de 30 qui sont français ou italiens, ou flamands. L'évêque est M. Antoine Blanc, précédemment administrateur du diocèse. Il y a 8 prêtres à la Nouvelle-Orléans. Cette ville a 4 églises, la cathédrale, dédiée à saint Louis, Sainte-Marie, Saint-Patrice et Saint-Antoine. Il y a un séminaire à Yberville. Les Ursulines ont un couvent et un pensionnat près la Nouvelle-Orléans, et les Dames du Sacré-Cœur ont des pensionnats à Saint-Michel et au Grand-Côteau. Les Sœurs de la Charité dirigent deux hôpitaux à la Nouvelle-Orléans, l'asile Poydras et l'hôpital de Charité.

Le diocèse de Bardstown s'étend sur le Kentuckey et le Tennessée. On y compte 29 congrégations et 36 prêtres, non compris les 3 évêques, M. Flaget, M. David son coadjuteur qui a donné sa démission, et M. Chabrat, coadjuteur actuel. La cathédrale est sous l'invocation de saint Joseph. Les Jésuites ont une maison à Lebanon; MM. Chazelle, Petit, Gouet, Fouché, Evremont et Coomes y résident. Les Dominicains ont un couvent à Sainte-Rose; ils y sont au nombre de 5. Le séminaire Sainte-Marie, le collége de Saint-Joseph à Bardstown, et le collége Saint-Thomas près Bardstown, ont été établis par M. Flaget. A Saint-Thomas est aussi le séminaire des Frères de la Mission. Les Sœurs de Charité ont un pensionnat à Nazareth et un autre à Lexington; les Sœurs de Marie au pied de la Croix en ont à Lorette et au couvent de Sainte-Marie, et les Sœurs de Saint-Dominique ont un couvent à Sainte-Rose. Tous ces établissemens sont dûs au zèle et à l'activité de M. Flaget.

Le diocèse de Saint-Louis s'étend sur l'état du Missouri, sur celui des Illinois et sur le territoire des Arkansas. Outre Saint-Louis qui est le chef-lieu, il y a 27 congrégations. On y compte 34 prêtres français, italiens ou flamands. La cathédrale est dédiée à saint Louis, il y a de plus dans la ville la chapelle de Sainte-Marie. Dans beaucoup d'églises on prêche en français et en anglais. Le séminaire diocésain est à Sainte-Marie des Barrens, et est dirigé par les Lazaris-

tes; M. Tornatore est supérieur. M. Odin, autre lazariste, a établi dans ce même lieu un collége. Des Jésuites de Flandres dirigent à Saint-Louis un collége. Ils ont en outre un noviciat. Les dames du Sacré-Cœur ont des couvens et des pensionnats à Saint-Louis, à Saint-Ferdinand; à Saint-Charles; les dames de la Visitation à Kaskaskia, les Sœurs de Lorette au Nouveau-Madrid, à Fredericktown et à Bethléem, et les Sœurs de Charité à Carondelet. Celles-ci soignent à Saint-Louis, l'hôpital et l'asile des Orphelins.

Le diocèse de Cincinnati comprend l'état de l'Ohio. On y compte environ 20 congrégations et 19 prêtres. Les Dominicains ont une église et un couvent près Somerset; ce sont eux qui ont été les premiers missionnaires du pays, le dernier évêque étoit de leur ordre. Ils visitent les catholiques d'alentour. A Cincinnati il y a deux églises, la cathédrale de Saint-Pierre, et la Sainte-Trinité pour les Allemands. Un séminaire a été établi récemment près Cedarville, sous la direction de M. Reid. M. l'évêque préside à Cincinnati un athénée ou pensionnat de jeunes gens. Un pensionnat de filles est dirigé par des Dominicaines, sous la surveillance de M. Young, religieux dominicain.

Le diocèse de Détroit comprend le territoire du Michigan et celui du Nord-Ouest. On y compte 14 congrégations et 22 prêtres, parmi lesquels il y a plusieurs religieux liguoriens. Il y a deux églises à Détroit, la cathédrale dédiée à sainte Anne, et l'église de la Trinité. Ce pays qui dépendoit autrefois du Canada offre plusieurs établissemens français, Saint-Joseph, la Rivière-Sainte-*Claire, Michillimakinac*, Arbre-Croche, Baye-Verte, etc. On y prêche en anglais et en français. Il y a encore dans cette partie quelques restes de tribus indiennes, et les missionnaires ont été obligés d'apprendre leur langue. Il y a un couvent de Clarisses à la Baye-Verte, un autre avec un pensionnat à Détroit, et des écoles pour les filles indiennes à Saint-Joseph, à la Grande-Rivière, à l'Arbre-Croche et à la Baye-Verte.

Le diocèse nouvellement créé à Vincennes n'avoit que 7 ou 8 congrégations, qui n'étoient visitées que de temps en temps par les missionnaires; il n'y avoit qu'un ou deux prêtres dans ce diocèse. Mais l'évêque, M. Bruté, est parti il y a dix-huit mois avec un puissant renfort; il a emmené 9 prêtres et autant d'aspirans au sacerdoce. On peut tout attendre de leur zèle ainsi que de l'activité et du dévoûment *du prélat*. Il a déjà distribué plusieurs de ses prêtres dans les différentes parties du diocèse. Il y a un couvent de Sœurs de la Charité à Vincennes, qui se sont dévouées pour instruire les filles du pays.

Il y a donc en tout aux Etats-Unis 16 évêques et 346 prêtres. L'Almanach n'indique point le nombre des églises; car il y a bien des congrégations naissantes ou peu considérables qui n'ont pas encore d'églises. Il y a en tout 9 séminaires, 5 ou 6 maisons de Jésuites, 2 couvens de Dominicains, 10 colléges, 31 couvens ou pensionnats de religieuses et 30 communautés de Sœurs de Charité pour desservir des hôpitaux et diriger des écoles.

L'Almanach ne parle point de la population catholique des Etats-Unis. Il est difficile d'avoir des renseignemens précis à cet égard, sur-

tout dans les diocèses où le nombre des missionnaires est fort circonscrit et où ils n'ont pu visiter encore tout le pays. Mais le nombre des catholiques augmente tant par les conversions que par les émigrations successives. Il est vrai que plusieurs de ces émigrans, arrivant dans des lieux où il n'y a point de prêtres, ne finissent que trop souvent par oublier la religion. Quelques-uns estiment le nombre total des catholiques à 800 mille; M. l'évêque de Vincennes le porte même à 1,000,000, et un autre missionnaire que nous avons vu récemment est du même avis.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le cimetière de Vaugirard dont nous avons parlé plusieurs fois, contient un grand nombre de monumens qui n'ont pas été réclamés. C'est à peine si le chiffre des exhumations s'est élevé à 600. Il reste encore environ 2,500 tombeaux pour lesquels personne *ne s'est présenté*. Plusieurs de ces tombeaux sont fort beaux et n'ont pu être élevés qu'à grands frais. Un journal s'étonne de cet oubli de la part des héritiers. Mais la plupart d'entr'eux ont peut-être ignoré les avertissemens publiés à cet égard par l'administration. Bien des familles ont quitté Paris. Les héritiers directs ont pu mourir, et il n'est resté dans ce cas que des héritiers plus ou moins éloignés, qui n'ont peut-être pas même connu les personnes enterrées dans le cimetière de Vaugirard.

Ce qui est arrivé étoit aisé à prévoir, et cette considération auroit dû, ce semble, détourner l'administration de son projet, ou du moins lui en faire reculer l'exécution. On fait valoir la nécessité de continuer du côté de Vaugirard le boulevart hors Paris, ce qui entraîne la suppression d'une partie du cimetière. Mais ce boulevart est-il bien nécessaire? Est-il impérieusement réclamé pour la salubrité ou pour l'embellissement de la capitale? N'étoit-ce pas un de ces projets dont on pouvoit sans inconvénient ajourner la réalisation?

On assure que l'administration va faire détruire, dans la partie du terrain dont il s'agit, les monumens non réclamés, et que les débris en seront vendus au profit des hospices. Nous avouons que nous voyons cela avec peine. On ne retirera rien de ces débris, et il eût été plus généreux à la ville de reporter les monumens dans la partie du cimetière qui ne sera pas envahie par le boulevart.

Au surplus on dit que les restes de ceux qui ont été inhumés dans ces monumens seront conservés. On les transportera dans la partie non nécessaire pour le boulevart. On les rassemblera dans un ossuaire construit à cet effet, et on y réunira les ossemens que l'on trouve souvent dans les fouilles qui se font à Paris. Nous formons le vœu que dans cette opération on observe avec soin tout ce que la religion et l'humanité prescrivent de respect pour la cendre des morts.

Le *Réparateur* de Lyon annonce, le 2 novembre, que M. l'archevêque d'Amasie est de retour à Lyon depuis quelques jours, et que le prélat est entièrement remis de l'accident qu'il avoit éprouvé en Languedoc.

L'autorité civile ayant demandé à M. l'évêque de Marseille deux ecclésiastiques pour exercer leurs fonctions auprès des militaires atteints du choléra, et arrivés dernièrement de Bone, le prélat a désigné pour cette pénible, mais honorable mission, MM. Dalmas, vicaire de Saint-Laurent, et Henrion, vicaire de Saint-Cannat, qui se sont embarqués le jour de la Toussaint pour aller s'enfermer à l'hôpital du Frioul,

au port Dieudonné. Ce n'est pas la première fois que le jeune clergé de Marseille donne de tels exemples de dévoûment; après la conquête d'Alger, plusieurs jeunes prêtres s'enfermèrent au lazaret pour soigner les blessés.

Plusieurs journaux rapportent qu'à la suite d'une altercation violente entre M. Badouix, préfet de la Nièvre, et un avocat, M. Girard, au sujet de l'élection de M. Brunier, beau-frère de M. Dupin, un rendez-vous avoit été donné, et qu'on en étoit déjà aux mains, lorsque M. l'évêque de Nevers est arrivé, s'est jeté entre les combattans, et, par ses pressantes représentations, est parvenu à faire cesser cette lutte. Le prélat a entraîné le préfet. Sa démarche généreuse lui a fait beaucoup d'honneur dans l'esprit de toute la population.

Le 23 octobre a eu lieu à Nandrin, diocèse de Liége, la bénédiction d'une nouvelle église paroissiale, dont la construction est due en grande partie au zèle actif du curé et au concours bienveillant de l'autorité communale. Le nouvel édifice est vaste et bien construit. Après la bénédiction, le curé a célébré une messe solennelle en présence d'un nombreux concours d'habitans.

Le *Courrier de la Meuse* propose une souscription pour restaurer l'église de Saint-Hubert, ancienne abbaye et pélerinage très-fréquenté. Cette église est, dit-il, un des plus beaux monumens de la contrée. Une des tours du portail menace ruine. La fabrique et la commune sont hors d'état de faire face aux dépenses les plus urgentes; 3,000 fr. suffiroient pour le moment.

Il y a en Belgique un parti qui adopte nos préventions et qui a la *malheureuse ambition* de nous imiter dans nos plus plus tristes écarts. Il y a eu le mois dernier une mission à Leuze, diocèse de Tournay. Quelques jours avant la missien, qu'on s'étoit bien proposé d'empêcher ou de troubler, un individu, que tout le monde connoît aujourd'hui, couvrit d'ordures, pendant la nuit, l'image du Sauveur, placée dans une niche contre la muraille de l'église. Le 10 octobre, plusieurs personnes qui avoient assisté à la mission furent injuriées et mises à la porte d'un estaminet. On excita des soldats à aller crier sous les fenêtres des missionnaires, mais les chefs s'y opposèrent; cependant il y eut quelques cris. On jeta des pierres dans le lieu où l'on préparoit la croix de mission. Le 20 et le 22 se passèrent paisiblement; la ville fut illuminée à l'exception de quatre maisons. Quelques jours après, plusieurs personnes qui avoient suivi la mission furent encore expulsées du même estaminet. Lasses de ces outrages, elles y retournèrent avec quelques amis et mirent à leur tour à la porte ceux qui les avoient insultés. Il y eut à ce sujet une lutte qui n'a pas eu de suites fâcheuses. Nous n'approuvons pas ces voies de fait, mais au fond ceux qui les avoient provoquées par leurs insultes n'en peuvent accuser qu'eux. Est-on obligé en conscience de tout tolérer de leur part?

Le chapelain Stahli, qui dans l'affaire du serment de Glaris s'étoit séparé de ses collègues et avoit prêté le serment sans condition, ayant vu qu'il étoit blâmé généralement par les catholiques, s'est rendu à Coire pour se justifier auprès de M. l'évêque. C'est sans doute d'après les avis et les instructions du prélat qu'il a annoncé au gouvernement de Glaris, par un écrit signé de lui, qu'il retiroit le serment qu'il avoit prêté et qui devoit être regardé comme non-avenu.

Le 25 octobre, ce gouvernement a décidé qu'il seroit accordé un délai de quinze jours au clergé catholique pour prêter le serment sans restriction, qu'en cas de refus, les communes étoient invitées à se pourvoir d'autres ecclésiastiques, que les prêtres étrangers qui n'auront pas prêté le serment dans le délai prescrit, seront renvoyés du canton, et que le traitement de ceux du pays sera suspendu.

Ainsi les uns sont bannis, les autres ne reçoivent plus de traitement, et de plus les communes sont invitées à chercher d'autres pasteurs. Mais ces autres pasteurs auront-ils des pouvoirs? Qui leur en donnera? Veut-on établir un schisme à Glaris? Voilà un triste avenir qui commence pour le clergé et pour les catholiques.

Le gouvernement prussien affiche de plus en plus son esprit de prosélytisme. Un ordre publié à Coblenz porte en substance que désormais tout officier dans l'armée, quel qu'il soit, perdra son grade si, étant engagé dans un mariage mixte, il permet que ses enfans soient élevés dans la religion catholique. On ne conçoit pas un tel acte d'intolérance. Si un prince catholique en rendoit un analogue dans son armée, que de cris s'éleveroient d'un bout de l'Europe à l'autre! Comme on flétriroit ce zèle fanatique! Eh quoi! parce que c'est un prince protestant qui prend cette mesure, la presse se taira-t-elle? Ne fera-t-elle entendre aucune réclamation contre une mesure dont les protestans eux-mêmes devroient être honteux? On nous disoit que l'esprit de tolérance étoit désormais une loi invariable des peuples civilisés, et voilà qu'un des plus puissans princes de l'Europe se signale par des actes arbitraires et vexatoires, dignes de l'esprit étroit et des violences des premiers réformateurs du XVIe siècle.

POLITIQUE.

Un journal royaliste du Midi recommande avec éloge aux électeurs d'Apt M. Roman aîné, de Lourmarin. Il le propose comme un candidat indépendant qui demande la réforme électorale, qui s'engage à n'accepter aucune place, à repousser les lois de dotation et d'apanage, etc. Ce M. Roman seroit-il le même que le protestant un peu têtu qui, en 1818, refusa de tendre pour la procession de la Fête-Dieu, fut condamné d'abord à Lourmarin, puis en police correctionnelle à Apt, à six francs d'amende, en appela à la cour de cassation, qui renvoya l'affaire à Aix, fut encore condamné à Aix, et obtint un dernier arrêt pour casser ce jugement, aimant mieux dépenser peut-être un millier d'écus en frais que de payer six francs d'amende? C'est dans cette affaire que M. Odilon-Barrot prononça le mot fameux: *La loi est athée et doit l'être.* On se rappelle combien cette cause excita de bruit en 1818 et en 1819, et combien toute l'opposition seconda les scrupules de M. Roman.

PARIS, 8 NOVEMBRE.

L'auguste famille exilée est arrivée le 24 octobre à Goritz, venant de Kirchberg. Les principales autorités et les personnages les plus marquans étoient réunis devant la demeure préparée pour les princes, afin de fêter de leur mieux ceux qu'ils avoient vus avec tristesse quitter momentanément cette ville. La musique des régimens réunis à Goritz pour des manœuvres d'automne est venue dès le soir exécuter des morceaux de choix sous les fenêtres des appartemens où les princes étoient réunis. Le lendemain, l'auguste famille est allée de très-bonne heure pleurer et prier sur la tombe du roi Charles X.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui le rapport du général Valée, daté de Constantine le 26 octobre. Le 6 octobre, à six heures du matin, les troupes qui

avoient été attaquées la veille pour la première fois depuis le commencement de l'expédition, quittèrent leurs campemens pour s'approcher de Constantine. Les parcs de l'armée s'établirent sur le plateau de Sidi-Mabrouck, sous la garde de la deuxième brigade, et l'avant-garde, aux ordres de M. le duc de Nemours, prit position sur le plateau plus élevé de Sath-el-Mansourah. L'ennemi, pensant que, comme à la précédente campagne, l'attaque seroit dirigée vers la porte d'El-cantara, défendit le ravin qui conduit à cette porte. Les zouaves commandés par le colonel de Lamoricière, forcèrent les troupes du bey à évacuer le plateau. La reconnoissance de la place indiqua que l'attaque devoit être faite par le Coudiat-Aty; néanmoins il parut nécessaire d'établir des batteries sur le Mansourah pour éteindre les feux de la Casbah et prendre d'enfilade et de revers les batteries du front d'attaque; ce qui fut exécuté.

A deux heures, les troisième et quatrième brigades, sous les ordres du général Rulhières, passèrent le Rummel et s'établirent sur le Coudiat-Aty, sans éprouver beaucoup de résistance de la part des Arabes. Au moment où la colonne traversoit le gué, un boulet emporta le capitaine du génie Rabier, aide-de-camp du général Fleury.

Un ordre de l'armée fit connoître que le duc de Nemours prendroit le commandement du siége. Le prince désigna pour major de tranchée le capitaine de Salle, de l'état-major; MM. de Mimont et Letellier lui furent adjoints comme aides-majors de tranchée.

Pendant la matinée du 7, environ 800 hommes à pied sortirent de la place et attaquèrent le centre de la position de Coudiat-Aty. Le feu se soutint pendant quelques heures sans perte considérable du côté des Français. Les Arabes ayant planté un drapeau en face de la position occupée par la légion étrangère, le chef de bataillon Bedeau fit une sortie; le drapeau fut renversé et les Arabes prirent *la fuite. Plusieurs soldats* furent blessés; le général Rulhières cite comme s'étant distingués, le sergent-major Dose et le fourrier Besson.

Les communications entre les batteries pouvant avoir lieu à couvert sur presque tous les points, et les troupes se trouvant défilées par le terrain naturel des feux de la place, le génie n'eut pas à exécuter des travaux d'approche.

Le reste du 6, et toute la nuit qui suivit, on s'occupa de l'établissement des batteries sur le plateau de Coudiat-Aty et celui de Mansourah. Celles de Mansourah, appelées *batterie du roi et batterie d'Orléans*, ne furent terminées que le 7 à quatre heures du soir. Vers cinq heures la pluie commença à tomber, et dans la nuit la tempête devint si violente que des travaux qui restoient à exécuter furent plusieurs fois interrompus. Aucun accident n'eut lieu pour l'armement des batteries, si ce n'est pour celle dite du *roi*: les deux pièces de 16 et la pièce de 24 qui devoient l'armer furent versées et ne purent arriver; la pluie avoit enlevé une partie du terrain de remblai de la route préparée par le génie. La construction d'une batterie dite *de Nemours* ne put être achevée que le 8 à cause du mauvais temps.

La gauche de la position du Coudiat-Aty fut également attaquée par les Kabyles : ils furent repoussés; le capitaine Béraud, du 26e de ligne, se fit remarquer particulièrement en dirigeant une sortie dans laquelle il fut tué.

La 4e brigade, placée sur la hauteur en arrière du Coudiat-Aty, repoussa les attaques des Arabes venus du camp d'Achmet, qu'on apercevoit à une lieue.

Le 8 au matin, on construisit sur le Mansourah, une quatrième batterie, appelée *batterie Damrémont*, pour remplacer celle dite *du roi* qui ne put être complètement armée que dans la journée du 10. Le 9, à sept heures du matin, les batteries du Mansourah et la batterie d'obusiers du Coudiat-Aty commencèrent à tirer. L'ennemi répondit par le feu de 20 pièces et mortiers qui, démontées successi-

vement, cessèrent de tirer avant onze heures.

Le temps étant un peu moins mauvais, on donna l'ordre de conduire pendant la nuit sur le Coudiat-Aty, les pièces destinées à l'armement de la batterie de *Nemours*; ces pièces employées à armer la batterie temporaire dite *Damrémont*, éprouvèrent de grandes difficultés pour passer d'un plateau sur un autre, et ne purent traverser le Rummel qu'à cinq heures du matin. L'ennemi avoit réparé ses batteries pendant la nuit, et apercevant le mouvement de l'artillerie, il commença le 10 au matin à tirer; des chevaux furent blessés et une pièce de 24 versée.

Vers midi, l'ennemi attaqua la position du général Rulhières, sur le Coudiat-Aty. Le gouverneur-général qui se trouvoit sur ce point, ordonna une sortie à la baïonnette; deux compagnies de la légion étrangère, animées par la présence du duc de Nemours et du gouverneur qui marchoient avec elles, franchirent le parapet qui les couvroit, et se battirent avec un grand courage; les Arabes culbutés s'enfuirent, laissant beaucoup des leurs sur la place. Là mourut le capitaine Marland; 14 hommes furent blessés, parmi lesquels le capitaine Raindre et le capitaine Mac-Mahon.

La distance de 400 mètres entre la *batterie de Nemours* et la place paroissant trop considérable, on construisit une batterie de brèche à 110 mètres environ de la ville, et l'on établit autour de cette batterie une place d'armes. D'autres batteries furent aussi construites sur le même plateau. Dans la nuit, le 47ᵉ de ligne occupa le Bardo et une maison située près de Constantine.

Le 11, dans l'après-midi, l'ennemi tira beaucoup sur la maison occupée par le 47ᵉ. Plusieurs hommes furent blessés, entr'autres le capitaine d'état-major d'Augicourt, envoyé en mission en cet endroit. Les canons de la ville tiroient aussi sur d'autres points; mais ils furent bientôt hors d'état de continuer le feu.

Le gouverneur-général voulant amener la place à se rendre, adressa une proclamation aux habitans. Un jeune arabe chargé de la porter revint le lendemain avec une réponse verbale qui annonçoit de la part des habitans l'intention de s'ensevelir sous les ruines. Le 12, vers huit heures et demie, le gouverneur-général se rendant à la tranchée avec le duc de Nemours pour examiner les travaux de la nuit, fut emporté par un boulet de canon, au moment où il arrivoit au dépôt de la tranchée. Le maréchal-de-camp Perregaux, chef de l'état-major général, fut blessé au même moment d'une balle à la tête. Alors le général Valée prit le commandement en chef de l'armée. A neuf heures, les batteries en arrière de celle de brèche, établie à 110 mètres de la ville, commencèrent à tirer; elles firent vite taire le feu de la place, et la mousqueterie cessa également de se faire entendre. A une heure la batterie de brèche continua la brèche commencée la veille; le soir on put fixer l'assaut au lendemain.

A cinq heures un parlementaire fut envoyé par le bey Achmet, qui demandoit l'interruption du siège et la reprise des négociations. Le général Valée répondit qu'il vouloit la remise de la place comme préliminaire de tout arrangement subséquent. Les batteries reçurent ordre de tirer pendant toute la nuit à intervalles inégaux, de manière à empêcher l'ennemi de déblayer la brèche, et d'y construire un retranchement intérieur.

Le 13, à 3 heures du matin, la brèche fut reconnue praticable par le capitaine du génie Boutault, et le capitaine des Zouaves de Garderens. A 4 heures, le général Valée et le général Fleury se rendirent avec le duc de Nemours dans la batterie de brèche. On forma trois colonnes d'attaque; la première sous les ordres de de Lamoricière, fut composée de 40 sapeurs, 300 zouaves et des deux compagnies d'élite du 2ᵉ léger. La deuxième, commandée par le colonel Combe, ayant sous ses ordres MM. Bedeau et Leclerc, chefs de bataillon, comprenoit la compagnie franche du 2ᵉ bataillon d'A-

frique, 80 sapeurs du génie, 100 hommes du 3ᵉ bataillon d'Afrique, 100 hommes de la légion étrangère et 300 hommes du 47ᵉ. La troisième colonne, forte de deux bataillons, fut confiée au colonel Corbin. La première et la deuxième furent placées dans la place d'armes et le ravin y attenant; la trosième colonne fut mise derrière le Bardo.

A sept heures, le général Valée ordonna l'assaut. Le duc de Nemours lança alors la première colonne, dirigée par le colonel de Lamoricière. Elle franchit rapidement l'espace qui la séparoit de la ville, et gravit la brèche sous le feu de l'ennemi. De Lamoricière et le chef de bataillon Vieux, aide-de-camp du général Fleury, arrivèrent les premiers au haut de la brèche, qui fut enlevée sans difficulté. Mais bientôt la colonne, engagée au milieu de maisons à moitié détruites, éprouva une résistance acharnée de la part de l'ennemi, qui parvint à faire écrouler un pan de mur qui ensevelit un grand nombre des assaillans, et entre autres le chef de bataillon de Sérigny. Dès que la première colonne se trouva dans la ville, les deux autres y pénétrèrent successivement pour appuyer ses mouvemens. A droite de la brèche, après avoir fait chèrement acheter la possession d'une porte qui donnoit dans une espèce de réduit, les Arabes se retirèrent à distance, et bientôt une mine fortement chargée engloutit et brûla un grand nombre de soldats. Plusieurs périrent dans ce cruel moment; d'autres, parmi lesquels le colonel Lamoricière, plusieurs officiers de zouaves et du 2ᵉ léger, et les officiers du génie Vieux et Leblanc, furent grièvement blessés. A la gauche, les troupes parvinrent à se loger dans les maisons voisines de la brèche; les sapeurs du génie cheminèrent à travers les murs, et l'on put ainsi à tourner l'ennemi : la même manœuvre, exécutée à la droite, força l'ennemi se retirer, et décida la reddition de la place.

Le combat continua pendant près d'une *heure dans les murs de la ville*, et les Arabes, chassés de position en position, rejetés enfin sur la Casbah, ne tardèrent pas à se rendre au général Rulhières, qui venoit d'être nommé commandant de la place.

La fin du rapport du général Valée recommande au ministre de la guerre les troupes et les officiers qui se sont distingués. Nous en parlerons dans notre prochain numéro.

— Le *Journal des Débats* publie une lettre de Constantine, le 27 octobre, qui donne une bien triste nouvelle; le choléra a fait irruption dans un des hôpitaux où de malheureux blessés commençoient à se guérir, et beaucoup en sont morts en peu de jours. Le fléau fait aussi des victimes dans les rangs valides de l'armée. Le 26 octobre on a enterré le général de Caraman qui avoit été nommé commandant de l'artillerie, depuis l'entrée des troupes dans Constantine, et le commandant Vieux qui, blessé pendant le siége, étoit à peu près guéri. Cette lettre dit aussi que le général Perregaux est dans un état fort alarmant. Il ne semble pas au surplus que les Arabes cherchent à profiter de la position désastreuse où se trouvent les Français. Le 26 octobre, un chef puissant, nommé le Grand-Serpent, est venu avec 1,500 cavaliers pour faire sa soumission. Il paroît qu'il avoit marché durant onze jours avec l'espérance qu'il arriveroit avant la prise de la ville, et auroit pris part au pillage. L'armée expéditionnaire devoit partir le 28 octobre, laissant une garnison de 3,000 hommes dans la ville.

— On écrit de Toulon qu'il arrive dans cette ville des malades et des blessés de l'expédition de Constantine.

— Les élections du département de la Seine se sont terminées hier par la nomination de M. Jussieu, dans le dixième arrondissement. Sur 14 députés 3 seulement appartiennent à l'opposition de gauche.

— M. Laffitte a échoué partout. Dans le 10ᵉ arrondissement, où les voix se trouvoient partagées entre M. Lamy, candidat de l'opposition, M. de Jussieu, directeur-

général de la police, et autres candidats ministériels, on avoit cherché au moyen d'une courte circulaire à mettre M. Laffitte en avant; mais bientôt un électeur a communiqué la note suivante. qui prouve combien l'amour-propre de M. Laffitte se trouve blessé : « Je n'ai pris aucune part à cet écrit ni à aucun autre; je n'ai pas formé un vœu, je n'ai pas dit un mot contraire à l'élection de M. Lamy; la calomnie et le mensonge m'ont fait échouer à Rouen et à Paris. Je n'ai plus rien à demander à la France électorale. »

— L'opposition conteste la validité de l'élection de M. Jacques Lefebvre ; elle annonce même qu'on signe en ce moment une protestation. Il paroît que l'opposition élève à 2.212 le nombre des votans du deuxième arrondissement, au moyen de six bulletins irréguliers qui, dit-elle, n'auroient pas dû être mis en dehors de la masse votante. Dans ce cas, la majorité absolue se seroit élevée à 1,107 voix; et, comme on se le rappelle, M. Jacques Lefebvre a obtenu 1,106 voix sur 2,206.

— Le *Temps* rapporte, comme un bruit, *que M. J. Lefebvre* auroit déclaré qu'il *n'acceptoit pas* sa nomination.

— A Saint-Germain (Seine-et-Oise), M. Bertin de Vaux a été élu par 238 voix. Son concurrent, M. de Beuvry, a obtenu 225 suffrages. A Pontoise, M. Bouchard, candidat ministériel, a été nommé. Les sept députés du département de Seine-et-Oise sont ministériels.

— Le télégraphe continue à transmettre les noms des nouveaux députés. M. Odilon Barrot, de l'opposition, a été nommé à Chauny (Aisne).

A Lapalisse (Allier), M. Lelorgne d'Ideville, ministériel, en remplacement d'un membre de l'opposition.

A Rennes (Ille-et-Vilaine), MM. d'Oins et Jolivet, ministériels.

A Saint-Malo, M. Beslay père. idem.

A Fougères, M. de Monthiery, idem.

A Redon, M. le comte de Fermont, ministériel.

A Montfort, M. Gaillard de Kerbertin. idem.

A Tours (Indre-et-Loire), M. Gouin, idem.

A Amboise, M. Bacot, de l'opposition.

A Chinon. M. Piscatory, de l'opposition.

A Grenoble (Isère), MM. Alphonse Périer et Félix Réal, ministériels.

A Saint-Marcellin, M. Martin, de l'opposition.

A la Tour du Pin, M. Prunelle, ministériel.

A Voiron, M. Sapey, id.

A Saint-Etienne (Loire), M. Lanyer, id.

A Feurs, M. Conte, directeur-général des postes, idem.

A Montbrison, M. Lachaise, idem.

A Roanne, M. Baude, idem.

A Châteaubriand (Loire-Inférieure), M. Billaud, de l'opposition, en remplacement d'un ministériel.

A Paimbœuf, M. Jousselin, ministériel.

A Agen (Lot-et-Garonne), MM. Dumont et Bouet, ministériels.

A Nerac, M. de Lusignan, idem.

A Villeneuve-d'Agen, M. Paganel, id.

A Cholet (Maine-et-Loire), M. Dubois (d'Angers), idem.

A Carentan (Manche), M. Enouf, id.

A Cherbourg. M. Quesnault, idem, en remplacement de M. de Briqueville, de l'opposition.

A Château-Gonthier (Mayenne), M. du Cléré, ministériel.

A Laval, M. Boudet, idem.

A Mayenne, M. Le Tourneux, id.

A Nancy (Meurthe), MM. Moreau et de la Coste, idem.

A Lunéville, M. Boulay (de la Meurthe), idem.

A Château-Salins, M. de Valry, idem.

A Toul, M. Croissant, idem.

A Sarrebourg, M. Marchal, de l'opposition.

A Metz (Moselle), MM. le colonel Paixhans, Parent et Bonpart, ministériels.

A Thionville, M. d'Hunolstein, idem.

A Sarreguemines, MM. de la Doucette et Schneider, idem.

A Vannes (Morbihan), MM. Vigier et Bernard (de Rennes), idem.

A Lorient. M. Ledéau, idem.

A Douai (Nord). MM. de Monthozon, ministériel, et Martin (du Nord).

A Hazebrouck, M. Warein, idem.

A Avesnes, M. Taillandier de l'opposition, en remplacement du général Merlin, ministériel.

A Cambrai, M. Corne, de l'opposition, aussi en remplacement d'un député ministériel, et M. Taillandier, de l'opposition, à la place de M. d'Haubersaërt, ministériel.

A Dunkerque, le comte Roger, ministériel.

A Bergues, M. de Lamartine, idem.

A Valenciennes, M. Dumont-Caud, ministériel.

A Boulogne (Pas-de-Calais), M. Pouyer, ministériel.

A Béthune, M. Delbecque, idem.

A Saint-Omer, M Armand.

A Saint-Pol, M. Pierron.

A Perpignan (Pyrénées-Orientales), M. Arago, de l'opposition, déjà nommé à Paris.

A Ceret, M. Garcias, ministériel.

A Prades, M. Pares, idem.

A Orthez (Basses-Pyrénées), M. Liadières, idem.

A Pau, M. Lavielle, idem.

A Bayonne, M. Chegaray idem.

A Saint-Palais, M. Daguenet, idem.

A Oleron, M. Pedre Lacaze, idem.

A Colmar (Haut-Rhin), MM. Hartmann et Golbery, ce dernier de l'opposition.

A Mulhausen, M. Kœchlin, aussi de l'opposition.

A Altkirk, M. Pflieger, idem.

A Belfort, M. Haas, ministériel.

A Strasbourg (Bas-Rhin), MM. de Turckheim, de Schœnburg ministériels, et Martin, de l'opposition.

A Saverne, M. Saglio ministériel.

A Schelestadt, M. Hallez, idem.

A Wissembourg, le général Schramm, *idem.*

A Lyon (Rhône), MM. Sauzet et Fulchiron, ministériels.

A Villefranche, M. Laurens-Humblot, idem.

A Montauban (Tarn-et-Garonne), M. Janvier idem.

A Castel-Sarrazin, M. de Saget, idem, à la place de M. Faure, de l'opposition.

A Caussade, M. de Malleville, idem.

A Moissac, M Duprat idem.

A Toulon (Var), M. de Rosamel.

A Avignon (Vaucluse), M. Poncet, ministériel.

A Orange, M. Meynard, idem.

A Carpentras, M. de Gérente, idem.

A Luçon (Vendée), M. Isambert, de l'opposition, que nous avons dit à tort avoir été nommé à Chartres, où M. Chasles, candidat ministériel, a été élu.

A Bourbon-Vendée, M. de Jussieu, déjà nommé à Paris, ministériel.

Aux Herbiers, M. Guyet-Desfontaines, idem.

Aux Sables, M. Luneau, de l'opposition.

A Fontenay, M. Chaigneau, idem.

A Remiremont (Vosges), M. Bresson, ministériel.

A Saint-Dié, M. Doublat, idem.

A Epinal, M. Perrin, idem.

A Neufchâteau, M. Gauguier, de l'opposition.

A Gap (Hautes Alpes), M. d'Hauterive, ministériel.

A Embrun, M. Ardouin, idem.

A Mézières (Ardennes). M. Oger, id.

A Rethel, le maréchal Clausel, de l'opposition,

A Sedan, M. Cunin-Gridaine, ministériel.

A Foix (Arriège), M. Dugabé, légitimiste.

A Pamiers, M. Deporte.

A Saint-Girons, M. Pagès, de l'opposition.

A Bar-sur-Seine (Aube), M. de Mesgrigny, ministériel.

A Marseille (Bouches-du-Rhône), MM. Berryer et Parancque, légitimistes; ce dernier en remplacement de M. de

[Lab]oulie, qui n'a plus voulu faire partie [d]e la députation.

M. Reynard, ministériel, a été élu par [l]e deuxième collége de ladite ville.

A Aix, M. Thiers qui a échoué à Mar[s]eille contre M. Berryer.

A Caen (Calvados), M. de Tilly, mi[n]istériel.

A Falaise, M. Leclerc, idem.

A Lisieux, M. Guizot qui a obtenu 321 voix; son concurrent M. Laffitte n'en a eu que 146.

A Vire, M. Deslongrais, ministériel.

A Pont-Lévêque, M. Thil, idem.

A Barbezieux (Charente), M. Tenières, idem.

A Cognac, M. Hennecy, idem.

A Confolens, M. Dulimbert, idem.

A Ruffec, M. Mionauld, idem, en remplacement de M. Ernest de Girardin, de l'opposition.

A Bourges (Cher), M. Gaëtan de La Rochefoucauld, idem.

A Sancerre, M. Duvergier de Hauranne, idem.

A Beaune (Côte-d'Or), M. Mauguin, de l'opposition.

A Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), *MM. Thueux* et Armetz, ministériels.

A Dinan, M. Saint-Pern Couellan, id.

A Guingamp, M. Sauveur-Lachappelle, idem.

A Lannion, M. de Thiard, de l'opposition.

A Loudéac, M. Glais-Bizoin, idem.

A Riberac (Dordogne), M. de Belleyme qui a échoué à Paris.

A Lalinde, le colonel Garraube, ministériel.

A Pontarlier (Doubs), M. Jouffroy, idem.

A Crest (Drôme), M. Monier de la Sizerane, ministériel, en remplacement de M. Réalier-Dumas, idem.

A Dreux (Eure-et-Loir), M. Desmousseaux de Givré, idem.

A Brest (Finistère), M. Lacrosse, de l'opposition.

A Landernau, M. Las-Cazes, ministériel.

A Chateaulin, M. Blaque Belair, de l'opposition.

A Quimperlé, M. Tupinier, ministériel.

A Quimper, M. Bastard de Kerguifinec, idem.

A Nîmes (Gard), M. Teulon, de l'opposition.

A Uzès, M. Teste, ministériel.

Au Vigan, M. Chabaud-Latour, idem.

A Alais, M. Chapelle, idem.

A Toulouse (Haute-Garonne), le maréchal Clausel, déjà nommé, en remplacement du général Pelet, nommé pair.

A Villefranche, M. Saubat, de l'opposition.

A Lectoure (Gers), le général Subervic, de l'opposition.

A Bordeaux (Gironde), MM. Wustemberg et Billandel, ministériels.

A Montpellier (Hérault), M. Zoé-Granier, idem.

A Pezenas, M. Haguenau, idem.

A Saint-Pons, M. Azaïs, idem.

A Lodève, M. Fumeron d'Ardeuil, idem.

A Châteauroux (Indre), M. Charlemagne, de l'opposition.

A Issoudun, M. Heurtaut-Dumez, ministériel, en remplacement de M. Thabaut de Linetière, aussi ministériel.

A La Châtre, M. Murel de Bord, idem.

Au Blanc, M. Lescot de la Millauderie, idem, en remplacement de M. Charlemagne, de l'opposition, nommé à Châteauroux.

A Loches (Indre-et-Loire), M. de la Pinsonnière, ministériel.

A Dax (Landes), M. Dibarrat-Detchegoyen, idem.

A Saint-Chamand (Loire), M. Ardaillon, idem.

A Nantes (Loire-Inférieure), M. Dubois, idem, et M. Bignon.

A Savenay, M. Nicod, de l'opposition, qui a échoué à Paris.

A Pont-Rousseau, M. Billaut, en remplacement de M. Levaillant, de l'opposition.

A Pont-Château, M. Nicod, déjà nommé à Savenay.

A Pithiviers (Loiret) M. Lejeune, de l'opposition, en remplacement de M. Larochefoucauld, ministériel.

A Montargis, M. Cotelle, ministériel.

A Gien, M. Roger, de l'opposition.

A Blois (Loir et-Cher), M. d'Ogüereau, ministériel, en remplacement de M. Pelet, nommé pair.

A Marvejols (Lozère), M. Chazot, ministériel, en remplacement de M. Valette Deshermeaux, légitimiste qui a renoncé à la députation.

A Baugé (Maine-et-Loire), M. Dutier, ministériel.

A Saumur, M. Benjamin Delessert, qui a échoué à Paris, idem.

A Segré, M. de Marcombe, idem, à la place de M. d'Andigné de la Blanchaye, nommé pair.

A Valognes (Manche) M. Lemarrois, ministériel.

A Saint-Lô, M. Havin, de l'opposition.

A Coutances, M. Bonnemain, ministériel.

A Perriers, M. Houet, ministériel.

A Avranches, M. Abraham Dubois, idem.

A Sainte-Menehould (Marne), M. Paul Pérignon, idem, à la place du général Tirlet, nommé pair.

A Châlons, M. Dozon, ministériel.

A Epernay, M. Joseph Périer, idem.

A Langres (Haute-Marne), M. de Vandeuil, idem.

A Bourbonne, M. Renard Athanase, idem, en remplacement de M. Virey, aussi ministériel.

A Chaumont, M. Duval de Fréville, idem.

A Laval (Mayenne), M. Bidault, idem.

A Verdun (Meuse), M. Génin, idem.

A Clamecy (Nièvre), M. Dupin aîné.

A Cosne, M. Lafont, ministériel.

A Beauvais (Oise), M. Danse, ministériel.

A Compiègne, M. Barillon, idem.

A Argentan (Orne), M. His, idem.

A Gacé, M. Goupil de Préfeln, idem.

A Laigle, M. Valazé, de l'opposition.

A Mortagne, M. Ballot, idem.

A Clermont (Puy-de-Dôme), M. Jouvet, ministériel.

A Riom, M. Maigniol, de l'opposition.

A Jussey (Haute-Saône), le marquis de Marmier, ministériel.

A Châlons (Saône-et-Loire), MM. Petiot Groffier, ministériel, et de Thiard, de l'opposition,

A Louhans, M. Chapuis-Montlaville, de l'opposition.

A Autun, M. Montépin, ministériel.

A Macon, dans les deux colléges, M. de Lamartine, déjà nommé à Bergues, (Nord).

A Charolles, M. Lambert, ministériel, en remplacement de M. Drée, ministériel, démissionnaire.

Au Mans (Sarthe), MM. Basse, ministériel, et Garnier-Pagès, de l'opposition.

A Saint-Calais, M. de Montesquiou, ministériel.

A Mamers, M. Caillard d'Aillières, id.

A Melun (Seine-et-Marne), M. Auguste Portalis, de l'opposition.

A Fontainebleau, M. Lebœuf, ministériel.

A Neufchatel (Seine-Inférieure), M. Desjobert, de l'opposition.

A Yvetot, M. Anisson-Duperron, ministériel.

A Doullens (Somme), M. Blin de Bourdon, légitimiste.

A Amiens, MM. Caumartin et Gauthier de Rumilly, ministériels.

A Auxerre (Yonne), M. Larabit, de l'opposition.

A Tonnerre, M. Beaume, ministériel, en remplacement de M. Retif.

A Chatellerault (Vienne), M. Martinet, de l'opposition, à la place de M. Martineau, ministériel.

A Civrey, le général Demarçay, de l'opposition.

A Loudun, M. Nozereau, ministériel.

A Alby (Tarn), le vicomte Decazes, id.

— M. le baron Dudon étoit porté comme candidat par les légitimistes, au collége de Pont-Rousseau (Loire-Infé-

rieure) et alloit être nommé, dit l'*Hermine* de Nantes, lorsque les électeurs républicains ont abandonné leur candidat pour en soutenir un qui ne déplaisoit pas trop au minisère, et éloigner ainsi M. Dudon de la chambre. C'est par ce moyen que M. Billaut a été élu.

— M. Ferdinand Béchard. avocat, dont nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la nomination à Nîmes, a été porté par les légitimistes.

— Comme on se rappelle, les élections de Ploërmel ont été ajournées au 1er décembre, par suite de l'incendie qui a consumé une partie de la sous-préfecture. Ce retard donne lieu à un incident qui n'est pas sans gravité. M. Hello, candidat ministériel, nommé le 27 mai dernier avocat-général à la cour de cassation, et précédemment procureur-général dans le ressort de la cour royale de Rennes, ne devenoit, d'après l'article 64 de la loi électorale du 23 avril 1831, qu'après six mois, éligible dans le ressort de ses anciennes fonctions. Ces six mois voulus par la loi n'expiroient pour M. Hello que le 27 novembre. L'autre candidat est M. de Sivry, déjà nommé deux fois à *Ploërmel.*

—Le roi et la reine des Belges ont quitté hier Paris pour retourner à Bruxelles.

— Le baron de Walrrendorff, secrétaire de la légation et chargé d'affaires de Suède à Paris, est nommé chargé d'affaires en titre à Bruxelles.

— Un journal belge annonce que M. Le Hon, ambassadeur de Belgique à Paris, est sur le point de donner sa démission.

— M. Maillot, directeur des constructions navales de la marine royale, décoré de l'ordre de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 5 et 6 novembre 539,902 fr. et remboursé 314,000 fr.

— On annonce l'arrivée prochaine à Paris de 36,000 objets d'histoire naturelle, recueillis par MM. Verreaux au cap de Bonne-Espérance.

NOUVELLES DES PROVINCES

La vieille tour de Montargis, qui attiroit l'attention des antiquaires du pays, vient de s'écrouler.

— On écrit de Douai qu'une troupe de voleurs a exploité la commune d'Equerchin dans la nuit du 26 au 27 du mois dernier. Des vols de linge avec escalade ont été commis chez M. Dumarquez, maire d'Equerchin. dans la maison de campagne de M. le conseiller Lefebvre de Trois-Marquets, ainsi que chez M. le vicaire.

— Madame la comtesse de la Ferté Meun. sœur de M. le marquis Léo de Lévis et mère des deux gendres de M. le comte Molé, vient de mourir à Pau.

—Un journal de Marseille annonce que M. Horace Vernet est parti le 28 octobre pour Constantine.

—On écrit de Lyon, le 5, que plusieurs condamnés viennent de s'évader de la prison de Roanne au moyen d'une ouverture pratiquée par eux dans l'une des murailles.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Comme le général Espartero est un homme d'imagination exaltée, il y a toujours autant à laisser qu'à prendre dans ses rapports, et il faut se méfier de sa jactance. A la manière dont il s'exprime sur la retraite de don Carlos, on diroit que tout est fini, et que l'armée de ce prince se trouve réduite à quelques débris sur lesquels il ne s'agit plus que de souffler pour les faire disparoître. Cependant Espartero annonce qu'il se prépare à une campagne d'hiver, et qu'il va s'occuper d'*assurer la vaste ligne du nord.* Puisque cette vaste ligne du nord a besoin d'être assurée, c'est qu'apparemment on reconnoît qu'il y a encore quelque chose derrière qui mérite qu'on y fasse attention, comme étant capable de la franchir de nouveau.

D'un autre côté, les journaux qui mon-

trent le plus de partialité pour les christinos, annoncent que le siége de Bilbao va être repris par l'armée de Navarre, et que, dans cette prévoyance, on y fait entrer de grands approvisionnemens de subsistances.

— C'est le 24, pendant la nuit, que don Carlos a passé l'Èbre. Il est arrivé le 27 au soir à Durango.

— Une lettre de Tudela, du 28 octobre, publiée par le *Journal des Débats*, donne à entendre que les carlistes, réunis au nombre de six mille hommes, sous les ordres de Garcia, se disposent à faire une nouvelle irruption en Castille. Dans une proclamation publiée au nom de don Sébastien, on reproche aux christinos les impostures et les vanteries par lesquelles ils cherchent à cacher leurs pertes et leurs nombreuses défaites de la campagne dernière, et à représenter les carlistes comme hors d'état de rien entreprendre d'important. La proclamation a pour objet d'annoncer qu'on va faire voir le contraire à l'ennemi. On n'y parle de rien moins que d'aller le chercher de nouveau jusque dans la capitale.

— On entasse à Madrid les suspects et les gens riches, non-seulement ceux de la ville, mais ceux que les troupes de la reine ont ramassés dans les provinces comme infectés d'opinions carlistes. Heureusement cela ne s'étend pas jusqu'à la menue population, qui danse de joie et prend ses habits de fêtes partout où elle se voit seulement protégée pendant quelques jours par la présence des troupes de don Carlos. Il y auroit trop à faire si l'on entreprenoit d'emmener tous ceux-là comme ôtages.

— Dans la séance des cortès du 29 octobre, les ministres ont été vivement interpellés de s'expliquer sur la situation intérieure de l'Espagne. On les a fort embarrassés en leur demandant des comptes sur l'état des provinces, sur les finances, sur la guerre et sur les ressources qu'ils peuvent avoir pour faire face à toutes les exigences. On s'est plaint de ce que tous les *pouvoirs de l'état sont* concentrés dans les mains de trois généraux, et de ce que les troupes sont en perpétuel conflit avec les députations provinciales. De toutes les explications données, il est résulté que le seul pouvoir qui règne en Espagne, c'est l'anarchie.

A la date du 20 octobre, le bill pour l'émission des billets du trésor des Etats-Unis étoit en discussion à la chambre des représentans. Il n'avoit passé dans le sénat qu'à une majorité de 26 voix contre 20.

— On écrit de Bruxelles que le camp de Beverloo a été détruit par un ouragan effroyable. Les casernes nouvellement construites ont été renversées, et plusieurs centaines de soldats ont été ensevelis sous les ruines. Cependant on n'a eu aucune perte à déplorer; mais il y a un grand nombre de blessés.

— Le roi de Hanovre vient de nommer un consul en Belgique, pour résider à Anvers.

— On lit dans le *Mercure de Souabe* : « Le conseil municipal de Berlin vient d'adresser à S. M. l'empereur de Russie le diplôme de bourgeois honoraire de cette ville. L'étui qui renferme ce document coûte plus de 2,000 reichsthaler. »

Le Gérant, **Le Bregue.**

BOURSE DE PARIS DU 8 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 70 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 35 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2515 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1170 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 100 fr. 10 c.
Emprunt romain. 100 fr. 1/2
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroit les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2888.

SAMEDI 11 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

DE LA POPULATION
DANS SES RAPPORTS AVEC LA NATURE DES GOUVERNEMENS. — In-8°.

Voici un de ces rares ouvrages lont la bonne foi et l'expérience ont 'ait les frais, associées à une solide nstructiou. Toutes les parties n'en ,ont pas traitées peut-être avec un :gal succès. L'auteur, l'un des méde- ins les plus distingués de la capitale, onnu comme savant et comme pra- icien, est aussi un habile observa- eur, et s'il a un côté foible, son li- re n'en sera pas moins lu avec fruit ar ceux qui, dans ces sortes d'écrits, herchent avant tout la vérité.

L'auteur tient pour constant que a création des animaux a précé- lé de beaucoup celle de l'homme. Partant de là, il avoit été conduit à penser que, de même que l'ouvrage .e plus parfait du créateur, dans l'or- lre de la nature, n'est sorti de ses mains qu'après qu'il se fut en quel- que sorte long-temps exercé à en pro- duire de moins parfaits, ainsi, dans l'ordre politique, le gouvernement monarchique, qui fut le premier sous lequel les hommes se réunirent, de- voit être nécessairement le plus im- parfait, et que des institutions d'un ordre plus compliqué, fruit du pro- grès des lumières, étoient seules ca- pables de satisfaire aux besoins d'une société perfectionnée par le temps.

Mais un fait physique, matériel, incontestable, l'a fait passer depuis à un sentiment diamétralement oppo- sé. Ce fait est la multiplication pro- gressive et presque illimitée de l'espèce humaine. Il voit dans cet accroissement de la population la cause du malaise dans lequel s'agitent les peuples de l'Europe centrale. Il lui attribue les révolutions qui en ébranlent sous nos yeux les différens états, et menacent de la replonger dans la misère et la barbarie. Il ne sait que l'unité dans le pouvoir, la restauration de l'autorité paternelle, et quelques autres réformes qui en seroient la conséquence, qui puissent nous préserver d'une aussi effroyable catastrophe; et son ouvrage a pour but de le prouver.

Dans la première partie il traite de la population, tant dans les temps anciens que dans les temps modernes. Il critique l'opinion qu'ont cherché à accréditer nos philosophes du dernier siècle, Rousseau en particulier, que la perfection humaine est le partage, non de l'homme civilisé, mais du sauvage, lorsqu'il est de fait, d'après le témoignage des voyageurs, que ce dernier l'emporte de bien peu sur les bêtes fauves dont il fait sa proie. Il conteste ce que des auteurs ont écrit de l'immense population des anciens empires, et des contrées d'où sont sortis les peuples qui, au IVe siècle, envahirent l'empire romain. On lit avec autant d'intérêt que de profit son opinion sur Montesquieu et ses ouvrages. En peu de mots il fait justice de ce dangereux sophiste, le premier qui ait mis en lumière parmi nous les rouages de ce gouvernement anglais, si ridiculement appelé constitutionnel, chef-d'œuvre de déception dont notre génération dévore les fruits amers dans

les convulsions toujours renaissantes d'une société sans règle, sans Dieu, sans charité, marchant comme un homme ivre vers l'état de barbarie, sous le nom fastueux de régénération.

Il nous paroît utile de citer ici son jugement sur Montesquieu :

« En 1722, au milieu des orgies de la régence, parurent les *Lettres persannes*, livre dangereux dans lequel un magistrat, avec toute la verve du bel esprit et de la jeunesse, déclare la guerre à la religion et à la monarchie. Gascon cauteleux, il n'inscrit pas son nom à la tête de l'ouvrage qu'il falsifie pour entrer à l'académie française en se jouant de la crédulité d'un ministre octogénaire. Dès ce moment, Montesquieu prit la part la plus active à la guerre que faisoient au gouvernement les gens de lettres et les magistrats, les parlemens et l'académie. Enfin dans l'*Esprit des lois* il reproduit avec plus d'autorité les paradoxes hasardés dans sa jeunesse, et sa mort, arrivée peu après, réunit dans le même concert d'éloges ses panégyristes et la plupart de ses détracteurs...

» La révolution française qui devoit renverser la statue de Montesquieu, en mettant en évidence la fausseté de ses doctrines, ne put porter atteinte à sa réputation colossale. La Harpe, faisant le procès à la philosophie du XVIII[e] siècle, cède à d'anciens souvenirs; entraîné par les idées alors dominantes, il excepte nommément Montesquieu du nombre des sophistes qui ont amené la destruction du trône et de l'autel.

» Ecoutons sur Montesquieu son plus illustre contemporain, Voltaire, cet homme d'un tact si sûr et d'une raison si parfaite toutes les fois que sa haine pour le christianisme, véritable monomanie, ne vient pas en altérer la rectitude. D'abord il ne parle qu'avec circonspection de l'illustre magistrat, comprenant mieux que personne l'importance de compter dans les rangs des écrivains conjurés contre l'*ordre établi*, un membre distingué de ces parlemens qu'ils avoient tant d'intérêt à ménager. Aussi lui fait-il l'honneur de l'inscrire au nombre des auteurs du siècle de Louis XIV, bien que les *Lettres persannes* n'aient été publiées qu'en 1721, sept ans après la mort du grand roi. Dans un opuscule assez peu connu (*Lettres sur Rabelais* dans les *Mélanges littéraires*), il fait à son sujet cet aveu remarquable: *Le plus fin des philosophes a été le président de Montesquieu; il ne fut que plaisant dans ses* Lettres persannes, *il fut délié et profond dans son* Esprit des lois. *Cet ouvrage semble fondé sur la religion naturelle et sur l'indifférence des religions. C'est là surtout ce qui lui a fait tant de partisans et tant d'ennemis, mais cette fois les ennemis furent vaincus par les philosophes;* et comme le bouleversement social, fruit de cette victoire, subsiste encore après un demi-siècle de durée, on comprend à merveille l'admiration convenue et toujours subsistante pour le chef de l'école philosophique et son principal ouvrage. »

Ce jugement de l'auteur du livre que nous examinons est d'autant plus remarquable qu'il ne lui a pas sans doute été dicté par un zèle exagéré pour la religion. C'est avec les seules lumières d'une raison droite que M. *** apprécie Montesquieu. Il l'appelle dans la suite de ce morceau *un censeur amer de la religion et des lois de son pays*. Il dit que dans *l'Esprit des lois, cet esprit tout en saillies se joue de la patience et de la bonne foi de ses lecteurs*, que cet ouvrage *fourmille d'erreurs* et *est loin de mériter l'idolâtrie que lui ont vouée ses admirateurs*. . .

Il examine quelle étoit la population des Gaules à l'époque de la conquête qu'en fit Jules César. Du rapprochement des textes des *Commentaires* avec les auteurs qui depuis César ont écrit l'histoire de cette vaste contrée, il résulte que la population des Gaules, y comprenant la Suisse

et la Hollande, n'excédoit pas alors quatre millions d'habitans.

L'auteur poursuit son dessein de prouver que l'espèce humaine, par une condition inhérente à sa nature, va se multipliant avec les siècles, au lieu de décroître, comme l'ont prétendu les savans du xviie siècle, et répété après eux Montesquieu et d'autres écrivains plus modernes encore.

Nous ne saurions passer sous silence un aperçu indiqué par l'auteur, savoir que l'Europe toute entière pourroit bien être quelque jour rangée sous une même domination. Voici comment il s'en explique : « Les efforts de la propagande révolutionnaire, qui le croiroit? nous conduisent à ce résultat. En effet, tous les peuples de l'Europe étant infectés du poison des mêmes doctrines, après le renversement ou l'ébranlement de tous les trônes, au milieu des scènes partout répétées de désolation et de carnage, menacés d'une ruine totale, les hommes demanderoient à grands cris que le despotisme vînt au plus tôt saisir et rassembler dans sa main puissante les liens sociaux, près de se rompre et de se désunir. » Et plus loin : « La réalisation d'un tel événement paroîtra sans doute peu probable, peut-être même impossible. Cependant nos agitateurs y travaillent sans s'en douter ; et pour finir en indiquant un dernier trait de ressemblance entre l'Europe et la Chine, ici comme là-bas, les Tartares ou plutôt leurs vainqueurs sont aux portes. »

Aussi, selon l'auteur, le résultat de cet esprit frénétique de liberté et d'indépendance, qui de nos jours fermente dans toutes les têtes, pourroit être, dans un avenir plus ou moins éloigné, l'asservissement de la France aux czars de Russie. Ah! si le peuple pouvoit soupçonner seulement que c'est là que le mènent ceux qui se disent ses amis et ses régénérateurs! Mais ses yeux sont fermés à la lumière. Puisse-t-il les ouvrir avant la catastrophe, et par son retour à la raison et à l'obéissance qui est due aux puissances, arrêter le char de l'état sur la pente rapide qui l'entraîne à sa ruine!

L'auteur se transportant à l'époque où la population de l'Europe sera doublée, triplée même, et cherchant par quels moyens le sol fournira aux besoins de ses habitans, voit l'agriculture perfectionnée dans ses procédés, la rapidité des moyens de transport doublant la prospérité du commerce, le luxe imaginant des secrets nouveaux pour ajouter à nos plaisirs, et l'Europe enfin arrivant, dans ce genre de raffinement, au point où en est la Chine de nos jours. Une partie de ce tableau offre des détails qui dérogent à la gravité de la matière. La fin du chapitre nous semble traitée avec une légèreté peu digne d'un écrivain qui cherche la vérité. Si le terme où tend irrésistiblement notre société européenne étoit l'infinie variété des plaisirs des sens, et une facilité sans bornes à se les procurer, il faudroit supposer qu'à mesure qu'il avanceroit dans l'art funeste de satisfaire des inclinations qui le rapprochent de la brute, l'européen renonceroit aux saintes vérités du christianisme, et aux règles de la morale évangélique, pour retourner sans doute au culte des idoles. Il est trop clair que tel n'est pas le vœu de l'auteur ; qu'il ne fait ici que signaler les effets nécessaires, selon lui, d'une population

exubérante. Mais alors à quoi bon se jouer en quelque sorte avec de semblables pensées, et contrister les cœurs purs, en leur présentant comme possible une telle dégradation dans nos mœurs, et la montrant comme la conséquence inévitable d'une faculté dont l'auteur de l'espèce humaine sembleroit ne l'avoir douée que pour sa honte?

Poursuivant son sujet, M.*** trouve dans les grandes villes et dans les contrées populeuses un principe toujours actif de désordre, et une soif inextinguible de révolutions. Les chefs y cherchent, dans le trouble et les bouleversemens, une condition meilleure. Il présente Paris, Londres, Varsovie, la Hollande, la Suisse comme nécessairement travaillées par des élémens de violence et de subversion, comme les foyers d'où l'esprit de révolte se répand dans le reste de l'Europe, et il en conclut l'extrême difficulté de maintenir la paix au sein d'une population aussi nombreuse et aussi agglomérée. A l'appui de cette assertion, il cite la révolution de 1830, et réduit, en passant, à sa juste valeur, la prise de l'Hôtel-de-Ville de Paris, dont on a fait tant de bruit.

Il s'appuie encore des émeutes qui suivirent de près l'expulsion de la branche aînée des Bourbons, etc. Là se termine la première partie de l'ouvrage. Nous examinerons la seconde dans un article subséquent, et nous achèverons de faire connoître l'esprit qui anime l'auteur. C'est sans doute un homme de beaucoup de talent, dont les réflexions et l'expérience ont singulièrement modifié les opinions en religion et en politique, mais auquel il reste encore quelques pas à faire pour être parfaitement d'accord avec lui-même.

DE S.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le dimanche 22, on a célébré dans l'église Saint-Pierre richement décorée, la béatification solennelle du vénérable serviteur de Dieu, Jean Massias, convers de l'ordre de Saint-Dominique dans la province de Saint-Jean-Baptiste au Pérou. Les cardinaux, prélats et consulteurs de la congrégation des Rits se rendirent le matin dans la basilique, où M. Fatati, secrétaire de cette congrégation, lut le bref pontifical qui décerne des honneurs publics au serviteur de Dieu. On entonna le *Te Deum* qui fut chanté en musique, et on découvrit l'image du bienheureux. Deux miracles opérés par son intercession avoient été représentés auprès, et une brillante illumination avoit été disposée autour. M. Soglia, patriarche de Constantinople, célébra pontificalement la messe en l'honneur du bienheureux, en présence du chapitre et du clergé de la basilique.

Après les vêpres, Sa Sainteté accompagnée du sacré collége descendit dans l'église, où, après avoir adoré le saint Sacrement, elle pria devant l'image du bienheureux. Il y eut tout le jour un grand concours de fidèles pour venir implorer sa protection.

Le 28 octobre au soir, M. Ignace Texada, chargé d'affaires de la Nouvelle-Grenade auprès du Saint-Siége, est mort après avoir reçu tous les sacremens avec beaucoup d'édification.

Le dimanche 15 octobre, M. le cardinal Micara a été sacré évêque de Frascati, en remplacement M. le cardinal de Grégorio, qui passe à l'évêché de Porto. La cérémonie a eu lieu dans la cathédrale de Frascati. M. le cardinal Pacca, évêque consécrateur,

étoit assisté des patriarches de Constantinople et d'Antioche.

PARIS. — Il est effrayant de voir combien les vols sacriléges se multiplient. Un nouveau crime en ce genre vient d'être commis dans le diocèse de Paris. M. l'Archevêque a publié une circulaire sur ce sujet :

« Monsieur le curé, un de ces vols sacriléges, dont à peine on peut maintenant dire le nombre, vient d'effrayer et de contrister la paroisse de Sceaux. Les vases sacrés ont été enlevés, les saintes hosties ont été laissées sans honneur sur une table de la sacristie. Plus ces outrages envers notre Seigneur Jésus-Christ réellement présent au très-saint Sacrement de nos autels, plus ces profanations se multiplient, plus nous devons témoigner de notre foi par notre douleur, nos gémissemens et nos larmes, plus aussi nous devons essayer d'opposer, même en faveur des coupables, nos prières à la justice divine.

» Dimanche prochain, 12 novembre, immédiatement avant la messe de paroisse ou de communauté, on chantera ou l'on récitera dans les églises et chapelles du diocèse le psaume *Miserere mei, Deus.*

» Le soir, au salut, avant la bénédiction du très-saint Sacrement, on chantera trois fois le *Parce, Domine.*

» Je vous renouvelle, monsieur le curé, les avertissemens que j'ai déjà eu l'occasion de donner touchant les précautions à prendre pour prévenir des malheurs qu'un vrai catholique ne sait jamais assez déplorer. »

Mgr Charles Acton, auditeur général de la chambre apostolique, a passé la semaine dernière quelques jours à Paris, en revenant d'Angleterre, où le prélat avoit été voir sa famille et régler quelques affaires relatives à la succession du feu cardinal Weld, dont il étoit exécuteur testamentaire. Le prélat paroît avoir été satisfait de la disposition générale des esprits en Angleterre à l'égard des catholiques ; il va reprendre ses fonctions à Rome, en attendant sans doute un titre plus élevé, où semblent l'appeler sa place, son mérite, sa piété, et la bienveillance toute particulière du Saint-Père.

Il y bientôt onze ans, un événement extraordinaire se passa à Migné, près Poitiers. Une grande croix parut dans les airs le 17 décembre 1826, après une suite d'exercices religieux. Ce phénomène dura environ une demi-heure, et fut vu d'une foule de personnes. Un premier rapport signé de cinquante personnes attesta la vérité du fait. M. l'évêque de Poitiers ordonna une enquête d'où résulta un second rapport que nous avons inséré dans ce Journal, tome LI, page 49. Nous ne rappellerons point ici les principales preuves du fait. Il suffira de dire que M. l'évêque de Poitiers, après avoir attendu près d'un an, après avoir pris toutes les informations, après avoir tenu à ce sujet des réunions à l'évêché, fit paroître le 18 novembre 1827, un mandement pour reconnoître le miracle, et ordonner de solennelles actions de grâces. Elles eurent lieu en effet le troisième dimanche de l'Avent de cette année-là. M. l'évêque de Poitiers se rendit à Migné, y officia pontificalement au milieu d'un grand concours, et y déposa la relique de la vraie croix que le pape Léon XII avoit envoyée en don à l'église de Migné. Le Saint-Père disoit dans son bref adressé au prélat, que l'apparition ne paroissoit pas devoir être attribuée à des causes naturelles, et qu'en son particulier il étoit persuadé du prodige.

M. l'évêque par le même mandement annonça que pour perpétuer le souvenir de l'événement l'église de Migné devoit être agrandie. Le fait eut alors un grand retentissement.

Grand nombre d'étrangers affluèrent à Migné. Chacun vouloit visiter le théâtre de l'apparition et recueillir des témoignages positifs sur ce prodige. On interrogeoit ceux qui étoient sur les lieux, et nous avons ouï dire à des personnes qui avoient fait le voyage, qu'il étoit impossible de douter d'une apparition si bien constatée.

Aussi le conseil général du département vota 1,000 fr. pour le monument à élever à Migné. A Lille en Flandre, des chrétiens pieux envoyèrent à l'église de Migné un cœur en vermeil surmonté d'une flamme. Les mêmes fidèles, instruits de la modicité des fonds qu'avoit pu réunir le prélat pour son projet d'agrandissement de l'église de Migné, lui firent passer une somme pour concourir à la dépense de cette construction. M. l'évêque n'avoit pas cru les circonstances favorables pour proposer une souscription publique, mais il avoit invité plusieurs personnes à recueillir des dons pour cette bonne œuvre. Les fidèles de Beauvais et d'Avignon ont aussi envoyé leur offrande à Migné. Les élèves du séminaire de Poitiers ont offert à la même église un ostensoir en argent avec une croix en vermeil en relief, et une dame pieuse y a joint une couronne enrichie de perles. Ces dons furent portés avec appareil à Migné. Nous avons parlé des cérémonies qui eurent lieu à cette occasion.

Les travaux que M. l'évêque de Poitiers a fait faire pour l'agrandissement de l'église de Migné ont été contrariés par plus d'un obstacle. La révolution de juillet et les troubles qui l'ont suivie n'ont pas permis de donner à ces travaux tout le développement nécessaire. L'église est donc restée imparfaite. Cependant elle est encore visitée par la piété des fidèles. Cet automne un ecclésiastique *fort recommandable* de Paris, *M. l'abbé Poiloup*, si connu par les services qu'il rend à la religion et à la société, a fait un pélerinage à Migné. Il s'étonna de ne pas trouver dans l'église un monument qui pût conserver la mémoire du prodige. On lui dit qu'une souscription avoit été ouverte dans la commune, mais que le produit en avoit été peu considérable. Il témoigna le regret qu'elle n'eût pas été plus connue. L'intérêt et le zèle qu'il y mit touchèrent les habitans de Migné. Le conseil municipal étoit assemblé dans ce moment même. Il accueillit avec empressement le projet d'une souscription.

Quelques jours après le maire fit une convocation nouvelle, et adjoignit au conseil municipal plusieurs notables de la commune, qui, tous, applaudirent aux vues de M. l'abbé Poiloup. Une délibération fut prise à ce sujet le 20 octobre. Outre le maire actuel de Migné et les membres du conseil municipal, elle est encore signée de M. de Curzon, ancien maire, d'un colonel en retraite, M. Brault, d'un membre du conseil général de la Vienne, M. Jolly, d'un conseiller auditeur à la cour royale de Poitiers, M. Nicolas, et de plusieurs autres personnes. M. Le curé de Saint-Porchaire de Poitiers, M. l'abbé Marsault, aumônier du collége, M. le curé et le vicaire de Migné ont aussi souscrit la délibération. Ce concours d'hommes recommandables, de fonctionnaires, de personnes de toutes les classes, mérite d'être remarqué. On aime à voir un conseil municipal se prononcer franchement en faveur du miracle, et provoquer un monument qui en consacre la mémoire.

Sa délibération que nous avons sous les yeux est tout-à-fait honorable. On espère que les journaux religieux s'empresseront d'annoncer la souscription. Cette œuvre a droit d'intéresser les ames pieuses. Le conseil municipal de Migné paroît compter beaucoup sur le vif intérêt qu

M. l'abbé Poiloup apporte à l'idée d'un monument.

Actuellement quel sera ce monument? C'est sur quoi on n'est pas sans doute fixé. Il nous semble qu'il faudroit avant tout compléter les travaux pour l'agrandissement de l'église. Une croix en marbre et une inscription annonceroient à quelle occasion ces travaux ont été entrepris.

Nous rendrons compte plus tard de ce qui aura été décidé à ce sujet.

Un journal annonce que M. l'abbé Thomassin et M. l'abbé Renault, vicaires-généraux à Dijon, viennent de rompre les liens qui les attachoient à leur évêque, et qu'ils ont simultanément donné leur démission. Ce fait n'étonnera personne. MM. Thomassin et Renault, qui n'avoient accepté que par dévoûment le titre de grands-vicaires, s'étoient aperçus bientôt qu'on ne les avoit appelés là que pour couvrir de leurs manteaux des actes qu'ils ne pouvoient approuver. Ils ont lutté longtemps contre le désagrément de leur position, espérant toujours pouvoir faire entendre la voix de la vérité. Mais enfin, las de voir toutes leurs représentations inutiles, ces hommes estimables n'ont plus voulu prendre part à un système où président le caprice, l'humeur et la déraison. Leur retraite est une nouvelle protestation contre une administration désastreuse et frappée d'une réprobation générale.

M. le cardinal Brancadoro, sur lequel nous avons donné une très-courte notice en annonçant sa mort, avoit commencé par être archiprêtre de la cathédrale de Fermo. Pie VI le nomma camérier d'honneur, puis prélat de sa maison, archevêque de Nisibe, assistant au trône, supérieur des missions de Hollande et nonce à Bruxelles. Le prélat arrivé à Liége en 1790 y résida quelque temps et alla ensuite se fixer à Bruxelles. En 1792, il fit un voyage en Hollande. On n'avoit pas vu d'évêque dans ce pays depuis plus de deux siècles. L'arrivée d'un envoyé du pape, surtout, fit une vive impression. M. Brancadoro donna la confirmation à La Haye, à Amsterdam dans la plupart des églises de cette ville, à Utrecht. Le peuple témoigna un empressement extraordinaire pour profiter de cette visite. Mais cet empressement même irrita le petit parti janséniste, qui reprocha sérieusement au nonce de n'avoir pas pris les pouvoirs de l'archevêque schismatique d'Utrecht. Il parut à Harlem un écrit plein de critiques et de malice contre l'archevêque de Nisibe, et les *Nouvelles ecclésiastiques* de la fin de 1792, qui n'avoient pas une larme à donner aux désastres de la religion en France à cette époque, tournèrent en dérision la mission du prélat.

M. Brancadoro fit imprimer à la même époque un recueil des homélies, brefs et autres écrits de Pie VI qui avoient paru jusque là ; c'est un in-folio de 317 pages, imprimé à Amsterdam. Il retourna peu après à Liége, et assista au couronnement de l'empereur François II à Francfort. Rappelé ensuite à Rome, il fut nommé secrétaire de la Propagande. Le cardinal d'York qui étoit archiprêtre de la basilique du Vatican, le fit son vicaire dans ce chapitre. Le prélat se rendit à Venise pour le conclave, et y paya un tribut de reconnoissance à la mémoire de Pie VI, dans une oraison funèbre latine qui fut depuis imprimée.

Pie VII créa le prélat cardinal dans le consistoire du 18 février 1801, il le fit en même temps évêque d'Orviète. Le 11 juillet 1803, il le transféra à l'archevêché de Fermo. Durant l'invasion étrangère le cardinal souffrit avec courage les ennuis de l'exil. De retour dans son diocèse, il

le trouva occupé par les troupes de Murat et se retira à Rome. Il suivit le pape à Gènes en 1815. Nous savons que dans ce voyage, où les cardinaux et prélats étoient partis de Rome assez précipitamment, le cardinal Brancadoro offrit généreusement une somme considérable à M. de Pressigny, ancien évêque de Saint-Malo et ambassadeur de France, qui avoit été obligé aussi de quitter Rome. L'ambassadeur refusa, mais ce noble procédé fait d'autant plus d'honneur au cardinal, qu'on ne savoit trop combien de temps pouvoit durer ce nouvel exil.

De retour dans son diocèse, après tant d'orages, le cardinal Brancadoro travailla à rétablir les communautés, les chapitres et les pieuses institutions. On lui fut redevable d'une maison d'orphelins fondée par lui en 1817. Un affoiblissement de la vue qui avoit commencé pendant son exil alla en augmentant et aboutit à une cécité complète. Il supporta avec résignation pendant près de dix ans ce triste état, continuant cependant à gouverner, autant que possible, son diocèse et assistant aux cérémonies. Il avoit encore donné la bénédiction papale à l'Assomption dernière. Attaqué au commencement de septembre d'une grave maladie que ses 82 ans rendoient incurable, il mourut dans la nuit du 11 du même mois, après avoir reçu tous les secours de la religion. Son corps a été déposé dans les caveaux de sa cathédrale.

Le cardinal étoit premier prêtre du titre de saint Augustin, ayant renoncé à celui de saint Jérôme des Illyriens. Il étoit chevalier de Malte et grand cordon des saints Maurice et Lazare. Les lettres pouvoient aussi le revendiquer. On cite de lui un discours sur la mort du prélat Ripanti; l'éloge funèbre des cardinaux Fantuzzi et Catalsi; une méditation sur *l'urne funéraire* de Charles III, roi d'Espagne; une relation d'un voyage de Pie VI à Subiac, et des morceaux sur des sujets de religion, de morale, et d'antiquité chrétienne. Ses œuvres ont été recueillies en deux volumes d'une belle édition. Nous lui avons vu attribuer une traduction en italien du traité de l'abbé Rey *Sur l'autorité des deux puissances*. Le cardinal étoit de l'académie des Arcades, de celle de Saint-Luc, et de celle de la Religion catholique.

---

173 pasteurs et ministres de l'église dite nationale du canton de Vaud ont écrit au roi et au clergé de Hollande en faveur des protestans séparés de l'église dominante dans ce pays, et auxquels l'autorité a interdit leurs réunions et prédications. Les pasteurs du canton de Vaud disent dans ces lettres qu'ils ne se font point *les juges ni les avocats de ces frères en quelques circonstances qui leur sont peu connues*. Ils sont *trop peu informés*, disent-ils, *pour prétendre justifier toutes les démarches de ces frères et pour condamner personne*. On conçoit que les protestans du canton de Vaud ne connoissent pas bien les circonstances de la scission qui a lieu en Hollande; mais s'ils ne sont pas bien informés des démarches des frères, n'auroit-il pas été plus sage de s'abstenir de s'immiscer dans cette affaire?

La lettre au roi est signée de 173 pasteurs, et celle au clergé protestant de 164. Il y a de plus une lettre d'envoi adressée à la commission synodale à La Haye par le doyen de la classe de Lausanne et Vevey. Ces pièces sont du mois d'août dernier.

L'hôpital militaire que le duc de Modène a fait bâtir l'année dernière en cette ville, dans le local des bains, hors la porte Saint-François, a actuellement une église que le prince a fait élever également à ses frais, et qui a été bénite, le 3 octobre, sous

l'invocation de Saint Joseph. Cette église n'est pas grande, mais elle est élégante. Les fidèles l'ont visitée tout le jour; et le soir, pendant qu'on illuminoit la ville, et spécialement les casernes, les employés de l'hôpital illuminoient toute la façade de l'église et des bâtimens adjacens.

POLITIQUE.

A quoi tiennent donc les destinées des pays constitutionnels! On ne sauroit y procéder à une élection de députés sans que tout s'agite et que tous les cœurs battent d'inquiétude. Quelle est la nuance d'opinion qui dominera? Sur quelle sorte de candidats les choix se fixeront-ils? Est-ce à droite, est-ce à gauche, est-ce au milieu ou aux extrémités qu'on ira les chercher? Car tout dépend de là, dit-on, et nous ne tenons qu'à ce petit fil que le moindre accident, que le moindre caprice peut faire casser.

Il faut en convenir, c'est une singulière existence politique que celle-là, une existence bien incertaine et bien branlante. Rien n'est plus triste que de penser qu'on vit ainsi au milieu de quatre ou cinq *peuples différens* qui peuvent disposer de vous tour à tour, et que si l'on a le malheur de plus mal tomber un jour que l'autre, il y a de quoi changer entièrement la face des choses, et bouleverser tout l'ordre social. On peut d'autant moins se défendre de cette appréhension, que c'est ce qu'on a déjà vu arriver plus d'une fois, et qu'il suffit de se rappeler la manière dont la révolution de 1830 s'est opérée, pour s'effrayer avec juste raison des conséquences d'une mauvaise élection de députés.

Aujourd'hui, comme du temps de la restauration, on cherche bien à se rassurer, il est vrai, sur ce que *le peuple a donné sa démission*. Mais tout ce qui se voit à l'occasion des élections n'en signifie pas moins qu'il est toujours souverain et reconnu pour tel, puisqu'on est obligé en quelque sorte de se mettre à ses genoux chaque fois, pour le supplier de ne pas faire mauvais usage de sa souveraineté, et de vouloir bien permettre que le tour d'une autre faction révolutionnaire n'arrive point encore. Il est clair en effet que les élections ne signifient rien, ou qu'elles sont autant de crises qui peuvent tout changer et emporter. Donnez-nous tels ouvriers, et nous aurons tel ouvrage; donnez-nous tels principes, et nous aurons telles conséquences: donnez-nous tel drapeau, et nous aurons telle révolution. Voilà ce que les faits disent au peuple, et ce qui l'entretient dans l'idée qu'il peut très-bien revenir sur sa prétendue démission quand il lui plaira.

Les journaux spécialement consacrés aux débats judiciaires, remplissent de nos jours une tâche qui les aguerrit tout naturellement à force de leur faire voir le feu. Aussi ne sommes-nous que médiocrement surpris du degré d'optimisme où l'un d'entre eux doit être parvenu, pour présenter très-sérieusement le fait suivant comme une heureuse amélioration qui s'est opérée dans nos mœurs. « Grâce à l'amélioration des mœurs, dit-il, les enlèvemens par force sont devenus très-rares; mais en revanche, les enlèvemens volontaires sont aujourd'hui très-communs. »

Il est certain que par rapport aux enlèvemens volontaires, l'observation est juste et le fait incontestable; c'est-à-dire, qu'au lieu d'un coupable, il y en a maintenant deux, sans compter la répétition des exemples qui, comparativement aux époques antérieures à la révolution de juillet, en élève à peu près le nombre dans la proportion d'un à trente. Ce genre de désordre a l'avantage d'être volontaire, nous en convenons, et il n'est pas besoin d'employer la force pour le rendre praticable. Mais nous demandons au journaliste qui a constaté ce progrès, combien il présume qu'il faudra encore d'améliorations semblables dans nos mœurs pour en faire quelque chose de bon?

Les chefs de la révolution d'Espagne ont quelquefois des momens de naïveté qui font plaisir. Comprenant comme tout le monde à quoi il tient que la paix et la sécurité soient rendues à leur pays, ils ne sont pas toujours maîtres de cacher là-dessus le fond de leur pensée. Dans une des dernières séances des cortès, un de leurs orateurs s'écrioit, en s'adressant aux ministres, sur le ton du reproche et de la colère : « On sait où les ennemis de la liberté veulent en venir. Favorisés en cela par une certaine politique du dehors, ils calculent et voient arriver avec plaisir le moment où la nation épuisée, exténuée, n'en pouvant plus, exigera que cela finisse, et demandera *la paix à tout prix*. Alors, ceux qui l'attendent à la dernière extrémité se trouveront là pour la prendre au mot dans sa lassitude, et pour lui dire : Vous voulez la paix? eh bien, la voilà. »

La colère de ce député des cortès ne fait rien au fond de l'affaire. Ce qui est essentiel ici, c'est l'aveu que renferment ses paroles, dont la traduction ne sauroit avoir un autre sens que celui-ci : Vous ne pouvez plus y tenir, et vous voulez qu'on vous rende la paix à quelque condition que ce soit. Eh bien, puisqu'il vous la faut absolument, et que la révolution ne peut rien en ce genre que pour votre service, voilà don Carlos; il n'y a que lui et sa légitimité qui soient en état de faire ce que vous demandez.

Remarquez bien que ce fanatique est un homme qui ne comprend pas qu'on puisse s'ennuyer de l'état révolutionnaire, et qui étouffe de fureur contre ceux qu'il croit capables de préférer la paix aux douceurs de l'anarchie et de la guerre civile. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il dit à ceux qui peuvent n'être pas de son goût : Puisque vous voulez la paix, prenez don Carlos. C'étoit ainsi qu'on raisonnoit également en France, lorsqu'on y reprit les Bourbons; et que, pour qu'on soit venu à se séparer d'eux, il a fallu aussi trouver *des gens qui aimassent* mieux le trouble et les agitations révolutionnaires, que la paix de l'Eglise et de l'état.

PARIS, 10 NOVEMBRE.

Par ordonnance du 7 novembre, le traitement du premier président et celui du procureur général de la cour de cassation sont fixés à trente mille francs. Celui des conseillers et des avocats généraux à la même cour est fixé à quinze mille francs. Les présidens de chambre et le premier avocat général auront le même traitement que les conseillers, avec un supplément du cinquième en sus.

— M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Londres, part demain pour cette capitale.

— Lord Granville, qui a déjà quitté Paris, ne reviendra, dit-on, ici qu'au mois de janvier.

— Voici les noms des députés qui se sont retirés volontairement : MM. de Richemont (Allier), Rouger de Villesavery (Aude), Admyrault (Charente), Thirion (Jura), Mounier (*Id*), Blanchard (*Loire-Inférieure*), Levaillant (*Id.*), de Turckeim (Bas-Rhin), de Vauguyon (Sarthe), Petou (Seine-Inférieure), Guy (Seine-et-Oise), Vernier (Aube). Laboulie (Bouches-du-Rhône), Deshermeaux (Calvados), Valette-Deshermeaux (Lozère), Bryas (Gironde), Grasset (Hérault), Carriol (Puy-de-Dôme), Rauter (Haut-Rhin), marquis de Drée (Saône-et-Loire), Goupil (Sarthe), Vallée (*Id.*), Martineau (Vienne). comte Destourmel (Nord). Prévost-Laguyonie (Dordogne), Dudouyt (Manche.)

— Nous donnons aussi les noms des députés nommés pairs : MM. Pavée de Vandœuvre, Périer (Camille), Bossières, baron Bignon, Kératry, Daunant, le général Pelet, le général Delort, Pelet (de la Lozère), Mosbourg, d'Andigné de la Blanchaye, le vicomte Tiriet, Chevandier, de Brigode, Humann, de Schonen, Ch. Dupin, Paturle, Odier, d'Arcourt, Durosnel, Rouillé de Fontaine, de Cambis d'Orsan.

— Le télégraphe a apporté presque tous les noms des nouveaux députés ;

A Moulins (Allier), M. Meilheurat. ministériel, à la place de M. de Tracy, de l'opposition, qui n'a obtenu que deux voix. M. Meilheurat a eu 251 suffrages, et M. de Labrousse, porté par les légitimistes. 154.

A Gannat, M. Boirot, de l'opposition.

A Gueret, M. Leyrault, idem.

A Aubusson, M. Cornudet, ministériel.

A Bourganeuf, M. Emile de Girardin, idem.

A Tournon (Ardèche), M. Boissy d'Anglas, idem.

A Privas, M. Champanhet. idem.

A Annonay, M. Tavernier, idem.

A Joyeuse, M. Mathieu, de l'opposition.

A Bar-sur-Aube (Aube), M. Armand, ministériel.

A Troyes, M. Sturm, de l'opposition, à la place de M. Vernier, ministériel.

A Aurillac (Cantal). M. Bonnefond, id.

A Saint-Flour (Cantal), M. Dessauret, ministériel.

A Mauriac, M. Salvage, idem.

A Murat, M. Teillard Nozerolles, id.

A Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure), M. Renou, de l'opposition.

A Jonzac, M. Duchatel, ministériel.

A Saintes, M. Dufaure, de l'opposition.

A La Rochelle, MM. Rasteau, ministériel, à la place de M. Admirault, démissionnaire, et Chassiron, aussi ministériel.

A Rochefort, M. Tupinier, idem, contre M. Audry de Puyraveau, de l'opposition. M. Tupinier a eu 285 voix et M. de Puyraveau 147.

A Saint-Amand (Cher), M. Jaubert, id.

A Bourges, M. Mayer-Genetry, idem, à la place de M. Devaux, idem.

A Marennes (Charente), M. Chasseloup-Laubat, idem.

A Rodez (Aveyron), M. Merlin, idem.

A Brives-la-Gaillarde (Corrèze), M. Lavialle de Masmorel, idem, à la place de M. Rivet, aussi ministériel.

A Ussel, le baron Finot, idem, à la place de M. Camille Périer *nommé pair.*

A Uzerches, M. Gauthier d'Uzerches, idem.

A Tulle, M. de Vallon.

A Arles (Bouches du-Rhône), M. Reybaud, légitimiste.

A Tarascon. M. Defougères, ministériel, à la place de M. de Gras-Préville, légitimiste.

A Apt (Vaucluse), M. Mottet, ministériel.

A Lyon (Rhône), MM. Jars et Vernes de Bachelard, idem.

A Montélimart (Drôme), M. de Gasparin, ancien ministre. Il a eu 160 voix, et M. Ailhaud de Brisis, de l'opposition, 140.

A Béziers (Hérault). M. Flourens, à un second tour de scrutin. Au premier, M. Viennet avoit eu 376 voix et M. Flourens 372. La majorité absolue ayant été appréciée par le bureau à 377, on procéda au second scrutin, malgré les observations des amis de M. Viennet, qui ne l'élevoient qu'à 375. Ces derniers n'ont pas pris part au second vote.

A Vitré (Ille-et-Vilaine), M. de Berthois, ministériel.

A Poligny (Jura), M. Pouillet, idem.

A Dôle, le baron Janet, idem, à la place de M. Thirion, député de l'opposition, démissionnaire.

A Lons-le-Saulnier, M. Colin, ministériel.

A Saint-Claude, M. Dalloz, idem.

A Dijon (Côtes-d'Or), M. Saunac, à la place de M. Hernoux, de l'opposition.

A Boussac (Creuse), M. Saint-Horent, ministériel.

A Vernenil (Eure), M. Boyer de Peyreleau, de l'opposition, à la place de M. de Rancé, de l'opposition.

A Chateaudun (Eure-et-Loir), M. Raimbault, ministériel.

A Morlaix (Finistère), M. Pitot-Duhellez, idem, à la place de M. de Kératry, nommé pair.

A Vienne (Isère), MM. Lombard et Terrebasse, ministériels.

A Issengeaux (Haute-Loire), M. de Lafressange, idem.

Au Puy, M. Calemard de Lafayette, de l'opposition, déjà nommé.

A Mont-de-Marsan (Landes), M. Laurence, ministériel.

A Saint Sever, le général Durrieu, id.

A Cahors (Lot), MM. Pelissier de Mirandole, idem, à la place de M. de Mosbourg, nommé pair, et Boudousquié, de l'opposition.

A Figeac, M. Charles Bessières, ministériel.

A Martel, M. Detheil.

A Gourdon, M. Calmon, ministériel.

A Angers (Maine-et-Loire), MM. Farrand, ministériel, à la place de M. Augustin Giraud, idem, et Robineau, en remplacement de M. Victor Larevellière, ministériel.

A Boné, M. Tessier, ministériel.

A Mortain (Manche), M. Legrand, id.

A Bayeux (Calvados), le général d'Houdetot, idem.

A Caen, M. Aumont, à la place de M. Chatry de la Fosse, ministériel.

A Vassy (Haute-Marne), M. de Beaufort, idem.

A Montmédy (Meuse), M. Jamin, id.

A Bar-le-Duc, M. Landry Gillon, de l'opposition.

A Commercy, M. Etienne, idem.

A Pontivy (Morbihan), M. de la Gillardaie, ministériel, à la place de M. Beslay fils, de l'opposition.

A Lorient, M. Arthur de la Bourdonnaye, légitimiste, en remplacement de M. Legall.

A Chateau-Chinon (Nièvre), M. de Champlatreux, ministériel.

A Nevers, M. Boignes, idem.

A Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), M. Dessaigne, ministériel, à la place de M. Jouvet, de l'opposition, nommé dans un autre collége.

A Riom, MM. Simmer et Maignol, ministériels.

A Ambert, M. Molin, idem.

A Issoire, M. Girod de Langlade, idem.

A Thiers, M. Berger, l'un des maires de *Paris, idem.*

A Gray (Haute-Saône), M. Jobart, idem.

A Lure, M. de Grammont, de l'opposition.

A Beaumont (Sarthe), M. Saint-Albin, de l'opposition, à la place de M. Buon, ministériel.

Au Mans, M. Lelong, ministériel.

A La Flèche, aussi M. Lelong.

A Mayenne (Mayenne), M. Chesnais

A Mirecourt (Vosges), M. Dieudonné ministériel, à la place de M. Gouvernet

A Forcalquier (Basses-Alpes), le général Leydet, de l'opposition.

A Montmorillon (Vienne), M. Junien de l'opposition.

A Poitiers, M. Drault, idem.

A Rochechouart (Haute-Vienne), M. Edmond Blanc, ministériel.

A Saint-Yrieix, M. Saint-Marc-Girardin, idem.

A Saint Léonard, M. Gay-Lussac idem.

A Bellac, M. Chareyron, idem.

A Domfront (Orne), le vicomte Lemercier, idem.

A Alençon, le baron Mercier, de l'opposition.

A Seez, M. Clogenson, idem.

A Montreuil (Pas-de-Calais), M. d'Herambault, idem.

A Orléans (Loiret), M. Crignon de Montigny, ministériel, après un ballottage avec M. Michel, avocat à Bourges, de l'opposition.

A Melun (Seine-et-Marne), M. Selves, de l'opposition, à la place de M. Boissière, ministériel.

Au Havre (Seine-Inférieure), M. Mermilliod, ministériel.

A Elbeuf, M. Sevaistre, ministériel, à la place de M. Petou, de l'opposition, démissionnaire.

A Melle (Deux-Sèvres), M. Auguis, de l'opposition.

A Avallon (Yonne), M. de Chastellux, ministériel.

A Lille (Nord), M. Josson, de l'opposition, à la place de M. de Brigode, nommé pair.

journal ministériel du soir pu-
ilections suivantes :
;ne (Basses-Alpes), M. Gravier,
iel.
gerac (Dordogne), M. Durand de

at, M. de Maleville.
ialion (Aveyron), M. de Gui-
nistériel.
iau, M. de Nogaret, idem.
t-Affrique, M. Vergnes, idem.
ifranche. M. Cibiel, idem.
louse (Haute-Garonne), M. Les-

Réole (Gironde), M. Partaricu-
ministériel.
ıude (Haute-Loire), M. Salveton,

ide (Lozère), M. Morangies.
rac, le général Meynadier, minis-

t (Deux-Sèvres), M. Michel (de
), de l'opposition.
tres (Tarn), M. Bernardou.
bes (Hautes-Pyrénées), M. Co-

;nères, M. Gauthier d'Haut serve,
riel.
la fin de son rapport au ministre
ierre, le général Valée dit que
ie a construit neuf batteries avec
rité remarquable; que les trou-
;énie ont secondé les travaux de
ie avec un zèle digne d'éloges. Le
Valée ajoute qu'il voudroit pou-
er tous les noms des officiers,
ciers et soldats qui ont rempli
voir, et nomme le duc de Ne-
e général de Fleury, les maré-
e camp Trézel et Rulhières, le
s de Salles, major de tranchée,
enans Mimont et Letellier, aides-
le tranchée, le docteur Baudens,
igé le service des ambulances, et
ine de hussards Ney. Le général
le aussi dans l'artillerie, le colo-
'ournemine, les chefs d'escadron
rd et d'Armondy, les capitaines
, Caffort, Le Bœuf, Munster, les
is Bornadon et Beaumont, les maréchaux-des-logis Caprettan et Heil-mann et le brigadier Seingeot; dans le génie, les chefs d'escadron Vieux et de Villeneuve, les capitaines Niel, Boutault, Leblanc, les lieutenans Wof, Renon, Morel-Vivier; dans le corps d'état-major, le chef d'escadron Despinoy, les capitaines Borel, Mac-Mahon, de Creny et le lieutenant de Cissey; dans la cavalerie, le colonel Laneau, les capitaines Richepanse, de Beileau et le sous-lieutenant Galfalla; dans l'infanterie, le colonel Combes, le lieutenant-colonel de Lamoricière, les chefs de bataillon Montréal, Bedeau et Leclerc, les capitaines Levaillant, de Garderens, Houreaux, Saint-Amand, Canrobert, Taponier, Blanc de la Loire, Méran, Raindre, de Roault, Marulay, Guignard, de Rilly, les lieutenans Desmaisons, Jourdan, Adam, Dufresne, Nicolas, les sous-officiers Léger, Debœuf, Jussand, Dose, Mariguet et Vincent, les grenadiers et voltigeurs Dessertenne, Colman, Reilen, Ferès, Jourdat, Courtois, Quatrehomme.

—Le *Moniteur* annonce que le choléra a presque entièrement cessé à Bone, et qu'à Constantine, où le fléau avoit sévi avec intensité, il décroissoit rapidement. Une lettre du général Valée au ministre de la guerre dit que le général de Caraman est mort, comme nous l'avons annoncé, du choléra. Quant au général Perregaux, il souffre seulement des suites de la blessure grave qu'il a reçue au moment où le lieutenant-général Damrémont a été tué.

— Le *Moniteur algérien* du 29 octobre contient deux ordonnances du gouverneur-général par intérim, qui composent pour 1837 et 1838 les tribunaux français d'Alger, de Bone et d'Oran et le tribunal de commerce d'Alger.

— Le nommé Garin qui, employé, à l'instant du mariage du duc d'Orléans, dans les cuisines du château, comme laveur de vaisselle, avoit volé un plat d'argent, vient d'être condamné à un an de prison.

— Hier la seconde chambre de la cour

royale a levé son audience immédiatement après l'appel des causes; elle ne se réunira que lundi. L'absence de plusieurs conseillers encore retenus en province par les élections, a nécessité cet ajournement.

— Les eaux de la Seine, restées extrêmement basses depuis plus d'un mois, ont éprouvé depuis quelques jours une crue d'environ trois pieds.

NOUVELLES DES PROVINCES

Le 16 octobre, M. Wagnet, de la commune des Attaques, près Saint-Omer, partit d'Ardres, vers sept heures du soir, pour s'en retourner chez lui, en prenant sa route par les marais. Son absence mit sa famille dans une grande inquiétude sur son sort, quand jeudi dernier son corps a été découvert dans une tourbière de ce même marais. L'autopsie a constaté qu'un accident seul a pu causer la mort.

— Le *Journal de l'Ain* dit qu'un pont qu'on venoit de construire sur la Saône, à Saint-Bernard, s'est écroulé avant d'avoir reçu toute la charge d'épreuve. Environ 40 personnes qui s'y trouvoient à ce moment-là ont été précipitées dans l'eau, où trois ont péri; 15 autres ont été plus ou moins grièvement blessées. La navigation a été interrompue pendant quelques jours.

— Le *Journal de Cherbourg* annonce que la foudre est tombée le 2 sur le *Chandernagor* qui étoit en rade. Personne n'a été blessé.

— La corvette la *Bonite*, commandée par M. Vaillant, capitaine de corvette, est arrivée à Brest le 6 novembre. Ce bâtiment, expédié de Toulon en janvier 1836, avoit reçu la mission de transporter plusieurs agens consulaires dans les ports du Chili et du Pérou, à Guayaquil et à Manille. Il devoit visiter, dans l'intérêt du commerce, les ports de Rio-Janeiro, Montevideo, Valparaiso, Lima, Guayaquil, les îles Sandwich, Manille, les côtes de la Chine et de la Cochinchine, l'embouchure du Gange, Pondichéry, et opérer son retour par le cap de Bonne Espérance, après avoir touché à l'île de Bourbon.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les forces que don Carlos a laissées derrière lui en quittant la Castille, sont concentrées à Cantaviéja. Toute sa cavalerie est réunie dans le bourg fortifié de Benasat. Ces deux points sont défendus par Cabrera, auquel se joignent pour le soutenir les corps de partisans commandés par Forcadell, Llangostera, Tallada, Esperanza et autres chefs carlistes. On annonce qu'ils sont tous déterminés à conserver la place importante de Cantaviéja, et à mourir plutôt que de la laisser tomber au pouvoir d'Oraa. Celui-ci, de son côté, réunit tout ce qu'il a de forces disponibles, et de la grosse artillerie pour s'en emparer. C'est sur ce petit théâtre que tous les efforts de la guerre semblent vouloir se concentrer dans cette partie de l'Espagne. Tout annonce que la Navarre va reprendre son ancienne importance comme principal théâtre.

A la date du 1er novembre, on parloit à Madrid d'un engagement sérieux qui venoit d'avoir lieu, disoit-on, dans les environs de Saragosse, entre les troupes d'Oraa et celles de Cabrera. On ne savoit encore auquel des deux l'avantage étoit resté; les versions étoient contradictoires sur ce point. Les uns attribuoient la victoire à Cabrera, les autres à Oraa. Dans le doute, il est permis d'imaginer que le succès n'a pas été du côté de ce dernier; car on en auroit parlé plus haut à Madrid, et le télégraphe n'en auroit pas fait attendre la nouvelle. Du reste, il faut que quelque contre-temps ait retardé la marche d'Oraa sur Cantaviéja, puisqu'on ne le voyoit point arriver de ce côté-là, quoiqu'il y fût attendu depuis plusieurs jours. Il est à la tête de neuf à dix mille hommes. Le corps commandé par Cabrera n'est que de six mille; mais il est soutenu par les guérillas réunies sous les ordres de

quatre ou cinq chefs qui roulent dans son orbite.

On présume que le siége de Pampelune va être entrepris par les carlistes, à moins qu'on ne voie don Sebastien repasser l'Ebre avec les renforts qu'il étoit censé être venu chercher dans les provinces du nord. S'il y reste, on en conclut d'avance que c'est pour des entreprises importantes contre les places fortes qui appartiennent encore aux christinos dans la Navarre.

On n'est pas étonné d'apprendre par le rapport de la commission de finances des *cortès* que les dépenses du gouvernement de Madrid ont excédé de 574 millions de réaux, depuis un an, le montant de ses recettes. Après avoir additionné sou à sou le produit des ventes de cloches, des vases et ornemens d'églises, on ne trouve pas encore son compte pour combler le vide des caisses. La commission de finances des cortès jette son dévolu sur les cloches et les églises de l'île de Cuba. Ainsi tout disparoît à la fois en Espagne, métropole et colonies. C'est exactement comme dans l'épitaphe de La Fontaine : *mangeant son fonds après son revenu.*

— Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Bordeaux le 4 novembre :

« Le général Espartero étoit le 26 à Briviesca, d'où il annonce que don Carlos étoit rentré dans les provinces basques par la vallée de Mena. Il ajoute qu'il va rétablir les communications de l'armée du nord, et prendre ses dispositions pour assurer le succès de la campagne d'hiver. »

La constitution du Hanovre vient d'être abolie. Les états actuels sont dissous par un décret du 30 octobre, et la constitution de 1819 est remise en vigueur. C'est cette assemblée qui aura à discuter les changemens à introduire dans la loi fondamentale.

Un autre décret du 31 octobre dissout le ministère, et porte que la démission du baron de Stralenheim, du comte d'Alten et de MM. Schult et Wisch est acceptée; toutefois ils continueront d'administrer les affaires qui leur avoient été confiées comme ministres de départemens. Un troisième décret du 1er novembre rappelle que, le 5 juillet dernier, le roi avoit annoncé qu'il feroit examiner de la manière la plus approfondie la question de savoir s'il ne conviendroit pas de revenir à la constitution en vigueur avant 1833. « Cet examen étant terminé, continue le roi, nous nous empressons de faire connoître notre résolution. Nous ne pouvons considérer comme une loi obligatoire pour nous la loi fondamentale de 1833, attendu qu'elle a été discutée et votée d'une manière tout-à-fait illégale.

» Lorsque l'assemblée générale des états, créée par le décret du 7 décembre 1819, sollicita l'établissement d'une constitution, par sa lettre adressée au ministère de cabinet, le 30 avril 1831, elle posa en principe *qu'une œuvre aussi importante ne pouvoit être que le résultat de la coopération la plus complète du roi et des états.* Le gouvernement accepta ce principe, et par là il fut question, non pas d'une constitution que le roi donneroit au pays, mais d'une constitution qui seroit établie sous forme d'une convention entre le souverain et les états. » Le roi, après avoir ajouté que cette loi se trouva promulguée sans que plusieurs articles introduits par le gouvernement à la place de propositions faites par les états eussent été approuvés par l'assemblée générale, et dit que cette manière d'établir la nouvelle loi fondamentale contenoit une violation de la disposition de l'article 56 de l'acte final du congrès de Vienne de l'année 1820, relève tous les fonctionnaires de leur serment à la constitution de 1833. Le roi annonce ensuite qu'il proposera à la prochaine assemblée de ne réunir les états que tous les trois ans, et de fixer à trois mois la durée des sessions, tout en réservant à la royauté le droit d'ordonner une convocation extraordinaire.

— D'après un journal suisse, le jeune Louis Bonaparte, qui, disoit-on, devoit

se rendre à Londres. se fixeroit à Berne.

— Un ancien capitaine a insulté fort grossièrement la reine d'Angleterre comme elle montoit en voiture au palais de Buckingham. Arrêté sur-le-champ, il a tenu d'autres propos qui prouvent qu'il est atteint d'aliénation mentale.

— Les eaux ont encore fait irruption dans le Tunnel. Un ouvrier a péri.

Au mois de septembre dernier, M. Persil a visité l'arrondissement de Condom, sans doute pour préparer le succès de sa candidature. Il a été reçu en plusieurs lieux avec de grands honneurs, et les journaux du gouvernement ont donné de pompeux récits de son passage et de l'accueil qu'on lui a fait. Plusieurs curés lui ont adressé des remercîmens publics pour les dons qu'il avoit accordés à leurs églises pendant son ministère; nous ne trouvons point à redire à cela, la reconnoissance est une vertu, et quoique M. Persil, ministre des cultes, eût accordé aux églises de l'arrondissement de Condom plus peut-être qu'il ne devoit leur revenir dans la répartition générale, et que ces dons aient été sans doute au détriment d'autres églises, cependant nous concevons que les curés de cet arrondissement aient été sensibles aux libéralités du ministre. Il a donc été harangué par quelques uns d'entre eux; mais aucun ne l'a fait avec plus d'éclat que M. B....., curé de S. P. Cet ecclésiastique, à la tête de son clergé, *et revêtu des ornemens sacerdotaux*, complimenta M. Persil à la porte de l'église. Le discours qu'il lui adressa se trouve rapporté en entier dans l'*Echo de la Baïse*, journal qui paroît à Condom, n° 12 du septembre dernier.

Dans ce discours, qu'on nous dispensera de donner en entier, M. le curé de S. P. n'a pas épargné les éloges à l'ancien ministre. Il l'a loué de son courage contre les *factieux* et les *perturbateurs*. Mais les confrères et les amis du curé ont trouvé qu'il avoit poussé un peu loin le goût de l'hyperbole. Il a dit que le *clergé de France s'étoit rallié*, à la suite de M. Persil, *autour du nouveau trône*. Il a représenté à l'ancien ministre l'état de dégradation et de dépérissement où étoit l'église de S. P., et l'a engagé à lui obtenir quelque secours. «Vous nous aiderez, a-t-il dit en finissant, à rendre ce temple digne de son objet, et nous vous regarderons comme le *restaurateur* de la maison de Dieu; titre honorable, disent nos livres sacrés, qui rendra votre mémoire toujours chère aux cœurs chrétiens, et nous fera bénir le prince magnanime qui a daigné vous appeler à ses conseils. »

La *Gazette du Languedoc* a pris la liberté de se moquer un peu de ces complimens. Il a paru dans ce journal une lettre d'un curé du Gers, M. T..., où on s'étonne que le curé de S. P., au lieu d'un simple discours de remercîment, en ait fait un tout de sympathie politique; qu'il se soit rendu dans un petit coin de la France l'interprète des sentimens du clergé du royaume. A cette lettre étoient jointes quelques strophes que nous ne citerons pas. Un plaisant a dit à l'occasion du discours du curé de S. P., qu'on auroit dû s'abstenir de donner à M. Persil le nom de *restaurateur*, attendu qu'il est assez notoire qu'il n'a jamais aimé la restauration.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 10 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 10 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2517 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1170 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 822 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 65 c.
Emprunt romain. 100 fr. 7/8
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 2889.

MARDI 14 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	5 50

R DES BONNES OEUVRES A BORDEAUX.

Suite du N° 2876.

M. l'abbé Dupuch a terminé son apport sur les établissemens dits le la Petite-OEuvre à Bordeaux, par un résumé qui en trace l'origine et es progrès. Nous en offrons ici un extrait qui servira de complément à notre premier article.

Le plus ancien de ces établissemens est l'œuvre des Savoyards, fondée en 1819 et perpétuée par la fondation de la Petite-OEuvre en mai 1832. Elle recueille, habille, nourrit en partie, instruit et prépare aux sacremens une centaine de Savoyards durant six mois d'hiver; et environ quarante le reste du temps. On rassemble pendant l'hiver les enfans, les dimanches et fêtes pour la messe et les vêpres, et trois fois la semaine le soir pour les catéchismes. On leur donne annuellement pour 1,000 fr. de pain. Le reste de la dépense, compris les frais de première communion monte à 12 ou 1500 fr. Les ressources de la Petite-OEuvre et la quête du jeudi-saint y pourvoient. Durant l'été, on ne les réunit guère que les dimanches et fêtes. Les catéchismes sont faits par de pieux jeunes gens appartenant à des familles recommandables. M. l'abbé Gignoux, grand-vicaire, dit la messe tous les dimanches; il confesse les plus jeunes. Long-temps il dirigea l'œuvre avec zèle et charité.

Après l'œuvre des Savoyards viennent par rang d'ancienneté les salles d'asile, maintenant au nombre de 13. Les deux premières furent fondées en mai et juillet 1834, rues Mingin et Lalande. L'une compte environ 150 petites filles et est dirigée par trois bonnes surveillantes. L'autre est habituellement fréquentée par 20 petits garçons de quinze mois à sept ans, comme les petites filles; ils ont quatre surveillantes. Ces deux salles d'asile coûtent 700 fr. de loyer et 2,800 pour honoraires des maîtresses, entretien, etc. Celles de Saint-Nicolas, situées en deux rues différentes, contiennent 250 enfans, 100 petits garçons et 150 petites filles; deux Sœurs de la Présentation sont chargées de celles-ci. Les loyers s'élèvent à 300 fr. et les honoraires des maîtresses à 1,700 fr. Là, comme à Sainte-Eulalie, un ami de la Petite-OEuvre donne gratuitement une bonne partie du local. Ces salles d'asile furent ouvertes en octobre 1834. A peu près à la même époque, s'ouvrirent celles de Saint-Bruno, fréquentées constamment par 150 petits garçons et 100 petites filles; les loyers coûtent 700 fr. et les honoraires des maîtresses 1,900 fr. En ce moment et moyennant le prix du loyer et l'abandon de 200 fr. votés par la ville, le curé de Saint-Bruno s'est chargé de l'entretien de l'établissement.

Les deux salles de Saint-Seurin furent bénites le jour de Saint-François-de-Sales, 29 janvier 1835, et deux autres de la même paroisse dans une autre rue, cinq ou six semaines après. Les loyers sont de 1,100 fr. et les six maîtresses 2,700. Il y a près de 250 garçons et 150 petites filles. Les der-

niers asiles fondés sont ceux de Saint-Michel et de Saint-Martial, qui ne datent que de mai et juin 1835. A Saint-Martial, 100 petites filles sont confiées à une Sœur de la Présentation qui reçoit 400 fr.; le loyer est de 150 fr. A Saint-Michel, 100 petites filles ont trois surveillantes à qui on donne 900 fr.; le loyer est de 450 fr. L'asile de la rue des Menuts contient 150 petits garçons sous deux maîtresses qui reçoivent 900 fr.; le loyer est de 350 fr.

En tout il y a 13 asiles, 30 maîtresses, environ 1,800 enfans. Les loyers réunis montent à 3,550 fr., et les honoraires à 11,700 fr. Les autres frais, chauffage, etc., à 1,000 fr. Le reste est fourni par les enfans. Les mois d'écolage s'élèvent à 6,000 fr. au plus. L'allocation de la ville, à raison de 200 fr. pour chacun, devroit donner 2,600 fr.; mais on n'a reçu que 1,200 fr. les deux dernières années, les doubles asiles n'ayant compté que pour un.

Quatre ou cinq écoles élémentaires, entr'autres celles des Dames de la Réunion, de Marie-Thérèse, des Ursulines, reçoivent de 3 à 400 petits enfans âgés de moins de sept ans, pour lesquels une somme leur est allouée par le bureau central de charité. Elles devroient prendre rang parmi les asiles de Bordeaux.

Aux ressources déjà détaillées il convient d'ajouter 1,200 fr. assurés par la Petite-OEuvre, et 3,000 fr. par des souscriptions. Les deux premières années on avoit recueilli 2,000 fr. ou 2,500 fr. de souscriptions de plus. Aussi on ne peut répondre en ce moment que de l'existence de sept des treize salles. Le ministre de l'instruction publique a donné une fois



1,000 fr. et vient de promettr reille somme.

Les Sœurs de la Présentatio nues de Viviers en mai 1835 et bre 1836, dirigent les deux gr écoles élémentaires gratuites c Nicolas et de Saint-Martial, que deux autres belles écoles si sur ces mêmes paroisses et o n'admet que les enfans qui paie sou par jour. Elles sont de chargées de deux ouvroirs, d'une normale de maîtresses, et de la et surveillance générale de tout salles d'asile, excepté désormai les de Saint-Bruno. Elles sont en au nombre de 16 et reçoivent 8,000 fr. par an. Mais les deux payantes entretiennent leurs maîtresses, et trois sont payée les asiles auxquels elles sont chées. Les deux maîtresses d'ou sont à la charge de leurs ateliers fin le bureau central de charité met 4 fr. par an pour chaque gratuite, et on en recueille de 300.

On espéroit que le conseil-gé viendroit au secours de cette normale qui n'a formé encore petit nombre d'institutrices. L rés du diocèse commencent à intérêt à cet établissement. Ch année, pendant les vacances, un traite de huit jours, dans la m mère, à Saint-Nicolas, retremp maîtresses dans l'esprit de leur tion. Il y a tel diocèse où 80 et de ces institutrices se sont tro réunies en retraite. La provi pourvoit au surplus des dépens écoles et des Sœurs, et aux pri plus, on donne au nom de la P OEuvre, pour 2,000 et que cents francs de loyer. Les Sœur vent plus de 600 jeunes filles pa

et les dimanches et fêtes elles réunissent environ 300 jeunes personnes ou femmes dans leurs deux maisons.

Les orphelines de Sainte-Eulalie sont au nombre de vingt ; elles occupent un local cédé gratuitement pour plusieurs années, dont trois sont écoulées, aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Là aussi se trouve un ouvroir.

Les chefs d'ateliers, au nombre d'environ 40, se réunissent le dimanche rue Mingin. Ils s'y occupent d'exercices de religion, et aussi du placement d'ouvriers et d'apprentis qui sortent des établissemens. Une deuxième section composée d'ouvriers et d'apprentis occupe les salles voisines. On leur laisse la jouissance gratuite de ces salles, où se trouvent toutes sortes de jeux à leur usage. Mr Grillon, vicaire de Saint-Paul, est le directeur.

Les orphelins se divisent en deux classes ou œuvres différentes, ceux dits de Notre Dame de Pitié, fondés en novembre 1835, et ceux de la Teste, en avril 1836. Ils sont réunis au nombre de 40, 20 dans chaque classe. Ils vont tous les jours chez les Frères, travailler dans l'intervalle des classes, sont nourris, vêtus, entretenus. Après la première communion, on leur apprend un état ; on rend ceux de la Teste à leurs familles, qui déjà ont besoin d'eux. La dépense totale est à peu près de 200 fr. par enfant, ce qui fait 8,000 fr. Six paient une pension de 150 fr. La Petite-Œuvre donne 1,200 fr. Le travail des enfans produit 4 ou 500 fr. Les 400 orphelins riches associés, qui ont souscrit chacun pour 10 fr. pendant 5 ou 6 ans, produisent 4,000 fr. Quelques personnes charitables ont souscrit pour environ 1,200 fr. Dieu pourvoit au reste. On demande à la ville 1,200 fr. par an, et les livres et papiers nécessaires aux écoles des Frères, ce qui éviteroit l'embarras des souscriptions.

Le pénitencier de Saint-Jean ne date que du 18 mars de cette année. Il est destiné à réunir d'abord 50 jeunes détenus, et plus tard 100 et 150 au plus, s'il devient maison centrale. Il est déjà maison d'arrêt et de justice pour Bordeaux et le département, et maison de correction pour tout le ressort de la cour royale. Il est divisé en 5 cours ou classes, les prévenus, l'épreuve, la récompense, la punition. Un quartier y a été ménagé pour les enfans enfermés en vertu de correction paternelle, quel que soit même leur rang dans la société. Il y a autant de surveillans que de classes, et de plus un aide-surveillant, un surveillant chef et un concierge. Chaque classe est séparée, chaque détenu a sa cellule. Ils travaillent. Six ateliers occupent déjà les 30 enfans du pénitencier. Ils ont de plus un instituteur. Le nombre des employés rend la dépense plus considérable, mais le gouvernement donne 60 centimes par jour pour chaque détenu, et le tiers au moins de son travail. Avec 30 détenus les dépenses peuvent être couvertes. 2,000 fr. de souscriptions particulières sont assurés pour plusieurs années.

M. l'abbé George, aumônier du pénitencier, est en même temps directeur de la Société de patronage pour les Libérés. Elle se compose de 21 membres actifs, distingués par leur piété et par leur position sociale. Tous les 15 jours ils se réunissent au pénitencier, deux chaque semaine et à tour de rôle le visitent, et font leurs observations sur un registre spécial ;

trois forment auprès du directeur le conseil d'administration. Avant la sortie de chaque prévenu, un des membres lui est assigné pour patron. La Société augmentera en nombre, suivant les besoins du pénitencier. Elle pourra servir au développement du refuge ou maison de travail et de réhabilitation des hommes libérés. Indépendamment de ces patrons actifs, la Société compte plusieurs membres honoraires dans l'assemblée tenue le 10 août. Le refuge a dû s'ouvrir le 1er septembre sous le nom de Saint-Vincent-de-Paul. On commencera à y recueillir les prévenus acquittés. Le nom de l'établissement indique son but. Il y a des hommes plus malheureux encore que coupables, qui sortent des maisons de détention sans ressource, sans travail, sans moyens d'existence. On leur offre un lit, du pain et du travail, en attendant qu'ils puissent rentrer dans la société, et y trouver de quoi vivre. Le gouvernement, par le conseil général, donne le loyer, le mobilier, 1,500 fr. pour les gardiens et surveillans, et abandonne le prix du travail jusqu'à concurrence des frais de nourriture et autres. Voilà pourquoi on prie de procurer du travail à l'établissement.

A la fin de mai dernier sont arrivées des religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, qui ont sur-le-champ pris la direction du refuge de Sainte-Philomène. Ce sera pour les filles et femmes libérées le pendant du refuge de Saint-Vincent-de-Paul. Huit ou dix de ces infortunées y sont accourues aussitôt. L'inspecteur général des prisons a pris des mesures pour que le plus grand nombre possible des détenues sortant de Cadillac, où *quinze départemens* les ont envoyées, puissent être admises dans ce refuge, situé près Saint-Nicolas. Ces pauvres femmes ne pouvoient pas être reçues dans l'excellente maison de la Miséricorde, à cause de la surveillance; ses réglemens s'y opposoient. Pour être admis dans les deux refuges, il faut des certificats des directeurs des maisons de détention, des preuves de bonne volonté, et une entière soumission aux réglemens. On sollicite aussi du travail pour le refuge de Sainte-Philomène. Le conseil général a donné 3,000 fr. pour les frais de premier établissement, mais n'a rien fait de plus. La providence qui a tant fait pour l'établissement d'Angers, où il y a plus de 500 habitantes, n'oubliera pas celui de Bordeaux.

A côté et sous la direction de ces mêmes Sœurs Blanches, comme on les appelle à Bordeaux, à cause de leur costume nouveau dans cette ville, s'ouvrira bientôt, on l'espère, le pénitencier des jeunes prisonnières de Bordeaux et du ressort de la cour royale. Ce sera aussi une maison de correction paternelle. On soupiroit depuis long-temps après cet établissement.

M. l'abbé Dupuch termina encore cette partie de son rapport, en réitérant ses vœux pour établir l'œuvre de Saint-François-Regis, celle des enfans malades et celle des écoles d'adultes. M. l'archevêque qui prit la parole après lui, a dit des choses touchantes sur les dernières œuvres dont on venoit de parler. L'assemblée promit de répondre aux vues élevées du prélat. Elle le remercia du choix qu'il venoit de faire de M. l'abbé George et de M. l'abbé Gabrel, du diocèse de Montpellier, pour aider M. l'abbé Dupuch dans l'immense détail de ses œuvres. On vota l'im-

pression du rapport, et d'abondantes aumônes furent versées pour les œuvres qui en avoient le plus de besoin ; ce qui termina dignement une séance qui avoit offert tant d'intérêt.

Nous aurions rendu compte plus tôt de ce rapport, si la modestie de l'auteur lui avoit permis de nous l'adresser, nous ne l'avons connu que par l'obligeante communication d'une personne honorable qui a conservé des rapports étroits avec Bordeaux.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME.—La béatification solennelle de Martin de Porrès a eu lieu à Saint-Pierre le dimanche 29, comme celle de Jean Massias avoit eu lieu le dimanche précédent. Le général des Dominicains ouvrit l'une et l'autre cérémonie par une courte allocution latine. Le bref de Sa Sainteté, en date du 8 août dernier, fut publié. On chanta ensuite le *Te Deum*, à l'issue duquel on récita l'oraison en l'honneur du nouveau saint. Une messe solennelle fut célébrée par M. Tevoli, archevêque d'Athènes, et aumônier secret du Saint-Père. Les cardinaux, prélats et consulteurs de la congrégation des Rits, assistoient à la cérémonie, ainsi que le chapitre et le clergé du Vatican. Dans la soirée, Sa Sainteté se rendit à l'église, et fit sa prière au bienheureux.

C'est à l'instance du père Cipoletti, général des Dominicains et postulateur ordinaire des causes de saints, que ces deux béatifications ont eu lieu.

On a publié en même temps un abrégé de la vie des deux bienheureux; nous en donnerons un extrait.

PARIS.— On a trop souvent à Paris la douleur de voir la célébration des mariages, même à l'église, changée en une espèce de spectacle profane par le luxe des parures, par l'irrévérence des causeries, et par une dissipation affectée. Une cérémonie bien différente a eu lieu samedi dernier dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Ce jour-là a été célébré le mariage de M. le marquis de Saint-Blancart, fils aîné de M. le comte de Gontaut-Biron, avec mademoiselle de Beauffremont, fille aînée de M. le prince de Beauffremont. Les familles de Gontaut, de Beauffremont, de Rohan, de Montmorency, et d'autres noms illustres alliés aux jeunes époux, étoient réunies à Saint-Thomas-d'Aquin, et cette église se trouvoit remplie comme aux jours de fête. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que cette réunion si nombreuse présentoit un caractère de décence, de recueillement et de respect, qui convient si bien et au lieu saint et à des mariages chrétiens.

M. l'Archevêque a présidé à la cérémonie. Le prélat a donné la bénédiction nuptiale à M. de Saint-Blancart et à mademoiselle de Beauffremont, et leur a adressé une allocution pleine de piété. C'étoit une sorte de paraphrase de ce verset du *Magnificat : Et misericordia ejus à progenie in progenies timentibus eum*. Le prélat a présenté aux jeunes époux des exemples de vertu qui avoient brillé dans leurs propres familles. Il a fini son discours par une prière à Dieu, en se tournant vers l'autel, et alors les jeunes gens, leurs familles et toute l'assistance se sont mis à genoux, et ont joint leurs prières à celle du prélat. Toute la cérémonie a été fort édifiante.

Le vol sacrilége de Sceaux a été commis avec une grande audace. Les voleurs se sont introduits par escalade dans l'enclos de l'église. Ils ont enlevé deux barreaux de fer d'une fenêtre haute de neuf pieds, et ont fait entrer un enfant qui, on le suppose, leur a ouvert ensuite la porte

de l'église. Ils ont forcé le tabernacle, où il n'y avoit rien. Puis ils ont enfoncé la porte de la sacristie, une armoire qui s'y trouvoit et un coffre en chêne. C'est là qu'étoient les vases sacrés qu'on y croyoit fort en sûreté. Les saintes espèces ont été déposées sur une table. Tous les vases sacrés ont été emportés, excepté un calice apporté récemment par M. le curé, qui a été en dernier lieu installé dans cette paroisse. Ce calice, qui lui appartenoit, et qui ne se trouvoit pas au même endroit que les autres, a été donné sur-le-champ par lui à l'église.

Dimanche il y a eu à Sceaux une réparation particulière pour le sacrilége. M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire, s'est rendu à Sceaux, et y a porté, de la part de M. l'Archevêque, un cierge qui a brûlé toute la journée devant le saint Sacrement. Le saint Sacrement a été exposé. M. l'archidiacre est monté en chaire, et, après avoir déploré l'attentat commis, a exhorté vivement les fidèles à le réparer par leurs prières et par les témoignages de leur piété. On a fait la procession du saint Sacrement dans l'église et la messe a été célébrée. M. le sous-préfet et les autorités y assistoient. Le crime a excité parmi les habitans une juste indignation, et des offrandes ont déjà été faites pour réparer la perte considérable qu'a faite l'église.

Le *Bulletin des Lois* contient une ordonnance qui accorde au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de 50,000 fr. pour les réparations de la flèche de la tour de l'église de l'abbaye Saint-Denis.

Il étoit à désirer que le Saint-Siége prononcât canoniquement sur la communauté établie à Solesmes, diocèse du Mans, dans le but *de rétablir en* France l'ordre de Saint-Benoît. La décision a été enfin rendue, et les amis de la religion apprendront avec plaisir que le souverain Pontife, par des lettres apostoliques en date du 1er septembre dernier, a érigé le prieuré de Solesmes en abbaye régulière, et conféré la dignité abbatiale au supérieur actuel du monastère, dom Guéranger, lequel s'étoit rendu à Rome cet hiver pour y suivre l'affaire de l'approbation canonique. Les nouveaux Bénédictins étoient vivement recommandés par M. l'évêque du Mans, qui a vu naître cette œuvre et l'a toujours environnée d'une protection toute paternelle. Ils ont été accueillis à Rome avec la plus grande bienveillance par le Saint-Père et par les cardinaux et prélats avec lesquels ils avoient à traiter. Les lettres apostoliques établissent une *Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît*, *tenant lieu des anciennes congrégations de Cluny*, *Saint-Vannes et Saint-Hydulphe*, *et Saint-Maur*. L'abbaye de Solesmes sera le chef de l'ordre en France, et son abbé le supérieur général de la congrégation. Le nouvel abbé a fait sa profession solennelle à Rome le 26 juillet dernier entre les mains du R. P. Bini, abbé de Saint-Paul *hors les murs*, délégué à cet effet par le souverain Pontife, et quelques jours après il a reçu lui-même celle d'un religieux de Solesmes qui l'avoit accompagné à Subiac, dans la grotte même où Saint-Benoît commença sa carrière monastique. Nous avons parlé du premier volume de l'ouvrage que publient les Bénédictins de Solesmes, sous le titre d'*Origines de l'Eglise romaine*. Le souverain Pontife vient d'adresser aux auteurs le bref suivant, qu'il a daigné signer de sa propre main :

« GREGORIUS PP. XVI.

» Dilecti filii religiosi viri, salutem et apostolicam Benedictionem. Singulare in nos sanctamque hanc Sedem obsequium vestrum tum ex aliis pluribus documentis,

tum etiam ex eo cognovimus quod collaturi studia vestra in illustrationem veterum Ecclesiæ monumentorum, exordium fecistis ab originibus Ecclesiæ romanæ, quas ampliori quâdam methodo explicandas sermone gallico suscepistis. Cùm igitur primum operis volumen haud ita pridem editum à vobis acceperimus, has ad vos dare voluimus litteras, ut gratias pro munere agamus, ac testemur iterum et confirmemus paternam nostram benevolentiam; quam, uti planè confidimus, quotidie magis vobis conciliabitis vitâ et moribus ad religiosæ perfectionis normam exigendis, ac memorato litterario opere atque aliis, quæ edituri estis, ita constanter elaborandis, ut in defensionem catholicæ veritatis, supremæque hujus Petri Cathedræ decus proficiant. Id verò ut alacriùs connitamini, stimulo vobis sit apostolica Benedictio, quam ex intimo corde depromptam, et cum veræ omnis prosperitatis voto conjunctam vestrûm singulis amanter impertimur.

» Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die 20 octobris anni 1837, Pontificatûs nostri anno septimo.

» GREGORIUS PP. XVI. »

Un sacrilége a été commis sur le territoire du village de Margon, près Nogent-le-Rotrou. Une croix qui avoit été respectée en 1830, a été mutilée. On a cassé les bras et les jambes du Christ, puis on a coupé la tête. Ce grossier outrage est d'autant plus coupable qu'on ne sauroit alléguer pour excuse la cupidité, comme pour les vols sacriléges dans les églises. Il est évident qu'ici c'est une brutale et farouche impiété.

Un accident qui auroit pu avoir les suites les plus funestes est arrivé à Montfaucon, arrondissement de Beaupreau. On y donnoit depuis quelques jours une retraite. M. l'abbé Augris attiroit la foule à ses instructions. Le 7 novembre au soir, au moment où il montoit en chaire, une tribune qu'on croyoit fort solide a croulé tout à coup et est tombée avec fracas sur une partie de l'auditoire placée au-dessous. Personne n'a été tué, mais il y a eu huit ou dix blessés et trois assez dangereusement. Cependant on espère les sauver. M. le curé de Montfaucon et M. Augris, ont montré beaucoup de dévoûment pour retirer du milieu des décombres les personnes atteintes par la chute de la tribune.

Les frères moraves se remuent aussi parmi nous; ils veulent avoir des maisons d'éducation à eux. On nous apprend qu'une dame Schafter, née Tannaz, vient d'établir une maison d'éducation pour les demoiselles à Saint-Hippolyte, département du Gard. Cette maison sera sous la direction de l'unité des frères moraves, et dans le même esprit que la pension fondée depuis longtemps à Montmirail, en Suisse. Il n'y a pas en France assez de familles de frères moraves pour pouvoir former une pension. Espère-t-on tromper des familles catholiques avec de brillans prospectus? Nous ne pouvons croire que des parens catholiques consentissent à confier l'éducation de leurs enfans à la direction des frères moraves.

Le zèle pour la construction et la réparation des églises est une des marques les moins équivoques de la piété des peuples. Ce zèle se manifeste en ce moment d'une manière presque prodigieuse dans le diocèse de Bruges en Belgique. Nous trouvons à cet égard dans le *Journal historique* de Liége des détails curieux, et qui nous paroissent dignes d'être recueillis. Nous ne parlerons pas de simples embellissemens, parce qu'il n'y a peut-être pas une église dans la Flandre occidentale qui n'ait été plus ou moins embellie depuis le

jour où la Belgique a vu tomber ses chaînes. Ainsi à Bruges on s'occupe à paver en marbre trois églises : la cathédrale, Saint-Jacques, le Saint-Sang; le seul pavé de la cathédrale coûtera au moins 40,000 fr. De fortes sommes d'argent ont été employées pour mettre un nouveau pavé dans l'église des Pères Récollets à Thielt, pour restaurer le pavé de l'église de Saint-Pierre à Ypres, et pour achever le plafond des nefs latérales de Saint-Jacques en la même ville; on s'occupe actuellement à revêtir de marbre les murs du sanctuaire de cette même église de Saint-Jacques, et à plafonner les trois nefs de l'église de Notre-Dame à Poperinghe. Une somme de 11,000 fr. au moins a été employée pour faire de l'église de Saint-Jean, à Poperinghe, une des plus belles églises des environs, et une somme plus forte encore lui donnera deux nouvelles cloches. Près de 13,000 fr. ont été dépensés à Aerzeele pour orgues et autres embellissemens, etc. Nous nous bornerons à l'énumération des églises nouvellement construites ou agrandies depuis 1830.

La ville de Bruges compte quatre nouvelles chapelles : les Capucines, les Carmélites, l'abbaye de Saint-Trond et les Paulines. Cette dernière chapelle, due au zèle et aux largesses de M. l'abbé de Foere, avoit été commencée sous le règne du roi Guillaume; elle a été achevée en 1833. M. Boussen en a fait la bénédiction le 11 avril de la même année. Elle est magnifique.

A Ypres, les Carmélites bâtissent une ample et belle chapelle.

La ville de Courtrai en présente quatre, dont deux sont achevées, savoir : la chapelle des Sœurs Noires, et celle de l'Hospice des Vieillards. Les deux autres sont en construction, elles appartiennent, l'une aux Sœurs *de Saint-Vincent-de-Paul*, et l'autre à la congrégation des Sœurs de charité, dites d'*Amerlincks*.

Les Sœurs grises à Wervicq, et les Pénitentes à Poperinghe, ont bâti deux belles et grandes chapelles sous la direction de M. Louis Wuylsteke, de Gheluwe, ex-représentant, qui dirige actuellement les travaux d'agrandissement qu'on fait à l'église de Reckem. M. Braye, curé de cette commune, a donné l'exemple de la générosité. L'église d'Albecke a dépensé 10,000 francs, parmi lesquels un subside accordé par le gouvernement hollandais, immédiatement avant la révolution de septembre, pour la construction de deux nouvelles nefs, qui ont été achevées cette année.

L'église de Saint-Genois a été alongée de 35 pieds, sur une largeur de 80, dans l'œuvre, et a été entièrement plafonnée. Les dépenses de l'agrandissement sont évaluées à 17,000 fr., dont 6,000 fr. de *subside*.

A Moûcron, on alonge l'église de 25 pieds, et on bâtit une tour. L'adjudication des travaux, jusqu'à la charpente du clocher, a été faite pour 31,000 fr. Dans la même commune, les Sœurs de Marie et de Joseph, instituées par M. l'abbé Van Crombrugge, chanoine de la cathédrale de Gand, ont bâti une grande chapelle, dont les dépenses sont évaluées à 20,000 fr.

A Marcke, l'église a été agrandie et le tiers renouvelé.

Vers la fin du règne du roi Guillaume, la commune du Wevelghem avoit reçu du gouvernement un subside pour l'alongement de l'église et la bâtisse d'un nouveau clocher. Ces travaux ont été exécutés depuis la révolution, sous la direction de M. Louis Wuylsteke (1).

A Lendelede, M. le curé de Beir a

(1) M. Louis Wuylsteke, aussi bon catholique qu'excellent architecte, aime à sacrifier *gratis* ses loisirs à la confection des plans et à la direction des travaux des

dépensé le reste de son patrimoine pour agrandir son église au moyen de deux nouvelles chapelles, et bâtir une vaste chapelle pour le couvent par lui fondé. Les dépenses de ces trois chapelles sont évaluées à 21,000 fr. Le couvent de Lendelede, desservi par une vingtaine de religieuses, renferme un hôpital, un pensionnat de demoiselles et une école gratuite pour les pauvres des deux sexes.

A Desselghem, l'église sera totalement rebâtie. Les travaux commenceront au printemps prochain. On porte les dépenses à 40,000 fr. Il y a un subside du gouvernement.

Les dépenses n'ont pas été moindres à Cachtem, où M. le curé Rosseel, mort il y a quelques mois, a épuisé toutes ses ressources pour ajouter un nouveau chœur à son église, et lui procurer un nouveau clocher. Il y a eu un léger subside.

A Schuyfferscapelle-lez-Thielt, les travaux en construction rendront l'église le double de ce qu'elle est maintenant. Ces travaux sont évalués de 15 à 16,000 fr., non compris les frais de la bâtisse de la tour.

De l'autre côté de Thielt, M. le prévôt Dujardin construit à Maria-Loop, au moyen de la charité des fidèles, une église à trois nefs, qui coûtera de 40 à 50,000 francs.

A Ardoye, M. Welvaert, actuellement curé-doyen à Saint-Martin, à Ypres, a dépensé 10,000 fr. pour alonger l'église.

Une pareille somme a été employée à Vive-Saint-Eloi pour alonger l'église et lui donner un nouveau pavé. On se propose d'ajouter une troisième nef.

La commune de Saint-George, sur le canal de Gand à Bruges, bâtit une nouvelle église à trois nefs. L'adjudication publique en a été faite il y a dix-huit mois pour 24,000 fr. Le gouvernement et la province sont venus au secours de la paroisse.

A Beernem, on a alongé l'église et transporté le clocher. Les dépenses sont évaluées à 28,000 fr.

Oedelem a alongé les nefs latérales de son église, et peut avoir dépensé 21,000 fr.

La petite commune de Syssele, emploie 18,000 fr. pour agrandir et ajuster l'église. On doit les plus grands éloges au zèle actif de M. le vicaire Coppieters de Bruges.

L'église de Wytschaete n'avoit pas de clocher; maintenant elle s'annonce à quelques lieues à la ronde. M. Louis Vuylsteke a dirigé les travaux.

Enfin, la commune de Rousbrugge vient de se bâtir une tour de 170 pieds de hauteur.

églises, couvens, écoles, etc., etc. Il a bâti au moins trente églises et chapelles. Son première ouvrage en ce genre a été l'église de Ten Brielen-lez-Comines.

Une grande scission vient d'éclater parmi les presbytériens des Etats-Unis. La dernière assemblée générale, à une majorité de 132 voix contre 105, a déclaré exclus du sein de l'église presbytérienne les synodes de la réserve occidentale (*Western Reserve*) d'Utique, de Genève, de Gennessee et le 3e presbytère de Philadelphie, formant un total de plus de 500 pasteurs et d'environ 60,000 communians. On ne dit point quel est le motif de cette excommunication, qu'un journal protestant appelle *déplorable*.

POLITIQUE.

Peut-être ne sommes-nous pas moins surpris que bien d'autres de ce que le règne de M. Jacques Laffitte est déjà passé. Mais pour parler franchement, notre sensibilité n'en est pas affectée au même degré que celle de la plupart des personnes qui le plaignent nous paroît l'être.

En admettant qu'un personnage diplomatique ait pu dire sérieusement dans le temps : *Nous verrons qui l'emportera de la maison Laffitte ou de la maison de Bourbon*; en plaçant, disons-nous, ces deux mai-

sous sur la même ligne, ce qui arrive à M. Jacques Laffitte ne seroit toujours qu'un détrônement, et il resteroit alors à examiner ce qu'il y auroit dans le sien de plus inique et de plus cruel que dans celui de la maison de Bourbon. Or, nous avouons que, pour notre part, c'est ce dernier qui remue le plus vivement notre intérêt et notre sensibilité.

Cependant nous ne savons si ce ne seroit pas le détrônement de M. Laffitte qui produiroit en nous le plus d'effet et d'émotion dans le cas où ce seroient les Bourbons qui lui eussent fait ce qu'il leur a fait. Non, en vérité, nous ne savons lequel des deux nous toucheroit le plus profondément, si ce que nous connoissons de la conduite de la maison Laffitte à l'égard de la maison de Bourbon, nous étoit connu de la part de la maison de Bourbon à l'égard de la maison Laffitte. Il nous semble en effet que cette dernière nous paroîtroit bien intéressante, bien à plaindre, et que nous ne pourrions jamais prendre sur nous de pardonner à l'autre les quinze années de persévérance, de haine injuste et de manœuvres sourdes qu'elle auroit fait servir à ruiner et à détrôner la maison Laffitte. Oui, nous le répétons, que M. Laffitte se présente à nous avec des blessures aussi peu méritées, avec un poids de haines et d'injustices aussi criantes, et nous n'hésiterons pas à le regarder comme l'homme du monde le plus intéressant et le plus flagellé. Oui, c'est pour sa maison et contre son détrônement que nous promettons de prendre parti. Et quant à la maison de Bourbon, si l'on nous prouve jamais qu'elle ait été capable de commettre de semblables iniquités envers la maison Laffitte, c'est à elle, maison de Bourbon, que nous oserons donner tort d'avoir ainsi machiné sans raison la ruine de la maison Laffitte. Mais jusque là, c'est celle des deux qui a machiné la ruine de l'autre que nous nous abstiendrons de plaindre.

Lorsque le fameux républicain Manuel, cet ennemi déclaré des Bourbons, fut choisi comme député sous la restauration, pour représenter le département de la France qui avoit donné le plus de preuves d'affection et de dévoûment aux Bourbons, on se récria unanimement sur ce que c'étoit un incroyable contresens, qui dérangeoit toutes les lois de la logique. Pour mieux cacher sa surprise que les autres, Louis XVIII se hâta de corriger le vice de cette bizarre élection en disant : *Les amis de nos amis sont nos amis;* comme s'il eût voulu donner à entendre que c'étoit Manuel qui se trouvoit naturalisé Vendéen, et non pas les Vendéens qui avoient dérogé. Il n'en étoit rien cependant, et malgré le spirituel jeu de mots de Louis XVIII, les choses étoient bien véritablement ce qu'elles paroissoient être.

C'est évidemment le système normal des élections qui produit ces anomalies. On diroit qu'il a été inventé pour mettre en défaut toutes les règles du bon sens. Cette même contrée qui étoit allée chercher le républicain Manuel à deux cents lieues de chez elle, pour représenter le vieux royalisme Vendéen, est encore celle qui fournit aujourd'hui les plus remarquables exemples des bizarreries de ce genre. C'est de là qu'arrive à la nouvelle chambre des députés, M. Garnier-Pagès, l'un des hommes les plus avancés de notre époque révolutionnaire. C'est de là qu'arrive aussi M. Michel, de Bourges, l'avocat du choix et de la prédilection des accusés d'avril.

Est-ce à dire pour cela que l'esprit des départemens de l'ouest soit entièrement retourné, changé du blanc au noir? Non sans doute; mais c'est que le régime sous lequel nous vivons est schismatique de sa nature; c'est qu'il a établi un petit *pays légal* dans le grand pays de France; c'est qu'il a posé de petites peuplades distinctes au milieu de la grande population; c'est qu'enfin tout cela se trouve arrangé de façon à ce que les représentans ne représentent presque personne, et à ce que la partie l'emporte sur le tout. Voilà pourquoi, heureusement, il n'y a

rien de fâcheux à conclure contre la grande opinion, de ce que la petite est si révolutionnaire et si malheureuse dans ses choix.

PARIS, 13 NOVEMBRE.

Des promotions viennent d'avoir lieu dans l'armée, à l'occasion de la campagne de Constantine. Le lieutenant-général Valée est nommé maréchal, et le duc de Nemours, lieutenant-général. Les maréchaux-de-camp Rnilhières et Trézel sont nommés lieutenans-généraux, et au grade de maréchal de-camp, les colonels Vacher de Tournemine, Boyer et Bernelle. Sont nommés, dans le corps d'état-major, au grade de lieutenant-colonel, le chéf d'escadron Dumas, aide-de-camp de Louis-Philippe; au grade de chef d'escadron, les capitaines Sales et Saint-Hippolyte; au grade de capitaine, le lieutenant Pajol; dans l'infanterie, à deux emplois de colonels, MM. de Beaufort et Juchaut de Lamoricière; à trois emplois de lieutenant-colonel, MM. Riban, Allouveau de Montréal et Bedeau; à quatre emplois de chef de bataillon, MM. Taponier, Levaillant, Luzi de Pélissac et de Leyritz; dans la cavalerie, au grade de colonel. M. de Chabannes; au grade de lieutenant-colonel, M. Ducis; au grade de chef d'escadron, MM. Morris, Rey, de Mirbeck, de Richepanse; dans l'artillerie, au grade de lieutenant-colonel, M. Gellibert; au grade de chef d'escadron, M. Huot; dans le génie, au grade de colonel, M. Guillemain; au grade de lieutenant-colonel, M. Morin; au grade de chef de bataillon, MM. Bautault et Redontey. Il y a eu aussi dans ces différentes armes des nominations à des grades inférieurs. Le chef d'escadron de l'état-major, Maumet, n'ayant pu obtenir d'avancement, faute d'emploi vacant, il lui a été annoncé qu'on lui accordera la première vacance du grade de lieutenant colonel d'état-major.

— Une ordonnance rendue également à l'occasion de l'*expédition de Constantine*, nomme le lieutenant-général baron Rohault de Fleury, membre de la chambre des pairs.

— Une dernière ordonnance nomme au grade de grand officier de la Légion-d'Honneur, le maréchal-de-camp, chef-d'état-major Perregaux, et le maréchal-de-camp Lamy, commandant en second le génie; au grade de commandeur, les colonels Duvivier et Corbin; au grade d'officier, le chef d'escadron d'état-major, Despinoy, le capitaine Foltz, aide-de-camp du général Damrémont, les capitaines Mac-Mahon, Borel, Guérin de Tourville, Gauthier, Assénat, Guignard, de Garderens, Aubert Vincelles, Courtois, le chef de bataillon Vasnier, le chef d'escadron d'artillerie Buisson d'Armandy, et le chef de bataillon du génie Villeneuve. 88 officiers, sous-officiers et soldats sont nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

— Un des aides de-camp de Louis-Philippe est parti vendredi pour l'Afrique avec le bâton de maréchal destiné au général Valée.

— M. d'Hilliers, gouverneur de l'école de Saint-Cyr, s'est embarqué pour aller prendre et ramener en France sa sœur, madame Damrémont.

— D'après le *Toulonnais* qui donne des nouvelles de Bone du 1er novembre, le général Trézel est arrivé dans cette ville avec des blessés de l'expédition de Constantine. D'autres convois ont suivi. La route est parfaitement libre; 25 à 30 soldats suffisent pour faire le trajet de Constantine à Bone. Il n'y avoit plus, à la date du 1er novembre, de cas de choléra en ville; mais il se trouvoit dans les hôpitaux militaires, près de 900 malades cholériques et fiévreux.

— On lit dans le journal ministériel du soir: « M. le général Perregaux est mort des suites de la blessure qu'il avoit reçue aux côtés de M. le général Damrémont. Victime de son dévouement courageux au roi et à la France, il emporte avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

» M. le chef d'escadron Malcschard est

mort de maladie, peu de jours après la prise de Constantine. Cette perte sera vivement sentie par l'armée qui l'a vu combattre si courageusement dans ses rangs.»

— Le commandant Dumas, aide-de-camp de Louis-Philippe, est arrivé le 4 à Toulon.

— M. de Lamoricière, frère du lieutenant-colonel du corps des zouaves, vient de s'embarquer pour le Mexique, avec le titre de secrétaire d'ambassade; il est chargé de dépêches pour le gouvernement mexicain.

— Sont nommés, procureur-général près la cour royale de Lyon, M. de la Seglière; procureur-général près la cour royale de Riom, à la place de M. de la Seglière, M. de Boissieu, premier avocat-général à Grenoble; avocat-général à la cour royale de Grenoble, M. Massot; avocat-général à la cour royale de Caen, en remplacement de M. Massot, M. Grenier, ancien avocat-général à la cour royale de Riom.

— Sont aussi nommés, président de chambre à la cour royale de Paris, M. Silvestre, conseiller en la même cour; conseiller à ladite cour, M. Bosquillon de Fontenay, vice-président du tribunal de première instance de la Seine; vice-président, à la place de M. Bosquillon, M. Pinondel; juge au même siége, en remplacement de M. Pinondel, M. Fraissynand, juge au tribunal de première instance de Rouen; substitut du procureur du roi, à Paris, M. Ternaux; juge à Rouen, à la place de M. Fraissynand M. Gons, juge d'instruction à Rambouillet; juge à Rambouillet, M. Boulon, juge à Boulogne; président du tribunal de Provins, M. Foureau, procureur du roi dans ladite ville; procureur du roi à Provins, M. Marcilly fils; président à Saint-Quentin, M. Leloup de Sancy, avocat à la cour royale de Paris; procureur du roi à Avesnes, M. Devinck; vice-président du tribunal de première instance de Lille, M. Fievet de Chaumont; juge audit tribunal, M. Cochet d'Hattecourt.

— *M. Weland*, chargé d'affaires de Mecklembourg-Strelitz et de Saxe-Weymar, a remis au ministre des affaires étrangères les lettres de notification du décès de S. A. S. le duc Charles-Frédéric-Auguste de Mecklembourg-Strelitz. A l'occasion de ce décès on a pris aujourd'hui le deuil aux Tuileries pour six jours.

—Ont été nommés députés, M. Thourret, à Montluçon (Allier), en remplacement de M. de Richemont; M. Bérard, ministériel, à Montpellier (Hérault), en remplacement de M. d'Hautpoul; M. Gustave de Richemont, de l'opposition, à Marmande (Lot-et-Garonne), à la place du vicomte de Bastard, ministériel; à Tarbes (Hautes-Pyrénées), M. Laporte, avocat-général à la cour royale de Pau, en remplacement de M. Dintrans, ministériel.

— M. Teste, candidat ministériel, élu député à Uzès, n'a point eu de concurrent. La moitié des électeurs ne s'est pas rendue au collége.

—La nomination de M. *de Morangiès*, à Mende (Lozère), est due aux légitimistes.

— M. Chazot, nommé à Marvejols, à la place de M. Valette Deshermeaux, est un jeune procureur du roi, il y a quelques années, légitimiste.

— Le 7 novembre, 300 électeurs de Marseille sont allés féliciter M. Paranque, nommé député à la place de M. de Laboulie, démissionnaire. M. Dumas, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, lui a adressé un discours auquel M. Paranque a répondu de manière à émouvoir le nombreux auditoire. Ensuite un jeune avocat, M. Cantel, a pris la parole au nom de la jeunesse marseillaise qui s'étoit jointe au cortège, et cette immense réunion s'est séparée en bon ordre après avoir rédigé et signé une lettre à l'effet de témoigner à M. Berryer les regrets que son absence a fait éprouver à tous les habitans de Marseille.

— La députation du Haut-Rhin n'est point changée; elle se compose de trois députés de l'opposition et de deux minis-

riels. La députation du Bas-Rhin a cette fois un député de l'opposition. Dans la Meurthe, deux députés de l'opposition remplacent deux députés ministériels. Le département du Pas-de-Calais a conservé son ancienne députation, composée de cinq députés ministériels et de trois membres de l'opposition.

— On écrit de Privas (Ardèche), que des rixes ont eu lieu le 6 à Romans et à Die, à l'occasion des élections. La force armée a rétabli l'ordre.

— Le doyen d'âge de la nouvelle chambre des députés est M. de Nogaret (de l'Aveyron) qui est né en 1762 ; après lui vient M. Royer-Collard, né en 1763.

— Le nombre des députés nouveaux ne s'élève pas à moins de 143; c'est donc près du tiers de la chambre qui a été renouvelé.

— Le *Messager* dit que le fils du général Lamarque vient d'obtenir le titre de comte.

— Un journal assure que les ministres s'occupent en ce moment d'un projet de conversion des rentes.

— Le vicomte de Prival, pair de France, lieutenant-général, conseiller d'état en service extraordinaire, a été nommé conseiller d'état en service ordinaire, en remplacement de M. le comte Dumas, décédé.

— Par décision du 10 de ce mois, le capitaine de vaisseau Le Ray a été nommé commandant du vaisseau l'*Algésiras*, employé dans la Méditerranée, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Bourbeyre.

— Un arrêté du ministre de la guerre ordonne la mise en activité de 196 conscrits du département de la Seine, restés jusqu'ici dans leurs foyers, savoir: 183 de la classe de 1835, et 13 de la classe de 1836.

— La cour de cassation a tenu aujourd'hui son audience solennelle de rentrée sous la présidence de M. le premier président Portalis. Le procureur-général Dupin étoit à la tête du parquet ; il a déposé entre les mains du président une statistique des travaux judiciaires de la cour pendant les années judiciaires 1835-1836 et 1836-1837 ; aucun discours n'a été prononcé.

— Le *Journal du Havre* dit que depuis que la loi des sucres a été votée par les deux chambres, l'avenir des colonies se présente sous un aspect déplorable. A Saint-Pierre (Martinique) le commerce se trouve dans un grand état de souffrance.

— En vertu d'une mesure récente, l'imprimerie royale est de nouveau exclusivement chargée de la distribution du *Bulletin des Arrêts de la Cour de cassation, matière civile et matière criminelle.*

— Un journal dit que tous les jours un officier envoyé de l'état-major se présente à la maison d'arrêt de la garde nationale pour visiter chaque détenu dans sa cellule et s'informer s'il n'a point à se plaindre des directeurs et personnes de service de l'établissement.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On écrit de Valenciennes : « La rareté du charbon se fait déjà vivement sentir, bien qu'on ne soit encore qu'à l'entrée de l'hiver. L'extraction, toute forcée qu'elle est, n'est plus en rapport avec la consommation, et ce n'est qu'après une inscription de plusieurs jours et quelquefois une attente assez longue, que les bateaux et les voitures peuvent compléter leurs chargemens devant les nombreux puits d'extraction des environs. Aussi comprend-on facilement l'espèce de sollicitude qui entoure en ce moment les diverses compagnies de recherche de houille qui exécutent des travaux sérieux. »

— L'*Industriel alsacien* annonce que dans la nuit du 30 au 31 octobre, à onze heures moins quelques minutes, on a ressenti à Mulhouse une assez forte secousse de tremblement de terre, qui du reste n'a occasionné aucun dégât.

— La semaine dernière, deux incendies se déclaroient à la même heure, l'un dans la forêt de Cerisy, commune de Montfiquet, l'autre à Saint-Marc-d'Ouilly,

(Calvados). La malveillance paroît absolument étrangère à ce double sinistre.

— On écrit de Mont-sous-les-Côtes (Meuse), que, le 5, un incendie s'est déclaré à Hennemont dans une maison appartenant au maire de cette commune. Parmi les personnes accourues pour chercher à l'éteindre, on a remarqué M. Vincent, curé de Buzi, dont la vie a été pour un moment gravement compromise. On attribue cet incendie à la malveillance.

— M. Mitouflet de Beauvois, l'un des fondateurs de la caisse Lafarge, vient de mourir, âgé de soixante-dix-huit ans, dans sa terre de Fay, près de Laigle, département de l'Orne.

— M. Jauffret, inventeur de l'engrais qui porte son nom, vient de mourir.

— La ville de Lure vient d'ouvrir une souscription pour ériger une statue en bronze au célèbre chirurgien Dessault. Cette statue sera placée devant le Palais-de-Justice.

— Pendant les élections, une chaude dispute s'engagea entre M. Badouix, préfet de la Nièvre, et M. Girerd, avocat à Nevers. Un duel en devoit être immédiatement le résultat, lorsque l'évêque, intervenant, rendit le combat impossible. Malheureusement MM. Badouix et Girerd n'en restèrent pas là, et l'on eut bientôt la douleur de voir sur le terrain le premier magistrat du département et un homme distingué de la société, qui tous deux devoient un autre exemple. C'est le 9 au matin que la rencontre eut lieu. MM. Badouix et Girerd se sont battus à l'épée. Trois fois les témoins ont suspendu le combat; à la fin M. Girerd, voyant que son adversaire le ménageoit, déclara qu'il reconnoissoit ses torts, qu'il éprouvoit le plus grand regret de l'offense qu'il s'étoit permise, et prioit M. le préfet de l'oublier. Alors les témoins firent cesser le combat.

— Desgranges, condamné à mort pour avoir assassiné le tailleur du régiment en garnison à Pau, la femme du tailleur et ses enfans, a été fusillé le 8 à Bayonne. *M. Cellay, aumônier* des prisons, s'est rendu auprès du condamné pour lui apprendre son sort, et l'a accompagné jusqu'au lieu du supplice.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Au milieu de la confusion et des récits contradictoires qui embrouilloient si étrangement les opérations des armées, et en particulier la situation de don Carlos, nous avons rencontré par hasard la vérité. Le bruit des grands revers de ce prince et des grands succès de ses ennemis étoit fondé sur très-peu de chose. Don Carlos a repassé l'Ebre et est revenu en Navarre sans y être forcé, uniquement parce que cela lui convenoit et entroit dans ses plans. Il est plus maître que jamais dans les provinces du nord. Quant à celles de l'intérieur dont il s'est retiré, il y a laissé assez de forces régulières et de corps de guerillas pour occuper sérieusement une grande partie des troupes de la reine.

Aussi n'entend-on plus *le général Espartero* annoncer dans ses bulletins qu'il est à la poursuite de l'ennemi, qu'il l'a dispersé, mis en fuite et qu'il le tient. Ce qu'il appeloit les débris de l'armée du *prétendant* lui a très-parfaitement et très-facilement échappé en manœuvrant comme le prétendant l'a voulu. Aujourd'hui, c'est ce dernier qui a la parole dans ses proclamations pour déclarer qu'il choisira ses heures et ses routes à sa commodité quand il lui plaira de reprendre les opérations qu'il a suspendues dans l'intérieur de l'Espagne. Son attitude est ferme, son langage plein de confiance et de dignité.

Outre qu'il a laissé derrière lui dans le cœur du royaume, de bonnes troupes, de bons commandans et de bonnes positions pour tenir en échec les principaux généraux de la reine, et les empêcher de s'aventurer comme de coutume *à la poursuite du prétendant*, on semble y regarder à deux fois avant de laisser l'armée d'Espartero s'éloigner de Madrid. L'esprit révolution-

naire et les dispositions des jacobins ne permettent pas trop, dit-on, surtout aux approches de la réunion des nouvelles cortès, de priver la capitale du bon voisinage d'Espartero. Et comme ce général est un homme remuant, ambitieux, tourmenté du besoin de jouer un rôle politique, on peut présumer qu'il aime mieux aussi avoir l'œil sur la marche de la révolution que sur celle de don Carlos.

Quoi qu'il en soit, les quatre dernières dépêches télégraphiques ne sont pas aussi ronflantes que de coutume. Voici à quoi elles se résument :

« Espartero a nommé Alaix vice-roi de Navarre, et par son ordre, Tlibarre a marché sur Larraga avec sa division. Toutes les mesures sont prises pour rétablir les choses en Navarre, comme avant le départ des troupes. Don Carlos a annoncé officiellement son retour en Navarre, en en déguisant soigneusement les motifs. La clôture des cortès a eu lieu le 4 dans le plus grand calme. La nouvelle assemblée se réunira le 19.

» Oraa revenant sur Valence le 25, a éprouvé un échec dans les défilés près de Chera. Il étoit le 29 à Xerica. Cabrera, après son succès, s'est approché de Valence. Il étoit le 30 à Onda. Il y avoit à Valence une grande misère. Le baron de Meer étoit le 4 à Barcelone, qui est tranquille.

» Espartero a rassemblé ses troupes à Miranda le 30, et a fait placer au milieu le régiment de Ségovie, auteur des émeutes d'Ernani et de Miranda. Dix assassins du général Escalera ont été fusillés; 36 autres ont été condamnés aux galères. Tous les officiers ont été renvoyés, et le reste du régiment a été incorporé dans l'armée. Cet exemple a produit un bon effet.

» Oraa est arrivé à Teruel le 4, et Cabrera est entré à Caspe le 5. »

— Le *Phare de Bayonne* du 8 novembre publie une lettre du lieutenant colonel Ferrari, commandant supérieur de la légion étrangère, au ministre de la guerre de la révolution de Madrid. Il est dû aux soldats quatre mois de solde et neuf aux officiers.

— Le courrier de Madrid du 5 novembre se trouve en retard.

———

— Le sénat belge vient de s'ajourner indéfiniment.

— La commission des hospices d'Alost (Belgique), vient de défendre l'usage de l'homéopathie dans ces établissemens.

—Un brouillard fort épais a enveloppé la ville de Londres pendant toute la journée du 8. Des bateaux à vapeur et d'autres bâtimens qui naviguoient sur la Tamise, ne pouvant se distinguer à petite distance, se sont entrechoqués et ont éprouvé d'assez fortes avaries.

— Le 9, le corps municipal de Londres a donné à la reine d'Angleterre, dans la vaste salle de Guildhall, le grand banquet dont tous les journaux anglais parloient depuis un mois. A son arrivée, la reine a entendu la lecture d'une adresse de félicitations et y a répondu; après quoi elle a annoncé au lord maire qu'elle avoit donné l'ordre de rédiger les lettres patentes qui lui confèrent le titre de baronnet.

— On estime à 400,000 liv. sterl. (10 millions) la vaisselle qui a paru au dîner offert par la Cité de Londres à la reine d'Angleterre; celle de la table de S. M. étoit en or.

— C'est au 20 de ce mois qu'est fixée l'ouverture du parlement anglais.

— On a compté, dit le *Sun*, d'après les rapports des inspecteurs des prisons, que le nombre des détenus en Angleterre et dans le pays de Galles, pendant l'année qui a fini le jour de Saint-Michel 1836, (en exceptant le banc du roi et les prisons de Fleet) s'est élevé à 99,127. Si l'on déduit les débiteurs incarcérés, au nombre de 11,882, on a pour dernier résultat 87,245.

— Plusieurs journaux attaquent avec violence la mesure que vient de prendre le roi de Hanovre. On lit dans le *Sun* : « La tentative faite par le roi Ernest pour ren-

verser la constitution du Hanovre, quel qu'en soit le résultat, exige impérieusement un acte du parlement anglais pour modifier l'ordre de la succession au trône en Angleterre. Si les descendans de Jacques II ont été jugés inhabiles à hériter de la couronne en raison des crimes de l'un de leurs ancêtres, aucun membre de la législature approuvant cet acte ne sauroit hésiter à voter l'exclusion d'un héritier présomptif, coupable d'avoir attaqué les lois fondamentales d'un peuple libre; une législature qui approuve l'exclusion du prince Charles-Edouard devra se glorifier d'abroger les droits héréditaires d'Ernest, duc de Cumberland, tyran du Hanovre. »

— Les journaux anglais donnent des nouvelles de Lisbonne du 2. Les cortès ont décidé, à la majorité de 58 voix contre 9, que leurs membres ne pourroient, pendant la durée de la législature, accepter ni fonctions publiques salariées, ni avancement. Elles ont ensuite décidé qu'il n'y auroit plus incompatibilité entre les fonctions de ministre et celles de député. Le ministère n'étoit pas encore réorganisé.

— Un journal anglais annonce que les Etats-Unis d'Amérique ont envoyé un agent pour réclamer du gouvernement belge une indemnité relative aux marchandises appartenant à des négocians américains, et qui ont été brûlées dans l'entrepôt d'Anvers, à l'époque où cette ville fut bombardée par le général Chassé.

— D'après une lettre de Constantinople, du 18 octobre, publiée par le *Morning-Chronicle*, le sultan auroit fait mettre à mort l'ex-ministre de l'intérieur Portew-Pacha, ainsi que son frère, disgracié en même temps que lui. Ils ont été, dit-on, convaincus de dilapidations énormes qui avoient élevé la fortune de Portew-Pacha à 10 millions de francs.

— A Malte, le choléra avoit entièrement cessé le 19 octobre; en quatre mois, il y a enlevé 4,258 personnes.

— La dernière séance des deux chambres de Bavière a eu lieu le 4 novembre.

— Un journal allemand dit qu'on va modifier la législation prussienne sur le duel. On substitueroit, d'après cette feuille, à la peine de mort celle de l'emprisonnement avec amende.

— Le roi de Prusse vient de faire don au musée de Munster de 64 tableaux de la vieille école italienne et de 16 tableaux de l'école flamande, traitant presque tous des sujets religieux.

Le Gérant, **Le Vesque.**

BOURSE DE PARIS DU 13 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 40 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 65 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1205 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 75 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2890.

JEUDI 16 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an.	36	
6 mois	19	
3 mois.	10	
1 mois	3	50

SOUVENIRS DE CONFÉRENCES.

2e livraison, in-12.

M. l'abbé Landrieu, curé de Sainte-Valère et du Gros-Caillou, mort subitement le 22 décembre 1835, avoit établi dans ses dernières années des conférences qui étoient fort goûtées et qui attiroient même des fidèles des paroisses voisines. Une grande facilité d'élocution donnoit à ces entretiens familiers un intérêt très-vif. M. Landrieu étoit d'ailleurs aimé pour son dévoûment, pour sa charité pour les pauvres, pour sa constante application aux fonctions du ministère. Une personne qui a suivi ces discours a essayé de les reproduire. Elle se propose de les publier en six livraisons qui feront deux volumes. Nous avons en ce moment sous les yeux la 2e livraison qui traite de la satisfaction, des indulgences et de l'eucharistie. Il y a sur tout cela dans les *Souvenirs* des pensées et des réflexions fort bonnes, fort sages et qui seroient certainement utiles. On y a assez bien reproduit, à ce qu'il paroît, la manière de M. Landrieu; mais en même temps il s'y est glissé des choses très-peu exactes et que M. Landrieu n'a pu avoir dites. Il faut croire que la personne qui a recueilli ces conférences, et qu'on croit être une femme, a été trompée par ses souvenirs. Elle n'a certainement pas de mauvaises intentions; mais il est impossible qu'elle ait rendu fidèlement en plusieurs endroits la pensée de M. Landrieu. On va en juger par quelques passages.

L'auteur, parlant de l'époque du moyen âge, semble dire, page 112, que c'est alors que l'Eglise établit l'usage des pénitences publiques. M. Landrieu savoit certainement très-bien que l'usage des pénitences publiques remonte aux premiers siècles.

On décide, page 124, que s'il y a plus de huit jours que l'on se soit confessé, et que l'on n'ait rien sur la conscience, on n'a pas besoin de retourner à confesse pour gagner l'indulgence, *parce que la confession n'est nécessaire que pour mettre en état de grâce si l'on n'y étoit pas.* La décision est très-hasardée, et le motif sur lequel on l'apprécie n'est pas fondé, puisque, dans tous les décrets qui accordent des indulgences plénières, le pape met pour condition qu'il faut s'être confessé.

Il est dit, page 129, que *pour la communion annuelle, il suffit d'être exempt de péché mortel.* La personne qui a recueilli ces extraits dit, dans une note au bas de cette page, que *sentant son incapacité*, elle n'a rien osé écrire sur la conférence qui traitoit de la présence réelle et qu'elle a seulement retenu quelques fragmens de la conférence suivante. Nous croyons que cette personne a mal *retenu* les expressions de M. Landrieu et qu'elle auroit bien fait de s'abstenir aussi de rapporter cette conférence.

Elle dit à la page qui suit : « Si avant la communion, on croit se rappeler qu'on n'a pas reçu l'absolution, c'est-à-dire que le prêtre a oublié de la donner, il ne faudroit pas que cela

empêchât de communier, s'il avoit dit de le faire. » Cet avis peut être utile à des ames scrupuleuses ou aux personnes qui vivent dans la piété et qui n'ont à s'accuser ordinairement que de péchés véniels. Si le prédicateur donc a tenu ce langage, il aura eu soin de ne l'appliquer qu'aux personnes ci-dessus. Mais si le pénitent avoit confessé des péchés mortels, il seroit obligé de s'abstenir de la communion, parce qu'en pareil cas la distraction du confesseur ne peut en aucune manière tenir lieu de l'absolution.

Enfin nous lisons encore à la page 138 : « Les doutes sur l'eucharistie ne peuvent être entièrement dissipés. Ils sont nécessaires pour exercer la foi; s'il y avoit certitude, il n'y auroit plus de foi. » La foi est une vertu théologale par laquelle nous croyons fermement et sans aucun doute tout ce que Dieu nous a révélé, parce qu'il est la vérité même. Il est évident que puisque le motif qui nous fait croire les vérités révélées est la souveraine véracité de Dieu, il s'ensuit que la persuasion où nous sommes, par exemple, que la sainte eucharistie contient véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ, est de la plus grande certitude, et que ce fait de la révélation comme de tous les autres qui sont l'objet de notre foi, est poussé, comme disent les théologiens, à ce degré de certitude morale qui équivaut à la certitude métaphysique produite par une démonstration.

Il est à regretter que l'auteur de ces extraits des conférences de M. Landrieu ne les ait pas soumis avant l'impression à quelque ecclésiastique instruit qui lui en eût fait voir les défauts. Son respect même pour la mémoire de M. Landrieu étoit une raison de plus de ne pas lui attribuer ce qu'il n'auroit pas dit.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Louis Frezza, qui vient de mourir, étoit né à Civitalavinia le 17 mai 1783, d'une famille ancienne. Elevé au séminaire romain et au collége grec, il se consacra à l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre, et fut nommé sous-promoteur de la Foi et consulteur de plusieurs congrégations. M. le cardinal Pacca, préfet des études dans l'université Grégorienne, le choisit pour le remplacer. Léon XII se hâta de se l'attacher comme camérier secret et le fit évêque de Terracine. Le même pontife le nomma peu après archevêque de Chalcédoine, secrétaire du vicariat, puis de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Le pape actuel lui confia la charge de secrétaire *de la* congrégation consistoriale et du sacré collége. Réservé *in petto* le 23 juin 1834, M. Frezza fut *proclamé* cardinal le 11 juillet 1836. Il conserva sa manière de vivre simple et modeste. Une longue et douloureuse maladie le surprit dans la force de l'âge. Il la souffrit avec patience, et mourut avec calme le 14 octobre, muni de tous les secours de la religion. M. le chanoine Pacifici, qui lui a consacré un article dans le *Diario*, loue ses talens, sa prudence, sa capacité pour les affaires, son penchant à obliger et à répandre des bienfaits.

PARIS. — On dit que le sacre de M. de Marguerye, évêque de Saint-Flour, doit avoir lieu dimanche prochain à Bayeux. M. l'évêque de Bayeux fera la cérémonie, assisté d'évêques voisins.

La fête de la Dédicace a été célé-

brée dimanche dernier dans toutes les églises. A Saint-Sulpice, M. l'abbé Dupanloup, grand-vicaire, a prêché devant un nombreux auditoire. Il doit se faire entendre dans la même église dimanche prochain.

Lundi dernier on a célébré à Notre-Dame-de-Lorette un service pour Martin, ancien acteur de l'Opéra-Comique et professeur de chant au Conservatoire. Martin est mort dans une campagne près de Lyon. Sa mort a été non-seulement chrétienne, mais fort édifiante. Martin a été visité par deux curés du pays, et a manifesté la foi la plus vive et un regret sincère de ses fautes. On a été fort touché dans tout le canton des sentimens qu'il a montrés dans ses derniers momens. Son corps a été apporté à Paris, et c'est à ce sujet qu'un service a été célébré pour lui dans l'église Notre-Dame-de-Lorette.

C'est au milieu de la préoccupation des élections et lorsque de toutes parts l'attention publique étoit comme absorbée par ce grand mouvement, qu'a paru une ordonnance de police relative aux enfans trouvés. C'est ce qui explique pourquoi très-peu de journaux en ont parlé. Cette ordonnance est du 25 octobre et a pour objet de rendre exécutoire à dater du 1er novembre dernier un arrêté du conseil général des hospices du 25 janvier dernier, arrêté approuvé par le ministre de l'intérieur, M. Gasparin, le 30 mars. Il faut d'abord faire connoître textuellement cet arrêté ainsi que les considérans :

« Vu l'article 9 du titre 3 de la loi du 20 septembre 1792 ;

Vu les articles 1, 2, 3, 5 et 23 du décret du 19 janvier 1811 ;

Vu les articles 347, 348, 349, 350, 351, 352 et 353 du code pénal ;

Vu l'article 58 du code civil, qui prescrit le mode à suivre pour faire constater l'état civil des enfans nouveau-nés qui sont exposés et dont les parens sont inconnus ;

Vu l'instruction ministérielle du 27 mars 1817 ;

Ouï le rapport de la commission spéciale nommée pour examiner les mesures qui sont à prendre, afin de prévenir les abandons et diminuer ainsi une population qui est sans liens et sans appui dans la société ;

Considérant qu'il est nécessaire de renfermer l'admission des enfans trouvés et abandonnés dans les limites posées par les lois et réglemens en vigueur ;

Qu'il est du devoir de l'administration d'éviter, dans cette admission, tout ce qui pourra favoriser l'abandon des enfans, abandon réprouvé à la fois par les lois et par la morale, et encourager les mères à violer les obligations qui leur sont imposées par la nature ;

Considérant que les dispositions de l'arrêt du 21 juillet 1670 prescrivoient le visa, par les administrateurs, des registres sur lesquels sont inscrites les admissions des enfans apportés à l'hospice ;

Considérant, pour la maison d'accouchement et pour les hôpitaux dans lesquels les femmes viennent accoucher, qu'il est nécessaire d'imposer aux femmes l'obligation de nourrir pendant quelques jours leurs nouveau-nés, et de les emporter avec elles à leur sortie de l'établissement ;

Que ces premiers jours d'allaitement, qui sont d'ailleurs conseillés par les médecins, peuvent réveiller la tendresse des mères et les déterminer à conserver un enfant qu'elles avoient l'intention d'abandonner ;

ARRÊTE :

Art. 1er. Aucun enfant ne sera, sous quelque prétexte que ce soit, admis à l'hospice des Enfans-Trouvés que dans le cas, sous les conditions et dans les formes prévus par les dispositions ci-dessus visées de la loi du 20 septembre 1792 et du décret du 19 janvier 1811.

Art. 2. A cet effet, aucun enfant ne

sera reçu que sur le vu d'un procès-verbal d'un commissaire de police, constatant que l'enfant a été exposé ou délaissé, ainsi qu'il est dit aux art. 2, 3 et 5 du décret du 19 janvier 1811.

Le procès-verbal sera visé par M. le préfet de police; toutefois les commissaires de police pourront, pour la conservation des enfans, les faire recevoir provisoirement à l'hospice, en attendant le visa de M. le préfet.

Art. 3. Le registre matricule, sur lequel sont inscrits les enfans apportés à l'hospice, sera visé chaque semaine par le membre de la commission administrative chargé de l'hospice.

Art. 4. Les femmes enceintes ne seront admises à la maison d'accouchement qu'autant qu'elles prendront l'engagement de nourrir, pendant quelques jours, dans l'établissement, et d'emporter, à leur sortie, l'enfant dont elles seront accouchées.

Art. 5. Il n'y aura, pour l'allaitement, d'exception que pour les femmes qui seroient jugées, par le médecin, hors d'état de nourrir ou de continuer à nourrir leur enfant.

Il pourra être accordé, sur la fondation Monthyon, des secours aux femmes qui continueront à nourrir leur enfant, ou qui en prendront soin.

Art. 6. Les mesures qui précèdent sont applicables, dans tout leur contenu, aux femmes qui vont accoucher dans les établissemens placés sous la surveillance du conseil.

Art. 7. Il sera rendu compte au conseil, à l'expiration de chaque mois, du résultat des dispositions ci-dessus prescrites.

Art. 8. Il sera écrit une circulaire aux accoucheurs, sages-femmes, et généralement aux personnes qui s'occupent des accouchemens, pour leur rappeler les règles prescrites par les lois et réglemens sur l'admission des enfans, et les peines portées par le code contre l'abandon et *le délaissement* des enfans. »

Nous remarquerons d'abord que les anciens décrets que l'on cite ne portent point du tout la même chose que le nouvel arrêté. Le décret du 20 septembre 1792 ne dit point qu'on ne pourra recevoir l'enfant qu'après avoir dressé procès-verbal; il dit seulement qu'on dressera procès verbal de l'état de l'enfant, et qu'on recevra les déclarations de ceux qui auroient quelque connoissance relative à l'exposition de l'enfant. Que l'on dresse procès-verbal de l'entrée d'un enfant à l'hospice, cela est tout simple; mais que l'on ne puisse l'admettre que sur le vu du procès-verbal, et qu'il faille le visa d'un commissaire de police pour empêcher un enfant de périr, c'est-là ce qui nous étonne. Ainsi l'arrêté du 25 janvier va beaucoup plus loin que le décret du 20 septembre 1792, et cette époque de septembre 1792, qui rappelle d'ailleurs tant de crimes, et des idées de désordre et d'anarchie, n'avoit pas imaginé la mesure qu'on vient de prendre.

Le décret impérial du 19 janvier 1811 ne suppose pas non plus qu'il faille un procès-verbal avant d'admettre les enfans. Le code pénal porte à la vérité des peines contre ceux qui exposent des enfans, mais il est notoire que cela n'étoit point observé. Le code pénal n'est pas doux, et ce n'est pas là qu'il faut aller chercher des règles d'humanité.

L'instruction ministérielle du 27 mars 1817 dit bien qu'on admet trop légèrement les enfans dans les hospices, et veut qu'on réprime les abus, mais elle ne porte rien de semblable à ce qui est prescrit par l'arrêté du 25 janvier.

Enfin l'arrêt du 21 juillet 1670 est encore moins favorable au nouvel arrêté. Il ordonne seulement que les administrateurs visitent toutes les semaines le registre des hospices et vérifient chaque article. Quel rapport cela a-t-il avec la mesure sévère que renferme l'arrêté?

L'arrêté porte deux dispositions principales. La première veut qu'aucun enfant ne soit reçu à l'hospice, *sous quelque prétexte que ce soit*, que sur le vu d'un commissaire de police. Il faudra donc, avant d'admettre un enfant à l'hospice, le conduire chez le commissaire de police et attendre la rédaction du procès-verbal. Or, qui voudra porter cet enfant chez le commissaire de police? Des parens qui se cachent, qui ne veulent pas être connus, qui exposent toujours la nuit, iront-ils se présenter à un commissaire de police, qui les interrogera sur faits et articles? Il est évident qu'une honte naturelle les retiendra. Et puis ils craindront qu'on ne leur applique les articles du code pénal, qui portent des amendes et de la prison contre ceux qui en plusieurs cas exposent des enfans. Que deviendront donc les enfans? D'un côté on défend de les recevoir à l'hospice, d'un autre côté un sentiment naturel empêche d'aller expliquer en face à un commissaire de police que l'on expose son enfant. Il ne restera donc à l'enfant que de périr de faim, si le désespoir ne porte pas celui qui vouloit l'exposer à le jeter à la rivière. Il faut s'attendre que les causes d'infanticide vont se multiplier devant les tribunaux.

Nous reviendrons sur ce sujet qui attirera certainement l'attention de la presse. Il est impossible que les amis sincères de l'humanité ne réclament pas contre une mesure pleine de dureté et qui équivaut à un arrêt de mort pour un grand nombre d'enfans.

Nous donnons, quoiqu'un peu tard, la relation d'une retraite ecclésiastique fort édifiante.

La retraite pastorale de Clermont s'ouvrit le 15 octobre à Montferrand, où se trouve le grand-séminaire du diocèse. Jamais réunion ecclésiastique n'avoit été aussi nombreuse. Près de quatre cents prêtres, c'est-à-dire les deux tiers du clergé actif, se groupoient autour de leur respectable évêque. On ne sauroit entrer dans le détail des instructions données par M. Debussi ; seulement on peut dire qu'il atteignoit parfaitement son but. Il a rarement parlé sans faire verser des larmes. Ses discours étoient entremêlés d'histoires touchantes, suivant l'exemple du Sauveur qui ne parloit jamais au peuple *qu'en paraboles : Et sine parabolis non loquebatur illis.*

Du reste, si les avantages humains ne doivent pas être dédaignés, on a pu remarquer dans M. Debussi une imagination féconde, un charme inimitable de narration, enfin, parfois un talent élevé et énergique. Mais que sont ces terrestres accessoires pour un homme tout plein de nos divins oracles, et qui ne vous laisse plus le temps de vous étonner de son érudition, tant il vous pénètre et vous attendrit par son onction ?

Dans sa conférence sur la charité, M. Debussi parla de la déférence et de l'amour dû aux évêques ; ses réflexions pleines de justesse et de solidité causèrent une sensation profonde. En effet, combien le gouvernement est plus facile lorsque toutes les volontés sont renfermées dans la volonté du pontife !

Un incident bien touchant vint ajouter à cette fête de famille ; car c'est le nom que l'on peut donner à cette retraite. M. Flaget, évêque de Bardstown, arriva au séminaire le jeudi soir, 19 octobre. On lui fit le lendemain les honneurs de la messe de communauté, et le prédicateur lui céda la chaire comme le prélat lui avoit cédé l'autel. Le vénérable vieillard adressa aux prêtres une allocution bien simple, mais bien affectueuse. Il leur parla de la situation des églises d'Amérique, de leurs besoins, et des avantages que procu-

roit à la religion dans les pays lointains l'*œuvre de la Propagation de la Foi.* Il remplissoit une mission dont l'a chargé le souverain pontife, et l'accomplissement de ce devoir lui étoit doux au milieu des siens et dans un diocèse qui l'a vu naître.

Lorsqu'il eut terminé, M. l'évêque à son tour se dirigea vers la chaire; en se croisant, les deux prélats se donnèrent le baiser de paix, touchant symbole de l'union qui doit régner entre des ministres de Jésus-Christ. « Je ne prétends pas, MM., dit M. l'évêque diocésain, ajouter à l'énergie et à l'onction des paroles de l'apôtre de l'Amérique, je viens seulement vous faire part de l'émotion que j'ai éprouvée comme vous, et vous recommander une œuvre si sainte. » Dans le développement de sa pensée, le prélat adressa à son collègue quelques félicitations pleines d'à-propos et de délicatesse, et lui demanda en finissant, sa bénédiction pour lui et pour son diocèse. Quel touchant spectacle de foi et d'amour que celui d'un premier pasteur prosterné avec son troupeau aux pieds d'un ancien du sanctuaire dont les paternelles mains s'élèvent pour sanctifier et pour bénir! Aussi chacun étoit attendri; la grâce qu'avoit sollicitée le patriarche du Nouveau-Monde étoit descendue dans les ames comme une rosée de bonheur.

Le samedi 21 octobre eut lieu la cérémonie de la rénovation des promesses cléricales. M. Debussi se surpassa lui-même dans une dernière allocution, et M. l'évêque de Clermont, dont le cœur étoit dilaté de joie à la vue de ses dignes collaborateurs qui retournoient à leurs travaux apostoliques avec une ardeur toute nouvelle, ne put s'empêcher de leur communiquer son bonheur dans les avis les plus délicats et les plus pénétrans.

M. de Genoude a débuté dimanche dernier dans la carrière de la prédication, par un discours sur la Trinité, qu'il a prononcé dans l'église de Saint-Ayoul de Provins, ville dans le voisinage de laquelle est situé le château du Plessis-aux-Tournelles. L'église pouvoit à peine contenir la foule qui s'étoit rendue pour l'entendre. Le prédicateur a été écouté dans un silence profond. Plusieurs passages de ce discours ont paru produire dans l'auditoire une vive sensation. On a généralement reconnu dans l'orateur une grande hauteur de vues, de belles formes de style, et une clarté remarquable dans l'exposé des saints mystères. M. de Genoude se propose, dit-on, de donner dans la même église une suite d'instructions sur les principaux dogmes du christianisme. Le succès de cette première épreuve doit faire attacher de l'importance à ce projet.

La *Gazette du Bas-Languedoc* annonce que des faits graves se passent à Rochefort, département du Gard. Un jeune prêtre de beaucoup de mérite, qui dessert cette commune, est chaque jour en butte à des insultes et à des outrages. On chante sous les fenêtres du presbytère des chansons infâmes. On parodie dans des orgies des cérémonies augustes de la religion. Il est bien étonnant que l'autorité locale, qui est catholique, ne prenne aucune mesure pour faire cesser ces désordres et pour protéger le ministre de la religion contre d'odieuses et lâches insultes.

Un document bien grave a paru dans le *Courrier de la Meuse* des 11 et 12 novembre; nous le donnons en entier, en gémissant sur la marche que paroît vouloir suivre le cabinet de Berlin, marche qui peut être funeste à la religion, mais qui le sera encore plus à lui-même:

« Quel esprit de vertige s'est donc emparé du gouvernement prussien? Dans un

temps où les liens de la société politique s'affoiblissent de tous côtés, il s'attaque à une religion qui, enseignant aux princes leurs devoirs comme chefs des nations, prescrit si impérieusement aux peuples les obligations qu'ils ont à remplir à leur égard. Si ce gouvernement entendoit bien ses intérêts, s'il ne se laissoit pas dominer par cet esprit d'intolérance et de prosélytisme qui caractérise en général les gouvernemens protestans, il laisseroit aux catholiques la liberté de conscience, et il gagneroit ainsi leur affection; jamais il n'auroit à douter de leur fidélité. La conduite du pouvoir en Prusse dans les circonstances présentes est un véritable anachronisme, une politique inconcevable.

» Les nouvelles que nous recevons des bords du Rhin sont des plus alarmantes pour les catholiques de ce pays; on y conjure les ames fidèles de prier, de supplier Dieu qu'il daigne fortifier le courage de M. l'archevêque de Cologne, dans cette épreuve si critique. Poussé à bout par le gouvernement, le vénérable prélat a réuni son chapitre et le clergé de sa ville archiépiscopale pour leur communiquer l'état actuel de ses rapports avec le pouvoir. C'est à cette circonstance que nous devons la publicité des détails qui suivent.

» Le chapitre, tout le clergé ont adhéré à tout ce que l'archevêque avoit cru devoir faire dans l'intérêt de la religion; ils ont promis au prélat une fidélité à toute épreuve. Les élèves du séminaire ont envoyé à M. l'archevêque une députation pour protester également de leur soumission et de leur fidélité.

» Voici ce que l'on nous mande d'Allemagne :

« Un habile diplomate fut envoyé, il y a quelque temps, de Berlin à Cologne, pour y traiter de concert avec le comte de Stollberg certaines affaires avec M. l'archevêque. Il fut convenu que le gouvernement consentiroit à abandonner l'*Hermésianisme*, et à faire souscrire par tous les ecclésiastiques de l'archidiocèse une déclaration par laquelle ils déclareroient se soumettre au jugement du Saint-Siége touchant Hermès, et adhérer à la condamnation de ses ouvrages. En retour on exigea de M. l'archevêque que de son côté, dans l'affaire des mariages mixtes, il fît mettre à exécution les articles de la *convention de Coblence*, ou l'instruction rédigée d'après ces articles, et remise aux grands-vicaires.

» M. l'archevêque répondit qu'il ne pouvoit trahir les intérêts de l'Eglise ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux affaires. Il finit par donner la déclaration écrite, qu'il se conformeroit à l'instruction dans tous les points où elle se trouveroit d'accord avec le bref du souverain Pontife sur les mariages mixtes, mais que partout où elle s'en écartoit, il devoit s'en tenir au bref; qu'un évêque (1) venoit de donner le triste exemple, d'avoir dû révoquer sur son lit de mort ce qu'il avoit fait pendant sa vie : que pour lui il ne vouloit pas se mettre dans cette nécessité, qu'il vouloit mourir tranquille.

» Il fut répondu par le gouvernement que s'il en étoit ainsi, M. l'archevêque seroit sommé de donner sa démission.

» Peu de temps après, sur la fin d'octobre, M. l'archevêque reçut une dépêche de M. le ministre Altenstein. C'est à la suite de la réception de cette dépêche que le prélat assembla, le 4 novembre, son chapitre et le clergé de la ville de Cologne, pour leur communiquer l'état de l'affaire du démêlé entre l'archevêque et le gouvernement.

» M. le ministre Altenstein dit que le roi, par ordre de cabinet, lui a ordonné d'adresser à M. l'archevêque cette dépêche, datée du 24 octobre, qui contient en substance :

» Que le roi a été surpris d'apprendre, par le rapport du comte de Stollberg, que l'archevêque a adopté une manière d'agir contraire aux prescriptions des lois en vigueur, et en opposition avec ses propres engagemens, pris à une époque antérieure; que dans l'affaire de Hermès

(1) Feu l'évêque de Trèves.

l'archevêque a fait au mépris des lois de l'état, en n'observant pas les formes voulues, plusieurs démarches, dont il semble maintenant reconnoître lui-même l'inconvenance; que, quand même le roi consentiroit à laisser passer inaperçues des choses aussi graves, on ne pouvoit cependant omettre de faire au prélat une remontrance forte et sérieuse sur les nouveaux griefs qui venoient peser sur lui par suite du rapport susmentionné; que l'archevêque n'avoit pas seulement omis d'accomplir sa promesse, de faire exécuter l'instruction remise aux grands-vicaires par les évêques avant son élection, mais qu'il avoit abusé de la confiance des autorités, au point de ne permettre la bénédiction selon le rit de l'Eglise, que lorsque les fiancés se seroient auparavant obligés par une promesse formelle, de faire élever leurs enfans dans la religion catholique.

»Le ministre ajoute que si, dans le moindre délai, l'archevêque ne donne pas à cet égard une explication satisfaisante, ainsi que la promesse de faire exécuter l'instruction mentionnée, on sera obligé de prendre à son égard des mesures, dont la suite immédiate sera la suspension de ses fonctions d'archevêque; que si des inquiétudes de conscience empêchoient le prélat de satisfaire à cette demande, on pouvoit bien respecter ses intentions, sans que pour cela il fût possible de le dispenser de l'obéissance due aux lois; que le roi vouloit cependant lui permettre de se démettre de sa charge; qu'alors on ne poursuivroit pas plus loin les affaires passées.

»Après communication du contenu de la dépêche ministérielle, M. l'archevêque fit part à l'assemblée de son chapitre et du clergé de Cologne réuni, de la réponse qu'il y avoit faite.

»Dans sa réponse, M. l'archevêque dit qu'il ne se rappelle aucunement avoir donné occasion à ce qu'on pût penser de lui qu'il reconnoissoit maintenant l'inconvenance de plusieurs démarches qu'il a faites *dans l'affaire* de Hermès, la chose étant purement spirituelle, puisqu'il ne s'agit que de doctrine; que quant à l'affaire des mariages mixtes, il déclare de nouveau, et conformément à la déclaration confidentielle qu'il a adressée au gouvernement avant son élection, que dans cette affaire il suivroit les règles tracées tant dans le bref papal que dans l'instruction remise aux grands-vicaires, et qu'il ne s'écarteroit de l'instruction, pour ne suivre que le bref, que lorsqu'il ne pourra les concilier ensemble.

» M. l'archevêque ajoute cependant que dans la déclaration qu'il vient de citer et qu'il a adressée au gouvernement avant son élection, il n'est fait aucune mention de l'instruction remise aux grands-vicaires, et qu'il ne pouvoit même en être question, puisque le ministre lui-même n'en avoit pas parlé. Le prélat fait observer ensuite que la déclaration qu'il vient de faire, ne repose nullement sur des inquiétudes de conscience, mais qu'elle est fondée sur la conviction la plus intime; et qu'aucun évêque *n'oseroit* en donner une qui fût en contradiction avec celle-ci.

»M. l'archevêque réclame pour lui, dans sa réponse à la dépêche ministérielle, la liberté de conscience, et la faculté de pouvoir veiller à la conservation des droits de l'Eglise, et du libre exercice de ces droits; il dit que les obligations qu'il a contractées tant envers l'archidiocèse qu'envers toute l'Eglise, lui interdisent aussi bien de cesser l'exercice de ses fonctions que de donner la démission de la charge qu'il occupe. »

Un ministre anglais, lord Morpeth, secrétaire d'état pour l'Irlande, a donné à Dublin un grand dîner à des lords et à des membres de la chambre des communes, tous Irlandais. Comme c'étoit la veille de la Toussaint, il a eu soin qu'il s'y trouvât beaucoup de plats de poisson. Qui croiroit que des journaux protestans se sont plaints de cette attention délicate du noble lord et y ont

vu une sorte de trahison, comme si la politesse la plus commune ne demandoit pas qu'on servît chacun selon son goût?

Léopold, dans le voyage qu'il a fait à Gand au mois de septembre, a donné un grand dîner le 29 septembre; c'étoit un vendredi. Il y avoit beaucoup de maigre, et on a remarqué que presque tous les convives s'en sont tenus à cette sorte de mets. Quelques protestans seulement ont touché aux mets gras.

POLITIQUE.

Que la jeunesse française ne se plaigne plus de ce que les carrières de l'illustration et de la gloire militaire lui sont fermées. Voici un homme de ressource, un étranger secourable qui lui arrive d'Angleterre tout exprès pour lui montrer le chemin qu'elle cherche. C'est un révérend ministre de l'église anglicane, nommé Hartley, qui se charge de lui indiquer une route qui la conduira beaucoup plus loin que les Condé, que les Turenne, que les Bonaparte.

Cela vous étonne peut-être d'abord, et vous allez vous imaginer qu'il s'agit de ce qu'il y a de plus rude et de plus difficile au monde. Nullement; il est question tout simplement, pour la jeunesse française, de travailler à l'émancipation religieuse de ses compatriotes en faisant la guerre au chef de l'Eglise *pour délivrer le monde de son joug* tyrannique. Le révérend docteur anglican ne connoît point de dévoûment plus noble, point de gloire au-dessus de celle-là; et il n'hésite point à dire qu'il y a dans cette entreprise de quoi acquérir une renommée plus solide et plus éclatante que celle des guerriers dont la vie et les travaux ont le plus illustré la France.

Une chose non moins étonnante que tout le reste, c'est qu'il trouve moyen de faire intervenir saint Luc et saint Matthieu dans le manifeste qu'il lance contre le chef de l'Eglise catholique. C'est en leur nom qu'il adressé ses conseils à la jeunesse française, et il va jusqu'à citer les textes de ces deux évangélistes, où il a trouvé toute cette gloire qu'il lui promet, si elle veut se consacrer à la noble mission dont il s'agit.

Dans d'autres temps que le nôtre, ceci n'auroit point de côté sérieux, et une bonne maison de santé suffiroit pour en faire justice. Mais à cause des mauvais vents qui soufflent contre l'Eglise catholique, il y a lieu d'y faire attention, quand ce ne seroit que pour signaler l'extrême incurie de nos hommes du pouvoir, à la vue des efforts qui se réunissent de tous côtés pour saper les fondemens de la religion, et leur profond mépris pour les douleurs de la grande majorité des Français.

Il paroît que le ministère a conçu quelques craintes d'une société formée sous le titre de *Société reproductive des bons livres*. Nous avons parlé de cette société, numéro du 15 juillet dernier, et nous avons dit qu'elle n'étoit point autorisée par M. l'Archevêque, et même qu'elle ne le seroit pas. Cependant on travaille à organiser cette société dans les départemens. L'entreprise est montée sur une grande échelle. Il y a un directeur par département, un sous-directeur par arrondissement, et un correspondant par canton. Pour obtenir la faveur d'être directeur de département, il faut verser à titre de cautionnement la modique somme de 3000 fr. Pour être sous-directeur il ne faut verser que 600 fr., et 100 fr. pour être correspondant de canton. Tout cela fera une somme assez ronde pour les auteurs de l'entreprise, et la spéculation est assez habile pour eux. Mais ce n'est pas précisément là ce qui nous occupe en ce moment.

Le fait est qu'une circulaire ministérielle a été adressée aux préfets pour les prévenir de l'existence de cette société et les inviter à la contrarier. Dans cette circulaire, qui est du 28 octobre, le ministre de l'intérieur signale la société comme une *propagande légitimiste*.

Il prétend que les gérans véritables sont des actionnaires carlistes, et que pour être directeur, sous-directeur ou correspondant, il faut prouver que l'on est démissionnaire ou destitué de 1830, ou qu'on a été affilié à la congrégation. Nous avouons que nous croyons les alarmes du ministre excessives. Il nous semble que le prospectus ne dit rien de semblable. Le ministre ajoute :

« Pour s'éviter des démêlés avec le pouvoir, la société a commencé par n'émettre que des petits traités religieux, moraux et historiques ; mais on travaille activement à des livres et brochures qui seront loin de n'être pas hostiles à la liberté des consciences et à la révolution de juillet. On assure positivement qu'au commencement de l'hiver il doit paroître par les soins de la société des écrits sur le protestantisme et une histoire de la révolution française, racontée par un grand-père à ses petits-enfans, ouvrage qu'on attribue à M. le vicomte Walsh. »

Cette prévoyance inquiète du ministre est un peu plaisante. La société n'a encore publié que des livres inoffensifs, mais il la voit dans l'avenir donnant des livres qui *seront loin de n'être pas hostiles à la révolution de juillet*. Voyez donc le beau malheur ! Et quand la société feroit paroître des écrits sur le protestantisme, quel inconvénient y a-t-il à cela ? Est-ce que depuis que nous avons eu des mariages protestans, il ne sera plus permis de combattre le protestantisme ? En vérité, le courtisan se montre trop ici.

« La société s'occupe en ce moment de réimprimer un livre déjà publié à Rouen sous le titre d'*Heures royales dédiées à S. M. la reine des Français*, par Victor d'Anglars. Elle espère que ce titre anti-légitimiste protégera son entreprise. Mais il n'en sera tiré qu'un très-petit nombre d'exemplaires qui seront adressés seulement dans les chefs-lieux de préfecture et de sous-préfecture, et l'on se servira des types et des gravures du livre pour d'autres heures royales que l'on dédiera à *madame la duchesse* d'Angoulême. »

Tout cela ne seroit pas bien coupable et ne constitueroit pas un grave délit ; mais au fond ce ne sont que des conjectures. Comment le ministre connoît-il les projets de la société ? La peur ne lui auroit-elle pas grossi les choses ?

Enfin, le ministre propose sérieusement de mettre obstacle aux vues de la société. Cet obstacle seroit d'obliger les directeurs, sous-directeurs et correspondans de prendre un brevet et une patente de libraire, puisqu'ils vendent des livres. Le ministre se flatte qu'ils refuseront, et qu'en conséquence la société échouera. Toute cette circulaire a l'air d'une mystification que quelque plaisant a voulu faire à M. le ministre de l'intérieur.

Il paroît que toutes les révolutions, à l'exemple de la nôtre, veulent se donner des panthéons pour loger leurs vertus et leurs grands hommes. Celle d'Espagne vient aussi de voler une belle église pour la faire servir à cet usage. Les cortès constituantes n'ont point voulu se séparer sans qu'un monument fût consacré à la mémoire des héros du pays.

Par une singularité assez remarquable, c'est du côté de la révolution espagnole que se trouve le panthéon, et du côté de don Carlos que se trouvent les grands hommes. De manière que ceux qui ont le panthéon dans leur lot n'ont point de grands hommes à y mettre, et que ceux qui ont les grands hommes à y mettre n'ont point de panthéon. Ces derniers, du reste, ne s'en soucient guère probablement ; et en tout cas, s'il leur prenoit jamais fantaisie de s'en donner un, on peut être assuré qu'ils n'auroient pas recours à la profanation pour cela. Car ce qui les distingue particulièrement, c'est leur respect pour les choses saintes ; comme ce qui distingue les révolutionnaires connus, c'est leur mépris pour la religion et la divinité.

Ce qui rassur[e] un peu sur les suites que peuvent avoir ces envahissemens de l'orgueil et de l'impiété, et sur la durée

des monumens qu'ils s'élèvent à eux-mêmes, ce sont les exemples du passé. Tout ce qui n'a de fondement que dans le sable ou dans la boue des révolutions. est destiné à rentrer un peu plus tôt ou un peu plus tard sous la loi immuable de l'ordre. On a dit de la roche tarpéienne qu'elle étoit fort près du Capitole. On peut faire la même observation au sujet des panthéons, et dire aussi qu'ils sont fort près des égoûts. Et en disant cela on ne feroit que rappeler une chose connue de tout le monde, et qui se reproduira sûrement plus d'une fois dans la personne des grands hommes qui, comme Marat et tant d'autres, n'ont que des révolutions pour marraines.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

Le *Moniteur* publie des nouvelles de Bone et de Constantine. Une lettre du général Valée au président du conseil annonce que l'armée avec les blessés, les malades et tout l'équipage de siége est rentrée à Bone le 3, n'ayant laissé en arrière ni hommes ni encombrement. Le général Valée ajoute qu'une garnison *considérable*, approvisionnée pour six mois, est restée à Constantine, et que les positions intermédiaires de Medjez-Ammar, Guelma, Nechmaya et Dréan sont également occupées. Les Arabes montrent de bonnes dispositions.

— Le duc de Nemours et le prince de Joinville sont rentrés à Bone avec l'armée.

—Une seconde lettre du général Valée au président du conseil, rend compte des mesures prises à Constantine avant le départ de l'armée expéditionnaire. Seïd-Mahomet, fils du Cheik-el-Beled, a été nommé à l'emploi de caïd. 31 tribus ont jusqu'ici fait leur soumission. Le caïd est autorisé à lever la dîme et le haker pour subvenir aux dépenses de la garnison. D'après cette lettre, le choix que le général a fait de Seïd-Mahomet plaisant beaucoup aux Arabes, auroit enlevé à Achmet le plus grand nombre de ses partisans, et maintenant ce chef seroit errant avec 200 cavaliers.

— Une lettre adressée au ministre de la guerre par le général Valée rend compte de la marche des troupes. Pendant les quarante lieues qu'elles ont eu à faire, il n'a pas été tiré un coup de fusil. Le 17ᵉ léger et le 26ᵉ de ligne sont restés au camp de Medjez-Ammar; le camp de Guelma est occupé par le 23ᵉ, et des détachemens ont été placés dans les camps d'Ammam-Berda, de Nechmaya et de Dréan. Le général Valée qui écrit de Bone, à la date du 4, annonce aussi qu'il va faire diriger un premier convoi sur Constantine : il portera à dos de mulets, des médicamens, du café, du riz et du sucre pour la garnison, et au payeur l'argent nécessaire à la solde. M. Horace Vernet, qui doit faire le tableau de la prise de Constantine, partira avec ce convoi.

— On écrit de Basse-Terre (Guadeloupe), le 18 septembre, au *Journal du Havre*, que le commerce y est dans une grande souffrance. Il n'y arrive point de bâtimens. Si on n'obtient pas par ordonnance un dégrèvement sur nos sucres, dit-on au *Journal du Havre*, nous ne savons ce que nous pourrons en faire.

— Lord Granville et sa famille sont partis pour Londres.

— Le *Courrier français* classe à sa manière les nouveaux membres de la chambre des députés et les divise ainsi :

Opposition,	103
Centre gauche,	102
Ministériels,	160
Doctrinaires,	46
Légitimistes,	22
Opinions inconnues.	13
	446
Elections à faire.	3
Elections multiples.	10
Total général.	459

Le *Courrier français* fait figurer M. de Lamartine parmi les légitimistes.

— M. Viennet a écrit, ces jours der-

niers, à un journal du matin. qui, dans son compte-rendu des élections. l'avoit mis au nombre des députés restés sur le champ de bataille. La lettre à moitié plaisante, à moitié sérieuse et passablement longue de M. Viennet, prouve qu'il tient fort à la députation. Reste à savoir si la chambre lui reconnoîtra les droits qu'il croit avoir pour siéger à la place de M. Flourens que le bureau de Béziers a proclamé député.

— M. Moreau Christophe, ancien inspecteur-général des prisons de la Seine, sous-préfet à Nogent-le-Rotrou, vient d'être nommé inspecteur-général des prisons du royaume, et a été chargé par le ministre de l'intérieur d'une mission en Angleterre, en Ecosse, en Hollande et en Belgique, à l'effet d'y recueillir les documens dont le ministre a besoin, pour le projet de loi qu'il se propose de présenter aux chambres sur la réforme des prisons.

— Le conseil de révision de la Seine a terminé ses opérations relatives à l'appel des jeunes soldats pour l'année 1836. Le contingent se compose de 1539 hommes.

— Le *Siècle* dit qu'on travaille au ministère de l'intérieur à une organisation générale de la presse départementale.

— Le conseil de l'ordre des avocats au conseil et à la cour de cassation s'est organisé ainsi qu'il suit pour 1837-1838 : M. Dalloz, président; M. Petit-de-Gatines, premier syndic; M. Grandjean Delist, deuxième syndic; M. Latruffe-Montmeylian, secrétaire; MM. Béguin-Billecocq, Parrot, Moreau, Scribe, Chevalier, Lanvin, membres.

— Pierre Laleux, maçon, âgé de quarante ans, vient d'être condamné par la cour d'assises de la Seine à trois ans de prison et 500 fr. de dommages-intérêts comme coupable d'attentat à la pudeur sur une jeune fille de cinq ans. Mᵉ Lenormant s'est borné à réclamer pour l'accusé une déclaration de circonstances atténuantes qui a été admise par le jury. Cette affaire a été jugée à huis-clos.

— *Dans la nuit* du 11 au 12, des voleurs se sont introduits dans la boutique d'une bijoutière, rue Mouffetard, en pratiquant un grand trou dans la muraille. Ils ont enlevé pour environ 6,000 fr. de bijoux.

— On lit dans un journal :

« Les météores d'Olmsted attendus pour la nuit du 12 au 13 ne se sont nullement montrés. Ainsi, le caractère périodique, que le professeur américain avoit signalé comme un fait si curieux, vient de subir un échec notable. La soirée a été très pure et sereine jusqu'à trois heures du matin, sauf cependant plusieurs traînées de nuages, qui arrivoient très-rapidement du nord et couvroient le ciel par intervalles. Quant aux étoiles filantes elles ont fait défaut, mais nous avons eu pour consolation un beau phénomène qui n'étoit point sur le programme; c'étoit une aurore boréale, la plus brillante que nous ayons vue à Paris depuis celle du 18 février dernier. Les nuages rouges ont commencé à se montrer à sept heures vers l'occident; à *sept heures* et demie, une agitation étincelante s'est manifestée vers l'orient, à égale distance du méridien, et un segment lumineux appuyé sur l'horizon occupoit alors la région nord. On a pu distinguer vers neuf heures, époque de la plus grande intensité, à environ 45° de hauteur entre le nord et l'occident, deux traînées ou colonnes de feu qui paroissoient tendre vers le zénith. Malheureusement, ces deux gerbes ont à peine persisté pendant quelques minutes. Cette aurore boréale a produit sur une partie considérable du ciel des mouvemens d'ondulation prononcés, et comme des vagues de lumière rougeâtre et blanche. Pendant quelques instans, les nuages furent teints de cette couleur rose limpide qui est d'un ton inimitable, et qu'on reconnoîtra toujours quand on l'aura vue une fois. Les apparences ont complétement cessé vers minuit; mais le ciel septentrion a gardé une sorte de physionomie rougeâtre pendant la majeure partie de la nuit. »

Ce phénomène s'est renouvelé dans la

nuit de lundi à mardi et pendant la dernière nuit.

—M. Huyot, professeur d'architecture à l'école des Beaux-Arts, commencera son cours demain 16 novembre à 2 heures, et le continuera les jeudis suivans.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 12 et 13 la somme de 503,245 fr. et remboursé celle de 280,500 fr.

— Sous peu de jours la bibliothèque Sainte-Geneviève sera ouverte aux études depuis neuf heures du matin jusqu'à dix heures du soir.

— Il a été consommé dans la capitale pendant le mois d'octobre dernier : 5,775 bœufs, 1.839 vaches, 5,856 veaux et 35,390 moutons.

— Trois colonnes rostrales lampadaires sont dressées sur leurs bases sur la balustrade intérieure de la place Louis XV; il y en aura 20.

NOUVELLES DES PROVINCES.

L'imprimeur du *Patriote de l'Oise* ayant refusé de continuer l'impression de cette feuille, ce journal a cessé de paroître.

— Du 4 au 11 novembre, il est entré à Boulogne, venant des ports britanniques, 13 paquebots avec 386 passagers. Il en est sorti 14, ayant à bord 625 voyageurs.

— Deux barques de pêche ont amené la semaine dernière dans le port de Dieppe la coque d'un petit brick, rencontrée vers le fond du détroit, du côté de Boulogne. Ce navire, *la Jeune Zoé*, de Nantes, chargé de vins et d'eau-de-vie, alloit de Cette à Rouen. Il aura péri pendant les derniers ouragans. Un cadavre a été trouvé dans l'entrepont. On ignore ce qu'est devenu l'équipage.

— Le chauffeur du bateau à vapeur *l'Union*, parti le 12 de Rouen, est tombé peu d'instans après sur les balanciers et a eu une cuisse fracassée.

— Le bateau à vapeur construit par M. Gache, de Nantes, est arrivé dans cette ville le 10 novembre, après avoir fait avec succès son voyage d'essai jusqu'à Orléans. Ce bateau a mis quatre jours à remonter de Nantes à Orléans, en marchant onze heures par jour. Ce même bateau est reparti de Nantes pour remonter la Loire jusqu'à Nevers.

— M. de Méjansac, juge honoraire au tribunal de Saint-Flour, qui vient de mourir dans ladite ville, avoit été membre de la convention. Lors de l'horrible procès du bon roi Louis XVI, M. de Méjansac se rangea avec ceux qui, en petit nombre, se récusèrent pour juges.

— La recette de la douane de Marseille s'est élevée en octobre à 2 millions 783,935 fr. 94 c.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, sous la date du 6, que le général Espartero montre quelque velléité de se démettre de son commandement, et qu'il paroît dégoûté de la guerre. Si cette nouvelle est fondée, il se pourroit très-bien que ce prétendu dégoût couvrît autre chose que des projets de retraite. Espartero n'est point de ceux qui quittent une carrière révolutionnaire pour se reposer. Plus d'une fois il a laissé voir qu'il se croit homme d'état, et bien certainement il ne renonceroit à son rôle actuel que pour prendre un rôle politique plus important. C'est un de ces caractères suffisans qui ne doutent de rien. Il a toujours cherché à éblouir, à faire du fracas et à se rendre imposant.

Quelques essais du pouvoir lui ont réussi jusqu'à présent. On le crut tout près de la dictature quand il conduisit, il y a quelques mois, son armée à Madrid pour y opérer une sorte de révolution dans le ministère et dans la marche du gouvernement. On se hâta de lui offrir la place de chef du cabinet comme pour l'empêcher de prendre de force toute la direction des affaires. La vérité est que personne ne se croit capable de lui rien refuser, et que c'est son nom qui domine le gouvernement de Marie-Christine.

On a pu remarquer tout récemment combien la révolution espagnole est à plat devant lui, lorsqu'il a dégradé les officiers du régiment de Ségovie, et fait fusiller qui il a voulu sur la place publique de Miranda. Pour exécuter de telles choses au milieu de l'anarchie civile et militaire, sans que personne ose souffler le mot, il faut assurément avoir acquis de l'ascendant sur les esprits, et avoir su se rendre imposant. Pour peu qu'un homme soit ambitieux avec cela, on conçoit qu'il puisse prétendre à jouer le rôle qui lui conviendra, sauf les erreurs et les mécomptes assez communs dans les révolutions. quand elles se mettent en devoir de faire comme Saturne, et de dévorer leurs plus chers favoris.

Toujours est-il que, dans la position où se trouve le général Espartero, et avec le caractère de suffisance qui le distingue, il ne seroit nullement surprenant qu'il aspirât à une dictature complète, et qu'il eût la prétention de vouloir marcher de plus ou moins loin par le chemin de Bonaparte. S'il n'entreprend rien de ce genre, c'est qu'il ne le voudra pas. Car, après lui, on ne connoît qui que ce soit en Espagne, dans le parti révolutionnaire et dans celui de Marie-Christine, qui ait un nom à opposer au sien. Il faut donc attendre un peu pour être en état de juger ce que peuvent signifier des démissions comme celle dont on prête la pensée au général Espartero.

— Les mouvemens et les opérations de l'armée de don Carlos paroissent fort peu incommodés dans les provinces du nord par les forces de la reine. La prépondérance appartient visiblement à son illustre compétiteur dans cette partie de l'Espagne.

On parle toujours d'un recrutement considérable qui doit être dirigé prochainement de la Navarre vers les provinces de l'intérieur, où don Carlos a laissé des forces suffisantes pour s'y maintenir en attendant ces renforts. Cependant il est peu probable que ce soit une *campagne d'hiver* qui puisse être l'objet de tant de dispositions et de préparatifs.

— Le journal ministériel du soir publie la dépêche télégraphique suivante, datée de Bayonne, le 13 :

« Espartero est arrivé à Pampelune, le 10, avec 23 bataillons et 11 escadrons. On assure que son intention est d'y faire le même exemple sur les auteurs de l'insurrection de cette ville qu'à Miranda. »

L'ouverture du parlement anglais a dû avoir lieu aujourd'hui par commissaires. Lundi prochain la reine ouvrira en personne le parlement et prononcera le discours d'usage. D'ici à lundi, on s'occupera du serment dans les deux chambres et de l'élection du président dans la chambre des communes.

— Le *Morning-Post* parle d'un nommé Stuber, d'origine allemande, âgé de 60 ans, qui ayant exercé long-temps à Londres l'état de boulanger, et fini par faire de fort mauvaises spéculations, avoit perdu la tête. Se figurant alors que la duchesse de Kent et la reine d'Angleterre avoient causé sa ruine totale, il tenoit contre elles les propos les plus insensés, et cherchoit une occasion pour les assassiner. Arrêté quelques jours avant la visite de la reine d'Angleterre à Guild-Hall, il a été par ordre des médecins déposé dans une maison d'aliénés, et surveillé de fort près.

— Les chemins de fer dont la construction a été autorisée dans la session de 1836 du parlement anglais sont au nombre de 26. D'après les devis présentés ils coûteront environ 400 millions. Les chemins de fer pour lesquels des autorisations ont été demandées dans la session de 1837 sont au nombre de 75, dont 27 ont été abandonnés après discussion ; les 48 autres restent en délibération.

— Le jeune Louis Bonaparte vient d'acheter une maison à Berne pour y faire, dit-on, sa résidence.

— Le général del Caretto, commissaire chargé des pleins pouvoirs du roi de Na-

ples, a publié le 17 octobre à Catane l'ordonnance suivante : « Convaincu que tous les cordons sanitaires sont regardés désormais comme inutiles dans l'Europe civilisée, où personne ne croit plus à la contagion du choléra, nous ordonnons, sans rétablir toutefois la libre pratique, que les provenances étrangères dans la vallée de Messine et de Catane seront soumises à une quarantaine de quatorze jours, et celles des ports de mer en-deçà et au-delà du cap Fero, à une quarantaine de sept jours seulement. »

— Les travaux du chemin de fer de Naples à Castellamare sont commencés.

— Le navire de guerre français le *Dante* est arrivé, le 28 octobre, à Naples, d'où il est reparti le même jour pour Constantinople.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. le conseiller d'état d'Abel vient d'être chargé de la direction du ministère de l'intérieur en Bavière. Il remplace dans ce poste le comte de Wallenstein. M. d'Abel étoit en 1824 un des membres de la régence de Grèce qui furent rappelés à cause de leur opposition au comte d'Armansperg.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit aussi qu'il est de nouveau question que la garnison française évacuera Ancone.

— Cinq cents feuilles littéraires, scientifiques et religieuses, et cent soixante-dix journaux politiques (y compris trente-six imprimés dans la Suisse allemande), sont publiés en Allemagne. Soixante-seize journaux sont imprimés dans les états autrichiens; vingt-deux à Vienne, vingt-cinq à Milan, dix dans les autres villes de la Lombardie, sept dans les états vénitiens, cinq à Vérone, et sept dans différentes autres villes.

— Maintenant on reçoit à Vienne douze journaux anglais (hebdomadaires et quotidiens), sept journaux français, deux hollandais, sept belges, vingt-deux allemands, deux grecs, deux turcs, deux polonais et cinq russes. A ce chiffre, il faut ajouter une revue ou feuille périodique littéraire anglaise, trente-huit revues françaises, et environ cent trente-huit recueils des différens états de l'Allemagne.

— On a dû faire, le 6 de ce mois, l'inauguration du monument élevé, à Lutzen, à trois lieues de Leipsick, à Gustave-Adolphe, en commémoration de la bataille sanglante donnée le 6 novembre 1632, et dans laquelle ce héros a péri.

— L'empereur de Russie a adressé, le 2 octobre, le rescrit suivant au comte Woronzoff, gouverneur de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie :

« Après neuf ans, je viens de faire une seconde visite à Odessa, et j'ai remarqué avec satisfaction l'ordre parfait qui règne dans cette ville. L'agrandissement de la ville et la construction d'un grand nombre d'édifices somptueux annoncent la prospérité dont elle jouit. Je n'avois pas visité la Crimée depuis 21 ans, et c'est avec un bien vif plaisir que j'ai été témoin oculaire des progrès étonnans de ce pays, que j'attribue également à vos soins constans et à vos efforts soutenus. Je remplis un devoir bien doux en vous transmettant les témoignages de ma reconnoissance et de mon attachement. »

— On a ressenti un léger tremblement de terre à la Jamaïque, dans la nuit du 22 septembre.

PRÆLECTIONUM THEOLOGICARUM COMPENDIUM *ad usum theologiæ alumnorum* (1). DE MATRIMONIO, *operâ et studio J. Carrière, vicarii generalis parisiensis.*

C'est ici l'abrégé du grand traité du mariage, du même auteur, dont nous avons rendu compte Numéro du 11 juillet dernier. M. l'abbé Carrière se propose de publier ainsi, après chacun de ses grands traités de théologie, un abrégé pour l'usage ordinaire des écoles. Son plan est de ne rien omettre d'essentiel dans ces abrégés, et de n'y rien laisser non plus d'inutile. Il a tâché de se renfermer

(1) Chez Méquignon-Junior, rue des Grands-Augustins, 9.

dans des limites telles que le traité convînt au cours ordinaire d'études, et que cependant il pût servir dans les écoles où ces études sont un peu plus étendues. Le grand traité et l'abrégé devant se prêter mutuellement secours, on a suivi le même ordre dans l'un et dans l'autre. On trouvera dans le premier de quoi expliquer ce qui n'est qu'effleuré dans le second; il y a des renvois aux différens numéros du grand traité.

L'auteur a pris soin que les divisions et subdivisions fussent naturelles et faciles. Il a joint au volume une table analytique qui présente le sommaire de tout le traité, et à l'aide de laquelle les élèves peuvent se rappeler ce qu'ils ont déjà lu et saisir la suite et la connexion des matières. Peut-être seroit-il bon qu'à la fin du traité ils se fissent eux-mêmes une table synoptique pour leur usage.

Comme l'auteur estime fort important que les élèves eux-mêmes s'accoutument à comparer entr'eux les divers principes, il a cru devoir indiquer dans l'abrégé les différentes parties du traité qui ont rapport l'un à l'autre. En exposant les diverses opinions, il indique ordinairement les principaux auteurs qui les ont soutenues, mais il n'a pas cru devoir rapporter en détail les citations de leurs ouvrages, qui ne sont pas ordinairement dans les mains des élèves, et auxquels même on ne conseilleroit pas à la plupart de ceux-ci de recourir.

Dans les questions qui sont laissées à la libre discussion des élèves, M. l'abbé Carrière a pris l'opinion qui lui a paru la plus vraisemblable. Cependant, afin qu'on ne confondît pas le certain avec le douteux, il n'a point omis d'indiquer ce qui étoit rejeté par de graves auteurs; et même, quoiqu'il n'ait pu toujours rapporter en entier dans l'abrégé les raisons de part et d'autre, il a eu soin de faire connoître le principe fondamental de l'opinion qu'il n'admettoit pas. Ainsi les professeurs pourront embrasser l'un ou l'autre sentiment, et il leur suffira de développer un peu plus ce qu'ils trouveront dans l'abrégé. Seulement l'auteur recommande aux jeunes professeurs de suivre, dans le choix des opinions, la règle donnée par Benoit XIV, de ne pas trop s'appuyer sur leur propre sens, de consulter les ouvrages les plus estimés, et de ne se décider qu'après avoir bien pesé les raisons et les autorités.

Nous ne donnerons point ici l'analyse de cet abrégé, et nous renvoyons à ce que nous avons dit il y a quelques mois du traité principal. C'est le même esprit d'ordre, le même enchaînement des parties, la même clarté, le même savoir, la même modération dans les discussions. L'auteur ne connoît point ce ton tranchant si familier à ceux qui affirment d'autant plus qu'ils sont moins éclairés. Il propose toujours son sentiment avec réserve, en même temps qu'il le motive par des raisons imposantes. et dans la préface de son abrégé, il prie instamment ses lecteurs et surtout les professeurs de vouloir bien lui indiquer les défauts de son ouvrage, disposé, dit il, non-seulement *à les en* remercier, mais à profiter de leurs avis, et à corriger les fautes dans une édition subséquente, si elle avoit lieu. Cette modestie ajoute à l'estime qu'inspirent le savoir et le talent.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 65 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 81 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 0000 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 95 c.
Emprunt romain. 100 fr. 3/8
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 1/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2891.

SAMEDI 18 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR LA MISSION DE CALCUTTA.

Le Saint-Siége étoit informé des besoins des catholiques dans les Indes. Il savoit entr'autres que dans le gouvernement de Calcutta, le plus important de tous par l'étendue et par la population, on désiroit avoir les missionnaires capables et zélés pour desservir les églises. Des catholiques de Calcutta demandèrent à la Propagande qu'on leur envoyât des Jésuites dont le souvenir s'étoit conservé dans ces pays. La Propagande chargea donc le général de la compagnie de choisir des sujets pour cette mission. Le père Robert Saint-Léger fut choisi et agréé par la Propagande. Le Saint-Père le nomma vicaire apostolique du Bengale et lui accorda des pouvoirs très-étendus, tant pour Calcutta que pour tout le gouvernement. Le bref qui lui est adressé est du 18 avril 1834. Le souverain Pontife l'exhorte à se mettre devant les yeux l'exemple saint François-Xavier, et à travailler courageusement à la moisson qui lui étoit offerte, lui et ses compagnons auxquels on avoit joint deux élèves du collége de la Propagande. Seulement le pape lui annonçoit que sa juridiction ne s'étendoit pas dans les pays soumis à celle de M. Antoine Pezzoni, évêque d'Isbone, vicaire apostolique du Thibet, ou à celle de M. Frédéric Cao, évêque de Zama, vicaire apostolique d'Ava et du Pégu.

Depuis, par un décret du 27 décembre 1834, le Saint-Père voulut que toutes les églises, même celles des religieux Augustins à Calcutta et dans tout le gouvernement, fussent sous la juridiction du vicaire apostolique.

Malgré des actes si formels, le père Saint-Léger et ses associés trouvèrent des obstacles. Des missionnaires portugais anciennement établis dans le pays refusèrent de reconnoître la juridiction du nouveau vicaire apostolique. Ils firent valoir surtout que le pape Paul V, en 1606, avoit mis tout le Bengale sous la juridiction de l'évêque de Saint-Thomé de Meliapour. Mais parce que Paul V avoit pris cette mesure il y a plus de 200 ans, Grégoire XVI ne pouvoit-il en prendre une différente? Les circonstances ayant changé, n'étoit-il pas tout simple de prendre les arrangemens qu'elles exigeoient?

Le Saint-Père, par un nouveau bref du 4 août 1835, *ad perpetuam rei memoriam*, rappela le bref et le décret de l'année précédente. Sa Sainteté s'étonnoit que ses intentions eussent pu être méconnues. Comment, disoit-elle, ceux qui montrent tant de respect pour notre prédécesseur, peuvent-ils montrer si peu de soumission pour notre volonté formelle et nettement expliquée? Il étoit visible qu'il avoit fallu établir un nouveau régime dans ces contrées. En conséquence le souverain Pontife déclare qu'il a dérogé à ce qui avoit été réglé sous Paul V, que le vicaire apostolique nommé récemment à Calcutta ne dépend que du Saint-Siége, que l'évêque de Meliapour ou les administrateurs de ce diocèse, ou tout autre évêque, n'ont aucune juridiction dans les pays sou-

l'Eglise.

Mais il y a un préjugé reçu parmi les missionnaires portugais dans l'Inde ; c'est que toutes les missions du pays leur appartiennent, et qu'on ne peut les leur retirer pour quelque cause que ce soit. Qu'on leur ait confié ces missions dans un temps où leur puissance dans ces contrées étoit immense, et où ils avoient beaucoup d'ouvriers évangéliques, cela étoit tout naturel; mais aujourd'hui que leur empire dans l'Inde est tombé et que l'état religieux du Portugal est si déplorable, aujourd'hui que ce pays n'a plus de missionnaires à envoyer ou qu'il n'en envoie que de suspects pour la doctrine et de peu édifians pour la conduite, faut-il pour cela laisser périr la religion dans l'Inde? Le Saint-Père a donc à la fois usé de son droit et pourvu au bien de l'Eglise en érigeant le nouveau vicariat apostolique.

Cependant le gouverneur de l'évêché de Méliapour, lorsqu'on lui a montré le dernier bref, a dit qu'il respectoit beaucoup les actes du Saint-Siége, mais que tant qu'il n'auroit pas un ordre de la cour de Lisbonne, il ne feroit aucun cas ni des bulles ni des brefs. Depuis il est arrivé un évêque de Méliapour, ou plutôt nommé par dona Maria à l'évêché de Méliapour ; ce missionnaire n'a point de bulles, et n'est point sacré. Il n'a

d'avril dernier. Il contribuoit à
tenir les autres schismatiques,
espère qu'actuellement qu'il
perdu cet appui, ils viendront
piscence. Déjà trois ont recon
vicaire apostolique, de sorte
tuellement il y en a six de c
côté.

Les missionnaires jésuites n
plus contrariés par cette oppo
malheureuse travailleront ave
de succès au bien de la religion.
leur ministère n'avoit pas été st
les confessions pendant le Carêm
1836 avoient été plus nombreu
Calcutta qu'en 1835. On avoit
un collége qui donnoit de gr
espérances. Ce collége, dit de S
François-Xavier, comptoit en d
lieu vingt pensionnaires et cinq
externes; c'est beaucoup pour
cutta. Les Européens qui y son
blis ne pensent qu'au comme
les naturels du pays n'ont pas
tre souci. Le père Chadwick dir
collége depuis deux ans et auro
soin d'aide; on n'a pu encore l
donner. Les Jésuites ont aussi
une école où il y a maintenant
cents enfans. Ils font le catéc
en anglais, en portugais et en
gale.

Le Père Mascarenhas, envoyé
une paroisse de l'intérieur, a
lutter à la fois contre les superst
indiennes, et contre des oppos

ndaleuses. Il a fait détruire à
ihpoor une pagode et renverser
e statue. Une émeute excitée con-
: lui a heureusement échoué, mais
it a été mis en œuvre pour le per-
e.

On a vu dans le dernier volume
s *Annales de la Propagation de la*
i, une lettre du Père Moré sur les
perstitions des Indiens, et sur le
lte de la déesse Kaly. Les idolâtres
nt mille folies pour l'honorer, et se
vouent à des tortures effrayantes.
Le même Père Moré a été envoyé
r le vicaire apostolique à Nagorée-
wal. Le nombre des chrétiens à
cca et aux environs est de 6 à
000; on y compte cinq églises qui
ient d'abord au pouvoir des prê-
s dissidens, mais trois se sont sou-
is, comme nous l'avons déjà dit.
: missionnaire fut bien reçu par les
rétiens, il avoit à visiter un terri-
re considérable et à instruire une
pulation extrêmement ignorante.
faudroit avoir des catéchistes et
uvoir les envoyer successivement
différens côtés.

Le nombre des chrétiens à Calcutta
t de 8,000; 400 sont Français ou
glais, les autres descendent des
ciens Portugais. On a bâti une
lise dans un faubourg de Calcutta,
il se trouve environ 500 catholi-
es, mais tous pauvres. Cette église
t située entre une église d'anabap-
tes et une d'anglicans, car Calcutta
ressent nécessairement de la di-
rsité des sectes qui existe en An-
eterre.

Les Jésuites partis d'Europe en
in 1834 étoient arrivés à Calcutta
8 octobre suivant. On a vu au
me VIII des *Annales*, pag. 78, une
lation de leur voyage. Il paroît
r une autre lettre qu'il étoit question d'établir à Calcutta une feuille périodique qui traiteroit des matières de religion.

SUR LE CREDO DE JOINVILLE.

On a trouvé à la Bibliothèque du roi un manuscrit curieux, c'est un *Credo* ou profession de foi catholique avec des développemens sur les prophéties qui ont rapport à chacun des articles de ce symbole. La découverte est due à M. Paulin Pâris, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui occupe une place à la Bibliothèque. Le manuscrit vient d'être publié avec une traduction et un avant propos, par M. Artaud, membre de la même Académie et de la Société des Bibliophiles. C'est pour cette société qu'a été faite la publication qui, suivant l'usage, n'a été tirée qu'à trente-deux exemplaires. C'est dommage, car le manuscrit et l'avant-propos méritoient d'être plus connus qu'ils ne le seront. Un exemplaire nous ayant été communiqué, nous tâcherons de donner une idée de cette pièce qui est à la fois religieuse et historique. Parlons d'abord du manuscrit.

Le *Credo* ne porte point de nom d'auteur. Seulement dans le préambule l'auteur parle plusieurs fois du *roi Louis*, et dit qu'il a fait faire cette œuvre *en Acre*, c'est-à-dire dans la ville d'Acre en Palestine. Nous verrons plus tard quel parti M. Artaud a tiré de ces indications.

Les passages du *Credo* sont dans le manuscrit en lettres vermeilles, et l'explication des prophéties en lettres noires. Le *Credo* est partagé en seize passages; après chaque passage, on cite les prophéties de l'ancien Testament qui ont rapport à Jésus-

Christ, à sa naissance temporelle, à sa passion, à sa mort, à sa résurrection, à son ascension, au Saint-Esprit, à la résurrection future, etc. A cet article du *Credo, ressuscita au troisième jour*, l'auteur s'écarte un instant de son sujet pour raconter un trait de sa captivité en Egypte avec d'autres chevaliers. Son langage est partout celui d'un ferme croyant, et en même temps d'un valeureux chevalier. Pour faire connoître ses sentimens, nous citerons la fin de son développement du *Credo*, d'après la traduction qu'en donne M. Artaud, et où il a respecté le plus possible les tournures primitives et la naïve originalité du style.

« Je vous ai devisé au mieux que je sais comment nous devons tenir Dieu embrassé à deux bras, c'est à savoir, en bras de ferme foi et en bras de bonnes œuvres. Car ils sont en grand péril ceux que l'ennemi peut éloigner de lui. Dieu menace de les *férir* de son glaive et les menace de les frapper de ses sagettes (*sagittæ*), dont n'ont rien à craindre les amis qui à lui sont joints et qui le tiennent embrassé. Or, ne l'abandonnons pas et nous ferons sagement, et joignons-nous à lui jusqu'à ce qu'il nous ait donné sa bénédiction et qu'il nous ait changé le nom de Jacob qui veut dire *lutteur* ou *combattant*, en celui d'Israël qui veut dire *celui qui voit Dieu*. Lequel Dieu nous garde et nous octroie de le voir face à face, à la sauveté des ames et des corps, et cela puisse-t-il nous octroyer à la prière de sa douce mère, de Mgr saint Michel, de tous les saints et de toutes les saintes. Amen. »

Charmante simplicité de ce bon siècle où les chevaliers eux-mêmes avoient de tels sentimens et tenoient un tel langage! Mais quel est ce chevalier? Ici nous revenons à l'*avant-propos* de M. Artaud.

Après avoir remarqué que ces sortes de professions de foi n'étoient pas rares dans les écrivains du moyen âge, M. Artaud réunit tous les rapprochemens qui peuvent servir à faire connoître l'auteur de ce *Credo*. D'abord cet auteur cite trois ou quatre fois dans son préambule ce que lui a dit *le roi Louis*, ce qui montre qu'il s'entretenoit souvent avec ce prince. Ce roi Louis ne pourroit-il pas être saint Louis, et ce chevalier qui le cite si volontiers ne pourroit-il pas être le sire de Joinville qui vivoit dans l'intimité avec le monarque, qui a écrit sa vie, et qui nous en a conservé tant de traits et de paroles? Cette conjecture se fortifie par d'autres circonstances : « Je fis faire, dit l'auteur, cette œuvre en Acre, après que les frères du roi en furent partis, et avant qu'il allât fortifier la ville de Césarée en Palestine. » Or, ceci se rapporte parfaitement à saint Louis et à sa première croisade. Les deux frères du roi, les comtes de Poitiers et d'Anjou, quittèrent la Palestine avant lui, et, après leur départ, il alla fortifier Césarée ; l'histoire de saint Louis par Joinville nous l'apprend.

L'anecdote racontée dans le *Credo* sur la captivité de l'auteur est un nouveau motif de l'attribuer à Joinville. De plus, en comparant quelques passages du *Credo* avec d'autres passages de l'histoire de saint Louis par Joinville, on y trouve tant de ressemblance pour les pensées, pour le style, pour le caractère de l'écriture, qu'il est difficile de ne pas reconnoître que les uns et les autres sont du même auteur. C'est l'opinion de M. Paulin Pâris, accoutumé à déchiffrer les manuscrits, à les comparer et à en reconnoître l'époque.

Et ici on demandera à quelle époque on peut rapporter ce *Credo*. L'auteur a levé tout doute à cet égard dans un endroit de l'explication, où, à propos de la captivité des Juifs, il ajoute qu'ils sont en captivité depuis 1287 ans; ce qu'il exprime ainsi :

XX

Mil CC IIII et 7 ans. M. Artaud regarde avec raison cette date comme un appui décisif pour son sentiment. Il suppose que Joinville aura pu faire composer le travail sur les prophéties à Saint-Jean-d'Acre, en 1253, par quelqu'un des prêtres ou des religieux qui étoient de la croisade. Il revint l'année suivante en Europe. Il ne s'occupa plus de son écrit pendant la vie du roi, qu'il perdit en 1270. Ce ne fut que plusieurs années après la mort de ce prince, que, plus libre apparemment d'autres soins, il mit la dernière main à son *Credo*.

La conjecture de M. Artaud, sur ce point, nous paroît fort plausible. Il la propose avec cette réserve qui sied bien au véritable talent, et en général tout son *avant-propos* montre autant de tact et de goût que de recherches. L'auteur se félicite d'avoir tiré de l'oubli la profession de foi d'un religieux chevalier, et d'avoir rattaché cette pièce à une époque pleine de touchans souvenirs et au nom d'un Français d'un aussi beau caractère que Joinville. C'est un véritable cadeau pour la Société des Bibliophiles.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le mardi veille de la Toussaint les premières vêpres furent chantées dans la chapelle Sixtine au Vatican. Le matin de la fête, Sa Sainteté en habits pontificaux avec la tiare assista dans la même chapelle à la messe solennelle, célébrée par M. le cardinal Falzacappa, évêque d'Albano. Après l'évangile, un des élèves du collége germanique-hongrois, François Citherlé, prononça un discours latin. Après midi, on chanta dans la même chapelle les vêpres et les matines des Morts.

Le lendemain, M. le cardinal de Grégorio, évêque de Porto, célébra la messe des Morts dans la même chapelle, en présence du Saint-Père, des cardinaux et prélats. Sa Sainteté termina la cérémonie par l'absoute.

Le 3 novembre eut lieu, toujours dans cette chapelle, un service solennel pour les papes morts. M. le cardinal Barberini officia; Sa Sainteté étoit présente ainsi que le sacré collége et la prélature.

On prêchera en allemand les dimanches de l'Avent dans l'église autrichienne de Sainte-Marie-de-l'Ame.

Le 21 octobre, M. le cardinal Pacca, évêque et légat de Velletri, arriva dans cette ville. Le lendemain, Son Eminence se rendit à la cathédrale et y célébra la messe. Le soir elle entonna dans la même église un *Te Deum* pour remercier le ciel de ce que la ville et la province avoient été préservées du choléra, et de ce que le fléau avoit cessé dans Rome, et avoit épargné le Saint-Père et le sacré collége. On recouvrit l'image miraculeuse de Notre-Dame-des-Grâces qui étoit exposée depuis deux mois à la vénération des fidèles. Le 24, M. le cardinal bénit la nouvelle église paroissiale qui, tombée en ruines depuis plus de 30 ans, a été restaurée et embellie par les soins de Son Eminence, et a acquis une nouvelle sacristie. Son Eminence visita les autres jours le séminaire, les écoles des Pères de la Doctrine chrétienne, les couvens, les deux conservatoires, la maison des orphelins, les hôpitaux et la maison des Frères des Ecoles chrétiennes, qui ont formé cette année

un établissement à Velletri. Elle répandit beaucoup d'aumônes parmi les pauvres et dans les établissemens de bienfaisance.

PARIS. — On assure que M. l'abbé Cart, grand-vicaire de Besançon, est nommé à l'évêché de Nîmes. M. l'abbé Cart est grand-vicaire depuis plusieurs années; il l'étoit déjà sous M. le cardinal de Rohan. Pour faire apprécier son mérite, il nous suffira de dire que, compatriote de M. de Chaffoy, ses qualités naturelles et acquises le rendoient digne d'être le successeur de ce vénérable prélat, et promettent au diocèse de Nîmes un évêque propre à concilier les esprits par sa douceur et sa prudence.

On annonce la démission d'un respectable évêque qui avoit manifesté déjà depuis long-temps le désir de se retirer, et que son âge de 82 ans et ses infirmités ont décidé à quitter son siége après quinze ans d'une administration laborieuse dans un vaste diocèse.

Un des missionnaires qui ont porté la foi aux îles Gambier, M. l'abbé Carret, dont les *Annales de la Propagation de la Foi* ont raconté les premiers travaux, est depuis quelque temps à Paris. Il paroît qu'il est venu pour les besoins de sa mission, et peut-être pour solliciter de nouveaux ouvriers. On ne voit point sans respect un prêtre généreux qui s'est dévoué à un si pénible ministère, et qui travaille avec tant de succès à convertir les habitans des îles Gambier. Les missionnaires ont eu dans le commencement d'extrêmes difficultés à surmonter. Sans parler de toutes les privations qu'ils avoient à subir pour la nourriture et pour les usages ordinaires de la vie, l'ignorance de ces peuples, leurs mœurs corrompues, leur attachement à l'idolâtrie étoient de grands obstacles. Et puis comment apprendre une langue qui n'a ni livres ni dictionnaire? Les missionnaires n'en sont venus à bout qu'à force de patience. Par leurs vertus ils ont gagné la confiance des habitans. On comprend tout ce qu'il a fallu d'intelligence, de zèle et de charité pour faire connoître et aimer la religion à des hommes d'une intelligence peu exercée et de mœurs déréglées. Il est intéressant d'entendre M. Carret sur les détails de son voyage, sur les usages de ces peuples et sur un monde si différent du nôtre. M. Carret n'est pas seulement un pieux et courageux missionnaire, c'est encore un observateur plein de tact et de sagacité, et il pourroit donner sur ces îles jusqu'ici si peu connues des renseignemens qui ne seroient pas sans intérêt pour l'Académie des Sciences et pour les progrès de la géographie. On croit que le jeune missionnaire doit retourner prochainement aux îles Gambier.

Au moment où recommencent les catéchismes dans les paroisses, nous croyons devoir rappeler à MM. les curés et catéchistes le *Manuel des catéchismes* et les *Evangiles choisis* que nous avons annoncés les années précédentes. Ces ouvrages auxquels on sait que M. l'abbé Dupanloup, aujourd'hui grand-vicaire et supérieur du petit-séminaire Saint-Nicolas, a donné ses soins, sont adoptés aujourd'hui dans grand nombre de paroisses. Ces petits livres, outre leur mérite propre, se recommandent encore par la modicité du prix. L'engagement pris par l'éditeur de n'en point changer la pagination dans les éditions subséquentes en rendra l'usage plus commode. (*Voir les annonces à la fin du numéro.*)

Le ministre des cultes vient de renvoyer, avec approbation, au préfet de la Corrèze, le projet de construction d'un évêché à Tulle. Le de-

vis est de 150,000 fr. On dit que les travaux commenceront prochainement.

Des établissemens importans pour la religion ont été formés successivement à Sens par la généreuse et prévoyante sollicitude de M. l'archevêque de cette ville. Le premier dans l'ordre des dates est celui des Sœurs de la Providence de Ligny-le-Châtel. Le prélat les appela à Sens au moment où la terreur y étoit générale par l'invasion du choléra. Bien des personnes craignoient d'approcher les cholériques; on étoit surtout dans l'embarras pour ensevelir les morts. Les Sœurs arrivèrent et rendirent dans ces tristes circonstances tous les services que l'on pouvoit attendre du plus courageux dévoûment. Cependant leur zèle fut d'abord mal apprécié par quelques personnes. Nous avons parlé dans le temps des tracasseries qu'on leur suscita, et du ridicule procès qu'on voulut leur intenter. Les dispositions sont aujourd'hui changées à leur égard. Tous les malades réclament leurs soins. Les riches pensent à cet égard comme les pauvres. On regrette qu'elles ne soient pas assez nombreuses pour répondre à toutes les demandes qui leur sont faites. Une souscription a été ouverte pour subvenir aux frais de leur entretien, et des hommes de toutes les opinions, les personnes même qui passent pour assez indifférentes en matière de religion, ont voulu y prendre part. Une pieuse veuve, madame Renoud, a mis à leur disposition une belle maison. Tout annonce que cet établissement atteindra bientôt un haut degré de prospérité.

Un établissement plus intéressant encore est celui des Frères des Ecoles chrétiennes. Déjà en 1831 M. l'archevêque avoit conservé à la ville d'Auxerre un établissement du même genre. Lorsque le conseil retira aux Frères leur logement et leur subvention, le prélat acheta une maison, et la mit à leur disposition. Il a voulu cette année procurer le même avantage à sa ville épiscopale. Il y a acheté une maison, et l'a fait approprier pour une école. Cet établissement lui coûtera au moins 30,000 fr. Il n'y a que quelques jours que les Frères ont ouvert leurs classes, et déjà ils comptent 120 élèves. Il est probable que sous peu de temps M. l'archevêque sera obligé d'appeler un quatrième Frère.

Enfin, il manquoit à la ville de Sens une maison de refuge pour les personnes du sexe, égarées ou séduites, qui veulent revenir à la vertu, et un asile pour les jeunes personnes de la classe ouvrière qui apprennent des métiers. M. l'archevêque a rempli cette double lacune en appelant à Sens les Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers. Elles ont acheté deux maisons contiguës, l'une destinée aux filles repenties, et l'autre aux jeunes ouvrières. Le prélat s'est chargé de faire disposer les bâtimens pour leur nouvelle destination, et le nombre des personnes qui sont déjà venues y chercher un asile contre les dangers du monde annonce que les pieuses intentions du bienfaiteur seront remplies.

Pour suffire à tant d'œuvres entreprises et achevées ainsi coup sur coup, il a fallu sans doute que le vénérable prélat s'imposât bien des sacrifices ; aussi n'y a-t-il qu'une voix dans le diocèse pour rendre hommage à son désintéressement, à son zèle et à sa charité.

Il y a quatre ans que M. Murat, prêtre respectable du diocèse de Saint-Flour, et connu dans le pays par ses travaux et ses prédications, fut chargé par M. de Gualy, alors évêque du diocèse, de construire sur la montagne de la Font-Sainte une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, pour remplacer un oratoire qui

porte le nom de la montagne. Cet oratoire, n'ayant que quatre pieds carrés, étoit trop petit pour recevoir le grand nombre de fidèles qui y vont tous les ans en pélerinage. A certaines fètes de l'année il y vient jusqu'à 4,000 ames. On avoit déjà essayé autrefois cette entreprise, mais des obstacles avoient forcé de l'abandonner. Ces mêmes obtacles se sont reproduits aujourd'hui et n'ont été surmontés qu'avec peine.

M. Sadoul, ancien vicaire de Vic, envoyé pour desservir la paroisse de Saint-Hippolyte, de laquelle dépend la chapelle de Font-Sainte, a su, par son zèle et sa constance, triompher des difficultés. La chapelle est terminée. Pour faire face aux dépenses nécessaires, M. l'abbé Murat avoit fait un appel à la charité des fidèles ; cet appel a produit 3,436 fr. 50 c. Le canton de Pleaux, les villes de Salers et de Saint-Flour se sont distingués par leurs offrandes. Une pieuse princesse a envoyé 100 fr. Toutefois, les dons reçus ne suffisent pas pour combler toutes les dépenses. Le devis pour le vaisseau étoit de 5,040 fr., sans compter l'embellissement de l'intérieur. On espère que la charité des serviteurs de Marie dans le diocèse et ailleurs ne sera point épuisée, et que ceux qui n'ont encore rien donné apporteront leur contingent pour l'achèvement de l'édifice. M. le curé Sadoul se propose de faire inscrire sur un tableau les noms des bienfaiteurs et de célébrer tous les ans une messe à leur intention.

La notice publiée par M. l'abbé Murat est approuvée par M. l'abbé Bellet, grand-vicaire de Saint-Flour; elle est datée du 28 août dernier. La chapelle a été bénite le 8 septembre dernier, jour de la fête de la Nativité, par M. l'abbé de Rochemonteix, grand-vicaire de Poitiers, dont la *maison natale* est peu éloignée de la *chapelle*.

Il y a plus de mille ans, Théodulphe, évêque d'Orléans, donna à Notre-Dame du Puy-en-Velay un beau manuscrit contenant l'ancien Testament, la chronographie de saint Isidore et autres morceaux, le tout distribué en 138 articles. Il fit ce don en actions de grâces de sa délivrance de la prison d'Angers, où il se trouvoit renfermé l'an 835, lorsque, le jour des Rameaux, le roi Louis-le-Débonnaire passant avec la procession devant la conciergerie, il se mit à chanter le cantique de *Laus*, etc., si connu, que l'Eglise a depuis introduit dans ses cérémonies.

Ce précieux manuscrit, très-bien conservé, se voit aujourd'hui dans les archives de l'évêché du Puy-en-Velay. Une partie du manuscrit est écrite sur des feuilles de vélin ordinaire avec des lettres noires et rouges et quelques lettres en or. L'autre partie est écrite sur des feuilles de vélin teint en pourpre en lettres d'or et d'argent, sur lesquelles on remarque des ornemens de divers genres et de diverses couleurs, du style byzantin.

Ce manuscrit, déjà remarquable par la beauté de son exécution et sa conservation, est bien plus remarquable encore par les tissus de divers genres qu'il renferme. Lorsque Théodulphe composoit son manuscrit, voulant préserver les caractères d'or et d'argent du contact et du frottement qui à la longue auroient fini par les faire tomber, il avoit placé entre chaque page un morceau de tissu de l'époque où il vivoit.

Personne jusqu'à présent n'avoit fait grande attention à tous ces tissus, presque tous d'origine indienne, et qui n'ont presque même pas d'analogues parmi nos tissus modernes; car les uns sont des schalls cachemire brochés et espoulinés à la mode indienne, mais avec la seule différence qu'ils ne sont qu'à quatre couleurs et indiquent l'enfance de l'art. D'au-

tres sont des crêpés, des gazes; ces gazes légères et transparentes contre lesquelles les Pères de l'Eglise des premiers siècles parlèrent si longtemps. Les autres sont des mousselines en poil de chèvre et des crêpes de Chine de la plus grande beauté. La matière qui forme la plupart de ces tissus est la soie ou le poil de chèvre ou de chameau de la plus grande finesse.

(*Courrier des Cévennes.*)

Depuis quelques mois, d'immenses échafaudages sont dressés dans la nef de la cathédrale de Rouen pour réparations aux voûtes. Dimanche dernier, pendant le sermon, un bruit inexplicable excita une alarme générale. La peur s'empara de tout le monde. On s'enfuit en criant; le tumulte fut grand aux portes. Le prédicateur lui-même étoitdescendu de chaire, mais s'étant assuré que le danger étoit purement imaginaire, il remonta pour achever son discours. Il fut reconnu, en effet, que le bruit dont on s'étoit effrayé n'étoit autre que celui des chaises roulant les unes sur les autres. On se remit en place; mais des parapluies, des livres, des chapeaux, etc., avoient disparu. Les filous avoient profité du tumulte, si même ce n'est pas eux qui l'avoient fait naître à dessein.

Il y a eu cet été en Belgique un camp à Beverloo; deux prêtres y exerçoient leur ministère avec le plus honorable dévoûment. Chaque jour ils faisoient une courte instruction après la messe, et le dimanche ils en faisoient jusqu'à quatre en français et en flamand, pour la plus grande commodité des militaires. Ceux-ci y venoient aux heures où ils étoient libres. Les prêtres étoient respectés. Leur zèle et leur charité avoient fait tomber bien des préjugés. Des officiers même parloient hautement en faveur de la religion et prenoient le parti de ses ministres contre les calomnies ou les plaisanteries de ses détracteurs.

L'hôpital surtout offroit un spectacle fort remarquable. Quoiqu'il y ait eu quelquefois jusqu'à 500 malades, il y régnoit beaucoup d'ordre. On n'y entendoit ni juremens, ni propos déshonnêtes, ni querelles. Les deux prêtres visitoient tous les jours les malades. Ceux-ci s'étoient presque tous approchés des sacremens, et trois protestans ont fait abjuration. Les infirmiers eux-mêmes étoient étonnés du bon esprit des militaires.

Un gouvernement entend mal ses intérêts quand il expulse la religion de l'armée. La religion seconderoit la discipline et suppléeroit à ce que celle-ci ne peut atteindre.

Le journal allemand de Francfort annonce que le grand synode de l'église grecque de Hongrie devoit se réunir le 13 novembre à Carlowitz pour procéder à l'élection de l'archevêque de cette ville, qui est chef de l'église dans ce royaume. Ce synode doit être composé de 75 membres, dont 25 ecclésiastiques, 25 militaires et 25 de l'ordre civil.

POLITIQUE.

On a publié dernièrement un rapport du ministre de la justice sur la statistique criminelle de la France pour 1835. Dans une appendice, le ministre donne des renseignemens plus étendus sur les suicides qui ont eu lieu en 1835. Cette maladie de nos sociétés modernes a fait de grands progrès. Il y a eu 2,305 suicides cette année-là. Dans le nombre sont 521 femmes. 850 étoient de gens âgés de 30 à 50 ans; 19 n'avoient pas 16 ans, et 31 étoient âgés de plus de 80. Conçoit-on cette folie dans des enfans et dans des vieillards arrivés aux portes du tombeau? Les suicides sont plus fréquens de mars à septembre. Le mois de juillet est celui où il

y en a eu le plus, 294. et le mois de décembre celui où il y en a eu le moins, 105. Les victimes de cette manie appartiennent à toutes les classes ; il y a des laboureurs, des artisans, des marchands, des artistes, des gens riches, des mendians. La submersion et la strangulation sont les moyens les plus fréquemment employés, puis l'asphyxie par le charbon, les instrumens tranchans, le poison.

Le ministre annonce, en finissant, qu'il a fait des recherches sur les causes des suicides, mais qu'il n'a pu réunir encore assez de renseignemens, et qu'il en donnera plus tard. Nous pouvons dire qu'il y a une cause générale et incontestable; c'est l'absence de la religion. Des gens qui ne croient rien, ne redoutent point l'éternité. La moindre lueur de foi empêcheroit de se lancer aveuglément dans un avenir terrible.

Depuis que le culte protestant a reçu en dernier lieu, dans notre pays, de hauts exemples d'encouragement et de faveur, on remarque parmi les hommes publics une sorte d'émulation qui les porte à rechercher tous les vieux titres d'irréligion dont on peut se prévaloir aujourd'hui avec avantage. Il y avoit long-temps certainement que personne ne pensoit plus à ce La Chalotais qui dut toute sa renommée dans le temps à la suppression de la compagnie de Jésus, et à la fougue de caractère qu'il déploya dans cette fameuse persécution.

Eh bien, voilà qu'on le retire de l'oubli pour lui décerner les honneurs qu'on se croit obligé d'acquitter envers tous les grands hommes qui ont contribué à nous préparer le régime de corruption et d'immoralité que notre époque est enfin parvenue à conquérir et à consolider. M. le sculpteur David n'avoit pas songé à mettre La Chalotais sur son fronton du Panthéon. Cette négligence vient d'être réparée par M. Letourneux, premier avocat-général à la cour royale de Rennes, qui l'a placé de la manière la plus pompeuse *et la plus emphatique* dans son discours de rentrée des tribunaux. Aucun des services rendus à notre heureuse régénération n'a été oublié dans cette apologie. La destruction des Jésuites d'abord ; cela va sans dire. M. La Chalotais est remercié au nom des révolutions, de la raison publique et de tout le corps de l'Université, d'avoir écrasé *ce polype immense*, comme il l'appelle, qui étendoit ses bras souples sur les deux continens pour saisir le monopole de l'enseignement.

Ce n'est pas tout encore; M. La Chalotais, en homme de génie vaste qu'il étoit, avoit senti qu'en supprimant le monopole de l'instruction publique, ambitieusement et traitreusement envahi par les Jésuites, on ne pourroit pas raisonnablement se dispenser de mettre quelque chose de meilleur à la place. Eh bien, c'est à quoi il avoit su pourvoir en rêvant trente ans avant les autres, notre précieux enseignement mutuel et jusqu'à l'*Emile* de J.-J. Rousseau. Voilà de quoi M. Letourneux le complimente, l'*émotion* dans l'ame et les larmes *d'attendrissement* dans les yeux ; ajoutant que, pour comble de bonheur, ce grand homme a pu, avant de mourir, *voir poindre à l'horizon ce météore allumé par le* XVIII*e siècle, qui, quatre années plus tard, devoit d'abord répandre sur la France une lumière pure et féconde, pour finir par un terrible incendie.*

En étudiant le caractère et la grande ame de La Chalotais, M. le premier avocat-général est allé jusqu'à deviner quel rôle son héros auroit choisi dans la révolution, quel parti il auroit embrassé, à côté de qui il auroit siégé dans nos assemblées politiques. Seulement M. Letourneux a omis de nous faire part de ses conjectures sur les idées qui seroient venues à l'esprit de La Chalotais, en voyant couper la tête de son fils par le bourreau pendant la terreur. C'est-là ce que nous regrettons de n'avoir pas trouvé dans sa belle mercuriale de rentrée de la cour royale de Rennes. Car ce qui nous paroîtroit véritablement curieux à éclaircir, et instructif pour ceux qui s'occupent d'études morales et philosophiques, ce seroit

de savoir ce qu'il auroit pensé alors du *météore allumé par le* XVIIIe *siècle.*

PARIS, 17 NOVEMBRE.

Les travaux préliminaires de la chambre qui s'assemblera, comme on sait, le 18 décembre, occuperont toute la fin du mois.

Après les vérifications de pouvoirs qui devront certainement amener quelques discussions à cause de plusieurs élections qui se trouvent contestées, la chambre s'occupera des scrutins pour la nomination du président, des quatre vice-présidens, des quatre secrétaires et de deux questeurs. La chambre ne pourra nommer la commission de l'adresse qu'après sa constitution définitive.

— Le *Journal des Débats* annonce que la plupart des députés présens à Paris ont déjà retenu leurs places dans la salle des séances, au moyen de cartes fixées à chacun des pupitres. La plupart des membres réélus ont repris les siéges qu'ils occupoient; les nouveaux trouvant les banquettes inférieures retenues sont obligés de choisir dans les gradins supérieurs. *Il ne seroit* pas impossible, ajoute le *Journal des Débats*, que ces choix donnassent lieu à des réclamations dans la réunion préparatoire qui aura lieu à huis clos, suivant l'usage, la veille de la séance d'ouverture, et dans laquelle sera tirée au sort la grande députation.

— Le journal ministériel du soir dit que c'est par erreur qu'une dépêche télégraphique a fait connoître que le député de Pont-Château (Loire-Inférieure) étoit M. Micod. Le procès-verbal établit que c'est M. Formon. M. Nicod avoit été proclamé le 6 par le président du collége, lorsqu'on observa que le bureau auroit dû être consulté au sujet de 3 billets blancs qui, déduits de la masse des votans, avoient donné la majorité à M. Nicod. Le président se rendant à cette observation, le bureau se déclara contre le retranchement des 3 billets. Un nouveau scrutin eut lieu le 7; il fut favorable à M. Formon, parce que des électeurs partisans de M. Nicod ne voulurent pas y prendre part. Il y a une protestation qui viendra devant la chambre. M. Nicod a été nommé à Savenay.

— Dans plusieurs réunions électorales les choses se sont passées avec assez peu de politesse. Dans la réunion préparatoire des électeurs de Bellac, deux avocats ne se sont pas épargné les injures; puis sont venus les démentis et le soufflet.

— Le *Courrier du Midi* annonce qu'un duel a eu lieu, le 7, à Beziers, entre un capitaine retraité et un propriétaire, à la suite d'une dispute qui s'étoit élevée entr'eux au sujet des élections. Le capitaine en retraite a été blessé à la cuisse.

— Le lieutenant colonel Delarue est parti en poste pour Toulon où il va s'embarquer pour Bone. On le dit chargé d'une mission spéciale auprès du général Valée.

— Un journal de Marseille annonce que les colons africains vont faire élever à Alger un monument en l'honneur du général Damrémont. Une souscription est déjà ouverte.

— Le *Toulonnais* dit que M. de Dinesen, capitaine d'artillerie au service du Danemarck, qui a fait l'expédition de Constantine comme volontaire, vient de sortir de quarantaine. Cet officier étranger avoit déjà servi dans l'armée française lors des expéditions du général Bugeaud contre l'émir Abd-el-Kader.

—L'expédition de Constantine à coûté à l'armée trois généraux, MM. Damrémont, Perregaux, Caraman; un colonel, M. Combes; quatre chefs de bataillon, MM. de Sérigny, Vieux, Maléchard, Marchal; onze capitaines, MM. Demoyen, Sauzai, Duportail, Dangel, Cahoran, Berraud, Marland, Madiec, Rabier, Pottier et Hackett.

— Le *Moniteur* annonce que le ministre de la marine a décidé qu'il seroit payé, des fonds de la caisse des invalides, une somme de 600 fr., à titre de secours, aux femmes et enfans des marins de Vannes qui ont péri lors du naufrage du chasse-marée la Marie-Julienne.

— On lit dans la même feuille : « Cette année le chiffre total des secours accordés aux familles des marins du commerce naufragés a été de 20,170 fr., et en y comprenant les autres classes malheureuses de la population maritime, l'établissement aura distribué en secours une somme de 100,000 francs. »

— Les maréchaux-de-camp Colbert et Vattier viennent, dit-on, d'être nommés lieutenans-généraux. Seroient aussi élévés au grade de maréchal-de camp les colonels Simon-Lorière, Plentsch, Guingret, Delaplace, de Galtz.

— Les journaux du gouvernement annoncent que, d'après les ordres du ministre de la guerre, le général de Brossard sera traduit devant le conseil de guerre de la 21e division militaire, séant à Perpignan, sous l'accusation de concussions commises en Afrique.

— Un plaideur, assigné devant la justice de paix du 9e arrondissement, se défendoit avec une telle véhémence que le magistrat, après l'avoir invité diverses fois à être plus respectueux, le condamna à dix francs d'amende. Sur son observation qu'il aimoit mieux aller en prison que de se taire, le juge de paix finit par le condamner à deux jours de prison.

— On se rappelle que de nombreux vols eurent lieu, il y a quelques mois, dans plusieurs riches boutiques de Paris. Les voleurs s'introduisoient, à la faveur d'une mise élégante, chez un bijoutier, et pendant que l'un d'eux marchandoit des objets qui sembloient lui convenir, les autres profitant de l'occupation que leur complice donnoit aux commis de la maison, enlevoient des bijoux de grand prix. La police arrêta quatre Juifs, Marx Levy, Julien Hulmann, Sara Nathan, femme Levy, et Charlotte Nathan, femme Hulmann et sœur de la précédente. Tous quatre viennent de comparoître devant la cour d'assises.

Les débats ont révélé une immoralité profonde dans la vie antérieure de ces *juifs. Hulmann* a subi déjà deux condamnations, *l'une à un an*, l'autre à cinq ans de prison ; sa femme, Charlotte Nathan, enveloppée une première fois dans une accusation de complicité de vol qualifié, est signalée comme l'agent le plus actif d'une bande qui exploite le duché du Luxembourg. Lévy a été condamné par contumace dans l'affaire des 40 voleurs, et sa femme a déjà subi une condamnation pour vol à un an de prison.

M. Bresson a soutenu l'accusation contre tous les susnommés. Marx Lévi et Hulmann ont été condamnés à dix ans de réclusion et à l'exposition, et la femme Marx Lévi à cinq ans de la même peine sans exposition. La femme Hulmann a été acquittée.

Pendant les débats, M. Anspach, l'un des substituts de première instance, juif lui-même, a été appelé à donner quelques explications sur le mariage des Juifs.

— Une visite faite chez le nommé Berthoux, forçat libéré, qui, sur le dépôt préalable de la somme de 100 *fr.*, avoit obtenu l'autorisation d'habiter Paris, a amené la découverte de nombreux objets volés, tels que bijoux, montres, argenterie, schalls, etc.

— Le lieutenant-général de Musnier est mort avant-hier à Paris.

— M. Bompierre, négociant, chef de bataillon dans la 9e légion, est mort mercredi.

— M. de Chateaubriand est en ce moment avec son secrétaire à Chantilly.

— Le *Journal général des Tribunaux* dit qu'un riche capitaliste ayant oublié son portefeuille dans une voiture omnibus, le reçut le lendemain par la poste. Les papiers inutiles à un tiers s'y trouvoient, mais on avoit enlevé une somme de 40.000 fr. en billets de banque. Cette feuille ajoute que le conducteur de la voiture a été arrêté.

— Par suite du vol commis chez une bijoutière de la rue Mouffetard, une perquisition a été faite chez un individu du quartier. Aucun des objets soustraits n'y a été retrouvé; mais la police a saisi un grand nombre d'effets et de marchandi-

ses provenant, à n'en pas douter, de vols exécutés ailleurs.

— La construction de la nouvelle salle de la pairie va lentement. On commence en ce moment la maçonnerie du premier étage.

NOUVELLES DES PROVINCES.

A Toulouse la cour royale a fait sa rentrée le 9 de ce mois, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit célébrée par M. l'abbé Berger, grand-vicaire. M. Romiguières, procureur-général, a prononcé un discours sur l'ambition. Son discours a offert plusieurs traits qui méritent d'être remarqués. Il a peint l'ambitieux dans les diverses carrières :

« Appartient-il au clergé ? S'il n'obtient pas tout d'abord ces distinctions, ce pouvoir, cette domination sollicités par son orgueil plus que par son génie; si l'autorité conservatrice lui refuse et à ses hardis systèmes l'autorité usurpatrice que son superbe talent réclame, il outragera le pontife qu'il avoit tant respecté; il livrera au mépris cette tiare qu'il recommandoit à une excessive adoration ; il démentira ses actes; il répudiera sa foi. Heureux si, nouveau Luther, il n'élève point autel contre autel; si cette semence de troubles religieux qu'il laisse tomber de ses mains n'engendre point une désolante perturbation sociale ! »

Dans la suite de son discours, M. le procureur-général a reconnu qu'il y avoit une ambition légitime :

« Croit-on qu'indépendamment des récompenses d'un autre ordre, l'humble frère qui, dans ce siècle d'indépendance, se voue à une obéissance passive, qui, dans notre société si recherchée, accepte les plus amères privations, pour concourir à l'enseignement des fils du pauvre; croit-on que la jeune et modeste sœur qui, docile à de célestes inspirations, s'éloignant de l'opulente maison de son père pour s'enfermer dans les sombres murs d'un hospice malsain, y consacre les plus belles années de sa vie au soulagement de ces êtres si horriblement dégradés par la misère et par le mal : croit-on que ce frère, que cette sœur, n'aient pas aussi leur ambition terrestre ? »

Leur seule ambition est de faire du bien à leurs semblables; c'est-là sans doute ce que le magistrat a voulu dire. Sur la fin de son discours il a peint

« Ces vénérables pasteurs, qui, placés au sein des plus populeuses cités, au milieu des plus vives passions, à la tête d'un troupeau nombreux et difficile, se dévouent en entier à l'œuvre de son salut, continuent cette tâche de patience et de foi durant les deux tiers de leur vie, sans rien envier au-delà ; et regrettant cette modeste et laborieuse condition, ils sont seuls étonnés quand le canonicat leur ouvre sa pieuse et tranquille retraite, ou quand l'épiscopat les appelle à de plus rudes travaux. »

— Une bouche de chaleur a embrasé ces jours derniers une partie de boiserie dans l'une des salles de la galerie de Versailles. Le feu a été bientôt éteint par un pompier de service. Un seul tableau, le portrait en pied de la duchesse de Parme, a été légèrement endommagé.

— Le commerce de Pontoise se plaint du retard que met l'administration à ouvrir le canal de Saint-Quentin.

— Des meuniers ivres se trouvoient dans le cabaret de la *maison rouge*, sur la route de Wambaix, en même temps que le maréchal-des-logis de gendarmerie, M. Dreux, et un gendarme qui l'accompagnoit. Tout à coup, sans aucune altercation préalable, l'un de ces meuniers lance un pot à la tête du gendarme qui allumoit sa pipe et qui tombe sans connoissance. Les autres meuniers se précipitent alors sur M. Dreux, qui alloit remonter à cheval, s'emparent à l'improviste de son sabre et lui en portent plusieurs coups dont l'un a atteint une artère à l'épaule droite.

— L'inauguration de la statue qu'on élève au Cateau en l'honneur du maréchal Mortier, est remise, dit-on, au printemps.

— Le général de Saint-Hubert, qui

avoit été poursuivi à la suite des événemens de la Vendée, vient d'être acquitté par la cour d'assises d'Orléans.

— Dans la nuit du 12 au 13, des voleurs ont enlevé 35 couverts d'argent et 12 gobelets de même métal dans l'institution de Toulène, près Langon.

— Le 12, la caisse d'épargne de Bordeaux a reçu 33,585 fr., et remboursé 54,132 fr.

— On lit dans un journal de Bordeaux : «Une scène digne des temps de barbarie s'est passée le 13 dans notre rade. Le second d'un navire américain mouillé aux Chartrons, a cru devoir punir le cuisinier de bord, en le faisant attacher par les mains et suspendre dans cette posision au hunier de son grand mât. Les cris de ce malheureux ont attiré sur le rivage une foule nombreuse. Plusieurs jeunes gens se sont jetés dans une embarcation pour aller lui porter secours ; déjà deux d'entr'eux étoient sur l'échelle, lorsque la corde qui les soutenoit ayant été coupée par les gens de l'équipage, ils sont tombés, l'un dans l'eau où il s'est noyé, l'autre sur le bord de la barque où il s'est grièvement blessé à la tête. » La feuille bordelaise ajoute que le peuple s'est alors précipité sur ce navire, et que sans l'intervention de la force armée il seroit certainement arrivé de nouveaux malheurs.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Pour le moment, la principale occupation du général Espartero paroît être de rétablir la discipline dans l'armée. On attend avec curiosité le nouvel exemple de vigueur et de sévérité qu'on lui suppose l'intention de donner à Pampelune, dont la garnison ne s'est pas comportée moins révolutionnairement que le régiment de Ségovie. Ainsi que nous en avons déjà fait l'observation, ces coups d'autorité, quand ils sont heureux, peuvent devenir des essais de pouvoir, et donner de la consistance à un homme *qui* voudroit se faire ambitieux. Au surplus, dans la situation présente de l'Espagne d'Isabelle II, il n'y a pas à craindre un pire état de choses. Autant Espartero qu'un autre.

—Aux approches de la réunion des nouvelles cortès, les clubs de Madrid sont en grande fermentation. On les laisse volontiers exhaler leur fureur contre l'assemblée qui vient d'être dissoute, et contre le ministère, qui ne tardera pas, selon toute apparence, à éprouver le même sort. Il faut qu'il y ait encore quelque reste de nerf dans le pouvoir pour qu'il soit en état de faire tête à un fanatisme révolutionnaire aussi violent que celui qui règne dans le parti des hommes avancés.

On prétend qu'il a été découvert à Madrid des machinations qui auroient eu pour objet un soulèvement populaire contre l'ordre. Ce qui permet de douter de l'exactiutde des récits qu'on fait à ce sujet, c'est que le principal but auroit été, dit-on, d'ouvrir les prisons et de mettre en liberté tous les détenus. Comme ces détenus appartiennent presque tous à l'opinion carliste, il n'est nullement présumable que les révolutionnaires de Madrid leur portent ce degré d'intérêt et de sollicitude. Si l'on disoit que l'intention étoit de les élargir à la manière dont nos septembriseurs de 92 s'y prenoient pour cela, à la bonne heure ; ceci est plus dans les mœurs révolutionnaires, telles que nous les connoissons.

— On parle d'une mésintelligence assez vive qui auroit éclaté à Saint Sébastien entre les chefs militaires espagnols et les chefs militaires anglais. On ajoute que ces démêlés ayant été portés à la connoissance du gouvernement de Madrid, celui-ci auroit fini par accepter le marché que le général O'Donnell lui mettoit à la main. Toutefois, on a encore moins d'envie de se séparer du côté des Anglais que du côté de Marie-Christine.

— On écrit de Bayonne qu'une immense quantité d'habillemens tout confectionnés, plusieurs centaines de pièces de draps, de toiles et autres articles, vien-

nent d'être expédiés de cette ville pour l'armée de don Carlos. Le montant en a été acquitté en espèces d'or et d'argent qui ont été envoyées d'Estella.

— Lorsque don Carlos s'approcha de Madrid au mois de septembre dernier, il n'y avoit dans son armée que trois bataillons de Castille. Aujourd'hui on en compte quatorze, et dans ce moment on en organise un quinzième. Ce n'est pas là un signe de décadence dans ses affaires.

— Suivant un rapport de Martin Zurbano, inséré dans le bulletin officiel de Logrono, des symptômes d'insubordination ayant été remarqués à Viana le 29 septembre au soir, les coupables furent conduits à Logrono, et un officier, un chirurgien et un soldat du régiment provincial de Chinchilla furent condamnés et exécutés le même jour à la tête des troupes. Neuf autres sont arrêtés et sont condamnés à être mis au cachot dans les Présides d'Afrique.

— On lit dans une feuille espagnole que, le 31 octobre, à une heure 58 minutes du matin, on a ressenti à Murcie une violente secousse de tremblement de terre, qui a duré huit à dix secondes, sans occasionner de dégâts. La même feuille ajoute : « A Torrevieja, le même jour, à deux heures, un tremblement de terre s'est fait sentir. Sa violence peut être comparée à celui du mois de mars 1829. De deux heures du matin jusqu'à neuf heures, on a compté quatre cents secousses sans autre intervalle que quelques minutes de distance d'une secousse à l'autre. Les habitans étoient dans la consternation ; plusieurs maisons ont été ébranlées. Les édifices les plus solides n'ont pas été eux-mêmes à l'abri de cette commotion. »

— Le journal ministériel du soir publie une dépêche télégraphique datée de Narbonne, le 16. Cabrera étoit le 7 à Vorrente, à une lieue de Valence. Il avoit 10,000 hommes, 500 chevaux et 5 pièces de campagne. La garnison composée de 1,200 hommes et les habitans de Valence ne faisoient pas de sortie. A la date du 11, on venoit d'établir de nouveaux droits d'entrée à Barcelonne.

Près de 2,000 soldats de l'armée belge sont atteints d'ophtalmie. Déjà, l'année dernière, l'armée belge avoit compté beaucoup de soldats atteints de cette maladie.

— Le parlement anglais a tenu le 15 sa première séance. M. Abercromby a été réélu président de la chambre des communes.

— La ville de Londonderry vient de donner un banquet au marquis de ce nom. Le noble lord a repoussé et flétri la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne. « L'Europe a souri de pitié, a dit le marquis de Londonderry, quand elle vous a vus follement envoyer le général Evans avec sa malheureuse légion en Espagne. Le souvenir des belles actions et de la bravoure de nos compatriotes ne pourra effacer la honte attachée à la destruction de la légion étrangère. »

— On lit dans le *Globe* du 14 novembre : « On a dit que la reine avoit bu du vin à quinze reprises différentes au dîner de jeudi dernier, à Guildhall, c'est-à-dire que S. M., pour se conformer au cérémonial, a porté à chaque toast son verre à ses lèvres. »

— Le *Morning-Post* donne des nouvelles de Lisbonne du 9 novembre. Le ministre de l'intérieur a demandé aux cortès l'autorisation de suspendre la constitution dans les districts de Cuarda et Castello-Branco, parce que les guérillas miguélistes et carlistes, sous les ordres du brigadier Rebocho et d'un autre personnage, prenoient de la consistance dans ces provinces. Les guérillas ont déjà pénétré dans plusieurs villes. L'autorisation a été accordée par les cortès.

— En creusant les fondations d'une maison à Aoste (Piémont), on a découvert 1,200 monnoies romaines petit bronze : elles étoient renfermées dans un vase de cuivre. Ces pièces appartiennent aux règnes de Gallien, Claudius, Auré-

lien ; quelques-unes seulement sont de Salonina, de Quintilus et Saloninus.

— On apprend de Constantinople que le chevalier Montiglio Villanova, chargé d'affaires de S. M. Sarde près la Porte-Ottomane, est mort le 15 octobre à Belgrade.

— Le prince de Capoue et sa femme mènent une vie très-retirée à Malte.

— Le choléra a tout-à-fait cessé à Berlin.

— Sur cent jeunes gens accusés originairement d'avoir fait partie de l'association dite de la Burschenschaft de Leipsick, 18 seulement ont été condamnés par le tribunal de Leipsick, savoir : 4 à 3 ans, 7 à 2 ans, et enfin 5 à un an de détention.

— Le *Mercure de Souabe*, dans un article daté des frontières de Pologne, dément tout ce qui a été publié dans les feuilles allemandes sur une prétendue disgrace du feld-maréchal Paskewitch, prince de Varsovie, comme sur un congé qui lui auroit été accordé pour voyager pendant cinq ans à l'étranger.

— S. A. I. l'archiduc Jean d'Autriche est arrivé à Smyrne le 22 octobre, venant de Constantinople.

— Le *Courrier Rumanesk*, du 9 octobre, annonce que la peste sévit avec fureur à Silistrie. Turtokai, Matschin, Rustschuk, Nicopolis, etc.

— Une lettre de Constantinople du 20 octobre, dit que le capitan-pacha est décidément en disgrace.

BOURSE DE PARIS DU 17 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 109 fr. 20 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 65 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 95 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2530 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1172 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00c.
Caisse hypothécaire. 822 fr. 50 c.
Rente de Naples. 100 fr. 10 c.
Emprunt romain. 100 fr. 1/2
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 1/4

Le Gérant, Le Bregue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 2892.

MARDI 21 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

NOTICE
SUR LE PRÉLAT MARCHETTI.

Le prélat Marchetti fut, dans ces erniers temps, un des défenseurs s plus courageux des droits de Eglise et du Saint-Siége. Il comosa dans ce but un grand nomre d'écrits plus ou moins imporans. On connoît surtout en France a *Critique de Fleury*. Mais Marchetti attaché son nom à bien d'autres uvrages. Estimé des derniers papes, l fut employé par eux dans des afaires importantes. Il a eu sa part les dernières persécutions de l'Eglise. A tous ces titres, le prélat néritoit d'être rangé parmi ceux lont nous nous plaisons à raconter, lans ce Journal, les travaux et les services. Nous aspirions depuis long-*temps à lui* consacrer une notice, et ious en avions rédigé une, mais qui nous parut trop incomplète pour pouvoir être offerte à nos lecteurs. Heureusement, un ecclésiastique fort listingué d'Italie est venu à notre secours. M. l'abbé della Fanteria, chanoine de Pise, qui avoit été lié avec Marchetti, a publié sur ce prélat, lans les *Mémoires* de Modène, une excellente notice qui nous dispensera de toute nouvelle recherche, et dont nous n'avons rien de mieux à faire que de donner un extrait. Nous félicitons et nous remercions pour notre compte l'estimable auteur d'avoir payé un tribut d'hommages à la mémoire d'un digne et savant prélat.

Jean Marchetti naquit le 10 avril 1753, à Empoli, en Toscane. Ses parens étoient estimables, mais peu aisés. La providence lui avoit donné un tempérament vigoureux, un esprit vif, une mémoire heureuse et d'autres bonnes qualités. A l'âge le plus dangereux, entre 16 et 18 ans, il resta orphelin avec deux sœurs. Leur fortune avoit encore été diminuée par la longue maladie de leur père. Le jeune Marchetti avoit étudié la jurisprudence, et exerça quelque temps l'office de procureur dans le tribunal de son pays. Mais il s'en ennuya, et à environ 20 ans il se rendit à Rome, où il alla voir un pieux missionnaire qu'il avoit connu à Empoli. Le bon prêtre ne pouvoit pas lui être fort utile pour sa fortune, mais il lui rendit un service plus précieux en l'engageant à se donner à Dieu, et à faire une retraite à la suite de laquelle le jeune homme résolut d'embrasser l'état ecclésiastique.

Le missionnaire étant parti de Rome peu après, Marchetti resta sans appui. Il s'adressa au cardinal Torriggiani, qui étoit de Toscane, et qui jouissoit à Rome d'une grande considération, ayant été secrétaire d'état sous Clément XIII. Il lui porta une composition latine qu'il avoit rédigée dans le style de Tite-Live. Le cardinal en fut si content qu'il l'admit dans sa maison, et lui donna les moyens de se livrer à l'étude. Marchetti suivit un cours de philosophie au collége romain, et s'appliqua en même temps aux sciences ecclésiastiques. Résolu d'entrer dans le sanctuaire, il refusa la proposition d'entrer dans le barreau séculier. Le cardinal, pour fa-

voriser son dessein, lui accorda une pension pour lui servir de patrimoine ecclésiastique, mais il mourut au commencement de 1777, sans avoir réglé l'affaire de la pension, et ce fut Pie VI qui lui assura cette pension ; après quoi Marchetti fut ordonné prêtre en décembre 1777.

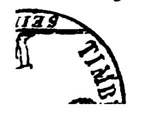
Le duc Mattei le prit pour secrétaire, en lui laissant tout le temps de se livrer à l'étude. Marchetti en profita amplement. A 27 ans, il publia son *Essai critique sur l'histoire ecclésiastique de Fleury*, qui eut beaucoup de succès. Fleury commençoit à être accrédité en Italie, il y étoit prôné par un parti puissant. On sut gré à Marchetti de son travail. Des journaux en firent l'éloge, et des hommes distingués encouragèrent l'auteur qui étendit ses recherches, et publia en 1782 sa *Critique de l'histoire et des discours de Fleury*, ouvrage tant de fois réimprimé, traduit en français et en allemand, et abrégé en espagnol. En rendant justice au mérite du livre, M. l'abbé della Fanteria convient avec Tiraboschi qu'on pourroit y désirer plus de modération et d'urbanité.

Le succès de la *Critique de Fleury* engagea Marchetti à marcher dans cette voie. Il publia successivement les *Exercices sur saint Cyprien*, le livre *Du concile de Sardique* et les *Annotations pacifiques sur une lettre pastorale de Ricci*, évêque de Pistoie. Ces *Annotations* qui furent suivies des *Annotations pacifiques confirmées* excitèrent contre l'auteur un violent dépit, et nous allons en voir la preuve.

En 1786, cédant aux vives instances du cardinal Borromée, tuteur du jeune François Sforza Cesarini, Marchetti quitta à regret la famille Mattei pour occuper le poste de gouverneur du jeune prince. Il en remplit les fonctions pendant trois ans, et avoit gagné l'affection de son élève qui repondoit à ses soins, quand le parti janséniste, ardent et implacable dans ses vengeances, fit jouer tant de ressorts que Marchetti fut obligé de se retirer. Ce procédé violent ne fit pas honneur à ses ennemis, et Pie VI le consola dans cette occasion par un billet plein de bonté, l'appela à une audience, et augmenta sa pension. Le pontife lui assigna un logement au collége romain.

A cette époque, en 1788, Marchetti fut attaché à la rédaction du *Journal ecclésiastique de Rome*. Ses articles étoient signés D. E., ce qui vouloit dire *d'Empoli*. Il fit paroître en même temps quelques opuscules, dont nous donnerons la liste plus bas.

Pie VI le chargea de publier les *Témoignages de l'Eglise de France*, qui sont un recueil des mandemens de nos évêques contre les innovations de l'assemblée constituante. Marchetti en donna plusieurs volumes, mais comme il y avoit quelquefois dans ces mandemens des choses peu en harmonie sur certains points avec les principes reçus à Rome, Marchetti ne manquoit pas d'y mettre des notes. On s'en plaignit au pape qui défendit à Marchetti d'en mettre davantage. Mais celui-ci qui a souvent mérité dans sa vie le reproche de trop de roideur, répondit franchement que sa conscience ne lui permettoit pas de publier l'ouvrage sans notes. Alors le pape chargea l'abbé Viviani de continuer le recueil; cependant quelque temps après, y ayant trouvé des choses qu'il ne pouvoit approuver, il dit qu'il voyoit bien que Marchetti étoit un galant homme, et qu'il avoit raison.



Les écrits n'étoient pas la seule occupation de Marchetti. Il aimoit à exercer le ministère de la parole, et surtout à évangeliser les pauvres. Il n'aspiroit point à être orateur, et donnoit des retraites au clergé, aux religieuses, aux confréries et des missions au peuple. Il faisoit encore les catéchismes publics. Sa manière étoit simple, mais n'en étoit que plus utile. Il fut appelé dans plusieurs villes. Son zèle, sa voix forte, sa connoissance de l'Ecriture sainte et de la théologie, l'ordre et la clarté de ses instructions, qui cependant n'étoient point écrites mot à mot, plaisoient à ses auditeurs. Il parloit jusqu'à sept fois par jour sans se fatiguer. Enfin pendant 20 ans il expliqua les saintes Ecritures dans l'église du Jésus ; ses leçons étoient fort goûtées, et elles ont été depuis imprimées.

Ces travaux n'empêchoient pas Marchetti de se livrer à d'autres soins. Il étoit examinateur du clergé de Rome et des diocèses de Sabine et Palestrine, réviseur des concours à la Daterie et théologien d'un cardinal en charge. Outre cela, il passoit presque tous les jours plusieurs heures au confessionnal. De différens côtés on le consultoit sur des points de théologie. On lui confioit de temps en temps des missions importantes. Le connétable Colonne le choisit pour dataire des bénéfices ecclésiastiques du patronage de sa maison, qui sont nombreux dans l'état romain et dans le royaume des Deux-Siciles. Marchetti s'en acquitta pendant plusieurs années avec autant de désintéressement que de conscience; car il ne se fit donner à lui-même ni bénéfice ni pension. Aussi le connétable touché de sa délicatesse l'en dédommagea par des présens, et lui légua un tableau du Tintoret qui étoit dans sa belle galerie, et qui représentoit le crucifiement.

Une charge importante fut donnée par Pie VI à Marchetti ; il le nomma président de la maison et de l'église du Jésus. On le fit d'abord, en 1794, coadjuteur de l'abbé Dionigi, qui étoit devenu hors d'état de remplir sa place, et auquel il succéda en 1797. Marchetti occupa ce poste jusqu'au rétablissement des Jésuites en 1814. Là il avoit à régler le service d'une grande église, à présider à la nombreuse réunion des Jésuites qui y habitoient et à tenir les comptes de l'administration de la maison. C'étoit une chose délicate que d'exercer de l'autorité sur des hommes estimables, et qui étoient autrefois maîtres dans ce lieu même ; mais les difficultés de cette position étoient adoucies par le bon esprit et la piété des anciens Jésuites, auxquels Marchetti d'ailleurs témoignoit toute sorte d'égards.

Le seul délassement qu'il prît, c'étoit une promenade après midi, et encore avoit-elle pour but quelque acte de dévotion ou de charité. Il alloit visiter le saint Sacrement dans quelque église, consoler quelque malade, confesser quelque religieuse, rendre des devoirs de bienséance à quelque personnage.

Lors de la première invasion de Rome par les Français, en 1798, Marchetti fut arrêté au Jésus le 26 février et conduit au château Saint-Ange, où il resta prisonnier plus d'un mois. L'ennui de la prison et les exécutions qui eurent lieu alors par sentences de l'autorité militaire ne lui firent point perdre son calme. Traduit en jugement, il se défendit

avec dignité, et déclara qu'il n'avoit fait que son devoir. Le conseil de guerre décida, le 3 avril, qu'il n'y avoit contre lui aucune charge criminelle. On se contenta de l'exiler pour toujours du territoire de la république romaine.

Marchetti retourna dans son pays, et se fixa dans un petit couvent, près d'Empoli, à un lieu appelé Corniola. Là il fit provision de livres et vécut dans une profonde retraite. Les Français s'étant rendus maîtres de la Toscane, il se concentra plus que jamais dans sa solitude, et évita même d'aller à Empoli. Ces précautions ne purent le dérober aux vexations d'une police inquiète. La nuit du 16 au 17 mai 1799, on vint l'arrêter, et, quoiqu'il eût la fièvre, on le conduisit en prison à Florence. Au bout de douze jonrs, il put écrire au président Rivani. Il lui parloit avec une sage fermeté. Il ne sortoit jamais de sa solitude, il n'alloit point à Empoli, il ne lisoit point de journaux, il ne pouvoit avoir aucune part aux troubles qui avoient éclaté à Empoli. Le président eut le bon esprit de lui rendre justice. Le 10 juin, Marchetti fut délivré et put retourner à Corniola.

Peu après, les Français furent chassés de Toscane, et les peuples firent éclater la joie la plus vive. Les évêques profitèrent de ce moment de calme pour faire donner des missions. Ils appelèrent Marchetti, qui se fit entendre à Livourne, à Lucques et dans d'autres lieux. C'est alors qu'il publia son *Calcul de l'argent qui va à Rome pour les affaires ecclesiastiques* et ses *Devoirs du sacerdoce chrétien* Pie VI l'avoit fait consulter de la Chartreuse, et lui avoit *envoyé la réponse* des théologiens de Fribourg en faveur des constitutionnels. Marchetti la réfuta par son opuscule *des intrus*.

Pie VII ayant été élu à Venise, Marchetti retourna, le 20 juin 1800, à Rome, et reprit la présidence du Jésus. Il donna des missions au peuple et des retraites au clergé. Le cardinal Maury l'appela pour une retraite à Montefiascone, et voulut lui donner un bénefice dans son diocèse; mais Marchetti le refusa, en disant qu'il ne vouloit pas en priver le clergé du pays, ce qui étonna beaucoup le cardinal.

Il mit beaucoup de zèle à rassembler au Jésus une bibliothèque choisie, institua une académie de théologie morale, où on se réunissoit chez lui le jeudi, et publia ses leçons d'Ecriture sainte. Son mérite et ses services lui avoient concilié l'estime générale. L'archiduchesse d'Autriche Marianne lui écrivit, le 16 décembre 1808, un billet qui prouvoit le cas qu'elle faisoit de lui. Mais en même temps les ennemis de l'Eglise le regardoient comme un homme dangereux. On crut qu'il avoit eu part à la bulle d'excommunication. Il fut arrêté et conduit au château Saint-Ange. Ensuite on l'exila de nouveau de Rome. Il retourna à sa solitude de Corniola, son séjour de prédilection, qu'il visitoit quelquefois dans l'automne. Il n'y étoit pas plus tôt arrivé en 1809, qu'il fut encore arrêté et conduit à l'île d'Elbe. Cet exil, où il jouissoit de la société de respectables compagnons d'infortune, lui paroissoit fort doux, quand, le 14 août 1809, une lettre du commissaire-général lui annonça que la grande duchesse de Toscane, pour célébrer la fête de Napoléon, lui rendoit la liberté, et

qu'il pouvoit retourner à sa résidence ordinaire.

Il revint donc à Corniola, où on lui fit savoir qu'il seroit tranquille. Mais la suppression des communautés religieuses en Toscane vint le chasser de l'appartement qu'il avoit construit à ses frais, et qu'on assigna au prêtre qui devoit desservir l'église. Marchetti, à son grand regret, se retira dans une maison de campagne voisine dont un ami lui abandonna l'usage. Il n'y put rester longtemps. M. d'Osmond, évêque de Nancy, étant venu à Florence, les yeux de la police s'ouvrirent sur Marchetti, que l'on savoit être consulté par beaucoup d'ecclésiastiques. Il pensa qu'on lui attribueroit la résistance du clergé à l'archevêque nommé, et il se retira dans un lieu écarté des environs de Pise, dans une maison de campagne de parens qu'il affectionnoit. La précaution n'étoit pas inutile, car déjà l'ordre étoit donné de l'arrêter, et on ne le suspendit que par égard pour ses hôtes. Marchetti resta chez eux, non sans la crainte de nouvelles disgrâces.

La providence vint encore au secours de son Eglise en 1814. Pie VII retourna à Rome. Marchetti rentra au Jésus. Le pape lui donna le titre d'archevêque d'Ancyre, et l'infante d'Espagne, qui avoit été reine d'Etrurie, le nomma premier instituteur de son fils, Charles-Louis de Bourbon. Avant d'occuper cette place, il donna encore des missions à Rome, après quoi il alla résider auprès du jeune prince. Il conserva dans cette cour ses habitudes simples et graves, s'attacha à gagner l'affection de son élève et à lui inspirer des sentimens dignes d'un prince religieux. Il trouvoit encore le temps de faire de bonnes œuvres, de prêcher, d'assister les condamnés, acte de charité qu'il apprécioit beaucoup.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 4 novembre, jour de saint Charles, le Saint-Père s'est rendu à l'église Saint-Charles-des-Lombards, et y a assisté à la messe célébrée par M. le cardinal Odescalchi. Les cardinaux et prélats étoient présens à la cérémonie.

Le 6, il y a eu dans la chapelle de Sixte IV un service pour tous les cardinaux morts. M. le cardinal Brignole officioit en présence du pape, des cardinaux et des prélats.

On doit faire mention du zèle qu'ont montré pendant le choléra les Pères ministres des infirmes. Les religieux des deux maisons de Sainte-Marie-Madeleine et de Sainte-Marie *in trivio* se sont montrés fidèles à leurs vœux et aux exemples de leur patriarche saint Camille de Lellis. Nuit et jour on les a vus courir au lit des malades pour les assister. On ne doit pas moins d'éloges aux Pères de la troisième maison érigée dans l'hôpital dit *Sancta Sanctorum*, qui, pendant 50 jours, ont constamment assisté une centaine de cholériques dans leur infirmerie. Les mêmes religieux ont été les premiers à célébrer des services pour les victimes du choléra dans leurs deux maisons de Sainte-Marie-Madeleine et de Sainte-Marie *in trivio*.

Le 27 octobre, M. Luciani, évêque de Segni, a béni une chapelle en l'honneur de sainte Philomène, dans l'église du Calvaire, à un quart de mille de Gavignano de Campagna, dans l'état pontifical. Cette chapelle a été érigée par le capitaine Baiocchi.

PARIS. — On persiste à poursuivre l'exécution de l'arrêté du conseil des hospices sur les enfans trou-

vés. Depuis le 1er novembre, trois sergens de ville restent jour et nuit à l'hospice des Enfans-Trouvés, et, sitôt qu'il arrive quelqu'un avec un enfant, ils examinent, ils questionnent, ils demandent la représentation des pièces, et au besoin conduisent l'enfant et celui qui l'apporte devant un commissaire de police. Un de ces agens se promène à tour de rôle aux abords de la maison, surtout la nuit, pour empêcher qu'on ne dépose les enfans à la porte. Quelquefois on dépose l'enfant derrière lui et on s'enfuit. On en a trouvé trois il y a quelques jours dans une rue voisine de l'hospice; il y en avoit deux qui respiroient encore et un qui étoit mort.

Ces formalités, on le sent, éloignent nécessairement ceux qui apportent des enfans. La plupart de ceux qui abandonnent leurs enfans sont des filles qui ont eu quelque foiblesse et qui se gardent bien de se montrer ou de se laisser nommer. Les commissaires de police font toute sorte de questions quand on va leur demander l'admission d'un enfant. De plus, ils font faire une enquête à domicile sur la vraie impossibilité de la mère ou des parens, sur leurs habitudes, leurs mœurs, etc. Il paroît que cette enquête est rigoureusement prescrite.

Il arrive de là ce que l'on vouloit sans doute, que le nombre des enfans admis est prodigieusement diminué. Le terme moyen étoit environ quinze par jour (on comptoit à l'hospice de Paris 5,000 enfans par an), il n'en vient pas aujourd'hui la moitié. Le premier jour il n'en entra qu'un seul, ce qui ne s'étoit pas vu depuis long-temps.

Il n'y aura que les filles qui ont secoué toute honte, et les parens plongés dans la misère et qui ne sont pas des pauvres honteux, qui *consentiront à passer par la filière humiliante des formalités* requises.

Que deviendront les autres enfans? Ou ils seront élevés misérablement, ou on les jetera dans les égoûts ou dans la rivière, ou on les étouffera. D'autres périront dans le sein maternel; il y a des moyens pour cela.

Autrefois on recevoit les enfans à l'hospice sans tant de formalités. On ne faisoit point de questions embarrassantes. On demandoit seulement s'il y avoit quelque indice ou quelque papier pouvant servir dans la suite à faire reconnoître l'enfant, et on n'insistoit point.

Avec le nouveau système, les enfans sont exposés à être privés du baptême ou à périr avant d'entrer; et c'est ce qui arrive déjà. Tout le monde sait combien il faut de soins à un enfant nouveau-né, surtout dans la saison rigoureuse. Une personne arrive à l'hospice avec un enfant, il faudra, quelque temps qu'il fasse, qu'elle le conduise chez le commissaire de police qui demeure quelquefois assez loin, qui ne sera pas chez lui ou qui sera occupé à autre chose, qui aura ensuite à faire son enquête minutieuse. Et l'enfant, pendant tout ce temps, que deviendra-t-il? Il mourra de froid ou de besoin. Aussi il arrive maintenant que les enfans sont apportés mourans ou qu'ils meurent en entrant. On est obligé de les ondoyer à la hâte, et dernièrement, dans la précipitation, on en baptisa un qui étoit déjà mort.

Toutes les représentations possibles ont été faites aux administrateurs des hospices; elles ont été en pure perte. Ils sont enchantés de la mesure dont l'idée vient, dit-on, des pays protestans d'Allemagne. Nos philanthropes vont visiter ces pays pour en étudier les méthodes. Là on a imaginé qu'admettre facilement des enfans trouvés, c'est encourager l'immoralité; comme s'il n'étoit pas plus immoral de refuser un asile à de petits êtres qui vont périr. Ah! saint Vincent-de-Paul ne raisonnoit

pas ainsi; nous lisons dans sa vie qu'il disoit : *Puisque le Sauveur a recommandé à ses disciples de laisser venir les petits enfans à lui, pouvons-nous, sans lui être contraires, les rejeter ou les abandonner lorsqu'ils viennent à nous* (1)?

Il est évident que l'administration des hospices prend le contrepied de saint Vincent-de-Paul. Elle rejette ces petits enfans qu'il vouloit que l'on accueillît. La philanthropie repousse ces malheureux que la charité recueilloit dans son sein. De froids calculateurs ne voient dans les enfans trouvés qu'une question de finances. Et dans quel temps mettent-ils ce système en pratique? Lorsque le nombre des enfans trouvés est augmenté d'une manière prodigieuse, lorsque l'immoralité est à son comble, lorsque plus du tiers des enfans naît hors mariage. La mesure prise par les hospices condamne donc beaucoup de ces enfans à périr.

On nous parle de l'intérêt de la morale : il me semble que saint Vincent de Paul entendoit aussi bien l'intérêt de la morale que nos beaux *esprits* indifférens ou incrédules. Il étoit aussi zélé pour la pureté des mœurs que plein de commisération pour les enfans abandonnés. Il croyoit que le meilleur moyen de diminuer le nombre de ceux-ci étoit de faire connoître la religion aux peuples, de la leur faire aimer et pratiquer, et il y travailloit par ses exemples, par ses prédications, ses missions et par toutes ses bonnes œuvres. Or précisément notre siècle a peur de la religion et ne veut point de missions. Il favorise dans la capitale une effroyable corruption par l'immoralité des spectacles, par la licence des livres, par la multitude des lieux de débauche, par tous les genres de séductions offerts à la jeunesse. Ce seroit en cherchant à réprimer ces désordres qu'il faudroit travailler à rétablir la morale. On n'y parviendra certainement jamais en repoussant de petits êtres innocens que leurs parens ne peuvent élever, et en jetant ceux-ci dans un désespoir qui peut les porter aux plus grands crimes.

(1) *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, édition de 1818, en 4 vol. in-8°, tome II, p. 317.

Une ordonnance insérée dans le *Moniteur* de dimanche renferme la publication des bulles qui confèrent l'institution canonique à M. Charles-Joseph-Eugène de Mazenod pour l'évêché de Marseille, et à M. Frédéric-Gabriel de Marguerye pour Saint-Flour.

Le mardi 21, jour de la fête de la Présentation de la sainte Vierge, M. l'abbé Deguerry prêchera un sermon de charité dans l'église de Bonne-Nouvelle pour l'œuvre de la Providence fondée par des dames de la paroisse. La messe sera célébrée à midi et demi et sera suivie du sermon.

Les prédications de M. l'abbé Frère à Saint-Merry attirent un nombreux concours de fidèles, et on a tout lieu d'attendre des fruits abondans de cette station. On admire dans M. Frère, nous écrit un de ses auditeurs, une grande élévation dans les pensées, une étonnante facilité, une vaste érudition, mais surtout un zèle apostolique qui fait dire à chacun : *C'est là l'homme de Dieu*. Il a le secret d'intéresser tout à la fois l'homme du monde, qui ne peut s'empêcher de rendre hommage aux qualités de l'orateur chrétien, et les ames pieuses à qui il développe merveilleusement les règles de la morale et de la perfection évangélique. Ses deux derniers discours, l'un sur la hiérarchie, et l'autre sur l'unité de l'Eglise, ont été surtout fort remarquables.

Des ordonnances insérées au Bul-

letin des lois érigent en succursales l'église de Saint-Cyr-le-Château, canton de Villefranche, et celle de Saint-Sorlin, canton de Mornant, diocèse de Lyon, et de plus autorisent l'établissement à la Croix-Rousse, près Lyon, d'une maison dépendant de la congrégation du Saint-Sacrement de Mâcon.

Depuis quelques mois, des missionnaires de la Société pour la prédication de l'Evangile avoient ouvert à Caen des conférences destinées à propager le méthodisme anglais. Un auditoire plus ou moins nombreux se réunissoit le dimanche et le mercredi soir dans un temple improvisé rue Singer. Le 16 de ce mois la porte du local a été fermée par ordre de l'autorité. Le *Pilote du Calvados* s'en plaint et prétend que ces assemblées n'avoient causé aucun trouble. Quant à nous, en considérant la faveur dont jouissent aujourd'hui les protestans et la liberté qu'on leur laisse et qu'ils portent si loin, nous sommes convaincus qu'on a eu de graves motifs pour interdire les réunions. Certainement avec le vent qui souffle on n'auroit pas pris cette mesure, si les prédicans méthodistes n'avoient donné lieu à de justes plaintes sur leur conduite ou leurs discours.

L'accident arrivé dans l'église de Montfaucon, diocèse d'Angers, a été beaucoup plus grave qu'on ne l'avoit cru d'abord. Quatre personnes qui se trouvoient sous la tribune tombée sont mortes des suites de cette chute; d'autres sont dans un état qui laisse peu d'espoir.

Les dispositions hostiles des protestans pour les catholiques se révèlent en toutes circonstances. Le choléra a éclaté cette année à Rome; il y a sévi long-temps. Il étoit naturel, nous l'avons déjà remarqué, de compatir au désastre d'une grande ville, et des chrétiens surtout devoient s'intéresser à une cité illustrée par le nombre et le courage de ses martyrs, et d'où la foi s'est répandue dans tout l'occident, et de là dans les pays les plus reculés. Hé bien! au lieu d'écouter la voix de l'humanité et de la religion, des journaux allemands ont semblé prendre plaisir aux douleurs de la ville éternelle. Ils ont cherché à cette occasion à flétrir à la fois son gouvernement et ses habitans, et ils ont débité à ce sujet les contes les plus ridicules. Ils ont exagéré les alarmes et la frayeur de la population, et ont représenté les mères comme sourdes aux cris de leurs enfans, dès qu'elles avoient à craindre les atteintes du choléra. Les Juives lors du siège de Jérusalem étoient presque des modèles de tendresse en comparaison de l'inhumanité des dames romaines. Les hommes étoient bien pires encore. Chacun n'étoit occupé que de sa conservation, et personne ne songeoit à assister même ses proches.

C'est dans cet esprit qu'ont écrit les journaux les plus accrédités en Allemagne, la *Gazette de Leipsick*, la *Gazette d'état de Berlin*, la *Gazette d'Augsbourg* et d'autres encore. Ils ont surtout attaqué deux classes, les médecins et les ecclésiastiques. Les premiers, dit-on, étoient ignorans et poltrons. Ils ne connoissoient point les méthodes les plus communes pour le traitement du choléra. Ils croyoient à la contagion et prenoient les précautions les plus ridicules. Ils n'osoient approcher de leurs malades qu'avec des provisions de chlorure et des gants de toile gommée.

Quant aux ecclésiastiques, ils étoient, si on en croit les journaux protestans, d'une timidité et d'une apathie honteuse. Séculiers, réguliers, manquoient également aux devoirs de leur vocation. Aussi la plus grande partie des malades est morte sans sacremens et sans consolation.

Voilà ce qu'ont débité les gazettes protestantes. Ces calomnies ont re-

tenti dans toute l'Allemagne, et ont sans doute trouvé créance chez beaucoup de protestans disposés à accueillir tout ce qui flatte leurs vieilles préventions. Le journal de Rome dit qu'on ne sauroit réfuter en détail ces bruits mensongers. Il en appelle à tout le public, et spécialement aux étrangers de toutes les classes qui se trouvoient à Rome pendant le choléra.

Les journaux allemands se moquent de ceux qui croient à la contagion du choléra. Mais cette croyance n'a pas empêché de soigner et d'assister les malades, de les porter aux hospices, d'enterrer les morts. Il y a eu à cet égard de beaux exemples de charité. Il n'y a point eu à Rome de curés qui n'aient eu à distribuer de fortes sommes pendant le fléau. Il en est de même du vicariat et de plusieurs ordres religieux qui furent chargés par des personnes pieuses de la distribution de leurs aumônes.

Quant aux médecins, à l'exception des premiers jours où des bruits insensés d'empoisonnement, dont on les accusoit principalement, enobligèrent plusieurs à se tenir à l'écart, on doit dire qu'ils ont montré un grand zèle, toujours prêts la nuit comme le jour à voler au secours des malades. Ils ont étudié avec soin le choléra, et sont aussi avancés dans le traitement du fléau que les médecins d'Allemagne.

Enfin c'est une extrême impudence que d'avoir voulu flétrir le clergé romain, dans le moment surtout où il s'est montré si digne de son saint ministère. Non-seulement les prêtres alloient partout où on les appeloit, mais beaucoup d'entr'eux visitoient les maisons les plus pauvres, y portoient avec les consolations de la religion les secours les plus nécessaires, laissoient de l'argent, administroient des remèdes. On en a vus porter des malades aux hôpitaux. La relation que l'on prépare à Rome prouvera que le clergé de cette ville n'a point dégénéré des exemples des anciens temps, et ne s'est point montré inférieur en charité au clergé catholique des autres pays. C'est un grossier mensonge que de dire qu'il est mort des cholériques qui n'aient pu obtenir les secours spirituels.

Nous avons insisté sur ces détails pour détruire les inculpations des feuilles protestantes, toujours promptes à saisir les occasions de dénigrer le centre de la catholicité.

Le 10 novembre, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné à 20 jours de prison le nommé Anoul, peintre-vitrier de profession, qui le 23 octobre avoit insulté dans la rue un prêtre de Sainte-Gudule. Celui-ci qui avoit été appelé comme témoin a montré beaucoup de modération. Il n'avoit ni vu Anoul ni compris son dessein de l'insulter. Il paroît que ces insultes sont assez fréquentes à Bruxelles.

Les objets destinés à la mission de Sinamary et provenant des dons des fidèles de France, sont arrivés à Cayenne le 10 août dernier par le navire le *Titan*, de Bordeaux. Ils ont été remis à M. l'abbé Guillier, préfet apostolique. A cette bonne nouvelle, M. l'abbé Carnet, pasteur de Sinamary, s'est rendu à Cayenne pour venir chercher ces objets, et il est reparti comblé de joie. Il a rassemblé dans l'église son troupeau dispersé. On a chanté le *Te Deum*; tous, libres, esclaves, Indiens, ont vu avec reconnoissance ces dons de leurs frères d'Europe. M. l'abbé Carnet a célébré la messe pour les bienfaiteurs de son église. Désormais le saint sacrifice sera offert sur un autel plus digne de la majesté du Très-Haut.

POLITIQUE.

Depuis près de huit jours, de graves discussions qui ne sont pas encore finies,

se sont engagées dans les journaux au sujet des places que la nouvelle chambre des députés fait retenir et marquer dans la salle du Palais-Bourbon. Les uns se déclarent pour, les autres contre ce mode de numérotage des opinions et cette manière de les faire étiqueter d'avance. Il est certain que ces engagemens anticipés de voter de telle ou telle façon sur des propositions de lois dont on ne connoît pas encore les dispositions, ont quelque chose de bizarre, qui paroît plutôt appartenir au caractère des écoliers qu'à celui des législateurs.

C'est une matière qu'il ne faut pas traiter à fond quand on craint d'avoir sa part du ridicule qui s'y trouve attaché. Nous nous bornons donc à l'indiquer comme une des mille singularités de notre régime *constitutionnel*. L'idée de faire représenter les opinions législatives par des espèces de couches, ou tout simplement par des bancs, se rapproche plus qu'on ne l'imagine de celle des petits journaux moqueurs qui, en parlant des premiers élémens de notre représentation nationale, jouent et reviennent sans cesse sur le mot *bûches*. Bancs et bûches, voilà qui est presque assez synonime pour les absoudre de leurs plaisanteries.

Mais ce que nous ne pouvons nous empêcher de faire observer sérieusement, c'est que si le système des délibérations et des votes par bancs doit prévaloir sur celui des délibérations et des votes par têtes, nous ne voyons pas de raison pour qu'une chambre des députés soit obligée d'assister en corps à ses séances. Il lui suffiroit alors d'envoyer deux ou trois députés représenter ses cinq ou six bancs selon la classification des opinions qui seront convenues d'avance de s'y établir à poste fixe sans variation. Voilà qui seroit plus commode et plus expéditif, en coupant court à ces fastidieux débats qui durent quelquefois tout une semaine sur le même sujet, et à ces éternelles formalités des appels nominaux qui *laissent refroidir* tant de dîners. Au lieu *de consulter la* chambre, on consulteroit les bancs; et par l'organe des deux ou trois députés qui seroient là pour représenter leurs associés d'opinion, ces bancs répondroient ce qu'ils voudroient, mais répondroient vite, et de manière à ce que la besogne se trouvât à la fois simplifiée et abrégée. Les sessions seroient moins fécondes en verbiage inutile, et ce seroit toujours autant de gagné.

Le *Constitutionnel* s'alarme avec raison, selon nous, de ce qu'on ne s'occupe point de classer par un statut les *membres princiers*, comme il les appelle, de la dynastie de juillet. Ces membres princiers lui causent d'autant plus de souci pour ce qui concerne leurs établissemens, que la famille de Louis-Philippe, ainsi qu'il en fait encore l'observation, est très-nombreuse et très-féconde en postérité. Bientôt il ne s'agira plus seulement, dit-il, des enfans du roi des Français, mais encore d'une descendance plus éloignée. Les mariages se multiplient, et avec ces mariages une postérité viendra demander qu'on pourvoie aussi à ses établissemens. Ce grand nombre d'établissemens paroît sérieusement préoccuper la sage prévoyance du *Constitutionnel*, qui voit là un grand fonds de nécessités prochaines pour nos contribuables, sans aller plus loin que la seconde génération de la dynastie de juillet.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

Une ordonnance du 16 nomme juge au tribunal de 1re instance de Versailles, M. Billard-Saint-Laumer, juge à Pontoise, en remplacement de M. Gady, admis à la retraite; juge au tribunal de Pontoise, M. Révillon d'Apreval, juge d'instruction à Joigny.

— M. Lantaigne est nommé conseiller à la cour royale de Caen, et M. Lainé Deshayes, substitut du procureur-général près ladite cour, à la place de M. Lantaigne.

— Sont également nommés, avocat-général à la cour royale de Grenoble,

M. Grenier, en remplacement de M. Massot qui, sur sa demande, continuera à remplir les mêmes fonctions à la cour royale de Caen ; M. Grenier avoit été récemment nommé procureur-général à Caen à la place de M. Massot ; procureur du roi à Saint-Calais (Sarthe), M. Dubois, substitut à Laval ; président à Barcelonnette (Basses-Alpes), M. Labat, juge d'instruction à Condom ; juge à Tours (Indre-et-Loire), M. Gatian de Clérambault, substitut du procureur du roi à Vendôme ; juge à Joigny (Yonne), M. de Berteville, juge suppléant à Chartres.

— Le capitaine de vaisseau de Moges vient d'être nommé gouverneur de la Martinique, en remplacement du baron de Mackau, que des raisons de santé obligent à revenir en Europe.

— M. Dunoyer est nommé au commandement de la station des Antilles.

— On dit que le vice-amiral Willaumez, doyen des officiers-généraux de la marine, est mis à la retraite.

— Un journal belge annonce que Louis-Philippe vient de faire les nominations suivantes dans l'ordre de la *Légion-d'Honneur*, en faveur d'officiers français actuellement en Belgique. Le général de Narp est nommé commandeur ; le colonel Dupré, les lieutenans colonels Dutheillet et de Quartery, sont nommés officiers.

— Le roi des Français, dit un autre journal belge, vient d'accorder la croix d'honneur aux deux directeurs des chemins de fer de la Belgique, MM. Simons et de Ridder.

— Les feuilles du gouvernement donnent des nouvelles d'Alger jusqu'au 7, et de Bone seulement jusqu'au 1er. A la date du 7, l'état sanitaire s'amélioroit de jour en jour, dans la première de ces deux villes, où depuis deux jours il ne s'étoit pas déclaré un seul cas de choléra. A Bone, l'état sanitaire n'étoit pas moins satisfaisant. Du 23 octobre au 1er novembre, on n'avoit enregistré que deux décès. Des informations parvenues à Bone annonçoient également une amélioration notable à Constantine.

— Le *Moniteur* dit que Louis-Philippe a donné 20,000 fr. pour secourir les militaires qui ont été blessés devant Constantine, ainsi que les veuves et les enfans de ceux qui ont succombé. La reine Marie-Amélie et madame Adélaïde ont donné chacune 5,000 fr. Le duc d'Orléans a donné 10,000 francs.

— Un journal ministériel dit que la veuve du général de Caraman vient d'obtenir une pension de 4,000 fr. sur la cassette particulière de Louis-Philippe.

— M. de Menonville, chef de bataillon au 47e de ligne, qui remplissoit à Mascara les fonctions de commissaire chargé de surveiller l'exécution du traité conclu avec Abd-el-Kader, s'est tué avec un pistolet dans la nuit du 24 au 25 octobre. Peu d'instans avant, il venoit d'assassiner M. Zaccar, son interprète. On attribue cet assassinat et ce suicide à un acte de folie. Depuis quelques jours, M. de Menonville, dont le caractère étoit ordinairement égal et doux, paroissoit sombre, et prononçoit parfois des paroles incohérentes. Le fils unique d'Abd-el-Kader étant mort malgré les soins d'un médecin français, M. de Menonville croyoit que les habitans de Mascara l'accusoient d'avoir fait empoisonner cet enfant, et vouloient l'assassiner. Le colonel Maussion a été envoyé d'Oran à Mascara pour prendre la direction des affaires.

— Le *Moniteur Algérien* annonce que la souscription pour élever un monument à la mémoire du général Damrémont a été accueillie avec empressement à Alger.

— Le *Moniteur Algérien* dit aussi que Achmet se montre peu disposé à faire la paix.

— De son côté le journal ministériel du soir disoit hier que le bey de Constantine désespérant de pouvoir continuer la lutte, s'avouoit vaincu et étoit décidé à proposer et à accepter la paix à tout prix. Cette nouvelle de la *Charte* n'est pas répétée aujourd'hui par le Journal des Débats.

— Les présens que le gouvernement français destine à Abd-el-Kader, dit une lettre d'Oran, sont partis pour Mascara. C'est M. Eynard, capitaine d'état-major et aide-de-camp du général Bugeaud, qui les présentera.

— Le bateau à vapeur le *Styx* est arrivé, le 14, à Toulon, ayant à son bord le cercueil du gouverneur d'Alger et sa malheureuse veuve. Ce bâtiment est reparti dans la nuit pour Marseille, afin d'y débarquer madame de Damrémont qui ne savoit pas si près d'elle les restes de son mari. Le *Styx* retournera ensuite à Toulon, pour y déposer le cercueil du général.

— Le maréchal de camp Baraguay d'Hilliers, frère de madame de Damrémont, qui s'étoit embarqué sur le *Crocodile* pour aller la rejoindre, l'a rencontrée en mer, à 17 lieues S. de Mahon.

— Madame de Damrémont est arrivée à Marseille le 15.

— Le baron d'Arnim, ambassadeur de S. M. le roi de Prusse, a remis au château les lettres de créance qui l'accréditent en cette qualité.

— M. Chazat, procureur du roi à l'Argentière, dit un journal du matin, a été élu député ; le président du tribunal, M. Mathieu, est aussi député. On se demande comment la justice sera rendue pendant les sessions : il n'y a à l'Argentière, le président compris, que trois juges, et les suppléans sont des avoués qui, dans presque toutes les causes, seront forcés de s'abstenir.

—Quelques journaux veulent faire oublier à M. Laffitte sa défaite en lui montrant son retour à la chambre dans une réélection. Mais est-il croyable que celui qui a fait ce qui est se console avec une nomination pour ainsi dire de contrebande, après avoir été élu naguère par sept colléges, si nous avons bonne mémoire? Peut-il venir à la pensée de tout homme qui connoît l'amour-propre de M. Laffitte, qu'il acceptera une semblable nomination? M. Laffitte, triste exemple de l'inconstance de la faveur populaire, a dit ces jours derniers qu'il n'avoit plus rien à demander à la France électorale, et c'est alors que, pour le dédommager de l'oubli, on vient maladroitement lui proposer une élection en sous-œuvre.

Il paroît que M. Arago vouloit offrir une consolation d'un autre genre à son ami; c'étoit presque un tombeau qu'il projetoit d'élever dans la salle des séances; l'ancienne place de M. Laffitte seroit restée vide; on y auroit déposé une couronne. Triste consolation encore ! elle auroit rappelé la défaite de M. Laffitte et sa mort politique à tout le monde, à M. Laffitte lui-même qui éprouve bien assez de regrets pour qu'on lui épargne de déchirans souvenirs. Ce projet de M. Arago est devenu impraticable, parce que les nouveaux députés qui étoient à Paris ont eu hâte d'aller retenir leurs places, comme s'il n'y en avoit pas dans la salle pour tout le monde, et que l'ancienne place de M. Laffitte a bientôt trouvé un nouveau propriétaire.

— A l'une des dernières audiences de la police correctionnelle, un jeune homme fut arrêté et amené devant le tribunal pour avoir cherché à couper la poche de son voisin. Il dit s'appeler Léon et protesta de son innocence. Jamais, à l'entendre, il n'avoit paru en justice. Reconnu à peu près par l'un des substituts, le tribunal avoit sursis à prononcer jusqu'à plus amples renseignemens sur le compte de cet individu, qui se trouva être le nommé Louis Bisson, déjà condamné en 1836, une fois à trois mois de prison pour vol, et une autre fois à un an de la même peine également pour vol. Le tribunal vient de condamner Bisson à deux années d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance.

— Un journal dit que la veuve de Murat est décidée à prolonger son séjour en France jusqu'à la fin de février pour attendre le résultat de ses réclamations auprès des chambres.

— Un avis du ministre des finances invite les ayant-droit à l'indemnité de 1,500,000 fr. réservée par l'article 5 de

traité conclu le 4 juillet 1831 entre la France et les Etats-Unis, à retirer au ministère des affaires étrangères les décisions qui les intéressent et qui ont été rendues par la commission chargée de la liquidation de cette indemnité, en exécution de la loi du 14 juin 1835.

— Le *Messager* assure que le gouvernement français ne s'opposera pas à la résidence du jeune Louis Bonaparte en Suisse.

— L'académie des Beaux-Arts a procédé samedi à l'élection d'un membre en remplacement de Lesueur, mort il y a quelque temps; au premier tour de scrutin, M. Caraffa a obtenu la majorité des suffrages.

—Des lettres du Sénégal, du 7 octobre, disent que la nouvelle organisation judiciaire a été promulguée, et que les magistrats venus de France avec le gouverneur sont entrés en fonctions.

— Il résulte d'une circulaire adressée aux habitans de Paris par MM. les maire et adjoints du 12e arrondissement, que le nombre des pauvres inscrits est de douze mille pour ce seul arrondissement, et qu'à l'entrée de l'hiver leur situation est des *plus critiques*.

— Nous remarquons une erreur dans notre compte-rendu des élections (numéro du 11). Au lieu de : A Montélimart (Drôme), M. Gasparin, *ancien ministre*, il falloit : *parent de l'ancien ministre*.

— Le *Journal général des Tribunaux* a annoncé à tort qu'un riche capitaliste avoit oublié son portefeuille contenant 40,000 fr. en billets de banque, dans une voiture dite *omnibus*. C'est dans une *zéphirine*, voiture de place à un cheval, que M. Baillot de Guerreville avoit laissé son portefeuille renfermant 12,500 fr. au lieu de 40,000. Le cocher a été arrêté, et le tout a été remis à son propriétaire par les soins du commissaire de police du quartier du faubourg Montmartre.

— Depuis le 15 de ce mois, les bureaux de la direction des bâtimens civils ont été transportés provisoirement dans le bâtiment du quai d'Orsay.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Une circulaire de la préfecture du Nord engage MM. les maires des communes rurales à réorganiser les patrouilles de nuit dans tous les villages.

— Par suite du peu d'activité du commerce de Rouen, une partie de la population de cette ville se trouve dans un déplorable état de misère.

— Par une ordonnance de la chambre du conseil, le tribunal de Dieppe a renvoyé le nommé Fournier et sa femme devant la chambre des mises en accusation, comme prévenus de l'assassinat de M. le curé de Saint-Martin-le-Gaillard, de sa nièce et de sa domestique. La femme Pinot et le nommé Saint-Yves avoient été mis hors de cause, mais le procureur du roi a formé opposition à l'ordonnance en ce qui les concerne. Il paroît que de nouvelles charges graves se sont élevées contre ces derniers, et qu'elles amèneront un supplément d'instruction.

— Un jeune homme qui pour obliger son ami s'étoit chargé étourdîment de passer son examen de bachelier ès-lettres, et étoit venu exprès du département de la Creuse à Caen, fut arrêté en juin dernier par les examinateurs de cette ville et livré à la justice. Après cinq mois de détention préventive, il a comparu comme coupable de faux en écriture authentique et par supposition de personne, devant la cour d'assises qui, ayant égard à ses bons antécédens, aux motifs qui l'avoient dirigé ainsi qu'à sa longue detention, l'a acquitté.

— Le *Courrier de la Moselle* annonce qu'un commissaire de police s'est présenté chez M. Robert, libraire de Metz, pour y saisir l'*Almanach populaire*, déjà saisi à Arras.

— L'autorité a fait saisir le 17, à l'une des diligences qui partoient d'Orléans, un ballot contenant les exemplaires d'un journal imprimé dans cette ville, intitulé l'*Intelligence* et rédigé par le sieur Laponneraye. Ce ballot étoit chargé pour Paris.

— Une lettre adressée par le maire de

L'équipage, composé de 40 hommes, en a perdu 25; ce qui porte le nombre des morts à 95. M. Course, officier français, se trouve parmi les victimes.

Le 9, entre sept et huit heures après midi, l'eau ayant éteint le feu des chaudières, *le Hôme* continuoit à gagner la terre avec ses voiles, lorsque, vers dix heures du soir, il toucha et fut mis en pièces immédiatement. Ceux qui voulurent se sauver à la nage périrent; 35 malheureux gagnèrent le rivage en s'attachant à des pièces de bois, à des meubles; mais là, au lieu de trouver la pitié que leur triste sort méritoit bien, ils eurent affaire à des hommes avides qui ne voulurent pas leur rendre leurs malles, que la mer moins cruelle venoit de déposer sur le rivage. D'après onze des passagers qui se sont sauvés, le capitaine White, qui étoit chargé de la conduite du navire, se trouvoit dans un état complet d'ivresse au moment du désastre.

— La ville de la Nouvelle-Orléans et tous les pays aux environs ont éprouvé, le 6 octobre, un ouragan épouvantable. Quatre bateaux à vapeur ont été jetés à la côte et entièrement détruits. Presque toutes les maisons voisines du lac ont été détruites par la force du vent : le chemin de fer a été inondé; un édifice situé à l'entrée du Bayon a été entraîné par l'ouragan. Dans la ville même, plusieurs colonnes de la Banque ont été renversées. Les bâtimens qui se trouvoient dans la rivière ont perdu une partie de leurs agrès. Un bateau à vapeur a coulé bas. Presque toutes les maisons de la ville ont souffert.

—Des lettres de Rio-Janeiro du 16 septembre disent que M. Feijo, régent de l'empire sous don Pedre II, abandonne les affaires. Le ministère du Brésil a subi quelques modifications; M. Aranjo Lima a été nommé ministre de la justice; M. Manuel Monteiro, aux affaires étrangères; M. Barros. à la guerre; et M. Torres, à la marine, dont il a été déjà ministre pendant plusieurs années. Ces lettres disent aussi que les marchandises étrangères, qui ne payoient que 16 1/2 à la douane, sont à présent taxées à 19 1/4.

Le Gérant, **Le Bresgue.**

BOURSE DE PARIS DU 20 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 30 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 85 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2555 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1177 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 100 fr. 65 c.
Emprunt romain. 100 fr. 3/4
Emprunt Belge. 103 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi, et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2893.

JEUDI 23 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an . . .	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

DE LA POPULATION

DANS SES RAPPORTS AVEC LA NATURE DES GOUVERNEMENS. — In-8°.

Suite du N° 2888.

Nous avons dit que l'auteur de ce livre ne voyoit de remède aux funestes effets de l'accroissement excessif de notre population que dans le retour à l'unité du pouvoir. Il fait ressortir dans la seconde partie de son ouvrage les vices des gouvernemens composés ou représentatifs, où la multitude participe à l'exercice de la souveraineté. Il soutient que cette forme de gouvernement, dont on fait honneur aux temps modernes, étoit connue des anciens. Il cite en preuve de son assertion Aristote, Tacite et deux passages, l'un d'Archytas, l'autre du pythagoricien Hyppodamas de Thurium, qui vivoit quatre siècles avant l'ère chrétienne. Je ne rapporterai que le second.

» Les lois produiront la stabilité, si l'état est d'une nature mixte et composée de toutes les autres constitutions politiques; j'entends toutes celles qui sont conformes à l'ordre naturel des choses. Ce qu'il importe de placer pour première base, c'est la royauté, et en second lieu l'aristocratie. La royauté est en effet une sorte d'imitation de la providence divine...

» Il n'importe pas moins d'admettre l'aristocratie, parce qu'il en résulte l'existence de plusieurs chefs, et comme un combat d'émulation entre les principaux. La présence de la démocratie est aussi nécessaire; le citoyen qui est une portion de l'état, a droit de recevoir sa part d'honneur; mais il faut s'y prêter modérément, car la multitude est entreprenante et se précipite. »

L'opinion de Tacite n'est pas d'un moindre poids en cette matière. La voici textuellement : « *Cunctas nationes aut urbes, populus, aut primores, aut singuli regunt; ex his consociata reipublicæ forma laudari faciliùs quàm evenire; vel si evenit, haud diuturna esse potest.* » (*Annal. lib.* 4.)

L'auteur s'appuie de l'exemple de Rome, qui, d'abord gouvernée par des rois, puis par le sénat, puis livrée à l'anarchie sous l'empire de la multitude guidée par des tribuns factieux, ne recouvra l'ordre et la stabilité que lorsqu'elle fut revenue à l'unité.

Le gouvernement anglais ne réalise pas davantage à ses yeux la merveille du gouvernement mixte ou pondéré. Il s'étonne que Montesquieu, Blackstone et les autres ne se soient pas aperçus que depuis la révolution de 1688, la direction des affaires étoit aux mains de la chambre des lords, dont la chambre des communes n'étoit qu'une sorte d'émanation, et que les rois n'y avoient guère plus d'autorité qu'autrefois ceux de Lacédémone.

Passant à la France, M. R. déplore l'aveuglement de Louis XVIII, qui crut assurer le bonheur de son peuple en se soumettant aux formes du gouvernement anglais. Il en décrit les funestes conséquences. « La liberté de la presse et de la tribune eussent renversé, dit-il, une monarchie gouvernée par la providence. »

Il fait voir que le gouvernement qui a succédé à la branche aînée des

Bourbons, attaqué presqu'aussitôt après son triomphe, par une multitude enivrée des droits qu'on lui avoit reconnus, mal défendu par les lois, périssoit infailliblement s'il fût resté trop fidèle à son principe constitutif.

Succède un tableau malheureusement trop vrai de l'état actuel de la puissance publique, où deux gouvernemens ennemis se disputent la France, que peut braver impunément le conseil municipal du dernier bourg du royaume, et qui dans le cas où une garde nationale, licenciée pour fait de révolte, se refuse à rendre ses armes, est sans moyens pour l'y contraindre.

« Il est donc évident, conclut l'auteur, que le gouvernement représentatif ne peut subsister qu'à la condition de mentir à sa nature, etc..... En sorte que les courts intervalles durant lesquels ce mode de gouvernement inspire quelque confiance et procure quelque sécurité, sont ceux où il s'éloigne le plus de cet équilibre chimérique où l'on fait consister son essence... Quel bon esprit n'est fatigué de voir la puissance royale sans cesse obligée de se défendre contre les entreprises de la démocratie représentée par la chambre élective? Qui ne seroit excédé de voir cette assemblée se targuant à tout propos d'être le véritable délégué du souverain, appeler chaque jour les membres du gouvernement, les forcer à des explications inutiles ou intempestives?....

» En pourroit-il être autrement d'une assemblée peuplée d'avocats, où l'influence ne s'obtient qu'au prix de la plus imperturbable loquacité? »

Les Etats-Unis, la Pologne avant le partage que s'en firent les princes du Nord, viennent successivement corroborer son sentiment.

Le docteur R. veut que la multitude soit exclue de toute participation au gouvernement de l'état, par la raison qu'elle est en général ignorante, nécessiteuse et jalouse de toute espèce de supériorité; et il le prouve.

« Est-ce bien sérieusement, s'écrie-t-il, qu'on propose aux esprits supérieurs de s'abaisser à la mesure commune, et pour l'utilité de tous, de se confondre avec le vulgaire, pour lequel les ames élevées, les hommes distingués parmi les anciens et chez les modernes ont professé tant de mépris; de déférer à l'autorité du grand nombre tellement sujet à l'erreur que, suivant un philosophe de l'antiquité, pour rencontrer la vérité, il suffiroit de tourner le dos à la multitude? »

Le retour à l'unité en matière de pouvoir ne seroit pas, suivant l'auteur, un remède suffisant aux désordres qui travaillent notre société, et la précipitent vers sa ruine, si l'autorité paternelle rétablie dans ses droits, ne lui prêtoit son concours. Il blâme la loi qui a *avancé parmi* nous l'époque de la majorité. *Il fait* observer que ces unions bizarres, que ces partis fâcheux et irrémédiables qui décident le plus souvent du reste de la vie, ont lieu de 21 à 25 ans; que c'est dans cette même période que se commettent pour la plupart les crimes que nos cours d'assises ont à punir. Il voit une cause de désordres non moins féconde dans les changemens apportés à l'hérédité. Dépouillée du pouvoir de récompenser et de punir, la puissance paternelle s'écroule, et avec elle tous les pouvoirs.

Suivent des aperçus fort lumineux sur l'éducation gratuite que l'état fait donner à des enfans qu'attend l'indigence au sortir du collége. « Ce sont les boursiers, disoit l'abbé Sieyes, qui ont fait la révolution. » Et l'abbé Sieyes avoit lui-même été boursier.

Des dangers encore plus grands ont leur source dans l'instruction élé-

mentaire, ou du moins dans la manière dont elle est dirigée et dans le choix de ceux qui so..t chargés d'instruire l'enfance.

L'auteur retrace avec une vérité frappante les ravages de la presse périodique, les bienfaits de l'agriculture, et par opposition les funestes effets du séjour des manufactures sur le physique et sur le moral des classes ouvrières. Les travaux agricoles fortifient les corps, disposent les ames aux impressions de la vertu, et aux enseignemens de la foi. Dans les manufactures, au contraire, l'ouvrier perd ses forces; le mélange des deux sexes y fomente la corruption. Là, les générations s'abâtardissent; l'homme est transformé en une sorte de machine à filer ou à tisser, qu'un contremaître met en mouvement. Quelques hommes, il est vrai, recueillent dans le faste et les jouissances de la vie, dans l'influence qui de nos jours s'attache à l'argent, les fruits qui croissent à l'ombre délétère des fabriques. Le grand nombre n'y trouve que le vice et les infirmités. C'est à l'état à voir desquels il a le plus à attendre; et si quelques individus gorgés de richesses, amollis par les délices, et chez qui l'amour de soi impose silence à tous les sentimens généreux, peuvent plus pour sa prospérité et pour sa durée, qu'un peuple entier dont les bras vigoureux tantôt guidant la charrue, tantôt armés du fer des combats, le nourriroient et le défendroient tour à tour.

Nos philanthropes dont l'intérêt s'attache aux forçats, pendant qu'i s voient d'un œil sec la détresse du père de famille libre et malheureux; qui n'ont point assez de tendresse pour déplorer le sort du détenu que le crime a privé de sa liberté; qui voudroient que la peine de mort fût rayée de nos lois, et que, par un renversement d'idées inoui jusqu'à nos jours, l'on fît de nos prisons des lieux de plaisance, auront peine à pardonner au savant docteur ce qu'il dit de nos lois pénales. En revanche, les esprits que l'expérience a mûris, pour qui cinquante ans de désordres et de forfaits n'ont pas été sans fruit, y reconnoîtront le langage et le vœu d'un sage, d'un publiciste véritablement éclairé, et d'un ami sincère de son pays.

Il traite avec non moins de solidité des distinctions sociales. Peut-être en ce qui touche à l'hérédité en cette matière, a-t-il trop concédé à l'esprit du temps, dont le fond est une haine aveugle des supériorités de tout genre. Refuser à un fils le titre qu'a porté son père, nous paroîtroit une sorte d'atteinte à la propriété. Oterez-vous à celui qui aura versé son sang pour l'état ou consacré sa vie à l'exercice de fonctions où l'homme appartient plus à la société qu'à lui-même; où il oublie le soin de son repos et néglige ses propres intérêts, pour veiller à la sûreté et aux intérêts de tous; lui ôterez-vous la plus douce récompense qui puisse être proposée à son dévoûment, l'espoir de transmettre à celui qu'il aime plus que la vie, le titre et les honneurs qui furent le prix de ses services? Contester à celui-ci cette portion de l'héritage de son père, seroit presque lui contester sa naissance. La forme des sociétés change, mais le cœur de l'homme reste le même. Ceux qui établirent l'hérédité de la noblesse l'avoient bien connu. Craignons de substituer de vaines théories aux enseignemens de l'expérience. Laissons aux enfans, dans l'obligation où ils sont de porter

dignement le nom et le titre de leur père, un moniteur qui les sollicite à la vertu, un aiguillon qui les perce, qui les brûle en quelque façon, et les rende à eux-mêmes, s'ils étoient assez foibles pour boire dans la coupe empoisonnée des passions l'oubli momentané de ce qu'ils doivent être.

Je laisse à de plus hardis à prononçer sur la modification que l'auteur semble proposer à l'héredité au trône. La crainte qu'il exprime ici de se laisser égarer par un désir excessif de la perfection, décèle la délicatesse de sa conscience, et prouve mieux que tout ce qu'il pourroit dire la pureté des motifs qui ont conduit sa plume.

Il fait preuve, dans le chapitre des corporations, d'une grande solidité de raisonnement, et d'une rare expérience des choses de son temps.

Il nous est impossible, à l'exemple de l'auteur, d'envisager la religion sous le seul rapport de ses avantages temporels et de son utilité politique. La religion pour nous, c'est la révélation ; c'est la parole de Dieu recueillie, interprétée, enseignée par l'Eglise catholique. La politique doit se taire devant elle. Ne l'admettre dans le gouvernement d'un pays catholique que comme un moyen, que comme un ressort matériel en quelque sorte; en combiner l'influence avec celle de l'hérésie et de tant de cultes qu'elle réprouve, qu'est-ce autre chose que méconnoître son origine? Elle doit être le fond de la doctrine de ceux qui gouvernent, non le complément d'une sagesse toute humaine. Dieu ayant tout fait pour sa gloire, le monde et ceux qui l'habitent, les sociétés ne sont dans l'ordre qu'autant qu'elles se la proposent comme leur *but essentiel*. J'excuse un gouvernement qui tolère toutes les religions, ou pour parler en termes plus propres, qui à côté de la vérité, souffre les sectateurs de l'erreur : la conscience ne peut se forcer ; mais je crains beaucoup pour celui qui accorde à toutes une égale protection. Protéger, c'est encourager; or, le moyen de concevoir qu'une société puisse à la fois se proposer la gloire de Dieu, et encourager l'erreur qui l'offense ? L'athéisme est au fond de cette doctrine.

L'auteur veut, et il a raison cent fois, que la liberté politique soit restreinte en des bornes étroites. Mais la conservation des empires, de ces empires qui passent, importe-t-elle donc davantage au monde que celle de la vérité qui n'a de bornes que l'éternité? Comment ne pas craindre que l'erreur protégée, *salariée* comme la vérité, et comme elle en honneur, ne finisse par l'altérer ou l'*obscurcir?* La sagesse de l'auteur l'abandonne en cet endroit.

Si tous les cultes étoient l'ouvrage de l'homme, sans doute la société pourroit sans crime les respecter tous, les protéger tous, et en salarier indistinctement les ministres. Mais, grâces au ciel, il en est un qui n'est pas sorti de ses mains, mais de celles de Dieu même. La vérité n'est que là; la société prise collectivement, comme chaque homme en particulier, ne doit la chercher que là ; et le Dieu des chrétiens est aussi le Dieu des empires.

Cet ouvrage est écrit d'un style correct, nerveux et presque toujours élégant. L'auteur a beaucoup lu et beaucoup observé. Son esprit est pénétrant, son jugement à l'épreuve de l'illusion, ses argumens solides et concluans. Son livre, lu sans préven-

tion, est propre à détromper des systèmes absurdes qui depuis cinquante ans bouleversent l'Europe, et n'ont laissé de stable en France que la crédulité du peuple et l'empire de ceux qui vivent à ses dépens. De S.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Mardi, jour où l'on célébroit la Présentation de la sainte Vierge au temple, a eu lieu au séminaire la cérémonie annuelle de la rénovation des promesses cléricales. M. l'Archevêque a célébré la messe et a donné la communion aux jeunes élèves du séminaire. Après la messe, le prélat a adressé de l'autel aux assistans une allocution qui étoit une paraphrase des paroles mêmes usitées dans la cérémonie, *Dominus pars hæreditatis*....... Après ce discours, M. l'Archevêque a renouvelé lui-même au pied de l'autel ses promesses cléricales, et a reçu ensuite celles de M. l'évêque de Nancy, de MM. les grands-vicaires de Paris, de M. le supérieur du séminaire, de M. le curé de Saint-Sulpice, de plusieurs ecclésiastiques de diverses paroisses de la capitale et des jeunes séminaristes. La cérémonie n'a fini qu'à midi.

On a découvert la semaine dernière, dans l'église Notre-Dame-de-Lorette, la coupole ornée de peintures par M. Delorme. Cette coupole, qui présente une assez grande surface, se compose de quatre pendentifs qui sont occupés par les évangélistes, et d'un dôme où l'artiste a représenté la *Santa-Casa* de Lorette, transportée, suivant la tradition, de Nazareth en Italie. La sainte Vierge paroît dans le ciel avec le cortége des vertus ; au-dessus et au-dessous sont des groupes d'anges ; quelques-uns écartent les nuages et laissent voir la sainte maison voyageant à travers les airs. On dit que les connoisseurs trouvent cette composition riche, variée et en harmonie avec la décoration du sanctuaire. Il ne reste plus à terminer que les quatre grandes chapelles placées aux quatre angles de l'église. Il paroît qu'on n'espère pas qu'elles puissent être finies avant deux ans. Jusque-là on ne pourra juger complètement de l'ensemble du monument.

On a envoyé une armée à Constantine ; 13,000 hommes au moins composoient cette expédition. On s'attendoit à un siége, à des combats, et il étoit aisé de prévoir que nos soldats courroient des dangers, que plusieurs seroient tués, qu'un plus grand nombre encore seroient blessés. Aussi le corps d'armée étoit accompagné de médecins et de chirurgiens, et on avoit fait une provision de médicamens et d'instrumens pour les opérations. C'étoit une précaution qu'il n'étoit pas permis d'omettre à l'ouverture d'une campagne qui pouvoit être meurtrière, et qui l'a été. Mais il ne paroît pas qu'on ait songé à autre chose, et qu'il ait été question d'aumôniers pour cette expédition. Cependant ces 13,000 hommes étoient chrétiens, presque tous avoient été élevés dans la religion catholique, et quand ils alloient braver des périls, on ne songeoit point à leur assurer les secours de la religion ! Ainsi tant de malades et de blessés ont vu approcher la mort sans qu'une voix pieuse vînt les consoler dans leur douleur, sans qu'aucun ministre de la religion vînt panser leurs blessures spirituelles, et les fortifier par ses prières. C'est-là de la part du gouvernement un acte éclatant d'indifférence, une sorte de profession de foi irréligieuse ; de plus, c'est, nous osons le dire, une inhumanité que d'envoyer une armée entière au feu sans laisser aux malades, aux mourans, aux blessés, l'espoir d'un soulagement si précieux aux yeux de la foi. Combien peut-être à leur heure dernière au-

ront gémi de n'avoir point auprès d'eux un prêtre pour les réconcilier et les bénir ! Combien se seront rappelé la piété d'une mère, d'une sœur, d'une épouse, les sages instructions d'un zélé pasteur, et se seront affligés d'être dans l'impossibilité de recourir aux sources du salut ! Ce sera un grand sujet de responsabilité pour le pouvoir qui leur a refusé ces secours dans de si terribles momens.

Parmi les étrangers que la curiosité, le besoin de travailler, le désir de se perfectionner dans leur état, ou d'autres motifs, amènent sans cesse à Paris, il est surtout beaucoup d'Allemands, dont un grand nombre sont catholiques. Jeunes et ouvriers pour la plupart, ils se trouvent jetés, sans expérience et sans appui, au milieu des séductions d'une grande ville. Pauvres et isolés, il est nécessaire qu'ils soient soutenus dans leurs besoins spirituels et temporels. C'est pour eux qu'on a imaginé de créer une œuvre dans ce double but. Cette œuvre dite de Saint-Boniface leur distribuera des secours. Pour y avoir droit, il faudra prouver son origine, son état et ses moyens d'existence. Ceux qui sont mariés devront produire leur acte de mariage. Rien ne seroit accordé à ceux dont l'immoralité ou la vie vagabonde seroient reconnues. Les secours seront pécuniaires ou en nature. On procurera du travail à ceux qui en manqueroient, et pour cela on achètera des matières premières qu'on livrera à la main-d'œuvre. Les objets confectionnés seront distribués aux indigens ou mis en loterie pour procurer à l'œuvre de nouvelles ressources.

Mais on s'occupera aussi des besoins religieux et moraux des Allemands. On répandra de bons livres, on placera les enfans dans de bonnes écoles ou chez des maîtres probes et religieux. M. l'abbé Axinger, auteur du projet, est le même qui a fait cette année des instructions aux Allemands dans l'église des Petits-Pères.

L'estimable ecclésiastique espère que cette œuvre de bienfaisance et de charité trouvera de généreux appuis. Il s'agit d'une classe intéressante par son éloignement même du sol natal. Il s'agit de la préserver de la misère et de la conquérir à la religion. M. l'abbé Axinger ouvre pour cela une souscription. La souscription est de 10 fr. par an, et pour deux ans. On peut adresser les dons et souscriptions à M. l'abbé Axinger, rue Palatine, n. 5, ou à M. l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires.

Le sacre de M. de Marguerye, évêque de Saint-Flour, qui devoit avoir lieu beaucoup plus tôt, ne se fera que le dimanche 26, à Bayeux. Le retard de l'expédition des bulles a obligé de renvoyer la cérémonie. M. l'évêque de Bayeux, qui sera le prélat consécrateur, sera assisté de M. l'évêque de Soissons, qui, bien qu'assez éloigné, a voulu se trouver au sacre de son ancien grand-vicaire, et d'un évêque voisin. MM. les évêques de Coutances et de Séez doivent aller pour cela à Bayeux. Dans le temps où on avoit cru que le sacre auroit pu avoir lieu au commencement de l'automne, M. l'Archevêque de Paris avoit promis de faire la cérémonie ; mais le retard apporté au sacre n'a plus permis de profiter de la bonne volonté de l'illustre prélat.

Les bulles sont arrivées à Bayeux le 18. M. de Marguerye est entré immédiatement en retraite dans le même séminaire où s'est écoulée sa jeunesse cléricale. Son sacre aura lieu dans la même cathédrale où il avoit reçu les ordres sacrés, et il aura pour témoins de cette imposante cérémonie son père, sa mère et toute sa famille, qui avoient assisté autrefois à son ordination.

Le 13 novembre, M. Flaget, évêque de Bardstown, est arrivé à Gannat, venant de Clermont. Le prélat a parcouru divers diocèses pour y recommander l'œuvre de la Propagation de la Foi. Il paroit que cette mission lui a été donnée par le pape lui-même. Le prélat est descendu chez M. le curé de Gannat, a célébré la messe, et est parti ensuite pour Moulins.

On aime à voir les généreux efforts des paroisses qui s'empressent d'élever des temples à la majesté de Dieu. Nous avons aujourd'hui à faire connoître les sacrifices de la petite commune de Sorel, canton d'Hallencourt, arrondissement d'Abbeville, diocèse d'Amiens. Cette commune, composée seulement de 500 habitans, s'est imposée pour la somme de 10,000 fr. Sa petite église vient d'être terminée; elle fait l'admiration de toutes les personnes qui la visitent. Le 15 de ce mois, M. l'abbé Fournier, curé d'Hallencourt, doyen de ce canton, en a fait la bénédiction avec la plus grande solennité. A dix heures, tous les ecclésiastiques des environs se sont réunis dans l'église, ayant à leur tête M. leur doyen. Déjà les pieux habitans attendoient avec le plus grand recueillement. Aussitôt que M. l'abbé Fournier eut achevé ses dernières prières, M. l'abbé Deroussen, curé doyen de Domart, parut à l'autel pour y célébrer solennellement la grand'messe. Après l'évangile, M. l'abbé Fournier monta en chaire, où, après avoir vivement regretté une indisposition qui privoit cette paroisse du bonheur de posséder M. le vicaire-général, et après avoir félicité les autorités et tous les habitans de leur religieux dévoûment, ce respectable ecclésiastique a fait un beau discours analogue à la cérémonie. L'auditoire étoit nombreux. On y remarquoit assez de personnes d'Amiens et d'Abbeville. M. Deroussen a fait une quête très-abondante. Enfin, cette édifiante cérémonie a été terminée par la bénédiction solennelle du saint Sacrement.

Deux vicaires de Marseille, messieurs Bœuf et Chatand, vicaires à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et à Saint-Ferréol, sont partis le 14 novembre pour Ratonneau, où ils vont donner leurs soins aux malades venus de l'armée d'Afrique. Ces militaires ont déjà donné des consolations aux premiers ecclésiastiques envoyés, comme nous l'avons dit, par M. l'évêque à Ratonneau. Malheureusement 46 militaires sont morts pendant la traversée et sans aucun secours religieux, puisqu'il n'y a plus d'aumôniers ni dans la marine ni dans les armées. Il est bien de donner des ornemens aux cathédrales, dit la *Gazette du Midi* faisant allusion au riche ornement complet qui vient d'être envoyé en présent à la cathédrale de Marseille, mais il faudroit aussi songer aux besoins spirituels des braves qui affrontent les périls pour le service de l'état. Nous joignons avec plaisir cette réclamation de la *Gazette* à celle qu'on a lue plus haut sur l'abandon de tout secours religieux, où on laisse les militaires.

L'on se plaît à prêter au clergé des idées rétrogrades; l'on porte même l'injustice jusqu'à le représenter hostile au développement de l'instruction, pour tenir plus sûrement les populations privées de lumières, dans une honteuse et dégradante servitude. Avec plus d'impartialité l'on avoueroit que le clergé a toujours travaillé au développement des sciences utiles, et même des arts. Aujourd'hui encore on le voit presque seul, surtout dans les campagnes, s'occuper des moyens de procurer l'instruction au plus grand nombre d'enfans possible. Dans un grand nombre de paroisses des curés pauvres ont fait

des sacrifices, ou pour appeler auprès d'eux des instituteurs, ou pour les y retenir. Et le croiroit-on? quelquefois leurs vues bienveillantes, leurs offres les plus généreuses ont été méconnues et rejetées. En voici une preuve dans le fait suivant dont nous pouvons garantir l'authenticité.

La petite paroisse de Morgny (Seine-Inférieure), à laquelle sont réunies trois autres paroisses éloignées sur des points différens, se trouvoit menacée de perdre son instituteur faute de local convenable. Le desservant s'est empressé d'offrir à la commune une partie de son modeste jardin pour y bâtir une école à ses propres frais. Les sommes avancées lui eussent été remises par le prix de location sans aucun intérêt. Après le remboursement, il devoit abandonner à la fabrique les revenus de cette maison. Son église pauvre se seroit trouvée ainsi dotée d'une rente de 100 fr. au moins. Hé bien! cette offre généreuse n'a point été acceptée. L'instituteur forcé de quitter le centre de plusieurs paroisses, se trouve aujourd'hui dans l'une d'elles d'un accès difficile et tout-à-fait éloignée de toute la population. Cette école par cela même se trouvera moins fréquentée; il n'y aura plus de surveillance possible de la part du prêtre, plus de catéchisme pour les enfans jusqu'à un âge avancé. Les distances sont trop longues à parcourir pour se rendre de différens points le même jour à l'école et à l'église. Dans cette circonstance, les intérêts de l'église, ceux des parens et des enfans, tout a été sacrifié.

Dans une adresse à l'occasion des élections de Toul, M. Balland, juge au tribunal de cette ville, demande que les électeurs recommandent instamment à leur député, la conservation de la belle cathédrale de cette ville bâtie dans les xe et xie siècles, *et qui n'a été* terminée qu'à la fin du xve siècle. Ce monument intéresse le diocèse, la province et toute la France. C'est un de ces antiques édifices qu'il est de l'honneur national de mettre à l'abri des injures du temps. Cette grande église devroit être placée au rang des monumens nationaux dont le gouvernement se charge. Si on attend plus tard, les dépenses seront bien autrement considérables.

M. Balland fait valoir dans son adresse toutes les raisons qui militent en faveur de l'antique cathédrale de Toul. Elle rivalise avec nos plus belles églises C'est un monument historique en même temps que précieux pour les arts. Il y auroit une sorte de vandalisme à le laisser dépérir.

L'*Univers*, auquel nous empruntons ces renseignemens, ajoute que M. Croissant, député de Toul, a déjà obtenu quelques fonds pour les réparations les plus urgentes de cette même église, et que le congrès scientifique tenu à Metz en septembre dernier s'en est aussi occupé. Il a voté une médaille d'argent à M. l'abbé Delalle, curé de la cathédrale, qui travaille avec zèle à la décoration intérieure de l'église, en attendant qu'on ait des fonds pour les grosses réparations de cette basilique.

Les journaux religieux de Belgique se plaignent amèrement de l'installation d'une loge maçonnique à Gand. Cette loge ne veut paroître que comme une association politique et patriotique; elle prend le nom de *Société des défenseurs de Léopold*. C'est un artifice pour se procurer la protection du gouvernement. La majorité du ministère n'étoit point, à ce qu'on croit, favorable à cette nouvelle institution; c'est la minorité qui la protége à l'instigation de la banque. On veut par là contrebalancer l'influence du parti catholique. Un journal croit même que des loges vont être organisées

jusque dans les petites villes. Il montre le danger de ces réunions secrètes. La franc-maçonnerie est justement suspecte à un peuple catholique. C'est un moyen de discorde, c'est une arme entre les mains d'hommes inquiets et turbulens. Un gouvernement entend mal ses intérêts en favorisant de telles sociétés, et l'expérience devroit ici lui servir de leçon.

L'instruction publique est favorisée à Namur ; il y a dans cette ville douze établissemens de ce genre, un athénée, une école communale, une école dominicale, quatre écoles primaires, une école de Frères, une d'Ursulines, une de Sœurs de Notre-Dame, etc. Ces écoles ont en tout 3023 élèves. Sur ce nombre, les Frères en ont 950 et les Sœurs 876. Ces écoles reçoivent des subsides de la commune. Ainsi, les préjugés illibéraux qui ont fait supprimer à Liége la modeste subvention de 800 fr. précédemment allouée pour les écoles des Frères n'existent pas à Namur, et on n'y juge pas l'instruction des Frères aussi rétrograde et aussi négligée qu'on a voulu se le persuader à Liége.

Les journaux d'Irlande ont publié une note sur l'établissement des Trappistes expulsés de Melleray, et établis aujourd'hui près de Cappoquin, dans le comté de Waterford. Ces religieux ont obtenu, comme nous l'avons dit, un terrain inculte de la libéralité du baronet sir Richard Keane. Ils ont commencé à faire élever des bâtimens, et se proposent de défricher les terres. Leur exemple et leur industrie pourront être utiles aux paysans de ces contrées, auxquels ils apprendront les bonnes méthodes d'agriculture; mais ils feront surtout du bien par leurs vertus, par leurs instructions, par leur charité. Ils sollicitent du secours des personnes bienfaisantes, et promettent de prier pour tous ceux qui les assisteront. On peut adresser les dons au Père Joseph-E. Clarke, l'un d'eux, à Gallway, Lombard-Street.

La note est suivie de quelques lignes où des évêques d'Irlande recommandent au clergé et aux fidèles les bons religieux, dont ils louent la ferveur, le bon esprit, les travaux et les vertus. La recommandation est signée de M. l'archevêque de Dublin, de MM. les évêques de Waterford, de Derry, de Down et Connor, de Gallway, d'Elphin, et de MM. Coleman et Meyler, grands-vicaires de Dublin.

On a reçu des lettres des missionnaires partis en mars dernier du Havre, sur le navire la *Démarre*, au nombre de huit, dont trois Lazaristes destinés pour la Chine, et cinq envoyés par le séminaire des Missions-Étrangères, trois pour la mission de Siam et pays voisins, et deux pour la Chine. Leurs lettres sont datées de Batavia, où ils étoient arrivés le 7 juillet, en bonne santé, après une heureuse navigation de trois mois et demi, durant laquelle ils n'avoient été exposés à aucun accident. Ils devoient continuer sous peu de jours leur route pour Macao, après avoir débarqué à Singapore, en passant, les trois missionnaires destinés pour Siam. Les missionnaires se louent beaucoup des attentions et des égards qu'ont eus pour eux, non-seulement le capitaine et les officiers du navire, mais encore les passagers et les gens de l'équipage qui usèrent toujours de la plus grande réserve, surtout dans leurs discours, en présence des missionnaires, s'abstenant de rien faire et rien dire qui pût leur faire de la peine. Les missionnaires eurent la permission de dire la messe tous les dimanches lorsque le temps le permettoit. Les officiers et l'équipage y assistoient, et s'y con-

duisoient avec la plus grande décence. Le capitaine porta ses attentions jusqu'à ordonner qu'on servît en maigre les missionnaires tous les vendredis et les samedis. Nous sommes heureux de pouvoir signaler une conduite qui fait le plus grand honneur à ceux qui en sont l'objet, et il seroit bien à désirer qu'elle pût servir de modèle à tous les marins dans la même situation que ceux de la *Démarre*.

POLITIQUE.

La dépouille mortelle de la comtesse de Saint-Leu vient d'être rendue à la terre natale sans aucune objection de la part du gouvernement. Il n'a point à se repentir de cette tolérance, puisqu'il est vrai qu'elle n'a donné lieu à aucune manifestation politique, et que la défunte a pu être transportée de la Suisse à Ruel, sans que personne y ait fait la moindre attention.

Si une demande semblable étoit présentée en faveur d'un membre de l'ancienne famille royale de France, y accéderoit-on avec la même facilité? Tout le monde croit être sûr que non, et que la raison d'état empêcheroit, à l'égard des princes de cette maison, ce qu'elle n'empêche pas à l'égard de ceux de la famille Bonaparte. C'est le seul point que nous ayons à constater pour le moment dans l'intérêt de l'histoire, afin qu'on sache un jour lequel des deux noms aura fait le plus d'impression en France à la même époque, et envers lequel des deux aussi il n'aura pas été jugé prudent de compter sur l'indifférence des souvenirs. Comme nous ne voulons pas entreprendre de donner à ce point de fait tout le développement dont il seroit susceptible, nous nous en rapportons au jugement de nos lecteurs pour en tirer les déductions.

Ce qui s'est passé en dernier lieu dans les assemblées électorales du *pays légal* donne beaucoup de satisfaction au *Constitutionnel*, et lui fait concevoir les plus heureuses espérances. Le pays légal a formellement déclaré ce qu'il veut et ce qu'il ne veut pas. Les apanages princiers; l'hérédité de la pairie; les oripeaux des régimes déchus et les costumes qui en sont les premiers signes; les systèmes de rigueur et d'intimidation; les prodigalités en matière de dépenses secrètes et de budgets de police; voilà ce que le pays légal ne veut pas, et contre quoi il s'est fortement prononcé.

Maintenant, si voulez savoir ce qu'il veut, le *Constitutionnel* va de même vous l'apprendre : il veut une monarchie comme en Angleterre, dont le chef n'ait point de volonté, point de système, rien à dire ni à voir dans les affaires. Il veut des ministres qui marchent droit et répondent de tout, mais qui soient maîtres. Il veut que le gouvernement à bon marché soit pris au sérieux, et qu'un régime d'économie sévère délivre enfin les contribuables des charges énormes *qui* pèsent sur eux. Enfin, le pays légal veut un système progressif et intelligent qui réalise les promesses de juillet et de sa charte-vérité.

Tels sont les résultats que le *Constitutionnel* a vus sortir, nous ne savons par où ni comment, des récentes opérations des colléges électoraux. Il ne reste plus maintenant qu'à patienter un peu, jusque vers la fin de décembre, pour jouir de toutes les améliorations ci-dessus indiquées, lesquelles forment le mandat de la nouvelle chambre des députés, tel qu'il lui a été notifié, prescrit et imposé, d'après le dire du *Constitutionnel*, par les quatre cent cinquante-neuf assemblées électorales du pays légal. Il est probable, toutefois, que la France passeroit marché à moins; et que si, par exemple, il ne s'agissoit plus pour elle que *des oripeaux et des costumes de cour* dont le *Constitutionnel* se tourmente, elle consentiroit volontiers à passer là-dessus, et à les laisser figurer comme à l'ordinaire dans les fêtes de Versailles et de Fontainebleau.

PARIS, 22 NOVEMBRE.

M. Desvarennes, sous-préfet de Libourne, passe à la sous-prefecture de l'arrondissement d'Autun, en remplacement de M. Cadiot. M. Rivière, sous-préfet de Sarlat, est nommé à la sous-préfecture de Libourne, et M. Vallée, conseiller de préfecture, à celle de Nogent-le-Rotrou.

— Un journal annonce que M. Despans de Cubières, lieutenant-général, vient d'être nommé gouverneur-général des possessions françaises en Afrique, et M. Durocheret, maréchal-de-camp, chef d'état-major.

— Le ministre des travaux publics a adjoint à la commission des chemins de fer M. le comte Daru, membre de la chambre des pairs, en remplacement de M. François Delessert, qui n'a point accepté.

— Les feuilles du gouvernement confirment aujourd'hui la mise à la retraite du vice-amiral Villaumez.

— Le baron Meynard de la Farge, contre-amiral, et le baron Angot des Rotours, aussi contre-amiral, ont également été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

—Le contre-amiral baron Des Rotours est nommé grand officier de la légion d'honneur.

— On parle de plusieurs changemens qui vont avoir lieu dans le commandement des divisions militaires.

— Le général Horace Sébastiani a été réélu député à Ajaccio.

— Par suite du décès de M. de Sémerie, le collége du 4e arrondissement du département du Var est convoqué à Grasse pour le 16 décembre, à l'effet d'élire un député.

— M. le marquis de Dreux-Brézé est arrivé à Paris.

— M. Thiers vient aussi d'arriver à Paris.

— M. Cochelet, consul français en Egypte, est arrivé le 15 octobre à Alexandrie.

— L'ambassadeur d'Autriche, M. d'Appony, est attendu d'un moment à l'autre.

— M. de Kaenneritz, envoyé de Saxe, est de retour à Paris.

— « Il est connu maintenant, dit le *Temps*, que c'est au maréchal Valée que la France doit l'éclatant succès de Constantine. Le général Damrémont qui savoit l'insuffisance des munitions (il ne restoit que 80 coups de canon à tirer) avoit désespéré de la victoire, et il s'étoit arrêté à l'affreuse pensée de la retraite. Sa glorieuse mort est peut-être l'héroïsme prémédité du désespoir. Toujours est-il que lorsque quelques heures plus tard on vint annoncer au général Valée qu'il n'y avoit plus que deux coups par pièce, le général, se passant la main sur le front comme par un mouvement de détresse, s'est écrié : *Qu'on les tire !* et il donna ensuite l'ordre de l'assaut. » Il est bien de rendre justice au courage du général Valée, mais il n'est pas bien d'arracher, pour l'en couvrir, la part de gloire qui revient au général de Damrémont. Il seroit très-bien de raconter avant tout les faits avec exactitude. C'est le 12, vers huit heures et demie du matin, que le gouverneur d'Alger a été tué. Plusieurs batteries tiroient à ce moment sur la ville, entr'autres celle de brèche ; le feu continua avec fracas une partie de la journée. Les batteries reçurent l'ordre de tirer pendant toute la nuit à intervalles inégaux, de manière à empêcher l'ennemi de déblayer la brèche et d'y construire un retranchement intérieur. Est-ce donc avec 80 coups de canon qu'on auroit pu faire tout cela?

— Le bateau à vapeur le *Styx* est revenu à Toulon, le 16, après avoir déposé à Marseille madame de Damrémont et son frère. Le cercueil du gouverneur d'Alger a été placé dans la chapelle du Lazaret.

— C'est M. Pradier, membre de l'Institut, qui est chargé d'exécuter la statue du général de Damrémont. Cette statue sera placée au musée de Versailles.

— Un bâtiment de l'état est parti avec l'ordre d'aller prendre le corps du géné-

ral Perregaux, déposé au lazaret de Cagliari, pour le ramener en France. Le général Perregaux étoit décédé à bord du bateau à vapeur la *Chimère*, le 6 novembre, dans la traversée de Bone en France. Une lettre adressée par le ministère de la guerre à la malheureuse mère de cet officier supérieur, fait l'éloge de sa bravoure et de ses talens militaires.

— Le conseil d'état a jugé que les portes des parcs, cours, jardins et clos attenant à des bâtimens d'habitation, sont imposables du moment qu'elles donnent sur la voie publique, sur les champs, et conduisent à la maison d'habitation.

— M. Emile de Girardin, rédacteur en chef du journal la *Presse* et membre de la chambre des députés, avoit porté plainte en diffamation contre deux avocats, MM. Lebreton et Dornès, à cause d'une lettre insérée par eux dans le *National* du 9, et relative à son élection. M. Emile de Girardin, entr'autres conclusions, demandoit des dommages-intérêts sans en fixer le montant, et déclaroit les abandonner aux pauvres de Bourganeuf. La 6e chambre de police correctionnelle, saisie de cette affaire, a condamné hier MM. Lebreton et Dornès, chacun en 500 francs d'amende, attendu que la lettre précitée contient des injures graves contre M. Emile de Girardin, et faisant droit sur la demande en dommages-intérêts, le tribunal les a en outre solidairement condamnés à 8,000 fr. en faveur de la partie civile.

— Durant le voyage que la corvette *la Bonite* vient de faire autour du monde, M. Vaillant, qui la commandoit, n'a pas perdu un seul homme de son équipage.

— Le comte Muraire, premier président de la cour de cassation sous l'empire, l'un des rédacteurs du code civil, vient de mourir à l'âge de 87 ans.

— M. Detallencourt, bibliothécaire particulier de Louis-Philippe, est mort à l'âge de 41 ans.

— Quelques journaux français, dit le *Précurseur*, journal d'Anvers, ont publié *que le maréchal* Gérard étoit venu visiter la citadelle; qu'on lui en avoit d'abord refusé l'entrée, et que, sur un ordre arrivé de Bruxelles, cette entrée lui avoit été accordée; enfin que 500 hommes lui avoient rendu les honneurs militaires avec de grands transports de joie. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, ajoute la feuille belge; le maréchal Gérard n'est point venu à Anvers.

— Le *Courrier français* avoit publié dans son numéro du 12 une lettre du département du Morbihan qui disoit que M. de la Gillardiere, candidat ministériel élu à Pontivy, ne l'avoit emporté sur son concurrent qu'en promettant qu'on établiroit dans cette ville un régiment de cavalerie. Aujourd'hui le *Courrier français* parle d'une lettre que lui ont adressée trente électeurs, et qui dit que M. de la Gillardière n'a promis rien de semblable.

— La rente 5 pour cent éprouve depuis quelques jours une forte dépréciation généralement attribuée aux bruits de conversion qui circulent. On lit à ce sujet dans le journal ministériel du soir :

« Nous croyons pouvoir affirmer qu'au moment où nous écrivons le ministère n'a encore délibéré ni sur le moment à choisir, ni sur le mode à adopter pour l'importante mesure dont le public s'occupe. Un seul point paroît arrêté dans son esprit, c'est que dans aucun cas la réduction sur l'intérêt ne sauroit être de plus d'un demi pour 100, alors même que les circonstances rendroient l'opération la plus opportune. »

— Le cercueil de la duchesse de Saint-Leu, morte dernièrement en Suisse, a été transporté à Ruel, près Malmaison, où il est arrivé le 19. Il sera déposé près de la tombe de l'impératrice Joséphine. Le lieutenant-général Tascher de la Pagerie, cousin germain de la duchesse de Saint-Leu, a accompagné le convoi depuis Arenemberg jusqu'à l'église de Ruel.

— Le 10e de ligne, en garnison à Paris depuis un an, a quitté la capitale pour se rendre dans la Vendée.

— La compagnie du chemin de fer de Paris à Saint Germain est autorisée à établir son point départ entre la place de l'Europe et la rue Neuve-des-Mathurins.

— Dans trois semaines, toutes les galeries du Louvre seront terminées et livrées au public.

— On construit dans la nouvelle rue Racine trois grands réservoirs destinés à recevoir les eaux de l'Ourq pour les distribuer dans les quartiers voisins.

— Les rues de la Cité, du Petit-Pont et Galande, la place Maubert et une partie de la rue Saint-Victor, viennent d'être éclairées par le gaz. On assure que très-prochainement le préfet de police fera éclairer de la même manière les rues des Deux-Ponts (île Saint-Louis), des Fossés-Saint-Victor, de Fourcy et Mouffetard.

— Une enquête est ouverte à la préfecture de la Seine sur le projet de canal à ouvrir entre Pontoise et Saint-Denis par la vallée de Montmorency.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le sieur Prime, patron du bateau *le Jeune Ferdinand*, de Trouville, et ses hommes d'équipage, risquèrent, il y a quelque temps, leur vie pour sauver neuf marins russes au moment de périr. Le premier vient de recevoir du ministère de la marine une médaille d'or ; les autres, au nombre de cinq, ont reçu chacun une médaille d'argent.

—On écrit de Dieppe que la pêche des harengs a été si abondante dans la marée de jeudi à vendredi, que plusieurs bateaux, afin de pouvoir regagner le port, ont été obligés de jeter à la mer une quantité considérable de leur charge qui menaçoit de les couler bas.

— On dit que les loups se multiplient dans les environs de Dieppe et sont venus attaquer des troupeaux jusqu'à une demi-lieue de la ville.

— Nous avons annoncé l'acquittement du général de Saint-Hubert, qui se trouvoit impliqué dans les événemens de la Vendée. La cour d'assises d'Orélans a également acquitté, le 16, MM. de la Pomelière, appartenant à l'armée avant 1830, et le nommé Hilaire, ouvrier teinturier, âgé d'environ vingt ans; tous trois accusés de participation à la prise d'armes de la Vendée, en 1832.

— Un officier polonais réfugié, employé comme surveillant dans la fabrique de sucre indigène de Saint-Denis-en-Val, près Orléans, a été écrasé mercredi dernier par la branche du manége dont il s'étoit approché sans précaution.

— M. Calmelet, conseiller honoraire à la cour royale d'Orléans et membre du conseil-général d'Indre-et-Loire, vient de mourir.

— Une quantité considérable de neige est tombée dans les montagnes de la Bourgogne, entre Joigny et Châlons.

— On écrit de Montpellier que les principales maisons de commerce de cette ville se sont réunies pour former une société ayant pour but l'établissement du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

— Les travaux du chemin de fer de Montpellier à Cette sont en pleine activité.

— Il a éclaté, le 15, un grand incendie dans la forêt de la Seyne (Basses-Alpes.)

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Plus la marche des événemens s'éclaircit, plus on est conduit à reconnoître que la retraite de Charles V dans ses provinces du nord n'a été qu'un arrangement réglé par ses propres combinaisons et ses convenances. Il a laissé dans l'intérieur de quoi faire la petite guerre d'hiver, et entretenir parmi ses nombreux partisans l'espérance de le revoir bientôt avec une armée fraîche, reposée et augmentée. Cette armée, il l'organise dans ce moment sur un pied où elle n'avoit pas été jusqu'à présent. Elle est d'ailleurs aguerrie, affectionnée et pleine de confiance.

Chaque jour on entend parler de quelque nouveau corps de partisans qui s'est formé dans les provinces de l'intérieur.

Le nombre en est devenu si considérable qu'on se perd à vouloir les compter. Cela prouve deux choses; c'est que d'un côté, les populations ont foi dans la fortune de Charles V. et que de l'autre, plus on avance dans le sanglant bourbier de la révolution, plus on s'aperçoit qu'on n'y peut tenir, et qu'il faut faire les derniers efforts pour s'en retirer.

Avec le caractère de charlatanisme que l'on connoît au gouvernement de Madrid, et avec le besoin qu'il a d'entretenir la fascination, il auroit fait un autre bruit que celui qu'il fait de la retraite de Charles V dans les provinces basques, si cette retraite eût été forcée le moins du monde. Du moment où les christinos n'ont pas fait éclater plus de hâbleries à ce sujet, c'est qu'il n'y avoit pas matière.

La plupart des soldats de Navarre et de Biscaye qui ont fait la guerre cet été au-delà de l'Ebre dans l'armée royale, ont reçu un congé de trois semaines pour aller se reposer au milieu de leurs familles. Cette circonstance paroît indiquer que l'intention du roi n'est pas de rentrer en campagne dans l'intérieur aussi prochainement qu'on l'avoit d'abord annoncé. En effet, plus il tardera, plus l'expédition qu'il organise recevra de force et de consistance. Il n'est pas probable qu'il entreprenne rien d'important au-delà de l'Ebre, avant que la mauvaise saison soit passée. Les chemins lui seront tenus ouverts par les troupes et les corps de partisans qu'il y a laissés. L'esprit des populations est à lui dans les provinces. C'est le principal.

— Espartero est arrivé à Pampelune avec 15 bataillons. Le général Francisco Garcia l'observe avec des forces à peu près égales.

— La dernière dépêche télégraphique contient ce qui suit :

« Perpignan, le 20.

» Oraa étoit le 15 à Valence, son armée à Murviedro. On n'a aucune nouvelle de Cabrera. L'arrière-garde de Tallada ayant été atteinte à Almanza, sa bande s'est *repliée sur Utiel*. Le 18, la garde nationale de Barcelonne étoit réorganisée. Le baron de Meer a ordonné la levée en Catalogne, de tous les célibataires et veufs sans enfans, de 17 à 40 ans, et la formation à Barcelonne de 2.000 volontaires. Le 19, Tristany, qui étoit à Aya, près de Puycerda, avec 3.000 factieux, se disposoit à attaquer cette ville. Le 10, le général Palaréa a mis Malaga en état de siége, à la suite de troubles. Le gouverneur, l'intendant et sept bullangueros ont été embarqués pour Carthagène, où ils seront jugés. »

— Le journal ministériel du soir publie deux dépêches télégraphiques. La première de Narbonne annonce que le 20 Urbistondo a rejoint Tristany devant Puycerda ; la place a été aussitôt cernée. Les carlistes ont brûlé deux maisons hors de l'enceinte après une légère fusillade. La seconde dépêche, de Bayonne, dit que le conseil de guerre réuni à Pampelune, par Espartero, a condamné, le 14, à la peine de mort, Léon Iriarte, le colonel Tiradous, le commandant et sept sergens. Ils ont été exécutés. Les autres officiers ont été condamnés à deux mois de prison, et envoyés à Ceuta, ainsi que toute la troupe.

Lorsque les chemins de fer projetés en Belgique seront achevés, ils parcourront une longueur de 100 lieues de poste. Déjà ils occupent, comme nous l'avons dit, un espace de 47 lieues; au 1er juin prochain leur longueur sera de 65 lieues 1/4. Ces chemins de fer sont exécutés par le gouvernement. L'on évalue à plus de 250 lieues le développement des chemins déjà construits en Angleterre par des compagnies, et à 300 lieues celui des chemins en construction. Quant aux concessions encore demandées, le nombre et l'étendue de ces projets présentent un chiffre tellement effrayant, que la chambre des communes a cru devoir s'opposer à ce débordement. En Allemagne et en Prusse on commence aussi à s'occuper avec activité des chemins de fer. Il y a deux ans,

les Etats-Unis comptoient près de mille lieues de chemin de fer; de nouvelles entreprises sont venues étendre ce vaste réseau de communication.

— On vient de découvrir une mine de fer à Renaix (Pays-Bas), sur la montagne dite le Musiek-Berg.

— C'est à tort que plusieurs journaux ont parlé d'une altération dans la santé du roi de Hollande.

— Les deux chambres du parlement anglais se sont occupées le 18 de la prestation du serment.

— La reine a ouvert le parlement le 20 et annoncé dans son discours qu'elle avoit reçu de toutes les puissances étrangères les plus fortes assurances de leurs dispositions amicales. Elle a parlé ensuite d'un traité de commerce qu'elle avoit conclu avec la république-unie du Pérou et de Bolivie, et recommandé au sérieux examen des chambres l'état de la province du Bas-Canada. Après avoir dit que le changement de règne rend nécessaire l'adoption d'une nouvelle allocation pour la liste civile, la reine s'est ainsi exprimée relativement à l'Irlande :

« Le résultat des enquêtes sur la condition des pauvres en Irlande a été déjà communiqué au parlement. Il sera de votre devoir d'examiner s'il ne seroit pas salutaire et sage d'établir légalement quelque mode bien calculé de soulagement pour les malheureux de ce pays.

» Le gouvernement municipal des villes d'Irlande exige de meilleurs réglemens.

» Les lois qui régissent la perception des dîmes depuis la composition intervenue exigent une révision et des modifications. Convaincue que la distribution la meilleure et la plus efficace de la justice est l'un des premiers devoirs du souverain, j'appelle votre attention sur les mesures qui vous seront présentées pour l'amélioration de la loi. »

— Le capitaine Goode qui avoit insulté fort grossièrement la reine comme elle montoit en voiture au palais de Buckingham, a été mis en jugement le 18. Le jury ayant reconnu que l'accusé étoit dans un état continuel de démence, le procureur-général a requis son dépôt en lieu de sûreté. La folie du capitaine Goode ne consiste pas seulement à se croire roi d'Angleterre, mais elle se complique d'une violente animosité contre la Russie.

— Mercredi soir, entre six et sept heures, Londres a joui, pour la troisième fois depuis le samedi précédent, du spectacle d'une aurore boréale.

— La *Gazette de Hanovre* annonce que le roi a reçu, le 15, en audience solennelle, des députations de tous les états provinciaux, lesquelles ont ensuite eu l'honneur de dîner au château avec LL. MM. Le roi est parti le 16 avec le prince de Solms pour une grande partie de chasse.

— La quarantaine entre Naples et la Sicile a été levée le 28 octobre par le général del Caretto.

— Des omnibus vont être établis, à l'instar de ceux de Paris, entre la ville et les faubourgs de Vienne.

— Le gouvernement prussien vient d'adopter une nouvelle mesure relativement à la surveillance de la presse. En outre du visa de la censure sur chaque feuille d'un ouvrage à imprimer, il faudra maintenant que l'ouvrage entier reçoive l'approbation des censeurs.

— Le *Correspondant de Hambourg* publie une ordonnance du roi de Danemarck concernant la liberté de la presse dans ses états. Frédéric VI rappelle que les lois répressives ayant été jugées insuffisantes, il fut, afin de maintenir la confiance des sujets envers le gouvernement, proposé un projet de loi aux états provinciaux, qui, tout en manifestant une vive indignation contre la direction d'une partie de la presse quotidienne, ne permirent pas pour le moment un accroissement de peines, parce qu'ils espéroient que l'opinion publique feroit justice des abus. « Cette attente ne s'étant pas réalisée, continue le monarque, nous avons cru devoir promulguer la loi précitée.

« 1° Quiconque aura dépassé les limi-

tes légales de la liberté de la presse dans un écrit ou dans une feuille imprimée, en attaquant la constitution du royaume, les lois ou les actes du gouvernement, sera condamné à une amende de 100 à 500 rixthalers au profit des pauvres, s'il y a eu infraction aux §§ 2, 3 et 7 de l'ordonnance de 1799, mais seulement par une négligence judiciairement constatée.

» 2° Si un écrivain est reconnu coupable d'avoir critiqué en termes inconvenans la constitution, les lois ou les actes du gouvernement, les tribunaux pourront, s'il existe des circonstances atténuantes, le punir d'un emprisonnement d'un mois à trois mois et d'une amende de 100 à 500 rixthalers. »

Suivent plusieurs dispositions qui soumettent à une censure d'un an à cinq ans, ou de cinq ans à dix ans, suivant la gravité des cas, les journaux ou écrits périodiques dont les rédacteurs seront condamnés pour délit de la presse.

— Le *New-York Advertiser* prétend savoir que le nombre des victimes qui ont péri à bord du paquebot le *Hôme* a été plus considérable qu'on ne l'a dit.

— Des lettres de Calcutta, du 18 juillet, annoncent la mort du nabad d'Oude. C'est son oncle qui a été proclamé roi par les Anglais, à l'exclusion de ses fils, d'après la loi musulmane.

— Depuis le départ du capitan-pacha dans le cours de l'été, avec une escadre assez importante, le sultan a encore fait armer 9 vaisseaux de ligne et 12 frégates.

CATÉCHISME PAR DEMANDES, mis à la portée des enfans les plus ignorans, ou *Manuel du catéchiste* (1).

Ce catéchisme est divisé en quatre parties, où l'auteur expose ce qu'il faut croire, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut recevoir, ce qu'il faut demander. Dans la première partie, l'auteur traite de Dieu, des mystères, des sacremens, du symbole, des fins dernières de l'homme, etc. La deuxième partie est sur les commandemens de Dieu et de l'Eglise, et la troisième sur les sacremens et sur les dispositions pour les recevoir. La quatrième partie est sur la prière. L'auteur y a ajouté un catéchisme sur les principales fêtes.

Cet ouvrage est le résultat de l'expérience d'un respectable curé du diocèse d'Autun, qui n'a pas voulu être nommé, mais qui a passé 40 ans de sa vie à évangéliser les petits et les pauvres. Il offre son travail à ses confrères dans la vue de leur être utile. Ce *Manuel* peut leur épargner quelques peines. Il renferme des explications assez précises et des développemens assez courts, et qui néanmoins paroissent suffire pour faire comprendre aux enfans l'importance des dogmes et des préceptes de la religion. L'auteur en a fait l'expérience dans sa paroisse et y a obtenu par son zèle et sa méthode plus d'instruction que les enfans n'en ont communément.

(1) In-12. Prix, 1 fr. A Lons-le-Saulnier, chez Vattard.

La *Dévotion à saint Joseph*, 1 vol. in-12, dont nous avons rendu compte dernièrement, se trouve à Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, n° 9. Prix, 2 francs.

Le Gérant, Le Bresgue.

BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 103 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 90 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c
Act. de la Banque. 2660 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1177 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 100 fr. 30 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge. 103 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 21 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

'AMI DE LA RELIGION
aroît les Mardi, Jeudi
t Samedi.

On peut s'abonner des
1er et 15 de chaque mois.

N° 2894.

SAMEDI 25 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

VIE NOUVELLE

DE HENRI-MARIE BOUDON,

grand archidiacre d'Evreux,

AVEC SON PORTRAIT ET UN FAC SIMILE DE SON ÉCRITURE (1).

L'abbé Boudon fut un des plus saints prêtres dont s'honora l'Eglise de France dans un siècle si fécond en grands exemples de zèle, de piété et de charité. Son nom mérite d'être placé à côté de ceux de tant d'évêques, d'ecclésiastiques dans tous les rangs de la hiérarchie, de religieux de différens ordres, dont la vie a été écrite et nous offre de beaux sujets d'édification. La piété précoce de Boudon, les épreuves par lesquelles il passa, la patience avec laquelle il les soutint, sa ferveur dans le service de Dieu, sa prédication et ses ouvrages qui inspiroient également l'amour de la vertu poussée jusqu'à la perfection, son esprit de pauvreté, de modestie et de charité, tout lui concilioit le respect et la confiance. Aussi son ministère fut-il très-utile à ceux qui se mettoient sous sa conduite, et de grands personnages s'honoroient de l'avoir pour guide dans les voies du salut.

Henri-Marie Boudon, né à La Fère en 1624, eut pour marraine au baptême la princesse Henriette, fille de Henri IV, et depuis épouse de Charles Ier. Ses parens s'étant depuis fixés à Rouen, il y fit ses études chez les Jésuites et fut admis dans les congrégations qu'ils formoient. C'est là qu'il prit l'habitude de la piété et des bonnes œuvres. Etant allé depuis à Paris, il y fut d'une congrégation plus nombreuse encore et plus fervente. On le voit dans l'intimité de saints personnages de ce temps. Il n'entra que tard dans l'état ecclésiastique, et se prépara au sacerdoce par une vie toute de détachement et de sacrifices. Son ami, l'abbé de Laval, depuis évêque de Québec, lui ayant résigné le grand archidiaconé d'Evreux, Boudon alla se fixer dans cette ville où sa vertu fut bientôt appréciée. Ses visites comme archidiacre, la direction des consciences, les prédications, les missions, les retraites, l'occupoient alternativement. Il trouvoit encore le temps de composer des ouvrages de la plus haute spiritualité, et de prendre part à une foule de bonnes œuvres.

L'époque la plus remarquable de sa vie est sans contredit celle où on parvint à inspirer à son évêque des préventions contre lui. M. de Maupas, évêque d'Evreux, lui avoit témoigné d'abord beaucoup de confiance, mais on circonvint le pieux prélat et on usa de toute sortes d'artifices pour décréditer Boudon dans son esprit. Un parti de novateurs se déclara surtout contre Boudon qui prêchoit partout la soumission à l'Eglise et l'éloignement de tout esprit de système. Il y eut un déchaînement général contre lui, et M. de Maupas trompé finit par lui retirer sa protection et même par l'abreuver d'humiliations et de dégoûts. Cette disgrâce dura plusieurs années, et il

(1) In-8°, prix, 3 fr. 50 c. et 5 fr. franc de port. A Besançon, chez Outhenin-Chalandre; et à Paris, au bureau de ce Journal.

fallut toute l'humilité et le détachement de Boudon pour soutenir cette épreuve. A la fin sa vertu triompha des attaques de la calomnie et elle ne jeta que plus d'éclat après les nuages dont on avoit essayé de l'obscurcir.

Sa vie toute consacrée à Dieu et au prochain offre une suite de travaux, de voyages, d'exercices, tous animés par les plus purs motifs et fertiles en heureux résultats. Appelé en Allemagne par la duchesse de Bavière qui étoit une princesse de la maison de Bouillon, il fit tourner ce voyage à la gloire de Dieu et au salut des ames. L'âge et les infirmités seules purent arrêter l'essor de son zèle. Sa patience dans les douleurs ne fut pas moindre que dans les contradictions et les disgrâces, et il mourut plein de mérites le 31 août 1702, regardé comme un très-saint prêtre et invoqué même par ceux qui avoient été à portée d'admirer de plus près sa vertu.

Tel est le pieux ecclésiastique dont on a entrepris de donner une nouvelle vie. Celle qu'avoit publiée Collet vers le milieu du siècle dernier, laissoit beaucoup à désirer. Collet, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare, étoit fort estimable et instruit; mais il a peut-être trop écrit pour qu'il lui fût donné de rédiger tous ses ouvrages avec le même soin. Il manque quelquefois de critique et son style est souvent négligé. De plus il n'a pas eu tous les secours qui ont été à la disposition de l'auteur de la nouvelle vie. On conserve au grand séminaire d'Evreux des manuscrits de Boudon ou relatifs à lui, que Collet n'avoit point connus. La vie de Boudon avoit été écrite par l'abbé *Bosguérard*, son disciple et son ami, qui avoit été témoin de ses vertus et de ses disgrâces. Cette vie a mis le nouvel auteur en état de suppléer bien des choses que Collet avoit dû omettre. Enfin, de nombreuses lettres, soit de Boudon, soit de personnes qui étoient en correspondance avec lui, ont été d'un grand secours par la variété des détails qu'elles contiennent. Ces lettres manuscrites sont d'autant plus précieuses, dit l'auteur de la nouvelle vie, que les éditeurs des lettres de Boudon n'ont pas joint à leur recueil toutes celles qu'on a trouvées après sa mort, soit que toutes ne leur aient pas semblé également intéressantes, soit dans la crainte que quelques-unes ne réveillassent des souvenirs trop récens sur les traverses de Boudon, sur leurs causes et ceux qui avoient pu y entrer.

La nouvelle vie est divisée en six parties; la première, depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Paris; la deuxième depuis cette dernière époque jusqu'à sa tonsure en 1653; la troisième depuis son arrivée à Evreux jusqu'à sa disgrâce; la quatrième donne toute l'histoire de ce temps d'épreuve; la cinquième s'étend depuis l'époque où les yeux de l'évêque et du public s'ouvrirent enfin sur lui, jusqu'à son retour à Evreux après son voyage d'Allemagne en 1685; la sixième partie va jusqu'à sa mort.

Cet ouvrage se recommande à bien des égards. Et d'abord on y trouve un grand mérite d'exactitude. L'auteur a bien étudié la vie de Boudon; il a mis plus d'ordre dans les faits; il a supprimé quelques détails rapportés par Collet et qui n'étoient point assez avérés. On verra avec intérêt ce qu'il dit des congrégations de jeunes gens formées autrefois par les

Jésuites et qui étoient si utiles pour préserver la jeunesse des dangers des grandes villes. L'auteur s'est surtout arrêté sur la disgrâce où tomba Boudon auprès de l'évêque d'Evreux et il fait très-bien ressortir la résignation et la patience de l'humble prêtre pendant cette longue et dure épreuve. Mais ce qui n'est pas moins admirable et qui prouve une bien haute vertu, c'est la modération et le calme avec lesquels Boudon accueillit le retour de la faveur publique. Il ne chercha point à tirer avantage de l'humiliation de ses adversaires et se montra supérieur à la bonne comme à la mauvaise fortune. C'est ce que l'auteur fait voir dans le passage suivant qui sera en même temps un exemple du style de cette nouvelle vie :

« C'est surtout dans les correspondances intimes, dans les épanchemens secrets de la confiance et de l'amitié, qu'on doit aller chercher quelles pensées et quels *sentimens* animoient dans les circonstances *les plus* marquantes de leur vie, ceux dont on veut écrire l'histoire. Pénétrés de cette vérité, nous avons puisé dans ses lettres imprimées ou manuscrites l'expression de la douceur et de la paix qui remplissoient le cœur de Boudon, pendant le cours de sa longue épreuve. Nous aurions voulu apprendre de lui quelle impression produisit sur son ame le retour de la confiance et de la considération, cette justice tardive mais éclatante que lui rendoient enfin les hommes. Nous n'avons trouvé aucune réponse aux félicitations sans nombre que lui offrirent, et les amis qu'il conservoit dans toutes les parties de la France, et ceux même que les mers séparoient de lui si long-temps, si ce n'est une seule dans laquelle il prie une sainte ame de l'aider à bénir, à remercier, à louer et à adorer la divine providence de toutes ses conduites sur lui, soit à l'égard du passé, soit à l'égard du présent et de l'avenir.

» Il garda sur tout ce qui lui arriva alors le plus profond silence; et combien ce silence paroît admirable si on veut y réfléchir un instant! Combien il semble éloigné de cette foiblesse de la nature qui porte à cacher avec soin tout ce qui contriste et humilie, à renfermer les peines qui dévorent, lorsqu'elles entraînent la confusion et le mépris, tandis qu'on entre si facilement dans le détail des réparations données à l'amour-propre outragé et à la réputation flétrie! Boudon, au contraire, dont le cœur s'étoit ouvert à ses amis avec une franchise si touchante tandis qu'il étoit abreuvé d'opprobres, n'est pas plus tôt sorti de cet état d'ignominie, qu'il se tait et semble n'avoir plus rien à dire à ceux qui ont partagé ses maux avec tant de constance et d'intérêt. Après s'être réjoui avec eux de la pesanteur de sa croix, il ne croit pas que le retour d'une position plus douce à la nature, ni tous les dédommagemens qu'on s'efforçoit de lui prodiguer, doivent fixer leur attention et les occuper un instant; tant ces avantages de la terre lui sembloient futiles et périssables! »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 9 novembre est mort après une longue maladie M. le cardinal Dominique de Simone, diacre de Saint-Ange *in Pescheria*. Ce cardinal, né à Bénévent le 29 novembre 1768, avoit été admis dans le sacré collége le 15 mars 1830 par Pie VIII, dont il étoit maître de la chambre. Il a supporté avec patience une maladie douloureuse, et est mort fortifié par les secours de la religion.

Il ne reste qu'un cardinal de la création de Pie VIII; c'est M. le cardinal Nembrini, évêque d'Ancône.

On continue à célébrer dans les différens quartiers de cette capitale, des services pour les victimes du choléra.

M. le commandeur Mouttinho, ministre du Brésil à Paris, qui a résidé à Rome en la même qualité, a envoyé 500 fr. dans cette dernière ville pour être distribués parmi les familles les plus pauvres de ceux qui ont succombé au choléra. La somme a été sur-le-champ envoyée à la maison des orphelins devenus tels par suite du choléra.

PARIS.—Un nouveau et déplorable sacrilége qui a eu lieu dans l'église de Suresnes la nuit du 21 au 22 de ce mois, a donné lieu à la circulaire suivante de M. l'Archevêque.

« Quelle année de scandales et de profanations que celle qui s'achève! Hélas! combien d'outrages faits au Saint des Saints dans le lieu même de l'habitation qu'il avoit choisie parmi nous, sur le trône et dans le sacrement de son amour! *Quanta malignatus est inimicus in sancto!* Malgré les plus sévères précautions, l'église paroissiale de Suresnes a été, la nuit dernière, le théâtre d'un vol avec effraction et d'un sacrilége. Cette fois, nous avons à déplorer un plus grand attentat que celui pour lequel, il n'y a que quinze jours encore, j'appelois le diocèse à l'expiation. Ce ne sont pas seulement les vases sacrés dont nous avons à regretter la perte, l'hostie de l'ostensoir, destinée à donner la bénédiction du très-saint Sacrement, a disparu; en sorte que notre Seigneur Jésus-Christ vivant et glorieux, quoique caché dans la divine eucharistie, demeure pour ainsi dire captif entre les mains d'une puissance ténébreuse et criminelle.

» Nous ne devons pas nous lasser de réitérer les actes publics de notre foi, à mesure que les actes d'impiété se renouvellent; n'oubliant jamais que, s'il nous est commandé de *crier sans cesse* comme des sentinelles vigilantes, *d'élever la voix avec l'éclat de la trompette* pour annoncer les terribles châtimens de la justice du *Seigneur*, nous sommes également établis médiateurs pour attirer sur les peuples la riche effusion de ses miséricordes.

» Dimanche prochain 26 novembre, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, immédiatement après la messe capitulaire, de paroisse ou de communauté, on exposera le très-saint Sacrement sur l'autel, soit dans l'ostensoir, soit dans le ciboire. Le clergé étant à genoux et un cierge à la main, on chantera ou l'on récitera le psaume *Miserere mei, Deus.* On donnera ensuite en silence la bénédiction du très-saint Sacrement.

» Le même jour à toutes les messes on dira les oraisons *Pro reparatione injuriarum, etc.*

» Le soir, dans les églises où il y a salut, avant la bénédiction du très-saint Sacrement, on chantera trois fois *Parce, Domine.*

» La semaine prochaine il sera fait dans toutes les communautés une communion générale en expiation du nouveau sacrilége commis à Suresnes. Après la messe où se fera cette communion, on chantera ou l'on récitera trois fois le *Parce, Domine.* »

Le mercredi 22, M. l'Archevêque a donné le voile à trois postulantes, dans la maison des dames de la Congrégation, rue de Sèvres; c'est l'établissement connu sous le nom des Oiseaux. Parmi les postulantes étoit une demoiselle de Kergariou, d'une famille ancienne de Bretagne. Cette demoiselle, qui est fille de M. de Kergariou, préfet à Rouen sous la restauration, puis conseiller d'état, aspiroit depuis long-temps à la vie religieuse. Après la cérémonie de la prise d'habit, M. l'Archevêque a visité les travaux de la nouvelle chapelle que l'on construit dans cette maison et qui est déjà fort avancée. Elle sera dans le style gothique et d'une belle grandeur.

La *Gazette de Picardie* annonce formellement la démission de M. l'évê-

que d'Amiens, dont nous avions parlé il y a huit jours, sans nommer le prélat, mais en laissant entrevoir par différentes indications que c'étoit de lui qu'il s'agissoit. M. l'évêque d'Amiens est dans sa 82ᵉ année, et est depuis quelque temps dans un état de santé qui ne lui permet plus de remplir les fonctions épiscopales.

On s'étonnoit que depuis dix-huit mois qu'a eu lieu l'incendie de la charpente de la cathédrale de Chartres, on n'eût pas encore commencé les travaux de restauration de cet édifice. Le journal officiel vient d'expliquer les causes de ce retard. Le gouvernement s'occupe depuis long-temps des moyens de restaurer ce beau monument. Dès le lendemain du désastre, le ministre des cultes accompagné d'un chef de division et de trois architectes, se transporta à Chartres pour connoître l'étendue des ravages du feu et les moyens de remédier aux dégâts. On décida tout de suite de ne point reconstruire la charpente en bois, afin d'éviter un semblable accident, et il paroît qu'on regrette qu'à Rouen, après l'incendie de la belle flèche, en 1822, les charpentes aient été refaites en bois.

Mais falloit-il employer le fer ou la fonte? C'est là-dessus qu'on se partagea. Le fer étoit plus économique, mais présentoit plusieurs inconvéniens. D'après l'avis presque unanime des gens de l'art, on adopta le système de reconstruction en fonte, mais on voulut faire un essai par la construction de deux travées sur l'atelier de l'entrepreneur même. Cet essai a été exécuté, et ces jours derniers le ministre des cultes, le sous-secrétaire d'état de son ministère, les membres du conseil des bâtimens civils et ceux de la commission envoyée à Chartres en 1836, sont allés examiner ces travées que le journal officiel décrit en ces termes :

Les deux travées se composent de trois fermes en forme d'arcs ogives, inscrits dans un triangle dont la forme est donnée par les pignons de maçonnerie qui surmontent la façade principale et chacun des bras de la croix. L'arc ogive de quarante pieds d'ouverture environ, est formé de chassis de fonte évidés à jour, d'une forme élégante, mais extrêmement simple, assemblée par des boutons. Les arbalétriers qui forment le triangle extérieur et qui sont destinés à supporter la toiture, sont faits de fer forgé. L'écartement de l'arc intérieur est maintenu par un entrait également de fer forgé, en deux pièces, ajusté dans son milieu de manière qu'on peut le bander à volonté et maîtriser jusqu'à un certain point l'alongement inévitable du fer abandonné à son poids. Les fermes sont reliées par des entretoises qui remplissent le double objet de les assujétir et de supporter un grillage destiné à recevoir la couverture de zinc ou de cuivre.

Cet essai a été jugé fort satisfaisant. Le travail réunit l'élégance à la solidité. C'est M. Baron, architecte de la cathédrale de Chartres, qui a présidé à l'exécution. Les travées ont été confectionnées pour la serrurerie dans les ateliers de Mignon, et pour les fontes, dans l'usine de Fourchambault, près Nevers. On espère que désormais la continuation des travaux n'éprouvera plus d'interruption. Le journal officiel regrette que la chambre des députés ait refusé de profiter de la circonstance pour refaire également en métal les combles des bas-côtés de la cathédrale de Chartres. Il trouve que c'est-là une mauvaise économie, et qu'on s'expose à un incendie dans ces combles.

Il y a seize ans, une somme de 1,500 fr. avoit été mise à la disposition de M. le curé de Draguignan, pour obtenir une école de Frères,

une autre somme de 3,000 fr. étoit affectée au même objet. On fit des instances auprès du supérieur des Frères pour avoir des maîtres. La ville de Draguignan avoit acheté une partie de l'ancien couvent des Minimes pour les y recevoir. Elle avoit voté pendant plusieurs années 1,800 fr. pour l'entretien et le traitement de trois Frères ; mais on ne put en obtenir à cause de la pénurie des sujets, et en 1829, l'administration découragée renonça au projet d'école, et fit de la maison des Minimes une caserne. Les événemens de 1830 sembloient faire désespérer d'arriver jamais à la formation de l'école; mais en 1833, l'abandon toujours plus déplorable des enfans, excita quelques ames généreuses à reprendre le projet. Les temps étoient bien changés et les ressources bien différentes. On ne devoit rien attendre du conseil municipal de 1833, on pouvoit même craindre des entraves. Une foi vive et une grande confiance en la providence pouvoient seules surmonter les difficultés.

M. le curé, ses collaborateurs, et quelques ames pieuses, plus riches de zèle que des avantages de la fortune, se mirent à l'œuvre. Une personne généreuse, mademoiselle D., céda pour l'école une maison spacieuse et un jardin ; mais il y avoit des réparations et augmentations à faire. Un appel fut fait à la charité des plus notables habitans ; il en résulta un total de 9,000 fr. en dons, legs ou souscriptions. Le ministre de l'instruction publique, sollicité par M. le député Poulle, envoya 3,000 fr. Ces ressources étoient encore insuffisantes pour les derniers frais d'établissement. M. Nard, curé de la paroisse, donna 200 fr., et provoqua de nouveaux sacrifices de la part de son clergé ; 1,000 fr. lui furent offerts par les prêtres de la paroisse et du *canton réunis* en conférence ecclésias*tique. Les fidèles* imitèrent cet exemple, et un nouvel élan de générosité ajouta 2,000 fr. à ce qui avoit déjà été reçu. Ainsi les frais de premier établissement étoient à peu près couverts.

Il s'agissoit de pourvoir au traitement annuel de trois Frères. Le conseil municipal de 1837 étoit animé des meilleures intentions, mais épuisé par les dettes qu'avoient laissées les conseils précédens, il ne put montrer sa sympathie pour l'école que par une concession des eaux de la ville pour le jardin de l'établissement. Une nouvelle souscription par actions de 10 fr. fut proposée à toutes les personnes aisées, et accueillie avec empressement. M. l'évêque de Fréjus et son chapitre voulurent se mettre au nombre des souscripteurs. M. le préfet du Var, M. le maire de Draguignan, d'autres fonctionnaires et magistrats donnèrent le bon exemple, et le traitement des Frères se trouva assuré jusqu'au moment où le conseil municipal sera en mesure de protéger efficacement l'école.

Les Frères arrivèrent à Draguignan le 8 novembre. Dès les premiers jours ils avoient inscrit 200 enfans. La cérémonie de l'installation eut lieu le dimanche 12. M. l'évêque de Fréjus voulut bien y présider. A deux heures les enfans furent conduits par les Frères à l'église où étoient réunis les fidèles et les notables protecteurs de l'école ; parmi eux on remarquoit M. Poulle, député, M. Ardoin, maire, M. Roque, notaire et membre du conseil général. M. l'évêque, arrivé immédiatement après avec tout le clergé, monta en chaire, et après avoir félicité les fidèles de leur zèle, il montra combien l'éducation chrétienne des Frères étoit un bonheur pour les familles et pour la société. Le prélat entonna le *Veni Creator* au pied de l'autel, et les enfans et les Frères furent conduits processionnellement à la nouvelle école en chantant les litanies de la sainte

Vierge. Le maire et les autres notables et bienfaiteurs suivoient le cortége. Les enfans furent distribués dans leurs classes pendant que M. l'évêque bénissoit la chapelle et la maison.

Le maire prononça dans une des salles un discours remarquable par l'expression franche des sentimens les plus religieux. Il fit ressortir avec beaucoup d'à-propos les avantages de l'éducation donnée simultanément au pauvre et au riche, qui, assis sur les mêmes bancs, apprendroient, l'un la patience et l'amour du travail, l'autre la charité, la compassion et les égards pour la classe malaisée. Il termina par un hommage de respect et de reconnoissance pour M. l'évêque, qui remercia M. le maire de ses paroles bienveillantes, et félicita les enfans d'être l'objet de cette fête de famille. Après ces discours qui furent unanimement applaudis, M. l'évêque donna la bénédiction pontificale aux enfans, et l'on retourna à l'église en chantant le *Te Deum*.

Ainsi s'est terminée cette journée heureuse pour la ville, et qui couronne une entreprise où les habitans ont montré le zèle le plus louable. Il faut considérer surtout que les ames généreuses qui supportent les charges de la nouvelle école sont les mêmes qui, dans l'espace de deux ans, ont eu à faire face au rachat et aux réparations de la chapelle de Notre-Dame-du-Peuple, à la fondation de la maison des orphelins déjà au nombre de trente, et à l'entretien des quatre Sœurs de Sainte-Marthe, qui font pour les jeunes filles ce que les Frères vont faire pour les garçons. C'est ainsi que de vrais chrétiens répondent aux vaines allégations de ceux qui prétendent que le christianisme a fait son temps, et qu'il n'est plus en harmonie avec les besoins de la société. Le christianisme se venge de ces injures par des bienfaits, comme le soleil qui verse des torrens de lumière sur ses obscurs blasphémateurs.

A cette occasion, il nous sera permis de mentionner les établissemens formés à Cuers, dans le même diocèse, par les seules largesses de M. Aunan : un couvent de Sœurs de la Retraite il y a quelques années, une maison pour les jeunes orphelines, il y a un an, et une école de Frères peu de jours avant celle de Draguignan.

Un misérable, étranger au diocèse de Metz, s'est présenté chez des ecclésiastiques de cette ville avec le costume ecclésiastique et de faux papiers, et a obtenu de leur charité des intentions de messes. Il a été reconnu ensuite que le malheureux n'étoit pas prêtre. Il étoit assigné pour paroître en police correctionnelle le 24 de ce mois.

M. Charles-Jean-Henri de la Loge, grand-vicaire de Soissons, est mort le 16 de ce mois dans un âge avancé. M. l'abbé de la Loge étoit né en 1752. Il fut nommé chanoine honoraire de Soissons à l'époque du concordat, devint chanoine en titre en 1810 et grand-vicaire en 1825. Il avoit conservé une rare vivacité d'esprit et s'occupoit encore avec zèle de l'administration du diocèse.

Le clergé de la Flandre occidentale en Belgique vient de perdre un de ses membres les plus vénérables dans la personne de M. Bernard-Joseph Moens, curé de Roulers, qui avoit été déporté pendant la révolution française. M. Moens étoit né à Eernegliem, au diocèse de Bruges, le 9 avril 1746. Il étudia à Louvain et y fit sa licence en 1773. De retour à Bruges, il fut nommé professeur de théologie, puis d'Ecriture sainte au séminaire. En 1777, on le choisit pour vice-président du séminaire, et trois ans après pour chapelain du

Saint-Sang. En 1787, il devint curé de Rumbèke, et en 1791, chanoine de Bruges et président du séminaire. En 1795, les Français étant entrés en Belgique, l'emmenèrent comme ôtage à Douai, et le gardèrent 15 jours.

Le chapitre de Bruges, après la mort de l'évêque, M. Brénart, avoit nommé quatre grands-vicaires. L'un d'eux, M. Van Parys, étoit mort. Un autre, M. de Gryse, avoit fait le serment de haine à la royauté et s'étoit aliéné par là le clergé. Le chapitre s'étant réuni en 1797, chargea les deux grands-vicaires restans de s'adjoindre 2 collègues. Leur choix tomba sur MM. Matthys et Moens. Mais celui-ci étoit déjà arrêté avant que sa nomination lui fût notifiée. Un arrêté du directoire français ordonna sa déportation, parce qu'il avoit refusé le serment de haine et qu'il avoit engagé des confrères à le refuser aussi. Le 10 mars 1798, on emmena M. Moens de Bruges à Lille, et ainsi jusqu'à Rochefort. Il devoit être envoyé à la Guyane, mais une maladie et le danger d'être pris par les Anglais décidèrent à le faire passer à l'île de Ré où il resta depuis le 2 août 1798 jusqu'au mois de mai 1800.

Après le concordat, on le renvoya à sa cure de Rumbèke, d'où il passa, en 1804, à celle de Roulers. En 1809, on le nomma doyen du district de Turnhout. Il se distingua dans ces places par sa régularité et par sa charité. Il passoit presque tout le jour à l'église pour les différentes fonctions du ministère. Il avoit fait depuis deux ans des dons considérables au bureau de bienfaisance de Roulers et il lui en a laissé d'autres par son testament. Plusieurs écoles ont eu aussi part à ses bienfaits. Il est mort le 25 septembre dernier, à l'âge de 91 ans, et a été enterré le 28 au milieu d'une grande affluence. Ses paroissiens le regardoient comme un saint.

Le 24 août dernier, jour de la fête de l'apôtre saint Barthélemi, il y a eu deux sacres d'évêques en Irlande. M. P. R. Grifeth a été sacré dans l'église de Saint-André, à Dublin, sous le titre d'évêque de Palœpolis, et pour être vicaire apostolique au cap de Bonne-Espérance. Le prélat consécrateur étoit M. l'archevèque de Dublin, assisté des évêques de Meath, de Limerick, de Ferns, d'Ossory et de Kildare. Le sermon a été prêché par M. Mac-Namara, doyen de Limerick.

Le même jour, à Waterford, M. Foran, évêque de Waterford et Lismore, a été sacré dans l'église de la Trinité par le docteur Slattery, archevêque de Cashel, assisté des évêques de Cork, de Cloyne et Ross, de Kerry et de Killaloe. Le sermon, par M. Sheehan.

Le docteur Clancy, coadjuteur de Charleston, est arrivé le 15 août dernier à Cork, en Irlande. Il se proposoit de faire le voyage de Rome, où il doit être en ce moment, et de là, dit un journal américain, de se rendre à Demerary. Nous ne savons quelle mission le prélat va remplir à Demerary, où il ne doit apparemment rester que peu de jours.

M. Dubois, évêque de New-York, a célébré dernièrement sa cinquantième année de prêtrise. La cérémonie avoit été annoncée à l'avance. Le dimanche matin, la cathédrale de Saint-Patrice étoit remplie d'une affluence qu'on ne porte pas à moins de 5000 personnes, et encore resta-t-il beaucoup de monde au dehors. Un clergé nombreux assistoit l'évêque; il y avoit en tout 34 ecclésiastiques. M. Dubois célébra la messe. M. Hughes, de Philadelphie, prononça un discours où il rappela avec talent les travaux et les services du prélat. Il parla pendant une heure et fut écouté avec un vif intérêt. L'après-midi, il n'y avoit pas moins

d'ecclésiastiques et de fidèles aux vêpres. M. Quarter prêcha et rappela plusieurs traits de la vie du prélat qui avoient échappé à M. Hughes. Il parla du collége d'Emmitzbourg, de l'institution des Sœurs de la Charité à Saint-Joseph, et enfin des orphelins de l'asile de la rue du Prince, auxquels les quêtes de ce jour étoient destinées. Le lundi, tout le clergé s'assembla dans la sacristie de la cathédrale pour s'occuper de matières relatives à la discipline du diocèse.

L'évêché de Babylone, qui étoit vacant depuis la mort de M. Coupperie, vient d'être rempli. Le Saint-Siége y a nommé M. Laurent Trioche, secrétaire et disciple du prélat, ordonné prêtre par lui en Asie, et qui depuis sa mort gouvernoit le diocèse comme vicaire apostolique. M. Trioche sera, comme ses prédécesseurs, délégué apostolique et administrateur de l'évêché d'Ispahan. Il a dû être sacré le jour de l'Assomption par un archevêque chaldéen, élève de la Propagande. Le patriarche catholique de la même nation, un évêque syrien, deux prêtres chaldéens, deux syriens et deux arméniens devoient assister à la cérémonie.

Une mission nouvelle va s'établir dans la Chaldée; elle sera commencée par deux Jésuites, aidés de quelques Maronites comme catéchistes. Les deux Jésuites étoient déjà arrivés à Orfa, l'ancienne Edesse, en Mésopotamie. Le 2 mai de cette année, ils avoient commencé à distribuer les secours spirituels à quelques familles du lieu privées depuis longtems de cet avantage.

POLITIQUE.

M. le comte d'Arnim vient d'arriver à Paris avec le titre d'ambassadeur de la Prusse en France. Il étoit précédemment gouverneur d'Aix-la-Chapelle. Un journal de Belgique dit que son départ de cette ville a réjoui tous les catholiques. Le comte, et surtout son épouse, poussoient fort loin l'esprit de prosélytisme. Ils s'attachoient avec ardeur à propager le protestantisme; ils sembloient même donner dans une sorte de mysticisme qui se rapprochoit des sentimens des piétistes. Est-ce à dessein qu'on a fait un tel choix pour l'ambassade de France? Est-ce encore un protecteur des intérêts protestans que l'on nous envoie? Le roi de Prusse étend-il sa sollicitude hors de ses états, et ses ambassadeurs ont-ils pour mission d'affoiblir autant qu'ils le peuvent l'Eglise catholique? Il y en a qui croient que tout cela n'est pas dépourvu de vraisemblance.

Les hommes du progrès révolutionnaire n'ont qu'une voix pour proclamer que les dernières élections leur ont fait faire un pas immense, et que rien ne sauroit désormais arrêter *ce magnifique résultat*. C'est aussi ce que nous craignons. Cependant il faut convenir que les résultats de la révolution de juillet étoient déjà bien assez magnifiques, tels que nous les connoissions depuis sept ans, pour que l'on pût s'en contenter. S'il est vrai, comme on nous l'annonce, qu'ils doivent encore devenir plus magnifiques, réellement ce sera trop, et on finira par n'y plus pouvoir tenir.

Il paroît décidé qu'il n'y aura jamais de prescription pour les cartouches de juillet. Elles sont inusables, imperméables, inaltérables; et toutes celles qu'on retrouve de cette époque ont un privilége acquis de conservation et de durée. Souvent on a vu, depuis sept ans, figurer devant les tribunaux des accusés chez lesquels des cartouches de guerre ont été saisies. Or, toutes les fois que la justice veut savoir où ils les ont prises, ils ne manquent jamais de répondre que ce sont des restes de leurs munitions de juillet. Avec cette raison ils sont toujours sûrs de fermer la bouche au ministère public. Tout se tait et s'incline devant les cartouches de juillet; c'est le certificat d'ori-

gine le plus respecté, le plus inviolable qu'on puisse présenter pour sa justification.

Dans les deux ou trois premières années, cela ne paroissoit pas encore trop ridicule, et l'on concevoit que la justice, au milieu de la confusion des journées de juillet, de juin et d'avril, ne sût pas bien distinguer les bonnes des mauvaises cartouches, la cartouche de l'insurrection innocente et permise, de la cartouche de l'insurrection coupable et défendue. Mais cela dure trop long-temps, et commence à exposer le caractère de la magistrature à un vernis de simplicité qu'il ne doit pas avoir. Qu'on assigne du moins une époque après laquelle les cartouches de juillet ne seront plus présentables comme pièces de justification, et qu'on en finisse avec l'embarras où elles mettent la justice pour concilier la gravité de son ministère avec les excuses bizarres qu'elle se voit forcée d'admettre en faveur des cartouches de juillet, comme cela lui est encore arrivé il y a quelques jours, avec un des heureux possesseurs de ces éternelles cartouches. Il ne faut pas que le peuple qui sait à quoi s'en tenir sur la valeur de ce singulier moyen de défense, s'accoutume à voir la magistrature soumise à une épreuve niaise et mystifiante, dont il sent qu'il ne voudroit pas consentir à sortir comme dupe, si c'étoit lui. Le moins souvent d'ailleurs qu'on pourroit rappeler ces légères différences de conspirations et de cartouches seroit certainement le mieux.

Ce n'est pas seulement en Angleterre, c'est aussi en France que la jeune reine Victoire obtient un succès prodigieux auprès des libéraux. Tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle dit leur paroît admirable, et ils lui trouvent l'esprit si constitutionnel qu'ils augurent de son règne les choses les plus ravissantes. Et ce qui les charme en elle par-dessus tout, c'est qu'elle n'a point de volonté qui annonce la moindre prétention à gouverner.

Comme c'est précisément la prétention contraire qui distingue les libéraux, cela les arrange on ne peut mieux. Une jeune reine en Portugal; une jeune reine en Espagne; une jeune reine en Angleterre! Trois jeunes reines dans trois pays constitutionnels! Comprenez-vous rien de plus heureux pour des hommes de gâchis qui ont la passion du pouvoir et de la souveraineté du peuple! C'est comme une bénédiction. Aussi toutes les reines peuvent compter sur eux; ils les adorent en proportion de ce qu'ils les trouvent moins capables de conduire les affaires de l'état, et de ce qu'il y a espoir avec elles pour les libéraux d'être les seuls et vrais maîtres. Voilà pourquoi ils ne donneroient pas l'innocente Isabelle II, par exemple, pour le roi le plus accompli et le plus capable qu'on pourroit leur offrir. Mais voilà pourquoi aussi les jeunes reines doivent bien prendre garde d'attacher trop de joie et trop d'orgueil aux complimens et aux démonstrations d'enthousiasme des libéraux; car, de la part de ces derniers, cela signifie tout simplement que ce sont eux qui se félicitent de pouvoir régner et gouverner tout à leur aise, à la place des pauvres reines dont l'incapacité présumée leur laisse le champ libre.

PARIS, 24 NOVEMBRE.

Viennent d'être nommés président de chambre à la cour royale de Pau, M. Dartigaux, président du tribunal de première instance de ladite ville en remplacement de M. Dombiseau de Crouseilhes, décédé; président du tribunal de Pau M. Casaubon procureur du roi près le même siége; président du tribunal d'Orange (Vaucluse), M. Payan de Champié, juge d'instruction au même tribunal, à la place de M. Martin décédé.

— M. Fleuriau, capitaine de vaisseau de première classe, est mis à la retraite.

— Une ordonnance récente porte que toutes les entreprises pour travaux et fournitures au nom des communes et des établissemens de bienfaisance seront données avec concurrence et publicité, sauf les exceptions suivantes. Il pourra être

traité de gré à gré, avec approbation du préfet, pour les travaux et fournitures dont la valeur n'excédera pas 3,000 fr., et avec approbation du ministre de l'intérieur pour toutes les fournitures et entreprises au dessus de ladite somme, dont la fabrication est exclusivement attribuée à des porteurs de brevets d'invention, ou qui appartiendroient à un possesseur unique et ne pourroient être confiées qu'à des artistes éprouvés. La concurrence et la publicité ne seront pas non plus nécessaires pour les essais et dans les cas d'urgence, ainsi que pour les objets qui n'auroient pas trouvé d'adjudicataires, et les matières et denrées qui doivent être achetées aux lieux de production.

— Une commission présidée par le garde-des-sceaux s'occupe en ce moment de l'examen de la législation sur les sociétés commerciales par actions.

— Il paroît que le bruit de la nomination du général de Cubières au gouvernement d'Alger trouve peu de crédit. Le maréchal Valée indécis n'a pas encore, dit-on, refusé ni accepté le poste de gouverneur-général qu'on lui a offert après la *prise de* Constantine.

— Nous n'avons pas de nouvelles de Bone postérieures au 5, dit le *Toulonnais* du 19; l'état de la mer retient sans doute dans quelque port de relâche les bâtimens qui ont été expédiés.

— Le duc de Nemours et le prince de Joinville sont arrivés à Alger le 11; ils ont été reçus par le conseil municipal et les principaux fonctionnaires.

— Le *Moniteur Algérien* annonce que le général Négrier est nommé commandant supérieur de la province de Constantine et résidera dans cette ville.

— M. Duchâtel, ancien ministre, est de retour à Paris.

— M. de Barante, ambassadeur français à Saint-Petersbourg, viendra à Paris dans le courant du mois prochain.

— La mort de Jérôme Bonaparte annoncée hier se trouve aujourd'hui démentie. Seulement Jérôme Bonaparte, que son frère avoit fait roi de Westphalie et qui plus tard redevint ce qu'il étoit avant, est grièvement malade à Milan.

— M. de Campuzano, ambassadeur de la révolution espagnole à Paris, retourne à Madrid où il vient d'être nommé sénateur.

— D'autres notablités de la révolution ont également quitté Paris pour retourner à Madrid.

— Le *Moniteur* annonce que c'est par erreur qu'il a publié que M. Dunoyer étoit nommé au commandement de la station des Antilles. M. de Moges, qui remplace le baron de Mackau en qualité de gouverneur de la Martinique, est aussi chargé de cette station.

—Le *Journal des Débats* avoit annoncé que Louis-Philippe venoit de visiter les galeries du Louvre sur un fauteuil roulant. Aujourd'hui ce journal dit qu'il a été induit en errreur, et que les fauteuils à roulettes qui sont au Louvre ne servent qu'aux dames.

— M. Yvart, directeur professeur de l'école vétérinaire d'Alfort, est nommé inspecteur-général des écoles vétérinaires avec un traitement de 10,000 fr.

— M. Mauger, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, vient de mourir à l'âge de près de 80 ans.

— Le conseil d'état a décidé que pour être considéré comme banquier il falloit être porté au rôle des contributions directes en cette qualité, et payer la patente de 500 fr.

— Deux juifs, les frères Léon et Mayer Wel, marchands colporteurs, cessèrent leurs paiemens en 1832. Postérieurement à cette époque ils firent en province plusieurs ventes de marchandises par le ministère de commissaires priseurs, au détriment de leurs créanciers qui ne tardèrent pas à les dénoncer à la justice. Ils furent condamnés par contumace comme banqueroutiers frauduleux. Le gouvernement obtint l'extradition de Léon Wel qui s'étoit retiré en Suisse. Deux fois il a comparu devant la cour d'assises de la

Seine, et deux fois l'affaire s'est trouvée renvoyée à cause de l'absence de Mayer, qui, selon l'accusé, devoit se constituer prisonnier et répondre avec connoissance de cause à diverses interpellations, parce qu'il avoit toujours été chargé de la tenue des livres. Mayer ne paroissant pas. Léon a comparu avant-hier pour la troisième fois devant la cour d'assises qui l'a condamné à deux ans de prison.

— Le sieur Fructidor Ménil, boucher à Clichy-la-Garenne, a été condamné mercredi par la 7e chambre à huit jours de prison et 50 fr. d'amende, pour vente au moyen de fausses balances.

— Les élections municipales à Paris sont fixées au 10 du mois prochain.

— La société anonyme formée à Paris pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de Paris à Versailles sur la rive droite de la Seine, est autorisée par ordonnance du 21.

— C'est en 1674 qu'on afferma pour la première fois le tabac. Le bail, qui comprenoit aussi un droit sur l'étain, fut fait pour six ans à un sieur Breton, à raison de 500,000 livres pour les deux premières années, et 200,000 livres en plus pour les quatre autres. En 1720, la ferme du tabac fut cédée à la compagnie des Indes pour 1,500,000 livres. En 1771 elle étoit de 27 millions; son produit a toujours été depuis en augmentant, et au temps actuel, d'après le budget général des revenus de l'état pour 1836, la vente des tabacs est portée en recette à 72,608,000 f.

— La prochaine exposition de peinture ouvrira le 1er mars. Le musée sera fermé, sans aucune exception, le 20 janvier, pour les travaux préparatoires. A dater de ce jour les productions des artistes seront reçues au bureau de la direction du musée.

— Un nommé Gourdot, forçat libéré, prévenu de plusieurs vols commis dans Paris, à l'aide d'effraction et de fausses clés, vient d'être arrêté.

— La *Gazette des Tribunaux* dit qu'une bande d'assassins s'est organisée aux environs de la Glacière.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Les membres du conseil municipal de Chaumont (Marne) voulant rendre un hommage public à la mémoire du général de Damrémont, ont décidé qu'une députation choisie parmi eux adresseroit des consolations à madame Denis, mère du gouverneur d'Alger, et que le buste de leur compatriote seroit placé dans une des salles de la mairie.

— On écrit de Dieppe, le 20, que le procureur du roi et le juge d'instruction partoient à l'instant pour Douvrend, un exprès étant venu annoncer que M. le curé de cette paroisse, vieillard de 82 ans, avoit été assassiné avec trois personnes qui habitoient le presbytère. Deux des victimes existoient encore au moment du départ de l'exprès.

— On lit dans le *Journal du Bourbonnais* à la date de Moulins le 22 : « Dans la soirée de jeudi dernier un des habitués du *Café Parisien* a trouvé sur l'escalier de la porte d'entrée un panier dans lequel étoit déposé un enfant nouveau né, enveloppé dans de mauvais linges parmi lesquels on remarquoit des feuilles de luzerne.

» Quelques jeunes gens qui se trouvoient alors réunis au café, émus par les cris que poussoit cette innocente créature, décidèrent à l'unanimité qu'elle seroit élevée *à leurs frais*, au moyen d'une souscription. »

— La *Gazette du Limousin* annonce que dans la nuit du 18 au 19, des voleurs ont enlevé le montant de la grande croix placée sur le maître autel de la cathédrale de Limoges.

— Le tribunal correctionnel de Saint-Yrieix a condamné, la semaine dernière, M. de Grassat à 8 jours de prison pour outrages envers le préfet du département. M. de Grassat, qui avoit été recommandé à M Germeau pour la place de maire de la commune de Château-Chervix par M. Saint-Marc-Girardin, ayant vu les fonctions qu'il ambitionnoit données à un autre, s'étoit mis à la poursuite du

préfet pour lui adresser de continuels reproches qui déterminèrent enfin ce dernier à le faire arrêter.

— M. Queyrat, juge-suppléant et avoué à Aubusson, vient de porter plainte en diffamation contre M. Grellet, gérant de l'*Album de la Creuse*, pour deux articles insérés dernièrement dans ce journal. La *Gazette du Limousin* dit que la conduite de l'*Album* envers M. Queyrat contraste singulièrement avec les marques de confiance et les preuves d'estime que ce dernier reçoit de toutes parts.

— Le 7, un chien enragé a mordu trois personnes à Bergerac.

— M. Veyre, employé dans une maison de commerce de Lyon, a sauvé la semaine dernière, au risque de sa vie, trois personnes près de se noyer.

— Un bâtiment de 850 tonneaux lancé il y a quelque temps dans le port de New-York, fut nommé la *Ville de Lyon*. Le conseil municipal de Lyon vient de décider qu'il seroit fait don aux armateurs de ce bâtiment d'un pavillon aux armes de la ville.

— L'hiver se fait déjà sentir dans les départemens du midi. A Nîmes, le 18, le thermomètre de Réaumur marquoit 1 degré 1/2 au-dessous de glace.

— M. Couder, principal du collége d'Uzès, vient de mourir.

— M. Raffo, l'un des ministres du bey de Tunis, après avoir visité Paris, Lyon et plusieurs autres villes importantes, est arrivé à Marseille, où il va s'embarquer pour retourner auprès de son souverain.

— M. de Lesseps, qui vient de gérer pendant 18 mois le consulat-général français en Egypte, est arrivé à Marseille. Nous avons dit que le consul-général, M. Cochelet, étoit arrivé le 15 octobre à son poste.

— M. Mourgue, préfet des Hautes-Alpes, en envoyant les cartes d'admission aux électeurs de l'arrondissement de Gap, a terminé ainsi sa circulaire : « Cette circonstance pouvant vous appeler à Gap *la veille de ce jour* (4 novembre), je serai très-honoré si vous voulez bien me faire *la grâce d'en passer la soirée* avec moi à la préfecture. »

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On trouve qu'Espartero n'y va pas de main morte avec les assassins des généraux qui ont été tués dans les séditions militaires. Il paroît qu'à Pampelune comme à Miranda les exécutions par lui ordonnées n'ont pas éprouvé la moindre difficulté. Puisque rien ne résiste à l'autorité dont il est investi, c'est à lui qu'il faudra maintenant reprocher l'impunité des autres meurtres et massacres commis à Madrid dans les communautés religieuses, et à Barcelonne dans les prisons et les hôpitaux. S'il est bon de faire des exemples pour préserver les officiers des récidives d'attentats qu'on peut craindre contre leurs personnes, il doit être bon aussi de faire des exemples de la même espèce pour mettre les citoyens inoffensifs, les prêtres, les religieux à l'abri des égorgemens arbitraires.

Une chose qui pourroit être curieuse à éclaircir seroit de savoir si Marie-Christine et son gouvernement jouissent d'une force d'autorité suffisante pour leur permettre d'exécuter aussi sans obstacle des actes de vigueur tels que ceux qu'Espartero exécute de son plein pouvoir. La régente d'Espagne n'a pas été massacrée, il est vrai, comme les généraux dont on venge la mort dans ce moment ; mais sa chambre à coucher a été envahie par la soldatesque, et d'indignes violences lui ont été faites. Pourroit-elle rechercher et punir les auteurs de ces excès révolutionnaires, comme Espartero recherche et punit les coupables qu'il lui plaît de châtier? Voilà ce qu'on se demande pour pouvoir juger de quel côté se trouvent en Espagne la force exécutive et l'ascendant de l'autorité.

— Selon toute apparence, le général Oraa ne se trouve point en état d'inquiéter le corps d'armée de Cabrera ; car celui ci amasse sans difficulté les approvisionnemens dont il a besoin, et ses im-

menses convois parcourent les routes sans obstacles pour arriver dans les dépôts qu'il leur assigne. On remarque qu'il se fortifie aussi sur plusieurs points sans que personne se présente pour incommoder ses travailleurs.

— Les Anglais font exécuter de grands travaux par leurs ouvriers et leurs soldats du génie pour consolider leur position de Saint-Sébastien et du Passage.

— D'après les nouvelles de Madrid du 15 novembre, ce n'est pas sans peine qu'on arrive des provinces du midi dans la capitale. Les communications se trouvent coupées en beaucoup d'endroits par les corps de partisans qui battent la campagne de tous côtés. On cite des députés qui ont donné mille francs par tête pour payer les éclaireurs et les escortes dont ils ont eu besoin pour se rendre à Madrid. Il y en a d'autres qui ne pourront pas y arriver du tout. Enfin, il n'est pas jusqu'aux paysans, dans certaines provinces, qui ne soient obligés de se faire escorter par des tirailleurs quand leurs affaires les obligent à pénétrer un peu avant dans les chemins éloignés de leurs habitations.

On lit dans un journal de Belgique :
« La souscription ouverte le 18 à la banque de Bruxelles pour l'obtention de mille actions de la Société rhénane du chemin de fer de Cologne à la frontière belge s'est élevée à 61 millions 29,000 fr. A Anvers il y a eu pour 4 millions de demandes. »

— La barque de passage entre Bois-le-Duc et la commune d'Engelen a chaviré le 17 à 9 heures du matin. Le nombre des malheureux qui se sont noyés est considerable ; quelques heures après ce désastre, on avoit déjà retiré des flots 14 cadavres. Le bruit court que ce malheur doit être attribué à une trop forte charge du bateau.

— La chambre des lords a voté son adresse en réponse au discours du trône, immédiatement après la séance d'ouverture. La discussion du projet n'a soulevé aucun incident extraordinaire. Une députation est allée dans la soirée présenter l'adresse à Sa Majesté.

— La chambre des communes a mis deux jours à voter son adresse. La discussion a été par instans très-animée. Le parti radical s'y est nettement dessiné. MM. Wakley, Hume, Grote, Ward et Sir W. Molesworth ont soutenu avec vivacité un amendement qui comprenoit tous les vœux du radicalisme, l'extention du suffrage électoral, l'abolition des lois des céréales, le vote au scrutin secret et la triennalité des parlemens au lieu de la septennalité. M. Hume, allant plus loin que ses collègues, a fait entendre qu'il apporteroit dans l'examen du projet de loi sur la nouvelle liste civile, des dispositions très-sévères. Lord John Russell a pris la parole pour combattre les prétentions de l'opposition radicale, et la chambre, après avoir encore entendu sir Robert Peel, a rejeté à une immense majorité les trois articles de l'amendement. Mais il faut remarquer que plusieurs membres du parti avoient déclaré intempestive cette manifestation de sentimens politiques dans une adresse qui ne devoit contenir que des assurances de respect. Sir Robert Peel n'a point combattu l'adresse, mais il a protesté contre les inductions que l'on voudroit en tirer; ce qui n'a pas empêché M. Wakley de dire que l'alliance du ministère avec les torys lui paroissoit hors de doute. Quand il a été question de la liste civile et des pensions accordées par la couronne, M. Harvey a proposé un amendement à l'effet de soumettre ces pensions à une révision nouvelle, et tous les revenus héréditaires de la couronne à un sévère examen. Cette proposition a été aussi écartée. Attaqué, pendant la séance du 21, par M. Léader, qui, à l'instar de M. Wakley, lui reprochoit son alliance avec les torys, lord John Russel s'est défendu d'avoir changé d'opinion sur les principes de la constitution anglaise, et a répété ses déclarations de la veille sur le vote au scrutin secret et les autres mesures que le radicalisme demande. Le pro-

jet d'adresse a été voté sans changement, après quelques mots de M. Borhwich en faveur de la cause du roi Charles V, et de la non intervention absolue dans les affaires d'Espagne.

— L'adresse de la chambre des communes a été présentée le 22 à la reine.

— Le roi de Sardaigne étoit le 11 à Gênes.

— La clôture des états de Bavière a eu lieu le 17.

— On mande de Dresde, 11 novembre, que la famille de l'ancien bijoutier Naundorff, qui cherche actuellement à se faire passer pour le fils de Louis XVI, vient de partir pour la Suisse, où cet intrigant doit se rendre de Londres.

— L'archiduc Alexandre, fils de l'archiduc palatin de Hongrie, vient de mourir des suites d'une maladie de foie.

— On écrit de Cracovie que 28 jeunes gens appartenant en partie à l'émigration polonaise, expulsés dernièrement du territoire de la république, ont été arrêtés à Tarnow par la police autrichienne, au milieu d'une réunion qu'ils tenoient dans un hôtel. Parmi les papiers saisis chez eux se trouvent les *Paroles d'un Croyant*, de M. de La Mennais, et les institutions, réglemens et principes de la société française des *Droits de l'Homme*. Leur interrogatoire a fait découvrir qu'ils font partie d'un *Club des Laquais* qui a pour but l'égalité.

— La *Gazette d'état de Prusse* publie une lettre d'Odessa du 2 novembre, qui dit que la veille deux cas de peste suivis de décès ont été constatés dans le faubourg Moldowanka. On présume que cette terrible maladie a été apportée par un bateau venant des bouches du Danube.

—D'après des nouvelles de New-York, du 1er novembre, la question principale, aux Etats-Unis, étoit de savoir si la reprise des paiemens en espèces auroit lieu bientôt.

— Au Canada, l'agitation continue, mais jusqu'ici l'action du gouvernement n'y a pas été troublée.

— L'escadre turque, commandée par le capitan-pacha, se trouvoit, le 28 octobre, à Tchismé; la division française de M. le contre-amiral Gallois s'y trouvoit également.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA RELIGION CHRÉTIENNE, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à notre époque; par M. l'abbé Martin de Noirlieu. In-18.

Cet ouvrage, destiné à faire suite à la *Bible de l'enfance* du même auteur, contient le récit de l'établissement, des progrès, des combats de l'Eglise dans la succession des siècles. Il est partagé en six époques; la première, jusqu'à Constantin; la deuxième, jusqu'à l'invasion des Barbares; la troisième, jusqu'à Charlemagne; la quatrième, jusqu'aux croisades; la cinquième, jusqu'à la naissance du protestantisme; la sixième, jusqu'à nos jours. De plus, les faits sont rangés par siècles. Les persécutions de l'Eglise, le courage des martyrs, la conversion des peuples, les efforts de l'hérésie, les croisades, les grands hommes qu'a produits la religion, ses dernières tribulations, tout cela est présenté en raccourci; mais du moins les principaux traits se retrouvent dans ce tableau rapide, et sont accompagnés de réflexions courtes et judicieuses. Chaque époque est terminée par un résumé. L'auteur montre la protection de Dieu sur son Eglise. Un résumé général fait voir la liaison entre l'histoire de la religion avant et après Jésus-Christ, et la merveille de l'Eglise toujours subsistante au milieu des orages.

Une exposition des principales vérités de la doctrine catholique offre en un très-petit nombre de pages un résumé utile à l'enfance, surtout avec les développemens qu'y ajouteroit un maître religieux et intelligent.

Enfin, le volume est terminé par une série de questions relatives aux différens faits mentionnés dans l'histoire. C'est une chose bien imaginée que cette série de questions. Elles serviront à rappeler aux

enfans les événemens passés, à en montrer les résultats, et à faire bénir Dieu, qui sait tirer sa gloire et le bien de ses élus, des revers même et des maux de l'Eglise, comme des erreurs et des passions humaines.

Ce petit ouvrage est un nouveau service que l'estimable et pieux auteur rend à un âge auquel il paroît porter un vif intérêt.

Quatre gravures pieuses, récemment publiées par M. Boblet, méritent d'être recommandées à l'attention des fidèles. La première est la statue miraculeuse de Notre-Dame de Paix, qui se conserve dans la chapelle de Picpus, et sur laquelle nous avons donné une courte notice il y a peu de temps. On sait que cette statue est depuis long-temps en vénération auprès des ames pieuses. La sainte Vierge et l'enfant Jésus sont représentés chacun avec une couronne sur la tête.

La seconde gravure est la statue de Notre-Dame de Foi, qui est vénérée dans la chapelle du séminaire de Picpus. Nous ne connoissons point l'origine de cette statue. La sainte Vierge y est représentée avec une couronne ouverte et un voile. L'enfant Jésus, qu'elle porte sur le bras droit, a la tête nue et porte un petit globe.

Saint Bernard, abbé de Clairvaux et docteur, est représenté assis devant un crucifix et le regardant avant d'écrire. Sa figure annonce la piété et la pénitence.

La quatrième gravure représente l'archange saint Raphaël apparoissant à Tobie, ainsi qu'il est raconté dans le livre de ce nom. Cette gravure est dédiée à M. l'archevêque de Smyrne.

Ces lithographies sont bien exécutées, et le prix en est peu élevé, comme on le verra plus bas aux annonces.

Il vient de paroître chez Saintin, libraire, rue Saint-Jacques, n° 38, un ouvrage dont la spécialité est d'une utilité *trop importante pour que nous omettions de le recommander* à nos abonnés. Ce sont les LEÇONS PRIMAIRES D'ARPENTAGE, à l'usage des écoles, par M. Gillet-Damitte, professeur et ancien élève du collége Stanislas. Une classification méthodique des formes qu'affectent les terrains, prouve que l'auteur ne s'est point traîné sur la routine dans laquelle ont marché presque tous les ouvrages qui traitent de cette matière. M. Gillet-Damitte donne une pratique élémentaire, sûre et facile. Le prix de 75 centimes met cet opuscule à la portée de tous les instituteurs, cultivateurs et propriétaires. Nous ajouterons que le comité supérieur de Chartres a déjà adopté ce livre pour les écoles d'Eure-et-Loir.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 24 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2550 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 100 fr. 30 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge. 103 fr. 5/8
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2895.

MARDI 28 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ENLÈVEMENT
DE M. L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

Depuis trois ou quatre ans, nous signalons la marche fâcheuse adoptée par le gouvernement prussien par rapport aux catholiques. Nous avons déploré bien des mesures hostiles pour eux, et un système constant de faveurs exclusives pour les protestans, comme de restrictions, d'exclusions et de vexations contre le clergé et les fidèles attachés à l'ancienne foi de l'Allemagne. Il étoit à craindre que ce système trop partial n'amenât quelque éclat sinistre; c'est ce qui vient d'arriver. Il y a bientôt trente ans, l'ambition de Bonaparte, ses prétentions croissantes et son indomptable orgueil suscitèrent au chef de l'Eglise mille tracasseries qui aboutirent à un *acte odieux* de violence personnelle, et Pie VII fut enlevé de Rome. Un fait à peu près semblable vient de se reproduire. Une fausse politique a entraîné le ministère prussien dans une suite de démarches et de mesures pleines d'intolérance; ce gouvernement despotique et militaire s'est irrité de la moindre résistance à ses caprices, et vient de finir aussi par un acte de violence contre un prélat respectable à qui le sentiment de ses devoirs ne permettoit pas de se plier à des exigences funestes à la religion. M. l'archevêque de Cologne a été enlevé comme Pie VII par des soldats; il a été mené on ne sait encore où. Cette mesure brutale ne fera probablement pas de bien à ses auteurs. Avant de nous livrer aux réflexions que fait naître naturellement cet acte de colère, on nous permettra de rappeler quelques événemens antérieurs qui ont préludé au dernier coup d'état.

L'esprit du gouvernement prussien, sur ce qui touche à la religion, se manifeste en tout. A Aix-la-Chapelle, pays tout catholique, la commission du bureau de bienfaisance s'est chargée, on ne sait par quel droit, de l'entreprise des enterremens. Quand les morts appartiennent à des familles aisées, les prêtres accompagnent le corps; mais quand les morts sont sur la liste du bureau de bienfaisance, il les fait enlever de grand matin, et on les conduit au cimetière sans prières et sans convoi. Le peuple a réclamé. Le bureau a prétendu qu'il ne pouvoit pas faire la dépense des cérémonies religieuses. Alors les curés se sont offerts spontanément pour accompagner les pauvres sans aucune rétribution. Leur offre a été obstinément refusée, quoiqu'ils l'aient réitérée plusieurs fois. On ne sait quel peut être le prétexte de ce refus qui afflige les familles.

On se rappelle que trois chanoines de Trèves, MM. Muller, Arnoldi et Braun, ont été condamnés à une amende de 50 thalers pour avoir écrit à Rome sans le visa du ministère. Les catholiques ont fait une souscription pour payer l'amende. Une somme plus que suffisante a été recueillie, mais les trois chanoines n'ont pas voulu en profiter, et le produit entier de la souscription a été employé en bonnes œuvres.

Nous ne reviendrons point sur ce

que nous avons annoncé, il y a près de deux mois, que le gouvernement prussien avoit défendu aux prêtres étrangers, et notamment aux prêtres belges, l'exercice de toute fonction ecclésiastique dans ses états. La chose a pu paroître fort extraordinaire et même peu vraisemblable, néanmoins elle n'étoit que trop réelle. Il y a eu des protestations auxquelles on n'a fait aucune attention.

C'est surtout dans l'affaire d'Hermès que le gouvernement prussien montre des intentions peu favorables à l'Eglise. Il soutient les partisans de la doctrine de ce professeur, et encourage leurs écrits. Il étouffe la voix de M. l'archevêque de Cologne, et voudroit qu'il prescrivît le silence aux prêtres catholiques qui combattent les novateurs. Quand un écrit opposé à Hermès est présenté à la censure, on l'envoie à Berlin avant d'en permettre l'impression, on l'examine, on l'épluche, et l'auteur attendra long-temps avant d'obtenir l'autorisation d'imprimer.

En est-il de même pour les écrits en faveur de la doctrine hermésienne? Non assurément. On en a eu la preuve pour la brochure de M. de Rehfuss dont nous avons parlé. Elle est fort injurieuse au Saint-Siége, à l'archevêque et au clergé, et cependant on la débite publiquement, et on croit même qu'elle a été imprimée à Bonn, quoiqu'elle porte le titre de Darmstadt.

M. l'archevêque de Cologne a rédigé une déclaration contre Hermès, et l'a fait souscrire à tous les ordinands et aux prêtres avant de les employer dans le ministère. Le ministre, M. d'Altenstein, s'est adressé à deux chauds hermésiens de Breslau, *MM.* Balzer et Ritter, et leur a demandé un *avis doctrinal* sur la déclaration du prélat. Les deux professeurs ne demandoient pas mieux. L'avis a été rédigé, envoyé à Berlin et imprimé. Nous ne dirons pas que l'ouvrage fourmille d'erreurs, qu'il manque de logique, que la déclaration y est mal traduite, qu'on y trouve le ton et les principes jansénistes, mais nous dirons qu'il est bien singulier de s'adresser à des hermésiens connus, pour savoir ce qu'il falloit penser de la déclaration de l'archevêque. C'est aux évêques à juger l'enseignement des professeurs, et non aux professeurs à juger l'enseignement d'un évêque. Le ministère prussien a donc montré ici toute sa partialité.

Ce n'est pas tout. Un jeune prêtre du diocèse de Cologne a publié un autre *avis doctrinal* dans un opuscule imprimé à Francfort. Il n'épargne non plus ni l'injure ni la calomnie, maltraite son archevêque, *décide*, tranche sur des matières qu'il n'entend pas. Cet écrit circule sans obstacle. Le gouvernement, si vigilant et si sévère d'ailleurs, ferme les yeux; il laisse déchirer un prélat, et lui impose silence à lui et à son clergé. C'est ainsi que les choses se passent dans les états soumis au roi de Prusse.

Mais ce n'étoit là que le prélude d'un plus grand orage. On sait combien le gouvernement prussien tient au plan qu'il s'est fait sur les mariages mixtes. Il avoit sollicité à Rome quelque décision sur cette matière, et c'est sur ses instances que Pie VIII donna, en 1830, un bref daté du 25 mars et adressé à quatre évêques des états prussiens. Nous avons inséré ce bref dans ce Journal le 2 avril 1835. Le gouvernement prussien ne fut pas content de ce bref et n'en permit point la publication. On n'en connut l'exis-

ence qu'en 1834 qu'il fut inséré dans les journaux de Belgique et dans le nôtre. Le gouvernement n'ayant pu obtenir du pape ce qu'il vouloit, s'adressa à quelques évêques qu'il espéroit trouver plus complaisans. En 1834, M. Bunsen, ambassadeur prussien à Rome, vint en Allemagne, et eut à Coblentz une conférence secrète avec l'archevêque de Cologne de ce temps-là, M. de Spiegel, et l'évêque de Trèves, M. de Hommer, morts depuis l'un et l'autre. Le secrétaire de l'archevêque, le docteur Munchen, étoit aussi de la conférence. Il y fut question d'une instruction qui expliqueroit le bref de Pie VIII et qui le modifieroit adroitement. Cette instruction en sept articles ne fut point définitivement adoptée. Seulement il y eut depuis une convention réellement conclue sur les mariages mixtes. Celle-ci est en quatre articles qui ne diffèrent pas beaucoup de ceux de Coblentz ; nous les avons fait connoître *numéro* du 22 juin dernier.

En 1836, M. de Droste de Vischering devint archevêque de Cologne. On lui proposa de ratifier la convention faite avec son prédécesseur sur les mariages mixtes, et il promit d'accepter les clauses *conformes au bref pontifical*. Il faisoit entendre par là qu'il n'accepteroit point ce qui n'étoit pas conforme au bref. Il donna, le 25 décembre de l'année dernière, une circulaire sur les mariages mixtes. Cette circulaire renfermoit quelques concessions ; voyez ce que nous en avons dit même numéro du 22 juin.

Depuis on a trouvé mauvais que le prélat ait rédigé une formule de déclaration pour faire signer aux ecclésiastiques et aux ordinands contre la doctrine d'Hermès, comme si un évêque n'étoit pas juge dans son diocèse en matière de doctrine. On a entretenu dans son diocèse une opposition contre lui; on a soutenu des professeurs de Bonn qui étoient à peu près en révolte ouverte contre leur archevêque. Nous sommes obligés de renvoyer encore à ce que nous avons dit à cet égard numéro du 22 août.

On a vu le dernier état des choses dans notre numéro du 16 novembre. Le ministère prussien avoit envoyé un négociateur à Cologne pour s'aboucher avec l'archevèque. Le gouvernement consentoit à abandonner l'he mésianisme il ne s'opposoit point à une déclaration par laquelle les ecclésiastiques souscriroient à la condamnation d'Hermès; mais il tenoit fortement à l'exécution des quatre articles ci-dessus indiqués sur les mariages mixtes. L'archevêque fit la réponse dont nous avons donné la substance.

Cette réponse ne plut point à Berlin, et le ministre, M. d'Altenstein, adressa au prélat une lettre datée du 24 octobre, et où on lui faisoit entrevoir les suites de sa résistance aux volontés royales. Nous avons fait connoître la lettre de M. l'archevêque, en date du 31 octobre. Le prélat a communiqué ces pièces à son chapitre et au clergé de Cologne qui ont adhéré à ses réponses et lui ont promis fidélité et soumission. Les élèves du séminaire l'ont assuré des mêmes sentimens. Les différens doyennés du diocèse envoyèrent des adresses dans le même sens; les signataires y protestoient de leur inviolable attachement au Saint-Siége et à leur archevêque.

Cependant il couroit des bruits si-

nistres ; on disoit que le traitement du prélat seroit retenu ; mais cette mesure ne parut pas suffire avec un homme si désintéressé. Car le prélat avoit déjà vendu son argenterie pour venir au secours de son séminaire. Il y eut le 15 des rixes entre des personnes des deux communions, les catholiques applaudissant à la conduite de leur archevêque, et les protestans se réjouissant peut-être de sa disgrâce.

Le 20 novembre au soir, on remarqua un grand mouvement de troupes dans le voisinage de la résidence de l'archevêque. Le président des provinces rhénanes vint lui faire une signification. Il étoit accompagné du président de la régence, du premier bourgmestre et du justicier du collége de la régence. Il paroît que l'on vouloit lui faire signer quelque promesse ; il s'y est refusé. On l'a arrêté aussitôt, on l'a fait monter dans une voiture avec deux officiers supérieurs. Les uns disoient qu'on le menoit dans la forteresse de Minden, les autres dans les propriétés de sa famille du côté de Munster. On a affiché à tous les coins de rues et on a publié dans les journaux la pièce suivante :

« Dès son entrée en fonctions, l'archevêque de Cologne, baron Droste de Vischering, a commencé à administrer les affaires qui entroient dans son cercle d'activité d'une manière tout-à-fait illégale et opposée aux principes constitutionnels de la monarchie, avec des prétentions qu'aucun autre évêque n'a osé s'arroger, et que l'on ne reconnoîtroit dans aucun pays allemand.

» S. M. le roi devoit d'autant moins s'attendre à une pareille conduite, qu'il a constamment pris à cœur avec un soin tout particulier la restauration, dans les *provinces rhénanes*, de l'Eglise catholique tombée dans une profonde décadence pendant la domination de l'étranger. Le rétablissement de la puissance de l'Eglise par un concordat avec le pape, que tous les catholiques ont accueilli avec gratitude, l'exécution fidèle et consciencieuse de ce concordat de la part du gouvernement, les grandes institutions organisées pour former, instruire et élever la population catholique et le clergé catholique, la coopération franche de l'état et de l'administration ecclésiastique, tout commandoit à l'archevêque la reconnoissance, tout devoit lui rappeler vivement son devoir, de ne rien négliger de son côté, pour entretenir ces relations amicales, qui, pendant le cours des dix dernières années, s'étoient établies entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, que l'archevêque trouva déjà consolidées lors de son entrée en dignité, et dont il avoit déjà pu contempler le pacifique développement. Au lieu de remplir cette juste attente, qu'il avoit portée jusqu'à la confiance par les assurances qu'il donna par écrit avant son élection, il a préféré s'arroger un pouvoir arbitraire, et se placer au-dessus des lois du pays, méconnoître l'autorité royale et porter le trouble là où régnoit le plus bel ordre.

» Comme les tentatives de conciliation employées d'abord par l'ordre des autorités supérieures, ensuite par l'ordre immédiat de S. M., pour faire comprendre à l'archevêque les limites de ses devoirs, ont été aussi infructueuses que les avertissemens, qu'on ne lui a pas épargnés, sur les suites sérieuses et inévitables qu'entraîneroit sa persistance à lutter contre les lois établies ; comme il a formellement déclaré qu'il continueroit à suivre à l'avenir, comme il avoit suivi jusqu'à présent, les principes émis par lui, que même il a fait des démarches pour exciter les esprits ; il ne restoit à S. M., qui, par égard pour les relations amicales qu'elle se complaît à entretenir avec la chaire papale, ne vouloit pas livrer l'archevêque à toute la sévérité des lois, il se

lui restoit d'autre ressource. — pour la conservation des droits de sa couronne, pour faire cesser un désordre fatal dans l'administration d'une des parties les plus importantes des intérêts publics, mais surtout pour le maintien de la paix et de la concorde entre les sujets confiés au roi par la providence qui bénissoit constamment les efforts qu'il faisoit dans cette intention, — que d'empêcher, au moins, entièrement et sous tous les rapports, que le susdit prélat pût continuer l'exercice d'une partie quelconque de ses fonctions.

» A cette fin, le roi, par ordre daté de ce jour, a trouvé bon de prescrire ce qui suit : L'archevêque aura à quitter son diocèse et à choisir sa résidence hors de ses limites, dès que cette ordonnance lui sera communiquée ; le chapitre métropolitain de Cologne prendra, conformément aux prescriptions canoniques, les mesures indispensables pour que la marche des affaires ne soit pas entravée, et que l'on prend ordinairement lorsque le pouvoir archiépiscopal est suspendu ; il fera ensuite au souverain Pontife, que l'on a tenu complètement au courant de cette affaire, un rapport sur la marche des événemens, en y ajoutant les propositions qui lui paroîtront convenables.

» Lorsque la présente publication paroîtra, cet ordre suprême sera déjà exécuté, et S. M. compte d'autant plus sur l'assentiment de tous ses sujets bien intentionnés et sur ce qu'aucune tentative ne sera faite pour s'opposer à l'exécution des mesures prises, que les preuves multipliées qui lui ont été données jusqu'à présent des bons sentimens, de l'obéissance et de l'affection des peuples qu'elle gouverne, l'autorisent à nourrir l'espoir que la règle de conduite qu'elle s'est tracée, et à laquelle elle a été forcée par l'aveuglement inconcevable de l'archevêque, sera envisagée sous son véritable jour par tous les sujets fidèles de S. M. Toute opposition à l'exécution de cet ordre devroit d'ailleurs être considérée comme une révolte contre l'autorité légitime et punie comme telle.

» En même temps Sa Majesté par l'ordre du cabinet susdit a pris les dispositions suivantes :

» 1. Jusqu'au rétablissement d'une administration ecclésiastique réglée, que le gouvernement prendra fortement à cœur de ramener le plus tôt possible, de commun accord avec le souverain pontife, les sujets catholiques et autres que cela concerne, auront à procéder dans les affaires ecclésiastiques et autres concernant l'administration archiépiscopale, d'après les instructions que le chapitre publiera.

» 2. Toute relation pour affaire avec l'archevêque Clément-Auguste, baron Droste de Vischering, est interdite aux curés et en général à tous les prêtres et laïques, sans distinction de rang.

» 3. Si ledit archevêque, nonobstant la défense qui lui en a été faite, osoit se permettre des actes administratifs ou émettre des décisions, ou répondre à des questions qui lui seroient adressées, ses actes, décisions et réponses seront considérés comme nuls et sans effets, sans préjudice des suites fâcheuses qu'une pareille conduite entraîneroit sur tous ceux qui pourroient s'en rendre complices.

» 4. Toute violation de l'art. 2 sera punie d'une amende de 50 reichsthalers ou d'un emprisonnement dont le maximum sera six semaines, sans préjudice de peines plus graves qui pourroient être appliquées, selon les circonstances, d'après les lois en vigueur, en la considérant comme un mépris prémédité des ordonnances du pouvoir suprême.

» Chargés de l'exécution de cet ordre suprême, nous en faisons par cette publication connoître le contenu, pour que tout le monde en soit informé et le respecte.

» Berlin, le 15 novembre 1837.

» *Le ministre des affaires ecclésiastiques,*
Signé, VON ALTENSTEIN.

» *Le ministre de la justice*,
Signé, VON KAMPTZ.

» *Le ministre de l'intérieur et de la police,*
Signé, VON ROCHOW. »

Ce langage et ces procédés rappellent tout-à-fait le langage et les procédés de Bonaparte dans ses brouilleries avec le pape. Il parloit de Pie VII dans les termes les plus amers, et se plaignoit que le pontife mît obstacle à ses vues pour le bien de la religion; et en même temps le Saint-Père étoit enlevé et amené en France, on défendoit toute communication avec lui. De même ici, c'est le gouvernement prussien qui prétend défendre les intérêts de la religion, et c'est l'archevêque que l'on accuse de les compromettre. Et puis on l'arrête despotiquement, on le met en prison, on lui défend tout exercice de sa juridiction, comme s'il pouvoit être privé de ses droits par la violence. C'est une dérision que de dire que le chapitre de Cologne prendra l'administration du diocèse conformément aux règles canoniques, et précisément les canons défendent aux chapitres l'exercice de leur juridiction quand l'évêque est vivant. Nous allons donc voir recommencer ce que nous avions vu sous Bonaparte après l'arrestation de trois évêques, lorsque l'on vouloit forcer les chapitres à prendre l'administration des diocèses. La violence pourroit donc bouleverser toute l'Eglise ! Il dépendroit d'un oppresseur de rendre les siéges vacans ! Bonaparte échoua dans ses tentatives, malgré son orgueil, ses baïonnettes et ses prisons. D'autres ne seront pas plus heureux.

La *Gazette de Cologne* annonce que le chapitre a pris l'administration par *interim* et qu'il va nommer un administrateur. On pouvoit craindre, en effet, des actes de foiblesse de la part de ce chapitre, où nous avons vu que le gouvernement avoit *fait entrer de force* des hommes qui lui sont dévoués. On doit s'attendre à une suite de mesures vexatoires et tyranniques.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Dans un moment où l'on a à gémir sur la spoliation et la profanation de plusieurs églises, on a vu du moins condamner et punir un de ces spoliateurs et profanateurs d'église. Pierre-Antoine Genty a comparu le 25 novembre devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de nombreux vols. C'est lui entr'autres qui fut l'auteur des vols sacriléges commis il y a peu un plus d'un an dans les églises de Vitry et de Choisy, près Paris, sacriléges pour lesquels M. l'Archevêque publia une circulaire que nous avons donnée le 12 novembre de l'année dernière. MM. les curés de Choisy et de Vitry, appelés comme témoins, ont rendu compte des vols commis chez eux. A Vitry les saintes hosties n'avoient point été dispersées, mais déposées sur le corporal. Genty déclaré coupable a été condamné à 10 ans de travaux forcés et à l'exposition.

M. Flaget, évêque de Bardstown, a résidé à Moulins pendant six jours, et le clergé, les communautés, les fidèles se sont disputé la faveur de le voir et de l'entendre. Son principal but en y allant étoit de ranimer le zèle pour l'œuvre excellente de la Propagation de la Foi ; il est chargé par le souverain Pontife de cette noble et si catholique mission, et personne plus que lui, doyen des évêques de l'Amérique, qui a tout créé dans son immense diocèse avec les secours de la charité chrétienne, n'a grâce et autorité pour faire comprendre et valoir les merveilleux effets de cette association.

Il a parlé de cette œuvre le dimanche 19 dans les deux églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre, ainsi que M. l'abbé Desgeorges de Lyon

qui l'accompagne; il a visité le lendemain le petit séminaire d'Iseure, et il a adressé aux jeunes élèves ses pieux encouragemens. Mardi 21, jour de la Présentation de la sainte Vierge, étoit la fête du grand séminaire, et ce jour est devenu pour cette maison une double fête, puisque cet homme apostolique a officié, qu'il a présidé à la rénovation du vœu clérical, et a répandu ses paroles de feu et ses précieuses bénédictions sur les candidats du sanctuaire.

Quoique dans une saison avancée, M. l'évêque de Carcassonne a encore visité dans ce mois plusieurs paroisses du diocèse. Il étoit le 14 à Ginestas après avoir visité Peyriac-Minervois, Argens et Homps. Le prélat a donné la confirmation, et a repris le lendemain le chemin de Carcassonne. En passant devant Argens, où il a été reçu et complimenté par le maire, il a visité l'église et fait l'absoute au cimetière. Arrivé à la Redorte, avant de se rendre à l'église pour y administrer la confirmation, le prélat a bien voulu visiter un pauvre malade et lui procurer la consolation de recevoir ce sacrement. L'église de cette paroisse a fait depuis peu l'acquisition de deux cloches, et M. le comte Mathieu de la Redorte y a contribué pour 400 fr., ce qui a paru d'autant plus remarquable que ce riche propriétaire, récemment réélu député, appartient à l'église protestante.

L'insulte grossière et coupable faite à un christ sur la paroisse de Margon, insulte que nous avons annoncée dans un dernier numéro, demandoit une réparation éclatante. M. l'évêque de Chartres en a donné l'ordre. La réparation a eu lieu le dimanche 19. Elle avoit été annoncée dans les trois paroisses de Nogent-le-Rotrou, chef-lieu de canton. Une partie du clergé de la ville s'est rendue à Margon vers une heure après midi, avec une partie de la population. Après les vêpres on s'est dirigé processionnellement vers la croix profanée, en chantant les psaumes de la Pénitence. Arrivé au calvaire, lorsque le prêtre entonna *O Crux ave*, chacun se jeta à genoux. M. le curé de Margon prononça un discours, dans lequel il appliqua aux coupables les dernières paroles du Sauveur mourant : *Pater, dimitte illis, non enim sciunt quid faciunt*. Il ne fit entendre que des paroles de piété et de charité pour les auteurs de l'attentat, et exhorta les parens à inspirer de bonne heure à leurs enfans le respect pour la religion et pour la croix de Jésus-Christ. On a chanté avec émotion le *Parce*. La procession est retournée à l'église de Margon, où on a célébré un salut d'expiation, et le clergé de Nogent est rentré à la ville pour l'office du soir. Beaucoup de personnes de toutes les classes ont pris part à cet acte de réparation, et il n'y a eu qu'une voix pour approuver cet hommage rendu à la religion outragée.

Un estimable curé de Nîmes, M. l'abbé Couderc, curé de Saint-Baudile, a publié une *Vie abregée* du prélat que ce diocèse vient de perdre. On sent que c'est le cœur qui a dicté cet écrit; mais la reconnoissance et la douleur n'ont point exagéré le mérite de M. de Chaffoy. M. l'abbé Couderc fait parfaitement connoître le digne évêque; il le suit à Besançon, en Suisse, à Nîmes, et montre partout sa vertu toujours égale, sa piété toujours aimable, sa charité active, sa prudence consommée. l'auteur paroît avoir eu des renseignemens précieux sur la vie du prélat; il explique quelques circonstances qui n'étoient point connues et entre dans des détails tout-à-fait intéressans. Nous ne manquerons pas de rendre compte de cette vie, mais en attendant que nous puissions en donner un extrait, nous n'avons pas voulu différer d'annoncer un ouvrage aussi

recommandable. Il n'a qu'une centaine de pages, mais il est plein de faits et rédigé avec goût, sagesse et piété. En tête du volume est une lithographie du prélat et un *fac simile* de son écriture. L'ouvrage se vend à Nîmes, chez Durand-Belle, au profit d'une bonne œuvre.

M. l'abbé Proal, chanoine de la cathédrale de Digne et supérieur du grand-séminaire du diocèse, est mort le 5 de ce mois. C'est une grande perte pour le séminaire et pour le diocèse. M. Proal étoit un prêtre plein de zèle et de piété. En 1833, il nous écrivit que quelques prêtres du diocèse de Digne avoient cru pouvoir embrasser certaines opinions de M. de La Mennais; mais que la voix du chef de l'Eglise s'étant fait entendre, tous les prêtres attachés aux nouvelles doctrines avoient abjuré les opinions que Rome réprouvoit, et adhéré avec une soumission filiale à tous les points de l'encyclique, bien convaincus que lorsque Rome a parlé, les distinctions sont indignes d'un prêtre catholique. Nous insérâmes sa lettre dans le numéro du 10 décembre 1833.

M. Proal s'occupoit de bonnes œuvres. Outre la direction de son séminaire, il avoit établi à Manosque un noviciat pour les institutrices et deux couvens de la Présentation de Notre-Dame à Manosque et à Lorgues. Il avoit été autrefois curé de Faucon, près Barcelonnette, et avoit été fait chanoine et supérieur du petit-séminaire en 1823.

Nous espérions recevoir des détails plus étendus sur ce respectable ecclésiastique, dont la perte est d'autant plus sensible, qu'il n'avoit guère que 50 ans, et qu'il auroit pu rendre encore des services au diocèse.

Un ancien confesseur de la foi vient de mourir dans le diocèse de *Nantes. Ce confesseur* est M. Condomine, curé de Saint-Julien de Vouvantes. Il étoit né en 1765, et ne fut ordonné qu'au commencement de la révolution. Sa jeunesse ne l'empêcha pas d'avoir sa part des tribulations des mauvais jours. Il fut arrêté, garrotté, enfermé dans le château de Nantes où il passa six mois. Il eut long-temps en perspective la guillotine ou les noyades imaginées par l'horrible Carrier. On ne dit point comment il y échappa, tandis que tant de ses confrères à Nantes furent victimes des fureurs du proconsul. Ayant trouvé moyen de passer en pays étranger, il eut à souffrir huit ans d'exil, et il y auroit succombé comme trois de ses compagnons d'infortune, si la providence ne l'avoit doué d'un heureux caractère qui lui rendit plus supportables les privations et les ennuis du bannissement. Après le concordat, on lui confia la cure de Saint-Julien de Vouvantes, arrondissement de Châteaubriand. Là, dit l'*Hermine*, il fut pendant trente-cinq ans *l'œil* de l'aveugle, le médecin du malade, le consolateur de l'affligé, le père de tous. On lui avoit offert des places plus avantageuses, il les refusa, et ne voulut point être séparé de son troupeau qui l'a payé de retour. Il est mort le dimanche 12 novembre au matin. Les regrets de ses paroissiens sont le plus bel éloge de ses vertus.

Dans la nuit du 20 au 21 novembre, la paroisse de Douvrand, près Dieppe, a été le théâtre d'un crime qui rappelle celui que l'on eut à déplorer, il y a quelque temps, au presbytère de Saint-Martin-le-Gaillard, sur la personne du curé, de sa nièce et de sa domestique. A Douvrand, on a assassiné le curé, M. Michel, âgé de 86 ans, sa domestique et son beau-frère, tous deux âgés, et la fille du maître d'école de la commune. Les victimes ont été trouvées, le matin, chacune dans leur lit, et horriblement massacrées. Le curé

et son beau-frère ne donnoient aucun signe de vie, mais la servante et la jeune fille respiroient encore. La première est dans un état désespéré, on espère sauver la seconde, et peut-être pourra-t-elle éclairer la justice. Les assassins ont fouillé les armoires et les commodes et ont sans doute emporté l'argenterie qu'on n'a pas retrouvée. Ils avoient eu la précaution de couper la corde d'une cloche que le curé avoit fait placer pour sa sûreté M. Michel étoit curé de la même paroisse en 1789 et étoit rentré dans sa paroisse après le concordat. Le procureur du roi de Dieppe est allé sur les lieux. On dit que deux individus sont arrêtés.

L'abbé Deparcq, le père de Smet et les autres missionnaires belges qui étoient partis du Hâvre le 26 septembre pour les Etats-Unis, sont arrivés le 25 octobre à New-York après une heureuse traversée, et étoient pleins de courage pour se dévouer à leur œuvre.

Un journal de Madrid, l'*Echo du Commerce*, inséra le 1er octobre un petit article où il disoit *savoir d'une manière officielle que Pantaléon Boné avoit fusillé le fameux Père Altemir, confesseur de Charles V, archevêque et général de l'ordre des Franciscains*. Quoique cette nouvelle soit donnée comme officielle, nous pouvons assurer, dit la *Voix de la Vérité*, que le confesseur présumé de Charles V, général des Franciscains, a quitté Rome le 31 juillet dernier, pour rétablir sa santé, étant hors d'état de rendre aucun service pendant le choléra qui commençoit alors à se manifester; qu'il est allé à Capranica de Sutri, dans un couvent de son ordre; qu'il y a vécu dans une profonde retraite, n'étant allé à la ville que pour rendre ses devoirs à l'évêque, M. Basilici, qui l'avoit visité. Depuis il s'est rendu à Oriolo, pour y faire une retraite dans le couvent des Franciscains, et il y est encore, vivant comme un simple religieux, plus content, comme il l'a assuré plusieurs fois, dans sa pauvre cellule, qu'il ne le seroit dans un palais comme confesseur de don Carlos.

Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que les feuilles libérales ont tué le Père Altemir, et ont cherché à priver le prince d'un sujet fidèle. L'*Etoile* et la *Vapor*, journaux de Sarragosse et de Barcelonne, l'ont supposé à la tête d'un *faction* quand il étoit sur le bord du tombeau Ils lui ont attribué des lettres ridicules, et c'est sur de telles preuves qu'ils ont assassiné son frère qui étoit curé, quelques-uns de ses cousins, et qu'ils ont exercé des vexations contre sa respectable famille. Ces moyens sont familiers aux révolutionnaires. Cette fois du moins, si la révolution a un mensonge de plus, elle a un assassinat du moins. Plût à Dieu que tant d'autres excès de tout genre ne fussent aussi que des mensonges!

Les journaux anglais nous ont appris que le jour de l'ouverture du parlement la jeune reine a prononcé devant les lords et les communes une déclaration de foi par laquelle elle protestoit ne pas croire à la transsubstantiation, au culte de la sainte Vierge et des saints, au sacrifice de la messe, considérant ces pratiques comme superstitieuses et idolâtriques. Assurément rien n'est plus ridicule que de voir reproduire de nos jours ces vieilles formules inventées par un fanatisme haineux dans des temps d'exaltation des partis. A quoi servent donc la civilisation et les lumières, si elles ne font pas renoncer à ces tristes témoignages des passions anti-catholiques? On dit que la jeune princesse répétoit phrase par phrase la formule que lisoit le lord chancelier, ce qui devoit faire un spectacle assez risible.

Enfin, cette profession de foi, si injurieuse à tous les catholiques, a été faite en présence des lords et des députés catholiques, en présence entre autres du duc de Norfolk, qui étoit tout à côté de la reine comme grand maréchal d'Angleterre, et de l'ardent catholique irlandais O'Connel, qui auroit bien dû employer son crédit pour abolir cette cérémonie digne du temps de Knox et des puritains.

POLITIQUE.

Voici encore une machine constitutionnelle qui se détraque : depuis que l'insurrection avoit chassé don Pedro du Brésil, une régence avoit été instituée pour gouverner et administrer le pays pendant la minorité de son fils aîné. C'étoit quelque chose comme ce que nous voyons en Espagne sous la minorité de l'innocente Isabelle II, et sous la régence de Marie-Christine. Du reste, beaucoup de libéralisme et de progrès à côté de ce quelque chose, des assemblées délibérantes fort actives qui ne laissoient pas toujours au malheureux chef de la régence du Brésil les six heures de sommeil accordées à tout honnête homme par la faculté de Salerne.

Celui ci a fini par n'y pouvoir plus tenir; il s'est démis de sa charge en déclarant qu'il se trouvoit dans l'impuissance d'aller plus loin, et qu'il en avoit assez. Dans la proclamation qu'il adresse aux brésiliens pour leur faire ses adieux, il avoue qu'en acceptant le pouvoir il s'étoit bien douté que le régime constitutionnel ne lui permettroit pas d'y tenir et d'aller jusqu'au bout. Pour dernière raison il ajoute qu'il ne veut pas les entretenir plus long-temps dans la déception et dans l'idée où ils pourroient être encore que les promesses de leurs révolutions soient susceptibles de s'accomplir. L'impuissance d'opérer le bien avec toutes les entraves dont le libéralisme garrotte les gouvernemens constitutionnels; cette impuissance lui est démontrée jusqu'au dernier degré d'évidence, et c'est-là ce qui lui a frappé l'ame de découragement.

Décidément donc, il paroît que cette même impuissance est la maladie qui attaque le plus généralement les régimes modernes qu'on désigne sous le nom de constitutionnels. En Portugal, c'est aussi l'impuissance qui arrête et paralyse toute l'action du pouvoir exécutif. C'est l'impuissance qui fait de la reine dona Maria le plus triste jouet, le plus déplorable instrument de tous les caprices révolutionnaires. En Espagne, vous n'entendez également parler que de l'impuissance du gouvernement. Ce n'est pas seulement l'impuissance de Marie-Christine qui se révèle et saute aux yeux de tous côtés; c'est aussi l'impuissance de chacun de ses gouverneurs de provinces; l'impuissance de ses autorités civiles et militaires; l'impuissance de ses cours et tribunaux; l'impuissance de ses officiers de police et de ses alcades; en un mot, l'impuissance de tous et de chacun; l'impuissance en gros et en détail.

Au milieu de toutes ces impuissances des régimes constitutionnels, il nous semble que, sous le rapport de la considération et de la consistance, il devroit y avoir quelque chose à gagner dans l'esprit et la confiance des peuples, pour les gouvernemens réguliers de la vieille espèce. En effet, rien n'est plus propre à faire sentir ce qu'ils valent que ce que les autres ne valent pas. C'est peut-être aussi pour cela qu'ils se mettent si peu en devoir de protester contre les révoltes et l'anarchie étrangères à leurs états. Quand ce seroit une coquetterie de leur part que de laisser les révolutions se régaler ailleurs de régimes constitutionnels tout à leur aise, il est certain que le calcul ne seroit pas mauvais pour eux, s'ils ne tiennent qu'à se donner le relief par l'avantage des comparaisons. Car il ne faut pas beaucoup de régens comme celui du Brésil, ni beaucoup de régentes comme celle d'Espagne, ni beaucoup de reines comme celle de Portugal, ni beaucoup d'ordres de choses comme certains autres qui

nous connoissons, pour faire l'orgueil des plus médiocres gouvernemens monarchiques.

PARIS, 27 NOVEMBRE.

Vendredi dernier, M. le duc et madame la duchesse d'Orléans sont allés visiter l'hôpital des Enfans-Trouvés, rue d'Enfer. Ils ont été reçus par le préfet de la Seine, le maire de l'arrondissement, les administrateurs des hospices et les Sœurs de Charité. On assure qu'ils ont tout examiné, et qu'ils ont admiré l'ordre et le soin qui règnent dans l'établissement. On ne leur a pas fait connoître sans doute les nouvelles dispositions prises pour repousser le plus grand nombre des enfans trouvés. Les administrateurs des hospices n'avoient garde de dénoncer leur propre ouvrage, et les Sœurs, qui probablement gémissent en secret de l'arrêté du conseil général et de ses suites, n'ont pu faire connoître tout ce qu'il y a d'inhumain et de désastreux dans ce nouveau système.

— C'est par erreur que nous avons supposé que le nouvel ambassadeur de Prusse en France étoit M. le comte d'Arnim, précédemment gouverneur d'Aix-la-Chapelle. Une ressemblance de nom nous a trompé. Le nouvel ambassadeur de Prusse est M. le baron d'Arnim qui étoit en dernier lieu ambassadeur à Bruxelles, et qui précédemment avoit été attaché à la légation prussienne à Paris.

— Le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission qui est chargée de préparer un projet de loi sur les prisons. Elle se compose de MM. Decazes, Portalis, Mounier, Cochin, Demetz, envoyé dernièrement en mission aux Etats-Unis, de Bérenger et de Tocqueville.

— Une ordonnance récente diminue sur plusieurs points de la France les droits perçus sur les houilles étrangères à leur entrée.

— Une ordonnance du 22 porte que le premier renouvellement triennal du conseil général et des conseils d'arrondissement du département de la Seine, aura lieu dans le courant de décembre. L'élection des candidats aux places de maire et d'adjoints des 12 arrondissemens de Paris, se fera aussi dans ce mois.

— La cérémonie funèbre qui doit avoir lieu dans l'église de l'Hôtel des Invalides pour le lieutenant-général de Damrémont et tous ceux qui sont morts devant Constantine, et qui avoit été annoncée par quelques journaux pour le 30, se trouve retardée parce que, dit le journal ministériel du soir, le duc de Nemours désire y assister.

— Les questeurs viennent de prévenir les députés qu'ils seront reçus aux Invalides le jour du service funèbre, sur la présentation de leur médaille.

— A mesure que les députés arrivent à Paris, ils vont à la chambre pour y marquer leurs places. « On nous donne comme un fait certain, dit un journal, que le centre de la salle est à peu près dégarni, tandis que les banquettes du centre gauche sont toutes retenues. »

— M. de Lamoricière, secrétaire d'ambassade, dernièrement parti de Paris, s'est embarqué à Falmouth sur un navire anglais pour se rendre au Mexique.

— Le général Brossard a quitté Paris pour aller se présenter devant le conseil de guerre de Perpignan.

— M. d'Appony, ambassadeur d'Autriche, est de retour à Paris.

— C'est à tort qu'on a annoncé que le général Brun de Villeret, qui commande la 19ᵉ division militaire, étoit mis à la retraite.

— Le général Fleury et le lieutenant-colonel Dumas, aide-de-camp de Louis-Philippe, sont arrivés à Paris venant de Constantine.

— On dit que la garnison de Constantine sera renforcée de 2,000 hommes, ce qui portera son effectif à 5 000.

— A défaut de nouvelles importantes, le *Moniteur* en publie une assez curieuse. Le sieur Edme Champion, demeurant rue de Valois, n° 15, s'est pourvu, dit la feuille officielle, auprès du garde des sceaux, à l'effet d'obtenir l'autorisation

d'ajouter à son nom celui-ci : *Le Petit-Manteau-Bleu.*

— M. de Bininger, officier au 9ᵉ dragons, qui tout récemment s'est précipité dans la Seine pour en retirer une personne qui alloit périr, vient de recevoir la croix de la légion-d'honneur. Au mois de mars 1836 un violent ouragan ayant renversé une maison de Saumur, trois personnes seroient mortes sous les décombres sans le dévouement de M. de Bininger.

— La Faculté des lettres a présenté MM. Jouffroy et Valette au choix du ministre de l'instruction publique, pour la chaire de philosophie vacante par la mort de M. Laromiguière.

— De nombreuses mutations viennent d'avoir lieu dans le personnel de l'administration centrale du ministère de la marine.

— Deux médecins polonais, MM. Wolowski et Koreff, qui avoient donné leurs soins à Lady Lincoln, ont exigé des honoraires s'élevant à la somme assez ronde de 400,000 fr. On devoit s'attendre que la famille de la noble anglaise n'accueilleroit pas sans examen une semblable demande. Aussi au lieu des 400,000 fr. elle fit déposer chez un banquier de Paris une somme de 24,000 pour ces messieurs, qui, jugeant la rétribution trop modique, firent arrêter provisoirement le comte de Lincoln au moment où il alloit se rendre en Angleterre, et intentèrent également des poursuites contre lord Hamilton. Cette cause sera appelée vendredi prochain devant le tribunal. Mᵉ Berryer plaidera pour les lords Hamilton et Lincoln.

— Un journal dit aujourd'hui que le docteur Wolowski s'est désisté de ses prétentions et que le docteur Koreff comparoîtra seul comme demandeur.

—Le nommé Larieux ouvrier tailleur, chercha, il y a quelques mois, à assassiner avec un pistolet qui fort heureusement ne partit pas, madame Roussel, propriétaire de la maison qu'il habitoit, comme *elle sortoit* dans une calèche avec tous *ses enfans.* La chambre du conseil vient de rendre une ordonnance de non-lieu motivée sur l'état flagrant d'aliénation mentale où se trouve cet homme.

— C'est M. Maugis, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, qui vient de mourir, et non pas M. Mauger, comme nous l'avons dit d'après un journal des tribunaux.

— M. de Talleyrand est arrivé ces jours derniers à Paris.

—Les journaux ministériels disent que le préfet des Hautes-Pyrénées a été mandé à Paris pour y rendre compte de sa conduite pendant les élections.

— C'est également à cause des élections que le sous-préfet de Libourne a été nommé à la sous-préfecture d'Autun.

— MM. Combes et Tamisier, ces deux jeunes voyageurs qui, pendant quatre ans, ont visité le Sennar, l'Arabie, l'Abyssinie et les pays des Gallas, sont en ce moment à Paris.

— Le *Droit*, journal des tribunaux, sera mis en vente le 2 décembre.

NOUVELLES DES PROVINCES

La cour d'assises de la Charente a jugé, le 24, les individus arrêtés à la suite des graves désordres qui ont eu lieu les 16 et 17 septembre à Angoulême. Cinq des prévenus ont été condamnés, savoir : un à un an d'emprisonnement, un autre à quatre mois, et les trois derniers à deux mois de la même peine.

— Du 16 au 23 novembre, il est arrivé à Calais 17 paquebots avec 138 passagers ; il en est parti 15 avec 98 voyageurs.

— Le 24, on embarquoit au Havre pour Anvers toutes les pièces nécessaires à la construction de deux bateaux à vapeur destinés à faire le service de la Meuse.

— On montre pour de l'argent à Lille un flamand de 28 ans, haut de 2 mètres 18 centimètres.

— Trois détenus, dont un condamné à quinze ans de travaux forcés, qui se trouvoient dans la prison de Troyes, se sont évadés pendant la nuit du 24 au 25.

Après avoir scié un barreau de leur cabanon et brisé une serrure, ils ont encore eu à franchir un mur de 20 pieds et à traverser à la nage la rivière qui passe au bas de la prison.

— M. de Magnoncourt, député de Besançon, a donné au Musée de cette ville une copie en plâtre des frises du Parthénon, qu'il avoit rapportée d'Italie.

— La *Gazette d'Auvergne* annonce que c'est à tort qu'on a publié que l'incendie qui dernièrement a eu lieu à Malintrat, étoit dû à la malveillance. Il est reconnu qu'une imprudence a causé ce sinistre. A la tête des habitans de Malintrat, accourus pour éteindre le feu, on remarquoit M. le curé de la paroisse.

— La garde nationale d'Aurillac (Cantal) a été dissoute.

— Le *Réparateur de Lyon* dit que la police vient d'arrêter un jeune homme de 23 ans, nommé Drouillet et né en Belgique, qui avoit cherché à incendier le bâtiment du Cirque avec des mèches goudronnées et enflammées. Drouillet, reconnu par des enfans qui l'avoient vu dans un cabaret voisin avec les instrumens de son crime, a tout avoué. Un jeune homme qui, d'après ses déclarations, lui auroit conseillé d'incendier le Cirque, a été également arrêté.

— Le bateau à vapeur *l'Abeille*, avec lequel M. Perret a exploré le cours supérieur du Rhône jusqu'à Seyssel, est arrivé à Lyon après avoir complété son expérience par la contre épreuve périlleuse de la descente.

— On écrit du Vigan que depuis neuf mois il n'a pas plu dans cette contrée.

— La souscription ouverte à Nîmes à l'effet d'élever un monument à la mémoire de Sigalon, s'élevoit, le 18, à 2502 fr.

— Le marquis de Grammont, député, a célébré, le 14, à Villersezel (Haute-Saône), le cinquantième anniversaire de son mariage avec mademoiselle de Noailles. La messe a été dite par M. l'abbé Mabille, âgé lui-même de 89 ans.

— Un jeune homme de 26 à 27 ans, nommé Montial, soldat en congé illimité, a comparu, le 19, devant la cour d'assises du Lot, comme ayant assassiné, à peu de jours de distance, les sieurs Dumas et Barrat, agens de remplacemens, pour s'emparer de l'argent et des papiers qu'ils avoient sur eux. Le jury ayant prononcé un verdict de culpabilité avec des circonstances atténuantes. Montial a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La session ordinaire des nouvelles cortès, composées de deux chambres, conformément à la constitution révolutionnaire de 1837, a été ouverte le 19 sans aucun incident. Le discours de la régente porte ce qui suit en substance :

« La reine d'Angleterre reste unie avec la France et le Portugal pour l'exécution du traité de la quadruple alliance. Le gouvernement français se charge de maintenir le blocus des Pyrénées, d'intercepter l'exportation d'armes, de munitions et de vivres pour les carlistes, et continue d'accorder aux troupes de Marie-Christine passage sur le territoire français. L'interruption des communications entre l'Espagne et le Piémont est maintenue comme précédemment. »

D'après les termes du discours de la régente, les carlistes n'ont envahi l'intérieur de l'Espagne que parce qu'ils étoient battus en Navarre. Du reste, elle avoue que les provinces sont toujours remplies de bandes ennemies qui, à la faveur des difficultés du terrain, inquiètent les populations. Elle convient aussi que la discipline militaire est fort relâchée. Enfin, elle ne dissimule ni le déficit énorme et l'extrême embarras de ses finances, ni la nécessité d'y remédier par tous les moyens.

— La *Gazette de Madrid* annonce que la régente a nommé le marquis de Someruelos, président de la chambre des députés

— Les exécutions militaires ordonnées par le général Espartero doivent avoir détourné ou du moins amorti la crise révolutionnaire qu'on redoutoit pour l'époque de l'ouverture des nouvelles cortès. Ou le parti exalté n'est pas puissant, ou il se trouve déconcerté dans ce moment au point de ne rien oser. Car s'il pouvoit quelque chose, ce seroit assurément pour empêcher de décimer ses complices de l'armée. Puisqu'il n'en fait rien et qu'il se tait, c'est qu'il se sent apparemment hors d'état de rien entreprendre.

— Tous les sergens des corps francs qui ont pris part à la mutinerie des soldats contre les généraux assassinés, sont condamnés à être décimés. Ceux que le sort ne désignera pas pour la mort seront envoyés aux galères pour quatre ans. On prétend que dans les papiers du colonel Iriarte, exécuté à Pampelune, il a été trouvé des preuves matérielles d'un complot ayant pour but de déclarer la Navarre indépendante, non-seulement de l'autorité de Charles V, mais de celle de Marie-Christine et de son gouvernement.

— La province de Malaga vient d'être déclarée en état de siége par le capitaine-général du royaume de Grenade et de Jaen. Un conseil de guerre remplace tous les tribunaux de justice, même pour le jugement et l'expédition des affaires criminelles ordinaires. Dans la proclamation du capitaine-général, on voit que les mesures de rigueur auxquelles il a recours sont motivées sur la terreur qui glace tous les esprits. Voici en quels termes il s'exprime à ce sujet. « Depuis Grenade jusqu'à Malaga, dit-il, la terreur est l'unique impression qui se soit offerte à ma vue. Partout j'ai rencontré l'inquiétude et la crainte, un grand nombre de bons citoyens en fuite, le mouvement du commerce paralysé, toutes les industries mortes, et la terreur régnant sur tous les esprits. » Il ajoute que dans la seule ville de Malaga, on compte 800 hommes de la dernière levée qui ne veulent pas marcher, et 200 déserteurs qui s'y tiennent *cachés.*

Le *Journal de Liége* annonce la formation d'une société pour l'abolition du duel.

— La Hollande s'émeut de la cherté du combustible, et déjà les sections des états-généraux ont appelé sur ce point important l'attention du gouvernement.

— Lord Granville, ambassadeur anglais à Paris, dernièrement parti en congé pour Londres, est atteint, dit-on, d'une violente attaque de goutte.

— La chambre des communes s'est occupée le 23 de la question de la liste civile et des pensions qui s'y rattachent. A la fin de la séance, la chambre a nommé une commission de 24 membres qui aura à faire un rapport sur cet objet.

— La séance de la chambre des lords du 24 a été fort courte. Il a été décidé que la seconde lecture du bill d'abolition de l'emprisonnement pour dettes, auroit lieu le premier mardi du mois de décembre.

— Des troubles ont éclaté à Bradfort (comté d'York), le 20 novembre, par suite des efforts de l'autorité pour faire exécuter la nouvelle loi des pauvres. Il a fallu l'intervention de la force armée pour rétablir l'ordre. Les vitres des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville ont été brisées. Une douzaine de mutins ont été blessés, dont deux dangereusement.

— Les nouvelles du Canada reçues à Londres vont jusqu'au 4 novembre; on y craignoit, à cette date, de graves désordres.

— La *Gazette de Hanovre* annonce que le 16 les députés choisis par les curies des différens districts des provinces, ont eu l'honneur d'être présentés à la reine et au prince royal. La veille, ils avoient offert au roi leurs félicitations à l'occasion de son avénement au trône. On regrettoit, ajoute la *Gazette de Hanovre*, qu'en raison de difficultés sur les formalités de l'élection, les deuxième et troisième curies d'Osnabruck n'eussent pas envoyé de députés; mais on a vu avec plaisir les délé-

gués de la bourgeoisie de ladite ville se joindre d'eux-mêmes à la députation de l'ordre des chevaliers de la province d'Osnabruck.

— La *Gazette de Naples* du 8 publie plusieurs décrets modifiant le système actuel d'administration dans la Sicile. Cette administration sera désormais confondue avec celle de la partie continentale du royaume en deçà du Phare; le ministère d'état pour les affaires de la Sicile est aboli; à quelques exceptions près, les Siciliens et les Napolitains sont déclarés indistinctement admissibles aux charges publiques dans toutes les parties du royaume; le vice-roi de Sicile, prince de Campo-Franco, est remplacé par le duc de Laurenzana, nommé pour deux ans lieutenant-général des territoires au-delà du Phare; plusieurs autorités siciliennes sont destituées ou investies de nouvelles fonctions; enfin les sous-intendances sont rétablies conformément au décret de 1817, dans les diverses vallées ou provinces de la Sicile.

— L'ouverture de la session ordinaire des états de Wurtemberg n'aura lieu que vers le milieu du mois de janvier prochain.

— La haute diète germanique est entrée en vacances, et ne reprendra ses séances régulières que le 15 février prochain.

— Quelques feuilles prétendoient que le gouvernement autrichien alloit contracter un nouvel emprunt; ce bruit est aujourd'hui démenti.

— L'ambassadeur ottoman près la cour d'Angleterre, Ibrahim-Sarim effendi, étoit dernièrement à Vienne.

— Un français, M. Alexandre-Robert d'Ervaine, est mort le 25 août dernier à Charleston, aux Etats-Unis. Il étoit né à Arcahaye dans l'île de Saint-Domingue, et fut envoyé jeune en France pour son éducation. Il servit d'abord dans le régiment des hussards de Berchiny, mais il quitta le service à l'époque de la révolution, et se retira dans sa patrie où une nouvelle révolution vint lui enlever son existence et sa fortune. Il eut beaucoup à souffrir lors de la révolte des nègres, et eut peine à s'échapper à Cuba avec quelques débris de ses richesses. De là il passa aux Etats-Unis. Ses malheurs n'avoient point abattu son courage, et il trouva moyen de subsister par ses talens et son intelligence. Fermement attaché à la religion, il pratiquoit exactement les devoirs de chrétien, approchoit des sacremens et se consoloit par là de ses disgrâces. M. d'Ervaine est mort dans sa 86e année, jouissant à Charleston de beaucoup d'estime et de considération.

SERMONS DE M. BASUYAU (1),
Prêtre du diocèse de Cambrai.

Ce volume se compose de discours et d'instructions. Les discours, au nombre de huit, sont sur la vérité et la grandeur de la religion, sur les mystères, les sacremens, sur la parabole de l'enfant prodigue, sur l'aumône, etc.

Les instructions sont beaucoup plus courtes, il y en a 14 sur divers sujets, pour le mercredi des Cendres, pour le Vendredi-Saint, pour des jours de fête, pour la première communion et pour différentes circonstances qui peuvent se trouver dans une paroisse.

L'ouvrage n'a point de préface. L'auteur entre tout de suite en matière. Sa composition est sans ornemens ambitieux. Son style est simple et clair, ses réflexions justes, ses mouvemens tirés du sujet. M. Basuyau combat les principaux travers de son siècle, et surtout cette mortelle indifférence où languissent tant de chrétiens qui cherchent à s'étourdir sur leur destinée future. Sous ce rapport spécialement ses discours conviennent au temps présent.

On est surpris de voir que dans une instruction sur les indulgences, l'auteur parle d'une indulgence plénière accordée par M. l'évêque pour tout son diocèse.

(1) 1 vol. in-8°. Prix, 3 fr. et 4 fr. franc de port. A Paris, au bureau de ce Journal.

C'est sans doute une erreur. Les évêques n'accordent point d'indulgence plénière, et M. l'évêque de Cambrai n'a sûrement pas plus de privilége à cet égard que ses illustres collègues.

Un graveur religieux voyoit avec chagrin que les gravures de piété fussent en général si imparfaites. Tandis que dans un grand nombre de publications profanes on trouve des vignettes, des figures et des ornemens exécutés avec goût et habileté, il est pénible de voir que les estampes religieuses restent trop souvent à un degré très-inférieur sous le rapport du talent. Pourquoi ne feroit-on pas pour la religion ce que d'autres font pour flatter les passions? Les collections d'images que l'on donne aux enfans dans les écoles et dans les catéchismes, ne pourroient-elles pas être plus soignées? Ne provoquent-elles pas quelquefois les moqueries de ceux qui ont ou croient avoir le sentiment du beau dans les arts?

C'est d'après ces considérations que M. Langlois a résolu de consacrer son crayon et son burin à des sujets de religion et de piété. Il se propose de mettre en action des traits de la Bible et surtout de l'Evangile, propres à être donnés à l'enfance et même offerts à l'âge mûr, et qui satisferont à la fois la piété et le goût. On a jugé qu'un si louable projet méritoit d'être encouragé. Ce que nous avons vu en effet des gravures de M. Langlois est d'une fort bonne exécution.

Chaque feuille contient huit gravures. Chacune de ces gravures est de la même dimension, et est entourée d'ornemens variés. La première feuille présente l'histoire de la sainte Vierge, la naissance de Notre-Seigneur, la circoncision et la purification. La deuxième feuille offre la suite des faits dans l'Evangile, l'adoration des Mages, la fuite en Egypte, Jésus-Christ au milieu des docteurs, son baptême par saint Jean, la tentation dans le désert, etc. Dans la troisième feuille on voit les vendeurs chassés du temple, l'entretien de Notre-Seigneur avec Nicodème, la Samaritaine, le fils d'un prince guéri, etc. et dans la quatrième, la tempête apaisée, le paralytique guéri, la vocation de saint Matthieu, la fille de Jaïre ressuscitée, etc.

Ces quatre feuilles qui sont terminées renferment donc 32 gravures, toutes exécutées dans le même goût, et également remarquables pour la délicatesse et le fini. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient agréées du clergé et des personnes pieuses.

Il doit y avoir 8 autres feuilles qui offriront toute la vie de Jésus-Christ, en suivant exactement la concorde des évangiles. Ce sera une collection fort intéressante. On y trouvera un moyen de graver les principaux faits de la vie du Sauveur dans la mémoire des enfans. Les gravures leur rappelleront mieux les actions et les miracles du Sauveur qu'une histoire suivie; car, comme l'a dit un poète :

Segniùs irritant animos demissa per aurem
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

La modicité des prix est encore un nouvel attrait pour cette collection. On ne conçoit pas que l'on puisse exécuter si bien des gravures et les faire payer si peu.

(*Voir aux annonces du n° 2892.*)

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 27 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2545 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 100 fr. 10 c.
Emprunt romain. 101 fr. 1/2
Emprunt Belge. 103 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2896.

JEUDI 30 NOVEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

NOUVEAU MANIFESTE PRUSSIEN
CONTRE M. L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

Ce qui vient de se passer à Cologne est un événement bien grave dans l'histoire de l'Eglise de notre temps. Un archevêque arraché à son troupeau et transporté au loin; la défense qu'on lui fait de se mêler en rien de l'administration de son diocèse; la défense qu'on fait à ses diocésains de s'adresser à lui sous quelque prétexte que ce soit; les peines portées contre ceux qui enfreindroient cet ordre; tout cela est non-seulement illégal, arbitraire, anti-canonique, mais encore marqué au coin de l'oppression et de la colère. De telles mesures ne se prennent que dans des temps de troubles et de persécutions. Cependant le gouvernement prussien a senti la nécessité de pallier de tels actes. Le ministre des affaires ecclésiastiques, M. d'Altenstein, a envoyé au chapitre de Cologne un long manifeste contre l'archevêque. Cette pièce est pleine d'exagération, d'aigreur, et des principes les plus faux en matière de gouvernement ecclésiastique. Il suffiroit peut-être pour y répondre de parcourir les divers documens que nous avons publiés successivement sur l'état de l'Eglise en Prusse. Toutefois nous ferons quelques réflexions sur ce manifeste :

« L'illustre chapitre métropolitain n'ignore pas quels sont les actes par lesquels Mgr l'archevêque, baron Clément-Auguste Droste de Vischering, a de plus en plus fourni au gouvernement des sujets de mécontentement et s'est attiré des avertissemens sérieux. Il ne peut lui être échappé que le dédain audacieux de ce prélat pour toutes les lois et ordonnances du pays, dédain qui contraste d'une manière si frappante avec la conduite modérée et légale de tous les autres évêques catholiques; que son mépris pour toutes les formes prescrites, ses empiétemens sur les droits du souverain, son despotisme intolérable à l'égard de personnes que la justice générale ne permettoit pas d'abandonner à sa discrétion, devoient nécessairement amener la crise qui n'a pu être différée, presque jusqu'à la dissolution de l'ordre social et la violation de la sécurité publique, que par la patience persévérante et la longanimité sans exemple d'un gouvernement modéré et doux à l'excès. En attendant que je puisse exposer longuement et complétement à votre illustre chapitre métropolitain ces divers griefs, accompagnés des pièces à l'appui, je me permettrai de les analyser brièvement ici.

» En premier lieu, la conduite dure et dénuée des plus simples formes de la politesse, et le despotisme intolérable de Mgr l'archevêque à l'égard de ces professeurs de l'université de Bonn, qui, en qualité de disciples et d'amis du défunt professeur Hermès, lui déplaisoient et lui étoient suspects, sont généralement connus et ont été officiellement constatés. Jamais il n'est entré dans les intentions du gouvernement de prendre sous sa protection la doctrine hermésienne, ni même de s'en mêler tant que la question restoit purement dogmatique. Il en avoit déjà donné antérieurement une preuve patente en appelant à cette université un professeur distingué entièrement étranger à l'école de Hermès. Depuis la publication du bref du Pape contre les écrits de Hermès, le gouvernement est resté fidèle à ses principes de respect

pour la liberté religieuse. Quoique le bref papal du 26 septembre 1835 ne lui eût pas été officiellement notifié, et qu'en conséquence il pouvoit être censé en ignorer le contenu, il s'empressa néanmoins de veiller à ce que les écrits de Hermès ne servissent plus de texte aux leçons que l'on donnoit à l'université. Dans cette intention, il a fait aux professeurs les injonctions les plus sérieuses, injonctions qui, pour autant que le gouvernement le sait, ont été convenablement respectées par les professeurs.

» Ces égards du gouvernement et des professeurs pour la décision du souverain Pontife n'ont pu apaiser Mgr l'archevêque. En dépit de l'invitation la plus amicale, il a obstinément refusé de recevoir ces professeurs, de leur permettre de se justifier oralement, même de lui montrer leurs cahiers et de recevoir ses instructions. Il refusa avec la même opiniâtreté, dans une entrevue officielle qui eut lieu pour éviter une interruption dans les leçons académiques, de faire connoître par écrit à ces professeurs quels étoient les points de leur doctrine qu'il blâmoit et qu'il désiroit voir modifiés. Il rejeta même la proposition qu'on lui fit de faire surveiller les cours desdits professeurs, pour parvenir à établir des faits dont la certitude lui auroit permis de faire au gouvernement des plaintes fondées et de demander l'éloignement des maîtres dont il redoutoit l'influence. Il est au contraire notoire qu'au mépris de toutes les formes il intervint violemment, et défendit avec une arrogance dictatoriale qu'aucun élève en théologie suivît les leçons académiques.

» Les mesures qu'il prit pour donner de la publicité à sa défense et pour la faire exécuter, sa circulaire aux confesseurs de Bonn, l'usage ou plutôt l'abus du confessionnal et de la chaire, qu'il prescrivit pour atteindre son but, et les suites désastreuses de ces actes déplorables sont devenus si notoires, qu'il suffira de les signaler sommairement. La *dissolution* de la discipline universitaire, la déconsidération des professeurs, le mépris des ordonnances de l'autorité, la dépopulation de la pédagogie (*des Konvictoriums*), le trouble porté dans l'instruction académique aux dépens de tant de jeunes gens qui se formoient pour le service de l'Eglise, voilà quels en ont été les résultats immédiats. Mais les conséquences ultérieures qu'auroit entraînées la tolérance de la part du gouvernement d'une pareille façon d'agir auroient été si inévitablement la destruction de toute éducation universitaire et l'anéantissement de toute culture scientifique, qu'il n'est presque pas possible de douter que l'intention de l'archevêque n'ait été de travailler autant que cela dépendoit de lui à la ruine des universités en Allemagne.

» Ce n'est en effet qu'en lui supposant cette intention que l'on peut s'expliquer pourquoi Mgr l'archevêque a entièrement négligé de s'occuper de la consolidation de cette pédagogie (*jenes Konviktoriums*), établie par une convention entre son prédécesseur et le gouvernement, placée sous la surveillance *de l'autorité* ecclésiastique, et offrant au pouvoir archiépiscopal toutes les garanties possibles. On sait qu'il traita de la manière la plus dure l'inspecteur de cette intéressante institution, parce que ce dernier ne voulut pas consentir à sortir des bornes de la légalité.

« Ce ne peut être que dans les mêmes intentions et pour poursuivre le même plan et réaliser les mêmes projets, que Mgr l'archevêque a bouleversé de fond en comble l'ordre établi dans le séminaire archiépiscopal par son prédécesseur, de commun accord avec le gouvernement, et dont une expérience de dix années avoit clairement prouvé l'excellence et la sagesse; qu'il a bouleversé, dis-je, cet ordre sans en donner la moindre connoissance au ministère royal de l'instruction publique. Et cependant personne ne peut contester que, sans s'arrêter ultérieurement à la circonstance que nous venons de mentionner, l'état y éprouve un dommage notable lorsque le temps prescrit pour le séjour dans le séminaire est po[illegible]

d'une année à deux. Dans ces circonstances il n'y a pas de quoi s'étonner que, ces derniers jours, après que des rapports furent parvenus au gouvernement, l'archevêque ait mis hors d'activité tous les professeurs du séminaire sans m'en prévenir par le moindre mot.

» Un second grief non moins fondé, c'est que Mgr l'archevêque a témérairement violé les lois qui prescrivent que les bulles et brefs du pape ainsi que les nouvelles ordonnances épiscopales ne peuvent être exécutés et recevoir de force obligatoire dans le pays qu'après avoir été notifiés au gouvernement et approuvés par lui. Or, dans sa circulaire aux confesseurs de Bonn, l'archevêque émet en termes clairs le principe : que des brefs de nature dogmatique n'ont nullement besoin de l'approbation du gouvernement, et que leur publication dûment faite à Rome suffit pour les rendre partout obligatoires. Cette doctrine est en contradiction formelle avec les lois de la monarchie, le droit public et la pratique de tous les pays allemands, pratique salutaire non seulement pour assurer la sécurité des états, mais encore pour éviter de graves erreurs et des troubles dans le sein de l'Eglise catholique du pays, et d'autant plus nécessaire, qu'aux décisions même purement doctrinales se tient toujours des faits politiques et sociaux, et que d'ailleurs ces décisions ne peuvent recevoir une pleine exécution qu'après qu'il aura été établi qu'elles peuvent se concilier avec les lois du pays.

» Or, s'il est de la compétence du pouvoir royal d'exiger que de pareilles décisions, pour avoir force obligatoire vis-à-vis des sujets d'un état, soient soumises à l'examen du gouvernement, il faudra ien accorder qu'en réclamant ces droits qui lui appartiennent, le gouvernement ne s'immisce nullement dans la doctrine de l'Eglise, mais ne fait que veiller au maintien des conditions fondamentales de l'existence du royaume. Ajoutons que, dans le cas dont il s'agit, à part le manque susmentionné de communication officielle, aucun évêque catholique de la monarchie, et l'archevêque même, ne s'est pas adressé au gouvernement pour être autorisé à faire la publication du bref en question, et que cette publication n'a été jusqu'à présent, pour autant qu'on le sache, faite dans aucun pays allemand.

» En troisième lieu, il faut attribuer la même tendance à ces 18 articles dont les journaux ont tant parlé, et qui devoient être présentés et ont réellement été présentés à tous les prêtres de l'archidiocèse de Cologne admis à entendre les confessions, ainsi qu'à d'autres ecclésiastiques. La fixation d'une pareille condition est évidemment une nouvelle ordonnance qui, comme telle, ne peut se passer de l'approbation du souverain.

» En outre, pour la signature dont on fait la condition d'admission à la dignité de confesseur, elle lèse profondément les droits des individus, et mérite en conséquence d'être l'objet d'un examen sérieux. De plus, le 18ᵉ article de ces thèses contient une disposition qui interdit, même en matière de discipline, tout recours au souverain, pour cause d'abus du pouvoir archiépiscopal, disposition visiblement en opposition avec les droits du souverain, tels qu'ils sont reconnus depuis des siècles dans tous les pays allemands et presque dans tous les états chrétiens de l'Europe.

» Cependant ces mesures si importantes, si critiques, si illégales, ont été prises par l'archevêque sans qu'il daignât seulement en avertir le gouvernement.

» En quatrième lieu, la conduite de Mgr l'archevêque dans l'affaire des mariages mixtes n'est pas moins illégale et accompagnée de circonstances encore plus révoltantes. Il sera d'autant plus nécessaire de faire longuement mention de ces dernières circonstances, que Mgr l'archevêque n'a pas craint de faire ressortir principalement, en passant néanmoins sous silence la véritable situation des choses, ce grief comme étant la cause principale des menaces que le gouvernement lui a fait faire, et d'agir ainsi dans

le but d'exciter les esprits. Cette conduite fait peser sur lui une responsabiltié d'autant plus grave, que déjà en elle-même elle le rend coupable d'un grand abus de la bonté et de la faveur royale.

» Ce ne fut que par suite de cette grâce et de cette condescendance, qu'il a cherché à faire passer pour de la foiblesse, qu'après lui avoit fait faire oralement, au nom du roi, les représentations les plus amicales et en même temps les plus sérieuses, S. M. a voulu que les mêmes avertissemens lui fussent encore adressés par écrit. La clémence du plus doux des monarques vouloit lui accorder un délai pour qu'il pût réfléchir aux conséquences de la ligne de conduite qu'il avoit cru devoir suivre. Le roi vouloit, en lui accordant la permission de se démettre volontairement de ses fonctions, lui donner les moyens de se mettre à l'abri du châtiment que méritoit sa conduite antérieure, et même de demander du temps pour solliciter des instructions du chef de l'Eglise, temps qui lui auroit été indubitablement accordé, s'il l'avoit sollicité. Méconnoissant en ingrat cette douceur paternelle, il a cherché à alimenter des haines religieuses dont, dans l'irritation actuelle des esprits, il lui étoit impossible de calculer les suites.

» Des faits appuyés par des pièces officielles attesteront d'une manière irréfragable de quelle altération de la vérité il s'est volontairement rendu coupable. Il suffira de rappeler ici qu'avant son élection, je fus chargé de lui demander formellement s'il étoit d'intention d'accepter et de faire exécuter loyalement la convention du 19 juin 1834, sur les mariages mixtes, proposée par l'archevêque de Cologne, comte Spiegel de Desenberg, puis approuvée par S. M., et à laquelle, à l'invitation de son respectable prédécesseur, les évêques de Paderborn, de Münster et de Trèves avoient accédé. Il lui fut dit qu'il dépendroit de sa déclaration relativement à cette convention, que S. M. *consentiroit ou* non à son élection.

» *En réponse* à cette demande, l'archevêque déclara par écrit : « qu'il se gardoroit bien de ne pas maintenir cette convention faite et exécutée dans les quatre » vicariats dénommés en conformité du » bref du pape Pie VIII, et même, si cela » étoit faisable, de l'attaquer ou de la renverser, et qu'il l'appliqueroit selon l'esprit d'amour et de paix. »

» Cette déclaration a été mise par moi sous les yeux de S. M. et acceptée par elle avec une pleine confiance en la loyauté et en la bonne foi de celui dont elle émanoit. Eh bien ! l'archevêque n'a pas gardé la promesse faite sous l'influence de pareilles circonstances ; il a violé la parole donnée à son souverain, et que son souverain avoit acceptée. Cette violation de la parole donnée peut-elle être excusée par le prétexte que l'archevêque n'auroit pas connu alors la convention dont il s'agissoit, ou qu'il n'auroit pas accepté, comme en formant partie intégrante, l'instruction y annexée, envoyée au vicariat-général, et qui n'en est que le développement ? — Et cependant *hélas!* l'archevêque n'a pas rougi d'alléguer ces deux prétextes, dont la futilité saute aux yeux. — C'est ce dont nous abandonnons avec une pleine confiance la décision aux sentimens d'équité et de justice qui vivent dans le cœur de la généralité des hommes, et à la conscience d'une population chrétienne.

» S'il s'est réellement trouvé dans le cas d'avoir fait cette promesse par surprise et sans connoître les pièces auxquelles elle se rapportoit, si sa conscience en étoit inquiétée, il pouvoit demander des explications sur les points en litige, comme en effet on les lui a offertes spontanément dans des entrevues ménagées au mois de septembre dernier pour lever tous ses doutes ; ou il devoit déposer une dignité dont il ne pouvoit plus remplir les devoirs sans blesser sa conscience.

» Il a trouvé bon de faire tout le contraire. Il ne lui suffisoit pas d'avoir manqué à sa parole ; il s'est étudié à affermir le gouvernement dans l'opinion qu'il regardoit sa promesse comme obligatoire

tandis qu'en secret il excitoit les curés qui venoient lui demander conseil, non-seulement à se mettre en opposition avec l'instruction acceptée par lui, mais encore avec les lois du pays, quoique le but principal et avoué des dispositions papales eût été de remédier par un sage tempérament au conflit de ces lois, avec la discipline plus sévère qui s'étoit introduite dans une partie de l'archiépiscopat.

» Depuis la publication de ce bref, il n'étoit entré dans l'esprit de personne de demander que les mariages mixtes fussent permis indistinctement et sans examen préalable. Loin de là, la décision de chaque cas individuel étoit laissée à l'arbitrage de l'autorité ecclésiastique, avec cette seule restriction que l'admission au mariage ne devoit pas dépendre d'une promesse formelle des époux de faire élever leurs enfans dans la religion catholique, parce que les lois ne permettoient pas que l'on exigeât une semblable promesse. Le bref lui-même n'exige pas une pareille promesse (*sponsio*); il se contente de prescrire des avertissemens et des garanties morales (*cautiones*) qui en découlent, dont l'appréciation est laissée dans chaque cas particulier au curé ou au vicariat général. C'est ainsi qu'on l'interprétoit dans l'archidiocèse jusqu'à l'entrée en fonctions de Mgr l'archevêque dans l'été de l'année 1835; c'est ainsi qu'on l'interprète encore en ce moment dans les trois diocèses limitrophes.

» L'archevêque a donc forfait à sa parole et à ses devoirs; il s'est mis en opposition avec les ordonnances et les lois existantes; de plus il a fait, pour miner ces lois et les renverser, des tentatives sourdes, que non-seulement il cherchoit à cacher au gouvernement, mais sur lesquelles il trompoit et trahissoit son souverain, en faisant accroire qu'il respectoit ce qu'il ne songeoit qu'à fouler aux pieds.

» Toutes ces allégations sont clairement établies par des pièces qui, par des motifs de haute convenance, ne peuvent encore être portées jusqu'à présent à la connoissance générale.

» Si ces faits graves et criminels, joints à un coupable mépris de tout avertissement et à des déclarations écrites de l'archevêque, faites à diverses reprises, qu'il entend persister dans sa rébellion, justifient déjà seuls, et provoquoient d'une manière impérieuse les mesures que le pouvoir temporel vient de prendre, il ne pouvoit pas non plus perdre de vue, que toute la conduite de l'archevêque, d'après des indices qu'on ne sauroit méconnoître, se lie intimement aux manœuvres et à l'influence hostile de deux partis révolutionnaires, qui cherchent à fomenter les esprits et à égarer les consciences, pour réaliser leurs projets destructeurs et d'une portée immense.

» Voilà pourquoi enfin, et seulement lorsqu'une pareille situation commençoit à devenir intolérable, et que les suites qu'elle pourroit avoir se présentoient de jour en jour plus sérieuses et plus menaçantes, S. M. s'est vue obligée, à son grand regret, à faire usage de la puissance souveraine qu'elle tient de Dieu, et à interposer son autorité pour opposer une digue au mal qui étoit près de déborder, et pour mettre l'archevêque dans l'impossibilité de faire servir ses fonctions à la ruine de l'état.

» En conséquence, le roi a fait signifier à l'archevêque par ordre du cabinet daté de ce jour, qu'il ne lui permet plus d'exercer dans ses états les fonctions archiépiscopales. Le prélat a reçu l'ordre de cesser toutes ses fonctions, de quitter sur-le-champ le palais épiscopal et son diocèse, et d'attendre, à son domicile (*in seiner Heimath*), les déterminations ultérieures de S. M. Si nonobstant cette défense, il continuoit à exercer ses fonctions, tous ses actes seront considérés comme nuls et non avenus.

» L'auguste chapitre métropolitain reçoit par celles-ci connoissance de cette décision; il prendra dans les conjonctures les mesures convenables dans le cas d'une *sedes impedita*, tant pour maintenir

pour le moment l'administration intérieure du diocèse, que pour préparer par les voies canoniques le rétablissement d'une administration ecclésiastique bien réglée.

»S. M. compte donc avec confiance sur la sagesse, la fidélité et la connoissance des faits qui résident dans l'illustre chapitre métropolitain; elle est persuadée qu'il ne tardera pas à prendre les résolutions nécessaires et à les mettre en exécution, à envoyer au moyen de circulaires des instructions aux doyens et aux curés, comme aussi à faire au souverain Pontife un rapport de tout ce qui s'est passé, et à abandonner à sa sagesse le soin de prendre les mesures canoniques ultérieures.

»Le président royal suprême prêtera à l'illustre chapitre, à sa demande et pour l'accomplissement de ses devoirs, l'assistance nécessaire.

»Berlin, 13 novembre 1837.

» *Signé* VON ALTENSTEIN.»

Si la chose étoit moins grave, il y auroit certainement lieu de rire du ton de ce document. Le *despotisme intolérable* de l'archevêque comparé avec *la clémence du plus doux des monarques* est très-plaisant dans la circonstance. *Le plus doux des monarques* fait enlever sans aucune forme de procès l'archevêque *despote*; quelle *clémence!* N'y a-t-il pas lieu d'admirer *la patience persévérante et la longanimité sans exemple d'un gouvernement modéré et doux à l'excès?* Cette *patience* et cette *longanimité* sans exemple ont brillé singulièrement dans la soirée du 20 novembre, lorsqu'on environna de troupes la résidence de l'archevêque, qu'on l'expulsa de son palais sans lui permettre même de parler à son secrétaire, qu'on mit les scellés sur ses papiers et qu'on l'emmena au loin avec une escorte. Cette *patience* et cette *longanimité* éclatent encore *dans* la défense faite au prélat de se *permettre* aucun acte ou aucun écrit pour l'administration du diocèse, et dans la défense faite à son clergé d'avoir avec lui aucune relation. Cet *excès de modération et de douceur* prévient merveilleusement en faveur du gouvernement prussien. En vérité M. d'Altenstein n'est pas adroit dans son factum, et les éloges qu'il se donne viennent bien mal à propos à côté de tant de violences.

Le fond de ce manifeste n'est pas moins curieux que la forme. Quels sont les griefs contre l'archevêque? Le premier c'est qu'il n'étoit pas poli pour les professeurs de Bonn qui, au surplus, étoient en révolte contre lui et l'attaquoient sans ménagement dans leurs discours et dans leurs écrits. Le second grief est que l'archevêque a reçu une décision doctrinale de Rome, sans l'autorisation du gouvernement prussien, comme s'il pouvoit dépendre d'un gouvernement protestant d'avoir quelque action sur le dogme, et de prononcer, par exemple, sur une bulle qui condamneroit des erreurs protestantes. Le troisième grief rentre dans le second; c'est que l'archevêque a exigé de ses prêtres une déclaration toute doctrinale et étrangère à la politique, sans en prévenir le gouvernement. Enfin le quatrième grief est sur les mariages mixtes, en ce que l'archevêque a mieux aimé suivre à cet égard un rescrit du Saint-Père que les ordres du cabinet de Berlin. Voilà quels sont les torts de l'archevêque! Voilà ce qui lui a attiré un traitement si rigoureux! On l'accuse de *despotisme* parce qu'il n'est pas assez souple, et on le déporte parce qu'il suit les lois de l'Eglise plutôt que les règles partiales d'un gouvernement dont la tendance est bien connue.

Il est remarquable que le *Courrier*,

le *Journal du Commerce* et le *National* qui ne sont pas suspects de trop de bienveillance pour le clergé, ont blâmé nettement la mesure prise contre l'archevêque et la marche intolérante du gouvernement prussien.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le dimanche 26, M. l'Archevêque a présidé à une pieuse cérémonie dans la chapelle de l'établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Il y a eu première communion et confirmation; elles avoient été précédées par une retraite de trois jours, qu'avoient donnée de pieux et zélés ecclésiastiques, dont les instructions réitérées ont fort touché les enfans. Le dimanche, M. l'archevêque a célébré la messe, où 40 enfans ont fait ou renouvelé leur première communion. Le prélat leur a adressé, avant et après la communion, des paroles pleines d'onction et propres à leur faire sentir le prix d'un si grand bienfait. Il les a également exhortés avant la confirmation. Le recueillement des enfans a paru répondre aux conseils paternels du prélat, et toute la cérémonie a été pleine d'intérêt. M. l'Archevêque a visité ensuite la maison, qui, comme nous l'avons dit dans ce Journal, a été fort augmentée. On y compte aujourd'hui près de 200 élèves, à qui l'on apprend un état et que l'on forme en même temps à la religion et à la vertu. Cet établissement, long-temps protégé par feu M. le comte de Noailles, qui y résidoit, continue d'être dirigé par un ecclésiastique intimement uni avec lui, M. l'abbé de Bervanger, qui s'est dévoué à cette œuvre avec un zèle qui doit exciter la reconnoissance des familles.

Le lundi 4 décembre il sera célébré à 9 heures, dans l'église des Missions-Etrangères, une grand'messe en l'honneur de saint François-Xavier, patron de l'œuvre de la Propagation de la Foi, et pour le succès des missions dans les pays étrangers d'outre-mer. La grand'messe sera suivie d'une messe basse pour les missionnaires et les souscripteurs décédés. Il n'est pas d'usage à cette cérémonie annuelle de faire une quête pour l'œuvre.

Il sera dit aux mêmes intentions, à 8 heures précises, des messes basses dans toutes les paroisses de la capitale.

Il y a indulgence plénière en faveur de ceux qui, étant confessés et ayant reçu la communion, visiteront leur église paroissiale et y prieront pour l'Eglise et selon les intentions du pape.

On sait que les offrandes pour cette excellente œuvre peuvent être adressées à M. Choiselat, trésorier, rue Pot-de-Fer, n. 8.

Après la révolution de juillet toute l'administration de l'hôpital à Orléans fut bouleversée. On congédia la respectable supérieure, mademoiselle Delaage, à qui sa piété, son caractère honorable, sa sagesse avoient concilié la confiance et la considération générale. On appeloit cela un progrès; on alloit sortir de l'ornière, la maison alloit être régénérée. Qu'est-il arrivé? Des plaintes se sont fait entendre, des divisions ont éclaté, on s'est accusé réciproquement. Il y a eu de graves dénonciations par suite desquelles une enquête minutieuse a eu lieu. Le résultat n'en a pas été rendu public, et un profond secret règne sur cette affaire. Cependant la commission administrative a été dissoute, et la nouvelle supérieure, la demoiselle Lesince, a été renvoyée à son tour.

Mais à qui s'adresser pour desservir et gouverner l'hôpital? On a senti que c'étoit à la religion seule à donner le courage de se dévouer à une

vie de privations et de sacrifices. Les Sœurs de la Providence ont été appelées au soin des vieillards et des enfans trouvés, réunis dans cette maison. Elles en ont pris possession le jeudi 23. De tous les quartiers de la ville, on s'étoit rendu à la chapelle de l'hospice. M. l'évêque d'Orléans voulut présider lui-même à la cérémonie qui commença par le *Veni Creator*. Le prélat célébra une messe basse. Après l'évangile, il adressa une allocution touchante aux Sœurs et aux pauvres qui leur sont confiés. La messe fut suivie du *Te Deum* et de la bénédiction du saint Sacrement. La quête fut faite par madame la baronne Siméon, femme du préfet. La cérémonie ne finit qu'à plus de midi. Cependant le vénérable évêque n'en parut pas fatigué.

Toute la ville a pris part à une mesure souhaitée depuis long-temps, qui fait cesser un triste état de choses, et qui promet à l'hôpital des exemples édifians et des soins pleins de prévoyance et de charité.

M. l'abbé Fournier a repris cette année ses conférences des lundis à sept heures du soir, dans l'église Saint-Nicolas, à Nantes.

L'*Hermine* donne l'exposé des sujets importans qu'il a annoncé devoir traiter cette année :

La religion existant dès le commencement. — Institution nécessaire exigée par la sagesse de Dieu et la nature de l'homme.

La religion se déroulant et se développant avec les siècles, toujours sur un plan unique dont le centre est le Christ.

La religion formée d'abord des traditions primitives, dont les débris sacrés se trouvent partout au milieu des erreurs surajoutées et entassées par l'ignorance et la corruption.

La religion confirmée dans ses traditions, par la déposition de tous les peuples et le témoignage de toutes les sciences.

La religion préparée dans son accomplissement le plus grand, qui est le christianisme, par des oracles nombreux et incontestables, et par des événemens évidemment providentiels.

La religion confirmée par l'accomplissement des oracles et les faits merveilleux qui l'accompagnent.

La religion triomphant de l'erreur par sa solidité inébranlable dans la vérité reçue.

La religion parcourant les temps, et accomplissant sa destinée par la puissance toujours féconde et inépuisable de sa vérité.

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, un jeune homme de vingt-deux ans est entré par escalade dans l'église d'Autreville, près Stenay, diocèse de Verdun. Il a brisé le tronc, et a pris l'argent qui y étoit. De plus, il a enlevé le calice, la boîte aux saintes huiles, des surplis. Il a essayé de forcer la porte du tabernacle ; mais ou il n'a pu y parvenir, ou il a reculé devant ce dernier sacrilége. Ce qui est curieux, c'est que le malheureux a laissé son passeport dans l'église, épargnant ainsi à la justice la peine de le chercher. Ce novice voleur a été arrêté, et on l'a trouvé nanti d'un surplis, autre indice dont on n'avoit pas besoin, mais qui est encore une preuve contre lui.

On a jugé le 24 novembre, à la cour d'assises de la Charente, comme nous l'avons dit, les individus compromis dans les troubles d'Angoulême au mois de septembre dernier. Mais nous croyons devoir revenir sur cette affaire. On se rappelle que, le 14 septembre, un rassemblement tumultueux enleva et brûla une croix qui avoit été élevée le matin contre le mur de la cathédrale. Plusieurs fonc-

tionnaires furent insultés. Quelques individus furent arrêtés pour ces faits, et ont été depuis renvoyés en police correctionnelle. Les jours suivans, des rassemblemens se formèrent pour les délivrer. On avoit pris goût à l'émeute, et le 15, le 16 et le 17, il y eut de grands troubles à Angoulême. Des habitans des environs avoient été excités à la révolte par des placards. Des cris furieux, des pierres jetées, des barricades signalèrent l'effervescence populaire. Plusieurs individus furent encore arrêtés au milieu de ces désordres, non plus pour l'insulte faite à la croix, mais pour la résistance à l'autorité dans les journées suivantes. Dix individus ont été arrêtés et traduits en cour d'assises le 22 novembre. C'étoient tous des ouvriers. On n'a pu constater s'il y avoit eu des instigateurs de l'émeute, et les dépositions des témoins ont presque toutes tendu à tempérer les charges contre les accusés. Le ministère public a abandonné l'accusation vis-à-vis de quatre d'entr'eux. Les accusés ont été défendus par le sieur Pontois, avocat de Poitiers, qui a bien osé dire, si on en croit un journal judiciaire :

« Les véritables coupables ne sont pas sur le banc des accusés. Les véritables coupables sont ceux qui ont tenté de rétablir la croix de saint Ignace de Loyola, cette croix hypocrite dont personne ne veut plus en France, et qui a vu son destin s'accomplir à l'archevêché de Paris et à Saint-Germain-l'Auxerrois. »

Voilà ce qui a été dit en pleine cour d'assises à Angoulême! Et il ne paroît pas que l'avocat ait été interrompu. On lui a laissé insulter la croix et proférer des paroles qui pouvoient provoquer de nouvelles insultes et de nouvelles violences; et ce qui est déplorable, c'est qu'on dit que ces scandaleuses impiétés ont excité des bravos dans l'auditoire. Quelle idée tout cela donne-t-il de l'état de la religion à Angoulême?

D'après le verdict des jurés, cinq des accusés ont été acquittés; cinq autres, déclarés coupables de rébellion avec ou sans armes, ont été condamnés, Lormo à 4 mois de prison, Breuillet, Arnauld et Sollet à 2 mois, et Gendron à un an.

L'affaire du jeûne de Genève, dont nous avons entretenu nos lecteurs, a continué de faire du bruit en cette ville. Le conseil d'état, malgré les pressantes instances de la compagnie et du consistoire, a maintenu l'arrêté de suspension contre M. Chenevière. Aucune peine n'a été infligée aux autres pasteurs qui s'étoient ligués avec lui, et qui sont MM. Bedot, Henri Vaucher, Goty, Couriard et Rey. Pour connoître les détails de ce singulier incident, il faut lire les brochures suivantes publiées à Genève : *Le jeûne improvisé du 7 septembre, ou Rétablissement de la vérité des faits*, par M. Chenevière; *Sermon du 7 septembre*, par le même; *Lettre à l'un des membres du conseil représentatif sur le jeûne du 7*, par J.-E. Couriard; *Examen de la question de droit sur l'arrêté du conseil d'état du 27 septembre*, par Fuzy-Pasteur. Il est assez curieux de voir dans cette affaire les mêmes hommes qui trouvoient fort bien l'intervention du pouvoir civil, lorsqu'il s'agissoit de destituer des pasteurs pour cause de doctrine, s'agiter et se récrier aujourd'hui qu'il s'agit d'une cause de discipline, mais que les coups tombent sur eux et sur leurs amis. C'est la réflexion que fait un journal protestant, et qui est piquante de sa part.

Les cinq pasteurs qui s'étoient joints à M. Chenevière dans cette occasion avoient déclaré qu'ils ne remonteroient pas en chaire tant que ce dernier seroit suspendu de ses fonctions. La compagnie leur a donné le choix entre leur démission et la

reprise de leurs fonctions. M. Chenevière les ayant relevés de l'engagement qu'ils avoient contracté à son égard, ils ont repris leurs fonctions.

Outre les écrits ci-dessus, il y en a eu un autre depuis qui renferme la correspondance entre M. Chenevière et ses cinq collègues. Ils y déclinent l'autorité du conseil d'état, dont ils soutiennent que la décision n'est fondée ni en fait ni en droit. Ils font profession de soumission pour la *vénérable compagnie*, et cependant, oubliant qu'elle les a censurés pour leur conduite le 7 septembre, ils ne témoignent aucun regret de cet acte, et s'en félicitent même comme d'un devoir accompli.

Les journaux de Belgique annoncent que la chapelle de l'abbé Helsen, imitateur de Châtel à Bruxelles, a été renversée par l'ouragan du 1er au 2 de ce mois. Cette chapelle est probablement celle que le sieur Julien Le Rousseau, pretre de l'église *française* à Nantes, étoit allé bénir avec tant d'appareil. Il paroît que ses bénédictions n'ont pas porté bonheur à l'édifice.

Le 31 août dernier, il y a eu pour la première fois à Charleston, aux Etats-Unis, un profession religieuse d'une Ursuline. Cette cérémonie, toute nouvelle dans le pays, avoit attiré beaucoup de monde dans la cathédrale. La religieuse qui devoit recevoir le voile noir étoit miss Woulfe, qui, en 1831, avoit reçu dans la même église l'habit de religion et le voile blanc, et qui depuis avoit fait son noviciat, sans parler de six mois d'épreuve avant d'être admise comme novice. M. l'évêque England présidoit à la cérémonie, assisté de trois prêtres et de plusieurs jeunes ecclésiastiques. Les autres Ursulines, quatre religieuses et une novice, occupoient des places réservées. Après les prières accoutumées, le prélat adressa à la jeune novice un discours sur sa vocation, sur ses avantages et sur ses obligations. Il célébra la messe et reçut les vœux de miss Woulfe qui prit le nom de Sœur Marie-Joseph de Sales.

POLITIQUE.

La révolution de juillet marchera-t elle ou ne marchera-t-elle pas? Marchera-t-elle à droite ou à gauche? Vous sentez-vous capables de faire marcher la révolution de juillet? Promettez-vous de la faire marcher de telle manière et jusqu'à telle distance? Voyons, quel est celui de ces messieurs qui veut prendre l'engagement de bien faire marcher la révolution de juillet? Est-ce M. Thiers? Est-ce M. Dupin? Est-ce M. Laffitte? Est-ce M. Odilon-Barrot? Est-ce quelqu'un du centre gauche ou du compte-rendu? Est-ce quelqu'un de l'extrême gauche ou du tiers-parti, ou du juste-milieu? Voilà ce qu'il faut examiner pour savoir qui mérite le plus que les portefeuilles de ministres et les budgets lui soient délivrés et confiés

C'est sur cette matière que roulent toutes les dissertations des journaux. Du reste, ils ne vous laissent point d'autre option que celle de choisir entre les quatre ou cinq espèces de candidats que peut fournir la révolution de juillet. Car pour ce qui est de savoir s'il y a quelque espérance de revoir les rênes de l'état et l'ordre social dans de meilleures mains, il n'en est pas question le moins du monde. C'est toujours au régime de ces messieurs qu'il en faut revenir; il n'y a qu'eux de possibles en France, et de quelque côté qu'on se tourne, on les retrouve devant soi pour seule et unique ressource. Sans doute le gâteau qui fait l'objet de leurs contestations et de leurs rivalités vaut la peine qu'ils se donnent entre eux pour se l'arracher les uns aux autres. Mais quant à la France, qui n'est là que comme victime, toutes les questions qui s'agitent parmi ces illustres rivaux se réduisent évidemment pour elle à savoir par qui elle sera mordue.

A l'occasion de son avénement au trône, la jeune reine d'Angleterre a dû prêter entre les mains du premier parlement convoqué sous son règne, le serment de haine à la religion catholique. La formule en est conçue en termes si barbares, si dégoûtans d'intolérance et de fanatisme, que la rougeur en est montée au front de tous les journalistes de Londres, et qu'ils se sont abstenus de reproduire quelque chose d'aussi odieux.

Cependant, tout contraire qu'il est aux professions de foi du libéralisme, et à ce qu'on appelle le progrès de la raison publique, cet acte ne paroît inspirer aucun dégoût à nos journaux révolutionnaires et anti-religieux. Au moins ne veulent-ils pas se charger de le flétrir comme il mériteroit d'être flétri par eux, s'ils se piquoient d'être conséquens dans leur indifférence pour tous les cultes, et de vouloir tenir seulement la balance égale entre l'erreur et la vérité. Tout ce qu'ils ont pu faire, dans cette occasion, a été de ne dire ni bien ni mal, et de cacher cette satissure de leur grand siècle de tolérance et de lumière. Si c'étoit une pudeur qu'ils dussent conserver pour d'autres circonstances que celle-là, nous ne remarquerions point leur silence, et nous n'en ferions l'objet d'aucune réflexion. Mais quoique leur partialité pour le honteux serment dont il s'agit se borne à être muette, comment n'en seroit-on pas frappé en la comparant à l'extrême violence de leurs attaques contre le clergé catholique, lorsqu'ils peuvent l'atteindre sous quelque prétexte d'intolérance à l'égard des cultes que réprouve sa foi? Quelle différence néanmoins entre les formes de modération dans lesquelles il condamne ce qu'il est obligé de condamner, et cette formule de haine noire que la loi d'Angleterre exige des rois et des reines de ce pays contre l'Eglise catholique!

PARIS, 29 NOVEMBRE.

Depuis son retour, M. l'ambassadeur d'Autriche a eu plusieurs conférences avec le président du conseil.

— Ibrahim Surim-Effendi, ambassadeur ottoman près la reine d'Angleterre, est arrivé à Paris avec une nombreuse suite.

—Le maréchal Saldanha, qui, après la déroute des partisans de la charte de don Pedro, fut obligé de quitter le Portugal, vient d'arriver à Paris.

— On écrit de Toulon, le 24, que le brick *la Surprise*, arrivé la veille du Levant, a apporté la nouvelle de la rentrée de l'escadre turque, aux ordres du capitan-pacha, dans les Dardanelles. M. Gallois rentrera en France avec sa division dès qu'il apprendra l'arrivée des bâtimens turcs devant Constantinople.

— Le commandant Pellion, aide-de-camp du ministre de la guerre, chargé de ramener en France le corps du général Damrémont, est arrivé le 26 à Lyon, et hier à six heures du soir à Paris.

— D'après la *Gazette du Midi*, on dit à Marseille qu'on déposera sur le cercueil du général de Damrémont à la cérémonie funèbre des Invalides le bâton et les insignes de maréchal.

— Le conseil municipal de Marseille a voté 30,000 fr. pour une fête que donnera la ville au duc de Nemours. Après cete fête le jeune prince se rendra à Paris pour assister au service funèbre des Invalides.

— Le prince de la Moskowa est arrivé à Paris venant de Constantine.

— Le journal ministériel du soir annonçoit avant-hier que le duc et la duchesse de Wurtemberg étoient attendus à Berlin où on leur préparoit la réception la plus brillante. Cette nouvelle fut répétée hier par les autres journaux du gouvernement. La *Charte de* 1830 dit maintenant qu'elle a été induite en erreur par une feuille étrangère; qu'elle sait positivement qu'il n'est pas question d'un voyage du duc et de la duchesse de Wurtemberg à Berlin.

— M. Alexis de Jussieu, directeur-général de la police du royaume, et récem-

ment nommé député, fut condamné par défaut, dans le courant d'octobre, à six jours de prison et 1,000 fr. de dommages intérêts, envers la dame Benoît, dont la fille âgée de huit ans avoit été mordue par un de ses chiens. Il résultoit de la plainte que M. de Jussieu n'avoit pas moins de 12 à 15 chiens non muselés dans son domicile de la rue du Bac, n° 100 bis. Le directeur-général de la police, ayant, comme on le pense bien, formé opposition à l'exécution du jugement, l'affaire a été de nouveau soumise au tribunal correctionnel. Après avoir entendu le portier *Epaminondas*, qui a déclaré que M. de Jussieu n'habitoit plus la maison de la rue du Bac au moment où *César* avoit mordu la fille de la dame Benoît, et admis avec la défense que l'action auroit dû être dirigée contre le cocher qui avoit la surveillance des chiens dans ses attributions, ledit tribunal a déclaré la dame Benoît non recevable dans sa plainte formée contre M. Alexis de Jussieu personnellement, et l'a condamnée aux dépens, mais en lui réservant tous ses droits pour une action civile.

— Un individu nommé Périot, qui, à peine âgé de 29 ans, avoit déjà comparu quatre fois en justice, avoit encore à s'expliquer lundi dernier devant la cour d'assises. Il venoit d'enlever dans la nuit du 13 au 14 mai le plomb d'une maison de la rue de Chabrol, lorsque des locataires se mirent à sa poursuite et finirent par l'entourer avec plusieurs passans qui étoient accourus en les entendant crier au voleur. Périot tenu en arrêt supplicit qu'on ne s'emparât point de sa personne; il n'étoit pas un malfaiteur; la misère, la faim lui avoient fait commettre une première faute, et il alloit se tuer si l'on vouloit le livrer à la justice. Tout en tenant ce langage qui avoit fini par toucher la foule, Périot avoit eu le temps de tirer de sa poche un grand couteau; chacun frémit alors pour ses jours quand il le tourna contre ceux qui l'entouroient afin de s'échapper; plusieurs furent blessés, mais Périot fut arrêté. La cour d'assises l'a condamné à 8 ans de travaux forcés.

— Le nommé Taite avoit loué une petite chambre dans un hôtel garni de la rue de la Harpe, et avoit dit en entrant qu'il exerçoit l'état de cocher. Taite, malgré son état, ne sortoit point, il travailloit enfermé dans sa chambre qu'il faisoit arranger par le domestique de l'hôtel dès le matin. Son genre de vie éveilla les soupçons; on causa dans l'hôtel, on causa chez les voisins, si bien que le commissaire de police voulant approfondir les bruits qui circuloient arriva le 1er février dernier au domicile de Taite, à onze heures du soir. Il saisit dans un secrétaire 68 pièces fausses de 5 fr. à l'effigie de Louis-Philippe, un moule dans lequel étoient 4 véritables pièces de 5 fr. à la même effigie, une cuiller de fondeur, un culot du métal qui avoit servi à la fabrication des pièces fausses. Bien que Taite ait prétendu que tous ces objets lui avoient été remis par un inconnu, la cour d'assises l'a condamné à 6 ans de réclusion et à l'exposition.

— Deux employés de l'administration des postes qui ont figuré, dit un journal, dans le procès de Verninhac, viennent d'être arrêtés.

— On lit dans le *Temps* : « La crise commerciale de la presse continue. Le *Monde* finit. Le *Droit* se met en licitation. La plupart des journaux à 40 fr. convoquent leurs actionnaires. Digne effet de la grande idée industrielle qui consiste à donner la marchandise au dessous du prix coûtant. »

— Plusieurs feuilles prétendent que le ministère prépare une loi qui auroit pour objet d'abaisser à 4 centimes le timbre des journaux.

— L'école militaire de Saint-Cyr a fourni cette année à l'armée 108 officiers qui ont été ainsi répartis : 19 à l'école royale d'état-major de Paris; 18 dans l'infanterie légère; 66 dans l'infanterie de ligne; 3 pour les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, et 2 pour l'école de cavalerie de Saumur.

— Madame la vicomtesse de Rochambeau, née d'Harville-des-Ursins de Traisnel, veuve du général de division de Rochambeau, mort à la bataille de Leipsik, en 1813, et belle-fille du marécha de Rochambeau, vient de mourir à l'âge de 77 ans, après avoir reçu les consolations de la religion.

— M. Viguier, directeur des études à l'Ecole normale de Paris, vient de donner sa démission.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 26 et 27, la somme de 454.154 fr., et remboursé celle de 325,500 francs.

— Du 1er novembre au 24 on a enregistré 45 faillites au greffe du tribunal de commerce.

Un omnibus a écrasé, ces jours-ci, rue Saint-Antoine, une jeune personne de 18 ans. Cette malheureuse est morte à l'instant même.

Malgré la distance de deux lieues et la profondeur du vallon de Gentilly la compagnie des eaux d'Auteuil est parvenue à faire arriver l'eau de la Seine à Bicêtre. La première expérience a été faite le 16, et l'eau est bientôt arrivée à plein tuyau. Ce travail est exécuté par une machine à vapeur de la force de 20 chevaux.

NOUVELLES DES PROVINCES

Un modèle de l'arc de triomphe de l'Etoile, avec les bas-reliefs, vient d'être placé au musée de Versailles.

— Les galeries du musée de Versailles seront encore ouvertes au public pendant tout le mois de décembre, les mercredis et jeudis exceptés.

— La chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer appréciant les services rendus en plusieurs occasions à ce port par le capitaine Tune, commandant le paquebo anglais le *Grand-Turc*, vient de lui décerner une médaille d'or.

— Du 18 au 25 novembre, il est entré à Boulogne-sur-Mer 10 paquebots avec 252 passagers; il en est sorti 11 qui ont emmené 253 voyageurs.

On écri du Havre, qu'une petite embarcation a été jetée, le 26, à la côte, et que les deux marins qui la montoient ont été noyés.

— Le rédacteur en chef de la *Gazette du Limousin* est renvoyé, encore par suite de ses différends avec M. Charreyron, député de Bellac, devant le tribunal de police correctionnelle de Limoges.

— Les prisons de Limoges, et notamment la maison d'arrêt, sont, depuis un mois, remplies à tel point, que dans cette dernière surtout, on ne sait plus où loger les individus qu'on y amène chaque jour.

— La petite ville de Brive (Corrèze) a deux journaux littéraires.

— Le *Charentais*, journal de la préfecture, reconnoît que les dernières élections de la garde nationale ne son qu'une dérision. A Angoulême comme à Limoges et dans beaucoup d'autres villles, les officiers se son nommés presque seuls.

L'escadrille de Saint-Domingue a dû partir de Brest le 27, les vents étant devenus favorables.

— Le bâtiment à vapeur le *Cerbère* est parti de Toulon, le 24, pour Bone.

—On écrit de Ploërmel à l'*Hermine* de Nantes que trois candidats, MM. Hello, de Sivry et de Trobriant recherchen en ce moment les suffrages des électeurs. C'est le 1er décembre que commenceront les opérations du collége de Ploërmel qui se sont trouvées ajournées après l'incendie d'une partie de la sous-préfecture. L'*Hermine* dit que les légitimistes se proposent de donner leurs voix à M. le duc de Rohan.

— Nous avons annoncé que le nommé Martin, condamné à dix ans de travaux forcés pour vols, étoit parvenu à s'évader, le 23 juillet, en plein jour, de la prison du palais de justice, à Lyon, et que dès la nuit suivante il s'étoit rendu coupable de deux nouveaux crimes dans la commune de Chassel y Martin, depuis cette époque, exploita la ville de Lyon et ses environs sans que la police, toujours à sa poursuite, pût s'assurer de sa personne. Il a enfin été arrêté à Lyon samedi dernier.

—Des peintres et dessinateurs envoyés à Bourg par S. M. Charles-Albert ont travaillé pendant plusieurs mois dans l'église de Brou à dessiner les tombeaux des ducs de Savoie, la chapelle de la Vierge, ainsi que toutes les autres parties remarquables de l'édifice. Ils ont même levé un plan exact de tout l'ensemble du monument.

— La chambre du conseil du tribunal de Bordeaux, saisie de l'affaire du navire américain *l'Ann*, a renvoyé le lieutenant de vaisseau Williams Millns devant la police correctionnelle.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE

La séance d'ouverture des cortès n'a point justifié les appréhensions qu'on avoit paru avoir pour ce jour-là. On attribuoit aux révolutionnaires exaltés l'intention de s'emparer de la ville par un coup de main, et de produire une grande commotion. Aucune manifestation de cette espèce n'a éclaté. Il est vrai qu'on avoit pris beaucoup de précautions pour la prévenir.

Mais si d'un côté les choses se sont passées sans démonstrations hostiles, de l'autre on n'a rien fait qui ressemblât ni à l'affection ni à la confiance. Marie-Christine a traversé le silence en allant comme en revenant de l'assemblée. Son discours d'ouverture n'a point réussi parce qu'il n'a rien promis ni pu rien promettre qui annonçât l'espérance de sortir des difficultés où l'on se trouve engagé de toutes parts. Il est impossible de rien débrouiller à l'état actuel des finances. Le trésor ne reçoit presque plus de numéraire. Les dîmes et les contributions ne s'acquittent point. On n'a pour ressources que du chiffon sans crédit. L'arriéré est partout; et l'on ne sait plus par où l'on sortira de cet abîme de dépenses qui se creuse davantage de jour en jour.

La garde nationale de Madrid manifeste, dit-on, beaucoup d'humeur de ce qu'il ne s'est pas trouvé de place dans le *discours d'ouverture* des cortès, pour la moindre mention honorable en sa faveur.

— On écrit de Madrid que, dans la journée du 17, on a vu paroître auprès d'Aranjuez quarante cavaliers carlistes. On a envoyé contre eux un détachement des lanciers de la garde qui a été repoussé. L'officier qui le commandoit a été tué; et de tous les hommes qui composoient ce détachement, il n'en étoit encore rentré que trois à Madrid à la date du 20.

— Quelques arrestations ont eu lieu à Grenade par suite de la découverte d'une conspiration carliste. Plusieurs ecclésiastiques ont été enveloppés dans les mesures de suspicion.

— Voici de quelle manière Espartero a procédé aux exécutions militaires de Pampelune : après avoir fait mettre les troupes en carrés sur le glacis de la citadelle, il s'est adressé aux flanqueurs et aux tirailleurs en les menaçant de les faire décimer s'ils ne signaloient eux-mêmes les coupables. Douze d'entr'eux furent forcés par leurs camarades de sortir des rangs. Le colonel Iriarte, qu'on avoit envoyé chercher, étant entré dans le carré, Espartero lui dit : Le public croit que vous êtes coupable. Iriarte répondit : Non, mon général, je suis innocent. Si cela est, je m'en réjouirai, répliqua Espartero; mais si vous êtes coupable, dans deux heures d'ici vous aurez rendu compte à Dieu. Aussitôt une table et des siéges furent apportés dans le carré. Le conseil de guerre ouvrit sa séance, des témoins furent entendus et les prévenus interrogés. On sait que l'opération ne fut pas longue. Une circonstance qui indique combien Espartero redoutoit peu la disposition des esprits, c'est qu'il crut pouvoir envoyer les condamnés en prison et les y laisser jusqu'au surlendemain, sans craindre que ce sursis amenât aucune rumeur menaçante pour empêcher l'exécution. Aussi annonce-t-on que d'autres recherches du même genre sont déjà commencées à l'occasion des autres attentats qui ont eu lieu dans des séditions militaires.

Le calme est rétabli à Bradford. Trois personnes ont été arrêtées : deux seront renvoyées aux assises.

— L'Angleterre a maintenant un service régulier de correspondance établi de Bombay à Suez ; la traversée se fait en dix-huit jours. Le trajet est ensuite de cinq jours de Suez à Alexandrie; arrivée dans ce dernier port, la malle des Indes est embarquée sur nos paquebots du Levant, et transmise par la voie de France à sa destination.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro que, d'après des nouvelles du 4 novembre, la plus vive agitation régnoit toujours au Bas-Canada. Des assemblées populaires ont eu lieu sur plusieurs points; la milice nationale y a assisté en armes; à Saint-Charles, le meeting se composoit de plus de 5,000 personnes; il étoit présidé par M. Papineau. Un journal de Quebec dit que cette assemblée, après avoir déclaré que le peuple pouvoit changer les institutions politiques et modifier la forme du gouvernement, a conseillé une association sous le nom des « Enfans de la liberté. » Une colonne surmontée d'un bonnet de la liberté avoit été érigée en l'honneur du président; on y lisoit : « A Papineau, les patriotes canadiens reconnoissans. » De son côté le gouvernement se prépare à la résistance. les troupes anglaises vont occuper plusieurs positions militaires; les détachemens seront accompagnés d'artillerie. Le gouverneur lord Gosford a demandé des renforts à sir Francis Head, gouverneur du Haut-Canada; ce dernier, confiant dans la tranquillité de sa province, a mis toutes ses troupes à la disposition du commandant militaire du Bas-Canada.

— Les lettres de Lisbonne du 21 annoncent qu'après de longues négociations, le ministère a été à peu près recomposé. Le vicomte de Sa da Bandeira est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. de Bomfin ministre de la marine, avec l'intérim de la guerre; M. da Silva Sanches, ministre de l'intérieur; M. Jose de Campos, ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques; et M. Joao de Oliveira, ministre des finances. Le vicomte Das Antas est nommé inspecteur-général de l'armée.

— Le Trésor de Lisbonne est toujours à sec. Le gouvernement de dona Maria s'adresse vainement à tous les banquiers pour avoir de l'argent. Le chef miguéliste Remechido tient toujours la campagne. Le parti de la charte de don Pedro aussi ne se regarde pas comme définitivement battu.

— Le choléra a entièrement disparu a Malte, depuis le 9 novembre. Le bulletin officiel mentionne 9,133 malades depuis l'invasion, et 4,228 décès.

— Le roi de Hanovre, après avoir visité différentes villes de son royaume, est rentré le 23 dans sa capitale. Partout, pendant son voyage, ce monarque a été reçu avec enthousiasme.

— La *Gazette de Hanovre* du 22 publie deux ordonnances royales ; l'une est relative à la prestation du serment et en prescrit la forme; par l'autre, tous les anciens ministres qui conservent leurs portefeuilles, à l'exception de M. d'Ompteda, ministre des affaires étrangères, se trouvent subordonnés à M. de Scheele, qui est revêtu du titre de ministre d'état et de cabinet.

— Le journal de Milan annonce l'arrivée dans cette ville du fils de Jérôme Bonaparte.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que c'est à tort qu'on a annoncé que la France avoit envoyé un million à Athènes, pour sa part dans la troisième série de l'emprunt grec ; cette somme venoit de l'Angleterre.

— Le comte d'Arnim, président du gouvernement prussien à Aix-la-Chapelle, qui se trouvoit depuis quelque temps à Berlin, est subitement retourné à son poste.

— Le 7, l'empereur Nicolas et l'impératrice se trouvoient à Moscou. La cour devoit y passer quelque temps.

— L'ouverture du chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Zarskoëzelo a eu lieu le 11.

— Parmi les divers bruits qui courent sur les motifs du voyage du roi de Suède, dit un journal étranger, le plus vraisemblable est qu'il aura voulu se convaincre de la disposition des esprits à l'égard de son fils Oscar.

— On écrit de Stockholm, le 14, que la commission chargée par le gouvernement de s'enquérir de l'état de l'imprimerie et de la librairie dans le royaume, a adressé son premier rapport au ministre de l'instruction publique. Il en résulte qu'il n'existe dans toute la Suède que 28 imprimeries, dont 10 à Stockholm et une à Lunden. Les autres se trouvent dispersées dans les chefs-lieux de provinces. Les caractères de la plupart de ces imprimeries sont vieux et usés. Comme les ouvrages et même les journaux ne se tirent qu'à un petit nombre d'exemplaires, on n'y voit nulle part de presses mécaniques. Le rapport de la commission établit qu'il y a en Suède une imprimerie par 90,000 habitans, tandis qu'en France et en Allemagne il y en a une par 40,000.

— En Danemarck, on compte une imprimerie par 27,000 habitans.

— On écrit de Syrie, le 22 octobre, qu'un incendie a éclaté dans une forêt aux environs d'Antioche, et a dévoré des bois de construction qui étoient destinés au vice-roi d'Egypte.

Le deuxième volume du *Cours complet d'Ecriture sainte* et le neuvième du *Cours complet de Théologie* ont paru depuis peu de temps. En attendant que nous en rendions compte, nous indiquerons les ouvrages qu'ils renferment.

Le deuxième volume du *Cours complet d'Ecriture sainte* renferme l'*Analogie de l'ancien et du nouveau Testament*, par Becan, jésuite, mort en 1624; le *Parallèle de l'ancien et du nouveau Testament*, par Huet, évêque d'Avranches; le livre du *Christ révélé dans l'Ecriture*, par Acosta, jésuite espagnol, mort en 1600; la table des passages de l'ancien Testament cités dans le nouveau par Jésus-Christ et les Apôtres; l'*Accord des passages de la Bible qui paroissent contradictoires*, par le Père Frassen, cordelier français; l'*Archéologie biblique*, par Jahn, revue par Akermann. Le dernier ouvrage appartient à la troisième partie de l'*Introduction*; tous les précédens appartiennent à la deuxième. La table des passages de l'ancien Testament cités dans le nouveau est des éditeurs du cours complet.

Le neuvième tome du *Cours complet de Théologie*, qui paroît avant son tour, sans doute à cause de quelque disposition particulière, contient le *Traité de l'Incarnation* de l'abbé Le Grand, de Saint-Sulpice, docteur de Sorbonne, mort en 1780, et deux dissertations du célèbre cardinal Gerdil, l'une sur l'adoration due à l'humanité de Jésus-Christ, l'autre sur le culte du sacré Cœur de Jésus; le savant cardinal y examine et réfute des notes assez singulières de Feller, dans une édition de la bulle *Auctorem fidei contre le* synode de Pistoie.

Chaque ouvrage ou traité est précédé d'une notice abrégée sur l'auteur.

On dit que trois autres volumes vont paroître prochainement.

Le Gérant, **Le Clere.**

BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 25 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 60 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 60 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 fr. 50 c.
Act. de la Banque. 2545 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1217 fr. 50 c.
Caisse hypothécaire. 820 fr. 00 c.
Rente de Naples. 100 fr. 00 c.
Emprunt romain. 100 fr. 7/8
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2897.

SAMEDI 2 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

LE PROTESTANTISME DE NOTRE ÉPOQUE.

Le protestantisme, qui naguère encore n'étoit aux yeux des philosophes, qu'une inconséquence dans le christianisme, échappe aujourd'hui à l'anathème prononcé par les déistes de nos jours, contre toutes les religions qui se disent émanées de Jésus-Christ. On le traite avec une distinction toute spéciale ; l'on seroit presque tenté de croire que cette erreur, dont la naissance et les progrès ont été signalés par tant de fléaux, a réconcilié l'Europe civilisée avec le christianisme lui-même. C'est cette secte, nous dit-on, qui a délivré « l'esprit humain de ce système d'étouffement et d'*obscurantisme*, adopté par la cour de Rome; elle a émancipé la raison, en écartant tout ce qui pouvoit en occuper la place ; elle l'a affranchie de toute autorité arbitraire; en un mot, le protestantisme a rendu aux chrétiens l'*Evangile dans sa pureté*. »

Les sectaires et les philosophes seroient, sans doute, bien embarrassés de nous dire ce que c'est que leur évangile rendu à sa pureté, par leurs patriarches et leurs chefs d'école, cette prétendue épuration n'ayant engendré parmi eux que contradictions et folies. Ce qu'il y a de sage dans leur doctrine, appartenoit déjà au catholicisme, qui n'avoit pas besoin de tels docteurs pour conserver l'intégrité des croyances.

Peu importent les erreurs humiliantes, les myriades de sectes plus ou moins absurdes, sorties du protestantisme, ou, si l'on veut, de la réforme qui n'en est qu'une qualification d'usage et de politesse ; toujours est-il que cette innovation semble être aujourd'hui la religion par excellence, celle à laquelle on n'ose contester le droit de persécuter les autres, et de se jouer même, dans les états catholiques, des prérogatives et de l'omnipotence des majorités, si respectée par les politiques de l'époque. Ce travestissement funeste du christianisme, qu'on appelle la réforme, a procuré aux sociétés qui ont bien voulu s'en accommoder, les forfaits les plus inouis, les troubles et les désastres de tout genre. L'échafaud, la prison, l'exil des maîtres du monde n'ont été pour lui que des jeux d'enfans, qu'il renouvellera, s'il le faut, lorsque le fanatisme révolutionnaire lui demandera des Knox et des Buchanan pour prêcher l'insulte et l'outrage contre les princes, des La Renaudie, des Poltrot, pour les assassiner. C'est à cette fatale innovation religieuse qu'il étoit réservé de donner, il y a deux cents ans, le spectacle hideux des attentats et des crimes politiques, dont les païens eux-mêmes auroient rougi. C'est en interprétant, selon leur esprit particulier, des livres sublimes, source de sagesse et de miséricorde, que des êtres féroces ont exercé leur barbarie contre des rois, contre des reines, des princes, des pontifes, et c'est l'école qui a formé les Cromwel et les Robespierre, qu'on voudroit raviver aujourd'hui !

Tant que le protestantisme, fidèle à son origine, s'est contenté dans son

intérieur de l'anarchie qui est sa substance, et d'un enseignement antichrétien qui n'est que son produit, la civilisation européenne a pu l'abandonner à lui-même, et le laisser entasser sans obstacle les monceaux d'erreurs et d'innovations perpétuelles, qui doivent tôt ou tard l'étouffer. Mais aujourd'hui cette secte, forte de l'imprévoyance de quelques hommes et de quelques princes qui ne voient pas l'avenir qu'elle leur prépare, veut se placer fièrement à la tête de la société, et aspire à la dominer, comme si le génie et le pouvoir du catholicisme devoient disparoître pour toujours, en présence du génie de l'insurrection religieuse, et de la révolte contre les rois. Les réformés ne sont en France qu'une poignée de gens ; non contens d'avoir pris une part au moins égale à la nôtre dans nos lois, dans nos droits et nos besoins, ils se croient arrivés au temps où leur hardiesse et leurs appuis doivent enfin leur donner une domination exclusive. On sait comment cette secte est protégée chez nous depuis des années; quels sont ses envahissemens, ses prérogatives dans les assemblées délibérantes, ses établissemens d'instruction et de culte, là où des populations bien plus nombreuses de catholiques ne peuvent en obtenir.

Un spectacle assez étonnant pour notre siècle de tolérantisme et d'indifférence, occupe en ce moment les esprits dans le nord de l'Europe. Un monarque, dont on loue beaucoup le gouvernement paternel et les sentimens philantropiques, s'est imaginé, depuis quelque temps, que ses nouveaux sujets catholiques, qui ne lui ont été alloués par des traités qu'à condition qu'il protégeroit leurs *croyances* et leur culte, doivent être exceptés de cette loi de tolérance et d'humanité que se sont imposée tous les princes de l'Europe. Les habitans catholiques des bords du Rhin voient la religion de leurs ancêtres, livrés aux prétentions absolutistes d'une religion nouvelle, dont l'établissement a coûté tant de sang et tant de désastres; et la paix de leurs contrées, celle même de l'Europe est menacée, parce que quelques philosophes religionnaires et fanatiques ont formé le projet impolitique de faire dévier un monarque puissant des voies de prudence et de retenue que lui avoient tracées ses devanciers.

Des potentats s'abaissent jusqu'à un prosélytisme de secte, que des déistes aveugles et prévenus reprochoient jadis à la seule religion qui n'est et ne peut être une secte, puisqu'elle a pour elle l'universalité des temps et des lieux. On se demande ce que peut avoir à gagner la monarchie prussienne à éteindre le catholicisme dans des provinces où la fidélité à ses engagemens lui fait une loi de le protéger. Doit-il lui revenir beaucoup de gloire d'une persécution exercée contre des prêtres croyans, contre les enseignemens d'une Egli[illegible] à laquelle ont appartenu ses ancêtre[illegible] Est-ce-là vraiment la gloire que Fré-déric II, dit le Grand, a léguée à sa mo-narchie? Le prince qui la gouver[illegible] aujourd'hui seroit-il réduit à ne pou-voir s'en procurer une autre? Il se[illegible] beau vraiment de voir des évêq[illegible] des prêtres catholiques romains, dé-clarés interdits, irréguliers, ex[illegible]muniés, privés de leur juridicti[illegible] spirituelle par un pape des bords [illegible] la Sprée, par un pontife en botte[illegible] en éperons, ayant reçu de Mar[illegible] Luther le pouvoir de lier et de d[illegible] sur la terre et dans le ciel! Com[illegible]

les hommes d'état de ce pays ne voient-ils pas toute l'inconvenance d'un rôle dont ils veulent affubler un prince de la terre ? Nous avons eu chez nous des persécuteurs d'évêques et de prêtres, et la fameuse loi du serment. Mais du moins on ne pouvoit attribuer ces persécutions funestes à des têtes couronnées. Ont-elles donc laissé pour leurs auteurs des souvenirs si honorables, qu'il faille aujourd'hui charger les maîtres du monde de les renouveler?

Il est vrai qu'un fléau terrible, le propagandisme, mine sourdement l'état social du nord de l'Allemagne. Les générations nouvelles en sont atteintes, et le suicide qu'il engendre, frappe sans pitié tous les âges et toutes les conditions de la vie. Mais, de bonne foi, est-ce le catholicisme qui a donné l'être à ce monstre dévorant, sorti des enfers? Est-ce cette religion qui prêche aux peuples de nos jours la haine contre Dieu et les rois? Est-ce le catholicisme qui a formé au crime l'un des plus féroces assassins de notre époque, et qui a inspiré à Sand, dans son *appel à la jeunesse allemande*, ce bel enthousiasme : « Haïssons et tuons tout ce qui s'oppose à notre progrès. Que la réforme de Luther ait son entier accomplissement. » Est-ce le catholicisme qui a fourni ses enseignemens à ces professeurs d'athéisme et d'immoralité, qui, dans de prétendues chaires de théologie, ont poussé l'audace jusqu'à insulter la sagesse éternelle elle-même, et que la cour de Berlin a été obligée de flétrir par la prison et par l'exil?

Et cependant on persécute le catholicisme, la seule doctrine qui puisse aujourd'hui faire respecter les rois et garantir les peuples. Sous le prétexte qu'on veut le triomphe du christianisme pur, on cherche ce triomphe dans des sectes qui le dégradent aujourd'hui par les enseignemens les plus funestes; et parce qu'enfoncés dans l'anarchie et les préjugés d'une religion sans guide et sans consistance, on ne peut s'élever jusqu'à celle qui ordonne et qui consacre la fixité des croyances, la paix des familles et des sociétés, il s'ensuit qu'il faut abattre ce qu'on ne peut atteindre, et fouler aux pieds ce qu'on n'est pas capable de posséder. C. E.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. le cardinal Georges Doria-Pamphili, né à Rome le 17 novembre 1772, réservé *in petto* dans le consistoire du 8 mars 1816, déclaré dans celui du 22 juillet suivant, est mort le 16 novembre d'une attaque d'apoplexie. Ce cardinal avoit le titre de Sainte-Cécile et étoit grand prieur de l'ordre de Malte à Rome. Il étoit affligé depuis longtemps de cécité.

PARIS. — L'abandon où on a laissé les militaires par rapport à la religion dans l'expédition de Constantine, n'est pas seulement désolant pour eux, il l'est pour leurs familles. Il est affligeant pour des parens chrétiens de penser que leurs enfans seront privés à la mort de tout secours religieux; que les malades et les blessés n'ont pu être assistés par un prêtre, que les morts n'ont pu avoir de prières. Pas un seul acte de religion dans toute l'armée. Nous avons déjà fait là-dessus, dans ce journal, des réflexions qui, nous l'espérons, auront été approuvées par tous les bons esprits. Nous avons montré combien l'indifférence du pouvoir à cet égard étoit fâcheuse aux yeux de la foi et à ceux

de l'humanité. Nous aurions pu même ici taxer le gouvernement d'inconséquence et l'opposer à lui-même. Quand on supprima les aumôniers de régiment en 1830, on promit d'en attacher aux rassemblemens de troupes. L'art. 2 de l'ordonnance du 10 novembre 1830 étoit ainsi conçu : *Il sera attaché désormais un aumônier dans les garnisons, places et établissemens militaires où le clergé des paroisses sera insuffisant pour assurer le service divin, de même qu'à chaque brigade, lorsqu'il y aura des rassemblemens de troupes en divisions ou corps d'armée.*

On a sans doute totalement oublié cette promesse, car depuis sept ans nous ne sachons pas qu'on ait donné un seul aumônier dans les places et garnisons, quoiqu'il y eût plusieurs lieux où le clergé des paroisses étoit très-peu nombreux et étoit hors d'état de s'occuper des militaires. Mais s'il y avoit une occasion où il fût de nécessité rigoureuse d'avoir des aumôniers, c'étoit dans une expédition où on réunissoit plusieurs milliers d'hommes et où il devoit y avoir des combats. Or, voilà en Afrique plusieurs expéditions qui ont lieu successivement, celle du maréchal Clausel, celle du général Bugeaud, celle de Constantine. A aucune on ne voit d'aumôniers. Non-seulement on n'en donne pas à chaque brigade, comme on l'avoit annoncé en 1830, mais on n'en donne pas même un pour toute l'armée. C'est un abandon complet.

Des journaux reprochent quelquefois au gouvernement de ne pas tenir les promesses de 1830. La promesse des aumôniers n'avoit point été faite, comme les autres, au milieu d'une révolution ; elle n'avoit point été arrachée par l'émeute. C'étoit trois mois après les journées de juillet que l'ordonnance de suppression avoit été rendue. Il est visible que la promesse étoit un dédommagement pour la suppression annoncée. Nous ne voulons pas croire que cette promesse fut un leurre dans l'intention du ministre qui la faisoit. Mais par le fait elle a été sans résultat, et l'engagement qu'avoit pris le gouvernement n'a pas été rempli ; ce qui est d'autant moins excusable que, quand il n'y auroit pas eu un engagement, tout faisoit un devoir d'attacher des aumôniers à une expédition périlleuse où, nous le répétons, plusieurs milliers d'hommes étoient engagés.

Une scène touchante a eu lieu mercredi en police correctionnelle. Un vieillard étoit prévenu de mendicité ; infirme et hors d'état de travailler, il auroit été condamné à la prison, car la loi est rigoureuse en pareil cas, lorsqu'un ecclésiastique à cheveux blancs s'est avancé à la barre du tribunal, et a demandé à présenter quelques observations en faveur du malheureux. Cet ecclésiastique étoit M. l'abbé Desgenettes, curé de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires. Son plaidoyer a été fort simple et fort concluant. « M. le président, a-t-il dit, ce vieillard est un ancien juge de paix qui a perdu sa fortune en prêtant des sommes considérables qui ne lui ont pas été rendues. Maintenant il est bien pauvre, mais telle est sa charité, qu'il croit encore les autres plus pauvres que lui. Ainsi onze sous suffisent à sa consommation ; six sous pour payer son logement, et le reste pour vivre ; eh bien, quand on lui donne plus, il le distribue aux autres pauvres. Je sais qu'il est coupable aux yeux de la loi, mais en considérant que son intelligence s'est affoiblie par les malheurs, je crois qu'on ne doit pas le condamner. Il n'a pas compris, soyez en sûr, la portée de l'action qu'il a commise. Si le tribunal veut user d'indulgence, je puis assurer que désormais Charrière (c'est le nom du prévenu) sera à l'abri d'une nouvelle inculpation...... »

M. le curé vouloit ajouter quelques mots; mais le tribunal, ému, l'arrêtant aussitôt, ordonne que Charrière soit mis de suite en liberté.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'intervention charitable du sage pasteur a fait un grand effet sur le tribunal et sur l'auditoire.

Le ministre des cultes a accordé 4,700 fr. à huit communes de l'archevêché de Bourges pour réparation de leurs églises et presbytères, savoir : 1,000 fr. à l'église de Saint-Bonnet à Bourges, 800fr. à Genouilly, 700 fr. à la Chapelle d'Angillon, 600 fr. à Menetréol-sous-Sancerre, 500 fr. à Saint-Doulchard, 400 fr. à Chassy, 300 fr. à Lunery et 200 fr. à Nançay.

La présence de 4 évêques (1) réunis dans une cathédrale de province pour y procéder au sacre d'un nouvel évêque, est un fait assez rare. Il y avoit plus d'un siècle que cela ne s'étoit vu à Bayeux. Aussi tout annonçoit-il un nombreux concours. Le chapitre qui l'avoit prévu, avoit travaillé long-temps d'avance à ménager autour du sanctuaire où devoit se faire la cérémonie, des places commodes. Les travées étoient disposées en balcon. Les chapelles qui environnent le sanctuaire offroient un second étage d'où on dominoit tout. L'espace qui sépare le sanctuaire du chœur étoit réservé aux parens et aux personnes invitées directement par le prélat; les femmes du côté de l'épître et les hommes du côté de l'évangile. Le chœur pouvoit à peine contenir le clergé. Quoique le dimanche eût retenu dans les paroisses la plupart de MM. les curés et vicaires, il n'y avoit pas une stalle qui ne fût remplie. Le milieu étoit pour les élèves du grand-séminaire. Enfin, le jubé étoit garni de chaises destinées particulièrement aux femmes.

Le dimanche 26, à huit heures précises, qui avoient été fixées pour le commencement de la cérémonie, le clergé est sorti processionnellement pour aller prendre les évêques réunis à l'évêché. M. l'évêque de Séez marchoit le premier des prélats, précédé d'un de ses grands vicaires. M. de Marguerye avoit à sa droite M. l'évêque de Soissons, et à sa gauche M. l'évêque de Coutances. M. l'évêque de Bayeux fermoit la marche. On avoit distribué à la porte un extrait du pontifical romain, latin et français, afin que chacun pût suivre la cérémonie et en comprendre mieux le sens et la beauté. C'étoit une heureuse idée. Le livre et la cérémonie ont peut-être détruit plus d'un préjugé. Ainsi, en entendant le serment de fidélité au pape, on cherchoit inutilement ce qui avoit pu faire dire à quelques philosophes que ce serment étoit incompatible avec les devoirs d'un sujet. Car il n'est question, dans cette formule, que de ce qui peut contribuer à entretenir l'harmonie entre les brebis et le pasteur. Il en est de même de l'examen qui montre quelles intentions pures et fermes il faut avoir pour être jugé apte à l'épiscopat.

La prostration de l'élu pendant la récitation des litanies, les onctions, l'imposition faite en même temps par trois évêques, la communion faite par le consécrateur et le consacré avec la même hostie et le même calice, tout cela est imposant et touchant. Le nouvel évêque, après avoir achevé la messe qu'il avoit célébrée conjointement avec M. l'évêque de Bayeux, et après avoir été revêtu successivement par lui des insignes de sa dignité, s'est avancé accompagné

(1) Nous avons reçu deux relations de cette cérémonie. Nous donnons la première qui nous soit parvenue, et qui étoit déjà composée à l'imprimerie, quand nous avons reçu la seconde. L'auteur de celle-ci voudra bien agréer nos remercîmens et nos excuses.

de ses deux assistans pour faire, selon l'usage, le tour de l'église en bénissant le peuple. Ses parens ont eu sa première bénédiction. L'émotion du nouveau prélat étoit visible, et étoit partagée par les assistans, en voyant ses vénérables parens se courber encore plus profondément que les autres pour être bénis par leur fils.

M. l'évêque de Saint-Flour a été accueilli dans toute la cathédrale avec les mêmes marques de respect. Quoiqu'il y eût beaucoup de monde, et que tout le monde ne pût voir aussi bien, il ne s'est pas fait le moindre bruit, ce qu'on ne sauroit attribuer à la présence de quelques gendarmes dispersés dans la vaste enceinte. L'autorité civile toutefois s'étoit montrée bien intentionnée, et si elle n'avoit pas fait un plus grand déploiement de forces militaires, c'est qu'elle étoit sûre, ainsi que l'autorité ecclésiastique, du bon esprit de la population. Le sous-préfet et le président du tribunal siégeoient dans le chœur.

M. de Marguerye a quitté Bayeux le lendemain de son sacre. Avant de dire le dernier adieu à ses parens, il a célébré la messe eux présens, et leur a donné la communion.

M. l'archevêque d'Avignon a publié, sous la date du 25 novembre, un mandement qui ordonne des prières pour demander de la pluie. Le prélat en prend occasion de rappeler à ses diocésains que tout dépend de Dieu et qu'il veut que nous lui exposions nos besoins et que nous l'apaisions par la prière.

On voit avec peine les lenteurs apportées à la construction d'une église pour la paroisse Notre-Dame à Valenciennes. Cette construction est nécessaire, elle est urgente, et cependant rien n'est encore décidé. Le conseil municipal s'est occupé du projet dans sa séance du 20 novembre; deux membres seulement y manquoient. M. Boca montra par des calculs dans un rapport bien fait, que la ville peut sans compromettre aucun service, pourvoir facilement en moins de six ans à dater de 1840, au crédit de 400,000 fr., somme à laquelle s'élèveront les frais de l'église. On sait que 100,000 fr. sont assurés par la fabrique, et on peut espérer sur des secours de la part du gouvernement et du département. Cependant les membres du conseil hostiles au projet ont continué leur opposition, et ont présenté des calculs contradictoires, mais beaucoup moins sûrs que ceux de la commission. Ils ont renoncé à contester l'utilité de la mesure; on ne bataille plus que sur l'opportunité. L'ajournement indéfini de la question a été repoussé par 14 voix contre 10, mais on a trouvé moyen de différer encore. Sous prétexte de laisser à tous les membres le temps d'examiner les différens calculs, la discussion a été ajournée à un mois.

Ces lenteurs sont déplorables, dit l'*Emancipateur*; ne seroit-ce point qu'on a perdu de vue le véritable but du projet de la nouvelle église? Il s'agissoit de donner à une paroisse nombreuse un local suffisant et salubre pour y vaquer aux exercices de religion, et maintenant on paroît tout occupé du dessein d'élever un monument. L'élévation du chiffre des dépenses qu'entraîne le projet, fournit aux membres hostiles un prétexte pour différer l'exécution. Sans doute il est bon d'apeler le secours des arts dans la construction des églises. Mais dans le cas actuel où la paroisse a tant de besoin d'avoir un local convenable, c'est moins la magnificence qu'il faut consulter que la promptitude de l'exécution. Une église dont on commenceroit immédiatement les travaux vaut mieux dans la circonstance qu'un monument qui exigeroit beaucoup de dépenses et qu'on

ne pourroit ouvrir qu'à une époque peut-être fort reculée.

On est étonné de la conduite que vient de tenir le chapitre de Cologne au moment de la déportation de l'archevêque. Mais le gouvernement avoit pris de longue main ses précautions pour se donner la majorité dans ce chapitre. Ce printemps il y a fait entrer de force un professeur de Bonn, M. Scholz; il l'a nommé chanoine titulaire, non-seulement sans l'intervention de l'archevêque, mais malgré ses protestations et son opposition. C'est ainsi que les affaires de la religion se mènent en Prusse. M. Scholz est professeur d'Ecriture sainte à Bonn, et son exégèse passe pour être peu orthodoxe. Raison de plus pour être protégé par le gouvernement.

On a pu remarquer dans l'*acte d'accusation Altenstein* publié dans notre dernier Numéro, combien le ministre flattoit le chapitre. Il l'appelle non-seulement l'*illustre*, mais même l'*auguste* chapitre. *Auguste*, la flatterie est un peu forte. Le chapitre est *auguste* comme l'archevêque est *despote*. Le ministre compte sur la *sagesse* et la *fidélité* du chapitre. Il est à croire qu'il savoit bien à quoi s'en tenir à cet égard. Tout étoit convenu d'avance.

Le chapitre a nommé pour administrateurs le grand-vicaire Husgen, qui avoit déjà été administrateur après la mort de M. de Spiegel, et dont on avoit éprouvé la complaisance, et M. de Beyer, évêque de Samarie, et qui étoit évêque suffragant de Cologne depuis 1826. On croit que celui-ci n'acceptera pas. Lui et les chanoines Jréa et Monpout étoient les seuls attachés à l'archevêque.

On ne sait toujours pas bien précisément où a été emmené le vénérable archevêque.

La deuxième chambre des états de Saxe paroît animée de dispositions fort peu bienveillantes pour la religion et le clergé catholique. Il y a quelque temps elle fit une proposition contre les Jésuites. Récemment elle vient d'adopter une proposition tendant à autoriser le mariage des prêtres catholiques. La deuxième chambre des états de Saxe est sans doute composée de députés presque tous protestans. Comment des députés protestans n'ont-ils pas senti qu'il étoit ridicule à eux de vouloir changer la discipline de l'Eglise catholique, et qu'il y avoit d'ailleurs de la barbarie à user de l'ascendant de leur religion dans le pays, pour tourmenter un clergé peu nombreux et pacifique? Est-ce qu'il y auroit une ligue dans l'Allemagne protestante, pour écraser partout les catholiques? Est-ce qu'on voudroit en Saxe épouser la politique intolérante d'un prince voisin? Au moins le ministre des cultes a combattu de toutes ses forces la proposition de la deuxième chambre, proposition qui sera sans doute rejetée par la première.

Il y en a qui croient que la proposition est un acte d'opposition du parti libéral contre la cour de Saxe qui, comme on sait, est catholique.

Il paroît à Amsterdam un journal intitulé la *Réformation*, qui se plaint amèrement des rigueurs exercées par le gouvernement hollandais contre les séparatistes du pays. Les familles qui ne veulent pas suivre le culte protestant dominant en Hollande sont vexées de mille manières. On retire les secours aux pauvres qui ne vont pas aux temples nationaux. On envoie des militaires disperser les rassemblemens des séparatistes. Dernièrement plusieurs de ceux-ci s'étoient réunis sur un navire pour entendre les prédications du pasteur Brumanlkamp. Le bourgmestre accompagné de soldats les obligea de descendre dans des barques et de se disperser; ils se retirèrent dans une maison par-

ticulière où on les poursuivit encore. A Zwolle, il y quatre prisonniers qui n'ont d'autre crime que d'assister aux réunions des dissidens, et qui n'ont pu payer l'amende à laquelle ils ont été condamnés pour cela. A Bois-le-Duc il y a six prisonniers pour la même cause. A Emmichoven on envoie des garnisaires chez les frères séparés ; il y en a qui en ont jusqu'à sept. On les empêche d'exercer leur culte. On veut les forcer par menaces de rentrer dans l'église nationale, et on cite une famille qui a été tourmentée au point qu'elle a été obligée de s'expatrier. A Horn on s'étoit plaint en juin dernier de l'insouciance de la police qui abandonnoit les séparés à l'animadversion de la populace, après le procès fait au pasteur de Cock ; mais le tribunal de cette ville a sévi contre les auteurs des violences et des excès, et plusieurs ont été condamnés à l'amende et à la prison. Le 4 septembre, trois arrêts de la cour ont condamné le pasteur Van Belzen et deux autres dissidens à de fortes amendes pour avoir assisté à des réunions non autorisées. Les amendes imposées jusqu'à ce jour pour semblables délits par les tribunaux d'Amsterdam seulement, s'élèvent à 4,200 fr. Toutes les pétitions restent sans réponse.

Il est remarquable que de semblables rigueurs ont été exercées long-temps en Hollande contre les catholiques. Les protestans alors les trouvoient fort justes. Les dissidens aujourd'hui jettent les hauts cris, sans songer que c'est par de tels moyens que le protestantisme s'est établi en Hollande. Au surplus ce qui les blesse et les humilie, c'est que les traitemens dont ils se plaignent leur viennent de protestans même.

POLITIQUE.

Quelques journaux nous parloient souvent de l'homme au *Petit manteau bleu qui distribuoit* dans les rues du pain et des vêtemens aux pauvres, et on ne manquoit jamais d'ajouter que M. Champion, car c'est le nom de l'homme au *Petit manteau bleu*, étoit connu dans son quartier pour son inépuisable philanthropie. Nous trouvions que ces annonces revenoient bien souvent, et dans notre simplicité, nous avions la bonhomie de plaindre le philanthrope dont des amis indiscrets trahissoient ainsi l'humeur bienfaisante. Nous supposions qu'il étoit fort contrarié de cette affectation à prôner à tout propos son humanité et sa philanthropie. Mais tout vient de s'expliquer. M. Champion n'étoit pas fort contrarié apparemment de la publicité donnée à ses libéralités. Il paroît qu'il veut en perpétuer le souvenir, et on dit qu'il demande à ajouter à son nom celui du *Petit manteau bleu*. C'est ce qui nous est annoncé par les journaux même qui proclamoient les bienfaits du *Petit manteau bleu*. C'est à peu près comme si le philanthrope demandoit qu'on ajoutât à son nom celui de *bienfaisant* ou de *généreux*. En vérité cette modestie du philanthrope est tout-à-fait amusante. Il nous est recommandé dans l'Evangile de laisser ignorer à notre main gauche les dons de notre main droite. Mais cette discrétion de la charité chrétienne n'est pas du goût des philanthropes modernes. Ils veulent être connus, ils veulent qu'on parle d'eux, ils font vanter leur philanthropie dans les journaux. Il est bien à craindre qu'ils n'aient reçu leur récompense.

Le coup d'état du roi de Prusse contre l'archevêque de Cologne a soulevé en France toutes les opinions ; et la presse révolutionnaire elle-même a presque manifesté sa désapprobation avec autant d'énergie que l'autre. Mais malheureusement, pour avoir le droit de donner des leçons de tolérance et de modération, il faut se trouver dans des conditions où l'on n'ait pas à craindre de voir rétorquer contre soi-même les antécédens et les récriminations. Quelle impression voulez-vous en effet que puissent produire sur

l'esprit du gouvernement prussien les remontrances et le blâme qui lui viennent d'un pays comme le nôtre, qui donne tant de prise à la logique des représailles? Comment espérez-vous lui persuader, après tout ce qui s'est passé en France depuis sept ans, que vous êtes sincèrement touchés des atteintes portées à la religion catholique, de la violation de ses droits et libertés, quand ces mêmes libertés et ces mêmes droits ont été foulés aux pieds d'une manière si indigne dans votre propre pays, à l'égard de votre propre culte, de son sacerdoce et de ses pontifes?

Qu'aurez-vous à répondre au gouvernement de Berlin, vous journalistes révolutionnaires de Paris, quand il viendra vous dire : « Je n'exécute que sur une petite échelle ce que vous avez vu exécuter chez vous sur une échelle beaucoup plus grande, sans réclamer ni vous plaindre. Ce que vous condamnez de ma part, condamnez-le d'abord de votre côté, dans votre conduite et dans vos œuvres. Avant de vous porter défenseurs de l'archevêque de Cologne, commencez par réparer vos violences et vos attentats à l'égard de l'Archevêque de Paris. Avant de m'adresser vos reproches et de prononcer ma condamnation, attendez que le palais de l'archevêque de Cologne soit rasé de fond en comble, que les débris en soient dispersés ou vendus à l'encan, et que l'emplacement où il est situé soit confisqué à mon profit. Lorsque vous aurez à m'opposer des dévastations sacriléges des destructions de croix, d'autels et d'églises comme celles qui me sont connues de votre part, nous compterons ensemble. Et encore ne serons-nous pas sur un pied égal ; car je ne fais la guerre qu'à un culte ennemi du mien, et vous, vous êtes des enfans parricides à l'égard du vôtre, des fils dénaturés de l'Eglise, votre mère, qui n'est qu'une étrangère par rapport à moi, et dont le sein ne m'a point porté comme il vous a portés. »

Ces raisons ne sont pas d'un grand poids sans doute dans la balance de la justice et de la morale, puisqu'il est vrai que le mal ne se justifie pas par le mal, ni les attentats par les attentats. Mais ce que nous avons à conclure de là n'en a pas moins de force et de vérité : c'est que la meilleure logique perd une grande partie de son influence et de son bon droit, lorsque ceux qui entreprennent de la faire servir à la défense des plus justes causes fournissent des armes et de légitimes récriminations contre eux. Tant que l'on n'a pas réparé, ou reconnu du moins ses torts, on n'a pas qualité pour redresser efficacement les torts des autres. Qui peut dire jusqu'à quel point la Prusse est obligée d'avoir foi aux réclamations de la presse révolutionnaire de France, lorsque celle-ci ne fournit aucun gage de repentir ni de réparation envers la religion catholique, pour toutes les atteintes et les violences qu'on lui a fait subir dans notre pays? Désavouez, condamnez, expiez ces excès d'abord ; et prenez ensuite hardiment la parole contre les oppresseurs de M. l'archevêque de Cologne. Mais jusque là, est-il certain que la Prusse ne croie pas plutôt entrer dans vos sympathies que les blesser par des actes de mauvais vouloir et d'hostilité qui ressemblent tant aux vôtres?

D'un autre côté, quel appui est-il raisonnable d'espérer pour M. l'archevêque de Cologne et pour les fidèles catholiques de son diocèse ; quels secours peut-on se promettre, disons-nous, de l'intervention officieuse sur laquelle ils auroient eu droit de compter à toute autre époque et de la part d'une toute autre France que celle de juillet? A quels titres les hommes d'état de ce temps-ci se présenteroient-ils devant le gouvernement prussien pour l'adoucir en faveur d'un prélat étranger, eux qui n'ont pas encore relevé leurs propres évêques des coups d'état de la révolution et de l'émeute ; eux qui n'ont pas encore osé dire à l'anarchie : Tu as eu tort ; eux enfin qui se sont mis tout récemment en posture d'impétrans auprès de la cour de Berlin, pour négocier avec elle des mariages luthériens? Dans une

telle situation, qui ne voit que tout est gêne, embarras et impuissance pour eux; et que, dans l'affliction dont l'Eglise de Cologne est frappée, il ne reste aux hommes de foi de ce diocèse que le ciel, la patience, la prière et le temps vengeur?

PARIS, 1er DÉCEMBRE.

Une ordonnance du 16 supprime les hôtels des monnoies de Bayonne, Perpignan, Toulouse, Nantes, Limoges et La Rochelle.

— On assure que M. l'amiral Willaumez, qui vient d'être mis à la retraite, sera nommé conservateur-général des musées de la marine.

— Une circulaire de l'administration des douanes prescrit une stricte surveillance pour assurer l'effet de la loi qui prohibe les loteries étrangères.

— M. Jouffroy, professeur adjoint à la Faculté des lettres de Paris, est nommé professeur de philosophie à cette Faculté, en remplacement de M. Laromiguière, décédé.

— M. Jouffroy a donné sa démission de professeur de philosophie au Collége de France.

— Nous avons dit que M. Viguier, directeur des études à l'Ecole Normale de Paris, avoit donné sa démission. M. Viguier vient d'être nommé inspecteur général adjoint des études.

— Madame de Damrémont est arrivée à Paris.

— Le maréchal Maison est arrivé à Paris.

— M. Teste, député, est, dit-on, assez gravement malade.

— Le 1er novembre, au départ de Ténédos du brick la *Surprise*, qui vient de rentrer à Toulon, la santé du contre-amiral Gallois continuoit d'être mauvaise.

— Le bruit a circulé à la Bourse qu'une commission venoit d'être nommée pour étudier la question du remboursement du 5 pour cent, et le mode à adopter. On disoit que M. Humann étoit président de cette commission. Cette nouvelle est démentie par une feuille ministérielle.

— Le *Journal des Débats* a déjà publié plusieurs articles contre le remboursement des rentes qu'il regarde comme illégal.

— Le *Journal militaire officiel* publié une ordonnance qui fixe au 10 mars le tirage au sort pour la classe de 1837.

— La décision de M. de Montalivet, qui ne reconnoît d'obligatoire pour les gardes nationaux qu'une seule tenue, vient d'être rapportée. M. le maréchal Lobau a ordonné qu'à dater du 15 les gardes nationaux reprendroient la petite tenue d'hiver.

— Un journal prétend que tous les Russes résidant en France ont reçu l'ordre de retourner en Russie.

— Le lieutenant-général comte Guyot vient de mourir.

— L'*Eclaireur de la Méditerranée* annonce que le duc de Nemours, arrivé à Alger le 11, avoit avant visité la Calle, Stora et Bougie. Ce jeune prince a quitté Alger le 14 pour aller visiter Oran.

— Une lettre de Bone du 11 novembre dit que sur 59 pièces d'artillerie trouvées à Constantine, on en a ramené deux seulement qui offrent quelque sujet de curiosité.

— L'état sanitaire de l'armée étoit assez bon à cette date. Le choléra avoit complétement disparu.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, on a répandu dans Paris, sous les portes cochères, dans les allées et près des casernes et corps-de-garde le prospectus d'un journal qui doit paroître clandestinement sous le titre de *Moniteur républicain*. Ce prospectus est surmonté d'une vignette représentant un ouvrier presque nu, placé derrière une barricade, le fusil à la main. Autour on lit ces mots : « Fraternité, an XXXXVI. Prudence, courage, persévérance, unité, égalité. » Nous citerons un passage de ce singulier prospectus : « Nous attaquerons la forme du gouvernement établi le 7 août 1830 par les 219 usurpateurs de la souveraineté nationale; nous parlerons contre la royauté, contre le ridicule respect dû à la charte

et aux lois bâclées contre le peuple. Nous ferons l'apologie des faits politiques qualifiés crimes et délits par les gens du roi, nous provoquerons même sans scrupule aucun, à la haine, au mépris, au changement et à la destruction du gouvernement du roi et des classes aristocratiques. Nous ferons en un mot tout ce qui nous est défendu sous peine d'amende, prison et guillotine.»

— Samedi dernier, un commissaire de police, assisté de plusieurs agens, a procédé à l'arrestation de quatre employés du ministère de la guerre, inculpés d'avoir détourné dans les bureaux différens papiers.

— La *Gazette des Tribunaux* dit que par suite de ces arrestations et des relations qui auroient existé entre les inculpés et le sieur Vidocq, des perquisitions ont eu lieu l'avant-dernière nuit, au domicile de ce dernier. Les cinq commissaires de police qui les dirigeoient ont saisi plus de 3,500 dossiers, en grande partie relatifs à la police de sûreté, dont le sieur Vidocq avoit, il y a quelques années, la direction. Ces enquêtes ont, dit-on, fait connoître que le sieur Vidocq entretenoit des relations avec toutes les administrations publiques.

— La police a arrêté hier le sieur L..., étalagiste, marchand de gravures. Cette arrestation se rattache à celle antérieure de quatre commis du ministère de la guerre, qui, sachant que de volumineuses liasses de papiers alloient être livrées à la vente, y avoient opéré un triage de toutes les pièces portant des annotations, ou des signatures de personnages célèbres.

— L'arrestation des quatre employés du ministère de la guerre, que l'on avoit cru se rattacher à la saisie des papiers du sieur Vidocq, s'y trouve tout-à-fait étrangère, et sur le dépôt du cautionnement autorisé par la loi, tous quatre ont été mis hier en liberté.

— Le 14 juin, pendant que les habitans de la maison n° 15, rue Jean-Robert, se trouvoient attirés au Champ-de-Mars ou aux Champs-Elysées par les fêtes que la ville donnoit pour le mariage du duc d'Orléans, Gentil et Fabre se chargeoient de déménager leurs appartemens. Déjà beaucoup d'effets avoient été par eux emportés, lorsque madame Droit rentrant, les trouva dans sa chambre. Si elle crie, les voleurs auront le temps de s'échapper; mieux vaut employer la ruse. « Madame Droit est-elle chez elle? demande-t-elle avec un grand sang froid. — Elle est sortie. — Eh bien, messieurs, ayez la complaisance de lui dire que la petite dame de la rue Saint-Martin est venue pour la voir. » — Puis elle sort, puis elle reparoît bientôt avec la garde qui s'empare des deux voleurs. La cour d'assises vient de les condamner à 20 ans de travaux forcés.

— Les jurés de la 1re section des assises ont fait, avant de se séparer, une collecte montant à 119 fr., qui sera répartie par tiers entre les associations de Saint-François-Régis, de l'instruction élémentaire et des jeunes détenus. Les mêmes jurés avoient déjà fait entre eux une collecte en faveur d'un prévenu acquitté.

— Les jurés de la 2e section ont aussi fait une collecte pour l'instruction élémentaire et les maisons d'asile.

— La 3e compagnie du 3e bataillon de la 11e légion étoit convoquée à l'effet d'élire un sergent, un délégué et plusieurs caporaux. Sur 168 hommes dont elle se compose, 18 seulement se sont rendus à l'appel.

— Il y a eu, ces jours derniers, une réunion de tous les maires de Paris, chez le maire du 5e arrondissement. Ces messieurs vouloient, dit-on, s'entendre sur l'exécution de la nouvelle loi concernant la garde nationale qui rencontre chaque jour de nouvelles difficultés, surtout pour ce qui concerne l'habillement.

— Le procureur général a visité hier la prison de la Force et reçu les réclamations d'un assez grand nombre de détenus.

— La fille de boutique du marchand de tabac du passage des Pavillons, près la

Palais-Royal, a été trouvée, dimanche matin, morte dans son lit. La malheureuse avoit été asphyxiée par une fuite de gaz.

— Il y aura exercice à l'Institut des Sourds-Muets de Paris le 7 décembre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le département de la Seine-Inférieure est depuis quelque temps le théâtre de crimes effroyables. Le *Journal du Havre* annonce que le 26 novembre le nommé Mallet, vieillard de 86 ans, habitant le hameau du Froc, près Bolbec, a été trouvé assassiné chez lui. Ce vieillard étoit veuf, sans enfans, et habitoit seul.

— La même feuille dit que le sloop *le Jules*, allant de Caen à Renneville, est entré en relâche au Havre le 27 novembre, après avoir perdu son capitaine à la mer. Un coup d'écoute l'avoit enlevé la veille, à trois heures après midi, et les efforts de léquipage pour le retrouver dans les lames étoient restés inutiles.

— Un commerçant de Rouen vient de recevoir en consignation pour Paris environ 6 mille kilogrammes de monnoie de billon provenant du Brésil, où elle a été retirée de la circulation.

— Plusieurs individus, écrit on d'Arcis-sur-Aube, prévenus d'escroquerie en matière de recrutement, viennent d'être condamnés, quatre à un an de prison, un à deux ans, et un à six mois de la même peine, avec des amendes qui ont varié de 50 à 500 fr. 300 témoins ont été entendus dans cette affaire.

— On s'étonne à Limoges du retard que met le ministère au sujet de la nomination du colonel et du lieutenant-colonel de la garde nationale de cette ville; la liste des candidats lui a été depuis long-temps envoyée.

— M. Crétineau-Joly, rédacteur en chef de l'*Hermine* de Nantes, abandonne cette feuille pour se livrer à des travaux historiques qui se rattachent à la Vendée.

— Les employés de la douane ont pris, *sur la côte* de Lampaul-Ploudalmezeau (Finistère), une tortue vivante qui pèse, dit-on, 300 livres.

— Dans la nuit du 23 au 24 novembre, une tentative de vol, à l'aide d'effraction, a eu lieu à Lyon au greffe de MM. les juges d'instruction. Il paroît que le voleur, qui du reste n'a rien pu s'approprier, avoit trouvé moyen de se glisser dans l'intérieur du Palais-de-Justice, et d'y rester caché avant que les portes eussent été fermées par le concierge.

— La bande de malfaiteurs dont Martin, qui vient d'être arrêté, passoit pour être le chef, continue non-seulement à exploiter les magasins et les appartemens, mais aussi depuis quelques jours elle arrête les passans dans les rues peu fréquentées de la ville de Lyon.

— Dimanche dernier, M. de Moria, habitant la commune de Montagny (Rhône), donnoit une petite fête aux villageois, à l'occasion de son mariage. Ceux ci s'amusoient à tirer des coups de fusil, comme c'est l'habitude, habitude assez mauvaise du reste, car elle est fertile en accidens. Ils se servoient aussi d'une couleuvrine montée sur un affût, et la bourroient autant qu'ils pouvoient, lorsque tout à coup elle creva. Ses éclats étendirent mort sur la place un de ceux qui se trouvoient auprès et en blessèrent deux autres dangereusement.

— M. Tupinier, directeur des ports, est arrivé le 26 novembre à Toulon.

— La gabarre la *Durance* est arrivée, le 26 novembre, de Bone à Marseille.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les cortès réunies dans la confusion et fort incomplètes à cause de la difficulté des communications, vont probablement rester dans l'embarras pendant quelque temps. Pour commencer, un membre de la chambre des députés a demandé dans la séance du 21 que les ministres fussent mandés devant l'assemblée pour lui donner des explications sur l'état actuel de la guerre, et sur les moyens qu'ils comptent employer pour en accélérer l'issue.

Cette proposition n'a pas eu de suite, quoiqu'elle soit tout-à-fait dans le genre révolutionnaire.

— On dit que Marie-Christine est très-affectée et très-souffrante des suites de son discours d'ouverture, qui n'a pas produit l'effet qu'elle avoit paru s'en promettre. C'est qu'il est difficile apparemment de tirer de l'enthousiasme de la disposition naturelle des esprits et d'une situation comme celle où son usurpation a mis l'Espagne.

— On parle de désertions assez nombreuses qui auroient lieu dans l'armée d'Espartero, malgré la vigueur de ses mesures, ou peut-être à cause de cette vigueur. Ce général ne fait aucun mouvement qui dénote de sa part l'intention d'entreprendre quelque chose de sérieux pour le moment. Il ne s'éloigne point de Pampelune. Le rétablissement de la discipline est ce qui paroît l'occuper principalement. Du reste, les provinces du nord commencent à se couvrir de neiges; et c'est une gêne de plus pour faire la guerre, surtout pour tenir la campagne. On s'organise et on se fortifie des deux côtés dans les positions qu'on occupe.

— Les journaux révolutionnaires d'Espagne se plaignent de ce que le gouvernement français ne garde pas bien leur pays contre les approvisionnemens que les carlistes se procurent par la fraude. 1,000 pièces de drap et 1,000 pièces de toile en une fois; puis une autre fois 1,600 pièces de toile et de drap; 8,000 uniformes complets confectionnés en Angleterre; 20,000 fusils attendus de Hollande; de l'argent venant de partout; voilà ce qu'ils accusent la France d'avoir laissé passer ou d'être prête encore à laisser passer par ses frontières de terre et de mer pour les besoins de l'armée de Charles V. Vraiment, cependant, nos douaniers, notre gendarmerie et notre police ne négligent rien pour prêter force à la quadruple alliance; ils y vont de tout cœur. Tout ce qu'on peut faire, c'est de demander au budget de la France de quoi les doubler.

— A la date du 22, Charles V et l'infant don Sébastien continuoient d'avoir leur quartier-général à Amurio.

— On évalue l'armée de Cabrera a 18,000 hommes d'infanterie et 800 chevaux. Il se pourroit qu'il y eût un peu d'exagération dans ce calcul. Mais ce qui est certain, c'est que le général Oraa ne paroît pas se soucier d'avoir d'engagement avec lui.

— On mande de la frontière des Pyrénées, sous la date du 26, que Puycerda est assiégée par 4,500 carlistes dont un tiers occupe les défilés des environs. Dans la journée du 24 la canonnade n'a pas discontinué depuis midi jusqu'au soir, et le lendemain elle est devenue encore plus vive. C'est Tristani qui commande le siége.

— Les choses en étoient là lorsque les carlistes ont levé tout à coup le siége dans la nuit du 27 au 28, en apprenant que Carbo étoit parti de Campredon le 27 pour les attaquer avec 2,400 hommes. C'est une dépêche télégraphique de Perpignan qui vient de transmettre cette nouvelle.

Le 25 novembre, les radicaux de la chambre des communes se sont réunis à l'effet de délibérer sur la marche qu'ils suivront pendant la session. Après une longue discussion assez insignifiante, l'assemblée s'est ajournée au 15 février; c'est au commencement dudit mois que M. Groote fera sa motion pour le vote secret. M. Harvey demandera aussi à cette époque le bill de réforme.

— Le journal officiel de Naples annonce que les deux frégates de guerre la *Pénélope* et l'*Uranie* sont parties de Naples le 6 pour se rendre à Palerme.

— Les cortès de Lisbonne en sont encore à la fabrication de la nouvelle constitution. L'un des derniers articles votés prononce l'exclusion du roi don Miguel, et règle la succession à la couronne dans la descendance directe de la reine dona Maria, et puis dans les branches collaté-

rales ; enfin si ces dernières venoient à manquer les cortès éliroient un souverain parmi les Portugais.

— Les nouvelles de Rio-Janeiro du 15 octobre portent que la tranquillité régnoit dans cette capitale. Un nouveau ministère venoit d'être formé.

— A Buenos-Ayres, le gouvernement a réduit à 60 pour cent de leur valeur primitive les créances dues par l'état.

— L'*Anisson*, bâtiment de commerce de 300 tonneaux, partit le 1er mars dernier de Batavia pour Boston, ayant à bord 84 passagers et 25 hommes d'équipage. Il relâcha à Java où il prit 22 nouveaux passagers. L'*Anisson* assez bien conditionné continua sa route avec bon temps et grandes chances d'un heureux voyage, faisant trois lieues 1/2 à l'heure. Comme il avoit laissé loin derrière lui les côtes du Malabar, une querelle s'engagea parmi les marins, mais tout sembla bientôt rentré dans l'ordre, grâce à l'intervention du contre-maître. Cependant les plus mutins cherchèrent dès le lendemain dispute à ce dernier, et le capitaine fut obligé d'en faire enfermer trois pour 24 heures dans la cabine du château d'avant. Quand on les remit en liberté, ces malheureux proférèrent des menaces de vengeance. A huit jours de là, vers trois heures du matin, tout le monde dormant, le matelot de quart entendit crier : *à moi ! au secours !* et vit au même moment une masse tomber à la mer. A six heures, le contre-maître ne parut pas ; on le chercha vainement ; on soupçonna alors les trois marins qui avoient sans doute mis à exécution les menaces qu'ils avoient proférées. Ils furent conduits à fond de cale pour être livrés plus tard à la justice.

Il y avoit huit jours qu'ils étoient dans les fers, que le calme aussi régnoit sur l'*Anisson* ; mais le 3 avril, à 2 heures 1/2 du matin, le cri le plus affreux qu'il soit possible d'entendre sur un navire à 600 lieues de terre, le cri *au feu !* retentit et fut répété par cent voix suffoquées par la frayeur. Hommes et femmes quittèrent leurs hamacs, et se pressèrent en désordre aux escaliers des sabords pour monter sur le pont. Le capitaine, après que tous eurent vu la position critique du bâtiment, les invita tous à cesser leurs clameurs, afin de ne pas décourager les plus jeunes, les plus robustes qu'il engageoit à le suivre à fond de cale avec les pompes. Le jour survint pendant qu'on étoit à l'œuvre ; à ce moment d'épais tourbillons de fumée colorée d'une teinte rougeâtre sortirent des écoutilles du gaillard d'arrière ; le capitaine annonça qu'on alloit construire un radeau et lancer les chaloupes, que les femmes, les vieillards, les enfans descendroient les premiers. Tout le monde ne pouvant désormais se dissimuler le danger, on entendit les cris les plus déchirans, pendant que d'autres, en petit nombre, enfonçoient des barriques de rum pour trouver l'oubli de leur position dans l'ivresse. Le canon d'alarme tiroit sans discontinuer.

En moins d'une heure le radeau fut construit. 80 personnes pouvoient y tenir ; on y mit des provisions à la hâte, et puis on procéda à l'embarquement. Le capitaine avoit annoncé qu'il sortiroit le dernier du vaisseau. Comme l'embarquement s'opéroit avec ordre, un des mâts, calciné à sa base par le feu qui régnoit dans la calle, tomba en travers du tillac et écrasa beaucoup de monde. A ce moment le désordre fut au comble ; tous voulant quitter en même temps le navire, 50 à 60 personnes se jetèrent du haut du bâtiment sur le radeau.

A midi cependant le radeau partit en compagnie des deux chaloupes, et dès que le moment de la grande frayeur fut passé on se nombra ; 51 personnes manquoient ; elles avoient été écrasées par la chute du mât, ou abîmées dans les flots en cherchant à gagner le radeau avec trop de précipitation. Les 3 marins aussi qu'on avoit mis à fond de calle et que l'on soupçonne d'avoir incendié l'*Anisson*, oubliés dans leur cachot, avoient péri au milieu des flammes.

Au bout de cinq jours, les provisions s'épuisèrent ; la faim et la soif se firent

sentir. Le *New American daily Advertiser* où nous avons puisé ce triste récit, assure que ces malheureux n'ayant plus d'eau pour apaiser les douleurs qu'ils éprouvoient au larynx, furent réduits à boire les choses les plus dégoûtantes ; triste nécessité qui rendoit leurs souffrances plus aiguës. A la fin du sixième jour il tomba heureusement de la pluie qui. reçue avec précaution sur des toiles, put emplir plusieurs barriques. Mais la faim leur restoit à satisfaire; ils mangèrent du cuir d'abord, puis du linge hâché et trempé dans de l'eau. Ce dernier aliment leur sembla moins désagréable et de plus facile digestion. Cependant le cuir avoit fini, le linge finissoit aussi, et la faim cruelle alloit enfanter des crimes, lorsque la providence ayant pitié de tous ces malheureux les fit rencontrer par un vaisseau du commerce danois, le *Guilden-Stern* , qui les prit à son bord.

ŒUVRES DE VIRGILE, traduites en vers, avec le texte en regard, par Louis Duchemin.

Les Bucoliques.

Il existe beaucoup de traductions des *Bucoliques*; mais aucune n'a reproduit ce mélange de grâce et d'élégance qu'Horace a caractérisé par le *molle atque facetum*. C'est un ouvrage très-difficile à traduire et devant lequel Delille a reculé en homme d'esprit qui ne se sentoit point le naturel et la sensibilité si pure et si vraie qui règnent dans les *Bucoliques*.

Les Géorgiques.

Hésiode a composé un poème sur l'agriculture. Plusieurs auteurs grecs ont écrit en prose sur cet art. Caton, Varron, Columelle, ont fait également des traités sur le même sujet. Mais Virgile l'emporte sur eux tous par le plan et le style. Il étoit juge fort compétent, du reste, sur la matière, puisqu'il avoit été élevé à la campagne, et que chez lui le *felices nimium agricolas* partoit de première source.

Pendant les guerres civiles qui désolèrent si long-temps l'Italie, l'agriculture avoit été fort négligée. Auguste et Mécène avoient à cœur de ranimer parmi les Romains un art qui avoit fait la grandeur de leurs pères, et d'inspirer à leurs contemporains les goûts champêtres qui font les mœurs douces, afin d'éteindre en eux cette soif d'ambition qui avoit causé les malheurs de l'état. Mécène excita donc Virgile à faire un poème sur l'agriculture. Le poète y employa sept années. C'est le chef-d'œuvre le plus parfait de l'antiquité sous le double rapport de la composition et du style. Les préceptes y sont revêtus de la plus riche poésie, parsemés de descriptions et d'épisodes qui reposent agréablement l'esprit. Ce qui rend cet ouvrage si difficile à traduire, c'est la concision jointe à une intarissable richesse d'expression.

Plusieurs ont traduit les *Géorgiques* ; mais la traduction de Delille a fait oublier toutes les autres. Elle séduit par une versification brillante et facile, qui lui donne un caractère de livre original. Cependant que de choses elle laisse à désirer quand on la rapproche du texte latin! Le traducteur intervertit souvent l'ordre des idées; il ajoute ou retranche sans nécessité, supprime beaucoup de ces détails géographiques et mythologiques qui jettent tant de variété dans la composition originale; et il substitue sans façon le clinquant de son esprit au goût si pur de Virgile. Le critique Clément a fait un volume de ce qu'il appelle les plagiats de Delille. Toutefois il faut convenir pour être juste que les emprunteurs comme Delille et Lafontaine sont souvent des gens plus riches que ceux qui leur prêtent.

L'Enéide.

Il n'existe aucune bonne traduction de l'*Enéide*. Delille paraphrase; Gaston est sec et décharné pour avoir supprimé toutes les beautés de détail; Becquey, qui n'a traduit que les huit premiers chants, est rude et foible ; Barthelemy , avec son système de concision extrême et sa manie des rimes riches, n'a donné qu'une traduction prétentieuse, roide et barbare. Après Mollevaut on ne connoît rien qui

ne vaille mieux; comme gageure et comme tour de force, à la bonne heure; mais comme difficulté vaincue et mérite réel, non en vérité.

Virgile n'ayant pas mis la dernière main à son *Enéide*, on ne doit pas la juger avec autant de sévérité que ses autres compositions. Son habileté reconnue, son désespoir de n'avoir pu laisser ce poème que sur le métier, les conseils d'amis éclairés, tels qu'Horace, Varius, Pollion et autres, sont les sûrs garans des grandes améliorations qu'il y auroit apportées si la mort ne l'eût surpris dans la force de l'âge et la maturité de son talent. Quelle idée ne devoit-il pas avoir de la perfection, celui qui fit tant d'instances pour qu'un trésor si précieux qui eût suffi pour faire la fortune de tant d'autres fût anéanti après lui pour l'honneur de son nom !

Ce qui attache à la lecture de l'*Enéide*, c'est cette versification si parfaite, cette poésie si riche et si variée, cette sensibilité si vraie et si exquise, qui respirent dans chacun de ses chants et dans ses moindres épisodes. A la vue de cet ensemble de beautés on pardonne aux traducteurs d'avoir pu se laisser entraîner par le désir de les reproduire, et de faire revivre en quelque sorte l'héroïque courage décrit par Virgile lui-même dans ce peu de mots : *Uno avulso non deficit alter.*

Mais il faut autre chose que du courage, il faut aussi du goût, de l'étude, du talent, et, quand on le peut, des loisirs et de la fortune qui puissent permettre de consacrer de longues veilles et beaucoup d'années à une si grande entreprise. Tout cela s'est trouvé réuni dans la personne de M. Louis Duchemin. Il ne faut que parcourir au hasard quelques pages de sa traduction de Virgile, pour sentir jusqu'à quel point il s'est pénétré de l'étude de son auteur. Il s'est asservi scrupuleusement à sa marche, à ses inspirations et au sens exact de chacun de ses vers. Aucune licence de traducteur ne lui échappe et on le voit recueillir avec respect toute la substance de la pensée et de la parole *du maître.*

On dit qu'il a consacré vingt-deux années et à peu près tout son âge mûr à la traduction de ces trois ouvrages. On n'en est point surpris en voyant combien de fois il a dû mettre et remettre son travail sur le métier pour approcher d'aussi près qu'il l'a fait de la concision du texte latin, pour en conserver toutes les beautés de détail avec son sens exact et précis; enfin, pour venir après tant d'autres donner une traduction remarquable des *Géorgiques* et de l'*Enéide*, traduction qui ne laisse que très peu de chose à désirer, pour ôter aux traducteurs futurs tout espoir de faire mieux, comme déjà elle leur ôte tout espoir de faire quelque chose de plus exact.

Quant aux *Bucoliques*, si M. Duchemin n'est pas le seul qui en ait donné jusqu'à présent une traduction en vers, il prend du moins le premier rang parmi les traducteurs complets de Virgile. Si le goût des études classiques vient à reprendre la place que le romantisme lui a enlevée, il nous semble qu'alors les vingt-deux années de travaux de M. Louis Duchemin ne pourront manquer de recevoir des suffrages publics la juste récompense que le goût de notre époque n'accorde plus guère qu'aux productions bizarres et déréglées.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 1er DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 50 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 75 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2535 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 822 fr. 50 c.
Rente de Naples. 99 fr. 95 c.
Emprunt romain. 100 fr. 3/4
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

: LA RELIGION
› Mardi, Jeudi
li.

its'abonner des
le chaque mois.

N° 2898.

MARDI 5 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an . . .	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

NOTICE
LE PRÉLAT MARCHETTI.

Suite du N° 2892.

d le terme fixé pour la retraite ıevêque d'Ancyre fut arrivé, la i assigna une pension de 720 ıains et le recommanda forte- ı Pie VII. Lui au contraire oit que le saint Père le lais- r du repos qui sembloit dû ;e et à ses travaux. Il resta en sez libre de son temps qu'il tantôt à Empoli, tantôt à sauf un voyage en Sicile où onner des missions et des re- ecclésiastiques dans les lieux à la juridiction de M. le car- ε Gregorio. Par son testament : alors il laissa à la ville d'Em- bibliothèque composée d'en- 0,000 volumes, et la fit trans- le Rome à Empoli. C'est alors : remit à écrire. Il publia de 1824 son livre *De l'Eglise par à l'état politique de la cité*. Il y M. l'abbé della Fanteria, du et du raisonnement dans cet e, mais le style est négligé. ır écrivoit trop vite et n'avoit ›atience de revoir et de corri- ; manuscrits. On trouve du ·e et de l'obscurité dans sa ıition. Ces défauts ont nui au de ses derniers ouvrages.

822 Pie VII le destina à gou- l'Eglise de Rimini. Il fut ques- : le nommer évêque en titre, demanda à n'être que vicaire ique, afin de pouvoir se reti- rer si son âge ou d'autres raisons le rendoient moins propre à l'administration. Il partit de Rome en janvier 1822 et fut reçu avec de grands témoignages de joie. Sur-le-champ il annonça la visite pastorale et la fit avec soin. Quatre couvens de religieuses furent établis pour l'éducation des filles ; une maison de missions fut fondée, et des retraites y furent données au clergé. On dut au prélat l'érection de deux nouvelles prébendes dans sa cathédrale et l'agrandissement de l'église de Sainte-Agnès. Il s'occupa aussi de l'amélioration de l'hôpital et surtout de son séminaire. Son zèle pour annoncer la parole de Dieu, ses soins pour les pauvres, sa maison toujours ouverte aux prêtres du diocèse quand ils venoient à Rimini, la frugalité de sa table, sa vie retirée, voilà ce que l'on remarquoit le plus en lui. On lui reprochoit de ne point faire de visites, et en effet il avoit de l'aversion pour les visites inutiles.

Quelques contrariétés le décidèrent au bout de 2 ans à demander sa retraite. Sur cela, Léon XII lui écrivit lui-même pour l'engager à se rendre à Rome où il lui expliqueroit ses intentions. Il lui marquoit même de descendre au Quirinal pour y occuper l'appartement de M. Strambi qui venoit de mourir. Ce billet étoit du 15 avril 1824.

Le prélat alla donc loger au Quirinal et y trouva un appartement pourvu de tout ce qui étoit nécessaire. Le pape l'employa aux missions qui se donnoient alors pour préparer au jubilé, et on voyoit avec étonne-

ment un vieillard de 71 ans prêcher sur les grandes places de Rome avec tout le feu de la jeunesse. Il fut chargé de visiter les établissemens les plus importans, spécialement les maisons de retraite pour les femmes. Il étoit président de l'académie de la Religion catholique qui l'avoit élu en 1823, quand M. Bertazzoli devint cardinal. Il avoit été dans l'origine un des fondateurs de cette académie où il a lu plusieurs dissertations.

En 1826, M. Zen étant mort, Léon XII nomma M. Marchetti secrétaire de la congrégation des évêques et des réguliers, place qui d'ordinaire mène au cardinalat. Mais une affaire qui survint eut un résultat tout contraire.

Les Oblats de Pignerol demandoient leur approbation au pape qui nomma une congrégation de cardinaux pour examiner la chose; M. Marchetti fut fait secrétaire de la congrégation avec droit de voter. Il crut avoir trouvé l'occasion favorable de porter un nouveau coup aux quatre articles de 1682 qu'il regardoit comme un sujet de troubles dans l'Eglise. Il vouloit donc que les Oblats s'appliquassent spécialement à combattre le gallicanisme, et dans la profession de foi qu'ils auroient renouvelée tous les ans, le jour de saint Pierre, il fit insérer de vigoureuses expressions pour condamner les quatre articles. Il rédigea en outre et souscrivit un décret *Ex audientiâ Sanctissimi*, du 21 juillet 1826, d'après lequel les Oblats devoient faire usage de la nouvelle formule de profession de foi. Mais Léon XII et le cardinal Pacca ne partagèrent point l'avis du prélat, et dans le bref du 1er septembre 1826 *qui approuve* la congrégation des Oblats de Pignerol, à la profession de foi proposée on substitua l'ancienne de Pie IV.

Marchetti fut très-sensible à cette contrariété et l'irritation de ses nerfs fut suivie d'une légère attaque sur tout le côté gauche du corps. Il demanda à se retirer à Empoli pour se préparer à la mort, alléguant son âge, la diminution de ses forces et sa prévention pour certains principes qu'il avoit professés quarante ans et qui le rendoient incapable de rester à son poste sans embarras et sans inquiétude. Cette démarche fit grand bruit à Rome. Léon XII n'accepta point sa démission, et on crut que dans le premier consistoire qui se tint ensuite, le 2 octobre 1826, il désignoit assez clairement le prélat parmi les cardinaux réservés *in petto*. Ses amis et les personnes les plus distinguées le pressoient de retourner à Rome, mais quoique assez *bien remis* de deux attaques, il persista dans sa résolution. A la fin le pape accepta sa démission et l'en fit prévenir par le cardinal secrétaire d'état qui lui écrivit dans des termes pleins d'estime et d'attachement.

Le prélat survécut trois années à son départ de Rome. Il les passa à Empoli et dans une campagne voisine. Les assauts qu'il avoit eu à essuyer et ses dernières traverses troublèrent la sérénité de son caractère et excitèrent en lui une irritation qui du corps se communiqua à l'esprit. De là sa chaleur sur ce qui regardoit sa bibliothèque, et sa résistance aux conseils de ses amis. Sa vie étoit d'ailleurs toujours fort retirée. Son zèle pour prêcher étoit infatigable; il annonçoit encore avec force la parole de Dieu dans les derniers mois. Toujours sobre et frugal, ferme dans sa maxime de ne pas fair

de dettes, il employoit pieusement et utilement ses revenus, et quand il mourut on ne lui trouva que de quoi payer ses funérailles. Il se préparoit à la mort par des exercices de piété. Une hydropisie de poitrine l'enleva le 15 novembre 1829. Sa maladie dura une semaine. Il reçut les sacremens avec de grandes marques de ferveur, et fut enterré suivant son désir dans la chapelle du Saint-Sacrement de la collégiale d'Empoli.

Nous joignons ici la liste des écrits de Marchetti ; elle donnera une idée de son savoir et de sa vie laborieuse.

1. *Essai critique sur l'Histoire ecclésiastique de Fleury et de son continuateur*, Rome, 1780, in-12, chez Salvioni. Refondu depuis dans la

2. *Critique de l'Histoire ecclésiastique et des Discours de Fleury*, avec une appendice sur son continuateur ; 2 vol. in-8°, Bologne, 1782 ; Rome, 1784 ; Venise, 1787, et autres jusqu'en 1794 ; Madrid, en espagnol, deux éditions ; en abrégé, *Réflexions sur l'Histoire ecclésiastique de Fleury*, par l'abbé Rossignol, in-8°, Paris, 1802, et Lyon, aussi en français. De nouveau à Paris en 1813. A Rome, avec des additions de l'auteur, 1819, in-8°.

A la fin du 2e volume de cette édition, Marchetti a ajouté une note où il parle du compte que nous avions rendu d'une traduction de sa *Critique*, publiée à Besançon en 1819, et il dit là de nous des choses très-flatteuses et très-encourageantes sur nos travaux. Il voulut bien nous envoyer un exemplaire de cette édition, que nous conservons avec reconnoissance comme un témoignage de la bienveillance d'un prélat si distingué.

3. *Défense de la critique de Fleury*, pour répondre à quelques objections faites en Allemagne et en Italie, in-8°, Rome, 1814. Se trouve jointe à l'édition française de Lyon.

4. *Exercices Cyprianiques sur le baptême des hérétiques et des schismatiques*, Rome, 1787, in-8° ; 1795, avec des additions.

5. *Du concile de Sardique et de ses canons sur la forme des jugemens ecclésiastiques*, in 8°, 1785. Réimprimé avec des additions et une troisième partie sous ce titre :

6. *L'Autorité suprême du pontife romain démontrée par un seul fait*, in 8°. Rome, 1789.

7. *Les Raciniennes*, ou *Lettres d'un catholique à un partisan de l'Histoire ecclésiastique de Bonaventure Racine*, anonyme et sans date (Rome, 1787). in-12.

8. *Annotations pacifiques d'un curé catholique à M. l'évêque de Pistoie*, sur sa lettre pastorale du 5 octobre 1787 ; anonyme et sans date (il y en a eu six éditions à Rome en 1788), in-8°, Bologne, Munich... Il y en a eu environ seize éditions en 1790. En latin, à Rome, en 1790 ; à Paris, en français, en 1790 ; en allemand.

9. *Les Annotations pacifiques confirmées* par une nouvelle lettre pastorale de M. l'évêque, par deux leçons académiques de l'abbé Tamburini et par les lettres de l'abbé Delmare, in-8°, aussi anonyme, 1788.

10. *Eloge très-sincère des corrections sincères aux Annotations pacifiques*, anonyme, Rome, 1790.

11. *Recherches ecclésiastiques* à l'occasion de la lettre de M. l'évêque de Chiusi et Pienza, du 3 janvier 1788, sur l'observance du Carême, in-8°, 1789, anonyme. Publiées à Rome en 1792, sous le titre des *Dispenses de la loi universelle de l'Eglise, non sujettes à la puissance des évêques particuliers*.

12. *Mémoires de la Vie du Père Albert Cherofini*, de l'Oratoire, in-8°, Rome, 1791 et 1793.

13. *Réflexions sur la révolution de France*, de Burke, in-8°, Rome, 1792, abrégé avec réflexions.

14. *Eclaircissemens (ragionamenti) sur la sainte Bible*, Rome, 1792, in 8°, refondu dans le suivant.

15. *Le Christianisme aisé à démontrer par ses livres, même à ceux qui n'y croient*

pas, in-8°, Rome, 1795. Augmenté ensuite dans les

16. *Entretiens de famille sur l'Histoire de la religion avec ses preuves*, 2 t. in 8°, Rome, 1800.

17. *Notes générales sur l'auteur et sur le livre de la fréquente communion et sur ses fauteurs*, par le journaliste romain D. E., in-8°, Rome, dans le *Supplément*; Fuligno, 1793.

18. *De l'Education civile et chrétienne de la jeunesse, lettres critiques et morales*; in-8°, Rome et Fermo, 1797; Lucques, 1799.

19. *Les trois chapitres et l'unité ecclésiastique éclaircis par les seuls monumens originaux du cinquième concile et du livre de saint Cyprien de l'unité de l'Eglise*, in-8°, Rome, 1796.

20. *Recueil de diverses lettres sur des signes prodigieux de quelques saintes reliques et images*, principalement de la sainte Vierge et de saint Cyriaque d'Ancône, in 8°, Rome, 1796.

21. *Des miracles arrivés en plusieurs images, spécialement de la sainte Vierge*, selon les informations authentiques faites à Rome; mémoires in-8°, 1797, avec planches. Edition authentique et munie de la signature du cardinal-vicaire della Somaglia. Hildesheim, 1799, en français; Londres, 1801, en anglais; Paris, 1801, en français. A Fuligno, en 1797, et à Milan, 1799, on a seulement réimprimé la notice préliminaire.

22. *La Providence, considérations contre la tentation des tribulations et la séduction des prospérités*, in-12, Rome, 1797; Lucques et Milan, 1799.

23. *Du Bréviaire romain*, ou *de l'Office divin et du mode de le réciter*, court traité, Rome, in-12, 1797; in-8°, 1798; Florence, 1799.

24. *Ce qui importe aux prêtres*, ou *l'Intérêt de la religion chrétienne dans les grands événemens de ces temps, réflexions politiques et morales*, in-8°, Christianopolis (Rome), 1797 et 1798; en français *in-8°, et à* Venise en 1799. A paru aussi *en espagn* *et* en allemand.

25. *Des métamorphoses vues par Basilide l'ermite*, sur la fin du XVIII° siècle, 2 liv. in-12, anonyme; Florence, 1799; Livourne, Venise et Rome, même année, in-8°.

26. *Du serment dit civique qu'on exige dans les démocraties modernes*, traité du chanoine Firmin Terreni; pseudonyme, in-8°, Prato, 1799.

27. *Lettre du chanoine Firmin Terreni à l'ex-citoyen Bolgeni, sur la vente des biens de l'Eglise*, in 8°, Gerapolis (Livourne), 1799.

28. *De l'argent étranger qui vient à Rome et qui s'en va pour les causes ecclésiastiques, calcul raisonné*, in-8° (Lucques), 1800.

29. *Les Devoirs du sacerdoce chrétien exposés en forme de retraite de trente jours*, à l'usage des ecclésiastiques séculiers et réguliers; Lucques, 1800, in-8°, 3 vol.; Rome, la même année; Rimini, en 1824.

30. *Des intrus, de leur qualité et de leur pouvoir, selon l'esprit et les règles de l'Eglise; observations canoniques sur une réponse des théologiens de Fribourg*, in-8°, Pise, 1800.

31. *Le oui et le non*, ou *Parallèle des doctrines et règles ecclésiastiques de l'abbé Bolgeni, avec le fait et les doctrines de l'abbé Bolgeni*, in-8°, Gerapolis (Rome), 1801.

32. *Des paralogismes vulgaires sur les deux puissances, principalement quant au domaine, à la possession et à l'aliénation des biens ecclésiastiques*, in-8°, Fuligno, 1803.

33. *Leçons sacrées sur l'entrée du peuple de Dieu dans le pays de Chanaan, jusqu'à la captivité de Babylone*. Le tout en 12 volumes in-4°, Rome, de 1803 à 1808, avec planches.

34. *Songe d'été sur le costume des femmes*, Rome, in-12, 1809.

35. *Mémoires sur la vie de la vénérable Sœur Marie-Françoise des cinq plaies*, tirés de procédures authentiques, Rome, in-8°, 1809.

36. *Les manifestations de Dieu*, Florence, in-8°, 1815.

37. Divers autres opuscules sur des sujets ecclésiastiques, insérés dans le *Supplément au Journal ecclésiastique de Rome*, qui se publia de 1789 à 1797, en 9 vol. Ses articles sont distingués par les initiales D. E. (d'Empoli), qu'il prenoit dans tout ce journal en 12 vol. in-folio.

38. *Panégyrique de saint Jean Baptiste*, prononcé dans la cathédrale de Gênes en 1815; in-12, à Gênes.

39. *Saint Pierre comme chef de l'Eglise*; sermon prêché dans l'église de l'Annonciation à Gênes, en 1815, in-12, à Gênes.

40. *Des fruits de la Polémique*, ou *de l'Issue de tous les efforts contre la seule religion catholique*, Rome, 1820.

41. *Réflexions sur la question morale touchant les théâtres*, in-12, Colle, 1821.

42. *Sentimens de piété selon la perfection de l'Evangile*, tirés de l'original français, in-12, Rimini. 1823.

43. *Du Typhus constitutionnel*, Imola, 1823.

44. *La Félicité en problème depuis six mille ans*, pour servir d'appendice au *Typhus constitutionnel*, in-8°, Imola, 1823.

45. *De l'Eglise par rapport à l'état civil de la cité*, 3 vol. in-8°; les deux premiers à Rome, en 1818, et le 3ᵉ à Rimini, en 1824.

46. *La Conversion de saint Paul*, éloge sacré, Pise, 1827.

47. *La Vie raisonnable de l'homme et son commerce avec Dieu*, Rimini, 1828.

Parmi beaucoup de travaux inédits qu'a laissés Marchetti, les plus importans sont :

1° *La Chimère de la fable*, où avec beaucoup d'érudition il rapporte aux traditions mosaïques l'origine d'une grande partie des fables du paganisme.

2° *De la servitude et de la liberté de l'Eglise chrétienne.*

3° *Histoire critique de l'université des études*, ouvrage qui l'occupa beaucoup dans ses derniers mois.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Le service solennel pour le général Damrémont aura lieu dans l'église des Invalides le mardi 5, à midi. Les princes, les ministres, le corps diplomatique, les pairs, les députés, les cours y assisteront. M. le curé des Invalides célébrera la messe. M. l'Archevêque de Paris fera l'absoute. On a fait de grands préparatifs dans l'église des Invalides pour cette cérémonie, qui doit offrir la même pompe que celle pour les victimes de l'attentat de Fieschi sur les boulevards.

M. l'Archevêque de Paris et MM. les membres du conseil de l'œuvre des Orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, tiendront le vendredi 8, à une heure précise, une réunion de charité dans la chapelle des Orphelines de l'Enfant-Jésus, rue des Postes, impasse des Vignes, n° 3. Cette réunion préparatoire à l'assemblée générale qui se tient chaque année le 28 décembre à Notre-Dame, commencera par une exhortation. Ensuite le compte de la situation de l'œuvre sera rendu. La bénédiction du saint Sacrement terminera la réunion.

M. de Mazenod, précédemment évêque d'Icosie, aujourd'hui évêque de Marseille, et M. de Marguerye, évêque de Saint-Flour, ont prêté serment aux Tuileries, l'un le jeudi, l'autre le samedi de la semaine dernière.

La station de l'Avent sera prêchée dans les principales églises de Paris par MM. les prédicateurs dont les noms suivent : à la Madeleine, M. Grivel; à Saint-Roch, M. le curé; à Saint-Thomas-d'Aquin, M. Caillau; à Saint-Eustache, M. Chaillot; à Saint-Merry, M. Frère; à Saint-Laurent, M. Chatenay; à Notre-Dame, M. Leguay; à Saint-Sulpice,

M. Humphry ; à Saint-Etienne-du-Mont, M. Laroque ; à Saint-Nicolas-des-Champs, M. Bach ; à Saint-Germain-des-Prés, M. Dassance ; à Sainte-Elisabeth, M. Doucet ; aux Blancs-Manteaux, M. Grandmoulin.

L'église de Taverny, canton de Montmorency, diocèse de Versailles, vient d'être le théâtre d'un nouveau sacrilége. Des voleurs s'y sont introduits dans la nuit du 30 novemvembre, ont forcé le tabernacle et pris tous les vases sacrés. Les saintes hosties n'ont point été profanées, M. le curé ayant eu depuis quelque temps la précaution de les retirer du saint ciboire. Les voleurs ont aussi enlevé le linge et les ornemens de la sacristie. Cependant l'église étoit bien fermée, et il a fallu pour s'y introduire, briser les portes et arracher les serrures.

Ces vols sacriléges répétés si souvent indiquent une bande organisée autour de Paris pour dévaster les églises.

M. Charles-Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille, a donné, le 21 novembre, un mandement d'adieux à son diocèse. Le prélat expose d'abord les raisons qui l'ont porté à se procurer de son vivant un successeur :

« Vous comprendrez le bonheur que nous éprouvons en songeant à l'avenir qui pouvoit être réservé à cette Eglise, à cet avenir (incertain, il est vrai), qui se montroit à nous sous l'aspect lugubre d'un tombeau dans lequel nous aurions entraîné pour jamais toutes les destinées du siége de Lazare, où, triste successeur de tant de bienheureux pontifes, nous nous serions assis le dernier. La divine providence nous avoit appelé à relever ce siége antique, qu'une effroyable tourmente avoit renversé, et après avoir accompli avec le secours d'en haut l'œuvre *de réédification* dont nous étions chargé, *nous avions* ensuite la douleur de penser que peut-être nous n'avions fait que préparer de nouvelles ruines. Là où nous avions bâti sur les fondemens de nos pères un édifice qui faisoit espérer pour la suite quelque chose de la félicité des anciens jours, nous pouvions être destiné à ne laisser qu'une inscription sépulcrale pour raconter à nos neveux l'inanité de nos efforts. En vain la chaîne des évêques de Marseille, tout-à-fait interrompue pendant bien des années, s'étoit de nouveau renouée en notre personne ; aucun autre anneau ne s'y seroit plus rattaché pour continuer en faveur de notre peuple une succession de pasteurs et de pères. Il n'y auroit plus eu dès lors d'héritage spirituel à laisser, plus de tradition à transmettre, plus de sacré dépôt à léguer. Les trésors de l'Eglise, qui sont les pauvres de Jésus-Christ, nul au même titre que nous ne seroit venu les recueillir et les défendre ; nul ne seroit venu faire fructifier les bénédictions de nos prédécesseurs, perpétuer leur esprit communiqué à leur clergé, conserver leurs œuvres et achever le peu de bien que nous avions nous-même entrepris. L'avenir du diocèse de Marseille, tout ce qui tient à son honneur et à ses autres avantages, tout ce qui est le fruit de tant de travaux et de vertus ; tout, jusqu'à son existence, n'auroit plus reposé que sur notre tête de bientôt quatre-vingt-dix ans, et auroit au premier jour disparu avec nous ! »

Le vénérable prélat trace ensuite le portrait de celui auquel il va remettre le soin du troupeau :

« Que ne nous est-il permis de vous faire connoître, comme nous le connoissons nous-même, le prélat que nous vous avons suscité pour évêque ? Ses talens si hautement éprouvés, son zèle ardent autant qu'éclairé pour la religion, sa foi énergique, sa vive piété, ses grands travaux et ses œuvres extérieures, qui depuis plus de ving-cinq ans retentissent dans nos contrées, rien de tout cela n'est ignoré d'aucun de vous. Cependant

combien d'autres choses admirables de l'esprit et du cœur, dont le secret n'a été révélé qu'à ceux qui l'ont vu de plus près? Nous ne pouvons soulever à la face de tout un peuple le voile qui cache ces choses-là. Mais tant de personnes qui l'ont éprouvé pourront dire tout ce qu'il y a de sensibilité, de bonté compatissante et de générosité dans son ame, aussi bien que la pureté et l'élévation de sa vertu. Avec quel dévoûment n'a-t-il pas suivi en mille circonstances les inspirations d'une haute charité? Avec quelle abnégation n'a-t-il pas renoncé dans le temps au monde, à toutes ses joies, à toutes ses espérances? Et quels autres sacrifices, que ce monde ne pouvoit comprendre, n'a-t-il pas faits à la cause de Dieu et aux intérêts de l'Eglise? Mais si d'impérieuses considérations de délicatesse et la juste réserve que nous imposent les liens du sang, nous interdisent de faire de ses mérites un récit plus détaillé, devions-nous les moins apprécier, nous qui savons ce qu'il a constamment été pour Dieu dès les jours de son enfance, et qui avons toujours vu le fond de son cœur? Devions-nous hésiter à placer dans ses mains notre bâton pastoral, nous qu'il avoit si généreusement aidé à le porter pendant notre épiscopat tout entier? »

Le pieux évêque adresse ses derniers vœux à son chapitre, à son clergé, à son séminaire, aux Frères des Ecoles chrétiennes, aux communautés religieuses, et leur recommande d'avoir pour son successeur les sentimens qu'ils lui ont montrés à lui même. Il finit en ordonnant des prières pour attirer les bénédictions de Dieu sur M. Charles-Joseph-Eugène de Mazenod et sur son administration.

La translation des restes de MM. de Pidoll, de la Myre et Carron au caveau de la cathédrale du Mans, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé d'après le mandement de M. l'évêque. L'appel fait au clergé et aux fidèles par le prélat fut bien compris. Dès la veille, la ville avoit pris un aspect de deuil. Les cloches de toutes les églises sonnèrent le soir. La cathédrale n'avoit pas désempli de personnes qui venoient visiter les préparatifs qu'on y faisoit pour la cérémonie. Le jeudi matin, à huit heures, près de 200 prêtres venus de tous les points du diocèse se trouvèrent réunis dans l'immense chœur de la cathédrale avec le chapitre, le clergé de la ville et les séminaires. Au même moment le prélat arriva avec ses assistans, et aussitôt commencèrent les matines des morts suivies des laudes.

Ensuite on se dirigea vers l'ancien cimetière de la ville pour y chercher le corps de M. Carron qui avoit été exhumé de grand matin, et placé sous un dais noir préparé à cet effet. La procession suivit l'itinéraire indiqué à l'avance. Une population nombreuse remplissoit les rues et le cimetière. Tout se passa avec beaucoup d'ordre et de recueillement. Les enfans de l'hôpital étoient en tête de la procession, suivis des élèves de l'école mutuelle, de ceux des Frères, des pensionnats et de la congrégation des Frères de Saint-Joseph. Venoient ensuite le clergé des paroisses, les élèves des séminaires, les prêtres du diocèse et des diocèses voisins qui étoient venus quelquefois d'assez loin. Le chapitre marchoit devant M. l'évêque que suivoit la foule des fidèles.

En repartant du cimetière, on suivit le même ordre, et on reprit le même chemin. Deux acolytes portoient les insignes épiscopaux devant le dais qu'entouroient douze clercs avec des torches allumées. Le poêle étoit porté par des chanoines en aubes et en étoles. Le deuil étoit mené par un des membres du chapitre. Le corps étoit porté par douze ecclésiastiques également en aubes et en étoles.

Quand on fut arrivé à la cathédrale, le corps fut placé sur un catafalque richement décoré, autour duquel brûlèrent pendant le reste de la cérémonie plus de 300 cierges. Alors commença la messe qui fut célébrée par M. l'évêque. La messe en musique de Plantade fut parfaitement exécutée par grand nombre de musiciens distingués de la ville, par les élèves de l'école normale et les enfans de la Psallette. Le jeune maître de chapelle, M. Martin, avoit mis autant de zèle que de talent à compléter l'orchestre.

Après la messe, on fit les cinq absoutes conformément au Pontifical. A défaut de prélats, quatre chanoines firent les premières. M. l'évêque fit la dernière. Puis on déposa dans le caveau les restes mortels des évêques, objet de la pieuse et imposante cérémonie. Il étoit deux heures après midi quand elle se termina. Elle avoit attiré au Mans beaucoup d'étrangers. Pendant tout le temps qu'elle dura, la cathédrale fut toujours pleine, et le recueillement ne fut point troublé.

On a érigé dans le caveau des évêques un autel où l'on célèbre la messe pour les prélats qui y reposent.

Ce n'est jamais qu'avec répugnance que nous parlons des affaires du diocèse de Dijon. Nous avions différé d'annoncer la démission de MM. les grands-vicaires, et nous n'en avons dit un mot que dans le numéro du 11 novembre dernier. Nous avons gardé le silence sur la lettre pastorale que M. l'évêque a publiée il y a un mois, mais nous ne pouvions hésiter à insérer la réclamation suivante qui nous est adressée par les deux respectables grands-vicaires. Plus ces hommes honorables sont investis de l'estime et de la considération publique, plus ils ont dû être sensibles à des imputations partant de si haut *et énoncées* dans un acte public *adressé à tout* le clergé.

« Dijon, 1er décembre 1837

» La lettre pastorale de M. l'évêque de Dijon à son clergé, en date du 5 novembre, contient des accusations graves :

» On auroit prétendu lui faire *une obligation de décider les affaires en conseil, à la pluralité des voix;* on auroit voulu que les grands-vicaires pussent regarder *comme un droit à eux acquis l'exercice de l'administration épiscopale dans les cas où l'évêque juge à propos de l'exercer seul;* en un mot, on auroit voulu *qu'il soumît son administration diocésaine aux principes du presbytérianisme condamné par l'Eglise.*

» Comme le contexte de la lettre nous donne lieu de croire que ces accusations s'adressent à nous, nous avons prié Mgr de nous faire connoître là-dessus sa pensée. Nous n'avons point reçu de réponse.

» Le silence de Mgr laissant subsister les accusations, et ne détruisant point les motifs que nous avons de penser qu'elles sont dirigées contre nous, nous devons à l'honneur de la place que nous avons occupée, et à la gravité des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, de désavouer publiquement les principes hétérodoxes qu'on voudroit nous imputer.

» Grâces à Dieu, nous n'avons pas oublié ce que savent tous les élèves de théologie, en quittant le séminaire, sur la nature du pouvoir que Jésus-Christ a donné aux évêques pour le gouvernement de son Eglise, et nous tenons à ce point de doctrine, comme à tout autre point de l'enseignement catholique, par le fond de nos entrailles.

» L'abbé THOMASSIN.

» L'abbé P. P. RENAULT. »

On ne savoit pas bien où M. l'archevêque de Cologne avoit été conduit lorsqu'il fut enlevé de son palais. Des journaux supposoient qu'on l'avoit mené à Munster, d'autres parloient de Magdebourg. La chose est éclaircie aujourd'hui par un article de la *Gazette d'état de Prusse* du 26 novembre. C'est à Minden que le

prélat a été conduit. Nous donnerons un extrait de l'article qui fait connoître les conditions que l'on vouloit imposer à l'archevêque dans la soirée du 20 novembre.

« Ce n'est qu'avec le plus grand regret et placée vis-à-vis d'une impérieuse nécessité que S. M. a pu se décider à émettre l'ordre du cabinet du 15 de ce mois, et à en confier l'exécution au président supérieur des provinces rhénanes, von Bodelschwingh. C'est à ce fidèle sujet qu'a été confiée la tâche de veiller à ce que les droits régaux du souverain *circa sacra* restassent intacts.

» Il lui a néanmoins été enjoint, par une instruction particulière, avant de donner suite aux mesures prescrites, d'avoir une conférence avec plusieurs notabilités civiles et ecclésiastiques, puis d'aller poser à l'archevêque, avec toute la dignité d'un acte solennel, en présence de plusieurs témoins distingués par leur position sociale, et en lui présentant notre ordre suprême, la question : s'il entendoit persister dans ses déclarations précédentes, et en cas qu'il déclarât y persister, de lui annoncer : que dans ces circonstances l'exercice des fonctions archiépiscopales et par conséquent la résidence dans l'archidiocèse de Cologne ne pouvoient plus lui être concédés par S. M.; que néanmoins il lui seroit permis de séjourner hors de son diocèse, dans une localité à son choix de la province de Westphalie, son pays natal, où on ne l'empêcheroit ni de correspondre avec Rome, ni même de s'y adresser personnellement, pourvu qu'il s'engageât solennellement, et pour éviter toute complication ultérieure, à ne faire aucun acte quelconque en qualité d'archevêque.

» Il lui fut déclaré qu'en cas qu'il se refuseroit à faire cette dernière promesse, on se verroit obligé, d'après une disposition éventuelle de S. M., et pour atteindre le but susdit, de lui assigner comme résidence provisoire la ville de Minden, située à proximité de son pays natal, et d'effectuer à l'instant même son transport en cette ville.

» Le lundi, 20 de ce mois, le président supérieur des provinces rhénanes a donné suite aux instructions qu'il avoit reçues; de son côté l'archevêque a répété à différentes reprises et avec persévérance ses déclarations faites antérieurement, et a refusé de faire la promesse qu'on lui demandoit. En conséquence, et par les motifs ci dessus allégués, on a dû l'obliger de partir pour Minden dès le soir du même jour. Les autorités de cette ville ont reçu l'instruction d'avoir pour sa dignité et pour sa personne tous les égards possibles, et de ne le gêner dans l'exercice de sa liberté individuelle que pour autant que cela est indispensable pour l'empêcher de remplir aucune fonction archiépiscopale. »

Le *grand regret* du roi de Prusse a un peu l'air d'une plaisanterie. Il n'y avoit assurément aucune *nécessité impérieuse* de traiter ainsi un archevêque, et M. d'Altenstein s'est moqué du monde en parlant dans son acte d'accusation d'une *crise qui alloit presque à la dissolution de l'ordre social et à la violation de la sécurité publique.* Ces exagérations ne peuvent tromper personne. L'*ordre social* n'étoit certainement pas *dissous* parce que M. l'archevêque de Cologne suivoit les règles de l'Eglise et les intentions du Saint-Siége, et qu'il s'en tenoit à un bref sollicité par le gouvernement lui-même. Il seroit aisé de prouver qu'il a mis dans sa conduite toute la retenue et la modération qui pouvoient être compatibles avec ses devoirs.

Le roi veut bien recommander qu'on ait *pour la dignité et la personne de l'archevêque tous les égards possibles*, mais il falloit donner l'exemple de ces *égards*, et en vérité quand on est venu de nuit cerner de troupes la résidence du prélat, qu'on l'a menacé de l'exil, qu'on lui a imposé des conditions humiliantes, qu'on l'a forcé de partir avec une escorte, ce ne sont pas là

des *égards*, c'est une violence bien caractérisée. On recommande des *égards pour sa dignité*, mais précisément on lui interdit les fonctions de sa *dignité*. Cette recommandation dérisoire va assez bien avec ce qu'on nous a dit de *la clémence du plus doux des monarques*. On ajoute qu'il ne faudra *gêner la liberté de l'archevêque qu'autant que cela sera nécessaire, pour l'empêcher de remplir ses fonctions*. Est-ce à dire qu'on ne lui laissera voir personne, et qu'on ne lui permettra ni de recevoir des lettres ni d'en écrire? Car ce sont là autant de moyens de communiquer avec son diocèse. Il est fort à craindre que M. l'archevêque de Cologne n'ait pas plus à espérer à Minden de *liberté* que d'*égards*. Le prélat est logé chez le gouverneur, où il est gardé à vue.

POLITIQUE.

On remarque avec plaisir que M. Odilon-Barrot s'est fait une doctrine nouvelle et plus tempérée que l'ancienne, à l'égard de la royauté. D'après sa manière de penser d'aujourd'hui, « l'opinion publique ne doit jamais voir dans les opposans des ennemis du chef de l'état; car l'opposition ne s'en prend jamais à lui..... Dans le gouvernement représentatif, et c'est-là, dit-il, qu'éclate la merveilleuse combinaison de ce gouvernement, le chef de l'état n'a jamais à reculer, parce que jamais il n'est engagé dans le débat. »

Il n'en faut pas douter, si ces lumières fussent venues huit ans plus tôt à M. Odilon-Barrot, bien certainement il n'auroit point voulu être un des trois commissaires qui furent chargés dans le temps de conduire la famille des Bourbons à Cherbourg, et de présider à son embarquement. Cela lui eût paru trop contraire *à cette merveilleuse combinaison du gouvernement représentatif* qui ne permet jamais à l'opposition de s'en prendre au chef de *l'état*.

Maintenant que l'opinion de M. Odilon-Barrot s'est modifiée si heureusement par rapport à la royauté, il reste à désirer qu'elle se modifie également par rapport à la religion, et que quelque nouvelle déclaration de sa part vienne nous faire oublier et sa *loi athée* et son extrême indulgence comme préfet de la Seine, pour les auteurs des dévastations sacriléges de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché.

Un magnifique discours a été prononcé il y a quelques jours par M. Guizot à l'occasion d'une séance générale de la société géographique dont il est le président. Il a parfaitement décrit ce qu'il appelle *les plaisirs de l'intelligence*, et fait voir en quoi les sciences méritent d'occuper les premières places dans le cœur et les affections du public. Mais il n'a pu s'empêcher de convenir que pour le moment ces premières places se trouvent envahies par la politique.

S'il eût convenu à M. Guizot d'expliquer à son auditoire pourquoi les plaisirs de l'intelligence sont suspendus *indéfiniment* par la politique, il auroit été fort en état assurément de donner là-dessus de bons éclaircissemens. Mais les hommes d'état sont moins propres que les autres à y mettre de la franchise. Il faudroit qu'ils commençassent par confesser que ce sont eux-mêmes qui ont jeté dans la société ces passions vives et ardentes qui en bannissent tous les plaisirs de l'intelligence, toutes les affections douces, pour ne s'occuper que de l'état de guerre où chacun se trouve forcément engagé.

Un homme d'esprit comme M. Guizot ne seroit nullement embarrassé pour expliquer tout cela, s'il ne se sentoit un peu géné par sa position particulière. Il lui suffiroit de dire à la société géographique ou à toute autre : Les plaisirs de l'intelligence ont besoin de repos et de loisirs, et malheureusement nous n'avons qu'un état de trouble, d'agitation et de discordes civiles à vous offrir. Toutes les idées, tous les ressorts de l'esprit sont tendus à la politique, parce que nous en avons fait

nous-mêmes le besoin universel de la société, parce que nous l'avons pour ainsi dire soudée à toutes les existences. Ses budgets d'ailleurs sont bien autrement substantiels que les vôtres. C'est là, c'est à ces budgets que tout aujourd'hui se trouve ramené; c'est par là qu'il faut passer pour participer à la seule vie que nous vous ayons laissée. Courez si vous voulez après les plaisirs de l'intelligence, mais tenez-vous pour avertis que c'est dans ce temps-ci tout ce qu'il y a de moins productif et de plus creux au monde.

PARIS, 4 DÉCEMBRE.

Les préfets affluent à Paris; on y compte actuellement les préfets du Cantal, de la Sarthe, de Saône-et-Loire, du Bas-Rhin, etc.

— M. Alaye de Ciprey, ministre français auprès de la diète germanique, est à Paris depuis quelques jours.

— Noury-Effendi, ambassadeur ottoman à Paris, vient de partir pour se rendre à Constantinople.

— Ibrahim-Sarim-Effendi est parti pour Londres, où il est accrédité comme ambassadeur.

— Le duc de Nemours est attendu d'un instant à l'autre à Toulon.

— Le duc d'Orléans est allé faire une visite à madame de Damrémont.

— Une ordonnance du 1er nomme le maréchal Valée gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

— M. Steuben va exécuter, pour la salle des maréchaux, le portrait en pied du général Valée, récemment nommé maréchal.

— La *Presse* dit que M. Thiers nommé à Aix et à Libourne, optera pour la première ville, et cherchera à faire élire M. Jacques Coste à Libourne.

— Le général Horace Sébastiani, élu, comme nous l'avons dit à Ajaccio, a été également nommé député à Bastia. L'un des deux colléges de la Corse aura donc à s'occuper bientôt d'une réélection.

— On parle toujours de la création d'un journal qui seroit intitulé *Bulletin Gouvernemental*. Cette feuille tout-à-fait dirigée par le ministère seroit distribuée à très-bon marché.

— D'après plusieurs feuilles, la régence de Tunis étoit au moment de rompre avec le gouvernement français. Un malfaiteur poursuivi par la justice tunisienne s'étoit réfugié dans l'hôtel du consul de France, et l'officier chargé de le saisir voulant y pénétrer, malgré l'inviolabilité de cet asile, avoit été arrêté par la garde sur un ordre du consul. Aussitôt, ce dernier avoit envoyé auprès du bey pour lui demander une réparation. Sur le refus fait à son secrétaire, il s'y étoit rendu lui-même, et n'ayant rien obtenu il avoit pris le parti de se retirer avec toute sa chancellerie sur un vaisseau français qui étoit en rade. Des nouvelles récentes de Tunis portent que cette affaire a été bientôt arrangée, et que le consul est rentré dans son hôtel.

— Le ministre de l'intérieur a visité dernièrement le Palais-de-Justice. On pense que sa visite avoit pour objet de vérifier les travaux il y a quelque temps commencés, et suspendus en ce moment.

— Le procureur-général qui a visité la Force, s'est rendu aussi dans les autres prisons.

— M. Martineau des Chenetz, directeur-général de l'administration de la guerre et de la comptabilité, ne sera plus chargé à l'avenir que de la comptabilité générale et du contrôle de l'administration centrale. C'est à M. Evrard de Saint-Jean, sous-intendant militaire, chef de la division de centralisation, que M. Martineau des Chenetz cède une partie de ses attributions.

— Les électeurs des douze arrondissemens de Paris sont convoqués pour le 19, à l'effet d'élire des candidats aux places de maires et adjoints.

— *La Paix*, journal à 48 fr. pour les départemens, a cessé de paroître.

— *Le Droit*, journal judiciaire, a été vendu samedi.

— Trois adjudans-majors de la garde nationale de Paris, des 10ᵉ, 11ᵉ et 12ᵉ légions, viennent d'être révoqués de leurs fonctions, par suite, dit-on, des examens qu'on leur a fait subir en février dernier.

— Le journal ministériel du soir dit que c'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé la prochaine réorganisation de la légion d'artillerie de la garde nationale de Paris.

— La police a arrêté samedi un employé de l'agence d'assurance contre le recrutement militaire, dont les bureaux sont établis place de la Bourse, sous la prévention d'être un des auteurs de l'assassinat commis il y a plus de cinq années rue Montmartre. On se rappelle que dans la nuit du 17 au 18 mai 1832, M. Desgranges, sa femme et son fils adoptif furent massacrés dans leur domicile, rue Montmartre nº 177, et que les assassins, après avoir enlevé les effets, les bijoux et l'argent s'élevant à une somme considérable, se sont livrés au milieu des cadavres à une épouvantable orgie.

— Le nommé Grosset, commissionnaire, avoit été arrêté comme prévenu du double assassinat commis en octobre rue Notre-Dame-de Recouvrance, et étoit parvenu à s'échapper des mains de la justice. Cet homme qui avoit quitté Paris sous un grossier déguisement et muni des papiers d'un nommé Louis Antoine, après avoir erré pendant quelques jours aux environs de Melun, vient d'être arrêté à Lieursaint, près de la forêt de Sénart, par le brigadier de gendarmerie de cette résidence, et ramené à Paris.

— La police correctionnelle a prononcé encore des peines corporelles et pécuniaires contre quatre bouchers, prévenus de vente à faux poids. Les contrevenans sont les sieurs Gelinier, à Bercy; Gogne, à Bagneux; Ledreux, à Lagny; et Loriot, aux Batignolles.

— Une feuille du matin assure que le nombre des faillites en 1837 dépassera à Paris 500, et que le chiffre général des passifs s'élevera au delà de 20 millions.

— La *Charte de* 1830 dit ce soir que le public sera admis à visiter l'église des Invalides le mercredi 6 et le jeudi 7, depuis 10 heures jusqu'à 4

— C'est à tort que plusieurs journaux, dit la *Gazette des Tribunaux*, ont annoncé que le sieur Vidocq avoit été arrêté à la suite des perquisitions et saisies faites à son domicile.

— Les wagons ouverts du chemin de fer de Saint-Germain viennent d'être remplacés, à cause de la mauvaise saison, par des voitures fermées.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Berryer, père du célèbre orateur, a plaidé, le 30 novembre, devant la deuxième chambre du tribunal civil de Rouen dans un procès qui se rattache à la succession du marquis de Bonneval, mort en Angleterre en 1836. Malgré ses 80 ans, M. Berryer a captivé l'attention de son nombreux auditoire pendant plus de trois heures. Il a rappelé en commençant qu'il étoit venu plaider devant le parlement de Normandie, il y a 60 ans.

— Les Polonais qui se trouvent à Rouen ont voulu célébrer l'anniversaire de leur révolution. Un banquet alloit avoir lieu lorsqu'un commisaire de police vint congédier les convives déjà arrivés et annoncer qu'il n'y auroit pas de réunion.

— On a lancé, le 2, au Havre, le paquebot *le Tage*, du port de 600 tonneaux, destiné à faire la navigation entre le Havre, Vigo, Porto, Lisbonne et Cadix. Ce paquebot, sorti des chantiers de M. Normand, doit être mû par des machines à basse pression de la force de 172 chevaux.

— Un journal politique et littéraire va paroître en Normandie sous le titre de *l'Avenir de Caen*.

— Le *Journal du Loiret* annonce que le *Constitutionnel de Loir-et-Cher*, qui se publie à Blois et s'imprime à Orléans, prend le titre de *Courrier de Loir et Cher*.

— M. Marchand, juge au tribunal civil de Strasbourg, et précédemment avocat dans ladite ville, vient de mourir.

— On écrit de Château-Chinon (Nièvre) que M. de Cussy, riche propriétaire de cette ville, y est mort le 27 novembre des suites d'un coup de fusil qu'on lui avoit tiré, quelques jours avant, comme il traversoit la forêt de la Gravelle. Un nommé Prunier, étranger au pays, a été arrêté.

— La divison navale qui étoit en rade à Brest, et qui, comme on sait, doit se rendre à Saint-Domingue, a enfin mis à la voile le 29 novembre.

— Un navire appelé le *Frédéric*, du port de Marseille, a fait côte aux îles d'Hyères, le 28 novembre. L'équipage seul a pu être sauvé.

— M. B..., attaché comme employé supérieur à l'instruction publique, dit *le Réparateur*, a été arrêté comme s'étant rendu coupable, assure-t-on, d'un vol d'environ 200,000 fr. Traversant Lyon ces jours derniers, il demanda à prendre quelque nourriture dans une auberge, ce qui lui fut accordé par les gendarmes qui l'escortoient. Il trouva alors le moyen de s'échapper à l'aide d'une porte qu'on pouvoit prendre pour une armoire en placard.

— En février dernier, des ouvriers occupés à ouvrir une route de Chalais à Barbezieux trouvèrent au *chemin de Rassac*, près du hameau de ce nom, commune d'Yviers, un squelette humain, à 18 pouces environ de profondeur. Trois pieds plus loin, ils découvrirent un second squelette, et bientôt un troisième. L'autorité se transporta sur les lieux avec un médecin; ce dernier pensa que trois assassinats avoient été commis dans cet endroit, environ dix années avant la découverte de ces ossemens. La commune d'Yviers et le hameau de Rassac, fort isolés, et n'ayant que des voies de communication peu nombreuses et peu sûres, n'étoient guère visités alors que par des marchands colporteurs, au moment des foires des localités voisines. En instruisant, la justice, qui auroit dû ne pas l'ignorer si elle eût été mieux servie par l'autorité locale, apprit que de nombreux brigandages avoient eu lieu dans cet endroit.

Un ouvrier âgé de 24 ans, nommé Gadrad, dénoncé pour des propos qu'il avoit tenus un an auparavant, fut appelé devant le juge de paix de Chalais; là il ne tarda pas à avouer qu'il avoit participé au meurtre de trois voyageurs. Gadrad dit qu'à l'âge de 14 ans, à une époque qui remontoit à 1827, Lapierre, son voisin, armé d'un fusil double et des outils nécessaires pour creuser une fosse, l'avoit conduit un soir sur le chemin de Rassac, où ils avoient trouvé Aumaitre, déjà en embuscade. Gadrad s'assit dans un fossé à côté de Lapierre, qui, bientôt, voyant venir un voyageur, le força de soutenir son fusil, afin de mieux ajuster la victime. Le cadavre, après avoir été dépouillé entièrement par eux trois, fut enterré près du chemin de Rassac. A quinze jours de là, Gadrad assista à pareille scène, toujours en compagnie de Lapierre et et d'Aumaitre, ses voisins. Un troisième assassinat eut lieu six semaines après ce dernier.

Lapierre est mort dans la maison centrale de Limoges, où il avoit été conduit pour vols. Aumaitre, âgé de 69 ans, a été arrêté à Yviers. Pendant le cours de l'instruction, un quatrième cadavre a été découvert à 50 mètres environ des trois premiers.

Gadrad et Aumaitre viennent de comparoître devant la cour d'assises de la Charente. Pendant les débats, le premier a persisté dans ses révélations, sans toutefois donner aucun éclaircissement sur le quatrième crime. Il a froidement reproduit sa participation aux trois assassinats, et a accusé Aumaitre de l'y avoir entraîné. Ce dernier, comme pendant l'instruction, s'est renfermé dans un système complet de dénégation. Mais sont venus les témoins, dont les déclarations ont été accablantes pour Aumaitre, qui a été rencontré constamment rôdant la nuit vers

le chemin de Rassac, qui, quatre fois y arrêta son oncle, et une fois alloit le tuer lorsqu'il survint quelqu'un. Il résulte aussi des déclarations des témoins que 8 assassinats au moins ont dû être commis par les accusés ou leurs complices encore inconnus. Un fonctionnaire de la localité, cité par Aumaitre, a voulu, dans le but sans doute de sauver l'honneur de la commune d'Yviers, insinuer que les ossemens avoient été enfouis dans des temps de discordes civiles. Un autre témoin à décharge a été envoyé en prison, sous la prévention de faux témoignage.

Le 27 novembre, après trois heures et demie de délibération, les jurés ont apporté un verdict de culpabilité, sur trois des quatre assassinats compris dans l'acte d'accusation. Sur ces trois crimes deux se sont trouvés prescrits, et il n'en est resté qu'un qui pût entraîner l'application d'une peine.

Gadrad, qui, au moment de ce crime, n'avoit que 14 ans, a été condamné à 15 années d'emprisonnement, et Aumaitre a été condamné à la peine de mort.



EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici ce qu'on apprend par les premiers débats de la seconde chambre des cortès. La plupart des députés vont les uns après les autres chez le ministre de la guerre pour lui demander des secours en hommes qui puissent protéger leurs provinces respectives. Il leur répond à tous qu'il ne peut rien; que le ministre des finances n'a pas un sou à sa disposition, ni lui un seul soldat; et qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Ce n'est pas tout; les mœurs constitutionnelles veulent qu'on fasse voir à ses commettans qu'on ne les néglige pas, et qu'on s'occupe avec ardeur de ce qui les intéresse. En conséquence, MM. les députés craignent que leurs démarches et leurs réclamations auprès des ministres n'aient pas assez d'éclat; et alors ils veulent se faire répéter dans le sein de la chambre ce qu'on leur a déjà répondu en tête à tête dans les bureaux du gouvernement. De là les explications publiques qu'ils provoquent, et les sommations qu'ils adressent aux ministres du haut de la tribune, pour qu'ils aient à venir rendre compte de l'état de la guerre et de ce qu'ils se proposent de faire pour remédier à la mauvaise situation des choses. Les ministres viennent répéter tout haut à la chambre les douloureuses confidences qu'ils avoient déjà faites tout bas à l'oreille de MM. les députés.

C'est ainsi qu'on a su deux fois que la province d'Estramadure est dans l'état le plus déplorable; que celles de Tolède, de Ciudad-Real, d'Avila, toute la Manche, et en général une grande partie de l'intérieur de l'Espagne se trouve dans la plus affreuse détresse, sans que le ministre des finances ait un sou pour y remédier, et celui de la guerre un homme à y envoyer. Tout ce que ce dernier peut faire, a-t-il dit dans la séance du 23, c'est de négocier avec la reine de Portugal pour la prier de disposer de quelques troupes, si elle en a, en faveur des provinces d'Espagne que leur propre gouvernement ne peut secourir. Voilà de ces plaies honteuses que l'indiscrétion bavarde des régimes constitutionnels force de découvrir en pleines assemblées délibérantes. Au surplus, ce n'est pas la suffisance et le genre rodomont qui manquent à MM. les députés des cortès. Dans cette même séance, où l'habit des ministres montroit la corde d'une manière si misérable, on entendoit des orateurs s'écrier : « Apprenez que les provinces n'ont pas envoyé ici des hommes lâches et pusillanimes, mais pleins d'espérance et de patriotisme, et animés d'une aveugle confiance dans la cause qu'ils défendent. »

Toujours est-il que le ministre de la guerre tient un langage plus modeste. « La province de la Manche, a-t-il dit, est dans une position aussi fâcheuse que nous tous; mais qu'y faire! On est obligé d'employer à escorter les envois d'argent

les troupes dont on voudroit pouvoir disposer contre l'ennemi.

— Les élections de Madrid ont été annulées par le sénat. On croit que la chambre des députés se prononcera de même contre leur validité.

—On annonce que M. Campuzano est remplacé comme ambassadeur à Paris par le marquis de Espeja.

— On mande de Bayonne que le général Espartero a commencé son mouvement de Pampelune sur Valcarlos dans la journée du 27.

La chambre des communes s'est occupée un instant, le 1er décembre, du Bas-Canada. M. Leader a demandé à lord John Russell quelques explications sur la désertion qu'on dit se propager parmi les troupes qui se trouvent dans ce pays. Le ministre, tout en ne niant pas cette désertion, a répondu d'une manière évasive. Lord John Russell a présenté ensuite un bill qui pourvoit à l'établissement d'un système de lois des pauvres pour l'Irlande. Ce bill a été lu une première fois. Sa seconde lecture aura lieu avant les fêtes de Noël.

— Le bruit couroit à Londres, le 1er, que lord Gosford, gouverneur du Bas-Canada, revenoit en Angleterre, laissant le commandement de la province au lieutenant-général sir John Colborne.

— Toutes les correspondances du Canada publiées par les journaux anglais, représentent ce pays comme livré depuis quelque temps à la plus grande agitation. Les partisans et les adversaires du gouvernement se sont organisés en associations. Dans les premiers jours du mois de novembre une espèce de cortége des *fils de la liberté*, à Montréal, y a donné lieu à des troubles assez graves, par suite desquels le bureau et l'imprimerie d'un journal radical, *le Vindicator*, ont été dévastés. Les troupes ont été mises sur pied, mais on n'a pas requis leur assistance.

— Les journaux de Londres qui donnent des nouvelles de Lisbonne du 22 novembre, disent que tout annonce que les partisans de la charte de don Pedro vont faire une nouvelle tentative. Des désertions nombreuses ont eu lieu parmi les soldats de l'armée du nord; les déserteurs vont rejoindre en Espagne le baron de Leiria.

— Un journal suisse annonce qu'un camp d'exercice fédéral aura lieu l'année prochaine entre Sursce et Zofingen.

—L'état de santé de Jérôme Bonaparte commence à s'améliorer. Il a quitté Milan pour retourner à Florence.

— Selon les dernières nouvelles d'Odessa, dit la *Gazette d'Augsbourg*, la peste y avoit fait des progrès; on porte à 100 le nombre des personnes atteintes de la maladie, et il s'en présentoit à chaque instans de nouveaux cas, mais seulement dans les quartiers isolés.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, un inconnu s'est présenté, il y a environ une douzaine de jours, à l'archevêché de Reims. Il étoit muni d'un passeport en bonne forme qui le désignoit sous le nom de frère Casimir Magnart, religieux. De plus il avoit une lettre d'obédience de l'abbaye de Mende, et plusieurs attestations de divers évêchés de France, entr'autres de celui de Paris. Ces différens titres ont trompé monseigneur de Numidie qui lui a égalcment accordé sa signature. Cependant ce ne fut pas sans appréhension, parce qu'on avoit remarqué un autre nom (celui de Léonard) sur la lettre d'obédience. Sa Grandeur crut donc à propos de prendre des informations au couvent même dont l'individu se disoit membre. Et la réponse fut que cet homme, à qui l'on avoit donné l'hospitalité dans le monastère, s'est emparé dans la cellule qu'il occupoit des lettres d'obédience d'un frère Léonard, que l'on ne s'étoit aperçu de la soustraction de cette pièce qu'après son départ, et que l'on désiroit vivement la recouvrer. Comme cet imposteur est allé plus loin continuer sans doute son indigne manége et exploiter la charité des fidèles,

je vous prie, monsieur, d'en donner le plus tôt possible connoissance à vos nombreux lecteurs, afin que personne ne se laisse tromper à la vue de la signature de monseigneur l'évêque de Numidie. Vous servirez en même temps la justice et la religion dont on prend si souvent le voile pour se couvrir et déguiser plus facilement d'iniques projets.

Recevez, etc.

GROS, *vicaire général.*

Reims, le 1er décembre.

Le doyen des organistes et des musiciens de France et peut-être du monde est mort dernièrement à Compiègne dans sa 93e année. A son souvenir se rattache celui du premier orgue qui ait été vu en France. On nous permettra de consacrer quelques lignes à ce bon vieillard.

Albin-Claude-François Nocq étoit né à Corbie le 28 avril 1745. Dès 1764, s'éloignant de la fameuse abbaye près de laquelle vivoient ses parens, il se trouva près de celle de Saint-Corneille de Compiègne, qui n'étoit guère moins célèbre. Son talent pour la musique et sa conduite régulière le firent remarquer des religieux, et il devint leur organiste. L'orgue de Saint-Corneille rappeloit l'introduction de l'orgue en France. Constantin Copronyme, empereur d'Orient, voulant mettre Pepin-le-Bref dans ses intérêts, crut lui faire un présent agréable en lui envoyant un orgue. Pepin étoit alors à Compiègne. Le nouvel instrument fut placé dans la chapelle de son palais, puis, si on en croit la tradition, transféré dans l'église de Saint-Corneille, bâtie plus d'un siècle après. Il n'en restoit plus rien quand M. Nocq fut attaché à l'abbaye, mais l'usage avoit prévalu de dire toujours que c'étoit le premier orgue de France.

Quand la révolution de 1789 fit fermer les monastères au nom de la liberté, M. Nocq privé de ses fonctions et de son revenu, chercha dans son talent pour la musique une ressource contre les décrets de nos régénérateurs. Il vit avec joie revenir des jours plus sereins, et l'orgue de Saint-Antoine lui fut offert. Mais les dévastations révolutionnaires l'avoient presque détruit. On espéra y suppléer avec un petit orgue qui appartenoit à une église voisine. Cette ressource même finit par manquer, et l'organiste octogénaire se désoloit de recevoir un traitement et de n'avoir pas d'orgue.

En 1829, l'espoir lui revint; et en effet deux ans après un bel orgue de 22 jeux lui permit de reprendre ses anciennes habitudes. Sa méthode n'avoit pas suivi le progrès et l'on s'apercevoit aisément que ce n'étoit pas la touche d'un jeune homme. Mais les 87 ans de l'organiste faisoient excuser ce petit inconvénient. M. Nocq a continué son service jusqu'à la fin, et le jour de l'Assomption il avoit fait résonner son orgue toute la journée. Le commencement de septembre developpa chez lui quelques infirmités. Il se confessa et il auroit reçu les autres sacremens si la mort n'étoit arrivée plus tôt encore qu'on ne croyoit. C'est le 18 septembre qu'il cessa de vivre, à l'âge de 92 ans et 5 mois. Depuis qu'il avoit vu la belle *chaire gothique* de Saint-Antoine, il disoit qu'il n'avoit plus rien à désirer sur la terre. Ses funérailles ont été célébrées avec grand concours; toute la ville aimoit cet homme de bien pour son caractère et sa gaîté.

Le Gérant, Le Besgue.

BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 05 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 100 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 104 fr. 75 c.
Act. de la Banque. 2560 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 820 fr. 00 c.
Rente de Naples. 99 fr. 40 c.
Emprunt romain. 100 fr. 3/4
Emprunt Belge. 102 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 355 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2899.

JEUDI 7 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR L'ACTE D'ACCUSATION
CONTRE M. L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

L'acte d'accusation de M. d'Altenstein contre M. l'archevèque de Cologne est une pièce si importante et en même temps si étrange, qu'il nous étoit impossible de ne pas l'examiner. Nous ne devions pas laisser passer sans contradiction tant d'assertions fausses, tant de principes contraires aux droits et aux intérêts de l'Eglise. Puisque M. l'archevêque de Cologne ne peut répondre, il doit être permis du moins de répondre pour lui, et de suppléer autant que possible au droit de légitime défense qu'on lui enlève. Il ne faut pas laisser croire aux oppresseurs de l'Eglise qu'aucune voix ne s'élevera contre leurs procédés les plus durs et leurs accusations les plus injustes. Nous nous proposions donc de réfuter le mémoire de M. le ministre des cultes en Prusse, quand nous avons trouvé dans le *Courrier de la Meuse*, de Liége, des réflexions fortes et solides sur ce document. Nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de les reproduire au moins en grande partie; elles sont l'ouvrage d'un homme bien au courant des faits de la controverse et aussi ferme qu'exact sur les principes. Nous n'aurions pu certainement présenter un ensemble aussi satisfaisant de raisonnemens décisifs dans la discussion présente :

« Il est inutile de dire que les actes récens du gouvernement prussien à l'égard de Mgr l'archevêque de Cologne soulèvent partout et dans toutes les ames une profonde indignation. Ce sentiment devient plus vif encore, lorsqu'on voit à l'aide de quels moyens le cabinet de Berlin essaie de justifier le despotisme de ses mesures. L'acte d'accusation que le ministre Von Altenstein vient de publier contre le courageux prélat, porte au plus haut degré l'empreinte de l'esprit de mensonge et d'hypocrisie. Ce document restera dans les annales de l'histoire de l'Eglise comme un monument fâcheux pour la mémoire de ses auteurs.

» Quelle masse de crimes ne reproche-t-on pas d'abord à l'archevêque de Cologne! A entendre l'accusateur, ce prélat s'est conduit en factieux; il a foulé aux pieds *toutes les lois du pays et les droits du souverain*. Sa conduite, si on ne l'eût énergiquement réprimée, devoit amener *la dissolution de l'ordre social et la violation de la sécurité publique*. Cette crise n'a pu être différée que par la *patience persévérante et la longanimité sans exemple d'un gouvernement modéré et doux à l'excès*. Vraiment on sait maintenant à quoi s'en tenir sur la *modération* et la *douceur* du gouvernement prussien.

» Voilà le préambule et l'exposition de toute la pièce. Voyons donc sur quoi sont fondés ces griefs, quels sont les actes de l'archevêque qui motivent de si graves reproches.

» En premier lieu, dit le ministre, l'archevêque a montré une conduite dure et dénuée des plus simples formes de la politesse, un despotisme intolérable à l'égard des professeurs de l'université de Bonn, qui, en qualité de disciples et d'amis du défunt professeur Hermès, lui déplaisoient et lui étoient suspects. Il a refusé de les recevoir, d'entendre leur justification; il a défendu avec une arrogance dictatoriale qu'aucun élève de théologie suivît leurs cours. On ne sait, en lisant ces lignes, si l'on doit en croire

ses yeux. L'archevêque de Cologne est un *conspirateur, un ennemi de l'ordre social* pour avoir manqué de *politesse* envers des hommes obstinément attachés à des erreurs condamnées par le souverain Pontife! pour avoir rempli sa charge d'évêque en proscrivant ces erreurs de l'enseignement clérical! pour avoir refusé de recevoir et d'entendre pérorer des professeurs notoirement connus pour leur esprit d'opposition à une bulle dogmatique du Saint-Siége! Certes, il faut que le gouvernement prussien soit bien accoutumé au servilisme de ses agens et bien étranger aux devoirs de la charge épiscopale, pour attacher aux faits articulés ici contre l'archevêque de Cologne le caractère odieux de conspiration.

» La conduite de ce prélat à l'égard des professeurs hermésiens a été ce qu'elle devoit être, ferme et digne. Dans l'impuissance où il se trouvoit de promulguer la bulle papale, il défendit la lecture des livres de Hermès; il ôta toute juridiction aux professeurs qui suivent encore le système de ce docteur rationaliste; il refusa d'approuver leurs leçons. Cette conduite, il devoit la tenir; ses engagemens envers l'Eglise et sa conscience lui en faisoient un devoir rigoureux. Quant à la *politesse* qu'un évêque doit à des prêtres de son diocèse fauteurs et prédicans d'hérésie, il n'est pas douteux que les principes du gouvernement prussien ne doivent différer de ceux de Mgr de Droste. Mais qu'on juge des égards et des prévenances que méritoient les professeurs hermésiens, d'après la conduite qu'ils ont tenue. Voici ce que nous trouvons dans une lettre écrite de la Prusse, et dont l'auteur est tout à-fait digne de foi:

« Les erreurs hermésiennes, condamnées par une décision si solennelle et presque trop motivée du souverain Pontife, *sont néanmoins toujours soutenues avec effronterie par le plus grand nombre de leurs adhérens*. Les professeurs de théologie à l'université de Bonn, le seul M. Klée et un répétiteur de nomination toute récente exceptés, tous les répétiteurs ou enseignans au séminaire de Cologne, le président y compris, tous les professeurs de Trèves sans exception (quoi qu'on ait dit sur leur soumission à la bulle), la plus grande partie de ceux de la faculté théologique de Munster, tous ceux de celle de Breslau, plusieurs de celle de Vienne même, *sont connus comme Hermésiens furieux, aussi bien ou encore plus après qu'avant la condamnation papale*. Ce jugement dogmatique, ou ils le méprisent ouvertement et le gratifient de noms *atrocement injurieux*, ou ils l'éludent par toutes les ruses usées des vieux jansénistes. »

Un partisan de l'hermésianisme, M. Binde de Trèves, n'a-t-il pas écrit à un cardinal une lettre des plus impertinentes pour le sommer de *détromper le pape, après l'avoir trompé?* M. Achterfeld de Bonn n'a-t-il pas déclaré et publié qu'il n'étoit pas obligé d'obéir à la bulle, parce qu'elle n'avoit pas été promulguée en Prusse? M. Elvenich de Breslau n'a-t-il pas nié dans ses *Acta hermesiana*, que les erreurs condamnées par le souverain Pontife fussent la doctrine de son maître Hermès? Les hermésiens du diocèse de Cologne n'ont-ils pas fait imprimer par un protestant de Coblentz un journal théologique déjà réprouvé par leur archevêque? N'ont-ils pas aussi traduit et publié le livre de Muratori *Sur l'usage de la raison en matière théologique*, livre mis à l'*index* dès son apparition? Enfin n'ont ils pas essayé, par toutes sortes de moyens, de noircir la réputation de l'archevêque, dans toute l'Allemagne et même à Rome?

» Tels sont les hommes que leur supérieur ecclésiastique auroit dû traiter avec la même *politesse* dont ils ont été l'objet, et pour cause, de la part du gouvernement prussien. Tous ces faits prouvent à l'évidence que les professeurs dont M. Von Altenstein prend la défense étoient déterminés à soutenir leurs erreurs. Or, vis-à-vis d'une semblable obstination, et que la conscience et les règles de l'Eglise prescrivent à un évêque, c'est une juste

sévérité, et non une *politesse* qui pourroit passer pour une approbation explicite, non la *politesse* des agens du cabinet prussien, qui, tout en appuyant en apparence les décisions dogmatiques de Rome, soutenoient, favorisoient, combloient d'attentions et de prévenances les ennemis de la saine doctrine.

» Ce premier grief est donc une véritable dérision ; il ne prouve que le mauvais vouloir du cabinet de Berlin pour l'archevêque de Cologne, et le dépit qu'il ressent d'avoir été vaincu par la noble fermeté de ce prélat.

» Mais un grief plus sérieux est articulé contre lui ; on lui reproche d'*avoir prescrit l'usage ou plutôt* L'ABUS *du confessional et de la chaire pour atteindre son but.* Mensonge odieux, comparable à ces calomnies dont les païens poursuivoient la primitive Eglise !

» On fait grand bruit ensuite des désordres qui se sont introduits dans les établissemens universitaires ; on se plaint de la dissolution de la discipline, de la déconsidération des professeurs, du mépris des ordonnances de l'autorité, de la dépopulation de la pédagogie des théologiens ; et l'on ne manque pas de rejeter tous ces résultats fâcheux sur le compte de Mgr l'archevêque de Cologne. Ce qu'il y a de vrai pourtant, c'est qu'il faut les attribuer d'abord à la conduite hypocrite du gouvernement, qui proscrivoit et soutenoit tout à la fois l'hermésianisme ; ensuite, à l'obstination des professeurs qui, même après avoir signé, pour conserver leurs emplois, l'engagement de ne pas enseigner la doctrine de Hermès, l'insinuoient dans toutes leurs leçons. Si la soumission de ces professeurs eût été sincère, et que leur conduite l'eût montrée telle, jamais l'archevêque ne leur eût ôté la juridiction, jamais il n'eût refusé d'approuver le programme de leurs leçons, jamais par conséquent les élèves ne se seroient trouvés entre l'ordre de leur premier pasteur et les sollicitations hérétiques de leurs maîtres ; l'ordre n'eût point été troublé. Les suites d'un scandale doivent être attribuées à celui qui l'a donné ; ce n'est que par une tactique pleine de malice et d'une hypocrisie raffinée qu'on peut essayer de les faire retomber sur celui qui a tout fait pour les prévenir, et dont la condescendance ne s'est arrêtée qu'aux dernières limites du devoir.

» La preuve que M. Von Altenstein apporte pour démontrer à sa manière que Mgr l'archevêque de Cologne a violé les lois du pays, c'est que dans sa circulaire aux confesseurs de Bonn, celui-ci a émis en termes clairs le principe : que des brefs de nature dogmatique n'ont nullement besoin de l'approbation du gouvernement, et que leur publication duement faite à Rome suffit pour les rendre partout obligatoires ; principe, dit l'accusateur, tout-à-fait contraire aux lois de la monarchie, au droit public et à la pratique des pays allemands, qui veut que les décisions même dogmatiques de Rome ne puissent recevoir une pleine exécution *qu'après qu'il a été établi qu'elles peuvent se concilier avec les lois du pays.* Voilà le grief capital, celui qui sert de base à toute l'accusation.

» Nous n'examinerons pas les questions importantes qui se présentent ici naturellement ; nous n'essaierons pas d'établir, comme il seroit aisé de le faire, que ces prétendues lois de la monarchie prussienne, qui soumettent, non-seulement les actes extérieurs, mais la conscience, la croyance des sujets catholiques, mais la parole et les jugemens du chef de l'Eglise, au *visa* d'une autorité civile et même d'un prince protestant, ne sont qu'une usurpation tyrannique à laquelle un évêque ne peut déférer sous peine de violer tous ses devoirs ; et qu'ainsi la prétention de soutenir ce qu'on appelle le droit public des pays allemands ne peut se concilier avec l'existence libre de la religion catholique. Nous nous contenterons de faire remarquer toute l'hypocrisie de ce grief, en rappelant que le gouvernement prussien avoit lui-même donné par ses actes la sanction qu'il juge néces-

faire à la bulle qui condamne les erreurs de Hermès. En effet, il est de notoriété publique qu'il a exigé des professeurs de Bonn l'engagement formel de ne plus enseigner les doctrines proscrites par le Saint-Siége. Il se vante lui même d'avoir donné une preuve admirable de modération, en soutenant l'archevêque en ce point. Celui-ci n'a donc point agi même contre cette légalité absurde que l'on allégue, lorsqu'il a ôté la juridiction à des prêtres ouvertement, publiquement rebelles au jugement de Rome, et qu'il refusa d'approuver leurs leçons. Il ne les a pas destitués; il ne leur a pas infligé les peines ecclésiastiques dont il pouvoit les frapper en vertu de son simple droit d'évêque. Il a seulement pris les mesures nécessaires pour que les doctrines hermésiennes condamnées par Rome et *abandonnées* par le gouvernement lui-même ne fussent plus enseignées dans les établissemens ecclésiastiques confiés à sa sollicitude pastorale. En agissant autrement, il auroit été apostat, traître à ses sermens, à ses devoirs, à sa conscience.

»Mais quoi! si les actes de ce prélat, que sa noble fermeté et ses souffrances présentes rendent plus respectable encore à tous les catholiques, si ses actes ont été contraires aux lois du pays, pourquoi ne l'a-t on pas traduit devant les tribunaux? Pourquoi, sans aucune forme de procès, sans aucune instruction judiciaire, sans aucun jugement préalable, l'a-t-on arraché de sa demeure et traîné en exil? Pourquoi n'a-t-on pas respecté du moins en lui les droits du citoyen, si l'on étoit décidé à fouler aux pieds le caractère sacré dont il est revêtu? Pourquoi......? Hélas! c'est que pour les évêques et les catholiques *il n'y a plus de juges, plus de tribunaux, plus de justice* en Prusse. Le mot célèbre du grand Frédéric n'est plus à l'usage de ses descendans.

»Et c'est en violant toutes les lois, le droit public des nations civilisées, en foulant aux pieds la liberté individuelle, la *plus sacrée* de toutes dans les états où ne *règne pas* le despotisme musulman, que l'on fait valoir les principes d'une légalité inique, qui ne peut avoir sa source que dans le renversement de tous les droits!

»Mais l'archevêque ne s'est pas adressé au gouvernement pour être autorisé à faire la publication du bref. Avoit-il besoin de cette autorisation pour faire ce qu'il a fait, pour exiger la soumission en conscience des prêtres et des fidèles de son diocèse à une décision dogmatique de Rome? En avoit il besoin surtout, en voyant (ceci est remarquable et bien propre à faire ressortir la tactique perfide du gouvernement prussien) en voyant les représentans du prince exiger eux-mêmes ostensiblement des professeurs de l'Université un acte d'adhésion au bref? Ce fait n'étoit-il pas la meilleure preuve d'une approbation d'ailleurs inutile? Quel pretexte reste-t-il donc à l'accusation de M. Von Altenstein quant à ce point?

»L'archevêque a exigé de tous les prêtres, pour être admis à entendre les confessions, la signature d'un formulaire conforme au jugement du Saint-Siége; et l'un des articles de ce formulaire contient une disposition qui interdit tout recours au souverain pour cause d'abus du pouvoir archiépiscopal. Même futilité, même hypocrisie dans l'allégation de ce grief. La sentence dogmatique de Rome une fois rendue, il étoit du devoir de l'archevêque de veiller à ce qu'elle fût respectée; et, nous le répétons encore une fois, dans le dessein de justifier surabondamment la conduite de l'archevêque aux yeux de *tous*, le gouvernement lui-même avoit déclaré par sa conduite et par ses paroles que telle étoit bien son intention. Il falloit donc que les opinions hermésiennes ne pussent être propagées, non-seulement par la voie de l'enseignement public, mais encore par celle de l'enseignement secret de la confession. L'archevêque n'a pas cru, comme le gouvernement prussien, qu'il fût permis de jouer un double rôle dans une affaire de conscience et de foi. Ses actes ont été dirigés par une pensée franche; ce qu'il

défendoit d'enseigner dans une chaire. il n'a pas voulu qu'on pût l'enseigner au confessionnal. Il ne s'est pas montré, comme les agens du cabinet de Berlin, anti-hermésien dans certains actes, hermésien dans les autres. C'est ce qu'on auroit voulu, sans nul doute; et parce qu'on s'est heurté à une conscience d'évêque là où l'on espéroit trouver une complaisance de courtisan. on s'est courroucé, on a menacé, et enfin l'on a commis l'un de ces excès de pouvoir qui crient vengeance au ciel et sur la terre !

» D'autre part, on ne sait que penser de la prétention du gouvernement prussien, lorsqu'il revendique le droit de juger les appels comme d'abus dirigés contre l'archevêque en matière de discipline. La simple raison et les notions les plus ordinaires de la justice ne s'opposent-elles pas à ce que le pouvoir civil puisse régler la discipline ecclésiastique? Et ici c'est un prince protestant qui exige la jouissance de ce privilége; d'où il suivroit qu'un prêtre attaché à l'hérésie, auquel son évêque auroit refusé la juridiction, pourroit en être déclaré digne par un conseil composé exclusivement de protestans et même de ministres du culte protestant, comme il s'en est trouvé dans le gouvernement prussien; et qu'en dernière analyse, la direction de l'Eglise, qui appartient aux évêques de droit divin, se trouveroit entre les mains des ennemis de l'Eglise.

» Voilà pourtant ce que veut, ce qu'exige le gouvernement prussien. Qu'on juge de la valeur des éloges donnés à sa tolérance et à sa modération par quelques feuilles qui outragent, en se l'appliquant, le nom même du libéralisme.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 6 novembre a eu lieu à Poggio-Mirteto l'ouverture du séminaire de Farfa, fondé par M. le cardinal Lambruschini, pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse du pays. Son Eminence, accompagnée des autorités de la ville, des professeurs et des élèves, se rendit en bel ordre du séminaire à l'église, où la messe fut célébrée par M. le chanoine Gambaro, son secrétaire. Après la messe le *Te Deum* fut chanté, et on retourna en procession au séminaire. Cet établissement est un grand bienfait pour ce canton. Outre la beauté du site et du climat, les bâtimens sont parfaitement disposés. La chapelle est grande, les classes et les dortoirs sont bien aérés. Le réfectoire avance beaucoup. M. le cardinal aura un appartement dans la maison. La population a témoigné sa reconnoissance à l'illustre fondateur pour ce service rendu aux familles.

M. Pascal Gizzi, précédemment internonce à Bruxelles, a été nommé délégué de la province d'Ancône.

M. Torlonia, duc de Bracciano, qui venoit de fonder à Bracciano un établissement pour l'éducation dans le couvent du divin amour ouvert récemment, a voulu pourvoir aussi à l'amélioration des écoles publiques pour les jeunes gens. Il les a confiées aux Pères Augustins de Bracciano, et leur a cédé pour cela les bâtimens contigus à leur couvent. L'ouverture des écoles a eu lieu le 16 novembre. M. l'évêque de Sutri et Nepi a dit la messe, et le Père Palerme, secrétaire de l'ordre, a prononcé un discours. MM. les cardinaux Brignole et Polidori, le duc et la duchesse de Bracciano, l'évêque de Sutri, le général et le prieur-général des Augustins, ont pris part à la joie de cette fête qui en a été une pour le pays.

PARIS. — Nous avions annoncé la cérémonie funèbre et religieuse pour le général de Damrémont. Elle a eu lieu en effet dans l'église des Invalides mardi à midi. La nef, les estrades et tout l'espace qui environne le dôme, sous lequel on avoit dressé

le catafalque, étoient occupées par les dignitaires et les personnes invitées. M. l'Archevêque, en chape noire et mitre blanche, étoit placé dans le sanctuaire près de l'autel, accompagné de M. Salandre, son archidiacre, et de M. Quentin, l'un de ses grands vicaires. MM. les évêques de Nancy, de Marseille et de Saint-Flour, en habits de chœur, étoient en face. Tout autour du sanctuaire on apercevoit un nombreux clergé des différentes paroisses.

M. le curé des Invalides, assisté des chapelains de la maison, a officié.

Un moment avant l'office sont arrivés les princes, MM. les ducs d'Orléans, d'Aumale et de Montpensier. Après avoir fait le tour du catafalque où se trouvoit le corps du général défunt, les princes sont revenus se placer dans le sanctuaire, où des fauteuils et des prie-dieu leur avoient été destinés Leur tenue et celle de cette immense et brillante réunion étoit recueillie.

MM. les artistes, qui étoient extraordinairement nombreux, ont non-seulement exécuté les divers morceaux de musique avec une expression religieuse, mais leur silence pendant les momens de repos a été remarqué comme un témoignage de respect pour le lieu saint. Toute la musique étoit cette fois d'une tristesse chrétienne : le compositeur, à ce qu'il paroît, avoit compris la couleur et le ton convenables au sujet. Le *Requiem* de l'*Introït*, le *Kyrie*, mais surtout les passages du *Dies iræ*, qui sont déprécatoires, avoient une suavité de ton, une expression de foi qui arrachoient, non de vains témoignages de satisfaction, mais inspiroient la prière à tous les cœurs. C'est à ce prix que la musique ne sera plus déplacée dans nos temples.

La cérémonie a été terminée par *l'absoute* qu'a faite M. l'Archevêque.

M. l'abbé Miolaud, grand-vicaire de Lyon et supérieur d'une réunion de prêtres auxiliaires pour ce diocèse, a été nommé à l'évêché d'Amiens; comme il avoit précédemment refusé l'épiscopat, on craignoit qu'il n'acceptât point cette nouvelle nomination. Mais il a enfin cédé aux instances qui lui ont été faites. L'épiscopat se félicitera d'acquérir un homme de ce mérite, et le diocèse d'Amiens remerciera la providence de lui avoir destiné pour pasteur un ecclésiastique si distingué.

Depuis quelques années la population du Gros-Caillou s'est considérablement accrue. Une église y a été ouverte, mais il manquoit une chapelle de la Vierge. C'étoit le vœu de M. l'abbé Landrieu, dernier curé, d'en ériger une. Il étoit réservé à M. le curé actuel d'achever l'œuvre. Un projet de chapelle fut conçu ; le plan fut tracé, et l'on se reposa sur la providence du soin de fournir les fonds. Car ce sont les fidèles seuls qui contribuent à l'érection de cette chapelle.

La bénédiction aura lieu le dimanche 10, à l'issue des vêpres. M. l'Archevêque fera la cérémonie. Le discours sera prononcé par M. l'abbé Jammes, archidiacre et grand-vicaire. La quête sera faite par madame la baronne de Montmorency et madame la comtesse de Saint-Sauveur. On quêtera aussi pour le même objet dans l'église de Sainte-Valère. Les dons peuvent être adressés à M. l'abbé Hugues, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillou et de Sainte-Valère, ou à madame Froelicher, trésorière de l'œuvre, rue de Grenelle, n° 184.

Les ames pieuses, auxquelles le culte de Marie est cher, s'empresseront, on l'espère, de lui élever un autel où le pauvre et l'affligé viendront lui offrir des prières pour eux et pour leurs bienfaiteurs.

L'église d'Yverdun en Suisse, dont nous avons entretenu plusieurs fois nos lecteurs, est maintenant fort avancée. Les grosses constructions sont finies. Les murs sont à leur hauteur. Il reste à couvrir l'église et à faire les arrangemens intérieurs. Mais les fonds recueillis jusqu'ici sont épuisés. L'achat du terrain et la dépense des constructions se sont élevés à 44,000 fr. On calcule qu'il faudroit environ 20,000 fr. pour tout terminer. L'église aura 90 pieds de longueur et 33 pieds de largeur. Outre le maître autel, il y aura deux chapelles latérales en saillie; elles seront dédiées à la sainte Vierge et à saint François de Sales. Le chœur aura 28 pieds de large. Les dimensions de l'église seront en rapport avec la population catholique. Ce sera un grand bonheur pour cette population d'avoir enfin un local convenable pour les exercices de religion.

C'est pour procurer cet avantage à sa paroisse que M. l'abbé Queloz, curé d'Yverdun, s'est mis encore une fois en route par l'ordre de son évêque. Il vient solliciter les secours des fidèles généreux en faveur de son église. Il se propose de visiter quelques parties de la France et de la Belgique où il n'étoit point allé les années précédentes. Son zèle mérite d'intéresser la charité des bons catholiques. Ils ne voudront pas laisser cette œuvre imparfaite, et ils se réjouiront de voir s'élever dans un canton protestant cette nouvelle église qui contribuera peut-être à augmenter le nombre des fidèles et à dissiper les ténèbres de l'erreur pour des ames égarées.

Voilà cinq nouvelles paroisses catholiques dans un pays qui n'en avoit pas il y a quarante ans. Lausanne, Vevey, Morges ont aujourd'hui des églises. Nyon en bâtit une en ce moment. Qu'Yverdun ait aussi la sienne, et que la religion reparoisse avec honneur dans ces lieux d'où elle fut exilée il y a trois siècles par la violence et par la tyrannie des protestans de Berne, comme M. de Haller l'a montré dans sa nouvelle histoire de la réforme en Suisse.

M. l'évêque de Luçon qui avoit déjà trois fois recommandé à son clergé, par des lettres expresses, l'œuvre de la Propagation de la Foi, vient d'adresser à son clergé une nouvelle circulaire sur ce sujet. Le prélat a pris occasion de la mission donnée par le Saint-Père à M. l'évêque de Bardstown pour exciter le zèle des curés en faveur d'une œuvre si précieuse :

« Nous savions depuis long-temps, dit-il, que l'Eglise romaine, *la mère et la maîtresse de toutes les autres*, attachoit à l'*œuvre de la Propagation de la Foi* la plus grande importance ; elle l'a manifesté par l'empressement de ses pontifes à l'accueillir dès sa naissance et par la sainte profusion avec laquelle ils en ont enrichi les pratiques. Elle vient encore d'en donner une preuve nouvelle et bien touchante ; nous vous la communiquons avec attendrissement.

» Le vénérable évêque de Bardstown, dont les hautes vertus ont fait envier à Rome même le bonheur de le posséder, vient d'être envoyé en France par le souverain Pontife, avec mission de parcourir les diocèses où la belle œuvre de la Propagation de la Foi est le moins florissante, et de réchauffer partout le zèle pour cette association si chère à l'Eglise, en faisant connoître les services signalés

Le prélat sollicite donc ses curés de concourir de tout leur pouvoir à la bonne œuvre, et il espère que son diocèse pourra procurer aux missions étrangères de nouveaux ouvriers apostoliques.

Un ecclésiastique du grand-séminaire de Luçon est chargé de tout ce qui concerne l'œuvre.

qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre encore à la religion de Jésus-Christ.

« Nous avons entendu ce saint évêque parler avec effusion de cœur de l'excellence et des mérites de cette œuvre de bénédiction. Déjà nous en sentions tout le prix ; mais depuis ce moment, nous conjurons le Seigneur avec plus d'instances que jamais d'en faire apprécier aussi par notre clergé les immenses avantages.

« Grâce au zèle d'un grand nombre d'entre vous. grâce surtout à la protection sensible que le ciel accorde à vos efforts, ce diocèse a déjà pris un rang assez élevé parmi les diocèses de France qu'une sainte émulation fait participer à une œuvre si méritoire. Cependant le nombre des paroisses qui répondent à l'appel que nous avons adressé à cet égard à leur foi ainsi qu'à leur charité est loin encore de remplir nos désirs. Dans plusieurs autres, il est vrai, il existe des projets d'association ; nous engageons vivement MM. les curés à les réaliser sans retard. Aucune occasion ne sera plus favorable que celle que nous leur offrons aujourd'hui. »

Le jour de la fête de la Dédicace, M. l'évêque de Verdun a béni dans sa ville épiscopale une église nouvellement reconstruite aux frais de la ville. Le prélat prêcha à la messe et à vêpres. L'éclat de la cérémonie à laquelle assistoit une partie du corps municipal, la solennité du jour et l'espoir d'entendre M. l'évêque avoient attiré une foule nombreuse que contenoient à peine l'enceinte et les tribunes de la nouvelle église. L'édifice d'ordre ionique est remarquable par l'élégante légèreté du style et par la pureté de ses lignes. Cette construction fait à la fois honneur au zèle et au goût de l'administration locale. On fait des vœux pour que, encouragée par les bénédictions qu'elle vient de recueillir, la même autorité se montre également juste et généreuse envers une autre partie de la population, et qu'elle s'empresse de doter la paroisse Saint-Victor d'une église dont elle est privée depuis huit ans.

La paroisse de Vaubecourt, chef-lieu de canton dans le même diocèse, étoit vacante depuis quelques mois. La propagande protestante crut l'occasion favorable. Elle envoya des émissaires s'installer à Vaubecourt. Ils débitoient leurs doctrines jusque sur la place publique, et donnoient ou vendoient des brochures dans le même sens. Mais dédaignés par le peuple et repoussés même par l'autorité municipale, qui dans cette circonstance s'est montrée fidèle à sa mission d'ordre et de paix, les nouveaux prédicans durent se convaincre qu'ils avoient peu de chances de succès à Vaubecourt, et l'arrivée de M. l'abbé Bigot, ecclésiastique de mérite que M. l'évêque envoya dans cette paroisse, vint calmer les alarmes des hommes religieux.

A son arrivée dans le diocèse, le prélat avoit continué à MM. Varin et Noël la confiance que leur avoient donnée ses trois prédécesseurs. Il avoit demandé et obtenu pour eux l'agrément du gouvernement. Mais ces deux grands-vicaires réunissoient à leurs fonctions de grands-vicaires un titre de chanoines, ce qui privoit le diocèse de deux canonicats. M. l'évêque ne crut pas devoir laisser subsister un état de choses qui faisoit un véritable tort au clergé. Au bout de quelque temps, il engagea les deux respectables grands-vicaires à opter pour l'un ou l'autre des deux titres. Il espéroit qu'ils lui continueroient leur concours ; mais leur âge (l'un a près de 80 ans) et leur santé les déterminèrent à opter pour le canonicat. La retraite de deux hommes si vertueux et qui ont bien mérité de l'Eglise aux jours de ses épreuves, affligea généralement. Le prélat, obligé de faire d'autres choix de

grands-vicaires, nomma MM. Didiot et Huard, celui-ci curé de Montmédy, et le premier supérieur du grand séminaire, appelé à ce poste en remplacement de M. l'abbé Mansuy, et qui étoit déjà membre du conseil. Le nouveau supérieur du séminaire est M. l'abbé Marotte, qui, pendant les dix années de l'administration de M. Mansuy, avoit occupé avec distinction la chaire de théologie morale au séminaire. L'âge et le mérite de ces trois ecclésiastiques font espérer qu'ils pourront être long-temps utiles au diocèse.

Le 29 novembre, M. l'évêque de Blois a fait la bénédiction d'une nouvelle chapelle construite pour l'hôpital de cette ville, au faubourg de Vienne. Cette chapelle est due aux dons des fidèles qui s'affligeoient de voir que l'hôpital n'eût pas de chapelle. Le préfet, le maire, les administrateurs de l'hospice assistoient à la cérémonie.

La *Gazette du Berri* annonce l'existence d'une nouvelle secte qui paroît vouloir s'établir à Saint-Amand, dans cette province, et qui, comme les saint-simoniens, renverse les fondemens de la religion. Une lettre du *grand-prêtre*, au maire de Saint-Amand, s'exprime ainsi :

« Notre religion admet en principe la tolérance la plus grande, et par conséquent elle n'est en aucune manière exclusive. Nous reconnoissons que Dieu comme père commun de tous les humains, et comme étant la justice même, ne fait aucune distinction entre eux, et qu'ainsi tout homme, qu'il soit chrétien, mahométan, juif, indou ou idolâtre, peut être sauvé. »

M. Leboys des Guays prétend ramener le christianisme à sa pureté primitive dont on l'a éloigné depuis 1500 ans. Voilà bien des gens qui depuis cinquante ans ont cru retrouver le christianisme primitif. Le nouveau culte n'est pas gênant. On demande seulement *qu'on se réunisse une fois en sept jours, un seul instant, pour s'occuper en commun de matières spirituelles.*

La *Gazette du Berri* promet de revenir sur cette nouvelle tentative de l'esprit d'incrédulité.

C'est à tort, dit un journal de Suisse, que quelques journaux ont annoncé que M. l'évêque de Lausanne étoit nommé cardinal. Cette nomination n'a point été faite, et quelque recommandable que soit le prélat, elle n'est pas vraisemblable. Peut-être même cette nouvelle n'a-t-elle été donnée dans le principe qu'à mauvaise intention par certains journaux qui vouloient rendre suspect le dévoûment du prélat au Saint-Siége. Dans l'état actuel des esprits en Suisse, et avec les préventions qu'on cherche à y accréditer, la conjecture n'est pas dénuée d'apparence.

Le lendemain même de l'enlèvement de M. l'archevêque de Cologne, le chapitre s'est assemblé et a pris une délibération où il est dit que l'archevêque ayant été *conduit loin de son diocèse pour de très-graves raisons (abductus gravissimis ex causis) et étant empêché d'administrer son église, le siége est pour ainsi dire vacant (quasi vacat), et que d'après la règle établie par le droit canon pour le cas où il s'agit de suppléer la négligence d'un prélat, le chapitre doit administrer comme si le siége étoit vacant par décès.*

Le chapitre signifie donc qu'il prend en main l'administration, et ordonne de s'adresser à lui *jusqu'à ce qu'on ait pris d'autres mesures.* Il fera son rapport au Saint-Siége, et il le conjurera de pourvoir aux affaires. Il recevra, dit-il, *les décrets apostoliques*, et il exhorte le clergé *à les attendre avec tranquillité et confiance*, et d'*avoir soin par sa prudence et sa circonspection que l'Église et les affaires publiques ne souffrent aucun dommage*

et que l'esprit des fidèles ne soit pas inquiété.

La circulaire est datée du 21 novembre, et signée au nom du chapitre par le prévôt, le baron de Beyer, évêque sulfragant.

Cette circulaire déguise mal l'usurpation du chapitre. Elle dit que le siége est *quasi vacant*. Mais s'il ne l'est que *quasi*, le chapitre n'a pas le droit d'administrer. L'archevêque est *empéché*, dites-vous. Eh bien ! que celui qui a mis l'*empéchement*, l'ôte. Il suffira donc qu'un prince mette un *empéchement*, pour qu'un évêque soit dépouillé de son droit ? Voilà donc tous les siéges à la merci d'un oppresseur et toute l'Eglise bouleversée! Le Saint-Siége étoit-il vacant quand Pie VII fut emmené de Rome en 1809, et entravé dans sa juridiction? Le siége de Cologne n'est pas plus vacant que ne le fut alors le Saint-Siége.

Le chapitre recommande au clergé *la prudence et la circonspection*. Il auroit montré lui-même de la *circonspection* en ne s'emparant pas de la juridiction d'un évêque vivant. C'étoit le moyen que l'*esprit des fidèles ne fût pas inquiété*, au lieu que la démarche du chapitre produira naturellement des *inquiétudes*.

Par une délibération postérieure du 27 novembre, le doyen, Jean Husgen, a été élu administrateur capitulaire. Ce choix a été, comme on le pense bien, approuvé par le gouvernement qui l'avoit provoqué. Le président suprême des provinces rhénanes, von Bodelschwing, a notifié ce choix par une publication officielle datée de Coblentz le 29 novembre. Cette publication porte que le choix a été fait par le chapitre *à l'unanimité*. Cela prouveroit que la foiblesse et la peur ont dominé ceux même qui ne sont pas totalement dévoués au gouvernement.

POLITIQUE.

Une idée fort bizarre est venue aux journaux apologistes du régime de juillet; c'est d'aller aux enquêtes sur l'état des finances de la Russie, et de l'éplucher rudement pour y trouver de l'embarras, du déficit et du désordre. A force de recherches, ils sont parvenus à découvrir, disent ils, que le trésor de l'empereur Nicolas est à découvert de 57 millions, et que sa dépense annuelle menace de s'élever bientôt à un demi milliard.

Voilà ce que c'est que les gens rigoureux et gâtés par les exemples d'économie qu'ils ont continuellement sous les yeux dans leur pays! ils veulent que tout le monde possède des gouvernemens à bon marché. Aussi, comme ils arrangent cette dépensière de Russie, dont le dernier budget s'élève, d'après leurs calculs, à 457 millions. Est il possible! 457 millions! Quels ogres que ces gouvernemens de droit divin, qui n'ont pas l'esprit de se donner des chartes constitutionnelles! Voyez comme ils gaspillent la fortune publique et comme ils arrangent les malheureux contribuables. Près d'un demi-milliard de dépense pour un petit souverain qui n'a que soixante millions de sujets et que la moitié des lieues carrées de l'Europe.

Ce qu'on doit admirer ici particulièrement, c'est cette patience de recherches qu'il a fallu apporter dans l'examen critique des finances de la Russie. Quand on songe que les mêmes journaux ne pourroient pas nous dire à cent millions près ce qu'il y a de bons royaux en circulation sur la seule place de Paris, jugez ce qu'il a dû leur en coûter de soins et de travail pour arriver à nous apprendre que la Russie gémit sous le poids d'un déficit de 57 millions. Barbare de Russie, inconstitutionnelle de Russie, regarde nos budgets, et vois ce que tu perds à n'avoir pas comme les autres une chambre de députés !

Depuis quelque temps les troubles du Canada fournissent aux journaux français, et surtout aux journaux anglais, un fécond sujet de dissertation. Cependant

on ne connoît pas bien en Europe la cause du mouvement sourd qui s'opère dans les entrailles de cette colonie. On parle sans trop savoir ce qu'on veut dire, d'un parti anglais, d'un parti français, d'un parti canadien purement patriote, qui veut l'indépendance et l'émancipation.

Au-dessus de tous ces partis il en est un autre qu'on ne nomme point, auquel on ne paroît pas songer, et qui est pourtant le seul véritable : c'est le parti américain. Il ne faut pas s'y tromper, les Etats-Unis sont la puissance absorbante de toute l'Amérique du Nord, de tous les territoires qui en sont encore séparés par des démarcations ou par d'anciens titres de possession. Il n'y a ni parti anglais, ni parti français, ni parti national qui tienne; les Etats-Unis forment un noyau de puissance, un centre d'attraction vers lequel tout gravite dans cette immense région du globe. Ce qui ne roule pas encore dans leur orbite s'y trouve incessamment attiré par la force des choses.

A mesure qu'il leur conviendra de s'agrandir, ils n'auront qu'un signe à faire, qu'une permission secrète à donner pour que tout s'agite et s'arrange en leur faveur, pour que tout vienne tomber forcément sous leur protection. Au point d'élévation où les voilà parvenus, et par les adjonctions successives de territoires, et par leur accroissement de population, et par l'affoiblissement de leurs voisins du midi, ils sont devenus l'appui naturel, la ressource et le refuge de tous les mécontentemens. Déjà il n'est plus donné à aucune puissance de l'Europe d'aller attaquer sous leur protection quiconque s'y sera fait admettre comme réfugié, comme client, et à plus forte raison comme associé par la réunion. Dire l'époque où ils seront maîtres de toute la terre ferme du nord, de toutes les îles et colonies que la nature tient placées pour ainsi dire au bout de leur bras, c'est une prévision au-dessus de notre portée; mais bien certainement ce n'est qu'une affaire de date, et cette date sera plus ou moins accélérée selon que les déchiremens auxquels l'Amérique méridionale est en proie achèveront d'épuiser plus ou moins vite toutes les forces rivales qui pussent gêner le mouvement ascendant des Etats-Unis.

Les troubles accidentels du Canada ne sont rien si on les envisage séparément et abstraction faite des notions que nous venons d'indiquer. Mais ils sont graves et sérieux s'ils se lient à quelque tentative qui ait pour objet de précipiter cette colonie vers son centre d'attraction, vers la puissance qui l'attend pour l'absorber un peu plus tôt ou un peu plus tard. En d'autres termes, si le feu est soufflé par les Etats-Unis, et que leur intention soit qu'il dure et s'étende, il durera et s'étendra. Mais une chose qu'on peut affirmer sans témérité dès à présent, c'est que les hommes éclairés des Etats-Unis comme les hommes éclairés du Canada, savent très-bien qu'il n'y a point de parti français qui puisse faire que cette colonie redevienne française. L'inconvénient que nous y voyons pour ses possesseurs actuels, c'est d'avoir affaire à des sujets d'autant plus turbulens et plus hardis qu'ils connoissent d'avance leurs nouveaux maîtres, et qu'ils savent positivement sur qui compter pour être soutenus dans leurs tentatives de défection et de révolte.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

M. de Sivry, député sortant, a été réélu à Ploermel au second tour de scrutin.

— M. Mayr de Baldegg, lieutenant colonel d'état-major, a été nommé colonel.

— M. Charles Thierriet, beau-frère de M. Saint-Marc de Girardin, et auditeur de seconde classe au conseil-d'état, a été nommé auditeur de première classe.

— Certains journaux s'occupent beaucoup en ce moment de la nomination des vice-présidens de la chambre des députés. Chaque feuille veut y voir arriver ses protégés ou ses protecteurs. Comme il n'est point question de la présidence,

on doit croire que tous ces journaux sont d'accord pour la laisser à M. Dupin.

— Un journal du matin dit que la plupart des préfets et sous-préfets qui se trouvent à Paris y ont été appelés pour rendre compte de leurs démarches pendant les élections.

— Un journal parlant d'une soirée que vient de donner M. Laffitte, dit : « C'étoit comme aux beaux jours du célèbre banquier avant 1830. » La flatterie du journaliste n'aura probablement pas été du goût de M. Laffitte, qui sait mieux que personne que son immense crédit d'alors, ses nombreux millions et sa grande influence politique lui manquent aujourd'hui.

— Le général Bernelle a adressé, le 1er novembre, aux habitans de Constantine, une proclamation pour les inviter à se livrer paisiblement à leurs affaires et leur annoncer que tout traité avec Achmet se trouve désormais impossible. Le général Bernelle promet ensuite toutes les richesses du bey à ceux qui s'empareront de sa personne, et encore une grande récompense de la part du gouvernement français à ceux qui *le livreront mort ou vif.*

— On dit que le duc de Nemours passera deux jours à Marseille avant de se rendre à Paris.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance qui modifie l'organisation du ministère de la guerre. On voit dans cette ordonnance que la direction des affaires d'Afrique reste dans les attributions de la guerre, et que c'est à tort que plusieurs feuilles ont publié qu'elle en avoit été détachée pour être donnée à la marine. M. Dagnan, sous-intendant militaire de première classe, est chef du cabinet du ministre de la guerre. Le lieutenant-général Despans Cubières est directeur général du personnel et des opérations militaires, et le général Pelet directeur du dépôt de la guerre.

— M. Mauguin a donné sa démission de président du conseil des colonies, et de délégué de la Guadeloupe.

— Le conseil des colonies a élu le 1er, pour son président, M. Charles Dupin, dernièrement nommé pair.

— M. Duvivier, peintre d'histoire, professeur à l'école normale, vient de mourir.

— On assure qu'à partir du 1er janvier prochain, plusieurs postes de la capitale ne seront plus fournis par la garde nationale.

— L'affaire du duc Hamilton et du comte de Lincoln contre les docteurs Wolowski et Koreff qui avoient demandé 400,000 fr. d'honoraires pour les soins par eux donnés à lady Lincoln, a été appelée vendredi devant le tribunal de première instance de la Seine. Le docteur Koreff avoit envoyé son désistement. Son confrère, le docteur Wolowski, a fait défaut. Me Berryer, plaidant pour M. Hamilton et le comte de Lincoln, a stigmatisé avec son talent habituel la conduite des deux médecins qui après avoir demandé une somme ridicule, pensèrent qu'ils en auroient le paiement en intimidant leurs nobles cliens; à cet effet, ils obtiurent l'autorisation d'arrêter le duc de Lincoln, qui, le 27 octobre, à la pointe du jour, vit entrer chez lui un juge de paix, un garde du commerce et deux recors, et n'obtint sa liberté que sur dépôt d'argent. Après avoir entendu Me Crémieux pour le docteur Koreff, le tribunal a renvoyé l'affaire à huitaine.

— Nous avons annoncé l'arrestation d'un sieur D..., employé dans une compagnie de recrutement, sous la prévention d'être un des auteurs de l'horrible assassinat commis en mai 1832 sur les époux Desgranges, rue Montmartre, n° 177. Un nommé Taite, sur qui de graves soupçons avoient plané aux premiers momens du crime, et qui vient d'être condamné à six années de réclusion par la cour d'assises de la Seine, pour fabrication de fausse monnoie, est de nouveau mis en cause. Déjà, dit-on, il a été plusieurs fois confronté avec le sieur D....

— Les chefs de la maison d'assurance, place de la Bourse, ont écrit à la *Gazette des Tribunaux* pour déclarer que le sieur D... est étranger à leur maison.

— M. Lacretelle commencera demain son cours d'histoire moderne.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 3 et 4 décembre, 530,395 fr., et remboursé 286,000 fr.

— Bientôt il y aura des caisses d'épargne dans toutes les petites villes. Une ordonnance du 2 en autorise une à Corbeil.

— Hier, entre 5 et 6 heures du soir, une partie des ateliers où s'impriment, rue Coq-Héron, le *Gratis* et le *Messager*, s'est écroulée avec fracas. Quelques compositeurs ont été légèrement blessés.

— Le marquis d'Aligre vient d'acheter une partie des terrains du quartier François Ier pour y faire des constructions.

— C'est à tort qu'on a dit que deux employés de l'administration des postes avoient été arrêtés. On a fait seulement chez eux une perquisition sans résultat pour la police.

— Le *Droit* et le *Journal général des Tribunaux* sont réunis sous le titre de *Droit, journal général des Tribunaux*.

— Un nommé R...., désigné, il y a un an, par le *Journal de l'Aube* comme ayant émis dans ce département pour 300.000 f. de billets faux, et contumace jusqu'à ce jours, a été arrêté dans le quartier de l'Estrapade, et comparoîtra le 12 aux assises de Troyes sous l'accusation de faux et de banqueroute frauduleuse.

— Un grand nombre de vagabonds, dont plusieurs forçats libérés, ont été arrêtés l'avant-dernière nuit dans le quartier des halles.

NOUVELLES DES PROVINCES.

M. Hausman, maire de Versailles, vient de mourir.

— Le petit village de Montcourt, arrondissement de Fontainebleau, a été pendant six mois le théâtre de nombreux incendies qui, durant les mois d'août et de septembre, devinrent presque continuels; les habitans paisibles et laborieux de cet endroit n'osoient plus quitter leurs habitations. Le premier incendie eut lieu le 29 mars; une grange et les récoltes qu'elle renfermoit furent détruites. Le feu avoit été mis de l'extérieur à la toiture en chaume. Le second incendie se déclara le 16 août; une grange aussi fut la proie des flammes. Le feu avoit encore été mis de l'extérieur à la couverture en paille. Les 18, 19 et 23 du même mois furent marqués chacun également par un incendie. Le feu avoit été mis, comme précédemment, de l'extérieur. Les 5, 6, 7, 8 et 9 septembre furent signalés par de nouveaux sinistres, dont deux finirent par donner des soupçons. Le 8 septembre, le feu avoit pris dans un grenier à foin du sieur Bonjean. Ce grenier n'avoit aucune communication extérieure. La femme Bonjean, seule à la maison, avoit demandé du secours. Bientôt le feu fut éteint par les soins d'un voisin. Le lendemain, le feu prit encore dans la cour de Bonjean, dont la femme comme la veille se trouvoit seule; il n'avoit pu être mis par un étranger, parce que la porte de la cour étoit restée soigneusement fermée. Bonjean, son fils et sa femme furent arrêtés. L'innocence des deux premiers ne tarda pas à être reconnue. Quant à la femme Bonjean, vue par plusieurs témoins, soit le jour, soit la nuit, auprès des bâtimens incendiés, peu d'instans avant que le feu n'éclatât, elle a comparu, le 2 décembre, devant les assises de Melun. Le procureur du roi a montré la femme Bonjean incendiant les bâtimens des sieurs Jomat et Flamart, par vengeance, parce que le premier, en sa qualité de maire, avoit dressé contre elle un procès-verbal, pour contravention aux réglemens de police qui enjoignent aux aubergistes d'écrire les noms des voyageurs sur un registre; parce que le second avoit fait exécuter à son domicile une perquisition pour du foin qu'on venoit de lui voler. Le procureur du roi a aussi montré cette femme mettant le feu ailleurs, et principalement chez elle, pour détourner les soupçons. Reconnue seulement coupable par le jury relativement aux deux incendies qui ont éclaté dans sa maison les 8 et 9 septembre, et avec des circon-

stances atténuantes, la femme Bonjean a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

— Le conseil municipal du Havre vient de nommer une commission relativement à la question du chemin de fer de Paris au Havre.

— Il paroît que celui qui a assassiné, le 26 novembre, le sieur Mallet, vieillard de 86 ans, habitant du hameau Le Froc, près Bolbec, a été arrêté le 1er décembre à Rouen, comme il venoit réclamer l'appui du procureur du roi, à l'effet de retrouver une somme de 3,500 fr. qui lui avoit été enlevée dans une maison de débauche.

— Le nommé Flambard, ancien notaire à Periez, a été condamné aux dernières assises de la Manche, à dix ans de travaux forcés et à l'exposition. Sa peine est commuée en cinq années de détention.

— On lit dans la *Gazette du Limousin* que les campagnes et la ville même de Limoges sont depuis quelque temps mises à contribution par des individus se disant réfugiés et officiers de Charles V, tandis qu'il ne sont réellement que des escrocs français ou des espagnols de basse condition que des démêlés avec la justice de leur pays retiennent en France. La *Gazette du Limousin* cite entr'autres industriels de ce genre les nommés Barbery, Guittard et Pons qui n'ont jamais servi sous les drapeaux du roi d'Espagne.

— Un jeune officier supérieur de Charles V, M. Zendoquiz, que le gouvernement retient prisonnier dans la ville de Limoges, a adressé au journal dont nous venons de parler une lettre remplie de nobles sentimens, et qui dévoile les turpitudes de ceux qui se livrent à ce nouveau genre d'escroquerie dans le département de la Haute-Vienne.

— Le feu a pris le 27 novembre, vers quatre heures du matin, chez un boulanger de Limoges. Quoique à l'extrémité du plus long des faubourgs, la foule est accourue de tous les points de la ville sur le lieu de l'incendie. On a vu travaillant pêle-mêle des hommes de toutes les professions, des fonctionnaires, des magistrats, des ecclésiastiques et des militaires. La maison du boulanger a été consumée, et les deux maisons voisines ont été brûlées en partie.

— Trois conscrits de Saint-Yrieix viennent d'être condamnés à un mois de prison pour des blessures qu'ils s'étoient faites dans le but de s'affranchir du service. A l'expiration de leur peine, ils seront conduits de brigade en brigade et incorporés dans une compagnie de discipline.

— M. de Romanet-de-Beaune, ancien brigadier des chevau-légers de la garde, chef d'escadron en retraite, chevalier de Saint-Louis, est mort le 11 novembre dernier au château de Beaune, près d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

— On vient d'établir à Nantes des surveillans de nuit.

— Un journal de Châlons-sur-Saône dit qu'on a arrêté dernièrement dans un cabaret de cette ville, un individu qui venoit de mettre dans le verre d'une personne qu'il espéroit plus tard dévaliser une dose d'un soporifique, qui, s'étant trouvée trop forte, avoit opéré à l'instant même, et mis à découvert ses criminelles intentions.

— Des mines de houille ont été découvertes près de Châlons-sur-Saône; on les dit d'une abondance comparable aux meilleures carrières du bassin houiller de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier.

— L'inspecteur-général des écoles primaires du Gard va faire une tournée dans les communes des arrondissemens de Nîmes et du Vigan, pour constater la situation de leurs écoles et signaler les améliorations dont elles pourroient être susceptibles.

— Une demande en concession d'un chemin de fer de Marseille à Aubagne vient d'être formée par une compagnie marseillaise.

— Les voleurs continuent à exploiter les environs de Marseille.

— Depuis quelque temps, dit le *Sémaphore*, les côtes voisines de Marseille offrent une abondance de poissons peu ordinaire.

— Le feu a pris, le 28 novembre, à l'hôtel de la préfecture maritime de Toulon. Grâce à de prompts secours, il a été bientôt éteint.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

A la date du 27 novembre, les cortès n'avoient point encore voté leur adresse en réponse au discours d'ouverture de la régence. La chambre des députés de Madrid paroît vouloir faire comme la nôtre, et mettre dix jours à ajuster quelques petites phrases à prétention sans couleur et sans portée.

— Les deux chambres des cortès paroissent offrir une majorité décidée en faveur du gouvernement de Marie Christine. Elles font exactement le contraire de ce que fit notre chambre constitutionnelle de 1830. Celle-ci se débarrassoit sans pitié de tous ceux de ses membres qu'elle ne trouvoit pas assez patriotes, et elle ne gardoit que les exaltés révolutionnaires de juillet. Les cortès agissent bien différemment; car c'est sur les patriotes exaltés qu'elles font porter leurs épurations. Ainsi, les Arguelles, les Cantero, les Mendizabal se voient compris dans le nombre des éliminés, sauf les chances que les nouvelles élections pourront leur laisser.

— Espartero est un autre épurateur qui fait dans l'armée ce que les cortès font dans leurs deux chambres. Il élimine aussi les patriotes exaltés. Il paroît que la sévérité de ses mesures a effarouché un grand nombre de gens parmi ceux dont la conscience n'est pas tranquille, et qu'il résulte de là beaucoup de désertions. Les uns quittent son armée pour se réfugier en France, les autres pour passer du côté de Charles V. Malheureusement ce sont des acquisitions dont il y a moins à se réjouir qu'à se méfier. Espartero joue à qui perd gagne; c'est lui évidemment qui fait le bon marché.

— Le marquis de Espeja ne montre pas un grand empressement pour son ambassade de Paris. L'état de sa fortune particulière ne lui permet guère la représentation, et l'état de la fortune publique ne permet pas que le gouvernement lui donne de quoi représenter. Ces deux situations combinées n'en valent pas une bonne. On dit que c'est là ce qui produit de l'hésitation de sa part.

— Le quartier général de Charles V est toujours à Amurrio, où il se trouve établi depuis près de six semaines. Espartero, avec son armée et une nombreuse artillerie, s'est dirigé de Pampelune vers Orroz. On ignore le but de ce mouvement.

— Le gouverneur de la Catalogne, baron de Meer, vient d'ordonner une levée générale de tous les hommes non mariés de 17 à 40 ans, lesquels sont en réquisition pour six mois. Probablement voilà encore des recrues pour les opérations et pour l'armée de Charles V.

— Un officier supérieur, M. Tuvent, avoit quitté Blois pour aller rejoindre le roi Charles V. Arrêté à Saint-Gaudens, il fut conduit par la gendarmerie à Limoges. Là, *on a bien voulu lui permettre* d'aller retrouver sa famille qu'il avoit laissée à Blois.

— Le capitaine carliste Fagarnès, conduit à Limoges en même temps que M. Tavent, a été envoyé à Rochechouart.

M. O'Connell a prononcé un long discours au banquet réformiste de Norwich, et dit que les ministres n'avoient qu'une foible majorité dans la chambre des communes, et une foible minorité dans la haute chambre. M. O'Connell s'est fortement prononcé pour le vote au scrutin qui feroit cesser selon lui la séduction parmi les électeurs. « Avec le vote au scrutin, a-t-il dit, les élections deviendront aussi calmes qu'une réunion de vieilles femmes autour d'une table de thé. »

— Un brouillard des plus épais a enveloppé la ville de Londres dans la matinée de vendredi dernier. On ne pouvoit distinguer les voitures à quelques pas. Le soir de ce jour là un brouillard non moins épais a également régné sur Paris, et favorisé les nombreux voleurs de cette capitale.

— Par suite des troubles qui ont éclaté en Irlande, dit le *Standard*, on vient d'envoyer des troupes dans les comtés de Tipperary et de Limerick.

— Pendant que des professeurs de l'Université de Gœttingue protestent contre les décrets du roi de Hanovre, d'autres professeurs de cette Université déclarent qu'ils sont disposés à prêter le serment demandé par le nouveau souverain. Plusieurs aussi l'ont signé spontanément.

— Le *Courrier Allemand* dit que les magistrats de Gœttingue n'ont pas rédigé de protestation contre le manifeste royal du 1er novembre, comme l'a annoncé la *Gazette de Cassel*.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que dans la nuit du 2 au 3 novembre, une bande de forbans débarqua près de Corfou, et pilla une habitation du village de Sfachiera. La frégate anglaise le *Castor*, mise sur-le-champ à leur poursuite, ne put les atteindre. Alors le capitaine qui la commandoit envoya M. Kerr, lieutenant de vaisseau, avec plusieurs petites embarcations, pour explorer les environs du port de Palerme. Pendant qu'il étoit à visiter un navire, on tira, de la côte, sur ses hommes; mais la frégate le *Castor* survenant, on put emmener dans le port de Corfou le bâtiment suspect, et s'emparer plus tard des pirates qui le montoient, ainsi que de leur chef, le célèbre Margariti Colia.

— L'Académie des Beaux-Arts de Berlin a inscrit au nombre de ses membres M. Gudin, paysagiste français.

— Depuis quatre jours, dit la *Gazette d'état de Prusse* du 29 novembre, il n'y a pas eu de cas de choléra ni de décès par suite de cette maladie, à Berlin.

— M. Brenier, consul français à Varsovie, est arrivé le 25 novembre dans cette ville.

— Un journal de Cracovie du 22 novembre annonce que l'empereur d'Autriche, l'un des protecteurs de la république, satisfait des efforts des autorités pour le rétablissement et la consolidation de l'ordre intérieur, vient d'accréditer, à Cracovie, comme résident plénipotentiaire, M. de Liebmann qui y a rempli jusqu'à présent les fonctions de chargé d'affaires.

— Le *Mercure de Franconie*, donnant des nouvelles de Constantinople du 7 novembre, dit que la froideur qui existoit depuis quelque temps entre l'amiral Roussin et la Porte-Ottomane a disparu.

— Suivant des nouvelles d'Anapa, du 26 octobre, le blocus des côtes de la Circassie étoit à cette date plus rigoureux que jamais.

— Le *Mercure de Franconie* dit encore que la Syrie est en pleine révolte, et qu'Ibrahim-Pacha y est retourné *au plus* vite pour ramener les troupes à l'obéissance.

— Les correspondances de Quebec annoncent la grande faillite de la maison Lemesurier et compagnie.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 106 fr. 35 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 80 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2560 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1182 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 820 fr. 00 c.
Rente de Naples. 98 fr. 15 c.
Emprunt romain. 100 fr. 7/8
Emprunt Belge. 000 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 355 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2900.

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR L'ACTE D'ACCUSATION CONTRE M. L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

Suite du N° 2899.

«Venons maintenant à l'affaire des mariages mixtes. Comme le ministre s'étend beaucoup sur ce point, nous nous trouvons obligés pour faire ressortir l'injustice de ses imputations, de présenter d'abord un exposé succinct des faits.

» Le gouvernement prussien publia en 1825 une loi statuant que les enfans de l'un et l'autre sexe, qui naîtroient d'un mariage mixte (entre catholique et acatholique) seroient élevés *dans la religion du père*, ou du moins de la manière que celui-ci voudroit. Cette même loi défendoit en outre aux prêtres catholiques d'exiger à l'avenir aucune promesse de la part des personnes qui contracteroient un semblable mariage, relativement à l'éducation religieuse de leurs futurs enfans. On comprend quels embarras ces dispositions durent jeter dans la conscience du clergé, en le plaçant dans la nécessité de violer les lois de l'Eglise ou celles de l'état. Astucieux, comme il l'est en quelque sorte par nature, et espérant obtenir de Rome quelques concessions dont il sauroit bien tirer parti pour l'exécution de ses projets, le gouvernement engagea lui-même le clergé à s'adresser au Saint-Siége pour être délivré de l'état de violence où il se trouvoit placé; il alla jusqu'à offrir même son intervention à Rome. Ces propositions furent acceptées; un exposé des faits fut présenté au Saint-Siége par l'archevêque de Cologne et les évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster. Le pape Pie VIII répondit par un bref en date du 27 mars 1830, dans lequel, après avoir insisté sur la nécessité de faire connoître aux fidèles la gravité du péché qu'ils commettent en contractant une union avec une personne hérétique, et de les détourner autant que possible de ces mariages défendus, il permit aux pasteurs, *pour éviter le tumulte du peuple* et d'autres maux plus graves, de s'abstenir de prononcer nommément les censures ordinaires contre la partie catholique, et même quand ils y seroient *forcés*, d'assister *passivement* à ces mariages, souffrant qu'on les contractât en leur présence, afin qu'ils pussent en attester la valeur et les inscrire au livre ordinaire. Mais le pape ne voulut pas permettre que l'on obéît à la loi de 1825; il déclara même qu'il n'avoit pas le pouvoir d'octroyer cette permission.

» On comprend qu'un tel bref ne convint pas au gouvernement prussien, qui attendoit quelque chose de plus favorable à ses vues de prosélytisme. Aussi le retint-il pendant quatre ans dans ses cartons; il ne se détermina à l'expédier aux évêques qu'en novembre 1834, lorsqu'il ne lui resta plus aucun espoir d'obtenir du souverain Pontife des dispositions moins rigoureuses. Au bref étoit jointe une instruction signée du cardinal Albani, mais émanant bien réellement du Saint-Siége, où sont tracées entre autres règles d'exécution, les suivantes, relatives aux mariages mixtes qui se contracteroient à l'avenir:

« 1° La tolérance accordée par le bref relativement aux mariages mixtes est limitée à cinq ans à partir du 17 mars 1830, sauf à la proroger ensuite par un nouvel acte et en termes exprès. 2° Chaque fois que, pour un mariage mixte, on demandera la dispense de l'un des degrés compris dans la susdite tolérance, l'évêque *ne pourra l'accorder* qu'après avoir bien instruit la partie catholique des dispositions des canons sur les unions mixtes; il devra surtout lui faire comprendre la gravité du crime dont elle va se rendre

coupable devant Dieu, *si elle ose s'engager dans une pareille union, sans avoir stipulé auparavant que les enfans des deux sexes seront exclusivement élevés dans la religion catholique.* 3° Enfin, si l'évêque ne peut parvenir à détourner la partie catholique de sa résolution criminelle, et si pourtant il juge devoir céder à la nécessité et accorder la dispense sans que les futurs époux se *soient engagés* à élever leurs enfans dans la religion catholique, Sa Sainteté veut qu'alors aussi l'évêque même ne puisse dispenser que par un diplôme écrit ou par une lettre, qui sera remise à la partie catholique, et où il sera déclaré en termes clairs que l'empêchement qui s'opposoit au mariage n'est levé dans ce cas que pour prévenir de plus grands scandales, et qu'en conséquence le mariage sera bien un mariage réel et valide, mais que néanmoins l'époux catholique pêchera grièvement, en le contractant ainsi contre les règles de l'Eglise. Lorsqu'ensuite ce mariage sera célébré de cette manière illicite, non-seulement, dit l'instruction, il faudra s'abstenir d'y mêler aucun rit ecclésiastique, mais il faudra aussi se garder de tout autre acte *par lequel le prêtre pourroit être censé l'approuver*; ainsi qu'il a été prescrit par le bref.

» Voilà ce qu'a voulu le Saint-Siége ; voyons maintenant ce qu'a voulu et ce que veut encore le gouvernement prussien. Nous trouvons sa pensée tout entière dans une pièce officielle, à laquelle se trouve apposé malheureusement le nom de quelques évêques, dont la foiblesse sera toujours un sujet de larmes pour l'Eglise d'Allemagne. On sait que l'un d'eux, celui de Trèves, l'a rétracté à son lit de mort, solennellement et par acte notarié en triple. Cette pièce est connue sous le nom de Convention de Coblentz.

» Tandis que le bref de Pie VIII et l'instruction qui l'accompagne *exigent* l'assistance purement passive du pasteur catholique à un mariage mixte, toutes les fois que la promesse de faire élever les enfans dans la religion catholique n'aura pas été faite avant la dispense, l'article 1er de cette convention, présentée et rédigée par les agens du gouvernement prussien, établit que *cette assistance passive, permise* (elle est formellement prescrite) *par le bref de Pie VIII pour certaines raisons,* ÉTANT TROP ODIEUSE, DOIT ÊTRE RESTREINTE *au cas que la partie catholique voudroit entrer en un tel mariage par mépris formel de sa religion; dans tous les autres cas,* IL FAUT *l'assistance active, la bénédiction solennelle.*

» Le bref et l'instruction n'abolissent, ne suppriment en rien la règle canonique qui veut que toujours une convention préalable assure, dans les mariages mixtes, l'éducation catholique des enfans à naître. L'art. 2 de la convention de Coblentz statue, au contraire, que *dans l'examen nuptial, le curé catholique* NE S'ENQUERRA POINT *dans quelle religion les enfans doivent être élevés*; et le 3e défend au prêtre *d'obliger, dans la confession sacramentelle, la partie catholique à faire élever ses enfans dans sa religion, ou de lui refuser l'absolution pour refus de s'y engager.*

» Ne parlons pas, si l'on veut, du 4e article, que Mgr de Droste lui même a cru pouvoir concilier avec le bref, moyennant certaines conditions. Toujours est-il que les trois premiers sont directement opposés à l'esprit et à la lettre du bref et de l'instruction de Pie VIII. Et ce qui prouve que l'intention du gouvernement prussien étoit d'annuler, autant qu'il dépendoit de lui, les effets de ce bref, c'est ce que nous lisons dans les préliminaires de la convention : « A la vérité, y est-il dit, les canons et la coutume générale ne s'abolissent pas et ne doivent pas être heurtés; mais à côté se trouvent la dispense, la tolérance et l'indulgence, *ce qui permet de mitiger la discipline; et désormais on peut agir d'après l'esprit des canons et de l'Eglise, de manière à satisfaire au décret royal publié en* 1825. » C'est-à-dire que le bref, qui déclare qu'on ne peut obéir à ce décret, est directement attaqué et déclaré nul par la convention de Coblentz.

« Ces faits posés ou plutôt rappelés comme ils devoient absolument l'être, il nous sera facile de prononcer entre Mgr de Droste et le ministre son accusateur.

» Il suffira de rappeler, dit M. Von Altenstein, qu'avant son élection je fus chargé de lui demander formellement (à l'archevêque de Cologne) s'il étoit d'intention d'accepter et de faire exécuter loyalement la convention du 19 juin 1835. » C'est de la fameuse convention de Coblentz qu'il s'agit ici.

» Que répondit Mgr de Droste à cette proposition ? Promit-il de faire exécuter cette convention purement et simplement? L'accepta-t-il sans réserve? Nullement. Quoique M. Von Altenstein ne le dise pas d'abord, le gouvernement avoit demandé au nouvel archevêque de ratifier toutes les conventions *faites avec son prédécesseur, en conformité avec le bref pontifical.* Qu'on remarque bien cette dernière clause ; elle n'étoit qu'une nouvelle ruse de la part du cabinet de Berlin ; mais l'archevêque la prit au sérieux ; il la regarda comme une condition *sine quâ non.* Ce qu'il promit alors, ce fut donc de respecter, non pas toutes les conventions ni toutes les clauses des conventions que son foible prédécesseur auroit pu accepter du gouvernement, mais seulement, parmi ces conditions ou ces clauses, celles qui seroient *conformes au bref pontifical.* Il pouvoit faire cette promesse sans danger et même sans examen, puisqu'elle ne l'engageoit qu'à remplir un devoir imposé à tout évêque comme à tout catholique, celui de la soumission aux décisions du souverain Pontife.

» Maintenant, que M. Von Altenstein s'écrie que l'archevêque n'a pas gardé sa promesse ; qu'il a violé la parole donnée à son souverain ; ce sont autant d'assertions fausses, puisque jamais Mgr de Droste n'a donné d'autre parole que celle de maintenir ce qui étoit conforme dans les conventions à la décision de Rome, et qu'il est prouvé qu'on a voulu exiger de lui, en vertu de ces conventions, des actes et une tolérance directement contraires au bref.

» Il faut attribuer l'irritation passionnée qui se montre dans ce passage de l'accusation, au dépit qu'éprouve le gouvernement prussien, et M. Von Altenstein en particulier, d'avoir été pris au piége qu'il avoit tendu lui-même. En effet, il croyoit avoir obtenu, à l'aide de cette clause palliative, *en conformité avec le bref pontifical*, l'assentiment plein et entier de l'archevêque à la convention de Coblentz. Il se flattoit d'avoir, par ce subterfuge, atteint le dernier terme de tous les efforts qu'il fait depuis longues années pour lever les obstacles qui s'opposent à l'exécution de ses desseins anti-catholiques. Et voilà qu'un évêque déjoue toute cette prudence du siècle, tous ces calculs machiavéliques, anéantit toutes ces perfides espérances, en se faisant une arme des moyens mêmes que l'on avoit employés pour le tromper ! L'intervention de la providence, dont les hommes ne sont que les instrumens, se montre d'une manière bien sensible dans ce résultat. Mais il est facile de concevoir pourquoi le gouvernement prussien s'en irrite, et comment, emporté par les passions qui le dominent, il exerce ses vengeances contre l'homme sur la complaisance duquel il comptoit, contre un évêque déjà rangé par lui au nombre des courtisans aveugles ou sans conscience. Au lieu d'un nouveau Spiegel, trouver un Ambroise, un Thomas Becket ! Convenons-en, *l'extrême modération* du cabinet de Berlin ne pouvoit tenir devant cette surprise. C'est ce qui explique les violences auxquelles on s'est livré et les âpres paroles de M. Von Altenstein quand il arrive aux mariages mixtes dans son acte d'accusation.

» Ce n'est pas qu'après s'être élevé au ton de la colère, M. Von Altenstein n'en revienne à ses affirmations d'autant plus perfides, qu'elles sont énoncées avec une apparence de calme et de bonne foi. Ecoutons-le :

« Depuis la publication du bref, il n'é-

toit entré dans l'esprit de personne de demander que les mariages mixtes fussent permis indistinctement et sans examen préalable. »

» Il étoit entré bien positivement dans l'esprit du gouvernement prussien, 1° de restreindre certaines dispositions du bref à des cas extrêmement rares, pour ne pas dire impossibles à rencontrer; c'est ce que prouve l'article 1er de la convention de Coblentz; 2° de rendre l'examen préalable à peu près nul, en défendant aux prêtres, même de *s'enquérir* dans quelle religion les enfans à naître seroient élevés, comme on l'a fait par le 2me article de la même convention. Voilà ce que personne ne sauroit nier ou contredire. Si les intentions peuvent être jugées par les actes, que signifie donc l'affirmation de M. Von Altenstein?

» Loin de là, poursuit ce dernier, la décision de chaque cas individuel étoit laissée à l'arbitrage de l'autorité ecclésiastique, *avec cette seule restriction que l'admission au mariage ne devoit pas dépendre d'une promesse formelle des époux de faire élever leurs enfans dans la religion catholique*, parce que les lois ne permettoient pas que l'on exigeât une semblable promesse. »

« N'est-il pas évident que *cette seule restriction*, contraire au bref, ôtoit à l'arbitrage de l'autorité ecclésiastique son principal, disons mieux, son unique moyen d'action? D'ailleurs, il n'est pas exact de dire que cette restriction fût la seule, puisque le premier article de la convention de Coblentz impose aux prêtres l'obligation *d'une assistance active, d'une bénédiction solennelle*, dans une foule de cas où le bref permet seulement, et par tolérance, l'assistance *purement passive*, puisque le troisième article défend aux confesseurs de refuser l'absolution, lorsque, dans le secret du tribunal de la pénitence, ils n'auront pu obtenir la promesse dont il s'agit. Un *arbitrage* ainsi mutilé n'est plus, en définitive, que de *l'esclavage*.

» Et ce qui prouve qu'en effet il étoit *entré dans l'esprit* du gouvernement prussien d'annuler les effets du bref pontifical, ce sont les paroles mêmes dont se sert ici M. Von Altenstein, lorsqu'il affirme que les lois du pays ne permettent pas d'exiger des futurs époux la promesse de faire élever leurs enfans dans la religion catholique. Le bref ne défendoit-il pas d'obéir à la loi de 1825, qui contient cette défense? Proclamer le maintien de cette loi et vouloir l'imposer à la conscience du clergé, n'est-ce pas se mettre ouvertement en opposition avec le jugement de Rome?

« Le bref lui-même, dit encore M. Von Altenstein, n'exige pas de la part des futurs époux la promesse d'élever leurs enfans dans la religion catholique; il se contente de prescrire des avertissemens et des garanties morales, dont l'appréciation est laissée dans chaque cas particulier au curé ou au vicariat général. »

» On ne sauroit présenter les choses avec plus de mauvaise foi. Pour le prouver, nous ne discuterons pas; nous citerons, nous rapporterons les passages les plus importans du bref même; nous mettrons les paroles du pape en regard de celles du ministre prussien; tous nos lecteurs pourront ainsi juger de la vérité des assertions de celui-ci.

« Le Saint-Siége, dit le souverain pontife Pie VIII, ne peut absolument point permettre tout ce qui est exigé dans vos contrées pour l'exécution de la loi civile... Vous n'ignorez point que l'Eglise a horreur des mariages mixtes, qui présentent tant de difformité et de dangers spirituels, et que, pour cette raison, elle a toujours veillé avec le plus grand soin à l'exécution religieuse des lois canoniques qui les défendent. On trouve à la vérité que les pontifes romains ont quelquefois levé cette défense, et dispensé de l'observation des saints canons; mais ils ne l'ont fait que pour des raisons graves et qu'avec beaucoup de répugnance. Encore leur constante habitude a-t-elle été d'ajouter à la dispense qu'ils accordoient une clause expresse sur les conditions préalables

auxquelles ils permettoient ces mariages, savoir : que l'époux catholique ne pourroit être perverti par l'acatholique, et qu'au contraire le premier devoit savoir qu'il étoit tenu d'employer les moyens à sa disposition pour retirer l'autre de l'erreur, qu'en outre les enfans des deux sexes qui devoient sortir de cette union, seroient exclusivement élevés dans la sainteté de la religion catholique. Vous savez, vénérables frères, que toutes ces précautions *ont pour but de faire respecter en ce point les lois naturelle et divine......* Vous comprenez donc aussi que nous-même nous nous rendrions coupable d'un grand crime devant Dieu et devant l'Eglise, si, relativement aux mariages mixtes à célébrer dans vos contrées, nous autorisions, chez vous ou chez les curés de vos diocèses, une conduite *de laquelle on pourroit conclure que, si on n'approuve pas ces unions formellement et de parole, on les approuve du moins, indistinctement, de fait et en réalité.* »

» Voici maintenant en quels termes le souverain Pontife s'exprime sur la conduite à tenir par le clergé, lorsqu'une catholique voudra épouser un acatholique :

« *Il faudra*, dit-il, *que l'évêque ou le curé l'instruise avec soin des dispositions canoniques sur ces mariages, et l'avertisse sérieusement du forfait dont elle va se rendre coupable auprès de Dieu, si elle a la hardiesse de les violer.* Il conviendra surtout de l'engager à se rappeler que le dogme le plus ferme de notre religion, c'est que *hors de la foi catholique il n'y a point de salut*, et que, par conséquent, *elle doit reconnoître que sa conduite sera cruelle et atroce envers les fils qu'elle attend de Dieu, si elle s'engage dans un mariage où elle sait que leur éducation dépendra entièrement de la volonté d'un père acatholique.* Que si, dans certains cas, les avis paternels des pasteurs ne sont pas écoutés, il faudra, à la vérité, pour prévenir tout trouble et préserver la religion de maux plus grands, s'abstenir de censurer nommément ces personnes; mais, d'un autre côté, le pasteur catholique devra s'abstenir aussi d'honorer de quelque cérémonie religieuse que ce soit le mariage qui va suivre; il devra s'abstenir de tout acte par lequel il pourroit paroître y donner son consentement. Tout ce qui a été toléré à cet égard dans certains endroits, c'est que les curés, pour éviter de plus grands maux à la religion, souffrissent que la cérémonie eût lieu en leur présence (pourvu qu'il n'y eût pas d'autre empêchement canonique), afin qu'ayant entendu le consentement des deux parties, ils consignassent ensuite, d'après leur devoir, dans le registre des mariages, l'acte validement accompli, mais en se gardant toujours d'approuver ces unions illicites par quelque acte que ce soit, et surtout en s'abstenant d'y mêler aucune prière, aucun rit quelconque de l'Eglise. »

» Tel est le langage du souverain Pontife dans le bref; et l'on a déjà vu, par une citation que nous avons faite, qu'il s'exprime de même dans l'instruction signée par le cardinal Albani. Que conclure de ces paroles? Précisément le contraire de ce qu'affirme M. Von Altenstein. En effet, ce ministre dit que le bref n'exige pas la promesse de faire élever les enfans dans la religion catholique; et le pape rappelle sans cesse l'exécution des lois canoniques qui prescrivent cette promesse; il ne veut pas que la bénédiction nuptiale se donne, si la partie catholique résiste aux avis par lesquels on lui aura rappelé la nécessité d'observer les règles constantes de l'Eglise à cet égard; il défend tout acte qui pourroit être regardé comme une approbation, tout rit religieux, toute prière!

» Remarquons bien que, dans la pensée du gouvernement prussien, telle qu'elle résulte des propres termes des préliminaires et de l'art. 1er de la convention de Coblentz, ainsi que des paroles mêmes du manifeste Altenstein, c'est pour l'assistance active du pasteur, pour la bénédiction solennelle d'un mariage mixte, que l'on prétend que le bref n'exige pas la promesse préalable de l'éducation ca-

tholique des enfans. Or, il suffit de lire les passages que nous venons de citer, pour voir combien cette interprétation est contraire à toute vérité, à toute bonne foi.

» Nous n'en dirons pas davantage sur ce point; et il est temps de résumer nos observations.

» Quatre griefs principaux sont articulés contre Mgr l'archevêque de Cologne. On lui reproche :

» 1° D'avoir traité durement et *sans politesse* plusieurs professeurs amis et disciples de Hermès. Il n'a fait que veiller, sans même déployer aucune rigueur canonique, à ce que les erreurs condamnées par le Saint-Siége ne fussent pas propagées dans son diocèse par la voie de l'enseignement.

» 2° D'avoir violé les lois de l'état, en exécutant un bref dogmatique, dont la publication n'avoit pas été autorisée par le roi. Les brefs dogmatiques n'ont pas besoin de cette publication locale pour devenir les règles de la foi, et par conséquent de la conduite des évêques, gardiens de la foi. D'ailleurs, le gouvernement prussien avoit lui-même ordonné la soumission à la bulle dirigée contre les doctrines de Hermès, puisqu'il avoit exigé des professeurs de Bonn l'engagement de ne rien enseigner à l'avenir qui fût contraire à cette bulle.

» 3° D'avoir commis la même faute, le même acte de révolte contre les lois, en faisant signer à tous les confesseurs un formulaire de soumission à la bulle. L'archevêque n'a fait en cela qu'user d'un droit attaché à sa juridiction; il n'a même fait que suivre l'exemple donné par le gouvernement dans sa conduite à l'égard des professeurs.

» 4° D'avoir manqué à sa parole et outrepassé les intentions du bref de Pie VIII, dans l'affaire des mariages mixtes. Le prélat avoit seulement promis d'observer les conventions *autant qu'elles seroient conformes au bref*; il a tenu sa parole, en résistant aux volontés du pouvoir contraires à ce bref. Et en exigeant, pour la bénédiction solennelle des mariages mixtes, pour l'assistance *active* du pasteur catholique, la promesse de l'éducation catholique des enfans à naître, il a rempli purement et simplement les intentions formelles du Saint-Siége.

» Voilà la vérité, contre laquelle ne prévaudront point les astucieuses imputations du gouvernement prussien et de ses agens. Nous ne saurions mieux terminer ces réflexions qu'en rappelant aux fidèles et au clergé de l'Eglise catholique de Prusse les paroles adressées en 1830 par Pie VIII à leurs premiers pasteurs :

» *Ne perdez pas courage! Nolite deficere animo!....* »

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — M. Capaccini, substitut de la secrétairerie d'état et secrétaire du chiffre, ayant prié Sa Sainteté de le décharger de l'emploi de secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, qu'il ne peut concilier avec les autres occupations importantes qui lui sont confiées, Sa Sainteté a accédé à sa demande, et comme témoignage de satisfaction pour ses services lui a conféré un canonicat à Saint-Jean-de-Latran. Le prélat Jean Brunelli, sous-secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, a été nommé secrétaire.

PARIS. — Le *Bref de Paris* pour 1838 paroîtra lundi; Pâque cette année-là est le 15 avril. Le Bref porte en tête les avis pour les stations des prédicateurs, pour la confirmation dans les paroisses, pour l'indulgence plénière à appliquer aux mourans, pour le renouvellement des saintes huiles, et pour la retraite ecclésiastique de l'année prochaine.

A la fin est le nécrologe des ecclésiastiques décédés dans le diocèse, depuis le 15 novembre de l'année dernière jusqu'au 15 novembre de cette année. Il y en a 35 en tout, sur

lesquels nous en avons nommé 9, et nous avons même donné une notice sur plusieurs. Ces neuf sont M. de Pradt, ancien archevêque de Malines; M. Morzière, chanoine de Notre-Dame ; MM. Perreau et Prémord, chanoines-honoraires; MM. Gaidechen et Longin, curés de l'Abbaye-aux-Bois et de Saint-Louis-d'Antin ; M. Coudrin, ancien grand-vicaire de Mende, de Troyes et de Rouen, fondateur et premier supérieur de la maison de Picpus ; MM. de Vallongue, chanoine de Saint-Denis, et Séjan, ancien chapelain de Charles X.

Un prêtre avoit été omis dans le nécrologe de l'année dernière ; c'est M. François-Xavier Képler, prêtre du diocèse de Strasbourg, du clergé de la Madeleine, décédé le 2 septembre 1836, à l'âge de 82 ans.

Nous donnerons plus tard la liste des autres.

M. l'évêque de Saint-Flour est parti jeudi pour se rendre dans son diocèse. Le prélat n'est resté que quelques jours à Paris, empressé d'aller faire cesser la longue vacance du siége. Il y a 20 mois que le dernier évêque de Saint-Flour, M. Cadalen, est mort, et le diocèse soupiroit depuis long-temps après l'arrivée du sage et pieux pasteur qui lui étoit destiné.

La nomination de M. l'abbé Cart, grand-vicaire de Besançon, à l'évêché de Nîmes, est aujourd'hui confirmée, et on s'attend à voir l'ordonnance au premier jour dans le *Moniteur*. Tous ceux qui connoissent M. l'abbé Cart regardent ce choix comme extrêmement heureux pour le diocèse de Nîmes. Cet ecclésiastique n'est pas seulement recommandable par son savoir et sa piété ; il convient surtout à ce pays par sa prudence et par cet esprit conciliant qui ne heurte point les habitudes d'un peuple, et qui sait pourvoir à tous les besoins avec les tempéramens de la charité.

Le 30 novembre, M. l'ancien évêque de Marseille ayant annoncé au chapitre de la cathédrale que sa juridiction cessoit dans le diocèse, le chapitre s'est assemblé, et avant même de procéder à l'élection des grands-vicaires capitulaires, il a arrêté de voter une adresse au prélat, pour le prier de continuer à présider, en vertu des pouvoirs capitulaires, à l'administration du diocèse. Immédiatement après la séance, tous les chanoines en habit de chœur se sont rendus auprès de M. l'ancien évêque pour lui témoigner la reconnoissance de l'Eglise de Marseille, et lui offrir tous les pouvoirs capitulaires, relativement à l'administration du diocèse. Le soir une adresse fut adoptée à l'unanimité et portée à M. l'ancien évêque. MM. Flayol et Tempier, grands-vicaires précédemment de M. l'évêque de Marseille, furent nommés grands-vicaires capitulaires, et chargés de faire publier l'adresse au prône de toutes les églises. Cette adresse est en effet fort remarquable. Elle est une preuve du profond attachement du chapitre au vénérable prélat qui gouverne l'Eglise de Marseille depuis 14 ans. Heureux les évêques qui inspirent de tels sentimens, et à qui on peut tenir un tel langage, même quand ils ont cessé de conduire le troupeau ! L'adresse est conçue en ces termes :

« Le premier acte du chapitre de la cathédrale de Marseille, au moment où la juridiction du diocèse lui est déférée, est de porter aux pieds de votre grandeur l'hommage des sentimens qui l'animent en cette circonstance solennelle. Comment ne s'empresseroit-il pas de vous les exprimer, quand vous venez de prouver d'une manière si éclatante tout ce que peut l'amour d'un bon pasteur ?

» Votre sollicitude généreuse, autant que prévoyante, a assuré l'avenir de l'E-

glise de Marseille. Désormais les fidèles du diocèse n'auront plus à craindre que leurs enfans soient un jour déshérités du bien que vous avez fait, et une légitime succession de pontifes ne manquera pas au siége de saint Lazare, relevé par votre grandeur.

» Ce siége antique. vous l'avez en quelque sorte rétabli deux fois.

» Vous en êtes devenu le second fondateur et le conservateur.

» Enfin, au mérite d'une pensée conservatrice, heureusement accomplie, l'œuvre de votre sagesse et de votre générosité réunit encore tout le prix des éminentes qualités qui distinguent le digne prélat que vous avez choisi pour vous succéder.

» Vous l'appelez avec raison un autre vous-même, et il sera au milieu de vos ouailles l'image vivante de vos vertus, qu'il leur retracera sans cesse.

» Il continuera tous les bienfaits de votre épiscopat, dont il partagea tous les travaux.

» Heureux de ce choix par lequel elle vous voit vous survivre à vous-même, l'Eglise de Marseille vous offre, par notre organe, de très-humbles remercîmens, en même temps qu'elle est consolée par la pensée que vous resterez toujours auprès de votre peuple.

» Et nous, chanoines de la cathédrale, qui sommes de plus si honorés de ce que l'évêque, que vous nous avez suscité, a été pris dans le sein de notre chapitre, nous éprouvons envers votre grandeur une double reconnoissance.

» Cependant, monseigneur, si notre profonde vénération et notre piété filiale envers vous ne se sont jamais démenties, s'il nous a toujours été bien doux de vous obéir, souffrez que nous vous en donnions un nouveau témoignage en vous priant d'avoir la bonté de continuer à présider à l'administration du diocèse, et d'accepter à cet effet toute la juridiction capitulaire que nous osons vous conférer par notre présente adresse.

» Daignez aussi en retour des vœux ardens que nous formons pour vous, nous accorder, ainsi qu'à tout le diocèse, votre bénédiction paternelle. »

L'adresse est signée de tous les chanoines, MM. Gautier, Sardou, Brunet, Cailhol, Mie, Guien, de Lander et Jeancard.

Une cérémonie intéressante a eu lieu, il y a quelques jours, dans la maison du Bon-Pasteur d'Angers. Le vénérable évêque de cette ville a reçu les vœux de dix jeunes personnes, dont l'une, mademoiselle de Bardonnenche, d'une famille honorable de Grenoble, est bienfaitrice d'une maison du Bon-Pasteur dans cette dernière ville. M. l'évêque de Grenoble en est le premier et principal fondateur, comme M. l'évêque du Puy l'a été d'un semblable établissement dans sa ville épiscopale.

Il y a eu dans la même maison du Bon-Pasteur, la bénédiction d'un calvaire, faite par M. l'évêque d'Angers. Le respectable prélat, dont la santé si précieuse se soutient dans un âge avancé, a adressé à toutes les personnes qui habitent l'établissement et qui s'étoient rangées autour du calvaire dans le jardin, des paroles touchantes qui ont ému bien des cœurs. On a remarqué entr'autres que des pénitentes pleuroient abondamment.

M. l'abbé de Faloux, camérier du pape, récemment arrivé de Rome, a visité, le 26 novembre, la maison du Bon-Pasteur, et a fait la cérémonie de la prise d'habit de quatre jeunes personnes du Puy. Il les a félicitées sur leur vocation; mais il a félicité particulièrement les religieuses destinées pour la fondation de Rome, et qui doivent bientôt partir. Le jeune prélat a montré beaucoup d'intérêt à la maison, et lui a fait divers présens.

Le 21 novembre, jour de la Présentation, trois Sœurs de la congrégation de la Présentation, établie au

bourg Saint-Andéol, diocèse de Viviers, ont été installées à Marcillac, chef-lieu de canton, diocèse de Moulins. Cet établissement est dû au zèle de M. le curé du lieu, qui a consacré son patrimoine à l'achat d'un terrain et à la construction d'une école. Deux vastes salles sont ouvertes. M. le curé a été aidé dans cette bonne œuvre par quelques personnes charitables. Dès le premier jour, quarante-cinq jeunes filles se sont rangées sous la conduite des Sœurs. Une messe du Saint-Esprit a précédé l'ouverture de l'école. Les enfans pauvres sont admis gratuitement. Ceux qui le pourront acquitteront une légère rétribution pour les Sœurs. Il y aura une classe d'ouvrage. On souhaite pouvoir établir quelque jour deux salles pour les pauvres malades qui seroient soignés par les Sœurs, car la congrégation de la Présentation se voue aussi au soulagement des infirmes. En attendant, la commune aura deux écoles séparées, et on ne verra plus les deux sexes confiés aux soins d'un même instituteur; grave inconvénient que le zèle du digne pasteur a eu le bonheur de faire cesser.

Un déplorable événement arrivé le 28 novembre, a jeté la consternation dans le hameau de la Pomme, près Saint-Marcel, territoire de Marseille. M. le recteur, atteint d'une indisposition, avoit prié M. l'abbé Blanc (Louis-Victor) de venir le suppléer dans l'exercice de ses fonctions. M. Blanc venoit de terminer les prières ordonnées pour le nouvel évêque, et montoit l'escalier intérieur de la maison, quand, saisi d'une crise nerveuse, il se laissa tomber, se fracassa la tête et resta sur la place. M. le recteur et les habitans accourus au bruit ne trouvèrent plus qu'un cadavre.

M. l'abbé Blanc avoit été recteur de Saint-Savournin, puis de Saint-Giniez. La foiblesse de sa santé ne lui avoit pas permis de continuer les fonctions pastorales. Il avoit été, plus tard, un des aumôniers de l'Hôtel-Dieu, et s'étoit signalé par son courageux dévoûment dans les terribles journées de juillet 1835. Il avoit fait tout récemment un voyage à Rome, et revenoit de cette capitale du monde chrétien quand M. le recteur de la Pomme l'a fait appeler.

Le 22 novembre (1), le vénérable archevêque, M. Droste de Vischering, arriva à Minden, sous escorte militaire, et fut aussitôt conduit chez le commandant de la place. Bientôt après on lui assigna un logement dans la maison d'un négociant nommé Vogler. Il y occupe deux petites chambres. Un officier de gendarmerie et deux sous-officiers logent dans la même maison, et ne permettent pas que le prisonnier communique avec qui que ce soit sans que l'un d'eux soit présent. Les ordres qu'ils ont à ce sujet sont si rigoureux, que même les parens du prélat, qui sont accourus à Minden pour lui témoigner leur affection et leur vénération, n'ont pu être un instant seuls avec lui. Il en est de même de la correspondance. Les lettres que l'archevêque reçoit ou qu'il écrit sont lues par l'officier qui le garde. L'illustre prélat supporte ces tracasseries avec calme et sérénité. Lorsque, le dimanche après son arrivée à Minden, il voulut se rendre à l'église, les deux sous-officiers se mirent en devoir de le suivre l'arme au bras. L'archevêque sourit, et fit remarquer à l'officier l'éclat qu'un tel cortége alloit causer. L'officier ordonna alors aux sous-officiers de le suivre à l'église sans armes.

La grande simplicité de l'illustre prélat, et je ne sais quoi d'auguste empreint sur sa figure, ont fait impression même sur les protestans de

(1) Cet article est tiré d'une lettre insérée dans le *Courrier de la Meuse*, et dont il garantit l'exactitude.

Minden. Les plus éclairés d'entre eux gémissent de voir le gouvernement se jeter dans une telle voie. Vous aurez appris qu'à Cologne, lorsque l'archevêque étoit déjà dans la voiture, on lui a encore demandé s'il vouloit enfin *devenir raisonnable*. Cette même question lui a été renouvelée à Minden; on lui a proposé de renoncer à ses fonctions archiépiscopales; qu'à cette condition on lui laisseroit son traitement de 12,000 écus de Prusse, et qu'on y ajouteroit même une prébende à Saint-Maurice, près de Munster, église qu'il affectionnoit lorsqu'il demeuroit encore dans cette ville. Mais lorsqu'on essaie ainsi d'acheter sa conscience, le digne prélat ne fait que sourire. « Espère-t-on me corrompre, dit-il un jour? On me traîne prisonnier comme un criminel, on m'impute les actions les plus coupables, on m'accuse devant toute la nation d'avoir excité le peuple à la rébellion, et l'on me prive de tout moyen de repousser ces calomnies! Qu'on me traduise devant les tribunaux de mon pays, je saurai me défendre et confondre mes accusateurs; mais qu'on ne se flatte pas que jamais je trahisse mes devoirs d'archevêque. »

Plusieurs dames de Minden ayant appris qu'il avoit quitté Cologne sans autre linge que celui qu'il portoit au moment de son arrestation, s'empressèrent de lui en offrir; mais il ne voulut rien accepter, sûr que ses parens de la Westphalie ne l'oublieroient pas. Effectivement ceux-ci, dès qu'ils eurent connoissance de son arrivée à Minden, lui envoyèrent tout ce dont il pouvoit avoir besoin.

Son secrétaire, le chapelain Michelis (et non *Michaelis*) se trouve aussi encore à Minden, mais séparé de son supérieur. Il est strictement gardé à vue dans une auberge et ne *peut absolument* communiquer avec *personne*; c'est un excellent homme, digne de partager le sort de M. l'archevêque.

POLITIQUE.

C'est quelque chose de remarquable que la quantité de luttes sanglantes dont les lieux où se rassemblent les ouvriers deviennent chaque jour le théâtre. Jadis le peuple vidoit ses querelles avec brutalité quelquefois, mais non avec cette barbarie sauvage dont ses déportemens offrent maintenant tant d'exemples.

Ce n'est pas nous qui parlons ainsi, c'est le *Constitutionnel* qui paroît effrayé de cette foule de crimes, de délits, de scandales dont retentissent aujourd'hui les tribunaux. Il est sûr que ce ne sont pas là des argumens bien concluans en faveur de la douceur de nos mœurs et des progrès de notre civilisation.

Un de nos journaux les plus révolutionnaires et les plus favorables à l'usurpation de Marie-Christine, se déclare profondement affligé de ce que l'Espagne continue à se déchirer de ses propres mains, et s'obstine à prolonger une lutte dont il est impossible, dit-il, de prévoir le terme, *tant les forces des deux partis se balancent et s'annulent*.

Quoi! vous convenez que ces forces se balancent et s'annulent, lorsque l'un des deux partis a de son côté le trésor public, l'armée, les confiscations, les ressources de l'état et les titres de possession! Vous convenez que cela ne lui suffit pas pour égaliser la partie, et qu'il faut encore y ajouter la légion étrangère d'Afrique, puis une autre légion auxiliaire d'amateurs français; puis une légion portugaise; puis une légion anglaise; puis tous les autres secours publics et secrets des deux grands états de la quadruple alliance! Et malgré ce poids jeté dans un des plateaux de la balance, vous trouvez que les forces respectives des deux partis ne font que se balancer et s'annuler. Mais dans ce cas, vous qui prétendez respecter les vœux et les droits des peuples, vous

faites donc violence à ceux de la nation espagnole? Vous êtes donc des tyrans à son égard? Vous voulez donc lui faire subir un joug dont elle a horreur, et lui imposer un gouvernement qu'elle repousse de toute son énergie?... De deux choses l'une : reconnoissez-vous pour menteurs, pour hypocrites et pour comédiens, ou faites cesser cette lutte qui vous afflige si profondément, en laissant l'Espagne choisir elle-même ce qui lui convient, entre l'usurpation et la légitimité.

PARIS, 8 DÉCEMBRE.

MM. Baudon de Moni et Petit-Jean, auditeurs de deuxième classe au conseil d'état, sont nommés auditeurs de première classe.

— M. Couturier, capitaine d'état-major, employé au dépôt de la guerre, vient d'être nommé auditeur de deuxième classe au conseil d'état.

— Le lieutenant-général Durrieu est nommé au commandement de la 10e division militaire, en remplacement de M. Gentil de Saint-Alphonse, décédé.

— Le commandement de la 15e division militaire vient, dit-on, d'être donné au lieutenant général Voirol.

— Le lieutenant-général Valazé, député de l'Orne, est parti pour les îles d'Hyères, où les médecins lui ont ordonné de passer l'hiver.

— M. Desmousseaux de Givré, député d'Eure-et-Loir, qui exerçoit *par intérim* à Londres les fonctions de premier secrétaire d'ambassade en l'absence de M. de Bourqueney, est arrivé à Paris.

—Des nouvelles de Gibraltar du 24 novembre disent que le duc de Nemours y a touché le 22, à son retour d'Afrique.

— Le *Moniteur* annonce que le paquebot le *Phare*, à bord duquel se trouve le duc de Nemours, n'étoit pas encore arrivé le 3 à Toulon.

— Tandis que l'on fait à Toulon et à Marseille des préparatifs pour la réception du duc de Nemours, les journaux anglais annoncent qu'il doit revenir par le Havre.

— On dit qu'après l'arrivée du duc de Nemours à Paris, Louis-Philippe passera une grande revue de la garde nationale.

— La commission chargée de préparer une loi sur les sociétés commerciales s'est déjà réunie plusieurs fois.

— Un journal du matin prétend que par arrêté ministériel les chefs de division du ministère de la justice prennent le titre de directeur.

— M. de Saint-Amand, neveu du lieutenant-général Rohault de Fleury qui commandoit le génie pendant le siége de Constantine, est nommé receveur particulier de l'arrondissement de Toul (Meurthe.)

—Le *Moniteur* publie une ordonnance qui porte qu'à l'avenir les secrétaires des académies et des facultés, les économes des colléges royaux et les premiers commis des économats, ne pourront être choisis que parmi les membres de l'université. Pour être économe d'un collége il faudra avoir été pendant trois ans premier commis d'un économat.

— Louis-Philippe a ordonné qu'un buste en marbre du colonel Combes, mort sur la brèche de Constantine, fût exécuté par M. Foyatier, son compatriote, auteur de la statue de Spartacus. Ce buste sera placé à l'Hôtel-de-Ville de Feurs (Loire) au moyen d'une souscription ouverte dans cette petite ville.

— La frégate l'*Artémise*, commandée par le capitaine de vaisseau Laplace, étoit à Madras le 23 août, après avoir visité Trincomali, sur la côte occidentale de Ceylan, arsénal de la marine anglaise dans l'Inde; Karikal et Pondichéry, le comptoir danois de Trinquebar, ainsi que l'établissement anglais de Goudelour.

— D'après le *Courier* anglais, le brick *la Sinanie*, arrivé à Philadelphie de Port-au-Prince, a apporté des lettres de ce dernier port, du 23 octobre. L'envoi d'un commissaire français à Haïti excitoit une

vive sensation, parce que le bruit couroit qu'il arriveroit avec des forces navales pour appuyer ses réclamations. Le président Boyer avoit publié une proclamation pour annoncer que si la mission du commissaire étoit amicale il le recevroit de la même manière, mais que dans le cas contraire il feroit un appel à l'énergie de la nation.

— M. de Sivry (du centre gauche) qui vient d'être réélu Ploermel, a eu, au second tour de scrutin, 110 votes. M. Dabirel que portoient les légitimistes en a obtenu 106. M. Hello, candidat ministériel, qui avoit eu 70 votes au premier scrutin, s'est trouvé sans une voix au second.

— Les députés arrivent en grand nombre à Paris; déjà ils ont eu plusieurs réunions, où la question du bureau de la chambre a été agitée.

— Le *Constitutionnel* dit que le grand remaniement des préfets et sous-préfets, dont on parloit il y a huit jours, est retardé.

— La question du duel, jugée par une section de la cour de cassation, va, à l'occasion de l'affaire de Tours, être décidée par les chambres réunies, sur le rapport de M. Bérenger.

— Dupont voulut un jour servir, et s'adressa à un individu nommé Vaudrand qui tenoit un bureau de remplacement à la Villette, à l'enseigne du grand cuirassier. Après la remise de ses pièces, Dupont réfléchit et voulut en définitive conserver sa liberté. Il alla donc trouver Vaudrand pour lui redemander son acte de naissance, son certificat de bonne conduite et ses autres papiers, mais celui-ci exigea 200 fr. pour les démarches qu'il disoit avoir faites. Dupont trouva la somme exagérée, et réfléchissant qu'il en auroit d'autres à bien meilleur marché, il se retira sans papiers. Mal lui en prit. Plusieurs années s'écoulèrent sans que l'envie de servir revînt à l'esprit du jeune Dupont qui avoit tout-à-fait oublié son affaire de la Villette ; mais un jour on l'arrêta, on lui apprit qu'il étoit déserteur, on le mena en prison, et peu de temps après devant le 1er conseil de guerre de Paris. Là tout s'est éclairci à la grande satisfaction de Dupont qui n'avoit cessé de dire depuis son arrestation qu'il n'avoit jamais été militaire. Vaudrand, auquel on étoit venu demander un remplaçant, se rappela les papiers qu'on lui avoit laissés et les utilisa au moyen d'un complice qui prétendit s'appeler Dupont, et de deux témoins complaisans qui vinrent attester l'identité de ce dernier. Le conseil de guerre s'est déclaré incompétent, et a ordonné qu'il sera provoqué par qui de droit des poursuites judiciaires criminelles contre les deux témoins et le nommé Vaudrand, qui pour ce remplacement avoit reçu 1000 fr. d'un pauvre père de famille aujourd'hui obligé de chercher un remplaçant pour son fils.

—Les maires et adjoints des 12 arrondissemens de Paris se sont réunis pour savoir s'ils se recommanderoient aux électeurs au moyen de circulaires et de professions de principes. Ils ont décidé qu'ils resteroient avec leurs actes pour toute recommandation.

— En annonçant que le prix du pain à Paris avoit été fixé à 13 sous les quatre livres pour la première quinzaine de décembre, on a dit que jamais la mercuriale n'avoit été aussi élevée depuis 1830. Nous n'admettons pas cette courtoisie envers la révolution. Depuis 1830, le prix du pain a souvent dépassé 13 sous à Paris. Au mois d'octobre 1831 le pain a même valu 17 sous et demi les quatre livres.

— Il vient de se former à Paris une société dite *Société de l'Orphéon pour l'amélioration du chant populaire en France*, sous la présidence de M. Orfila.

— Un journal dit que l'individu arrêté ces jours derniers dans la cour des Tuileries ayant l'esprit un peu dérangé, a été conduit à Bicêtre.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le 4, vers 9 heures du soir, deux conducteurs d'accélérées, cheminant ensemble avec deux charrettes chargées,

ont été assaillis dans la forêt de Bondy par cinq individus qui, après les avoir fort maltraités, s'apprêtoient à les tuer, lorsque, heureusement, le bruit d'une voiture qui arrivoit les a mis en fuite.

— Le nommé Doublet, ancien notaire à Mantes, convaincu de nombreux faux en écriture authentique et privée, vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace, aux assises de Versailles.

— Puiglet, seulement âgé de 34 ans, a déjà été condamné deux fois, la première à cinq ans de fers pour voies de fait envers un maréchal-des-logis, la seconde à un an de prison pour vol. Après l'expiration de cette dernière peine, Puiglet entra dans plusieurs maisons comme domestique, et partout on le renvoya, à cause de la violence de son caractère. Il se fit alors vagabond, couchant, tantôt dans les bois, tantôt dans les greniers de quelque habitation rurale ou dans l'étable d'une ferme isolée, cherchant à tout moment l'occasion de voler et inspirant partout la terreur. Arrêté enfin aux environs de Nancy, Puiglet a comparu le 30 novembre devant la cour d'assises de la Meurthe, sous l'accusation de cinq vols qualifiés et d'un viol commis sur une jeune fille de 17 ans, qu'il avoit rencontrée dans les champs, et réduite, à force de coups, à un état voisin de la mort, pour assouvir son abominable passion. Puiglet a été condamné à 20 ans de travaux forcés et à l'exposition. Le jury, après l'avoir déclaré coupable sur tous les faits, avoit écarté du viol la circonstance des tortures bien prouvées qui entraînoit la peine capitale.

— Lauher, cultivateur à Biberkirick (Moselle), condamné par la cour d'assises de Nancy aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir assassiné en plein jour le receveur de l'enregistrement de Volmunster, et dont l'arrêt fut plus tard annulé par la cour de cassation pour vices de formes, a aussi comparu le 2 devant la cour d'assises de la Meurthe, qui l'a condamné à mort.

— Le comte de Zarzana, secrétaire de la société générale des naufrages, vient d'arriver au Havre, où il doit faire l'expérience des moyens de sauvetage employés en Angleterre, à l'aide des bombes, des fusées et du cerf-volant porte-amarres.

— On écrit de Troyes, le 6 décembre, que depuis trois jours le froid a pris avec intensité. Dans la nuit du 5 au 6, le thermomètre de Réaumur a marqué 6 degrès au-dessous de zéro.

— Malgré le mauvais temps, écrit-on de Langres, les travaux des fortifications se poursuivent. Bientôt la face qui regarde le midi sera munie de son bastion.

— Le 4, un ancien conseiller démissionnaire, et depuis avocat, est tombé mort pendant qu'il plaidoit à la cour royale de Rennes.

— M. le comte de Pontfarcy est parti d'Orléans pour Blois, où il sera jugé le 14.

— M. Pontois vient d'être réélu bâtonnier de l'ordre des avocats de Poitiers.

— C'est le 26 novembre que le premier bateau est entré dans le canal du Nivernais, pour descendre de Panneçot à Cercy. Le trajet a été des plus faciles. La navigation se trouve maintenant ouverte depuis Decize jusqu'à Bernay.

— La bande de voleurs qui s'est établie à Lyon exploite cette ville de toutes les manières. On vole dans les rues dès la tombée de la nuit, on vole dans les boutiques, on vole aussi dans les églises les bourses et autres objets des personnes qui viennent prier. Il seroit bien temps que la police de Lyon mît fin à tous ces désordres qui font croire à son peu de vigilance.

— Vendredi, vers six heures et demie du soir, un individu a brisé un carreau de la devanture d'un horloger de Lyon, et a enlevé une tringle garnie de montres; dans sa précipitation, il en a heureusement laissé tomber plusieurs, pendant qu'on faisoit de vains efforts pour l'atteindre.

— Le vaisseau *le Triton* est arrivé à Toulon le 1er décembre, venant de Ténédos, où il a laissé l'escadre de l'amiral Gallois.

— Une corvette tunisienne est en ce moment dans le port de Marseille. Elle emmènera M. Raffo, ministre du bey de Tunis.

— M. Félix Dubois, ex-député de l'Ardèche, est mort le 2 à Privas (Ardèche), à l'âge de 50 ans.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les révolutionnaires espagnols qui ne sont pas contens de la France de juillet sont assurément des gens difficiles. C'est ainsi qu'un esprit chagrin et hargneux ayant avancé dans la séance du 28 de ce mois, que nous n'y allions pas d'aussi bon jeu que nous le pourrions, le ministre de la *justice* de Marie-Christine s'est hâté de prendre la parole pour nous réhabiliter dans l'opinion de nos frères de révolution.

« Le gouvernement français, a-t-il dit, fait tout ce qu'il peut pour empêcher qu'aucun secours n'arrive aux carlistes. Une surveillance active est établie à cet effet sur la frontière des Pyrénées. Troupes, douaniers, police, gendarmerie; tout est employé à nous servir et à nuire au prétendant. Le territoire de la France est ouvert pour donner libre passage à nos soldats, et il est impitoyablement fermé à ceux de don Carlos. La prudence empêche d'entrer dans de plus grandes explications sur les mesures prises en notre faveur et sur celles qui peuvent se prendre encore. Mais la vérité est qu'elles sont très-satisfaisantes, et que rien ne manque aux sympathies de la France à notre égard. »

Enfin, l'adresse de la chambre des députés en réponse au discours d'ouverture de Marie-Christine a été adoptée dans la séance du 29 novembre. Ce n'étoit guère la peine de perdre huit jours à disputer *sur sa rédaction*; car elle a fini par être admise telle qu'elle avoit été présentée du premier jet par la commission.

— Il est vaguement question d'un projet de désarmement de la garde nationale de Madrid. On a même été jusqu'à faire courir le bruit qu'Espartero alloit employer son armée à ce coup de main. Mais tout semble annoncer qu'il a d'autres occupations en vue, et que tous ses efforts vont tendre à reprendre possession de la ligne de Valcarlos.

— La *Gazette de Madrid*, du 29, annonce que le courrier d'Estramadure, parti de cette capitale, a été arrêté le 25, à trois heures de l'après-midi, dans les environs du bourg de Bravo, par une bande de dix à douze carlistes à cheval, qui se sont emparés des dépêches et ont brûlé la correspondance. Le courrier parti de Madrid le 23 et celui qui devoit y arriver, ont été arrêtés le 25 à trois lieues de Burgos, par une autre bande qui, après avoir fait main basse sur la correspondance et les dépêches, se sont emparés des conducteurs, des *postillons*, des chevaux qu'ils ont emmenés avec trois chasseurs à cheval qui escortoient la malle partie de Madrid.

— On s'attendoit à Vittoria, à la date des dernières nouvelles, à l'échange des prisonniers. Mille prisonniers ont été déposés dans cette ville, et parmi eux ont éclaté malheureusement des cas de typhus.

— Le journal *El Mundo* du 27 novembre rend compte ainsi qu'il suit d'une nouvelle dont nous avons dit quelque chose : « La faction reçoit des uniformes, des armes et de l'argent sans intérêt. De Londres seulement, il lui est arrivé dernièrement 10,000 uniformes complets, et d'Anvers, 20,000 fusils. Nous avons connoissance officielle de ce fait, que nous nous empressons de rendre public. »

Le journal officiel de La Haye (le *Staats-Courant*) a publié le traité de commerce et de navigation conclu entre les

Pays-Bas et l'Angleterre. Ce traité porte la date du 27 octobre 1837, et les actes de ratification en ont été signés à La Haye le 22 novembre. Il y aura liberté réciproque de commerce et de navigation entre les sujets des deux pays, et les négocians ne paieront pas dans les ports, mouillages, etc., des deux royaumes, des droits de charges plus élevés que ceux qui sont payés par les sujets de la nation la plus favorisée.

— Le *Staats-Courant* publie aussi un arrêté royal du 23 novembre, portant que les articles 1-5 du traité de navigation conclu le 3 juin dernier entre les Pays-Bas et la Prusse, seront applicables, pendant la durée de ce traité, aux navires appartenant aux sujets du grand-duché de Bade.

— Lord John Russell a proposé, le 5, à la chambre des communes, un nouveau bill de réforme des corporations municipales d'Irlande, dont l'assemblée a autorisé la présentation. Des commissaires sont chargés d'en dresser le dispositif.

— Le même jour, la chambre des lords ne s'est occupée que du bill d'emprisonnement pour dettes.

— Une réunion des électeurs réformistes de Westminster a eu lieu le 4 par suite de la déclaration faite par lord John Russell, à la chambre des communes, contre l'extention de la loi électorale, les parlemens triennaux et le vote au scrutin secret. Après quelques mots prononcés par le colonel Evans qui présidoit l'assemblée, beaucoup de membres ont pris tour à tour la parole. Puis est venu M. O'Connell qui a commencé ainsi son long discours : « Agitation ! agitation ! Encore agitation! (On applaudit avec force.) Oui, messieurs, il n'est pas selon moi d'éloquence qui vaille ces trois mots répétés. Tout dépend de vous; les torys ne vous seconderont pas, vous devez vous y attendre ; les whigs ne vous seconderont pas non plus, plusieurs cependant l'espéroient. Il ne reste donc plus au peuple qu'à s'agiter...»

— Les nouvelles du Canada publiées par les feuilles anglaises sont de plus en plus alarmantes.

— Samedi au soir, dit le *Morning-Post*, la ville de Londres a encore été enveloppée d'un brouillard si épais que les omnibus et autres voitures de place étoient obligés, afin de pouvoir circuler, de se faire précéder de gens portant des torches et des lanternes; malgré ces précautions il est arrivé une foule d'accidens plus ou moins graves.

— En Suisse, le grand conseil du canton de Saint-Gall vient d'abolir entièrement le timbre des journaux.

— D'après certains journaux, le roi de Hanovre, depuis son coup d'état, vit retiré dans son château, dont l'entrée n'est permise qu'aux personnes attachées à sa cour. Ces feuilles ont oublié bien vite que ce monarque vient de visiter plusieurs villes de son royaume, et que partout il a été reçu avec enthousiasme.

— Une députation de l'Université de Gœttingue, et une députation des magistrats et de la bourgeoisie de cette ville, dit la *Gazette de Hanovre* du 2 décembre, ont présenté au roi des adresses contenant une désapprobation de la conduite des sept professeurs qui ont protesté, et l'assurance d'une inébranlable fidélité.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que M. de Strahlenheim, envoyé du roi de Hanovre à la diète germanique, a reçu inopinément son ordre de rappel.

— Le royaume de Bavière, d'après une ordonnance récente, est divisé en huit cercles qui prennent les noms suivans : 1er. Bavière-Supérieure ; 2°, Bavière-Inférieure ; 3°, Palatinat; 4°, Haut-Palatinat et Ratisbonne ; 5°, Franconie-Supérieure ; 6°, Franconie-Moyenne; 7°, Franconie-Inférieure ; 8°, Souabe et Neubourg.

— L'assemblée des états de Mecklembourg-Schwerin a été ouverte le 24 novembre.

— Le feu a pris le 30 novembre à l'ancien et magnifique Hôtel-de-Ville de Weimar. Les ravages ont été considérables ; plusieurs maisons du voisinage ont aussi

beaucoup souffert. Le grand-duc et le prince héréditaire étoient présens, et ont encouragé les travailleurs par leur exemple.

— Les dernières nouvelles du Portugal annoncent que les cortès ont voté les 120 premiers articles de leur interminable constitution.

— Le prince Auguste de Prusse est arrivé le 27 novembre à Vienne, venant de Trieste.

— Les dernières lettres de St-Pétersbourg mandent que le ministre des affaires étrangères, comte de Nesselrode, alloit partir de cette ville pour se rendre auprès de l'empereur à Moscou.

— M. le baron de Weichs, ci-devant grand-maître des cérémonies de la cour d'Athènes, est parti de cette ville, le 12 novembre, pour retourner en Bavière.

— Le docteur Piétis, qui s'étoit fait remarquer par son dévoûment à Poros au moment de la peste, ayant refusé une décoration du roi Othon, en disant que le temps lui préparoit une couronne de laurier, et qu'il seroit bien aise de recevoir 100 drachmes pour chaque jour qu'il avoit passé au milieu de la contagion, S. M. lui a ôté sa place de professeur, ainsi que celle de membre du conseil de santé.

— On a reçu à Londres les journaux de New-York jusqu'au 16 novembre; ils contiennent peu de faits politiques. Le parti whig, qui est opposé à celui de van Buren, semble avoir la majorité dans la chambre des représentans et dans le sénat.

— Une lettre de la Nouvelle-Orléans, du 3 novembre, dit que le paquebot à vapeur le *Monmouth*, parti de ce port à la fin d'octobre, ayant à bord plusieurs centaines d'Indiens, a été heurté, dans son voyage sur le Mississipi, par le vaisseau le *Trenton*, qui descendoit le fleuve, remorqué par un bateau à vapeur. Le *Monmouth* sombra immédiatement. Il étoit 8 heures du soir, et l'obscurité ayant empêché de porter des secours efficaces, environ 300 Indiens périrent.

Le Gérant, **Le Besgue**.

BOURSE DE PARIS DU 8 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 55 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 85 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2562 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1182 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1220 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 817 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 05 c.
Emprunt romain. 100 fr. 7/8
Emprunt Belge. 103 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 355 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2901.

MARDI 12 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ETAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE EN RUSSIE (1).

Depuis l'insurrection polonaise, les journaux ont souvent entretenu leurs lecteurs de la persécution exercée par le gouvernement russe à l'égard des catholiques. Nous nous sommes généralement abstenus de répéter ces récits, où nous croyions voir quelques signes d'animosité et d'exagération. On étoit d'ailleurs tenté d'expliquer quelques actes de rigueur, par l'esprit de vengeance qui a pu emporter ce gouvernement à la suite d'une guerre qui lui a coûté beaucoup de sang. Les faits que nous allons publier feront connoître la vérité; ils sont nombreux, et ils sont racontés sans passion. Nous osons les déclarer vrais et exacts. C'est pourquoi nous exhortons tous les journaux catholiques à les répéter et à les faire connoître à l'Europe entière.

L'empereur Alexandre avoit solennellement promis, dans l'édit de suppression de la Compagnie de Jésus en Russie, que les biens et les églises des Jésuites demeureroient intacts aux catholiques. Mais cette promesse a été éludée sous différens prétextes. Leurs biens ont été confisqués, et leurs églises livrées aux schismatiques, quoiqu'il fût bien démontré que, vu le petit nombre de ces derniers, ils n'avoient déjà que trop d'églises, tandis qu'on dépouilloit les catholiques de celles qui leur étoient nécessaires.

La ville de Vitebsk contient une population de 20,000 ames, et comme elle est chef-lieu de province, ce nombre est beaucoup augmenté par la présence des nobles qui y viennent souvent et par le séjour qu'y font les fonctionnaires. Cependant on n'y a laissé qu'une seule église aux catholiques. J. D. Karnicki a présenté, au nom de tous les nobles, une pétition à l'empereur, pour le supplier de pourvoir aux besoins des catholiques. Cette démarche n'a produit aucun résultat. En Russie, on accorde libéralement aux Juifs leurs synagogues, aux Turcs leurs mosquées, aux idolâtres leurs temples, pour faire, dit-on, preuve de tolérance. Les seuls catholiques se voient fréquemment dépossédés des églises qui leur appar-

(1) Cet article est tiré du *Journal historique et littéraire* de Liége qui certifie l'exactitude des faits. Comme nous connoissons la sévérité consciencieuse qui préside à la rédaction de cet estimable recueil, nous n'hésitons pas à reproduire son tableau. Comme le rédacteur, nous étions en défiance sur les nouvelles qui nous arrivoient de Pologne, et on a pu remarquer que nous les passions sous silence, ou que nous ne les insérions qu'avec beaucoup de réserve. Déjà il nous étoit revenu de plusieurs côtés des détails fort affligeans sur la marche suivie par l'empereur Nicolas. Ces détails sont confirmés par le présent tableau qui donne une bien triste idée de l'état de l'Eglise catholique en Russie et en Pologne. Ainsi se vérifie ce mot de l'Evangile : *Pressuram habebitis*. Comment n'être pas effrayé en voyant ce qui se passe en même temps en Espagne, en Portugal, en Prusse, en Russie? L'Eglise, nous le savons, a des promesses; mais les églises particulières peuvent éprouver de violens orages. Implorons pour elles le secours de celui qui commande aux vents et à la mer.

tiennent en toute propriété et qui leur sont absolument nécessaires.

Il a paru un édit de l'empereur, par lequel on leur défend de bâtir de nouvelles églises et de restaurer les anciennes, sans la permission du gouvernement; et cette permission, on la diffère exprès en faisant toujours naître de nouveaux obstacles, afin que dans l'entre-temps les églises s'écroulent et périssent.

Le nombre des paroisses, déjà insuffisant auparavant, se restreint chaque jour davantage; en sorte qu'en beaucoup d'endroits, les fidèles se trouvent éloignés de plus d'une journée de voyage de leur paroisse, et que l'administration des sacremens, déjà difficile en elle-même par le petit nombre des prêtres chargés du soin des ames, devient impossible dans bien des cas. Et c'est un mal auquel la puissance ecclésiastique ne sauroit remédier facilement; car par un autre édit, on défend aux évêques de nommer soit curé, soit chapelain ou vicaire, sans l'autorisation du gouvernement, et pour obtenir cette autorisation, il faut que les candidats soient présentés aux gouverneurs des provinces, formalité qui non-seulement rend l'administration ecclésiastique extrêmement difficile, mais qui le plus souvent ouvre la porte, non aux pasteurs, mais aux loups.

Cette disette de secours spirituels a été extrêmement augmentée par un édit impérial, qui défend toute communication, dans les choses divines, entre le clergé grec-uni et le clergé romain.

Il est à remarquer que, dans la Russie Blanche, presque tous les nobles suivent le rit latin, tandis qu'au *contraire les* paysans suivent le rit *grec-uni*, et que les uns et les autres habitent séparés par de grandes distances et dispersés dans les champs. Mais comme le nombre des nobles est beaucoup plus petit, les paroisses du rit romain étoient plus rares et plus éloignées les unes des autres. Cet inconvénient diminuoit cependant par le voisinage de quelque paroisse du grec-uni, où les nobles pouvoient du moins, les jours de fêtes, entendre la messe; et *vice versâ*, quelquefois une paroisse du rit romain plus rapprochée, dispensoit les villageois d'aller trouver leurs propres églises plus éloignées. Dans les cas urgens, le baptême se conféroit indifféremment par le clergé grec-uni et par le clergé romain, aux enfans en danger de mort. La même permission existoit pour l'extrême-onction et pour la confession. Aujourd'hui cette communication étant interdite, tout le monde doit voir à quel péril les fidèles des deux rits sont exposés. A Mohilow, l'assemblée des nobles a exposé au gouvernement l'extrême pénurie d'ouvriers évangéliques. Il leur a été répondu *qu'il y avoit assez de prêtres pour le nombre des catholiques*. Comme si les pétitionnaires, qui sentent ces besoins, n'étoient pas mieux informés à cet égard que le gouvernement.

Il est à peine nécessaire de dire que les maux de la religion ont été augmentés beaucoup par la suppression des ordres religieux. Déjà auparavant, en 1829, parut un édit qui ordonnoit à tous ceux qui vouloient entrer dans quelque ordre religieux, de se présenter au gouverneur de leur province, formalité qui exigeoit souvent un voyage de beaucoup de jours, et de lui exhiber des lettres de noblesse, et ensuite d'attendre la permission du ministre du culte. On

comprend sans peine dans quels embarras et dans quelles dépenses cet édit jetoit les jeunes aspirans à la vie religieuse. Il suffit d'ajouter que, depuis 1829 jusqu'aujourd'hui, à peine une seule permission de ce genre a été accordée par le gouvernement.

C'est par cette manœuvre qu'on préparoit le motif dont on sentoit le besoin, pour ordonner la suppression des ordres religieux, c'est-à-dire, *le nombre insuffisant des religieux pour occuper les couvens.* C'est en effet le considérant de l'édit qui a consommé cette ruine. Conduite tout-à-fait digne d'un gouvernement schismatique! On met pendant quelques années les couvens dans l'impossibilité de recevoir des novices; ensuite on les supprime, *à cause du petit nombre de religieux qui les habitent.* Au surplus, on s'attendoit à cet acte de violence hypocrite. Avant que l'édit de suppression parût, la rumeur publique annonçoit la tempête comme prochaine. Les nobles, effrayés du danger, préparoient dans une diète provinciale une supplique à l'empereur, pour détourner le mal, car tous les braves gens comprenoient de quelle importance étoit pour la religion catholique, l'existence des ordres religieux dans ces contrées. Mais les nobles furent prévenus; le gouvernement se hâta de promulguer son édit avant que la pétition fût expédiée. La plupart des communautés furent supprimées, leurs biens enlevés, leurs églises profanées, leurs écoles détruites, et les religieux soumis en tout à la juridiction de l'évêque, au grand détriment de la discipline régulière.

La liberté laissée à toutes les sectes, celle d'instruire leurs membres dans les dogmes de la foi, a été enlevée aux seuls catholiques. Le pouvoir défend aux prêtres de répondre aux objections qui se font contre la religion et qu'on a soin de propager; de réfuter les petits livres qui sont remplis de mensonges et de calomnies; il leur défend même d'enseigner que c'est dans la religion catholique seule qu'on peut être sauvé; comme s'il étoit possible d'être catholique sans cet enseignement. Tout le monde voit quelles sont en cela les vues du gouvernement. C'est pourquoi, non-seulement il est défendu d'introduire de l'étranger les livres qui traitent des articles de foi dans lesquels les Grecs diffèrent des Latins, mais en Russie même on ne peut obtenir la permission d'imprimer ces sortes d'ouvrages. Pour la même raison, on ne peut traiter dans les cours de théologie aux séminaires, les dogmes qui appartiennent à l'intégrité de la foi catholique. Ainsi, les jeunes prêtres catholiques sont forcés d'ignorer ce qui les sépare surtout des schismatiques, afin qu'ils soient eux-mêmes plus enclins au schisme. De même on ne veut point que les curés et les prédicateurs fassent mention de la procession du Saint-Esprit, ni de la suprématie du pape, de peur que les fidèles n'entendent en quoi ils diffèrent de la religion dominante, et pour qu'ils aient moins d'éloignement pour le schisme.

Telle est la liberté qu'on a laissée à la religion catholique en Russie. Et cependant les catholiques y forment une grande partie de la population.

Cette persécution s'étend au royaume de Pologne. Car en 1833, le gouvernement suprême de Varsovie a publié un édit qui ordonnoit à l'évêque de Podlachie, Mgr Gutkowski, de faire disparoître de tou[illegible]

bliothèques ecclésiastiques un livre qui traite *de la concorde et de la discorde* des Grecs et des Latins. Le prélat assez connu par sa fermeté et par les persécutions qu'il subit de la part du pouvoir, répondit qu'il ne pouvoit obéir en cela, que ce seroit agir contre sa propre conscience, qu'il trahiroit les intérêts de la religion dont il est le défenseur naturel.

On connoît la réponse du même évêque à la lettre du général Golowin, sur les mariages entre les Grecs et les Latins. Cette nouveauté a frappé les esprits des Polonais ; mais dans les provinces russes, il y a déjà long-temps qu'un édit impérial a statué que les enfans seroient élevés dans la religion grecque, lorsqu'un des deux époux appartiendroit à cette communion. A cette occasion, ceux-là même qui étoient nés avant l'édit furent forcés d'abjurer la religion catholique ; et c'est de ces malheureux enfans qu'en 1833 se remplirent toutes les prisons dans la province de Volhinie. Excellent moyen pour faire passer peu à peu la noblesse polonaise dans le camp des schismatiques. Car le gouvernement russe comprend très-bien que toute la force de la religion catholique en ces contrées se trouve dans la noblesse. La perversion des paysans est presque une affaire achevée.

L'éducation qu'on donne aux enfans des nobles tend au même but. Les écoles ont été enlevées aux religieux et livrées à des instituteurs laïques. Les jeunes gens sont forcés d'apprendre les sciences dans la langue russe qu'ils ignorent. Les maîtres qu'on leur donne ont été formés aux universités schismatiques, *et ils sont pour* la plupart *schismatiques eux-mêmes*. Le soin qu'on a de l'enseignement religieux pousse les jeunes gens vers la religion dominante. Les professeurs qui suivent en cela les vues du gouvernement acquièrent des titres à la faveur et sont les plus sûrs de leur avancement. Les jeunes gens qui prennent le parti des armes sont exclusivement livrés à des professeurs schismatiques. On ne sauroit croire quels maux résultent de là pour la religion catholique, combien elle souffre de la corruption de ces tendres plantes. Et plût à Dieu qu'on pût attendre un peu plus de vigilance de la part de ceux qui sont chargés de les arroser ? Le clergé séculier laisse malheureusement peu d'espoir.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — L'ordonnance de nomination de MM. Miolland et Cart aux évêchés d'Amiens et de Nîmes, a paru dans le *Moniteur* de samedi. L'ordonnance est du 25 novembre.

On annonce la démission de M. l'évêque de Beauvais qui est dans sa 80e année, et que son âge engage à se retirer. Le prélat seroit nommé chanoine de Saint-Denis, et seroit remplacé à Beauvais par M. Cottret, évêque de Caryste. M. Cottret qui étoit précédemment chanoine de Notre-Dame et professeur en Sorbonne, est auteur de quelques écrits, et a coopéré autrefois à plusieurs journaux où il inséroit de bons articles sur des sujets relatifs à la littérature religieuse. Le prélat qui avoit déjà, dit-on, refusé deux fois des siéges, est en état par son instruction et par son âge de rendre encore des services à l'Eglise.

Voilà trois fois que l'on annonce que M. l'évêque d'Evreux va avoir un coadjuteur, et que l'on prend même la peine de le lui désigner.

Nous avons été chargés, il y a peu de mois, de démentir cette nouvelle, et on nous assuroit même que M. l'évêque d'Evreux ne connoissoit nullement l'ecclésiastique dont on prétendoit qu'il avoit fait choix. Cependant il y a quelques jours un journal fort estimable a encore reproduit par surprise le même bruit de coadjutorerie, mais il s'est hâté de revenir là-dessus dans le numéro suivant. Il dit avec beaucoup de raison qu'il n'est pas convenable de préjuger ainsi et de préciser les intentions d'un évêque. Il fait observer que M. l'évêque d'Evreux visite régulièrement son diocèse et administre la confirmation. Seulement à cause de la foiblesse de sa vue le prélat se fait suppléer pour les ordinations. Enfin, le journal remarque que le gouvernement paroît peu disposé à accorder des coadjuteurs aux évêques même âgés et infirmes, et nous savons en effet que de semblables demandes ont été refusées.

A la place de l'ecclésiastique dont le nom a été mis en avant, nous nous plaindrions vivement de l'ami maladroit qui nous auroit rendu ce mauvais service, si toutefois ce n'est pas quelque ennemi caché qui a écrit la lettre insérée dans le journal, et qui a voulu jouer ce vilain tour à M. le curé de Bernay. La teneur de la lettre sembleroit indiquer cette intention perfide. *Il n'est bruit*, disoit-elle, que de la résolution de M. l'évêque d'Evreux de demander un coadjuteur. Or, un malveillant seul peut avoir imaginé cela, car personne ne parloit de ce bruit.

On a rétabli enfin dans la salle des séances de la première chambre de la cour royale le tableau attribué à Jean de Bruges, que l'on voyoit autrefois à la Sainte-Chapelle, et qui, placé dans la salle de la cour d'appel sous l'empire, y étoit resté jusqu'en 1830. Ce tableau représente le Christ avec les saintes femmes et d'autres personnages des siècles postérieurs, suivant le goût du temps, mais on en admire la touche vigoureuse et le beau coloris. Ce tableau étoit déposé depuis 7 ans dans les combles du palais; on le restaure en ce moment.

En applaudissant à cet hommage, bien qu'un peu tardif, rendu à la religion, nous émettons le vœu que les autres cours et tribunaux qui n'étoient pas encore revenus aux anciennes habitudes de la magistrature, suivent enfin l'exemple qu'on vient de leur donner à Paris.

M. l'abbé Carron, de Rennes, mort en 1821, et si célèbre en Angleterre et chez nous par ses vertus, ses œuvres et sa charité active et industrieuse, avoit été inhumé dans le cimetière de Vaugirard. Sa famille qui conserve avec un respect religieux la mémoire du vertueux prêtre, a voulu le faire enlever de ce cimetière avant que le terrain fût profané. Ses restes seront transférés le mardi 12, du cimetière à la chapelle des dames Carmélites de la rue d'Enfer. La cérémonie commencera à 9 heures. M. l'abbé Tresvaux officiera. On ne doute point que les amis du vénérable prêtre, les fidèles qu'il dirigeoit, les pauvres qu'il assistoit, ne s'empressent d'aller prier à cette occasion pour un homme si admirable par sa charité. On se rappelle que ses obsèques à Saint-Jacques-du-Haut-Pas le 17 mars 1821, furent remarquables par un concours extraordinaire.

Un journal s'empressa d'annoncer mercredi dernier qu'un ecclésiastique avoit été arrêté pour vol. *M. l'abbé C.*, disoit-il, *attaché à l'église de...*, étoit prévenu d'avoir volé un cheval sellé et bridé qui étoit resté à la porte d'un hôtel; il avoit été conduit à la préfecture de police, *ainsi qu'une dame qui a déclaré se nommer Conception, et qui se dit dame de confiance*

de M. l'abbé. Le journaliste auroit pu prendre des informations avant de livrer à la publicité un fait dépourvu de vraisemblance, et qui compromettoit un prêtre d'une manière très-fâcheuse. Ce n'est que le lendemain qu'il a pu donner une explication qui fait disparoître toute idée de vol, mais qui, peut-être, n'aura pas entièrement effacé dans l'esprit des lecteurs l'impression de la première nouvelle.

L'ecclésiastique en question est M. l'abbé Cabias, qui n'est pas chanoine de Notre-Dame, comme l'a cru le journaliste, mais qui a été attaché à cette église. En rentrant chez lui le soir, avec une fille âgée qui soigne son ménage, et qu'on appelle Sœur de la Conception, il rencontra sur le boulevard de l'Hôpital un cheval abandonné. Obligeant par caractère, M. Cabias s'informa des voisins à qui ce cheval pouvoit appartenir. Personne ne connoissoit ce cheval. M. l'abbé Cabias crut bien faire de le conduire chez un ami qui demeuroit tout près. On le logea dans l'écurie où l'animal resta plusieurs jours. Personne ne le réclamant, et l'ami s'ennuyant d'avoir à le nourrir, consulta M. Cabias qui lui dit de faire ce qu'il voudroit, de garder l'animal ou de le vendre. C'est ce dernier parti qu'on prit. L'ami conduisit le cheval au marché aux chevaux, où la bête fut reconnue par son propriétaire qui étoit un loueur de voitures. Une personne du quartier avoit loué un cabriolet pour une partie de campagne, et au retour avoit laissé le cheval à la porte, en attendant une occasion pour le reconduire. Le cheval s'étoit éloigné peu à peu, et c'est alors que M. Cabias l'avoit rencontré. Victime d'un excès de charité, cet ecclésiastique a été presque immédiatement rendu à la liberté, ainsi que la Sœur.

Nous avons cru qu'il importoit *pour l'honneur* du clergé de rétablir *la vérité des faits*.

M. le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, a donné le 27 un mandement à l'occasion de l'Avent. Son Eminence exhorte les fidèles à entrer dans les sentimens que doit rappeler ce temps de l'Avent et à se préparer à célébrer dignement la naissance du Sauveur. Elle ordonne des prières spéciales pour cet effet, et, en vertu des pouvoirs spéciaux qu'elle a obtenus du Saint-Père, elle accorde des indulgences à ceux qui assisteront avec dévotion à ces prières.

Le dimanche 3, M. Flaget, évêque du Kentuckey, a prêché dans la cathédrale de Bourges en faveur de l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Un acte d'impiété a eu lieu à Gassin, diocèse de Fréjus. La statue de la sainte Vierge a été enlevée de l'église où elle étoit exposée à la vénération des fidèles, et jetée dans un grenier à foin. M. l'évêque de Fréjus, touché de cette insulte, a publié, le 22 novembre, un mandement pour la réparer. Le prélat ordonne à ce sujet des prières dans toutes les paroisses. Dans l'église de Gassin, les prières se feront pendant trois dimanches consécutifs; une messe basse votive sera célébrée en l'honneur de la sainte Vierge dont la statue sera exposée dans l'église. Les mêmes prières se feront dans les communautés, et les personnes pieuses sont invitées à faire une communion en l'honneur de la sainte Vierge, en expiation de cet outrage.

Ce grossier attentat a eu lieu peu après une visite pastorale dans les paroisses de Draguignan et de Lorgues, où M. l'évêque avoit vu avec joie le concours des fidèles et leur empressement à recevoir la confirmation.

M. Gariel, curé de Digne, qui avoit établi l'année dernière une école chrétienne dans cette ville, a entrepris de fonder aussi une maison

d'orphelins. Comptant sur les ressources de la charité qui l'a secondé dans la première œuvre, il a posé les fondemens de la maison. Le 14 novembre, il s'est rendu sur le terrain avec les dames de charité, les enfans qui leur sont confiés, les Frères, leurs élèves et les confréries. Le préfet, le conseil de préfecture, le maire et ses adjoints attendoient le cortége sur la place où la première pierre alloit être posée. M. le curé a prononcé un discours où il a fait sentir les bienfaits de cet établissement, et a remercié publiquement le préfet qui a annoncé cette œuvre au département, qui l'a recommandée avec instance, et qui y contribue par ses libéralités. La maison sera sous le patronage de saint Martin. On procéda à la pose et au scellement de la première pierre. Le préfet, le maire, ses adjoints, sont descendus dans la tranchée des fondations, et ont jeté du mortier sur le lit de la pierre. Madame Alibert, femme du maire, a elle-même fait usage de la truelle. On espère que la charité des fidèles permettra de conduire à fin cette belle entreprise.

Si dans quelques endroits il s'opère des changemens qui contristent le cœur des fidèles, dans d'autres il s'en opère qui sont bien capables de les consoler. Le Tréport vient de se signaler par plusieurs faits d'une nature consolante. Il y a deux ans, il avoit déjà élevé un superbe calvaire sur la jetée de l'ouest, à l'entrée du port; cette année on a vu la population affluer à une cérémonie semblable qui a eu lieu au mois d'octobre. Une croix magnifique, donnée par la marine, a été plantée solennellement sur la voie publique, et dans le concours immense de fidèles, se trouvoient les autorités, attentives à recevoir, comme le reste du peuple, les paroles d'édification qui sortoient de la bouche de leur pasteur.

Mais ce qui achève surtout de caractériser son bon esprit, c'est l'établissement en cette petite ville d'une école chrétienne dirigée par des Frères de l'institut de Saint-Joseph, du Mans. Le conseil municipal, touché de l'excès d'ignorance et d'immoralité où se trouvoit la génération nouvelle, a résolu d'y porter remède en procurant aux enfans des maîtres capables d'en faire des hommes et des chrétiens. Il falloit pour cela de l'argent et des Frères. De l'argent, la providence en a fait trouver. Le curé qui avoit été vicaire à Dieppe, où il y a beaucoup d'habitans riches et surtout chrétiens, a fait un appel à leur générosité, et en un clin d'œil les frais de la fondation ont été couverts. Une quête à domicile, avec 200 fr. de la reine et 100 fr. de madame Adelaïde, ont procuré en partie le mobilier. La ville donne le logement et fait le traitement des deux Frères au moyen de quelques dons particuliers et des rétributio s mensuelles que l'institut permet de prendre aux enfans aisés.

Ces bons Frères n'ont pas été faciles à obtenir, vu la rareté des sujets. Le respectable supérieur de Saint-Joseph, après plusieurs instances, a enfin pu envoyer deux Frères au Tréport. Ils ont été accueillis avec acclamation. Amenés dans cette ville par M. l'abbé Cottereau, sous-supérieur de la maison, ils ont été installés par lui le 19 novembre, à l'issue des vêpres. Après un discours solide sur les avantages d'une éducation chrétienne pour les individus, les familles et la société, il a entonné le *Veni Creator*, et le peuple qui remplissoit l'église s'y est uni de bon cœur. C'étoit une véritable fête.

Le mardi 21 novembre, jour de la Présentation de la sainte Vierge, l'école a été ouverte sous la protection de cette reine des vertus, et déjà plus de 120 élèves fréquentent leurs classes. Bientôt cette pauvre paroisse sera changée de face. Les bons Frères,

avec leur patience, leur douceur, leur zèle et leur croix, y auront répandu une instruction salutaire fortifiée par de bons exemples.

Un noviciat de Frères établi à Clermont, il y a environ quinze ans, avoit paru suffire jusqu'ici au nombre de sujets qui se présentoient, et aux demandes des départemens voisins. Cette maison ne se soutenoit que par la pension extrêmement modique que chaque novice apporte en entrant; car on sait que le gouvernement ne donne rien pour ces établissemens. Cependant ces noviciats sont absolument nécessaires, et sans eux on ne pourroit avoir des Frères, et les demandes des diverses localités n'auroient aucun résultat. A l'époque de la formation du noviciat de Clermont, d'honorables actionnaires qui reçurent quelques secours, mais bien insuffisans, de la ville, du département et de l'état, contribuèrent à l'acquisition d'une maison ainsi qu'aux réparations qu'elle exigeoit. Mais depuis, ce noviciat s'est étendu, et sa conservation intéresse les départemens voisins du Puy-de-Dôme. On a donc pensé qu'il falloit appeler au soutien de cette œuvre tous ceux qui y ont intérêt.

Un assez grand nombre d'hommes de toutes les classes, anciens ou nouveaux fonctionnaires, propriétaires, négocians, gens du barreau de Clermont et de Riom, se sont réunis au bureau de charité, et ont émis le vœu de voir s'augmenter le local destiné au noviciat. Une commission de sept membres a été nommée, et chargée de faire connoître les besoins du noviciat, et de provoquer des souscriptions, comme on l'a fait à Lyon. La commission a choisi son président et son secrétaire; elle a désigné pour son trésorier M. de Féligonde, et a émis le vœu que dans chacune des villes qui possèdent des Frères, une *mesure semblable* fût prise, et qu'on désignât un trésorier chargé de correspondre avec M. de Féligonde, et de lui faire passer le montant des souscriptions.

Un prospectus a été envoyé dans les huit départemens où se trouvent des établissemens de Frères dépendant du noviciat de Clermont. Ces départemens sont le Puy-de-Dôme, le Cantal, l'Allier, la Nièvre, le Cher, la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze.

Tout ceci a été arrêté à Clermont le 16 septembre dernier. Les membres de la commission sont MM. de Vissac, jurisconsulte; Blatin, aîné, ancien maire de Clermont, membre du conseil général; Blanc, négociant, aussi membre du conseil général; Cavy, ancien notaire, membre du conseil municipal; Mouillaud, vicaire-général, curé de Notre-Dame-du-Port; André d'Aubière, ancien maire de Clermont et ancien député; Pélissier de Féligonde, ancien député.

M. l'abbé Lacordaire, qui étoit allé il y a dix-huit mois à Rome pour s'y livrer à l'étude, en est revenu cet automne. Il prêche en ce moment à Metz. Il a ouvert des conférences dans la cathédrale le premier dimanche de l'Avent, au milieu d'un nombreux concours où l'on remarquoit beaucoup d'hommes.

M. l'abbé Marcellin a ouvert le premier dimanche de l'Avent dans l'église Saint-Louis à Bordeaux, un cours de conférences sur la religion. La première a été sur la nécessité d'un jugement final.

Le vendredi 1er décembre a eu lieu à Lyon l'ouverture des cours de la Faculté de théologie de cette ville. La chaire d'histoire et de discipline ecclésiastique, qui avoit été long-temps vacante, est remplie aujourd'hui par M. l'abbé Pavy, qui a prononcé un

discours sur l'histoire ecclésiastique. Il a fait un tableau rapide de l'histoire de l'Eglise dans les différens âges, et a indiqué le plan qu'il se propose de suivre.

Le gouvernement vient d'accorder de nouveau 5,000 fr. pour la restauration de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, diocèse d'Orléans, dont nous avons déploré plus d'une fois les dégradations réitérées.

Le chapitre de la collégiale d'Aix-la-Chapelle et le clergé de la même ville, ayant reçu du chapitre métropolitain de Cologne une circulaire datée du 20 novembre, dans laquelle on leur annonce que M. l'archevêque a été éloigné du diocèse *pour des motifs très-graves*, MM. les curés lui ont répondu *qu'ils ne connoissoient point ces motifs*, et que tout ce qu'ils savoient, c'est que M. l'archevêque, tant dans les affaires herméssiennes que dans les mariages mixtes, ainsi que dans tout le reste, a rempli les devoirs d'un bon pasteur. Ils prient en conséquence le chapitre métropolitain, s'il connoît des motifs cachés de l'éloignement du prélat, de vouloir bien les leur communiquer.

Un nouveau collége s'étoit ouvert, il y a deux ans, à Hoogstraeten, dans la province d'Anvers, en Belgique. Ce collége vient d'être converti en petit-séminaire par M. l'archevêque de Malines. Il compte aujourd'hui 76 élèves. On vient d'agrandir les bâtimens et d'y ajouter des salles et des dortoirs, mais surtout une belle chapelle qui a 70 pieds de long.

M. l'archevêque de Malines établit des petits-séminaires comme il veut. Il y a un pays voisin, pays d'ailleurs où règne, dit-on, la liberté, et où il ne seroit pas permis à un évêque d'établir un petit-séminaire sans la permission de l'autorité civile, et où, s'il osoit le faire, l'établissement seroit fermé; et l'évêque même seroit peut-être poursuivi en vertu de je ne sais quelle loi ou quelle ordonnance qu'on sauroit bien trouver au besoin.

Les affaires relatives au serment du clergé catholique du canton de Glaris ne sont pas encore terminées. M. l'évêque de Coire a transmis, le 6 novembre, au gouvernement de ce canton des représentations très-fortes sur le décret du 25 octobre, qui oblige les ecclésiastiques au serment et menace de destitution et d'exil ceux qui ne le feroient pas. Le prélat fait remarquer que la destitution et le remplacement des pasteurs appartiennent à l'autorité ecclésiastique, et que la puissance civile ne pourroit s'en emparer sans exciter une perturbation dangereuse. Des prêtres placés par le gouvernement tout seul n'auroient aucuns pouvoirs, et l'évêque ne pourroit les reconnoître. Les catholiques n'auroient donc plus de pasteurs, ce qui n'est sans doute pas dans l'intention du gouvernement. D'ailleurs la constitution et les lois organiques ont donné aux catholiques une garantie pour leurs droits. Comment pourroit-on les en dépouiller? Comment voudroit-on contraindre le clergé catholique à ne point écouter la voix de la conscience et à ne point obéir à ses supérieurs dans la hiérarchie? A Berne et en Argovie, on a admis une clause additionnelle au serment. Pourquoi la rejeteroit-on à Glaris? M. l'évêque finissoit en exhortant le gouvernement à rapporter l'arrêté du 25 octobre, à ne point porter atteinte à la liberté de conscience, et à ne pas jeter dans les paroisses des germes de division et de discorde.

Le 16 novembre, dans la séance du landrath, après une longue discussion, on mit aux voix les propositions suivantes : 1° Les ecclésiasti-

ques récalcitrans seront-ils destitués ou bannis? Il n'y a eu que 4 voix pour cette proposition. 2° Faut-il renvoyer la décision après la réponse de l'évêque? Cette opinion n'a été accueillie que par une minorité de 12 voix. Enfin il a été décidé par 17 voix que cette affaire, à raison de son importance, seroit encore soumise à la délibération du triple landrath. Celui-ci s'est réuni le 23 novembre, et, après une discussion de sept heures, il a été décidé que toute l'affaire relative au serment seroit renvoyée à une commission qui feroit ensuite son rapport au conseil.

Les communes catholiques ont adressé au gouvernement des observations fort justes sur le décret du 25 octobre. Elles font sentir que ce décret renverse toutes les règles, qu'il place les prêtres dans une cruelle alternative, qu'il viole les droits de collation des communes et ceux de l'autorité ecclésiastique. Ce seroit renverser le culte catholique et laisser les communes sans pasteurs. Non, disent en finissant les communes, non, M. le landamman et MM. les conseillers, telle ne peut être votre intention.

On croit que ces représentations bien motivées, et qui sont complétement d'accord avec celles de M. l'évêque, feront surseoir à toute décision jusqu'à la prochaine landsgemeinde.

Une motion de M. Weck, dans le conseil de Fribourg, pour demander que l'on intervienne auprès du gouvernement de Glaris, en faveur des catholiques, a été prise en considération.

POLITIQUE.

Nous voici engagés dans des négociations où il faut traiter d'égal à égal avec notre ancienne colonie de Saint-Domingue, devenue la république d'Haïti. Il *nous semble* que le gouvernement de la *restauration* avoit mieux su mesurer et conserver les distances, en concédant simplement l'émancipation et en imposant une indemnité aux anciens sujets qu'il consentoit à déclarer affranchis. Quoique les journaux révolutionnaires trouvent que la manière de traiter d'alors étoit trop fière et trop superbe, nous n'en croyons pas moins qu'elle avoit quelque chose de plus digne et de plus imposant que le mode actuel de négociation.

Bien des causes, au surplus, se sont réunies, depuis la révolution de juillet, pour changer les idées et les dispositions de la république d'Haïti à notre égard. Il est juste de reconnoître d'abord que l'extension donnée dans notre pays à la fabrication des sucres indigènes, a pu tromper l'espérance des cultivateurs coloniaux, et faire périr entre leurs mains une partie des ressources sur lesquelles il leur étoit raisonnablement permis de compter pour faire face à leurs engagemens. Sous ce rapport les embarras, la gêne et le manque de moyens, allégués par les débiteurs de l'indemnité de Saint-Domingue, *sont* admissibles jusqu'à un certain *point* comme bonnes raisons. Mais le ton d'assurance et la hardiesse de cette république et de son président Boyer ne viennent pas de là seulement; et il faut indiquer ici les principales causes qui ont dû contribuer à leur remonter l'esprit.

On sait que la révolution de juillet ne s'est pas faite sans réchauffer les idées de souveraineté des peuples, et toutes ces doctrines brûlantes qui avoient fait dire à une autre époque : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe!* Il est tout simple que ce soit particulièrement dans les colonies que ce vieux feu ait couvé sous la cendre. Et comment ne s'y seroit il pas conservé lorsque, dans notre propre pays, les écrivains révolutionnaires le soufflent et le raniment de nouveau à l'occasion même de l'indemnité qui nous est due par Saint-Domingue, en disant que ce n'est pas faire grâce à cette république que de l'admettre aujourd'hui à protester contre son affranchissement par ordonnance, et à faire remplacer cet acte de la

restauration, dans des formes diplomatiques où les parties contractantes, le créancier et le débiteur, le maître et l'affranchi, soient reconnues avoir les mêmes titres et stipuler d'égal à égal? Les idées ainsi faussées se présentent donc comme une seconde excuse pour justifier de la part de la république d'Haïti le refus de remplir ses engagemens primitifs.

PARIS, 11 DÉCEMBRE.

Le duc de Nemours est arrivé le 8 au Havre, à bord du bateau à vapeur le *Phare*. Pendant la traversée qui a duré trente-trois jours, et a été souvent difficile, et par suite d'un choc violent causé par les mouvemens du navire, le jeune prince a été renversé, et s'est cassé le bras gauche. Le lendemain de cet accident et à une assez grande distance d'Oporto, le feu prit au magasin aux charbons; il fut heureusement bientôt éteint. Le *Phare*, parti de Gibraltar le 25 novembre, avoit été obligé, dès le lendemain, de relâcher à Cadix. Ayant repris la mer aussitôt qu'elle parut praticable, ce bâtiment avoit doublé le cap Saint-Vincent, et se trouvoit à la hauteur d'Oporto, lorsque le duc de Nemours s'est cassé le bras.

— La reine Marie-Amélie est partie avant-hier soir avec le duc d'Aumale et la princesse Clémentine, pour aller au-devant du duc de Nemours, qu'elle a rencontré à Vernon, où il étoit arrivé sur un bateau à vapeur. L'entrevue a eu lieu vers quatre heures du matin sur le bâtiment. Le prince accompagna ensuite sa mère à l'hôtel du Cheval-Blanc, où ses équipages avoient été conduits, et y resta jusqu'à neuf heures. « Pendant cet intervalle, dit le *Journal des Débats*, la reine a assisté à la messe dans l'église paroissiale de Vernon, au milieu d'une population nombreuse. S. M. a dit en sortant qu'il falloit remercier le ciel d'avoir si souvent préservé son fils depuis deux mois. » La reine Marie-Amélie, qui étoit retournée sur le bateau à vapeur, a quitté son fils à Poissy, et est arrivée dans sa voiture hier soir aux Tuileries. Le duc de Nemours a débarqué ce matin devant le Pont-Royal.

— Le duc d'Orléans qui étoit allé au-devant de son frère jusqu'à Rouen, ayant appris son départ de cette ville, est reparti sur-le-champ, et a pu le rejoindre à Vernon.

— Le *Réparateur* de Lyon annonce que les autorités de cette ville sont fortement désappointées au sujet du changement d'itinéraire du jeune prince. Déjà l'administration des hôpitaux avoit fait des invitations pour la pose de la première pierre de l'aile en construction de l'Hôtel-Dieu. C'étoit le duc de Nemours qui devoit poser cette première pierre.

— Vendredi, à cinq heures du soir, le cercueil du général de Damrémont a été descendu dans les caveaux de l'église des Invalides, en présence de la famille du défunt.

— Des promotions ont eu lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur en faveur de l'administration militaire de l'armée d'Afrique, pour les services qu'elle a rendus pendant l'expédition de Constantine. M. Lyvantey, sous-intendant militaire de 2e classe, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur. Un lieutenant du train, un maréchal-des-logis, un caporal, ainsi que le chirurgien-major Sedillot, son aide et un infirmier, ont été nommés chevaliers.

— D'après une lettre de Bone, un convoi venant de Constantine fit halte le 27 novembre au mamelon de Sidi-Tantam, au bas duquel coule une petite rivière. Un lieutenant de la compagnie d'escorte s'éloigna un peu afin de pêcher. Comme on ne le voyoit pas revenir on alla à sa recherche, et on le trouva assassiné. Un soldat qui l'avoit accompagné avoit aussi été tué.

— Le général Bugeaud a publié à Oran, le 21 novembre, un ordre du jour pour recommander la culture aux troupes, et principalement à celles qui doivent rester en Afrique. Les Zouaves s'établiront à la Maison-Carrée, où on leur donnera autant de terres qu'ils pourront

en cultiver. Les Spahis formeront un village à Miserghine.

— Les cadeaux envoyés par le gouvernement à Abd-el-Kader consistent en un fusil double, deux pistolets, un sabre, un service à café composé de ses tasses en porcelaine de Sèvres, de ses soucoupes, etc., le tout orné d'inscriptions arabes.

— En échange de ces objets, Abd-el-Kader a donné un cheval à M. Maussion qui avoit été chargé de les lui remettre, et a en outre envoyé à Oran huit chevaux pour le roi des Français.

— M. Maussion qui avoit provisoirement remplacé auprès de l'émir, à Mascara, M. de Menonville, dont nous avons annoncé la triste fin, étoit de retour à Oran le 22 novembre.

— A la date du 22 novembre, il n'étoit pas encore question du départ du général Bugeaud pour la France.

— Le lieutenant général de Fleury, qui a commandé en chef le génie à l'expédition de Constantine, publie que c'est à tort que le *Courrier Français* a dit dans son numéro du 8, que dans *le conseil* du 11 octobre, le genéral de Damrémont s'étoit hautement prononcé contre le projet de battre en retraite. Il n'y a pas eu de conseil le 11, ni aucun autre jour.

— Le maréchal-de-camp Lamare, commandant le département de la Seine-Inférieure, est mis en non activité avec demi-solde. Ses fonctions seront réunies provisoirement au commandement de la 14ᵉ division militaire.

— Le maréchal-de-camp Ruelle, commandant le département de l'Eure, est également mis en non activité. M. de la Barthe, colonel de gendarmerie, remplira ses fonctions par intérim.

— M. Letellier, avocat à la cour royale, et M. de Chabrillan, attaché au département des affaires étrangères, sont nommés auditeurs de 2ᵉ classe au conseil d'état.

— M. Duchêne, chef du bureau du personnel administratif au ministère de l'intérieur, a été aussi nommé auditeur au conseil d'état.

— Des ordonnances récentes accordent diverses pensions. Une de 2,400 fr. est donnée à M. Combes-Sieyes, ancien préfet de l'Aube. La veuve de M. Leroy, décédé préfet des Basses-Pyrénées, en a obtenu une de 600 fr., et M. Camus Dumartroy, ancien préfet de la Haute-Garonne, une de 3,238 fr.

— Un simple défaut de formalité dans la déclaration faite par le capitaine Tropol, lors de la relâche du navire baleinier le *Ferdinand* à Coquimbo, a failli amener une collision entre la marine militaire française et celle du Chili. L'assistance énergique que le baleinier a rencontrée de la part des chefs de notre station dans ces parages, MM. Duhaut-Cilly et de Villeneuve, a contribué à arrêter les démonstrations hostiles du gouvernement chilien.

— Nous avons parlé d'un différend qui s'étoit élevé entre le bey de Tunis et M. Schwebel à l'occasion d'un malfaiteur qui avoit été poursuivi jusque dans l'hôtel du consul français. Nous avons dit que cette affaire avoit été promptement arrangée après la retraite de M. Schwebel sur un bâtiment de sa nation; nous apprenons que le caporal qui s'étoit permis d'entrer en armes dans la maison de ce dernier a été puni, et que sa punition a été mise à l'ordre du jour.

— On annonce que le prince de Capoue et miss Pénélope, sa femme, sont débarqués à Toulon, venant de Malte.

— Les députés viennent de recevoir leurs lettres closes pour la séance d'ouverture. En voici le contenu : « Monsieur, nous vous faisons savoir que l'ouverture de la session des chambres aura lieu à Paris le lundi 18 décembre, et que vous devez y assister. — Votre affectionné, Louis-Philippe. »

— Sur 150 députés nouveaux il n'y en a guère qu'une quarantaine actuellement à Paris.

— On prépare, dit un journal, au ministère de l'instruction publique un travail concernant la faculté de Droit de Paris. On croit qu'il est question de créer de nouvelles chaires.

— Il y a quelques jours, des élèves mécontens de plusieurs mesures adoptées par M. Ducauroy, professeur de droit romain, l'ont sifflé pendant sa leçon. Le cours de M. Ducauroy est en ce moment suspendu.

— La société reproductive des bons livre a fait insérer dans plusieurs journaux une lettre de M. le duc de Montmorency, qui annonçoit qu'il alloit réclamer auprès de M. le ministre de l'intérieur, au sujet de la circulaire de celui-ci dont nous avons parlé. Le résultat de cette réclamation a été que M. le duc de Montmorency a donné sa démission de président de la société. Cette démarche est assez significative, et nous n'avons pas besoin d'en chercher les motifs.

— On annonce qu'on s'occupe au ministère de la justice de dresser la liste des commutations de peines et des grâces qui seront accordées à l'occasion de la nouvelle année.

— Par arrêté du ministre des travaux publics, MM. Defitte, membre de la chambre des députés, et Bella, directeur de l'institution agronomique de Grignon, ont été nommés membres du conseil général d'agriculture, en remplacement de M. de Pradt, décédé et de M. de Drée, démissionnaire.

— M. Alfred Johannot, peintre d'histoire, vient de mourir à l'âge de 37 ans.

— M. Saint-Marc Girardin a ouvert aujourd'hui son cours.

— La cour royale a confirmé la condamnation à huit mois de prison prononcée par le tribunal correctionnel de la Seine, pour port illégal de décorations étrangères et françaises, contre le nommé Mac-Lean, se disant baron de Saint-Clair. Le sieur Mac-Lean s'est fait, comme on se rappelle, le champion du sieur Naundorf qui se dit fils de Louis XVI et héritier de la couronne de France.

— L'affaire du duc Halmilton et du comte de Lincoln contre les docteurs Koreff et Wolowski a été jugée vendredi dernier. Les docteurs toucheront la somme de 24,000 fr. déposée chez un banquier par leurs cliens, au lieu des 400 mille fr. d'abord demandés pour les soins par eux donnés à la comtesse de Lincoln. Ils devront avant, livrer au duc Hamilton et au comte de Lincoln le journal entier de la maladie qu'ils avoient promis, et les notes qui leur ont été confiées pour la rédaction dudit journal. Un huitième des frais du procès sera supporté par le duc Hamilton et le comte de Lincoln, et les sept autres huitièmes seront à la charge des deux médecins.

— On dit que le gouvernement a l'intention de mettre un impôt sur les chemins de fer.

— M. Lemaire vient d'être nommé trésorier de la ville de Paris.

— On vient de conduire à Bicêtre le condamné Baton, ancien complice de Lacenaire, depuis quelque temps atteint de folie.

NOUVELLES DES PROVINCES.

La chambre de commerce de Rouen a décidé, comme l'avoit fait précédemment la chambre de commerce du Havre, que la faculté d'exportation des sucres ne devoit pas être accordée à nos colonies.

— L'Académie de Lyon vient d'admettre au nombre de ses membres M. Rivet, préfet du Rhône.

— L'ouverture de l'exposition de la société des Amis des Arts a eu lieu vendredi à Lyon.

— Le 4 de ce mois, un incendie a éclaté à Marseille dans les bureaux de la douane; mais grâces à de prompts secours on est parvenu à s'en rendre maître.

— Le 3, écrit-on de Toulon, le vaisseau-patache, poste militaire du port marchand, amarré au quai, a coulé bas. Heureusement l'officier et la garde ont pu se sauver. On a retiré à grand'peine quelques prisonniers qui déjà étoient submergés.

— La garde nationale d'Angoulême vient d'être dissoute.

— D'après la *Guienne*, la misère est en ce moment fort grande à Bordeaux.

— L'affaire du lieutenant William Mil-

ler, accusé d'homicide par imprudence, commis pendant l'émeute que la punition infligée à un homme du bâtiment américain le *Ann* avoit excitée, a été jugée, après deux audiences, par le tribunal de Bordeaux, qui, ne trouvant pas charges suffisantes, a mis le prévenu en liberté, et condamné la partie civile aux dépens.

— Les négocians de la ville de Pau (Basses-Pyrénées) viennent d'adresser à M. le ministre du commerce une pétition pour demander l'abolition du colportage.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les députés des provinces voisines de la Méditerranée ne savent comment se rendre à leur poste. Ils demandent à grands cris des escortes pour les accompagner jusqu'à Madrid. Ceux qui ont voulu se hasarder dans les routes sans prendre cette précaution, sont tombés entre les mains des partis carlistes qui les ont rançonnés de la bonne manière.

Espartero a envoyé un parlementaire au général Garcia pour négocier une sorte de traité qui permettroit l'entrée des villes fortes à toutes les personnes qui voudroient y aller vendre des comestibles.

— Une somme de 500,000 fr. a été adressée de Bayonne, le 4 de ce mois, au général Espartero, et doit être suivie de plusieurs autres envois de numéraire de la même importance.

— On continue d'arrêter à Pampelune des individus compromis dans les séditions militaires qui ont eu lieu antérieurement.

— Il paroît qu'il ne faut plus compter sur les renforts qu'on espéroit recevoir du gouvernement portugais. Cependant ils seroient les bienvenus en Estramadure où il se trouve à peine 2,000 hommes pour la défense de cette province, tandis que 15,000 ne seroient pas de trop pour la protéger contre les incursions des *corps carlistes* qui s'y promènent dans *toutes les directions*. La position est des plus critiques de ce côté. Guadalupe est convertie en place d'armes où les carlistes fondent des canons, fabriquent des fusils et entassent les provisions.

— On a des nouvelles fâcheuses du brigadier Albuin qui s'est fait battre par les carlistes à Fuente el Freno. Cet échec compromet la situation de Ciudad-Real, de Manzanarès et même de Tolède. Toutefois, l'ensemble des opérations de la guerre ne présente dans ce moment que très-peu d'accidens et d'intérêt.

— Les exaltés qui ont pris part à l'assassinat de Quesada et aux événemens de La Granja continuent à se sauver de la capitale, dans la crainte d'un sort pareil à celui des héros de Vittoria et de Pampelune. Le nom d'Espartero est devenu une terreur.

— On discutoit encore le 3 à la chambre des députés, la réponse au discours de Marie-Christine. M. Martinez de la Rosa a fait dans cette séance l'exposé des hésitations du gouvernement français au sujet de la coopération toujours demandée et toujours ajournée. Il en résulte que le gouvernement français, après avoir à diverses reprises fait des promesses formelles, a toujours trouvé de nouveaux prétextes pour en reculer la réalisation, et enfin a déclaré qu'il bornoit la coopération à la garde de la frontière. M. Martinez de la Rosa a combattu ce système, en déclarant qu'il ne satisfait qu'imparfaitement à la lettre du quadruple traité.

Ce qui a principalement rendu cette séance orageuse, c'est la fougue révolutionnaire par laquelle le général San-Miguel s'est constitué le défenseur des violences de La Granja. Le président s'est vu forcé de suspendre la discussion pour couper court à ce scandale.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 5, contient ce qui suit : « Espartero annonce de Pampelune, du 3, que la reconnoissance faite le 1er sur la ligne de Zuberg (Zubiri probablement) a démontré l'impossibilité de la rétablir pendant l'hiver. La communication avec la France sera maintenue par la division

Ulibarri et des postes dans les vallées d'Abescoa et de Salazar. »

Le baron Constant de Rebecque, frère de Benjamin-Constant et chambellan du roi de Hollande, vient de mourir.

— Ibrahim-Sarim-Effendi, nouvel ambassadeur de la Porte-Ottomane à Londres, est arrivé le 4 dans cette capitale.

— La chambre des communes a décidé, le 6, que les pétitions relatives aux élections contestées seroient examinées le 6 février. On en compte 67, dix de plus qu'en 1831.

— A la séance des communes du 7, M. Harvey a demandé que la chambre nommât un comité chargé de faire un rapport sur les moyens de diminuer les frais considérables auxquels donne lieu en Angleterre le jugement des élections contestées. Cette proposition a été repoussée par 389 voix contre 91. Le 8, le chancelier de l'échiquier, M. Spring-Rice, a proposé le renvoi de l'état des pensions constituées sur la liste civile à une commission spéciale d'enquête. Cette proposition étoit fortement combattue par le parti conservateur au départ du courrier. Sir Robert Peel avoit parlé un des premiers, et dit qu'il regardoit comme indigne d'une grande nation de venir ainsi marchander avec la reine quelques livres sterling qui font vivre un grand nombre de personnes. Arrivé à l'origine des pensions, il a remarqué que plusieurs datent de 1769, sous le ministère du duc de Graffen, et que seize premiers ministres les ont conservées sans encourir la censure du pays.

— Les réformistes de Stratford se sont réunis le 5 et ont décidé qu'ils ne prêteroient pas leur appui à tout ministre qui seroit opposé au suffrage universel.

— D'après une notice fournie par un bibliographe de Milan, il a été publié dans les divers états de l'Italie et à l'étranger, pendant 1836, 3.314 ouvrages en langue italienne, lesquels se trouvent répartis comme il suit : dans la Lombardie, 788, dont 522 à Milan; dans les provinces vénitiennes, 843, dont 297 à Venise; en Sardaigne, 454, dont 211 à Turin; dans le duché de Parme, 111, dont 75 à Parme; dans le duché de Modène, 34, dont 26 à Modène; dans le duché de Lucques, 27 (tous à Lucques); dans le grand-duché de Toscane, 151, dont 102 à Florence; dans les états romains, 300, dont 125 à Rome; dans le royaume des Deux-Siciles, 556, dont 260 à Naples; dans les pays étrangers, 50, la plupart à Paris et à Lugano.

— Pertew-Pacha, qui étoit tombé en disgrâce à cause de ses malversations et de l'immense fortune qu'il avoit faite, est mort d'une apoplexie foudroyante.

Nous avons rendu compte de l'édition de la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly, publiée l'année dernière chez les frères Périsse. On ne sauroit trop recommander cet ouvrage. Le récit et les réflexions d'Abelly ont un parfum de piété et un charme de simplicité tout-à-fait dignes du sujet. M. l'abbé Dassance y a joint une bonne préface. De plus, on trouve à la fin du dernier volume différentes pièces, entr'autres la traduction de la bulle de canonisation du saint. Cet ouvrage est un de ceux dont la lecture peut être plus utile et peut mieux porter les chrétiens à la pratique des vertus, dont saint Vincent de Paul a laissé tant d'illustres exemples.

PREMIER MANUEL DE L'ENFANCE,
Par M. l'abbé Benoît.

Ce petit volume est publié par la Société des dictionnaires et des livres d'utilité et d'éducation. L'auteur, M. l'abbé Benoît, curé dans le diocèse de Dijon, a voulu montrer par là l'intérêt que le clergé prend à l'instruction primaire et à ses progrès. Il a peu fait, dit-il, mais il a témoigné par là sa bonne volonté, et des membres du clergé ainsi que de l'Académie ont applaudi à ses efforts. Il voudroit

que ses confrères reprissent la place que la loi ne leur a pas tout à fait ôtée dans l'examen et la surveillance des études élémentaires. Ce seroit un moyen d'en imposer aux jeunes gens sortis des écoles normales et au fait des méthodes nouvelles, et qui trop souvent reprochent aux prêtres d'être servilement attachés aux vieilles méthodes.

M. Benoît est auteur d'un *Manuel de chant, ou le plain-chant enseigné par principes, et mis en rapport avec la musique*, in-12 qui a paru à Dijon en 1830. Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment le sujet. L'auteur a travaillé pour ses confrères. Sa méthode a été adoptée dans le grand-séminaire de Dijon.

LES TROIS VOCATIONS, lettres dédiées aux mères chrétiennes, par M. l'abbé Auber.

Cet ouvrage a pour but d'éclairer les jeunes personnes sur le choix d'un état. L'auteur suppose qu'une dame Sainte-Sophie, veuve d'un officier-général, s'étant faite religieuse dans un ordre qui se voue à l'instruction, est en correspondance avec quatre de ses élèves après leur sortie de pension, et leur donne ses avis sur le célibat, sur le mariage ou sur la vie religieuse. Il a pris la forme de lettres, et fait même entendre qu'il y a là moins de fiction qu'on ne pourroit le croire. Nous pensons en effet que les situations où se trouvent les personnages se sont représentées plus d'une fois, et que leur langage a dû être à peu près ce qu'il est dans ces lettres.

Les événemens sont naturels, le style l'est aussi. Les caractères sont bien tracès. Les avis de la supérieure sont pleins de sagesse. Les lettres sont quelquefois un peu longues, mais elles se font lire avec intérêt. On aime ces détails domestiques et ces causeries naïves où de jeunes cœurs s'épanchent dans le sein d'une amie. Mais ces causeries ont un but d'utilité. Tout l'ouvrage porte un caractère de religion et de raison qui le recommande aux lecteurs.

M. l'abbé Auber, chanoine honoraire de Poitiers et directeur de l'école cléricale de cette ville, est l'auteur, ou, si l'on veut, l'éditeur de ces lettres. En tout cas, s'il les a trouvées, il n'a pas la main malheureuse. Il paroît qu'il y a de lui un autre ouvrage intitulé *Adolphe et Mélanie.*

Le Gérant, **Le Bregue.**

BOURSE DE PARIS DU 11 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 102 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2570 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1182 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 820 fr. 00 c.
Rente de Naples. 98 fr. 10 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 103 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 365 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 5/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ,
Quai des Augustins. 35

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2902.

JEUDI 14 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

ÉTAT DE LA RELIGION CATHOLIQUE EN RUSSIE.

Suite du N° 2901.

Les efforts du pouvoir tendent à corrompre également le haut clergé. Il emploie à cet effet les récompenses, les honneurs, les richesses, et en cas de résistance, les injustes vexations et la persécution. L'excellent prélat Szezyt, chargé de l'administration du diocèse de Mohilow, s'est vu tout à coup arraché à ses brebis, parce qu'il s'étoit opposé à la suppression des ordres religieux, et sous prétexte d'une commission, relégué aux extrémités de l'empire, d'où il n'est revenu que par l'intercession de la noblesse.

Sans doute la situation de la religion catholique seroit moins défavorable dans ces contrées, si elle trouvoit dans le clergé séculier assez de zèle, de courage et de fermeté. Mais l'ambition et l'avarice, la soif des honneurs et des richesses, qui ont entraîné beaucoup d'ecclésiastiques et qui les disposent à tout faire, ont opposé de grands obstacles au zèle des bons évêques. Et le gouvernement exploite avec une extrême habileté cette foiblesse du cœur humain.

Mais c'est la situation des Grecs-unis qui semble la plus critique. Ils n'ont plus devant les yeux qu'une ruine entière. Déjà un de leurs principaux évêques, Simaszko, est vendu au pouvoir. Le seul évêque qui résiste, c'est Mgr Bulhak; malheureusement son âge avancé n'arrêtera plus long-temps les projets du gouvernement.

Il faut savoir que dans ces contrées le clergé séculier tiroit ses principaux ornemens de l'ordre religieux des Basiliens, seul asile de la solide doctrine, du zèle religieux et des mœurs cléricales. C'est pourquoi les efforts du gouvernement se sont tournés contre cet ordre, pour le détruire dans ses fondemens. Une antique règle vouloit que personne ne fût élevé à l'épiscopat qu'après avoir été religieux de Saint-Basile. Cette loi salutaire est abrogée. L'ordre lui-même est soumis à la juridiction du clergé séculier. Les provinciaux de l'ordre sont désignés par l'évêque. On lui interdit toute communion dans les choses divines avec le clergé latin. On veut qu'il ait ses études entièrement séparées, on lui impose pour auteurs des théologiens suspects. On lui défend d'accepter d'autres novices que des jeunes gens nés de parens grecs-unis. Plusieurs monastères sont supprimés, et leurs biens adjugés au clergé séculier, comme si le clergé séculier devoit trouver plus de ressource dans les biens de religieux que dans le maintien de l'ordre Mais il s'agissoit de gagner ce clergé, pendant qu'on faisoit une si cruelle blessure à la religion. Et en effet, le clergé, dans de si grands maux, a paru conniver avec le pouvoir et travailler de ses mains à sa propre ruine. Lorsque la princesse de Lubeck eut écrit au prince Dolhoriki, pour se plaindre de ce que l'église située dans ses terres avoit été envahie et convertie en un temple schismatique, le prince répondit *que cela se faisoit par l'autorité de l'évêque à qui le gou-*

ge. Et si la chose n'étoit pas vraie, pourquoi auroient-ils changé un rit déjà ancien? pourquoi, dans l'administration générale des études, souffriroient-ils des évêques schismatiques comme assesseurs? pourquoi imposeroient-ils à leur clergé des missels imprimés à Moscou, où l'on a supprimé l'article de la procession du Saint-Esprit et celui du souverain Pontife? Qu'on remarque qu'il n'ont pas trouvé, comme ils l'espéroient, tant de facilité dans le clergé inférieur. Cinquante-quatre prêtres ont présenté à l'évêque Simaszko un écrit signé par eux tous, dans lequel ils déclarent qu'ils ne peuvent en conscience se servir de semblables missels. Cette remontrance inopportune a irrité le prélat, qui est parvenu à force de menaces, à en gagner beaucoup d'entre eux. Quant aux autres, il les a condamnés à une année de pénitence, les a tous renfermés dans un couvent très-pauvre, et les a soumis à un nouvel examen avant leur réintégration dans la charge pastorale.

ce contre les prêtres. Mais
exerce contre le pauvre
beaucoup plus cruelle, et
comparer aux anciennes p
suscitées contre les fidèl
tyrans païens. Dans quelc
ses on promet au peuple
des charges publiques, s'il
aux schismatiques. Cette
restant sans effet, on engag
hommes parmi ce qu'il
mauvais dans la paroiss
donnant de l'argent, à e
une pétition au nom de t
roissiens, qu'ils désirent e
religion dominante. Cela
cupe l'église à main armé
voque le peuple et on l
que ses vœux ont été exa
est admis avec bienveilla
fesser la religion de l'état.
sans attendre son consent
dissout l'assemblée et on
chez lui. Que si [illegible]
réclament et [illegible]
s'est fait à [illegible]
on les fo

charge qu'on finit par fatiguer et par abattre les esprits, et par atteindre son but. C'est ce qui est arrivé dans certaines terres appartenant autrefois au collége des Jésuites à Polotsk, où les paysans, tentés de différentes manières, ont fini par céder soit aux menaces, soit à la séduction, et ont abjuré la foi de leurs pères.

Si aucun de ces moyens ne réussit, on recourt à la violence ouverte. Dans les biens des missionnaires de Saint-Vincent dans la province de Vitebsk, une semblable persécution ayant eu lieu autrefois sous l'impératrice Catherine, tous les paysans passèrent au rit romain, et y persévérèrent paisiblement plus de trente ans, lorsque tout à coup une commission s'empare à main armée de l'église, et ayant convoqué le peuple, lui annonce qu'il doit embrasser la religion dominante, lui fait subir le joug malgré lui, et fait expirer sous les coups de fouet les malheureux qui résistoient à l'apostasie. Que les mêmes violences aient eu lieu ailleurs, c'est ce que prouvent suffisamment les réclamations publiques des habitans. A Vitebsk, les nobles, réunis en assemblée générale, ont rédigé unanimement une requête à l'empereur, laquelle ont signée de leur propre main non-seulement les catholiques, mais aussi les protestans et même les schismatiques, à l'exception d'un seul. Dans cette requête, les nobles, après avoir exposé les faits dont nous venons de parler, se plaignent de ce qu'on emploie des moyens violens pour forcer le peuple d'abandonner la religion de ses ancêtres ; ils font observer « qu'un changement de foi qui n'est pas fondé sur une persuasion intime est plus nuisible qu'utile à l'empire ; que le peuple, forcé d'embrasser une religion qu'il déteste au fond de son cœur, finira par n'en avoir aucune ; que les doutes et l'indifférence en matière de principes religieux, détruisent en même temps les fondemens des vertus civiles ; que tous les devoirs vacillent nécessairement, lorsqu'on affoiblit la religion. »

Cette mesure, adoptée si publiquement, effraya les persécuteurs. Mais ils eurent soin d'informer l'empereur de tout ce qui passoit dans l'assemblée de Vitebsk, avant que la requête pût être expédiée. Aussitôt les nobles reçurent de Saint-Pétersbourg l'ordre de ne point s'occuper des affaires religieuses dans la pièce qu'ils préparoient...

Ainsi s'évanouit le dernier espoir de la noblesse, ainsi périt leur dernier remède.

Cela n'a pas empêché cependant des communes particulières, réduites à l'extrémité, de recourir à l'empereur. Dans le district de Lepel, les paysans d'un village nommé Uszacz, ont présenté une supplique pour se plaindre des violences qu'on emploie à leur égard pour leur faire abandonner la religion de leurs pères. On leur fait des menaces, disent-ils, on leur donne des coups de poing, on leur arrache les cheveux, on leur brise les dents, on les jette en prison. Ils ajoutent qu'ils aiment mieux subir le sort du bienheureux Josaphat que de renier leur foi. Pareille plainte a été adressée à l'empereur par les habitans du village de Lubowiczc, dans le district de Babinovicze ; mais il a été défendu de recevoir de pareilles pétitions.

Tel est l'état vraiment déplorable de la religion catholique en Russie. Mais rien n'est impossible à celui

qui tient dans ses mains les cœurs des rois et le sort des peuples. Nous devons nous humilier devant lui et et souffrir patiemment les maux par lesquels il punit nos péchés, sans perdre néanmoins l'espérance qu'il aura un jour pitié de nous, et qu'il ne permettra pas que la foi soit entièrement arrachée des cœurs de fils dont les pères se sont montrés autrefois des défenseurs si zélés de cette même foi. Nous ne doutons pas que le pasteur suprême ne parle à son Père en faveur de l Eglise qu'il lui a confiée. Les catholiques effrayés de ces contrées mettent leur confiance en celui dont la puissante intercession et la souveraine autorité ne peuvent demeurer sans effet.

On désire extrêmement ici un nonce apostolique, dont la présence puisse rendre le clergé plus circonspect et concilier les vues du gouvernement avec les intérêts de la religion, et qui puisse en même temps informer le Saint-Siége de tout ce qui se passe.

La cour de Vienne pourroit aussi nous être utile, si le prince de Metternich, dont le zèle religieux a mérité l'approbation du Saint-Siége, vouloit bien s'occuper de notre situation.

C'est avec une profonde douleur que nous sommes obligés d'avouer que beaucoup de membres du clergé séculier et régulier montrent certaine indifférence et frustrent la religion des services qu'elle réclame de leur zèle.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous avons réclamé les premiers contre l'arrêté du conseil *général* des hospices sur les enfans *trouvés*, ou plutôt, il faut le dire, nous sommes presque les seuls qui aient réclamé. La presse, tout absorbée par la politique, s'est à peine occupée d'un objet qui pourtant intéressoit à un si haut degré la religion, la morale et l'humanité. Un journal vient aujourd'hui de rompre ce silence, mais c'est pour soutenir la thèse opposée à la nôtre, c'est pour justifier l'arrêté du conseil royal des hospices. Cet article est vraiment curieux. L'auteur veut bien faire l'éloge de saint Vincent de Paul, mais il laisse entendre que le saint avoit plus de charité que d'intelligence; il dit nettement que *son œuvre si respectable s'est trouvée à l'usage une œuvre imprévoyante*, que la charité, en soulageant un mal présent, *n'a pas vu ou n'a vu que plus tard le mal produit par une commisération qui a souvent plus de zèle que de lumières*. Il se plaint qu'on ait augmenté le nombre des enfans trouvés en les accueillant trop aisément dans les hospices; comme si l'augmentation du nombre des enfans trouvés ne tenoit pas surtout à la corruption du siècle et à l'extrême misère de quelques classes.

Il cite sur ce point l'opinion de M. Duchâtel, de M. Benjamin Delessert, et d'un russe, M. Gouroff, et après avoir rapporté leurs témoignages, il s'écrie: Ainsi, *les hommes d'état, les hommes bienfaisans, les économistes sont d'accord avec l'expérience*. En vérité, parce que trois écrivains sont de cet avis, peut-on faire entendre que *les hommes d'état*, *les hommes bienfaisans*, *les économistes* sont ici unanimes? M. Duchâtel, l'ancien ministre, M. Delessert, protestant, M. Gouroff qui est russe, représentent-ils la majorité des *hommes d'etat* et des hommes *bienfaisans*? C'est aussi trop conclure du particulier au général.

Ainsi ce qu'un saint prêtre avoit établi, la bienfaisance actuelle le renverse. La philantropie ne veut plus de

l'œuvre de la charité. Elle repousse les institutions et les exemples de saint Vincent-de-Paul, et va demander à des protestans et à des étrangers des réglemens plus sévères sur les hospices. La religion recueilloit les enfans trouvés, notre siècle les met à la porte, et puis il se félicite encore de cette dureté comme d'une bienfaisance plus éclairée. Il trouve que les admirables institutions de saint Vincent-de-Paul ne sont plus dignes de nos lumières et de notre civilisation avancée. Il accuse la charité de manquer de prévoyance, lorsqu'au contraire elle pourvoyoit si bien à tous les besoins, et par humanité il laisse les enfans geler à la porte des hospices; ce qui, à vrai dire, est un moyen infaillible d'en diminuer le nombre.

Il y a dans tout cela de quoi faire ressortir une grande leçon. On verra combien il y a loin de la religion à l'indifférence, combien la philantropie est au-dessous de la charité, et combien l'économiste qui calcule à livres, sous et deniers la dépense des enfans trouvés, et qui les repousse impitoyablement pour diminuer son budget, est loin du saint prêtre qui, comptant sur la providence, leur ouvroit les bras, et qui exhortoit si éloquemment les dames de son temps à recueillir ces pauvres créatures, à les assister et à leur assurer un sort.

Au surplus le journal qui a donné lieu à ces réflexions a pris en quelque sorte la peine d'y répondre lui-même. Il raconte un fait qui pourroit être regardé comme une réfutation de son système. *Un enfant nouveau-né*, disoit-il dimanche, *a été trouvé ces jours derniers dans un panier et bien enveloppé dans des serviettes, devant le bureau de la verdure à la halle; il a été porté aux Enfans-Trouvés*. En voilà donc un qu'on reçoit sans procès-verbal, sans information, sans enquête. Pourquoi faudroit-il plus de formalités pour en recevoir d'autres? Il faudra donc user de ruse ou risquer la vie des enfans trouvés, pour les faire admettre à l'hospice. On les déposera à la porte des commissaires de police, qui n'auront pas l'inhumanité de ne pas les recueillir. On les laissera sous les fenêtres des administrateurs des hospices, qui, certainement, malgré leur arrêté, les prendront en pitié, et leur procureront un asile. Espérons que l'administration renoncera à une mesure funeste, et que sentant la rigueur de ses procédés envers ces pauvres enfans, prévoyant les conséquences des difficultés qu'elle apporte à leur admission, craignant le désespoir des mères, elle laissera un libre cours à la charité publique, et ne voudra pas condamner à mort des enfans arrivés à peine à la vie.

On a découvert il y a quelques jours, dans l'église Bonne-Nouvelle, une peinture à fresque, d'un grand effet. Cette peinture occupe tout le pourtour du rond-point autour de l'autel, sur une surface de 45 pieds. Elle a été exécutée par M. Abel de Pujol. Le sujet est tiré des 4e et 5e chap. de l'Apocalypse. Le Père éternel est assis au milieu, ayant l'arc en ciel au-dessous de son trône, duquel sortent des foudres qui semblent se diviser des deux côtés de l'agneau immolé et couché sur la croix. Le Père tient en ses mains le livre de vie dont les sceaux sont rompus. Les 24 vieillards entourent le trône dans différentes attitudes. Les uns tiennent des harpes, les autres des coupes pleines d'encens. Quelques-uns déposent leurs couronnes au pied du trône. L'un est prosterné la face contre terre. Tous expriment diversement l'adoration, l'hommage et la prière.

Il y a dans ce vaste sujet de la grandeur, de la noblesse, de l'ensemble et du mouvement. L'illusion est complète. Les figures ressortent parfaitement. Ces peintures semblent donner au sanctuaire une étendue

qu'il n'a pas en réalité. La vue n'est point arrêtée, et on croiroit qu'il y a une grande distance entre les vieillards les plus près du trône et ceux qui en sont plus éloignés. Du reste, les premiers paroissent avoir une attitude plus calme et plus recueillie.

L'idée de cette grande composition est due à M. le curé de Bonne-Nouvelle, qui a beaucoup de zèle pour la décoration de son église, et qui en même temps a voulu offrir à ses paroissiens un sujet propre à les porter à la piété. Le dimanche 3 de ce mois, le respectable pasteur a expliqué le tableau dans son prône avec autant de piété que de goût, et a invité les fidèles à s'unir à ces vieillards par des sentimens de reconnoissance et d'adoration, par des louanges et des prières dignes d'être accueillies par le Très-Haut.

Ce tableau qui fait honneur au talent de l'habile artiste, est visité depuis par les curieux, qui en admirent l'ordonnance et l'exécution. M. le préfet de la Seine est allé le voir, et en a été fort satisfait. On dit qu'il se propose de demander à M. Abel de Pujol quelque grande composition de cette nature pour une autre église.

Tous les journaux publient la lettre suivante qui a été adressée par M. le premier président Séguier au *Journal des Débats*, à l'occasion du tableau qui vient d'être replacé dans la salle d'audience de la première chambre de la cour royale :

«Paris, ce 11 décembre 1837.

» Vous venez, monsieur, de commettre une légère erreur historique, et vous aimerez, j'en suis sûr, à la réparer.

» Le tableau du Christ replacé avant-hier dans la première chambre de la cour royale n'a point appartenu, ainsi que vous l'avez dit, à la Sainte-Chapelle du Palais. Ouvrage de Jean de Bruges, auquel est attribuée l'invention de la peinture à l'huile à la fin du xve siècle, il ornoit encore en 1790 la grand'chambre du Parlement. A l'époque de la révolution, lors de la destruction des antiques lambris du principal sanctuaire de la justice, l'image de la divinité chrétienne avoit été conservée au moins comme objet d'art, et rangée ensuite entre les premiers monumens de la peinture, au Musée.

» Lors de l'invasion de l'Espagne, Bonaparte, cet homme de haute intelligence, législateur et conquérant, avoit trouvé convenable de faire reparoître le symbole de la religion dans le premier tribunal de France.

» Je n'ai pas oublié que la remise du christ à la cour impériale m'avoit fait dire par un insensé : « Que voulez-vous faire de ce pendu ?» et que je lui avois répondu : « Monsieur, nous croyons en Dieu, et il est bon que nous reconnoissions publiquement qu'il est un juge au-dessus de nous. »

» Le tableau consacré par le Parlement s'élevoit donc sur nos têtes, lorsque le duc de Massa est venu installer la cour impériale, et lui remettre, au nom du souverain, le pouvoir judiciaire dans son intégrité.

» En répondant au discours du chef de l'ordre judiciaire, j'ai pu rappeler au pied du christ des événemens dont il avoit été témoin pendant quatre siècles, où la magistrature française a si noblement servi la monarchie.

» En même temps, monsieur, que le signe de la croyance religieuse avoit été rendu à sa destination judiciaire, la cour que j'ai l'honneur de présider depuis trente cinq ans avoit demandé et obtenu la permission d'ériger à ses frais, en face du christ, l'image du chef de l'empire. Ce tableau, enlevé en 1814, et qui ne pouvoit être partagé, a été recueilli avec honneur par le chef de la compagnie, dans son habitation rurale.

» L'image du roi de France a été substituée à celle de l'empereur, toujours en face du christ. En 1830, le buste de Charles X, ouvrage en bronze de Bosio, avoit été d'abord soustrait à la dégradation. Bientôt une corde l'a traîné dans la

rue et mutilé; il a probablement passé dans l'atelier du chaudronnier. Les magistrats ont gémi de cet outrage à la royauté, et la nation a montré, de Paris à Cherbourg, qu'elle partageoit leurs sentimens.

» Quant à l'image religieuse, elle a encore été préservée de la destruction. L'administration a pu la tenir en dépôt pour un temps plus calme. Le moment est arrivé, monsieur, où le véritable garant de la justice des hommes devoit retrouver la préséance sur le tribunal. Le Christ de la Vaquerie, de Harlay, de Molé, de Séguier, de celui-là qui faisoit des remontrances contre le projet d'établir l'inquisition en France, a redemandé sa prérogative éminemment sociale, et je n'ai pas hésité à restituer à l'image de Dieu la place qui lui appartient. Je suis certain de l'assentiment de mes collègues, et je ne doute pas de celui des bons citoyens; ceux surtout qui sont obligés de recourir à nos décisions sentent combien il est important pour eux que les hommes chargés de statuer sur le droit de chacun, aient toujours présent celui qui scrute les consciences; que les distributeurs des peines se voient au dessous du juge des juges.

» Quant à ceux qui n'ont pas de procès, ils songeront qu'à côté des archives de la plus belle justice humaine, près des *olim* visités avec curiosité et respect, il en est un qui, sans être feuilleté, parle aux yeux et aux ames de tous, devant qui le jurisconsulte est inspiré, le magistrat affermi, le justiciable rassuré.

» Un tel *olim*, monsieur, est trop profitable à l'ordre social pour ne pas mériter de la considération, et le soin qu'il obtient, ne fût-ce que de l'antiquaire, n'est pas rétrograde.

» Accueillez, monsieur, ces réflexions que vous avez fait naître, et agréez l'expression de mon vieil attachement.

» *Le premier président* SÉGUIER. »

M. Caret, ce missionnaire des îles Gambier dont nous avons parlé il y a peu de temps et qui a été envoyé en Europe dans l'intérêt de la mission, vient de partir pour Rome où il va rendre compte au Saint-Siége de l'état de la religion dans les îles Gambier et le consulter sur différens points relatifs aux usages des habitans. Avant son départ on l'a invité à rendre compte dans quelques réunions des détails de son voyage, et on n'a pas été peu touché de tout ce que les missionnaires ont eu à souffrir dans les commencemens, et de l'admirable patience qu'il a fallu pour gagner la confiance des habitans, pour triompher de leurs préjugés, et pour les rendre en si peu de temps bons chrétiens. Une des plus grandes difficultés étoit d'apprendre la langue; on pense bien qu'il n'y avoit là ni grammaire, ni dictionnaire, ni livres à consulter. Il falloit tâtonner, interroger, deviner. Les missionnaires étoient deux, MM. Caret et Laval. Ils observoient tout avec soin, tenoient note des mots qu'ils découvroient et parvinrent ainsi à force de persévérance et de sagacité à lier des phrases et à se faire entendre.

Les missionnaires ne s'étoient donné tant de peine que pour arriver à leur but qui étoit d'inculquer des idées de religion à ce peuple. C'étoit encore là une chose difficile. Comment faire comprendre les mots d'*ame*, d'*esprit* et autres sur des matières élevées et hors de la portée des sens, comment les faire comprendre à des hommes d'une intelligence peu exercée, et entièrement absorbés par les soins de la vie matérielle? Il fallut encore pour cela une patience à toute épreuve et un zèle animé par la charité la plus vive. Le résultat en a été vraiment prodigieux. Le culte des idoles a été aboli, les habitans y ont renoncé; ils sont aujourd'hui presque tous chrétiens. Ceux qui ne se sont pas déclarés se font instruire. Les préceptes de la religion sont ob-

servés. Le roi et les chefs sont chrétiens. Jeunes et vieux, hommes et femmes ont reçu le baptême, assistent aux instructions, écoutent les avis des missionnaires.

Ce changement a eu une grande influence sur la moralité des habitans. Ils étoient antropophages; ils se montroient tels en plusieurs circonstances, notamment quand, en cas de guerre, ils faisoient des prisonniers. Actuellement ils sont pleins de douceurs; ils s'assistent les uns les autres; ils vivent de bon accord. Autrefois ils vivoient dans une grande licence de mœurs, quittant leurs femmes, en prenant d'autres, ne connoissant aucune retenue. L'oisiveté et l'habitude d'être nus entretenoient leur corruption. Aujourd'hui ils ont appris à respecter les lois de la pudeur. Ils se vêtissent, ils travaillent, ils cultivent la terre.

Les missionnaires ne leur ont pas seulement apporté la foi, ils leur ont procuré des graines, des racines, et leur ont appris à ensemencer et à récolter. Ils ont fait venir de Valparaiso des chèvres, des moutons, des poules. Ils ont essayé la culture du blé et celle du raisin. Ils ont fait venir des instrumens d'agriculture et d'utilité publique. Tout cela, ils ne le vendent pas, ils le donnent. Ce sont les pères et les bienfaiteurs de ce peuple. Ce sont eux qui l'habillent. Ils ont fait venir des milliers d'aunes de calicot, et ont pourvu à tous les besoins de ces pauvres gens.

Voilà ce qu'a fait la religion pour ces insulaires. Elles les a tirés de l'ignorance, de la corrüption et de la misère. Elle ne se montre à eux qu'armée de bienfaits. Elle ne songe pas seulement à leur bonheur dans l'autre monde, elle s'occupe de les rendre plus heureux ici bas. Ce qu'elle a fait dans cette petite peuplade est la répétition de ce qu'elle a fait plus en grand dans d'autres contrées, et l'image de ce qu'elle feroit encore parmi nous si notre orgueil et nos passions n'y mettoient obstacle.

Après les deux premiers missionnaires, d'autres sont arrivés successivement aux îles Gambier. M. Rouchouse, évêque de Nilopolis, y réside. Dans ce moment quatre nouveaux missionnaires de la même congrégation viennent de partir pour Bordeaux, où ils s'embarqueront pour Valparaiso. On va former là un établissement qui servira d'intermédiaire entre l'Europe et les îles de la mer du Sud. Valparaiso a témoigné beaucoup d'intéret pour les missionnaires, et a contribué à leur ouvrir la voie et à leur faciliter le succès. On se propose même d'y former une maison de religieuses.

Ainsi une mission commencée il y a trois ans, et qu'on a peut-être été tenté d'abord de regarder comme une entreprise téméraire, a eu des résultats au-delà de toute espérance. Elle a donné à l'Eglise 2,000 chrétiens. Puissent les autres missionnaires qui se répandent en ce moment sur ce vaste Océan, procurer à la religion de semblables triomphes, et à l'humanité un si consolant spectacle!

Un de nos abonnés, du diocèse de Lyon, nous adresse ce qui suit :

« M. l'abbé Mioland, supérieur des missionnaires de Lyon, vient d'être nommé à l'évêché d'Amiens. Il a fallu toutes les instances du ministre et de M. le nonce du pape pour le décider à une acceptation. Ses prières, ses larmes n'ont pas été entendues; il a fallu baisser la tête. Heureux le diocèse d'Amiens d'avoir pour évêque un homme que la providence a si visiblement désigné !

« On ne peut dire les regrets que M. Mioland va laisser à Lyon. MM. les missionnaires surtout en seront inconsolables. Leur séparation d'avec celui qui les a dirigés depuis vingt ans dans leurs œuvres de zèle, fera à leur cœur une

blessure qui saignera long-temps. Puisse cette perte n'apporter aucun obstacle au désir qu'ils ont de servir le diocèse en toutes sortes de bonnes œuvres! Lyon se rappellera toujours M. Mioland. M. Mioland y vivra toujours comme le plus parfait modèle de toutes les vertus sacerdotales. »

Le diocèse de Coutances vient de perdre un vénérable ecclésiastique, M. Nicolas-René Lesplu-Dupré, curé de Saint-Gervais d'Avranches, chanoine honoraire, grand-vicaire du diocèse, membre de la Légion-d'Honneur, mort à Avranches le 29 novembre à l'âge de 82 ans et 8 mois. Nous donnerons une notice sur ce sage pasteur, qui s'étoit concilié le respect et l'affection de tout son troupeau par la réunion des qualités les plus attachantes, et dont les obsèques ont été célébrées avec un concours extraordinaire, et au milieu des témoignages de la douleur publique.

Une nouvelle église a éte bâtie cette année à Saint-Hilaire-de-Loulay près Montaigu, diocèse de Luçon. Elle a coûté 60,000 fr. C'est la charité publique qui a fourni la somme. M. l'évêque de Luçon a fait avec solennité la consécration de cette église.

Une autre église a été considérablement augmentée à Rouffigny, près Villedieu, diocèse de Coutances. L'église du lieu étoit fort étroite. Les habitans excités par le zèle et l'exemple de leur curé ont concouru généreusement de leurs dons, à rendre l'édifice plus en harmonie avec la population. On y a ajouté un chœur qui forme un accroissement très-notable. La bénédiction a eu lieu le 22 novembre avec un grand concours. Les curés voisins s'étoient rendus à la cérémonie. M. l'abbé Poret, chanoine et grand-vicaire, a prêché. Après la grand'messe, on a érigé le chemin de la croix; la procession s'est faite en dehors, et une instruction analogue a été prononcée. Le concours des habitans et de ceux des environs indiquoit assez que c'étoit une véritable fête pour le pays.

En nous affligeant de l'abandon où on avoit laissé les militaires de l'expédition de Constantine par rapport aux secours de la religion, nous disions que beaucoup de militaires élevés chrétiennement avoient dû être vivement peinés de la privation qu'on leur imposoit. Un fait récent vient à l'appui de nos réflexions. Un journal de Marseille nous apprend que parmi 300 malades revenus de Constantine, et reçus à l'hôpital de Ratonneau, il ne s'en est pas trouvé un seul qui ait refusé le ministère des aumôniers. Quel malheur que ceux qui sont morts en Afrique, soit de maladies, soit des suites de leurs blessures, n'aient pas eu les mêmes secours! L'incrédulité n'est pas ce qui domine parmi les soldats, et d'ailleurs les approches de la mort font tomber bien des doutes. Nous tenons d'un ecclésiastique qui a exercé le ministère dans les hôpitaux de Paris, que ce ne sont pas généralement les militaires qui refusent les secours de la religion. Au contraire ils écoutent volontiers la voix des aumôniers, et profitent de leur ministère. Ceux qui refusent sont des hommes grossiers et ignorans, pervertis par la lecture des mauvais journaux et plongés dans la corruption profonde de la capitale.

Il paroît qu'on ne s'en tiendra pas aux mesures déjà prises contre M. l'archevêque de Cologne, et qu'il est question de le dépouiller même de son titre d'archevêque. Du moins la *Gazette d'Augsbourg* annonce que le chapitre de Cologne doit choisir pour archevêque le docteur Husgen qui avoit été nommé administrateur après la mort de M. de Spiegel, et qui avoit même eu, dit-on, beaucoup de voix à cette époque pour être

élu archevêque. C'est le même qui vient d'etre élu administrateur par le chapitre. Si réellement on a le projet de faire faire une nouvelle élection d'archevêque, tandis que l'archevêque est vivant, ce seroit renouveler ce qu'on n'a jamais vu que dans des temps de violence et de persécution, et ce que l'histoire a flétri comme des actes d'une tyrannie odieuse. Bonaparte prétendit aussi, en 1813, donner des successeurs à trois évêques qui lui avoient déplu, et qu'il avoit fait mettre en prison. On leur arracha des démissions, mais le Saint-Siége regarda comme nulles ces démissions signées sous les verroux. Les chapitres, le clergé, les fidèles restèrent attachés aux évêques légitimes. Ici le chapitre de Cologne donne l'exemple de la défection; mais n'ayant aucun pouvoir, il ne peut en donner. En élisant un archevêque, il consommeroit le schisme, il nommeroit un intrus, il ouvriroit une voie de dissentions et de troubles sans fin. Au surplus il est déjà entré dans cette voie, puisqu'il a élu un administrateur qui est intrus lui-même comme tel.

POLITIQUE.

S'il est permis d'en juger par le langage des journaux, il ne faudroit pas moins que cinq ministères pour contenter tous les goûts. Et encore faut-il remarquer que, malgré ce grand nombre de ministères, la classe des hommes religieux et monarchiques n'auroit pas le sien. Il n'est question en effet que des catégories politiques qui se disputent l'exploitation de la révolution de juillet, et qui se présentent séparément comme les plus dignes de travailler au bonheur de la France.

Nous croyons que ceux qui cherchent remède à leur mal avec tels ministres plutôt qu'avec tels autres font trop dépendre leur guérison du choix des médecins. *Les médecins* ne peuvent pas autant qu'on le croit à l'affaire; c'est la nature de la maladie qui est décidément mauvaise, et qui déconcerte la science des gens de l'art. Prenez des ministres dans les cinq facultés de la révolution de juillet; prenez-les à droite ou à gauche, au milieu ou à la circonférence, dans le tiers-parti ou au centre, sur la montagne ou dans la plaine; vous n'aurez peut-être pas beaucoup plus de soulagement à espérer d'un côté que de l'autre. Encore une fois, c'est le malade qui est trop malade pour qu'aucun membre de la faculté de médecine de juillet puisse le délivrer de tout son mal. Seulement il y en a parmi eux qui sont plus propres les uns que les autres à précipiter les crises et à les faire aboutir plus vite. Si c'est là qu'on veut en venir, qu'on nous donne les cinq ministères différens que les journaux désirent; cela sera bientôt fait.

Voilà que les journaux du tiers-parti, c'est-à-dire ceux de la nuance révolutionnaire qu'on croit à la veille de reparoître au pouvoir, se remettent à prêcher leur ancienne croisade contre don Carlos. Ils disent que l'application du système d'intervention n'a jamais pu être que différée, et qu'il faut y revenir de toute nécessité, parce qu'il y va du salut et de la vie du gouvernement de juillet, que l'usurpation de Marie-Christine soit maintenue et consolidée à quelque prix que ce soit.

Ce prix, nous le connoissons; c'est l'or et le sang français. Voilà ce qui ne forme point d'objection, ce qui n'est point pesé, ce qui n'est d'aucune considération aux yeux des hommes dont le principe de juillet domine toutes les autres pensées. Il est vrai que, dans l'usurpation de Marie-Christine, ils croient défendre les quarante mille usurpations particulières qui les ont mis en possession de tous les emplois publics et de tout le suc de nos budjets; il est vrai par la même raison qu'il leur en coûteroit un peu de malaise et quelques petites frayeurs pour voir tom-

ber dans un autre pays ce qu'ils considèrent comme une des ailes de leur édifice. Et ils ont, du reste, la franchise d'en convenir, c'est uniquement sous ce point de vue qu'ils attachent un intérêt si puissant au triomphe de la cause de Marie-Christine. Ils le disent, ils l'écrivent, ils le proclament tout haut, et ils ne cherchent point à dissimuler qu'ils n'ont aucun autre motif de haine contre don Carlos. Il faut que son bon droit périsse parce que cela les arrange; voilà toutes leurs raisons et ce qu'ils déclarent ouvertement dans leurs journaux.

Si, à l'appui de leur motif d'intervention, on les voyoit prendre la giberne et endosser le havresac pour aller de leur bourse et de leur personne faire les frais d'une pareille entreprise, ce seroit une grande objection de moins qu'on auroit à leur faire; soldats et contribuables n'auroient rien à dire. Mais il s'agit ici du sang des uns et de l'argent des autres. Comment voulez-vous leur faire partager cette ardeur d'intervention, et les pénétrer de l'intérêt qu'ils ont, ceux-ci à se faire tuer, ceux là à se faire ruiner pour tranquilliser l'esprit des quarante mille conquérans auxquels les budgets de la révolution de juillet sont échus en partage? Voilà en quoi ces derniers nous paroissent faire trop facilement les honneurs de l'intervention et en parler trop à leur aise.

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

Le journal ministériel du soir publie diverses ordonnances du 12 décembre. Une chaire de mécanique physique et expérimentale est créée dans la Faculté des sciences de Paris, et donnée à M. Poncelet, membre de l'Académie des sciences. Il est créé au Collége de France une chaire d'histoire naturelle des corps organisés, laquelle est confiée à M. Duvernoy, doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg. Une chaire de législation pénale comparée est établie dans la Faculté de droit de Paris et donnée à M. Ortolan, docteur en droit. Enfin, une chaire de droit administratif sera établie dans chacune des Facultés de droit de Dijon, de Grenoble, de Rennes, de Strasbourg et de Toulouse.

— M. Schützenberger, docteur en droit, a été nommé professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Strasbourg.

— M. Chevalier, juge à Vitry-le-Français, est nommé juge au tribunal de Provins, en remplacement de M. Geollot, admis à la retraite. M. Curé, ancien avoué à Paris, est aussi nommé juge à Provins, à la place de M. Pelet-Guérin, décédé. M. de Lagonde, juge suppléant à Coulommiers, est nommé juge à Vitry-le-Français.

— Le maréchal-de-camp Chatry de Lafosse est nommé au commandement du département de la Seine-Inférieure, en remplacement du maréchal-de-camp Lamare, mis, comme nous l'avons annoncé, en non activité avec demi-solde.

— Le général Voirol est nommé au commandement de la 13e division militaire. Le maréchal-de-camp Maucomble est appelé au commandement du département de la Nièvre, en remplacement du général d'Astorg, appelé à commander dans le département de Seine-et-Marne.

— Le général Galz-Malvirade est appelé au commandement des départemens de l'Ariége et de l'Aude.

— Le général d'André, maréchal-de-camp en disponibilité, vient d'être appelé au commandement du département du Jura, en remplacement du général Ligneville.

— Dix-sept mandats se rattachant à des faits politiques, ont été lancés dimanche matin dans divers quartiers de Paris. On assure que les visites domiciliaires auxquelles ils ont donné lieu ont amené fort peu d'arrestations.

— La *Charte de* 1830, après avoir dit que depuis long-temps le gouvernement étoit sur la trace de projets sinistres qui se tramoient contre la vie de Louis-Phi-

lippe, ajoute : « Dimanche dernier, les autorités locales de Boulogne-sur-Mer arrêtèrent un homme muni d'un faux passeport, et saisirent dans son portefeuille des pièces très-graves qui le désignoient, aussi bien que les renseignemens eux-mêmes déjà recueillis par le gouvernement, comme l'homme qui sembloit destiné à l'exécution du complot.

» C'est un amnistié d'avril, c'est un de ceux en petit nombre qui sont restés insensibles à un acte de clémence accueilli avec reconnoissance pas la plupart des condamnés. Par suite des papiers contenus dans son portefeuille, quelques arrestations ont eu lieu, et la justice informe sur toute cette affaire. »

— Suivant le *Messager*, l'individu arrêté à Boulogne seroit le sieur Hubert, amnistié d'avril, et impliqué depuis dans le complot de Neuilly.

— Ce que dit le journal ministériel du soir laisse beaucoup à désirer. La version que donne le *Messager* est plus circonstanciée, et explique les visites domiciliaires et les arrestations qui ont eu lieu dimanche matin à Paris, en même temps que la police de Boulogne-sur-Mer s'emparoit du nommé Hubert. « Hubert, qui étoit allé en Angleterre pour y faire, à ce qu'il paroît, dessiner le plan d'une machine infernale fort compliquée, et voyageoit sous le faux nom de Stiegler, laissa tomber par mégarde son portefeuille, en débarquant, le 8, à Boulogne. Il pleuvoit à verse. Un des douaniers ayant ramassé le portefeuille lui cria de revenir sur ses pas pour le recevoir de ses mains; mais soit qu'Hubert ne l'ait pas entendu, soit qu'il eût hâte de gagner son domicile, il disparut très-rapidement sans qu'on cherchât autrement à le retenir. » Le *Messager* ajoute qu'on cite parmi les personnes compromises un magistrat inamovible institué vers la fin de 1830.

— On dit que le lieutenant général Trézel est rappelé en France pour y prendre le commandement d'une division militaire. On ne nomme pas l'officier-général auquel seroit confié le commandement de Bone.

— On dit aussi que le maréchal-de-camp Rulhière sera appelé au commandement de Constantine, et que le général Négrier deviendra chef d'état-major du corps d'armée d'Afrique.

— Le capitaine de La Salle, officier d'ordonnance de Louis-Philippe, est revenu à Paris, après avoir rempli une mission à Alger.

— On lit dans le *Journal des Débats* que l'état de M. le duc de Nemours continue d'être satisfaisant.

— Le *Journal des Débats* avoit, le 7 octobre, emprunté à la *Gazette des Tribunaux*, qui elle-même l'avoit pris dans un journal polonais intitulé *Wiadomosc Krajova i Emigracina*, un article portant que le gouvernement russe avoit fait enlever six cents jeunes femmes pour servir aux amusemens du camp de Wosnesensk. M. Jean Zulinski, administrateur de Zinkow, propriété du duc Adam de Wurtemberg, où s'étoit passée une partie de ces prétendues scènes d'horreur, a écrit au *Journal des Débats* pour démentir tout ce qui a été dit à ce sujet.

— M. Thomas, préfet de la Corrèze, est arrivé à Paris.

— M. Germeau, préfet de la Haute-Vienne, vient d'épouser mademoiselle Baraillon, petite-fille du conventionnel de ce nom.

— Depuis peu de temps l'armée a perdu trois maréchaux-de-camp, MM. de Monferret, de Lamogère et Verrier.

— M. Rolland, inspecteur-général du génie maritime, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris à l'âge de 68 ans.

— Le nombre des députés arrivés à Paris s'élève, dit-on, à près de 250.

— MM. les députés sont convoqués pour samedi à huis-clos à l'effet de tirer au sort les noms des membres qui feront partie de la grande députation.

— On partagera, dit le *Journal des Débats*, des billets de tribune par la voie

du sort entre les membres qui assisteront à la réunion de samedi.

— Les travaux pour la vérification des pouvoirs commenceront mardi.

— Sur la réclamation de plusieurs commerçans de la rue du Petit-Carreau, le préfet de la Seine a fait interrompre, à cause de l'approche du jour de l'an, les travaux commencés dans la rue Poissonnière pour la pose d'une grosse conduite des eaux de l'Ourq

— Le préfet de la Seine vient de faire afficher dans Paris l'ordonnance du 13 novembre concernant la classe des conscrits de 1837.

— La dame Benoît ayant perdu le procès qu'elle avoit intenté directement à M. Alexis de Jussieu, à cause des blessures faites à sa fille par les chiens non muselés de M. le directeur de la police générale, avoit cité en police correctionnelle le cocher, et M. Alexis de Jussieu comme responsable. A l'appel de la cause, on a appris que ce dernier avoit obtenu le désistement de la plainte au moyen d'une indemnité.

— Le ministre de l'intérieur a présidé ces jours derniers, à l'Hôtel-de-Ville, la distribution annuelle des prix de l'école gratuite de dessin.

— M. Horace Vernet est de retour de son voyage à Constantine.

— M. Prunier, commissaire de police du quartier du Luxembourg, se trouvant chargé de l'examen des papiers saisis chez le sieur Vidocq, est provisoirement remplacé dans ses fonctions par M. Foudras.

— Le bateau à vapeur qui a amené le duc de Nemours, après avoir été amarré en face les guichets du Carrousel, a dû repartir aujourd'hui pour le Havre.

— On dit qu'un jeune lion que le duc de Nemours avoit amené d'Afrique, et qu'on laissoit jouer en liberté sur le pont du bateau à vapeur, s'est jeté dans la Seine, entre le Havre et Rouen. Il paroît que, pressé d'arriver, on n'a pas cherché à le ressaisir, et qu'on s'est seulement contenté de faire des signaux pour qu'on le recueillît dans le cas où il gagneroit le rivage.

— M. Ch...., ancien officier supérieur, n'a point reparu chez lui depuis le 3 novembre ; sa famille est dans la plus vive inquiétude.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 10 et 11 la somme de 467.867 fr., et remboursé celle de 319,000 francs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

On a fait le 10, à Rouen, l'essai du bateau à vapeur le *Rouennais*, destiné au remorquage de la Basse-Seine, et appartenant à une compagnie par actions composée des principaux commerçans de Rouen.

— M. Henri Barbet vient d'être renommé maire de Rouen.

— Un concours pour la chaire de médecine légale, vacante dans la Faculté de Strasbourg, aura lieu à Strasbourg le 9 avril 1838.

— Le tribunal d'Orléans s'est déclaré incompétent dans l'affaire de la saisie du journal l'*Intelligence*, qui par suite sera déférée au jugement du tribunal correctionnel de la Seine.

— Les journaux de Paris ne sont pas arrivés à Bourges le 8. Il paroît que le paquet pour cette ville a été dirigé par erreur sur une autre.

— Le 11ᵉ régiment de chasseurs va tenir garnison à Limoges.

— Nous avons annoncé qu'on avoit volé une partie de la croix du maître-autel de la cathédrale de Limoges. On pense que le malfaiteur avoit trouvé moyen de se cacher dans l'église de Saint-Etienne au moment de la fermeture des portes. Après avoir allumé un cierge il a brisé une portion de la croix qu'il croyoit en argent ; il en a emporté environ un pied. Avant de sortir de l'église, il avoit cherché à fracturer plusieurs troncs et à enlever la lampe en argent placée dans une chapelle. Quelques jours après un individu a apporté le morceau de la croix

chez un bijoutier de Limoges qui a envoyé chercher un commissaire de police; mais avant l'arrivée de ce dernier le voleur avoit pris la fuite.

La police de Limoges a arrêté le 5 le nommé Barillaud, condamné libéré, soupçonné d'avoir commis ce vol et plusieurs autres.

— M. Charles de Roques, marquis de Claussonnette, vient de mourir à sa terre de Claussonnette (Languedoc) à l'âge de 69 ans, après avoir reçu les secours de la religion. Son père fut ministre plénipotentiaire à Mayence et à Stuttgard.

— Le général de Brossard qui va passer devant un conseil de guerre pour y rendre compte de sa conduite en Afrique est arrivé le 6 à Perpignan. Il a été immédiatement enfermé dans la citadelle.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Dans la séance des cortès du 2, il a été demandé des explications au ministre de la guerre au sujet des secours que don Carlos est censé recevoir de Turin. Le ministre a répondu que depuis qu'il est membre du cabinet, il n'est pas à sa connoissance que l'ennemi ait reçu aucun secours du côté de Gênes; qu'il ne croit pas qu'il en soit entré de nulle part en Espagne, et que le gouvernement tient des bâtimens armés sur cette côte pour empêcher tout envoi qu'on tenteroit de faire au *prétendant*. Ce que l'on peut conclure de là, c'est que le *prétendant* s'en passe, et qu'avec les seules sympathies de la nation espagnole il est plus avancé que sa belle-sœur avec les sympathies révolutionnaires jointes aux sympathies de la quadruple alliance.

— L'humanité se repose un peu en Espagne; les événemens de la guerre ne fournissent rien d'important. Sous ce rapport, on pourroit dire : Point de nouvelles, bonnes nouvelles. C'est à Madrid qu'on va se reposer le moins. Deux assemblées *délibérantes!* voilà plus qu'il n'en faut pour *ne point laisser* refroidir les passions révolutionnaires. Une liste de nouveaux ministres a été présentée à la régente. Elle n'avoit point encore pris de résolution à ce sujet à la date du 2 de ce mois. S'il est vrai, comme quelques journaux le prétendent, que Espartero doive se rendre à Madrid, peut être attendra-t-on son arrivée pour se concerter avec lui; car on peut se rappeler qu'il aime à mettre la main aux organisations de ministère.

— D'après la dernière dépêche télégraphique arrivée à Paris, ce général est parti le 4 de Pampelune pour l'Ebre avec neuf bataillons, laissant le général Ullibarry à Pampelune et une brigade à Iroz.

On lit dans l'*Echo du Luxembourg*: « Le voyage de M. Stifft à Luxembourg n'a d'autre motif que l'exploitation de la forêt du Grünenwald, qu'on se propose de faire au nom du grand-duc. Les Prussiens ont reçu ordre, et déjà ils en ont informé le gouvernement belge, de s'opposer à toute entrave que la Belgique voudroit apporter à cette exploitation. Ils sont chargés, disent-ils, de soutenir les droits du grand-duc. »

— La nouvelle de l'*Echo* connue à Bruxelles le 10 a animé un peu la séance de la chambre des députés du 11. Le ministère a été tour à tour interpellé à ce sujet par MM. Metz et Dumortier qui vouloit qu'on envoyât sur-le-champ dix mille hommes dans le Luxembourg, Gendebien et quelques autres. Il résulte des réponses faites par les ministres qu'ils ont réclamé aussitôt que la décision prise à l'égard de la forêt du Grünenwald leur a été connue, et qu'ils restent persuadés que cette forêt administrée par le gouvernement belge depuis 1830 ne lui sera pas enlevée.

— Le gouvernement belge va mettre en adjudication les travaux du chemin de fer de Bruxelles à Tubise.

— La motion du chancelier de l'échiquier, tendant à renvoyer à une commission spéciale d'enquête la liste des pen-

sions constituées sur la liste civile, quoique fortement combattue par le parti tory, a été adoptée par 295 membres des communes contre 233.

— Mercredi dernier, au moment où le convoi du grand embranchement revenoit de Birmingham à Liverpool, et se trouvoit près de Wisnich, il se rencontra tout à coup avec un train de wagons chargés de charbon, et dans lesquels étoient un grand nombre de pauvres gens qui revenoient de la foire de Warington. Le choc fut si violent, que deux ou trois des premiers wagons furent brisés. Une malheureuse femme fut tuée et diverses autres personnes furent blessées très-grièvement.

— La *Gazette de Hanovre* du 6 publie les discours adressés au roi par le magistrat de Gœttingue et le protecteur de l'université de ladite ville. Ces discours sont, comme nous l'avons dit, pleins de dévouement pour le nouveau monarque, et de blâme relativement à la conduite des sept professeurs. La même feuille contient aussi les réponses de S. M. Bien que ces documens se trouvent fournis par le journal officiel de Hanovre, deux professeurs, MM. Dahlmann et Albrecht, en contestent l'authenticité dans le *Journal de Francfort*.

— Le roi de Wurtemberg a convoqué pour le 16 janvier une assemblée extraordinaire des états.

— D'après quelques journaux, le roi de Prusse, fatigué la couronne, seroit au moment d'abdiquer.

— Un journal de Francfort dit que l'empereur de Russie a encore récemment versé. Il auroit été, cette fois, très-légèrement blessé.

— D'après des ordres de Vienne, de grands magasins militaires vont être formés dans la province de Gallicie.

— Les dernières nouvelles des Etats-Unis constatent les avantages remportés par l'opposition dans les élections qui viennent d'avoir lieu. Partout où elle avoit obtenu jusqu'ici la majorité, elle l'a conservée, et elle l'a en outre acquise pour les deux chambres dans trois états où elle étoit en minorité, ceux du Maine, d'Ohio et de Rhode-Island, ainsi que dans la Pensylvanie, mais là pour le sénat seulement. A New-York, l'opposition a eu une majorité de 3,000 voix pour la nomination d'un sénateur, sur 36,000 votans. Les élections de l'état de New-York tout entier lui ont donné, sur 310,000 votans, une majorité de 20,000, tandis qu'aux dernières élections l'administration l'avoit emporté de 28,000 voix.

— Le vice-roi d'Egypte, qui depuis plusieurs mois ne peut payer ses fonctionnaires ni sa marine, vient, dit-on, de contracter un emprunt avec des banquiers étrangers.

PRINCIPES DE GRAMMAIRE HÉBRAIQUE ET CHALDAIQUE, accompagnés d'une CHRESTOMATHIE HÉBRAIQUE ET CHALDAIQUE, *ou choix de morceaux tirés de la Bible et du Targum d'Onkelos*; avec une traduction française et une analyse grammaticale. Par J.-B. Glaire, membre de la Société Asiatique, professeur d'hébreu à la Faculté de Théologie de Paris.

La rapidité avec laquelle la première édition de cet ouvrage a été épuisée, nous dispense de tout éloge. Nous dirons seulement que M. Etienne Quatremère, professeur d'hébreu au Collége de France, recommande cette grammaire à ses auditeurs comme la meilleure, à cause de sa grande simplicité, de sa clarté extrême et de son excellente méthode. En effet, à peine M. Glaire avoit-il publié la première édition, que beaucoup d'ecclésiastiques, désireux d'apprendre la langue sainte, mais qui avoient renoncé à cette étude faute d'instrumens suffisans, s'y sont remis de nouveau, et sont parvenus en peu de temps à faire de rapides progrès. Chaque année le nombre des séminaires où l'on cultive l'hébreu augmente de plus en plus. MM. les directeurs de ces établissemens ne négligent aucune occasion de porter à cette étude les jeunes gens qui peuvent s'y livrer, sans nuire aux parties

principales de l'instruction ecclésiastique, c'est-à-dire à la théologie dogmatique et morale. Et c'est surtout depuis que M. Glaire a fait paroître ses ouvrages sur l'hébreu, que s'est ainsi manifesté ce goût pour une langue dont la connoissance offre les plus grandes ressources pour la parfaite intelligence de nos livres sacrés.

Le succès obtenu par la première édition dispensoit tout naturellement l'auteur de changer le plan; aussi a-t-il suivi dans cette seconde la même marche et le même ordre. Cependant, comme il le dit lui-même, « ce succès même lui imposoit l'obligation de n'épargner aucun soin, pour introduire dans son premier travail les améliorations que de nouvelles études et une plus longue expérience ne pouvoient manquer de lui suggérer. » Voici donc les principaux changemens qu'il a cru devoir faire à la première édition.

Il a rédigé d'une manière plus simple, quelquefois même plus exacte et plus complète, certaines règles que les meilleurs grammairiens eux-mêmes n'ont pas assez bien exposées; il a fait un choix d'exemples mieux appropriés aux principes, et a ajouté beaucoup de *numéros bis*, dont les uns sont de véritables additions qui lui ont paru nécessaires, et dont les autres existoient déjà, mais sous la forme de simples remarques. Mais c'est surtout à la Grammaire chaldaïque que l'auteur a fait subir un grand nombre de ces sortes d'améliorations. On lui saura gré d'avoir représenté dans un tableau synoptique la conjugaison des verbes imparfaits et celle du verbe parfait mis en regard, et d'avoir adopté pour les Principes de Grammaire, des caractères typographiques plus gros et par conséquent moins fatigans pour l'œil. Pour satisfaire à un vœu qui lui a été généralement exprimé, M. Glaire a ajouté dans cette seconde édition une chrestomathie chaldaïque, qui pût aider à faire l'application et à retenir plus facilement les Principes de la Grammaire chaldaïque.

Enfin il a mis encore à profit plusieurs nouveaux ouvrages publiés en *Allemagne et en* Angleterre, et dont il n'avoit pu faire usage dans sa première édition. En joignant au livre que nous annonçons le Dictionnaire hébreu et chaldaïque de M. Glaire, on aura les instrumens nécessaires et suffisans pour acquérir une grande connoissance de l'hébreu, fût-on privé des secours d'un maître; car tel a été le but principal que s'est proposé M. Glaire, en composant ces ouvrages élémentaires, et tel aussi en a été le résultat, s'il est permis de s'en rapporter au témoignage de plusieurs ecclésiastiques assez versés dans la connoissance de la langue sainte, et qui reconnoissent n'avoir eu d'autres ressources, que les seuls livres que nous venons d'indiquer.

L'Exode formant le deuxième volume du *Pentateuque hébreu et français avec des Notes philologiques, etc.*, par M. Glaire, a déjà paru ; nous attendons, pour en rendre compte, que l'auteur ait publié les *Notes supplémentaires* de la Genèse, qu'il a annoncées.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 13 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 20 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2577 fr. 50 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1185 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 822 fr. 50 c.
Rente de Naples. 98 fr. 10 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 103 fr. 1/4
Emprunt d'Haïti. 366 fr. 1/4
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 5/8

TRADUCTION EN VERS DES OEUVRES COMPLÈTES DE VIRGILE; par L. Duchemin (voir notre numéro du 2 décembre), avec texte en regard. 3 volumes in-12, prix 10 fr. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2903.

SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

PUBLICATIONS DE M. DE GENOUDE : *La Bible; — la Raison du Christianisme; — Les Pères de l'Eglise; — Rapports entre la science et la Religion révélée*, par Wiseman; — *Œuvres de Malebranche* (1).

Nous ne nous occuperons pas ici de M. de Genoude comme homme politique et comme publiciste. Assez d'occasions nous sont fournies par la *Gazette de France* de discuter des principes et des faits à l'égard desquels nous marchons dans des voies différentes. Nous aimons mieux nous trouver avec lui sur un terrain et dans un ordre d'idées où s'effacent, ou du moins s'adoucissent, ces tristes dissentimens qui séparent des hommes faits pour s'estimer.

Le spiritualisme est une région de concorde et de fraternité; là se déposent toutes les petites rancunes de la politique et des partis. Nous devons cette justice à M. de Genoude, que ses travaux religieux qui ont occupé la moitié de sa vie ont eu une grande influence sur l'autre moitié de sa carrière. L'homme des études théologiques a tempéré en lui l'homme de la politique, et la presse périodique doit lui rendre cet hommage, qu'un des premiers il lui a montré comment, dans les luttes des doctrines, on peut attaquer et défendre les opinions en respectant les personnes; comment on peut rendre justice au mérite, aux talens et même aux vertus de ses adversaires, tout en combattant leurs théories et leurs systèmes. Ce que M. de Genoude a fait pour ses contemporains, il est juste de le lui restituer, et c'est une dette que nous allons acquitter en nous livrant à un examen rapide de ses diverses publications.

Il est une circonstance à remarquer dans l'ensemble des travaux de M. de Genoude : c'est la pensée qui y a présidé, pensée d'ordre et d'unité dans laquelle on voit à la fois un principe et une fin, le point de départ et le but. Si on jette en effet les yeux sur le titre de cet article, les diverses parties, par leur réunion, présentent une histoire générale et complète du catholicisme depuis la création du monde jusqu'à nos jours. On trouve dans ces publications un plan général parfaitement ordonné, où tout se lie et se tient comme dans la chaîne des temps. On y voit distinctement l'origine et la filiation non interrompue de la religion universelle, dans une succession constante de traditions et de faits.

Ainsi l'ancien Testament nous offre la révélation d'Adam et la révélation de Moïse, les patriarches et les pontifes; le nouveau Testament, la révélation de Jésus-Christ, et la rédemption, confirmées par les apôtres. Dans les Pères de l'Eglise sont les doctrines du christianisme et les témoignages des premiers siècles, tels qu'ils ont été conservés par le souverain Pontife et les conciles. La *Raison du Christianisme* est le complément qui remplit dans les temps [illegible]

(1) Cet article est extrait du *Temps*. On connoît l'esprit de ce journal. Il a paru piquant de montrer quel jugement y a été porté sur des publications toutes destinées à honorer ou à défendre la religion.

plus vastes, les plus profonds, les plus éclatans, les génies qui semblent avoir été créés pour faire autorité parmi les hommes.

Wiseman est venu interposer son vaste savoir et une discussion lumineuse entre les Ecritures et les objections de la philosophie du XVIIIe siècle, qui a voulu contester aux livres de Moïse et aux prophètes leur accord avec la physique de l'univers. Ce savant professeur a porté, après Cuvier, le coup de grâce à des suppositions hautement démenties par les découvertes faites au sein de la terre dans diverses régions. Le livre de Wiseman est le fait le plus récent de l'exposé de la doctrine catholique.

Et, comme pour relier ensemble tous ces matériaux d'un majestueux édifice, M. de Genoude a publié Malebranche, ce père du spiritualisme, ce grand interprète de la raison humaine, qui a tracé d'une main hardie les limites de la matière et de la pensée; ce précepteur du genre humain qui nous a appris à nous con-

viction du dogme. Ce se grand service à rendre à l car notre éducation sous est bien incomplète. Excep les de théologie, la reli dans les institutions publiq autorité transmise par l qui doit être reçue à pei examen. C'est sur cette b rieuse que la morale est sorte que la jeunesse renc suite, dans ses lectures monde, des objections elle n'est point préparée, le doute et tombe dans le s La morale est bien près en ruines quand ses appui fragiles.

On aura peine à croi d'écrits aient pu être prép tés, et livrés à la public années passées au milieu tudes de la politique. Cet loin de se ralentir en pr orages qui pouvoient en a sor, semble avoir redou quelques années.

Lamartine, et l'*Essai sur l'Indifférence* de M. de La Mennais. La *Bible* de M. de Genoude fut regardée comme la réalisation de ce que ces illustres écrivains avoient si bien préparé, la vérité venant fortifier le sentiment religieux, la nourriture venant apaiser la faim, et l'eau pure étancher la soif.

Les Pères de l'Eglise, dédiés à M. l'Archevêque de Paris, ne sont que commencés. Deux volumes ont paru. Cette collection comprendra d'abord les œuvres des Pères grecs et latins des trois premiers siècles. Nous approuvons M. de Genoude d'avoir posé à son entreprise une limite qui la renferme dans l'intérêt religieux et littéraire de l'époque la plus rapprochée des sources de la foi.

La série des Pères de chaque siècle est précédée d'un tableau historique qui en résume tous les faits adhérens à l'établissement du christianisme. En tête des écrits de chaque Père est une notice qui fait connoître sa vie, ses ouvrages, les diverses éditions qui en ont été faites, le jugement que les savans en ont porté. Les Pères grecs en ont été traduits sur le grec, les Pères latins sur le latin. Constant dans le système de traduction qu'il a suivi pour la Bible et l'Imitation de Jésus-Christ, M. de Genoude a été plus libre dans sa marche, et il lui a été donné de reproduire fidèlement le génie et le caractère des auteurs. On sait que les écrivains qu'il est le plus facile de rendre avec exactitude sont ceux dont les ouvrages consistent en exposés de doctrines, en expressions de sentimens et en mouvemens oratoires.

Ainsi, grâce au zèle persévérant et laborieux de M. de Genoude, les bibliothèques s'enrichiront des œuvres de ces illustres défenseurs du christianisme, dogmatistes, apologistes, moralistes, ces premiers maîtres de la philosophie catholique, qui mériteroient d'être lus alors qu'on ne les considéreroit que comme penseurs et littérateurs. Quelle élévation de pensée, quelle éloquence dans les formes du style, quelle force ou quelle grâce dans saint Justin, Tertullien, Origène, saint Clément d'Alexandrie, et dans les Grégoire de Nazianze, les Chrysostôme, les Jérôme, les Ambroise, les Augustin, les Grégoire-le Grand, etc., qui composent dans l'histoire des lettres une époque glorieuse par le triomphe qu'elle a remporté sur le paganisme et la barbarie, brillante de l'éclat de la plus pure lumière qui ait jailli sur le monde!

Nous aurons peu de chose à dire de la *Raison du Christianisme*, par le seul motif que cet ouvrage est généralement connu et a trouvé place dans toutes les bonnes bibliothèques. La première édition, publiée en 1834 et 1835, en 12 vol. in-8°, a été bientôt épuisée, et l'éditeur, pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, en a fait imprimer une seconde en 3 vol., petit in-4°, sur deux colonnes. Peu de livres de notre temps ont eu un plus grand succès. Il n'y appartient en propre à l'éditeur qu'une très-bonne introduction et un résumé fort bien fait, et des notices sur les auteurs qui sont cités dans l'ouvrage. Mais la pensée seule de cette publication est un trait de vive lumière, et nous devons avouer que jamais la philosophie anti-chrétienne du XVIII[e] siècle n'a reçu une atteinte plus pénétrante.

C'est une grande et belle pensée,

en effet, que d'avoir réuni en un faisceau Bacon, Keppler, Galilée, Lhospital, Grotius, Arnaud, Nicole, Pascal, Malebranche, Bossuet, Abbadie, Bourdaloue, Fénelon, Massillon, Locke, Fléchier, Leibnitz, Clarke, Labruyère, Bentley, Saint-Réal, Addisson, Newton, Domat, d'Aguesseau, Young, Vauvenargues, Bullet, Lardner, West, Euler, Sherlock, Littleton, Bonnet, Montesquieu, Haller, Pope, La Harpe, Klopstock, Kant, Herder, Gœthe, Duvoisin, Stolberg, Erskine, Deluc, de Maistre, Schlegel, Cuvier, etc., tous déposant en leur ame et conscience en faveur des dogmes et des points fondamentaux du christianisme. M. de Genoude oppose ainsi l'autorité de la raison universelle aux écarts excentriques de quelques esprits, et, pour couronner son œuvre, il l'a hardiment dédiée à l'école polytechnique, comme pour la convier à suivre ces maîtres de la science dans les voies de ce grand principe d'ordre moral.

Wiseman forme deux volumes. Cet ouvrage, traduit de l'anglais, jouit d'une grande estime dans la patrie de son auteur, et en Italie, où il a les titres et remplit les fonctions de docteur en théologie, de principal au collége anglais à Rome, et de professeur à l'université romaine. Wiseman a combattu pour la révélation, attaquée sur le terrain de la science par l'incrédulité. Ce livre est instructif et curieux par la variété des objets qu'il embrasse. Une foule de faits nouveaux concernant la géologie, l'ethnographie, l'histoire physique de l'homme, les sciences naturelles, l'archéologie et les études orientales s'y trouvent révélés. Wiseman réunit, au grand savoir de *Cuvier sur* la physique et la physiologie du globe, une connoissance si étendue, si approfondie des origines, des traditions et de la littérature de tous les temps, qu'il a une supériorité incontestable et un avantage immense sur tous les savans qui l'ont précédé dans cette carrière.

Malebranche aura 2 volumes in-4° quand la publication, dont un tome a paru, sera terminée. M. de Genoude a bien mérité de la philosophie chrétienne et des lettres en reproduisant cet écrivain spiritualiste dont les œuvres devenoient rares, et qui reparoît ainsi à une époque d'études graves, d'examen sérieux et de recherche de la vérité divine, humanitaire et sociale. M. de Lourdoueix, coopérateur politique de M. de Genoude, s'est réuni à lui pour exposer dans une introduction raisonnée le système métaphysique et la doctrine de l'illustre philosophe, dont la lecture, pour beaucoup de personnes, exige quelques éclaircissemens. On lira avec intérêt et avec fruit ce morceau élaboré par un esprit ferme et judicieux et une plume exercée.

Ces diverses éditions font honneur à la conscience et au goût de l'éditeur de la partie matérielle, M. Sapia.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Les ravages du choléra dans cette capitale ont laissé un grand nombre d'orphelins, qui n'ont plus personne pour les faire vivre et pour les élever et les guider. Des ames généreuses se proposent de leur rendre ce double service. Elles se sont réunies en société pour assister cette classe intéressante. M. le cardinal Odescalchi, vicaire de Sa Sainteté, a publié à ce sujet, le 23 novembre, une *Notification*, où il excite le zèle des Romains à prendre part à cette

bonne œuvre, et à ne pas se laisser vaincre dans l'exercice de la charité par des nations étrangères. La société est sous la protection de la Conception immaculée de la sainte Vierge. Elle est présidée par un conseil composé du prince Orsini, sénateur de Rome, président, du Père Roothann, général des Jésuites, et des princes Charles Doria et Pompée Gabrielli. M. Camille di Pietro, auditeur de Rote, est conseiller-secrétaire. Il y a en outre 5 conseils particuliers qui ont chacun dans leur département un certain nombre de paroisses.

Il est d'usage à Rome, quand le pape déclare quelque bienheureux, de publier un abrégé de sa vie. On l'a fait en dernier lieu pour les bienheureux Massias et Porrès. On a bien voulu nous envoyer l'abrégé de leur vie, et nous nous empressons d'autant plus d'en donner un extrait que ces pieux personnages n'étoient point connus en France.

Jean Massias naquit le 2 mars 1585 à Rivera en Estramadure, province d'Espagne. Ses parens étoient d'origine noble, mais pauvres. Il montra de bonne heure les plus heureuses dispositions pour la piété. Resté orphelin en bas âge, on l'employa à la garde des troupeaux, et là il s'accoutumoit à méditer et à prier. Il se crut appelé à voyager au loin. Un négociant l'emmena à Carthagène en Amérique, d'où il se rendit par terre à Lima dans le Pérou. Cette ville comptoit alors plusieurs saints personnages, les bienheureux Toribio-Alphonse Mogrobejo, archevêque; François Solano, Franciscain; Rose de Sainte-Marie, Martin de Porrès. Jean entra en 1622 comme convers dans l'ordre de Saint-Dominique. Il fit profession l'année suivante. Son humilité, son amour de la solitude et du silence, son application à l'oraison, son esprit de détachement et de pauvreté, sa pénitence continuelle le rendoient le modèle du couvent. Il souffrit avec courage des opérations douloureuses pour un ulcère. Dans l'humble office de portier, il trouvoit moyen de procurer le salut des ames par des avis salutaires aux pauvres, aux ignorans et aux pécheurs. Sa vie raconte jusqu'où il portoit l'exercice des plus hautes vertus. Il fut même favorisé de dons surnaturels, et opéra des miracles de son vivant. Il prédit sa mort qui en effet ne tarda pas d'arriver. Attaqué le 2 septembre 1645 d'une maladie mortelle, il mourut le 16 septembre suivant dans les plus vifs sentimens de piété. Sa réputation de sainteté étoit si bien établie qu'on accourut après sa mort pour voir son corps et y faire toucher différens objets. L'archevêque de Lima, le vice-roi, la vice-reine, les deux chapitres ecclésiastique et séculier, l'audience royale, assistèrent à ses obsèques. Le prélat, le vice-roi et des membres de l'audience royale voulurent même porter son corps au lieu de la sépulture.

Depuis on le transporta dans une chapelle, et son corps fut trouvé entier et répandant une odeur agréable. On l'invoquoit avec confiance. Des informations furent faites pour sa béatification, et le 2 février 1762, Clément XIII déclara constant qu'il avoit pratiqué les vertus dans un degré héroïque. Le pape régnant, après un mûr examen, approuva le 21 septembre 1834 deux miracles opérés à Lima par l'intercession de Jean.

Le petit volume est intitulé *Compendio della vita del B. Giovanni Massias*, à Rome, chez Salviucci, 1837, avec le portrait du bienheureux. Cet abrégé a 94 pages.

PARIS. — Plusieurs journaux ont annoncé que les professeurs de la Faculté de théologie de Paris avoient eu une conférence avec le ministre de l'instruction publique, pour s'oc-

cuper d'une *nouvelle direction et d'une nouvelle forme* à donner à leur enseignement. Nous sommes invités à démentir cette assertion. La conférence dont il s'agit n'avoit d'autre objet que d'entretenir le ministre de la réorganisation de la Faculté, dont plusieurs chaires sont vacantes depuis près de dix ans. Quant à la *forme* ou à la *direction* de l'enseignement, il n'en a pas été dit un mot, et l'on conçoit bien, en effet, qu'il ne pouvoit pas même en être question, les professeurs de la Faculté n'ignorant pas que cette matière est de la compétence de l'autorité ecclésiastique.

L'hiver dernier, lorsqu'il fut question de la cession du terrain de l'archevêché à la ville, un architecte habile et exercé proposa un plan pour la construction d'un archevêché. Ce plan sembloit devoir concilier les esprits. L'architecte, M. Lusson, trouvoit le moyen d'avoir sur le terrain de l'archevêché une promenade publique et une résidence pour les archevêques. Il publia un mémoire où il faisoit sentir que puisque le plus simple village avoit son presbytère, la capitale ne pouvoit pas être privée d'un local affecté aux archevêques Ce local devoit être près de Notre-Dame ; les convenances et l'usage le vouloient ainsi. D'ailleurs, puisqu'on avoit là un terrain vacant, il étoit bien plus simple de le consacrer à cette destination que d'acheter plus tard des terrains qu'il faudroit payer fort cher, et qui seroient moins bien situés. Nous avons donné l'analyse de ce mémoire numéro du 18 mars de cette année.

Dans le plan de M. Lusson, l'archevêché étoit placé dans le prolongement du grand axe de la métropole. Il avoit sa façade sur les bords de la Seine, et pouvoit communiquer avec la sacristie que l'on construiroit *au rond-point* de l'église. Celle-ci seroit *entourée* d'une grille et entièrement isolée. Sur le côté du midi, on ménageoit une promenade entre ce vaste édifice et la rivière. Il n'étoit pas difficile de voir que ce plan étoit plus économique, puisqu'il n'y avoit pas de terrain à acheter, et que les dépenses se bornoient aux frais de construction.

Deux autres projets furent alors communiqués à la chambre des pairs. Ils plaçoient l'archevêché au nord de l'église, sur l'emplacement des écuries et de maisons de la rue Chanoinesse. Mais ces maisons, il auroit fallu les acheter, et dans ce quartier elles ont une grande valeur. On auroit peut-être eu une dépense de deux ou trois millions avant de pouvoir commencer les constructions. C'est ce qu'un pair fit sentir à la chambre lors de la discussion qui eut lieu le 19 mai dernier.

M. Lusson avoit joint à son mémoire un plan qui montroit l'emplacement de l'archevêché et l'étendue qu'il devoit occuper sur les terrains existans. Il auroit formé avec les cours et jardin un exagone qui se marioit avec les sinuosités du quai et des rues. A la planche publiée alors, l'architecte vient d'en joindre une autre qui représente l'élévation du bâtiment. L'archevêché seroit composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un attique. Tout cela paroît noble et élégant. Le terrain occuperoit environ 5,000 mètres. L'architecte estime la dépense à environ deux millions.

Il est à regretter que ce plan n'ait pas attiré l'attention de l'autorité. Peut-être y reviendra-t-on plus tard.

En même temps que ce plan de l'archevêché, M. Lusson a publié le plan d'un collége, d'après le *projet d'un collége* nouveau que M. l'abbé Nicolle avoit fait paroître en 1834, et dont nous avons rendu compte numéro du 13 décembre de cette année-là. Le plan de M. Lusson paroît rédigé avec beaucoup d'intelligence

et de sagacité. Nous en donnerons une idée plus tard.

On a placé depuis quelque temps une statue de sainte Philomène dans l'église Notre-Dame-des-Victoires. Cette statue qui a près de quatre pieds de hauteur est bien exécutée. La sainte est représentée portant la main droite sur son cœur et élevant les yeux au ciel. Les attributs de son martyre sont dans sa main gauche et à ses pieds. Cette statue qui fait le pendant de celle de sainte Geneviève, orne un côté de la grande chapelle latérale de Saint-Augustin, patron des religieux auxquels appartenoit autrefois cette église. Car elle n'étoit point paroisse avant la révolution.

C'est la troisième paroisse de Paris qui ait l'image de sainte Philomène. On la voit d'ailleurs dans des chapelles d'hospices et de communautés.

Quoique l'on ait fait ce que l'on a pu pour détourner les fidèles de faire des dons et legs aux églises, en déclarant que les églises ne possédoient rien et que tout appartenoit à l'état, cependant la piété des ames généreuses persiste à pourvoir aux besoins de tant d'églises nues et dépouillées, et des établissemens de charité, des écoles et autres œuvres de bienfaisance. Les derniers numéros du *Bulletin des Lois* contiennent des ordonnances qui acceptent divers dons et legs. Dans le nombre nous remarquons une donation d'immeubles estimés 6,000 fr. faite à la fabrique de St-Nizier, de Lyon, par M. Besson, évêque de Metz, ancien curé de cette paroisse; un legs de 10,000 fr. fait aux pauvres vieillards et aux infirmes de la Guillotière par M. Orsel-Deschamps; la donation de bâtimens estimés 4,800 fr., d'objets mobiliers évalués à 700 fr., d'une somme de 2,400 fr., et d'un capital de 20,000 fr. faite à la commune de Cherouble (Rhône) et à la congrégation de Saint-Joseph de Lyon, la donation d'une maison sise à la Croix-Rousse, estimée 400 fr, faite à cette commune et à la congrégation du Saint-Sacrement de Mâcon, par M. Nicod; un legs de 2,000 fr. fait à la fabrique de Condrieu par la dame Vincent; pareil legs fait à l'hospice de l'Antiquaille à Lyon, par M. Gillet Sainte-Marie; un legs d'une somme de 6,000 fr. fait à l'hospice de Beaujeu, par madame Varenard; un legs de 1,500 fr. fait aux pauvres de la paroisse St-Louis de Lyon, par madame veuve Merlino; un legs de 1,200 fr fait aux pauvres de la paroisse Saint-François-de-Sales dans la même ville, par mademoiselle Roccofore; un legs de 1,000 fr. fait à l'hospice de la Charité de Lyon, par mademoiselle Gueyffier; un legs de 1,000 fr. fait aux pauvres du deuxième arrondissement de Lyon, par M. Mestrallet; un legs d'une rente de 120 fr. fait aux prêtres âgés et infirmes du diocèse de Lyon, par M. Duplain.

Le *Réparateur* de Lyon cite quelques autres dons et legs moins considérables. On y trouve aussi un legs de 10,000 fr. fait à la société pour l'instruction élémentaire de Lyon, par M. André-Philidor Faure; un autre legs de 6,000 fr. fait à la même société, par M. Vagenay; et un legs de 4,000 fr. à la ville de Lyon, par M. Faure.

Le 6 décembre, M. l'ancien évêque de Marseille a pris possession du siége par procuration, au nom de M. l'évêque actuel. Il a fait connoître au diocèse par une circulaire que l'administration étoit entre ses mains jusqu'à l'arrivée du prélat.

Outre la station de l'Avent que M. l'abbé de Ravignan prêche dans l'église Saint-Jean, à Lyon, il donne deux fois par semaine une suite de conférences sur les vérités histori-

ques de la religion. La première conférence a eu lieu le jeudi 7, et a été consacrée à l'appréciation des causes du polythéisme. L'orateur a traité son sujet avec un savoir, une logique et une pénétration rares. Il a montré les deux sources premières de la grande erreur du paganisme, qu'il a appelé le culte de la force et de la vie matérielle.

On assure que le gouvernement a décidé que l'église de Saint-Ouen, à Rouen, seroit mise au nombre des monumens nationaux dont l'entretien est à sa charge. On ne peut qu'applaudir à cette décision qui assure la conservation d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'architecture du moyen âge. L'église de Saint-Ouen est une ancienne abbaye de Bénédictins, et est remarquable par sa hardiesse et son élégance.

La bibliothèque catholique établie au Cateau pour propager la lecture des bons livres, est ouverte depuis quelque temps. Cet établissement a été favorablement accueilli par toute la population, et les nombreuses distributions déjà faites font espérer que la bibliothèque du Cateau n'aura pas moins de vogue que celle de Cambrai.

Le tribunal de police correctionnelle de Montargis a condamné à l'amende, comme contrevenant à la loi sur les associations, un ministre protestant, M. Doine, qui avoit tenu des réunions dans deux villages des environs, et un particulier de la ville qui y avoit assisté. Par un jugement postérieur, le même tribunal a condamné par défaut, en vertu de la même loi, le ministre Delafontaine, à deux mois de prison, pour avoir ouvert sans autorisation un temple protestant à Montargis. Les protestans ont appelé à la cour royale d'Orléans, et on fait maintenant une quête parmi eux pour payer les frais du procès, comme on l'avoit fait lors du procès Oster.

L'inventaire des biens du chapitre de Beromunster, dans le canton de Lucerne, a été présenté au grand conseil. Il s'élève à 2,357,706 fr. L'excédant annuel des recettes sur les dépenses est de 24,842 fr. Une commission a été nommée pour *examiner* l'administration. Mais quel *examen* y a-t-il à faire quand le résultat indique si bien une bonne administration? On sait trop bien en Suisse ce que cela veut dire. Sous prétexte d'*examiner* et d'améliorer, on s'empare de tout. C'est ainsi qu'on a agi dans plusieurs cantons.

Une cérémonie digne des anciens temps a eu lieu le 26 novembre à Mons. Seize religieuses Carmélites qui avoient quitté il y a quelque temps le diocèse de Cambrai, et qui étoient restées provisoirement à Gand, ont acheté une maison à Mons, et l'ont fait disposer pour l'habiter. Elles y ont été conduites solennellement le jour que nous venons d'indiquer. Le clergé des paroisses avoit été invité à la procession. Après un discours de M. Descamps, vicaire-général, qui félicita la ville de posséder cette pieuse communauté, les religieuses revêtues de leurs manteaux blancs, un flambeau à la main, et accompagnées chacune d'une dame de la ville, sortirent processionnellement. Le ciboire qui devoit être déposé dans leur chapelle, étoit porté sous le dais que précédoit le clergé et les confrères du Saint-Sacrement. On chanta le psaume *Lætatus sum.... In domum Domini ibimus*. Arrivé au couvent, les portes furent fermées, et M. le grand-vicaire donna la bénédiction du saint Sacrement, et déclara au nom de M. l'évêque de Tournay et du provincial des Carmes, que la clôture du couvent étoit

régulièrement établie. Rien n'a troublé cette pieuse cérémonie.

Le budget de l'intérieur, en Belgique, porte une allocation de 4 millions 16,150 fr. pour le clergé et le culte catholique. Sur cette somme il y a 40,000 fr. pour des réparations qui s'exécutent à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, et 25,000 fr. pour l'église Saint-Jacques à Liége. La section centrale de la chambre des représentans engage le gouvernement à ne disposer du crédit accordé pour les églises qu'à condition que les fabriques, les villes et les provinces contribueront au moins en quelque part aux réparations. Elle a aussi émis le vœu de voir se réaliser sous peu la promesse du gouvernement de présenter un projet de loi pour régler les pensions du clergé catholique.

Un relevé officiel de la population des états prussiens a été publié dans la *Gazette de la Chancellerie* de Prusse pour 1837. Il porte le nombre des protestans des deux communions à 8,204,043 habitans qui sont désignés sous le nom d'*évangéliques*, par suite du système du roi qui, comme on sait, a entrepris de fondre ensemble les deux grandes branches du protestantisme, les luthériens et les calvinistes. Ces évangéliques ont 8,224 temples. Les catholiques forment 5,067,703 habitans et ont 4,822 églises. Il semble qu'un si grand nombre de sujets de cette communion mériteroit bien quelques égards de la part du prince, et qu'on pourroit se dispenser de les traiter comme un peuple conquis. Il y a en outre 176,013 juifs qui ont 834 synagogues.

Pendant que le roi de Prusse fait la guerre à l'indépendance du clergé catholique, il prend des mesures aussi acerbes contre la partie du clergé protestant qui, restée fidèle aux principes de Luther relativement au libre examen, ne veut pas devenir les instrumens d'une *police spirituelle* telle que celle qu'on cherche à établir à Berlin. Plusieurs de ces pasteurs, par leur attachement aux doctrines du protestantisme primitif, se rapprochent plus de Rome que de Berlin, c'est-à-dire du protestantisme officiel du roi Fr. Guillaume, auteur du rituel pour l'église prussienne, et qui en général s'occupe beaucoup des questions théologiques. Ils se nomment eux-mêmes les *vieux luthériens* (Altlutheraner.) Après avoir employé contre eux les moyens de *séduction*, le gouvernement se décide à recourir à la force contre ceux qu'il n'a pas pu gagner. Dans plusieurs endroits la gendarmerie a *empoigné* les pasteurs dans les églises même, ce qui a provoqué la résistance de la part du peuple, surtout en Silésie.

La chapelle nouvellement construite par M. Philipps dans le comté de Leicester, en Angleterre, et dont M. l'évêque du district du Milieu a fait la bénédiction cet automne, comme nous l'avons raconté, va être témoin d'une cérémonie intéressante; cinquante protestans doivent y faire profession de la foi catholique le jour de Noël prochain. Le zèle et les vertus de M. Philipps, les exemples de piété, de pénitence et de détachement des bons Trappistes ses voisins ont sans doute contribué à cet accroissement si remarquable du nombre des catholiques dans un seul canton.

POLITIQUE.

Si nos journaux ministériels n'aiment pas l'opposition chez eux, en revanche ils l'aiment beaucoup chez les autres. Rien ne paroît leur faire autant de plaisir que d'avoir à raconter des actes d'opposition contre les gouvernemens du dehors. L'opposition qui a détrôné don Mi-

guel; l'opposition qui lutte depuis quatre ans, les armes à la main, contre don Carlos; l'opposition qui a mis le duc régnant de Brunswick hors de ses états; l'opposition des Polonais contre l'empereur de Russie; l'opposition des patriotes Italiens envers leurs princes légitimes et surtout envers le souverain Pontife; l'opposition des patriotes Siciliens envers le roi de Naples; toutes ces oppositions ravissent de joie ceux qui supportent le moins patiemment l'opposition dans leur propre pays.

Une bonne fortune de cette espèce s'étoit encore présentée à eux tout récemment, lorsque le nouveau roi de Hanovre a refusé de se loger dans l'édifice constitutionnel qu'on lui avoit bâti sans le consulter. Ils se promettoient de voir une formidable opposition éclater et gronder autour de lui. Cette joie leur a été refusée. Mais il n'y ont pas renoncé pour cela, et une petite opposition est venue, faute de mieux, adoucir leur chagrin; c'est celle de cinq ou six professeurs de Gœttingue qui ont cru pouvoir sauver les droits du peuple souverain et le vœu national en signant une protestation contre les empiétemens inconstitutionnels du roi de Hanovre. Il va sans dire que c'est cet acte d'opposition qui prévaut aux yeux de nos hommes politiques sur les droits de la couronne du roi Ernest et sur l'assentiment général de ses autres sujets. Les cinq ou six professeurs de Gœttingue! voilà ce qui décide; voilà les derniers des Romains et les vrais sauveurs des principes. C'est leur acte d'opposition qu'il faut admettre et enregistrer pour l'honneur des constitutions germaniques et pour l'instruction des générations futures. Les autres Hanovriens sont des esprits rétrogrades qui ne sentent pas ce qui est beau et qui se contentent d'être heureux comme des imbéciles sans savoir pourquoi.

Toujours est-il que nos écrivains ministériels et autres ne connoissent de bon *et de louable* en Hanovre que les six membres *de l'Université* de Gœttingue qui se sont constitués en état d'opposition contre tout le pays. Il est à croire cependant que si les avocats de notre régime de 1830 n'avoient à se débattre chez eux que contre une opposition de cette importance, ils se sentiroient merveilleusement soulagés, et qu'ils ne réclameroient pas pour elle la considération et le respect qu'ils veulent qu'on attache en Hanovre à l'opposition des six professeurs de Gœttingue.

Du reste, il y a une conséquence heureuse à tirer de tout ceci; c'est que la révolution française doit avoir donné contre-ordre à ses propagandes, pour que six patriotes ne soient pas en état de faire insurger le Hanovre.

Grâce aux orateurs des cortès de Madrid et aux journaux révolutionnaires de France, nous avons maintenant une règle pour fixer nos idées sur l'issue probable de la guerre d'Espagne. Les premiers conviennent que leur révolution ne peut rien toute seule, et attribuent à la non-intervention de la France l'impossibilité où ils se sont vus jusqu'à présent de faire marcher le gouvernement de Marie-Christine et d'assurer l'usurpation de leur innocente Isabelle II. Les autres déclarent formellement qu'il faut en venir à l'intervention de toute nécessité, et qu'après avoir reculé long-temps devant cette nécessité, on la subira inévitablement un peu plus tôt ou un peu plus tard.

En partant de là pour raisonner, il est évident qu'on accorde la supériorité à la cause de don Carlos, et que tant qu'on ne verra pas l'intervention arriver, c'est lui qui sera en bon chemin, et que ses chances de triomphe seront celles qu'on devra regarder comme les mieux assurées, pour ne pas dire comme certaines. Ainsi la question se trouve tout-à-fait simplifiée pour les parieurs et les observateurs. Si l'intervention vient, il ne sera pas dit pour cela que la cause de la légitimité espagnole sera perdue; mais il demeure convenu et avoué parmi ces messieurs

les révolutionnaires d'Espagne et de France qu'il ne restera aucune espérance de voir la cause de l'usurpation de Marie-Christine sortir vivante de son gâchis.

PARIS, 15 DÉCEMBRE.

M. Rudolphe d'Appony, neveu de l'ambassadeur d'Autriche, vient d'être nommé secrétaire de l'ambassade autrichienne à Paris.

— Le général Simon Lorière vient d'être appelé au commandement du département des Deux-Sèvres; on ne sait pas encore qui le remplacera à Nantes.

— Les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures ont tenu leur première séance générale hier au Palais-Bourbon, sous la présidence du ministre des travaux publics.

— M. de Hell, capitaine de vaisseau, nommé gouverneur de l'Ile-Bourbon, vient, en cette qualité, de prêter serment.

— Une lettre de Bone annonce la mort du capitaine Leblanc qui étoit resté blessé à Constantine. Des quatre aides-de-camp du général Fleury, il étoit le seul qui eût survécu à l'assaut de Constantine.

— Le duc de Nemours continue d'aller de mieux en mieux. L'appareil à fracture a été renouvelé avant-hier par le docteur Baudens qui a soigné le prince depuis son accident.

—Quelques journaux parloient depuis quelques jours de troubles en Italie. Ce bruit est aujourd'hui démenti.

— Par suite du complot annoncé mardi par le journal ministériel du soir, qui depuis ce moment a gardé le silence, la police a arrêté à Paris, M. de Brouard, docteur en médecine; Giraud, commis marchand, né en Savoie; Cloupell, cordonnier; Schtoub, mécanicien; et, enfin, la demoiselle Grouvelle, connue par l'exaltation de ses opinions républicaines. Elle fut arrêtée, comme on se le rappelle, le 27 février 1836, quelques jours après l'exécution de Fieschi. Pepin et Morey, au cimetière du Mont-Parnasse, comme elle couvroit de fleurs les tombes de ces deux derniers.

— Une feuille des tribunaux ayant dit qu'on avoit saisi de volumineux papiers chez M. de Brouard, son frère, avocat à la cour royale, écrit à plusieurs journaux, pour démentir ce fait. MM. de Brouard habitent avec leur mère, veuve du général de ce nom, et c'est à leur domicile commun que la perquisition a été faite. On y a seulement saisi des armes de chasse appartenant à M. de Brouard, avocat.

— C'est à tort qu'on représente Hubert, comme amnistié d'avril; une ordonnance de non-lieu avoit été rendue à son égard dans cette affaire, et ce fut seulement dans le complot des frères Chaveau (attentat de Neuilly) qu'il a joué un rôle, et s'est fait remarquer par la violence de son caractère au moment de son arrestation, ainsi que par l'exaltation de ses opinions républicaines pendant l'instruction et les débats.

— Hubert est un homme de 25 à 26 ans, ouvrier corroyeur de son état, d'une taille au-dessus de la moyenne, et dont les traits, naturellement disgracieux, reçoivent une expression plus dure de la chevelure et des favoris rouges qui lui encadrent le visage.

—La *Gazette des Tribunaux*, après avoir parlé de l'arrestation de M. Lebroux, ajoute : « Quant à Hubert, désigné primitivement comme l'*homme d'exécution* du complot, il paroît certain que non-seulement il n'a pas été arrêté, mais que même il est parvenu à s'embarquer et à retourner en Angleterre. Certes un tel fait a lieu de surprendre, lorsque le journal semi-officiel du soir, et le *Moniteur* après lui, avoient annoncé que cet homme, que l'on désignoit sans le nommer comme un amnistié d'avril, avoit été arrêté dimanche dernier 10 de ce mois.

» La *Charte de* 1830 a-t-elle été induite en erreur par un faux rapport? ou bien Hubert, après avoir laissé son portefeuille aux mains des douaniers, a-t-il cru devoir et surtout a-t-il pu prendre la fuite? L'ins-

truction qui se poursuit éclaircira sans doute prochainement ces faits. »

— Le journal ministériel du soir ne dément pas la nouvelle de la *Gazette des Tribunaux*. « Plusieurs journaux, dit-il, s'étonnent du silence gardé par le gouvernement sur les résultats de l'instruction commencée par l'autorité judiciaire, à la suite de la *découverte* faite à Boulogne-sur-Mer. Ce dont il faudroit s'étonner, c'est que le gouvernement publiât les détails d'une instruction essentiellement secrète, et dont les élémens ne pourroient être prématurément mis au jour, sans compromettre quelquefois les intérêts des prévenus autant que ceux de la société. » La *Charte de* 1830, qui avoit annoncé une arrestation, ne parle plus, comme on voit, que d'une *découverte*.

— Hier, à huit heures du matin, une chaise de poste s'est arrêtée à la préfecture de police sous le péristyle où s'ouvre l'escalier d'honneur conduisant aux appartemens du préfet. Un jeune homme que deux gendarmes déguisés accompagnoient en est descendu et a été ensuite conduit auprès de M. Delessert. Bientôt il a été écroué à la conciergerie sous les noms et qualités de Jules Lebroux, âgé de 32 ans, né à Vervins, département de l'Aisne, et juge-suppléant au tribunal de Vervins. Ce voyageur n'est autre, à ce qu'il paroît, que le magistrat que plusieurs journaux avoient vaguement désigné comme compromis dans le projet d'attentat.

— On dit que M. Godard, propriétaire à Rouen, arrêté le 12 en vertu d'ordres émanés de Paris, est aussi arrivé à la préfecture de police.

— Un journal dit que M. Laffitte, auquel des électeurs étoient venus proposer de le porter comme candidat aux fonctions de maire du 2e arrondissement, a refusé cette candidature.

— La cour de cassation s'est occupée aujourd'hui de la question du duel. Nous avons cité l'arrêt de la chambre criminelle de cette cour, qui, en cassant un arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale d'Orléans, avoit jugé que le duel devoit être atteint par nos lois. La cour royale de Bourges, à laquelle cette affaire avoit été renvoyée, s'étoit prononcée dans le sens de la cour d'Orléans. Ce dernier arrêt étoit déféré à la cour suprême réunie en assemblée générale. Quarante-trois membres y assistoient. M. de Bérenger, conseiller rapporteur, a soutenu la jurisprudence de la section criminelle de la cour de cassation. M. Michel (de Bourges) ne s'est pas présenté pour défendre, comme on l'avoit annoncé, l'arrêt de la cour royale de Bourges. Après avoir entendu le procureur-général Dupin qui a persisté dans les conclusions qu'il avoit développées avec un grand talent lors de la première décision, la cour de cassation a rendu un arrêt conforme au premier et a cassé celui de la cour royale de Bourges. La nouvelle cour royale à laquelle l'affaire sera renvoyée sera obligée par la dernière loi organique de se conformer à la décision de la cour régulatrice.

— La 1re chambre du tribunal civil est saisie d'une action dirigée par la famille Bonaparte contre M. Laffitte, à fin d'exécution d'une transaction qui auroit pour cause première le compte que ce banquier a rendu de la somme de 4 millions 800,000 fr. que l'empereur lui avoit confiée en partant pour l'île Sainte-Hélène. La difficulté porte, à ce qu'il paroît, sur une somme de 250,000 fr. garantie à la famille Bonaparte par une inscription hypothécaire à laquelle M. Laffitte auroit renoncé sans sa participation. Cette affaire, appelée hier, a été renvoyée à huitaine.

— Le sieur Dauty, imprimeur lithographe, condamné, il y quelques mois, par la cour d'assises, à un an de prison pour vente et distribution de gravures obscènes, a comparu de nouveau devant la 6e chambre par suite des réserves prises contre lui et un sieur Malo, qui, amené devant le jury comme son complice, fut alors acquitté; lesdites réserves prises contre les dénommés pour impression et publication desdites gra-

vores sans dépôt préalable, pour détention et usage de presses clandestines et pour publication de lithographies sans nom d'imprimeur. Malo a encore été acquitté. Quant à Dauty, il a été condamné à six mois de prison, 10,000 fr. d'amende et aux dépens. La peine d'emprisonnement se confondra avec celle précédemment prononcée par la cour d'assises.

— Le ministre de la marine va faire transporter du cimetière de Vaugirard, au Père-Lachaise, les restes de l'amiral Bruix, qui fut ministre de la marine sous la république.

— M. Tessier, membre de l'Académie des Sciences, section d'économie rurale et art vétérinaire, est mort hier, à l'âge de 96 ans.

— M. Magendie a ouvert aujourd'hui le cours de médecine du collége de France.

— Les concours qui doivent avoir lieu pour les places d'agrégés près la Faculté de Médecine de Paris, seront ouverts devant cette Faculté le 4 avril 1838.

— On exécute de grands travaux de réparation à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui va rester fermée pendant quelque temps.

— Deux galériens ont fait parvenir à l'Académie un modèle de machine de sûreté pour les machines à vapeur.

— On va paver les deux guichets du Carrousel, du côté de la rue de Rivoli, au moyen du procédé de la compagnie Dez-Maurel. Ce procédé a déjà été mis en usage à l'entrée des Champs-Elysées.

— Il a été consommé à Paris dans le mois de novembre 5,687 bœufs, 1,547 vaches, 5,600 veaux et 32,459 moutons.

— La petite lionne du duc de Nemours, qui s'étoit jetée dans la Seine à Quillebœuf, et avoit pu gagner le rivage, a bientôt été rencontrée par des chasseurs. Effrayés, ils prirent d'abord la fuite; mais s'étant retournés, et l'ayant vue jouer avec leurs chiens, ils sont revenus sur leurs pas pour s'en emparer; elle a été amenée à Paris.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le conseil municipal de Soissons s'est prononcé contre le projet de chemin de fer entre cette ville et Villers-Cotterets, pensant que le canal de Soissons devoit présenter des avantages bien supérieurs.

— Une feuille de Loir-et-Cher dit que le conseil municipal de Saint-Amand vient de décider que ses délibérations seroient désormais publiées par un journal de la localité.

— Il a été décidé par le conseil municipal d'Angoulême que le nombre des gardes nationaux de cette ville seroit réduit à 700, qui seroient pris parmi les plus imposés.

— Valton, fusilier au 43ᵉ de ligne, accusé d'avoir frappé un caporal, a été condamné à la peine de mort par le conseil de guerre de Rouen.

— L'aventurier qui, il y a trois ans, se faisoit passer pour le neveu de M. le cardinal Bernetti et pour un envoyé du Saint Siége, et qui à l'aide de ces faux titres parvint à commettre beaucoup d'escroqueries et même d'horribles sacriléges, et fut condamné à Limoges à quinze mois de prison, vient de subir une nouvelle condamnation. Le tribunal correctionnel de Metz l'a condamné à dix ans de détention, dix ans de surveillance et 3,000 fr. d'amende. A l'expiration de sa peine à Limoges, il avoit été conduit de brigade en brigade jusqu'à la frontière où il n'est pas resté long-temps; car depuis plus d'un an il parcouroit l'est de la France, prenant le nom de Pallavicini, et la qualité de prêtre et de docteur en théologie.

— Du 2 au 9 décembre il est entré à Boulogne, venant d'Angleterre, 11 paquebots avec 317 passagers; il en est sorti 9 qui ont emmené 262 voyageurs.

— Le premier numéro de l'*Avenir de Caen* a été publié le 13. Cette feuille paroîtra deux fois par semaine.

— M. Forey, notaire à Nuits et membre du conseil-général du département

de la Côte-d'Or, étoit allé en partie de plaisir aux forges de Seurres. S'étant approché imprudemment de la roue, M. Forey a été emporté par elle et broyé sous deux cylindres.

— Un funeste accident a porté la désolation dans le petit séminaire de Nantes. Un jeune élève de dix ans, des environs de Rennes, assistoit, sans y prendre part, aux jeux de la récréation, lorsqu'une balle de gomme élastique est venue le frapper à la tempe. L'enfant eut un étourdissement, on le fit coucher. Il parut remis de cet accident et voulut se relever, on ne le lui permit pas. Peu après un autre élève alla pour le voir et le crut endormi. L'infirmière étant allée le visiter le trouva à l'agonie avec le râle de la mort. On peut juger de la consternation générale. Le dernier sacrement des mourans fut administré au pauvre enfant au milieu des larmes des maîtres et des disciples. Les obsèques furent également remarquables par les signes de la douleur générale. Malheureusement il étoit aussi impossible de prévoir que d'empêcher un tel accident.

— Le colonel Ybry qui commandoit la 6e légion de gendarmerie à Nantes, vient de mourir.

— M. le marquis de Gaillard, chef d'une des plus anciennes maisons marseillaises, vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans. Il avoit été maire de Marseille en 1789, député à l'assemblé constituante, puis conseiller de préfecture.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

De tous les partis qui s'agitent en Espagne, celui de Charles V est celui qui fait le moins de bruit; mais s'il ne bavarde pas comme les autres, il travaille peut-être d'une manière plus suivie et plus efficace. Toutes les correspondances de la frontière annoncent qu'il s'occupe très-sérieusement des préparatifs de la campagne prochaine. L'habillement, l'approvisionnement, l'armement et l'organisation des troupes royales s'opèrent en silence de tous côtés. N'importe comment, les ressources arrivent aux carlistes du dedans et du dehors, et on ne les voit pas sans cesse aux expédiens, comme le gouvernement de Marie-Christine, pour satisfaire aux premiers besoins de la guerre.

—La situation de l'Aragon, de Valence, de la Galice, de la Manche et de l'Estramadure empire chaque jour pour les christinos. Les corps de partisans carlistes parcourent ces provinces avec une entière liberté. Ils se sont emparés d'une grande partie des chevaux de l'Estramadure pour leurs remontes et pour les autres services de l'armée.

—Le quartier-général de Charles V est toujours établi à Amurrio. Il est probable qu'il ne le quittera que pour rentrer dans l'intérieur de l'Espagne.

— On dit qu'Espartero doit se rendre à Vittoria pour châtier les auteurs des attentats qui ont été commis dans cette ville. On ajoute, au surplus, que son dernier mouvement a eu pour principal but de protéger un convoi dirigé par ses ordres sur Oleron d'abord, et ensuite par Saragosse sur Pampelune.

— La frontière des Pyrénées se trouve d'autant mieux gardée dans ce moment, que ce sont les Anglais qui se chargent de veiller à ce qu'aucune marchandise de France ne puisse pénétrer en Espagne. En revanche les leurs inondent le pays. Ils y font la guerre à nos marchands en même temps que le gouvernement français fait la guerre aux fournisseurs de Charles V. Tout cela ne nous enrichit guère.

Le vicomte Melbourne a proposé, le 12, à la chambre des lords, de rédiger une adresse à la reine pour lui faire part de l'empressement que mettra l'assemblée à voter une augmentation à la pension de la duchesse de Kent. Le ministre a ajouté que l'intention du gouvernement étoit de demander 8,000 liv. sterl. en sus des 22,000 que la mère de S. M. touche annuellement. La proposition du vicomte

Melbourne a été adoptée après une discussion sans intérêt.

— A la chambre des communes, M. Bothwick a demandé la copie de la convention d'Evora-Monte, adressée par M. Grant à don Carlos, et celle de la lettre écrite au ministre des affaires étrangères par le commandant du dépôt des émigrés espagnols détenus dans les pontons portugais. M. Bothwick a ensuite flétri la conduite barbare du gouvernement de Lisbonne à l'égard de ces malheureux qui, au nombre de 950 dans le principe, se trouvent maintenant réduits par des massacres ou d'indignes traitemens à 391, et puis en terminant il a prié la chambre d'intervenir pour arracher à une mort certaine le peu de prisonniers qui ont survécu. Comme lord Palmerston n'étoit point présent, M. Bothwick a annoncé à la fin de la séance qu'il retiroit sa motion pour la reproduire lorsque le ministre siégeroit à la chambre. Pendant la discussion, le général Evans a dit qu'il réfuteroit, après les vacances de Noël, les *calomnies* qu'on a répandues sur son compte dans le public.

— Le parlement anglais, dit-on, s'ajournera le 22, pour les fêtes de Noël, jusqu'au 1er février.

— Le comte de Fingal est nommé lord chambellan à la place de feu le marquis de Queensbury.

— *Le Globe* dit que le colonel Arthur vient d'être créé chevalier et promu au grade de major-général au Canada.

— L'hiver est déjà rude en Angleterre. Le *True-Sun* rapporte qu'il est tombé beaucoup de neige la semaine dernière, et qu'il y en a plusieurs pieds d'épaisseur dans quelques localités.

— Le *Journal de Newcastle* annonce qu'une explosion qui a eu lieu la semaine dernière dans une houillière à quatre milles de cette ville, a coûté la vie à 27 personnes, dont 15 hommes et 12 enfans.

— D'après des nouvelles de Lisbonne des premiers jours de décembre, les ministres fatigués de leurs infructueuses démarches auprès des banquiers portugais et étrangers, songeroient à créer un papier monnoie.

— Une traite de 100.000 liv. sterl., tirée de Londres sur le trésor portugais, n'a pu être payée.

— La reine dona Maria a ordonné la dissolution du corps d'armée qui étoit au service de la régente d'Espagne, et a nommé le vicomte das Antas général en chef d'observation dans le nord.

— La guerre de guérillas continue toujours dans les Algarves. Les environs d'Almodovar, de San-Miguel, de Pinheiro, de Martins Longo, de Vagueiros et de Guiors, dans le district d'Alcotin, sont leurs places de rendez-vous.

— Jérôme Bonaparte est complètement rétabli. Ses deux fils, qui étoient venus à Milan pendant sa maladie, sont retournés à Suttgard.

— Les nouvelles de Naples du 24 novembre portent que maintenant l'ordre et le calme règnent partout dans la Sicile.

— Le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 17 novembre dit que 24 personnes seulement sont mortes de la peste à Odessa.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, qui donne des nouvelles de Constantinople du 17 novembre : « L'amiral Roussin vient d'avoir une conférence très-longue avec lord Ponsonby et Akif Effendi. On croit que la Porte a sommé l'ambassadeur français de déclarer quelles étoient les vues ultérieures de la France sur l'Algérie après la prise de Constantine. L'amiral Roussin, ne pouvant donner une réponse positive à cet égard, en a référé à son gouvernement. »

La lettre suivante est relative à ce que nous avons dit numéro 2895 en rendant compte des sermons de M. l'abbé Basuyau; nous nous étonnions qu'il y fût parlé d'une indulgence plénière accordée par M. l'évêque de Cambrai. M. l'abbé Basuyau croit que c'est en vertu d'un indult apostolique. Cette explication suppose deux choses, 1° que le prélat a sollicité un indult, 2° qu'il l'a obtenu ; or,

uelques personnes regardent ces deux points comme assez douteux. Quoi qu'il en soit, voici la lettre qui nous est adressée :

« Monsieur, l'indulgence plénière accordée par M. l'évêque de Cambrai aux membres des confréries de la miséricorde, le jour de la fête de saint Vincent-de-Paul, l'a été en vertu d'un indult apostolique. En disant simplement que Monseigneur a accordé cette indulgence, je n'ai commis aucune erreur; c'est véritablement l'évêque qui accorde, quand il accorde en vertu d'un indult; d'autre part, j'ai cru peu nécessaire d'exprimer cette clause, en vertu d'un indult, dans une instruction où je ne touche aucunement la question du droit d'accorder les indulgences.

» Recevez, etc.

BASUYAU. »

Héthencourt, 7 décembre 1837.

Chaque année un grand nombre de jeunes gens se livrent à la sortie de leurs études à l'honorable mais difficile carrière de l'enseignement. Si le zèle et même les connoissances suffisoient pour rendre un professeur parfait, ils nous laisseroient pour la plupart peu de choses à désirer ; mais l'expérience ne s'acquiert le plus souvent qu'avec de longues années et de pénibles tâtonnemens. Et attendant, les classes se font plus ou moins mal et les progrès des études en souffrent. Un ouvrage qui suppléeroit à ce défaut d'expérience, qui indiqueroit la route à suivre, les écueils à éviter, seroit donc un trésor pour eux.

C'est à ce titre que nous leur recommandons le livre de M. Desneufbourgs, intitulé *Le Guide du Professeur*, ou *Observations critiques sur la manière d'enseigner les humanités*. Ce travail, en style clair, simple et parfaitement approprié au sujet, est le fruit d'une longue pratique et d'une pratique réfléchie. A la vérité des détails on reconnoît un homme du métier, à la justesse des observations un homme de sens, à l'impartialité des jugemens un homme de bonne foi, qui n'aspire qu'à être utile; et certes, il le sera, si son ouvrage est lu comme il mérite de l'être; il le sera, même aux professeurs qui n'en sont plus à leur début, et aux pères de famille qui surveillent l'éducation de leurs enfans.

Une institution formée à Bitche (Moselle) se recommande par la direction que lui ont donnée M. l'abbé Keiffer et sept autres prêtres qui se sont joints à lui, sous la protection de M. l'évêque de Metz. Tous les professeurs résident dans l'établissement, ce qui est un moyen de plus pour le maintien de la discipline. Les exercices de religion se célèbrent dans la maison.

La ville de Bitche est dans une situation favorable. Les moyens de communication avec Metz sont nombreux et faciles.

L'enseignement de l'institution Keiffer comprend toutes les matières qui entrent dans le plan des études prescrit par l'Université. Un jeune homme a de plus la facilité d'apprendre l'allemand, qui est la langue du pays. Le prix de la pension est de 350 fr., non compris le droit universitaire.

Le Gérant, Le Bresgue.

BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 95 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 90 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 25 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2575 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1185 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00 c.
Rente de Naples. 98 fr. 85 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 103 fr. 0/0
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 7/8

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°,
Quai des Augustins, 35.

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
er et 15 de chaque mois.

N° 2904.

MARDI 19 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR
LE NOUVEAU CATÉCHISME
DE GRENOBLE.

Le diocèse de Grenoble se compose 'un vaste territoire qui appartenoit utrefois à six diocèses différens. Chaque partie avoit conservé l'usage des atéchismes anciennement adoptés. l en résultoit une divergence fâcheuse dans l'enseignement, sinon uant à la substance de la doctrine, u moins quant à la forme, et de là n inconvénient réel, surtout parmi es habitans de la campagne qui ne onsidèrent souvent que l'écorce des hoses. On désiroit depuis long-temps ue l'uniformité fût enfin établie. M. l'évêque vient de réaliser ce vœu n publiant, à la prière de MM. les urés et de la plupart des chefs d'établissemens, un catéchisme diocésain. Il n'a voulu confier ce soin à personne, et malgré les occupations incessantes auxquelles il se livre journellement, il a trouvé le moyen de rédiger le livre élémentaire que nous nnonçons.

Il se compose d'un *Petit Catéchisme*, l'un *Catéchisme* moyen ou *diocésain*, t d'un *Catéchisme pour les fêtes*. Le remier renferme un abrégé de la octrine chrétienne et comprend louze leçons. On doit le faire apprendre aux petits enfans de l'âge de ix à huit ans; il suffira pour les personnes d'un esprit borné, pourvu u'on ait soin d'y ajouter une partie les instructions du catéchisme *moyen* ur les quatre premiers sacremens.

Vient ensuite le catéchisme *diocésain* qui est d'obligation pour la première communion. Le vénérable prélat n'a rien négligé pour le rendre simple dans les demandes, court dans les réponses, clair dans les expressions et surtout conforme à l'enseignement de l'Eglise universelle. On se plaît à reconnoître qu'il a eu le bonheur d'atteindre ce difficile mais heureux résultat. Malgré son attention à se proportionner aux intelligences les plus simples, il peut se trouver des passages un peu relevés pour la capacité de plusieurs; mais comme il le dit lui-même dans le mandement publié à l'occasion de l'ouvrage, *la foiblesse des uns devoit-elle le décider à priver les autres de la nourriture dont ils ont besoin, surtout dans un siècle où tant de motifs réclament une instruction plus développée que dans des siècles plus religieux?* Ce seront donc les catéchistes qui régleront leurs explications sur la force intellectuelle de leurs jeunes disciples, et qui détermineront les questions qui seront apprises par eux. Au reste le choix des matières est tout tracé par l'adoption de deux sortes de caractères d'impression. D'où il suit que le *Catéchisme diocésain* forme lui seul deux catéchismes, et il ne sera appris en entier que par les personnes qui ont plus de mémoire, de temps et de bonne volonté.

Pour donner une idée plus complète de la religion, M. l'évêque a fait suivre le *Catéchisme diocésain* d'un catéchisme sur les fêtes principales de l'année. Ici le travail se recommande encore par le double mérite de la précision et de l'exactitude. Ce

catéchisme sera appris comme leçon de diligence.

Enfin, ce qui achève de rendre cet ouvrage utile, c'est qu'on y a inséré: 1° la formule de prières du matin et du soir la plus généralement usitée et qui est celle de la *Journée du chrétien;* 2° la prière d'un enfant qui se prépare à la première communion; 3° celle pour le renouvellement des vœux du baptême; 4° les règles à observer quand on sert la messe et la manière d'y répondre.

S'il faut juger du succès d'un ouvrage par le nombre et la rapidité des éditions qui en sont faites, celui qui couronne le *Catéchisme de Grenoble* ne sera pas contesté, puisque 40,000 exemplaires ont été livrés au public dans une année. On travaille à la septième édition.

Cependant le *Catéchisme diocésain* ne devoit être que le prélude d'un cours d'instruction beaucoup plus étendue, et M. l'évêque vient encore de faire publier un autre ouvrage sous le nom de *Doctrine chrétienne* ou de *Grand Catéchisme de Grenoble.* Ce livre important sera appris, en tout ou en partie, par les élèves qui ont fait la première communion. Comme le *Catéchisme diocésain*, il est divisé en trois parties; la première traite des *vérités du salut*, ou ce que le chrétien doit croire; la seconde, des *œuvres du salut*, ou ce qu'il doit faire et éviter; la troisième, des *moyens de salut*, ou des secours qui lui sont offerts pour parvenir au salut. Il est précédé d'une *Instruction préliminaire sur les fondemens de la religion chrétienne*, en sorte que l'auteur se propose de former un homme raisonnable, un chrétien éclairé et un catholique affermi dans sa foi, avant que de lui présenter l'explication des vérités renfermées dans la *doctrine chrétienne.* Cet ouvrage est destiné à être le manuel, non-seulement des pasteurs qui pourront y trouver le texte et le commentaire de leurs instructions, mais encore des maisons d'éducation, des familles chrétiennes et de toutes les personnes qui sont animées d'un noble zèle pour la science de la religion. Il est terminé par un *examen de conscience* d'après une méthode particulière, par un réglement de vie et un abrégé de la doctrine chrétienne.



SUR DEUX LETTRES DE M. ISAMBERT.

Il est des ames généreuses qui dans les grands débats s'empressent d'arriver au secours du plus fort. C'est ce que vient de faire M. Isambert avec un admirable courage dans l'affaire de l'archevêque de Cologne. L'illustre député a pris le parti de l'oppresseur contre un prélat en prison. Il a inséré dans le *Courrier Français* deux lettres sur ce qui vient de se passer à Cologne. Ces lettres sont d'éclatans témoignages de la bienveillance bien connue de M. Isambert pour le clergé. Dans la première qui a paru dans le *Courrier* du 28, il avoit eu le malheur de jeter quelque blâme sur le roi de Prusse, et de supposer que ce prince avoit eu quelque tort en prenant une mesure aussi violente; mais il s'est hâté de se rétracter deux jours après, parce qu'il a découvert que la loi civile prussienne veut que les enfans soient élevés dans la religion du père, et qu'elle défend aux prêtres d'imposer à cet égard aucune condition aux époux.

M. Isambert trouve cette loi admirable. L'Eglise a des lois contraires; c'est l'Eglise qui a tort. Le bref de

Pie VIII du 25 mars 1830, est inexcusable ; c'est une atteinte aux droits du souverain, et à une loi *qui est l'expression présumée de la volonte de toute une grande nation. Présumée* est ici fort remarquable sous la plume d'un écrivain constitutionnel, ennemi sans doute de l'absolutisme. Comment un édit du roi de Prusse peut-il être *l'expression présumée de la volonté* de tous les catholiques de ses états, lorsqu'ils réclament par l'organe du pape et des évêques?

La doctrine pontificale est nouvelle, dit M. Isambert; elle ne se trouve ni dans l'Evangile, ni dans les écrits apostoliques, elle est subversive du bon ordre social, de la fraternité entre les hommes et du droit naturel. Loin d'être favorable aux bonnes mœurs, elle y seroit contraire.

On reconnoît dans ces exagérations le ton habituel de M. Isambert, et sa bienveillance constante pour le clergé. La doctrine qu'il attaque ne se trouve pas à la vérité dans l'Evangile, par la raison assez simple qu'il n'y avoit pas alors de protestans. Mais cette doctrine n'est pas nouvelle. M. Isambert pourroit en voir les preuves dans Benoît XIV qui, dans son traité *De Synodo diœcesanâ*, cite plusieurs canons à ce sujet. Le Pontife montre que l'Eglise a toujours détourné les fidèles de ces sortes de mariages; il allègue des témoignages d'Urbain VIII et de Clément XI. Lui-même avoit donné une bulle sur les mariages en Hollande. Depuis, plusieurs papes ont soutenu la même doctrine dans leurs brefs. C'est que l'Eglise considéroit toujours dans ces mariages le péril de la séduction, la difficulté de remplir ses devoirs de religion, le danger que courroient les enfans de perdre la foi; toutes choses auxquelles il est probable que M. Isambert songe fort peu, mais dont il devroit permettre que les pasteurs fussent touchés.

Ses deux lettres renferment d'ailleurs beaucoup d'autres indices de son antipathie connue pour le clergé. Nous laissons de côté ce qu'il dit de nous, qui ne supposions pas que notre Journal pût attirer son attention. Il nous appelle le *Journal officiel des évêques*, ce qui sans doute dans son intention est une épigramme, mais ce qui pour nous est un titre que nous serions heureux de pouvoir mériter. Mais il a des préoccupations amusantes. Ainsi il voit le rétablissement des Jésuites sous le titre des Bénédictins de Solesmes. Assurément il faut avoir la vue bien longue, pour découvrir des Jésuites dans une réunion de quelques Bénédictins qui n'ont aucun rapport avec cet ordre célèbre. Il blâme la Prusse d'avoir fait, il y a plusieurs années, un concordat avec Rome. Il est si peu instruit des faits, qu'il prétend que les quatre articles que nous avons rapportés N° du 22 juin, servent de règle en Prusse depuis dix ans, tandis qu'ils n'ont été dressés qu'en 1835. Ce n'est pas le clergé des provinces rhénanes qui a dressé ces articles, comme M. Isambert veut le faire croire; c'est un ou deux évêques poussés et obsédés par un commissaire royal. Ces articles, dit-il, *n'ont pas été imposés au roi de Prusse;* non, mais la vérité est qu'ils ont été *imposés* par lui.

Enfin, ce qui montrera comment M. Isambert raisonne, c'est ce qu'il dit à la fin de sa seconde lettre en parlant de l'archevêque de Cologne : *Comme particulier*, sa conscience n'a

pas été contrainte ; car on a offert, s'il se démettoit, de le traiter avec toute la considération due à ses hautes fonctions et à son âge. Voilà pour un libéral une singulière manière de juger. Je voudrois bien savoir ce que diroit M. Isambert si, parce qu'il auroit opiné, à la cour de cassation, dans un sens opposé aux vues du gouvernement, on lui demandoit sa démission en lui offrant de le traiter avec toute sorte de considération. Il n'y a pas de doute qu'il jeteroit les hauts cris, et qu'il signaleroit ce procédé comme arbitraire et tyrannique. Eh bien! est-ce qu'un archevêque a moins de droits qu'un conseiller de cassation? Est-il permis de se jouer du premier, tandis que les droits de l'autre sont sacrés? C'est une question que nous soumettons à M. Isambert, et à laquelle, à son défaut, aucun de nos lecteurs ne seroit embarrassé de répondre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le 29 novembre, un service a été célébré pour Pie VII, dans la chapelle Sixtine du Vatican. Sa Sainteté assista, ainsi que les cardinaux, à la messe solennelle célébrée par M. le cardinal Barberini. Après la messe, le Saint-Père fit, de son trône, l'absoute accoutumée.

Le premier dimanche de l'Avent, le Saint-Père assista dans la chapelle Sixtine à la messe célébrée par M. Soglia, patriarche de Constantinople. Après l'évangile, le Père Alberti, procureur-général des Dominicains, prononça un discours. Après la messe, le Saint-Père, précédé du sacré collége, porta processionnellement le saint Sacrement à la chapelle *Pauline*, pour y être exposé, *suivant l'usage*. C'est alors que commença le nouveau tour des quarante heures pour les églises de Rome.

PARIS. — Quelques journaux ont répandu le bruit que le Saint-Père étoit malade et qu'on avoit appelé des médecins étrangers pour consulter sur son état. Des lettres de Rome ne disent rien sur ces sinistres nouvelles, et ce bruit n'est pas plus fondé que d'autres semblables qui ont déjà circulé plus d'une fois.

Une réunion de charité aura lieu mercredi 20, à deux heures, dans l'église Saint-Sulpice, pour l'établissement des enfans de Saint-Nicolas. Le sermon sera prêché par M. l'abbé Cadiergue, chanoine de Cahors. Après la bénédiction du saint Sacrement, la quête par madame la duchesse de Noailles, madame de Gerson, madame la comtesse de Castellane et mademoiselle de Proisy. Les personnes qui ne pourroient assister à la réunion sont priées d'envoyer leur offrande à quelqu'une des dames quêteuses, ou à M. l'abbé de Bervanger, à l'établissement de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard, n° 98.

200 enfans seront présens à la cérémonie. Moyennant les nouvelles constructions, on pourra porter le nombre des enfans à 250, aussitôt que la charité aura mis l'administration à même de les recevoir. La perte immense et irréparable de M. le comte de Noailles force l'administration de faire un appel plus pressant aux ames charitables pour la conservation d'un établissement si précieux à la religion et à la société.

Une autre assemblée de charité aura lieu dans l'église Saint-Roch le jeudi 21, à deux heures précises, pour l'ouvroir des jeunes filles de la paroisse. M. l'abbé Dupanloup, vicaire-général et supérieur du petit-séminaire, prononcera le discours, qui sera suivi du salut. La quête

sera faite par mesdames les comtesses Tanneguy Duchâtel et de Rességuier et par madame Caccia.

Cet ouvroir, établi par M. le curé en faveur des jeunes filles de la paroisse pour les instruire et les former au travail, n'a d'autres ressources que la charité des fidèles; 40 jeunes filles sont admises à jouir de ce bienfait. A leur sortie de la maison, elles reçoivent une dot. Une ingénieuse charité, de petites souscriptions, l'envoi d'ouvrages en linge qui sont confectionnés dans la maison, sont les moyens de soutenir cet établissement, qui est dirigé par les Sœurs de la Sagesse, rue Traversière-Saint-Honoré, n° 20.

D'après un usage ancien que M. l'Archevêque a bien voulu permettre de renouveler, les saluts des *O* de l'Avent se font très-solennellement à Saint-Merri. Tous les soirs, du vendredi 15 au samedi 23, des exercices religieux ont lieu dans cette église. Les saluts sont donnés successivement par MM. Tresvaux et Affre, vicaires-généraux, M. l'évèque de Nancy, M. le curé de Sainte-Elisabeth; M. l'archiprêtre de Notre-Dame; M. Morel, vicaire-général; M. Jammes, archidiacre; M. Frère, chanoine; M. Salandre, archidiacre. Les prédications seront faites aux jours correspondans par MM. Tresvaux, Valgalier, Frère, Salacroux, M. le curé, MM. Morel, Jammes, Frère et M. le curé. M. Frère continuera à prêcher tous les dimanches jusqu'à l'Epiphanie.

La translation des restes du vertueux abbé Carron a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé. Le lundi 11, ils furent exhumés du cimetière de Vaugirard, en présence des neveux et petits-neveux de cet excellent homme. On trouva tous les ossemens en bon état et un crucifix qui avoit été mis dans le cercueil et qui servit encore à faire reconnoître le corps. On le transporta dans la chapelle des Dames Carmélites de la rue d'Enfer, qui occupent une partie de leur ancien couvent, dont l'entrée étoit autrefois par la rue Saint-Jacques. Le mardi matin, le service fut célébré par M. l'abbé Tresvaux. Des parens et amis du mort, d'anciens serviteurs qui gardent fidèlement son souvenir, s'étoient fait un devoir d'assister à la cérémonie, où deux petits-neveux de l'abbé Carron, qui se destinent au sacerdoce, servoient à l'autel. Le corps, par une permission spéciale, a été déposé dans les caveaux de la chapelle. Chacun, en sortant, s'entretenoit des vertus du vénérable prêtre, qui, en Angleterre, a honoré sa religion et son pays par des prodiges de charité.

Nous ajouterons quelques nouveaux détails à ce que nous avons dit de M. l'abbé Proal, chanoine et supérieur du grand-séminaire de Digne. Après avoir été quelque temps curé de la petite paroisse du Faucon, on le nomma vicaire de Manosque. C'est là qu'il se fit principalement connoître. Il établit la maison de la Présentation dont nous avons parlé. En 1823, appelé à remplacer comme professeur de morale au séminaire, M. l'abbé Arbaud, qui étoit nommé à l'évêché de Gap, il passa au bout de quelques mois à la direction générale de l'établissement. Il s'en acquittoit avec zèle, quand des rapports faits contre lui à M. l'évêque de Digne lui attirèrent une disgrâce éclatante. Le prélat le congédia inopinément du séminaire. M. Proal soutint cette épreuve avec résignation, et se borna à ses fonctions de chanoine. Il fut remplacé au séminaire par M. Capisucchi de Bologne, grand-vicaire. Cet état de choses dura environ deux ans. Cependant M. l'évêque ayant été atteint d'une maladie grave, se reprocha son procédé en-

vers M. Proal. Le pieux prélat, avant de recevoir les derniers sacremens, le fit appeler, et voulut se réconcilier avec lui. Après son rétablissement, il lui confia de nouveau la supériorité du séminaire. M. Proal s'étoit laissé d'abord prévenir un peu en faveur des opinions nouvelles soutenues par un homme plein de hardiesse et d'orgueil; mais il alla bien moins loin dans cette voie que d'autres partisans des mêmes opinions, et il les contint plus d'une fois dans le séminaire par sa sagesse. Enfin, il fut un des premiers à revenir, et nous écrivit alors une lettre que nous nous empressâmes d'insérer. Sa perte, nous le répétons, en est une grande pour le diocèse de Digne. M. Proal, à la fois instruit, prudent et ferme, étoit un des prêtres les plus distingués et les plus respectés du diocèse. Il ne venoit que d'atteindre sa 49e année.

Il paroît qu'on a eu en Allemagne quelques doutes sur l'authenticité de la pièce suivante, qui n'a pu être publiée à la manière accoutumée. C'est ce qui fait que nous avions hésité à l'insérer; d'ailleurs la traduction nous sembloit laisser quelque chose à désirer. Cependant, trouvant la lettre dans un journal belge digne de toute confiance, nous la communiquons à nos lecteurs. C'est une circulaire adressée par l'archevêque de Cologne au clergé et aux fidèles de son diocèse, à l'époque de son arrestation :

« *Chers diocésains, fidèles enfans de l'Eglise catholique romaine :*

» Que l'amour du Père tout-puissant, la grâce de son Fils Jésus-Christ et l'assistance du Saint-Esprit reposent sur vous à jamais. Ainsi soit-il.

» Arraché par la force des armes à des enfans bien chers à mon cœur, séparé *du troupeau* que Dieu m'a confié par *une captivité* douloureuse, il ne me reste, *mes chers diocésains*, dans l'affliction qui vous accable, qu'à vous consoler par la parole du Seigneur, qui vous soutiendra, qui relevera votre courage.

» Toutes les fois que je songe à vous, je remercie le ciel de votre attachement à l'Evangile et à l'Eglise, dont vous donnez en ce moment des preuves éclatantes. Depuis le premier jour de la persécution jusqu'aujourd'hui, je vis dans la confiance que celui qui a commencé la bonne œuvre saura aussi l'accomplir.

» Comme il est juste, je suis uni avec vous par un lien indissoluble; car je vous porte tous dans mon cœur, en cette captivité par laquelle je rends témoignage à l'Evangile, et le fais pénétrer plus avant dans l'ame de ceux qui, dans ce que je souffre, reconnoissent les signes des temps. Dieu m'est témoin de mon ardent désir de travailler à votre bonheur, et voilà pourquoi je lui demande que votre amour abonde en lumière et en bonnes œuvres.

» Sachez, chers enfans, quelque chose qu'il m'arrive, que tout ceci est préparé par le Seigneur pour l'avancement et la glorification de son Eglise. Les liens dont je suis chargé sont devenus visibles et témoignent pour la vraie Eglise. Cette manifestation a inspiré de la confiance et une noble fermeté, et beaucoup de frères parlent maintenant sans crainte pour la vérité; voilà pourquoi je me réjouis et suis rempli d'allégresse, car le jour du Seigneur va poindre incessamment et dissiper les ténèbres.

» Souvenez-vous, chers enfans, des liens et des souffrances de Pie VII, que l'homme puissant arracha de l'autel. Ainsi je ne serai pas non plus moi couvert de honte; mais Jésus-Christ sera glorifié en mon corps, soit par mes souffrances, soit par ma mort, car le Christ est ma vie, et mourir pour lui seroit un gain pour moi.

» Mais pour votre avantage il est nécessaire que je vive, et je sais par la parole de Dieu que je resterai et que je serai auprès de vous, pour raffermir votre foi

et soutenir votre courage. Marchez seulement dans les voies de l'Evangile de Jésus-Christ, afin que lorsque je viendrai je voie, et qu'absent de vous j'entende dire que vous êtes là debout, avec une même ame et un même esprit, que vous combattez pour votre foi, et que vous ne vous laissez aucunement intimider par ceux qui attaquent ce qu'ils ne comprennent pas; car il vous est donné de combattre et de travailler pour la vérité, et non seulement de croire en Jésus-Christ, mais encore de souffrir pour lui.

»Eh bien donc, soutenez cette même lutte que vous m'avez vu soutenir, et que vous apprendrez que je continue à soutenir. Mais, mes chers frères, je vous y exhorte au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, veillez à ce que vous teniez tous le même langage, à ce qu'il n'y ait point de divisions parmi vous. Attachez-vous au rocher de Pierre avec un même esprit et avec une unanimité inaltérable de sentimens. Alors, mes frères, les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre vous. Le moment approche où le Seigneur confondra les ennemis de son Eglise, et fera luire l'aurore de cet heureux jour, où il n'y aura plus qu'un bercail et un pasteur, une foi et une église.

»Ne cessez de prier pour votre père qui est captif, et qui dans ses liens adresse aussi sans cesse au ciel des prières pour vous. La protection de la sainte Vierge Marie, l'intercession des princes des apôtres Pierre et Paul qui ont aussi langui dans les chaînes, du saint Archange Michel et de sainte Ursule, patrons particuliers de la ville de Cologne, nous obtiendront de la force et nous donneront la victoire.

»Je vous donne à tous ma bénédiction; puisse-t-elle opérer en vous et remplir vos cœurs de joie, de paix et d'amour. Je vous en supplie, faites parvenir cette lettre pastorale à tous les enfans de l'Eglise catholique, pour que tous se réjouissent en Jésus-Christ notre Sauveur, et louent son saint nom, avec des sentimens de remercîment et de jubilation.

»Ainsi écrit le jour où commença notre captivité.

»CLÉMENT-AUGUSTE, *arch. de Cologne.*»

Le gouvernement prussien cherche à justifier son coup d'état contre M. l'archevêque de Cologne. Il a publié une lettre de ce prélat pour tâcher de le mettre en opposition avec lui-même. Il faut faire connoître l'occasion de cette lettre. En 1835, lorsqu'il étoit question de nommer un archevêque à Cologne, M. d'Altenstein écrivit à M. le chanoine Schmulling, de Munster. Il lui parloit avec beaucoup d'estime de M. de Droste, alors évêque suffragant de Munster, sous le titre d'évêque de Calamata, et le chargeoit de sonder le prélat sur les mariages mixtes. Nous donnons la lettre de M. d'Altenstein qui est fort honorable pour l'évêque :

«Je réclame, mon cher chanoine, pour l'affaire dont je vais vous parler, votre empressement à rendre des services et votre discrétion.

»J'ai plus d'une fois désiré voir préposer à un de nos diocèses l'évêque suffragant de Calamata, Clément Droste de Vischering, qui réside en votre ville, parce qu'il réunit en lui plusieurs qualités rares qui le rendroient digne d'une aussi haute position. Les démêlés qu'il a eus antérieurement avec les autorités, lorsqu'il étoit administrateur capitulaire du diocèse de Munster, pourroient à la vérité me détourner de nourrir ce désir, et donnent en effet de la part de plusieurs hommes d'état lieu à de graves objections. Pour moi, d'après ma manière d'envisager leur origine et l'ensemble des causes qui les ont provoqués, et qui depuis long temps n'existent plus, j'incline à penser qu'il ne faut pas y attacher une grande importance.

»J'aime donc à croire qu'un prélat connu par sa piété, et qui pratique avec tant de persévérance et de fidélité l'abnégation de soi-même, et tous les devoirs d'un prêtre dévoué, car c'est là le témoi-

gnage que tout le monde se complaît à rendre à Mgr l'évêque de Calamata, depuis sa retraite des affaires, ne sera plus exposé à succomber à la tentation d'un esprit de polémique querelleuse, d'autant plus que j'apprends que la bonne intelligence s'est depuis rétablie entre les personnes intervenues dans cette affaire, et y a été maintenue jusqu'à présent. Plusieurs points de controverse, sur lesquels on discutoit alors, ont depuis été vidés, ou ont perdu par le cours du temps beaucoup de leur intérêt.

» Une chose qui m'inquiète encore, c'est le point de vue sous lequel Mgr l'évêque de Calamata envisagera la question des mariages mixtes, et s'il est disposé, en cas qu'il devienne évêque effectif d'un des quatre diocèses, à concourir loyalement à l'exécution d'une convention conclue, le 9 juin de cette année, à Berlin, en conformité du bref du pape Pie VIII, en date du 25 mars 1830, entre le conseiller royal intime de légation et ambassadeur à la cour de Rome, Von Bunssen, délégué à cet effet par S. M. le roi, d'une part, et le défunt archevêque comte de Spiegel, d'autre part, à laquelle les évêques de Trèves, de Munster et de Paderborn ont déjà accédé, et qui a été approuvée par S. M. et mise en exécution dans lesdits diocèses, de telle façon que désormais cette affaire doit être considérée comme suffisamment arrangée. Je suppose donc que l'évêque de Calamata, s'il devenoit administrateur d'un des quatre diocèses, non-seulement n'attaqueroit et ne renverseroit pas la convention du 19 juin, mais que plutôt il travailleroit à la maintenir et seroit prêt et soigneux à l'appliquer dans un esprit de conciliation.

» Mais il m'importe beaucoup, avant de faire un pas de plus, d'être assuré de ce dernier point. C'est pourquoi je vous prie instamment et vous charge par les présentes d'avoir un entretien confidentiel avec Mgr l'évêque de Calamata, afin *que* l'occasion lui soit offerte de s'expli*quer oralement* avec vous sur cet objet *avec cette franchise* et cette loyauté que je me complais à reconnoître à ce digne prélat. Vous me transmettrez ensuite sur-le-champ, dans un rapport confidentiel, les réponses, et, autant que possible, les propres paroles.

» Berlin, ce 28 août 1835.

» Signé Von Altenstein. »

Le chanoine Schmulling vit donc M. l'évêque de Calamata qui prit soin de faire connoître ses sentimens, et adressa au chanoine la lettre suivante :

« M. le chanoine capitulaire, il vous sera agréable, à ce que je pense, que je vous donne par écrit notre conversation d'aujourd'hui, sur le contenu de la lettre de Son Excellence le ministre.

» D'abord pour ce qui regarde mes relations avec les autorités, qui ont pu se croire un peu compromises par la conduite que j'ai cru devoir tenir dans des fonctions exercées antérieurement, je dois croire que maintenant elles ne nourrissent plus aucune espèce de prévention contre moi, et comme c'est mon désir le plus ardent de vivre en bonne intelligence avec tout le monde, et qu'un esprit de bienveillance envers qui que ce soit forme, si je ne me trompe, le fond de mon caractère, je ne prévois pas ce qui pourroit à l'avenir troubler ce bon accord.

» Quant aux tentations de me livrer à un esprit de polémique querelleuse, auxquelles je pourrois être exposé, je suis si persuadé que le penchant à la chicane est diamétralement opposé à l'esprit du christianisme, tellement pénétré du désir de vivre en bonne harmonie avec tout le monde, j'aime à un tel point la paix et le repos, que lors même que de pareilles tentations viendroient m'assaillir, j'espère avec le secours de Dieu pouvoir les surmonter. Je ne crois donc pas que la crainte que je puisse jamais y succomber doive être prise en considération.

» En général, c'est le vœu le plus ardent de mon cœur, si j'obtiens jamais un évêché effectif, de n'employer les dernières années de ma vie qu'à faire le bien, et

mon intime conviction, que ce vœu ne peut se réaliser complètement que par un accord parfait des puissances temporelle et spirituelle, selon la volonté de Dieu.

Pour ce qui concerne les mariages mixtes, j'ai désiré depuis long-temps, que l'on pût trouver un moyen d'aplanir cette affaire qui présente de grandes difficultés j'apprends en conséquence avec plaisir que mes vœux se son réalisés, et je vous prie M. le chanoine, de vouloir bien avoir la bonté d'assurer Son Excellence M. le ministre que je me garderai bien de ne pas maintenir la convention faite et exécutée dans les quatre vicariats dénommés EN CONFORMITÉ *du bref du Pape Pie VIII*, et même, si cela étoit faisable, que je me garderai de l'attaquer ou de la renverser, et que je l'appliquerai selon l'esprit d'amour et de paix.

»En dernier lieu, je souhaite, M. le chanoine, que vous ayez la bonté de présenter mes très-humbles respects à Son Excellence et de lui témoigner ma très-sincère gratitude pour l'occasion qu'il m'a offerte de lui faire connoître avec une franchise complète mes sentimens sur l'objet en question.

»Agréez, M le chanoine, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle je suis toujours votre dévoué serviteur,

»Signé CLÉMENT baron DROSTE DE VISCHERING, *évêque suffragant*.

»Munster, 5 septembre 1835. »

On ne voit pas quel avantage M. d'Altenstein prétend tirer de cette lettre. Elle montre que M. de Droste vouloit agir sur les mariages mixtes *en conformité du bref de Pie VIII*. S'il promet de maintenir la convention du 19 juin, ce n'est que *conformément au bref de Pie VIII*. Le prélat ne connoissoit pas alors cette convention qui étoit toute récente, et qu'il pouvoit supposer, d'après la lettre du ministre, être parfaitement conforme au bref.

Un ordre du président des provinces rhénanes, M. Von Bodelschwing, renouvelle la défense déjà portée de laisser introduire dans ces provinces le *Journal historique et littéraire* de Liége. L'entrée en Prusse est aussi interdite au *Courrier de la Meuse*. Ainsi le gouvernement prussien étouffe autant qu'il le peut toutes les voix qui pourroient s'élever en faveur de ceux qu'il frappe de sa disgrâce. Cependant la vérité perce malgré les précautions de la police. Ainsi l'on trouve dans un journal protestant une lettre datée d'Aix-la-Chapelle, le 6 décembre, où il est dit qu'*on ne peut méconnoître que l'enlèvement violent de l'archevêque de Cologne n'ait fait à Aix-la-Chapelle une profonde impression*. L'impression a été la même à Cologne chez les catholiques. La police qui sait quelle est l'opinion générale sur cette mesure se donne beaucoup de peine pour en empêcher la manifestation dans les lieux publics. Elle envoie des agens dans les cafés, et étend, dit-on, ses soins et son inspection jusqu'à Liége. Les journaux allemands annoncent aussi que l'arrestation de l'archevêque a produit une grande sensation à Vienne.

On regarde comme l'instigateur de la mesure prise contre l'archevèque M. Bruggemann, conseiller de régence, qui a une grande influence sur les affaires ecclésiastiques dans les provinces rhénanes. C'est un catholique, ou du moins il passe pour tel, étant né d'un père catholique qui avoit épousé une protestante. Il fut d'abord directeur du collége de Dusseldorf, et l'organisa dans le sens du gouvernement, remplaçant les professeurs catholiques par des protestans. C'est un partisan des doctrines d'Hermès et il se prononça ouvertement contre le bref de condamnation.

POLITIQUE.

Un journal allemand, qui se cons-

tue l'apologiste du coup d'état de la Prusse contre M. l'archevêque de Cologne, exprime un genre de surprise qui ne fait pas grand honneur à la renommée dont la France de juillet paroît jouir au dehors sous le rapport des principes religieux. Il fait observer que c'est une chose bien étonnante et à laquelle on ne s'attendoit pas dans l'Allemagne protestante, que de voir l'opinion publique de notre pays prêter son appui à la cause de l'archevêque qui vient d'être enlevé à son siége.

Ainsi, d'après l'idée qu'on a de nous dans les autres pays, on croit nous faire plaisir et chatouiller agréablement nos sympathies d'irréligion en persécutant l'Eglise catholique dans la personne d'un de ses plus courageux défenseurs. Il est vrai que c'est une erreur bien excusable de la part des étrangers qui ont eu connoissance des hauts faits d'impiété par lesquels la révolution de juillet s'est signalée à une autre époque. Nos orgies de profanation et de sacrilége; nos fureurs d'iconoclastes; notre rage aveugle de destruction à l'égard de ses ministres les plus illustres; tout cela sans doute n'a pas dû nous faire une bonne réputation de moralité auprès de ceux qui s'appuient aujourd'hui sur ces tristes antécédens pour nous juger de loin avec tant de défaveur. Mais ce qui les trompe, c'est qu'ils prennent pour la population de notre pays ce qui ne doit être pris que pour son écume, et qu'ils confondent ainsi l'exception avec la règle.

Le même journal qui nous parle de l'extrême surprise que cause à ses co-religionnaires protestans et à lui, l'opinion qui se manifeste parmi nous en faveur de M. l'archevêque de Cologne ; ce journal, disons-nous, propose un moyen de faire cesser l'embarras où la Prusse s'est mise par son coup d'état : c'est de s'arranger avec le Saint-Siége et avec la cour d'Autriche, pour que cette dernière répare l'injustice et la faute du gouvernement prussien, en se chargeant de procurer un *autre diocèse* dans ses états à M. l'*archevêque de Cologne*. C'est-à-dire que la cour de Berlin ne tient pas absolument à ce que l'illustre prélat meure en prison. Pourvu qu'elle n'en ait pas le démenti, et qu'elle obtienne un évêque flexible et complaisant à la place d'un évêque exact et sévère dans l'accomplissement de ses devoirs, elle ne seroit pas incapable de faire grâce du reste. Véritablement, il faut convenir que le protestantisme est bien tolérant et bien généreux en Prusse!

PARIS, 18 DÉCEMBRE.

L'ouverture des chambres a eu lieu aujourd'hui à 2 heures au palais Bourbon. (Voir à la fin du journal.)

— Les rues et les quais que devoit parcourir le cortége ont été évacués plusieurs heures à l'avance et occupés par la troupe. La circulation du côté du Carrousel a été interceptée. Le cortége a passé sous la terrasse des Tuileries vide de spectateurs. On dit qu'une heure avant, le préfet de police a fait la visite du palais Bourbon et des bâtimens qui l'avoisinent.

— Le *Moniteur* publie diverses ordonnances. Un crédit extraordinaire de 53,070 fr. 30 c. est accordé au ministre des finances pour solder des dépenses attribuées aux exercices clos de 1833, 1834 et 1835. Un second crédit de 492,952 fr. 88 c. servira à payer des dépenses imprévues sur l'exercice de 1836.

— Une autre ordonnance accorde un crédit supplémentaire de 4.108,126 f. 1 c. pour l'exercice 1837. Enfin, divers crédits extraordinaires s'élevant à 936,545 f. 55 c. sont aussi ouverts pour ledit exercice.

— Le lieutenant-général Achard remplace le lieutenant-général Jacquinot dans le commandement de la 3e division militaire à Metz.

— Le capitaine d'artillerie Auvity, aide-de-camp du maréchal Vallée, vient d'être nommé officier de la légion-d'honneur.

— Il est maintenant certain que Hubert a été arrêté. Ce prévenu a été amené à la Préfecture de police et ensuite écroué à la Conciergerie. Il paroît que lors de la

visite de ses vêtemens on a trouvé sous la coiffe de son chapeau le plan d'une machine au moyen de laquelle il eût tenté d'exécuter son projet.

— Le dessin de la machine d'Hubert a une grande ressemblance, dit-on, avec un projet soumis, il y a quelque temps, au ministre de la guerre, par deux ouvriers de Birmingham (Angleterre), et proposé, sur le refus du général Bernard, au roi Charles V.

— La machine infernale, assure-t-on, devoit être posée dans une maison de la place de la chambre des députés.

— Nous avons annoncé que M. de Brouard, docteur en médecine; M. Leproux, juge-suppléant à Vervins; M. Godard, propriétaire à Rouen; mademoiselle Grouvelle, et les sieurs Giraud, commis marchand; Cloupell, cordonnier, et Schtoub, mécanicien, avoient été arrêtés. A ces arrestations il faut ajouter celles du sieur Annat, ouvrier corroyeur, de mademoiselle Elisa Hergaland, couturière de mademoiselle Grouvelle. On a aussi arrêté hier et aujourd'hui quelques autres personnes dont les noms sont encore inconnus.

— Le *Siècle* dit que M. Jules Leproux qui a été arrêté à Vervins, est un décoré de juillet.

— Il paroît que mademoiselle Grouvelle, détenue à la Conciergerie, est assez gravement indisposée.

— D'après le *Messager*, Hubert a montré jusqu'ici une assez grande impassibilité.

— L'affaire de Hubert sera portée devant les assises de la Seine.

— On a arrêté le maître de l'hôtel garni de la rue Marie-Stuart où ont logé Cloupell et Schtoub.

— On annonce que des mises en liberté, notamment celle de M. de Brouard, ne tarderont pas à être ordonnées.

— La population européenne qui au mois de juin s'élevoit, en Algérie, à 16,244 personnes dont 6,393 Français, ne se trouvoit accrue que de 382 individus au 30 septembre dernier.

—Le général Bugeaud, arrivé ces jours derniers à Toulon, en est parti pour se rendre à Excideuil et venir ensuite siéger à la chambre des députés.

—M. de Lamartine, venant de Mâcon, est arrivé vendredi à Paris.

— On dit que M. de Lamartine va publier un nouveau poème.

— Le prince de Capoue et sa femme, dernièrement débarqués à Toulon, venant de Malte, ont visité Lyon ainsi que plusieurs autres villes et sont ensuite partis pour l'Angleterre.

— Lord Granville, ambassadeur britannique à Paris, qui étoit allé à Londres au moment de l'ouverture du parlement, est de retour à son poste.

— Le 16, l'hôtel de la légation de Belgique étoit illuminé pour l'anniversaire de la naissance de Léopold.

— Une ordonnance du 30 novembre crée à Lyon une direction des fortifications qui comprendra les départemens du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et l'arrondissement de Vienne (Isère.)

—Le maréchal Soult est arrivé à Paris.

— Massiani, né en Corse, et surnuméraire au ministère des finances, qui assassina, il y a quelques mois, M. Levaillant tenant l'hôtel Valois rue de Richelieu, vient d'être condamné par la cour d'assises à douze années de travaux forcés sans exposition.

— Vendredi, des voleurs, après s'être introduits avec de fausses clefs dans les chambres de cinq commis d'un magasin rue Saint-Denis n° 245, ont emporté presque tout ce qui s'y trouvoit.

— Le nombre des faillites, en décembre, est jusqu'à présent moins considérable que dans les mois précédens. Le 12 on ne comptoit encore que 12 faillites.

— Il a été admis dans les hospices 96 aveugles, hommes et femmes, en 1829; 88 en 1830; 125 en 1831; 152 en 1832; 203 en 1833; 275 en 1834; 340 en 1835, et 379 en 1836.

— Le prix du pain reste fixé pour la deuxième quinzaine de décembre, à 13 sous les quatre livres première qualité.

— La navigation de la Seine est extrêmement active en ce moment.

— Le Jardin-des-Plantes de Paris s'est enrichi récemment d'un ours blanc, d'un lion, d'un jeune lion, d'un chat-tigre et d'un porc-épic d'une espèce, dit-on, jusqu'ici inconnue.

— Vendredi, à 4 heures du matin, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquoit 3 degrés 2/10 au-dessous de zéro. Depuis, la température s'est fort adoucie.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le portrait de l'abbé de l'Epée vient d'être placé au Musée de Versailles.

— M. de Pontfarcy, compromis à la suite de l'insurrection de la Vendée, étoit venu purger sa contumace devant la cour d'assises d'Orléans. Comme on se le rappelle, il fut condamné peu de jours après l'amnistie. La cour de cassation ayant sur son pourvoi annulé l'arrêt, M. de Pontfarcy vient d'être acquitté à Blois.

— Les travaux du canal de jonction de la Sambre à l'Oise étant terminés entre Hauteville et La Fère, cette partie du canal sera bientôt livrée à la circulation.

—La justice poursuit avec activité l'instruction du triple assassinat commis à Douvrend. Déjà beaucoup d'individus arrêtés ont été conduits à Rouen.

— Le *Journal de Calais* cite encore une bévue du jury. Un homme comparoissoit devant la cour d'assises de Saint-Omer, pour avoir volé quelques bouteilles de vin. Les débats terminés, MM. les jurés entrèrent dans leur salle de délibération avec l'intention de traiter le prévenu avec indulgence; mais soit qu'une des questions fût mal posée, soit, ce qui est plus probable, qu'ils ne la comprirent pas, toujours est-il qu'ils revinrent avec un verdict qui entraîna une condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

— M. Degouve-Denunques, l'un des rédacteurs-gérans du *Progrès*, comparoîtra, le 22, devant la cour d'assises de Saint-Omer, siégeant sans l'assistance du jury, sous la prévention du délit de compte-rendu infidèle, injurieux et de mauvaise foi, à l'occasion d'un article publié sur l'acquittement de l'*Almanach populaire*.

— Le 13, M. de Sarzana, secrétaire de la société des naufrages, a commencé ses expériences de sauvetage au Havre. Une bombe-amarre lancée de la jetée du sud, a envoyé à 640 pieds le grelin sur lequel elle étoit frappée et par le travers d'une embarcation d'une longueur d'environ 5o pieds. Cette expérience faite trois fois a chaque fois réussi.

— Le *Glaneur d'Eure-et-Loir* parle d'une bande de voleurs qui s'est organisée aux environs de Chartres.

— Un ours, écrit-on de l'Allier, qui faisoit partie d'une ménagerie ambulante, s'est échappé entre le Mayet-d'Ecole et Gannat. Ayant pu se débarrasser de sa muselière, il a dévoré le même jour deux enfans qui travailloient dans les champs.

— Deux frères, MM. de Luchy, viennent de mourir, à peu de jours d'intervalle. L'un, conseiller à la cour royale de Limoges, avoit donné sa démission en 1830; l'autre fut gérant du *Journal du Bourbonnais*.

— M. de Chantelauze, ancien ministre du roi Charles X, a repris au sein de l'Académie de Lyon, la place qu'il y occupoit avant de quitter cette ville.

— L'Académie de Lyon vient d'admettre au nombre de ses membres, M. Flandrin, peintre lyonnais.

— Un cabaretier qui s'étoit approché trop près des rails du chemin de fer de Saint-Etienne, au moment où une machine locomotive remontoit des wagons, a été entraîné par sa blouse sous les roues. Quand on l'a retiré, ce malheureux avoit les deux pieds écrasés.

— Deux ouvriers du village de Saint-André-le-Haut, près de Vienne (Isère), les nommés Guillot et Durieux, avoient la mauvaise habitude d'enfermer leurs

enfans et de les laisser seuls pendant des heures entières. Mercredi dernier, vers les neuf heures du matin, un nègre qui logeoit dans un cabinet à côté de Durieux, rentrant chez lui, sentit une fumée suffocante, et entendit en même temps de sourds gémissemens. Il enfonça une porte et pénétra au milieu de l'incendie; sept enfans étoient là mourans; il en saisit deux, et chercha à gagner le corridor, mais les flammes venoient de lui barrer cette issue. Suffoqué, il n'eut que le temps de courir vers une croisée où il laissa couler d'abord, d'un premier étage, l'aîné des deux enfans qu'il avoit arrachés à la mort; ensuite il se précipita dans la rue avec le plus jeune qu'il tenoit dans ses bras. Quand on fut maître du feu, les cinq autres malheureux enfans n'existoient plus.

— Le *Journal de l'Aude* annonce qu'un tremblement de terre a réveillé, le 11, à trois heures du matin, la plupart des habitans de Chalabre et de Sainte-Colombe. La secousse auroit duré 30 secondes sans toutefois occasionner de dégâts.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La manière dont la question d'intervention est réchauffée dans ce moment par les cortès et par les journaux de Madrid n'est autre chose qu'un véritable cri de détresse. La non-intervention se trouve dans toutes les bouches pour expliquer la cause du mal qu'on éprouve. C'est exactement comme le célèbre mot du poète Regnard sur la *léthargie ;* cela sert de réponse à tout.

— On diroit que l'assemblée des cortès manque de besogne et ne sait à quoi s'occuper. Voilà trois semaines qu'elle perd à examiner le discours d'ouverture de Marie-Christine, sans avoir pu encore y trouver de réponse.

— Le ministre de la guerre a franchement avoué au sénateur Gonzalez que le gouvernement ne pouvoit défendre l'Estramadure contre les corps de partisans dont cette province est inondée. En révélant ce fait à la tribune dans la séance du 9, M. Gonzalez a conclu, que ce qui n'est envahi aujourd'hui que par des *factieux*, sera bientôt écrasé par les forces des armées carlistes.

— D'après des renseignemens précis qu'un journal anglais donne comme recueillis à de bonnes sources, trois expéditions carlistes vont partir des provinces basques. La première, composée de 18 bataillons et de 500 chevaux, est destinée à opérer en Castille sous le commandement de Guergué. La seconde, de la même force, ira se joindre aux troupes de Cabrera, pour marcher sur Madrid. La troisième sera dirigée sur la Galice. Le journal qui publie ces détails ajoute que dans l'Andalousie, la Manche et l'Estramadure les carlistes sont presque les seuls maîtres, et que le dévoûment des populations à la cause de Charles V est quelque chose d'inimaginable.

— Un ordre du jour du brigadier-général O'Donnell, daté de Saint-Sébastien le 10, prononce la dissolution de la légion anglaise au service de la révolution espagnole. Le brigadier O'Donnell, après avoir fort exalté le courage de ses soldats, se répand en reproches contre le gouvernement de la régente, qui a laissé la légion sans solde, sans vêtemens, sans nourriture, et termine en engageant les troupes à tenir une conduite qui les mette à l'abri de *toute persécution* jusqu'à l'arrivée des bâtimens qui devront les transporter en Angleterre.

M. Michaëls, journaliste belge, a été interrogé par le juge d'instruction de Bruxelles, relativement au duel qui avoit eu lieu entre lui et un autre journaliste, M. Burthels. Il a ensuite été écroué aux Petits-Carmes.

—M. de Reeden, aide-de-camp de l'empereur de Russie, est arrivé le 23 à La Haye.

—Le 11, le prince feld-maréchal a quitté La Haye, pour se rendre au quartier-général de Tilbourg.

— Le ministre des affaires étrangères

de Hollande a fait à la seconde chambre des états-généraux, en séance à huis-clos, la communication politique promise dans le discours du trône.

— A la séance du 14 de la chambre des communes, M. Attwood a adressé au ministère des interpellations sur l'armement naval de la Russie, la guerre entre cet empire et la Circassie, l'affaire du Vixen et le traité d'Unkiar-Skelessi conclu entre le gouvernement russe et la Turquie. Après avoir longuement parlé et excité parfois les rires de la chambre à cause de sa grande frayeur à l'égard de l'Angleterre, qu'il a montrée menacée par l'empereur Nicolas, ou de ses naïvetés relativement aux radicaux qu'il a par exemple accusés, tout en appartenant à ce parti, de peu se soucier de l'honneur national, et d'être de dangereux alliés pour les classes industrielles, M. Attwood a proposé deux résolutions ayant principalement en vue l'augmentation de la marine anglaise. Lord Palmerston a réfuté de point en point tout ce que venoit de dire l'orateur, sans toutefois nier l'importance des armemens maritimes de la Russie, et la chambre a ensuité rejeté les résolutions de M. Attwood.

— La chambre des communes s'est occupée, le 15, de la liste civile que le bill présenté par les ministres fixe à 385,000 l. sterl. M. Hume ayant demandé une réduction de 50,000 liv. sterl., le chancelier de l'échiquier a combattu sa motion qui a été rejetée.

— S. A. R. le duc de Sussex a été nommé grand-maître de l'ordre du Bain.

— M. O'Connel est parti le 13 pour l'Irlande.

— Les réformistes toujours effrayés de la déclaration que lord John Russell a faite contre le vote au scrutin secret, l'extention du droit de suffrage et la réduction de la durée des sessions du parlement, continuent leurs réunions.

— Les dégâts faits dans le Tunnel par la dernière invasion de la Tamise, ont été *réparés*, et le public est de nouveau admis *à visiter* les travaux.

— Le *Globe* publie une lettre du Canada qui peint la situation du pays sous les couleurs les plus sombres. On croyoit à Toranto que M. Papineau avoit déjà proclamé l'indépendance du Bas-Canada.

— D'après les journaux d'Halifax du 13 du mois dernier, la 1re division du 45e régiment s'étoit embarquée pour New-Brunswick, le 12, se rendant à Quebec.

— On a le projet d'établir à Vienne une banque industrielle.

— L'archiduc Jean est revenu de Trieste à Vienne le 6.

— On écrit de Vienne, le 6, que suivant les nouvelles les plus récentes d'Odessa l'état sanitaire de cette ville n'est pas aussi rassurant que l'avoit annoncé le *Journal de Saint-Pétersbourg*.

— Le prince Auguste de Prusse est revenu de Vienne à Berlin le 10.

— La flotte ottomane est revenue, le 12 novembre, de la côte d'Afrique à Constantinople.

SESSION DE 1837.

Séance d'ouverture.

Les pairs occupent dans la chambre les bancs de la droite et du centre *droit*; les députés, au nombre d'environ 300, remplissent les autres places. Une des tribunes est réservée aux ambassadeurs. On est admis dans les autres avec des billets.

Quelques minutes après une heure, on introduit la reine Marie-Amélie, la princesse Hélène, madame Adélaïde, la princesse Clémentine et le duc de Montpensier. Bientôt Louis-Philippe est reçu par le baron Pasquier, à la tête de la grande députation de la chambre des pairs, et par M. Nogaret, doyen d'âge de la chambre des députés, à la tête de la grande députation de cette chambre. Le roi des Français, entouré des ducs d'Orléans, de Nemours, dont le bras gauche est en écharpe, et du duc d'Aumale, salue l'assemblée, se couvre, et lit le discours suivant :

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés.

» La France est libre et tranquille. Sa prospérité s'accroît rapidement, ses in-

stitutions se consolident; elle se confie de plus en plus dans leur stabilité.

» L'empire des lois rétabli m'a permis de suivre l'impulsion de mon cœur. Un grand acte dont le souvenir me restera toujours cher, l'amnistie, a témoigné de la force de mon gouvernement. Il a porté le calme dans les esprits, affoibli l'influence des mauvaises passions, isolé chaque jour davantage les projets de désordre.

» J'ai voulu que les colléges électoraux fussent réunis. Ma confiance dans le pays n'a pas été trompée. Je retrouverai en vous ce loyal concours que m'ont prêté les chambres pendant sept années, pour assurer à la France les bienfaits de l'ordre et de la paix.

» Je n'ai qu'à me féliciter de mes rapports avec toutes les puissances étrangères, et jamais la paix générale ne m'a paru mieux assurée.

» Cependant la guerre civile désole encore la Péninsule. La reine régente soutient avec courage et persévérance les droits de son auguste fille la reine Isabelle II. Je continue à exécuter fidèlement les clauses du traité de la quadruple alliance, et j'espère le succès d'une cause qui a toutes nos sympathies.

» Le mariage de l'aîné de mes fils a comblé mes vœux. Au souvenir de cet événement, source de tant de bonheur pour ma famille, se rattachera toujours celui des témoignages d'affection dont la France, les chambres, les habitans de cette capitale entourèrent la jeune princesse qui venoit se confondre parmi mes enfans.

» Ma seconde fille, la princesse Marie, a, depuis, contracté une alliance qui va ajouter encore à nos relations de bonne amitié avec des états voisins.

» En Afrique, notre attente a été remplie. Le drapeau français flotte sur les murs de Constantine. Si la victoire a plus fait quelquefois pour la puissance de la France, jamais elle n'a élevé plus haut la gloire et l'honneur de ses armes. Mon fils, le duc de Nemours, a pris la part qui lui revenoit dans le péril. Son jeune frère a voulu le rejoindre, et s'associer à cette communauté de travaux et de dangers, qui identifie depuis long-temps mes fils avec l'armée. Leur sang appartient à la France, comme celui de tous ses enfans.

» En adressant au ciel des actions de grâces pour la protection qu'il a accordée à nos armes, j'ai à déplorer avec vous la perte de tant de braves, morts au champ d'honneur. La patrie entoure leurs cercueils de ses regrets, de sa reconnoissance. Elle a ratifié d'avance tout ce que j'ai ordonné pour satisfaire à la douleur publique, et acquitter la France envers ses héroïques soutiens. Un projet de loi vous sera présenté pour donner à la veuve et aux enfans du brave général Damrémont un témoignage de la gratitude nationale. J'ai élevé à la première dignité de l'armée le vieux guerrier qui l'a remplacé, et qui n'a rien vu, disoit-il, dans sa longue carrière, que nos jeunes soldats ne viennent d'égaler.

» Dans l'est de l'Algérie, comme dans l'ouest, j'ai voulu la paix. Mais l'opiniâtreté du bey, qui commandoit à Constantine, nous a obligés à prouver une fois de plus aux indigènes de nos possessions d'Afrique, qu'ils devoient renoncer à nous résister. Dans l'ouest, une convention a été conclue, dont les conditions s'exécutent fidèlement, et ont eu déjà d'heureux résultats.

» Il vous sera présenté un tableau complet de notre situation en Afrique, et j'aurai à vous demander les moyens de pourvoir aux besoins de nos établissemens.

» Partout nos escadres donnent à nos relations commerciales l'appui et la protection qu'elles ont droit d'en attendre. Des envoyés sont partis de nos ports, pour aller aplanir les difficultés qui s'opposent depuis si long-temps à l'exécution des engagemens pris par Haïti envers la France. En même temps, quelques forces navales se dirigent vers les côtes du Mexique, pour assurer aux Français qui font le commerce dans l'intérieur de ces contrées, la justice et la sécurité qui leur sont dues.

» J'ai conclu avec la Bolivie un traité de commerce, et j'espère que nous établirons successivement avec tous les états de l'Amérique du Sud des rapports dont notre commerce ressentira les heureux effets.

» La situation de nos finances est toujours prospère, et le revenu public s'est

encore accru depuis la dernière session.

» Les projets de lois annoncés par l'article 69 de la charte vous seront de nouveau présentés.

» Depuis long-temps, notre système pénitentiaire appeloit toute l'attention de mon gouvernement. Vous aurez à examiner un projet de loi pour l'améliorer.

» Un autre projet de loi aura pour but la réforme de notre législation sur les sociétés commerciales.

» Déjà des fonds considérables ont été votés pour des travaux publics. Il nous reste à perfectionner nos grandes lignes de communication et à en créer de nouvelles pour faciliter l'exploitation des produits toujours croissans de notre agriculture et de notre industrie. Il vous sera présenté des vues d'ensemble sur ce vaste sujet et les projets détaillés de plusieurs entreprises importantes.

» Jamais je ne me suis trouvé entouré des chambres dans des circonstances plus favorables. Sachons, messieurs, conserver, par notre union et notre sagesse, ce que nous avons acquis par notre courage et notre patriotisme.

» Tâchons d'effacer les pénibles souvenirs de toutes nos dissentions, et qu'il ne reste d'autre trace des agitations dont nous avons tant souffert, que le besoin plus senti d'en prévenir le retour.

» Persistons, messieurs, dans ces voies régulières et paisibles auxquelles nous devons l'accroissement de richesse et de prospérité dont la France jouit aujourd'hui. C'est le vœu le plus cher de mon cœur. Ma vie est consacrée au maintien de toutes les garanties de notre repos et de nos libertés. et c'est pour accomplir cette grande tâche que je réclame votre concours. »

Après ce discours, les pairs nommés depuis la dernière session prêtent serment. Les députés présens le prêtent ensuite. Le garde-des-sceaux annonce que la session des chambres pour 1837 est ouverte.

Louis-Philippe et sa famille se retirent.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 80 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 15 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2575 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1187 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 821 fr. 25c.
Rente de Naples. 98 fr. 15 c.
Emprunt romain. 100 fr. 1/2
Emprunt Belge. 102 fr. 7/8
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 00 fr. 0/0

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2905.

JEUDI 21 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

FÉNELON
A L'ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

.....Vous avez le goût de la vérité, et même de la vérité la plus forte; je ne crains point de vous déplaire en vous la disant.....

L'Eglise n'a aucun besoin du secours des princes de la terre, parce que les promesses de Jésus-Christ lui suffisent..... Les enfans du siècle, prévenus des maximes d'une politique profane, prétendent que l'Eglise ne sauroit se passer du secours des princes, surtout dans les pays où les hérétiques peuvent l'attaquer. Aveugles! *Croient-ils* que le Tout-Puissant, fidèle dans ses promesses, ne suffise pas à son Eglise? *Le ciel et la terre passeront, mais aucune de ses paroles ne passera jamais.*

O hommes foibles et impuissans qu'on nomme les rois et les princes du monde, vous n'avez qu'une force empruntée pour un peu de temps! Souvenez-vous que c'est Dieu qui est *le prince des rois de la terre, le roi invisible et immortel des siècles! Dieu renverse les trônes des princes hautains et il fait asseoir en leur place des hommes doux et modérés.* Il détruit jusque dans ses fondemens toute puissance orgueilleuse! Jetons les yeux sur l'Eglise, cette société visible des enfans de Dieu, qui a été conservée dans tous les temps: c'est le royaume *qui n'aura point de fin.* Toutes les autres puissances s'élèvent et tombent; après avoir étonné le monde, elles disparoissent. L'Eglise seule, malgré les tempêtes du dehors ou les scandales du dedans, demeure immortelle. Pour vaincre, elle ne fait que souffrir, et elle n'a pas d'autres armes que la croix de Jésus-Christ..... L'Eglise demeure libre dans les chaînes et invincible au milieu des tourmens. Dieu laisse ruisseler pendant trois cents ans le sang de ses enfans: pourquoi croyez-vous qu'il le fasse? C'est pour convaincre le monde entier par une si longue et si terrible expérience, que l'Eglise, comme suspendue entre le ciel et la terre, n'a besoin que de la main invisible dont elle est soutenue. Jamais elle ne fut si libre, si forte, si florissante, si féconde..... La jalousie de Dieu alloit jusqu'à sembler exclure de l'Eglise, pendant ces siècles d'épreuve, tout ce qui auroit paru un secours humain.....

En vain quelqu'un dira que l'Eglise est dans l'état. L'Eglise, il est vrai, est dans l'état pour obéir au prince dans tout ce qui est temporel; mais elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle.....

Le monde, en se soumettant à l'Eglise, n'a point acquis le droit de l'assujétir. Les princes, en devenant les enfans de l'Eglise, ne sont point devenus ses maîtres. L'empereur, disoit saint Ambroise, est au dedans de l'Eglise, mais il n'est pas au-dessus d'elle. L'Eglise demeura sous les empereurs convertis aussi libre qu'elle l'avoit été sous les empereurs idolâtres et persécuteurs. Elle continua de dire au milieu de la paix ce que Tertullien disoit pour elle pendant les persécutions: « *Non te terremus, qui nec timemus,* » nous ne sommes

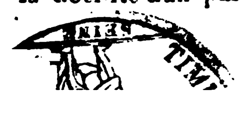
point à craindre pour vous, et nous ne vous craignons point.....

S'agit-il de l'ordre civil et politique, l'Eglise n'a garde d'ébranler les royaumes de la terre..... Elle est paisible, et c'est elle qui donne au nom de Jésus-Christ une paix que le monde ne peut ni donner ni ôter; elle est patiente, et c'est par sa patience qu'elle est invincible..... Elle donne sans cesse l'exemple de la soumission et du zèle pour l'autorité légitime ; elle verseroit tout son sang pour la soutenir. Princes, elle prie nuit et jour pour vous ; vous n'avez point de ressource plus assurée que sa fidélité..... Mais plutôt que de subir le joug des puissances du siècle, et de perdre la liberté évangélique, elle rendroit tous les biens temporels qu'elle a reçus des princes. « Si l'empereur veut les terres de l'Eglise, disoit saint Ambroise, il a la puissance pour les prendre. Qu'on ne nous rende point odieux par la possession où nous sommes de ces terres : qu'il les prenne, s'il les veut ! Je ne les donne point, mais je ne les refuse pas. »

Mais s'agit-il du ministère spirituel, l'Eglise l'exerce avec une entière indépendance des hommes. Jésus-Christ dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations*, etc. C'est cette toute-puissance de Jésus-Christ qui passe à l'Eglise et n'a aucune borne ; toute créature sans exception y est soumise.

Les pasteurs doivent donner aux peuples l'exemple de la plus parfaite soumission et de la plus inviolable fidélité aux princes pour le temporel; il faut aussi que les princes donnent *aux peuples* à leur tour l'exemple de *la* docilité aux pasteurs pour toutes les choses spirituelles..... O hommes qui n'êtes qu'hommes, quoique la flatterie vous tente d'oublier l'humanité et de vous élever au-dessus d'elle, souvenez-vous que Dieu peut tout sur vous et que vous ne pouvez rien contre lui. Troubler l'Eglise dans ses fonctions, c'est attaquer le Très-Haut dans ce qu'il a de plus cher. C'est oser l'impossible ; c'est vouloir renverser *le règne éternel*. Rois de la terre, en vain vous renouvelleriez les persécutions : en les renouvelant, vous ne feriez que ramener pour l'Eglise la beauté de ses anciens jours..... L'Eglise sait souffrir et prier. Si les princes veulent l'asservir, elle ouvre son sein, elle dit : Frappez. Elle ajoute comme les apôtres : *Jugez vous-mêmes devant Dieu s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à lui.*

Il est vrai que le prince *pieux et zélé* est appelé *l'évêque du dehors*, expressions que nous répéterons dans le sens modéré des anciens qui s'en sont servis; mais *l'évêque du dehors* se tient à la porte du sanctuaire et n'y entre pas. Il protége les décisions, mais il n'en fait aucune, ne se permettant jamais, sous aucun prétexte, de les interpréter. A Dieu ne plaise que le protecteur gouverne ni prévienne jamais en rien ce que l'Eglise réglera! Le protecteur de la liberté ne la diminue jamais. Sa protection ne seroit plus un secours, mais un joug déguisé. C'est par cet excès funeste que l'Angleterre a rompu le sacré lien de l'unité, en voulant faire chef de l'Eglise le prince qui n'en est que le protecteur... *C'est ainsi que* l'Allemagne, cette terre *autrefois* bénie, qui a donné à l'Eglise tant de saints pasteurs, tant de pieux princes, a été ravagée par l'hérésie...... Les princes qui prennent pour ain



lire l'Eglise sans se donner à elle, sont pour elle de grands fardeaux, et non les appuis.

Hélas! ils ne paissent point le troupeau, c'est du troupeau qu'ils se paissent eux-mêmes! Qu'est-ce que l'Eglise ne souffre pas d'eux? Quelles plaies ne font-ils pas à sa discipline? Il faut que tous les canons tombent devant eux; tout plie sous leur grandeur. Les dispenses dont ils abusent apprennent à d'autres à énerver les saintes lois; ils ne veulent être que princes et maîtres!.....

Pour l'Eglise, quelque besoin qu'elle ait de secours, elle a encore plus besoin de liberté. *La parole de Dieu n'est liée* par aucune puissance humaine. C'est avec cette jalousie de l'indépendance pour le spirituel que saint Augustin disoit à un proconsul, lors même qu'il se voyoit exposé à la fureur des ennemis de l'Eglise : « Je ne voudrois pas que l'Eglise d'Afrique fût abattue jusqu'au point d'avoir besoin d'aucune puissance terrestre. » Voilà le même esprit qui avoit fait dire à saint Cyprien : « L'évêque tenant dans ses mains l'Evangile de Dieu peut être tué, mais non pas vaincu. » Saint Cyprien défendoit la liberté de l'Eglise contre la violence des persécuteurs, et saint Augustin contre les princes protecteurs eux-mêmes. Quelle force, quelle noblesse évangélique! O Dieu! donnez à votre Eglise des Cyprien, des Augustin, des pasteurs qui honorent le ministère, et qui fassent sentir à l'homme qu'ils sont les dispensateurs de vos mystères.

Ce discours n'est point une fiction : Fénelon adressoit ces paroles à un des plus illustres prédécesseurs de l'archevêque actuel de Cologne, dans une occasion solennelle, le 1er mai 1707. Il est beau de voir un des plus grands évêques de France, cet homme incorruptible, qui ne flatta jamais ni les rois ni les peuples, et sut donner à tous les leçons les plus douces et les plus sévères, confirmer en Allemagne ces belles traditions de patience, de courage et de liberté apostolique, dont le vénérable archevêque de Cologne se montre aujourd'hui, aux applaudissemens de toute l'Europe, un si noble héritier.

Qu'on ne s'alarme pas trop d'ailleurs des prétendus progrès du protestantisme: les craintes de plusieurs à cet égard sont évidemment exagérées, et iroient, qu'on y prenne garde, à donner aux protestans une importance et une attitude qu'ils n'ont pas et ne peuvent avoir. Le protestantisme aujourd'hui ne répond et ne satisfait à rien; il est manifestement incapable de réaliser les vœux et les besoins religieux d'une époque comme la nôtre; son inconséquence est trop visible, ses innombrables variations sont un fait trop palpable. Le déisme est moins absurde que lui. Nous pouvons être incommodes, nous autres catholiques; mais la logique et le bon sens sont pour nous : c'est beaucoup en Europe, et c'est même quelque chose en France : que les gens de bien ne s'effraient donc pas tant.

Nous ne sommes plus au seizième siècle : il y avoit alors une société pour le protestantisme : il n'y en a plus aujourd'hui. Au dix-neuvième siècle c'est tout à la fois trop et trop peu de chose que le protestantisme. Il demande trop aux uns et offre trop peu aux autres : aux hommes légers et indifférens qui ne veulent de la vie présente que les plaisirs et les affaires, il demande trop; ceux-là ne se feront protestans que pour ajouter capricieusement à leur vie une scène de plus, une chance de plus à leur fortune, ou à leur front peut-être une couronne. Mais c'est trop peu pour les hommes de bonne foi, qui réfléchissent et qui veulent quelque chose. Le protestantisme n'offre à ces intelligences sérieuses rien de grave, de fixe, de constant. M. Guizot lui-même seroit incapable de soutenir une heure de con-

troverse sérieuse sur le fond du protestantisme, et je le défie d'en formuler un symbole, qui ne soit pas visiblement un édifice bâti sur le sable mouvant des opinions humaines, et simultanément ruiné de fond en comble par tous ceux qui l'habitent.

Aussi voyez l'Angleterre, les Etats-Unis et la Suisse : dans tous les pays libres, où le protestantisme n'est pas une forme despotique, il s'en va, et l'Eglise catholique fait d'immenses et invincibles progrès. L'Irlande défie depuis long temps l'église anglicane d'abandonner ses formes politiques et ses scandaleux revenus. Comme c'est là toute son existence, elle en périroit. On nous a tout enlevé, à nous, et nous vivons encore. Quant aux autres pays protestans, le protestantisme, dit admirablement Fénelon, *n'est plus là*, comme en Prusse, *qu'une exacte police, et non pas une religion sincère.*

« *Cherchez parmi eux tant qu'il vous plaira*, dit-il encore ailleurs, *vous y trouverez des pratiques exactes et sévères en certains points de discipline; vous y trouverez l'horreur de certains vices grossiers; vous y trouverez une attention curieuse au sermon, et un chant de psaumes qui excite l'imagination, avec des prières où les paroles arrangées et multipliées frappent les auditeurs; vous y trouverez des cœurs contentieux et desséchés, des docteurs secs et éblouis de leur science, qui languissent sur des questions sans fin, et qui s'évaporent dans leurs propres pensées.* »

Et cependant c'est avec son livre de la liberté chrétienne que Luther a soulevé l'Allemagne. *O vanas hominum mentes!* Ne nous irritons pas cependant. Les peuples imbéciles seront toujours amateurs de nouveautés. Mais c'est ce qui doit aussi faire comprendre au protestantisme son impuissance actuelle. Il est trop vieux. Par le temps qui court, pour plaire aux hommes, il faut être d'hier, et alors on leur plaît un jour; ou avoir, comme nous *autres* catholiques, une antiquité *vénérable, et ce* quelque chose de stable et d'in*destructible*, à quoi on revient toujours. Ce n'est ici peut-être qu'une raison humaine, quoique décisive, entre les protestans et nous. Il y en a une autre encore d'une origine plus haute :

Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

M. Guizot, qui est, dit-on, un homme sincèrement grave, n'oseroit aujourd'hui confier sérieusement à personne les explications que les habiles de sa communion ont données de ces paroles (1). En attendant, sans trop craindre le protestantisme, ni le roi de Prusse, nous continuerons à nous confier sans alarme et même avec un charme secret, *à cette barque mystérieuse, toujours battue de l'orage, mais qui ne peut périr.*

C'est Pascal qui a dit cela. Pascal valoit bien Luther et M. Guizot : et quand il ne les vaudroit pas, cette parole est belle et vraie : on s'abandonne avec sécurité et avec joie à une navigation mêlée de tempête et d'impérissables espérances.

H.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — M. l'abbé Cart, grand-vicaire de Besançon, nommé à l'évêché de Nîmes, est arrivé à Paris, et

(1) Comment se fait-il qu'un homme d'une raison si supérieure, qui a compris qu'au-dessus de la force matérielle domine essentiellement l'intelligence, la raison et la justice, c'est-à-dire le pouvoir spirituel, ne monte pas d'un degré, et ne s'élève pas jusqu'à comprendre que le pouvoir surnaturel, essentiellement infaillible, est nécessaire au salut du monde, et au gouvernement des masses comme des plus fortes intelligences?

Le jour où M. Guizot comprendra l'enchaînement inévitable de ces idées, il comprendra par là même que le protestantisme, quels que soient sa forme et son nom, est indigne de sa raison, et *alors*, selon cette belle parole d'un homme auquel on peut faire céder sans honte les incertitudes de son génie ou de son cœur, Fénelon, *il n'aura plus à craindre que la gloire dans le dernier pas qui lui resteroit à faire.*

on procède en ce moment à ses informations. M. Jean-François Cart est né le 31 août 1799, à Mouthe, dans les montagnes de Franche Comté. Il fit son séminaire à Besançon, et ayant été élevé à la prêtrise il fut envoyé comme vicaire à Pontarlier. Au bout de deux ans, on l'appela au grand séminaire de Besançon pour y occuper une place de directeur. Mais le régime du séminaire étoit contraire à sa santé, et après d'inutiles efforts pendant plus de deux ans pour se ployer à ce régime, M. l'abbé Cart fut nommé vicaire de la paroisse Saint-Pierre, une des plus importantes de la ville. C'est dans ce modeste poste qu'en 1829 M. le cardinal de Rohan alla prendre M. Cart pour en faire un grand-vicaire. La suite a justifié ce choix. M. Cart a été élu deux fois vicaire capitulaire, après la mort du cardinal de Rohan et après celle de M. Dubourg. Dans tous les postes qu'il a occupés, il s'est fait remarquer par son mérite comme par sa piété. Sa modestie, ses manières simples et aimables, son savoir, sa prudence le faisoient regarder comme un homme hors de ligne. Il étoit loin de s'attendre à son élévation qu'il apprit, à ce qu'il paroît, par notre journal, et son humilité en fut confondue. Il fallut que son archevêque le consolât et le fortifiât. M. l'abbé Cart laisse de vifs regrets à Besançon, et promet au diocèse de Nîmes un pasteur plein de sagesse et de charité.

Il paroît que l'on suit le projet d'établir une poudrière au Mont-Valérien. Des officiers du génie y vont très-fréquemment dresser des plans et faire des travaux préparatoires pour le projet de poudrière.

D'après la demande de M. l'archevêque de Besançon, M. le ministre de l'intérieur a décidé que cent sept portraits, formant la suite des archevêques de Besançon et appartenant aux héritiers du dernier archevêque de cette ville, seroient achetés sur les crédits de son département, et donnés à la métropole de Besançon, pour la décoration de la salle synodale. En ordonnant cette acquisition, le ministre a eu pour but d'empêcher la dispersion de cette collection et de la conserver à la province, pour laquelle elle sera un véritable monument historique.

Une circulaire de M. l'évêque de Saint-Diez à ses curés, sous la date du 8 décembre, renferme des instructions sur différens points d'administration et de discipline. Le prélat recommande la tenue des conférences ecclésiastiques, et l'envoi des procès-verbaux. Il autorise la bénédiction du saint ciboire le premier dimanche de chaque mois, le jour de la première communion des enfans, et le jour de l'Assomption. Il donne des règles pour les cas réservés parmi lesquels il comprend le duel. Il annonce que les élèves formés par MM. les curés pour le petit-séminaire ne seront admis qu'après un examen préalable. Il voit avec plaisir que la presque totalité des institutrices pour les écoles primaires appartient à des congrégations religieuses, et il souhaite qu'on se procure de telles institutrices dans les lieux où il n'y en a pas encore, mais les demandes doivent être faites dès le commencement de l'année.

Le prélat exhorte vivement les curés à une résidence assidue. Il vient d'obtenir du Saint-Siége un rescrit du 4 octobre dernier, qui autorise les fidèles de son diocèse qui ne se confessent que tous les quinze jours à gagner les indulgences plénières sans nouvelle confession. Il invite les curés à veiller à ce que, conformément à un avis du conseil d'état du 29 avril 1831, il y ait dans les cimetières un endroit séparé pour les enfans morts sans baptême et pour ceux

auxquels la sépulture chrétienne doit être refusée. M. l'évêque recommande de nouveau l'œuvre de la Propagation de la Foi. Il parle avec estime du *Journal des Conseils de Fabriques*, et croit que ce recueil seroit utile aux curés et fabriciens. Il appelle la vigilance des pasteurs sur la circulation des mauvais livres, et les exhorte à former, s'il est possible, des collections de bons livres qu'ils prèteroient dans leurs paroisses.

La circulaire renferme encore quelques autres avis, et peut être regardée comme un supplément de l'ordonnance de discipline du même prélat en date du 2 février de cette année.

La nouvelle église française de Lèves, près Chartres, née le 28 avril 1832, au son du tocsin et protégée par les barricades, est morte avec son fondateur, et sans bruit, le 26 août dernier. Depuis ce jour l'enseigne est effacée. La grange est remplie de fourrage, et les malheureux égarés par des déclamations furibondes sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, de sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui de traces extérieures du passé. Quoique l'église française n'ait pas eu une longue existence, elle a cependant varié souvent dans sa foi, et dans ses derniers jours, elle avoit beaucoup perdu de sa ferveur primitive. Le sieur Ledru que la multitude suivoit au commencement de son apostolat, ou plutôt de son apostasie, fut complétement abandonné à la fin.

Un chantre resté fidèle et quelques vieilles femmes firent les obsèques du pasteur défunt, et le conduisirent à sa dernière demeure, en chantant les hymnes du culte expirant. Il seroit difficile de dire quels étoient les dogmes de l'église française; car à force de progrès, d'épurations et de *réformes*, on étoit parvenu à tout *détruire*, et ceux qui nous reprochoient le grand nombre de nos articles de foi, se plaignoient de la simplicité de leur symbole.

Ledru, revêtu d'une espèce de robe noire, montoit à sa tribune, chantoit ou récitoit des hymnes de sa façon, déclamoit contre l'Eglise catholique, puis descendoit. C'étoit toute la liturgie, tout le cérémonial de la religion improvisée. Maintenant toute cette fantasmagorie a disparu, les habitans de Lèves ne reconnoissent plus qu'un pasteur, et il faut espérer que leur réunion à l'Eglise catholique est aussi sincère qu'elle a été prompte et complète.

La ville de Saint-Pol a vu tomber son église sous le marteau des vandales de 93. Il ne reste plus pour l'exercice du culte catholique qu'une petite chapelle qui ne peut contenir qu'un sixième de la population. M. le doyen, après des démarches infinies, est parvenu à réunir une somme de 80,000 fr. pour rendre à la ville une église décente et proportionnée au nombre des fidèles. Il ne s'agissoit plus que de désigner le terrain sur lequel devoit être construite la nouvelle église. Le conseil municipal fut réuni le 8 pour voter sur cette question. Qui le croiroit? Il s'est trouvé dans le conseil des membres assez aveuglés par leur haine contre la religion pour repousser les offres de M. le doyen; pour refuser, au nom de la ville, le monument qu'il offroit d'ériger à ses frais, et dont la construction auroit fourni pendant plusieurs années du travail à de malheureux ouvriers!

Considérée sous le rapport de ses avantages matériels, la proposition d'ériger à Saint-Pol une église qui, sans rien coûter à la commune, pouvoit d'abord répandre l'aisance dans la population ouvrière et ensuite auroit eu bien d'autres avantages, sembloit devoir être accueillie avec empressement, même par les

hommes les moins religieux ; et cependant, sur la proposition d'un de ses membres, M. Ansart, le conseil municipal a décidé qu'il ne vouloit point d'autre église que la misérable chapelle dont nous avons parlé.

Pour s'expliquer cette inconcevable décision, il faut dire comment elle a été enlevée ; on a profité de l'absence de sept membres qui l'auroient bien certainement rejetée, et elle a été adoptée à la majorité d'une voix.

La proposition de M. Ansart a été appuyée par MM. Faguet, Ricouart, Maillard, Détape, Cressent, Cavenel et Prévost. Les membres honorables qui l'ont combattue et repoussée sont MM. Graux, Lefebvre, Decorbehem, Duchemin, Lecoutre, Roussel et Fourdinier.

Dès que la décision du conseil fut connue, elle excita dans toute la ville un si vif mécontentement, que les complices de M. Ansart ont voulu désavouer leur vote. S'ils reconnoissent sincèrement leur erreur, ils auront bientôt l'occasion de se laver du reproche qui pèse sur eux. Une pétition a été adressée à M. le maire pour obtenir de M. le préfet l'autorisation de réunir extraordinairement le conseil municipal afin de délibérer de nouveau sur l'érection de l'église. M. le maire, dont les bonnes intentions sont connues, et qui a tant à cœur les intérêts de la ville, s'empressera, nous n'en doutons point, de faire toutes les démarches pour obtenir cette autorisation. Quand elle sera accordée, lorsque le conseil municipal sera appelé à revenir sur son inqualifiable décision, que tous les membres qui en rougissent et se défendent d'y avoir pris part votent ostensiblement pour la construction de l'église, et alors l'opinion publique ne verra plus qu'une erreur excusable dans leur vote primitif. (*Emancipateur.*)

Une lettre insérée dans la *Gazette de Metz*, et signée E. Gr., parle de M. l'abbé Lacordaire et de la station qu'il alloit commencer à Metz. M. l'abbé E. Gr. fait l'éloge du caractère, du talent et de la piété de M. l'abbé Lacordaire, et nous ne pouvons assurément qu'applaudir à tout ce qu'il dit à cet égard. Nous avons bien souvent, dans ce Journal, raconté les succès de M. l'abbé Lacordaire dans ses conférences, et nous avons rendu hommage à sa brillante élocution. Mais nous sommes fâchés de voir M. E. Gr. supposer que M. Lacordaire a cessé ses conférences par suite d'une *opposition jalouse*. Il parle de *perfides insinuations, d'allégations odieuses*. Tout cela, nous le croyons, est fort exagéré. M. l'abbé Lacordaire est aimé et estimé ; s'il a eu quelques contradictions, qui n'en a pas? Un homme de son mérite est au-dessus de ces petites tribulations. Il doit les dédaigner, et ses amis véritables lui rendroient un fort mauvais service en cherchant à l'aigrir contre ses adversaires.

Les plaintes de M. E. Gr. sont donc aussi imprudentes qu'injustes. Il mêle d'ailleurs à cela des réflexions bien déplacées. Le voilà qui se fâche contre ceux qui ont attaqué un écrivain fameux. *Partout*, dit-il, *on renouveloit cette guerre sourde et impitoyable qui avoit amené la déplorable chute d'un grand génie. On avoit tué M. de La Mennais à coups d'épingles, et on s'étonnoit ensuite qu'il fût tombé !*

Cette partialité n'est pas seulement révoltante mais absurde. Falloit-il excuser les erreurs du *génie* pour l'empêcher de *tomber*? Falloit-il admirer ses violences, et souscrire aux rêves de son orgueil? S'il y a ici des coupables, c'est apparemment le pape et les évêques qui se sont élevés contre des systèmes hardis et dangereux. Ce sont eux aussi qui ont *tué* M. de La Mennais à coups d'épingles. En

bien! ce sont eux qui ont tort, et on appelle l'intérêt sur leur victime! Telle est donc la fascination de l'engouement et d'un enthousiasme aveugle. On cherche encore à excuser de honteux égaremens, et on veut en faire retomber la faute sur ceux qui les ont signalés, tant l'amour-propre des partisans de cet ange déchu est ingénieux à chercher des subterfuges.

Nous regrettons sincèrement qu'un ecclésiastique estimable se soit encore laissé aller à ces premiers mouvemens dont il avoit paru sentir lui-même l'inconvénient dans une circonstance que nous n'avons pas besoin de lui rappeler.

M. le curé de Roubaix, diocèse de Cambrai, se voyant poursuivi de lettres anonymes, a imaginé un moyen de s'en débarrasser. Il a fait autographier et distribuer dans la ville une lettre grossière et menaçante qui prouve dans son auteur l'absence de toute retenue et de toute éducation. Il n'y a dans cette lettre ni ponctuation, ni ortographe, ni style, mais de basses insultes dans le langage des halles. La publicité est la meilleure vengeance que l'on puisse tirer de la triste manie d'écrire des lettres anonymes.

Si un journaliste anglais eût eu à rendre compte il y a cent ans de l'histoire d'un pape, il y a tout à parier qu'elle eût été pour lui l'occasion de violentes déclamations contre les papistes, de railleries sur la cour de Rome, ou au moins d'une critique sévère et malveillante pour l'ouvrage et pour l'auteur. Aujourd'hui, un recueil littéraire estimé qui paroît à Londres, le *Foreign Quarterly Review*, rend compte dans son numéro d'octobre dernier, de l'*Histoire de Pie VII*, par M. Artaud; et non-*seulement il* ne se permet ni *déclamations*, ni railleries, ni aucune trace de malveillance, mais il parle constamment avec estime de l'auteur, et avec respect du pontife. L'article qui est assez étendu, puisqu'il forme dix-huit pages in-8°, est écrit tout entier avec une sagesse et une impartialité dignes d'un littérateur habile et consciencieux. Il donne une analyse de l'ouvrage; il en cite plusieurs passages; il suit Pie VII dans les circonstances de sa vie, et partout ses réflexions et ses jugemens sont tels qu'on s'attendroit à les trouver dans l'écrivain le plus catholique. «Imperturbable, dit-il, au milieu des révolutions politiques, des revers et des disgrâces auxquelles il fut exposé, Pie VII, chef de l'Eglise catholique et successeur de saint Pierre, conserve constamment sa dignité, et commande également notre respect, soit qu'il passe les Alpes à l'invitation ou à l'ordre de Bonaparte, soit qu'il triomphe de la légèreté des Parisiens, ou qu'il envoie de sa chaire pontificale ses brefs et ses instructions apostoliques.»

Le rédacteur du *Foreign Quarterly Review* parcourt très-rapidement l'histoire des différends entre Bonaparte et Pie VII. Il montre l'ambition immodérée de l'un et la patience de l'autre. Les réponses du pape, dit-il, étoient pleines de sagesse et de modération, et annonçoient un courage digne de son caractère et de sa position. Loin de faire aucune réflexion hostile sur la bulle d'excommunication, il fait remarquer comme un rapprochement curieux que depuis cette bulle les affaires de Napoléon allèrent de mal en pis jusqu'à sa chute totale. En parlant de l'enlèvement du pape en 1809, il ne dissimule pas que cela se fit *de la manière la plus brutale*, et il admire le calme du Saint-Père dans cette circonstance. Enfin, l'auteur apprécie partout les événemens en observateur sage, religieux et humain. Nous ne trouvons à reprendre dans tout l'ar-

ticle qu'une réflexion dure et injuste dans sa généralité à l'égard des couvens.

Quant à M. Artaud, le critique anglais ne parle de lui que dans les termes les plus honorables. Il loue son caractère et son talent, et rend justice à son exactitude, à sa réserve et à son habileté. Ce témoignage de la part d'un étranger, d'un écrivain d'une autre communion, fait honneur également à l'un et à l'autre.

L'abbé Bonnet, prêtre du diocèse d'Avignon, qui étoit allé à Saint-Domingue au mois de mars dernier, y est mort le 15 août. Dominique Bonnet, né à Apt en 1795, fit ses études ecclésiastiques à Avignon. Il se chargea ensuite de quelques éducations particulières. Il fut quelque temps un des aumôniers du collége de Louis-le-Grand, et fut révoqué pour une cause qui est restée secrète, mais qui paroît avoir été assez grave. Lorsque M. d'Humières fut nommé à l'archevêché d'Avignon, après la révolution de 1830, l'abbé Bonnet qu'il ne connoissoit pas lui fut imposé comme grand-vicaire; mais il souleva tant de plaintes contre lui dans le diocèse que l'archevêque fut obligé de le congedier. M. Rey, évêque de Dijon, se hâta de se l'attacher en la même qualité. M. Bonnet ne fut pas plus heureux dans ce diocèse qu'à Avignon, et l'opinion publique se prononça tellement que le gouvernement même demanda au prélat de le renvoyer. Depuis, l'abbé Bonnet étoit allé à Rome. On nous a dit qu'il y avoit obtenu des pouvoirs pour Saint-Domingue. Il est permis de douter du fait. Quoi qu'il en soit, il partit pour cette île avec deux ou trois autres ecclésiastiques, appelé peut-être ainsi qu'eux par des agens du président Boyer. On sait quelle est la situation déplorable de cette île pour le spirituel. Des prêtres scandaleux et sans pouvoirs y compromettent la religion plus qu'ils ne la servent.

L'abbé Bonnet est mort au Port-de-Paix dans la partie nord de l'île. Un journal dit que *la bonne odeur de ses vertus s'étoit répandue au loin*. Il paroît qu'elle ne s'étoit pas étendue jusqu'à Dijon et Avignon. Le même journal suppose que le défunt vouloit aller comme missionnaire au Canada, pour combattre les méthodistes protestans. D'où lui étoit donc venu tout à coup ce grand zèle? Nous ne demandons pas mieux que de laisser en paix la cendre de l'abbé Bonnet, mais on devroit bien s'abstenir de lui donner des éloges dont l'exagération va jusqu'au ridicule.

M. de Hommer, évêque de Trèves, mort le 13 novembre 1836, avoit eu à se reprocher quelques actes de foiblesse, comme on l'a vu en plusieurs endroits de ce Journal, notamment numéro du 29 novembre de l'année dernière. Depuis, nous avons appris qu'il en avoit témoigné des regrets à l'heure de la mort. La *Gazette de Wurzbourg* contenoit dernièrement un extrait d'une lettre du prélat au pape, en date du 10 octobre 1836, c'est-à-dire plus d'un mois avant sa mort : *Arrivé au terme de ma carrière, mais éclairé par la grâce divine, je rétracte tout ce que j'ai pu faire de contraire aux lois canoniques et aux principes de l'Eglise catholique, en autorisant les mariages...*

Le *Courrier de la Meuse* donne d'après la *Gazette de Wurzbourg* les documens qui suivent, sur la conduite de M. l'archevêque de Cologne dans l'affaire des mariages mixtes :

« Les adversaires de l'archevêque Clément-Auguste ont surtout attaqué sa conduite dans l'affaire des mariages mixtes. Voici un extrait d'une lettre autographe du digne prélat, que je trouve en ce moment sous la main :

« Je me règle dans les mariages mixtes

en premier lieu d'après le bref du pape Pie VIII, en second lieu d'après la convention conclue à Berlin entre feu l'archevêque Spiegel et le conseiller de légation Von Bunsen, et confirmée par le roi, autant que cette convention peut se concilier avec le bref; et en troisième lieu et à la même condition, d'après une instruction rédigée par un hermésien et publiée par un archevêque, mais uniquement pour les relevailles. Je dois cependant remarquer ici que déjà, avant la convention de Berlin, il a été pris à Coblentz certaines décisions, mais qui me sont tout-à fait inconnues, et dont on ne trouve aucune trace dans nos archives. »

» Voilà ce que l'archevêque écrit en date du 13 mai de l'année courante à un ami, puis il continue : « Voici donc ma manière de procéder : Après trois publications, s'il n'y a pas d'opposition, et pourvu que les deux époux promettent qu'ils feront *baptiser* et *élever tous* leurs enfans dans la religion catholique, le mariage est célébré d'après le rite catholique; si les époux ne veulent pas faire cette double promesse, on permet l'*assistentia passiva* d'après le bref.

» Dans l'instruction N° III, on lit : *La bénédiction des relevailles ne doit jamais être refusée.* Mais comme cette bénédiction pourroit être prise pour une approbation du mariage antérieur, cette bénédiction devroit être refusée, d'après le bref, dans le cas indiqué N° I. »

» Or tout refus de ce genre irritoit le président Von Bodelschwingh, qui ne manquoit jamais de requérir sur-le-champ du prélat, qu'il eût à indiquer le curé qui feroit cette bénédiction. « En conséquence, continue l'archevêque, je permets aux curés, à l'exception des cas où elle devroit être refusée, même dans des mariages tout à-fait catholiques, de procéder à cette bénédiction, mais après avoir averti l'épouse catholique qu'elle ne *doit pas* considérer cette bénédiction comme une approbation de son mariage antérieur, mais comme une prière de l'Eglise pour le salut de son ame. »

» Cependant le ministère, auquel le président en référa, ne se contenta pas encore de cette concession; il prétendit que c'étoit là une de ces *censures* que le pape avoit expressément défendues; ce qui arriva fut qu'il invita l'archevêque à choisir un meilleur mode de témoigner de son respect pour son souverain. Là-dessus le prélat écrit : « Je n'en connois pas de meilleur, » et il ajoute qu'il désire infiniment éviter d'entrer en guerre avec le ministère, « aussi long-temps qu'il y a encore une issue permise. »

POLITIQUE.

Une circonstance fort aggravante, et qui a été pesée comme telle dans les balances de la justice d'Angoulême, s'est présentée à la charge d'un des destructeurs de la croix de mission de cette ville : c'est d'avoir porté la main sur le collet de M. le procureur du roi. Un mois de prison lui a été infligé à raison de la gravité de ce fait. Quant à ceux qui n'ont porté la main que sur le Christ, qui n'ont outragé que lui, ils en ont été quittes, les uns pour cinq jours, les autres pour deux jours d'emprisonnement. Ainsi le tarif des délits se trouve maintenant réglé sur ce point : les profanateurs sauront qu'il en coûte un mois de punition pour toucher à l'habit d'un fonctionnaire public, et cinq ou deux jours seulement pour briser, dans des accès de fureur sacrilége, l'objet le plus sacré de la vénération des peuples. Il nous semble que dans les pays où la législation se trouve établie sur ce pied, on n'a pas besoin de faire décider en principe que *la loi est athée*. Quand on ne le diroit pas, cela se verroit assez vraiment dans l'application et la pratique.

En examinant le dernier discours d'ouverture des chambres, les journaux s'accordent assez généralement à reconnoître qu'il ne signifie rien. Ils se plaignent surtout de ce qu'il ne renferme ni engage-

mens ni promesses. Mais c'est précisément de quoi ils devroient le louer. Depuis sept ans ils se sont si souvent récriés sur ce que les promesses de la charte et de la révolution de juillet les ont cruellement trompés, qu'ils doivent être enchantés de voir qu'on renonce à les entretenir plus long-temps dans de vaines illusions. Cette fois du moins les voilà sûrs qu'en ne leur annonçant rien de bon, le régime de juillet commence à paroître vouloir leur tenir parole. Est-ce que cela ne vaut pas mieux que de faire durer sans terme un état de niaiserie publique auquel il ne s'est déjà que trop attaché de ridicule depuis plus de sept ans?

Il est une chose qui nous étonne toujours dans les mœurs des libéraux, qui ne cessent de pousser tant qu'ils peuvent au régime de l'égalité; c'est qu'ils oublient continuellement dans la pratique ce qu'ils enseignent dans la théorie. Par exemple, un baron qui étoit inspecteur-général du génie maritime vient à mourir, et il se publie à son sujet un article nécrologique qui le fait descendre par erreur d'un charpentier de Brest. Or, par qui croyez-vous que cette erreur soit rectifiée avec le plus d'empressement et d'importance? Quels sont les journaux, à votre avis, qui se confondent le plus en excuses, qui demandent le plus pardon au public de l'avoir induit un moment dans cette malheureuse erreur? Ce sont ceux que vous êtes habitués à entendre dire que la civilisation moderne est fondée sur l'esprit d'égalité, et qu'il n'y a plus de nos jours que le mérite personnel qui compte.

Voici un autre exemple de cette même rigueur en matière de revendication de titres : Le jour de l'ouverture de la session, M. de Montalivet, en faisant l'appel nominal des députés de la nouvelle chambre, a omis de les désigner autrement que par leurs noms de famille, et de dire qui d'entr'eux étoit duc, qui étoit marquis, qui étoit comte, vicomte ou baron. Eh bien, c'est le même sujet de réclamation, c'est le même souci et la même sollicitude pour la conservation des titres aristocratiques, parmi les principaux organes du libéralisme, parmi ceux qui félicitent tous les jours la France d'avoir fait deux révolutions en l'honneur de l'égalité. Ce sont eux qui crient au scandale là-dessus, comme des gens auxquels on fait tort de ce qu'il y a de plus beau dans leurs institutions constitutionnelles, et qui croient tout perdu parce que M. de Montalivet a oublié de rendre à leur féodalité les honneurs qui lui sont dus. Vraiment c'est une chose curieuse que ce soin de conservation pour la noblesse acquise sous le règne de Louis-Philippe Ier, ou sous les autres précédens règnes de l'égalité.

PARIS, 20 DÉCEMBRE.

Le maréchal-de-camp de Bar est nommé au commandement des départemens de la Haute-Garonne et du Tarn réunis. Cet officier-général résidera à Toulouse.

— A la fin de la dernière session, la chambre des pairs comptoit 261 membres. Elle en a perdu 8 dans l'intervalle de la dernière session à celle qui vient de s'ouvrir. L'ordonnance du 3 octobre a nommé 50 nouveaux pairs. M. de Fleury a aussi été fait pair depuis cette ordonnance. Le chiffre total de la pairie va donc s'élever à 304. En mettant de côté maintenant les pairs que l'âge et des infirmités retiennent chez eux, ceux que leurs fonctions éloignent de Paris et de France, ceux que d'autres motifs empêchent de prendre part aux travaux de la session, on peut calculer que le chiffre des votans n'arrivera jamais à 200.

— Aux élections générales qui viennent d'avoir lieu, sur 198,836 électeurs inscrits, il s'est présenté 151,720 votans.

— Il y a eu une nomination triple, celle de M. de Lamartine, et 9 nominations doubles; ce qui laisse 11 places vacantes dans la chambre. La chambre qui doit comprendre 459 députés n'a donc été composée que de 448, réduits à 447 par la mort de M. de Semeric.

— Sur les 447 députés dont la chambre

se compose, il y en a 309 réélus et 138 nouveaux.

— Deux députés réélus l'ont été dans un autre collége du département.

— Dix-huit départemens ont réélu les mêmes députés; 44 ont réélu plus de la moitié de leur députation; 9 la moitié; 14 moins de la moitié; 1 seul a renouvelé entièrement sa députation.

— Une protestation signée par des électeurs du 2e arrondissement contre l'élection de M. Jacques Lefèvre a été déposée sur le bureau de la chambre des députés.

— Le *Temps* annonce que les députés préparent leurs réunions politiques; on en comptera trois; la réunion du centre-gauche, celle de l'extrême gauche et celle des doctrinaires.

— Depuis la révolution de juillet, la chambre des députés a été en session 1,407 jours. Elle a eu 975 séances. Elle a vaqué 532 jours. Elle s'est occupée de 823 projets de lois, dont 347 d'intérêt général et 466 d'intérêt local.

— Pendant que le *Courrier* et quelques autres journaux trouvent que l'organisation des bureaux n'a pas été favorable ni aux doctrinaires, ni aux ministériels, nous lisons dans le *Journal des Débats* : « A voir les nominations faites par la chambre dans ses bureaux, on pourroit croire que rien n'est changé depuis l'année dernière, et qu'il n'y a pas eu de dissolution. »

— Un journal assure que le préfet de l'Oise a offert sa démission.

— La *Presse* dit qu'il est fort question d'un journal quotidien qui coûteroit moins de 40 fr., et seroit publié sous les auspices de M. Thiers, par l'ancien directeur d'un journal du soir.

— M. Dannery, consul-général de France, près de la république du Chili, est mort à Santiago, le 14 juillet.

— C'est à tort que plusieurs journaux ont annoncé que le propriétaire d'un café *de la rue Française*, où Hubert alloit *quelquefois*, avoit été arrêté. Il a seulement été cité comme témoin devant le juge d'instruction.

— Hubert a été mis sous la surveillance de deux gardiens qui ne le quittent pas, et auxquels toute communication avec l'extérieur est formellement interdite.

— Hubert, dernièrement interrogé par le juge d'instruction, a refusé de répondre; il a déclaré à ce magistrat qu'il s'expliqueroit seulement devant le jury.

— Le sieur Cluzel, ancien portier de la maison où demeuroit le sieur Giraud, l'un des inculpés, a été arrêté et mis le même jour en liberté.

— Le bruit couroit aujourd'hui que M. de Brouard avoit été également mis en liberté.

— Le *Moniteur Algérien* du 9 parle de 20 médailles romaines découvertes sur le territoire de la tribu des Oulad-Sidi-Kaled, entre Oran et Tlemcen, et qui, achetées par le sous-intendant civil d'Oran, se trouvent maintenant entre les mains de M. Bresson, intendant civil. Elles se rapportent à une série d'empereurs depuis Vespasien jusqu'à Commode.

— Les électeurs du département de la Seine viennent de s'occuper du renouvellement des membres du conseil-*général*. La plupart des anciens membres ont été réélus.

— On s'occupe maintenant de la nomination des candidats aux places de maire et d'adjoints des 12 arrondissemens de Paris.

— Les travaux des deux chemins de fer de Paris à Versailles par la rive droite et la rive gauche de la Seine se poursuivent avec activité.

— En voyant avec quelle lenteur les travaux de la nouvelle salle du Luxembourg sont conduits depuis quelque temps, on craint que les crédits votés ne se trouvent prochainement épuisés, et que les ministres ne viennent bientôt demander de nouvelles sommes aux contribuables.

— M. Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, a prononcé aujourd'hui l'éloge de feu M. Alibert.

— L'année dernière, 3,278 inscriptions avoient été prises au secrétariat de l'Ecole de Droit, à la rentrée des vacances. C'étoit moins qu'en 1835. Cette année le nombre des inscriptions prises avant le 15 novembre n'a été que de 3,162.

— A l'Ecole de Médecine, le nombre des inscriptions étoit l'année dernière, à ladite époque du 15 novembre, de 2,145; ce chiffre n'est pas atteint aujourd'hui.

— On remarque cette année un grand nombre de jeunes Allemands aux cours des quatre Facultés.

— Hier matin, le sieur Vidocq a été arrêté, en vertu d'un mandat décerné par le préfet de police.

— Le sieur Vidocq, qui avoit écrit au procureur général et au procureur du roi, pour se plaindre de la saisie de ses papiers et de leur examen par une commission de commissaires de police, avoit avant-hier déposé au parquet du procureur du roi une nouvelle plainte en abus de pouvoir contre M. Delessert et les commissaires chargés d'examiner ses dossiers. En sortant du parquet, Vidocq, dit la *Gazette des Tribunaux*, annonçoit qu'il suivroit cette affaire à *outrance*, et montroit une lettre de Mᵉ Charles Ledru auquel il s'étoit adressé. En voici quelques passages : « Vous comprendrez qu'un avocat ne doit pas recevoir d'honoraires de Vidocq. Je ne vois donc pas moyen de concilier votre désir avec mes scrupules, à moins qu'il ne vous convienne de porter aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul une somme de 1,000 fr., à laquelle je fixe ce qui me seroit dû si j'acceptois votre cause. A cette condition, et à cette condition seulement, vous pourriez compter sur mon zèle.

» Ce seroit une bonne œuvre dont vous auriez tout le mérite, et elle vous placeroit sous une protection qui, à mon sens, vaut mieux que celle des polices passées, présentes et futures. »

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 17 et 18 la somme de 404,423 fr., et remboursé celle de 328,000 francs.

NOUVELLES DES PROVINCES.

D'après une feuille de Cambrai, la grande route de Paris à Lille par Péronne et Arras se trouve dans un horrible état entre Péronne et Sailly, par suite de la lenteur que l'administration a mise dans ses réparations. Le temps des pluies venu il a fallu abandonner les travaux et laisser en bourbier une lacune d'environ une lieue et demie. Les diligences qui étoient obligées d'avoir jusqu'à quinze chevaux ont renoncé à desservir cette voie jusqu'à l'entier achèvement de la route.

— On écrit du Havre que le capitaine d'un bâtiment du commerce anglais n'ayant pas voulu prendre le poste qui lui avoit été assigné par le lieutenant du port, ce dernier a eu recours, après plusieurs sommations sans effet, à l'intervention de la gendarmerie et d'un commissaire de police. Le navire, démarré forcément, a été conduit dans l'endroit désigné par le lieutenant du port, et procès-verbal a été dressé.

— Le comte Anatole Demidoff étoit le 17 au Havre.

— C'est à Tours, et non pas à Blois, comme nous l'avons dit par erreur, que M. de Pontfarcy vient d'être acquitté.

— Un notaire de Saint-Etienne, M. P., âgé de 35 ans, a disparu de son domicile depuis un mois, et les recherches les plus actives faites pour le découvrir n'ont amené aucun résultat. On ne peut assigner aucune cause à cette disparition; M. P. a laissé des affaires en fort bon état et rien ne doit faire soupçonner un suicide.

— Un événement semblable a eu lieu au mois d'octobre de l'année dernière. Comme on se le rappelle, M. Valensot, professeur au collége de Bourg, qui avoit quitté cette ville pour se rendre dans le Bugey par Lyon, a également disparu sans qu'on ait pu recueillir le moindre indice sur ce qu'il est devenu.

— On écrit de Bordeaux que les travaux de rectification et d'amélioration de la Garonne se poursuivent avec activité.

— Le nommé Labat, au moment de comparoître devant les assises de la Gironde pour vol avec effraction, et déjà condamné à six mois d'emprisonnement pour bris de prison, ayant pu, le 11, se procurer une hache, se mettoit en mesure de pratiquer une ouverture dans le mur de son cachot, lorsque le concierge du Fort-du-Hâ, prévenu par des ouvriers qui travailloient dans une maison voisine, est arrivé assez à temps pour empêcher son évasion.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On ne peut rien se figurer de plus triste que la situation d'un gouvernement qui voit tous les fils se casser entre ses mains à mesure qu'il cherche à les employer. Il appelle un sénat et une chambre de députés; ils ne peuvent arriver jusqu'à lui sans de grosses escortes, et il n'en a point à leur donner. C'est ainsi que le tiers de ses sénateurs et de ses députés se trouve bloqué à domicile et ne peut trouver moyen de se rendre à Madrid.

On ordonne des levées d'hommes ; les uns désertent et disparoissent, les autres se résignent à marcher; mais on n'a point d'habits pour les vêtir, point de souliers pour les chausser, point d'argent pour les nourrir et faire leur solde.

On écrit à Espartero d'envoyer huit ou dix bataillons au secours de son collègue Oraa; il répond que c'est lui-même qui en demande, et qu'il en a le plus grand besoin pour pouvoir protéger Pampelune et Bilbao et pour garder ses lignes. Loin d'être en état de renforcer les autres, c'est moi, dit-il, qui vous prie de me renforcer. Au milieu de tous les embarras des christinos, Charles V continue à s'occuper tranquillement de ses préparatifs d'expédition. Il paroît que la plupart des passages de l'Ebre lui sont ouverts, et que personne du côté de l'ennemi n'est en état de les lui disputer. A moins donc que les choses ne prennent une face nouvelle pour le gouvernement de Marie-Christine, on ne voit pas trop par quelle issue il échappera aux embarras qui s'amassent sur lui de tous côtés.

— Les corps de partisans carlistes reviennent encore une fois braver la capitale. Les paysans sont comme les sénateurs et les députés de certaines provinces; ils auroient besoin d'escortes pour y apporter leurs denrées.

— Dans les commencemens, les soldats des provinces basques passoient pour n'être bons qu'à garder leurs clochers et à faire la guerre chez eux. La fortune des armes de Charles V leur a inspiré de la confiance, et on annonce qu'il peut maintenant les mener partout. Tant mieux pour lui, car ce sont ses fidèles et ses vaillans par excellence.

D'après plusieurs journaux il existe à Birmingham un atelier clandestin où l'on fabrique en grand de la fausse monnoie anglaise et française.

— La révolution portugaise a fait ouvrir à Londres un bureau où s'effectuera l'échange des coupons d'intérêts échus, ou qui vont échouer le 1er janvier, contre des bons à six mois de date. La révolution d'Espagne a donné une garantie pareille à ses créanciers, et nous n'avons point entendu parler du paiement des bons échus.

— Les nouvelles du Canada sont du 20 novembre. Il y a eu entre les révoltés et les troupes du gouvernement un engagement où le sang a coulé. Des arrestations ont été faites. On dit que M. Papineau est au nombre des personnes arrêtées.

— On écrit de Gœttingue, le 10, à la *Gazette d'Augsbourg* que le sénat académique instruit l'affaire des sept professeurs qui ont protesté, bien que ces derniers continuent à faire leurs cours. D'après les privilèges universitaires, les sentences rendues par ce sénat en matière criminelle, ne sont point susceptibles d'appel.

— Quatre officiers russes du corps des ingénieurs des mines sont arrivés à Jassy (Moldavie), le 20 novembre, avec la mission d'aider les mineurs Valaques et Moldaves à rechercher et à examiner les mines d'or, d'argent, de mercure et de soufre qui se trouvent dans la petite Valachie et dans la Haute-Moldavie.

— A Copenhague, où les cabinets de lecture étoient tout-à-fait inconnus, il s'en est établi une vingtaine depuis quelques mois. Il s'est aussi formé depuis peu dans cette ville un cercle de lecture qui compte maintenant plus de 700 membres, pris parmi les fonctionnaires, les négocians et les artisans. A la date du 5, on signoit à Copenhague des pétitions contre la censure des journaux, lesquelles devoient être présentées aux prochains états.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 19 décembre.

La séance est ouverte à une heure et demie. 80 membres sont présens. Le président annonce à la chambre que 16 pairs lui ont écrit; onze (au nombre desquels se trouve le vicomte Dubouchage) sont retenus chez eux par leur santé; quatre ne peuvent assister aux séances à cause de leurs fonctions; un est actuellement occupé d'affaires de famille.

On procède au scrutin secret pour la nomination des secrétaires définitifs. Il y a 93 votans; après que les huissiers ont recueilli les bulletins dans de petites urnes, le dépouillement a lieu. Le duc de Praslin, le général Heudelet, le général Neigre et le comte de la Ville-Gontier sont nommés secrétaires.

Le président tire au sort cinq commissions chargées de vérifier les titres des pairs nommés depuis la dernière session. M. Pasquier procède également par la voie du sort au tirage des bureaux.

Quarante-cinq nouveaux pairs sont admis. L'admission du comte de Castellane, du baron Daunant, du marquis de Cambis d'Orsan et de MM. Rouillé Desfontaines et Tiburce Sébastiani est ajournée jusqu'à production de pièces.

Les pairs se retirent dans les bureaux pour y procéder à leur organisation et à la nomination de la commission de l'adresse. Sont nommés présidens, le duc de Caraman du 1er bureau; le duc de Nemours du 2e; le comte de Cafarelli du 3e; le comte Siméon du 4e; le baron Davillier du 5e; le comte Mollien du 6e; le comte de Cessac du 7e.

La commission de l'adresse se compose de MM. Thénard, Portalis, Roy, d'Argout, du comte de Tascher et des ducs de Bassano et de Broglie. La chambre se réunira lorsque cette commission aura terminé son travail.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 19 décembre.

M. de Nogaret, président d'âge, ouvre la séance à midi et demi et tire au sort les neuf bureaux. La chambre se retire pour procéder à leur organisation qui a lieu ainsi qu'il suit :

1er *bureau.* MM. Dupin, président; Boissy-d'Anglas, secrétaire.

2e. — MM. Bérigny, président; Gillon, secrétaire.

3e. — MM. Merlin, président; Le Sergeant de Monnecove, secrétaire.

4e. — MM. Clément, président; Dufaure, secrétaire.

5e. — MM. Passy, président; Quinette, secrétaire.

6e. — MM. Thiers, président; Defermon, secrétaire.

7e. — MM. de Nogaret, président; Daguenet, secrétaire.

8e. — MM. Vergnes, président; Debelleyme, secrétaire.

9e. — MM. Duchâtel, président; le comte de Laferté Champlâtreux, secrétaire.

Un message de la chambre des pairs annonce que cette chambre est définitivement constituée.

On procède à la vérification des pouvoirs. Les cinq députés du département de l'Ain sont admis. Beaucoup d'autres élections sont reconnues régulières; les députés qu'elles concernent sont proclamés. Parmi ces derniers se trouvent MM. Berryer et de Fitz-James qui prêtent serment. L'admission de quelques députés est ajournée jusqu'à production de pièces; MM. Dugabé, Reybaut et de Nogaret, président d'âge, sont de ce nombre.

Une discussion s'engage au sujet de la nomination de M. Persil à Condom (Gers). Trois bulletins rédigés, le premier en termes obscènes et les deux autres avec des qualifications injurieuses, avoient été détruits sans que le président du collége voulût les lire, malgré les réclamations de cinq ou six électeurs M. Teste, rapporteur, dit qu'il y a eu irrégularité parce que les bulletins tels qu'ils soient doivent être lus à haute voix dès que la demande en est faite. Après quelques observations de MM. Gillon et Odilon-Barrot, M. Persil, qui a eu lors de son élection une assez forte majorité, est admis.

Séance du 20.

L'ordre du jour est la suite de la vérification des pouvoirs. Cette opération amène de longues discussions, en général sans beaucoup d'intérêt. Plusieurs députés voient leur admission ajournée jusqu'à production de pièces. Beaucoup d'autres sont immédiatement proclamés. Les électeurs de la Marne ayant nommé MM. Dozon, Chaix-d'Est-Ange, de Bussière et Perignon, tous non domiciliés dans ce département, bien qu'aux termes de la loi, trois députés étrangers à la localité puissent seulement être élus, on tire au sort le nom de celui dont l'élection se trouvera annulée. M. de Bussière, député de Reims (*extra muros*), est exclus de la chambre. M. Marschal, nommé dans la Meurthe à une voix de majorité, n'obtient son admission qu'après de longs débats. Suivant une protestation signée par des électeurs, le sieur Vandeck qui s'est trouvé au nombre des votans n'est pas français; le sieur Vandeck se seroit même servi de sa qualité d'étranger pour faire exempter son fils de la conscription.

Le Gérant, Le Besgue

BOURSE DE PARIS DU 20 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 60 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 25 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 00 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2585 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1187 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 825 fr. 00c.
Rente de Naples. 97 fr. 80 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 103 fr. 1/8
Emprunt d'Haïti. 375 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 3/4

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET C°, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2906.

SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr.	c.
1 an	36	
6 mois	19	
3 mois	10	
1 mois	3	50

*Le prochain numéro de l'*Ami de la Religion *ne paroîtra que mercredi, à cause de la fête de Noël.*

SUR UNE LETTRE PASTORALE DE M. L'ÉVÊQUE DE DIJON.

Cette lettre pastorale fait grand bruit dans le diocèse. Elle est adressée au clergé et est datée du 30 mars dernier, mais elle n'a été publiée qu'au mois de novembre avec une autre lettre du 5 de ce mois qui indiquoit les motifs de ce retard. La première lettre est fort étendue et n'a pas moins de 47 pages in-4° y compris les notes. Le prélat se plaint amèrement de son clergé dont il fait un portrait si peu flatteur qu'on seroit tenté de croire qu'il a voulu dresser le *libellum repudii* entre lui et son Eglise. Il se plaint de l'opposition qu'il rencontre et des attaques dont il est l'objet, et entre dans des détails qu'on n'est guère accoutumé à trouver dans un mandement. Les notes surtout sont inconcevables pour le fond et pour la forme. Elles ne paroissent pas propres à calmer cette opposition dont M. l'évêque parle. Les journaux se sont occupés de cette singulière pastorale. Une feuille qui jusqu'ici avoit paru favorable à l'administration du prélat, le *Journal politique et littéraire de la Côte-d'Or*, a publié successivement quatre articles contre M. Rey; ces articles ont depuis été réunis sous le titre d'*Examen de l'administration du diocèse de Dijon*, in-8° de 50 pages. Un journal accrédité à Dijon, le *Spectateur*, rédigé par M. Lorain, professeur à l'école de droit, a donné, le 24 novembre, un long article sur la pastorale; cet article a depuis été imprimé à part sous le titre de *Situation du diocèse de Dijon*, novembre 1837, 16 pages in-8°. L'*Univers* en a cité quelques extraits le 18 décembre et y a joint ses propres réflexions sur la conduite et l'administration de M. l'évêque de Dijon. En dernier lieu le *Journal des villes et des campagnes* a consacré un article à cette affaire. Tous ces articles sont rédigés dans le même sens, tous unanimement attaquent l'administration de M. l'évêque de Dijon.

Sans doute il est malheureux de voir les actes d'un évêque servir d'aliment aux critiques de la presse. Mais à qui la faute? Peut-on voir sans douleur un diocèse bouleversé, les meilleurs sujets dans la disgrâce, des choix affligeans ou honteux, des mesures qui portent le cachet du caprice ou de la colère, et un système suivi d'opposition à tout ce qu'il y a de bon, de raisonnable et d'utile? Car, il faut bien le remarquer, il ne s'agit point ici de quelques faits isolés, de quelques mesures fausses, de quelques méprises inévitables peut-être dans une grande administration; non, c'est un plan bien arrêté, c'est un système aussi constant que funeste, c'est une marche uniformément fâcheuse, où tout est rigueur pour les bons, faveur et protection pour les mauvais. Or, plus nous révérons le caractère épiscopal, plus nous déplorons des actes qui portent la plus rude atteinte au

respect dû à une si haute dignité. Nous nous sommes à dessein laissé devancer par d'autres journaux qui ont raconté les plus tristes faits, mais à la fin nous n'avons pas cru possible de garder un plus long silence, et des actes récens nous ont paru d'une nature tellement grave qu'il importe de les signaler.

Les deux grands vicaires de Dijon, on l'a vu, ont donné leur démission il y a quelques mois. Ils jouissent dans le diocèse de l'estime et de la considération générale. Eh bien ! on leur a refusé tous pouvoirs. Ils ne peuvent même confesser dans le diocèse. Une dame respectable par son âge, son rang et sa piété, madame Pérard, octogénaire, veuve d'un président à mortier au parlement de Dijon, est allée se jeter aux pieds de M. l'évêque et l'a supplié de ne pas la forcer à son âge de changer de confesseur; elle a été éconduite de la manière la plus dure et n'a rien obtenu. Un des deux grands vicaires, M. l'abbé Renault, le seul prêtre de Dijon qui entende l'anglais, a demandé par écrit des pouvoirs spéciaux pour deux anglaises catholiques qui ne savent pas le français et qui habitent Dijon ; il n'a pas reçu de réponse. Déjà, il y a trois ans, un vieillard d'une famille considérée ne vouloit se confesser qu'à M. l'abbé Clair, jeune vicaire qui avoit eu le malheur de tomber dans la digrâce à l'évêché. Les enfans du vieillard vinrent demander l'autorisation nécessaire pour que M. Clair, nommé à une succursale éloignée et qui se trouvoit à Dijon sans pouvoirs, se rendît auprès du malade. Ils furent refusés et le malade mourut sans confession.

Il n'y a pas de réflexions à faire sur de tels traits ; ils parlent d'eux-mêmes et contristeront tous ceux qui ont de la religion et de la foi. Cependant on pourroit en citer d'autres du même genre. Les plus belles pastorales pourroient-elles pallier une conduite si peu pastorale? Sied-il bien de prendre le langage du zèle et de la piété quand on est capable de telles choses ?

Nous ne voulons point analyser la lettre pastorale du 30 mars. Que dire d'un évêque qui signale son clergé comme vivant dans une absence *presque totale* de discipline, et qui se vante qu'il n'a pas fallu *peu de fermeté* pour le faire rentrer dans le devoir? Est-ce pour rétablir l'ordre et la discipline qu'on a disgrâcié tant d'excellens prêtres et qu'on en a introduit d'autres qui inspirent si peu de confiance ? Est-il concevable qu'un évêque accuse publiquement son clergé de la plus grossière ignorance, et se plaigne qu'*on a osé lui demander la dispense générale de la loi de l'abstinence pour des populations entières, et plus encore pour un prêtre, la dispense du jeûne eucharistique?* Si cette incroyable demande a été faite, elle n'est sans doute que le fait d'un individu, et le clergé du diocèse n'en doit pas porter le reproche. La pastorale tend à donner la plus mauvaise idée du clergé, et on a eu l'attention de l'envoyer à des religieuses, à des supérieures de communautés. A-t-on bonne grâce après cela à s'écrier : *Ah ! ne doutez point de notre tendresse pour chacun de vous.*

Toute la pastorale se réduit à dire: Obéissez quand même; quoique fasse l'évêque, on n'a pas droit de penser qu'il fait mal, et à plus forte raison il n'est pas permis de le dire. Cependant la lettre ne cite pas un trait de désobéissance; non, pas un seul. En

effet, nul n'a désobéi. Pourquoi donc parler de schisme? Le schisme a lieu, dit la pastorale, quand quelqu'un se sépare de l'évèque jusqu'à ne pas lui être soumis comme à son pasteur. Cette définition même justifie le clergé, puisqu'on ne peut citer un seul prêtre qui ne regarde le prélat comme son légitime pasteur.

Mais s'il n'y a pas de schisme, il y a au moins, suivant la pastorale, une opposition générale. Le prélat s'en plaint à plusieurs reprises. Il parle d'une opposition *systématique et notoire*, d'un *incroyable acharnement, d'outrages, de calomnies, de diffamation;* eh! s'il en est ainsi, quel bien peut faire le prélat à Dijon? Que peut-il y espérer? Ne seroit-ce pas le cas d'imiter Jonas et de quitter un poste où il est dans une position si désagréable?

Mais si la pastorale étonne, les notes qui la suivent confondent. Imaginez 6 grandes notes qui font 16 pages et qui parlent de tout. Dans la première, le prélat publie une lettre confidentielle qui lui a été écrite, et il la publie sans l'aveu du signataire. Or, cette lettre traite assez mal les grands-vicaires de M. Rey, le chapitre et plusieurs jeunes prêtres. C'est, il faut l'avouer, un mauvais procédé, que de publier une telle lettre, et de ne la publier que par extraits, en supprimant peut-être des passages qui modifieroient ce qui reste. C'est vouloir mettre la discorde dans le clergé. D'ailleurs comment se fait-il que l'auteur de la lettre, M. l'abbé L., si peu prévenu en faveur de personnes opposées au prélat, ait cependant réclamé plus haut qu'aucune d'elles contre ses choix et ses actes? Ce témoignage retombe donc de tout son poids contre celui qui l'invoque.

Dans la deuxième, note, M. l'évêque assure qu'il est *entièrement étranger* aux *Réflexions historiques et critiques sur les affaires ecclésiastiques du diocèse de Dijon*, 1836, 15 vol. in-8°, et qu'il en auroit empêché la publication s'il avoit été prévenu. Les deux journaux de Dijon s'étonnent de cette assertion. Comment se fait-il en effet que la lettre confidentielle adressée au prélat, et par lui rapportée dans la première note de sa pastorale, ait été connue de l'auteur des *Réflexions*, qui en cite quelques phrases? Comment se trouve-t-il tant d'analogie entre des passages des *Réflexions* et des passages de la pastorale? Comment se fait-il que les *Réflexions* aient été tirées à 1,500 exemplaires? Qui pouvoit prendre un si grand intérêt à l'administration diocésaine de Dijon? On assure d'ailleurs que l'imprimeur de l'évêché à Dijon n'a pas caché que les *Réflexions* lui avoient été présentées, et qu'il ne s'est pas soucié d'imprimer un écrit non signé et qui pouvoit l'exposer à des poursuites judiciaires.

Dans une autre occasion, M. l'évêque a été mal servi par sa mémoire. Il dit, dans la quatrième note de sa pastorale, qu'il proposa le grand vicariat à un chanoine qui *voulut désigner lui-même son collègue et limiter le prélat dans son choix*. Le fait n'est point exact; le chanoine dont il est question demanda seulement à savoir quel seroit son collègne. On a vu que MM. Thomassin et Renault ont nié avoir jamais parlé d'un conseil où tout se décideroit à la majorité de voix.

Dans cette même 4e note, on trouve un autre oubli des convenan-

ces. En décembre 1835, lors du renvoi des deux grands-vicaires, MM. Bonnet et Roux, un jeune curé écrivit à un de ses confrères, et lui parla à cœur ouvert sur cet événement, sur ses suites, sur les confidens du prélat. Cette lettre, par une erreur d'adresse, fut portée à un autre curé, qui, ne s'apercevant pas de la méprise, ou par curiosité, ouvrit la lettre, la lut, et, au lieu de la faire passer à sa destination, la porta à l'évêché. Ce procédé assurément étoit fort peu délicat. Eh bien! cette même lettre, M. l'évêque la publie aujourd'hui à la suite de sa pastorale, sans dissimuler comment elle lui est parvenue et sans avoir l'air de comprendre combien cette publicité indiscrète paroîtra extraordinaire et déplacée, et combien sa considération peut souffrir de s'être associé à un procédé si peu loyal. Tout cela a fait le plus mauvais effet dans le diocèse.

En somme, cette pastorale ne touche pas la question; elle proclame des principes que personne ne conteste; mais les notes, nous osons le dire, ne sont pas dignes d'un évêque.

Nous citerons en finissant des passages des deux brochures imprimées à Dijon, et dont nous avons parlé plus haut. Dans l'une, l'*Examen*, nous lisons ce qui suit :

» Sur les 80 diocèses de l'Eglise gallicane, comment arrive-t-il que celui de la Côte-d'Or soit le seul où, non pas *quelques hommes*, comme vous le dites, mais tous les prêtres qui n'ont rien à redouter des ressentimens de l'évêché, ou qui ont le courage de ne les pas craindre, repoussent l'administration de votre grandeur ; où tout le clergé, dont la voix a quelque poids sur l'opinion, vous *laisse dans le désert* de votre palais ; situation à laquelle s'appliquent ces effrayantes paroles de l'Evangile : « Sa main sera tendue contre tous, et tous auront la main tendue contre lui. »

» Voyez, Monseigneur, les diocèses qui ont le plus de rapports avec le vôtre, celui de votre métropolitain, ceux d'Autun, Besançon, Langres, Troyes, et dites-nous s'ils éprouvent des divisions que l'on puisse comparer à celles qui nous affligent; mais plutôt voyez la France entière, et montrez-nous quelque part une scission aussi profonde entre le premier pasteur et les gardiens du troupeau.

» C'est donc à tort que vous accusez l'esprit du siècle des résistances que vous rencontrez sous tous vos pas. Cet esprit domine partout; mais il y vit en paix avec la puissance épiscopale qu'il se fait un devoir de respecter; et si votre siége n'est pas entouré de la même vénération, la cause en est ailleurs que dans le mouvement des idées sociales où vous la placez; elle est plus près de vous, elle est dans votre système d'administration, elle est en vous même ; car c'est vous qui avez dit : *Notre administration, c'est nous-même.* »

L'autre écrit, qui est tiré du *Spectateur,* contient aussi des choses très-poignantes. Nous n'en donnerons qu'un court extrait :

« Rien ne peint mieux toute l'extrémité d'une situation irrémédiable, que la publication du mandement que nous venons de citer. Si la cause de M. Rey n'étoit pas déjà perdue, elle le seroit désormais sans retour. Jusqu'ici, on avoit pu se flatter que les hommes qui occupent l'évêché et les faveurs épiscopales tenoient l'évêque enchaîné dans les liens de leurs flatteries intéressées et de leurs conseils perfides. Jusqu'ici, les fautes incroyables qui ont signalé l'avénement de M. Rey pouvoient du moins se partager entre les hommes auxquels il a donné sa confiance. Jusqu'ici, on avoit pu, on avoit dû même séparer l'autorité du caractère épiscopal des actes étrangers qui se sont accomplis sous son nom. Cette

distinction respectueuse et charitable, M. Rey la repousse ; il dit, en plus de cinquante pages : « L'administration épiscopale, c'est moi ; tout ce qui s'y est fait, c'est moi l'ai fait, qui l'ai voulu ; le mal, c'est moi. »

Nous quittons ce triste sujet ; puissions-nous n'avoir jamais à y revenir !

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Un bon nombre de jeunes gens des Ecoles de Droit et de Médecine de Paris ont fait une pétition à la chambre pour demander que l'église Sainte-Geneviève fût rendue à la religion. Ils exposent que ce fut la destination primitive de cet édifice. Ce fut en 1791, après la mort de Mirabeau, que l'idée vint d'en faire un Panthéon pour les grands hommes. Mais ce Panthéon fut souillé par d'étranges illustrations. Les grands hommes qu'on y mit d'abord en furent successivement expulsés d'une manière assez honteuse. Ceux que l'on y mettroit aujourd'hui pourroient bien en être bannis à leur tour, suivant la mobilité des opinions et les variations des partis. D'ailleurs, disent les jeunes gens, le vrai temple des grands hommes, c'est la mémoire publique. Elevez-leur des statues, mais réservez les temples pour Dieu seul. Les signataires font cette demande au nom de cette nombreuse portion de la jeunesse qui comprend l'alliance de la religion avec la liberté. »

La pétition est revêtue de 458 signatures. Elle a été remise à M. Hennequin, qui l'a déposée au secrétariat de la chambre. Nous souhaitons vivement qu'elle attire de la chambre toute l'attention qu'elle mérite ; mais la démarche des jeunes gens en est toujours fort honorable pour eux. Il est assurément fort remarquable que l'on trouve dans des jeunes gens plus de religion, de sagesse, de bonne politique que dans bien des hommes graves et mûrs qui président aux destinées de l'état.

Jusqu'ici, disoit dernièrement le *Temps*, les Hospitalières de charité qui se dévouent au service des malades de l'Hôtel-Dieu, habitoient ailleurs qu'à l'Hôtel-Dieu ; c'étoit là un grand inconvénient. On va construire pour elles un bâtiment destiné à les loger commodément, et l'adjudication de l'entreprise se fera le 26 de ce mois.

On ne sait où le *Temps* a pu prendre cette nouvelle, et comment d'autres journaux ont pu la répéter. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu ont toujours logé à l'Hôtel-Dieu, et on auroit regardé comme une absurdité de les faire loger ailleurs. Elles ne quittent point leurs malades, et ont même auprès d'eux un service de nuit. Loin donc qu'il soit question de les faire revenir à l'Hôtel-Dieu, il est plutôt question de les éloigner des malades. Les religieuses logeoient dans les bâtimens même de l'Hôtel-Dieu. Aujourd'hui l'administration qui ne sait qu'imaginer pour changer, veut les loger en dehors des bâtimens, mais de manière cependant à pouvoir communiquer avec l'Hôtel-Dieu sans sortir dans la rue. On va construire un bâtiment pour elles, rue de la Bucherie, et elles seront obligées pour aller visiter les malades et faire leur service, de monter par cette grande arcade qu'on voit dans cette rue. Ainsi elles auront sans cesse à monter et à descendre, ce qui rendra leur ministère bien plus fatigant. Mais c'est ce dont on s'inquiète probablement assez peu.

M. de Mazenod, évêque de Marseille, est reparti de Paris la semaine dernière pour son diocèse. Le prélat est allé d'abord à Metz et à Nancy, et a fait l'ordination dans cette dernière ville. De là il se rend directement à Marseille.

On sait que M. l'archevêque d'Avignon travaille à la restauration de son église métropolitaine, et qu'il a sollicité les dons des fidèles pour cette œuvre importante. La dureté des temps a empêché les offrandes d'être aussi abondantes qu'on l'espéroit. Le conseil général du département et le conseil municipal d'Avignon ont d'ailleurs montré leur intérêt pour la restauration projetée, et on compte aussi sur les secours du gouvernement. Une chapelle vient d'être terminée, et M. l'archevêque se propose d'en faire la dédicace, et de la mettre sous l'invocation de saint Grégoire-le-Grand, pour rappeler l'honneur qu'a eu l'Eglise d'Avignon d'être gouvernée immédiatement par sept papes. Le prélat a publié, le 8 décembre, un mandement pour annoncer la cérémonie. Il fait à cette occasion l'éloge de saint Grégoire et du pontife qui occupe aujourd'hui le Saint-Siége. Le Saint-Père, en félicitant M. l'archevêque de son zèle pour la restauration de l'église cathédrale, lui a envoyé un beau reliquaire renfermant une portion du crâne de saint Grégoire. Le prélat se réjouit de cette marque de bienveillance et d'intérêt. Le dimanche 31 décembre, il consacrera l'autel de saint Grégoire, et célébrera la messe dans l'église métropolitaine. La relique du saint pape sera exposée sur l'autel, et y restera pendant l'octave. Pendant le même temps il y aura tous les jours une messe basse dans la chapelle. Par un bref du 23 décembre 1836, le Saint-Père accorde une indulgence plénière à ceux qui visiteront l'église le jour de la consécration de l'autel ou dans l'octave, ou le jour de la fête de saint Grégoire. De plus Sa Sainteté attache à l'autel un privilége en faveur des ames du purgatoire. M. l'archevêque en prend occasion d'inviter les fidèles à prier pour le Saint-Père.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons une horrible profanation commise dans l'église de Montereau-Faut-Youne, diocèse de Meaux. Les tabernacles ont été forcés, les saintes hosties dispersées et même foulées aux pieds. Deux ciboires et deux calices ont disparu. Nous reviendrons sur ce déplorable sacrilége qui a eu lieu dans la nuit du 20 au 21.

M. Frédéric-Gabriel-Marie-François de Marguerye, évêque de Saint-Flour, a adressé une lettre pastorale à ses diocésains, à l'occasion de son arrivée dans le pays. Cette pastorale est datée de Bayeux, le 26 novembre, jour même du sacre du prélat. Il s'étonne avec modestie que Dieu ait choisi *ce qu'il y a de plus foible* pour continuer à Saint-Flour l'œuvre de tant de saints évêques :

« Vous ne serez donc pas surpris, dit-il, s'il nous paroissoit préférable de mener une vie sûre et tranquille dans une terre où nous avions trouvé la paix, et loin des veilles et des écueils qui environnent de toutes parts le trône épiscopal. Oh oui! nous les avons regrettés ces jours trop rapidement écoulés dans la société de pieux et aimables confrères qui formoient avec nous la famille privilégiée du vénérable prélat qui nous honora de son affection toute paternelle. Notre jeunesse auroit profité des lumières et de l'expérience de ces anciens d'Israël, que l'Eglise de Soissons voit toujours honorés de la juste confiance de ses pontifes. Combien notre ame, déchirée par de cruelles épreuves et de pénibles sacrifices, eût aimé à se reposer long-temps près du pasteur dont le zèle, la douceur et les bontés feroient revivre à nos yeux le pieux et bien-aimé cardinal, auquel, en des jours plus prospères, nous avions consacré notre existence, et que l'impitoyable mort a soudain ravi à notre tendre dévoûment, comme aux larmes et à l'amour d'une grande et illustre Eglise! »

Cependant une chose surtout rassure le nouvel évêque, c'est la foi du peuple qu'il est appelé à gouverner :

« Peuple béni de Dieu, aime ta simplicité antique, tes mœurs patriarcales, les doux et innocens plaisirs du foyer de famille. Puis, quand aux jours de labeurs succède le saint repos de Dieu, quitte volontiers les instrumens de ton pénible travail, et laisse aussi reposer la terre arrosée de tes sueurs ; et quand l'écho des montagnes répète le bruit sacré de l'airain qui t'appelle à la maison de prières, dis avec le roi-prophète : « Mon ame a tressailli d'une sainte espérance .» Les portes du temple s'ouvrent, et déjà les tribus fidèles montent dans l'allégresse les parvis sacrés ; car à l'ombre des tabernacles du Dieu vivant et dans l'assemblée des saints, les heures coulent avec plus d'innocence et de joie que sous les tentes des pécheurs. N'envie point à des contrées plus fertiles la graisse de la terre ; ne sois pas jaloux des progrès d'une civilisation trop souvent matérielle, qui invente des méthodes, crée des machines, multiplie les produits, couvre le sol d'ateliers d'industrie, corrompt et dégrade des populations entières, privées dès l'enfance des salutaires enseignemens de la religion, soustraites à l'autorité toujours nécessaire des pasteurs, et devenues étrangères à ces touchantes et majestueuses cérémonies du culte catholique, propres à élever l'ame, en lui donnant comme un avant-goût de la gloire et de la félicité des cieux. Et vous, bons habitans des montagnes, que d'impérieux besoins peuvent condamner à une émigration toujours dangereuse pour votre foi, souvenez-vous du moins des exemples de vos pères, et qu'à votre inviolable fidélité aux pratiques de la religion, non moins qu'à la probité héréditaire dans vos contrées, partout l'on vous reconnoisse pour les dignes fils de la pieuse et catholique Auvergne.

» Oui, sachez-le bien, *car s'il y a un temps pour se taire, il en est un pour parler*, l'enfer n'a pas cessé d'avoir ses convertisseurs et ses apôtres. Ils savent, selon les temps et les circonstances, déposer la hache qui démolit et le marteau qui brise, et on les voit s'armer de la parole revêtue de tous les charmes de l'éloquence, parée de toutes les fleurs de la poésie, pour attaquer dans le secret des cœurs la pureté des croyances catholiques, et substituer au culte de Jésus-Christ fait homme pour nous sauver, je ne sais quel sentimental déisme, vaine et froide religion de ces esprits superbes que Dieu livre à leur *sens réprouvé* et souvent à leurs *passions d'ignominie*. Plus coupables que les Bethsamites qui portèrent une main sacrilége sur l'arche sainte, ils se donnent comme les régénérateurs de l'œuvre divine, et se vantent, dans leur coupable délire, de communiquer une vie nouvelle au catholicisme implanté dans le monde par la main de Dieu. Insensés, qui ne voient pas que cet arbre mystérieux de la foi, à l'ombre duquel se reposent les générations chrétiennes depuis dix-huit siècles, conserve toujours sa vigueur antique et son immortelle fécondité, et que si quelques rameaux s'en détachent et meurent, de nouveaux rejetons attestent que la sève de vie ne l'a point abandonné. Oui, *les cieux et la terre passeront ;* mais elles demeurent les promesses du Christ à son Eglise. Edifiée sur le roc inébranlable de Pierre, les attaques de l'erreur et les *portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*, et tous les jours l'Esprit de vérité l'assistera jusqu'à la consommation des temps : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi.* »

Le prélat finit en adressant les choses les plus touchantes aux diverses classes, à son clergé, au séminaire, aux communautés religieuses, aux magistrats. Il invite à prier pour lui, et se met sous la protection de la sainte Vierge. Il se propose de lui consacrer sa personne et son diocèse dans la nouvelle chapelle de la Font-Sainte, rétablie par le zèle d'un sage

et fervent missionnaire, comme nous l'avons annoncé il y a peu de temps, et se félicite d'avoir pu commencer son voyage sous les auspices de la mère de Dieu, en allant célébrer la messe dans l'église de Notre-Dame-de-la-Délivrance, près Bayeux, autre sanctuaire cher à la piété, et célèbre par la longue vénération des peuples.

La *Gazette universelle d'Augsbourg* a été priée de publier la déclaration suivante de l'évêque de Munster, qui est frère de M. l'archevêque de Cologne :

« *Déclaration.* — Pour rendre hommage à la vérité, je déclare publiquement, par les présentes, que, dans une lettre adressée à S. Exc. M. le ministre d'état Von Altenstein, en date du 20 septembre 1837, j'ai exprimé le vœu que, par une publication officielle, on donnât force légale au bref papal qui condamne le système et les ouvrages du professeur Hermès ; en ajoutant que, comme les deux partis entendent loyalement se soumettre à la doctrine de l'Eglise, cette publication amènera plus tôt la concorde désirée et donnera un apaisement complet aux gardiens de la vraie doctrine.

» Munster, 7 décembre 1837.

Signé, *Gaspard-Maximilien*, *évêque de Munster*,

» BARON DROSTE DE VISCHERING. »

Une mesure injuste amène après elle bien des vexations. Depuis l'affaire de M. l'archevêque de Cologne, la police prussienne redouble de précautions et de rigueurs. Toutes les lettres sont ouvertes à la poste dans les provinces rhénanes. Il n'y a plus que les maquignons et les Juifs, écrit un ecclésiastique du pays, qui aient le privilége de correspondre librement. Le clergé est soumis à une surveillance spéciale. Un vicaire de Cologne qui avoit écrit à Rome a été arrêté. On épie les paroles des prédicateurs. La noblesse n'est pas épargnée. Le comte de Furstemberg est parti pour Berlin avec d'autres seigneurs du pays, pour plaider la cause de l'archevêque ; pendant son absence, on a saisi ses papiers. La police prétend qu'on a répandu des écrits séditieux, et elle accuse l'archevêque de complots politiques. On est persuadé que c'est une défaite. Le prélat s'est toujours renfermé dans ses fonctions. Il est probable que le gouvernement veut se ménager un prétexte auprès de la cour de Rome. S'il échoue sur la question des mariages mixtes, il se rabattra sur l'accusation de menées politiques. M. de Bunsen est reparti de Berlin pour Rome, sans doute avec la mission de suivre cette affaire.

Il y a eu quelques démonstrations populaires à Cologne contre deux ennemis de l'archevêque, le chanoine Munchen, l'auteur des articles de Coblentz, et son ami Filz ; on a brisé quelques vitres chez eux. A Munster il y a eu une émeute, mais on a pris des mesures sévères, et tout est rentré dans le calme.

Les partisans d'Hermès relèvent la tête. Ils approuvent ce qu'a fait le gouvernement, ce qui ne leur concilie pas la faveur populaire.

M. l'archevêque de Cologne occupe maintenant une maison particulière à Minden ; son chapelain habite une maison voisine. Le prélat est constamment gardé à vue. Personne ne peut s'entretenir avec lui en particulier. C'est ainsi que le gouvernement entend les égards qu'il avoit recommandé d'avoir pour lui. On dit que le prélat est très-occupé de sa correspondance avec Rome. Nous souhaitons beaucoup que ses lettres y arrivent telles qu'il les aura écrites.

POLITIQUE.

L'arrêt rendu samedi dernier par la cour de cassation en audience solennelle, est trop important pour que nous n'y re-

venions pas. Cet arrêt met fin à l'indécision de plusieurs magistrats sur la question du duel. Cet arrêt est souverain, et fera règle pour tous les tribunaux. Il s'agissoit, comme nous l'avons dit, de statuer sur un arrêt de la cour royale de Bourges, qui avoit jugé le duel non punissable. M. le conseiller Bérenger a fait le rapport, et M. le procureur-général Dupin a prononcé un réquisitoire non moins remarquable que celui du mois de juin dernier, dont nous avons rendu compte. Le procureur général discuta les motifs de l'arrêt de Bourges. Il les réduisit à 3 objections principales; il y a lacune dans la législation sur les duels, cette lacune a été signalée par les législateurs et par les jurisconsultes, on ne peut rattacher le duel à aucune des catégories d'homicide punissable.

M. Dupin a répondu avec autant de force que de logique à ces trois objections. Il a passé en revue toute la législation nouvelle sur la matière. Son discours a été plein de savoir en même temps que de moralité. Nous regrettons de n'en pouvoir donner que la conclusion, qui peut cependant offrir une idée de cette habile et honorable improvisation :

« Mais, dit-on, la loi est trop sévère. Cela seroit vrai que ce ne seroit pas l'office du juge. Le juge doit appliquer la loi; si la loi est trop sévère, trop impérieuse, le législateur est là; cela ne regarde pas le juge. Mais cela n'est pas vrai. Notre forme actuelle de législation comporte toutes les appréciations du fait. Je ne conseille ni indulgence excessive ni sévérité outrée pour le duel; je laisse au magistrat le soin de modifier la peine selon les circonstances. Mais il ne faut pas déclarer la loi impuissante, alors qu'au contraire elle arme le ministère public du moyen de maintenir l'ordre dans la société. Il faut que le magistrat poursuive, et que, comme en Angleterre, alors qu'il y a un homme mort par accident ou autrement, on fasse une instruction. Il faut qu'on sache, et qu'on sache bien, si cet homme mort a été assassiné, s'il s'est suicidé, ou si simplement il est mort par accident, dans lequel cas le magistrat anglais prononce d'après sa formule *qu'il est mort par la visitation de Dieu.* Il faut ample et légale satisfaction donnée à la société et à la morale publique. Il ne faut plus que chez nous le duel reste en quelque sorte en honneur. Il ne faut pas que celui qui tue passe pour un héros et se présente partout la tête haute, avec la prétention de se faire applaudir.

» La tâche des officiers du ministère public veut être exercée avec intelligence et dextérité. Je puis citer comme un beau modèle de discussion en cette matière, le réquisitoire récent de M. Letournex, premier avocat-général à la cour de Rennes.

» J'ai toujours eu une idée sur cette matière; c'est que, dût-il y avoir dix acquittemens de suite, ce qui, je l'espère, n'aura pas lieu, la publicité donnée aux poursuites auroit en peu de temps les plus salutaires effets. Si, au lieu de lire dans les journaux, au récit de tels et tels duels : « Les deux adversaires se sont comportés loyalement, l'un des deux a tué l'autre avec honneur; » si, dis-je, on lisoit dans la *Gazette des Tribunaux* un exposé de faits comme celui qui vient de vous être présenté avec tant d'émotion par M. le conseiller rapporteur, moins d'intérêt et de sympathie s'élèveroit en faveur des duellistes, même en cas d'acquittement; il y aura eu au moins soumission à justice, jugement du pays, leçon morale pour le public. Au lieu de se prendre uniquement d'intérêt pour les duellistes heureux, on se sentiroit aussi ému de pitié pour les malheureux qui succombent; pour la société que ces violences troublent et sapent par sa base. En effet, le but de l'association est de mettre chacun à l'abri de la violence, de faire prévaloir le droit sur la force brutale, et d'assurer le règne de la maxime *que nul ne doit se faire justice à soi-même,* mais qu'il faut la demander aux tribunaux.

» Je sais bien que le duel a ses défen-

seurs, ses prôneurs, ses amis; ils nient que le droit soit fait pour eux, il n'est rien qu'ils ne s'attribuent par les armes, ils portent défi aux personnes, au gouvernement et aux lois. Suivant eux il est permis de se battre deux à deux, quatre à quatre, ou même en plus grand nombre, fondant l'impunité sur la violence : c'est à vous qu'il appartient d'opposer une barrière à ces prétentions.

» Magistrats! la mission que vous avez à remplir aujourd'hui est sublime! Vous êtes appelés à faire cesser le désordre introduit dans les esprits par les funestes vacillations de la jurisprudence. Hâtez-vous donc de les fixer par un arrêt solennel. Qu'une exécution ferme et mesurée s'ensuive; et ce préjugé d'un autre âge, le dernier de ceux que nous a légués la brutalité féodale, aura disparu devant l'ordre légal et constitutionnel!»

La cour, par un arrêt rendu à l'unanimité, a cassé l'arrêt de la cour royale de Bourges. L'arrêt est longuement motivé. Il dit entr'autres que nul ne peut se faire justice à soi-même, et que toute convention contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public, est nulle de plein droit. Ce sont là, en effet, des maximes sacrées de notre droit public, et il est consolant de les voir proclamées par la cour suprême.

Espérons que l'impunité du duel n'affligera plus les amis de l'ordre, de la religion, de la morale et de l'humanité.

Le *tanta molis erat* par lequel Virgile a exprimé la difficulté de fonder l'empire romain, pourroit s'appliquer au pénible enfantement d'une chambre de députés, et aux immenses préparatifs que sa réinstallation exige tous les ans. En effet, on ne connoît point de machine plus difficile à remonter et à mettre en état de fonctionner. Quand ce seroit quelque chose d'inconnu, qui paroîtroit sur la terre *pour* la première fois, et qu'il s'agiroit de *tirer du néant*, il n'en coûteroit pas un plus grand effort de travail, pas plus de temps et plus de frais d'établissement.

Quelle série de formalités à epuiser! que de commissions à former! que de bureaux à organiser avant d'en venir au fait, et de lever l'ancre pour mettre à la voile! Un président provisoire, des vice-présidens provisoires, des discussions provisoires, et ensuite des semaines entières employées à sortir de ce provisoire! Voilà par où il faut commencer et recommencer chaque année, à la manière des oiseaux, auxquels leurs nids ne servent qu'une fois non plus. Après quoi vient l'examen d'un discours d'ouverture dont l'insignifiance saute aux yeux du moindre lecteur, mais sur lequel deux chambres se croient obligées d'exercer leur sagacité pendant quinze jours, pour se bien assurer qu'il ne dit ni blanc ni noir, ni oui ni non, sur rien que ce soit.

A voir tout ce temps perdu en futiles formalités pour une simple mise en train, imagineroit-on jamais que ce sont des sessions qui se termineront au pas de course au moment où les plus graves intérêts se trouveront en jeu; et que ces mêmes assemblées qui passent quatre ou cinq semaines à peloter pour le seul plaisir de s'exercer la main, finiront par ne plus avoir que quelques heures à donner aux importantes questions de finances, où il s'agira d'examiner l'emploi de douze cents millions d'impôts? Si elles réservoient pour la fin seulement le quart du temps qu'elles perdent au commencement, les contribuables auroient du moins le plaisir d'assister à la pesée de leurs budgets, et d'apprendre comme ce bon Suisse, écorché par les proconsuls de la république française :

> Si Rapinat vient de rapine,
> Ou rapine de Rapinat.

PARIS, 22 DÉCEMBRE.

M. Boulay vient d'être nommé député à Grasse (Var), en remplacement de M. Sémerie, décédé.

— La commission de l'adresse nommée

par la chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui. On pense qu'elle a terminé son travail, et que la chambre s'assemblera demain pour la discussion du projet.

— Le général Mylius est appelé au commandement du département du Calvados.

— Le maréchal-de-camp Guingret vient d'être nommé au commandement du Var, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Beurmann, admis à la retraite.

— Le ministre du commerce vient de décider qu'une chaire d'enseignement public et gratuit de l'agriculture seroit instituée à Bordeaux : M. Auguste Petit-Laffitte est nommé professeur de cette chaire.

— D'après une correspondance de Perpignan, du 14, le lieutenant-général Castellane auroit été invité, par dépêche télégraphique, a prendre le commandement d'Oran.

— On attendoit le 14 à Perpignan, le général Bugeaud, dernièrement débarqué à Toulon. Il doit figurer comme témoin à charge dans le procès du général de Brossard. Le général Bugeaud est accompagné de 15 personnes ; ce sont des Français et des Africains qu'il conduit à Perpignan pour la même affaire.

— On dit que le général de Brossard a refusé jusqu'ici de répondre aux questions qui lui ont été adressées. Madame de Brossard et ses enfans sont admis tous les jours dans la citadelle.

— M. Mélite Roubaux, capitaine du génie, qui a sauvé Dufavel, et pris part à la conquête de Constantine, est mort en Afrique, d'une attaque de choléra.

— Les journaux de la Pointe-à-Pître (Guadeloupe) annoncent qu'on a ressenti le 29 août, à Saint-Vincent, et le 6 septembre, à la Barbade, diverses secousses de tremblement de terre ; à la Barbade, il y a eu une secousse qui a duré un tiers de minute. Quelques maisons ont souffert.

— Nous avons annoncé que la frégate l'*Arthémise*, commandée par M. le capitaine Laplace, avoit quitté Madras le 1er septembre et fait voile pour Calcutta. Nous apprenons que, peu de jours après son départ, quelques cas de choléra-morbus se sont manifestés à bord de ce bâtiment au moment où il se trouvoit à l'embouchure de l'Ougly. Quatre hommes seulement de l'équipage en sont morts.

— M. Laffitte qui, disoit-il, n'avoit plus rien à demander à la France électorale, a écrit, le 7, à un habitant de Toulouse qu'il acceptoit *avec reconnoissance* l'offre de son suffrage et de ceux de ses amis politiques.

— D'après la lettre de M. Laffitte, il paroît que le maréchal Clausel, deux fois nommé député, est décidé à renoncer à son élection de Toulouse.

— C'est chez M. Odilon-Barrot que se réunissent les députés de l'extrême gauche.

— M. Pouyer, député de Boulogne, est, dit-on, dangereusement malade.

— Un journal de Lyon dit que M. Audry de Puyraveau, qui n'a pas été réélu député, vient de se retirer en Suisse.

— M. O'Donnell, qui vient de dissoudre la légion anglaise par un ordre du jour daté de Saint-Sébastien, est en ce moment à Paris.

— M. Letronne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et professeur d'histoire et de morale au Collége de France, est nommé professeur d'archéologie dans le même établissement.

— Le *Droit*, qui a dit qu'on avoit trouvé chez la demoiselle Hergaland un paquet remis à cette dernière par mademoiselle Grouvelle, annonce que ce paquet contenoit de nombreuses lettres, une paire de pantoufles ayant appartenu à Morey, et les cordes ensanglantées qui ont attaché les mains de ce condamné et de son complice Pépin, à l'instant de l'exécution.

— Massiani, condamné par la cour d'assises de la Seine à 12 années de travaux forcés pour avoir assassiné M. Levaillant, s'est pourvu en cassation.

— Ce n'est pas sur un mandat du pré-

fet de police que Vidocq a été arrêté. Dès le 12 un mandat d'amener converti en mandat de dépôt avoit été décerné contre lui par un juge d'instruction, sous la prévention d'escroquerie.

— Vidocq a accepté la condition que lui imposoit Mᵉ Charles Ledru pour se charger de sa défense, et a versé pour les pauvres entre les mains des Sœurs de Saint Vincent-de-Paul, la somme de 1,000 francs.

— Au froid qui avoit commencé à se faire sentir a succédé une température dont la douceur est extraordinaire pour la saison. Il y a quelques jours le thermomètre de l'ingénieur Chevalier marquoit 11 degrés 3/10ᵉˢ au-dessus de zéro.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Deux tableaux représentant la bataille de Navarin viennent d'être placés au musée de Versailles.

— On a dit à tort qu'on avoit déposé dans les galeries de Versailles un modèle de l'arc-de-triomphe de l'Etoile.

— M. Remilly a été nommé maire de Versailles en remplacement de M. Haussmann, décédé.

— M. Villette, maire de Verneuil (Eure), vient de donner sa démission.

— M. Olivier de Maisonneuve, chevalier de Saint-Louis, ancien secrétaire-général de la préfecture du Loiret, vient de mourir à Orléans à l'âge de 82 ans.

D'après le *Journal de Rouen*, les assassins de M. le curé de Douvrend et des personnes qui étoient chez lui seroient découverts. Parmi les six individus qui ont été arrêtés, se trouvent Napoléon Gaudry, François Fournier et Nicolas Fournier père, qui sont regardés comme les auteurs du triple assassinat. De graves soupçons planent sur la femme de Napoléon Gaudry et sur une fille Euphémie, sa belle-sœur. Enfin ajoute le *Journal de Rouen*, quelques-uns des inculpés ne seroient pas étrangers aux assassinats commis à Saint-Martin-le-Gaillard en octobre 1836.

— Le faubourg Saint-Antoine de Mâcon a été, le 16, le théâtre de graves désordres qui n'auroient pas eu lieu avec une administration municipale plus vigilante et moins indifférente en matière de morale. Depuis long-temps les habitans de ce quartier se plaignoient de la tolérance qu'on accordoit à une maison de débauche. Le 16, trois remplaçans y étant entrés pour boire, furen , à ce qu'il paroît, bientôt assaillis par des hommes qui s'y trouvoient, et grièvement blessés; on entendit crier : Au secours, à l'assassin. Alors les habitans du quartier se réunirent à la hâte et vinrent faire le siége de la maison, qui avoit été barricadée en dedans. Les portes, les fenêtres furent brisées. Un détachement de troupes envoyé pour rétablir le calme, fut bientôt obligé de se retirer devant la foule qui étoit devenue immense. La maison se trouva de nouveau envahie; les futailles pleines de vin, de bière et d'eau-de-vie furen répandues la vaisselle et les meubles furent brisés. Alors le maire se présenta, et promit que ce lieu de débauche serait fermé. Cette promesse calma toute l'effervescence, et la foule se dispersa.

— Une rixe violente a eu lieu le 14 à Marseille entre des pêcheurs de la ville et des marins corses.

— Le nommé Gilbert ayant tué son adversaire en duel, a comparu devant les assises du Var, qui l'ont acquitté.

Le *Journal de l'Aude* dit que le tremblement de terre qui a réveillé dans la nuit du 11 les habitans de Chalabre et de Sainte-Colombe s'est également fait sentir à Foix, à Quillan et à Perpignan.

Deux frères les nommés Courret, dernièrement condamnés à 24 heures de prison, à la police correctionnelle de Bordeaux, pour mendicité, se sont trouvés faire partie du conseil municipal de leur commune.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au

14. A cette date, il n'y avoit rien de statué encore sur l'organisation du nouveau ministère, qu'on annonce depuis un un mois. On désignoit Cordova comme devant y entrer (à la guerre) et Bardaji comme devant y rester. La chambre des députés s'impatientoit et se préparoit, disoit-on, à émettre un vote de réprobation contre le ministère actuel.

On s'attendoit aussi à voir les patriotes exaltés entreprendre quelque chose de violent à l'occasion des élections qui alloient être renouvelées pour la députation de Madrid.

— Les corps de partisans carlistes continuent de se montrer dans les environs de Madrid. On fait partir des détachemens de troupes de ligne et de gardes nationaux pour essayer de les repouser.

— Quoique la ville de Santander ait déjà été cruellement pressurée par les généraux de la reine régente, ils lui enjoignent encore dans ce moment, sous les plus sévères menaces d'exécution militaire, d'avoir à fournir immédiatement 500 mille rations de diverses espèces, 14 mille paires de souliers, et une somme d'argent considérable; le tout montant à cinq millions de réaux (un million 250 mille francs.)

— Une dépêche télégraphique de Bayonne le 21 donne des nouvelles de Madrid du 17. Un nouveau cabinet vient de se former; il se compose du comte Ofalia, premier secrétaire d'état, président du conseil; du général Espartero, ministre de la guerre; de M. Mon, ministre des finances; de M. Castro, ministre de la justice. Le ministre de la marine n'étoit point encore nommé.

Le budget des dépenses de Hollande vient d'être voté à la majorité de 29 contre 21.

— On écrit de Bruxelles, le 20, que depuis deux jours on n'y est pas sans inquiétude, relativement à la question de la forêt de Grünenwald. Les fonds belges ont éprouvé ce jour-là une légère baisse. On disoit à la bourse que le général Olivier avoit reçu l'ordre de partir pour le Luxembourg, avec une brigade d'infanterie, un régiment de cavalerie et une batterie d'artillerie.

— Le bill qui fixe la liste civile de la reine d'Angleterre à 385.000 liv. sterl. a été adopté sans modifications par la chambre des communes. A la même séance sir H. Hardinge ayant demandé si le gouvernement alloit pourvoir aux moyens de ramener en Angleterre les soldats de la légion britannique récemment dissoute, lord Palmerston a répondu qu'aussitôt qu'il connoîtroit officiellement la mesure que vient de prendre le brigadier O'Donnell, il s'empresseroit de faciliter le retour de ces malheureux dans leur patrie.

— La chambre des communes avoit décidé la veille, sur la proposition du chancelier de l'échiquier, que M. Harvey ne feroit point partie de la commission d'enquête chargée de l'examen des pensions. L'exclusion du député de Southwark qui n'a été prononcée qu'après une vive discussion, s'est trouvée motivée sur son refus de prendre l'engagement de ne pas communiquer aux journaux les délibérations du comité. C'étoit par M. Harvey qu'un journal avoit été tenu, l'année dernière, au courant de ce qui se passoit dans le comité d'enquête sur la loi des pauvres.

— Le *Montréal-Hérald*, du 18 novembre, annonce que l'autorité a fait de nombreuses arrestations dans cette ville le 15 et les jours suivans. Un détachement de cavaliers qui s'étoit rendu à Saint-Jean pour arrêter le docteur Davignon et le maître de poste Desmarets, s'en revenoit à Montréal avec ses deux prisonniers, lorsqu'il fut attaqué à une mille de Longueil par un rassemblement de plusieurs centaines d'individus qui firent feu et blessèrent quelques soldats. Les prisonniers furent délivrés.

— Plusieurs arrestations ont eu lieu à Québec, et les dernières lettres d'Halifax, dans le nouveau Brunswick,

annoncent que l'on vient de donner au 43e régiment l'ordre de partir pour le Bas-Canada.

— Le journal anglais le *Courier* annonce d'après une lettre de Hambourg que pendant le séjour récent du roi de Hanovre à Rotenkirchen, il a été tiré sur ce monarque un coup de fusil qui ne l'a pas atteint. Cette nouvelle heureusement ne se trouve pas confirmée par les journaux allemands ni les correspondances du royaume de Hanovre.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* que le roi de Hanovre ayant accepté la démission du général comte d'Alten, ministre des affaires étrangères, lui a donné pour successeur le ministre d'état et de cabinet de Scheèle.

— Le lieutenant-général comte Rodolphe de Maistre qui commandoit la division de Gênes, est nommé au commandement de celle de Nice.

— On annonce de Bavière que d'importans changemens seront bientôt opérés dans l'armée de ce pays.

— On écrit de Saint-Pétersbourg que la famille impériale, actuellement à Moscou, reviendra dans la capitale dans les premiers jours de janvier. L'empereur Nicolas a le projet de se rendre ultérieurement à Varsovie.

— La même correspondance parle de grands préparatifs faits par l'empereur Nicolas pour la guerre du Caucase.

— Le gouvernement du Chili a accordé à un Français, M. Durand des Maisons, un privilége exclusif de dix années pour la fabrication du sucre de betterave.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 21 décembre.

Tous les ministres sont à leur banc. M. de Nogaret, président d'âge, ouvre la séance à deux heures. L'ordre du jour est la continuation de la vérification des pouvoirs ; de nombreuses admissions ont lieu sur les simples conclusions des rapporteurs. La chambre prononce quelques ajournemens jusqu'à production de pièces; M. de Lamartine accepté pour sa double élection de Mâcon, est ajourné quant à sa troisième élection du département du Nord.

Tous les rapports sur les élections qui ne présentoient pas de graves difficultés étant épuisés, on passe aux élections qui sont contestées. M. Vivien a la parole pour le rapport sur l'élection de M. Jacques Lefèvre. Les huissiers crient : En place ! à vos places ! Et beaucoup de membres qui étoient dans la salle des conférences ou dans les couloirs, vont avec précipitation à leurs bancs.

M. Vivien expose d'abord les faits. Le deuxième collége électoral de la Seine, qui a nommé M. Jacques Lefèvre, ayant pour concurrent M. Jacques Laffitte, étoit divisé en cinq sections. M. Berger, maire du 2e arrondissement, présidoit la première. Le soir du jour où il a été procédé à l'élection du député, les différentes sections ont envoyé à la première le résultat du dépouillement du scrutin. Les suffrages trouvés dans l'urne s'élevoient au nombre total de 2,212. Onze voix seulement n'avoient point été données aux deux candidats; deux portoient M. Berger; une étoit pour M. Berryer, une pour M. de Chabrol, une aussi pour M. Moreau, maire du 7e arrondissement; le surplus des onze votes avoit été considéré comme voix perdues; et parmi ces votes il y en avoit un ainsi formulé : *Ni l'un ni l'autre.* Le président de la première section ayant considéré que tous les bulletins déposés devoient être comptés arriva au chiffre total de 2,212 sus-mentionné ; ce qui portoit la majorité voulue à 1,107 ; et comme M. Jacques Lefèvre n'avoit que 1,106 voix et M. Jacques Laffitte, que 1,095, il déclara qu'on procéderoit le lendemain à un nouveau scrutin. M. Pepin-Lehalleur observa que dans plusieurs sections on avoit trouvé des bulletins portant les mots: *Ni l'un ni l'autre*, et soutint que ces bulletins devoient être enlevés à la masse totale ; ce qui donnoit alors la majorité à M. Jacques Lefèvre. Cette opinion fut soutenue et combattue par plusieurs électeurs, et le bureau s'est retiré pour en délibérer. Par suite de sa délibération, M. Jacques Lefèvre fut proclamé.

M. Vivien lit ensuite la protestation que près de 500 électeurs ont signée ; on y attaque la délibération du bureau central

comme irrégulière ; on y soutient que l'existence de bulletins ne contenant pas le suffrages exprimés n'est pas suffisamment constatée, et enfin qu'aucun de ces bulletins ne devant être retranché, il faut en revenir à la décision rendue d'abord par le président de la première section. Après avoir combattu les raisons des pétitionnaires, M. Vivien établit l'existence d'un bulletin portant : *Ni l'un ni l'autre*, dit que ce bulletin qui n'a pas le caractère d'un suffrage exprimé a dû être retranché du nombre total des voix, comme on auroit fait pour un billet blanc, et propose au nom du 8e bureau, l'admission de M. Jacques Lèfevre.

M. Odilon-Barrot demande que M. Berger soit entendu. Le président de la première section du collége électoral du 2e arondissement répète les faits qui viennent d'être exposés, et défend la validité de la délibération qu'il a provoquée par suite des observations d'un électeur.

M. Odilon-Barrot veut au contraire que chaque section d'un collége électoral soit juge souverain de ses opérations. Quant au bureau central, il n'est chargé que d'un recensement, d'une simple addition. M. Odilon-Barrot soutient ensuite que tout bulletin nul ne peut être réputé un suffrage non exprimé. Il entre dans de grands développemens, et se trouve plusieurs fois interrompu. MM. Arago, Mauguin, Michel de Bourges, et Chaix d'Est-Ange, qui voit un suffrage exprimé dans le bulletin portant : *Ni l'un ni l'autre*, puisqu'on y manifeste l'opinion qu'on n'accepte aucun des deux candidats, viennent tour à tour appuyer les attaques dirigées par M. Odilon Barrot contre l'élection de M. Jacques Lefèvre, que soutiennent aussi tour à tour MM. Vivien, Ganneron et Dubois d'Angers.

L'admission de M. Jacques Lefèvre est enfin mise aux voix et prononcée à une forte majorité. Les ministres ont voté pour. A la contre-épreuve, toute l'extrême gauche, une partie du centre gauche et du centre droit se sont levées contre. M. Thiers ne s'est levé ni pour ni contre. M. Dupin a voté pour l'admission.

Séance du 22.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs. L'aspect de la chambre est moins animé qu'hier. Deux élections, celle de M. Armand, à Bar-sur-Aube, et celle de M. Haguenot, à Pezenas, sont successivement annulées parce que les scrutins qui les ont nommés ne sont pas restés ouverts, pendant le temps voulu par la loi. La chambre valide ensuite plusieurs élections, au nombre desquelles se trouve celle de M. Arthur de la Bourdonnaye dans le Morbihan. M. Odilon-Barrot rend compte de la nomination de M. Ardoin à Embrun (Hautes Alpes), et parle d'une protestation qui en définitive ne présente aucun grief sérieux. En terminant, il demande s'il est vrai que le ministre ait appelé à Paris, au moment de l'élection, deux électeurs dont il redoutoit le vote. M. de Montalivet, après avoir justifié son administration, cède la tribune au ministre de la guerre, qui dit qu'il a effectivement mandé deux agens des subsistances pour l'éclairer sur des améliorations projetées pour l'armée, mais qu'il n'a jamais su qu'ils étoient électeurs. Après cet incident, la chambre admet M. Ardoin, et continue la vérification des pouvoirs. L'admission de M. de Jussieu est ajournée jusqu'à production de pièces. Demain, continuation de la vérification des pouvoirs.

M. l'abbé Malaléne vient de publier et de mettre en vente, sous les auspices de monseigneur le cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, un ouvrage ayant pour titre : *Répertoire universel et analytique de l'Ecriture sainte.* Plusieurs journaux de la capitale ont déjà rendu compte de cet ouvrage qui ne peut manquer d'exciter l'attention du public religieux. Fruit d'un long, pénible et consciencieux travail, ce *Répertoire* peut devenir, dans les séminaires et dans toutes les maisons d'éducation religieuse, d'une utilité aussi journalière que les dictionnaires classiques. Il procurera au clergé, auquel il est principalement destiné, un grand avantage, en lui épargnant de longues études et de fastidieuses recherches ; car les ecclésiastiques, prédicateurs et étudians en théologie trouveront dans ce *Répertoire*, sans fatigue ni perte de temps, les matériaux

qu'ils peuvent désirer sur chacun des sujets d'histoire, de dogme et de morale qui y sont traités au nombre de plus de 2,000.

L'ouvrage, en réunissant dans un seul cadre, et en présentant en quelque sorte sous un coup d'œil tout ce que l'Ecriture sainte raconte sur chacun des sujets d'histoire, de dogme et de morale, ne sera pas d'une moindre utilité pour la classe des savans, des écrivains moralistes et dogmatiques, et des bibliophiles, enfin pour toutes les personnes qui veulent étudier les saintes Ecritures. C'est un véritable *trésor* à l'instar du *Thesaurus biblicus* de Merz.

Nous reviendrons sur cet ouvrage, dont nous nous proposons de rendre un compte fidèle et détaillé dans l'un de nos plus prochains numéros. (*Voir aux Annonces.*)

BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 79 fr. 05 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 105 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2590 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1182 fr. 50 c.
Quatre canaux. 1215 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 822 fr. 50c.
Rente de Naples. 97 fr. 80 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 102 fr. 3/4
Emprunt d'Haïti. 375 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 5/8

Le Gérant, Le Besgue.

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2907.

MERCREDI 27 DÉC. 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

Allocution de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, dans le consistoire secret du 10 décembre 1837.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Tandis que nous étions plongés dans une profonde amertume en voyant en tant de lieux les affaires de l'Eglise catholique dans un état si triste et presque bouleversées, et que placés là où il ne suffit pas de déplorer les maux, nous portions tous nos soins et toutes nos pensées vers les moyens de guérir, selon la puissance qui nous a été donnée d'en haut, les blessures d'Israël, tout à coup est survenue une nouvelle cause d'affliction qui, nous l'avouons, nous a été d'autant plus cruelle, que nous pensions moins devoir nous y attendre. Vous ne pouvez ignorer, vénérables Frères, ce dont il s'agit et ce qui nous a déterminés si tôt à vous réunir ici. La cause, en effet, n'est pas cachée, et elle n'est pas seulement connue par les lettres particulières; la nouvelle en est encore répandue par les feuilles publiques.

Nous nous plaignons de l'offense si grave faite récemment à notre vénérable Frère Clément-Auguste, archevêque de Cologne, à qui un ordre royal a défendu tout exercice de la juridiction pastorale, et qui par violence et avec un grand appareil de forces militaires, a été expulsé de son siége, et relégué ailleurs. Et ce qui lui a attiré un si grand malheur, c'est que toujours prêt à rendre à César ce qui est à César, mais se souvenant qu'il étoit de son devoir de conserver religieusement la doctrine et la disci-

Sanctissimi Domini nostri Gregorii divinâ providentiâ Papæ XVI Allocutio habita in consistorio secreto IV Idus decembris anni MDCCCXXXVII (1).

VENERABILES FRATRES,

Dum intimâ conficeremur amaritudine ob afflictas passim ac pene prostratas Catholicæ Ecclesiæ res, atque eò loco positi, quo plorare mala non sufficit, curas cogitationesque omnes intenderemus ad contritiones Israel pro tradita divinitus nobis protestate sanandas; nova repentè accessit doloris causa, quam sanè profitemur eò nobis acerbiorem accidisse, quò minus expectandam existimabamus. Nec verò latere vos potest, venerabiles Fratres, quorsum ista referantur, et unde animum nostrum subierit sollicitudo cœtus vestri huc protinus advocandi. De re namque agitur minimè obscura, neque ex privatis tantummodò nuntiis accepta, immo satis jam per publicas litteras evulgata. Gravissimam querimur injuriam illatam nuper venerabili Fratri, Clementi Augusto Archiepiscopo Coloniensi, qui regio jussu omni pastoralis jurisdictionis usu prohibitus, suâ sede per vim magnoque armorum apparatu ejectus, atque alio relegatus est. Inde autem illi calamitas obtigit, quod constanter quidem paratus reddere Cæsari quæ Cæsaris

(1) Cette allocution n'étant parvenue à Paris que samedi, n'a pu entrer dans notre dernier numéro. Nous la donnons en latin et en français. La traduction a été revue avec un soin particulier, et nous n'avons rien omis pour la rendre fidèle et digne de la beauté du texte latin.

sunt, at memor officii sui de Ecclesiæ doctrina et disciplina religiosè servanda, non aliam sibi in mixtarum nuptiarum negotio proposuerit regulam, præter eam quæ Apostolicis litteris ad archiepiscopum et episcopos in parte occidentali Borussici regni datis die 25 martii anni 1830 ab fel. mem. Pio VIII prædecessore nostro fuerat declarata. Atqui tamen per ejusmodi litteras Sancta hæc Sedes suam eò usque protulerat indulgentiam, ut ipsa verissimè dici queat illos attigisse limites, quos prætergredi nefas omnino sit. Cui profecto benignitatis rationi exploratissimum vobis est commemoratum decessorem nostrum ægrè admodùm inhæsisse, non aliunde quidem adductum, quàm necessitate præcavendi funestiora mala Ecclesiæ et catholico illarum regionum Clero ex intentatis minis certissimè obventura. Quis porrò futurum putaret ut Pontificia isthæc declaratio, indulgentissima licèt et semel atque iterum per regium in Urbe Oratorem (1) accepta, eo sensu adhiberetur, qui inconcussa catholicæ Ecclesiæ principia perverteret, et hujus Apostolicæ Sedis menti penitus repugnaret? Verùm quod nemo unus fingere aut excogitare posset, quodque vel leviter suspicari crimen fuisset, id artificioso secularis potestatis impulsu factum est. Vix rem non sine maxima animi molestia novimus, nihil distulimus quin expostulationes

(1) Ce ministre est M. le chevalier Bunsen, qui occupe depuis plusieurs années ce poste, et qui n'est pas simple chargé d'affaires, comme l'a cru un journal. Le chargé d'affaires dont il est parlé plus bas remplaçoit provisoirement M. Bunsen, qui étoit absent de Rome depuis quelque temps, et qui s'est mis *en route* pour y retourner après l'affaire de l'archevêque de Cologne.



pline de l'Eglise, il ne s'est proposé d'autre règle dans l'affaire des mariages mixtes, que celle qui avoit été tracée par notre prédécesseur Pie VIII, d'heureuse mémoire, dans les lettres apostoliques du 25 mars 1830, adressées à l'archevêque et aux évêques de la partie occidentale des états prussiens.

Et cependant, par ces lettres, le Saint-Siége avoit poussé l'indulgence si loin, qu'on peut dire véritablement qu'elle avoit atteint les limites qu'on n'auroit pu dépasser sans prévarication. Il vous est bien connu que notre prédécesseur n'avoit consenti qu'avec peine à ces adoucissemens, et qu'il n'avoit été déterminé que par la nécessité de prévenir des maux plus funestes qui seroient arrivés certainement à l'Eglise et au clergé de ce pays, d'après les menaces qui avoient été faites. Qui pouvoit penser que cette déclaration pontificale, quoique pleine d'indulgence et acceptée itérativement par le ministre du roi à Rome, seroit *entendue* dans un sens qui renverseroit les principes inébranlables de l'Eglise catholique, et seroit tout-à-fait contraire à l'intention du Saint-Siége?

Mais ce que personne ne pouvoit imaginer ni prévoir, ce dont on n'eût osé avoir le moindre soupçon, est arrivé par les artifices de la puissance séculière. A peine en fûmes-nous instruits, non sans un vif chagrin, que nous ne différâmes point à faire parvenir nos représentations à qui il appartenoit, déclarant en même temps de quelle nécessité il étoit pour nous, d'après notre charge apostolique, d'avertir à temps les fidèles qu'ils n'eussent point à croire que le Saint-Siége eût pris une mesure qu'il repoussoit au contraire comme indigne

le lui. Tandis qu'on nous répondoit comme si nos plaintes n'avoient aucun fondement, il nous arriva une lettre d'un des prélats de ce pays, qui, aux approches de la mort, près de rendre compte de son administration au Juge éternel, nous envoya copie de l'instruction donnée par les évêques sur les instances du gouvernement civil, et nous fit savoir en même temps que, *voyant à la lumière de la grâce divine les grands maux qui devoient en résulter pour l'Eglise et la violation de ses canons, il rétractoit librement et de son propre mouvement l'erreur à laquelle il avoit souscrit*. Nous eûmes grand soin aussitôt de faire parvenir au sérénissime roi une copie fidèle de cette instruction, afin qu'il fût de plus en plus notoire que nous réprouvions entièrement, comme contraire aux principes et aux lois de l'Eglise, le mode d'interprétation employé par les évêques ci-dessus désignés à l'égard des lettres apostoliques de notre prédécesseur.

Par là il vous est facile de comprendre, vénérables Frères, que nous n'avons oublié dans cette affaire aucune partie de notre devoir. Cependant, nous le disons avec tristesse et frappés d'une profonde douleur, pendant que nous attendions encore une réponse équitable à nos représentations et à nos déclarations, on a, à notre insu, signifié à l'archevêque de Cologne, de suivre, sur les mariages mixtes, cette même interprétation improuvée par nous, ou bien de se démettre de la charge épiscopale, en lui annonçant qu'autrement le gouvernement l'empêcheroit d'exercer sa juridiction pastorale. Les effets suivirent promptement; tandis que l'archevêque refusoit, comme il le devoit,

nostras iis ad quos pertinebat deferendas committeremus, unà simul declarantes quanta nos ex Apostolico munere teneret necessitas fideles opportunè monendi, ne illud ab Sancta hac Sede profectum arbitrarentur, à quo ipsa planè abhorreret. Cùmque ita nobis fuisset responsum, veluti nullo querelæ nostræ inniterentur fundamento; epistola accessit alterius ex prædictæ regionis Præsulibus (1), qui instante morte redditurus æterno Judici rationem villicationis suæ, misso ad nos apographo instructionis traditæ ab Episcopis urgente civili gubernio; accuratè significabat se *damna gravissima* exinde *Ecclesiæ oritura, læsosque illius Canones, divinæ gratiæ lumine* inspicientem, *errorem, cui subscripserat, liberâ mente motuque proprio retractare*. In curam proindè statim incubuimus ut, perlato ad serenissimum regem germano istius apographi exemplo, magis magisque innotesceret, nos initam à memoratis Episcopis rationem interpretandi Apostolicas prædecessoris nostri litteras, utpote Ecclesiæ principiis ac legibus adversantem, omnino reprobare. Ex his pronum est vobis intelligere, venerabiles Fratres, nullam in ejusmodi negotio officii partem per nos fuisse prætermissam. Attamen (mœrentes dicimus pœnitusque dolore perculsi) nobis planè insciis, et æquum ad has nostras expostulationes declarationesque responsum adhuc præstolantibus, indictum Archiepiscopo Coloniensi est, ut vel interpretationem illam per nos improbatam circa mixtas nuptias sectaretur, vel episcopale munus dimitteret, pate-

(1) Ce prélat est M. de Hommer, évêque de Trèves : nous avons parlé de sa déclaration dans un de nos derniers numéros.

facta, si secus faceret, gubernii sententia de pastorali jurisdictione ei prorsùs interdicenda. Nec mora : illo, uti par erat, reluctante, res ita contigerunt quemadmodum initio perhorrescentes exponebamus. Atque hic adhibitam nobiscum rationem attendite : nonnisi enim primâ die vertentis mensis hodiernus Borussici regni negotiorum gestor nuntiavit uti proximè eventurum, vel eo ipso temporis momento perficiendum, quod jam à die vicesima prima superioris mensis factum consummatumque fuerat. Quæ cùm ita sint, illud, venerabiles Fratres, Deo, Ecclesiæ, ac ministerio quo fungimur, nos debere sentimus, ut Apostolicam vocem attollentes ecclesiasticam immunitatem violatam, episcopalem dignitatem despectam, sacram jurisdictionem usurpatam, catholicæ Ecclesiæ, Sanctæque hujus Sedis jura pessumdata palam in cœtu vestro reclamemus. Id autem dum facimus, viro omnigenâ virtute præstanti Coloniensi Antistiti redditam unà pariter volumus meritissimam laudem, ob religionis causam ab ipso tanto cum suî discrimine invictè propugnatam. Hanc verò nacti opportunitatem, quod privatim hucusque præstare non destitimus, publicè nunc solemniterque denuntiamus, nos scilicet inductam perperam in Borussiæ regno quamlibet praxim circa mixta connubia contra genuinum sensum declarationis ab decessore nostro editæ penitus reprobare. Ceterùm, malis adversùs immaculati Agni sponsam quotidiè magis ingruentibus, non possumus quin vos procurationis nostræ participes pro eximia vestra religione ac pietate vehementer excitemus ad fervidas nobiscum preces Patri misericordiarum

les choses se passèrent ainsi que nous vous les avons racontées d'abord en frémissant. Et ici faites attention à la manière dont on en a usé à notre égard ; car ce n'est que le 1er de ce mois que le chargé d'affaires actuel du royaume de Prusse annonça comme devant arriver prochainement, ou comme devant se faire au moment même, ce qui avoit été fait et consommé dès le 21 du mois précédent.

Puisqu'il en est ainsi, vénérables Frères, nous sentons que nous devons à Dieu, à l'Eglise et au ministère que nous remplissons, d'élever notre voix apostolique et de réclamer tout haut au milieu de vous contre la violation de l'immunité ecclésiastique, le mépris de la dignité épiscopale, l'usurpation de la juridiction sacrée et le renversement des droits de l'Eglise catholique et du Saint-Siége. En faisant ces réclamations, nous voulons décerner en même temps une louange bien méritée à l'archevêque de Cologne, à ce prélat éminent en vertus, pour avoir défendu la cause de la religion si courageusement et au milieu de tant de périls. C'est pour nous une occasion favorable d'annoncer publiquement et solennellement ce que nous n'avons cessé jusqu'ici de dire avec moins d'éclat, savoir que nous repoussons entièrement toute pratique introduite à tort, dans le royaume de Prusse, sur les mariages mixtes, contre le véritable sens de la déclaration émanée de notre prédécesseur.

Du reste, au milieu des maux qui s'élèvent de plus en plus chaque jour contre l'épouse de l'Agneau sans tache, nous ne pouvons nous défendre de solliciter vivement votre foi et votre piété profonde, vous qui partagez les soins de notre charge pastorale, et de vous exhorter à offrir avec nous

au Père des miséricordes d'humbles et ferventes prières, afin qu'il daigne jeter du haut des cieux un regard favorable sur la vigne plantée de sa main, et qu'il éloigne d'elle par sa bonté une trop longue tempête.

humiliter offerendas, ut respiciat propitius de excelso cœlorum habitaculo super vineam quam plantavit dextera ipsius, diuturnamque ab ea tempestatem clementissimè propulset.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce qu'a de noble et de généreux cette éloquente réclamation. Il étoit digne du chef de l'Eglise d'élever la voix en faveur d'un prélat si sévèrement traité et condamné sans être entendu. Il est bon que les princes, quelque puissans qu'ils soient, sachent qu'un évêque opprimé a un défenseur naturel à Rome. L'archevêque de Cologne a été réduit au silence, mais l'allocution pontificale retentira au loin, et vengera aux yeux du monde catholique le foible et le proscrit contre d'injustes violences.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — On apprend d'Ancône la mort de de M. le cardinal César Nembrini-Pironi-Gonzaga, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie, évêque d'Ancône. Il étoit né à Ancône, le 27 novembre 1768, et avoit été fait cardinal par Pie VIII, le 27 juillet 1829. Il est mort le 5 décembre, à la suite d'une assez longue maladie.

Il ne reste plus aujourd'hui de cardinaux de la création de Pie VIII. Ce pape avoit fait cinq cardinaux seulement, les cardinaux Nembrini, Weld, Mazio, de Rohan et de Simone, qui sont tous morts. Trois sont morts cette année, savoir les cardinaux Weld, de Simone et Nembrini.

PARIS.—M. l'Archevêque a adressé à ses curés la circulaire suivante, relativement à l'Allocution :

« L'Allocution de notre saint père le pape Grégoire XVI, prononcée dans le consistoire tenu le 10 décembre de cette année, relativement à l'affaire si capitale du vénérable archevêque de Cologne, sera pour toute l'Eglise le sujet d'une joie bien légitime et un grand allégement à la douleur récente dont elle avoit été atteinte dans la personne d'un de ses plus dignes pasteurs. Cette Allocution, qui vient d'être rendue publique par la voie de la presse, éclaircira les doutes, dissipera les préventions, fixera les esprits incertains, fortifiera de plus en plus ceux qui tiennent fidèlement aux principes de la saine doctrine et aux règles de la discipline sacrée. A tous ces titres, elle devient une instruction solennelle, émanée du centre de l'unité, qui sera recueillie avec la vénération, la reconnoissance et l'obéissance filiale dues au Saint Siége. Vous la regarderez donc, ainsi que le clergé du diocèse et tous les fidèles catholiques, comme un monument de plus de la vigilance et de la sagesse pontificale, et vous y trouverez avec eux un nouveau motif de vous affermir dans la confiance qu'elles doivent toujours nous inspirer. »

Le samedi des Quatre-Temps, surveille de Noël, M. l'Archevêque a fait l'ordination dans l'église des dames Carmélites, rue de Vaugirard. Il y a eu vingt-trois prêtres, dont huit de Paris; vingt-cinq diacres, dont deux seulement de Paris; dix-huit sous-diacres, dont deux de Paris; vingt-neuf minorés, dont trois de Paris; et neuf tonsurés, dont un seul de Paris : en tout cent quatre sujets. On voit que la part du diocèse de Paris dans ce nombre n'est pas considérable. Outre le séminaire Saint-Sulpice, les séminaires du Saint-Esprit, de Picpus, des Iclan-

dais, de Saint-Lazare ont fourni plusieurs sujets.

L'assemblée générale de charité qui se tient chaque année en faveur des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul par suite du choléra, aura lieu à Notre-Dame le jeudi 28, jour des Saints-Innocens. M. l'abbé de Brézé, grand-vicaire de Paris, prononcera le discours. La quête sera faite par mesdames la princesse de Beauffremont, les marquises de Saint-Blancart, de Contade[1], de Lur-Saluces et de Talaru, la duchesse de Vallombrosa et madame Félix Cottreau. Une lettre pastorale de M. l'Archevêque en faveur de l'œuvre des orphelins a été lue dans les églises le jour de Noël :

« Pour la sixième fois, dit le prélat, nous venons réclamer vos secours en faveur d'une œuvre que vous recommandent déjà tant de souvenirs et tant d'espérances. Se peut-il, en effet, que la présence de ces pauvres enfans ne vous rappelle pas, avec les malheurs dont ils furent les victimes, le bienfait de Dieu qui vous a préservés, et les vœux que vous suggéroit la reconnoissance, lorsque, désirant échapper à un danger dont rien ne mettoit à l'abri, vous eussiez voulu racheter votre vie en quelque sorte et celle de vos familles par les offrandes d'une abondante charité? Que si, frappés vous-mêmes dans la personne de vos amis et de vos proches, vous avez à répandre plus d'une larme sur la tombe qui renferme leurs dépouilles mortelles, vous ne sauriez oublier le moyen de rendre ces larmes utiles, et par conséquent *ces prières de l'aumône* si efficaces pour ouvrir aux ames qui achèvent de se purifier *le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix.*

» A ces souvenirs déjà si puissans sur vos cœurs viennent se joindre des espérances capables de faire aussi sur vous *une vive* impression qui ne sera pas moins favorable aux chers cliens dont nous avons embrassé la cause. Ces espérances, qui d'ailleurs sont votre ouvrage, vous les verrez facilement apparoître dans le compte de la situation de l'œuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul, rendu par les membres du conseil, à la sollicitude desquels l'emploi de vos dons est si heureusement confié. Un seul coup d'œil sur ce compte, que nous publions ici, vous apprendra tout ce que la religion et l'état peuvent se promettre de vos efforts et de votre générosité : le passé répond de l'avenir. Près de mille enfans ont été secourus depuis le jour où l'œuvre les a arrachés à la mort, à la misère, au déshonneur, au crime; six cents sont l'objet de soins assidus et continuels. Le moment approche où bientôt un nombre considérable d'entre eux auront, avec les principes de la foi qui fait les saints, appris à se rendre utiles à la société et à se suffire à eux-mêmes. Cette œuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul que nous vous annoncions, dès le commencement, comme ne devant être que temporaire, s'avance donc vers son terme; nous avons déjà parcouru, avec de prodigieux avantages, plus de la moitié de la carrière, du moins la *moitié* la plus pénible et la plus difficile. Les années qui vont suivre ne seront plus employées, pour ainsi dire, qu'à conduire à sa perfection la culture, qu'encouragé par vos sacrifices, nous avons eu la confiance d'entreprendre, et qu'à *moissonner* pour vous avec les *bénédictions* du ciel et de la terre ce qu'au milieu *des bénédictions* de l'orphelin et du pauvre vous aurez pour eux *semé* par nos mains. »

A la suite de la lettre pastorale est le compte-rendu de l'état de l'œuvre. Il y a en ce moment 577 orphelins assistés par l'œuvre, tant ceux qui sont placés dans des maisons d'éducation ou en apprentissage, que ceux qui sont assistés à domicile. Le nombre des orphelins secourus par l'œuvre depuis sa fondation se monte en tout à 961.

Le conseil de l'œuvre a reçu une

honorable récompense de ses travaux dans la personne de son président. On a demandé de Rome à M. l'Archevêque tous les documens nécessaires pour y fonder une œuvre à l'instar de celle de Paris. Ces renseignemens ont été envoyés ainsi que le réglement.

M. Bonamie, archevêque de Smyrne, qui avoit donné sa démission de ce siége entre les mains du souverain Pontife, a reçu de Rome l'assurance que sa démission étoit acceptée. Par une nouvelle bulle en forme de bref, le Saint-Père l'a promu à l'archevêché de Chalcédoine *in partibus*. On sait que M. Bonamie est aujourd'hui supérieur-général de la congrégation de Picpus.

A propos de cette congrégation, plusieurs personnes désirant offrir leurs aumônes en faveur des missions de l'Océanie, et ne sachant pas précisément où demeure M. Carret, qui est venu dernièrement de ces missions, et qui en a donné des relations si pleines d'intérêt, nous dirons que ce respectable missionnaire est membre de la congrégation de Picpus, et qu'on peut adresser dans cette maison les dons que l'on voudroit faire aux pauvres chrétiens de l'Océanie.

Les quatre missionnaires de la congrégation, partis dernièrement pour Bordeaux et destinés pour Valparaiso et l'Océanie, écrivent qu'ils vont mettre à la voile ces jours-ci. Ils s'embarquent sur le navire marchand la *Bonne-Clémence*.

Un journal du gouvernement annonce que les travaux de réparations vont commencer à Saint-Germain-l'Auxerrois, et que la ville de Paris a voté des fonds pour cet objet, mais en même temps elle a décidé d'abattre les échoppes adossées à l'église. La fabrique y a consenti, et par une délibération que l'autorité ecclésiastique a approuvée, elle a abandonné sans indemnité ces boutiques, dont elle tiroit pourtant un revenu qui lui étoit utile dans l'état de dénûment où elle se trouve. Déjà des ouvriers sont occupés à démolir l'intérieur de l'ancien baptistère qui masquoit un côté du portail.

M. le curé de Saint-Roch a prêché l'Avent dans son église. Il avoit pris pour sujet de ses discours les avénemens de Jésus-Christ. Il en a compté quatre. Le premier est l'avénement de Notre-Seigneur par son incarnation. Le dernier sera son avénement à la fin des temps pour le jugement général. Mais entre ces deux avénemens, il y en a deux autres; l'avénement de Jésus-Christ dans nous par l'eucharistie, et enfin par sa grâce. Chacun de ces avénemens a fait le sujet d'un discours. L'habile orateur a traité chaque partie avec autant d'intérêt que de talent. Aussi ces discours ont-ils été fort suivis. M. l'abbé Dupanloup a prêché dans la même église le jour de Noël, et prêchera le jour de l'Epiphanie.

Le ministre des cultes vient d'accorder au département de l'Isère une somme de 5,800 fr., à distribuer entre 26 communes pour les aider dans les travaux qu'elles font exécuter à leurs églises ou presbytères.

La couverture de la cathédrale de Chartres, incendiée le 14 juin 1836, laissa les voûtes découvertes et exposées à l'intempérie des saisons. Le gouvernement crut les mettre suffisamment à l'abri par une épaisse couche de *béton*. Ce travail, le seul possible alors, fut bien fait, quoiqu'à la hâte. Mais à peine terminé, quand les pluies de la fin de l'automne et les premières gelées arrivèrent, il souffrit beaucoup des variations de l'atmosphère. Il se fit une multitude de fissures, les voûtes furent pénétrées, imbi-

bées par les eaux, et l'intérieur de la cathédrale fut inondé pendant toute la mauvaise saison.

M. l'évêque, justement alarmé des suites que pouvoient avoir de semblables infiltrations, et craignant que les hivers qui pouvoient encore s'écouler avant la pose de la couverture définitive, ne déposassent des principes de ruine dans les voûtes dont l'état ne pouvoit qu'empirer, eut recours à un expédient qui éprouva des contradictions, mais dont l'heureux effet a pleinement justifié cette conception sage et hardie.

Après l'incendie on avoit recueilli une grande quantité de plomb provenant de la couverture. M. l'évêque demanda avec instance, et obtint du gouvernement d'être autorisé à se servir de ces plombs qu'il fit laminer pour en couvrir les voûtes et le sommet des murs. Ce travail exécuté avec une incroyable promptitude et une rare intelligence, mettra la cathédrale en état d'attendre sans danger, le temps nécessaire pour la couverture définitive qui, nous l'espérons, sera terminée dans le cours de l'année prochaine, grâce aux intentions bienveillantes du gouvernement, au zèle de M. le préfet et de la commission chargée de surveiller cette nouvelle et importante entreprise.

La chape de plomb appliquée sur la surface extérieure des voûtes en suit toutes les formes et les ondulations. Les lames fixées avec des broches de fer à écrou, unies entr'elles par des ourlets qui donnent de l'élasticité à tout l'ensemble, préviennent les déchirures, et présentent à l'œil quelque chose d'élégant et de gracieux.

On se rappelle la lettre par laquelle, dans notre numéro du 6 de ce mois, M. le vicaire-général de Reims dénonçoit au public le manége odieux dont se servoit, pour *exploiter la charité* des fidèles, un individu voyageant sous le faux nom de *frère Léonard*, et se faisant passer pour religieux de l'ordre de Citeaux, du monastère de Saint-Privat, à Mende. Cet homme avoit réellement été quelque temps dans le monastère de Saint-Privat, et il étoit parvenu en s'insinuant dans la confiance des religieux, à s'emparer des papiers du Frère Léonard, l'un d'entr'eux. On ne s'aperçut de cette soustraction qu'après son départ, et il eut malheureusement tout le temps de faire des dupes, au moyen de ses fausses lettres d'obédience et de quelques attestations qu'il avoit eu l'adresse de se faire délivrer par les autorités les plus respectables.

Nous apprenons que les résultats de cette escroquerie ont été plus fâcheux encore que nous ne l'avions cru. Au moment où nous livrions cette nouvelle à la publicité, le véritable Frère Léonard, de l'ordre de Citeaux, faisoit une tournée dans différens diocèses, afin d'obtenir des secours pour son monastère, qui a un besoin urgent de réparations et de constructions nouvelles. En plusieurs endroits les fidèles auxquels il s'adressa crurent reconnoître en lui le faux frère dont nous avions parlé, et il eut à essuyer un accueil peu flatteur de la part des personnes mêmes les plus charitables et les plus chrétiennes. Ce respectable Frère est actuellement dans le diocèse d'Orléans. Il s'appeloit dans le monde Denis Gay, et ce nom est encore sur son passeport; il est né à Saint-Nicolas des-Biefs, département de l'Allier. C'est un religieux aux manières simples comme son cœur, et sachant être fidèle à la devise de son saint ordre : *Dieu seul!* Aussi aura-t-il trouvé du bonheur dans l'humiliation d'être confondu quelquefois avec un vil escroc.

Le passeport du faux Léonard porte le nom de *Magnart* ou *Maynard*.

Nous aimons à espérer qu'au moyen

de ces indications les fidèles sauront distinguer le vrai religieux du faux, et que le saint monastère de Mende n'aura pas plus long-temps à souffrir d'une intrigue si déplorable. Le véritable Frère Léonard, outre la lettre d'obédience de son supérieur, est encore porteur de recommandations de MM. les évêques de Mende, de Rhodez, de Cahors, de Périgueux et d'Orléans. Ces recommandations ne peuvent que lui attirer l'intérêt et la protection des autres prélats auxquels il se présentera, et la charité des fidèles.

Le révérend Père dom Marie-André, supérieur du même monastère, vient de partir pour Lille, d'où il se propose de se rendre en Belgique.

Le 1er dimanche de l'Avent, a eu lieu à Mens, diocèse de Grenoble, une cérémonie consolante. Elle avoit été précédée de quatre semaines d'instructions données par trois prêtres zélés de Notre-Dame de l'Osier. Ces instructions solides et pleines d'onction ont attiré constamment un nombreux auditoire. Les catholiques du lieu et ceux des environs ont mis à profit ces jours de grâces. Il y a eu un grand empressement à se réconcilier avec Dieu, et à se remettre en paix avec soi-même. Les femmes ont fait leur communion à part, et les hommes ensuite au jour indiqué. C'étoit un spectacle imposant que celui de plusieurs centaines d'hommes assis avec recueillement à la sainte table, et donnant à leurs familles comme à tous les assistans l'exemple de la foi et de la piété. Le soir, une croix en fer, fruit des dons des fidèles, fut portée en triomphe sur la place publique par les bons jeunes gens du pays. Là on la bénit. Après les vêpres, une nombreuse procession se rendit au pied de la croix en chantant des cantiques, et de là elle fut élevée sur son piédestal. Ce signe salutaire paroissoit pour la population un gage de paix et de joie.

La restauration de l'église Saint-Paul à Lyon étant achevée, la bénédiction de cette église par M. l'archevêque d'Amasie a eu lieu le 21 décembre.

Dans la séance du 21 novembre, le conseil municipal de la Guillotière a voté des fonds pour maintenir les écoles des Frères.

M. l'abbé Carboy, qui a prêché l'année dernière avec beaucoup de succès dans l'église Saint-Louis à Bordeaux, a prêché cette année l'Avent à Tonneins. Il a traité avec beaucoup de succès des questions pratiques de philosophie et de controverse. Ses conférences sur la religion ont été extrêmement goûtées. Les protestans comme les catholiques s'empressoient de l'entendre.

Des Sœurs de Saint-Joseph, venues de Gaillac, étoient dernièrement à Marseille, prêtes à s'embarquer pour Alger, où elles donnent des soins dans l'hôpital et font l'école pour les petites filles. Nous avons parlé de cet institut qui a été fondé par mademoiselle Vialart.

Le *Messager de Vaucluse* contenoit dernièrement des détails édifians sur la mort d'une jeune actrice du théâtre d'Avignon, mademoiselle Fœdora Bernard, qui étoit, dit-on, entrée dans la carrière dramatique pour soulager sa mère, et qui, dans sa maladie, a voulu se réconcilier avec Dieu. Elle a montré une foi vive, et a reçu les sacremens des mains de M. le curé de Saint-Agricole. Ses obsèques ont eu lieu le lundi 11 décembre.

Le 21 août dernier, 12 missionnaires partirent du Havre pour l'île de

la Trinité et les autres Antilles anglaises. Ces missionnaires étoient appelés par M. l'évêque d'Olympus, vicaire apostolique pour les Antilles anglaises, qui a fait l'année dernière, comme nous l'avons dit, un voyage en France. Ces missionnaires sont MM. Bertin et Poirier, du diocèse de Rennes; Amice, de Vannes; Jego, de Quimper; Payras, d'Albi; Duret, de Toulouse; et 5 Irlandais, MM. O'Connor, Lee, Trumble, Duffy et Irving. Un Frère attaché à la Compagnie des Eudistes ainsi que quelques-uns des missionnaires est avec eux. Le 24 septembre, à quatre heures du soir, ils entrèrent dans le fort du Port-Royal, à la Martinique. Leur premier soin fut d'aller à l'église pour remercier Dieu de les avoir protégés pendant ce voyage. De là, ils furent invités à passer au presbytère, où ils furent logés et comblés de prévenances.

La traversée avoit été heureuse, sauf le coup de vent d'équinoxe qu'on avoit essuyé le 22 septembre, et qui avoit été fort violent. Après s'être reposés quelques jours au Fort-Royal, les missionnaires se rendirent à Saint-Pierre qui en est à sept lieues, et qui est la ville la plus importante de l'île. En attendant leur départ, ils aidèrent à préparer de grands enfans à la première communion. Une foule assez considérable assistoit aux exercices, et l'église étoit généralement fréquentée. Ils avoient dû partir le 8 octobre pour la Trinité; une goëlette anglaise vint les prendre pour les y conduire.

POLITIQUE.

Voici deux points qui nous paroissent assez difficiles à concilier dans le langage des journaux de l'opposition révolutionnaire. D'un côté ils affirment que la marche et le système du gouvernement viennent d'être condamnés par le résultat des dernières élections, et qu'il y a nécessité pour les membres actuels du cabinet à se *retirer devant* la nouvelle chambre. Et *tout juste* en regard de cette assertion, vis-à-vis des lignes où elle se trouve renfermée dans leurs colonnes, ils se plaignent de la révoltante partialité qui fait approuver avec la dernière légèreté, par cette même chambre, les opérations des colléges électoraux qui ont nommé des députés ministériels; tandis qu'elle épluche de la façon la plus rigoureuse les nominations soupçonnées de déplaire au pouvoir.

Il y a donc nécessairement erreur dans l'une de ces deux assertions; et pour dire la vérité, nous inclinons à croire que c'est dans la première. La nouvelle chambre ne se présente point à nos yeux comme quelque chose d'hostile et d'antipathique qui en voudroit à la vie du ministère de M. Molé. Le point principal de l'affaire, c'est que de part et d'autre, on soit fortement imbu et trempé de l'esprit de la révolution de juillet; et bien certainement les garanties ne manquent là-dessus d'aucun des deux côtés.

Les Pharaons n'occupent pas plus de place dans l'histoire d'Egypte que les programmes n'en occupent dans l'histoire des pays constitutionnels. Là en effet vous n'entendez parler que de programmes et de règnes de programmes qui se succèdent les uns aux autres comme les familles régnantes dans les monarchies héréditaires. Sous quel programme vivons-nous? Quel est le programme du ministère Périer, du ministère Guizot, du ministère Thiers, du ministère Broglie ou Molé? Quel est le programme de lord Melbourne? Quel est le programme de M. Mendizabal? Quel est le programme du 13 mars ou du 15 avril, du 5 septembre ou du 12 octobre? Enfin quel est le programme actuellement régnant? La nouvelle chambre des députés a-t-elle fait connoître son programme? Les ministres ont ils arrêté un programme? A-t-on un programme pour la session de 1838?

Telles sont les graves questions qui préoccupent tous les journaux de juillet. A commencer par le programme de

l'Hôtel-de-Ville, sous lequel ils n'ont pas vécu long-temps, on les a vus marcher continuellement de programmes en programmes depuis près de huit ans sans pouvoir rencontrer celui qu'ils cherchent. Ce qui doit un peu les consoler, c'est que dans les autres pays constitutionnels leurs pauvres frères de révolution n'ont pas la main plus heureuse qu'eux. Partout ils se fatiguent à poursuivre les programmes sans pouvoir en trouver un dont ils soient contens. Les mauvais, ils les attrapent assez facilement. Mais soit qu'il n'y en ait point de l'autre espèce, ou qu'ils ne sachent pas les découvrir où ils sont, ils les manquent tous.

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

M. Salmon, juge au tribunal de première instance de la Seine, est nommé juge d'instruction audit tribunal.

— M. Taslé, juge d'instruction à Pontivy, est nommé président du même siége.

— Sont aussi nommés: juge à Moulins, M. Bardoux, procureur du roi à Gannat, en remplacement de M. Charles, décédé; procureur du roi à Gannat, M. Enjubeault, substitut du procureur du roi près le siége du Puy.

— Le maréchal-de-camp Sillègue est appelé au commandement des départemens de Vaucluse et des Basses-Alpes.

— Le capitaine du génie Devaux, aide-de camp du ministre de la guerre, qui avoit été envoyé en mission en Algérie lors de l'expédition de Constantine, est de retour à Paris.

— La mission du colonel Delarue n'est point encore terminée. Après avoir visité les ports qui font partie des possessions françaises en Afrique, on pense qu'il ira jusqu'à Tunis.

— M. Portalis, chargé de la rédaction de l'adresse de la chambre des pairs, a présenté son projet à la commission.

— Un journal dit que, pour la première fois depuis 1830, M. Villemain ne fait point partie de la commission de la chambre des pairs chargée de la rédaction de l'adresse.

— On prétend que le nombre des projets de loi d'intérêt local que le ministère doit présenter ou reproduire aux chambres s'élève au chiffre de 480.

— M. Boulet et non Boulay qui vient d'être élu député à Grasse (Var), en remplacement de M. Sémerie, décédé, est un propriétaire du pays. Il avoit pour concurrent ministériel M. Ortolan.

— M. de Lamartine opte, dit-on, pour le collége électoral *intrà muros* de Mâcon.

— Les promotions d'officiers-supérieurs qui devoient avoir lieu à la fin de décembre, sont ajournées, dit-on, au mois de février.

— On annonce que les prolongations de congé de semestre qui, jusqu'à présent, ont été sans solde, donneront lieu, à l'avenir, à la demi-solde.

— Les postes du Palais-Royal et du trésor public ne feront plus partie, à compter du 1er janvier, du service de la garde nationale.

— Un journal belge parle de nouveau du mariage de l'aîné des princes de Cobourg, avec la princesse Clémentine, troisième fille de Louis-Philippe. D'après ce journal il auroit lieu prochainement.

— M. de Brouard, arrêté en même temps qu'Hubert, a été mis en liberté.

— On a arrêté le nommé Stiegler, ouvrier tailleur, compromis, à ce qu'il paroît, dans le projet d'attentat attribué à Hubert.

— Un clerc d'huissier, le jeune Hippolyte S..... a aussi été arrêté par suite de propos qu'il auroit tenus le jour de l'ouverture des chambres, et qui auroient paru se rattacher au projet d'attentat.

— D'après le *Droit*, le sieur Bailly, ex sous-officier dans un régiment, viendroit également d'être arrêté.

— La santé de la demoiselle Grouvelle qui a été arrêtée comme prévenue de complicité dans les projets d'Hubert, est gravement compromise. On dit q

M. Magendie, son médecin, conserve à peine l'espoir de la sauver.

— Le collége de France a désigné M. Barthélemy Saint-Hilaire pour la chaire de philosophie vacante par suite de la démission de M. Jouffroy.

— D'après un réglement, le directeur de la Bibliothèque royale doit être réélu tous les cinq ans. M. Jomard vient d'être nommé à la place de M. Letronne.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance ayant pour but l'organisation sur de nouvelles bases des salles d'asile. Les enfans des deux sexes pourront y être admis jusqu'à l'âge de six ans accomplis.

— M. Rendu, membre du conseil de l'instruction publique, est nommé président de la commission supérieure des salles d'asile, et M. Delbecque secrétaire.

— A partir du 31 décembre prochain, la caisse d'épargne admettra les sommes qui seront données à des mineurs, avec la condition que ces versemens et les intérêts en provenant ne pourront être retirés qu'à leur majorité.

La caisse d'épargne recevra aussi les sommes qui seront données à des individus majeurs, avec la condition que ces versemens et les intérêts en provenant ne pourront être retirés qu'à une époque déterminée.

— La *Gazette de France*, la *Quotidienne* et les journaux qui professent les mêmes principes n'ont pas paru à cause de la fête de Noël.

— Le *Courrier Français*, le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, la *Charte de* 1830, ces deux derniers journaux organes du ministère, ont paru aujourd'hui.

— La prévention d'escroquerie qui a motivé l'arrestation de Vidocq résulteroit de sommes que cet ancien agent de police se seroit fait compter pour découvrir des vols. On dit qu'il a reçu de M. Tugot, bijoutier au Palais-Royal, une somme de 800 fr. avec promesse de lui faire connoître les auteurs du vol audacieux dont il a été récemment victime.

— Le secrétaire de Vidocq a aussi été *arrêté*.

— Le 12, il a été perdu une lettre recommandée dans les bureaux de l'arrivée des dépêches, à l'administration des postes. Elle contenoit 12,500 fr. en billets de banque, et avoit été déposée la veille au bureau de Chartres par le receveur-général du département d'Eure-et-Loir.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Le beau château de Saint-Leu va, dit-on, être prochainement démoli.

— Le 19, pendant que la cour d'assises de Beauvais siégeoit, une partie du plancher, longue de 15 pieds et large d'environ 10 pieds, s'est écroulée tout à coup emportant tous ceux qui se trouvoient dans cet endroit au fond d'une cave. Personne n'a été blessé grièvement.

— La fièvre typhoïde fait de grands ravages à Fresnes, près Valenciennes.

— M. de Sarzana, secrétaire de la société des naufrages, continue ses essais au Havre. Le 21, le bateau à vapeur le *Français* qui se trouvoit à 1,000 pieds de la jetée du sud et ne pouvoit s'en approcher davantage à cause de l'état de la mer, a lancé la fusée-amarre, entraînant avec elle une corde de six lignes de diamètre. Cette fusée est allée tomber à 450 pieds vers la jetée.

— La cour d'assises d'Eure-et-Loir s'est occupée pendant plusieurs jours de l'affaire de 34 bergers amenés devant elle pour vols de moutons faits au préjudice de nombreux fermiers du département. Neuf des accusés ont été acquittés, et les autres ont été condamnés, savoir : 2 à la réclusion avec exposition, 4 à ladite peine sans exposition, 19 à l'emprisonnement d'un à cinq ans.

— Le 11e régiment de chasseurs à cheval est arrivé à Limoges pour y tenir garnison. Ce régiment est commandé par le colonel de Bois-le-Comte, frère de l'envoyé français à Lisbonne.

— On a fait ces jours derniers, à Lyon, une visite domiciliaire chez une personne qu'on soupçonnoit de cacher un amnistié politique. Cette visite a été sans résultat.

— On mande de Nîmes, le 21, qu'on continue à y ressentir une sécheresse sans exemple. Les sources les plus abondantes sont presque toutes taries. La température est douce comme au printemps.

— A Marseille, un mandat d'amener a été exécuté contre un Italien qui se livroit à des trafics usuraires, et tenoit une maison de prêts sur gages.

— Un ouvrier travaillant dans une raffinerie de Bordeaux étant tombé dans une chaudière où il y avoit du sucre brûlant, eut la force d'en sortir et de se jeter dans un baquet plein d'eau qui se trouvoit à côté. Ce malheureux est mort le lendemain.

EXTERIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Ce qu'on a fait pour être pendu en Espagne sous le gouvernement de Ferdinand VII, est devenu sous le gouvernement de sa veuve un titre de faveur et de récompense. Elle ne se contente pas de réhabiliter les familles dont les chefs ont subi des condamnations pour crime de trahison et de félonie ; elle les comble de grâces et d'honneurs.

— Des calculs qui paroissent un peu exagérés, élèvent à plus de 70,000 les forces dont Charles V dispose dans les provinces du nord. On regarde toujours comme prochaine, une nouvelle entreprise dans l'intérieur de l'Espagne. Si ce n'est pas le roi qui la dirige en personne, on présume que ce sera Villaréal.

— On parle pour la vingtième fois d'une transaction qui mettroit fin à la guerre civile, en faisant une côte mal taillée entre l'usurpation et la légitimité, et d'après laquelle le différend seroit partagé à peu près moitié par moitié, en les fondant l'une dans l'autre pour les associer. Cette transaction qui seroit absurde, arrangeroit assez les hommes de quasi-légitimité qui ne vivent que de ces choses là.

La reine d'Angleterre s'est rendue samedi à la chambre des lords pour sanctionner le bill de la liste civile et d'autres bills. Le président des communes a paru à la barre avec un grand nombre de membres de cette chambre, et a supplié S. M. de donner sa sanction au bill ayant pour titre : « Acte destiné à soutenir la maison de la reine et l'honneur de la dignité de la couronne du royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. » Le greffier du parlement, au lieu de dire : « La reine le veut, » a répété à diverses fois d'une voix forte : « Le roi le veut. » Cette méprise a égayé un instant l'assemblée.

— Le vicomte Melbourne a demandé le 22 à la chambre des lords, de ne s'ajourner qu'au 16 janvier, à cause des nouvelles qui peuvent arriver du Canada.

— La même demande a été faite aux communes par lord John Russell qui a ensuite promis de proposer à l'époque du 16 janvier, les mesures qui seront alors jugées nécessaires relativement au Canada. M. Leader prenant la parole après le ministre, s'est occupé fort au long de ce pays. Ayant blâmé la conduite tenue par le ministère à l'égard du Canada, et soutenu que le peuple anglais paie très-cher pour entretenir les rapports qui unissent cette colonie à la métropole, M. Leader a dit qu'il verroit des avantages pour l'Angleterre dans une séparation. Cette opinion, qui n'est pas celle du gouvernement, a été appuyée par MM. Hume et Warburton, et combattue par M. Gladstone qui s'est attaché à prouver que les bruits qui circuloient étoient exagérés.

— On a des nouvelles du Bas-Canada du 28 novembre. Les troupes anglaises qui en sont venues aux mains presque en même temps, à Saint-Denis et à Saint Charles, avec les mécontens, ont été, dit-on, fortement repoussées ; les Anglais ont brulé ce dernier village, mais ils ont dû bientôt après battre en retraite.

— Les nouvelles du Canada et la dis

cussion qu'elles ont occasionnée dans la chambre des communes ont fait baisser les fonds à la bourse de Londres. Les rentes anglaises, ouvertes le 92 à 93 7/8, ont été côtées le 23 à 92.

— Par un violent ouragan qui a signalé la journée du 20, dit une lettre de Liverpool, plusieurs navires ont été jetés à la côte.

— Les sept professeurs de l'université de Gœttingue qui ont protesté viennent d'être destitués. M. Dahlmann et les frères Grimm, qui ne sont pas nés dans le royaume de Hanovre, ont reçu l'ordre d'en sortir.

— Le roi de Hanovre est parti le 13 pour Brunswick, avec le prince de Solms, fils de la reine par un premier mariage.

— La *Gazette de Cassel* dit que le 7 le journal officiel de Copenhague a annoncé les fiançailles de la princesse Wilhelmine, la plus jeune des filles du roi, avec le duc de Gluckbourg.

— Les journaux américains, du 24 novembre, disent que la crise commerciale s'est un peu adoucie. L'une des banques qui avoient fait faillite recommence ses opérations.

— L'opposition des Etats Unis a célébré à New-York son triomphe dans les élections par un *meeting* qui a été suivi d'un banquet.

— A Alton, ville de l'état d'Illinois où l'esclavage n'est cependant pas admis, la populace a pillé les bureaux d'un journal abolitioniste, l'*Alton Observer*. Cette scène de désordre s'est terminée par le meurtre du rédacteur en chef de cette feuille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 23 décembre.

M. de Nogaret, président d'âge, annonce à la chambre que M. Partarrieu-Lafosse, nommé par l'arrondissement de la Réole (Gironde), donne sa démission.

Plusieurs voix : On ne peut point donner sa démission avant d'être admis.

Autres voix : Ce n'est pas la première fois. Un membre : M. Partarrieu-Lafosse, avocat-général, s'étoit fait déléguer un tiers de la patente personnelle à son père; ce qui n'étoit point admissible.

La chambre déclare M. Nicod député de Savenay (Loire Inférieure). quoique M. de Formon ait été proclamé à un troisième tour de scrutin par le bureau; mais, au second tour, le bureau avoit compté au nombre des suffrages exprimés trois billets blancs, qui, défalqués de la masse, donnoient la majorité à M. Nicod.

M. de Salverte fait le rapport sur l'élection de Béziers (Hérault) ; deux candidats se trouvoient en présence : M. Flourens, médecin. et M. Viennet. Le collége de Béziers étoit divisé en deux sections, qui produisirent ensemble 752 votes. Il falloit donc obtenir 377 suffrages pour avoir la majorité. M. Flourens en eut 373, et M. Viennet 376 : trois voix furent perdues, et dans ce nombre, il se trouvoit un bulletin qui portoit deux noms, *M. Flourens, médecin*, et au-dessous, *M. Viennet, de Paris* : il y avoit aussi un billet illisible. Le président de la première section et le bureau annoncèrent qu'il y auroit le lendemain un nouveau scrutin. Alors beaucoup d'électeurs, amis de M. Viennet, réclamèrent, et objectèrent entre autres choses, que le bulletin *Flourens-Viennet* devoit être retranché de la masse comme n'étant pas un suffrage exprimé. Malgré leurs observations, le scrutin indiqué fut maintenu. Alors les amis de M. Viennet ne se présentèrent pas, et le nombre des votans se trouva réduit à 362. M. Flourens eut 348 voix, et fut proclamé. M. de Salverte dit que le quatrième bureau, dont il est rapporteur, approuvant le maintien des deux billets susmentionnés, pense que M. Viennet n'a pas obtenu la majorité. M. Flourens a pu croire un moment à son triomphe; mais le rapporteur annonce bientôt que la commission, tout en ne contestant pas la légalité de l'élection de M. Flourens, est néanmoins d'avis, à la majorité de 23 contre 17, de l'annuler, parce que 398 électeurs, représentant plus de la moitié du collége, se sont abstenus de prendre part au second tour de scrutin. M. de Salverte ne partage pas l'avis du bureau. M. Berryer défend l'élection de M. Flourens; tout, dit-il, s'est passé régulièrement : il y a eu au second scru-

un plus du tiers des membres du collége. Après avoir encore entendu quelques orateurs, le président met aux voix la validité de l'élection de M. Flourens : la gauche, une partie du centre, et quelques membres épars, se lèvent pour l'affirmative. Tout le reste de l'assemblée, y compris les ministres députés, se lèvent contre. L'élection est annulée. On procède, après deux épreuves douteuses, au scrutin secret pour l'élection de M. Viennet ; elle est aussi annulée par 192 boules noires contre 152 boules blanches.

Ayant validé plusieurs élections, la chambre arrive à la nomination, à Bourganeuf (Creuse), de M. Emile de Girardin, dont la qualité de Français est attaquée par une pétition qui le dit né en Suisse. M. Gillon, rapporteur, annonce que M. Emile de Girardin, au moment de se marier, en 1831, ne pouvant se procurer son acte de naissance, fit signer par sept témoins un acte de notoriété constatant qu'il avoit toujours été connu sous le nom d'Emile de Girardin, et que sa naissance remontoit à 1804. En 1834, M. Emile de Girardin fit rédiger, pour être admis à la chambre des députés, un autre acte de notoriété portant qu'il étoit né *en France* vers 1802. Ceci ne suffisant pas, il eut recours au tribunal qui rendit un jugement par lequel l'acte de notoriété fut homologué seulement en ce qui concerne l'âge. Il fut proclamé. Le 2e bureau, considérant que le député de Bourganeuf est gérant d'un journal et a joui en France de tous les droits civils, propose son admission, que vient attaquer M. Martin (du Bas-Rhin), qui fait partie de la minorité du 2e bureau. Il faut, dit-il, que M. Emile de Girardin justifie, comme tous les autres députés, de sa qualité de Français. L'orateur, souvent interrompu par le centre, reçoit des marques d'approbation de la gauche. M. de Lamartine parle en faveur de M. Emile de Girardin, dont l'admission est enfin prononcée. La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 26.

La chambre continue la vérification des pouvoirs. Plusieurs députés ajournés sont admis. M. Hennequin rend compte au nom du 5e bureau de l'élection de M. Chazot, à Marvejols (Lozère). Une pétition signée par plus de trente électeurs parle de moyens de fraude qui auroient été pris pour faire arriver le procureur du roi de l'Argentière à la chambre. L'autorité administrative auroit promis à des électeurs des exemptions de service et d'autres avantages. Deux comités s'étoient formés, l'un ministériel et l'autre de l'opposition. Le comité Chazot ayant signalé un de ses membres comme devant voter pour le candidat de l'opposition, le sous-préfet auroit écrit au préfet qu'il devoit regarder comme non avenues les pièces produites par cet électeur. M. Hennequin annonce que le 5e bureau maintient l'élection, et désire que l'autorité supérieure examine la conduite du sous-préfet de Marvejols. M. de Montalivet ne s'oppose pas aux conclusions du rapporteur. Déjà il a blâmé la conduite de ce sous-préfet. L'admission de M. Chazot est prononcée. L'élection de M. de Jussieu (Vendée), admise par le bureau, est annulée après une vive discussion, à laquelle ce dernier prend part. Les biens à lui transmis par sa mère par avancement d'hoirie n'appartenoient pas à sa donatrice avant le 1er juin 1837.

La chambre va maintenant s'occuper du choix du président, des vice présidens et des secrétaires. M. Dupin est élu président par 213 votans sur 348. MM. Calmon et Cunin-Gridaine sont ensuite proclamés vice-présidens.

Le Gérant, Le Clere.

BOURSE DE PARIS DU 26 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 75 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 78 fr. 70 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2600 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1210 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 822 fr. 50 c.
Rente de Naples. 97 fr. 50 c.
Emprunt romain. 100 fr. 1/2
Emprunt Belge. 000 fr. 0,0
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Ce,
Quai des Augustins, 35.

L'AMI DE LA RELIGION paroît les Mardi, Jeudi et Samedi.

On peut s'abonner des 1er et 15 de chaque mois.

N° 2908.

JEUDI 28 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

SUR UNE

LETTRE DE M. L'ABBÉ BAUTAIN,

A M. L'ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

Une nouvelle tentative de réconciliation a eu lieu entre M. l'évêque de Strasbourg et M. Bautain. Celui-ci avoit fait une tournée en France pendant les vacances dernières et avoit consulté, c'est lui-même qui nous l'apprend, quelques évêques et des hommes éminens du clergé français, sur les questions agitées entre lui et son évêque, et particulièrement sur la première proposition de l'*Avertissement* du prélat, que le professeur soupçonnoit d'être entachée de sémi-pélagianisme. Il lui fut répondu, comme il le dit dans sa lettre, que le dogme combattu par les sémi-pélagiens n'étoit point atteint par cette proposition, qu'il ne devoit point rester en dissentiment avec son évêque pour des opinions philosophiques et qu'il convenoit à des prêtres de soumettre leur manière de penser à celle de leur supérieur.

D'après ces conseils, M. Bautain prit donc le parti d'aller trouver M. l'évêque de Strasbourg pour lui faire part de la disposition où il étoit de se soumettre. On assure même qu'il pria M. l'évêque de rédiger une déclaration comme il l'entendroit, et que lui et les siens étoient disposés à signer. Le prélat ne put croire que ce fût là une simple formule, une politesse sans conséquence. Il fit proposer à M. Bautain une déclaration dont nous donnerons le texte plus tard. Cette déclaration reproduisoit d'abord les six propositions de l'*Avertissement* du prélat. La rédaction de ces propositions avoit été un peu changée, du moins quant aux mots, lors de la réconciliation dont M. le coadjuteur de Nancy s'étoit fait le médiateur il y a deux ans. Elles sont ici rétablies très-exactement dans leur forme primitive, sans doute parce que M. Bautain s'étoit prévalu de cette légère différence de forme pour faire dire dans une lettre adressée dans le temps par un de ses adhérens à l'*Ami de la Religion* et au *Semeur*, que lui et les siens avoient pu signer ces propositions sans se démentir.

Et comme M. Bautain avoit publié depuis l'*Avertissement*, la *Philosophie du Christianisme*, où il posoit des principes faux, et avançoit des choses inexactes, M. l'évêque crut devoir les relever, et ajouta aux six propositions une déclaration et rétractation, en sept articles, des erreurs professées dans cette *Philosophie*.

Le 31 octobre, ce modèle de déclaration fut envoyé à M. Bautain. Il avoit paru si disposé à se soumettre, il avoit fait de si belles protestations, qu'on devoit croire qu'il accéderoit sans difficulté au désir de son évêque. Toutefois il hésita à signer, puis il demanda un répit de quinze jours pour faire ses réflexions, et au bout de ce temps on fut tout étonné de voir paroître dans le public une *Lettre à M. l'évêque de Strasbourg*, par M. Bautain, in-8° de 24 pages. Le prélat n'eut connoissance de cette lettre que quand elle étoit déjà imprimée, et cela seul peut faire

apprécier la conduite de M. Bautain dans cette circonstance. Il avoit promis de se soumettre, il avoit prié M. l'évêque de lui indiquer en quels termes il devoit le faire, et quand le prélat lui envoie un acte à signer, il recule et lance à son insu une brochure qui, au fond, peut être regardée comme une pompeuse dérision. Il est clair qu'on a voulu en imposer au public et faire croire à une soumission complète, tandis qu'on refusoit précisément l'acte de soumission que le prélat demandoit. Aussi plusieurs personnes, surtout au loin, y ont été trompées.

Avant de faire connoître la lettre, nous citerons en entier la déclaration proposée à M. Bautain et à ses amis :

« Nous soussignés, prêtres du diocèse de Strasbourg, désirant répondre d'une manière satisfaisante aux questions posées par Mgr l'évêque de Strasbourg, dans sa lettre du 30 avril 1834, et reproduites dans son *Avertissement* du 15 septembre de la même année, déclarons adhérer aux propositions suivantes :

» 1° Le raisonnement seul suffit pour prouver avec certitude l'existence du créateur, et l'infinité de ses perfections.

» 2° La révélation mosaïque se prouve avec certitude par la tradition orale et écrite de la synagogue et du christianisme.

» 3° La preuve de la révélation chrétienne tirée des miracles de Jésus-Christ, sensible et frappante pour les témoins oculaires, n'a point perdu sa force avec son éclat vis-à-vis des générations subséquentes. Nous retrouvons cette preuve en toute certitude dans l'authenticité du nouveau Testament, dans la tradition orale et écrite de tous les chrétiens ; et c'est par cette double tradition que nous devons la démontrer à ceux qui la rejettent, ou qui, sans l'admettre encore, la désirent.

» 4° On ne peut attendre d'un incrédule qu'il admette la résurrection de notre divin Sauveur, avant de lui en avoir administré les preuves, et ces preuves sont déduites de la même tradition par le raisonnement.

» 5° Sur ces questions diverses, la raison précède la foi, et doit nous conduire à la foi.

» 6° Quelque foible et obscure que soit devenue la raison par le péché originel, il lui reste encore assez de clarté et de force pour nous guider avec certitude à l'existence de Dieu, à la révélation faite aux Juifs par Moïse, aux Chrétiens par notre adorable homme-Dieu.

» Nous admettons les six propositions ci-dessus dans le sens développé par Mgr l'évêque, dans son *Avertissement* du 15 septembre 1834 ; et nous rétractons formellement tout ce que, de vive voix ou par écrit, nous avons enseigné de contraire à ces mêmes propositions.

» En outre, comme nous avons fait imprimer postérieurement à cet *Avertissement* un ouvrage sous le titre de *Philosophie du Christianisme*, où se trouvent reproduites les erreurs déjà censurées dans l'*Avertissement*, et d'autres encore que nous serions désolés de voir s'accréditer, nous déclarons :

» 1° Que le rapport de nos sens nous donne une pleine et entière certitude des faits et des phénomènes extérieurs et sensibles, dont nous sommes les témoins : autrement Jésus-Christ n'auroit pas pu alléguer aux Juifs, comme preuve de sa divine mission, les prodiges qu'il opéroit sous leurs yeux. (Saint Jean, ch. 5, v. 36 ; ch. 10, v. 37 et 38 ; ch. 15, v. 24.) Nous rétractons en conséquence tout ce que l'on pourroit induire contre la certitude physique du passage qui s'y rapporte dans la *Philosophie du Christianisme*, vol. 1er, pag. 300.

» 2° Que l'on peut constater l'authenticité du témoignage des hommes sur la vérité d'un fait historique, ou sur la réalité d'un phénomène, et que ce témoignage ne nous donne pas seulement une assurance raisonnable, *probable*, mais bien

une véritable certitude. Nous rétractons par là ce que nous avons dit sur la certitude morale dans la *Philosophie du Christianisme*, vol. 1er, pag. 301 et 302.

»3° Que le fait de la résurrection de Jésus-Christ peut être prouvé en toute certitude par le témoignage des apôtres qui ne pouvoient être ni trompeurs ni trompés. Nous confessons que la méthode exposée dans la *Philosophie du Christianisme*, vol. 2, pag. 433, 438, 439, 480. est injurieuse à l'enseignement de toutes les écoles chrétiennes, et subversive de la preuve fondamentale sur laquelle repose la vérité du christianisme.

»4° Que, quel que puisse être le mérite de Kant, quant à la classification de la logique, il n'en est pas moins vrai que ses fameuses *antinomies* sont absolument insoutenables. C'est pourquoi nous désavouons les éloges que nous avons donnés à ce philosophe trop célèbre, dans la *Philosophie du Christianisme*, vol. 1er, pag. 173. 174 et 175, et nous engageons fortement tous ceux qui pourroient avoir lu ses *antinomies*, ou nous les avoir entendu commenter, à les condamner avec nous, et à maintenir dorénavant que deux propositions contraires ne peuvent jamais être également vraies, également démontrées.

»5° Que nous admettons comme un des points capitaux de la doctrine catholique, qu'il y des traditions dogmatiques, qui ne sont point contenues dans l'Ecriture sainte. Nous avouons que nous nous sommes trompés, en disant que l'*Ecriture sainte contient toutes les vérités, toutes celles au moins dont nous sommes capables dans notre état présent. Philosophie du Christianisme*, pag. 310.

»6° Que nous reconnoissons comme dogme de foi défini par l'Eglise, que l'homme considéré dans la première période de son existence, c'est-à-dire avant sa chute, se trouvoit placé par un bienfait purement gratuit du Créateur, dans un état de sainteté et de justice. Par là, nous rétractons formellement ce qu'il y a de contraire à cet article de la croyance catholique, dans la *Philosophie du Christianisme*, vol. 2e, pag. 351 et 356.

»7° Que nous abandonnons comme fausses et erronées les notions que nous avons données de la science de Dieu, *Philosophie du Christianisme*, vol. 2e, pag. 337; notions dont il résulteroit que Dieu n'auroit point prévu la chute de l'homme et ses effets.

»Nous regrettons sincèrement d'avoir enseigné des erreurs aussi graves, et nous nous engageons à ne point publier une seconde édition de la *Philosophie du Christianisme*, sans y avoir corrigé tout ce qui blesse la saine doctrine, et sans l'avoir préalablement soumise à l'approbation de l'ordinaire.

»Strasbourg, 31 octobre 1837.»

Telle est la déclaration que M. Bautain avoit à souscrire, et tout étoit fini. Au lieu de cela, il en rédige une à sa manière; il discute avec son évêque; il croit être dans sa chaire et disserter sur une matière de philosophie. Nous devons donner une idée de cette lettre, elle commence ainsi :

«Mgr, V. G. nous a permis de lui présenter par écrit nos explications définitives sur le nouveau projet de déclaration qu'elle nous a fait remettre dernièrement par le promoteur. Ce projet renferme les six questions posées dans votre lettre du 30 avril 1834, et reproduites dans votre *Avertissement* du 15 septembre. Il contient en outre plusieurs observations sur différens passages de l'ouvrage publié sous le titre de *Philosophie du Christianisme*. Nous allons, Mgr, nous expliquer catégoriquement sur tous les points en question, et nous espérons vous convaincre par la franchise de nos réponses, que dans toute cette malheureuse affaire, qui nous a privés trop long-temps de la bienveillance de notre évêque, nous avons toujours été de bonne foi, cherchant sincèrement la vérité, et peinés profondément quand nous n'avons pu satisfaire complètement aux desseins de V. G.

» Toute cette discussion, de quelque manière et sous quelque forme qu'on l'ait agitée, est toujours venue se résoudre en définitive en deux points principaux, savoir : 1° la question des preuves rationnelles de l'existence de Dieu ; 2° celle de la certitude.

» 1° En tout ce qui concerne la raison et le raisonnement dans leur rapport avec la science et l'enseignement de la religion, on nous a imputé gratuitement des opinions absurdes que nous n'avons jamais conçues ni énoncées. On a prétendu que nous voulions annuler la raison humaine, la réduire au scepticisme absolu, exclure le raisonnement des études religieuses, et livrer l'homme à une foi aveugle. Nous n'avons jamais voulu qu'une chose, Mgr; c'étoit de bien reconnoître la nature de la raison, sa puissance, sa compétence, afin de la tenir à sa place, de la préserver de ses propres excès et surtout de cette vaine opinion à laquelle elle n'est que trop portée, savoir qu'elle ne relève que d'elle-même, et qu'elle est juge en dernier ressort de toutes les vérités.

» Quand donc V. G. nous a posé cette question : *Le raisonnement seul ne peut-il pas démontrer avec certitude l'existence du Créateur* et l'infinité de ses perfections? nous avons craint, nous vous l'avouons, que la puissance du raisonnement ne fût ici poussée à l'excès, en lui attribuant le pouvoir de trouver à lui seul la première de toutes les vérités, l'idée de Dieu, l'idée du Créateur et de ses infinies perfections. »

On voit qu'à travers les formes révérencieuses, ce début n'est pas très-poli. M. l'évêque n'avoit pas *permis des explications* sur le projet de déclaration ; il avoit demandé la signature pure et simple de la déclaration. C'est donc s'écarter de ses intentions que de publier des *explications* sans les lui soumettre; c'est être peu poli que de les adresser au public avant de *les lui adresser* à lui-même. C'est être encore peu poli, que de supposer que le prélat exigeoit la signature de quelque erreur. On verra cela encore mieux dans la suite de la lettre.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'un mandat d'amener a été lancé par un juge d'instruction contre l'abbé Auzou, sous la prévention d'escroquerie ; ce mandat n'a pu être exécuté, Auzou, qui sentoit son cas mauvais, ayant pris la fuite.

N'y auroit-il pas d'autres prédicans de l'*église française* qu'on pourroit poursuivre pour semblables délits? D'abord ceux qui ne sont pas prêtres et qui prétendent exercer les fonctions sacerdotales, ne sont-ils pas de véritables escrocs en se donnant un titre qu'ils n'ont pas, et en recevant des dons et des aumônes pour des actes qui ne sont que des sacriléges? Et ceux même qui sont prêtres, mais qui établissent une religion à leur façon, qui disent la messe sans y croire et qui singent les cérémonies de la religion tout en niant ses mystères et ses dogmes, ne sont-ils pas aussi des imposteurs et des fripons qui mériteroient d'être réprimés par les voies de la justice?

M. l'évêque d'Amiens ayant envoyé sa démission à Rome, le Saint-Père l'a acceptée. Le prélat en ayant reçu la nouvelle officielle, a remis au chapitre l'administration du diocèse. Le chapitre a nommé des grands-vicaires. Son choix est tombé sur M. l'abbé Voclin, qui étoit grand-vicaire du prélat, et sur MM. Canaple et Crémery, chanoines, et qui étoient grands-vicaires honoraires. M. Canaple est de plus nommé official. MM. Lucas et Duval sont nommés secrétaires de l'évêché; le premier est chanoine et étoit secrétaire de M. l'évêque et du chapitre.

C'est le 21 décembre au matin qu'on s'aperçut du vol sacrilége fait à Montereau. Les quatre tabernacles étoient forcés et ouverts. Deux ciboires ordinaires, deux calices en argent ciselé, un autre en cuivre argenté, les vases aux saintes huiles pour le baptême, une aiguière en argent, ont été enlevés. Le croissant de l'ostensoir a été pris. Mais ce qui est plus déplorable que cette perte, c'est la profanation des saintes hosties. On nous prie d'engager les ames pieuses à s'efforcer de faire réparation à Notre-Seigneur, pour ces outrages, par leurs prières et leurs bonnes œuvres.

On croit que les voleurs s'étoient cachés la veille dans l'église. Après avoir forcé la porte de la sacristie et les armoires, ils sont sortis, à l'aide d'une des échelles de l'église, par l'ouverture d'un panneau de croisée qu'ils ont enlevé dans une chapelle latérale. D'honnêtes ouvriers, arrivés à quatre heures du matin à leur boutique, qui est contiguë à l'église, et dont le toit a favorisé l'évasion des voleurs, n'ont rien entendu.

Le jeudi 21, les Frères des écoles chrétiennes d'Orléans ont pris possession de leur nouveau local, rues de la Treille et du Bourdon-Blanc. Plusieurs ecclésiastiques et laïques s'étoient réunis dans la maison. M. l'évêque y est venu, et a béni les cellules, les salles et les classes. Le vénérable prélat adressa une allocution toute paternelle aux élèves. La chapelle n'est pas encore bâtie; on dit qu'elle sera grande et belle.

Nous avons reçu il y a déjà quelque temps une *Vie de M. le cardinal de Cheverus, archevêque de Bordeaux*, par M. l'abbé Huen-Dubourg, in-8°, et nous avons à nous reprocher de n'en avoir pas encore rendu compte. L'ouvrage mérite d'être connu. L'auteur est du même pays que M. de Cheverus; il habite auprès de Mayenne, et il paroît avoir eu des renseignemens sûrs pour les premiers temps de la vie du cardinal. Il déclare d'ailleurs qu'il a reçu des documens de Bordeaux, des journaux d'Amérique, et qu'on lui a communiqué les papiers du cardinal.

L'ouvrage est partagé en cinq livres. Le premier raconte la vie de M. de Cheverus jusqu'à son départ pour l'Angleterre en 1792. Le deuxième comprend la suite de son histoire en Angleterre et à Boston, ses missions, son épiscopat, ses rapports avec les protestans du pays, etc. Au troisième livre, le prélat revient en France; il est nommé évêque de Montauban, puis archevêque de Bordeaux. L'auteur le suit dans son administration jusqu'en 1830. Le quatrième livre s'étend depuis cette dernière époque jusqu'en 1836. Dans le cinquième, l'auteur fait connoître la vie privée du cardinal, ses habitudes, son caractère, ses vertus, enfin sa maladie et sa mort.

Ce cadre est bien rempli. L'auteur paroît avoir été très-bien servi pour les détails, même pour ce qui s'est passé en Amérique. Il raconte sur cette époque beaucoup de faits peu connus en France, et qui lui ont sans doute été communiqués par la famille du prélat. Il le montre toujours occupé de ses devoirs, simple dans ses manières, affectueux dans ses rapports avec le prochain, réservé dans ses paroles, prudent dans sa conduite. M. de Cheverus avoit éminemment l'esprit de son état. Toutes ses habitudes étoient ecclésiastiques. Ses prédications étoient courtes et simples. On prétend qu'il avoit demandé à Dieu de mourir subitement. Il fut exaucé, car une attaque d'apoplexie lui ôta toute connoissance, et il ne la recouvra point.

M. l'abbé Huen-Dubourg paroît avoir bien étudié la vie du prélat. Il

le suit dans les diverses situations où la providence le plaça. Son style a la couleur qui convient au sujet. Son récit est attachant, ses réflexions sont justes. Peut-être seroit-on tenté quelquefois de lui reprocher la continuité de l'éloge ; mais les qualités du prélat, sa piété si vraie, son amabilité constante, tant de traits de bonté et de charité expliquent suffisamment l'admiration de l'historien.

Nous espérons bien revenir sur cette vie et en donner un extrait, mais nous n'avons pas voulu tarder davantage à annoncer un livre intéressant en lui-même, et par le mérite de la rédaction.

Le diocèse de Pamiers n'avoit point de petit-séminaire depuis 1831. Cet établissement avoit été fermé alors, l'évêque ayant refusé de se soumettre aux ordonnances de 1828. Cet état de choses étoit fâcheux pour le diocèse. Partout ce sont les petits-séminaires qui alimentent les grands. Quand les petits-séminaires manquent, le grand-séminaire risque beaucoup de manquer de sujets. C'est ce qui arriva en Belgique, quand le roi Guillaume eut supprimé les petits-séminaires en 1825. C'est ce qui est arrivé en France dans des diocèses où les événemens de 1830 ont fait fermer les petits-séminaires. M. l'évêque actuel de Pamiers s'est donc occupé du rétablissement de son petit-séminaire. On ne pouvoit lui refuser de l'ouvrir. L'école a donc recommencé le 15 novembre dernier, et pourra recevoir 220 élèves ; c'étoit le taux fixé en 1828 par la répartition des 20,000 élèves accordés aux 80 diocèses.

Toutefois une chose si simple fait crier le collége. On dit que le petit-séminaire nuira au collége ; mais faut-il pour cela que le diocèse soit privé d'un établissement nécessaire? Le bureau d'administration du collége a pris, le 7 décembre, une délibération contre le petit-séminaire. Il vent représenter au ministre que le diocèse n'a pas besoin de petit-séminaire, qu'il y a assez de prêtres, qu'il n'y a que quinze succursales vacantes, etc. Il semble d'abord que le bureau n'est pas juge très-compétent des besoins du diocèse. Si M. l'évêque avoit pu se passer de petit-séminaire, il est probable qu'il n'auroit pas réclamé si instamment pour en avoir un. Pourquoi le diocèse de Pamiers seroit-il le seul qui n'auroit pas de petit-séminaire? Comment veut-on que le sacerdoce se perpétue sans ce moyen? On dit qu'il n'y a que quinze succursales vacantes, et que ces succursales n'ayant ni église ni presbytère, il est inutile de les pourvoir. Mais au contraire; car un curé zélé et actif stimuleroit peut-être ou l'administration ou les habitans, et trouveroit les moyens d'avoir une église. Le raisonnement du bureau se réduit à dire qu'il est inutile de chercher un remède à l'abandon de ces paroisses.

Le bureau demande qu'on restreigne à 100 élèves le petit-séminaire de Pamiers; mais le taux de 220 avoit été fixé il y a bientôt dix ans. C'est qu'apparemment ce nombre avoit été jugé nécessaire, et s'il l'étoit alors, combien plus aujourd'hui qu'une interruption de six années a dû laisser des lacunes dans le grand-séminaire, et par conséquent dans le diocèse!

Le *Courrier Français* qui a épousé la cause du collége de Pamiers, dit que la question des petits-séminaires est une question vitale pour l'Université ; c'est possible, mais c'est aussi une question vitale pour la religion. Or, qui est plus nécessaire à la France, l'Université ou la religion? Il s'agit, dit-on, de l'existence ou de la ruine des colléges communaux ; nous dirons, nous, qu'il s'agit de l'existence ou de la ruine du sacerdoce. Les colléges communaux se

plaignent de la concurrence des petits-séminaires et du tort qu'elle leur cause ; mais que les colléges aient une meilleure direction, que les maîtres soient choisis avec plus de dicernement, qu'ils méritent la confiance des familles, et la concurrence des petits-séminaires sera moins redoutable. Faut-il détruire des établissemens estimables et utiles pour en favoriser d'autres où la discipline est moins bonne, la surveillance moins active, les études moins fortes?

Parmi les populations qui dans ces dernières années ont montré un zèle et un sentiment religieux dignes d'éloges pour les réparations et l'embellissement de la maison du Seigneur, les habitans de la petite ville du Buis, diocèse de Valence, semblent devoir être placés en première ligne.

Là comme presque partout ailleurs où l'on entreprend quelque chose de glorieux et d'avantageux à la religion, il faut dire que le digne curé de cette paroisse, M. l'abbé Arsac, a été l'ame de cette utile et intéressante entreprise. C'est justice de lui adjoindre, dans ce tribut de reconnoissance, M. le maire, qui, quoique n'appartenant pas à notre communion, a accordé pour la restauration de cette église, un concours bien digne de l'esprit de justesse et de discernement qui distingue ce magistrat.

A l'époque où les églises furent rendues au service divin, les habitans du Buis avoient à opter entre leur ancienne paroisse et une église dépendant d'un couvent de Dominicains. Cette dernière eut la préférence, soit parce qu'elle étoit moins dégradée, soit par horreur pour des fêtes de honteuse mémoire qui avoient eu lieu dans la paroisse. La population presque entière avoit toujours abhorré ces saturnales ; le curé, M. Lunel, avoit été fusillé à Grenoble en août 1798.

Cependant l'église choisie étoit bien moins susceptible d'embellissement, et moins propre au service paroissial que l'autre, qui heureusement n'avoit point été vendue. Celle-ci dépérissoit visiblement sans que pour cela on renonçât à y rentrer un jour; la pensée en revenoit souvent. Elle étoit en attendant comme une sorte de débarras. La tour avoit conservé la cloche et l'horloge de la paroisse.

Il étoit réservé au pasteur actuel de restaurer cet édifice, et c'est un titre de plus qu'il a acquis à l'amour et au respect de ses ouailles. Il a fait preuve dans cette opération d'une grande activité, d'un goût exercé et d'une générosité qui honore son esprit de foi et de désintéressement. Son exemple a été suivi par plusieurs prêtres qui sont nés sur cette paroisse. Les curés du canton n'ont pas voulu demeurer étrangers à la décoration de ce lieu de prière, et les paroissiens ont répondu à l'appel qui leur fut fait. Il est touchant d'apprendre que ceux d'entr'eux qui sont peu favorisés des biens de la fortune ont contribué par des journées de travail. Des réparations considérables ont été exécutées en huit mois.

Le plus important de l'œuvre étoit de démolir le chœur pour des raisons approuvées de tout le monde et d'en construire un nouveau, plus vaste, à l'autre extrémité de l'édifice. C'est dans les travaux de démolition que l'on a trouvé des tombeaux de pierre; dans plusieurs étoit l'obole que les païens mettoient dans la tombe de leurs morts pour passer la barque, et l'on est porté à croire qu'en cet endroit étoit autrefois un temple dédié à quelque divinité du paganisme, ce qui prouveroit l'ancienneté de cette ville.

On a acheté un bel ostensoir; une magnifique garniture d'autel décore les gradins du principal autel. La

nouveau chœur se trouve éclairé par des vitraux peints, et orné d'un grand nombre de stalles. On a ménagé une tribune pour recevoir plus tard un orgue. Une collection de gravures, richement encadrées et disséminées sur les piliers, servent pour la dévotion si répandue et si touchante du chemin de la Croix. En un mot cet édifice est un des jolis édifices religieux du Bas-Dauphiné.

La cérémonie de la bénédiction fut fixée au 21 novembre dernier, jour de la Présentation de Marie au temple. Dès la veille elle fut annoncée par le son prolongé des cloches et des décharges de boîtes. M. l'évêque de Valence avoit délégué pour cette fonction M. l'abbé Jourdan, curé de Montélimart. Quarante-cinq ecclésiastiques s'y trouvoient réunis. On a dédié l'église à Dieu et à Marie.

Ce fut un moment de bonheur pour ces bons habitans, qui conservent de si précieux restes de la foi antique, lorsqu'après les cérémonies de la bénédiction, la procession, formée des confréries et des congrégations de jeunes filles et suivie par les autorités, entra dans le saint temple où l'on transféroit avec pompe le souverain maître notre Seigneur Jésus-Christ caché sous les voiles eucharistiques. Une illumination, symbole de foi, avoit été disposée avec goût ; une douce symphonie se faisoit entendre.

Les pauvres, qui sont aussi en quelque sorte les temples du Seigneur, ne furent pas oubliés par leur pasteur en ce jour d'allégresse publique.

Tout le clergé et quelques notables prirent ensuite part à un repas au presbytère. Au nombre des convives se trouvoit M. Brochéry-Duplan, ex-président du tribunal. Cet aimable et pieux vieillard, le plus âgé de ses concitoyens (il a 89 ans), remercia en leur nom, dans un compliment plein de tact et des sentimens de la foi la plus vive, M. le curé et M. le maire.

Une pieuse cérémonie a eu lieu dernièrement à Scherwiller, près Schelestat, diocèse de Strasbourg, à l'occasion de la translation d'une relique de sainte Odile, patronne de l'Alsace. Cette sainte vivoit dans le VIIe siècle. On trouvera sa vie dans l'ouvrage de Butler et Godescard, au 13 décembre. Elle établit une communauté de religieuses dans le château de Hohenbourg, situé sur une montagne, à une lieue d'Obernai. C'est là qu'elle mourut vers 720. Elle y fut enterrée, et son corps s'y est conservé et a échappé aux incendies, aux guerres et aux profanations sacriléges des Suédois dans le XVIIe siècle, et des révolutionnaires des derniers temps. La première ouverture de son tombeau se fit en 1354, en présence de l'empereur Charles IV, auquel on accorda une partie de l'avant-bras, et qui en fit présent à la métropole de Prague, où elle est encore exposée aujourd'hui. La seconde ouverture se fit en 1794; mais l'enlèvement des reliques ne fut que momentané, et pour les soustraire aux outrages des terroristes.

Depuis cette époque, quoique la montagne ait été successivement occupée par différens propriétaires qui n'étoient point catholiques, le tombeau resta constamment fermé jusqu'au commencement de 1836. Alors on supplia d'autoriser l'ouverture du tombeau pour vérifier l'existence et l'état des reliques. Une commission fut nommée, et elle procéda, le 4 mai 1836, à la vérification. Il résulte des recherches qu'on ne peut élever de doute sur l'identité des reliques. M. le curé d'Obernai, chef de la commission, sollicita une relique notable pour la paroisse d'Obernai, ville natale de sainte Odile. Il l'obtint de M. l'évêque et détacha avec sa permission quelques petits morceaux pour en gratifier différentes chapelles. C'est ainsi qu'une relique fut envoyée

à Scherwiller où la sainte avoit passé les premières années de son enfance, et où se trouve une chapelle en son honneur.

C'est le 13 décembre, jour où on célèbre la fête de sainte Odile dans le diocèse de Strasbourg, que la translation de sa relique eut lieu à Scherwiller. Un sermon tout-à-fait adapté à la cérémonie fut prêché à neuf heures du matin. La messe commença ensuite. La relique richement enchâssée étoit exposée à la vénération des fidèles. Après la messe, elle fut portée processionnellement à la chapelle de sainte Odile. Cette procession se fit avec pompe, au milieu d'un grand concours. L'officiant portoit la relique sous le dais soutenu par quatre lieutenans de la garde nationale. La châsse fut placée sur l'autel, au pied de la statue de sainte Odile. La procession retourna à l'église en chantant le *Te Deum*. Plusieurs ecclésiastiques des environs assistoient à cette cérémonie qui fut vue avec joie dans le pays.

A l'occasion du scandale de Siouville, près Cherbourg, M. Laval, ancien ministre protestant à Condé-sur-Noireau, dont nous avons annoncé la conversion en 1823, et dont nous avons cité alors un écrit remarquable, M. Laval, dis-je, qui est toujours fermement attaché à l'Eglise catholique, adressa quelques questions à M. Gourjon, ministre protestant à Cherbourg ; celui-ci n'y ayant pas répondu, M. Laval les adresse aux consistoires de la confession d'Ausbourg et de l'église réformée séans à Paris et aux facultés théologiques de Montauban et de Strasbourg. Voici ses questions :

« 1re S'il n'est pas vrai que le protestantisme est divisé en une trentaine d'églises, ayant chacune sa confession de foi particulière ?

» 2e S'il n'est pas vrai que rien au monde n'est aussi sérieux qu'une confession de foi, puisque le salut en dépend?

» 3e S'il n'est pas vrai qu'une confession de foi où l'on trouveroit cet article : « *Peut-être sommes-nous dans l'erreur* » seroit une confession de foi absurde ?

» 4e S'il n'est pas vrai qu'une confession de foi suppose l'infaillibilité dans ceux qui l'ont dressée et doit nécessairement poser ce principe : « *Hors d'icelle point de salut* ? »

» 5e S'il n'est pas vrai que la plupart des églises protestantes ont conservé le *Credo* (le Symbole des apôtres), où l'on trouve : « *Je crois à l'Eglise universelle* ? »

» 6e S'il n'est pas vrai que dans leur liturgie l'on y excommunie « *ceux qui font des sectes pour rompre l'union de l'Eglise* ? »

On peut parier que les consistoires ne répondront pas plus que M. Gourjon aux interpellations de M. Laval dont le zèle n'en est pas moins digne d'estime. Cet ancien ministre a un fils diacre qui est un sujet distingué, et qui a fait ses études théologiques à Saint-Sulpice.

M. l'abbé Combalot a prêché l'Avent à Turin, dans les églises de Saint-Philippe Néri et de Saint-François d'Assise. Ses prédications sont fort suivies. Dans une des dernières, il a vivement recommandé l'œuvre de la Propagation de la Foi, et a sollicité particulièrement des dons en faveur du diocèse du Détroit.

La *Gazette de Florence* cite un fait remarquable. M. Jean-Simon Cassioli, prêtre, né à Bettole dans le Val de Chiana, le 27 octobre 1738, fait curé de Trequanda en Toscane, en 1774, jouit d'une parfaite santé. Le 28 octobre dernier, il entroit dans sa centième année. Il a célébré l'anniversaire de sa naissance, et a chanté une grand'messe dans son église. Il en a célébré une autre le 23 novembre dans une chapelle près Trequanda, appartenant au comte Spannocchi.

Le chapitre métropolitain de Cologne a méconnu entièrement ses devoirs, et dans toute l'Allemagne catholique on gémit de cette défection schismatique. Lorsque le gouvernement lui ordonna de procéder à l'élection d'un administrateur, le seul chanoine *Iven* (et non pas *Irea*) fit quelques difficultés de se prononcer en faveur d'une administration capitulaire, mais après quelques heures d'hésitation il se rendit comme les autres chez le président supérieur pour lui faire part de son adhésion, et donner acte d'une inconcevable foiblesse. Les noms de ces chanoines seront à jamais flétris dans les annales de l'histoire de la persécution de l'Eglise. Et ce qui est le plus déplorable, c'est qu'il n'y a qu'un ou deux membres du chapitre notoirement tarés dans l'opinion publique; de manière que les autres ont sacrifié les principes à quelque haine personnelle, ou ont cédé par foiblesse aux instances astucieuses et aux menaces d'une administration intolérante et brutale.

Toute la Prusse catholique se déclare en faveur du pieux archevêque, qui vient de donner de son asile à Minden une lettre pastorale pleine de dignité sacerdotale. On croit généralement que le prélat prononcera la suspension de tout son chapitre qui, du reste, est déjà frappé de réprobation par toute l'Allemagne. La fermeté de Mgr de Droste a déjà valu aux catholiques prussiens une modification de la malheureuse convention du 19 juin 1834, faite par M. Bunsen, ministre prussien à Rome, et par l'ambitieux Munchen, chanoine de Cologne, qui a entraîné feu Mgr de Spiegel, prédécesseur de Mgr de Droste, à signer ce pacte anticatholique. Le roi de Prusse a déclaré que dorénavant, dans le cas *où les* mariages mixtes ne leur donneroient pas assez de garantie pour l'éducation catholique des enfans, les prêtres catholiques pouvoient refuser la bénédiction nuptiale, sans autre responsabilité que celle qu'ils prennent sur eux vis-à-vis de leurs évêques; mais en échange de cette concession le roi exige que les prêtres renoncent à la demande de déclaration *solennelle* de la part des parens, concernant l'éducation de leurs enfans. On croit qu'il paroîtra bientôt un ordre du cabinet de Berlin, par lequel cette modification seroit rendue officielle.

POLITIQUE.

S'il arrive que la nation française rentre un jour dans son bon sens, l'histoire de nos jours lui fournira de singuliers sujets de méditation sur les vicissitudes révolutionnaires! Aux hommes de 93, qui, en se voyant dévorer par le feu qu'ils avoient allumé de leurs propres mains, ne pouvoient s'expliquer cette punition du ciel qu'en se donnant eux-mêmes le nom d'enfans de Saturne; à ces hommes qui ont laissé de si frappans exemples de reviremens de fortune, d'autres sont venus succéder en 1830, se promettant bien sans doute d'être plus sages ou plus heureux que leurs devanciers.

L'événement en a déjà détrompé un grand nombre parmi eux, sans compter ceux que l'avenir détrompera également, et qui, dans l'ordre de la justice, sont réservés à compléter l'instruction qui peut encore manquer à la France. En fait de chutes et de leçons de ce genre, il semble que la révolution de juillet se plaise à choisir ses plus hautes illustrations et ses premiers dignitaires, pour faire sur eux les exemples qu'elle doit aux ignorans et aux insensés pour les instruire, et aux sages pour les affermir dans leur confiance. Voyez cet homme qui fut presque roi pendant l'interrègne du 27 juillet au 9 août 1830, et qui se vante d'avoir disposé de la couronne comme bon lui a semblé, sans qu'il lui en ait coûté autre chose que l'oracle solennel, par lequel il déclara

aux uns *que leur temps étoit passé*, et aux autres *que leur temps n'étoit pas encore venu.* Dites si vous connoissez une puissance plus déchue, une grandeur plus descendue et plus humiliée, un *berceau de révolution* plus renversé.

Un autre marcha presque son égal à cette même époque. M. Audry de Puyraveau étoit comme le bras, comme le pouvoir exécutif de la révolution dont M. Jacques Laffitte étoit la tête. Eh bien, cet autre chef de parti, cette autre espèce de vice-roi d'alors se trouve maintenant réduit à promener en Suisse ses illusions détruites, ses rêves de grandeur et ses chagrins. Que les hommes d'ordre se réjouissent donc, non pas des afflictions qui empoisonnent la vie des héros de révolution, mais de ce que leurs principes, leur constance et leur amour du bien public les préservent de se voir jamais exposés à rien de pareil.

Dès le commencement, nous avons dit que la gravité des troubles du Canada dépendroit beaucoup de l'appui que les insurgés pourroient se promettre de rencontrer dans les sympathies occultes ou patentes de leurs voisins des Etats-Unis d'Amérique. Les événemens commencent à nous donner raison sur ce point, et tout semble annoncer en effet que les Canadiens trouvent protection et encouragement du côté que nous avions signalé. C'est du moins ce que les journaux anglais donnent à entendre d'une manière encore plus précise que nous, en désignant les états de l'Union américaine par lesquels cette prise d'armes est favorisée et soutenue.

Dans les temps ordinaires, ce seroit peu de chose pour une puissance du premier ordre telle que l'Angleterre, que d'avoir à réprimer le mouvement d'indépendance d'une de ses colonies, et à la faire rentrer dans le devoir. Mais aujourd'hui les exemples de révoltes heureuses sont si communs, si faciles à faire absoudre, et si encouragés par les complicités révolutionnaires qu'on rencontre partout pour ces sortes d'entreprises, que les peuples se laissent aisément aller à la tentation de s'y aventurer et de les pousser jusqu'aux dernières extrémités.

Une circonstance qui est pour ainsi dire personnelle à l'Angleterre vient encore augmenter les embarras, et affoiblir le position morale de ce gouvernement vis-à-vis des révoltés du Canada; c'est qu'il ne doit savoir comment s'y prendre avec eux pour condamner leur insurrection, et pour leur en faire comprendre la criminalité. En effet, ils ont à lui objecter que c'est sa propre conduite qui les trompe et les égare. Ils ont à lui dire pour leur excuse : Mais c'est vous-même qui prenez soin de justifier notre rébellion par votre empressement à favoriser toutes les autres rébellions, par vos sympathies et votre partialité prononcée pour tous les peuples qui font de l'insurrection. Il n'y a que trois grands théâtres révolutionnaires en Europe; et c'est vous qu'on y voit figurer aux premières places pour les échauffer de vos applaudissemens, pour les inspirer de votre esprit, pour vous associer à leur action et aux coupables fureurs qui les agitent. N'est-ce pas vous qui avez donné à la révolution de France les premiers témoignages de sympathie? N'est-ce pas vous qui avez prêté les plus puissans secours à la rébellion du Portugal? N'est-ce pas vous qui soutenez le plus chaudement en Espagne l'insurrection contre le droit? N'est-ce pas vous qui êtes à la tête de cette quadruple alliance dont l'objet est d'opprimer par la violence et l'injustice la cause de l'ordre et de l'équité? Enfin, où est le pays révolutionnaire dont vous ne soyez pas l'ami et l'allié?

Sans doute ce ne sont pas là de bonnes raisons et de bons moyens de justification à employer pour couvrir des actes d'insurrection et de révolte. Mais dans les mauvaises causes, c'est beaucoup que d'avoir sur ses adversaires l'avantage de pouvoir s'armer contre eux de leurs propres exemples et d'avoir à dire comme les Canadiens : Puisque vos sympathies sont

acquises à tous les peuples révolutionnaires, c'est du moins pour nous une grande consolation que de penser en nous révoltant contre vous, que nous ne faisons rien de contraire à vos règles de morale et de gouvernement.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* qui assure ce matin que M. Odilon-Barrot ne sera point nommé vice-président, s'alarme néanmoins à l'occasion des 142 voix que ce député a obtenues hier dans le scrutin qui a appelé MM. Calmon et Cunin-Gridaine à la vice-présidence. « C'est quelque chose de fort remarquable, dit-il, que tous ces suffrages donnés, dès le début de la session, au chef de l'opposition. Si ces voix étoient des voix données à la juste estime qu'inspire M. Odilon-Barrot, il en auroit deux fois plus, que cela nous paroîtroit tout naturel ; mais ce sont des voix politiques. Il y a eu, cela est notoire, il y a eu une alliance entre le centre gauche et la gauche, pour arriver à ce résultat. » Le *Journal des Débats* voit dans cette alliance une menace faite au ministère, et l'espérance chez les hommes de l'extrême gauche d'arriver à la direction des affaires.

— C'est pour la septième fois depuis la révolution que M. Dupin a été nommé président.

— Le projet d'adresse ne sera lu que demain à la commission de la chambre des pairs.

— Une feuille des tribunaux dit que le procureur-général Franck-Carré a soumis au garde des sceaux la question de savoir s'il ne faudroit pas rendre une ordonnance d'amnistie pour tous les duels qui ont eu lieu avant l'arrêt définitif de la cour de cassation.

— M. le procureur-général vient d'adresser une circulaire à tous les procureurs du roi de son ressort sur les poursuites à exercer en cas de duel, conformément à la jurisprudence de la cour de cassation.

— Le procès intenté par le maréchal Clausel aux Coulouglis de Tlemcen, par suite de la pétition que ces derniers envoyèrent aux chambres pour dénoncer différens actes de son administration qui, prouvés, eussent été fort répréhensibles, a dû être entamé, le 18, au tribunal d'Alger.

— On lit dans l'*Eclaireur de la Méditerranée* que le bruit le plus accrédité à Alger, c'est que ce pays sera considéré comme colonie, et son administration fera partie du ministère de la marine.

— Le maréchal-de-camp Négrier est parti le 4 décembre de Bone pour Constantine, dont il a pris le commandement supérieur.

— On mande de Constantine, le 3, que le cheick du désert Ferhat ben Sagiel s'est éloigné de la ville pour poursuivre Achmet, dont il est l'ennemi personnel. La garnison de Constantine à cette date se trouvoit portée à un effectif de 5,000 hommes. L'état sanitaire des troupes étoit bon, et la ville continuoit à jouir de la tranquillité.

— Un journal dit que le gouvernement va envoyer un agent spécial au Canada, pour y défendre les intérêts des Français qui s'y trouvent.

— Il y a un an à pareille époque, deux élèves de l'Ecole Polytechnique se battirent en duel, et comme on se le rappelle, le jeune Hans fut tué. Madame Hans forma une demande en dommages-intérêts contre le sieur Prestat, que le tribunal de première instance condamna à payer à la mère de sa victime une rente viagère de 800 fr. au capital remboursable de 8,000 fr. La cour royale de Paris, sur l'appel du sieur Prestat, a réduit, le 26, la rente viagère à 600 fr., et le capital à 6,000 fr., et elle a fixé la durée de la contrainte par corps à quatre ans.

— Madame de Feuchères, dont le nom est tristement célèbre, avoit fait venir d'Italie le docteur Mojon et sa femme, avec promesse écrite de payer au docteur une rente de 10,000 fr., rachetable au capital de 200,000 fr. M. Mojon lui

donnoit ses soins. Madame Mojon, qu'elle connoissoit depuis fort long-temps, étoit chargée de l'éducation de sa nièce. Cette éducation que la femme du docteur vouloit diriger entièrement, amena de petites brouilles entre les deux amies, et bientôt une rupture complète. Madame de Feuchères reprit sa nièce, et ne voulut plus payer que la moitié des 10,000 fr. M. Mojon en appela au tribunal qui, reconnoissant que lui et sa femme étoient disposés à tenir leurs engagemens envers la baronne, a condamné cette dernière à payer entière la rente par elle constituée, ou à compter dès à présent la somme de 200,000 fr., capital de ladite rente.

— M. Cottier a été nommé par le 3e arrondissement de Paris, membre du conseil général du département.

— M. Collas est nommé maire de Boulogne (Seine).

— On lit dans le *National* : « La bourgeoisie a l'instinct de la médiocrité : voyez plutôt les 144 noms qu'elle a choisis pour candidats de mairies. Non-seulement il n'y a pas cinq ou six de ces noms qui soient connus au-delà de la barrière Montmartre ou des Bons-Hommes, mais les trois quarts ne sont pas connus d'un arrondissement à l'autre. »

— D'après le *Mémorial de Rouen* une visite domiciliaire auroit été faite par le procureur du roi de Bernay (Eure) chez un habitant de la commune de Verneuse ; et cette visite se rattacheroit au complot d'Hubert.

— D'après plusieurs journaux, l'amnistié Meunier qui menoit à Paris une vie toute de désordres seroit en voie de prospérer à la Nouvelle-Orléans, où il a été déporté.

— M. Protain, architecte, membre de l'Institut d'Egypte, vient de mourir. C'est lui qui défendit le général en chef Kléber, dont il étoit l'ami ; mais il ne put lutter long-temps contre l'assassin, et tomba lui-même percé de plusieurs coups de poignard.

— La fermeture des maisons de jeu devant avoir lieu le 31, tous ces établissemens sont actuellement assiégés par une foule si considérable qu'on a été obligé, dit un journal, de mettre de nombreux gardes municipaux aux portes, pour en éloigner une grande partie. Ceux qui ne peuvent entrer se retirent, assure-t-on, assez mécontens de s'en retourner avec leur argent en poche.

— Plusieurs chefs d'atelier, dit-on, viennent de décider qu'ils ne solderont les appointemens de leurs employés que le matin du 1er janvier, afin de leur ôter toute fâcheuse idée d'aller porter une dernière fois le fruit de leur travail dans les tripots qui ne seront fermés que le 31 à minuit.

— Un journal annonce que les professeurs hanovriens qui ont été exilés vont arriver à Paris.

— Le conseil de la Banque de France a fixé à 66 fr. le dividende du deuxième semestre de 1837. Il sera payé à partir du 2 janvier.

— La commission des prisons qui s'est déjà réunie plusieurs fois, va bientôt soumettre son travail au ministre.

— La *Gazette des Tribunaux* dit que le nommé Léotand, ancien officier de paix, dont le nom a souvent retenti dans les procès politiques, a été arrêté à Laval, sous la prévention de port illégal de la décoration de la Légion - d'Honneur. Ayant perdu sa place d'officier de paix, le sieur Léotand avoit formé rue Saint-Jacques, n° 40, une maison de commerce de gravures.

— Il résulte, dit-on, de l'examen des 3,000 dossiers saisis à l'agence de Vidocq, le délit d'habitude d'usure.

— Avant-hier un malheureux vieillard a été écrasé, à six heures du soir, rue Saint-André des-Arts, par une voiture.

— Le Gymnase normal militaire doit être fermé le 31 de ce mois. Ce Gymnase fut fondé sous la restauration.

— On trace au burin, sur la frise du principal bâtiment du palais des Beaux-Arts, les noms de MICHEL-ANGE, LÉONARD DE VINCI, BRUNELLESCHI, DONATELO, PAUL VÉRONÈSE, etc.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Diverses communes du Jura, qui ont éprouvé des pertes par suite de la grêle, des orages et de la sécheresse, viennent de recevoir du ministre du commerce un secours de 10,000 fr.

— Une femme âgée de 95 ans, habitant la ville de Dôle, est morte brûlée auprès du foyer de sa chambre.

— M. le comte Gaspard de Bizemont, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, écuyer du roi Louis XVI, ancien adjoint de la mairie d'Orléans et directeur du Musée de cette ville, vient de mourir à l'âge de 85 ans.

— Le maréchal-de-camp de Grouchy, nommé récemment au commandement du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, est arrivé à Clermont-Ferrand, où il va résider.

— Une feuille de Moulins avoit annoncé qu'un ours s'étoit échappé et avoit dévoré deux enfans entre le Mayet-d'Ecole et Gannat. Cette sinistre nouvelle est heureusement démentie par le journal de cette dernière ville.

— 300 femmes de la commune des Roches (Isère), voyant qu'on construisoit une digue dans un endroit du Rhône où elles pouvoient facilement abreuver leurs bestiaux, se sont dirigées le 16 vers les travaux, et ont forcé les ouvriers à se retirer. Le sous-préfet de Vienne a été obligé de se rendre aux Roches pour y rétablir l'ordre. Il a promis qu'une rampe commode remplaceroit l'escalier dont la construction étoit commencée.

— La *Gazette du Midi* et le *Messager* de Marseille recommandent à l'administration de cette ville, deux pauvres femmes centenaires qui habitent la paroisse des Grands-Carmes.

— Les voleurs exploitent toujours la banlieue de Marseille.

— Le *Garde National* de cette ville dit qu'un poisson, pesant 25 quintaux environ, est venu s'échouer sur la plage de *Lestaques*.

— Le *Mémorial bordelais* dit qu'un commissaire de police envoyé de Paris à Bordeaux, a quitté cette ville pour aller remplir à Bayonne une autre mission secrète.

— On lit dans le *Journal de l'Aude*, à la date du 20, que l'autorité locale ayant ordonné, à Narbonne, la fermeture des cafés à neuf heures du soir, des rassemblemens de 4 à 500 individus parcourent, à la tombée de la nuit, les rues de la ville en chantant la *Marseillaise* et la *Carmagnole*.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Quand le théâtre de la guerre est fermé en Espagne, tout y semble mort. Car pour les hommes politiques, il n'y en a point, et aussi n'entend-on parler de rien de leur part. Quant aux anarchistes et aux égorgeurs, ils ont toujours grande envie de remuer; ils en cherchent, dit-on, l'occasion dans ce moment, et on annonce que les élections de Madrid ne se passeront pas sans orages. Comme les séances qu'on redoute sont prévues depuis long-temps, il y a lieu d'espérer qu'elles n'éclateront pas d'une manière sérieuse. Le nom d'Espartero est devenu comme une sorte d'épouvantail pour les patriotes exaltés, et ils y regarderont maintenant à deux fois pour se jouer à lui.

— Le bruit court que les deux compagnies de Bonnet ont été surprises par les carlistes et passées par les armes. Cette nouvelle feroit sans doute plus d'impression si elle étoit fondée.

— Les christinos commencent à garnir de troupes les bords de l'Ebre, pour en disputer le passage aux deux expéditions que Charles V est toujours censé vouloir diriger vers l'Aragon et l'Estramadure. On présume qu'Espartero passera l'hiver sans rien entreprendre de sérieux, et que son projet est de rester sur la défensive jusqu'au retour de la belle saison.

— Des troubles ont été suscités à Cadix par un bataillon de la garde nationale. La ville a été mise en état de siége.

Une belle manufacture de coton a été détruite, le 21, en quelques heures, à Bruxelles, par un incendie; on dit que sept personnes ont péri au milieu des flammes. Le même jour un second incendie s'est déclaré dans un autre quartier de cette ville, mais heureusement on a pu bientôt s'en rendre maître.

— D'après une correspondance de Genève, les radicaux de la Suisse ont dû se réunir aujourd'hui en assemblée générale, à Baden, en Argovie.

— Le parlement anglais s'est ajourné au 15 janvier.

— Il résulte d'un tableau publié par un journal de Londres que toutes les dépenses de la maison royale d'Angleterre s'élèvent par année à 28 millions 528,225 fr. Dans ce tableau figurent la pension du roi de Hanovre et celle du roi des Belges.

— M. O'Connel qui vient de présider l'union des métiers à Dublin s'est montré dans son discours peu satisfait du parti radical anglais à l'égard de l'Irlande.

— Un journal anglais parle d'un pauvre paysan d'Ecosse, John Gordon, qui vient de mourir à l'âge 132 ans.

— 5,000 hommes doivent être embarqués en Angleterre, dit un journal français, pour être transportés au Canada afin d'y renforcer les troupes anglaises qui ne s'y trouvent guère qu'au nombre de 4,000 hommes. Il faudra bien, ajoute le journal de Paris, six semaines pour le trajet, et peut-être ce secours arrivera-t-il trop tard.

— Le *Courrier Allemand* du 23 annonce que le colonel de Winicker a été nommé gouverneur de la province de Gœttingue.

— D'après la même feuille, l'autorité de Gœttingue prend des mesures sévères pour empêcher que l'ordre soit troublé par les étudians.

— Il est question d'établir un chemin de fer de Pesth (Hongrie) à Presbourg.

— Il a été décidé récemment en Prusse qu'aucun officier ne pourra remplir les fonctions d'aide-de-camp s'il ne parle la langue française.

— A la date du 1er, la peste n'avoit point cessé ses ravages dans les faubourgs d'Odessa. Elle faisoit aussi quelques victimes dans l'intérieur de la ville.

— Vers la fin de novembre, dix-huit vaisseaux marchands, chargés dans les ports de Russie, ont péri dans la mer Noire. On compte dans ce nombre deux bricks anglais et deux vaisseaux maltais. La plupart des navires avoient été assurés à Constantinople.

— Consulté sur la question de savoir s'il convenoit de conserver en Grèce les troupes bavaroises, le conseil d'état du roi Othon s'est prononcé pour la conservation, aussi long-temps du moins que l'armée nationale ne seroit pas en état de les remplacer.

— Le *Mercure de Franconie* donnant des nouvelles de Constantinople du 29 novembre, dit qu'on a arrêté plusieurs individus soupçonnés d'être des agens secrets du vice-roi d'Egypte.

— Les journaux des Etats-Unis annoncent que le 20 novembre une horrible tempête a presque entièrement détruit la ville de Castilda, port de l'île de la Trinité. Deux bricks ont sombré, et des hommes d'équipage ont péri.

— Les nouvelles du Mexique vont jusqu'au 16 octobre. Tous les ministres ont donné leur démission, que le président Bustamente n'a pas acceptée. On dit qu'une conspiration dont le but étoit de rétablir l'ordre de choses qui existoit antérieurement à 1833, a été découverte à Puebla.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 27 décembre.

La chambre a nommé hier M. Dupin, président, et a appelé MM. Calmon et Cunin-Gridaine à la vice-présidence. Aujourd'hui, deux vice-présidens restent à nommer. MM. Passy et Jacqueminot qui obtiennent, le premier 206 sur 365, et le second 187, sont proclamés. M. Odilon-

Barrot se trouve cette fois n'avoir que 11 voix.

La chambre procède au scrutin pour la nomination des secrétaires. MM. Boissy d'Anglas et Félix Réal obtiennent seuls la majorité. MM. Dubois (de la Loire) et Piscatory sont proclamés secrétaires à un second tour de scrutin. On procédera demain à la nomination des questeurs.

Le Gérant, **Le Bregue.**

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

BOURSE DE PARIS DU 27 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 108 fr. 00 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 10 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 78 fr. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2537 fr. 50 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1180 fr. 00 c.
Quatre canaux. 1216 fr. 25 c.
Caisse hypothécaire. 820 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 50 c.
Emprunt romain. 100 fr. 5/8
Emprunt Belge. 102 fr. 0,0
Emprunt d'Haïti. 370 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

AMI DE LA RELIGION
roît les Mardi, Jeudi
Samedi.

On peut s'abonner des
et 15 de chaque mois.

N° 2909.

SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1837.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	fr. c.
1 an	36
6 mois	19
3 mois	10
1 mois	3 50

VIE NOUVELLE

DE HENRI-MARIE BOUDON,

grand archidiacre d'Evreux,

C SON PORTRAIT ET UN FAC SIMILE DE SON ÉCRITURE (1).

Suite du N° 2894.

Ce qui ajoute encore à l'intérêt de . ouvrage, c'est le soin qu'a pris uteur de citer grand nombre de ssages des écrits ou des lettres de udon qui éclaircissent différentes constances de sa vie, et qui jettent nouveau jour sur sa vertu. L'au- ır s'étoit si bien pénétré de l'esprit ces écrits, qu'il le reproduit fidè- nent dans son histoire. Il y règne ton de sagesse, de raison et sur- ıt de piété qui frappe d'abord. est une de ces lectures qui reposent . mauvais goût, de l'exagération et la prétention de tant de produc- ıns de nos jours. Le style est soi- é sans cesser d'être naturel; les ré- xions, les jugemens sont remar- ables pour l'élévation des senti- ens. Tout l'ouvrage porte je ne . quel parfum de vertu qui en dra sans doute la lecture aussi le qu'elle est attachante.

Il est pourtant un endroit où, il t le dire, la conduite de Boudon l'approbation que semble y don- r son historien nous étonnent un . M. de Maupas, de plus en plus venu contre le vertueux archi- cre, lui fait défendre de confesser madame de Fourneaux; Boudon engagea cette dame à s'adresser, pour ses confessions ordinaires, à un religieux, et *se réserva seulement*, dit l'historien, *de communiquer avec elle lorsque les besoins de son ame l'exigeroient impérieusement;* et en effet il continua de la diriger. Ce ne fut pas tout. M. de Maupas, instruit que ses relations avec elle continuoient, lui défendit en général de prêcher et de confesser dans le diocèse, et y ajouta même la défense de voir madame de Fourneaux et de communiquer avec elle en aucune manière. L'historien dit que cette dernière injonction du prélat dépassoit les bornes de son autorité; que cependant les amis de Boudon l'engageoient à obéir, et que *peut-être* s'y seroit-il déterminé sans une maladie qui lui survint, et pendant laquelle, pauvre et abandonné de tout le monde, il accepta les soins et les services de madame de Fourneaux.

Nous avouons que cette hésitation de Boudon à obéir nous paroît peu conforme à ce caractère d'humilité et de soumission qu'il avoit montré en tant de circonstances. L'historien dit qu'*il ne croyoit pas pouvoir se décharger sans l'ordre de Dieu de la direction d'une ame que la providence lui avoit adressée.* Mais ne pouvoit-il pas regarder la défense de son évêque comme l'*ordre de Dieu?* Il nous semble qu'une prompte soumission en ce cas étoit digne d'une vertu aussi haute et aussi pure que celle de l'abbé Boudon. Après cela, que sa maladie et l'état de pauvreté et d'abandon général où il se trouvoit puissent l'excu-

(1) In-8°, prix 5 fr. 50 c. et 5 fr. franc port. A Besançon, chez Outhenin-Landre; et à Paris, au bureau de ce rnal.

ser un peu d'avoir continué à voir la dame et à recevoir ses services, c'est ce que nous ne nierons pas. Mais il est remarquable que, peu après, voyant qu'il ne pouvoit calmer les ressentimens de madame de Fourneaux, il fut obligé de lui-même de cesser ses communications avec cette dame ; ce qui, pour le dire en passant, montre que la défense de l'évêque n'étoit pas si déraisonnable, et peut-être même l'avoit-il portée dans l'intérêt de Boudon et pour faire tomber des bruits qui n'étoient pas fondés, mais auxquels les emportemens de madame de Fourneaux donnoient quelque vraisemblance.

L'auteur de la nouvelle vie parle avec un vif sentiment d'admiration des écrits de Boudon ; il dit de ses lettres :

« Si c'est une consolation pour les personnes pieuses qui se trouvent privées du guide de leur ame, de recevoir par écrit ses exhortations et ses conseils, on peut juger combien cette consolation devoit être grande pour celles que Boudon dirigeoit, lorsqu'on a lu ses lettres et goûté l'onction qui y est répandue. La sainteté de son ame s'y peint d'une manière d'autant plus aimable qu'elle se trahit sans y penser. Il n'est point de page qui ne soit empreinte de ce cachet sacré. Le style y respire l'esprit de Dieu. Quelquefois une seule phrase, un seul mot éclaire plus que de longs discours dépourvus de la vertu qui coule de sa plume. Ses lettres aussi bien que ses autres traités montrent à quelle sûreté de jugement, à quelle hauteur de science et de lumière dans les choses spirituelles, l'amour de *Dieu seul* peut élever une ame dont il absorbe toutes puissances.

» Quelle douce sensibilité, quelle onction suave il répand dans le cœur ! Combien en le détachant de ses propres affections, en lui enlevant le sentiment trop vif de ses propres souffrances, il le rend compatissant aux maux du prochain, et actif pour les soulager ! Nous nous sentons pressé de l'avouer, en demandant pardon à nos lecteurs de les entretenir de nos propres impressions, cette lecture a produit sur nous un effet inexprimable. En lisant surtout les lettres originales qu'on a bien voulu nous procurer, nous avons souvent été saisi d'une émotion que nous ne pouvons rendre. Il nous sembloit tenir dans nos mains quelqu'une de ces choses saintes, conservées à la vénération des fidèles. La vue de ces caractères qui rappellent la sainteté de celui qui les a tracés, nous causoit un sentiment de respect et d'admiration, que nous aurions vainement cherché à maîtriser, et qui parfois nous faisoit perdre de vue le motif et le but de nos recherches. »

Il y a en effet dans les lettres de Boudon des traits qui n'appartiennent qu'à une ame élevée bien au-dessus des idées humaines. Le pieux archidiacre écrivant à une religieuse dont la communauté étoit fort pauvre, l'encourage à supporter sa privation. *Eh bien*, lui dit-il, *quand vous n'auriez pas de pain, voilà une grande affaire à une chrétienne !* Il falloit le détachement et le courage de Boudon pour regarder comme si peu de chose une épreuve aussi dure que celle de manquer de pain. Dans une autre lettre, il parle de *la grâce que Dieu lui a faite de demander l'aumône* dans sa jeunesse. Enfin, toute sa vie prouve un amour extrême de la pauvreté. Il n'avoit rien, manquoit de tout, et son bonheur étoit de compter toujours sur la providence.

Quelques personnes auront peut-être peine à souscrire au jugement que l'historien porte des ouvrages de Boudon. Ces ouvrages, sous le rapport littéraire, ne sont pas d'une forme attrayante ; le style en

fort négligé ; il est même quelquefois obscur. Les vies publiées par Boudon ne sont pas véritablement des vies, elles renferment très-peu de faits ; ce sont plutôt des cadres destinés à amener l'éloge de telle ou telle vertu. Toutefois l'historien de Boudon relève le mérite de ces ouvrages et en montre l'utilité pour les personnes qui aspirent à la perfection.

« Quoique l'unique but de Boudon dans tous ses ouvrages ait été de rappeler les chrétiens, quels que soient d'ailleurs leur genre de vie et leur position dans le monde, à la sainteté de leur vocation, aux obligations qu'elle leur impose, à l'esprit d'abnégation, d'oubli d'eux-mêmes, d'amour de *Dieu seul* qu'elle exige d'eux, il est certain que pour comprendre les vues de perfection qu'il y développe, il faut s'être livré d'avance à des désirs plus fervens que ceux que produisent une foi commune et une vertu ordinaire. Il semble, en effet, que pour goûter l'onction répandue dans ses livres et en aimer la simplicité, il faille s'être accoutumé à s'occuper des choses de Dieu, mais de cette occupation sérieuse dont l'ame a faim, parce qu'elle sent sa foiblesse et ses besoins. Sans cette humble disposition, l'esprit sera rebuté de la négligence du style. Il se fatiguera de ces répétitions nombreuses qui le ramènent presque continuellement sur les mêmes objets. Il se sentira soulevé contre ces conseils si contraires à la nature, si durs à l'amour-propre, réitérés si souvent, et toujours sans ces ménagemens adroits qui en couvrent l'austérité, et en adoucissent la rigueur. Aussi ces pieux écrits, bien que précieux aux théologiens à cause de l'érudition profonde et sans apparat qu'on y trouve, n'ont-ils jamais produit d'impression plus vive et plus durable que dans les ames simples, disposées par une vie retirée et fervente aux voies de la perfection chrétienne. »

Au surplus, c'est à dessein que Boudon a laissé des négligences dans ses ouvrages. Il s'en explique dans une lettre à l'abbé Bosguérard, qui est rapportée dans la nouvelle vie. Nous y renvoyons.

Cette vie est terminée par ce qui a été fait en différens temps pour honorer la mémoire de Boudon. En 1751, par les soins d'une pieuse demoiselle, on mit dans la chapelle du séminaire, à l'endroit où reposoit le cœur de Boudon, un marbre noir avec une inscription honorable. Depuis le concordat, M. Bourlier, évêque d'Evreux, a fait reporter dans la cathédrale l'urne de plomb qui contenoit le cœur et l'inscription, et ce prélat rétablit la confrérie des Saints-Anges formée autrefois par Boudon. Cette confrérie est nombreuse à Evreux, et a des exercices marqués qui sont suivis par les ames pieuses.

Il y a de temps en temps dans la nouvelle vie des notes sur des personnages cités dans l'ouvrage. Ces notes historiques lient les faits de la vie de Boudon avec ceux de l'histoire contemporaine. A la note de la page 33, il y a une faute d'impression; on y parle d'un congréganiste qui est appelé *Gontin ;* c'est Gonthier qu'il faut lire. L'abbé Gonthier fut lui-même un modèle de vertu.

On pourroit regretter que l'auteur n'ait pas joint à la vie une espèce de table ou de sommaire qui aidât à y retrouver les faits dont on peut avoir besoin.

Il nous seroit agréable de pouvoir nommer l'auteur d'un si bon livre.; mais il s'est enveloppé du manteau de la modestie. Nous savons seulement que l'ouvrage a été revu par un prélat d'un grand mérite et d'une haute vertu, qui professe une véné-

tation particulière pour la mémoire de l'abbé Boudon.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — Nous pouvons donner comme certaine la nomination de M. Cottret, évêque de Caryste, à l'évêché de Beauvais. M. l'évêque de Beauvais, que son grand âge engage à se retirer, vient de donner sa démission.

L'allocution du Saint-Père sur l'affaire de Cologne a été envoyée à tous les ambassadeurs et ministres accrédités près le Saint-Siége, avec une lettre de M. le secrétaire d'état, en date du 10 décembre, qui les prie de la communiquer à leurs cours. Cette lettre témoigne la douleur qu'a causée au Saint-Père l'entreprise du gouvernement prussien, *qui porte atteinte en même temps à l'autorité ecclésiastique, à la primauté pontificale, aux lois et à l'unité même de l'Eglise catholique.*

Il semble que les journaux révolutionnaires aient craint l'effet que produiroit dans le public l'allocution pontificale. Ils se sont tous attachés à la combattre et à y répondre; mais ils s'entendent si mal dans leurs réponses qu'ils se réfutent en quelque sorte les uns les autres. Ainsi le *National* trouve dans l'allocution de la foiblesse et de la timidité, tandis que le *Courrier Français* y voit de l'audace, l'appelle une allocution *foudroyante*, et reproche au pontife d'*affecter encore le langage de la souveraineté.* Ces accusations se détruisent mutuellement. L'allocution est pleine de noblesse, de fermeté et en même temps de mesure. Le Saint-Père se renferme dans son objet qui est tout spirituel. Son langage n'est assurément ni foible ni timide, mais il n'est non plus ni ambitieux ni foudroyant. Le père commun réclame pour un fils opprimé; c'est une démarche aussi naturelle qu'honorable. Tant pis pour les cœurs durs qui ne sentent pas tout ce que ce procédé a de généreux. Tant pis pour les esprits faussés par leurs préventions ou leurs antipathies, qui, dans une occasion si grave, recourent à la déclamation, au sophisme et à la raillerie pour dénaturer les belles paroles du chef de l'Eglise et en affoiblir l'impression.

Le *Courrier Français* s'étonne que le pape soit intervenu dans cette affaire. En vérité, c'est bien de la mauvaise foi. Qui prendra donc la défense d'un évêque si ce n'est le souverain Pontife? Le roi de Prusse lui-même ou son ministre, M. d'Altenstein, a annoncé dans ses proclamations qu'on recourroit à Rome, et on a fait partir M. de Bunsen en toute diligence pour cette capitale, afin d'ouvrir quelque négociation. Comment le *Courrier Français* peut-il trouver mauvais que le pape intervienne, quand son intervention si naturelle d'ailleurs est sollicitée par le prince lui-même qui a traité si rigoureusement l'archevêque?

Puisque le pape avoit fait une allocution, il falloit bien que M. Isambert fît la sienne. Il se croit obligé d'intervenir dans toutes les discussions religieuses, mais c'est pour les embrouiller et les rendre aigres et amères. Ici il est à côté de la question, et il ne paroît même pas la comprendre. Il cite comme un argument victorieux une lettre de Pie VII à Napoléon à l'occasion du mariage de Jérôme, lettre où le pape dit que la disparité de culte n'est pas un empêchement dirimant de mariage. Mais ce n'est pas du tout de cela qu'il s'agit à Cologne dans ce moment. La question est de savoir si l'assistance du pasteur aux mariages mixtes doit être active ou passive, et si l'on peut tolérer que les enfans ne soient pas élevés dans la religion catholique. Ainsi on ne con-

teste pas la validité de ces mariages ; la discussion roule sur la part que l'Eglise peut y prendre.

M. Isambert a mêlé à cela de l'*ultramontanisme*, de la *bigoterie*, le *progrès des lumières*, la *conscience du genre humain ;* ces idées sont certainement très-neuves et ces argumens très-forts. Le malheur est qu'ils ne touchent pas la question.

Il a bien fallu que le *Constitutionnel* donnât aussi son *factum* contre l'allocution. Il lui est arrivé fort à propos de Cologne ce jour-là une lettre en faveur de S. M. prussienne. Le *Constitutionnel* plaider pour les rois, c'est du nouveau ; mais remarquez qu'il s'agit d'une mesure prise contre un archevêque, et alors il n'y avoit pas à hésiter. Vous y apprendrez que, dans cette affaire, c'est le roi de Prusse qui s'est dirigé par l'*esprit chrétien*, tandis qu'apparemment le pape et l'archevêque ont obéi à l'esprit anti-chrétien ; c'est même le roi de Prusse qui est *tolérant*, et cela est répété plusieurs fois Admirable *tolérance* qui enlève un prélat à son diocèse, lui interdit toute juridiction, le transporte à 60 lieues et le tient en charte privée ! Si on faisoit la moitié de tout cela à un patriote, que de cris, que de plaintes ! Mais envers un évêque tout est légitime.

Le prétendu correspondant de Cologne est si mal informé, qu'il dit qu'un réglement dressé en 1834 est observé depuis sept ans, et qu'il n'a pas été *imposé* aux évêques. C'est nier ce qui est notoire. On sait tout ce qu'a fait le gouvernement pour faire adopter ce réglement que le *Constitutionnel* appelle une *loi*, et qui n'en a jamais eu le nom ni le caractère.

L'assemblée de charité indiquée à Notre-Dame pour les orphelins s'est tenue jeudi. M. l'Archevêque la présidoit. Le prélat étoit assisté de M. l'évêque de Nancy, de M. l'ancien évêque de Verdun et de M. Cart, nommé à l'évêché de Nîmes. Les membres du conseil de l'œuvre étoient présens, et dans une enceinte réservée étoient placés les enfans eux-mêmes, objet de cette pieuse réunion. M. l'abbé de Brézé a prononcé un discours sur ce texte : *Tibi derelictus est pauper, orphano tu eris adjutor.* Ce texte indiquoit la division du discours qui étoit remarquable par un style simple, pur et élégant. Le jeune orateur a constamment intéressé des auditeurs qui appartiennent à la première classe de la société, tout en leur annonçant avec une sainte liberté les vérités les plus austères de l'Evangile sur la pauvreté et la simplicité chrétiennes. La collecte s'est élevée à près de 18,009 fr.

Le jour de Noël, on a découvert, dans l'église de Sèvres, un bas-relief de grande dimension, exécuté par un jeune artiste de la manufacture royale de porcelaines. L'église possédoit déjà plusieurs bas-reliefs précieux dus à des artistes de cette manufacture, qui assez souvent se réunissent aussi pour exécuter des messes en musique.

Des journaux annoncent qu'on a retiré un de ces matins de la Seine, près d'un bateau de blanchisseuses, le corps d'un enfant enveloppé dans un beau schall. C'est le nouveau et triste résultat des mesures prises par le conseil des hospices. Ce résultat étoit aisé à prévoir. Faudra-t-il encore beaucoup de faits semblables pour éclairer l'administration ?

Dans la nuit du 18 au 19 décembre, des voleurs se sont introduits dans l'église de la Ferté-Fresnel, diocèse de Séez. Ils ont brisé les troncs et ont emporté une somme d'environ 150 fr. ; du moins ils n'ont pas touché aux vases sacrés. Il paroît qu'ils

étoient entrés dans l'église au moyen d'une fausse clef. Là où les sacristains gardent chez eux les clefs de l'église, ils ne sauroient apporter trop de soin pour les mettre en lieu sûr et pour ne pas les laisser tomber en des mains suspectes.

Un journal annonce un vol plus fâcheux commis à Plerin, près Saint-Brieuc; les vases sacrés ont été volés ainsi qu'une croix d'argent.

M. l'abbé Deguerry a prêché l'Avent dans la cathédrale d'Arras, où il a attiré la foule. M. l'évêque assistoit régulièrement à tous ses sermons, et bon nombre d'hommes y étoient fort assidus.

Le prélat a fait, le samedi 23, une ordination de cinquante et quelques sujets dont quatre prêtres. L'ordination avoit été precédée de deux retraites, données au grand et au petit-séminaire par M. l'abbé Levasseur, qui se livre depuis long-temps à ce genre de ministère, et qui y obtient d'heureux fruits.

Le 8 décembre, une cérémonie pieuse a eu lieu à Planques, village du diocèse de Cambrai, qui n'avoit jusqu'ici qu'une chapelle en ruines. Une jolie église y a été construite. M. Piquet, chanoine archiprêtre de Cambrai, et ancien desservant de la paroisse, en a fait la bénédiction. Le sermon a été prononcé par M. Dupont, aumônier de l'hôpital Saint-Julien, à Cambrai. Cette église devoit d'abord être construite aux frais des habitans qui avoient montré pour cela le plus louable empressement. Déjà plusieurs milliers de francs étoient assurés, quand un mauvais avocat suscita une discussion sur l'emplacement de la nouvelle église. Pour trancher les difficultés, un riche et généreux habitant, M. Le Sergent d'Hainecourt, entreprit d'élever l'église à ses frais, sur un terrain à lui. Il commença les travaux au mois de juillet et les dirigea lui-même. Aujourd'hui l'église est terminée; elle a 75 pieds de long sur 25 de large, et est bien décorée. Le noble procédé du bienfaiteur est un bel exemple dans ce siècle. La population de Planques a pris grande part à l'achèvement de la nouvelle église.

M. de Genoude a continué ses conférences, à Provins, dans l'église de Saint-Ayoul, le lundi jour de Noël. Il a parlé sur l'incarnation, et expliqué ce dogme avec une grande lucidité. L'auditoire étoit fort nombreux. La vocation oratoire de M. de Genoude est hors de question pour tous ceux qui l'ont entendu; il paroît appelé, par la hauteur de ses pensées, par son style et par sa diction, à traiter dignement les vérités de la religion. C'est l'effet général produit par ce discours, dont nous regrettons de ne pouvoir donner l'analyse.

Nous parlions dernièrement d'une lettre anonyme adressée à M. le curé de Roubaix. Nous ne savons si cette lettre auroit quelque rapport avec des tentatives de vol et d'incendie qui ont eu lieu dernièrement dans l'église de la paroisse. Le lundi 11, on a forcé les troncs, qui étoient vides à l'exception d'un, et on a essayé de mettre le feu à un tas de chaises; mais une seule a été brûlée en partie. On recherche les coupables. Un journal dit à ce sujet qu'il y a à Roubaix 70 forçats libérés.

La reine régente à Madrid vient de faire presque un acte de courage; elle a refusé sa sanction au réglement dressé par les dernières cortès sur les affaires du clergé. La *Gazette de Madrid*, du 18 décembre, a publié l'ordonnance suivante :

« Déterminée par des raisons auxquelles n'a pu résister ma conviction, j'ai cru,

dans l'intérêt du bien public, ne devoir pas donner ma sanction à la loi votée par les dernières cortès pour le réglement du clergé. Mais appréciant, comme il convient, les motifs qui ont engagé les cortès à faire ce réglement, conforme au vœu presque général, tendant à ce que la dotation du culte et des ministres soit assurée de telle sorte qu'ils ne soient pas exposés à l'abandon pour des causes accidentelles qui peuvent être prévenues en pourvoyant à ce que le clergé n'offre ni le spectacle d'une opulence aussi contraire à l'esprit de l'Eglise qu'opposée au triste état des ressources publiques, ni à celui de l'attitude humiliante de l'indigence qui dégrade et avilit; désirant en outre que le nombre des ministres du culte soit en harmonie avec les besoins des fidèles, que tout ce qui est relatif à la position du clergé soit déterminé eu égard au bien essentiel de l'Eglise et de l'état, et qu'adoptant ce principe pour base, on évite des mesures irritantes et des controverses aussi peu opportunes que peu convenables, en procédant, par des dispositions transitoires de nature à conserver les droits légitimes et les intérêts existans, à l'accomplissement graduel et insensible d'une réforme complète; à titre de reine régente, j'ordonne ce qui suit.

» 1° Il sera créé une junte chargée de nous présenter avec toute la promptitude que réclame la position extraordinaire du clergé, un projet de loi pour le réglement du culte et de ses ministres, formé d'après les principes indiqués. Ce projet contiendra les dispositions transitoires dont il est fait mention.

» 2° Vous communiquerez à cette junte tous les renseignemens au pouvoir du gouvernement et qui seront de nature à lui faciliter l'accomplissement de sa mission. Cette junte, dont les travaux seront gratuits, se composera des quatre sénateurs les archevêques élus de Tolède et de Valence, l'évêque élu de Zamora, de Nicolas-Maria Garelly, et des deux députés D. Manuel Barrio Ayuto et Pablo Gobantes.

» Vous l'aurez pour entendu.

» *Signé de la main royale.*

» Le 16 décembre 1837. »

L'archevêque de Cologne est libre de se promener à pied ou en voiture; mais il ne veut point faire usage de cette faculté, parce qu'il lui répugne de se laisser accompagner par un agent de police vêtu en bourgeois. On ne peut être admis auprès de l'archevêque qu'en exhibant une carte du président de la régence, toutefois les cartes sont délivrées sans difficulté. L'esprit de l'archevêque est calme, souvent même il montre de la gaîté dans la conversation. Il exprime constamment la ferme conviction qu'il a agi conformément à son devoir et à sa conscience, et que le reste est abandonné à la providence. Il espère que tout se terminera dans l'intérêt de l'Eglise. L'archevêque a exprimé le désir d'être traduit devant un tribunal; il est même étonnant qu'aucune instruction n'ait eu lieu depuis la lettre adressée le 15 novembre dernier, au chapitre de Cologne, par le ministre d'Altenstein; car dans cette lettre le ministre accusoit l'archevêque de s'être rendu coupable de menées révolutionnaires.

Peut-être un parent de l'archevêque forcera-t-il le ministre de préciser son accusation de haute trahison. Il n'est pas vrai, comme l'ont avancé certains journaux, que l'archevêque entretienne une correspondance active avec la cour de Rome. Il a renvoyé toutes les lettres, même celles de ses parens, pour éviter de les compromettre, et de soumettre sa correspondance confidentielle à l'examen de la commission de surveillance. Lui-même n'écrit aucune lettre; son chapelain, M. Michaelis, vit séparé de lui dans un hôtel de Minden, et n'ose pas sortir. On craint que l'inaction ne finisse par attaquer

la santé du prélat, qui est d'ailleurs assez bonne, sauf une légère foiblesse dans les jambes. (*Gazette de Hanovre*)

Quelques journaux annoncent que M. Husgen, doyen des chanoines de Cologne, qui avoit été élu administrateur par le chapitre, et qui paroissoit avoir accepté, s'est ravisé. Il a senti sans doute l'irrégularité de l'acte capitulaire, et a refusé le titre d'administrateur. On ne peut que le féliciter de cet hommage rendu aux principes. Il a déclaré qu'il n'administreroit qu'avec l'autorisation du pape. Le baron de Beyer, évêque de Samarie et suffragant de Cologne, et en même temps membre du chapitre, a consenti à signer pour les affaires courantes.

POLITIQUE.

Nous parlions il y a quelques jours des programmes politiques comme d'une des choses qui préoccupent le plus vivement l'esprit des hommes de juillet. Ce n'est cependant pas le seul objet de leurs sollicitudes; et il est un autre point qui fixe leur attention à un degré pour le moins égal. Ce point qui rivalise dans leurs idées avec les programmes, est ce qu'ils appellent *la nuance d'opinion*. On ne sauroit dire combien la nuance d'opinion exerce leurs recherches et leurs investigations.

La chambre des députés, par exemple, quoique provenant du même jet et du même moule, leur offre une variété de nuances qui est à peine imaginable, tant cela se divise et se subdivise en couleurs différentes. De l'extrême gauche à l'extrême droite, ils comptent cinq nuances intermédiaires; ce qui forme en tout un nombre de couleurs égal à ce que les physiciens désignent sous le nom de couleurs primitives, ou ce qui est la même chose, à celles de l'arc-en-ciel. La nuance Odilon-Barrot, la nuance Laffitte, la nuance Dupin, la nuance Thiers, la nuance Guizot, la nuance Cunin-Gridaine; tout cela se trouve analysé par messieurs les chimistes de juillet, avec une exactitude et une précision que Newton n'a peut-être pas mise à peser la lumière. Chaque nuance est étiquetée de chiffres qui en marquent la force et la puissance comparatives. C'est ainsi que la nuance Odilon-Barrot, par exemple, se trouve numérotée 142, tandis que la nuance Havin est numérotée 149, la nuance Passy 206, la nuance Cunin-Gridaine 214, etc.

Pour y mettre de la franchise, nous sommes forcés de convenir que nos études ne nous permettent pas de bien apprécier la qualité de ces diverses nuances. Seulement nous ne voulons pas répondre qu'il soit facile de tirer de tout cela une bonne couleur d'habit pour la révolution de juillet.

PARIS, 29 DÉCEMBRE.

Les députés se sont réunis aujourd'hui dans les bureaux pour nommer la commission de l'adresse. Elle se compose de MM. Boissy-d'Anglas, de Bérigny, Jacqueminot, Dufaure, Passy, Etienne, Bernard (de Rennes), de Belleyme, Saint-Marc-Girardin.

Le journal ministériel du soir en publiant ces nominations dit : « Depuis quelque temps, plusieurs feuilles de diverses couleurs présentoient sous un faux jour les véritables dispositions de la chambre. Aujourd'hui elle s'est prononcée. Les noms qui composent la commission de l'adresse répondent à la fois à l'attente du pays et au vœu du gouvernement. »

— M. Belleval, ex-secrétaire d'ambassade en Suisse, maintenant attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères, vient d'être nommé premier secrétaire d'ambassade en Russie.

— Le projet de retirer aux administrateurs des bureaux de bienfaisance et de confier à douze agens salariés la distribution des secours provenant du legs Monthyon, vient de recevoir son exécution. Les bureaux de charité se sont vivement récriés contre cette mesure qui en-

traîne un prélèvement préalable de 24,000 fr. sur les fonds à répartir entre les pauvres et les malades. Car il faudra bien faire un traitement aux nouveaux distributeurs. C'est un nouvel envahissement de la bureaucratie, et un moyen de donner des places à des protégés.

— On écrit de Bone, le 7 décembre, que le maire de cette ville a reçu une lettre du maréchal-de-camp Négrier, qui commande à Constantine, à l'effet d'engager ceux qui voudroient se rendre dans cette dernière ville à renoncer pour le moment à leurs projets. Les personnes qui se trouvoient à Constantine avec l'intention de s'y établir alloient être dirigées sur Bone.

— Le capitaine du génie de Béville, qui a fait partie de l'expédition de Constantine, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— M. Parquin, avocat à Paris, et M. Marchant, notaire à Maubeuge, se présentent, dit l'*Echo de la Frontière*, aux élections qui vont avoir lieu à Avesnes, concurremment avec le général Merlin, député ministériel sortant, qui se trouva remplacé par M. Taillandier, de l'opposition.

— M. Arago, ayant opté pour le 1er arrondissement des Pyrénées-Orientales, vient d'écrire aux électeurs du 6e arrondissement de Paris, pour leur recommander chaudement M. Laffitte, qu'on porte aussi au collége électoral de Toulouse, à la place du maréchal Clausel, deux fois nommé.

— La cour royale s'est occupée de l'appel de MM. Dornès et Emile Lebreton, avocats, condamnés dernièrement chacun à 500 fr. d'amende et solidairement à 8,000 fr. de dommages-intérêts, au sujet d'une lettre injurieuse pour M. Emile de Girardin, laquelle fut par eux insérée dans le *National* à l'époque des élections. La cour a confirmé le jugement, et condamné les appelans à l'amende et aux frais.

— Le sieur Lelièvre, marchand de gravures au Palais-Royal, qui vient de comparoître devant le jury, sous la prévention d'exposition et mise en vente de gravures obscènes, a été condamné à un mois, de prison et 10 fr. d'amende.

— L'Académie française, ayant eu à renouveler son bureau, a nommé M. Viennet directeur, et M. Etienne chancelier.

— Le comte Reinhard, pair de France, vient de mourir à l'âge de 76 ans.

— La mort de M. Reinhard laisse deux places vacantes à l'Institut, l'une à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, l'autre à celle dite des Sciences morales et politiques dans la section d'histoire générale et philosophique.

— On annonce pour le 1er janvier, l'ouverture au Musée du Louvre, de la galerie des tableaux achetés à la révolution espagnole.

— La caisse d'épargne de Paris a reçu les 24 et 25 la somme de 360,210 fr., et remboursé celle de 421,000 fr.

— Avant hier, à six heures du soir, une explosion de gaz a eu lieu dans une boutique du passage Choiseul. Le plafond a été presque entièrement détruit. une personne a été blessée d'une manière très-grave.

— A partir du 2 janvier, la Banque de France délivrera des billets à ordre payables à vue et transmissibles par la voie de l'endossement, pour toutes sommes depuis 500 fr. jusqu'à 20,000 fr.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* que plusieurs mandats de perquisition ont été décernés par le préfet de police. Une visite domiciliaire a été faite chez le sieur R...., graveur, au perron du Palais-Royal; tous ses papiers ont été saisis. Il paroît que la police est à la recherche de la presse qui a servi à imprimer le prospectus du *Moniteur Républicain*.

— Le public a cessé d'être admis à circuler dans la galerie en bois annexée à la grande galerie du Musée. Cette galerie servira à l'exposition annuelle des tableaux, en sorte que l'on ne sera pas forcé de cacher ceux des anciens maîtres.

NOUVELLES DES PROVINCES.

Dans la nuit du 15 au 16 les métiers et toute la charpente d'une belle fabrique de Saint-Grégoire-du-Vièvre, près Pont-Authou (Eure), ont été la proie des flammes. On estime le dommage à plus de 120,000 fr. Le feu avoit été mis aux deux extrémités de l'établissement.

— Trois ouvriers qui étoient descendus, le 12, avec une lanterne ordinaire dans la mine houillère de la Brosse, commune de Chaudefonds, près Angers, ont payé cher cette imprudence. Le gaz a fait explosion, et on les a retirés plus ou moins grièvement blessés. Un de ces malheureux désira vivement être transporté chez lui; mais pour y arriver il falloit passer la rivière du Sayon, et les bateaux se trouvoient sur la rive opposée; alors M. Vatrin, directeur de la mine de la Brosse, jeune homme de 22 ans, craignant d'aggraver le fâcheux état de son ouvrier par un refus, n'écouta plus que son bon cœur, et traversa la rivière à la nage. Bientôt il revint avec un batelet et transporta le blessé au sein de sa famille.

— Le conseil municipal de Saint-Lô vient de voter un emprunt de 200,000 fr. remboursable en 12 ans, pour construction d'un collége communal.

— Le 9, une visite domiciliaire a eu lieu au château de Keravion (Morbihan), chez madame la comtesse de Bolderu.

— Une visite domiciliaire a eu lieu le 20 chez un négociant de Perpignan.

— Six bâtimens de guerre sont en construction dans les chantiers de Cherbourg, savoir : quatre vaisseaux, le *Friedland*, de 126 bouches à feu; le *Henri IV*, l'*Ajax* et le *Diomède*, les deux premiers de 100 canons, et le dernier de 90; deux frégates, la *Flore*, de 60 canons, et l'*Alceste*, de 52.

— Il y a aussi à flot, à Cherbourg, quatre frégates, la *Belle-Poule*, la *Calypso*, la *Reine-Blanche*, la *Boussole*, ayant leur construction portée aux 23/24e; et en armement, le vaisseau *le Généreux*, de 80 canons et les cutters, le *Sevrier* et le *Pluvier*.

— Un éboulement considérable a eu lieu, le 18, dans les mines de fer de Rancié (Ariége), pendant que les ouvriers étoient à leur travail. Sept d'entre eux n'ont pu prendre la fuite assez tôt, et sont restés ensevelis sous les décombres. L'alarme ayant été donnée dans les environs, on accourut de tous les côtés au secours de ces malheureux. Dans la foule on a remarqué MM. les curés de Sem et de Goulier, ainsi que les maires de ces deux endroits. Après cinq heures d'un travail soutenu et bien dirigé, les sept ouvriers ont été retrouvés. Aucun d'eux n'avoit été blessé, mais tous ils avoient vu la mort les menaçant à chaque minute. A la lueur d'une lampe qui étoit restée allumée dans le cachot fortement muraillé qui les contenoit, ils avoient pu apercevoir de nombreuses crevasses qui s'élargissoient au-dessus d'eux.

EXTÉRIEUR.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 25, porte ce qui suit : « Le 19, don Carlos a passé en revue douze bataillons et 200 chevaux, destinés à l'expédition de Castille. Cabrera s'est avancé le 20 près de Sarragosse et s'est retiré le 22 sans attaquer. Espartero se disposoit le 16 à marcher sur Vittoria, pour être en mesure contre l'expédition qui paroît devoir s'avancer par les Incartationes. Zurbano et le brigadier Asperos avoient fait la veille chacun cent prisonniers. »

Quoique la dépêche ci-dessus semble indiquer que la présence d'Espartero dans le nord est nécessaire contre l'expédition que don Carlos prépare, les journaux s'accordent cependant à le faire partir pour Madrid, où il seroit appelé par des arrangemens de cabinet. On annonce que pendant son absence ce seroit le général Latre qui le remplaceroit à l'armée.

Les forces avec lesquelles Cabrera s'est présenté devant Sarragosse sont évaluées à 6000 hommes d'infanterie et à 400 chevaux. On dit qu'à son approche toute la

population, hommes et femmes, s'est armée pour le repousser.

L'affaire de la forêt de Grunenwald n'est point encore terminée. Cependant l'inquiétude qui s'étoit répandue à Bruxelles a beaucoup diminué.

— Le journal radical *True Sun* a cessé de paroître.

— D'après quelques journaux anglais M. Papineau se trouveroit au nombre des personnes arrêtées. D'autres feuilles disent au contraire que celui qui le livrera aux autorités recevra une récompense de 12,500 fr.

— Le paquebot de New-York, qui a apporté à Liverpool le message du président des Etats-Unis, donne des nouvelles confuses du Canada du 3. Le colonel Whetherall qui commandoit l'expédition contre le village où s'étoient retranchés les patriotes Canadiens, est rentré à Montréal, le 30 novembre, sans pertes considérables. Un autre rassemblement avoit paru au lieu appelé le *Grand-Brûlé*, et le colonel Whetheral alloit tenter une nouvelle expédition.

— Le président des Etats Unis, M. Van Buren, a ouvert, le 5, la session annuelle du congrès par un message, dont une grande partie est consacrée aux relations de ce pays avec les puissances étrangères de l'ancien et du nouveau monde. On s'étonne de ne pas y trouver un seul mot sur la guerre civile allumée dans la province anglaise du Bas-Canada. La question des banques et de l'administration des finances y est aussi traitée au long, et M. Van Buren semble admettre que l'on puisse encore, pour quelque temps, laisser à certaines banques particulières le maniement et le dépôt des fonds de l'état. Mais il annonce une espèce d'enquête contre l'ancienne banque des Etats-Unis, aujourd'hui devenue banque de Pensylvanie, pour avoir renouvelé des émissions de billets qui ne devroient plus circuler. Le message dit aussi qu'il faudra émettre à peu près 4 millions et demi de dollars en bons du trésor, attendu qu'il ne reste en caisse que 7 millions 85,498 dollars.

— On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* que le grand duc vient de convoquer pour le 10 janvier une diète extraordinaire, qui aura à délibérer sur un projet de chemin de fer dans le duché de Bade, depuis la frontière de Hesse jusqu'à la frontière Suisse, près de Bâle.

— Le *Journal de Saint-Pétersbourg* annonce qu'on pont a été enlevé par les glaces que charrioit la Neva, et que le 10 cette rivière a été prise assez fortement, pour qu'on pût la traverser dès le lendemain.

— On écrit de Stockholm, le 8, à la *Gazette d'Augsbourg*, que le roi de Suède se trouve trop indisposé pour donner des audiences.

— La même feuille dit que le roi Othon a entamé des négociations avec le gouvernement français, pour obtenir le dernier versement de l'emprunt grec.

— On lit dans un journal de Saint-Louis (Etats-Unis) : « Le bateau à vapeur le *Ceylan*, ayant 300 passagers à bord, des chevaux et une riche cargaison, avoit quitté Louiswille pour se rendre à la Nouvelle-Orléans. Le feu prit au bâtiment, et quand on s'en aperçut il étoit dix heures du soir. On chercha à jeter le navire à la côte, d'abord inutilement : il parcourut 22 milles, offrant le spectacle d'une masse énorme de flammes; enfin le pilote parvint à le faire échouer. Les passagers ont été sauvés, et les chevaux amenés au rivage; mais toute la cargaison et les effets des voyageurs ont été la proie des flammes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 28 décembre.

La chambre qui a fini de se constituer hier, ne se trouve pas en nombre lorsque M. de Nogaret, président d'âge, monte à une heure et demie, pour la dernière fois au fauteuil. Trois quarts d'heure se passent en conversations animées sur tous les bancs, et l'ordre du jour vient après indiquer l'installation du bureau défini

tif. MM. Lacave-Laplagne, Rosamel, Martin (du Nord) et de Salvandy sont présens. Le président d'âge ayant pris la parole pour remercier la chambre de l'indulgence qu'elle lui a témoignée; pour adresser des complimens au chef de l'état, à l'armée qui vient de cueillir les lauriers de Constantine, au duc de Nemours qui a fait partie de l'expédition, et, enfin, au président que la chambre vient de se donner, M. Dupin quitte la place qu'il occupe à la deuxième section de gauche, monte au bureau, serre la main de M. de Nogaret, et lui donne l'accolade. M. de Nogaret va s'assoir au centre droit.

M. Dupin prend la parole; et d'abord il se montre fort reconnoissant d'avoir été appelé pour la septième fois depuis juillet à présider l'assemblée. Il passe ensuite en revue les diverses législatures qui se sont succédé depuis 1830. *Celle de 1830 a vu la victoire d'une population héroïque combattant pour les lois et la liberté*, et a formulé la déclaration du 7 août. La chambre de 1831 eut à s'occuper, dit M. Dupin, des lois complémentaires destinées à la garantie des libertés publiques. Mais en même temps, elle fut aux prises avec l'émeute. La chambre de 1834, ajoute-t-il, a cherché un équilibre entre les extrêmes dont elle vouloit se défendre. Un autre ordre d'attentats encore plus exécrables est venu trop souvent navrer l'assemblée, qui, avant de clore ses travaux, a vu du moins l'amnistie conforme à son vœu. C'est donc sous d'heureux auspices que s'ouvre la session actuelle.

« Cette chambre sera *conservatrice* en ce sens qu'elle ne permettra pas aux factions de relever la tête et de se jouer de l'ordre public et des lois; *conservatrice*, en ce sens surtout qu'elle saura (le devoir le commande et sa dignité l'exige) exprimer avec franchise les vœux du pays, vouloir avec précision tout ce qui est de sa prérogative, sans l'excéder jamais; empêcher les pas rétrogrades et toutes les déviations qui tendroient à fausser les véritables principes de notre gouvernement constitutionnel : *Maintenir* et *contenir*, telle est la devise que je lui souhaite.

» J'espère, messieurs, que nos discussions parlementaires se ressentiront de cette favorable situation des choses et des esprits, et que le labeur de votre président, rendu plus facile par votre adhésion qu'il réclame, n'exigera que peu d'efforts pour diriger et pour activer vos délibérations. » (Mouvemens divers.)

La chambre vote, sur la proposition de M. Dupin, des remercîmens à son président d'âge.

M. Taillandier, élu à Avesnes et à Cambrai, opte pour cette dernière ville. M. Lelong, élu dans les 3e et 5e colléges de la Sarthe, opte pour le 5e collége. M. Arago, nommé par le 1er arrondissement des Pyrénées-Orientales et par le 6e arrondissement de la Seine, opte pour le département des Pyrénées-Orientales.

On procède au scrutin pour la nomination des deux questeurs. MM. Clément et Delaborde sont réélus.

Le président lit une lettre de M. de Laporte, ainsi conçue : « Le 7e bureau ayant pensé que je ne fournissois pas suffisante justification de mon cens d'éligibilité, je n'ai pas cru devoir en appeler de cette décision, et en conséquence je déclare donner ma démission. » (Rumeurs diverses.)

On tire au sort la grande députation qui se rendra au château le 1er janvier.

Le Gérant, **Le Besgue.**

BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE.

CINQ p. 0/0, j. du 22 sept. 107 fr. 80 c.
QUATRE p. 0/0, j. de sept. 101 fr. 00 c.
TROIS p. 0/0, j. de juin. 78 fr. 50 c.
Quatre 1/2 p. 0/0, j. de sept. 000 fr. 00 c.
Act. de la Banque. 2545 fr. 00 c.
Bons du Trésor. 0 0/0.
Rente de la Ville de Paris. 000 fr. 00 c.
Oblig. de la Ville de Paris. 1177 fr. 50 c.
Quatre canaux. 0000 fr. 00 c.
Caisse hypothécaire. 820 fr. 00 c.
Rente de Naples. 97 fr. 60 c.
Emprunt romain. 100 fr. 1/2
Emprunt Belge. 101 fr. 1/2
Emprunt d'Haïti. 000 fr. 0/0
Rente d'Espagne 5 p. 0/0. 20 fr. 1/2

PARIS. — IMPRIMERIE D'AD. LE CLERE ET Cᵉ, Quai des Augustins, 35.

